



HAL
open science

Des ordres négociés. Légitimation du travail de police et formation quotidienne de l'État dans un quartier populaire du Malawi

Paul Grassin

► To cite this version:

Paul Grassin. Des ordres négociés. Légitimation du travail de police et formation quotidienne de l'État dans un quartier populaire du Malawi. Science politique. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2022. Français. NNT: . tel-03979966

HAL Id: tel-03979966

<https://theses.hal.science/tel-03979966v1>

Submitted on 9 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne
École doctorale de Science politique

DES ORDRES NÉGOCIÉS

LÉGITIMATION DU TRAVAIL DE POLICE ET FORMATION QUOTIDIENNE DE
L'ÉTAT DANS UN QUARTIER POPULAIRE DU MALAWI

Paul Grassin

Thèse de doctorat en science politique dirigée par Johanna Siméant-Germanos

Soutenue publiquement le 5 septembre 2022

Devant un jury composé de :

M. Thomas **BIERSCHENK**, professeur émérite d'anthropologie et d'études africaines, Université Johannes Gutenberg de Mayence

Mme. Florence **BRISSET-FOUCAULT**, maîtresse de conférences en science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – IMAF

Mme. Marielle **DEBOS**, maîtresse de conférences en science politique, Université de Paris Nanterre – ISP

M. Laurent **FOURCHARD**, directeur de recherche en science politique et en histoire, CNRS – CERI (rapporteur)

M. Fabien **JOBARD**, directeur de recherche en science politique, CNRS-CESDIP (rapporteur)

Mme. Johanna **SIMÉANT-GERMANOS**, professeure de science politique, École Normale Supérieure – CMH (directrice)

M. Mahaman **TIDJANI ALOU**, professeur de science politique, Université de Niamey – LASDEL (président)

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier les sept membres de mon jury pour avoir accepté de discuter ce travail qui, je l'espère, sera à la hauteur du temps qu'ils et elles y dédieront pendant leur été.

Ensuite, au moment de conclure une si riche aventure, ces quelques paragraphes ne seront jamais suffisants pour dument remercier toutes les personnes sans qui ce travail n'aurait jamais été ce qu'il est. Je ne manquerai pas de le faire, de vive voix, dans les semaines et les mois qui viennent.

Je remercie tout particulièrement Johanna Siméant-Germanos, pour son formidable accompagnement, sa patience et la confiance qu'elle m'a réitérée tout au long de ces années, pour son énergie déployée à former et souder une génération de jeune chercheur-es attentifs aux articulations complexes et imprévisibles entre monde social et monde politique. Son souci de croiser les disciplines et son attention aux petites choses ont profondément irrigué ce travail. Découvrir le métier de chercheur à ses côtés a été un privilège inestimable. Merci, aussi, pour ces moments radieux partagés dans les Cévennes quand l'écriture débutait.

Cette thèse n'aurait pas été la même sans les commentaires enthousiastes et les conseils avisés, à différents moments charnières de ma recherche, de Florence Brisset-Foucault et Hélène Combes qui ont accepté de siéger à mon comité de thèse. Leur lecture rigoureuse d'un monstre de la thèse, en 2017, fut décisive dans ma façon d'appréhender la suite de mon terrain alors que commençait mon ethnographie des rapports policiers. Florence Brisset Foucault fut également une fabuleuse collègue, qui m'a permis de découvrir avec joie et confiance l'enseignement supérieur.

La préparation d'une thèse est une activité souvent solitaire, qui plus est lorsque l'on choisit de s'intéresser à un pays qui n'a jamais attiré l'attention des sciences sociales francophones. Les moments de socialisation entre collègues et ami-es ont été d'autant plus décisifs et réconfortants. Je pense notamment aux anciens du Séminaire Afrique Mobilisation et Relations Internationales (SAMORI), aux plus jeunes du séminaire Arpenter le Politique et à celles et eux du Resopaf : tout particulièrement à Marianne Saddier, infailible camarade aux côtés de laquelle j'ai eu le plaisir de découvrir les études africaines à New York et poursuivre dans cette voie, à Emmanuelle Bouilly, Dominique Connan, Rodolphe Demeester, Mehdi Labzaé, Camille Popineau et Guillaume Vadot. Leurs relectures enthousiastes, pour certain-es de pans entiers de cette thèse, leurs commentaires exigeants, mais aussi les moments d'amitié et les moments de franche rigolade, les expériences militantes partagées et les discussions passionnantes m'ont porté jusqu'au bout. Je pense aussi à Denia Chebli, Sidy Cissokho, Louise Klein, Clémentine Lehuger, Mathilde Tarif, Laure Traore, Emmanuelle Veuillet, et aux riches moments passés ensemble.

Je remercie également Marie Emmanuelle Pommerolle et Sandrine Perrot de m'avoir socialisé en douceur à l'exercice de la publication scientifique dès 2016 ; Philippe Bezes et Blandine Mesnel et les membres de la ST 16 du Congrès de l'AFSP de juillet 2019 pour leur relecture exigeante d'une communication qui a servi de base à un chapitre de la thèse. Une pensée toute particulière va à Julie Le Mazier et Guillaume Gourgues, dont le travail éditorial inestimable apporté à un article publié dans la revue *Participations a nourri mes réflexions*. Une autre tout aussi reconnaissante va à Gilles Favarel-Garrigues, Laurent Fourchard et Laurent Gayer, ainsi qu'aux autres membres du TOPOR, pour l'accueil si chaleureux au sein de leur groupe et pour leur lecture enthousiaste rigoureuse d'un des chapitres de la thèse. Merci, enfin, aux chercheur-es et aux personnels administratifs du Département de science politique de l'université Paris 1 et du Centre Européen de Sociologie et de Science Politique pour leur confiance renouvelée, leur disponibilité et pour avoir tant facilité mes accès au terrain.

Une pensée particulière va également à la petite communauté anglophone « malawiste », pour les invitations répétées et l'accueil toujours chaleureux lors de plusieurs événements scientifiques outre-Manche et outre-Atlantique. Merci à Joey Power pour ses remarques perspicaces, pour sa disponibilité et pour ces longues soirées passées à refaire le monde. Merci aussi à Harri England

dont les travaux ont révolutionné ma manière de penser et ont guidé ma pratique du terrain, à Jessica Johnson, Zoey Groves, Gerard Anders, Wapulumuka Mulwafu, Owen Kalinga, Dan Wroe et Geoffrey Traugh qui ont pris le temps de commenter des étapes de ce travail et qui m'ont orienté vers des bibliothèques que je n'aurais pas découvertes seul.

Je tiens à rendre un hommage particulier à tou·tes celles et ceux qui, au Malawi, ont rendu mon terrain non seulement possible mais en ont également fait une expérience bouleversante. Merci d'abord à Tawonga Taddja N'khonjera avec qui j'ai partagé le quotidien pendant de longs mois et qui m'a ouvert tout son carnet d'adresses. Merci pour les précieux moments de relâchement mais aussi les discussions passionnées qui ont tant fait avancer mon cheminement intellectuel et ma compréhension des dynamiques sociales et politiques du Malawi. *Zikomo achimwene!* J'ai également eu la chance de vivre en compagnie de Muhanya qui m'a partagé tout ce qu'il savait du Ndirande où il avait grandi et qui m'a transmis sa passion pour la musique malawite. Merci à sa compagne, Constanze et à ses enfants pour m'avoir pour m'avoir fait me sentir chez moi sous leur toit. Je pense aussi à Lusungu, à ses leçons de chichewa et à la belle amitié qui en est née, à Sitha pour m'avoir initié au monde politique malawite, à Amon, Janet et Upile qui ont rendu mes séjours à Lilongwe plus faciles. Une pensée émue est également destinée à tous les producteurs de tabac qui m'ont accueilli chez eux et en compagnie desquels j'ai découvert et commencé à adorer le Malawi. Je remercie aussi les professeurs Edge Kanyongolo, d'avoir partagé avec moi sa connaissance de la justice malawite, et Wiseman Chijere Chirwa, pour ses éclairages sur la période de la dictature.

La liste est longue de celles et ceux qui, à Ndirande et dans les quartiers populaires de Blantyre, m'ont donné de leur temps, m'ont confié leurs histoires, m'ont fait partager leur quotidien. Joshua qui me fit découvrir le quartier. Clement qui, bien des fois, me prit sous son aile et sans qui je n'aurais jamais eu le même accès à la gare routière et à certains milieux plus sous terrains du quartier. Jossam, Stan et tous les gars de la ligne Ndirande Chilobwe, aux joueurs de billard du Blumalek Flea Market, aux membres du comité des vendeurs de métaux et ceux de la Nasolo Timber Association, au contact desquels j'ai tant appris. Je suis aussi infiniment reconnaissant envers Emmanuel, Frank, Chance, Catherine, Judith, Jim, Luke, Mark, Malopa, Rose, Selemani, Stella, Timothy, Valentino pour la plongée qu'ils m'ont offerte dans l'arène policière. Cette thèse est avant tout la vôtre, puissent mes mots faire honneur à la confiance que vous m'avez accordée.

Je n'en serai, enfin, pas arrivé jusque-là sans tou·tes mes proches qui m'ont offert leurs oreilles compréhensives et leur amitié inconditionnelle. Je n'aurais pas appréhendé le monde universitaire de la même façon si je n'avais pas pu compter sur la douceur, la bienveillance et la rage mélangées de la merveilleuse équipe de la section syndicale de Sud Éducation Paris et des ami·es du Kraken. Je n'aurais pas non plus vécu ces années d'écritures avec la même sérénité si je n'avais pas pu profiter des moments de respiration militante avec les ami·es du collectif Place des Fêtes, de la CAF et de la bande du Qui Vive. Cette thèse doit aussi beaucoup à la famille Lavault Poirot-Delpech qui a rendu le confinement de 2020 et le début de l'écriture aussi paisibles et agréables. Merci pour ces moments lumineux passés ensemble dans votre petit coin de paradis. *Grazie mille* à Carola et Maurizio Dagna pour avoir, chaque été, transformé la maison de Cocconato en sanctuaire pour l'écriture ; à Fred, Alison et Pierre qui en ont accompagné des moments charnières et en ont rendu les derniers jours si faciles. Ils m'ont aidé à apprécier cette thèse comme elle est. Mille pensées chaleureuses et reconnaissantes vont à mes parents et leur infaillible soutien de toujours, qui m'ont si souvent permis de reprendre pied. De pensées aussi chaudes partent vers mon autre famille, la bande de B/L et ses nombreuses pièces rapportées au fil des années, ami·es d'une vie, dont l'indéfectible amour et les moments passés ensemble ont permis à cette thèse d'aller à son terme. Nombre d'entre elles et eux ont aussi composé la formidable équipe de relecteur·es qui m'a aidé à alléger, préciser et soigner l'écriture. Enfin, Sofia, *amore mio*, toi qui as supporté toutes les facettes de ma personnalité à travers cette aventure, cette thèse t'est entièrement dédiée. Notre amour en est la clé de voute.

Sommaire

Remerciements	I
Sommaire	III
Table des illustrations	VII
Table des encadrés ethnographiques.....	IX
Glossaire	XI
Acronymes.....	XIII
Notices	XIV
Carte de l'enquête	XIV
Remarques sur l'écriture inclusive	XIV
Les lieux de l'enquête	XV
Introduction.....	1
I. Étudier la formation de l'État dans les quartiers populaires au Malawi au prisme du maintien de l'ordre.....	6
II. <i>Community policing</i> et fabrique d'un « nouvel » ordre public.....	25
III. Travail de police et fabrique de l'ordre social et politique	43
IV. La politique du terrain	63
V. L'organisation générale de la thèse.....	87
Partie I. <i>Community policing</i> . Construction et légitimation d'un nouvel ordre public.....	89
Chapitre I. Un nouveau mandat policier ? La police et les quartiers populaires (1870-1994)91	
I. Les villages « périurbains » et le hors champ du maintien de l'ordre colonial	95
II. L'état policier (1964-1994).....	118
Conclusion du chapitre	142
Chapitre II. L'impossible mise en ordre des policier-es ? Carrières policières et conflits de loyauté	144
I. Des rapports ambigus à la vocation policière.....	146
II. Faire carrière dans une institution opaque et politisée.....	178
III. Démocratie et (in)subordination au pouvoir politique	202
Conclusion du chapitre	215

Chapitre III. L'ordre des « <i>chairmen</i> ». <i>Community policing</i> et étatisation de l'arène policière ..	216
I. L'étatisation partielle et tâtonnante de l'arène policière	221
II. Un vigilantisme « policé »	247
III. Division du travail et légitimations réciproques.....	272
Conclusion du chapitre.....	302
Partie II. Au contact des gouverné·es. Négociation et légitimation de l'action policière.....	305
Chapitre IV. <i>Police mediation</i> . Contourner la loi pour maintenir la « paix »	307
I. Du « <i>mlandu</i> » à la « médiation » : circulation des affaires et hybridation des pratiques policières	311
II. Produire une justice « réparatrice » sur le champ	328
III. La menace de la « <i>mob-justice</i> » : une police sous contrôle populaire ?.....	352
Conclusion du chapitre.....	362
Chapitre V. Violences et territoires policiers. Domination physique et domination bureaucratique	364
I. L'ordre bureaucratique	367
II. Violences et production du territoire policier	388
III. « <i>Reasonable force</i> » : légalité et légitimité des usages de la contrainte	416
Conclusion du chapitre.....	443
Partie III. Jeux de frontière entre le policier et le policé.....	445
Chapitre VI. Le policier et le populaire. Personnalisation, marchandisation et inégalités d'accès au « service » policier	447
I. La personnalisation des rapports policiers	449
II. <i>Police business</i> : la marchandisation du service policier	475
III. L'ordre des bwana : des rapports policiers différenciés face à la misère sociale.....	495
Conclusion du chapitre.....	534
Chapitre VII. L'ordre des aînés. Policer les masculinités et les féminités urbaines	536
I. De la « <i>gender-based violence</i> » aux « <i>family disputes</i> ».....	542
II. La production d'un ordre patriarcal	563
III. La féminisation du travail de police : une révolution ?.....	600
Conclusion du chapitre.....	619
Chapitre VIII. Jeunesses « émeutières », policier·es et partisan·es. Dynamiques de la violence politique	621

I. Patronage et travail ordinaire de la violence politique	627
II. Clientélisme moral et mobilisations protestataires dans les quartiers	648
III. « Manifestant·es », « émeutier·es » et policier·es : la coproduction de la violence ...	675
Conclusion du chapitre	710
Conclusion générale.....	712
I. <i>Community policing</i> et construction d'un « nouvel » ordre public participatif	712
II. Une analyse des (dés)ordres sociaux et politiques	722
III. Ouvertures.....	729
Bibliographie	733
I. Ouvrages et articles scientifiques.....	733
II. Ouvrages utilisés comme matériaux.....	770
III. Rapports, statistiques et textes de loi	771
IV. Presse et billets de blog	774
V. Archives	776
ANNEXES.....	777
Annexe 1. Liste des entretiens	778
I. Monde politique	779
II. Quartiers populaires.....	781
III. Policier·es.....	783
IV. Autres	785
Annexe 2. Portraits de quelques protagonistes de l'arène policière	786
I. <i>Community Policing</i>	786
II. Policier·es.....	787
Annexe 3. Brève chronologie de l'histoire du Malawi et de l'arène policière	789
Annexe 4. Statistiques sociographiques sur la profession policière	791
I. Socio-démographie et carrières des agent·es en poste dans l'agglomération de Blantyre en octobre 2017	791
II. Socio-démographie et carrières des agent·es en poste à Ndirande en octobre 2017	798
Annexe 5. Récits de patrouilles	802
I. Patrouille de police piétonne, en journée, 28/9/2017	802
I. Patrouille de police nocturne piétonne – 6 octobre 2017	814
II. Patrouille de police nocturne motorisée – 13 octobre 2017	819

III. Neighbourhood watch à Chinseu, 11/11/2016	823
IV. Neighbourhood watch à Malaysia, 24/10/2019	827
Annexe 6. Retranscription d'une médiation à la cour d'un <i>community policing chairman</i> .	833
Annexe 7. Vue aérienne de Blantyre-Limbe.....	855
Annexe 8. Carte de l'enquête	856
Résumé.....	857
Summary	857
Table des matières.....	858

Table des illustrations

Illustration II-1: « Man of National Security »	173
Illustration II-2 : « When duty calls »	174
Illustration II-3 : « The law enforcer ».....	174
Illustration II-4 : « Still around »	175
Illustration III-1 : Une chairwoman et son registre	249
Illustration III-2 : Un agent du CP de Ndirande établit la liste des membres d'un CPC	249
Illustration III-3 : les membres de la NW de Safarawo en patrouille	252
Illustration III-4 : Une policière rédige une « invitation letter »	253
Illustration III-5 : Un exemple « d'invitation letter »	253
Illustration III-6 : Le chairman du CPF et son épouse devant leur étal de pommes de terre.....	258
Illustration III-7 : Un CP chairman devant son stock de marchandises au marché	259
Illustration III-8 : Des membres de la NW Safarawo font fermer un shebeen	270
Illustration III-9 : Matthew dans « sa » salle de musculation dans le marché.....	279
Illustration III-10 : Le shebeen Blumalek Free Market	282
Illustration III-11 : Policier et chairman adjoint associés pour vanter les mérites du community policing au marché de Ndirande	289
Illustration III-12 : La victim support unit et le poste de police	291
Illustration III-13 : Le comité des vendeurs de bois de construction du marché a fait construire un abri pour l'attente	292
Illustration IV-1 : Mlandu chez le chairman de la NW	321
Illustration IV-2 : Une médiation au poste de police.....	321
Illustration IV-3 : Mlandu à la cour du chef	322
Illustration IV-4 : La médiation se poursuit en dehors des bureaux	345
Illustration V-1: Lettre d'autorisation de recherche délivrée par le Ministry of Home Affairs ...	376
Illustration V-2 : Mise en scène du policier bureaucrate au travail.	381
Illustration V-3 : Un exemple « agreement form »	385
Illustration V-4 : La vue surplombante sur Ndirande depuis le poste de police.....	389
Illustration V-5 : La file d'attente et la gestion du temps par les policier-es.....	392
Illustration V-6 : « La mise en liberté provisoire, c'est quoi ? »	405
Illustration V-7 : Le sergent Waliko Chiwonda prend la déposition de deux suspects	407
Illustration V-8 : Page du cell-book tamponnée par l'officier in charge	427
Illustration VI-1 : Le sergent Walliko Chiwonda rend visite à ses « indics »	467
Illustration VI-2 : Le mariage commence au poste de police avant de se poursuivre avec faste dans un hall du quartier.....	500
Illustration VI-3 : Policier en uniforme et policier en civil	502
Illustration VI-4 : Le sergent Isaac Kungwezo dans les studios de la MBC	518
Illustration VI-5 : Des policiers se mettent en scène au « service des plus fragiles »	518
Illustration VI-6 : “Proactive police officers” sur le départ pour visiter le CPF de Salima.....	523
Illustration VI-7 : Campagne de lutte contre la « Gender Based Violence » à l'initiative du sergent Francisco Phoya	526

Illustration VII-1 : Un policier avec son groupe d'ami à la Chibuku Lower Tavern.....	579
Illustration VII-2 : Mercy Kapoloka en tournée dans son voisinage de Safarawo	613
Illustration VIII-1 : Le service d'ordre de la manifestation du 20 juillet 2011 à Blantyre,	634
Illustration VIII-2 : Performance d'un « cadet » dans un meeting de campagne du DPP	645
Illustration VIII-3 : Différentes manières militantes de porter le pagne du parti.....	656
Illustration VIII-4 : Performance de gule wamkulu, meeting du MCP.....	658
Illustration VIII-5 : Repas partagé entre pairs à la gare routière.....	668
Illustration VIII-6 : Carte de la manifestation du 20 juillet 2011 à Ndirande.....	699
Illustration VIII-7 : Carte de la manifestation du 20 juillet 2011 à Zingwangwa.....	700

Table des encadrés ethnographiques

Encadré II-1 : Quand le salaire disparaît dès le jour de paie	165
Encadré II-2 : Une promotion « tombée du ciel ».....	196
Encadré III-1 : Les policiers mobilisateurs.....	227
Encadré III-2 : Enregistrer les comités au poste de police	247
Encadré III-3 : Le soutien écrit du <i>chairman</i> pour « gagner » une affaire	254
Encadré III-4 : La confusion entre <i>chairmen</i> et policier-es	255
Encadré III-5 : Le partage des tâches dans l’affaire de la « vitre cassée »	292
Encadré III-6 : Prévenir le <i>chairman</i> , agir « professionnellement »	295
Encadré III-7 : Au marché, délocaliser les arrestations.....	299
Encadré IV-1 : Les jugements et leçons morales des policier-es	316
Encadré IV-2 : Quand l’intervention du <i>village headman</i> est sollicitée à la VSU	319
Encadré IV-3 : l’entremêlement des registres d’énonciation du droit à la VSU	322
Encadré IV-4 : L’autorité policière dans la résolution d’une affaire d’argent.....	333
Encadré IV-5 : Déposer et retirer une plainte par « précaution »	334
Encadré IV-6 : Les <i>shebeens</i> , un exemple de laisser-faire policier	341
Encadré IV-7 : Recouvrer les dettes pour préserver la paix	343
Encadré IV-8 : Le bon usager et le bon citoyen	347
Encadré IV-9 : Éduquer les gardé-es à vue	350
Encadré IV-10 : Conseiller les accusé-es pour ne pas « passer pour des idiots ».....	351
Encadré IV-11 : Justice de rue et intervention policière.....	353
Encadré IV-12 : Faire pression sur les plaignant-es	356
Encadré V-1 : “We don’t deal with magic” – refuser les affaires de « sorcellerie ».....	368
Encadré V-2 : “My hands are tied” - Contourner l’influence politique	370
Encadré V-3 : La lettre d’accès au terrain	373
Encadré V-4 : Compter les dépenses du ménage	383
Encadré V-5 : Entrée au poste, plongée dans l’incertitude.....	393
Encadré V-6 : La violence symbolique du contrôle d’identité	396
Encadré V-7 : Les interrogatoires et leur public.....	398
Encadré V-8 : Mater les gardés à vue.....	403
Encadré V-9 : Performances nocturnes et mise en scène du pouvoir policier.....	409
Encadré V-10 : Une arrestation ratée	412
Encadré V-11 : Les « anti-police » et les « <i>concerned citizens</i> »	423
Encadré V-12 : Identifier et sanctionner un « anti-police ».....	424
Encadré V-13 : Un arrangement sous contrainte.....	440
Encadré V-14 : Quand la garde à vue vient servir la médiation.....	441
Encadré VI-1 : Éloquence et statut social, des apparences trompeuses.....	450
Encadré VI-2 : Travail informel et standards bureaucratiques	452
Encadré VI-3 : Jeux d’influence et risque de « perdre » une affaire	456
Encadré VI-4 : Le poids des connexions et du statut social dans l’issue des affaires	459

Encadré VI-5 : Le sous-inspecteur Kapiri Khonyongwa, <i>lines in charge</i> et <i>mfumu</i> du poste de Ndirande.....	461
Encadré VI-6 : Une affaire trop coûteuse	481
Encadré VI-7 : Distinguer <i>business</i> et travail de police	482
Encadré VI-8 : Monnayer le « service » policier	486
Encadré VI-9 : « Lost phones officer », une situation de rente.....	489
Encadré VI-10 : « ESCOM cases are not private duties! »: quand le <i>business</i> passe avant le travail	494
Encadré VI-11 : Prendre parti pour le <i>bwana</i>	503
Encadré VI-12 : S’opposer à une supérieure pour réparer une « injustice ».....	505
Encadré VII-1 : « GBVs are supposed to be handled through mediation »	551
Encadré VII-2 : Quand la stabilité du couple passe avant le traitement des violences à la VSU	556
Encadré VII-3 : Assurer la stabilité des couples au domicile du <i>chairman</i>	557
Encadré VII-4 : Quand les patrouilleur-es font profil bas.....	566
Encadré VII-5 : De victime à accusée à la VSU	568
Encadré VII-6 : Punir une mauvaise mère au poste de police	573
Encadré VII-7 : Un dimanche avec des policiers et leurs amis.....	576
Encadré VII-8 : « This man is not serious »	588
Encadré VII-9 : La sexualité des jeunes femmes et le développement.....	597
Encadré VII-10 : Débats moraux entre agent-es à la VSU de Ndirande.....	605
Encadré VII-11 : Traquer les mauvaises mères	612
Encadré VIII-1 : D'une lutte pour la terre au conseil municipal – trajectoire politique d’un « big man » local.....	629

Glossaire

Bwana (chichewa) : terme aux multiples connotations en fonction des usages. Figure historiquement masculine, elle s'accorde de plus en plus au féminin. Le terme renvoie à une personne ayant une appartenance sociale et à un capital économique normalement élevé. Toutefois, synonyme, entre autres, de « boss » ou de « patron·e », elle est également indissociable de l'organisation des rapports de production et renvoie largement à leur dimension morale et redistributive : le *bwana* est en grande partie celui ou celle en position de donner du travail à ses dépendant·es. Le terme est couramment employé comme marque de respect à une personne qui nous domine ou dont on veut souligner le statut social.

Community policing : doctrine policière qui s'exporte dans le monde. Sa traduction française serait celle de « police de proximité » mais le terme renvoie au dispositif tel qu'il a été implanté (et a périclité) en France et ne rend pas compte de la réalité au Malawi. Cette doctrine centrée sur le rapprochement du personnel policier et des populations gouvernées constitue le cœur de la réforme policière au Malawi depuis 1994.

Community policing chairman : officiellement le terme désigne un responsable élu d'une structure du *community policing*. Par extension au Malawi où la figure du « chairman » a sa propre historicité, il se réfère à toute personne occupant une position clé dans le dispositif.

Community policing committee : niveau le plus bas de la structure du *community policing*, le comité rassemble des personnes d'un même voisinage en charge de superviser les activités d'une *neighbourhood watch*, terme désignant les patrouilles de quartier, majoritairement nocturne, réalisées par des habitant·es d'un voisinage et officiellement autorisées et encadrées par l'institution policière.

Community policing coordinator : agent·e de police responsable du département du *community policing* dans son poste d'affectation. En charge également de superviser les instances locales de la participation citoyenne à l'ordre.

Community policing forum, niveau le plus élevé de la participation à l'ordre sous la responsabilité d'un seul poste de police. Composé de membres élus qui participent à l'élaboration des orientations de l'activité du poste de police en concertation avec les agent·es, le forum supervise les activités des *community policing committees*.

Ganyu (chichewa), forme de travail journalier. En ville, le *ganyu* est généralement rémunéré en argent mais peut parfois l'être en nature (nourriture, avantages). Par extension, certains

utilisent ce terme pour désigner les personnes qui n'ont pas d'emploi fixe et qui enchaînent les activités journalières pour des patron·es. Souvent articulé à la figure du *bwana*, le *ganyu* renvoie également à la dimension morale des rapports d'exploitation.

Indirect rule : mode de gouvernement théorisé et mis en pratique au sein de l'Empire britannique. L'*indirect rule* consiste pour les administrations coloniales à gouverner à travers des alliances établies avec des autorités politiques dites « traditionnelles » issues des populations colonisées. Cooptées, par l'État colonial, ces dernières se voient confier la charge d'administrer les populations colonisées, notamment sur des territoires qui intéressent peu l'économie coloniale.

Kachasu (chichewa) : alcool obtenu notamment à partir de la distillation du maïs. Sa distillation, sa commercialisation (par des femmes) et sa consommation (majoritairement par des hommes) sont au cœur de l'économie des quartiers populaires, des rapports de genre en son sein, et des rapports entre leurs habitant·es et les pouvoirs publics depuis le début du XX^e siècle. On le retrouve également au Congo, en Zambie et au Zimbabwe.

Shebeen: petites tavernes, installées dans des cours de maisons ou dans la rue, de construction précaire et généralement illégale, où l'on consomme de la *kachasu* et d'autres alcool forts peu onéreux, du cannabis et où parfois on joue à des jeux d'argent. Le *shebeen* est aussi un lieu de sociabilité masculine centrale dans la vie des quartiers populaires, où l'on passe le temps entre amis sans forcément consommer de drogue.

Victim support unit, dispositif implanté au Malawi au début des années 2000 et qui se généralise peu à peu à l'ensemble des postes de police du pays. La *victim support unit* est pensée comme un lieu d'accueil et de conseil pour les personnes « vulnérables » et « victimes de violences », notamment de genre. Pris en charge par des policier·es il est également animé par des leaders communautaires. S'y déroulent des « médiations », théoriquement entre victimes et agresseur·es, mais dans la plupart des cas, y sont débattues des affaires conjugales et familiales, qu'elles contiennent ou non des violences physiques.

Traditional authority, village heaman et group village headman : désignent plusieurs niveaux d'autorités dites « traditionnelles » qui se sont institutionnalisées pendant l'*indirect rule*. Les « headmen » joue un rôle politique, policier et judiciaire central à l'échelle locale depuis la situation coloniale. Ils sont au cœur de l'arène policière décrite dans la thèse.

Young pioneers et youth leaguers: désignent les membres des *Malawi Young Pioneers* et de la *League of Malawi Youth*, deux organisations de jeunesse notamment investies d'une mission de contrôle politique et de répression pendant la dictature.

Acronymes

CAT	Central African Times
CID	Criminal Investigation Department
CP	Community Policing
CPC	Community Policing Committee
CPF	Community Policing Forum
CPP	Crime Prevention Panel
CSO	Civil Society Organisation
DANO	District Administration (Native) Ordinance
DFID	Department For International Development
DPP	Democratic Progressive Party
GBV	Gender-Based Violence
GD	General Duties
GVH	Group Village Headman
IB	Investigation Branch
IBO	Investigation Branch Officer
IMF	International Monetary Fund
JCE	Junior Certificate of Education
LESOMA	Socialist League of Malawi
LMY	League of Malawi Youth
MALPOD	Malawi Police Organisation Development Project
MASSAJ	Malawi Safety, Security and Access to Justice
MAFREMO	Malawi Freedom Movement
MCP	Malawi Congress Party
MDF	Malawi Defence Force
MPS	Malawi Police Service
MYP	Malawi Young Pioneers
MSCE	Malawi School Certificate of Education
NAC	Nyasaland African Congress
NA	Native Authorities
NATO	Native Authorities Ordinance
NW	Neighbourhood Watch
OC	Officer in Charge
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PMS	Police Mobile Service
PP	People's Party
SCIO	Station Crime Investigation Officer
SO	Station Officer
SSR	Security Sector Reform
UDF	United Democratic Front
VH	Village Headman
VSU	Victim Support Unit

Notices

Carte de l'enquête

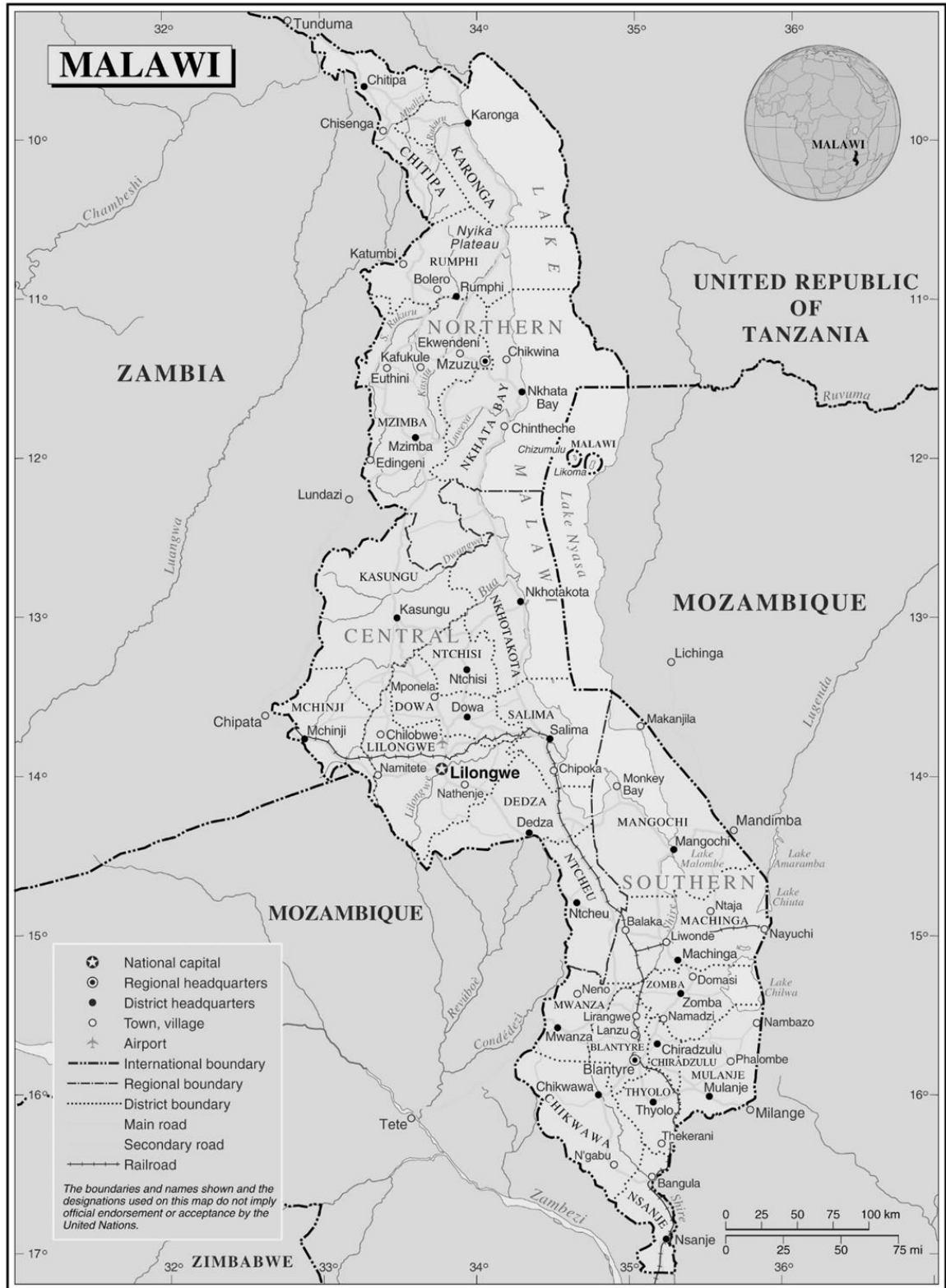
Une carte, fournie sur feuille volante et présente dans l'annexe 8, accompagne la lecture et souligne la spatialité les interactions décrites.

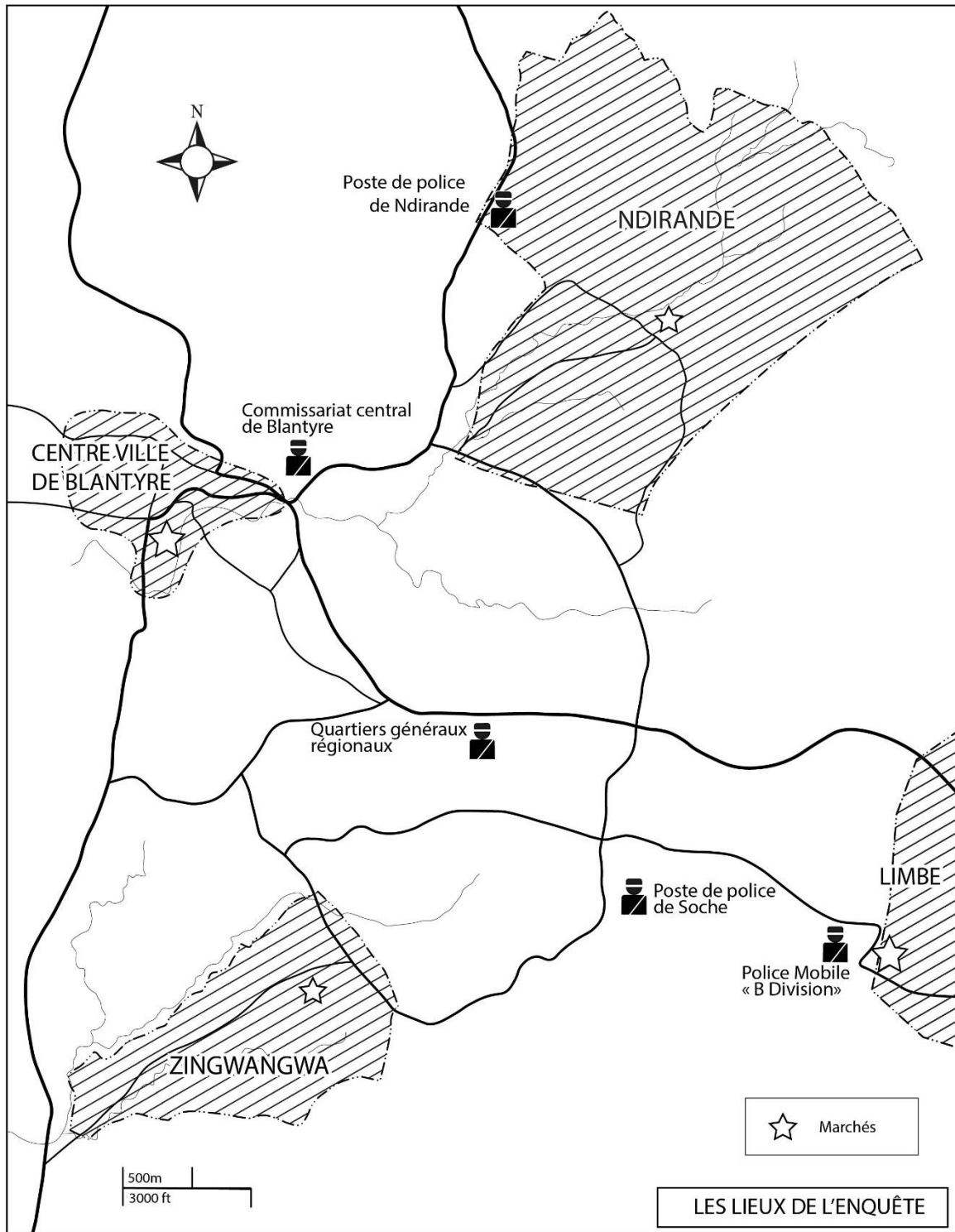
Remarques sur l'écriture inclusive

Il apparaîtra clair au fur et à mesure de la lecture de l'analyse que les dynamiques de genre sont centrales dans la structuration de l'espace de pouvoir étudié dans cette thèse. Les gouverné·es, les policier·es et les participant·es au travail de police dans le quartier étudié n'agissent, ne pensent et ne sont pas affectés de la même façon par les rapports de domination étudiés. Or, si le travail de l'ordre est dominé par des hommes, non seulement certaines catégories de femmes en constituent les principales clientèles policières mais de nombreuses femmes intègrent aussi les organisations qui s'octroient une part de la violence légitime. L'institution policière est fortement féminisée. Au poste de police du quartier de Ndirande où l'essentiel de mon terrain s'est déroulé, elles étaient plus de 35% en 2017. Il est apparu évident, au fur et à mesure du terrain, que toutes ces femmes ne pouvaient disparaître dans l'analyse par un simple effet de langue, d'autant plus que le chichewa et l'anglais, les deux langues dans lesquelles fut conduit mon terrain, n'opèrent pas les mêmes distinctions grammaticales entre le masculin et le féminin. Imposer le masculin à des propos traduits de ces deux langues risquait donc d'en altérer le sens. Pour toutes ces raisons, cette thèse est rédigée en recourant à une forme d'écriture inclusive. Celle-ci ne s'est donc pas tant imposée comme un choix militant que comme une nécessité scientifique : celle de faire honneur, jusqu'au bout, aux matériaux recueillis et aux paroles que l'on m'a confiées.

Si l'usage d'une écriture épiciène et/ou inclusive commence doucement à se développer dans les sciences sociales, aucune convention n'est arrêtée. Cela n'aide pas à son institutionnalisation mais rend possibles certains accommodements. La convention choisie ici vise à la simplicité. Afin d'alourdir le moins possible la lecture, le choix a été fait de n'utiliser le point médian que pour les noms communs, et très exceptionnellement pour certains déterminants et pronoms lorsque le nom sujet était trop éloigné dans le paragraphe, jamais pour les adjectifs. Cela peut provoquer certaines surprises à la lecture, lorsque par exemple nous trouvons « les policier·es (...) ils », mais l'emploi du « il et elle » (ou « ils et elles »), qui pouvait difficilement n'être que ponctuel, est apparu plus lourd encore. Enfin, dans un même souci de simplicité et au risque d'écorcher la grammaire, le choix a été fait de se contenter de la même convention partout : les « ·e » et « ·es » sont employés systématiquement, quel que soit le féminin du nom considéré (policier·es, chercheur·es, acteur·es, etc.).

Les lieux de l'enquête





Introduction

Le meurtre de Matope : récit de terrain

Cette semaine de juillet 2018, l'agitation règne dans le bureau du *criminal investigation department* (CID) du poste de police de Ndirande. Un jeune homme de vingt-cinq ans a été retrouvé mort, dans son lit, les yeux percés au couteau. Dans ce quartier historique de la métropole de Blantyre, deuxième ville du Malawi, à la réputation, largement fantasmée, de « quartier violent », un tel crime reste exceptionnel. La brutalité et l'étrangeté de l'acte préoccupent les policier·es autant que les habitant·es du quartier. Dès le lendemain, les agent·es responsables de l'affaire ont préféré arrêter et détenir en cellule les trois suspects. Ils m'expliquent avoir souhaité aussi bien garder un œil sur eux et les avoir à disposition pour l'enquête que les protéger d'éventuelles représailles des proches de la victime ou du voisinage. Ce sont les trois dernières personnes à avoir vu le jeune homme avant son décès. Ils ont expliqué aux policier·es avoir raccompagné le jeune homme, ivre, chez lui. L'un d'eux l'aurait aidé à se coucher en présence de sa sœur, qui a confirmé qu'il était alors bien vivant.

Nous sommes deux jours après les faits. L'ensemble des agent·es du CID disponibles cet après-midi embarque à l'arrière d'un des deux pick-up du poste avec les trois suspects, pieds nus et menottés, pour perquisitionner leurs domiciles. Tout au long du trajet à travers Ndirande vers le village de Matope, situé à l'extrémité opposée du quartier, les policier·es, comme à leur habitude, saluent de la main ou interpellent chacun de leurs amis ou parents que l'on croise. Lorsque nous arrivons à la maison d'un premier suspect, un attroupement, composé d'une grande majorité d'enfants et de femmes, se forme immédiatement autour du véhicule. Les policier·es s'engouffrent dans le *compound* sans leur prêter la moindre attention. L'inspectrice Margaret Chimande maugrée de n'avoir rien d'autre pour mener l'enquête qu'un appareil photo numérique avec lequel un jeune *constable* prend des plans larges de la maison. Une trentaine de personnes se presse derrière lui pour voir ce que projette l'écran LCD. Lorsque nous ressortons, bredouilles, après une fouille sommaire des *compounds* des deux premiers suspects, une grosse centaine de personnes nous encercle désormais. La foule se fend pour laisser passer le groupe de policier·es qui pénètre dans une petite ruelle, avant de lui emboîter le pas.

Une centaine de mètres de chemins cahoteux nous sépare du domicile de la victime. Face à mon étonnement de voir autant de personnes se presser à notre suite l'inspectrice s'exclame : « *It's always like that! These people always want to know what we do... you know...* » elle prend un ton sarcastique, *to see if we do our job well.* » Elle soupire en constatant qu'un groupe, tout aussi massif que celui qui nous suit, nous attend déjà à notre destination. Elle et deux policiers se fraient un passage jusqu'au perron de la maison. Celui-ci surplombe la ruelle d'un bon mètre, conférant à leur attroupement l'apparence d'une scène de théâtre. La porte est fermée. Le jeune

sergent qui cherche à la forcer se fait rapidement arrêter par l'inspectrice. Les policier·es échangent à voix basse sur la marche à suivre. Une femme explique que la famille est partie pour l'enterrement, et ne reviendra que dans deux jours. Elle connaît un voisin qui a les clés, qu'elle s'empresse d'aller chercher sur demande de l'inspectrice. Quelques instants plus tard, les trois agent·es pénètrent dans une salle sans fenêtre plongée dans le noir. Ils s'éclairent à la lumière de leurs téléphones, prennent tant bien que mal quelques clichés du lit encore couvert de sang. Dehors, la foule est plongée dans le silence. Les cous se tendent pour voir ce qu'il se passe à l'intérieur. Après seulement deux minutes, l'inspectrice, nerveuse, ordonne le départ. Sur le retour, le photographe s'arrête pour prendre un cliché de ce qui pourrait s'apparenter à des traces de sang sur le sol, provoquant un léger mouvement de foule. Une sergente qui marche à mes côtés s'énerve : « *Can you see? We cannot do our job here ... these people have nothing better to do than be there annoying us!* ».

Tout le monde regagne le pick-up pour se rendre au domicile du troisième suspect, au nord du village de Makata, situé à une autre extrémité de Ndirande. Les policier·es m'ont confié attendre beaucoup de cette dernière perquisition. Ils le soupçonnent d'être l'assassin car c'est lui qui a couché le défunt, mais, m'ont-ils expliqué, « il a refusé d'avouer ». Le jeune homme, toujours menotté, n'est pas autorisé à s'asseoir. Forcé de rester accroupi sur le sol, il tombe plusieurs fois à cause des secousses, essuyant les moqueries des agent·es. Il a le visage tuméfié et le t-shirt taché de sang, témoins des interrogatoires musclés subis dans le bureau du CID. Une sergente l'interroge sur sa vie de famille avant de m'interpeller : « *Paul, this one is a bad man! He says that he has five kids with three different women! Is it something a respectable man would do? And none of them is his wife! He lives alone... he does not take care of his children. He just likes drinking... he is an evil person* ».

Lorsque le véhicule se gare, nous n'avons pas le même service d'accueil qu'à Matope. Un sergent conduit le suspect dans les ruelles désertes jusque chez lui, en lui pointant son fusil mitrailleur dans le dos. Nous pénétrons dans son domicile composé de deux minuscules pièces pauvrement meublées. Deux sergents procèdent à une fouille bien plus systématique que chez les deux autres suspects, retournant littéralement l'appartement. Ils hurlent des menaces au suspect, lui appuient la tête contre le matelas. En vain. « *This one thinks that he is better than us... he thinks I'm a fool. But we know how to handle these people* », me glisse un sergent à l'oreille pendant le trajet qui nous ramène au poste où les trois hommes sont remis en cellule.

Lorsque j'arrive le lendemain matin, les bureaux sont déserts. Presque tous les agent·es sont réunis sous le préau à l'arrière pour assister à la leçon hebdomadaire de l'*officer in charge*. À cet horaire dédié aux visites des détenu·es, une foule impressionnante est pourtant réunie à l'entrée du poste. À mon arrivée, une grosse trentaine de personnes se presse dans le hall d'accueil tandis qu'une soixantaine est restée dehors. L'assemblée se compose majoritairement de femmes. Je croise le conseiller municipal du voisinage de Matope. Il m'explique être venu représenter les habitant·es qui clament que la police n'a pas arrêté les bonnes personnes.

Les deux agents au guichet ce matin sont troublés par l'afflux de personnes dans le poste et me font part de leur inquiétude : « *We never know what these people could do. Police stations have been burned in some locations. [...] People don't understand our work. So, in a situation like that, where things are strange, it raises questions and if they think that we are hiding the truth they can go wild* ». Je décide de sortir prendre moi-même la température du rassemblement, profitant de ma proximité avec le conseiller municipal pour me faire introduire. Proches des suspects, mais aussi voisins résidant parfois à quelques rues de là, membres des associations religieuses locales, conseiller·es du chef du village... toutes les personnes présentes sont là pour « parler aux *bwana* de la police¹ ». Elles ont marché plus d'une heure à travers Ndirande et attendent depuis un long moment. Aucune de celles avec qui je discute ne témoigne d'animosité. Elles m'expliquent attendre le verdict des responsables policiers quant au sort des deux jeunes du quartier en cellule depuis maintenant trois jours. Certains soupçonnent les policiers de marchander leur libération. Ils sont là pour s'assurer que tout ira bien. Le conseiller municipal et un groupe d'ainés du village multiplient les allers-retours dans et hors du poste avant de s'adresser aux personnes présentes, annonçant la libération des suspects dans la journée. Sur ce, une grosse majorité se lève et s'en va, apparemment satisfaite.

Lorsque je rentre dans le poste de police, les deux policiers d'accueil manifestent leur soulagement. Au bureau du CID en revanche, la tension est encore largement palpable. Un sergent présent lors de la tournée de perquisitions s'offusque : « *These people don't let us do our work correctly! And now they want to overpower us!* ». Sur ce, le responsable du département sort de son bureau et ordonne de remettre les suspects en liberté : « *No money here! You just release them on bail.* » Puis il me propose de le rejoindre dans son bureau. Il m'explique que l'arrestation des suspects a provoqué des tensions dans le village et qu'il manque de preuves pour les garder en cellule plus longtemps. Ceux-ci appartiennent à des familles importantes et sont présentés comme des « bons samaritains » qui ont aidé le suspect à rentrer chez lui alors qu'il se comportait mal et avait agressé plusieurs femmes : « *people say that we are arresting good people, not criminals...* ». Averti par un contact dans ce voisinage, il a cherché un moyen de « calmer le jeu en urgence » : « *The trouble started yesterday. When people in the village learned that their relatives had been locked up, they started to organise. So, I had to call for a meeting here, with the elders of the community. I told them that the family of the victim was just burying its relative, it would have been a mistake to release the suspects too early. If people find out they are walking around freely, they may attack them and do their mob-justice, they can even kill them. [...] This morning, they came again by large numbers asking to release the suspects or go to court. So, I said: 'if we send them to court our hands will be tied, maybe they can have a relieved sentenced, but it would be the court to decide. So, it's better to keep this inside our own court here (il fait un geste désignant l'espace du bureau), to be able to control the situation'. I promised that I would release the suspects on bail until investigations are done and I asked them to calm down their people* ».

¹ Le terme de *bwana* est une marque de respect, soulignant le statut social supérieur de la personne désignée.

* * *

Un meurtre est une situation rare et assez peu représentative des affaires que reçoivent quotidiennement les policier·es des deux postes de police de quartier au sein desquels mon terrain s'est déroulé entre 2016 et 2019. Les événements décrits dans ce long récit de terrain n'en sont pourtant pas moins paradigmatiques de la situation policière des quartiers populaires de Blantyre, capitale économique du Malawi, pays d'Afrique australe enclavé entre la Tanzanie, la Zambie et le Mozambique. Le choix de débiter ce manuscrit par une description aussi détaillée – des ambiances, des gestes pratiqués et des paroles échangées – vise à initier le lecteur à la densité sociale du contexte dans laquelle se déroule le travail des policier·es au quartier et de restituer d'emblée l'épaisseur des rapports entre l'institution policière et les populations policées. On voit ainsi poindre dans ces quelques pages introductives l'essentiel des éléments qui seront discutés dans ce travail : l'exposition publique du travail de police soumis au regard curieux et parfois inquisiteur des gouverné·es ; le cadre matériel dans lequel celui-ci se déroule, entre manque de moyens, adaptation aux contraintes du terrain et dépendance à l'action des gouverné·es et à leur coopération ; la recherche de distinction et l'effort de marquage de la frontière entre le civil et le policier ; la dimension profondément morale de l'action des policier·es, qui estiment la culpabilité de leur suspect à l'aune de sa moralité ; les usages variés et parfois contradictoires de la violence et de la détention ; enfin, pour terminer sur un aspect qui guidera peut-être encore davantage que les autres les réflexions de cette thèse, la dimension perpétuellement négociée de l'action policière avec la population et un ensemble d'autorités locales.

La position de l'institution policière dans le quartier ne va ainsi pas de soi : elle est questionnée, scrutée, remise en cause parfois violemment. Il faut dire que depuis sa création à l'époque coloniale, celle-ci symbolise bien davantage la prédation et la brutalité de l'État que son investissement au « service » des populations du quartier. Tout au long de sa courte histoire, elle fut accompagnée d'une myriade d'acteurs plus ou moins officiellement reconnus par l'État, qui ont accaparé une part du « monopole de la violence légitime ». C'est cette « configuration² » historique particulière – que nous désignons par le concept d'arène policière – ses recompositions et les rapports de domination qui s'y jouent, que cette thèse cherche à mettre en intrigue. Elle est le fruit de la rencontre entre trois types de populations, elles-mêmes traversées par de nombreux clivages internes : l'institution policière et ses agent·es, les habitant·es du quartier, désignés dans ce travail par le terme de gouverné·es³, et enfin les divers

² Selon le sens programmatique que Norbert Élias donne au concept de configuration, dont il fait le cœur de sa sociologie, pour penser les relations entre individus et société. Le sociologue insiste ainsi sur l'interdépendance des individus et des groupes, sur l'interpénétration de leurs expériences et de leurs actions, sur les jeux de conflits et de coopération qui les lient et sur les façons dont ils se perçoivent mutuellement. Pour une synthèse, voir : *Qu'est-ce que la sociologie?*, Paris : Presse Pocket, 1993 [1970], chap. 4.

³ À l'instar d'Alexis Spire et d'autres politistes français qui s'intéressent aux « rapports ordinaires à l'État », j'emploie le terme de gouverné·e plutôt que celui d'usager·e. Celui-ci place davantage la focale sur « les

groupes, individus et organisations, activement investis dans l'action policière à l'échelle de leur famille élargie, lieu de travail, voisinage, village ou quartier.

L'étude du travail de police déployée dans cette thèse suggère que la formation de l'État dans un territoire donné – que l'on peut définir comme le processus inconscient et contradictoire de vulgarisation et de légitimation du pouvoir étatique à la suite de Bruce Berman et John Lonsdale et de la sociologie politique Jacques Lagroye⁴ – tient en grande partie aux positions sociales de ses agent·es et aux conditions pratiques de leur cohabitation avec les différents groupes sociaux qui l'habitent, notamment ceux qui participent, à côté de l'État, au travail de police. Une telle perspective suppose d'abord de considérer les enjeux d'une lecture locale du processus historique de formation de l'État dans le cas des « quartiers populaires » du Malawi. Fondée sur l'ethnographie symétrique des rapports quotidiens entre policier·es fonctionnaires, individus engagés dans les organisations de police communautaire et populations gouvernées, cette recherche s'articule autour du concept d'« arène policière », c'est-à-dire du champ de pouvoir territorialisé où se confrontent des processus d'institutionnalisation du maintien de l'ordre, dans et en dehors de l'État. Elle croise l'étude des organisations policières et celle des formes non-étatiques de maintien de l'ordre (I). À la fin des années 1990, le champ policier national fut soumis à un processus de réforme articulé autour de la doctrine du *community policing*. L'enjeu de la thèse consiste à étudier l'influence de la réforme dans les transformations de l'arène policière locale et dans la formation d'un nouvel ordre public. Cette recherche discute alors également avec la sociologie et l'anthropologie de l'action publique et de la circulation internationale des politiques publiques (II). L'ambition d'un tel travail consiste enfin à rattacher les configurations de pouvoir ainsi mises en lumière à la question de la structuration sociale. Il s'agit de rendre compte de la relation entre l'action policière et la fabrique des ordres sociaux et politiques. La thèse suggère donc de dépasser les travaux récents sur les polices africaines, qui font de l'action policière un « travail comme les autres » et laissent de côté des questionnements relatifs à sa politisation et aux multiples façons dont il affecte les rapports de domination (III). Cette introduction, mêlant construction de l'objet et discussion avec les divers pans de la littérature de sociologie et d'anthropologie politique qui ont aiguillé ma réflexion, se conclut par un retour sur le dispositif empirique et notamment les enjeux de l'ethnographie symétrique (IV).

rapports de domination entre ceux qui agissent au nom de l'État et ceux qui s'y confrontent ». Dans le cas de la configuration qui nous intéresse ici, le terme permet également de distinguer la population « gouvernée » des groupes composant la troisième population étudiée : issus de la population civile, ils sont toutefois investis d'une forme d'autorité policière à l'échelle de leur quartier. Voir : A. Spire, « État des lieux. Les policy feedbacks et le rapport ordinaire à l'État », *Gouvernement et action publique*, vol. 5, n° 4, 2016, p. 152.

⁴ B. Berman and J. Lonsdale, *Unhappy valley: Conflict in Kenya and Africa*, London : James Currey, 1992 ; J. Lagroye, « La Légitimation » in *Traité de science politique. Tome 1. La science politique, science sociale. L'ordre politique*, Paris : Presses Universitaires de France, 1985, p. 395–467.

I. Étudier la formation de l'État dans les quartiers populaires au Malawi au prisme du maintien de l'ordre

1. Saisir les processus de formation de l'État au niveau local

La publication en 1992 de *Unhappy Valley*, ouvrage regroupant diverses publications de l'historien John Lonsdale et du politiste Bruce Berman, marque un tournant dans l'analyse de l'État en Afrique. S'opposant au « paradigme autonomiste » longtemps dominant, qui insiste sur l'extranéité de l'État par rapport au monde social⁵, les deux auteurs conçoivent l'État comme le produit de deux processus historiques concomitants et entremêlés : l'un de construction et l'autre de formation. Le premier désigne « l'effort conscient visant à la création d'un appareil de contrôle » et le second « le processus inconscient et contradictoire composé de conflits, de négociations, et de compromis entre divers groupes sociaux, dont les actions intéressées et les marchandages aboutissent à la “vulgarisation” du pouvoir étatique⁶ ». Qu'ils en revendiquent ou non l'héritage, un grand nombre de chercheur·es s'inspirent de cette conception de l'État pour en étudier les processus historiques et contingents de formation.

Cette littérature s'articule autour d'une série de propositions qui m'ont servi de guide au moment de construire l'objet de mon travail. (i) L'État en Afrique n'est ni nouveau ni importé, mais dispose d'une historicité propre⁷. Il s'agit d'un processus historique indéterminé, un « chantier permanent⁸ » soumis à des forces contradictoires, qui prend forme dans des contextes locaux spécifiques et traverse les périodes précoloniale, coloniale et postcoloniale, accumulant, par « sédimentation⁹ », expériences et formes institutionnelles héritées de chaque époque. (ii) État et société sont enchâssés l'un dans l'autre, les frontières qui les séparent sont poreuses et mouvantes¹⁰. Un ensemble de groupes sociaux appartenant pleinement ou non à l'appareil bureaucratique, sont en compétition pour le pouvoir et les ressources, participent à la « fabrique de l'État¹¹ ». De ces deux premiers constats découle le fait que l'État peut être considéré comme une « espace de positions spécifique¹² » au sein duquel la domination d'un groupe sur les autres

⁵ J. Lonsdale, “States and Social Processes in Africa: A Historiographical Survey”, *African Studies Review*, vol. 24, n° 2/3, 1981, pp. 148–151.

⁶ B. Berman and J. Lonsdale, *Unhappy Valley...*, *op. cit.*, p. 5.

⁷ J.-F. Bayart, « L'Historicité de l'État importé », *Les Cahiers du CERI*, n° 15, 1996, p. 1–44.

⁸ T. Bierschenk and J.-P. Olivier de Sardan, “Studying the dynamics of African bureaucracies. An introduction to States at Work” in T. Bierschenk and J.-P. Olivier de Sardan (eds.) *States at Work: Dynamics of African Bureaucracies*, Leiden ; Boston : Brill, 2014, p. 3–34.

⁹ T. Bierschenk, *La police, la bureaucratie et l'État*, Johannes Gutenberg-Universität, Mainz, Working Papers of the Department of Anthropology and African Studies, 2019, n° 185, pp. 10–11.

¹⁰ B. Lacroix, “Ordre Politique et Ordre Social” in *Traité de science politique. Tome 1. La science politique, science sociale. L'ordre politique*, Paris : Presses Universitaires de France, 1985, p. 469–565.

¹¹ J. Migdal and K. Schlichte, “Rethinking the State” in Schlichte, Klaus (ed.) *The Dynamics of States: The Formation and Crises of State Domination*, London : Routledge, 2005, p. 14.

¹² V. Dubois, « L'action de l'État, produit et enjeu des rapports entre espaces sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 201-202, 2014, p. 11–25.

et les processus d'institutionnalisation de cette domination dans des bureaucraties étatiques ne peuvent être considérés pour acquis. Il s'agit donc d'étudier la formation des groupes qui s'identifient à l'État et de questionner les modalités de leur allégeance à l'État¹³. Cela suppose également de prendre au sérieux les mécanismes institutionnels qui se déploient en dehors de l'État et de penser leur incorporation incertaine dans son champ de contrôle¹⁴. (iii) L'État se matérialise quotidiennement par l'action des groupes qui en peuplent l'appareil bureaucratique. « Il s'agit alors », rappelle Vincent Dubois, « de considérer une politique [publique] comme l'objectivation d'un état provisoire du rapport de forces au sein du champ de luttes pour sa définition légitime¹⁵ ». L'analyse doit, autrement dit, porter sur les jeux incessants de va-et-vient entre construction et formation de l'État¹⁶. (iv) L'État est autant un appareil de pouvoir concret et matériellement identifiable qu'une idée collectivement partagée¹⁷, et un produit des interactions entre gouvernants et gouvernés¹⁸. La « vulgarisation » du pouvoir étatique, ou sa « légitimation », que B. Berman et J. Lonsdale identifient comme le principe au cœur du processus de formation de l'État, désigne donc l'élaboration d'un sens commun de l'ordre social¹⁹ et d'une « croyance partagée dans la valeur sociale de l'institution [étatique]²⁰ ». De ces quatre propositions, retenons donc que l'État est un champ de force, un produit de compromis et de rapports de force entre des groupes dotés de ressources inégales et ancrés dans des ordres sociaux et institutionnels concurrents.

De cette littérature, cette thèse reprend ces principaux enseignements et cadres d'analyse, qu'elle propose d'appliquer au contexte concret et localisé d'un quartier urbain, là où les études africanistes qui s'en inspirent abordent plus souvent les rapports de pouvoir aux échelles

¹³ J. Lagroye et J. Siméant, « Gouvernement des humains et légitimation des institutions » dans P. Favre et al. (dir.) *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Presses de Sciences Po, 2003, p. 53–71.

¹⁴ C. Lund, “Twilight Institutions: Public Authority and Local Politics in Africa”, *Development and Change*, vol. 37, n° 4, 2006, p. 685–705.

¹⁵ V. Dubois, « L'action de l'État... », art. cit., p. 14.

¹⁶ T. Haggmann and D. Péclard, “Negotiating Statehood: Dynamics of Power and Domination in Africa”, *Development and Change*, vol. 41, n° 4, 2010, p. 539–562.

¹⁷ J. Migdal et K. Schlichte identifient une tension entre ce qu'ils appellent « l'idée de l'État » (« *image of the state* »), c'est-à-dire la représentation que les individus se font de l'État comme entité autonome et comme principe d'organisation de la société, et la « pratique » ou « fabrique de l'État », désignant les pratiques quotidiennes des groupes sociaux engagés dans la mise en place de l'action publique (« *doing the state* »), dans “Rethinking the State”, art. cit.. De la même façon, Pierre Bourdieu, dans son cours au collège de France, désigne ainsi l'État comme un « principe d'orthodoxie, de consensus sur le sens du monde » et, reprenant la formule durkheimienne à propos de la religion, une « illusion bien fondée » puis poursuit : « je dirais que l'État est le nom que nous donnons aux principes cachés, invisibles – pour désigner une sorte de *deus absconditus* – de l'ordre social ». Voir P. Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris : Raisons d'Agir / Seuil, 2015 [2012], pp. 13–31, citation p. 19-20.

¹⁸ Certains auteurs, à la suite de Max Weber, parlent ainsi de « stateness » ou « étaticité » pour désigner la qualité des pratiques des acteurs, appartenant ou non à la bureaucratie d'État, qui sont amenés à produire l'action publique au quotidien. Ils s'appuient sur l'intuition webérienne selon laquelle l'État existe avant tout car des acteurs agissent suivant la croyance qu'il existe. M. Weber, *Économie et société. Tome 1 : Les catégories de la sociologie*, Paris : Pocket, 1995 [1921], p. 60. Voir : T. Bierschenk and J.-P. Olivier de Sardan, “Studying the dynamics of African bureaucracies. An introduction to States at Work”, art. cit., p. 15 ; J. Beek, *Producing Stateness: Police Work in Ghana*, Leiden ; Boston : Brill, 2016.

¹⁹ P. Bourdieu, *Sur l'État, op. cit.*, pp. 13–31.

²⁰ J. Lagroye, ‘La Légitimation’, art. cit., p. 400.

nationales ou internationales²¹, ou à l'échelle d'une institution dans son ensemble²². Elle part du constat, aujourd'hui largement étayé, qu'une analyse localisée permet d'éclairer des dynamiques plus larges²³. Lorsqu'il souligne l'historicité de l'État en Afrique, Jean-François Bayart prend d'ailleurs soin de souligner la grande hétérogénéité culturelle et géographique de ses « fondements autochtones » avant d'esquisser les contours d'un programme de recherche fondé sur l'étude des « clivages de terroirs » au cœur de la formation de l'État²⁴. La remarque, qui a surtout servi à rendre compte de la disparité entre nations, invite pourtant tout autant à saisir, à l'échelle infranationale, la forme spécifique des arrangements locaux sur lesquels repose l'ordre social et politique²⁵. Aussi, en resserrant la focale sur l'échelle du quartier, cette étude cherche à rendre compte des rapports de force entre les groupes sociaux engagés dans la « négociation, la contestation et le bricolage²⁶ » du pouvoir étatique au sein de leurs différentes sphères de vie²⁷. L'« expérience pratique de l'État²⁸ » étant en grande partie le fruit d'un apprentissage résultant des confrontations quotidiennes et répétées avec les représentants de ses administrations, et de la transmission de ces expériences au sein des espaces familiaux, professionnels et des groupes de pairs²⁹, l'échelle locale, qui permet d'embrasser dans une même analyse une grande variété de groupes en interaction, leur formation, leurs pratiques, leurs marchandages, leurs projections et leurs positions dans l'espace social local, se présente ainsi comme la plus à même de décrire la densité et la profondeur historique de ces dynamiques.

Si, dans le cas qui nous intéresse, le quartier ne constitue pas le seul espace de déploiement des processus d'identification et des projections statutaires des groupes qui l'habitent³⁰, il

²¹ J.-F. Bayart, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris : Fayard, 2006 [1989] ; T. Hagmann and D. Péclard, "Negotiating Statehood", art. cit. ; M. Hilgers, "The historicity of the neoliberal State", *Social Anthropology*, vol. 20, n° 1, 2012, p. 80–94.

²² T. Bierschenk and J.-P. Olivier de Sardan (eds.), *States at Work: Dynamics of African Bureaucracies*, Leiden ; Boston : Brill, 2014. C'est notamment le cas des principaux travaux d'anthropologie sur les polices africaines : J. Hornberger, *Policing and Human Rights: The Meaning of Violence and Justice in the Everyday Policing of Johannesburg*, London : Routledge, 2011 ; J. Beek, *Producing Stateness*, op. cit. ; M. Göpfert, *Policing the Frontier: An Ethnography of Two Worlds in Niger*, Ithaca : Cornell University Press, 2020.

²³ J.-L. Briquet et F. Sawicki, « L'analyse localisée du politique. Lieux de recherche ou recherche de lieux ? », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 2, n° 7, 1989, p. 6–16 ; F. Sawicki, « Les politistes et le microscope » dans M. Bachir (dir.) *Les méthodes au concret*, Paris - Amiens : PUF/CURAPP, 2000, p. 143–164.

²⁴ J.-F. Bayart, *L'État en Afrique...*, op. cit., pp. 317–330.

²⁵ Jean-Pierre Olivier de Sardan et Mahaman Tidjani Alou ont souligné le faible intérêt de la recherche francophone sur le pouvoir en Afrique pour les dynamiques locales au profit de « dynamiques [sensées être] plus déterminantes » : « Introduction : Le local comme enjeu politique et enjeu scientifique » dans J.-P. Olivier de Sardan et M. Tidjani Alou (dir.) *Les Pouvoirs locaux au Niger. Tome 1 : En Attendant La Décentralisation*, Paris - Dakar : Karthala - Codesria, 2009.

²⁶ T. Hagmann and D. Péclard, "Negotiating Statehood", art. cit., p. 544.

²⁷ Les politiques de « décentralisation » des années 2000 ont suscité un regain d'intérêt, bien que limité, pour l'étude des arrangements locaux au cœur du gouvernement des villes. Voir par exemple : L. Fourchard (dir.), *Gouverner les villes d'Afrique : État, gouvernement local et acteurs privés*, Paris : Bordeaux : Karthala, 2007.

²⁸ A. Spire, « État des lieux... », art. cit..

²⁹ A. Sharma and A. Gupta, "Introduction: Rethinking Theories of the State in the Age of Globalization" in *The Anthropology of the State: A Reader*, London : Wiley-Blackwell, 2006, p. 1–41.

³⁰ H. Englund, "The Village in the City, the City in the Village: Migrants in Lilongwe", *Journal of Southern African Studies*, vol. 28, n° 1, 2002, p. 137–154.

constitue malgré tout un espace primordial où s’ancre une grande partie des luttes sociales³¹. Il ne s’agit donc pas de l’appréhender comme un espace socialement homogène et isolé du reste du territoire national et des dynamiques internationales – démarche qui présenterait le risque de faire du territoire le principe générateur d’une « culture » locale propre, au mépris de l’importante différenciation sociale qui caractérise cet espace³² – mais comme un « terrain d’expression des rapports de pouvoir » au cœur du processus de formation de l’État³³. Pour éviter de tomber dans le piège d’un « néo-localisme³⁴ », il convient donc de croiser les échelles et de rendre compte des jeux d’influences réciproques entre elles : prendre en considération les caractéristiques structurelles et historiques propres au quartier autant que ses relations avec le reste de l’espace urbain et les mondes ruraux qui lui sont connectés, sa place dans l’histoire politique et dans les structures économiques nationale et internationale³⁵.

2. Les « quartiers populaires » et l’État au Malawi

Contrairement à la majorité des travaux sur les pouvoirs locaux en Afrique³⁶, ce travail place le regard sur des territoires urbains et plus particulièrement sur des quartiers densément peuplés qui ont émergé et se sont développés en périphérie des villes coloniales avant d’être intégrés au paysage urbain postcolonial³⁷.

³¹ En témoignent par exemple les travaux sur l’autochtonie en Afrique et ailleurs : P. Geschiere, *The Perils of Belonging: Autochthony, Citizenship, and Exclusion in Africa and Europe*, Chicago : University of Chicago Press, 2009 ; J.-N. Retière, « Autour de l’autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. n° 63, n° 3, 2003, p. 121–143. Voir également les remarques de Sarah Jenkins sur les « micro-géographies de la violence » dans les quartiers populaires du Kenya : “Good Guest, Bad Guest: The Micro-Geographies of Violence in Urban Kenya”, *Civil Wars*, vol. 17, n° 2, 2015, p. 222–241.

³² J.-F. Bayart, « Culture et développement : les luttes sociales font-elles la différence ? », *Afrique contemporaine*, vol. 226, n° 2, 2008, p. 85–110

³³ L. Fourchard, « L’État et la ville. Héritages historiques et nouvelles politiques de décentralisation en Afrique » dans L. Fourchard (dir.) *Gouverner les villes d’Afrique : État, gouvernement local et acteurs privés*, Paris : Bordeaux : Karthala, 2007, p. 10. Voir aussi dans le cas français le plaidoyer de Michel Bozon pour une analyse locale des sociabilités urbaines qui évite les écueils du culturalisme : *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province. La mise en scène des différences*, Presses universitaires de Lyon, 1984, pp. 7–8.

³⁴ P. Le Galès, *Le retour des villes européennes: sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, France : Presses de Sciences Po, 2003.

³⁵ Depuis les années 2000 des voix se sont également élevées contre une vision trop localiste des villes africaines, insistant sur les flux et connexions entre elles et avec le monde et sur la projection des « imaginaires » de leurs habitant·es dans le monde : D. Malaquais, « Villes flux. Imaginaires de l’urbain en Afrique aujourd’hui », *Politique africaine*, n° 100, 2005, p. 15–37 ; A. Simone, « Reaching Larger Worlds. Negotiating the Complexities of Social Connectedness in Douala », *Politique africaine*, n° 100, 2005, p. 38–53 ; A. Mbembe and S. Nuttall, “Writing the World from an African Metropolis”, *Public Culture*, vol. 16, n° 3, 2004, p. 347–372 ; S. Bredeloup, « L’aventurier, une figure de la migration africaine », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 125, n° 2, 2008, p. 281–306 ; T. Fouquet (dir.), « Blackness », *Politique africaine*, n° 136, 2014. L’idée d’analyser ce qui se joue au niveau local n’a pas pour finalité de revenir sur les apports de ces travaux mais plutôt de mesurer la réalité locale de ces projections dans le monde.

³⁶ J.-P. Olivier de Sardan and M. Tidjani Alou (eds.), *Les Pouvoirs locaux au Niger. Tome 1 : En Attendant La Décentralisation*, Paris - Dakar : Karthala - Codesria, 2009 ; C. Lund, “Twilight Institutions”, art. cit..

³⁷ À l’instar de P. Haenni, *L’ordre des caïds. Conjurer la dissidence urbaine au Caire*, Paris - Le Caire : Karthala, 2005 ; D. Rodriguez-Torres, *Au cœur du bidonville de Mathare Valley. La politique du ventre vide à Nairobi*, Nairobi : Paris : Karthala, 2014 ou encore L. Fourchard (dir.), *Gouverner les villes d’Afrique*, op. cit. et L. Fourchard, *Trier, exclure et policer. Vies urbaines en Afrique du Sud et au Nigéria*, Paris : Presses de Sciences Po, 2018.

Pour une étude des dynamiques urbaines au Malawi

L'enjeu est important dans un pays comme le Malawi où les territoires urbains restent bien moins étudiés que les zones rurales³⁸. Ce tropisme pour les mondes ruraux s'explique notamment par une urbanisation à la fois tardive, fort limitée et remarquablement hétérogène au regard du reste du continent et par une économie dominée par l'agriculture³⁹. Seuls 16,0% des 17,5 millions de Malawites résidaient en ville en 2018⁴⁰, se répartissant en très grande majorité dans les quatre principales « aires urbaines », dont deux seulement excèdent 250 000 habitant·es⁴¹. Il s'agit là d'un des taux d'urbanisation les plus faibles du continent, et du monde⁴². Avec respectivement 1,03 million et 879 000 habitant·es en 2018, Lilongwe et la conurbation Blantyre-Limbe, les deux principales métropoles du pays, occupent une place bien éloignée dans le classement des villes de la région et du continent⁴³. Par ailleurs, l'urbanisation rapide de Lilongwe suite à sa désignation en 1975 comme capitale du pays a grandement ralenti celle des anciennes métropoles coloniales de la région Sud comme Blantyre. Cela explique en grande partie que le Malawi soit l'un des seuls pays de la région avec deux aires urbaines autour d'un million d'habitant·es, mais sans réelle mégapole comparable aux autres capitales du continent⁴⁴.

Les villes et tout particulièrement les quartiers populaires sont toutefois des espaces dont la centralité dans l'histoire politique et sociale du pays est presque inversement proportionnelle à leur poids démographique. Ndirande est le plus imposant et l'un des plus anciens quartiers populaires du pays, dont la naissance à la fin du XIX^e siècle a même précédé celle de la ville de Blantyre à laquelle il est aujourd'hui rattaché⁴⁵. Qualifié par l'un des plus importants

³⁸ Un constat que dressait déjà John McCracken à la fin des années 1990 à propos de l'historiographie : « Blantyre Transformed: Class, Conflict and Nationalism in Urban Malawi », *The Journal of African History*, vol. 39, n° 2, 1998, p. 247–269.

³⁹ D. Potts, *Urbanization in Malawi with Special reference to the new capital city of Lilongwe*, PhD Thesis, London : University College, 1986. C'est d'ailleurs le constat qu'un tiers du PIB du pays reposait sur la monoculture du tabac qui avait attiré l'attention de ma recherche de Master sur l'encadrement du travail agricole : P. Grassin, « Les courtiers-producteurs du développement agricole : Tabaculture et différenciation sociale en zone rurale au Malawi », *Politique africaine*, n° 147, 2017, p. 135–157.

⁴⁰ Personnes vivant dans une commune de plus de 5000 habitant·es avec une densité de plus de 400 personnes par km². Un chiffre qui est resté relativement stable depuis la fin des années 1990, alors que le recensement de 1998 estimait la population urbaine à 14% du total.

⁴¹ Lilongwe, 5,6% ; Blantyre, 4,6% ; Mzuzu, 1,3% et Zomba, 0,6%. Sauf indication contraire, l'ensemble des chiffres relatifs à la population sont issus du recensement de 2018 : Government of Malawi, *Malawi Population and Housing Census Report*, National Statistical Office, 2018.

⁴² À égalité avec le Rwanda et le Niger et juste devant le Burundi (13%). À titre de comparaison, les trois pays limitrophes ont des taux d'urbanisation deux à trois fois plus élevés selon les chiffres de la Banque Mondiale : le Mozambique (36%), la Tanzanie (34%) et la Zambie (44%) avec une population totale sensiblement similaire à celle du Malawi.

⁴³ Comparé, par exemple, à Lusaka, capitale de la Zambie (2,5 millions), et à la conurbation Maputo-Matola (2,7 millions). Selon les chiffres rassemblés par le World Population Prospect des Nations Unies à partir des statistiques nationales. Voir : <https://population.un.org/> (consulté le 26/06/2020).

⁴⁴ D. Potts, *Urbanization in Malawi*, *op. cit.*

⁴⁵ Voir vue aérienne de Blantyre en annexe 7.

spécialistes du pays de « site historique de la politique du Malawi⁴⁶ », il fut le théâtre des principaux événements politiques depuis le début du XXe. Si le passage par un travail de mobilisation en zone rurale à la fin des années 1950 s'est avéré déterminant pour la victoire d'un mouvement indépendantiste jusqu'alors principalement ancré dans les milieux élitaires urbains, c'est à Ndirande et dans les villages périurbains de Blantyre qu'a résidé la majorité de ses initiateurs et leaders, dont l'expérience urbaine a grandement déterminé la formation politique⁴⁷. C'est là également, au tournant des années 1990, que s'est formé le mouvement clandestin qui a renversé le régime dictatorial de Hastings Kamuzu Banda et qu'ont éclaté les principales manifestations qui en ont accompagné la chute⁴⁸. Au-delà de ces grands événements politiques, l'enjeu de cette recherche est de rendre compte des apports plus ordinaires de cette histoire locale à la trajectoire historique de l'État au Malawi, en étudiant sur le temps long la formation quotidienne de l'État dans le quartier.

Aux marges de la ville et de l'État ?

Trouver une terminaison appropriée pour qualifier ces territoires invite inévitablement à se positionner par rapport à certaines approches dominantes des villes africaines et des rapports entre États et « marges urbaines » dans les sciences sociales et politiques⁴⁹. Ce détour taxinomique est d'autant plus important que, comme le rappelle Christian Topalov, les mots employés recouvrent des modes de classement et de division politique des espaces urbains⁵⁰.

Émergeant au tournant du XX^e siècle en périphérie de la ville coloniale naissante pour accueillir les populations africaines qui y cherchaient travail et protection, mais auxquelles la ville coloniale était interdite en raison du principe de ségrégation raciale qui régula la société coloniale⁵¹, les « villages périurbains⁵² » seraient pour certains auteurs les symboles de la « ville coloniale duale⁵³ ». À partir des cas nigérian et sud-africain, Laurent Fourchard adresse une série de critiques à cette conception, qui se transposent largement au Malawi. En opposant une ville coloniale « racialisée et contrôlée » à une « ville postcoloniale fluide, créative et libérée

⁴⁶ H. Englund, "Winning Elections, Losing Legitimacy: Multipartyism and the Neopatrimonial State in Malawi" in M. Cowen and L. Laakso (eds.) *Multiparty Elections in Africa*, Oxford : James Currey, 2001, p. 172–186.

⁴⁷ J. Power, *Political Culture and Nationalism in Malawi: Building Kwacha*, University of Rochester Press, 2010, J. McCracken, "Blantyre Transformed", art. cit.

⁴⁸ J. Power, *Political Culture and Nationalism in Malawi*, op. cit., pp. 1–2 ; J. Newell, "'A Moment of Truth'? The Church and Political Change in Malawi, 1992", *The Journal of Modern African Studies*, vol. 33, n° 2, 1995, p. 243–262.

⁴⁹ Pour une revue critique dont la discussion qui suit est en partie inspirée, voir L. Fourchard, *Trier, exclure, policer*, op. cit., pp. 10–17.

⁵⁰ C. Topalov, « Les divisions de la ville : Une approche par les mots » dans Topalov, C. (dir.) *Les divisions de la ville*, Éditions UNESCO, 2002, p. 1–8.

⁵¹ J. Power, *Individual enterprise and enterprising individuals: African entrepreneurship in Blantyre and Limbe, 1907-1953*, PhD Thesis, Dalhousie University, 1990.

⁵² Comme les qualifia David Bettison, du *Rhodes Livingston Institute*, qui réalisa à Blantyre une série d'études à la fin des années 1950. Voir : D. Bettison and R.J. Apthorpe, "Authority and Residence in a Peri-urban Social Structure - Ndirande, Nyasaland", *The Nyasaland Journal*, vol. 14, n° 1, 1961, p. 7–40.

⁵³ Pour un exemple de cette grille de lecture, voir : F. de Boeck and M.-F. Plissart, *Kinshasa : Tales of the Invisible City*, Leuven University Press, 2004.

de ses contraintes antérieures », elle présente en effet le double écueil de surestimer la capacité de contrôle et d'encadrement du pouvoir colonial sur les vies des populations colonisées, qui savaient autant s'approprier une partie des dichotomies coloniales que s'en émanciper, et de sous-estimer les continuités historiques entre ville coloniale et ville postcoloniale⁵⁴.

Malgré les lois ségrégatives, les « villages africains⁵⁵ » étaient bien davantage désertés par les colons que la ville coloniale ne l'était par les populations colonisées. Celles-ci s'y rendaient quotidiennement pour y travailler comme salarié·es, fonctionnaires, employé·es de maison ou, parfois, y tenir leur propre entreprise. À l'inverse, les administrateurs coloniaux connaissent peu ces territoires et leurs populations, dont l'encadrement fut précocement confié à des « autorités traditionnelles » (« *traditional authorities* » encadrant un réseau de « *village heamnen* ») dans le cadre de l'*indirect rule*. Ces territoires reflétaient alors parfaitement les contradictions de la situation coloniale : l'organisation rationnelle duale de l'espace urbain d'une part et les limites du contrôle et des connaissances de l'État colonial sur leurs populations reléguées à la marge d'autre part⁵⁶. Si la fluidité des catégories sociales, la créativité et une certaine autonomie par rapport à l'État sont la marque de la ville postcoloniale⁵⁷, elles n'en étaient donc pas moins des caractéristiques centrales du quotidien des populations urbaines colonisées.

Inversement, la fin de la ségrégation raciale à l'indépendance ne fit pas disparaître une certaine forme de dualité de l'espace urbain. Les élites économiques et politiques du régime s'établirent dans les anciens quartiers résidentiels des colons tandis que la grande majorité de la population urbaine – allant des classes subalternes « flottantes » aux ouvrier·es, petits fonctionnaires et petits entrepreneur·es à la situation économique plus stable – se concentra dans les anciens villages périphériques devenus d'imposants quartiers à l'habitat majoritairement précaire. Ces quartiers continuent jusqu'aujourd'hui à se développer en dehors de la planification urbaine. Officiellement l'espace urbain est divisé depuis 1948 en trois catégories de territoires selon leur densité de population – *high*, *medium* et *low* – qui se superposent parfaitement aux anciennes frontières raciales⁵⁸. Cette dualité persistante des villes africaines postcoloniales a conduit nombre de chercheur·es à aborder les quartiers densément peuplés à travers le vocable de la marginalité. Aujourd'hui parfaitement intégrés à l'espace

⁵⁴ L. Fourchard, *Trier, exclure, policer*, op. cit., pp. 13–14 & 45–48.

⁵⁵ J. Power, *Individual Enterprise...*, op. cit., p. 42.

⁵⁶ Comme l'observe Andreas Eckert, « en créant des quartiers "africains" ségrégués, les administrateurs coloniaux étaient bien contraints de réaliser qu'ils avaient par la même occasion des espaces difficiles à contrôler » : "Urbanization in Colonial and Postcolonial West Africa" in E.K. Akyeampong (ed.) *Themes in West Africa's History*, Oxford : James Currey, 2006, p. 218. Si les critères raciaux propres à la domination coloniale ne s'y retrouvent pas, John Merriman décrit des mécanismes de ségrégation comparables dans le Paris du XIXe siècle, conduisant à une autonomisation similaire de la vie sociale et politique des « faubourgs » par rapport au contrôle étatique : *Aux marges de la ville. Faubourgs et banlieues en France (1815-1870)*, Paris : Seuil, 1994.

⁵⁷ F. de Boeck and M.-F. Plissart, *Kinshasa*, op. cit.

⁵⁸ J. Power, *Individual Enterprise...*, op. cit., p. 27.

urbain par des migrations pendulaires quotidiennes, ils constituent pourtant le lieu de vie de la très grande majorité de la population des villes, et concentrent l'essentiel de l'expérience urbaine contemporaine. Avec près de 120 000 habitant·es recensés en 2018, le quartier de Ndirande représente à lui seul près de 15% de la population totale de l'agglomération Blantyre-Limbe⁵⁹. Ainsi, les notions de marginalité ou de périphérie ne nous semblent pas appropriées pour désigner ces espaces, par ailleurs si centraux dans l'histoire politique nationale⁶⁰.

Pour autant, il n'est pas satisfaisant d'abandonner l'idée d'associer une épithète au terme de « quartier » ou de parler de simple « milieu urbain ». Une part croissante de l'expérience urbaine se développe aujourd'hui en dehors. Les quartiers sont à différencier, au moins en fonction de la position sociale de leurs habitant·es. Élités économiques et hauts fonctionnaires s'installent dans de nouveaux quartiers aux rues vides et goudronnées et à l'habitat reclus derrière de grands murs. La dernière décennie a par ailleurs vu se stabiliser des « classes moyennes » urbaines aux revenus relativement stables, bien qu'hétérogènes, qui s'établissent dans d'autres types de territoire, à l'habitat individuel plus délimité, mieux connecté à l'électricité et à l'eau courante et plus spacieux, permettant généralement de dédier une salle ou une petite dépendance à une activité commerciale ouverte sur la rue⁶¹. Généraliser les expériences des habitant·es de Ndirande à l'ensemble des populations urbaines présenterait alors le risque de négliger les différences qui les opposent, parfois à revenu égal, aux populations de ces nouveaux quartiers.

Du « bidonville global » aux « quartiers populaires » : un enjeu comparatiste

Depuis les années 1990, une autre approche, plus normative, fait des quartiers comme Ndirande les témoins d'une « bidonvilisation » de l'Afrique et de la faillite des États. Elle est notamment promue par les *development studies*, les bailleurs de fonds et institutions internationales à l'instar d'UN Habitat, qui proposent une série de programmes pour s'attaquer à l'insalubrité, au surpeuplement, à la grande pauvreté et à la criminalité qui les caractériseraient. Comme l'a récemment souligné Laurent Fourchard, cette « approche par les manques » prend racine dans l'hygiénisme des lectures coloniales de la ville⁶². Elle contribue

⁵⁹ Selon UN Habitat, 75% de la population de Blantyre vivait dans des quartiers situés en dehors de la planification urbaine en 2008. On peut toutefois revoir ce chiffre à la hausse car une partie importante de ces quartiers n'est pas prise en compte par la planification officielle. Voir United Nations Human Settlements Programme, *Malawi: Blantyre Urban Profile*, 2011.

⁶⁰ Voir aussi : D. Malaquais, « Villes flux... », art. cit., p. 20.

⁶¹ Sur ces nouvelles classes sociales africaines qui ne se limitent pas au milieu urbain, mais s'établissent aussi en milieu rural, voir C. Nallet, *Identifier les classes moyennes africaines: Diversité, spécificités et pratiques de consommation sous contrainte*, Institut Français des Relations Internationales, Paris / Bruxelles, 2015. Dans le cas du Malawi, voir aussi les observations de Jens A. Andersson dans « Informal moves, informal markets: International migrants and traders from Mzimba District, Malawi », *African Affairs*, vol. 105, n° 420, 2006, p. 375–397.

⁶² L. Fourchard, « Les territoires de la criminalité à Lagos et à Ibadan depuis les années 1930 », *Revue Tiers Monde*, n° 185, 2006, pp. 98–101. Voir également E. M'Bokolo, « Peste et société urbaine à Dakar : l'épidémie de 1914 », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 22, n° 85/86, 1982, p. 13–46 ; J. Iliffe, « The poor in the modern history of Malawi » in *Malawi: An Alternative Pattern of Development*, Edinburgh : Centre of African Studies - University of Edinburgh, Seminar Proceedings, vol. 25, 1985, p. 245–292.

par ailleurs à nourrir une théorie cauchemardesque et misérabiliste du « bidonville global », homogénéisant à l'excès les expériences des populations urbaines du « Sud »⁶³. Ses promoteurs se préoccupent enfin très peu du fait que les populations qui les habitent puissent développer un fort sentiment d'appartenance à ces territoires⁶⁴. Un tel vocable n'est alors pas seulement insatisfaisant sur le plan théorique, il est aussi quasiment inexistant dans la bouche des enquêtés pour qualifier leur lieu de vie.

Le terme le plus communément utilisé par les populations locales et certains anthropologues anglophones est celui de *township*. Dans l'esprit de nombreux habitant·es, il évoque les intenses migrations entre le pays et l'Afrique du Sud qui connectent assez intimement les *townships* de Blantyre et Lilongwe à ceux de Johannesburg et Durban⁶⁵. D'ailleurs, en raison de son rôle dans l'histoire politique nationale, mais aussi de sa réputation de quartier dangereux et ingouvernable, les populations de Ndirande aiment désigner leur quartier comme le « Soweto du Malawi ». Conservé comme tel, le terme présente toutefois le risque de confondre deux réalités sociales, politiques et historiques bien différentes. En effet, l'apartheid racial s'est, au Malawi, limité à la situation coloniale et n'a pas eu des conséquences aussi marquées sur la structuration sociale et politique des villes⁶⁶.

Aussi, c'est la traduction française de « quartier populaire » qui sera privilégiée dans la suite de cette thèse. Si le terme présente lui aussi le risque de confondre la réalité sociologique de Ndirande avec celle, cette fois, des banlieues des grandes villes françaises à propos desquelles il est souvent utilisé, il présente un réel intérêt pour la comparaison, pour peu que l'on s'intéresse à faire ressortir, au-delà des similarités, les « singularités » et « contingences » propres à chaque contexte⁶⁷. Précisons néanmoins que parler de « quartier populaire » n'a pas pour but de trancher une bonne fois pour toutes la position sociale des populations qui l'habitent. Certes, l'ensemble des « classes populaires » urbaines vivent dans ces quartiers dont elles constituent la majorité des habitant·es. En suivant Olivier Schwartz, l'expression désigne « des classes dominées, que des formes diverses de césure culturelle séparent des normes et des groupes dominants⁶⁸ », marqués par la pauvreté matérielle, la « subalternité et [la] subordination dans la division du travail⁶⁹ », et par leurs « faibles chances d'améliorer leur

⁶³ Pour un exemple d'une telle perspective, voir : M. Davis, *Le pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris : La Découverte, 2007.

⁶⁴ Voir les remarques de H. Englund sur l'identification des habitant·es de Lilongwe à leur quartier : «The Village in the City...», art. cit., p. 141.

⁶⁵ J.A. Andersson, «Informal moves, informal Markets», art. cit.

⁶⁶ Pour une comparaison, voir L. Fourchard, *Trier, exclure, policer, op. cit.*, pp. 35–85. Cela est sans compter le fait que le terme, polysémique, désigne également dans les travaux d'histoire non pas les villages africains mais au contraire le territoire officiel de la ville coloniale.

⁶⁷ J.-F. Bayart, « Comparer en France. Petit essai d'autobiographie disciplinaire », *Politix*, vol. 83, n° 3, 2008, p. 205–232.

⁶⁸ O. Schwartz, *La notion de « classes populaires »*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Versailles - Saint-Quentin en Yvelines, 1997, citation p. 15.

⁶⁹ O. Schwartz, « Peut-on parler des classes populaires ? » [en ligne], *La Vie des idées*, 2011, p. 17, <http://www.laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html> (consulté le 1^{er}/10/2018).

destin social⁷⁰ ». Toutefois, toutes ces populations ne sont pas marquées par la même expérience de la marginalité. Il convient donc de s'intéresser aux processus de distinction et de différenciation sociale internes aux mondes populaires⁷¹. Par ailleurs, tous les groupes sociaux qui vivent et travaillent au quartier n'appartiennent pas aux classes populaires. Territoires où se développe rapidement une « pauvreté exceptionnelle⁷² », à la fois extrême et nouvelle, relative à l'économie coloniale⁷³, Ndirande est aussi un lieu d'opportunités nouvelles pour l'élite économique et culturelle qui s'y forme. Si la majorité des élites économiques résident aujourd'hui dans des quartiers plus huppés, de riches entrepreneurs et d'importants politiciens continuent à y habiter et à en tirer une part substantielle de leurs ressources. Ndirande conserve donc ce « mélange de pauvreté et d'opulence » qui en a toujours constitué la spécificité⁷⁴. Tout un courant d'études, inspirées en grande partie par les remarques programmatiques de J-F. Bayart à propos du « politique par le bas⁷⁵ », rendent compte de la diversité des « arts de faire » et des « imaginaires⁷⁶ » des classes populaires urbaines. Par ailleurs fortement enclines à rendre compte de leur singularité et de leur « être-au-monde⁷⁷ », ces recherches offrent des outils d'analyse et des éléments de comparaison très utiles⁷⁸. Mais leur focalisation sur l'énonciation du politique et leur envie de se départir des approches marxistes longtemps dominantes les amènent à négliger une boîte à outils plus sensible aux questions de structuration sociale, qui apparaissent pourtant tout aussi centrales dans la formation de l'État, notamment dans des territoires marqués par une telle hétérogénéité sociale⁷⁹.

Parler de *quartier* populaire plutôt que de *classes* populaires, permet alors d'insister sur le fait que, malgré ces disparités sociales, l'appartenance territoriale conditionne grandement l'identification des populations de Ndirande par le monde extérieur. Le qualificatif rappelle également que les formes de domination qui s'imposent à elles diffèrent de celles qu'expérimentent les classes populaires en zone rurale. En d'autres termes, leur lieu de vie commun détermine en grande partie des rapports communs à l'État et au reste de la société. Par certains aspects, Ndirande se rapproche alors davantage de quartiers populaires du « Nord » que des quartiers huppés du « Sud ». La définition de « quartier populaire » adoptée dans la thèse est donc avant tout relationnelle. Ce caractère relationnel se donne à voir aussi bien dans

⁷⁰ Y. Siblot, *Faire valoir ses droits au quotidien : Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris : Presses de Sciences Po, 2006, p. 18.

⁷¹ O. Schwartz, *La notion de « classes populaires »*, *op. cit.*, pp. 52–66.

⁷² J. McCracken, “Blantyre Transformed”, *art. cit.*, p. 253.

⁷³ J. Iliffe, “The poor in the modern history of Malawi”, *art. cit.*, pp. 260–262.

⁷⁴ J. Power, *Individual Enterprise...*, *op. cit.*, p. 42. Voir aussi les observations de H. C. Norwood dans “Ndirande: A Squatter Colony in Malawi”, *The Town Planning Review*, vol. 43, n° 2, 1972, p. 135–150.

⁷⁵ J.-F. Bayart, « Le politique par le bas en Afrique Noire. Question de méthode », *Politique africaine*, n° 1, 1981, p. 53–83.

⁷⁶ D. Malaquais, « Villes flux... », *art. cit.*

⁷⁷ T. Fouquet, « Construire la blackness depuis l'Afrique, un renversement heuristique », *Politique africaine*, n° 136, 2014, p. 6.

⁷⁸ Voir aussi A. Bayat, “Politics in the City-Inside-Out”, *City & Society*, vol. 24, n° 2, 2012, p. 110–128.

⁷⁹ Comme s'efforçait par exemple de le faire un Georges Balandier à propos des « Brazzavilles noires » des années 1940-1950 : *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris : Armand Colin, 1955.

le cadrage médiatique du quartier que dans leur appréhension par les pouvoirs publics et les classes dominantes comme des quartiers à « problèmes ». Soupçonnés d’abriter les « classes dangereuses », associés à l’insalubrité, à la criminalité et à la menace pour la sécurité du reste du territoire urbain, leurs rapports à l’État est historiquement marqué par la centralité de la question policière⁸⁰.

3. Problématiser l’arène policière

Pour étudier la formation de l’État à Ndirande, il apparaît fécond de se pencher sur les conditions sociales, politiques et historiques d’installation de l’institution policière dans le quartier. Dans un contexte où celle-ci n’y a jamais été la seule actrice du maintien de l’ordre, ce n’est toutefois pas tant le travail ou l’histoire de *la police* que l’organisation quotidienne du travail *de police* et le processus historique de formation d’une *arène policière* locale qui constituent l’objet de cette thèse. Les travaux anglo-saxons établissent une différence claire entre *police work* et *policing*. Le premier, travail de la police, désigne les pratiques professionnelles propres à l’institution policière. Le second, que Thomas Bierschenk traduit par « travail de police », se réfère selon Fabien Jobard et Jacques de Maillard à la « production de sécurité par l’usage potentiel – parfois indirect – de la force⁸¹ ». Il peut être pris en charge par une pluralité d’acteurs étatiques et non étatiques. Cette recherche problématise ainsi la rencontre entre l’institution policière et différents groupes sociaux habitants les quartiers populaires, en associant une approche historique à l’étude du temps présent.

L’arène policière comme champ du pouvoir localisé

Largement inspirée de l’usage qu’en fait l’anthropologie du développement et du changement social et à la suite des travaux de Georges Bailey, la notion d’arène désigne ici un espace de coopération et de conflit entre des groupes stratégiques aux intérêts et aux visions du

⁸⁰ S’il revêt des spécificités propres aux différents contextes historiques, le « problème » des quartiers populaires n’en est pas moins une caractéristique transversale à l’ensemble des sociétés contemporaines. En France, celui-ci ressurgit à partir des années 1970 avec la paupérisation des « banlieues ». Dominique Kalifa montre comment l’association de ces territoires à la criminalité et la délinquance juvénile devient vite un lieu commun des discours politiques et médiatiques dominants : D. Kalifa, « Délinquance et insécurité urbaine en France (19e - 20e siècles) : un contre point » dans L. Fourchard et I.O. Albert (dir.) *Sécurité, crime et ségrégation dans les villes d’Afrique de l’ouest du 19e siècle à nos jours*, Paris, France : Karthala, 2003, p. 73–85. Voir aussi S. Tissot, *L’État et les quartiers : genèse d’une catégorie de l’action publique*, Ed. du Seuil, 2007. On retrouve un même cadrage aux États-Unis L. Wacquant, *Urban Outcasts: A Comparative Sociology of Advanced Marginality*, Cambridge : Polity Press, 2007. À Rio, la stigmatisation et l’exclusion des populations des *favelas* par les pouvoirs publics et les classes dominantes conditionne leur traitement policier particulièrement violent, comme moyen pour la police de légitimer son action auprès des habitants des quartiers riches : E.R. Larkins, “Performances of Police Legitimacy in Rio’s Hyper Favela”, *Law & Social Inquiry*, vol. 38, n° 03, 2013, p. 553–575.

⁸¹ T. Bierschenk, *La police, la bureaucratie et l’État*, op. cit., pp. 1–2 ; F. Jobard et J. de Maillard, *Sociologie de la police*, Paris : Armand Colin, 2015, p. 225. J’ajoute à cette définition le règlement des disputes quotidiennes, intégrée de longue date à l’activité ordinaire de l’ensemble des organisations que nous croiserons dans les pages de cette thèse.

monde plus ou moins compatibles⁸². Elle renvoie également à un « espace de confrontation de l'ensemble des positions divergentes qui s'expriment sur un enjeu⁸³ » spécifique. Elle recoupe largement celle de champ et s'ancre dans la théorie de l'espace social formulée par Pierre Bourdieu, tout en y important certains apports de la théorie interactionniste des champs proposée par Doug McAdam et Neil Fligstein⁸⁴. En s'inspirant du champ chez Bourdieu, l'arène renvoie ainsi à une section de l'espace social, régie par des règles et normes qui lui sont propres, dans lequel les acteurs et les groupes mobilisent, consciemment et inconsciemment, des dispositions et des capitaux spécifiques inégalement distribués, qui les positionnent les uns par rapport aux autres⁸⁵. Selon cette perspective, l'arène policière émerge comme un espace de positions « où se jouent des luttes pour l'appropriation d'un “pouvoir” spécifique⁸⁶ ». Elle se structure progressivement autour d'un *ilusio* partagé par les protagonistes : un enjeu commun ou un « sens du jeu » commun⁸⁷, en l'occurrence celui de faire la police dans le quartier. Pour étudier les rapports quotidiens entre les groupes sociaux qui participent au jeu policier local, le concept d'arène est néanmoins préféré à celui de champ, dont il se distingue sur plusieurs aspects. Ces distinctions tiennent grandement à la notion d'autonomie au cœur du concept de champ, forgé à partir d'un contexte historique précis – celui des sociétés différenciées d'Europe de l'Ouest entre les XVIIIe et XXe siècles – où les États se sont illustrés par un contrôle sans précédent sur l'ensemble de leurs territoires et de leurs populations, notamment urbaines.

Selon cette théorie, les champs désignent des ordres sociaux intermédiaires, différenciés et irréductibles les uns aux autres, qui occupent une place et remplissent une fonction spécifique dans l'espace social global. Dans une tradition wébérienne, les auteurs conçoivent le processus historique de différenciation des champs de pouvoir comme étant inextricablement lié à un processus d'institutionnalisation spécifique : la formation de l'État. Pour Bourdieu par exemple, l'autonomie des champs n'est garantie que par l'existence de l'État. Celui-ci émerge comme un « méta-champ du pouvoir » caractérisé par l'accumulation et la centralisation de toutes les formes de capitaux « en grande quantité ». Cela lui confère un « méta-capital » : un « pouvoir sur les pouvoirs » lui permettant « d'agir sur les différents champs », de réguler, au moins partiellement, les rapports de pouvoir à l'intérieur de chaque champ et entre les champs⁸⁸. Si elle éclaire certaines formes d'institutionnalisation qui nous intéressent dans la

⁸² F.G. Bailey, *Les règles du jeu politique. Étude anthropologique*, Paris : Presses Universitaires de France, 1971 ; J.-P. Olivier de Sardan, *Le développement comme champ politique local*, Marseille, Bulletin de l'APAD, 1993, n° 6.

⁸³ P. Lascoumes et P. Le Galès, *Sociologie de l'action publique*, Paris : Armand Colin, 2012, p. 73.

⁸⁴ N. Fligstein and D. McAdam, *A Theory of Fields*, New York : Oxford University Press, 2012.

⁸⁵ Si la notion a fait l'objet de conceptions mouvantes dans son œuvre, Pierre Bourdieu revient de façon plus systématique sur le sens qu'il lui donne dans son cours au collège de France du 14 décembre 1982 : *Sociologie générale, vol. 1. Cours au Collège de France (1981-1983)*, Paris : Raisons d'Agir / Seuil, 2015, pp. 531–568.

⁸⁶ B. Lahire, *Monde pluriel: penser l'unité des sciences sociales*, Paris : Seuil, 2012, chap. 3.

⁸⁷ P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris : Points Seuil, 2003, pp. 25–26.

⁸⁸ P. Bourdieu, *Sur l'État, op. cit.*, pp. 325–335 & 513–517. On retrouve, formulée différemment, l'intuition wébérienne d'une tendance à la monopolisation de la violence légitime au cœur de la formation de l'État. M. Weber, *Économie et société. Tome 1, op. cit.*, pp. 97–99. Une même relation consubstantielle entre

thèse – celle de la police étatique notamment –, une telle approche laisse néanmoins peu de place à l'analyse des processus de différenciation et d'institutionnalisation qui se déroulent, au moins partiellement, en dehors de l'État. Or, une grande part de la vie sociale et politique des quartiers populaires s'est, depuis leur émergence, déroulée en dehors du contrôle étatique. Si elle joue aujourd'hui un rôle central dans la régulation du jeu policier local, la place de l'institution policière dans les quartiers populaires au Malawi n'a jamais été tout à fait légitime, ni parfaitement claire. La revendication récente d'un monopole de l'exercice de la violence légitime par l'État apparaît moins comme la norme que comme une anomalie historique à questionner. Encore aujourd'hui, la pluralité des figures locales d'autorité mobilisées dans les nombreux cas de conflits conjugaux, de voisinage, escroqueries, vols, dégradations, meurtres, abus sexuels et violences physiques étudiés dans cette thèse témoigne que, dans les quartiers populaires plus encore que dans le reste de l'espace urbain, « le travail de police ne se résume pas à l'action de la police étatique⁸⁹ ». La notion d'arène désigne à l'inverse un espace « relativement autonome par rapport à l'État⁹⁰ », dans lequel « les logiques bureaucratiques de l'État central sont confrontées aux autres logiques d'actions politiques et aux modèles locaux de politique, de souveraineté et de pouvoir⁹¹ ». À ce titre, elle doit être envisagée comme un espace de rencontre et de confrontation entre des ordres sociaux et institutionnels concurrents. Son étude permet de saisir au plus près ce qui se joue à l'interface entre « la vie gouvernée par les institutions étatiques et celle qui se développe en dehors du contrôle étatique⁹² ». Elle apparaît alors plus à même de rendre compte des dynamiques propres au pluralisme policier et juridique qui a toujours caractérisé les quartiers populaires.

En tant qu'ordres sociaux intermédiaires, les champs sont par ailleurs conçus comme autonomes par rapport à l'espace physique et rattachés à un territoire pensé d'emblée comme national. Régulés par un État qui définit et cherche à imposer sa propre territorialité, ils sont, à ce titre, irréductibles à des dynamiques locales⁹³. Pour Bourdieu, le territoire doit alors être analysé comme « un construit social et une projection de l'espace social⁹⁴ ». Les liens entre l'arène et le territoire sont plus ambigus. Sans pour autant expliciter ces liens, les auteur·es qui emploient la notion se focalisent généralement sur la dimension localisée des mécanismes de

l'autonomie des champs et l'émergence du pouvoir étatique est également au fondement du concept de champ chez N. Fligstein et D. McAdam : *A Theory of Fields*, *op. cit.*.

⁸⁹ B. Baker, *Multi-choice policing in Africa*, Uppsala : The Nordic Africa Institute, 2008.

⁹⁰ T. Bierschenk et J.-P. Olivier de Sardan, « Les arènes locales face à la décentralisation et à la démocratisation. Analyses comparatives en milieu rural béninois » dans T. Bierschenk et J.-P. Olivier de Sardan (dir.) *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris : Karthala, 1998, p. 11–51.

⁹¹ T. Bierschenk, *Les effets socio-politiques de la démocratisation en milieu rural au Bénin*, LIT Verlag Münster, 1995, pp. 4–5.

⁹² M. Göpfert, *Policing the Frontier*, *op. cit.*, p. 9.

⁹³ L. Wacquant, “Bourdieu Comes to Town: Pertinence, Principles, Applications”, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 42, n° 1, 2018, p. 94. Pierre Bourdieu soulignait ainsi la « naïveté » des analyses qui « posent le problème du pouvoir en termes de localisation » : *Sociologie générale, vol. 2. Cours au Collège de France (1983-1986)*, Paris : Raisons d'Agir / Seuil, 2015, p. 863.

⁹⁴ P. Bourdieu, “Social Space and the Genesis of Appropriated Physical Space”, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 42, n° 1, 2018, pp. 108–109.

pouvoir et de domination⁹⁵. S'il peut éventuellement exister un champ policier autonome (à l'échelle nationale ou supralocale), l'arène policière locale qui constitue l'objet de cette thèse est largement circonscrite à un territoire. Ce territoire se rapporte au milieu, ou à l'environnement, urbain propre au quartier. Il est en partie produit par les rapports de pouvoir internes à l'arène, mais il les précède et les dépasse également, et, en ce sens, les conditionne. S'intéresser aux dynamiques propres à l'arène locale, c'est donc porter une attention particulière à la dimension spatiale de la domination que la théorie des champs contribue à « minorer⁹⁶ ».

Enfin, comme l'a souligné Bernard Lahire, en se focalisant essentiellement sur les acteurs au centre du champ, la théorie de l'espace social est « restée aveugle » à ce qui se joue hors du champ ou à sa marge : la vie « hors champ » des acteurs du champ et son influence sur ce qu'ils font dans le champ, mais aussi les acteurs hors du champ ou ceux qui y occupent une position dominée ou marginalisée et leur influence ce qui se joue dans le champ. Cette théorie, suggère alors Lahire, « n'est sans doute pas la mieux armée pour étudier [...] les rapports entre les agents du champ et le “public” auquel ils s'adressent ou à qui ils destinent leurs productions⁹⁷ ». Or, en plus des acteurs sur le sable – personnel policier et groupes sociaux qui s'investissent dans le travail de police – l'arène policière est également composée d'un public. Celui-ci est avant tout formé par les populations gouvernées, mais aussi par des acteurs externes au quartier – hiérarchie policière – voir au champ policier national – groupes de pression nationaux et internationaux, dirigeants politiques, cadres partisans. Leurs regards, attentes, jugements et sanctions, ainsi que leurs pratiques quotidiennes, influent sur celles des groupes en compétition⁹⁸.

L'une des hypothèses au cœur de la thèse suggère alors que les rapports de pouvoir instables qu'entretiennent les protagonistes de l'arène policière entre eux et avec le reste de la population contribuent à la fabrication des ordres public, social et politique dans le quartier. C'est en ce sens que les termes de « travail de police » et de « maintien de l'ordre » sont employés indistinctement dans cette thèse⁹⁹ : la question centrale étant de spécifier les ordres qui sont

⁹⁵ Voir : T. Bierschenk et J.-P. Olivier de Sardan, « Les arènes locales... », art. cit. ; J.-P. Olivier de Sardan et M. Tidjani Alou, « Introduction », art. cit.

⁹⁶ F. Ripoll, « Quelle dimension spatiale des structures sociales chez Bourdieu ? Localisations résidentielles et jeux d'échelles dans *La Distinction* » dans P. Coulangeon et J. Duval (dir.) *Trente ans après La Distinction, de Pierre Bourdieu*, La Découverte, 2013, p. 379.

⁹⁷ B. Lahire, *Monde pluriel*, op. cit., chap. 3.

⁹⁸ C'est aussi ce que souligne Fabien Jobard lorsqu'il recourt au concept d'arène pour étudier les interactions entre policier-es et habitant-es des quartiers populaires de la banlieue parisienne. On verra toutefois que le regard des gouvernés est largement moins contraignant dans le cas français que dans celui du Malawi. Voir : F. Jobard, « Le nouveau mandat policier : faire la police dans les zones dites de “non-droit” », *Criminologie*, vol. 38, n° 2, 2005, p. 103–121 ; *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, Paris : La Découverte, 2002, pp. 40–44.

⁹⁹ Comme le font Thomas Bierschenk et la plupart des chercheur-es étudiant le maintien de l'ordre à l'époque coloniale. Voir notamment : E. Blanchard (dir.), « Ordre colonial », *Genèses*, n° 86, 2012 ; R. Tiquet, « Maintien de l'ordre colonial et administration du quotidien en Afrique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 140, 2018, p. 3–13.

faits et défaits par l'action policière, de comprendre les mécanismes de leur (des)stabilisation et de saisir les logiques de leur enchâssement. Par la méthode ethnographique, il s'agit de rendre compte de la façon dont ces ordres émergent « comme des constellations de contrôle et de conflit social¹⁰⁰ ». C'est en ce sens que mon propos s'ancre également dans l'approche des champs de McAdam et Fligstein qui analysent dans une perspective interactionniste la manière dont les groupes coopèrent et entrent en conflit. Partant, l'action des membres de l'arène policière n'est pas pensée comme le pur produit de la structure d'un champ, mais comme la résultante de la fabrique d'ordres continuellement contestés¹⁰¹.

La police et les policier·es dans l'arène : penser la « rencontre policière »

La littérature sur le pluralisme policier n'accorde bien souvent qu'une place marginale aux polices étatiques. Prenant pour objet les rapports à l'État des « groupes vigilants » et des polices privées, ces travaux considèrent essentiellement l'institution policière comme un acteur extérieur et s'intéressent majoritairement aux autorisations ou aux barrières qu'elle impose à ces groupes¹⁰². À l'inverse, l'ambition est ici de problématiser la place de la police étatique au sein de l'arène policière locale. Comment et sous quelles formes s'est-elle imposée au quartier ? Quels rapports à l'État cette implantation a-t-elle favorisé pour les groupes existants ? Comment a-t-elle transformé la société locale ? Sous quelles conditions les demandes et attentes vis-à-vis de la police ont-elles émergé ? Enfin, comment se négocie l'acceptabilité de l'action policière de l'État et à quelles conditions cet équilibre peut-il se rompre ? La thèse interroge ainsi les modalités sociohistoriques de la « rencontre policière », c'est-à-dire la rencontre entre l'institution policière étatique et les groupes sociaux qui habitent d'un territoire investi par des formes alternatives d'autorité politique et policière¹⁰³. Elle pose la question centrale des processus de légitimation de l'institution policière dans un quartier populaire.

¹⁰⁰ Pour une perspective similaire, voir : K. Arnaut et C.K. Højbjerg, Gibert, M. (trad.), « Gouvernance et ethnographie en temps de crise. De l'étude des ordres émergents dans l'Afrique entre guerre et paix », *Politique africaine*, n° 111, 2008, p. 5–21.

¹⁰¹ N. Fligstein and D. McAdam, *A Theory of Fields*, op. cit., pp. 24–25

¹⁰² Voir notamment : D. Pratten and A. Sen (eds.), *Global Vigilantes*, London : Hurst, 2007 ; P. Albrecht and H.M. Kyed (eds.), *Policing and the politics of Order-making on the urban Margins*, London : Routledge, 2016 ; H.M. Kyed, “Street Authorities: *Community policing* in Mozambique and Swaziland”, *PoLAR: Political and Legal Anthropology Review*, vol. 41, n° S1, 2018, p. 19–34 ; G. Favarel-Garrigues et L. Gayer (dir.), « Justiciers hors-la-loi », *Politix*, n° 115, 2016 ; L. Fourchard, *Trier, exclure, policer*, op. cit. ; L. Buur and S. Jensen, “Introduction: Vigilantism and the policing of everyday life in South Africa”, *African Studies*, vol. 63, n° 2, 2004, p. 139–152 ; L. Buur, “The Sovereign Outsourced: Local Justice and Violence in Port Elizabeth” in T.B. Hansen and F. Stepputat (eds.) *Sovereign Bodies: Citizens, Migrants and States in the Postcolonial World*, Princeton University Press, 2005, p. 192–217.

¹⁰³ La notion de rencontre policière proposée dans cette thèse s'inspire donc de celle de « rencontre bureaucratique » développée par Vincent Dubois en ajoutant à l'analyse des interactions quotidiennes entre fonctionnaires et gouvernés une dimension historique et territoriale centrale : V. Dubois, *La vie au guichet. Administrer la misère*, Paris : Éditions Points, 2015 [1999]. Pour une conception similaire de la « relation police société », voir : Q. Deluermoz, *Policiers dans la ville. La construction d'un ordre public à Paris (1854-1914)*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2012, pp. 15–16.

Questionner l'arène policière à partir de la position de la police en son sein permet de saisir la complexité des processus de production multipolaire de l'ordre public sans pour autant diluer les problématiques propres à l'appareil d'État dans des questionnements plus globaux sur la « gouvernance »¹⁰⁴. En appliquant aux contextes africains les préoccupations de certains travaux qui, au « Nord », décrivaient déjà finement les modalités de « l'État au concret »¹⁰⁵, Thomas Bierschenk et Jean-Pierre Olivier de Sardan ont montré tout l'intérêt de développer une ethnographie fouillée de l'État « au sens strict »¹⁰⁶ ; c'est-à-dire en s'intéressant aux pratiques ordinaires et aux représentations sociales de ses agent-es. Un de leurs principaux apports est de montrer que, même sur le continent africain où les contextes locaux sont peut-être plus qu'ailleurs marqués par une grande variété d'acteurs privés qui tiennent lieu d'État¹⁰⁷, les interactions que la population entretient avec les « fonctionnaires d'interface »¹⁰⁸ restent un lieu privilégié « où se construit la présence de l'État dans la vie sociale »¹⁰⁹ et où se joue la légitimation de la domination étatique.

Dans le sillage de ces travaux, un ensemble de chercheur-es ont appliqué ces recommandations méthodologiques aux institutions policières du continent. Leur démarche a permis de sortir d'une vision normative qui prédominait dans la plupart des (rares) travaux jusqu'aux années 2000. Celle, non pas d'un « État sans policier-es »¹¹⁰, mais plutôt d'une police marquée par son extériorité par rapport au monde social : corrompue, absente du quotidien des populations et présente ponctuellement pour réprimer la contestation par la violence¹¹¹. Proposant de voir les policier-es comme des « bureaucrates en uniformes »¹¹², ces recherches apportent des éclairages précieux sur le fonctionnement interne des institutions policières¹¹³ et

¹⁰⁴ Pour Thomas Bierschenk et Jean-Pierre Olivier de Sardan, à force de confondre les acteurs impliqués dans l'action publique de part et d'autre de la frontière entre le public et le privé, les anthropologues rendent le concept d'État trop flou et peu opérant d'un point de vue analytique : *States at Work*, *op. cit.*, p. 52.

¹⁰⁵ J.G. Padioleau, *L'État au concret*, Presses universitaires de France, 1982 ; M. Lipsky, *Street Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, Russell Sage Foundation, 1980. Parmi quelques exemples dans le cas français qui ont inspiré ma recherche, voir : V. Dubois, *La vie au guichet*, *op. cit.* ; Y. Siblot, *Faire valoir ses droits au quotidien*, *op. cit.* ; A. Spire, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris : Raisons d'agir, 2008.

¹⁰⁶ T. Bierschenk and J.-P. Olivier de Sardan (eds.), *States at Work*, *op. cit.*, p. 52. Dans le même ordre d'idée, en sociologie politique, Vincent Dubois propose d'étudier la formation d'un « champ bureaucratique », afin de mieux « spécifier l'État en tant que tel » : « L'action de l'État... », *art. cit.*, p. 14

¹⁰⁷ C. Lund, "Twilight Institutions", *art. cit.* Sur la police : B. Baker, *Multi-choice policing in Africa*, *op. cit.*.

¹⁰⁸ C'est ainsi qu'ils définissent les fonctionnaires en interaction quotidiennes avec les gouverné-es. T. Bierschenk and J.-P. Olivier de Sardan, "Studying the dynamics of African bureaucracies. An introduction to *States at Work*", *art. cit.*, p. 23.

¹⁰⁹ L. Barrault-Stella et al., « Étudier les transformations de l'action publique en Amérique latine », *Gouvernement et action publique*, vol. 8, n° 1, 2019, p. 9–34.

¹¹⁰ J. Copans, « Afrique noire : un État sans fonctionnaires ? », *Autrepart*, n° 20, 2001, p. 11–26

¹¹¹ Pour un exemple récent de ce genre de perspective voir D. Frances, *Policing in Africa*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2012. Pour une critique de ces développements voir O. Marenin, 'Policing African States: Toward a Critique', *Comparative Politics*, vol. 14, n° 4, 1982, p. 379–396 ; A. Hills, "Epilogue" in J. Beek et al. (eds.) *Police in Africa: the street level view*, London : Hurst, 2017, p. 263–268.

¹¹² Blundo Giorgio and J. Glasman, "Bureaucrats in Uniform", *Sociologus*, vol. 63, n° 1–2, 2013,

¹¹³ J. Beek, *Producing Stateness*, *op. cit.* ; M. Göpfert, *Policing the Frontier*, *op. cit.*

leur héritage colonial¹¹⁴. La focale est ainsi placée sur les agent·es de terrain en interactions constantes avec les populations gouvernées plus que sur les membres de la hiérarchie policière¹¹⁵. L'approche se focalise sur leurs routines professionnelles, leurs rapports aux autres organisations investies dans le travail de police¹¹⁶, ou encore sur les différents registres moraux et normatifs qu'ils mobilisent¹¹⁷, tout en liant l'analyse à la question de la formation de l'État¹¹⁸. Discutant abondamment avec l'ethnographie des pratiques policières en Europe, en Amérique du Nord, mais aussi en Amérique latine et en Asie, avec lesquelles il partage méthodes et questionnements, ce nouveau courant témoigne par ailleurs d'une volonté de rompre avec l'exotisation des polices africaines. Par le décentrement du regard que permettent les terrains africains, il contribue à une meilleure compréhension du travail de police en général. Partant de l'observation selon laquelle les policier·es comptent parmi les premiers points de contact avec l'État pour les habitant·es des quartiers populaires, cette thèse s'inscrit dans l'héritage de ces travaux. Elle s'attache à ne pas cantonner le rôle des policier·es à la simple construction de l'État, mais à les inclure pleinement dans le processus de vulgarisation du pouvoir étatique.

Les quartiers populaires et les recompositions de la question policière

Interroger la place de l'institution policière dans le quartier prend d'autant plus sens que son histoire est intimement liée aux transformations urbaines du XXe siècle. En effet, si la création et le développement des polices coloniales ont été, davantage que dans les métropoles, associés à la mise au travail agricole et à la répression des révoltes paysannes, ouvrières et nationalistes¹¹⁹, ces polices ont également émergé et se sont professionnalisées pour contrôler et discipliner les populations urbaines étiquetées comme dangereuses : travailleurs migrants « déracinés », vagabonds, prostituées¹²⁰. Comme en Europe et en Amérique du Nord, leur institutionnalisation a été associée au développement de nouveaux savoirs sur la ville associant les quartiers pauvres à la criminalité¹²¹. Ceux-ci étaient fondés sur la perception des villages africains comme des « lieux de collusion entre une population flottante croissante, les

¹¹⁴ J. Glasman, *Les corps habillés au Togo: genèse coloniale des métiers de police*, Karthala, 2014 ; O. Owen, « Maintenir l'ordre au Nigéria: vers une histoire de la souveraineté de l'État », *Politique africaine*, n° 128, 2012, p. 25–51

¹¹⁵ À l'exception des travaux d'Alice Hills au Nigeria : A. Hills, "Police Commissioners, Presidents and the Governance of Security", *The Journal of Modern African Studies*, vol. 45, n° 3, 2007, p. 403–423.

¹¹⁶ S.J. Cooper-Knock and O. Owen, "Between Vigilantism and Bureaucracy: Improving our Understanding of Police Work in Nigeria and South Africa", *Theoretical Criminology*, vol. 19, n° 3, 2014, p. 355–375 ; H.M. Kyed, "Street Authorities", art. cit..

¹¹⁷ J. Hornberger, *Policing and Human Rights*, op. cit.

¹¹⁸ En 2017 paraissait alors le premier ouvrage collectif sur le quotidien des agent·es de police en Afrique proposant un « recentrement du regard sur l'État » dans le champ des études du *policing* en Afrique : J. Beek et al. (eds.), *Police in Africa: The street level View*, London : Hurst, 2017, pp. 4–7.

¹¹⁹ E. Blanchard et al., "Tensions of Policing in Colonial Situations" in E. Blanchard et al. (eds.) *Policing in Colonial Empires Cases, Connections, Boundaries (ca. 1850-1970)*, Bruxelles : Peter Lang, 2019, p. 14.

¹²⁰ Sur l'importance des dynamiques urbaines dans l'institutionnalisation des polices occidentales, voir : F. Jobard et J. de Maillard, *Sociologie de la police*, op. cit., pp. 22–32.

¹²¹ D. Ward, 'The Progressives and the Urban Question: British and American Responses to the Inner City Slums 1880-1920', *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 9, n° 3, 1984, p. 299–314.

opposants politiques à l'impérialisme colonial et un milieu interlope¹²² ». Cette appréhension négative des populations urbaines colonisées s'est traduit par l'imposition d'une ségrégation raciale stricte de l'espace urbain plus que par l'investissement dans une police du quotidien. Peu nombreuse, la police coloniale s'est focalisée sur la protection des zones de peuplement européen et des espaces centraux pour l'économie, ainsi que sur la mise en application des mesures ségréatives¹²³. Le travail de l'ordre au quotidien était largement délégué aux autorités traditionnelles (*headmen*) en partie cooptées par l'État. L'État colonial existait donc relativement peu dans le quotidien des populations urbaines colonisées et se manifestait essentiellement à travers l'activité, ponctuelle et répressive, de la police. Si les points d'ancrage de l'État postcolonial au quartier se sont diversifiés après l'indépendance, le territoire et ses populations ont été principalement appréhendés par le prisme policier. Pendant la dictature de Banda, entre 1964 et 1994, le travail de la police se confondait largement avec celui des milices du régime – les *Malawi Young Pioneers*, organisation paramilitaire, et la *League of Malawi Youth*, sections de « jeunes » du parti – célèbres pour la terreur qu'elles faisaient régner partout dans le pays et dont le spectre plane encore sur l'arène policière locale, trente ans après leur démantèlement. Comme ailleurs en Afrique, et malgré d'importantes variations en fonction des contextes, la croissance démographique urbaine, les crises économiques successives puis les plans d'ajustement structurel des années 1980-90, et la « criminalisation de l'État¹²⁴ » qui en a résulté ont renforcé la pauvreté, la densité et la criminalité urbaines ainsi que la stigmatisation des populations des quartiers par le reste de la population¹²⁵. Si, comme le rappelle Laurent Fourchard à propos de Lagos et Ibadan au Nigéria, les « territoires [de la criminalité] ne recouvrent guère les marges urbaines, que ce soit les espaces de la pauvreté ou ceux de la déréliction urbaine¹²⁶ », la question policière est restée au cœur des rapports des populations des quartiers populaires, notamment les plus pauvres, au pouvoir politique. L'arbitraire, la criminalisation et la répression politique sont restés des paramètres centraux de ces rapports, sous la dictature de Banda comme sous les différents gouvernements élus qui lui ont succédé¹²⁷.

¹²² L. Fourchard, « Sécurité, crime et ségrégation : une perspective historique » dans L. Fourchard et I.O. Albert (dir.) *Sécurité, crime et ségrégation dans les villes d'Afrique de l'ouest du 19e siècle à nos jours*, Paris : Karthala, 2003, p. 7. Voir aussi : J. Iliffe, « The poor in the modern history of Malawi », art. cit., pp. 270–271.

¹²³ J. McCracken, « Coercion and Control in Nyasaland: Aspects of the History of a Colonial Police Force », *The Journal of African History*, vol. 27, n° 1, 1986, p. 135. Sur la transversalité de ces dynamiques dans les empires coloniaux : E. Blanchard et al., « Tensions of Policing... », art. cit..

¹²⁴ J.-F. Bayart et al., *La Criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles : Editions Complexe, 1997.

¹²⁵ L. Fourchard, « Sécurité... », art. cit., pp. 9–11.

¹²⁶ L. Fourchard, « Les territoires de la criminalité... », art. cit., p. 96. La criminalité et l'insécurité en zone rurale, bien moins documentées, sont par ailleurs loin d'avoir disparu au cours du XX^e siècle : L. Fourchard, « Sécurité... », art. cit., p. 6. C'est particulièrement vrai dans le cas du Malawi où la criminalité rurale est, au moins autant que la criminalité urbaine, érigée en problème public avec la question du trafic d'armes introduites depuis le Mozambique en guerre dans les années 1990 et du trafic de tabac, principale ressource économique du pays. H. Englund, *From war to peace on the Mozambique-Malawi Borderland*, Edinburgh : Edinburgh University Press, 2002 ; M. Prowse and P. Grassin, *Tobacco, Transformation and Development Dilemmas from Central Africa*, Cham : Springer International Publishing, 2020.

¹²⁷ R. Carver, *Where Silence Rules: The Suppression of Dissent in Malawi*, New-York : Human Rights Watch, coll. « Africa Watch report », 1990 ; L. Riley, « Operation Dongosolo and the Geographies of Urban Poverty

À chacune des époques, un ensemble d'éléments invite néanmoins à complexifier le tableau. En tant qu'agents de contrôle et de répression recrutés au sein même des populations colonisées qu'ils polissent, les policiers coloniaux portent en eux toutes les « contradictions » du pouvoir colonial¹²⁸. De même, l'exploration des archives policières de l'époque révèle une autre dimension moins connue de l'institution policière sous la dictature. Elle se fait plus présente au quartier où elle doit incarner le prestige et le paternalisme du nouveau régime. Il semble donc important de ne pas se contenter d'aborder son rôle dans la répression politique, mais de prolonger aux premières décennies postcoloniales le regard que pose tout un courant de recherche émergent sur le maintien de l'ordre colonial : en examinant « les rapports multiples, complexes et variés entre la police et la société¹²⁹ ». En éclairant ce qui se joue à la périphérie de l'appareil d'État, ce travail doit permettre d'éclairer les ambiguïtés et les limites de la domination coloniale comme de celle du régime de Banda. L'enjeu est particulièrement important dans le cas de la dictature postcoloniale dont les recherches, encore balbutiantes et centrées sur la personnalité du dictateur et la centralisation du pouvoir, tendent à surestimer l'hégémonie¹³⁰. L'analyse des continuités historiques ne doit donc pas se contenter d'identifier les traces de la répression et de la stigmatisation des quartiers populaires mais prendre en compte toute l'ambiguïté des rapports à l'État et à la police des groupes sociaux qui les habitaient sous les dictatures coloniale et postcoloniale.

L'arène policière dont il est question dans cette thèse s'est formée parallèlement à l'émergence des villages périurbains en marge de la ville coloniale. En traversant les périodes coloniales et postcoloniales, cet objet demande d'adopter une perspective combinant les approches historique et ethnographique et invite à identifier les changements et les continuités au-delà des grandes ruptures historiques – colonisation/décolonisation, dictature/transition démocratique¹³¹. Il offre l'occasion d'éclairer les « legs¹³² » de ces différents moments historiques, qui s'accumulent, s'érodent et se recomposent au fil de temps pour faire de l'arène policière contemporaine le produit d'une « sédimentation¹³³ ». Enfin, l'effort d'historicisation des formes non-étatiques de maintien de l'ordre et de la présence policière au quartier déployé dans chacun des chapitres de la thèse permet de questionner l'ampleur de la « révolution » promue par la « réforme des systèmes policier et judiciaire » (*Security Sector Reform - SSR*) qui s'enclenche à la chute de la dictature en 1994. Celle-ci constituait le cadre politique et institutionnel de l'arène policière lorsque j'ai conduit mon terrain.

in Malawi”, *Journal of Southern African Studies*, vol. 40, n° 3, 2014, p. 443–458 ; H. Englund, *Prisoners of Freedom: Human Rights and the African Poor*, Berkeley : University of California Press, 2006, pp. 170–191.

¹²⁸ J. Lonsdale and B. Berman, “Coping with the Contradictions: The Development of the Colonial State in Kenya, 1895–1914”, *The Journal of African History*, vol. 20, n° 4, 1979, p. 487–505.

¹²⁹ E. Blanchard et al., “Tensions of Policing...”, art. cit., p. 13.

¹³⁰ Voir aussi: J. Johnson, ‘Malawi: Taking Stock in Turbulent Times’, *Journal of Southern African Studies*, vol. 46, n° 2, 2020, p. 195–207.

¹³¹ F. Cooper, *Colonialism in question: Theory, knowledge, History*, University of California Press, 2005, pp. 19–20.

¹³² J.-F. Bayart et R. Bertrand, « De quel “legs colonial” parle-t-on ? », *Esprit*, n° 12, 2006, p. 134–160.

¹³³ T. Bierschenk, *La police, la bureaucratie et l'État*, op. cit., pp. 10–11.

II. *Community policing* et fabrique d'un « nouvel » ordre public

La principale évolution du champ policier malawite depuis la fin de la colonisation tient à l'intérêt de plus en plus central de la police étatique pour la régulation des relations et disputes quotidiennes à côté de son rôle historique dans le maintien de l'ordre politique. Cette dimension du travail policier prend racine dans la dictature, mais s'impose surtout à la suite de la SRR¹³⁴. Articulée autour de la doctrine du *community policing* (CP), la réforme policière prend pour cibles privilégiées les territoires en marge du contrôle étatique et en particulier les quartiers populaires¹³⁵.

Cette réforme, à laquelle se greffe un foisonnement de programmes nationaux et locaux initiés par une myriade d'organisations internationales et d'ONG depuis le milieu des années 1990, occupe une place centrale dans la démonstration dans la mesure où elle a contribué à redistribuer les cartes de l'interventionnisme étatique dans l'arène policière locale. Dans une perspective croisant sociologie de l'action publique, étude des circulations internationales de politiques publiques et analyse des situations de « pluralisme policier » et de leurs transformations contemporaines, la thèse étudie les effets concrets de ce nouveau mode de gouvernement sur la structure de l'arène policière, c'est-à-dire sur les pratiques, structuration sociale et représentations des groupes qui la composent. La question qui se pose est donc celle de la construction et de la légitimation d'un ordre public, au sein duquel la police assume une place nouvelle. Ces transformations affectent les modes de participation citoyenne à l'ordre ainsi que les rapports des populations à la rue, à l'espace public et à la police.

1. Un nouvel interventionnisme « néolibéral » ?

La doctrine du CP telle qu'elle fut implantée au Malawi se fonde sur deux principes fondateurs. Un premier volet, reposant sur une idéologie « participative » devenue hégémonique dans l'industrie du développement à la fin du XXe¹³⁶, conduit à la création de structures locales pyramidales encadrant la participation citoyenne au travail de police. Elles se composent de forums, censés participer à l'élaboration des stratégies de maintien de l'ordre locales en association avec la police et encadrer un réseau de patrouilles civiles de quartier (*neighbourhood watches*). Un département spécifique est créé dans la plupart des postes de police du pays pour former et encadrer ces forums et ces patrouilles en collaboration directe

¹³⁴ Au Malawi, le principale programme de réforme est piloté par l

¹³⁵ Si les travaux sur le *community policing* tendent à confirmer ce biais urbain, au Mozambique voisin, Helene Maria Kyed montre toutefois des dynamiques similaires dans des zones rurales où la question de la présence policière était également historiquement problématique : “*Community policing in Post-war Mozambique*”, *Policing and Society*, vol. 19, n° 4, 2009, p. 354–371.

¹³⁶ A. Mazeaud et al., « Les circulations transnationales de l'ingénierie participative », *Participations*, vol. 14, n° 1, 2016, p. 5–35.

avec les *village headmen*. Un second volet vise à la transformation des pratiques des policier·es pour les amener non seulement vers davantage de proximité et de coopération avec les populations et avec les autorités « traditionnelles », mais aussi vers la défense des « droits humains » et le « respect des principes démocratiques ». Elle offre un cadre propice à l'analyse des recompositions de la participation citoyenne au maintien de l'ordre d'une part et du mandat policier de l'autre.

Ces évolutions ont largement été pensées à travers le prisme de la recomposition néolibérale de l'État et de l'action publique, tantôt sous l'angle de la privatisation et de la délégation de souveraineté, tantôt sous l'angle du renforcement de l'État pénal au détriment de l'État providence. Si de telles approches aident à comprendre les transformations récentes de l'arène policière locale, elles laissent néanmoins de nombreux aspects cruciaux de l'arène policière dans l'ombre, comme l'historicité des formes de participation citoyenne à l'ordre, les modalités du renforcement de l'emprise étatique sur l'arène policière ou encore la dimension sociale de la réforme.

L'historicité du pluralisme policier

Les travaux empiriques et théoriques sur les situations dites de « pluralisme policier » ont connu une croissance exponentielle depuis les années 1990, sous l'effet de l'accélération d'une dynamique internationale de « multilatéralisation des polices » et de la mise en place de réformes néolibérales¹³⁷. Pour Fabien Jobard et Jacques de Maillard, cette multilatéralisation se caractérise par l'intensification du partage de la responsabilité policière depuis les « traditionnelles polices publiques » vers des organisations privées, des citoyens et des agences de coopération internationale¹³⁸. Toutefois, comme pour bien d'autres contextes africains où le pluralisme policier est la norme depuis, au moins, la période coloniale¹³⁹, l'étude de l'organisation du travail de police au Malawi vient nuancer les récits qui associent la multiplication des formes non-étatiques de maintien de l'ordre à la mondialisation néolibérale et à l'entrée dans une « nouvelle ère¹⁴⁰ ».

Depuis l'émergence des villages périurbains à la fin du XIXe siècle, chaque période a vu émerger ou se consolider une multitude d'acteurs et d'organisations plus ou moins formalisées

¹³⁷ I. Loader, "Plural Policing and Democratic Governance", *Social & Legal Studies*, vol. 9, n° 3, 2000, p. 323–345 ; R. Abrahamsen and M.C. Williams, "Security Beyond the State: Global Security Assemblages in International Politics", *International Political Sociology*, vol. 3, n° 1, 2009, p. 1–17.

¹³⁸ F. Jobard et J. de Maillard, *Sociologie de la police*, *op. cit.*, p. 226.

¹³⁹ J. Hönke and M.-M. Müller, "Governing (in)security in a postcolonial world: Transnational entanglements and the worldliness of 'local' Practice", *Security Dialogue*, vol. 43, n° 5, 2012, pp. 385–390 ; J. Lar, "Historicizing Vigilante Policing in Plateau State, Nigeria" in J. Beek et al. (eds.) *Police in Africa. The street level view*, London : Hurst, 2017, p. 79–99 ; O. Owen, « Maintenir l'ordre au Nigéria », art. cit. ; E. Blanchard (dir.), *Ordre colonial*, *op. cit.* ; M. Thomas, *Violence and Colonial Order: Police, Workers and Protest in the European Colonial Empires, 1918-1940*, Cambridge University Press, 2012.

¹⁴⁰ D.H. Bayley and C. Shearing, *The new structure of policing: Description, conceptualization and research Agenda*, National Institute for Justice, 2001. Pour une critique, voir aussi : D. Pratten and A. Sen (eds.), *Global Vigilantes*, *op. cit.*, pp. 1–18.

qui continuent aujourd'hui à prendre leur part du travail de police : chefferies cooptées par l'État colonial puis par les différents régimes postcoloniaux et qui assurent un travail de police et de justice quasi invariant depuis l'époque précoloniale ; instances partisans locales et milices qui ont intégré des fonctions de police sous l'État postcolonial ; caïds qui, depuis la fin des années 1980, ont accumulé ressources et autorité dans l'encadrement d'un transport urbain dérégulé et à travers la prise en charge du sale boulot des partis politiques ; corporations et associations de marchands dont le pouvoir local n'a cessé de grandir depuis le démantèlement des industries étatiques ; groupes de voisins qui s'organisent face à la montée de la criminalité et à l'incurie policière pour patrouiller dans leur quartier et qui s'intègrent depuis une quinzaine d'année au sein des dispositifs du *community policing*, et enfin entreprises locales et internationales de sécurité privée. Ces différents groupes se distinguent avant tout par leur proximité, voire leur intégration, ou à l'inverse leur autonomie par rapport à l'État. À bien des égards, ces acteurs et organisations sont plus légitimes aux yeux des habitants pour régler leurs problèmes du quotidien qu'une police qui, historiquement, incarne à la fois toutes les limites du pouvoir étatique et sa brutalité. Aux côtés des policier·es, ils composent les principaux acteurs de l'arène policière que nous croiserons dans les pages de cette thèse.

L'étude de l'organisation du travail de police au quartier demande donc de rendre compte des jeux d'intermédiation de l'action policière, en portant attention « aux fluctuations du répertoire d'action des groupes considérés¹⁴¹ » et à leur historicité¹⁴². L'analyse des trajectoires des groupes composant l'arène policière – leurs recompositions sur le long terme et l'intégration de fonctions de police plus ou moins centrales dans leurs activités en fonction des périodes ou des contextes – doit d'abord permettre de mieux cartographier l'espace policier local, en distinguant les organisations à l'aune de leurs ancrages sociaux et institutionnels respectifs¹⁴³. Elle offre par ailleurs l'occasion de comprendre comment une même organisation peut, par la pluralité des activités qu'elle endosse, tantôt jouer un rôle dans le maintien de l'ordre local et tantôt symboliser le désordre et la prédation¹⁴⁴.

Surtout, une telle perspective longitudinale, centrée sur les évolutions du rapport des groupes à l'autorité étatique, au-delà du seul moment néolibéral, permet d'éclairer les continuités entre des formes de travail policier que la recherche a parfois trop rapidement distinguées lorsque, par exemple, des mêmes groupes revêtent au cours de leur existence les habits du vigilantisme et ceux du *community policing*. Cette recherche reprend ainsi l'intuition

¹⁴¹ G. Favarel-Garrigues et L. Gayer, « Violier la loi pour maintenir l'ordre », *Politix*, n° 115, 2016, p. 7–33.

¹⁴² C'est aussi la perspective suggérée par Lars Buur et Steffen Jensen pour qui la question du changement dans l'organisation du travail de police doit s'observer sur le temps long, non seulement pour rendre compte des héritages du passé, mais aussi de ses transformations. L. Buur and S. Jensen, "Introduction", art. cit..

¹⁴³ L. Fourchard, « État de littérature. Le vigilantisme contemporain. Violence et légitimité d'une activité policière bon marché », *Critique internationale*, vol. 78, n° 1, 2018, pp. 182–183.

¹⁴⁴ Voir par exemple: H. Maupeu, « Mungiki et les élections. Les mutations politiques d'un prophétisme kikuyu (Kenya) », *Politique africaine*, n° 87, 2002, p. 117–137 ; P. Haenni, *L'ordre des caïds*, op. cit. ; K. Meagher, "Hijacking civil society: The inside story of the Bakassi Boys vigilante group of south-eastern Nigeria", *The Journal of Modern African Studies*, vol. 45, n° 1, 2007, p. 89–115.

de Laurent Fourchard pour qui vigilantisme et *community policing* doivent être étudiés comme « les deux faces d'un même processus de mobilisation », alors que le premier est généralement considéré comme une nébuleuse de mobilisations « par le bas » et le second est analysé à travers la greffe, plus ou moins réussie, d'un modèle de politique publique imposé par le haut¹⁴⁵.

Penser l'étatisation de l'arène policière

S'il est intéressant d'appréhender les processus de formation de l'État à travers l'installation de l'institution policière au quartier, c'est aussi que celle-ci s'est imposée, au cours des vingt-cinq dernières années, au centre d'une arène policière locale où elle avait longtemps occupé une place plus périphérique. Cette avancée de l'État s'est largement faite sous l'impulsion des réformes du CP pilotées depuis 1997 par le *Department of International Development* du Royaume-Uni (DFID). Elle s'est déroulée suivant les modalités, identifiées par Béatrice Hibou, de la « décharge¹⁴⁶ », mais elle relève également d'un interventionnisme plus direct. L'esprit originel est d'ailleurs lui-même focalisé sur le renforcement du monopole étatique de l'usage de la violence légitime¹⁴⁷. Ainsi, l'institution policière étatique centralise aujourd'hui les réseaux d'information et les ressources du maintien de l'ordre local davantage qu'il y a trente, soixante ou cent ans. Ces transformations contemporaines du paysage policier local ne sont pas sans faire écho à d'autres contextes africains, notamment là où les gouvernements et leurs partenaires internationaux ont articulé leur stratégie policière autour du CP. Les éditeurs de l'ouvrage collectif *Police in Africa* appuient ainsi leur plaidoyer pour un recentrement des préoccupations de recherche sur les polices étatiques sur le constat d'un réinvestissement du champ de la sécurité par les États africains, qui ont profité de la période de croissance économique des années 2000¹⁴⁸. Partant de l'étude du cas sud-africain, Monique Marks, Clifford Shearing et Jennifer Wood résument ainsi l'équation qui se pose aux polices étatiques à travers l'introduction du CP : « *On the one hand, police desire to maintain what they view as their established monopoly of the policing enterprise, while at the same time, and often in very instrumental ways, they use the language of partnerships and problem-solving to devolve responsibility for sticky and thorny security problems to civic and private groupings*¹⁴⁹ ».

¹⁴⁵ L. Fourchard, «The Politics of Mobilization for Security in South African Townships», *African Affairs*, vol. 110, n° 441, 2011, pp. 609–613.

¹⁴⁶ B. Hibou, « De La Privatisation des économies à la privatisation des États. Une analyse de la formation continue de l'État. » dans B. Hibou (dir.) *La Privatisation des États*, Paris : Karthala, 1999, p. 11–67 ; B. Hibou, « La “Décharge”, nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, n° 73, 1999, p. 6–15.

¹⁴⁷ Au Malawi, comme partout où ces réformes dites du « modèle SSR » ont été mises en place : M. Sedra (ed.), *The Future of Security Sector Reform*, Center for International Governance Innovation, 2010, p. 16.

¹⁴⁸ J. Beek et al. (eds.), *Police in Africa*, *op. cit.*, pp. 4–5.

¹⁴⁹ M. Marks et al., “Who should the police be? Finding a new narrative for *community policing* in South Africa”, *Police Practice and Research*, vol. 10, n° 2, 2009, p. 145. Dans le cas du Kenya, Tessa Diphorn et Naomi van Stapele ont également récemment souligné que le *community policing* « *is not experienced as a partnership, but as a state-centric framework of extracting information from the community to keep policing under state ownership* » : ‘What Is *Community policing*?: Divergent Agendas, Practices, and Experiences of Transforming the Police in Kenya’, *Policing: A Journal of Policy and Practice*, vol. 15, n° 1, 2021, p. 400.

L'instauration du CP correspond alors moins à une délégation de souveraineté vers des organisations non étatiques, qu'à une étape centrale d'un processus au long cours d'« étatisation » de l'arène policière locale ; c'est-à-dire de reprise en main par l'État et l'institution policière des multiples points d'exercice du pouvoir coercitif qui ont émergé à des époques différentes dans divers pans de la société. Elle invite à « appréhender la participation à l'ordre comme une technique de gouvernement, par laquelle [l'État] intervient et entretient sa légitimité¹⁵⁰ ». Autrement dit, l'entrée de la police dans le jeu policier local ne procède pas tant par l'éviction des autres acteurs engagés dans le jeu policier local que par une tentative de domestication de leurs pratiques. L'enjeu pour l'État est de les aligner sur ses priorités de manière à dessiner les contours d'une « bonne » participation au maintien de l'ordre¹⁵¹. Comme dans les townships sud-africains analysés par Lars Buur : « *community policing [...] became the main instrument for the state to domesticate and defuse potential antagonisms in the areas of security and local justice. [It] can be seen as an attempt to achieve a form of democratic socialisation by engaging township residents in participatory forums that compel citizens, in a variety of ways, to act according to standards of democratic behaviour¹⁵²* ». La question du rapport à l'État des participant·es au CP est donc celle du « degré d'encadrement des contributions à l'ordre¹⁵³ », des formes prises par cet encadrement et des moyens mis en œuvre¹⁵⁴.

Le Malawi Police Service : entre main droite et main gauche de l'État

Plusieurs travaux voient dans le nouvel interventionnisme policier le signe d'une atrophie de « l'État social » au profit d'un surdéveloppement de « l'État pénal » et répressif qui se généraliserait à l'ensemble de la planète sous l'effet du néolibéralisme. Le phénomène se traduirait notamment par le repli des compétences régaliennes sur le droit et la police, et participerait alors à la criminalisation de la pauvreté¹⁵⁵. Écrivant à propos d'une « post-colonie » que l'on a grand mal à situer précisément, Jean et John Comaroff parlent de « *lawfare* » pour décrire le nouveau « fétichisme du droit¹⁵⁶ » auquel correspondraient, entre autres, les transformations contemporaines des systèmes policiers et judiciaires. Ils désignent ainsi la généralisation des « discours du droit » et des préoccupations pour la légalité,

¹⁵⁰ G. Gourgues et J. Le Mazier, « Participations à l'ordre et participations conservatrices », *Participations*, n° 29, 2021, p. 15.

¹⁵¹ Ibid. p. 22.

¹⁵² L. Buur, « Domesticating Sovereigns. The Changing Nature of Vigilante Groups in South Africa » in T.G. Kirsch and T. Grätz (eds.) *Domesticating Vigilantism in Africa*, Oxford, UK : James Currey, 2010, p. 43.

¹⁵³ V. Malochet, « La sécurité est-elle vraiment "l'affaire de tous" ? Les limites de la participation citoyenne en France dans un domaine typiquement régalien », *Participations*, n° 29, 2021, p. 44.

¹⁵⁴ On retrouve une idée observée ailleurs selon laquelle les dispositifs participatifs peuvent aussi être des lieux de renforcement de la surveillance étatique en situation autoritaire. Voir : A. Allal, « Penser global, agir dans un bocal », *Gouvernement et action publique*, vol. 5, n° 2, 2016, p. 153–181.

¹⁵⁵ C'est notamment ce que Loïc Wacquant prophétise à partir de son étude des politiques de criminalisation de la pauvreté aux États-Unis, voyant dans la version américaine du néolibéralisme un « laboratoire du futur néolibéral » mondial. L. Wacquant, *Punishing the Poor: The Neoliberal Government of Social Insecurity*, Durham : Duke University Press, 2009.

¹⁵⁶ Jean Comaroff and J.L. Comaroff, « Law and Disorder in the Postcolony. An Introduction » in *Law and Disorder in the Postcolony*, The University of Chicago Press, 2006, p. 25.

« reconfigurés de manière hégémonique par le néolibéralisme¹⁵⁷ » pour servir au maintien de régimes criminels par la violence et la coercition¹⁵⁸. Pour d'autres, la gestion policière des « populations indésirables » précarisées et repoussées vers les « marges urbaines », permise avant tout par une généralisation de l'économie de marché imposée par l'État, serait un élément caractéristique de la « ville néolibérale¹⁵⁹ ».

Il ne s'agit pas ici de contester l'ampleur des attaques néolibérales contre les « États providences » en Afrique, ni leurs effets largement documentés sur l'endettement des États, sur l'appauvrissement des populations et sur la reproduction de la « politique du ventre¹⁶⁰ ». À bien des égards, rappelle Mathieu Hilgers, les plans d'ajustement structurel et leurs violentes opérations de « redimensionnement » des fonctions publiques¹⁶¹, y ont préfiguré, dans une version plus radicale, ceux qui ont été imposés à la fin des années 2000 à la Grèce, l'Irlande ou le Portugal¹⁶². Il ne s'agit pas non plus de nier ce que certaines politiques publiques d'inspiration néolibérale peuvent produire concrètement en matière d'encadrement policier des populations urbaines subalternes. L'enjeu est, au contraire, de sortir d'une vision monolithique d'un « néolibéralisme » qui circulerait à l'international, pour mieux identifier les conséquences empiriques de ces politiques dans les contextes historiques précis où elles sont mises œuvrées¹⁶³, mais aussi révéler ce qui, dans les transformations récentes du maintien de l'ordre urbain, ne s'y rapporte pas¹⁶⁴.

¹⁵⁷ John Comaroff and J. Comaroff, "Policing Culture, Cultural Policing: Law and Social Order in Postcolonial South Africa", *Law & Social Inquiry*, vol. 29, n° 3, 2004, p. 539.

¹⁵⁸ Jean Comaroff and J.L. Comaroff, "Law and Disorder in the Postcolony. An Introduction", art. cit.

¹⁵⁹ D. Harvey, "The Right to the City", *New Left Review*, n° 53, 2008, p. 23–40. Un important courant de recherche dans la science politique anglo-saxonne fait du « néolibéralisme », dont on peine bien parfois à comprendre ce qu'il désigne précisément, le principal (si ce n'est l'unique) moteur d'un changement urbain contemporain marqué par l'exclusion des plus pauvres. Voir : N. Brenner et al., "Variegated neoliberalization: Geographies, modalities, Pathways", *Global Networks*, vol. 10, n° 2, 2010, p. 182–222 ; N. Brenner and N. Theodore, "Cities and the Geographies of 'Actually Existing Neoliberalism'", *Antipode*, vol. 34, n° 3, 2002, p. 349–379. Pour d'autres exemples en dehors des cas anglo-saxons : T.P.R. Caldeira, *City of Walls: Crime, Segregation, and Citizenship in São Paulo*, Berkeley : University of California Press, 2010 ; A. Bayat, "Politics in the City-Inside-Out", art. cit..

¹⁶⁰ J.-F. Bayart et al., *La Criminalisation de l'État en Afrique*, op. cit.

¹⁶¹ Dans le cas du Malawi, voir : G. Anders, « Redimensionner la fonction publique au Malawi : préceptes des organisations internationales et réalités administratives », *Critique internationale*, n° 35, 2007, p. 85–99.

¹⁶² "The historicity of the neoliberal State", art. cit.

¹⁶³ Voir à ce propos les critiques formulées par Paul Nugent et Jean-Pierre Olivier de Sardan à l'ouvrage de Brenda Chafin : « Autour d'un livre : Brenda Chafin, *Neoliberal Frontiers. An Ethnography of Sovereignty in West Africa*, Chicago, University of Chicago Press, 2010, 320 pages », *Politique africaine*, vol. 123, n° 3, 2011, p. 137–159.

¹⁶⁴ Pour Patrick Le Galès, le néolibéralisme, en tant que paradigme bien distinct du libéralisme par sa conception du rôle de l'État dans l'imposition du marché là où il ne se développe pas de lui-même, n'est pas l'unique moteur du changement urbain. Il prend pour exemple les politiques et réformes pilotées par les organisations internationales que l'on qualifie communément de « néolibérales ». Celles-ci ont généralement « mis de côté une bonne partie de leurs orientations néolibérales » pour inclure certaines préoccupations pour les inégalités, la santé, le dérèglement climatique ou l'égalité homme/femme. Partant, pour l'auteur : « This is very far away from a progressive agenda, but that is not just neoliberalism. » P.L. Galès, "Neoliberalism and Urban Change: Stretching a Good Idea Too Far?", *Territory, Politics, Governance*, 2016. Voir aussi : P. Albrecht and H.M. Kyed (eds.), *Policing and the politics of Order-making on the urban Margins*, op. cit., pp. 7–11.

Cela suppose d'abord de mettre à l'épreuve des faits l'idée selon laquelle l'introduction du CP correspondrait à l'alignement, pilotée par l'État, de l'arène policière sur l'économie de marché. Or, le projet politique rattaché à un tel processus est plus ambigu qu'il n'y paraît au premier abord. La « marchandisation » du travail de police, également observée dans d'autres contextes où ce type de réforme fut implantée¹⁶⁵, s'accompagne de discours promouvant une participation citoyenne « désintéressée » et de dispositifs de lutte contre la « corruption » des agent·es de l'État. Ainsi, la « marchandisation » de la police ne procède pas d'une intention clairement énoncée mais de processus incrémentaux. Elle s'apparente alors à ce que James Ferguson, relisant Michel Foucault, désigne comme des « effets collatéraux » de la réforme : découlant essentiellement des nouvelles conditions matérielles d'exercice du travail de police dans le quartier elle « dépasse la question de l'intention des [réformateurs] » et, dans le même temps, s'impose comme un « instrument de pouvoir¹⁶⁶ ».

Ensuite, on l'a vu, la gestion policière des classes populaires urbaines, ainsi que la participation citoyenne au travail de police, sont loin d'être des caractéristiques spécifiques du moment néolibéral, mais s'ancrent dans une histoire coloniale et postcoloniale spécifique. Certes, l'introduction des réformes du système de sécurité dans les années 1990 peut, par certains aspects, être analysée comme un moment d'inflexion de ce processus. Au sein des administrations publiques, l'institution policière a été relativement épargnée par les réductions de personnels imposées par la Banque Mondiale. Elle a connu une relative stabilité de ses effectifs avant d'importants recrutements depuis le début des années 2010. S'ils restent très pauvrement équipés, ses agent·es constituent les principales figures d'incarnations de l'État au quartier. Il serait néanmoins fallacieux d'y voir un simple renforcement de l'État pénal. À l'instar d'autres politiques néolibérales analysées par James Ferguson ou Mathieu Hilgers ailleurs en Afrique, les réformes de l'institution policière comprennent un volet social tout à fait central aux côtés de la lutte contre la criminalité et de la répression politique¹⁶⁷. Comme ailleurs en Afrique et en Amérique latine, la « transition démocratique » s'accompagne en effet, pour les organisations et bailleurs internationaux, d'un changement radical de paradigme concernant l'organisation policière. Dans ce que l'on pourrait qualifier de tournant légaliste de l'industrie du développement et de l'ingénierie politique¹⁶⁸, celle-ci passe soudainement du rang de problème – identifiés comme les bras armés de la dictature – à celui de solution dans

¹⁶⁵ L. Fourchard, *Trier, exclure, policer*, *op. cit.*

¹⁶⁶ J. Ferguson, *The Anti-politics Machine: "Development," Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge : Cambridge University Press, 1990, p. 255.

¹⁶⁷ Analysant les dispositifs de transfert d'argent en Afrique Australe, James Ferguson observe que « la recomposition néolibérale de l'État « represents not a « rolling back » of a Keynesian welfare state but the very context within which new forms of social protection have been pioneered »: *Give a man a fish: Reflections on the new politics of Distribution*, Durham : Duke University Press, 2015, p. 68. Voir aussi: M. Hilgers, "The historicity of the neoliberal State", *art. cit.*

¹⁶⁸ Mike Brogden, "'Horses for Courses' and 'Thin Blue Lines': Community policing in Transitional Society", *Police Quarterly*, vol. 8, n° 1, 2005, p. 64–98. Pour une étude plus large de ce mouvement de juridicisation du discours et des pratiques du développement, voir Y. Dezalay and B.G. Garth, "Introduction" in Y. Dezalay and B.G. Garth (eds.) *Global Prescriptions: The Production, Exportation, and Importation of a New Legal Orthodoxy*, University of Michigan Press, 2002, p. 1–11.

la lutte pour la défense des droits humains des citoyens, garante de la « bonne gouvernance » et de la démocratie¹⁶⁹. La sécurité quotidienne des quartiers populaires est alors conçue comme une condition de « l'empowerment » des plus pauvres¹⁷⁰. La généralisation des discours du droit dont elle la réforme est l'un des réfects ne s'accompagne donc pas automatiquement d'une élévation du niveau de violence ou de criminalisation des classes populaires urbaines, pas plus qu'elle n'est « la simple façade d'une instrumentalisation du droit à des fins politiques ou néopatrimoniales¹⁷¹ ». Ainsi, le nouveau mandat policier comporte l'idée d'une police au « service » de la population dont il convient d'étudier les effets concrets. Il se diversifie en intégrant des fonctions d'accompagnement et de conseil des « populations vulnérables » et de lutte contre la « *gender-based violence* », érigée en priorité de l'action policière.

Cette coexistence d'un travail social et de pratiques disciplinaires et répressives fait du travail quotidien des policier·es un objet propice à l'étude des tensions concrètes entre « main droite » et « main gauche » de l'État que soulignait Pierre Bourdieu. La première désigne la dimension disciplinaire de l'entreprise étatique de « domestication des dominés ». Elle est, selon Bourdieu, étroitement associée à la seconde, qui en reflète la dimension « philanthropique et sociale », et porte sur « l'intégration des populations au projet étatique¹⁷² ». Penser leur articulation, c'est garder à l'esprit que l'ordre public introduit par la réforme ne repose pas uniquement sur la domestication et la disciplinarisation des populations enrôlées dans les dispositifs participatifs, mais, comme l'a suggéré Michel Foucault dans ses réflexions sur le pouvoir, suppose également leur complicité et leur mobilisation¹⁷³. Deux questions centrales émergent alors : celle de l'appropriation des mots et des dispositifs du CP par les protagonistes de l'arène policière et celle de la légitimation de ce nouvel ordre public et de la place de chacun des groupes au sein de l'arène.

¹⁶⁹ J. Hornberger, *Policing and Human Rights*, op. cit., p. 4 ; M. Brogden, « Community policing: A panacea from the West », *African Affairs*, vol. 103, n° 413, 2004, p. 635–649 ; M. Sedra, « Introduction : The Future of Security Sector Reform » in M. Sedra (ed.) *The Future of Security Sector Reform*, Center for International Governance Innovation, 2010, p. 16–27.

¹⁷⁰ Voir aussi: J. Hornberger, *Policing and Human Rights*, op. cit., p. 11.

¹⁷¹ S. Dezalay, « Les juristes en Afrique : entre trajectoires d'État, sillons d'empire et mondialisation », *Politique africaine*, n° 138, 2015, p. 14.

¹⁷² Voir : P. Bourdieu, *Sur l'État*, op. cit., pp. 597 et 613–614 ; *Contre-feux. Tome 1 : Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Paris : Raisons d'agir, 1998, pp. 9–17.

¹⁷³ C'est notamment le sens des concepts de « gouvernementalité » et de « subjectivation » au cœur de la conception du pouvoir chez M. Foucault : « *Il faut défendre la société* » : *Cours au Collège de France, 1976*, Paris : Gallimard, 1997. Prenant pour objet le quotidien des sous-prolétariats urbains de Bombay, Arjun Appadurai parle d'« autogouvernementalité » pour désigner les manières dont ses enquêtés s'approprient les techniques de gouvernement qui les assujettissent, parfois pour les retourner contre elles : « Deep Democracy: Urban Governmentality and the Horizon of Politics », *Public Culture*, vol. 14, n° 1, 2002, p. 21–47.

2. Par-delà la « success story » : penser l'appropriation du modèle

Le CP appartient à un ensemble de « référentiels de police itinérants¹⁷⁴ », rassemblés sous le label de « réforme des systèmes de sécurité » (SSR). La circulation internationale des modèles policiers existe depuis les développements conjoints des polices coloniales et métropolitaines¹⁷⁵. Elle s'est toutefois fortement accentuée depuis la fin du XXe siècle. Imaginée à partir de l'expérience américaine, la doctrine a, par la suite, fait l'objet d'expérimentations partout dans le monde. Elle est promue tant par les organisations internationales – l'OCDE en faisant un pilier de ses programmes de développement¹⁷⁶ – et les agences nationales de coopération internationale que par une nébuleuse d'ONG et d'entreprises privées qui la « vendent comme n'importe quel autre produit commercial¹⁷⁷ ».

Depuis les premiers programmes, une imposante littérature scientifique et experte s'est attachée à souligner l'inadaptabilité du modèle aux contextes africains. Jugées « hors sols », « conçues et exportées sans prendre en compte les définitions de la sécurité et les rapports de pouvoir locaux », les réformes seraient incapables de transformer en profondeur les pratiques des policiers¹⁷⁸. Loin des principaux foyers de concentration de la menace terroriste identifiés par les États-Unis et les pays européens, le Malawi fait toutefois figure d'exception. Les réformes policières y ont été plus proches de la philosophie originale de la SSR que dans d'autres zones où la lutte contre le terrorisme a relégué les objectifs politiques de « bonne gouvernance », d'« *accountability* » et de promotion de la démocratie au rang de simple faire-valoir sur les plaquettes de communication¹⁷⁹. Le pays a ainsi été complimenté pour le succès des programmes de participation citoyenne à l'ordre, la riche coopération entre l'institution policière et les autorités politiques locales, et, à la fin des années 2000, comme l'un des « plus grands succès des programmes de la SSR¹⁸⁰ ». La date de publication de ce rapport dithyrambique, quelques mois à peine avant la répression sanglante des manifestations du 20 juillet 2011, dans les quartiers populaires où la réforme était menée, invite néanmoins à reconsidérer empiriquement les modalités d'appropriation locale de la doctrine. La question est

¹⁷⁴ T. Bierschenk, *La police, la bureaucratie et l'État*, op. cit., p. 14.

¹⁷⁵ J. Hönke and M.-M. Müller, « Governing (in)Security... », art. cit., p. 392. Dans le cas britannique voir : D.M. Anderson and D. Killingray, *Policing the Empire: Government, Authority, and Control, 1830-1940*, Manchester University Press, 1991, pp. 12–13. Et dans le cas français: E. Blanchard, « La colonialité des polices françaises » dans J. Gauthier et F. Jobard (dir.) *Police: questions sensibles*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. « La Vie des Idées », 2018, p. 38–50. Voir aussi: J. Schlichte, Klaus, « Policing Africa: Structures and Pathways » in J. Beek et al. (eds.) *Police in Africa: the street level view*, London : Hurst, 2017, p. 19–26.

¹⁷⁶ OCDE, *The OECD DAC Handbook on Security System Reform: Supporting Security and Justice*, 2007.

¹⁷⁷ M. Brogden, « Commentary », art. cit., p. 638.

¹⁷⁸ M. Sedra (ed.), *The Future of Security Sector Reform*, op. cit., p. 21. Voir les contributions de Paul Jackson, Kirsti Samuels, Alice Hills et Bruce Baker dans cet ouvrage. Voir aussi : M. Brogden, « Commentary », art. cit. ; Mike Brogden, « 'Horses for Courses' and 'Thin Blue Lines' », art. cit..

¹⁷⁹ Voir dans le cas du Niger: M. Göpfert, *Policing the Frontier*, op. cit., pp. 38–39.

¹⁸⁰ L. Hutton and S. Bakhrania, *GFN-SSR Regional Guide: Security Sector Reform in Southern Africa*, GFN-SSR, Birmingham, 2010, p. 8. Voir aussi: M. Sedra and G. Burt, *Integrating SSR and SALW Programming*, London : Ubiquity Press, May 2016, pp. 39–43.

d'autant plus importante que, comme le soulignent Fabien Jobard et Jacques de Maillard, le CP est moins un ensemble de techniques clefs en main qu'une « idéologie molle » caractérisée par une grande élasticité¹⁸¹.

Deux courants de recherche en science politique et en anthropologie ont émergé de façon parallèle au début des années 2010 pour repenser les outils d'analyse des circulations internationales des politiques publiques. Prenant pour objet les trajectoires des « modèles voyageurs » et centrés sur les configurations d'acteurs impliqués dans leurs circulations, ils fournissent des éléments précieux pour notre démarche. Ces travaux questionnent les processus de « déterritorialisation et de reterritorialisation » et les jeux de « traduction » qui transforment l'objet en mouvement¹⁸². Plusieurs recherches portant spécifiquement sur des politiques publiques et programmes de développement en Afrique invitent à problématiser la relation entre le modèle et son « contexte d'application » en dehors de toute considération normative¹⁸³. Elles montrent que ces circulations procèdent à la fois par réappropriation¹⁸⁴, hybridation¹⁸⁵, bricolage et négociation, voire par « malentendu opératoire¹⁸⁶ », bien davantage que par mimétisme¹⁸⁷. Plusieurs auteurs soulignent alors l'intérêt d'une analyse multisituée qui considère chacune des étapes du voyage comme un « contexte local » et prête attention aux situations d'interactions entre réformateurs et destinataires¹⁸⁸. Elle permet notamment de révéler la complexité des « chaînes de traduction¹⁸⁹ » qui affectent le modèle. Le terrain localisé qui sert de support à mon étude ne m'a donné accès ni aux réformateurs ni aux formations

¹⁸¹ F. Jobard et J. de Maillard, *Sociologie de la police*, op. cit., p. 187.

¹⁸² Voir en anthropologie : A. Behrends et al., “Travelling Models: Introducing an Analytical Concept to Globalisation Studies” in A. Behrends et al. (eds.) *Travelling Models in African Conflict Management*, p. 1–40 et en science politique P. Hassenteufel et J. de Maillard, « Convergence, transferts et traduction. Les apports de la comparaison transnationale », *Gouvernement et action publique*, vol. 2, n° 3, octobre 2013, p. 377–393 ; D. Darbon et O. Provini, « « Penser l'action publique » en contextes africains », *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n° 2, 2018, p. 9–29.

¹⁸³ J.-P. Olivier de Sardan, *La revanche des contextes. Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*, Karthala, 2021

¹⁸⁴ I. Bergamaschi, « “Appropriation” et “lutte contre la pauvreté” au Mali », *Revue Tiers Monde*, vol. 205, n° 1, 2011, p. 135–150 ; R.J. Prince, “‘Tarmacking’ in the Millennium City: Spatial and Temporal Trajectories of Empowerment and Development in Kisumu, Kenya”, *Africa*, vol. 83, n° 4, 2013, p. 582–605 ; G. Anders, *In the Shadow of Good Governance: An Ethnography of Civil Service Reform in Africa*, Leiden ; Boston : Brill, 2010.

¹⁸⁵ J. Johnson, *In Search of Gender Justice: Rights and Relationships in Matrilineal Malawi*, Cambridge : Cambridge University Press, 2018

¹⁸⁶ Voir : J.-F. Bayart, *L'Illusion identitaire*, Paris : Fayard, 1996. Mehdi Labzaé qualifie de « malentendu opératoire » le produit de la rencontre entre les fonctionnaires éthiopiens amharophones, aux contraintes bureaucratiques et aspirations statutaires spécifiques, et expatriés anglophones guidés par leurs logiques de projet, qui conduit, au nom de la formalisation des droits fonciers, à l'expropriation de centaines de milliers de familles paysannes sélectionnés sur des critères ethniques réifiés. M. Labzaé, *La terre est au gouvernement. Droits fonciers, encadrement bureaucratique et conflictualité politique dans deux périphéries éthiopiennes*, Thèse de Doctorat, Paris : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2019.

¹⁸⁷ Voir les contributions au numéro coordonné par D. Darbon et O. Provini : « “Penser l'action publique” en contextes africains », *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n° 2, 2018.

¹⁸⁸ Sur la circulation des modèles policiers, voir : J. Hornberger, *Policing and Human Rights*, op. cit. ; J. Beek and M. Göpfert, “Travelling police: The potential for change in the wake of police reform in West Africa”, *Social Anthropology*, vol. 23, n° 4, 2015, p. 465–479

¹⁸⁹ A. Behrends et al., “Travelling Models”, art. cit., p. 6.

autrement que par les récits des policier·es. Davantage focalisé sur les enjeux de reterritorialisation du modèle, il permet toutefois de saisir la pluralité des groupes sociaux locaux qui s'en saisissent.

Une des ambition de cette thèse est donc de rendre compte, par l'ethnographie, des modalités d'appropriation et de traduction des mots, dispositifs et outils du CP par les différents protagonistes de l'arène policière locale, et ses conséquences sur leurs pratiques et sur la recomposition de leurs rapports de force. Concrètement, il s'agira d'explorer les conceptions conflictuelles des termes introduits ou redéfinis par les réformes – « communauté », « violence de genre », « médiation », « résolution des problèmes » – lorsqu'ils sont mobilisés par les policier·es, les participant·es au CP, les *headmen* et les populations gouvernées.

3. Production et légitimation de l'ordre public par accommodement

En combinant l'étude des trajectoires des groupes et acteurs en position d'intermédiation et celle de leurs échanges quotidiens, nous révélerons les tâtonnements et ajustements qui caractérisent les vingt ans de mise en œuvre de la doctrine. Nous montrerons qu'un nouveau rapport à l'ordre public se dessine alors que la police prend de plus en plus de place dans la gestion des relations quotidiennes au quartier. Pour autant l'ordre qui émerge n'est pas imposé depuis la police vers les populations gouvernées et les groupes investis dans l'arène policière locale. Il s'agit d'un ordre produit par les échanges et négociations quotidiennes entre ces différents groupes sociaux dans une arène policière en pleine transformation. Au cœur de ces échanges, c'est la question politique qui se pose est celle du « bon travail de police » et les significations concurrentes que les populations intervenant dans l'arène lui donnent.

La politique du maintien de l'ordre : constellations d'intérêts et hybridations

Cette recherche s'inscrit dans le prolongement d'un vaste ensemble de travaux qui problématisent ce qu'Helene Maria Kyed et Peter Albrecht appellent la « politique de la fabrique de l'ordre » (« *politics of order making* »)¹⁹⁰. Partant du constat récurrent que les situations de pluralisme policier ne se réduisent pas à la simple accumulation d'acteurs autonomes évoluant dans des univers normatifs figés¹⁹¹, ces chercheur·es analysent les jeux de négociation, de coopération et de compétition qui les lient au quotidien¹⁹². Un ordre public instable résulte de leurs interactions quotidiennes. Il repose sur la légitimité qu'ils se reconnaissent entre eux, et que les populations gouvernées leur reconnaissent, à assurer la sécurité et à résoudre les conflits au quartier. Certains auteurs conçoivent ces formes d'intermédiation de l'action policière comme des manifestations d'une souveraineté étatique

¹⁹⁰ H.M. Kyed and P. Albrecht, "Introduction - Policing and the Politics of Order-Making on the Urban Margins" in P. Albrecht and H.M. Kyed (eds.) *Policing and the Politics of Order-Making*, London : Routledge, 2016, p. 1–23 ; H.M. Kyed, "Street Authorities", art. cit..

¹⁹¹ J. Wood and C. Shearing, *Imagining Security*, Portland : Willan Publishing, 2007.

¹⁹² H.M. Kyed and P. Albrecht, "Introduction...", art. cit.

morcelée et se focalisent sur leur compétition pour le pouvoir¹⁹³. Une telle perspective invite à porter également le regard sur les formes de coopération qui en émergent, et ce qu'elles révèlent des « constellations d'intérêts » et des mécanismes de « reconnaissance mutuelle » que Béatrice Hibou et Michel Dobry, reprenant un concept développé par Max Weber, placent au cœur des processus de légitimation de la domination¹⁹⁴.

On s'attachera, d'une part, à décrire les modalités de la division du travail policier et à analyser son rôle dans la légitimation de la position de chaque organisation dans l'arène, et dans la stabilisation l'ordre public ainsi produit. L'ambition de la thèse n'est toutefois pas d'en rester à la surface des organisations étudiées, mais de descendre aussi au niveau des individus qui les composent. L'hypothèse sous-jacente est qu'une telle approche permet de mieux renseigner les modalités de « l'emprise de la société sur les fonctions de police¹⁹⁵ ». L'investissement dans les dispositifs participatifs comme ceux du *community policing* peut ainsi avoir une « fonction de légitimation et d'opportunité financière », politique et de promotion sociale pour toute une population de leaders communautaires¹⁹⁶. Inversement, il offre parfois des occasions pour certaines catégories dominées de tirer leur épingle du jeu¹⁹⁷. L'analyse des trajectoires sociales du personnel dirigeant et des membres des instances locales du CP doit ainsi permettre d'éclairer les conditions de leur soumission volontaire à leur nouvel encadrement par l'État.

Espace où le « projet étatique de contrôle se fait [historiquement] plus précaire¹⁹⁸ », l'arène policière est un lieu propice à l'hybridation entre normes bureaucratiques et normes sociales. Les acteurs impliqués y circulent et y sont en contact permanent. Ils y échangent des coups, mais leur participation quotidienne à des espaces de coproduction de l'action policière les amène tout autant à partager certaines pratiques, dispositions et représentations communes de l'ordre public. Une utilisation trop rigide du concept de pluralisme policier essentiellement focalisée sur leurs ancrages et origines distincts risquerait de négliger ces convergences. Loin de l'image de policier·es irrémédiablement enfermés dans une conception légaliste et bureaucratique du travail de police, opposés à un réseau d'acteurs non étatiques ancrés dans des ordres sociaux imperméables aux dynamiques bureaucratiques, le terrain révèle les jeux

¹⁹³ T.B. Hansen and F. Stepputat, *Sovereign Bodies: Citizens, Migrants, and States in the Postcolonial World*, Princeton University Press, 2005 ; L. Buur, "The Sovereign Outsourced", art. cit..

¹⁹⁴ B. Hibou, *Anatomie politique de la domination*, Paris : La Découverte, 2011 ; M. Dobry, « Légitimité et calcul rationnel. Remarques sur quelques "complications" de la sociologie de Max Weber » dans P. Favre et al. (dir.) *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Presses de Sciences Po, 2003, p. 127–147.

¹⁹⁵ F. Jobard et J. de Maillard, *Sociologie de la police*, op. cit., p. 22.

¹⁹⁶ A. Mazeaud et al., « Les circulations transnationales de l'ingénierie participative », art. cit., p. 17. Voir aussi : T. Bierschenk et al., *Courtiers en développement: les villages africains en quête de projets*, Paris : Karthala, 2000.

¹⁹⁷ Voir par exemple les observations d'Eric Komlavi Hahonou sur l'accès à la représentation politique des descendants d'esclaves suite aux réformes de décentralisation et en milieu Peul au Bénin et Touareg au Niger : « Cultures politiques, esclavage et décentralisation », *Politique africaine*, vol. 111, n° 3, 2008, p. 169–186.

¹⁹⁸ T. Bierschenk, *La police, la bureaucratie et l'État*, op. cit., p. 21.

d'influence et les brouillages entre les différents registres qu'ils mobilisent¹⁹⁹. Plusieurs travaux récents ont notamment souligné la profondeur des processus de bureaucratisation des groupes impliqués, de plus ou moins longue date, dans l'action policière²⁰⁰, certains s'illustrant historiquement par leur capacité à parler le « langage de l'État²⁰¹ ». L'enjeu est alors de questionner les effets des nouveaux contacts avec l'institution policière sur ces processus.

Dans un mouvement inverse, il s'agira d'analyser les modalités de formation d'un « vigilantisme policier ». Le concept, imaginé par Olly Owen et Sarah Jane Cooper-Knock à partir des cas nigérian et sud-africain, désigne l'ensemble des pratiques « informelles » et non réglementaires (« *off the books* ») que les policier·es puisent dans les répertoires des groupes policier·es non étatiques²⁰². Vus sous cet angle, les nombreux écarts à la règle de la part des policier·es ne sont pas nécessairement le signe d'un faible contrôle hiérarchique et n'ont pas toujours pour effet d'affaiblir l'institution. Ils peuvent également contribuer à asseoir la position des policier·es au quartier²⁰³.

« Mandat officiel » et « mandat populaire » : articuler le haut et le bas

L'articulation entre écart à la norme et légitimation de l'action policière est d'autant plus saillante si l'on convoque dans l'analyse la dimension verticale des processus de légitimation et le rôle des attentes des gouverné·es en matière d'action policière²⁰⁴. L'instabilité de la

¹⁹⁹ Voir aussi : J. Lar, 'Policing Actors, Plural Processes and Hybridisation: Histories of Everyday Policing Practice in Central Nigeria', *Stability: International Journal of Security and Development*, vol. 7, n° 1, 2018, p. 11.

²⁰⁰ L. Fourchard, *Trier, exclure, policer, op. cit.* ; R. Da Cunha Dupuy, Snow, W. (tran.), "Bureaucratizing Self-defence and reframing identities. The case of Kogllewo in Burkina Faso" in S. Awenengo Dalberto and R. Banégas (eds.) *Identification and Citizenship in Africa. Biometrics, the Documentary State and Bureaucratic Writings of the Self*, London : Routledge, 2021, p. 279–292.

²⁰¹ T.B. Hansen and F. Stepputat, "Introduction : States of Imagination" in T.B. Hansen and F. Stepputat (eds.) *States of Imagination : Ethnographic Explorations of the Postcolonial State*, Durham : Duke University Press, 2001, p. 1–38. Voir aussi : D. Pratten, "'The Thief Eats His Shame': Practice and Power in Nigerian Vigilantism", *Africa*, vol. 78, n° 1, 2008, p. 64–83 ; S.J. Cooper-Knock, "Beyond Agamben: Sovereignty, policing and 'permissive space' in South Africa, and Beyond", *Theoretical Criminology*, vol. 22, n° 1, 2018, p. 22–41.

²⁰² S.J. Cooper-Knock and O. Owen, "Between vigilantism and Bureaucracy", art. cit..

²⁰³ Voir aussi : D. Dulong, « Au dedans et au dehors: la subversion en pratiques » dans J. Lagroye et M. Offerlé (dir.) *Sociologie de l'institution*, Paris : Belin, 2010, p. 264 ; S. Laurens, « Les agents de l'État face à leur propre pouvoir. Éléments pour une micro-analyse des mots griffonnés en marge des décisions officielles », *Genèses*, n° 72, 2008, p. 26–41 ; ou les remarques d'Erwing Goffman sur la « vie clandestine des institutions » : *Asiles. Études Sur La Condition Sociale Des Malades Mentaux*, Paris : Éditions de Minuit, 1968 [1691], pp. 227–268.

²⁰⁴ Vers la fin des années 1990 les études policières anglo-saxonnes ont connu un « tournant » vers les questions de légitimité policière. À la suite des travaux séminaux de Tom R. Tyler, les tenants de la psychologie sociale américaine définissent la légitimité policière comme le sentiment d'obligation des gouverné·es de se conformer aux directives des agent·es de police et/ou de coopérer au travail de police. Considérant la légitimité policière comme la somme des sentiments individuels des gouvernés, mesurables à un instant donné, ils cherchent à en identifier les composantes. Notre approche s'intéresse à l'inverse aux processus de légitimation et aux revendications de légitimité des policier·es et ne considère pas la légitimité comme une donnée quantifiable. Elle dénote alors avec ces travaux en analysant relationnellement les attentes, considérations et pratiques populaires et les pratiques des agent·es. Voir: T.R. Tyler and J. Fagan, 'Legitimacy And Cooperation: Why Do People Help the Police Fight Crime in Their Communities?', *Ohio Journal of*

position de l'institution policière au quartier rend son incursion dans l'arène policière particulièrement dépendante, non seulement des collaborations qu'elle parvient à tisser avec les différentes autorités au quartier, mais aussi des attentes des gouverné·es en matière d'action policière.

Comme l'a récemment constaté Thomas Bierschenk, « c'est devenu un truisme dans les recherches sur la police, particulièrement dans leur variante ethnographique, d'observer que les références à l'État, au droit et à la bureaucratie représentent seulement une source d'action parmi d'autres dans la pratique professionnelle quotidienne des policiers²⁰⁵ ». À Ndirande comme dans bien des contextes, leurs marges de manœuvre quant à l'application de la loi et à l'usage de la force dépendent largement des rapports de pouvoir qu'ils entretiennent avec les gouverné·es²⁰⁶. Comme le rappellent toute une sociologie et une anthropologie de l'action publique, il convient donc de prendre au sérieux les « rapports ordinaires²⁰⁷ » des populations gouvernées à l'action policière ainsi que leur capacité à orienter le travail des agent·es. Ceux-ci peuvent relever du consentement ou du conformisme stratégique, ou comprendre diverses stratégies d'adaptation, de contournement et de négociation, voire de résistance violente à l'autorité policière lorsque les pratiques des agent·es sont jugées injustes ou inacceptables.

Il s'agira ainsi d'étudier les conditions d'émergence de ce que nous désignons comme un « mandat populaire », favorisant les arrangements à l'amiable et l'administration d'une justice sur le champ au détriment du traitement pénal des affaires²⁰⁸. Ce mandat se fait ressentir avec d'autant plus d'acuité que, comme l'a observé Harri Englund, la libéralisation politique des années 1990 a permis la « création d'un public dont la docilité [...] et la soumission à l'autorité

Criminal Law, 2008, p. 231–275 ; J. Tankebe, “Police Legitimacy” in *The Oxford Handbook of Police and Policing*, Oxford University Press, 2014, p. 238–259.

²⁰⁵ T. Bierschenk, *La police, la bureaucratie et l'État*, op. cit., p. 14. Voir aussi: Egon Bittner, “The Police on Skid-Row: A Study of Peace Keeping”, *American Sociological Review*, vol. 32, n° 5, 1967, p. 699–715 ; D. Monjardet, « La culture professionnelle des policiers », *Revue française de sociologie*, vol. 35, n° 3, 1994, p. 393–411 ; P.K. Manning, *Police Work: The Social Organization of Policing*, Cambridge, MA : MIT Press, 1977, pp. 146–147.

²⁰⁶ Voir entre autres : J. Martin, “A Reasonable Balance of Law and Sentiment: Social Order in Democratic Taiwan from the Policeman's Point of View”, *Law & Society Review*, vol. 41, n° 3, 2007, p. 665–698 à Taïwan ; B. Jauregui, “Just war: The metaphysics of police vigilantism in India”, *Conflict and Society*, vol. 1, n° 1, 2015, p. 41–59 ; J. Eckert, “The ‘Trimurti’ of the State: State Violence and the Promises of Order and Destruction”, *Sociologus*, vol. 55, n° 2, 2005, p. 181–217 en Inde ; J. Beek, *Producing Stateness*, op. cit. au Ghana ; M. Göpfert, *Policing the Frontier*, op. cit. au Niger ; O. Owen, “The Police and the Public: Risk as Preoccupation”, *Sociologus*, vol. 63, n° 1–2, 2013, p. 59–80 au Nigeria ; J. Hornberger, “‘My Police — Your Police’: The Informal Privatisation of the Police in the Inner City of Johannesburg”, *African Studies*, vol. 63, n° 2, 2004, p. 213–230 en Afrique du Sud.

²⁰⁷ A. Spire, « État des lieux... », art. cit. ; A. Gupta, *Red Tape: Bureaucracy, Structural Violence, and Poverty in India*, Duke University Press Books, 2012.

²⁰⁸ Il s'apparente à ce titre à l'« imaginaire populaire » dans lequel s'inscrivent les pratiques d'appropriation du travail policier par les habitants des townships de Johannesburg, ou encore à l'usage que font les habitants des quartiers populaires de Durban et d'une ville nigériane de « l'autorité étatique de la police » et de son officialité pour résoudre informellement des affaires personnelles. J. Hornberger, “‘My Police — Your Police’”, art. cit. ; S.J. Cooper-Knock and O. Owen, “Between vigilantism and Bureaucracy”, art. cit.

n'allait plus de soi²⁰⁹ ». Au quartier, l'action de la police se retrouve ainsi sans cesse questionnée, critiquée et contrôlée par la population gouvernée. On montrera alors comment ce mandat régule l'espace des pratiques policières locales, au moins autant que le « mandat officiel » défini par le pouvoir politique. Une telle perspective centrée sur les demandes de police et les usages que les gouvernés font du service policier permet de réconcilier dans l'analyse ce qui apparaît contradictoire au premier abord : les pratiques de résistance ou de négociation de l'ordre institutionnel qu'ils déploient quotidiennement avec les manifestations tout aussi régulières de leur « attachement à l'État²¹⁰ » et de leur croyance dans la domination symbolique de son appareil bureaucratique.

Penser l'articulation entre mandat populaire et mandat officiel n'implique toutefois pas de les considérer comme deux blocs monolithiques nécessairement opposés, mais comme des processus à travers lesquels des conceptions conflictuelles de la justice et du travail de police sont mises en débat. Comme le rappellent Marielle Debos et Joël Glasman, « il n'existe [pas de] définition unique de ce qu'est un bon professionnel de l'ordre²¹¹ ». À ce titre, le mandat populaire se rattache moins à une conception intemporelle et consensuelle du bon travail de police qu'il ne s'ancre dans des expériences de la ville socialement situées, dans des territoires marqués par la précarité des conditions matérielles de vie. Les plaintes adressées aux organisations investies dans l'arène policière s'insérant largement dans des jeux de négociation des rapports de domination – de sexe, d'âge, de classe – il importe donc d'explorer les variations des attentes de police en fonction de la position des individus concernés dans la structure sociale²¹². De même, la « professionnalisation » ainsi promue par le mandat officiel vise à la transformation des pratiques des policier-es, non seulement vers davantage de proximité et de familiarité avec les populations gouvernées et d'adaptabilité à leurs attentes, mais aussi vers une certaine forme de rigueur bureaucratique qui ferait défaut aux polices africaines²¹³. Ces diverses acceptions font l'objet de débats au sein même de l'institution et sont source d'injonctions contradictoires pour les agent-es. Enfin, en plaçant l'acceptabilité de l'action policière par la population au cœur des stratégies de légitimation de l'institution, la

²⁰⁹ H. Englund, *Human Rights and African Airwaves: Mediating Equality on the Chichewa Radio*, Bloomington : Indiana University Press, 2011, p. 111.

²¹⁰ L'expression, proposée par Alexis Spire à partir de l'étude des rapports des contribuables français à l'impôt, vise à rappeler que les résistances variées des administrés à l'impôt « peuvent tout à fait coexister avec l'attachement à l'État, voire la revendication d'un meilleur service public » : A. Spire, *Résistances à l'impôt, attachement à l'État*, Paris : Le Seuil, 2018, pp. 13–15. De façon similaire, Emmanuel Blanchard souligne que la violence des rapports entre police et habitants des quartiers populaires en France ne sont pas tant le reflet d'un rejet de la police que les conséquences d'une absence de prise en compte des attentes spécifiques des populations de ces quartiers en matière de travail de police : E. Blanchard, « La colonialité des polices françaises », art. cit., pp. 48–50.

²¹¹ M. Debos et J. Glasman, « Politique des corps habillés. État, pouvoir et métiers de l'ordre en Afrique », *Politique africaine*, n° 128, 2012, p. 8.

²¹² Il s'agit là d'un point aveugle des travaux de psychologie sociale sur la légitimité policière (voir *supra* n.204) mobilisant pourtant la méthode quantitative particulièrement propice à l'étude des inégalités, que la sociologie française des rapports ordinaire à l'État a richement renseigné. Pour un état de la recherche sur ce sujet, voir A. Spire, « État des lieux... », art. cit., pp. 154–156.

²¹³ OCDE, *Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance. Principes et bonnes pratiques*, 2005, pp. 48–51.

réforme invite à analyser les effets de convergence entre mandat populaire et mandat officiel. Par la multiplication des espaces de concertation avec la population et la mise en avant d'une action policière tournée vers la « résolution des problèmes » quotidiens des gouverné·es, l'institution s'installe au quartier moins par la contrainte que par l'intégration des stratégies et tactiques d'évitement et de résistance de ces derniers. L'une des ambitions de cette thèse consiste alors à montrer que ces marges de manœuvre contribuent au moins autant à la légitimation de l'ordre institutionnel qu'elles ne le fragilisent²¹⁴.

Territoires et souveraineté policière

Lieu de franchissement et d'hybridation, l'arène policière locale est aussi un espace de tension et d'incertitude propice à un certain raidissement des positions de part et d'autre de la démarcation entre public et privé et entre l'ordre bureaucratique et l'ordre social. Comme le suggère Erving Goffman, ce n'est pas forcément du côté des composantes les plus élevées de l'institution que l'on retrouve les membres les plus attachés à affirmer la spécificité de l'institution et à démarquer un territoire d'action sur lequel leur autorité n'est pas contestée. C'est particulièrement le cas des agent·es subalternes dont la position est plus précaire et dont le rôle est plus quotidiennement remis en question par le public²¹⁵.

C'est d'abord à cet aune que l'on peut questionner les « tactiques de repli sur le rôle bureaucratique²¹⁶ » parfois très marqué, de la part d'un personnel policier autrement peu procédurier. La notion de « *boundary work* », telle qu'elle est mobilisée par Jan Beek dans le cas du Ghana, décrit parfaitement ces mécanismes observés sur mon terrain. Il désigne par-là la préoccupation des policier·es de marquer les limites de leur territoire par le recours à l'autorité symbolique de la loi et de l'État. L'instabilité de cette démarcation les pousse à d'autant plus d'implication dans la démonstration de « l'étaticité » de leur travail²¹⁷. L'analyse des pratiques policières doit donc être attentive aux logiques de mise en scène de l'officialité bureaucratique et à la dimension dramaturgique du travail des policier·es, dont plusieurs auteurs ont souligné la centralité dans des contextes variés²¹⁸. Au-delà des usages de l'autorité bureaucratique, c'est aussi à l'aune de ces questions territoriales que se comprennent les usages

²¹⁴ Dans un tout autre contexte, étudiant les pratiques de familles face à la carte scolaire en France, Lorenzo Barrault Stella souligne lui aussi le rôle ambigu des marges de manœuvre des gouverné·es qui « sans respecter directement les injonctions bureaucratiques et politiques, ne remettent pas en cause l'ordre institutionnel », mais peuvent au contraire contribuer à sa légitimation : *Gouverner par accommodements: stratégies autour de la carte scolaire*, Paris : Dalloz, coll. « Nouvelle bibliothèque de thèses », 2013.

²¹⁵ E. Goffman, *Asiles. Études Sur La Condition Sociale Des Malades Mentaux*, *op. cit.*, pp. 165–176.

²¹⁶ V. Dubois, *La vie au guichet*, *op. cit.*, pp. 156-162.

²¹⁷ J. Beek, *Producing Stateness*, *op. cit.*

²¹⁸ Peter Manning mobilise la métaphore du théâtre pour interpréter la production, dans les interactions quotidiennes entre civils et policier·es, d'une mythologie autour de l'institution comme étant capable de « contrôler tout ce qui doit être contrôlé dans la société ». Voir : P.K. Manning, *Police Work*, *op. cit.*. C'est aussi sous cet angle que Mirco Göpfert approche l'investissement des gendarmes nigérien dans la rédaction des procès-verbaux : M. Göpfert, « Bureaucratic aesthetics: Report writing in the Nigérien gendarmerie: Bureaucratic Aesthetics », *American Ethnologist*, vol. 40, n° 2, 2013, p. 324–334.

de la force physique par les policier·es²¹⁹. Son déploiement semble au moins autant dépendre des propriétés des situations où les agent·es peuvent, par ce moyen, réaffirmer leur autorité, que d'une habilitation intrinsèque au mandat policier. L'analyse des usages de la force physique par les policier·es développée dans cette thèse suit ainsi les propositions théoriques de Fabien Jobard pour une sociologie compréhensive des situations concrètes d'emploi de la force. Elle s'attache non seulement à les décrire, mais aussi à rendre compte du contexte social dans lequel elles s'inscrivent et aux mécanismes qui les rendent possibles²²⁰. Cela implique également de porter le regard sur les effets de la violence en considérant notamment sa « dimension corporelle », c'est-à-dire ses conséquences sur les corps des personnes qui la subissent, mais aussi de celles qui l'exercent ou encore de celles qui en sont les témoins²²¹.

Au quartier cette question revêt un caractère spatial tout à fait central alors que l'autorité policière est fortement dépendante des espaces où elle se déploie. Cela suppose de s'intéresser autant aux « lieux des forces de l'ordre²²² » qu'au travail de « rationalisation de l'espace public [consistant] à rendre la rue opératoire ». Comme l'a montré Fabien Jobard dans le cas français, les policier·es définissent, par leurs pratiques quotidiennes, un ensemble de « territoires policiers » sur lesquels leur pouvoir s'exerce avec moins de contraintes et dans lesquels le recours à la violence est facilité²²³. Des dynamiques comparables de territorialisation sont à l'œuvre à Ndirande, à ceci près – et le détail a son importance – que, si l'appareil judiciaire et la hiérarchie policière sanctionnent très marginalement les usages, mêmes extrêmes, de la violence, la capacité matérielle de la police à s'imposer par la force reste très limitée. La question de la légitimité du recours à la violence telle qu'elle est perçue par les gouverné·es y demeure alors plus centrale que dans les territoires étudiés par Fabien Jobard. L'arène policière que l'on explorera dans les pages de cette thèse est morcelée en un ensemble de territoires, différents le jour et la nuit, où l'activité policière est plus ou moins facilitée et négociée. Le poste de police occupe une place centrale dans le territoire policier. Il fait office de sanctuaire, où les agent·es jouissent d'un pouvoir quasi illimité sur le temps et les corps et « où la décision policière a valeur de décision souveraine²²⁴ ». Ouvert jour et nuit et visité quotidiennement par les gouverné·es, il n'est donc pas pour autant hermétique aux dynamiques sociales du quartier. Symbole de l'autorité policière, il est en retour la cible des principales contestations de cette autorité par les gouverné·es²²⁵. Inversement la présence policière au marché et à la gare

²¹⁹ C'est pour entretenir ce mythe de la puissance policière que les agents de la BAC de banlieue parisienne qu'a suivis Didier Fassin mettent en scène la dimension spectaculaire d'interventions somme toute banales : *La force de l'ordre : une anthropologie de la police des quartiers*, Points Seuil, 2011.

²²⁰ F. Jobard, « Comprendre l'habilitation à l'usage de la force policière », *Déviance et Société*, vol. 25, n° 3, 2001, p. 325–345.

²²¹ J. Beek and M. Göpfert, "Police violence in West Africa: Perpetrators' and ethnographers' dilemmas", *Ethnography*, vol. 14, n° 4, 2013, p. 481.

²²² M. Debos et J. Glasman, « Politique des corps habillés... », art. cit., p. 16.

²²³ F. Jobard, *Bavures policières ?*, op. cit., pp. 54–65.

²²⁴ Ibid. p. 277.

²²⁵ O. Owen, "The Police and the Public", art. cit.

routière, lieux générateurs de rentes considérables, est fortement contestée²²⁶. Ces lieux constituent à ce titre des espaces privilégiés pour observer la négociation de la domination policière et les luttes de territoire entre les différents protagonistes de l'arène²²⁷.

La question territoriale prend une dimension particulière dans un quartier où l'impossibilité de se replier dans un espace domestique ou professionnel isolé de la rue est le lot d'une majorité d'habitants : commerçants et vendeurs de rue, travailleurs journaliers, jeunes sans emploi, etc. Plusieurs travaux africanistes ont documenté les conséquences des transformations urbaines des trente dernières années sur les usages de la rue. Celle-ci est devenue un lieu de subsistance pour une part croissante de la population et de développement de savoir-faire spécifiques²²⁸, d'émergence de nouveaux itinéraires d'accumulation et d'imaginaires de la réussite qui y sont associés²²⁹, où les « cadets sociaux » demandent, parfois dans la violence, leur « part du gâteau »²³⁰. C'est, en somme, un lieu primordial pour la négociation des rapports de domination, articulés autour du genre, de la classe et de l'âge. Or, l'activité policière étant très largement orientée vers la régulation de l'espace public depuis sa création par l'État colonial²³¹, ces transformations des rapports à la rue soulèvent de nombreux questionnements quant à leurs conséquences sur l'organisation du travail policier. Elles viennent rappeler que le travail policier

²²⁶ S. Cissokho, « Les relations de travail dans la gare routière de “Pompier” (Sénégal). Représentations spatiales, enjeux hiérarchiques et compétition dans les interstices », *Terrains & travaux*, vol. 25, n° 2, 2014, p. 179–197 ; J. Beek et A. Thiel, « Orders of trade: regulating Accra's Makola market », *The Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*, vol. 49, n° 1, 2017, p. 34–53 ; K. Meagher, “Informal Economies and Urban Governance in Nigeria: Popular Empowerment or Political Exclusion?”, *African Studies Review*, vol. 54, n° 2, 2011, p. 47–72.

²²⁷ J. Beek et A. Thiel, « Orders of trade », art. cit. ; K. Meagher, “Informal Economies and Urban Governance in Nigeria”, art. cit..

²²⁸ M. Di Nunzio, *The Act of Living. Street Life, Marginality, and Development in Urban Ethiopia*, Ithaca : Cornell University Press, 2019.

²²⁹ P. Geschiere and P. Konings, *Itinéraires d'accumulation Au Cameroun*, Paris : Karthala, 1993 ; R. Banégas et J.-P. Warnier, « Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir », *Politique africaine*, n° 82, 2001, p. 5–23 ; P. Haenni, *L'ordre des caïds*, op. cit. ; C. Dugrand, « “Prendre la rue” : les parcours citadins des Shégués de Kinshasa », *Politique africaine*, n° 130, 2013, p. 189–212. Pour sortir de la vision biaisée d'un espace urbain uniquement composé et travaillé par les hommes, voir : T. Fouquet, « Les aventurières de la nuit dakaroise. Esquisses d'un art de la citoyenneté subalterne » dans M. Diouf et F. Rosalind (dir.) *Les arts de la citoyenneté au Sénégal. Espaces contestés et civilités urbaines*, Editions Karthala, 2013, p. 131–157 ; K. Pype, “Blackberry Girls and Jesus's Brides. Pentecostal-Charismatic Christianity and the (Im-)Moralization of Urban Femininities in Contemporary Kinshasa”, *Journal of Religion in Africa*, vol. 46, n° 4, 2016, p. 390–416.

²³⁰ Voir entre autres : en Côte d'Ivoire S. Vincourt et S. Kouyaté, « Ce que “parler au grin” veut dire : sociabilité urbaine, politique de la rue et reproduction sociale en Côte d'Ivoire », *Politique africaine*, vol. 127, n° 3, 2012, p. 91–108 ; R. Banégas, « La politique du “gbonhi”. Mobilisations patriotiques, violence milicienne et carrières militantes en Côte-d'Ivoire », *Genèses*, n° 81, 2010, p. 25–44 ; au Burkina Faso : V. Bonnacase, « Ce que les ruines racontent d'une insurrection. Morales du vol et de la violence au Burkina Faso pendant les journées insurrectionnelles des 30 et 31 octobre 2014 », *Sociétés Politiques Comparées*, n° 38, 2016 ; en Tunisie : A. Allal, « « Avant on tenait le mur, maintenant on tient le quartier ! » Germes d'un passage au politique de jeunes hommes de quartiers populaires lors du moment révolutionnaire à Tunis », *Politique africaine*, n° 121, 2012, p. 53–67 ; au Mali : J. Siméant, *Contester au Mali : formes de la mobilisation et de la critique à Bamako*, Paris : Karthala, 2014, pp. 94–109.

²³¹ Prenant le développement de la force policière à Paris pour exemple, Hélène L'Heuillet considère que « la rue est l'œuvre même de la police ». H. L'Heuillet, *Basse politique, haute police. Une approche historique et philosophique de la police*, Paris : Fayard, 2001, pp. 143 et suivantes.

de territorialisation de l'espace public est aussi une œuvre de cartographie sociale. Les policier·es et les différents protagonistes de l'arène policière identifient et marquent des « clientèles », c'est-à-dire des catégories de la population qui, par leurs appartenances sociales, leurs modes de sociabilité et surtout leur mode de fréquentation de certains espaces publics, sont amenées à « rencontrer » la police plus fréquemment et sont soumises à un traitement particulier²³². L'exploration des rapports entre structuration sociale et organisation du maintien de l'ordre dans le quartier constitue le troisième enjeu théorique de cette thèse.

III. Travail de police et fabrique de l'ordre social et politique

L'une des ambitions de cette thèse est de rattacher la question du travail de police à celle de la « fabrique de l'autorité politique à l'échelle du quartier²³³ ». Nous partons du constat que participer au travail policier revient à revendiquer le droit d'exercer un pouvoir sur les populations qui habitent le quartier : contrôler les déplacements dans l'espace public, déterminer ce qui est sanctionnable et ce qui ne l'est pas et définir (voire appliquer) les sanctions. Comme le souligne Pierre Favre, le travail de police « dessine un ordre général et hiérarchisé de l'interdit et de l'autorisé, de l'urgent et de ce qui peut attendre, du potentiellement dangereux et de l'inoffensif, du juste et de l'injuste, de l'admissible et de l'inadmissible, du socialement normal et du pathologique²³⁴ ». Il est autant, sinon davantage, un moyen de fabriquer de l'ordre social et politique qu'il sert à faire appliquer la loi. Or, rappelle également Pierre Favre, l'ordre social « se crée différemment dans les différents secteurs sociaux²³⁵ ». Dans notre cas, il s'agira notamment d'étudier l'influence des acteurs de l'arène dans la (re)production des rapports sociaux imbriqués de genre, de classe et d'âge.

Cela implique d'abord d'explorer, avec Guillaume Gourgues et Julie Le Mazier, la question des « couleurs politiques » des formes socialement différenciées de participation au travail de police, étant donné, que leur contribution à la reproduction de l'ordre social et politique n'est pas donnée d'avance²³⁶. Dans chacun des secteurs considérés, l'enjeu consiste à étudier, d'une part, la formation de groupes autorisés à produire de la norme, et, d'autre part, la désignation de catégories, sociales et de pratiques, comme des menaces pour l'ordre social. Il demeure important de ne pas réifier ces catégories, mais de penser également les conditions de leur contestation, alors que les rapports de pouvoir au sein de l'arène sont instables et que certaines populations passent facilement de l'une à l'autre. Cette question prend un sens d'autant plus politique que les contributions citoyennes à l'ordre s'inscrivent désormais dans des dispositifs

²³² F. Jobard, *Bavures policières ?*, op. cit., p. 43.

²³³ L. Fourchard, *Trier, exclure, policer*, op. cit., p. 144.

²³⁴ P. Favre, « Quand la police fabrique l'ordre social », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 6, 2009, p. 1235.

²³⁵ Ibid. p. 1233.

²³⁶ G. Gourgues et J. Le Mazier, « Participations à l'ordre et participations conservatrices », art. cit., pp. 23–28.

directement encadrés par l'État. « Appréhender le “participationnisme d'État” comme une technique de gouvernement », suggèrent G. Gourgues et J. Le Mazier, « permet [alors] également de saisir la façon dont la participation reproduit l'ordre politique²³⁷ ». Cela suppose donc d'inclure doublement l'action des policiers dans l'étude de la fabrique de l'ordre social et politique. En analysant d'abord les façons dont l'encadrement policier de la participation citoyenne à l'ordre renforce ou transforme les barrières sociales et politiques à l'entrée de l'arène policière. Ensuite, comme invitait déjà à le faire Bernard Lacroix à la fin des années 1980 à propos des agent·es de l'État, il importe de considérer le corps des policier·es comme un groupe social à part entière, composé d'agent·es « issus de la société civile sans cesser, sous un autre aspect, d'en être partie prenante. Fonctionnaires, ils ont, par exemple, partagé avec les détenteurs d'autres places sociales l'expérience d'une socialisation commune, en même temps que, dans l'exercice de leurs fonctions, ils ne sont pas devenus étrangers aux courants d'idées ou aux sentiments collectifs qui travaillent la société²³⁸ ». Enfin, du fait de son mandat et sa place particulière dans l'appareil d'État, la police est aussi directement impliquée dans le maintien de l'ordre politique en situation de crise, alors que défier le régime revient à un moment ou à un autre à « défier la police²³⁹ ». Insérer l'étude de ces moments de crise à celle du maintien de l'ordre quotidien doit alors permettre de penser les conditions de transformation des rapports de pouvoir au sein de l'arène policière et entre police et populations gouvernées.

Pour rendre compte des jeux d'enchâssement de l'ordre politique et de l'ordre social, l'analyse des rapports de pouvoir entre les acteurs de l'arène policière locale proposée dans ce travail est adossée à une approche sociologique attentive aux dispositions des acteurs. Dans la continuité de l'approche en termes d'espace social privilégiée jusqu'ici, on analysera l'évolution des capitaux structurant l'arène policière et les conditions de leur mobilisation par les diverses catégories sociales qui habitent le quartier. La démarche symétrique qui guide ce travail suggère par ailleurs de procéder à une analyse dispositionnelle de la profession policière. L'enjeu est d'autant plus important qu'une telle perspective a largement fait défaut dans un champ des études sur les organisations policières en Afrique dominé par une anthropologie plus soucieuse de penser l'action policière sous le mode d'un « travail » comme les autres. Cette posture fut récemment explicitée par Mirco Göpfert dans l'ouvrage tiré de sa thèse sur la gendarmerie nigérienne. Son objectif est d'« examiner le *policing* comme un *travail*, notamment un travail bureaucratique » et « certainement pas comme un moyen de produire un ordre social inégalitaire au nom de la sécurité²⁴⁰ ». Partant de l'observation selon laquelle les pratiques policières sont perméables aux systèmes de hiérarchisation sociale autant qu'elles les façonnent, cette thèse place au contraire la question de la (re)production des inégalités sociales au centre de l'analyse.

²³⁷ Ibid. p. 24.

²³⁸ B. Lacroix, 'Ordre Politique et Ordre Social', art. cit., p. 475.

²³⁹ E. Blanchard et E. Droit, « Forces de l'ordre et crises politiques au 20e siècle », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 128, 2015, p. 2

²⁴⁰ M. Göpfert, *Policing the Frontier*, op. cit., p. 5.

1. Travail de police et (re)production des hiérarchies sociales

Policer et faire justice : la production de « communautés morales »

À Ndirande, alors qu'une grande majorité des affaires prises en charge par protagonistes de l'arène policière sont résolues et sanctionnées sur le champ, sans avoir recours à l'autorité judiciaire, faire la police revient régulièrement à faire la justice. L'étude du travail de police est donc aussi celle de la façon dont la justice est administrée au quotidien. Elle suppose de s'intéresser aux enjeux de catégorisation des activités jugées transgressives et du recours ou non aux catégories du droit pour les qualifier.

Comme le rappelle l'anthropologue Max Gluckman à partir de l'étude de la jurisprudence Barotse en Rhodésie du Nord (Zambie), le droit et la morale sont constamment en tension dans l'activité quotidienne des agent·es en charge de faire appliquer la loi : « le droit est empreint de morale autant que la morale est imprégnée par le droit²⁴¹ ». Il convient donc de les inclure dans un même cadre d'analyse. Leur articulation pose la question de la définition du crime et de son rôle dans l'organisation de la société. Émile Durkheim fait du crime un régulateur social : définir les crimes c'est tracer la frontière entre le normal et le pathologique. Ainsi, écrit le sociologue, « un acte est criminel quand il offense les états forts et définis de la conscience collective. [...] En d'autres termes, il ne faut pas dire qu'un acte froisse la conscience commune parce qu'il est criminel, mais qu'il est criminel parce qu'il froisse la conscience commune²⁴² ». La question des définitions du crime renvoie alors à celle relative à la production de « communautés morales ». Comme le souligne Steffen Jensen, « le crime, c'est tout ce que la communauté morale n'est pas²⁴³ ». À ce titre, les situations rencontrées au fil des pages de ce travail sont bien souvent moins déterminées par l'enjeu de faire appliquer la loi que de définir et de sanctionner – au double-sens du terme – des normes comportementales défendues comme normes collectives. Elles rappellent que l'ordre social produit par le travail de police est aussi un ordre moral.

La littérature sur le vigilantisme en Afrique s'est abondamment saisie de cette question. Nombre de travaux documentent l'investissement des « justiciers » autoproclamés dans ce travail de discipline et d'éducation morale des individus, souvent par la violence²⁴⁴. Les recherches récentes sur les polices étatiques africaines en ont fait un questionnement plus marginal. Pourtant, les policier·es sont tout autant impliqués dans ce travail. À la fin de la dictature et comme ailleurs sur le continent, la réforme policière fait de la police l'un des

²⁴¹ M. Gluckman, *The Judicial Process Among the Barotse of Northern Rhodesia (Zambia)*, Manchester University Press, 1973 [1955], p. 267: “Law is impregnated with moral as moral is with law” (traduction personnelle).

²⁴² É. Durkheim, *De la division du travail social*, Presses Universitaires de France, 2013 [1893], pp. 47–48.

²⁴³ S. Jensen, “Policing Nkomazi: Crime, Masculinity and generational Conflicts” in D. Pratten and A. Sen (eds.) *Global Vigilantes*, London : Hurst, 2007, p. 56

²⁴⁴ Voir par exemple: G. Favarel-Garrigues et L. Gayer, *Fiers de punir. Le monde des justiciers hors-la-loi*, Paris : Éditions du Seuil, 2021 ; L. Fourchard, *Trier, exclure, policer, op. cit.*, pp. 154–180 ; D. Pratten and A. Sen (eds.), *Global Vigilantes, op. cit.*

moteurs du changement politique et social : « *The new paradigm was not merely about transforming the police; it was about transforming society through the police* », souligne Julia Hornberger²⁴⁵. La réorganisation du travail de police ainsi envisagée doit permettre de transformer les rapports sociaux, les représentations et « les mentalités » des gouvernés. Elle donne à ce titre de nouvelles prises au travail d'éducation morale réalisé par les policiers. De Vichy à l'Afrique du Sud de l'apartheid, à la Turquie d'Erdoğan ou aux régimes islamistes, la dimension morale de l'activité policière et judiciaire est par ailleurs une coordonnée centrale des régimes autoritaires²⁴⁶. Elle occupe une place tout aussi prépondérante sous la dictature de Banda. L'entrée par la question morale permet alors de reposer sous un nouveau jour celle des continuités par-delà la « transition démocratique » des années 1990 et la réforme policière qui l'accompagne. Elle renvoie par ailleurs à la question du type de « communauté » à laquelle les pratiques et les discours des différents acteurs de l'arène policière se rapportent. L'action des patrouilles civiles de quartier ou des groupes vigilants revient à produire des communautés morales correspondant aux limites territoriales de leur champ d'action – le quartier, le village, le voisinage²⁴⁷. Dans la bouche des policiers, le terme renvoie à une plus grande variété de communautés imaginées, allant de l'échelle du quartier à celle de la nation tout entière voire à celle d'une communauté professionnelle de plus en plus internationalisée²⁴⁸. Il s'agira donc de saisir les chevauchements entre les figures du ou de la « bon·e usager·e », « bon·e habitant·e du quartier » et « bon·e citoyen·e », et leurs antagonistes, telles qu'elles sont construites, parfois conjointement, par les policiers et par les membres des patrouilles citoyennes.

Les frontières entre le bien et le mal, le juste et l'injuste, le tolérable et l'intolérable sont instables. Elles font l'objet de contestations et de négociations tout en servant de guide à l'action des protagonistes de l'arène policière. Les langages du crime sont à ce titre des langages de pouvoir. Comme le soulignent Peter Albrecht et Helena Maria Kyed : « *policing is ultimately concerned with politics in its deepest form. It is about the power to decide who and what constitute a threat to society*²⁴⁹ ». Les accusations de criminalité fonctionnent alors comme autant de discours moraux à travers lesquels différentes catégories de la population cherchent à affirmer une position de domination, mais aussi à renégocier leur place dans la société. Lorsqu'il pense l'articulation entre le droit et la morale dans la justice Barotse, Max Gluckman s'appuie sur les « obligations morales » que les individus ont à l'égard des autres membres de

²⁴⁵ J. Hornberger, *Policing and Human Rights*, op. cit., p. 4.

²⁴⁶ Voir : M. Boninchi, *Vichy et l'ordre moral*, Paris : Presses Universitaires de France, 2005 ; K. Ratele, "Sexuality as Constitutive of Whiteness in South Africa", *Nordic Journal of Feminist and Gender Research*, vol. 17, n° 3, 2009, p. 158–174 ; D. Cindoglu and D. Unal, "Gender and sexuality in the authoritarian discursive strategies of 'New Turkey'", *European Journal of Women's Studies*, vol. 24, n° 1, 2017, p. 39–54.

²⁴⁷ M. Göpfert, "Security in Niamey: An anthropological perspective on policing and an act of terrorism in Niger", *The Journal of Modern African Studies*, vol. 50, n° 1, 2012, p. 53–74 ; D. Pratten, "The Thief Eats His Shame", art. cit. ; L. Fourchard, *Trier, exclure, policer*, op. cit.

²⁴⁸ Les effets des contacts réguliers avec des collègues et formateurs internationaux sur la capacité à se projeter dans une communauté policière internationalisée et définie par son opposition au monde civil, ont récemment été décrits par Jan Beek et Mirco Göpfert dans le cas des gendarmes et policières nigériens et ghanéens : J. Beek and M. Göpfert, "Travelling Police", art. cit., pp. 475–476.

²⁴⁹ H.M. Kyed and P. Albrecht, "Introduction...", art. cit., p. 15.

leur communauté en fonction de leur position sociale. En évaluant la qualité morale des différentes parties d'un conflit, c'est-à-dire le respect des obligations morales réciproques qui les lient, ceux en position de faire justice importent des considérations morales dans l'exercice du droit. Dans le Malawi contemporain, Harri Englund prolonge les réflexions de Gluckman en faisant des « obligations morales existentielles » et des rapports d'interdépendance les principes fondateurs de la société. Contre la philosophie libérale qui érige l'autonomie des individus en valeur fondamentale, le concept rappelle la dimension relationnelle de l'appartenance sociale²⁵⁰. L'individu ne se définit non pas tant par son autonomie que par les obligations morales, associées à sa position sociale, qui le lient aux autres. En connectant position sociale et responsabilité morale, Englund éclaire alors la structuration verticale de la société malawite et analyse la dimension morale des rapports de domination²⁵¹. Ses travaux et ceux qu'il a inspirés ont permis de montrer que les relations d'obligations réciproques contribuent à structurer les réseaux de parenté²⁵², les relations de production²⁵³, les rapports des autorités traditionnelles à leurs sujets²⁵⁴, la division sexuelle du travail domestique et affectif²⁵⁵, ou encore les rapports politiques clientéaires²⁵⁶. Dans un contexte de profondes inégalités sociales et économiques où une partie importante de la population est plongée dans une extrême pauvreté, ces rapports d'obligation reposent en grande partie sur la responsabilité d'assistance des dominant·es à l'égard des dominé·es²⁵⁷. Partant, Englund met en exergue tout un ensemble de techniques mobilisées par les dominé·es pour rappeler leur responsabilité morale aux différentes « figures d'autorité » : histoires publiques et rumeurs²⁵⁸, accusations de sorcellerie²⁵⁹, ou recours à la violence²⁶⁰. On le verra dans les pages de cette thèse, le recours à l'autorité policière dans la résolution des conflits au quartier s'inscrit bien souvent dans la négociation de ce genre de rapports de domination et de stratégies subalternes. Cette recherche prolonge alors les réflexions d'Englund en s'interrogeant sur les façons dont les protagonistes de l'arène policière y répondent.

²⁵⁰ H. Englund, "Extreme Poverty and Existential Obligations. Beyond Morality in the Anthropology of Africa?", *Social Analysis*, vol. 52, n° 3, 2008, p. 33–50. L'obligation morale s'oppose en cela à l'éthique libérale car elle ne relève pas d'un choix personnel mais est au cœur de la formation du sujet : « *If the autonomous individual is a liberal cosmopolitan of Apphiah's variety, moral obligation becomes a matter of ethical choice, a weighing of options to justify, among other things, a visit to the opera. Lost from view is the possibility that moral concerns are entwined with existential ones. Human relationships do not simply attach identities to individuals as though individuals' existence predated relationships, nor are relationships optional, because human lives can be sustained only in relationships with others.* » H. Englund, "Poverty" in D. Fassin (ed.) *A Companion to Moral Anthropology*, Chichester : Wiley-Blackwell, 2012, p. 288.

²⁵¹ H. Englund, *Human Rights and African Airwaves*, op. cit., pp. 14–15.

²⁵² H. Englund, "Extreme Poverty", art. cit.

²⁵³ H. Englund, "The Self in Self-Interest: Land, Labour and Temporalities in Malawi's Agrarian Change", *Africa: Journal of the International African Institute*, vol. 69, n° 1, 1999, p. 139–159

²⁵⁴ H. Englund, "Poverty", art. cit., pp. 290–293.

²⁵⁵ J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, op. cit.

²⁵⁶ H. Englund, "Winning Elections, Losing Legitimacy...", art. cit.

²⁵⁷ H. Englund, "Poverty", art. cit.

²⁵⁸ H. Englund, *Human Rights and African Airwaves*, op. cit.

²⁵⁹ H. Englund, "Witchcraft, Modernity and the Person: The Morality of Accumulation in Central Malawi", *Critique of Anthropology*, vol. 16, n° 3, 1996, p. 257–279.

²⁶⁰ H. Englund, *Prisoners of Freedom*, op. cit., chap. 6.

L'arène policière au prisme du genre et de l'âge

Comme l'ont souligné de nombreux travaux, notamment sur le continent africain, les conflits sociaux et normatifs qui s'expriment le plus à travers le langage de la criminalité s'articulent très majoritairement autour des normes de genre et des rapports intergénérationnels²⁶¹. À ce titre, les « femmes » et les « jeunes », notamment les jeunes hommes, apparaissent à bien des égards comme deux catégories sociales occupant des positions charnières dans l'arène policière, à la frontière entre le policier et le policé. Elles permettent d'éclairer aussi bien les modalités de la participation socialement différenciée au travail de police, que l'ambiguïté des modes de désignation des clientèles policières. Ces deux catégories, largement mobilisées par mes enquêtes renvoient toutefois à des réalités bien différentes. Loin de les prendre pour des données immuables, il s'agit de comprendre les multiples sens qu'elles recouvrent, et de saisir les enjeux de leur formation, leur identification et de leur contestation.

La famille est la première institution mise en débat dans les espaces de (co)production de l'action policière. Comme dans d'autres contextes, les relations conjugales et la sexualité, notamment des femmes, y apparaissent comme les premiers piliers de l'ordre moral et politique²⁶². Ces espaces fonctionnent donc comme des lieux de définition et de contestation de normes morales entourant la féminité et la masculinité. Cela implique notamment de questionner les effets des discours sur le « genre » et sur les « violences de genre », devenus hégémoniques dans le vocabulaire policier dans le cadre du *community policing*, sur la gestion des affaires familiales et conjugales et sur la négociation des rapports de genre. Mais les effets de la nouvelle vulgate sur le genre s'étudient également au niveau de l'investissement nouveau des femmes dans des organisations dominées par les hommes et par les normes masculines. À la suite des récents travaux sur la féminisation du travail de police en Afrique, ce travail interroge donc non seulement l'historicité de leurs rapports au travail de l'ordre et les modalités de leur entrée dans l'arène policière, mais aussi ses conséquences sur le renouvellement des pratiques policières locales sur la division sociale du travail de police²⁶³.

²⁶¹ Voir aussi : C. Gore and D. Pratten, 'The Politics of Plunder: The Rhetorics of Order and Disorder in Southern Nigeria', *African Affairs*, vol. 102, n° 407, 2003, p. 211–240 ; J. Hornberger, « "Maman bat papa". La loi sur la violence domestique à Sophiatown, Johannesburg », *Politique africaine*, n° 91, 2003, p. 83–99 ; S. Jensen, "Policing Nkomazi...", art. cit..

²⁶² Voir pour la France de Vichy M. Boninchi, *Vichy et l'ordre moral*, op. cit. ; dans le cas de la Turquie contemporaine D. Cindoglu and D. Unal, "Gender and sexuality in the authoritarian discursive strategies of 'New Turkey'", art. cit. ; K. Pype, "Blackberry Girls and Jesus's Brides", art. cit. dans le cas du Nigeria ; K. Ratele, "Sexuality as Constitutive of Whiteness in South Africa", art. cit. ; D. Posel, "The scandal of manhood: 'Baby rape' and the politicization of sexual violence in post-apartheid South Africa", *Culture, Health & Sexuality*, vol. 7, n° 3, 2005, p. 239–252 en Afrique du Sud Durant et après l'apartheid.

²⁶³ L. Revilla, *Le travail de l'ordre : Hiérarchies sociales et ancrages policiers dans les quartiers populaires de Khartoum et Lagos*, Institut d'Études Politiques de Bordeaux, mars 2021 ; L. Fourchard, « Engagements sécuritaires et féminisation du vigilantisme en Afrique du Sud », *Politix*, n° 115, 2016, p. 57–78 ; I. Nolte, "Without Women, Nothing Can Succeed": Yoruba Women in The Oodua People's Congress (OPC), Nigeria", *Africa*, vol. 78, n° 1, 2008, p. 84–106 ; A. Sen, "Everyday and Extraordinary Violence: Women Vigilantes and Raw Justice in the Bombay Slums" in D. Pratten and A. Sen (eds.) *Global Vigilantes*, London : Hurst, 2007, p. 69–92.

En ce qui concerne les jeunes hommes des classes populaires urbaines, la longue histoire de leur enrôlement dans les dispositifs de maintien de l'ordre, encadré par les organisations partisans et paramilitaires postcoloniales, ainsi que les effets des transformations du marché de l'emploi consécutives aux plans d'ajustement structurel expliquent en grande partie leur position ambiguë dans l'arène policière. De nombreux travaux en Afrique et ailleurs se sont attachés à saisir les effets des transformations urbaines récentes sur les trajectoires sociales et modes de sociabilité des jeunes hommes, dont le rapport à l'avenir est toujours plus profondément marqué par l'incertitude²⁶⁴. En Afrique tout particulièrement, l'absence d'opportunités et l'incapacité d'un grand nombre de jeunes hommes à satisfaire les conditions matérielles de l'adultéité sont présentés par certains auteurs comme les éléments centraux d'une profonde « crise de la masculinité » et d'un prolongement parfois indéfini de la « jeunesse »²⁶⁵. Ces travaux font notamment du décrochage scolaire et du chômage les traits les plus saillants des trajectoires de vie des jeunes hommes des quartiers populaires amenés à vivre des petites opportunités de la rue. À Ndirande, comme dans bien des contextes, cette position particulière dans l'espace public favorise des rapports contradictoires au travail de l'ordre. Incarnant, aux yeux d'une petite classe moyenne qui occupe une place de plus centrale dans l'arène policière, la criminalité, la transgression et la menace pour l'ordre public, ils constituent le principal « gibier de police²⁶⁶ ». Mais leur usage de la rue et les compétences qu'ils en tirent les amènent également à être activement impliqués dans la régulation de l'espace public et à revendiquer, parfois par la violence, leur place dans l'arène²⁶⁷.

²⁶⁴ En France, voir S. Tissot, *L'État et les quartiers, op. cit.* ; L. Mucchielli et A. Aït-Omar, « Les émeutes de l'automne 2005 dans les banlieues françaises du point de vue des émeutiers », *Revue internationale de psychosociologie*, vol. XIII, n° 30, 2006, p. 137–155 ; M. Mohammed, *La formation des bandes: entre la famille, l'école et la rue*, Presses universitaires de France, 2011. Aux États-Unis : P. Bourgois, « Violences étatiques et institutionnelles contre le lumpen aux États-Unis » dans P. Bruneteaux et D. Terrolle (dir.) *L'arrière-cour de la mondialisation. Ethnographie des paupérisés*, Paris : Croquant, 2010, p. 125–150 Pour une réflexion à l'échelle du continent africain : J. Abbink and I. Van Kessel (eds.), *Vanguard Or Vandals: Youth, Politics And Conflict In Africa*, Brill Academic Publishers, 2004, pp. 1–35. En Éthiopie, les anthropologues Daniel Mains puis Marco Di Nunzio ont finement documenté le quotidien et le rapport au monde des jeunes hommes sans emploi d'Addis Abeba : D. Mains, *Hope is cut: Youth, unemployment, and the future in urban Ethiopia*, Philadelphia : Temple University Press, 2013 ; M. Di Nunzio, *The Act of Living...*, op. cit..

²⁶⁵ Voir : A. Masquelier, «Teatime: Boredom and the Temporalities of Young Men in Niger», *Africa: The Journal of the International African Institute*, vol. 83, n° 3, 2013, p. 385–402 au Niger ; K.T. Hansen, «Getting Stuck in the Compound: Some Odds against Social Adulthood in Lusaka, Zambia», *Africa Today*, vol. 51, n° 4, 2005, p. 3–16 en Zambie ; M. Ralph, «Killing Time», *Social Text*, vol. 26, n° 4, 2008, p. 1–29 au Sénégal ; M. Silberschmidt, «Masculinities, Sexuality, and Socio-economic Change in Rural and Urban East Africa» in S. Arnfred (ed.) *Rethinking Sexualities in Africa*, Uppsala : Nordiska Afrikainstitutet, 2004, p. 233–250 en Afrique de l'Est ; J. Cole, «The Jaombilo of Tamatave (Madagascar), 1992-2004: Reflections on Youth and Globalization», *Journal of Social History*, vol. 38, n° 4, 2005, p. 891–914 à Madagascar ; A. Baral, «Beyond Unrest: Changing Masculinities and Moral Becoming in an African Urban Market», *Etnofoor*, vol. 28, n° 2, 2016, p. 33–53 en Ouganda.

²⁶⁶ Fabien Jobard, « Le gibier de police immuable ou changeant ? », *Archives de politique criminelle*, vol. 32, n° 1, 2010, p. 93–105.

²⁶⁷ Voir aussi : J. Abbink and I. Van Kessel (eds.), *Vanguard Or Vandals, op. cit.* ; K. Meagher, «Hijacking civil Society», art. cit. ; M. Göpfert, «Security in Niamey», art. cit. ; M. Di Nunzio, «Thugs, Spies and Vigilantes: Community policing and Street Politics in Inner City Addis Ababa», *Africa*, vol. 84, n° 3, 2014, p. 444–465.

Les capitaux structurant l'arène policière

S'intéresser aux types de capitaux structurant l'espace des positions au sein de l'arène policière est un moyen efficace pour saisir l'articulation entre la négociation des rapports de pouvoir dans l'arène et la production des hiérarchies sociales dans le quartier. S'il existe, selon Bourdieu, « autant d'espèces de capital que de champs et de sous-champ²⁶⁸ », Erik Neveu a récemment attiré l'attention sur les enjeux épistémologiques à faire voyager la notion et mis en garde contre une tendance à « accumuler les capitaux » au point d'étirer le concept et lui faire perdre sa puissance heuristique²⁶⁹. Contre une vision économique, le concept de capital tel que l'a formulé Bourdieu se rapporte non seulement aux ressources inégales dont disposent les acteurs de l'arène, mais aussi aux conditions de leur activation et de leur convertibilité dans des espaces et des situations précises. Il place ainsi la focale sur la relation entre les ressources que les individus mobilisent et les dispositions incorporées au cours de leur trajectoire de vie. Dans cette perspective relationnelle, Bourdieu identifie trois formes « fondamentales » de capital – social, économique et culturel – dont les autres « sous-espèces » résulteraient²⁷⁰. Dans un souci comparatiste, l'enjeu est alors moins de chercher à inventer de nouvelles formes de capital, que d'identifier les « combinatoires de capitaux spécialement pertinentes localement [et] de les nommer²⁷¹ ».

Une telle perspective permet d'abord d'éclairer la structuration sociale interne à l'arène policière. Comme l'a fait remarquer Laurent Fouchard, un tel questionnement est, jusqu'à récemment, resté relativement marginal dans les études sur le vigilantisme, davantage focalisées sur le rapport des groupes à l'autorité étatique ou sur leur investissement dans la production de « communautés morales » par la violence, que sur leur composition et leur structuration sociale ou sur les trajectoires de vie de leurs membres²⁷². Les fluctuations dans le temps de la valeur et de la convertibilité des capitaux, en fonction des transformations de l'arène policière, offrent notamment l'occasion de questionner le renouvellement des conditions d'entrée ou de sortie – volontaire ou contrainte – de l'arène policière, et des positions de pouvoir en son sein. L'enjeu est également de préciser le rôle de l'action policière dans la production des hiérarchies sociales et dans la négociation des rapports de domination dans le quartier. Porteurs de conceptions de l'ordre socialement différenciées, les gouvernés mobilisent des ressources toutes aussi inégales et inégalement efficaces pour parvenir à leurs fins lorsqu'ils

²⁶⁸ P. Bourdieu, *Sociologie générale*, vol. 2., *op. cit.*, p. 246.

²⁶⁹ É. Neveu, « Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux ? A propos de Catherine Hakim, *Erotic Capital*, et de quelques marcottages intempestifs de la notion de capital », *Revue française de science politique*, vol. 63, n° 2, 2013, p. 337–358

²⁷⁰ P. Bourdieu, *Sociologie générale*, vol. 2., *op. cit.*, p. 246

²⁷¹ É. Neveu, « Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux ? », art. cit., p. 348.

²⁷² L. Fourchard, « Le vigilantisme contemporain... », art. cit., pp. 181–185. Voir les travaux récents de Lucie Revilla sur la participation à l'ordre dans les métropoles du Soudan et du Nigeria ou ceux de Jiman Lar sur les rapports verticaux entre les dirigeants et les troupes du Vigilant Group of Nigeria : J. Lar, *Vigilantism, State, and Society in Plateau State, Nigeria: A History of Plural Policing (1950 to the Present)*, Thèse de Doctorat, Université de Bayreuth, 2015, pp. 200–253.

sollicitent l'intervention de la police ou des autres acteurs de l'arène ou lorsqu'ils se retrouvent face à eux dans l'espace public.

Les formes prises par le nouvel interventionnisme étatique dans le jeu policier invitent notamment à questionner la pertinence nouvelle du « capital bureaucratique²⁷³ » pour s'imposer dans l'arène et/ou peser dans les affaires policières. Ce capital est non seulement associé à la maîtrise de l'écrit et à la connaissance des procédures et des arcanes du fonctionnement institutionnels (capital culturel) mais il repose également sur la capacité à se constituer un réseau influent en son sein (capital social). Lorsqu'ils introduisent le concept, Pierre Bourdieu et Rosine Christin distinguent un « capital bureaucratique *d'expérience* basé sur la connaissance des hommes et des règlements, qui s'acquiert “à la longue” » et qui est « lié à l'ancienneté dans l'administration » ou à son contact²⁷⁴, et un « capital bureaucratique à base technique et susceptible d'être acquis plus rapidement, par des procédures plus rationalisées et plus formalisées²⁷⁵ ». Étant reconnu depuis Max Weber que la bureaucratie « n'est pas un appareil hiérarchisé propre à l'État²⁷⁶ », mais se retrouve dans la société comme « spore de l'État²⁷⁷ », la distinction permet de souligner les multiples modalités d'accumulation du capital bureaucratique et les possibilités et de le faire valoir en dehors des administrations étatiques. Elle éclaire les origines différentes du capital bureaucratique dont disposent les protagonistes de l'arène en fonction de l'historicité de leurs rapports à l'État.

Le concept de « compétences sociales » (*social skills*) entendu par Neil Fligstein comme une forme de capital social s'avère par ailleurs utile pour penser une arène policière marquée par une grande incertitude, au sein de laquelle l'institution policière n'est pas en position hégémonique, et où la coopération s'est imposée comme le principal vecteur de stabilisation de l'ordre public. Fligstein désigne ainsi la capacité à faire coopérer entre eux les membres d'une même organisation ou les différentes organisations engagées dans un même champ²⁷⁸. Dans l'arène policière, ces compétences sociales peuvent être doublement liées au capital bureaucratique. D'une part, la confiance que les acteurs engrangent auprès des autres dépend fortement de leur capacité à faire jouer leurs leviers auprès de la police. D'autre part, elles sont

²⁷³ Concept que j'emprunte ici à Pierre Bourdieu et Rosine Christin et à l'usage qu'en fait Sylvain Laurens dans son étude des trajectoires des représentants patronaux à la Commission européenne : P. Bourdieu et R. Christin, « La construction du marché. Le champ administratif et la production de la “politique du logement” », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 81, n° 1, 1990, p. 65–85 ; S. Laurens, *Les courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Marseille : Agone, 2015, voir notamment le chapitre IV.

²⁷⁴ À l'instar des « courtiers du capitalisme » de Bruxelles, étudiés par Sylvain Laurens, dont le capital bureaucratique découle d'une longue expérience de la Commission européenne, non pas en tant que membre de l'institution, mais en tant que vieux collaborateurs. S. Laurens, *Les courtiers du capitalisme...*, *op. cit.*

²⁷⁵ P. Bourdieu et R. Christin, « La construction du marché... », art. cit., p. 82 (emphasis mise par les auteurs).

²⁷⁶ B. Hibou, « Introduction. La bureaucratisation néolibérale ou la domination et le redéploiement de l'État dans le monde contemporain » dans B. Hibou (dir.) *La bureaucratisation néolibérale*, Paris : La Découverte, 2013, p. 9.

²⁷⁷ M. Weber, *Économie et société. Tome 1, op. cit.*, p. 298.

²⁷⁸ N. Fligstein, “Social Skill and the Theory of Fields”, *Sociological Theory*, vol. 19, n° 2, 2001, p. 105–125.

essentielles dans la valorisation de cette forme de capital. Mais elles se rapportent également à d'autres formes de capital social. La propension des individus à entretenir leurs réseaux au sein des cercles du pouvoir local et national et à le mobiliser pour peser dans l'arène policière incite notamment à questionner les articulations entre l'action policière et un clientélisme politique historiquement central dans la structuration des rapports de pouvoir au Malawi²⁷⁹. D'autres ressources comme celle, plus triviale, d'avoir du temps ou celle de connaître intimement l'organisation de la rue et les acteurs qui l'occupent, mais aussi certaines dispositions à recourir à la violence et à la force physique peuvent être déterminantes dans l'acquisition de ces compétences sociales. Leur prise en compte éclaire sous un jour nouveau l'engagement parfois central de catégories plus dominées socialement dans l'arène policière.

Enfin, la démonétisation de l'appareil d'État et plus particulièrement de l'institution policière et l'importance des rapports monétaires dans les conflits régulés par les acteurs du maintien de l'ordre local incitent à questionner la centralité du capital économique dans la structuration de l'arène policière. Suivre l'argent et identifier les espaces et les activités générateurs de rentes s'avère notamment primordial pour comprendre les recompositions des groupes qui y sont investis, mais également les conflits qui peuvent éclater entre eux ou en leur sein, dans un contexte où faire la police s'inscrit également dans une recherche de rétributions matérielles et implique bien souvent la structuration de réseaux de captation monétaire²⁸⁰.

2. Une sociologie politique des policier-es

Si les trajectoires sociales spécifiques des gouverné-es déterminent en grande partie les ressources qu'ils peuvent mobiliser dans l'arène policière, il en va de même pour les policier-es qui n'interprètent pas tous de la même façon les contraintes associées à leur rôle et ne disposent pas tous de la même latitude pour y faire face. Étudier le travail de police, c'est aussi s'interroger sur les disparités des profils des agent-es, sur les dispositions qu'ils acquièrent non seulement dans, mais aussi en dehors de la sphère professionnelle. En d'autres termes, dresser une sociologie des policier-es s'avère indispensable pour étudier l'arène policière. Cette thèse vient, à ce titre, prolonger et élargir les réflexions initiées par Gerard Anders depuis le début des années 200 sur la fonction publique malawite, à partir du point de vue des métiers de l'ordre²⁸¹. L'analyse proposée repose sur l'hypothèse que les manières différentes qu'ont les policier-es d'incarner leur rôle et de répondre aux situations auxquelles ils sont confrontés, résultent d'ajustements dispositionnels tout au long de leur carrière non seulement dans le rapport à l'institution, mais aussi à travers la confrontation aux contraintes de la vie au quartier.

²⁷⁹ H. Englund, "Introduction. The Culture of Chameleon Politics" in H. Englund (ed.) *A Democracy of Chameleons: Politics and Culture in the New Malawi*, Uppsala : Kachere Books, 2002, p. 11–24.

²⁸⁰ Sur la dimension économique de l'engagement vigilant voir K. Meagher, "Hijacking civil Society", art. cit. ; L. Revilla, « Hiérarchies sociales, réforme morale et précarité économique au sein de l'Oodua People's Congress : de l'expérience vigilante radicale au travail de sécurité à Lagos (Nigéria) », *Participations*, n° 29, 2021, p. 189–213.

²⁸¹ Voir notamment : G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, op. cit.

Ce faisant, elle interroge les rapports ambigus des policiers à l'État et les modalités de leur intervention dans le champ politique. La thèse vient alors éclairer deux questions que l'anthropologie du « travail policier » en Afrique a largement délaissées.

Pour un regard sociologique sur le travail de la police en Afrique

À l'exception de quelques rares enquêtes diligentées par les bailleurs internationaux essentiellement focalisées sur les variables ethniques et de genre, et l'Afrique du Sud mise à part²⁸², on ne sait presque rien sur la composition sociale des polices africaines contemporaines²⁸³. Il s'agit pourtant d'une question devenue classique dans l'étude des professions policières occidentales. Dans ces contextes, plusieurs enquêtes par questionnaires révèlent les clivages sociaux internes aux professions policières²⁸⁴, la difficile intégration « des femmes » et des « minorités » racialisées²⁸⁵, ou rendent compte des processus propres à la socialisation professionnelle des policier·es²⁸⁶. En soulignant l'importance des dynamiques d'appartenance sociale et des aspirations statutaires dans la conduite du travail policier, elles parviennent à nuancer une vision monolithique de la « culture policière », concept encore dominant dans le sous-champ de la criminologie anglo-saxonne²⁸⁷.

²⁸² La fin de l'apartheid a provoqué en Afrique du Sud d'importantes réformes pour rééquilibrer la composition des services publics et de la police. Comme aux États-Unis ou en Europe sur ces mêmes questions, de grandes enquêtes ont été missionnées pour en évaluer la portée. Voir par exemple : G. Newman et al., *Diversity and transformation in the South African police service. A study of police perspectives on race, gender and the community in the Johannesburg policing Area*, Centre for the Study of Violence and Reconciliation, Braamfontein, South Africa, 2006.

²⁸³ Les travaux d'historiens ou les chapitres historiques des ouvrages d'anthropologie se penchent bien plus systématiquement sur la question du recrutement offrant finalement un panorama sociologique plus riche des polices coloniales que des polices contemporaines. Dans l'ouvrage *Police in Africa*, le chapitre de Joel Glasman se distingue par une description très fine de la composition sociale de la police coloniale structurée autour d'un clivage opposant capitaux culturels et scolaires acquis dans les missions coloniales et capitaux militaires acquis à l'armée. Cette sociographie permet alors à l'auteur d'analyser les effets de la bureaucratisation sur la structuration de la profession : J. Glasman, "What is the Concept of Professionalization Good For? An Argument from Late Colonialism." in J. Beek et al. (eds.) *Police in Africa: the street level view*, London : Hurst, 2017, p. 27–39. Voir aussi le récit historique de la gendarmerie nigérienne : M. Göpfert, *Policing the Frontier*, op. cit., pp. 19–40 ; ou encore les textes rassemblés dans la seconde partie de l'ouvrage dirigé par Jean Pierre Bat et Nicolas Courtin : *Maintenir l'ordre colonial : Afrique et Madagascar*, Rennes : PU Rennes, 2012, 'Partie 2: Portraits et trajectoires de policiers coloniaux'.

²⁸⁴ G. Pruvost et I. Roharik, « Comment devient-on policier ? 1982-2003. Évolutions sociodémographiques et motivations plurielles », *Déviance et Société*, vol. 35, n° 3, 2011, p. 281–312.

²⁸⁵ Voir : J. Gauthier, « Des corps étrange(r)s dans la police ? Les policiers minoritaires à Paris et à Berlin », *Sociologie du travail*, vol. 53, 2011, p. 460–477 ; D. Duprez et M. Pinet, « La tradition, un frein à l'intégration. Le cas de la police française », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 45, 2001, p. 111–138 ; A. Peterson and S. Uhnoo, "Trials of loyalty: Ethnic minority police officers as 'outsiders' within a greedy Institution", *European Journal of Criminology*, vol. 9, n° 4, 2012, p. 354–369.

²⁸⁶ Voir en France D. Monjardet et C. Gorgeon, « La culture professionnelle des policiers, une analyse longitudinale », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, vol. 56, n° 1, 2005, p. 291–304 ; en Grande Bretagne N. Fielding, *Joining Forces : Police Training, Socialization & Occupational Competence*, New York : Routledge, 1988 ; aux États-Unis J. Van Maanen, "Police Socialization: A Longitudinal Examination of Job Attitudes in an Urban Police Department", *Administrative Science Quarterly*, vol. 20, n° 2, 1975, p. 207–228 ou encore J.B.L. Chan et al., *Fair Cop: Learning the Art of Policing*, University of Toronto Press, January 2003, en Australie.

²⁸⁷ Outre les travaux précités qui renseignent unilatéralement sur la difficile intégration des minorités racialisées, voir : T. Lindenberger, Meur, D. (trad.), « La police populaire de la RDA de 1952 à 1958. Une micro-étude sur la gouvernementalité de l'État socialiste », *Annales*, vol. 53, n° 1, 1998, p. 119–152 ; D.

Face à la fécondité de ces méthodes, le silence des spécialistes des polices africaines sur le profil social de leurs populations enquêtées a de quoi interpeller. D'abord, les réformes des systèmes de sécurité ou les récentes guerres civiles ont suscité, chacune à leur façon, des questionnements importants sur les modalités de recrutement dans les institutions policières et sur l'origine sociale des recrues²⁸⁸. Ce faible intérêt pour les trajectoires sociales et dispositions des agent-es est, par ailleurs, d'autant plus étonnant que l'ensemble des recherches sur le travail de police en Afrique souligne la faible disponibilité des règles officielles qui régissent les pratiques des agents. L'absence de code de déontologie et de Code pénal dans les bureaux et le faible contrôle de la hiérarchie, faisant peser sur la contingence des interactions quotidiennes et sur le pouvoir discrétionnaire des agent-es la grande part de l'action publique, semblent effectivement constituer un trait commun des polices africaines²⁸⁹. Si les chercheur-es sont nombreux à souligner l'ampleur et le caractère situationnel de ce pouvoir discrétionnaire des policier-es, rares sont celles et ceux qui le confrontent à l'analyse de leurs dispositions. C'est pourtant à partir d'un constat similaire que la sociologie de la fonction publique en France a souligné l'influence du « transfert » des dispositions des fonctionnaires dans la mise en œuvre de l'action publique²⁹⁰. Comme l'observe Pierre Bourdieu : « c'est l'habitus qui vient combler le vide de la règle. [...] Les agents peuvent s'emparer, pour le meilleur et pour le pire, des marges de liberté laissées à leur action, et transformer la position de supériorité – même tout à fait infime et provisoire, comme celle du guichetier – que leur donne leur fonction, pour exprimer les pulsions socialement constituées de leur habitus²⁹¹ ». C'est ce même constat au Malawi qui a aiguisé mon intérêt pour cette question.

Plusieurs éléments permettent de mieux comprendre cet isolement. D'abord, la faible structuration du jeune champ des études policières africanistes peut expliquer en partie l'absence de spécialisation sur ces questions spécifiques. Les spécificités du terrain n'y sont, elles non plus, pas tout à fait étrangères. Les enquêtes démographiques coûtent cher et sont

Pichonnaz, *Devenirs policiers : une socialisation professionnelle en contrastes*, Lausanne : Éditions Antipodes, 2017.

²⁸⁸ La volonté de réformer les organisations policières est aussi avancée comme une justification pour l'étude des profils sociaux des agent-es en Europe et aux États-Unis. Voir D. Pichonnaz, *Devenirs policiers, op. cit.*, pp. 11–12. Dans le cas des situations post-conflit, Marielle Debos a bien montré les ambivalences de la réintégration des anciens rebelles au Tchad, soulignant les effets de reconversion d'un « capital guerrier » acquis pendant le conflit dans les forces régulières : M. Debos, *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, Paris : Karthala, 2013, pp. 131–159. Voir aussi les brèves remarques de Mirco Göpfert dans le cas du Niger après la rébellion touareg : *Policing the Frontier, op. cit.*, p. 37. Sur l'intégration des anciens combattants rebelles à l'institution militaire, mais aussi des anciens rebelles dans l'appareil d'État en général, voir également la recherche doctorale en cours de Camille Popineau (CESSP – ERC « Civils Wars » - Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne) sur la Côte d'Ivoire.

²⁸⁹ J. Beek et al. (eds.), *Police in Africa, op. cit.*, notamment les contributions de Jan Beek, Helene Maria Kyed.

²⁹⁰ Voir entre autres : V. Dubois, *La vie au guichet, op. cit.* ; A. Spire, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration, op. cit.* ; Y. Siblot, *Faire valoir ses droits au quotidien, op. cit.* ; M. Cartier, *Les facteurs et leurs tournées. Un service public au quotidien*, Paris : La Découverte, 2003.

²⁹¹ P. Bourdieu, « Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en œuvre des règlements », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 81-82, 1990, p. 86–96

souvent mises en œuvre sur commande des institutions elles-mêmes. Les moyens alloués à leurs départements de recherche et aux institutions de statistiques publiques sont souvent très maigres et ne permettent pas le lancement d'enquêtes d'envergure sur des objets « sociologiques » qui ne constituent des priorités politiques ni pour les gouvernements ni pour leurs partenaires internationaux²⁹². Les données que pourrait produire le chercheur·e sur la composition sociologique de son échantillon d'enquêté·es se confrontent alors à la pauvreté des informations sociographiques sur le reste de la population, rendant la comparaison difficile. C'est d'ailleurs en grande partie l'absence de données sociologiques sur les populations des quartiers étudiées qui m'ont poussé à écarter l'idée d'une enquête par questionnaire. Les spécificités du terrain tiennent, par ailleurs, aux organisations policières elles-mêmes dont les spécialistes ont, partout dans le monde, souligné le degré de fermeture aux regards extérieurs²⁹³. La précarité et la renégociation permanente de l'accès au terrain conditionnent alors les moyens d'enquête qu'il est possible de mettre en œuvre. La discrétion et un certain conservatisme méthodologique sont souvent de mise. Une fois la présence sur le terrain officiellement acceptée, l'observation directe, consistant à se faire oublier pour laisser libre cours aux pratiques quotidiennes, est plus confortable et plus facile à mettre en place que des méthodes plus invasives et dirigistes comme le questionnaire ou l'entretien formel. On peut enfin y voir un effet de l'ancrage disciplinaire de ce champ d'études dans une anthropologie de l'État davantage encline à dialoguer avec le champ de la criminologie, notamment anglo-saxonne, que de penser en termes de structuration sociale.

Quelques recherches récentes ont néanmoins effleuré certains questionnements de sociologie des policier·es en Afrique. On trouve par exemple chez Jan Beek et son ethnographie du travail de police au Ghana des portraits d'agent·es qui rendent compte de la pluralité des investissements de l'*ethos* bureaucratique. Mais ceux-ci ne détaillent que très brièvement leurs origines sociales, niveaux d'étude et autres dispositions acquises à côté du travail et ne questionnent leur influence sur leurs pratiques professionnelles et leur rapport à la population²⁹⁴. En Afrique du Sud, Andrew Faull fait quant à lui des aspirations statutaires des policiers des quartiers populaires, frustrées par la faiblesse des salaires, le ressort principal de

²⁹² Morten Jerven montre à ce propos l'effet des coupes budgétaires associées aux plans d'ajustement structurel sur la mise en concurrence des administrations statistiques nationales avec divers producteurs internationaux de statistiques (ONG, OI voire *think-tanks* privés) : *Poor Numbers: How We are Misled by African Development Statistics and What to Do about It*, Ithaca, N.Y. : Cornell University Press, 2013, pp. 11–17. En conséquence, les statistiques macro-économiques captent l'essentiel des moyens au détriment d'enquêtes plus sociologiques, notamment depuis que l'aide internationale est conditionnée à la production d'indicateurs économiques. Voir notamment : K. Nubukpo et B. Samuel, « Entre les plans d'émergence sans vision et des visions sans émergence : la difficile appropriation par l'Afrique de ses trajectoires de développement », *Politique africaine*, vol. 145, n° 1, 2017, p. 51–63.

²⁹³ J. van Maanen, "On Watching the Watchers" in P. Manning and J. van Maanen (eds.) *Policing. A View from the Street*, Santa Monica : Goodyear Publishing Company, 1978, p. 309–349 ; D. Fassin, *La force de l'ordre*, op. cit., pp. 29–41 ; D. Monjardet, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris : La Découverte, 1996, p. 5. En Afrique, voir : J. Hornberger, *Policing and Human Rights*, op. cit., pp. 1–2 ; M. Göpfert, *Policing the Frontier*, op. cit., pp. 11–13 ; J. Beek, *Producing Stateness*, op. cit., pp. 13–15.

²⁹⁴ Voir par exemple : J. Beek, *Producing Stateness*, op. cit., pp. 192–204.

la violence avec laquelle ils traitent ceux qui appartiennent justement aux classes sociales dont ils cherchent à s'émanciper. Suivant une lecture qui emprunte néanmoins davantage à psychologie sociale qu'à une sociologie fine des trajectoires des agents, l'auteur analyse la violence comme un moyen de réaffirmer une masculinité qui ne peut s'exprimer par l'accès au statut « d'homme pourvoyeur » (*male breadwinner*)²⁹⁵. C'est toutefois dans le travail de Julia Hornberger sur les transformations de la police de Johannesburg suite à l'introduction de nouvelles normes relatives à la protection des droits humains que la mise en relation des dispositions et des pratiques des policiers est la plus poussée. Dans une perspective bourdieusienne, elle démontre que les trajectoires sociales et les carrières des personnels policiers les prédisposent plus ou moins à s'approprier et mettre en pratique les normes promues par les formateurs internationaux. Pour elle, les compétences techniques et les capitaux nouvellement requis renvoient à « une culture de classe moyenne » cosmopolite et internationalisée, à laquelle nombre de policier·es, notamment les plus anciens et ceux issus des classes populaires sont « incapables ou ne veulent pas s'acculturer²⁹⁶ ». D'autres, du fait de leur origine sociale, d'un niveau d'étude plus élevé et d'une volonté d'ascension sociale, sont disposés à s'approprier la nouvelle rhétorique officielle de l'institution.

Une analyse dispositionnelle des pratiques professionnelles

Cette thèse prolonge ces pistes. Elle croise l'observation des pratiques quotidiennes des agent·es et de leurs interlocuteur·es au quartier avec l'analyse de leurs dispositions et trajectoires de vie, et de leurs conditions de vie au quartier. L'attention est portée sur leurs trajectoires antérieures et leur origine géographique ; leur socialisation de genre et notamment le rapport aux normes de la masculinité mises en valeur dans la profession ; les « petites mobilités sociales²⁹⁷ » dans lesquelles s'inscrivent leurs carrières de fonctionnaires ; leurs réseaux de sociabilité dans le quartier et les interdépendances qu'ils génèrent, ainsi que leur expérience quotidienne du quartier.

La sociologie de Pierre Bourdieu, articulée autour de la notion d'habitus, sert de guide à l'analyse. Nous nous intéressons donc dans cette aux « systèmes de dispositions » des policier·es, c'est-à-dire un ensemble de « schèmes de perception, d'appréciation et d'action », « de principes de vision et de division [...] du monde²⁹⁸ ». Une telle approche permet de rendre compte des enjeux de stratification sociale autour du travail policier à Ndirande. La sociologie de la police s'est approprié le concept d'habitus de différentes manières. En insistant sur sa connexion avec celui de champ, certains travaux rendent d'abord compte du poids du « contexte social et politique » dans lequel s'exerce le travail policier. Ils placent la focale sur l'adaptation

²⁹⁵ A. Faull, "Fighting for respect. Violence, masculinity and legitimacy in the South African police Service" in J. Beek et al. (eds.) *Police in Africa: the street level view*, London : Hurst, 2017, p. 171–189.

²⁹⁶ J. Hornberger, *Policing and Human Rights*, op. cit., p. 81, voir aussi p. 9 & 118-127.

²⁹⁷ Comme les définit Bernard Lahire dans *La Culture Des Individus*, Paris : La Découverte, 2004, pp. 410–472.

²⁹⁸ P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, op. cit., pp. 200–201.

des agent·es aux contraintes de leur environnement de travail, allant parfois jusqu'à définir plusieurs déclinaisons de l'*habitus* policier en fonction du territoire²⁹⁹. Sans toujours mobiliser la notion, plusieurs travaux rendent aussi compte des variations dans l'organisation et l'exercice du travail de la police entre ville et campagne³⁰⁰, entre quartiers riches et quartiers pauvres³⁰¹. D'autres soulignent l'influence des « dispositions antérieures [...] importées dans le sous-champ policier » dans la « détermination d'*habitus* [professionnels] contrastés³⁰² ». L'analyse localisée du travail de police déployée dans cette thèse propose de combiner les apports de ces deux approches. Elle suggère que les manières différentes dont les policier·es pensent et agissent au quotidien dépendent à la fois des positions sociales différentes qu'ils occupent hors-travail – dans un quartier où ils sont non seulement amenés à travailler, mais aussi bien souvent à vivre, et donc où les identités de policier et d'habitant du quartier se confondent – et des positions qu'ils ont occupé avant d'entrer dans la profession.

L'étude des stratégies de résidence au quartier, lieux de sociabilité, pratiques de consommation et réseaux sociaux des policier·es au quartier, doit permettre de mieux appréhender leur positionnement dans la structure sociale locale. On part alors de l'hypothèse que leurs origines et trajectoires sociales et géographiques, et leurs aspirations statutaires conditionnent non seulement leur appréhension des problématiques propres au quartier, et notamment les modalités de leur confrontation à la misère urbaine, mais aussi les rapports variés qu'ils entretiennent avec les différentes catégories de la population. L'attention aux « ajustements et désajustement dispositionnels » des agent·es tout au long de leur carrière, attentive aussi bien à l'évolution de leur carrière qu'à celle de leur cadre matériel de vie, révèle les multiples façons dont la carrière dans l'institution et le passage au poste de police local travaille leurs rapports au monde³⁰³. Elle éclaire notamment les évolutions différenciées de leurs rapports à la vocation en les rattachant aux conditions de vie et d'exercice du métier dans le quartier. Elle donne également prise à une meilleure compréhension de la façon dont les agent·es « se conforment » ou non à leur rôle et, par conséquent, dont l'action publique en

²⁹⁹ J. Chan, "Changing police culture: Policing in a multicultural Society", *British Journal of Criminology*, vol. 36, n° 1, 1996, p. 109–134 ; J.B.L. Chan et al., *Fair Cop*, *op. cit.* En Allemagne Jörg Hüttermann distingue plusieurs variations de « l'*habitus* corporatiste », qui correspondrait, dans les termes bourdieusien à la *doxa* policière. Ces variations dépendent des « structures écologico-sociales » et des situations conflictuelles propres aux quartiers où les policiers sont amenés à intervenir. Elles répondent à la double nécessité pour les agent·es d'appréhender leurs clientèles spécifiques et d'affirmer la supériorité du pouvoir policier. J. Hüttermann, "Policing an ethnically divided neighborhood in Germany: Day-to-day strategies and Habitus", *Policing and Society*, vol. 13, n° 4, 2003, p. 381–397.

³⁰⁰ Voir les travaux de Christian Mouhanna sur les policiers de banlieue parisienne et les gendarmes dans les campagnes françaises : C. Mouhanna, « Le policier face au public : le cas des banlieues » dans S. Roché (dir.) *En quête de sécurité: Causes de la délinquance et nouvelles réponses*, Paris : Armand Colin, 2003 ; C. Mouhanna, « Faire le gendarme : de la souplesse informelle à la rigueur bureaucratique », *Revue française de sociologie*, vol. 42, n° 1, 2001, p. 31–55.

³⁰¹ M. Göpfert, "Security in Niamey", *art. cit.*

³⁰² D. Pichonnaz, *Devenirs policiers*, *op. cit.*, citation p. 23.

³⁰³ S. Laurens et D. Serre, « Des agents de l'État interchangeable ? L'ajustement dispositionnel des agents au cœur de l'action publique », *Politix*, vol. 115, n° 3, 2016, p. 155–177.

matière de police est mise en pratiques³⁰⁴. Une telle perspective invite notamment à penser l'articulation entre (dés)ajustement dispositionnel et pratiques déviantes³⁰⁵. Il convient toutefois de garder à l'esprit, depuis les travaux classiques sur « l'*organisational commitment* » des policier·es, que les écarts à la norme ne sont pas nécessairement le signe d'un désajustement dispositionnel aux attentes du métier, comme lorsque les agent·es violent la loi pour atteindre les objectifs fixés³⁰⁶.

D'un point de vue méthodologique, cela suppose de porter le regard sur les lieux et les moments d'apprentissages différenciés du rôle. Les entrées dans le métier ou dans le quartier constituent des moments privilégiés pour étudier le « transfert » de dispositions acquises en dehors de l'institution dans l'espace professionnel et mécanismes d'« ajustement » des visions du monde des recrues « aux attentes des *insiders*³⁰⁷ ». Mais le terrain mené auprès de policier·es pour partie en sortie de formation et pour partie présentant déjà de nombreuses années de carrière, pour partie nouveaux arrivants dans le quartier et pour partie installés de longue date, a aussi permis de prolonger l'analyse par l'étude de la socialisation professionnelle en poste. Les rapports horizontaux entre collègues et notamment les groupes de pairs partageant une vision commune du métier constituent également des espaces propices à l'étude de l'apprentissage du rôle³⁰⁸. Plusieurs travaux soulignent par ailleurs l'intérêt de « l'entrée par les marges » ou les « coulisses », c'est-à-dire par les à-côtés du travail, les moments de relâchement, de sociabilité entre collègues et/ou avec les autres acteurs de l'arène policière, « en les envisageant comme des espaces éventuels de resocialisation [professionnelle]³⁰⁹ ». Dans un contexte de faible contrôle hiérarchique, se pose notamment la question de l'adéquation entre ajustement dispositionnel au groupe de pairs et aux valeurs promues par l'institution.

³⁰⁴ Nous définissons le rôle avec Rémi Lefebvre comme étant « l'ensemble des comportements, des attitudes et des discours liés à l'occupation d'une position institutionnelle » : « Se conformer à son rôle. Les ressorts de l'intériorisation institutionnelle » dans J. Lagroye et M. Offerlé (dir.) *Sociologie de l'institution*, Paris : Belin, 2010, p. 220.

³⁰⁵ D. Dulong, « Au dedans et au dehors... », art. cit.

³⁰⁶ Ces travaux distinguent plusieurs types d'action déviante : contre l'institution (absentéisme, ralentissement des rythmes du travail, sabotage), pour l'institution (violier la loi pour mieux atteindre les objectifs fixés) et les « récompenses informelles » obtenues dans le cadre du travail. Un haut niveau d'adéquation aux valeurs et finalités de l'institution peut limiter les déviations de premier type, mais favoriser les autres. Pour une synthèse : R.N. Haarr, “‘They’re making a bad name for the department’: Exploring the link between organizational commitment and police occupational deviance in a police patrol Bureau”, *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, vol. 20, n° 4, 1997, p. 786–812.

³⁰⁷ D. Dulong, « Au dedans et au dehors... », art. cit., p. 260. Everett C. Hughes parle à ce titre de « passage à travers le miroir », consistant à percevoir le monde à travers le prisme de son nouveau rôle professionnel. E.C. Hughes, *Men and Their Work*, Glencoe : Free Press, 1958, p. 118.

³⁰⁸ Sur le rôle des « petits groupes de travail » dans la socialisation professionnelle des policier·es voir : J. Van Maanen and R. Katz, “Police Perceptions of their Work Environment: An Exploratory Study into Organization Space and Time”, *Sociology of Work and Occupations*, vol. 6, n° 1, 1979, p. 31–58.

³⁰⁹ S. Laurens et D. Serre, « Des agents de l'État interchangeables? », art. cit., p. 173. Sur la socialisation professionnelle des policier saisi à travers les activités de coulisses, voir : G. Pruvost, « Ordre et désordre dans les coulisses d'une profession », *Societes contemporaines*, n° 72, 2008, p. 81–101

Revisiter les rapports au politique des policier·es

Analyser les ajustements dispositionnels des agent·es au contact du métier renvoie à la question de leurs rapports à l'institution et, plus largement, au pouvoir politique qui les mandate. Remettant l'œuvre de Max Weber sur le métier, Michel Dobry souligne que les « revendications de légitimité » des gouvernant·es ne recherchent pas tant le consentement des gouverné·es que l'adhésion des agents de l'« appareil administratif » qui « garantissent leur domination³¹⁰ ». Étudier la conformité des policier·es à leur rôle suppose donc de questionner les façons dont l'institution et le pouvoir politique les tiennent, par des dispositifs d'encadrement et d'incitation. La capacité de l'État à aiguiller les pratiques de ses agent·es peut tout d'abord se faire par la contrainte et le contrôle. Si les capacités coercitives de la hiérarchie centrale sont limitées, il ne faut pas pour autant négliger le rôle des rapports clientélares dans la structuration verticale de l'institution policière comme du reste de l'appareil d'État depuis l'époque coloniale³¹¹. Ces relations s'établissent non seulement avec les hauts gradés, mais également au sein même des bureaux avec les responsables locaux ou encore avec des personnalités politiques influentes. Le fonctionnement interne de l'institution fournit alors une autre clé d'entrée pour analyser les rapports entre action policière et clientélisme d'État.

L'éloignement de la hiérarchie centrale et l'importante autonomie dont disposent les agent·es de terrain dans la conduite de leur travail invitent toutefois à considérer d'autres « ressorts des loyautés » policières au pouvoir politique. Reprenant le cours de la sociologie dispositionnelle, Jacques Lagroye et Johanna Siméant rappellent à ce propos que la légitimation d'une institution passe en grande partie par sa capacité à offrir des « espaces de réalisation de soi³¹² » à ses membres ou à satisfaire leurs ambitions statutaires. Une telle perspective insiste notamment sur la dimension matérielle du rapport au métier, dont Gerard Anders a souligné l'importance dans la fonction publique malawite³¹³. La faiblesse des revenus et les retards de salaires, empêchant de satisfaire des aspirations statutaires parfois élevées lors de l'entrée en poste, ou le sentiment d'appartenir à une institution démonétisée et dysfonctionnelle, pèsent sur les rapports à la vocation, sur l'investissement du rôle et sur la loyauté des agent·es. À ce titre, si le regard s'est porté sur les échelons inférieurs, il ne faut pas sous-estimer les variations dans le rapport au métier entre les agent·es subalternes et le « *middle management*³¹⁴ » composé

³¹⁰ Il critique à ce titre les conceptions dominantes de la légitimité qui se posent uniquement la question de l'adhésion des dominés. M. Dobry, « Légitimité et calcul rationnel », art. cit., pp. 134–135. Dans le cadre des études policières, c'est aussi la critique que formule Justice Tankebe aux analyses dominantes de la légitimité policière, appelant à associer à l'analyse des rapports entre police et civils celle des agent·es à l'institution : « Police Legitimacy », art. cit.

³¹¹ G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, op. cit., pp. 133–135.

³¹² J. Lagroye et J. Siméant, « Gouvernement des humains et légitimation des institutions », art. cit..

³¹³ G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, op. cit., pp. 70–120.

³¹⁴ Critiquant la vision monolithique dominante de la profession policière, Peter Manning distingue ainsi le « *middle management* » (déetectives et officiers intermédiaires) des agents de terrain et de la hiérarchie centrale : P.K. Manning, « A Dialectic of Organisational and Occupational Culture » in M. O'Neil et al. (eds.) *Police Occupational Culture: New Debates and Directions*, Bingley : Emerald Group Publishing, 2007, p. 1–37.

des chefs de départements et des responsables du poste aux trajectoires sociales et aux carrières professionnelles très différentes.

Comme dans le cas sud-africain étudié par J. Hornberger (voir *supra*), l'analyse dispositionnelle confère une profondeur sociologique supplémentaire à l'étude des réformes de l'institution policière. L'opacité de son fonctionnement interne rend ces changements d'autant plus imprévisibles, créant un contexte favorable à des désajustements répétés sur le temps long, à l'échelle de la carrière d'un même agent·e, mais aussi entre différentes générations d'agent·es. D'un côté, la viscosité d'une culture institutionnelle largement marquée par les trente ans de dictature peut expliquer les réticences de certains policier·es aux profils nouvellement désajustés à transformer leurs pratiques. De l'autre, l'adoption d'un langage et de pratiques reprenant parfois au mot près le lexique de la réforme peut s'inscrire dans des stratégies individuelles d'avancement de carrière et de distinction par rapport au reste de la profession ou encore refléter des prétentions statutaires spécifiques³¹⁵. Comme l'ont par ailleurs souligné Marielle Debos et Joël Glasman, « les métiers de l'ordre sont autant façonnés par les politiques étatiques qu'ils interviennent dans le champ politique³¹⁶ ». Étudier les conditions de transformation des pratiques policières ne suppose donc « pas seulement d'étudier les sources des frustrations [individuelles], mais aussi de suivre [les] processus de mobilisation³¹⁷ » des agent·es. Dans un contexte où les discours politiques sur l'action policière émergent aussi bien des élites dirigeantes que d'une multitude d'organisations appartenant à une « société civile » fortement internationalisée³¹⁸, l'analyse des relations des policiers au champ politique doit également prendre en compte les rapports qu'ils entretiennent à ces différents acteurs.

De tels questionnements apparaissent d'autant plus importants au regard de la trajectoire prise par le sous-champ des études policières en Afrique au cours de la dernière décennie. Après plusieurs décennies où les rares travaux sur le sujet se focalisaient sur le rôle des « corps habillés » dans le maintien au pouvoir de régimes autoritaires, la redécouverte récente des polices africaines par une nouvelle génération d'anthropologues s'est accompagnée d'une « mise à distance » de la question des rapports des agent·es au pouvoir politique, au profit d'une focalisation sur la question du « travail policier » longtemps restée dans l'ombre. Quand ils sont évoqués, les rapports à l'État sont alors essentiellement pensés à travers l'analyse de l'adaptation des agent·es à l'opacité du contexte institutionnel et politique dans lequel ils évoluent³¹⁹, et de leur appréhension des « risques » que ce contexte représente pour leur carrière et/ou leur sécurité personnelle³²⁰. Les mêmes remarques peuvent alors être formulées à propos de ces travaux que celles adressées par Emmanuel Blanchard et Emmanuel Droit à l'historiographie des polices

³¹⁵ J. Hornberger, *Policing and Human Rights*, *op. cit.* ; J. Beek and M. Göpfert, "Travelling Police", *art. cit.*

³¹⁶ M. Debos et J. Glasman, « Politique des corps habillés... », *art. cit.*, p. 7.

³¹⁷ *Ibid.* p. 20.

³¹⁸ C. Gabay, *Exploring an African Civil Society: Development and Democracy in Malawi, 1994–2014*, Lanham : Lexington Books, 2016.

³¹⁹ M. Göpfert, *Policing the Frontier*, *op. cit.*, pp. 126–138 ; J. Beek, *Producing Stateness*, *op. cit.*, pp. 45–74.

³²⁰ O. Owen, "The Police and the Public", *art. cit.*

étatiques : en étudiant les policiers comme des « travailleurs comme les autres », ces recherches conduisent inévitablement à une « relativisation de toute politisation de l'action policière³²¹ ». Cette évolution se manifeste notamment par un désintérêt croissant pour le maintien de l'ordre en situation de crise politique au profit d'une focalisation sur le maintien de l'ordre quotidien. Reconnecter ces deux dimensions, en analysant les façons dont l'arène policière locale traverse les moments de crise, constitue le dernier enjeu théorique de cette thèse³²².

3. L'arène policière dans la crise politique

Plusieurs événements protestataires sont étudiés dans cette thèse. Certains se limitent à l'échelle du quartier : rassemblement devant le poste de police, mobilisation ponctuelle d'habitantes contre des coupures d'électricité en série, des commerçants suite à l'incendie du marché central ou des opérateurs de la gare routière contre une mesure entravant leur circulation. D'autres, en revanche, ont une dimension nationale voir internationale. Ce fut le cas de la crise politique de 2011 qui ébranla les fondements du régime de Bingu Mutharika. Le 20 juillet, après de longs mois de controverse entre le président et plusieurs organisations dites de la « société civile », des manifestations massives organisées dans les principales métropoles du pays furent réprimées dans le sang, en particulier dans les quartiers populaires d'où une large majorité des manifestants étaient issus³²³.

L'ambition n'est pas d'apporter une lecture exhaustive de ces événements, ni même d'épuiser les interprétations possibles de la mobilisation politique des populations des quartiers populaires. Il s'agit plutôt de comprendre la manière dont ils travaillent les configurations de pouvoir étudiées dans le reste de la thèse. On se propose alors de les étudier, avec Pierre Bourdieu, comme des crises de l'ordre public. Elles sont non seulement prises comme des « révélateurs » du fonctionnement routinier de l'arène policière, dont elles rendent visibles les dynamiques tacites, mais également comme des perturbateurs, c'est-à-dire comme des moments propices à la renégociation des positions de pouvoir dans l'arène d'une part et des rapports de subordination entre les forces de l'ordre et le pouvoir politique d'autre part³²⁴. Avec Julien Gavelle, Johanna Siméant et Laure Traoré relisant Michel Dobry, on cherche à « comprendre de quelle façon se manifeste (ou pas) la consistance de l'ordre social » au cours de ces crises sans pour autant négliger « ce qui relève de l'avant³²⁵ ». Il s'agit donc

³²¹ E. Blanchard et E. Droit, « Forces de l'ordre et crises politiques au 20e siècle », art. cit., pp. 8–9.

³²² Pour une démarche similaire, voir : N. van Stapele and T. Diphooorn, “‘Ready to Shoot!’ Vs ‘Ready to Loot!’ The Violent Potentialities of Demonstrations in Kenya” in M. Ruteere and P. Mutahi (eds.) *Policing Protest in Kenya*, Nairobi : Centre for Human Rights and Policy Studies, 2019, p. 22–43

³²³ D. Cammack, “Malawi in crisis, 2011–12”, *Review of African Political Economy*, vol. 39, n° 132, 2012, p. 375–388 ; D. Wroe, “Donors, Dependency, and Political Crisis in Malawi”, *African Affairs*, vol. 111, n° 442, 2012, p. 135–144

³²⁴ P. Bourdieu, *Homo academicus*, Éditions de Minuit, 1984, pp. 234–242.

³²⁵ J. Gavelle et al., « Le court terme de la légitimité : prises de position, rumeurs et perceptions entre janvier et septembre 2012 à Bamako », *Politique africaine*, n° 130, 2013, p. 24.

« d'enchâsser les historicités³²⁶ », entre le temps court de l'événement et le temps plus long de la fabrique de l'ordre public, en concevant les moments de crise comme la continuation, sous d'autres formes, des rapports policiers observables dans les conjonctures plus stables du temps quotidien³²⁷.

Dans le temps court de la crise, la focale est placée sur les rapports entre les groupes protestataires et les policier·es, ainsi que sur les mécanismes du passage à la violence³²⁸. Les événements considérés mettent aux prises les mêmes policier·es que ceux que l'on suit tout au long de la thèse et des manifestants issus des mêmes groupes qu'ils fréquentent au quotidien. Elle conforte l'idée suggérée par Michel Dobry selon laquelle la crise fonctionne comme un moment de cristallisation des identités sociales autour d'une dimension unique³²⁹. L'équilibre de l'arène policière, qui au quotidien repose sur la confusion entre l'identité de policier et celle d'habitant, s'effondre dans le temps de la crise, alors que les identités se figent. L'enjeu est donc de comprendre les mécanismes qui conduisent, dans le temps de la crise, à la détestation réciproque entre des populations qui se côtoient pacifiquement au quotidien. D'un côté, les policier·es qui interviennent assimilent l'ensemble des manifestants du quartier à une population émeutière prête à en découdre. De l'autre, l'association de l'institution policière au pouvoir politique se durcit. Les agent·es deviennent alors les principales cibles des émotions populaires.

C'est à ce titre que les moments de crise rebattent au moins temporairement les cartes du nouvel ordre public promu par la réforme, qui repose sur l'occultation du rôle répressif de la police et sur l'imposition, au moins en façade, d'une stricte séparation entre la sphère politique et la sphère policière. L'enjeu est alors non seulement de comprendre leurs effets sur les rapports de pouvoir internes à l'arène policière locale, mais également sur le contexte politique dans lequel elle s'insère et leurs potentielles répercussions sur les rapports de l'État avec ses principaux bailleurs internationaux lorsque, comme en 2011, les événements font l'objet d'une médiatisation internationale. On s'interrogera notamment sur les effets de la répression des événements protestataires sur l'agenda et le contenu des réformes policières financées et en grande partie imaginées par les partenaires internationaux.

³²⁶ L. Fourchard, *Trier, exclure, policer*, op. cit., chap. 1.

³²⁷ M. Dobry, *Sociologie des crises politiques : la dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris : Presses de Sciences Po, 2009 [1986], pp. 34–36. Voir aussi le travail de Michael Keith sur les « émeutes » de 1981 à Londres. Il montre que les confrontations prennent forme à la fois comme continuation de rapports conflictuels quotidiens entre police et des populations noires criminalisées : M. Keith, *Race, riots and policing: Lore and disorder in a multi-racist Society*, Londres : UCL Press, 1993. Voir aussi l'analyse que propose Quentin Deluermoz des confrontations entre policiers et communistes à Paris entre 1869 et 1871 : Q. Deluermoz, *Policiers dans la ville*, op. cit., pp. 137–168.

³²⁸ Voir les remarques programmatiques d'Olivier Fillieule et Donatella Della Porta dans : *Police et manifestants: maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Paris : Presses de Sciences Po, 2006, voir aussi les contributions de Johan L. Olivier et Monique Marks sur l'Afrique du Sud, d'Hélène Combes sur le Mexique et d'Ayshen Uysal sur la Turquie. Sur les mécanismes du passage à la violence, voir les travaux récents d'Alessio Motta : *Sociologie des déclenchements d'actions protestataires*, Paris : Éditions du Croquant, 2022.

³²⁹ M. Dobry, *Sociologie des crises politiques*, op. cit., pp. 153–154.

Pour comprendre ce qui se joue pendant la crise, il importe par ailleurs d'ouvrir la boîte noire du rôle de la police dans le maintien de l'ordre politique tout en se démarquant « des approches mécanistes qui les réduisent à de simples outils de répression³³⁰ ». Cette entreprise suppose d'une part d'analyser les évolutions récentes des doctrines et approches du maintien de l'ordre public et leur mise en application différenciée en fonction des territoires et des populations qui les habitent³³¹. Cela invite notamment à éclairer le travail de catégorisation des événements protestataires – par les gouvernant·es, mais aussi par les policier·es eux-mêmes – et son influence sur les pratiques répressives³³². Elle nous amènera par ailleurs à explorer la profondeur historique de la « zone grise » entre l'institution policière, les milieux politiques et les réseaux criminels au sein de laquelle se fabrique l'action protestataire autant que l'action répressive de l'État³³³. Elle constitue une dernière porte d'entrée pour l'étude des continuités historiques entre dictature et situation démocratique.

IV. La politique du terrain

Cette thèse est le résultat de cinq séjours de recherche conduits entre 2015 et 2019 pour un total de vingt mois au Malawi : six mois en 2015 en partie dédiés à l'initiation au Chichewa, langue nationale à côté de l'anglais et parlée par l'intégralité de la population à la différence de la langue coloniale, et à la découverte des quartiers populaires à travers leurs représentant·es élus au conseil municipal de la ville de Blantyre ; deux séjours de trois mois en 2016 pour revenir sur la crise de 2011 et débiter l'analyse des rapports entre police et habitants des quartiers ; puis trois terrains de trois, trois et deux mois en 2017, 2018 et 2019 dans les postes de Ndirande et de Soche et auprès des comités de CP de Ndirande. Les paragraphes qui suivent explicitent la « politique » qui a guidé ce terrain : les choix méthodologiques et les conditions matérielles qui les ont contraints ou rendus possibles³³⁴. Ils reviennent sur les conditions de réalisation de l'enquête « symétrique » : sur les relations que j'ai établies au sein des postes de police et de plusieurs comités de CP et auprès de la population du quartier, et sur les différentes positions auxquelles mes enquêtés m'assignaient. Comme le suggère Yohan Selponi relisant Gérard Mauger, objectiver les conditions de l'enquête permet de commencer à « objectiver les modes de hiérarchisation du monde social propres au milieu enquêté³³⁵ ».

³³⁰ E. Blanchard et E. Droit, « Forces de l'ordre et crises politiques au 20e siècle », art. cit., p. 5

³³¹ H. Combes et O. Fillieule, « De la répression considérée dans ses rapports à l'activité protestataire. Modèles structureaux et interactions stratégiques », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 6, 2011, p. 1047–1072.

³³² O. Fillieule et F. Jobard, *Politiques du désordre. Police et manifestations en France*, Editions du Seuil, 2020.

³³³ J. Auyero et M. Mahler, « Relations occultes et fondements de la violence collective », *Politix*, n° 93, 2011, p. 115–139.

³³⁴ J.-P. Olivier de Sardan, « La politique du terrain », *Enquête*, n° 1, 1995, p. 71–109

³³⁵ Y. Selponi, « « Se claquer la bifle » avec ses enquêtés », *Genèses*, n° 112, 2018, p. 103 ; G. Mauger, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, vol. 6, n° 1, 1991, p. 125–143.

1. Une ethnographie symétrique de la rencontre policière

Objet imprévu et tâtonnements empiriques

Au moment de construire son objet de recherche et de redonner une cohérence à la masse d'éléments empiriques recueillis, le risque est grand de développer une « théorie du terrain » qui en « gommerait les aspérités et les hésitations » et donnerait une illusion de cohérence à ce qui a « aussi été une combinaison de possibilités³³⁶ ». L'étude de la police et du travail de police est survenue sur le tard dans une recherche qui s'efforçait de problématiser le rapport à l'État des populations des quartiers populaires. L'opportunité d'intégrer un poste de police, d'en explorer les moindres recoins, de la petite salle des archives aux sombres cellules collectives des gardé·es à vue, et d'en suivre l'activité quotidienne, s'est offerte à moi par un heureux concours de circonstances. L'objet autour duquel s'articule le propos de cette thèse est donc avant tout le produit de tâtonnements et d'opportunités, gagnées à force de temps passé, et non d'un projet de recherche élaboré au moment d'obtenir un premier financement de thèse. À l'heure où l'on demande aux chercheur·es de pouvoir annoncer en amont ce que nos travaux apporteront en aval du terrain, il n'est pas vain de rappeler que les conditions de possibilité de mon travail tiennent uniquement à la confiance que m'ont accordée ma directrice de recherche et mon école doctorale, alors que mes recherches prenaient, en quatrième année de doctorat, une direction incertaine et fort éloignée des propositions programmatiques sur la « sociographie des élites politiques malawites » qui m'avaient permis d'obtenir un contrat doctoral à l'automne 2014. Comme tant d'autres avant elle, cette thèse vient donc rappeler que la recherche en sciences sociales prend du temps et repose sur la pratique d'un terrain avant tout fait d'imprévus. Elle n'est, à ce titre, pas disposée à rentrer dans les clous de la gouvernance par projets qui se généralise dans nos institutions.

Commencer ce retour méthodologique par les conditions de réalisation de l'enquête permet surtout d'éclairer ce qui a rendu possible l'ethnographie « symétrique³³⁷ » sur laquelle repose la démonstration. Nous désignons ainsi un terrain qui repose sur l'insertion de longue durée au sein des groupes sociaux étudiés³³⁸, situé à cheval sur les frontières entre les groupes et les

³³⁶ J. Siméant, « Localiser le terrain de l'international », *Politix*, n° 100, 2012, p. 130.

³³⁷ Le principe épistémologique de symétrie est d'abord formulé par David Bloor dans le cadre de l'analyse des controverses scientifiques. Il invite à traiter sur un pied d'égalité l'ensemble des points de vue qui s'opposent dans le cours de la dispute, quelle que soit l'asymétrie des positions à partir desquels ils sont formulés. Ce principe doit ainsi permettre de développer une sociologie compréhensive de ce qui se joue pendant la controverse, en adoptant le regard des acteurs qui « ignorent encore, au moment où débute la controverse, qui en sortira vainqueur et qui aura raison », et de réhabiliter la parole des vaincus, généralement tue au profit des vainqueurs. Pour un résumé, voir : C. Lemieux, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, n° 25, 2007, p. 191–212. J'en reprends les principales propositions en l'appliquant à l'analyse de l'arène policière. Je m'efforce ainsi de confronter les perceptions des groupes et des individus qui y prennent part, sans préjuger *a posteriori* de leurs positions passées, et de mesurer la façon dont leurs relations quotidiennes transforment leurs cadres de perceptions et la structure de l'arène.

³³⁸ C'est la définition communément admise de l'ethnographie que retient Olivier Schwartz : O. Schwartz, « L'empirisme irréductible » dans N. Anderson, *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Paris : Armand Colin, 2011 [1993–1923], p. 267.

institutions quotidiennement engagés dans l'arène policière, qui embrasse dans une même analyse les trajectoires, expériences et point de vue de ces groupes et des individus qui les composent. Un tel terrain ne s'anticipe pas. Il n'aurait en effet pas été possible, si j'avais initialement décidé de travailler sur la police, de gagner la même confiance des autres populations enquêtées que celle dont j'ai pu bénéficier dans cette enquête. La quasi-totalité des travaux ethnographiques sur le travail de police en Afrique comme ailleurs montre en effet la force des mécanismes de « l'enclichage³³⁹ ». Ceux-ci amènent les chercheur·es, à mesure de leur insertion au sein de leur population enquêtée et des « factions » du corps social auxquelles elles appartiennent, à se couper des populations qui lui sont confrontées au quotidien. S'il se pose à tout ethnographe, l'enclichage prend alors une dimension particulière dans le cadre d'un travail aussi clivant que celui portant sur le maintien de l'ordre³⁴⁰. Rares sont les ethnographies conduites dans les institutions policières qui confrontent le point de vue des populations policées ou celui des organisations policières non étatiques³⁴¹. Tout aussi rares sont les chercheur·es qui, se spécialisant sur les pratiques et représentations des groupes vigilants, des entreprises de sécurité privées ou des patrouilles de quartier ou sur les rapports des gouverné·es à l'action policière, parviennent à y associer la perspective des policier·es.

La possibilité qui m'a été offerte de circuler à travers les frontières entre l'État et la société et entre le policier et le policé, de passer outre les rivalités et les confrontations entre ces populations, tient justement aux tâtonnements du terrain. Ce n'est que trois ans après mes premiers pas dans

³³⁹ Jean-Pierre Olivier de Sardan, désigne ainsi « l'enclichage » comme le produit de l'insertion du chercheur dans des groupes particuliers qui l'amène à être « assimilé, souvent malgré lui, mais parfois avec sa complicité, à une « clique » ou une « faction » locale, ce qui offre un double inconvénient. D'un côté il risque de se faire trop l'écho de sa « clique » adoptive et d'en reprendre les points de vue. De l'autre, il risque de se voir fermer les portes des autres « cliques » locales. » Il fait de ce « biais redoutable, autant qu'inévitable » [...] un des principaux problèmes de la recherche de terrain ». J.-P. Olivier de Sardan, « La politique du terrain », art. cit., pp. 94–95.

³⁴⁰ En France, Cédric Moreau de Bellaing reproche ainsi au travail de Didier Fassin de n'avoir pas pris la peine de contextualiser ses observations en « s'astreignant à une *symétrie dans la description du point de vue des policiers et de celui des personnes confrontées à eux* », tout en reconnaissant que « probablement [...] les policiers qu'il observe, par leurs comportements politiquement et moralement inadmissibles, rendent difficile la conduite de ce type d'enquête ». C. Moreau de Bellaing, « Comment (ne pas) produire une critique sociologique de la police », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 4, 2012, p. 665–673 (c'est moi qui souligne). Travaillant sur la police ghanéenne, Beek observe ainsi qu'au fur et à mesure de son intégration dans le quotidien des policiers, sa recherche « perdait en profondeur ethnographique à propos des pratiques et représentations des civils » : J. Beek, *Producing Stateness*, op. cit., p. 12 (traduit de l'anglais).

³⁴¹ Voir le travail éclairant de Julia Hornberger en Afrique du Sud, qui parvient à croiser les regards et attentes d'une plaignante et d'une policière à propos d'une affaire afin de comprendre la forme que prend le suivi de l'affaire : J. Hornberger, « "My Police — Your Police" », art. cit. Toujours en Afrique du Sud, la recherche de Sarah Jane Cooper-Knock et au Nigéria celle de Jimam Lar sont d'autres exemples de recherches croisant les perspectives des vigilant·es et des policier·es : S.J. Cooper-Knock, « Beyond Agamben », art. cit. ; S.-J. Cooper-Knock, « Policing in intimate crowds: Moving beyond 'the mob' in South Africa », *African Affairs*, vol. 113, n° 453, 2014, p. 563–582 ; J. Lar, *Vigilantism, State, and Society...*, op. cit.. Plus récemment, on peut également penser aux travaux de Naomi van Stapele au Kenya : 'Police Killings and the Vicissitudes of Borders and Bounding Orders in Mathare, Nairobi', *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 38, 2019, p. 1–19 ; ou encore ceux d'Annabelle Dias Felix en Amérique Latine : « La police "démocratique" comme productrice de (dés)ordres sociaux : les cas du Brésil et du Mexique », *Lien social et Politiques*, n° 84, 2020, p. 260–283. Nombre de ces travaux reposent néanmoins davantage sur la technique de l'entretien que sur l'ethnographie immersive *stricto sensu*.

le quartier, de nombreuses heures passées à discuter avec des jeunes hommes animant la gare routière, des élus locaux, des commerçant·es du marché central de Ndirande et à arpenter les rues du quartier, que j'ai pour la première fois franchi le seuil du poste de police. C'est grâce à cet ancrage local construit sur le long terme que j'ai pu, après avoir accompagné des patrouilles, des enquêtes de police voire même des arrestations, retourner sans risque dans les mêmes endroits pour m'entretenir avec les populations concernées. Les rares tensions qui pouvaient émerger quand, par exemple, dans une taverne du quartier une personne m'accusa d'être un policier en civil venu les espionner, étaient alors systématiquement désactivées, sans même mon intervention, par quelqu'un me connaissant et garantissant que je n'étais ni policier ni espion, mais un étudiant (« *mwana wa sukulu* » soit littéralement « un enfant qui va à l'école »). Cette identité d'étudiant a joué un rôle essentiel dans mon intégration au quartier dans la mesure où elle correspond au Malawi, comme dans bien des pays du Nord comme du Sud, à une étape de la vie où l'on ne dispose que de revenus économiques modestes et surtout où l'on ne prétend pas encore au statut d'adulte. À l'inverse des autres « *azungu* » (« occidentaux ») de Blantyre, je mangeais dans les restaurants locaux du quartier en compagnie de mes enquêtés qui m'invitaient presque autant que je les invitais. Si je ne me suis pas émancipé des attendus, notamment économiques et matériels, associés à mon statut d'Européen que les personnes que je côtoyais plaçaient en moi, j'étais également, au moins en partie reconnu comme un « cadet ». Je représentais une menace bien moindre. Mon extériorité par rapport aux problématiques locales, marquée par ma couleur de peau, rendait par ailleurs d'autant plus facile ce travail que l'on ne pouvait pas longtemps m'associer à un policier malawite. Très vite, mes journées au quartier se sont alors divisées en deux, entre un temps passé au poste ou en compagnie des agent·es dans leurs déplacements quotidiens et dans les espaces de sociabilité qu'ils fréquentaient au quotidien, et un autre passé au marché, à la gare routière, dans les tavernes du quartier ou auprès de membres des comités de CP du quartier, ainsi que des *village headmen* et de leurs assistants. Mes soirées et une partie de mes nuits étaient, elles, souvent dédiées à l'accompagnement des *neighbourhood watches* dans leurs activités de patrouille et de résolution des conflits de voisinage.

La faisabilité d'une telle ethnographie, croisant les points de vue de populations parfois en conflit n'est toutefois pas simplement due au cheminement particulier de ma recherche mais dépendait aussi du contexte historique et politique de l'arène policière au moment de ma recherche. Cinq ans après les événements de juillet 2011 et vingt ans après la fin de la dictature, au moment où mon terrain auprès de la police fut entamé, la relation entre la police et la population du quartier était grandement apaisée. Les vols, cambriolages et agressions dans l'espace public étaient devenus bien plus rares et tous mes contacts au quartier s'accordaient pour dire que Ndirande était devenu un quartier relativement « paisible ». Il est fort peu probable qu'un tel terrain, réalisé en suivant les mêmes étapes, aurait été possible dix ans auparavant alors que toute intervention policière pouvait finir en confrontation violente et où les cambriolages et les agressions dans la rue étaient un problème beaucoup plus central dans le quotidien des habitant·es.

Enquêter dans l'institution policière : ouvertures et fermetures du terrain

Un lecteur habitué de littérature scientifique sur les institutions policières s'attendra très certainement à trouver dans ce retour méthodologique une réflexion sur le degré de fermeture de la police malawite au regard d'un chercheur·e, qui plus est étranger, tant il s'agit là d'une régularité à l'échelle internationale. L'ouverture et la poursuite de mon terrain au sein de l'institution policière feront l'objet de plus amples développements dans la thèse, pour ce qu'elles disent de l'opacité des rapports verticaux qui structurent l'institution. Retenons simplement ici que, comme pour toute enquête dans une administration étatique, celle-ci n'a pu se faire sans autorisation officielle, obtenue dans mon cas auprès du ministre de l'Intérieur. Mais la facilité déconcertante avec laquelle j'ai négocié cet accès, après seulement une demi-heure de discussion avec le directeur de cabinet du ministère et un bref échange téléphonique avec le ministre, dénote avec l'expérience de nombreux chercheur·es dans d'autres contextes.

La nature de la demande que je formulai peut y avoir contribué. Le travail de police au quotidien n'était en effet pas vraiment un objet pour cette recherche qui se focalisait alors davantage sur les usages protestataires de la rue. Je ne sollicitais donc qu'un accès aux archives policières sur les journées de mobilisation dans les quartiers concernés, et éventuellement à quelques entretiens avec des agent·es. J'axai la présentation de ma recherche sur la question des « violences urbaines », en recourant au vocabulaire de la délinquance auquel fut manifestement sensible mon interlocuteur qui y vit un moyen de produire un savoir directement utile à son ministère. J'insistai aussi sur la dimension mouvante d'une recherche universitaire, sollicitant une accréditation suffisamment large pour ne pas avoir à déranger le ministre chaque fois que je demandais une information qui pouvait sembler sans rapport avec le sujet principal aux yeux des agent·es de terrain. Mais au-delà de ces arguments, le contexte politique, forçant l'institution policière à s'ouvrir aux regards extérieurs, a joué pour beaucoup. Après les événements de juillet 2011, la police malawite essuya des critiques de toutes parts, notamment depuis les principaux bailleurs internationaux. Entre 2012 et 2014, le gouvernement de Joyce Banda et du *People's Party* (PP), très ancré dans les milieux de la société civile internationalisée³⁴², joua la carte de la transparence et de l'ouverture de l'institution aux agences de développement. Lorsqu'en 2014 le *Democratic Progressive Party* revint au pouvoir avec le frère de Bingu Wa Mutharika à sa tête, le spectre de 2011 planait toujours au-dessus du parti. Ce fut dans ce contexte où la police malawite était sous surveillance internationale et où les responsables s'efforçaient de faire bonne figure que je négociai mon terrain. Le risque était alors grand de refuser à un chercheur occidental l'accès à une institution qui revendiquait s'être « modernisée », mise au niveau des standards démocratiques et n'avoir surtout plus rien à cacher. En me remettant la lettre d'accréditation, le directeur de cabinet m'affirma d'ailleurs que j'arrivais « au bon moment » : « *some years back, you would not have been able to conduct*

³⁴² C. Gabay, "Two 'transitions': The political economy of Joyce Banda's rise to power and the related role of civil society organisations in Malawi", *Review of African Political Economy*, vol. 41, n° 141, 2014, p. 374–388.

*this research*³⁴³ ». Tout aussi importante était l'opportunité de pouvoir démontrer, avec le crédit scientifique de la Sorbonne, les évolutions institutionnelles publiquement proclamées.

En l'échange d'une promesse qu'un rapport serait remis au ministère en fin de recherche, j'obtins donc bien plus que l'autorisation préalablement demandée. L'imprécision de la formulation, me conférant « autorité pour conduire [ma] recherche au Malawi », me permit non seulement de pénétrer aux archives, mais aussi d'accéder à quasiment tous les niveaux de l'institution. En plus des observations quotidiennes aux postes de Ndirande et de Soche, j'ai pu réaliser des entretiens avec plusieurs cadres régionaux et nationaux, accéder aux archives du *Police College* de Zomba et de l'école de police de Limbe, et aux rapports produits par le département de *research and planning*. En somme, en dépit de quelques épisodes où le terrain se referma soudainement et ponctuellement, l'institution policière se révéla particulièrement ouverte à ma présence. Je pus participer quotidiennement aux patrouilles dans le quartier, suivre des enquêtes, des arrestations et des interrogatoires, assister aux réunions et meetings de sensibilisation du département du *community policing*, m'installer et prendre des notes dans les différents bureaux du poste où des affaires étaient débattues, photographier des centaines de documents administratifs, procès-verbaux et registres, ou encore accompagner les policier·es procureurs au tribunal et à la prison centrale.

Malgré mon accréditation officielle, je n'en restais par moins soumis à l'autorité des responsables des postes visités quant à l'accès aux différents espaces et activités. Le *station officer* de Ndirande (SO) se montrait par exemple très regardant. Une question sur les objectifs précis du travail policier et les évaluations des performances des agent·es par la hiérarchie posée à un sergent me valut par exemple une convocation au bureau du SO, autant par souci d'apporter « des éclaircissements » à mes interrogations que pour contrôler les informations que je recevais. Il m'incita alors à « ne pas hésiter » à m'informer auprès de lui sur ces aspects plutôt qu'auprès de ses subordonné·es. Je finis par comprendre qu'il en savait beaucoup sur la conduite de mon terrain sans que je ne lui rende personnellement de comptes au quotidien. C'était aussi par son intervention que le terrain pouvait brusquement se fermer. Je prenais alors conscience de la position compliquée dans laquelle ma présence le mettait. Toute situation où je pouvais ainsi être mis en danger m'était interdite, de mêmes que les réunions stratégiques quasi quotidiennes avec les responsables des différents départements et les « leçons » (*lectures*) que donnait régulièrement l'*officer in charge* à ses agent·es, généralement pour les informer de directives qui lui parvenaient des quartiers généraux. Ces interdictions étaient tantôt motivées par le risque qu'il prenait pour sa propre carrière en m'exposant au danger et tantôt par la confidentialité des informations échangées dans les réunions auxquelles je ne pouvais accéder. Dans les deux cas, je comprenais qu'il serait tenu pour responsable des problèmes que ma présence dans ces situations pouvait engendrer. Tout ne tenait toutefois pas à sa seule position hiérarchique d'intermédiaire entre le haut et le bas et aux enjeux qui y étaient associés,

³⁴³ Note de terrain, ministère de l'Intérieur, bureau du directeur de cabinet, 19 août 2016.

documentés dans bien des institutions policières³⁴⁴. À l'inverse, la *station officer* (SO) de Soche ne chercha jamais à me rappeler son autorité ni à contrôler mes accès aux différentes activités de ses agent·es, me laissant alors plus libre de partir sur des interventions risquées. De même, un changement de *station crime investigation officer* (SCIO) de Ndirande, responsable du *criminal investigation department* (CID), entre les terrains de 2017 et 2018, m'a permis soudainement d'accéder à ce bureau qui m'était longtemps resté fermé. La structure-même des relations hiérarchiques internes à chaque poste et à chaque département et la position de leurs responsables ont donc largement conditionné mon accès au terrain dans l'institution.

Croiser les points de vue : vertus heuristiques et contraintes de l'enquête symétrique

La portée heuristique de l'enquête symétrique m'est apparue au contact du terrain, alors que je prenais connaissance du nombre d'acteurs engagés dans l'arène policière locale et de la densité de leurs interactions quotidiennes. Une telle perspective m'incita alors à resserrer la focale sur un territoire et un poste de police précis pour pouvoir saisir dans une même analyse, l'ensemble de ces acteurs. Jusqu'alors porté sur plusieurs quartiers de la ville, l'essentiel du terrain s'est focalisé sur Ndirande, bien qu'en 2018 et 2019, j'ai passé quelques journées au poste de Soche et dans l'unité de police du marché central de Blantyre, pour y confronter les observations faites à Ndirande. Le choix de Soche s'inscrivait dans la continuité de mes précédents terrains. J'avais en effet travaillé sur les événements du 20 juillet dans le quartier de Zingwangwa qui se trouvait dans la juridiction de ce poste. Son autorité s'étendait par ailleurs sur une plus grande variété de quartiers, allant des milieux les plus populaires à certains quartiers de classe moyenne qui en constituaient l'environnement le plus proche. Cette diversité sociale permettait notamment de faire ressortir le rôle des appartenances de classe mais aussi l'influence du territoire dans la production du travail de police.

Le choix méthodologique de ne pas se limiter à un seul côté de la rencontre policière permet également de faire ressortir la variété des points de contact entre les différents acteurs de l'arène policière locale. L'enquête symétrique révèle ainsi la grande pluralité des espaces de coproduction de l'action policière à l'échelle du quartier, qui ne se limitent pas au seul poste de police et aux réunions organisées par le département du CP. Elle offre surtout l'occasion de mesurer tout le poids des échanges de coups tactiques entre les différentes parties impliquées dans une affaire et les mécanismes d'ajustement continu qu'ils impliquent. Ce croisement des points de vue permet de prendre conscience que l'action policière est le résultat d'attentes et d'intérêts variés, parfois contradictoires, entre policier·es, village *headmen*, *chairmen*, plaignant·es et accusé·es.

Un tel dispositif d'enquête ne désactiva pas pour autant tous les biais d'enclivage. La plupart des affaires de police suivies, toutes les arrestations, tous les passages à tabac lors des patrouilles nocturnes ne purent effectivement pas faire l'objet d'un traitement symétrique. Dans

³⁴⁴ D. Monjardet, *Ce que fait la police, op. cit.*

les bureaux du poste de police où étaient discutées les affaires, j'étais souvent assimilé, par les gouverné·es qui ne me connaissaient pas, à un membre de l'institution policière. Je ne pus que rarement m'affranchir de cette identification et collecter leur parole et leur ressenti quant à leur traitement par les agent·es sans éveiller des soupçons. À plusieurs occasions en revanche, des enquêté·es avec qui j'avais déjà établi des liens personnels solides sollicitaient l'action de la police ou se retrouvaient sur le banc des accusé·es. Ces situations me permirent alors de croiser l'ensemble des points de vue sur une même enquête. À d'autres moments, je parvins à rentrer en contact en cours ou en aval d'une enquête avec des plaignant·es ou des accusé·es pour recueillir leur témoignage. Parfois, je me suis également mélangé au sein des groupes de civils quotidiennement réunis devant le poste de police, pour m'enquérir de leur perception du travail des policier·es et comprendre ce qu'ils en attendaient. À ces quelques exceptions près, la dimension symétrique du terrain tient donc moins à l'analyse de situations précises pour lesquelles le regard et l'expérience de chacune des parties prenantes est pris en considération qu'à une immersion de longue durée au sein des trois types de populations qui, schématiquement, composent l'arène policière – policier·es, gouverné·es et ceux qui, en dehors de l'État, participent à l'action policière – à la prise en compte des expériences, des pratiques, représentations et trajectoires de leurs membres.

Du côté des policier·es, tous ne voyaient pas d'un très bon œil ma réputation au quartier et notamment ma proximité avec certaines populations qui constituaient leur gibier quotidien et que certains considéraient parfois comme des « ennemi·es ». Régulièrement, je fus sommé d'expliquer pourquoi tel agent m'avait aperçu la veille au soir dans un bar mal famé du quartier, pourquoi tel autre me voyait tous les jours à discuter avec les jeunes travailleurs journaliers du marché et du dépôt de bus. Si mon accès officiel aux arcanes de l'institution fut bref et sans accroc, il n'en est donc pas tout à fait de même pour mon intégration au sein des groupes de travail au quotidien. Ma position flottante, en constante circulation à travers les strates sociales du quartier et les groupes composant l'arène policière fut source d'inquiétude au poste, notamment auprès des agent·es les moins à l'aise avec le quartier et ses populations, et retarda l'établissement du lien de confiance nécessaire à la conduite de l'ethnographie. Ces contraintes se sont alors ajoutées à celles, plus classiques, relatives à l'entrée dans un univers professionnel aussi compétitif et marqué par l'opacité des rapports à la hiérarchie et les soupçons d'espionnage³⁴⁵. À Ndirande, ce fut au sein du bureau du *criminal investigation department* (CID), marqué par une culture très locale du secret particulièrement fort, que mon intégration fut la plus lente. Même après plusieurs mois d'immersion, chaque visite s'accompagnait du même interrogatoire autour des « véritables raisons » de ma présence. Certains m'associaient à un agent de la hiérarchie venu contrôler leur travail, d'autres m'imaginaient plutôt en espion ou agent double venu fouiner dans leurs affaires quotidiennes. Je ne coupais jamais aux

³⁴⁵ Voir les remarques de Mehdi Labzaé sur son intégration dans la fonction publique éthiopienne : *La terre est au gouvernement*, *op. cit.* Voir également celles de Geneviève Pruvost à propos de la conduite d'entretiens avec des fonctionnaires de police français : « Enquêter sur les policiers. Entre devoir de réserve, héroïsation et accès au monde privé », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 48, 2007, p. 131–148.

questions souvent inquiètes sur ma situation conjugale, sur l'origine de mon argent alors que j'avais l'air de passer mes journées à des activités non rémunératrices. Elles servaient avant tout à se rassurer sur la « normalité » de ma situation, mais aussi, lorsque la même question m'était posée pour la dixième fois de la semaine par les mêmes agents, à contourner mes questions dérangeantes. L'incompréhension autour de ma position fut également renforcée par l'absence de communication des responsables des postes visités à leurs agent·es quant à la nature mon travail : aucune affiche placardée à l'entrée pour informer de ma présence et des limites de mon droit de regard, pas non plus de leçon orale ni même de convocation des différents responsables de branche. Si je pus jouer sur ce flou pour circuler comme bon me semblait dans les bureaux, les frontières de mon terrain se négociaient aussi au cas par cas avec les agent·es que j'accompagnais. Elles dépendaient, autant que le sort des populations qu'ils poliaient, de leur pouvoir discrétionnaire. Ma présence était de moins en moins soumise à questionnement au fur et à mesure des semaines d'immersion, alors que les agent·es se rendaient compte qu'il n'y avait aucune conséquence tangible sur leurs carrières et sur la vie du poste. Mais les tensions et blocages autour de ma position d'enquêteur ne disparurent pas tous avec le temps. La lettre du ministre, que je montrais parfois à des agent·es plus suspicieux que d'autres, ne permettait pas toujours de lever le doute et de délier les langues, comme me l'a assez brusquement rappelé un policier de Soche que j'interrogeais sur les émeutes de Zingwangwa le 20 juillet 2011 : « *You know, the people who have been stamping this letter and clearing your research are the very same one who will fire us if they know that we gave you sensitive information*³⁴⁶ ».

En raison de la suspicion qu'a suscitée ma présence au poste, mon réseau d'interlocuteurs privilégiés au sein des agent·es subalternes s'est longtemps limité à un petit groupe partageant une certaine proximité sociale avec moi et dont le rapport au métier et au quartier prédisposait à moins de méfiance à mon égard. Certains jeunes agents, d'origine souvent moins modeste que les autres, au niveau scolaire plus élevé, poursuivant parfois des études en parallèle de leur travail et partageant une situation conjugale relativement proche de la mienne – parfois en couple mais pour la plupart sans enfant – constituèrent ainsi mon premier groupe d'intégration au poste, que je fréquentais aussi sur leur temps libre. M'associant au monde des ONG internationales, certains voyaient aussi en moi un allié pour parler des « droits humains » et critiquer le peu de respect que leur réservait la majorité d'une profession qu'ils jugeaient « difficile à réformer ». La connivence qu'ils ont vite cherché à instaurer avec moi s'inscrivait alors dans des stratégies de distinction par rapport à leurs collègues.

Au-delà des conditions d'acceptation de ma présence par les agent·es, d'autres types de contraintes, liées à mon intégration au sein des populations gouvernées, ont toutefois pesé sur mes fréquentations policières. D'autres agents, toujours des hommes plutôt jeunes, mais particulièrement violents, autoritaires et arrogants avec les civils, ont, par exemple, vite cherché

³⁴⁶ Entretien avec deux policiers du poste de police Soche, 9 novembre 2016.

à se rapprocher de moi. Il m'apparut, après quelques patrouilles effectuées en leur compagnie, que la perspective de pouvoir parader aux côtés d'un « ami » *mzungu* servait leur volonté d'ascension sociale et nourrissait leur sentiment de domination par rapport aux populations du quartier. Cette fois-ci, c'est moi qui mis plus de temps à accepter de les fréquenter, craignant – et en ayant eu la confirmation auprès de contacts au marché – que m'afficher avec eux ne compromît mes rapports encore fragiles avec certains groupes dans le quartier, notamment ceux qui subissaient plus fréquemment leurs abus. Pour toutes ces raisons, il fallut donc de longs mois et un retour après un an d'absence pour que mon réseau d'enquêtés s'élargisse à d'autres profils d'agent·es plus éloignés de moi sociologiquement et aux pratiques moins en adéquation avec l'idéal policier respectueux des « droits humains » que cherchent à incarner ou à plébisciter la majorité des occidentaux – réformateurs ou employés d'organisations internationales – qu'ils ont l'habitude de rencontrer dans le cadre de leur métier.

Ces tensions, qui découlent tant de la spécificité des relations internes à l'institution que de ma position à cheval sur la démarcation entre le civil et le policier, culminèrent au milieu de mon second séjour au poste de Ndirande. Un jeune travailleur journalier du marché de Chinseu à Ndirande, me donna rendez-vous en urgence pour m'expliquer avoir surpris une discussion d'un groupe d'agent·es me soupçonnant d'être un espion venu pour rapporter à la hiérarchie policière les illégalités commises par les agent·es de terrain, et prévoyant de me passer à tabac voir de se débarrasser de moi. Cet événement, qui n'eut finalement aucune autre conséquence que celle de me faire redoubler de méfiance pendant quelques jours et dont je ne connus jamais la véracité, témoigne toutefois des multiples positionnements politiques et moraux de mes différents enquêtés à l'égard de ma recherche et des fantasmes qu'elle put nourrir. Tout terrain ethnographique expose le chercheur aux représentations, mais aussi aux usages tactiques et « manipulations » que ses enquêtés font de sa présence³⁴⁷. Plusieurs agent·es se méfiaient autant de moi qu'ils pensaient pouvoir améliorer leur quotidien et trouver un canal de communication direct avec la hiérarchie policière, voire avec des décideurs internationaux, en me faisant part de leurs problèmes matériels et des frustrations causées par la réalité de leur métier. Je me suis ainsi retrouvé au cœur de nombreux échanges interposés entre les agent·es subalternes et leurs supérieurs directs. Ces derniers profitaient souvent des « explications » qu'ils me donnaient à voix haute sur le fonctionnement de leur département ou du poste pour faire passer des messages à leurs agent·es. Du côté des *neighbourhood watches*, de nombreux membres percevaient en moi un point d'accès vers les gradés du poste de police. Par mon intermédiaire, ils espéraient ainsi leur communiquer leurs attentes, mais aussi tisser des liens qui leur permettraient de se (re)positionner dans l'arène policière. Au total, au fur et à mesure que ma connaissance des différents groupes s'affinait, j'occupais une position singulière à la confluence des intérêts des différents groupes engagés dans l'arène policière. Les uns, comme

³⁴⁷ Voir notamment les remarques des époux Pinçon-Charlot à propos de leur immersion dans la grande bourgeoisie parisienne : M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot, *Voyage en grande bourgeoisie*, Presses Universitaires de France, 2005, pp. 81–89 : « De l'objet impossible au sujet manipulé ».

les policier·es du département du CP, cherchaient à en tirer profit pour coopter de nouveaux comités de quartier dans des zones où la police manquait d'ancrage. Les autres, plaignant·es ou accusé·es, espéraient, par mon intervention, faire accélérer une enquête ou obtenir une mise en liberté conditionnelle sans devoir verser de pot-de-vin à l'agent responsable de leur cas.

Enfin, les mécanismes d'enclichage du chercheur·e comportent une dimension genrée qui s'avéra particulièrement forte sur un terrain où les questions des rapports hommes-femmes occupent une place prépondérante. La forte hétéronormativité et la virilité qui marquent les rapports quotidiens au poste de police ainsi que la distribution très genrée des lieux de sociabilité au quartier rendaient assez difficile l'accès aux femmes. Si le poste de Ndirande compte un grand nombre de policières, je n'ai que bien plus rarement développé avec elles des rapports aussi intimes qu'avec des policiers. Quitter le poste de police en fin de service en compagnie d'une agente et marcher dans le quartier à ses côtés donnait prise à de nombreux ragots. Ceux-ci généraient un certain malaise chez les plus jeunes policières qui n'étaient pas encore mariées. Sans être bien sérieux et s'apparentant surtout à des plaisanteries potaches, ils m'incitaient à redoubler de précaution lors de mes interactions avec elles. Si mon terrain n'a pas été uniquement masculin, c'est avant tout avec quelques policières plus âgées et de rang supérieur, que l'autorité prémunissait davantage des balourdises de leurs collègues ou de leur voisinage, que j'ai développé des rapports plus poussés. Même dans ces situations précises, je ne pus couper court à toutes les rumeurs, comme lorsque les voisins d'une inspectrice connue, mariée et mère de quatre enfants, à laquelle je rendais régulièrement visite pour parler au calme, s'amusaient, en me voyant passer dans la rue, à me crier que j'allais « voir ma nouvelle femme ». Ces pressions étaient moins fortes au sein des *neighbourhood watches*, parmi lesquelles j'ai compté plusieurs femmes, particulièrement actives, dans mes contacts les plus étroits. Elles m'ont partagé un point de vue précieux sur les dimensions genrées de l'engagement dans ces dispositifs de participation. Toutefois, je ne suis parvenu à m'insérer durablement que dans des espaces de sociabilité masculine. J'ai ainsi passé de nombreuses soirées dans les bars et tavernes du quartier en compagnie de policiers et de leurs groupes d'amis ou auprès de contacts masculins du marché ou de la gare routière. Je n'ai à l'inverse jamais fréquenté les policières ou les femmes des *neighbourhood watch* en dehors de leur activité policière.

Engagement ethnographique et distance épistémologique : l'ambivalence des positionnements éthiques sur le terrain

Une telle position me contraint à redoubler de précaution pour ménager les sensibilités des uns et des autres et ne pas compromettre mon intégration au sein des différentes populations enquêtées. Si l'enquête ethnographique implique l'engagement du chercheur en raison des relations de proximité qu'il noue avec ses enquêtés³⁴⁸, la volonté de naviguer librement dans l'espace policier local m'a inversement imposé une prise de distance rigoureuse avec mon objet et avec les situations rencontrées. Je me suis ainsi efforcé autant que possible de maintenir une « posture d'observation non participante ». Celle-ci consistait à ne pas intervenir lors des interactions parfois violentes auxquelles j'assistais et à ne pas réagir lorsque je décelais une incohérence dans les propos des accusé·es ou des plaignant·es. Inversement, je bottais le plus souvent en touche lorsque j'étais sollicité par un habitant·e pour faire avancer son enquête, ou lorsqu'une *neighbourhood watch* cherchait à joindre en vain des agent·es pour leur demander de venir arrêter un jeune homme ivre interpellé dans la rue. Comme pour Didier Fassin avec la BAC de banlieue parisienne, une telle posture m'est également apparue comme la seule éthiquement tenable dans la mesure où je ne maîtrisais pas les conséquences que mon intervention pouvait avoir sur les personnes impliquées³⁴⁹.

Il demeure toutefois que cette prise de distance, parfois forcée, n'est pas possible en toutes circonstances. Dans un contexte où le poste de police ne disposait que d'un véhicule pour un quartier de près de deux cent mille habitant·es, ma voiture personnelle parfois garée toute la journée devant le poste faisait inévitablement l'objet de convoitises. Si je parvins à refuser invariablement son utilisation pour les patrouilles nocturnes, quitte à rester au poste à s'ennuyer toute une nuit, ou pour procéder à une arrestation de dernière minute, je me suis retrouvé à plusieurs reprises à conduire les agent·es à des meetings de sensibilisation dans le quartier ou encore à servir de photographe de secours pour couvrir ces événements. À certaines reprises, je me retrouvai, malgré moi, auxiliaire de l'action policière. Ce fut le cas lorsque, conduisant un policier et un plaignant dans le quartier, l'agent me demanda de me garer devant un bar et revint avec deux jeunes hommes, ferma les portières de l'intérieur et les informa de leur arrestation pour le vol d'un ordinateur, avant de m'inviter à poursuivre jusqu'au poste de police. Les bières que le plaignant nous offrit ensuite à l'agent et à moi ne firent qu'officiallement reconnaître mon implication dans la combine. De façon moins compromettante, mes compétences dactylographiques furent parfois sollicitées par des agent·es fatigués du *prosecution office* pour retranscrire des *charge sheet* à l'adresse du juge. Cette décharge m'offrait alors un regard privilégié sur ces pratiques scripturales et un espace propice à la discussion. Je pus ainsi profiter de ces échanges de bons procédés pour les interroger sur les aspects les moins dicibles de leur métier. Mon engagement contraint dans les affaires que

³⁴⁸ D. Cefai, « Introduction - L'engagement ethnographique » dans D. Cefai (dir.) *L'engagement ethnographique*, Paris : Éditions de l'EHESS, 2010, p. 7–21.

³⁴⁹ D. Fassin, *La force de l'ordre*, *op. cit.*, p. 55.

j'observais ne s'est toutefois pas limité à rendre service aux seuls policier·es. Lorsqu'un de mes principaux contacts parmi les caïds de la gare routière se retrouva en détention pour avoir conduit sans permis et sans assurance, insulté et frappé l'agent qui l'interpellait, il me fut impossible de ne pas lui témoigner mon soutien en allant voir les responsables du poste pour leur expliquer qu'un de mes « meilleurs amis au quartier » était derrière les barreaux. Mon action n'eut aucun effet sur l'affaire mais elle me permit de maintenir une confiance difficilement gagnée avec lui.

Ce retour sur la question de l'engagement sur le terrain et des dilemmes moraux qu'il implique ne peut se terminer sans évoquer la question de la violence, dont les usages demeurent une dimension centrale du travail policier. Faire le choix d'approcher l'action policière par la démarche ethnographique et par l'observation implique ainsi la possibilité d'être confronté à des usages potentiellement extrêmes de la force physique, pénalement répréhensibles, dont les conséquences peuvent être lourdes sur l'intégrité physique et morale des personnes sur lesquelles elles sont exercées. Pour Jan Beek et Mirco Göpfert, « l'auto-légitimation reposant sur le simple fait de ne pas être 'observateur pour les droits humains' est hautement problématique³⁵⁰ » lorsqu'en contrepartie tout pousserait à tenter par tous les moyens de mettre un terme aux violences ou à dénoncer leurs auteur·es. Au-delà des pratiques et des tactiques possibles pour les faire cesser sur le moment, il me semble toutefois qu'en creux, la question centrale est celle du rôle du chercheur sur le terrain, et plus généralement dans le dévoilement de pratiques autrement invisibles. Or, l'imprévisibilité du recours à la violence, recherchée par les policier·es pour accroître leur effet sur les personnes ciblées, force l'observateur à s'adapter sur le moment. La relecture de mes notes de terrain révèle l'hébétude dans laquelle j'étais plongé lorsque ces situations survenaient. J'étais ainsi incapable de réagir avant que, au moment de passer des gifles au plat de la machette les policier·es ne m'invitassent à sortir du bureau où se tenait l'interrogatoire. Je rejoignais alors les personnes, collègues ou civils installés dans le hall d'accueil du poste et dans les bureaux environnants, qui entendaient sans les voir les tortures se dérouler. Le fait d'être mêlé à ces témoins, allant des simples résident·es du quartier au responsable du poste qui ne pouvait pas ne pas entendre ce qui se déroulait dans le bureau voisin, a participé au fait que je ne me suis jamais senti en position de pouvoir faire cesser ces pratiques. Inversement, le sentiment qu'une intervention de ma part pouvait alors compromettre la continuité de mon terrain a tout autant pesé dans les choix opérés sur le moment. J'ai tout de même la faiblesse de croire que la force d'un compte-rendu ethnographique est de documenter ces pratiques, d'en faire ressortir la régularité et les logiques propres et qu'à ce titre, en permettant de mieux les comprendre, il offre une arme de plus pour les combattre. Cela suppose aussi d'analyser ces pratiques qui choquent plus directement la sensibilité du chercheur·e, avec la même rigueur que pour celles qui semblent banales : du point de vue des enquêté·es, sans présupposer de leur valeur morale ni de leur rationalité. Cela semble

³⁵⁰ J. Beek and M. Göpfert, "Police violence in West Africa", art. cit., p. 493.

d'autant plus important dans un contexte où l'échelle des valeurs avec laquelle il catégorise les pratiques observées a toutes les chances de différer grandement de celles de ses enquêtés.

Avant de poursuivre, il demeure primordial de préciser que les violences physiques observées sur le terrain sont comparables, en termes d'intensité et de régularité, aux pratiques qu'ont décrites les observateurs des pratiques policières dans les démocraties occidentales. Qu'elles ne soient pas utilisées comme une énième fausse preuve de l'exceptionnelle brutalité des polices africaines par rapport à leurs homologues occidentales. Il suffit de suivre un tant soit peu l'actualité états-unienne, l'excellent travail de documentation mené par des différents collectifs militants et plusieurs journalistes en France³⁵¹, ou les témoignages des enquêtés de Mathieu Rigouste et ceux de Fabien Jobard, pour se convaincre que s'il est une caractéristique commune à toutes les polices du monde, c'est bien leur capacité à recourir à des usages extrêmes de la violence, hors de tout cadre légal, le plus souvent en toute impunité et au point parfois de donner la mort³⁵². Il apparaîtra au contraire au fur et mesure de l'avancée de la démonstration que s'il est un point sur lequel les policier·es de Ndirande se distinguent, par exemple, des policier·es de Paris et de sa banlieue, c'est sur les limites de leur domination matérielle et technique – tant offensive que défensive – sur les populations gouvernées. C'est l'une des raisons pour lesquelles les interactions quotidiennes observées sur le terrain montrent une police moins sûre de sa force que les agents de la BAC de Seine Saint-Denis observée par Didier Fassin ou que les policier·es de Philadelphie évoqués par Alice Goffman³⁵³, et témoignent d'un niveau de violence moindre que nombre de situations décrites par les ethnographies du travail policier dans bien d'autres quartiers populaires dans le monde.

Aussi, coupons court à tout préjugé sur une supposée dangerosité intrinsèque à la conduite d'un terrain sur les pratiques de l'ordre dans les quartiers populaires africains. Mis à part une intervention policière au marché de Limbe qui a failli fort mal tourner, et deux semaines de troubles en octobre 2017, pendant lesquelles plusieurs centaines d'habitant·es se réunissaient la nuit et le jour pour patrouiller le quartier, traquer et tuer ceux suspectés d'être des « suceurs de sang » suite à une rumeur qui s'était diffusée dans la région, les occidentaux étant souvent associés à cette figure³⁵⁴, jamais le terrain ne m'a semblé dangereux. J'ai dans ces cas-là suivi un instinct qui me pousse habituellement à ne pas me rendre là où je me sens en danger, convaincu par ailleurs qu'il y a relativement peu à gagner d'un point de vue réflexif et démonstratif à se trouver seul au milieu d'une émeute lorsque l'on est à ce point étranger aux dynamiques qui s'y jouent. Un certain conservatisme des responsables du poste de police refusant de me laisser accompagner, même en restant dans le véhicule, toute opération de

³⁵¹ Pour des données quantitatives et qualitatives voir notamment le travail de Streetpress, Bastamag, Médiapart et du journaliste David Dufresne, celui des collectifs « Urgence notre police assassine » ou encore « Désarmons les ».

³⁵² M. Rigouste, *La domination policière. Une violence industrielle*, La fabrique, 2012 ; F. Jobard, *Bavures policières ?*, *op. cit.*, pp. 8–10.

³⁵³ A. Goffman, *On the Run: Fugitive Life in an American City*, Picador, April 7, 2015

³⁵⁴ Ces deux situations sont analysées dans le corps de la thèse. Voir pp. 240 & 296.

maintien de l'ordre public ou toute arrestation nocturne et armée de « gros criminels », a par ailleurs rendu impossible l'observation de ces épisodes du côté de la police. C'est donc avant tout par le recours aux récits rétrospectifs croisés des participants, du côté des manifestant·es, comme de celui des policier·es et des habitant·es en position d'observateur que j'en ai reconstitué le fil et que j'ai cherché à saisir les différentes expériences individuelles des événements. C'est ce même instinct, et l'intuition wébérienne selon laquelle il n'est « pas besoin d'être César pour comprendre César³⁵⁵ », qui m'ont conduit à résider en dehors du quartier et à ne pas partager intégralement la vie de mes enquêté·es, sans renier l'ambition de développer une sociologie compréhensive de leur expérience du quartier et du travail de police.

2. Quelques remarques sur la production et la restitution des données

Éclectisme des méthodes et adaptation aux publics enquêtés

Si la pratique de l'ethnographie repose avant tout sur l'immersion du chercheur·e dans les environnements sociaux étudiés et sur le recueil de données par la prise de notes systématique et régulière de ce qu'il voit et entend et, de façon moins contrôlée, par « imprégnation³⁵⁶ », l'enquête que j'ai menée s'est également fondée sur un certain éclectisme méthodologique. Elle associe à l'observation et à la prise de notes, des discussions enregistrées spontanément, des entretiens non directifs plus formalisés et un travail d'archives au poste de police, aux quartiers généraux de la région et aux archives nationales. Enfin, dans le cas spécifique des manifestations du 20 juillet 2011, un recours précautionneux et critique aux sources de presses s'est lui aussi avéré précieux, alors que plusieurs titres nationaux ont proposé des comptes rendus assez complets de la manifestation vue de l'intérieur. Il en va de même pour les témoignages recueillis par les agents de la Malawi Human Rights Commission (MHRC), ayant servi à la publication d'un long rapport sur les événements et auxquels j'ai pu avoir accès. Ces deux dernières sources se limitant à un cas particulier analysé dans le dernier chapitre de la thèse, nous reviendrons plus en détail sur les enjeux méthodologiques qu'elles représentent à cette occasion. Cet éclectisme des données, dont Jean-Pierre Olivier de Sardan fait le principe de base de l'enquête de terrain, s'est imposé de lui-même au cours de l'enquête alors que chaque méthode s'avérait plus ou moins adaptée, non seulement au type d'information recherchée, mais aussi aux positions sociales des différents groupes sociaux enquêtés.

Les entretiens formels, procédant majoritairement par prise de rendez-vous et enregistrement d'une discussion que j'essayais de diriger le moins possible pour laisser libre court à la parole des enquêté·es, ont surtout servi à revenir sur des épisodes passés précis,

³⁵⁵ M. Weber, *Économie et société. Tome 1, op. cit.*, p. 29.

³⁵⁶ C'est par ce terme que Jean-Pierre Olivier de Sardan désigne tout ce qui, à force de fréquentation des populations enquêtés, permet au chercheur de « décoder sans même y prêter attention, les faits et gestes des autres », et qui n'est pas consigné dans un carnet de terrain tout en orientant grandement la façon dont il produit et restitue ses données. J.-P. Olivier de Sardan, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain : Academia Bruylant, 2008, pp. 51–54.

comme la crise de 2011 ou des interventions policières auxquelles je n'avais pas eu accès. J'en ai également réalisé quelques-uns pour aborder l'histoire du quartier, ainsi éclairée par la mémoire sélective et subjective de quelques aîné·es. Ces récits à la première personne ont permis de mettre en lumière différents aspects de l'expérience du quartier et des rapports ordinaires à la police sous la dictature. La méthode s'est toutefois révélée difficile à mettre en place pour aborder des aspects plus quotidiens de la rencontre policière et des trajectoires de vie de nombreux enquêté·es. Elle n'a, dans ces cas précis, souvent débouché que sur des discussions très formelles sans parvenir à surmonter un malaise que le protocole – prise de rendez-vous et enregistrement – avait instauré. À l'exception des élu·es locaux, du personnel dirigeant local des partis politiques et des responsables locaux du *community policing*, personnalités publiques plus familiarisées à l'exercice, les entretiens de ce type n'ont que très rarement dépassé le stade de questions/réponses lapidaires et consensuelles. Les souvenirs de la dictature sont encore vifs et le cadre de l'entretien, qui peut s'apparenter à celui d'un interrogatoire, sur des questions aussi sensibles que le rapport à la police et à la politique ne s'est pas avéré le plus propice à la libération de la parole. S'ajoute à cela la distance sociale entre enquêteur et enquêté·es. Bien connue des chercheurs questionnant le rapport à l'État et au politique des classes populaires comme des élites³⁵⁷, elle rend le cadre de l'entretien parfois excessivement intimidant par rapport à des méthodes plus douces consistant à laisser venir les informations au cours d'échanges plus spontanés. Les policier·es étaient quant à eux très peu nombreux à accepter de se faire enregistrer et les entretiens devaient toujours porter sur un aspect précis de leur métier sans que les questions plus larges sur leur vie privée ne soient tolérées. S'ils étaient réticents à l'exercice formel de l'entretien, cela n'empêchait néanmoins pas les policiers d'aimer se raconter. À l'instar des policiers français rencontrés par Geneviève Pruvost, ils « oscillaient entre la résistance et l'épanchement, la retenue et la glorification, la langue de bois et le souci d'authenticité³⁵⁸ ». Aussi, les parcours de vie des un·es et des autres furent très largement reconstitués par bribes, au détour de discussions informelles. Le recours à une prise de notes la plus systématique possible n'empêche pas l'existence d'ellipses dans ces trajectoires que des entretiens plus cadrés auraient permis d'éviter. Ces reconstitutions révèlent les jeux de dupes et les enjeux de présentation de soi qui rythmaient en partie nos interactions, comme lorsqu'un policier finit par m'avouer après plusieurs années que son père était policier, information remettant en contexte son admiration d'enfant pour l'uniforme qui l'aurait poussé à s'engager. Ce fut aussi le cas lorsqu'un autre me livra, à deux ans d'intervalle, des informations contradictoires sur les raisons qui l'avaient amené à rejoindre la police. Pour les distinguer des récits de vie collectés en entretien, ces discours rapportés sont donc renseignés dans la démonstration comme des notes de terrain ou des « discussions

³⁵⁷ Voir les remarques de Pierre Bourdieu dans *La misère du monde*, Paris : Seuil, 1993 et inversement celle de H. Chamboredon et al., 'S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien', *Genèses. Sciences sociales et histoire*, vol. 16, n° 1, 1994, p. 114–132.

³⁵⁸ G. Pruvost, « Enquêter sur les policiers », art. cit.

enregistrées » lorsque je profitais du cadre pour sortir mon enregistreur et poursuivre l'échange³⁵⁹.

Privilégiant la méthode ethnographique, plus à même d'éclairer les petits écarts sociaux internes aux classes populaires et la dimension subjective des petites mobilités sociales « en train de se faire³⁶⁰ », je me suis privé de la possibilité de dresser une sociographie exhaustive des agent·es du poste de Ndirande. L'attention aux histoires de vie de mes enquêté·es et la prise en considération des remarques sociologiques que les policier·es font eux-mêmes sur leur propre profession et les populations du quartier ont toutefois permis d'établir certains constats sur les influences multiples et contradictoires des appartenances sociales et des dispositions acquises en dehors du métier sur les pratiques professionnelles et sur les représentations sociales des agent·es. À ces observations s'ajoute toutefois une base de données établie par les services administratifs des quartiers généraux régionaux et portant sur les 973 agent·es en poste dans les unités et commissariats de la ville de Blantyre en octobre 2017. Elle comprend des informations relatives à l'âge, au sexe, au grade, au niveau d'étude, à leur date d'entrée en fonction (soit à la sortie de leur formation), au temps passé dans le dernier poste de police qu'ils ont rejoint et à la date de leur dernière promotion. Ce fichier, dont j'ai obtenu une copie digitale par un heureux concours de circonstances, constitue l'une de ces perles rares que le terrain ethnographique réserve parfois. Il fait l'objet d'un traitement statistique présenté en détail dans l'annexe 4 de la thèse.

L'exploration archivistique de la domination policière sous les dictatures coloniales et postcoloniales

Les archives collectées ont deux valeurs distinctes dans l'argumentation. La documentation produite par l'institution sur la période couverte par le terrain sert d'abord à contextualiser les pratiques quotidiennes observées par l'ethnographie. Les rapports annuels obtenus auprès du département de *research and planning* des quartiers généraux régionaux et les différents registres produits et conservés au poste de police de Ndirande permettent d'éclairer quantitativement l'activité générale du poste de police, de mieux cerner le profil de sa clientèle, et de la confronter à celle d'autres postes dans l'agglomération. La grande majorité du travail d'archive s'est toutefois déroulé aux Archives nationales du Malawi (MNA), institution qui centralise la quasi-totalité des documents produits par les administrations coloniales et postcoloniales. Il concerne le maintien de l'ordre colonial et la domination policière sous le régime de Banda. Si l'histoire coloniale du Nyasaland est bien défrichée grâce, notamment, à l'œuvre magistrale de John McCracken et de nombreux autres travaux d'historiens comme ceux de Joey Power et Martin Chanock, sur lesquels mes réflexions sur cette période s'appuient très largement, l'histoire des modalités concrètes de la domination étatique sous la dictature de

³⁵⁹ J'ai ainsi réalisé 143 entretiens ethnographiques « formels » et discussions enregistrées. La liste de ces deux types d'échanges enregistrés est présentée en Annexe 1.

³⁶⁰ Voir J. Pagis et P. Pasquali, « Observer les mobilités sociales en train de se faire », *Politix*, n° 114, 2016, pp. 7–20 ; M. Cartier et al., *La France des « petits-moyens »*, La Découverte, 2008, pp. 12–13.

Kamuzu Banda reste très largement à écrire. À l'exception des archives de la presse coloniale, qui offrent un point de vue privilégié sur le regard que portaient les planteurs sur la *native police* au service de l'administration coloniale, et de quelques traces écrites laissées par des fonctionnaires coloniaux, l'essentiel du travail archivistique s'est donc concentré sur la période s'étalant de 1964 à 1994.

En cours d'ouverture et de classification, les archives postcoloniales accessibles sont encore très parcellaires et dépendent de la capacité des employés à retrouver telle ou telle boîte ou dossier demandé. Les registres sont incomplets et les références qu'ils contiennent conduisent souvent à une impasse. En l'espace de deux ans, entre un premier passage infructueux en 2016 et un autre en 2018 où j'accédai à plusieurs dizaines de cartons d'archives policières, je pus ainsi mesurer l'ampleur du travail en cours, mais aussi estimer celui qu'il restait à faire et la masse de documents qui me sont restés inaccessibles. À ce titre, comme l'observait Thomas Lindenberger à propos des archives policières de RDA à la fin des années 1990, il est fort probable qu'une même requête aujourd'hui n'apporterait pas tout à fait le même lot de documents que lors de mon dernier passage³⁶¹. Cette rareté des sources historiques impose, comme le suggère Jean-François Bayart, citant Paul Veyne, à procéder par « 'rétrodiction', c'est-à-dire au 'remplissage des trous'³⁶² ». La volonté de prendre chaque période au sérieux a ainsi permis d'ouvrir des fenêtres sur des moments où la densité de l'activité bureaucratique s'est accrue pour un temps, livrant un ensemble d'archives qui ont échappé à la destruction ou à l'usure, où l'activité politique s'est intensifiée, produisant son lot de témoignages et marquant la mémoire de ceux qui vivent encore pour les raconter. Face à la dimension vertigineuse du travail de défrichage archivistique dans lequel je me lançais, pour un objet qui n'occupait qu'une partie relativement mineure de mon travail doctoral, je dus opérer des choix peut-être plus drastiques encore que ceux qu'aurait faits un historien prenant la période pour objet principal. Soucieux, d'une part, d'esquisser les contours d'une sociohistoire des rapports entre police et société dans les quartiers étudiés, et, d'autre part, de comprendre l'articulation, au quotidien, entre l'institution policière et les deux autres organisations de jeunesse activement mobilisées dans le travail de police, mon attention s'est donc exclusivement portée sur les archives policières et celles produites par les *Malawi Young Pioneers* qui n'ont pas été détruites lors de leur démantèlement par l'armée en 1993.

Les archives policières sont relativement éparpillées ce qui rend leur « découverte » d'autant plus hasardeuse et soumise aux aléas du terrain. Certaines prenaient par exemple la poussière au fond d'une étagère de la salle de lecture et d'examens de la *Limbe Police Training School* (LPTS). J'ai eu la chance de les trouver sur recommandation du responsable de l'*investigation branch* du poste de police de Soche, qui se souvenait y passer ses journées lors de sa formation.

³⁶¹ T. Lindenberger, « Secret et public : société et polices dans l'historiographie de la RDA », *Genèses*, n° 52, 2003, p. 37.

³⁶² J.-F. Bayart citant Paul Veyne : « Comparer en France », art. cit., p. 214.

Ce fut le cas de certains rapports annuels et de la majorité des *Police Force Orders*, circulaires produites par l'administration centrale informant les responsables de commissariats et postes locaux des nouvelles directives à transmettre à leurs agents, couvrant la période de 1959 à 1994. Elles offrent un regard précieux sur les orientations et inflexions de la politique de l'institution et sur les étapes de sa bureaucratisation, mais également sur les rapports hiérarchiques de l'époque. La plupart des fonds sont toutefois stockés aux Archives nationales du Malawi (MNA), comme les rapports annuels nationaux de 1959 à 1961, 1963 et 1973-74 et les rapports mensuels du commissariat central de Blantyre, couvrant les activités des différents postes dans les *townships*, entre janvier 1974 et décembre 1978. Ils offrent des informations générales sur les effectifs policiers et sur la répartition de la criminalité en milieu urbain. Mais c'est principalement sur le traitement de rapports d'enquêtes policières conduites entre 1967 et 1976 que se fonde l'analyse du travail quotidien de la *Malawi Police Force* proposée ici³⁶³. Sur la dizaine de cartons disponibles, je n'ai retenu que les cinq qui concernaient, entre autres, les villes de Blantyre et de Limbe. Dans ces cartons, j'ai retenu l'ensemble des affaires du poste de Ndirande et celles du poste de Blantyre évoquant des faits s'étant déroulés dans le quartier. En plus de cela, j'ai conservé toutes les affaires impliquant des policiers, des *youth leaguers* et des *pioneers*, qu'ils soient victimes ou, plus souvent, accusés, obtenant ainsi un corpus de 283 affaires policières réparties comme suit :

Dossiers d'enquête par année	
1967	28
1968	1
1969	9
1970	78
1971	32
1972	128
1973	1
1975	2
1976	4

Dossiers d'enquête par poste de police	
Ndirande	98
Blantyre	61
Limbe	52
Soche	33
Autres townships	18
Autres	26

Dossiers d'enquête par type d'accusé	
Policiers	58
LMY ou MCP officiel	30
MYP	73
Autres fonctionnaires	15
Autres	107

Contenant d'une seule à plusieurs dizaines de pages, ces dossiers d'enquête se rapportent aux affaires policières que l'administration centrale a jugé utile de conserver et d'archiver, bien que les raisons de ces choix restent inconnues. Tous contiennent *a minima* un rapport établi par l'enquêteur ou par le responsable du poste concerné, qui résume de façon souvent détaillée les faits investigués et l'enquête réalisée. La plupart comportent également un ensemble de courriers indiquant le voyage aller-retour du dossier à travers les échelons administratifs et les recommandations de la hiérarchie sur la marche à suivre. Sur ces courriers et sur les couvertures des dossiers, de fréquentes notes manuscrites laissées par les gradés témoignent de leur lecture des dossiers et révèlent les nombreux jugements moraux qu'ils portaient, tant sur les activités de la population que sur les pratiques de leurs subalternes. Enfin, à la fin de mon séjour aux

³⁶³ Les cartons relatifs aux autres années demeurant introuvables lors de mon dernier passage.

archives nationales, les employés sont parvenus à mettre la main sur plusieurs boîtes contenant les dossiers personnels accompagnant les policiers tout au long de leur carrière, contenant lettres de motivation avant recrutement, affectations et dossiers disciplinaires. Triés par ordres alphabétiques et disponibles par centaines, ils constituent sans nul doute un trésor d'information pour qui s'intéresserait de près aux rapports police-société sous la dictature. J'ai cependant préféré les laisser de côté en raison de la masse d'information qu'ils demandaient de traiter. J'en ai toutefois conservé une petite vingtaine au hasard après avoir réalisé que la majeure partie des procédures disciplinaires engagées contre les agents n'étaient pas renseignées dans les dossiers d'enquête, mais systématiquement placées dans ces dossiers personnels.

Les archives des *Malawi Young Pioneers* sont quant à elle bien moins organisées que celles de l'institution policière, preuve parmi d'autres de son moindre degré de bureaucratisation. L'un de mes séjours aux archives nationales en juillet 2018 s'est par hasard déroulé en compagnie de Matthew P. Dearing, chercheur à la *National Defense University* des États-Unis, dont les recherches actuelles portent sur l'encadrement des *Malawi Young Pioneers* et qui m'a donné la liste commentée des nombreux cartons qu'il avait consultés jusqu'ici³⁶⁴. Ne disposant que d'un temps limité aux archives nationales à la fin d'un séjour de recherche, mon exploration de la montagne d'archives désordonnées laissées par les MYP fut encore plus sélective que celle des archives policières et fut entièrement guidée par les recommandations de Matthew P. Dearing. J'y ai découvert, dans deux séries de dix boîtes lapidairement intitulées « *Elections* » et « *Intelligence* », des rapports mensuels sur la criminalité dans les régions, des dossiers de recrutement et des mémos dactylographiés des services secrets. Les cartons contenaient par ailleurs une masse désordonnée de rapports d'espionnages rédigés à la main. Une partie substantielle de ces notes manuscrites provenait d'espions résidant à Ndirande ou dans d'autres quartiers populaires de Blantyre. Ils y retranscrivaient leurs observations pendant les années charnières de 1988 à 1993, juste avant la chute du régime.

À la manière d'Arlette Farge avec les archives policières parisiennes, cette thèse met ces différents fonds d'archive à profit pour éclairer non seulement un aspect très peu documenté de l'encadrement policier et politique des populations des quartiers populaires, mais aussi la vie politique et sociale de Ndirande à cette période³⁶⁵. Leur croisement éclaire notamment les rapports complexes qu'entretenaient entre elles les diverses organisations étatiques et paraétatiques investies dans le travail de police sous la dictature. Elles offrent un point de vue privilégié sur les entrailles de l'appareil bureaucratique de la dictature et sur les modalités et les limites de l'encadrement des agents de terrains. Par la richesse des descriptions qu'elles contiennent, elles éclairent également certains aspects de leurs rapports routiniers à la population. Comme Thomas Lindenberg l'affirme dans le cas des archives policières de RDA, on suggère donc que ces lots d'archives permettent, même de façon parcellaire, d'esquisser les

³⁶⁴ Voir : <https://mdearing.com/the-rise-and-fall-of-the-malawi-young-pioneers/>, consulté le 11/2/2021.

³⁶⁵ A. Farge, *Vivre dans la rue à Paris au XVIIIe siècle*, Paris : Gallimard, 1979.

contours une histoire sociale du travail de police sous la dictature, pour peu que l'on prenne les précautions nécessaires à leur lecture critique³⁶⁶. Produites par des policiers dans un régime autoritaire et où la bureaucratie, sous haute surveillance, s'inscrit dans un projet idéologique fort, ces archives « masquent autant qu'elles révèlent³⁶⁷ ». Les récits d'enquêtes comme les rapports d'espionnage sont avant tout rédigés pour se protéger, donner l'illusion du travail bien fait, flatter le supérieur qui le consultera et, parfois, maquiller les faits, arranger l'une des parties d'une affaire avec qui l'on a des accointances. La conduite d'entretiens avec des habitants de Ndirande ayant vécu au quartier sous la dictature, et avec quelques policiers dont la carrière a débuté à cette époque, s'est avéré particulièrement importante. Ils révèlent les craquelures du vernis idéologique que la présentation officielle de soi que l'on trouve dans les archives et circulaires cherche à entretenir. Ils éclairent également certaines dimensions du travail de police que les agents auraient choisi de ne pas archiver.

Observations, prise de note et adaptations linguistiques

C'est principalement par l'observation que j'ai recueilli la majeure partie des données. Les notes prises *in situ*, compilées dans onze carnets de terrain manuscrits, ont été retranscrites numériquement et retravaillées au fil de l'eau. Cette méthode est particulièrement appropriée pour rendre compte de l'épaisseur du réel sans qu'il ne soit transformé par la mise en récit des enquêtes, à laquelle s'ajoute déjà inévitablement celle du chercheur. Mon regard extérieur, parfaitement novice sur les questions policières, m'ont permis de relever des détails matériels, de prêter attention au cadre spatio-temporel des pratiques étudiées, que les acteurs ne voient plus et peinent à raconter en entretien.

Alors que je ne maîtrisais pas suffisamment le chichewa qui est parlé au quotidien pour en faire une langue de travail, la question de la langue est néanmoins rapidement devenue un nœud sur le terrain qui a contraint d'adapter le dispositif d'enquête. Trois mois de cours particuliers pris entre janvier et avril 2015 m'ont donné des bases grammaticales relativement solides, mais un écart considérable subsistait entre la langue écrite que je commençais à maîtriser et celle parlée au quotidien. L'écart d'un an entre les différents séjours de recherche a par ailleurs rendu l'imprégnation de la langue d'autant plus longue, et je n'ai rencontré aucun locuteur à Paris pour continuer à l'apprendre et la pratiquer. Entre 2016 et 2019, j'ai commencé à saisir le sens général d'un échange entre deux personnes et à comprendre globalement ce que l'on me disait en parlant lentement. Ce n'est que sur la fin du terrain que je parvenais à suivre une conversation simple sans aide extérieure ou à mener seul un entretien relativement simple en chichewa. Jamais je n'ai pu retranscrire le chichewa que j'entendais. Cela a inévitablement considérablement influencé le maillage de mon terrain et mes stratégies de prise de note et de collecte d'information. D'abord, je fus plus naturellement amené à m'intégrer aux différents

³⁶⁶ T. Lindenberger, « Secret et public », art. cit.

³⁶⁷ É. François, « Les "trésors" de la Stasi ou le mirage des archives » dans J. Boutier et D. Julia (dir.) *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire*, Paris : Éditions Autrement, 1995, p. 145–151.

groupes par le biais d'individus dont le niveau scolaire ou d'autres formes d'expériences permettaient la maîtrise de l'anglais, tout en étant concrètement bien incapable de mener des observations dans des groupes où personne ne pouvait me traduire les propos échangés. Si je n'ai utilisé la technique de l'entretien que parcimonieusement, une part importante des propos rapportés dans les notes de terrain relève essentiellement de discussions que j'ai eues avec mes enquêtés plutôt que d'échanges entre eux que j'aurais écoutés et pris en note.

Une telle pratique repose la question du « paradoxe de l'observateur » résumée ainsi par Olivier Schwartz : « pour étudier un groupe social, il faut l'observer, mais l'observer c'est le "perturber", donc rendre sa connaissance difficile ou impossible³⁶⁸ ». À l'instar d'Howard Becker, de nombreux ethnographes relativisent l'effet perturbateur que peut avoir observateur sur les pratiques étudiées en arguant que : « immergés dans leur vie quotidienne les individus n'ont ni possibilité ni raison de se soustraire aux exigences, aux engagements et aux activités qui sont les leurs habituellement, parce que dans bien des cas leur intérêt à les maintenir l'emportera sur celui qu'ils auraient à leurrer le sociologue ou à se leurrer eux-mêmes pour répondre à celui qu'ils croient avoir en face³⁶⁹ ». J'ai évoqué plus haut combien le temps et ma position, détonant par rapport aux autres rares *mzungu* qui passaient dans le quartier sans vraiment s'arrêter, ont largement contribué à banaliser ma présence. De plus, dans un environnement professionnel aussi dense que celui du poste de police, ou dans des milieux sociaux où les individus sont poussés par la nécessité de trouver de quoi se payer à manger au jour le jour, il est vite apparu que les enjeux de ma présence, pourtant bien plus perturbatrice que celle d'un observateur plus autonome du fait des innombrables questions que je posais pour comprendre ce qui se déroulait sous mes yeux, étaient bien insignifiants par rapport aux contraintes, plus impérieuses, du quotidien. Il n'empêche que j'étais, dans la majeure partie des situations observées et notamment lors de la médiation des affaires dans les bureaux du poste de police, dépendant du bon vouloir des enquêtés pour la traduction des discussions. D'un point de vue purement matériel, cela n'a jamais posé de problème tant les agent·es présents dans un même bureau sont nombreux pour discuter une, deux ou trois affaires au maximum. Il y en avait donc toujours un·e de disponible pour moi. Le dévouement que certain·es mettaient à m'expliquer avec le plus de détails possibles le sens des questions qu'ils posaient aux plaignant·es et aux accusé·es fut extrêmement précieux. Si ces enjeux de langue et de traduction offraient des espaces aux policier·es pour gérer les informations auxquelles ils me laissaient accéder, rappelons toutefois qu'il existe bien d'autres mécanismes possibles de fermeture du terrain, même pour des chercheurs maîtrisant parfaitement la langue de leurs enquêtés, lorsque ces derniers sont décidés à ne pas leur donner accès à certains pans de leurs pratiques. Peut-être plus que sur un autre terrain, j'ai dû user de mes autres sens et de techniques détournées pour produire des données. Le recoupage des informations et le principe de saturation consistant à répéter une même observation jusqu'à obtenir des résultats robustes

³⁶⁸ O. Schwartz, « L'empirisme irréductible », art. cit., pp. 271–274.

³⁶⁹ Ibid. pp. 278–279.

m'ont ainsi permis de vérifier que ce que les agent·es me disaient concordait. Il aurait fallu un vaste complot pour que je ne ressorte qu'avec des données falsifiées. Surtout, ce qui se présentait comme une difficulté parfois insurmontable, générant de l'abattement lorsque des échanges passionnés entre collègues que je n'osais interrompre m'échappaient, s'est révélé être un outil de taille pour accéder à l'ensemble des jugements de valeurs et sentiments à vif éprouvés par les agent·es pendant leurs interactions avec les civils. Je devenais un complice avec lequel ils pouvaient se lâcher dans une langue que ne maîtrisaient pas la plupart des gouverné·es qui défilaient dans les bureaux. Inversement, ces échanges en anglais leur permettaient aussi parfois de créer une connivence avec certains d'entre eux qui pouvaient les comprendre. Ces moments d'explication étaient aussi pour eux autant d'occasions de développer une auto-analyse à chaud de la situation. Ils me donnaient alors accès à leur propre conception du bon travail de police, du ou de la « bon·ne gouverné·e », etc. avec moins de filtres et d'autocensure que dans un entretien où la parole est plus contrôlée. En somme, si je pouvais parfois perdre en authenticité en ajoutant un filtre supplémentaire dans la retranscription des situations, la situation d'enquête dans laquelle je me trouvais contraint m'a également permis d'accéder plus directement à la réflexivité de mes enquêté·es sur leurs propres pratiques.

La prise de note n'a presque jamais présenté de problème au point de me contraindre à laisser mon carnet dans mon sac. Elle n'a, pour autant, jamais été sans effet. Dans un métier où la pratique scripturale est si centrale et, on le verra en détail, produit des effets de domination importants dans la relation entre policier·es et gouverné·es, les agent·es savent que la prise de note n'est jamais neutre. D'abord, mes carnets griffonnés cristallisaient la méfiance, la suspicion ou inversement l'intérêt qu'avaient les policier·es à l'égard de ma présence. La sortie de mon carnet dans les bureaux engageait souvent les agent·es à me faire part de leurs problèmes, voyant dans ces quelques pages manuscrites une sorte de cahier de doléances. À l'inverse, lorsqu'un nom apparaissait, il n'était pas rare que l'on me questionne de façon inquiète sur la raison de cette mention. J'écrivais l'essentiel de ces notes en français. L'usage de cette langue que j'étais le seul à maîtriser était à double tranchant. Si, de prime abord, il a pu générer davantage de suspicion quant à mon « véritable » rôle, dans la mesure où ma prise de note s'apparentait à une forme de codage, c'est aussi ce qui m'a permis plus librement de noter mes impressions personnelles et des informations sensibles, qui auraient pu déplaire aux agent·es qui cherchaient souvent à lire par-dessus mon épaule. Sur le temps long, l'usage du français permit plus facilement aux agent·es de se désintéresser de mes notes, parce qu'ils ne pouvaient pas les lire et car il marquait une rupture plus nette avec leurs propres pratiques scripturales. Ils ne pouvaient être tenus pour responsable de leur contenu.

Si une part du travail de rédaction des descriptions était faite *a posteriori*, je me suis efforcé de noter les propos les plus importants sur le moment. Dans ce cas j'ai pris soin de les rapporter systématiquement en anglais lorsque les policier·es s'exprimaient dans cette langue. Alors

qu'ils usaient communément du chichewa pour communiquer entre eux et avec les gouverné·es, le passage à l'anglais indiquait généralement soit que le discours m'était en partie destiné soit qu'il devait rester incompris des gouverné·es. Il demeurerait donc important d'en rendre compte dans la prise de note et j'ai choisi de maintenir cette distinction dans la restitution des notes. Chaque propos rapporté en anglais signifie qu'il a été prononcé dans cette langue. Les paroles restituées en français se rapportent quant à elles à des propos prononcés en chichewa que je comprenais moi-même, mais ne parvenais pas à écrire tel quel dans le cours des interactions, ou que l'on me traduisait en direct ou a posteriori sur la base d'enregistrements. Les conditions de traduction sont alors précisées au cas par cas.

Le lecteur trouvera dans la thèse des notes ethnographiques assez longues, présentées telles quelles avec peu de découpages ou d'ellipses et s'attachant autant à décrire le cadre des interactions que leur contenu. Plusieurs raisons justifient ce choix. La première est que le travail policier fonctionne par « cas » (ou affaire) si bien que la plupart de ces « cas policiers » que j'ai suivis sont devenus les « cas de terrain³⁷⁰ » sur lesquels s'appuie la démonstration. Chaque cas discuté permet d'aborder un grand nombre de sujets et pourrait être décortiqué en autant de séquences courtes égrenées au fil de la démonstration. Cela reviendrait néanmoins à en faire disparaître le cadre spatio-temporel et le rythme, qui sont pourtant au cœur des rapports de domination entre policier·es et gouverné·es. Cela présenterait alors le risque de gommer l'enchaînement des différents paramètres qui influencent l'action policière. De plus, l'activité policière la plus commune est celle de la médiation au poste, entre les plaignant·es et accusé·es, dirigée par les agent·es. Ces discussions sont généralement longues et faites de nombreux rebondissements dont on ne pourrait mesurer l'importance dans la fabrique du travail policier sans, parfois, les restituer dans leur intégralité. À plusieurs moments, j'ai donc fait le choix de présenter ces cas *in extenso* quitte à faire des rappels lorsqu'ils sont mobilisés à d'autres moments de la thèse. Ils sont rédigés au présent comme des notes de terrain mais nous revenons dessus dans l'analyse en recourant au passé. Pour faciliter la lecture, ces cas sont présentés sous forme d'encadrés titrés et numérotés. Ils peuvent, en parallèle de la table des matières, être considérés comme une autre manière d'entrer dans la thèse.

³⁷⁰ Sur les différents cas et sur la question des « cas de terrain », voir J.-P. Olivier de Sardan, *La rigueur du qualitatif...*, *op. cit.*, p. 73.

V. L'organisation générale de la thèse

Cette thèse peut être lue à travers différents prismes. La sociologie de l'institution policière, de l'action publique et des agent·es de l'État, l'analyse des rapports entre policier·es et policé·es, l'étude de la participation à l'ordre et celle de la fabrique de l'ordre en milieu populaire urbain, en constituent les principaux axes. À un autre niveau, cette recherche apporte des éléments empiriques sur les processus de formation de l'État au Malawi. Elle cherche à articuler des époques coloniale, postcoloniale et contemporaine, que peu de travaux ont pensées ensemble³⁷¹. En explorant les dynamiques sociales et politiques d'un pays sur lesquelles les sciences sociales francophones n'ont, pour ainsi dire, jamais porté leur regard³⁷², elle espère contribuer non seulement à éclairer la compréhension du fonctionnement de l'État ailleurs dans le monde mais également à renouveler certaines approches de la politique malawite³⁷³. C'est tout l'enjeu de la démarche comparatiste déployée chacun des chapitres, où les résultats de recherche sont mis en regard de ceux établis à partir du travail de police, des administrations publiques et des rapports ordinaires à l'État des classes populaires aussi bien ailleurs en Afrique que dans le reste du monde, notamment en France.

Le découpage de la thèse, en trois grandes parties ne reprend que partiellement celui, proposé dans cette introduction. Le matériau ethnographique ne se prête en effet pas à la même souplesse que l'appareil théorique. Aucun chapitre n'est, par exemple, entièrement dédié à la sociologie des policier·es. Comme le rappelle Pierre Bourdieu, l'*habitus* se laisse observer et analyser à travers les pratiques. Les portraits d'agent·es sont donc disséminés dans la thèse. Ils appuyant, au cas par cas, l'analyse des pratiques. Dans l'ensemble, l'analyse se développe de manière descendante : de l'échelle nationale et du temps long aux rapports sociaux au ras du sol et aux coups échangés sur le temps court. Des retours historiques ou des prises de hauteur en incluant les enjeux nationaux et internationaux ponctuent néanmoins le propos de manière régulière.

Une première partie aborde la formation de l'arène sur le temps long et en présente les protagonistes. Elle prête attention à leur historicité, aux fluctuations de leurs répertoires d'action et à l'évolution de leurs rapports de force. Elle s'intéresse aussi à l'inclusion des arènes policière et politique locales dans l'arène politique nationale en questionnant aussi bien la façon dont l'État a cherché à encadrer les populations des quartiers que les membres de son appareil de contrôle. Chacun des trois chapitres qui la composent pense la réforme du *community policing* (CP) comme un moment charnière, à travers lequel les évolutions sont considérées. Le premier chapitre présente l'évolution des rapports entre l'institution policière et les quartiers populaires depuis leur émergence sous la colonisation. Il questionne la profondeur historique de la « révolution »

³⁷¹ À l'exception, partielle, de : J. Power, *Political Culture and Nationalism in Malawi*, *op. cit.*

³⁷² À l'exception du travail de master de Nicolas Teindas, ayant donné lieu à la parution d'un court ouvrage sur l'histoire politique du pays : *La Démocratisation au Malawi*, Paris : Éditions L'Harmattan, 2004.

³⁷³ Selon les remarques d'un Frederick Cooper appelant les chercheur·es anglophones à s'intéresser à l'Afrique coloniale française afin de renouveler les perspectives de recherche : *Colonialism in Question*, *op. cit.*

promue par la réforme du CP (I). Le second chapitre analyse les rapports ambigus des policier·es à la vocation. À travers eux, il interroge les loyautés policières au régime depuis la réforme (II). Le troisième chapitre entre plus directement dans l'arène policière en s'intéressant aux conditions sociohistoriques de son étatisation. Il se penche sur les évolutions de la participation citoyenne à l'ordre depuis la dictature et aux conditions de la soumission volontaire de certains groupes à leur encadrement par l'État (III). Ensemble, c'est la formation d'un nouvel ordre public urbain et les conditions horizontales de sa légitimation qu'ils mettent en perspective.

Les protagonistes de l'arène, ceux qui se trouvent « sur le sable », étant introduits, la seconde partie analyse leurs interactions quotidiennes avec leur « public », notamment les habitant·es du quartier. Les deux chapitres qui la composent sont construits en miroir. Le chapitre IV s'intéresse à la pratique de la « médiation » consistant à résoudre les affaires, même pénales, sans recourir aux tribunaux. Elle permet non seulement de revenir sur les usages populaires de l'autorité policière mais aussi de comprendre pourquoi les policier·es accèdent la plupart du temps à leurs demandes. Le chapitre V revient sur les moments de raidissement, où les agent·es se replient sur leur rôle bureaucratique et sur des territoires sous contrôle pour mettre à distance les pressions et sollicitations des gouverné·es. Après avoir étudié une méthode douce de résolution des conflits, il en analyse la face cachée, celle des usages de la contrainte physique. À travers l'étude des pratiques, ces deux chapitres éclairent un autre fondement de légitimité de l'ordre public : sa reconnaissance par les groupes sociaux gouvernés.

La troisième partie poursuit l'analyse des pratiques et des interactions en s'intéressant désormais à la fabrique des ordres sociaux et moraux dans le quartier. Partant de l'observation que ces ordres sont instables et perpétuellement contestés, les trois chapitres qui la composent s'articulent autour de ce qu'on désigne comme des « jeux de frontière entre le policier et le policé ». Le « policier » est entendu ici non dans son sens institutionnel mais comme une position sociale – celle de dire la norme et de la sanctionner – disputée. Le chapitre VI interroge alors, à l'aune des dispositions et des ambitions statutaires des agent·es, le rôle du travail de police dans la reproduction d'un ordre social et moral des rapports de classe dans le quartier. Le chapitre VII analyse les espaces de résolution des conflits conjugaux et familiaux, qui se sont ouverts au poste de police et dans le quartier, comme des lieux de mise en débat d'un ordre patriarcal hérité de la colonisation. Le dernier chapitre de la thèse (VIII) revient sur les conditions de perturbation des ordres publics, sociaux et politiques analysés jusque-là. Il réinsère l'arène policière dans les arènes politiques locales et nationales et observe la façon dont elle traverse les moments de crise politique et de soulèvement des catégories sociales perdantes du nouvel équilibre produit par la réforme, notamment les jeunes hommes marginalisés.

Une courte conclusion reprend le cadre théorique et méthodologique proposé et réévalue le matériau ethnographique présenté à l'aune de quelques grandes théoriques de la police. Elle ouvre également des perspectives de recherches futures.

Partie I.

Community policing

Construction et légitimation d'un
nouvel ordre public

En 1994, lorsque les réformateurs britanniques, envoyés au Malawi par le *British Ministry of Overseas Development Cooperation*, posent les premières pierres de ce qui sera plus tard désigné comme la « réforme du système de sécurité¹ », l'accent est mis sur la « nécessaire coopération » entre l'institution policière et la population. Largement financée et aiguillée par le UK Department for International Development (DFID), la réforme s'étale d'abord sur treize ans et deux projets successifs (1994-2007, le *Malawi Police Organisation Development Project* & le *Malawi Safety, Security and Access to Justice Program*) avant d'être relancée en 2012 suite à la crise politique de 2011 qui a vu la police réprimer dans le sang des manifestations pacifiques dans les principales villes du pays (*Malawi Policing Improvement Program*). Elle s'articule autour de la doctrine du *community policing* et comprend deux volets.

Cher aux réformateurs britanniques par sa capacité concilier économies budgétaires et lutte contre la criminalité, le premier volet promeut la « participation » citoyenne au travail de police et conduit à la création de structures locales censées l'encadrer : des patrouilles civiles de quartier (*neighbourhood watches* ou *community policing committees*) dans chaque village, articulées entre elles au niveau du territoire au sein d'un *community policing forum* (CPF) et placées sous l'autorité directe du poste de police local. Un second volet vise, par une refonte de la formation des recrues et des policier·es en poste, à la transformation des pratiques des agent·es. Présenté comme une rupture avec l'orientation du travail policier sous la dictature, le nouveau mandat policier promeut une conception du travail de police comme principal garant de la protection des droits humains des citoyens. Il met en avant la proximité, voire la familiarité avec la population et l'articulation de l'action de la police avec diverses organisations dites de la « société civile », engagées dans la production de sécurité au quotidien, notamment les chefferies « traditionnelles » (*headmen*) qu'un vingtième siècle de colonisation et de dictature postcoloniale aurait anéanties². Les trois chapitres qui composent cette première partie détaillent ces deux volets et interrogent, au regard de l'histoire longue de l'encadrement policier des populations des quartiers populaires, la profondeur des changements à l'œuvre dans la structuration de l'arène policière sous l'effet de la réforme. L'objectif est de rendre compte des traces laissées par chacune des époques et leur poids dans les rapports que peuvent entretenir aujourd'hui les différents acteurs de l'arène policière entre eux et avec l'État. Un premier chapitre revient sur les rapports historiquement ambigus entre l'institution policière, l'État police et les quartiers populaires (I), un second questionne la réception du processus de réforme par les agent·es chargés de l'appliquer et d'adapter leurs pratiques (II) et un troisième interroge l'implantation du dispositif du *community policing* dans le quartier et ses effets sur la participation à l'ordre (III).

¹ I.J. Luhanga, *Policy formulation in Malawi: Case of police reform 1995-2000*, Victoria University of Wellington, MAPP 570 Research Paper, 2001, p. 55.

² M. Sedra and G. Burt, *Integrating SSR and SALW Programming*, *op. cit.* ; Mike Brogden, “‘Horses for Courses’ and ‘Thin Blue Lines’”, *art. cit.*.

Chapitre I.

Un nouveau mandat policier ? La police et les quartiers populaires (1870-1994)

La transformation de la Malawi Police *Force* en Malawi Police *Service* à la fin des années 1990 devait symboliser la mue de l'institution policière. Les mots d'ordre de la réforme mirent alors en avant la « confiance » et la « coopération » entre police et population. Après un siècle de dictature coloniale et postcoloniale où la police s'était davantage illustrée par sa soumission au pouvoir politique et sa propension à réprimer les déviances sociales et politiques dans la violence, le virage était présenté comme radical. L'enjeu de ce chapitre est d'interroger ce renversement du mandat policier au regard de l'histoire des rapports entre police et populations des quartiers populaires. On questionnera donc la profondeur historique des deux dimensions du nouvel ordre public promues par la réforme : la coopération entre police et autorités locales investies dans le maintien de l'ordre et la mise de la police au « service » de la population. C'est donc, d'une part, l'histoire du pluralisme policier qu'il s'agira de retracer : les conditions de son institutionnalisation et de ses transformations sous l'action de l'État au cours du vingtième siècle. On cherchera d'autre part à appréhender sur le temps long les différentes évolutions du mandat policier et ses influences sur la façon dont l'institution policière étatique s'est introduite dans le jeu policier dans les quartiers populaires, depuis sa création coloniale jusqu'à la fin de la dictature et l'introduction des réformes.

Le choix est fait de démarrer cette histoire à la fondation de Blantyre par un groupe de missionnaires écossais qui débuta en 1871, quand bien même plusieurs auteur·es ont montré que le pluralisme juridique et la fluidité des pratiques policières et judiciaires ont caractérisé les siècles qui précédaient l'arrivée des Britanniques dans cette partie du continent africain¹. Aussi, l'ambition n'est pas de partir à la recherche d'une origine à partir de laquelle une grande fresque pourrait se dérouler, mais d'identifier les moments saillants de la rencontre entre l'institution policière et les populations des quartiers populaires. L'arrivée des missionnaires

¹ Pour l'historienne du droit Ngeyi R. Kanyongolo, ce pluralisme normatif s'explique par la grande diversité ethnique caractéristique de la région depuis les invasions Bantu du 12^e siècle. Voir notamment : N.R. Kanyongolo, *Social security and women in Malawi : A legal discourse on solidarity of Care*, PhD Thesis, The University of Warwick, 2007, pp. 58–62 ; B. Pachai (ed.), *The Early History of Malawi.*, Northwestern University Press, 1972.

dans cette partie des *Shire Highlands* (Hautes Terres) constitua un événement fondateur pour notre objet, et ce à plusieurs égards. Elle détermina d'abord l'implantation de la Blantyre Mission et de la ville coloniale qui s'est ensuite développée autour, marquant ainsi le début du processus d'urbanisation. De plus, l'installation de la mission catholique dans un territoire alors en pleine tourmente politique, ravagé depuis plus de vingt ans par les conflits entre chefferies esclavagistes Yao, fut un premier moment décisif dans l'institutionnalisation des pouvoirs judiciaires et policiers. Elle donna lieu à la première tentative de régulation du pluralisme juridique par une entité s'apparentant à un mini-État. À partir de cette période, la coexistence de plusieurs systèmes normatifs et légaux indépendants laissa place aux développements conjoints et imbriqués d'institutions policières et judiciaires interdépendantes. Si la période coloniale était loin de constituer un bloc historique homogène du point de vue du maintien de l'ordre², l'indépendance de 1964 marqua une rupture profonde à la fois dans l'histoire de l'institution policière et de l'arène policière avec l'introduction de nouveaux acteurs. C'est pourquoi le chapitre privilégie une organisation chronologique distinguant la situation coloniale (I) et la dictature de Banda (II).

Sur cette période, trois principaux acteurs se sont partagé le jeu policier local. Les *headmen* constituaient l'autorité la plus anciennement investie d'une fonction policière et judiciaire. Leur inscription dans l'appareil de gouvernement colonial la redéfinit toutefois profondément, si bien que les « autorités traditionnelles » officialisées par la *Native authority Ordinance* (NATO) de 1933 n'avaient que peu à voir avec les diverses formes d'autorités dont jouissaient les chefferies précoloniales. L'*indirect rule*, c'est-à-dire « l'invention de la tradition » comme mode de gouvernement des populations colonisées, constitue l'un des sujets les plus débattus par l'historiographie du moment colonial. Pour Mahmood Mamdani elle offrit aux chefs, dont le pouvoir local fut ainsi officialisé et matériellement soutenu par l'État, un espace pour s'émanciper des contraintes précoloniales – notamment la dépendance à leurs sujets –, s'imposer comme de véritables « despotes locaux » et assurer ainsi l'hégémonie de la domination coloniale – par la domination coutumière à laquelle il n'existait aucune échappatoire pour les sujets. L'historien propose alors un schéma de la domination coloniale selon lequel le droit colonial aurait avant tout servi à réguler les affaires des colons en ville

² Les historiens ont pour habitude de distinguer deux phases entre un gouvernement direct et coercitif reposant sur l'action des administrateurs coloniaux et de leur force policière jusqu'aux années 1930 et l'*indirect rule* reposant sur la cooptation et l'intermédiation des *headmen* recourant à leur « autorité traditionnelle » pour gouverner les populations colonisées. Voir: B. Pachai, *Malawi: The History of the Nation*, London : Prentice Hall Press, 1973. John McCracken distingue quant à lui quatre phases de domination coloniale correspondant à quatre modalités de contrôle : une phase de « coercition » consécutive à la conquête coloniale, une phase de « contrôle » s'étendant du début du vingtième siècle aux années 1920-30 et correspondant au développement de la bureaucratie étatique, suivie par une phase dite de « collaboration » où l'État chercha à gouverner par l'action d'intermédiaires choisis parmi les populations colonisées et enfin une phase de « crise d'autorité » où les développements des forces de répression furent particulièrement massifs et rapides pour faire face à l'incapacité des structures de l'*indirect rule* à assurer la légitimation du régime. Voir : J. McCracken, 'Authority and Legitimacy in Malawi: Policing and Politics in a Colonial State' in D.M. Anderson and Killingray, David (eds.) *Policing and Decolonisation. Politics, nationalism and the police, 1917-65*, Manchester University Press, 1992, p. 158–186.

tandis que la vie des colonisés, notamment en milieu rural, n'aurait été que soumise à la tradition dont les chefs étaient les garants³. La fin des dominations coloniales n'aurait, toujours selon Mamdani, pas mis un terme à cette duplicité de l'État. Le visage de l'État postcolonial serait resté celui du chef pour la majorité de la population, malgré les diverses transformations que les leaders indépendants apportèrent à sa structure. Surtout, les dualismes sur lesquels reposaient les sociétés coloniales, entre villes et campagnes et entre pouvoir traditionnel et pouvoir étatique, auraient perduré au point de transformer l'ensemble des conflits sociaux et politiques en conflit ethnique. Cette théorie a le mérite de souligner l'importance de l'invention d'un droit coutumier dans l'affirmation du pouvoir des *headmen* et dans la construction des États coloniaux et postcoloniaux. Toutefois, elle cadre mal avec les « contradictions⁴ » inhérentes à leur position dans l'appareil de domination coloniale, à l'interface entre colons et colonisés. Elle ne permet pas de penser les limites qu'une telle position imposait à leur autorité. Elle laisse notamment dans l'ombre les manifestations régulières de la dépendance des chefs aux demandes et pressions de leurs « sujets ». Inversement elle ne permet pas de comprendre comme la « coutume » a pu, à de nombreuses reprises, servir de support pour la formulation de revendications sociales et d'appartenances politiques « par le bas »⁵. Surtout, une analyse fine des dynamiques sociales et politiques dans les espaces périurbains au Malawi conduit indéniablement à complexifier les dualités dépeintes par l'historien alors que, tout au long du 20^e siècle, l'autorité des chefs s'y est enracinée au moins aussi fortement que dans certains territoires ruraux.

Ce fut, dans une moindre mesure, avec les mêmes contradictions que dut composer la police coloniale et postcoloniale. Composée quasi exclusivement de « natives » sous la domination anglaise, elle occupait une position ambiguë tant à l'égard des populations colonisées que des colons. Mais à la différence des *headmens*, les policiers étaient très peu présents dans le quotidien des habitants des villages périurbains, se concentrant surtout sur le contrôle du territoire municipal et des lois ségrégatives. Ils incarnaient à ce titre la dimension à la fois distante, répressive et brutale de la domination étatique. La situation postcoloniale étendit cette ambiguïté alors que la police et les nouvelles organisations policières paraétatiques s'intégrèrent à la stratégie de légitimation développementaliste de l'État de Banda dont elles durent incarner le prestige bureaucratique tout en conservant un rôle central dans le maintien brutal de l'ordre politique. Un troisième acteur s'imposa par ailleurs dans l'arène policière sous la dictature avec les deux organisations paramilitaires du régime : l'une – les *Malawi Young Pioneers* (MYP) – étant placée sous l'autorité directe du président et l'autre – la *League of Malawi Youth* – rattachée au parti unique. Le triptyque qu'elles constituèrent avec l'institution

³ M. Mamdani, *Citizen and subject: Contemporary Africa and the legacy of late Colonialism*, Princeton : Princeton University Press, 1996.

⁴ B. Berman and J. Lonsdale, *Unhappy Valley...*, *op. cit.*, pp. 77–100.

⁵ Dans le cas du Malawi, voir H. Englund, 'Human Rights and Village *Headmen* in Malawi: Translation Beyond Vernacularisation' in J. Eckert et al. (eds.) *Law against the State: Ethnographic Forays into Law's Transformations*, Cambridge : Cambridge University Press, 2012, p. 75.

policière contribua à redéfinir ses rapports à l'État d'une part et aux populations des quartiers populaires d'autre part.

Les villages périurbains de Blantyre occupent une place particulière dans cette histoire. Bâties en marge de la ville coloniale, sur des terres soumises au régime foncier du *Native Trust Land*, ils conservèrent tout au long du XXe siècle une position d'extériorité par rapport à la ville. Encore aujourd'hui, de larges pans des populations urbaines et des territoires qu'elles habitent ne sont pas directement soumis à l'autorité du conseil municipal. Toutefois, du fait de leur proximité avec la ville et de ses opportunités économiques, la vie dans ces espaces s'est, depuis leur création, largement distinguée de celle du reste du territoire rural des Hautes Terres. Soumises, comme en milieu rural, au pouvoir des *headmen*, les populations qui les habitent furent également confrontées précocement à la police étatique qui se concentra initialement en milieu urbain. Territoires hybrides à l'interface entre ville et campagne, s'y développèrent des itinéraires d'accumulation économique et sociale et des rapports à la propriété et à la production spécifiques qui conditionnèrent un rapport tout aussi spécifique de leurs habitants à l'État que l'on retrouve largement aujourd'hui⁶. Abrisant des formes de pauvreté et de criminalité spécifiques qui suscitérent, à chacune des époques considérées, l'inquiétude des élites installées dans les centres-villes, mais constituant également les principaux espaces où s'enracinèrent les réseaux anticoloniaux dans les années 1950 puis ceux de la contestation au régime de Banda à la fin des années 1980, ils firent l'objet d'une attention policière et politique particulière tout au long du vingtième siècle.

⁶ Voir pour la situation coloniale : J. Power, *Individual Enterprise...*, *op. cit.* ; “‘Eating the Property’: Gender Roles and Economic Change in Urban Malawi, Blantyre-Limbe, 1907-1953”, *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, vol. 29, n° 1, 1995, p. 79–107 ; M. Vaughan, *The Story of an African Famine: Gender and Famine in Twentieth-Century Malawi*, 1987. Pour la situation post-coloniale : W. Chilowa, *Food Insecurity and Coping Strategies Among the Low-Income Urban Households in Malawi*, Bergen, Norway : Christian Michelsen Institute, 1991 ; H.C. Norwood, “Ndirande”, *art. cit.*.

I. Les villages « périurbains » et le hors champ du maintien de l'ordre colonial

Quelles que soient les sociétés coloniales considérées, les historiens du maintien de l'ordre colonial s'accordent pour souligner la très inégale couverture du territoire par les polices étatiques et la délégalisation des responsabilités policières à un grand nombre d'acteurs locaux jouant un rôle d'intermédiaire entre colons et colonisés⁷. Surnommé la « Cendrillon de l'Empire⁸ », le Protectorat du Nysaland, territoire aux ressources minières faibles dans une région dominée économiquement par l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud intéressait aussi peu l'État britannique que les investisseurs privés⁹. Aussi, le manque de moyens et les pressions imposées par une communauté de colons aux ressources économiques et politiques considérables et installées depuis plusieurs décennies avant son introduction, pesèrent fortement sur le développement limité de l'État colonial et de sa bureaucratie. Davantage encore que dans le reste de l'empire, la police coloniale resta peu nombreuse et peu équipée. Ses actions se focalisèrent sur la protection des biens et des personnes européennes et des intérêts économiques coloniaux, délaissant très largement ce que colons et administrateurs coloniaux désignaient comme les « *native affairs*¹⁰ ». Surtout, le faible développement de l'appareil d'État explique la faiblesse de la domination coloniale et l'oscillation quasi schizophrénique des autorités, entre indifférence vis-à-vis des affaires locales et extrême violence à l'égard de certaines pratiques accusées de menacer l'ordre colonial¹¹. Pour John McCracken : « *for most of its existence, the edifice of colonial control in Nyasaland was flimsily constructed, making the colonial state peculiarly vulnerable to popular unrest*¹² ». Surtout, la faible centralisation des capacités coercitives dans les mains de la police étatique et le manque de moyens dont disposait l'État contribuèrent à donner une place prépondérante aux dynamiques locales et aux « négociations hésitantes¹³ » entre le pouvoir colonial et les autres points d'exercice du pouvoir politique. Ces négociations révèlent les tensions internes à la société coloniale, non seulement entre colons et colonisés, mais aussi au sein de ces deux populations : entre les représentants des intérêts économiques des colons, l'administration coloniale et la métropole d'une part et entre les populations colonisées et ceux qui, parmi elles, étaient désignés pour les encadrer.

⁷ D.M. Anderson and D. Killingray, *Policing the Empire*, op. cit. ; E. Blanchard et al., «Tensions of Policing...», art. cit..

⁸ G.J. Morton, *Just the Job. Some experiences of a colonial Policeman*, London : Hodder & Stoughton, 1957, p. 240.

⁹ J. McCracken, *A History of Malawi, 1859-1966*, Woodbridge : James Currey, 2012, pp. 74–76.

¹⁰ Nyasaland Times, 27 octobre 1922.

¹¹ S. Hynd, «Law, Violence and Penal Reform: State Responses to Crime and Disorder in Colonial Malawi, c.1900–1959», *Journal of Southern African Studies*, vol. 37, n° 3, 2011, p. 431–447.

¹² J. McCracken, 'Authority and Legitimacy in Malawi', art. cit., p. 179.

¹³ L. Fourchard, «A New Name for an Old Practice: Vigilantes in South-Western Nigeria», *Africa*, vol. 78, n° 1, 2008, p. 33.

1. Les villages périurbains et la question policière

Comme ce fut le cas en métropole où le développement des institutions policières fut à peine plus précoce que celui des polices dans les empires coloniaux et s'en inspira largement, l'histoire de la police coloniale fut majoritairement urbaine. Ce fut donc à travers ses confrontations avec les populations urbaines que la police s'institutionnalisa.

Des frontières du protectorat aux frontières de la ville : l'émergence de la police coloniale (1871-1920)

Comme dans bien des contextes coloniaux, la police coloniale trouva son origine dans la conquête militaire¹⁴. Les premiers policiers furent en effet recrutés parmi les forces armées qui contribuèrent à soumettre les chefferies Yao et Ngoni récalcitrantes et à délimiter ainsi les frontières du Protectorat britannique d'Afrique Centrale (BCA). Jusqu'à 1920, policiers et militaires se confondaient et étaient désignés par le terme d'*askari*.

Cette origine militaire est loin d'être anecdotique pour qui cherche à comprendre la brutalité qui caractérisa les rapports de la police coloniale avec le reste des populations colonisées dont était pourtant issu l'essentiel de ses agents. Nombreux sont en effet les témoignages de l'époque de la conquête à documenter l'extrême violence et l'impunité des troupes locales¹⁵. Outre la poignée d'officiers européens et les bataillons sikhs envoyés d'Inde, nombreux et bien entraînés, les forces de conquête et de police étaient essentiellement composées de mercenaires Tonga, originaires des rives du lac de l'actuelle région Nord, et de guerriers Yao des Hautes Terres, dont la plupart provenaient des chefferies que l'armée de Johnston soumit par la force¹⁶. Ces *askari* fournis par les chefferies Yao et Tonga étaient généralement recrutés parmi les hommes les plus marginaux de leurs villages. Forcé de payer la nouvelle *hut tax* imposée par l'Administration coloniale et privé des ressources du commerce d'ivoire et d'esclaves, accaparé ou interdit par les Britanniques, un grand nombre se tourna vers le travail migrant ou, plus souvent encore, vers les forces armées¹⁷. Mercenaires issus des lignages rivaux ou en froid avec leur chef, ils s'illustrèrent par une propension plus grande à abuser de leurs nouveaux pouvoirs à l'encontre des colonisés¹⁸.

¹⁴ M. Göpfert, *Policing the Frontier*, *op. cit.*, chap. 2

¹⁵ Voir par exemple les dans les lettres du médecin colonial Wordworth Poole à sa mère : « *The Atonga, though clothed in khaki & carrying sniders [rifles] are still savages & brutal ones too, they cut the throat of a wounded man, they shoot women with their babies, they tossed a child on their bayonets. One little girl was bayoneted in 5 places...* » cité dans T.J. Lovering, *Authority and Identity: Malawian Soldiers in Britain's Colonial Army, 1891-1964*, PhD Thesis, University of Stirling, 2002, pp. 264–265.

¹⁶ Landeg White, "'Tribes' and the Aftermath of the Chilembwe Rising of 1915", *African Affairs*, vol. 83, n° 333, 1984, p. 512, citant la British Central Africa Gazette du 15/1/1896. Voir aussi: J. McCracken, *A History of Malawi*, *op. cit.*, pp. 60–65.

¹⁷ J. McCracken, 'Authority and Legitimacy in Malawi', *art. cit.*, p. 164.

¹⁸ M. Chanock, *Law, Custom and Social Order: The Colonial Experience in Malawi and Zambia*, Cambridge : Cambridge University Press, 1985, p. 105.

Une fois la « pacification » du territoire assurée, ces hommes furent réemployés au service de la nouvelle administration coloniale. Leur principale fonction devint alors économique, au service des intérêts des planteurs, bien plus que judiciaire. À l'époque, selon une note du département judiciaire : « *There was no system of training and each man became a policeman on being issued with a uniform and equipment*¹⁹ ». Au moins jusqu'aux années 1920, ils agissaient alors principalement comme des hommes de main pour les planteurs et les administrateurs coloniaux. Ils travaillaient notamment comme recruteurs – capturant de force dans des raids meurtriers des populations pour les travaux publics et agricoles (voir *infra*), arrêtant et punissant les travailleurs agricoles qui désertaient les plantations – mais aussi comme gardes – protégeaient les principaux axes de transport sujets aux guets-apens²⁰. Mais leur principale activité resta la collecte de la *hut tax*, l'impôt étant, après l'échec de la mise au travail forcé, la principale stratégie définie par l'administration pour assurer la docilité des populations colonisées, leur inscription de force dans l'économie coloniale et la stabilité économique d'un régime qui ne pouvait compter sur les investissements extérieurs²¹.

Cantonnés dans les *bomas*²² au service des *District Collectors* qui « agissaient entre autres rôles comme magistrats, commissaires de police, collecteurs d'impôt et agents des postes²³ », l'action des *askari* se concentra toutefois de plus en plus sur la régulation de l'espace urbain et sur l'application des lois ségrégatives, au fur et à mesure que les villes grossirent et que le « problème » de l'encadrement des classes dangereuses se posa aux colons²⁴. La ville coloniale de Blantyre et, avec elle, les villages périurbains émergèrent à la suite de la création de la *Blantyre Mission* en 1871 par des missionnaires écossais. Si quelques villages rassemblés sous l'autorité du chef Kapeni existaient déjà avant l'arrivée des missionnaires, les nouvelles opportunités économiques et la protection contre l'esclavage offertes par la mission attirèrent plusieurs milliers de personnes dès la fin du XIXe siècle, en dépit de la violence avec laquelle les missionnaires traitaient les populations locales pendant les premières années²⁵. Ces populations vinrent peupler les contreforts du mont Ndirande au Nord-Est tandis que les

¹⁹ Cité par Ibid. p. 106.

²⁰ CAT 10/3/1900.

²¹ J. McCracken, "Coercion and Control in Nyasaland", art. cit., pp. 131–132

²² Avant de désigner plus largement le « gouvernement », le terme se référait aux places fortes d'où gouvernaient les *collectors* puis les *districts officers*.

²³ B. Pachai, "African Initiatives in Local Administration in Colonial Malawi: The Case of the M'Mbelwa African Administrative Council of Mzimba District" in R.J. MacDonald (ed.) *From Nyasaland to Malawi. Studies in Colonial History*, Nairobi : East African Publishing House, 1975, p. 190.

²⁴ Leur présence en milieu rural, où le travail de police était assuré par les contremaîtres des plantations, autorisés à porter des armes à feu à partir de 1900, se faisant plus ténue et se limitant exclusivement aux campagnes de collecte de l'impôt. Voir : Landeg White, *Magomero: Portrait of an African Village*, Cambridge : Cambridge University Press, 1987.

²⁵ A.J. Hanna, *The beginnings of Nyasaland and North-eastern Rhodesia, 1859-95.*, Oxford University Press, 1956, pp. 22–23 ; D. Macdonald, *Africana; or, The Heart of Heathen Africa. Vol. II Mission Life*, London : Simpkin Marshall & Co., 1882, pp. 38–45 ; J. McCracken, *A History of Malawi, op. cit.*, p. 47 ; M. Chanock, *Law, Custom and Social Order, op. cit.*, pp. 83–84.

Européens s’installèrent dans les plaines au sud-ouest de la mission²⁶. Mais la protection offerte par la mission n’était pas l’unique raison de l’afflux de population dans les villages autour de Blantyre. À proximité des grandes plantations de coton, de thé et de café qui s’étendaient au Sud et à l’Est, la ville devint vite le centre névralgique de l’économie coloniale naissante, où s’implantèrent les compagnies de transport. Plusieurs milliers de *tenga tenga* (porteurs) parcourant régulièrement, à pied, la route entre Blantyre et le port de Katungas sur la rivière Shire pour y transporter les marchandises de l’ALC s’y installèrent également. Fruit d’une immigration variée, les villages périurbains de Blantyre comme Ndirande présentaient donc dès leur émergence un mélange ethnique tout à fait spécifique et se composaient essentiellement d’employés journaliers au service des entrepreneurs européens²⁷. Cette qualité de réserve de main-d’œuvre explique en grande partie l’établissement sur le site du premier *labour office* où les recruteurs prélevaient chaque jour le nombre de travailleurs dont ils avaient besoin. Ce fut également à Ndirande que s’installa, à la fin du 19^e siècle, le campement de l’entreprise portugaise *Walker Bros. and Sinderman* qui fournissait aux compagnies coloniales et aux planteurs de la main-d’œuvre *ngoni* et *nguru* capturée de force en territoire portugais²⁸ ; compagnie tristement célèbre pour ses mauvais traitements et l’énorme taux de mortalité de ses travailleurs²⁹.

Pour la petite communauté européenne installée à Blantyre, qui ne dépassait pas soixante-quinze personnes en 1897³⁰, le développement massif et précoce des villages périurbains représentait une menace sanitaire et sécuritaire vertement dénoncée dans les colonnes du *Central African Times* (CAT, devenu *Nyasaland Times* à partir de 1908), hebdomadaire au sein duquel les colons exprimaient leurs intérêts et préoccupations. Dans le numéro du 14 juillet 1900, Robert Hynde, planteur influent et propriétaire du journal, s’inquiéta ainsi de ce qu’il nomma les « *insanitary camps* », comme celui de Ndirande, où « se cachaient les germes d’une maladie qui pouvait à tout moment décimer l’ensemble de la communauté, blancs et noirs³¹ ». La solution trouvée en 1899 par le nouveau *Town Council* composée des européens les plus influents – planteurs, missionnaires et commerçants – fut celle de la ségrégation raciale. Le territoire du *township*³² colonial fut formellement délimité. Les Africains et les Asiatiques n’y avaient pas droit de résidence et un couvre-feu leur en interdisait l’accès sans laissez-passer entre 21 heures et 5 heures³³. Avec la création du *township* et la promulgation des premières

²⁶ En 1890, la mission employait alors 2,000 personnes à l’année pour la construction de l’église, en plus de la masse croissante d’artisans qui travaillaient dans les environs. J. McCracken, *A History of Malawi, op. cit.*, p. 47.

²⁷ Voir : D. Bettison and R.J. Apthorpe, “Authority and Residence...”, art. cit., pp. 8–11 ; J. McCracken, “Blantyre Transformed”, art. cit., pp. 252–253.

²⁸ Landeg White, ““Tribes’...”, art. cit..

²⁹ CAT 14/7/1900.

³⁰ Photographie: “Total European Population of Blantyre in 1897. 75 people.” Archives de la *Society of Malawi*.

³¹ CAT 14/7/1900. (Traduction personnelle)

³² Avant de désigner, au pluriel, les quartiers populaires contemporains, le terme de *township* se référait, pour la situation coloniale, au territoire de l’espace urbain sous l’autorité administrative du *Town Council*, au sein de laquelle seuls les Européens pouvaient résider.

³³ J. McCracken, *A History of Malawi, op. cit.*, p. 286

lois ségrégatives à Blantyre, la *township police* fut créée. Privée, elle fut entièrement financée par les contributions des résidents européens. Difficilement distinguables des *askaris* de l'administration coloniale avec qui ils partageaient la même origine militaire, l'uniforme et les pratiques violentes, ceux de la ville portaient simplement un couvre-chef rouge et ceux de l'administration coloniale un noir. Leur travail consistait essentiellement à faire respecter le couvre-feu par la force, à empêcher les populations colonisées de se laver ou de faire leur lessive dans la rivière Mudi qui traversait la ville et à prévenir la construction de nouvelles huttes sur le *township*³⁴.

Toutefois, à l'inverse d'autres villes coloniales africaines où la planification urbaine et les dispositifs coloniaux de tri des populations colonisées déterminèrent largement le développement des quartiers qui leur étaient alloués³⁵, les villages périurbains de Blantyre se développèrent en marge de la ville et du contrôle du *Town Council*, loin du regard des colons européens. Mis à part quelques tentatives avortées au début des années 1900 d'établir une « *native location* » et les quelques logements de fonction tardivement mis à dispositions par les entreprises coloniales, l'extrême majorité des travailleurs africains fut contrainte de se trouver un logement personnel dans un des villages qui grossissaient aux abords de la ville coloniale et abritaient donc pratiquement toute la population urbaine colonisée³⁶. Loin des plans en damier caractéristiques de Johannesburg, Nairobi et d'autres capitales coloniales séparées entre une ville coloniale et des *native location* plus clairement délimitées, Blantyre ressemblait à un « ensemble de petits hameaux regroupés dans un rayon de quatre à cinq *miles* et connectés les uns aux autres par des pistes de terre délabrées³⁷ ».

Villages périurbains, « classes dangereuses » et professionnalisation de la police coloniale

Malgré les lois ségrégatives, ces villages et la vie qui s'y développa continuèrent de constituer l'un des principaux objets d'angoisses et de fantasmes pour la communauté européenne de Blantyre. Les débats portant sur « l'impossible contrôle » de la distillation et de la consommation d'alcool local (voir *infra*)³⁸, sur le difficile encadrement de la délinquance juvénile et de la prostitution³⁹ animèrent les colonnes du *Nyasaland Times* à partir du milieu des années 1910. Le rapatriement de plusieurs milliers de soldats africains frottés au combat et au maniement des armes à l'issue de la Première Guerre mondiale, conjugué au soudain et sanglant soulèvement mené en 1915 dans la région de Blantyre par John Chilembwe,

³⁴ J. McCracken, "Coercion and Control in Nyasaland", art. cit., p. 133

³⁵ Comme par exemple entre « migrants » et « résidents permanents » dans les villes d'Afrique du Sud et entre « natives » et « non-natives » au Nigeria. Voir : L. Fourchard, *Trier, exclure, policer, op. cit.*, pp. 35–85.

³⁶ J. McCracken, "Blantyre Transformed", art. cit., pp. 251–252.

³⁷ L.S Norman, *Nyasaland Without Prejudice*, London, 1934, p. 32, cité dans J. McCracken, *A History of Malawi, op. cit.*, p. 286. (Traduction personnelle)

³⁸ NT 29/12/1921.

³⁹ J. Power, "Eating the Property", art. cit., p. 85

ébranlèrent les certitudes de la communauté européenne et des autorités quant à la force de leur domination et son acceptation par les colonisés⁴⁰.

La confiance qui primait jusqu'alors laissa place à une « préoccupation quasi hystérique pour la sécurité intérieure⁴¹ ». Les « honnêtes citoyens » blancs s'inquiétèrent de plus en plus fréquemment de « l'absence d'ordre » dans les villages périurbains où l'autorité coloniale n'aurait pas su s'imposer⁴². Ce sentiment d'insécurité croissant, renforcé par l'augmentation du nombre de cambriolages entre 1916 et 1921 dont les multiples occurrences firent régulièrement la une du *Times*, se traduisit par une intense campagne de propagande pour une réforme du système policier. Les colons exigèrent la création d'une police professionnelle dirigée par des officiers européens comme il en existait alors en Afrique du Sud et en Rhodésie. Cette campagne ne se limita alors pas à la presse, mais trouva un écho important dans les différents espaces de représentation politique de la communauté coloniale, à commencer par le *Town Council* de Blantyre⁴³. Les colons trouvèrent alors un allié de poids avec le gouverneur Sir Georges Smith qui poussait depuis près de dix ans le *Colonial Office* à financer la création d'une organisation policière coordonnant le travail de police à l'échelle du protectorat⁴⁴. Avec la démobilisation et l'émergence de plusieurs foyers de contestation dans diverses colonies, leurs pressions trouvèrent une oreille plus conciliante à Londres, où l'idée de renforcer les capacités répressives et coercitives des États coloniaux commençait à faire consensus à la fin des années 1910⁴⁵. En 1921 une institution policière civile encadrée par un contingent légèrement renforcé d'officiers européens fut donc créée au Nyasaland. Formée spécifiquement au travail de police et comprenant désormais un département d'enquête criminelle (le *Criminal Investigation Department* qui existe encore aujourd'hui), elle intégra les anciens askaris privés de la ville et s'occupa de faire respecter les lois ségrégatives urbaines moyennant une contribution annuelle de 50£ de la part des conseils municipaux de Limbe et de Blantyre⁴⁶.

Le biais urbain de la police coloniale

Après sa création, accueillie avec enthousiasme par la communauté européenne de Blantyre, la police coloniale resta toutefois extrêmement réduite et mal équipée, au moins jusqu'au milieu des années 1950. Elle était la plus petite force policière de l'Empire britannique⁴⁷. Même au plus fort des investissements de l'État dans la structuration de la police et dans le recrutement et la formation de ses agents, le *Police Commissioner* remarqua en 1952 que « la couverture policière dans le Protectorat était (encore) extrêmement faible », tandis qu'un autre haut

⁴⁰ J. McCracken (ed.), *Voices from the Chilembwe Rising: Witness Testimonies made to the Nyasaland Rising Commission of Inquiry, 1915*, Oxford University Press, 2015

⁴¹ J. McCracken, 'Authority and Legitimacy in Malawi', art. cit., p. 166 (traduction personnelle).

⁴² NT 29/5/1919 (traduction personnelle).

⁴³ NT 7/8/1919.

⁴⁴ C. Marlow, *A History of the Malawi Police Force*, Zomba : Malawi Government Printer, 1971, p. 5.

⁴⁵ M. Thomas, "Paying the Butcher's Bill": Policing British Colonial Protest after 1918", *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, vol. 15, n° 2, 2011, p. 56 et suivantes.

⁴⁶ J. McCracken, "Coercion and Control in Nyasaland", art. cit., p. 133

⁴⁷ G.J. Morton, *Just the Job*, op. cit., p. 237

fonctionnaire colonial souligna : « *The Nyasaland Police Force has neither the numbers nor the organisation to meet the needs in the rural areas*⁴⁸ ». À son arrivée au Nyasaland en 1945, Geoffrey Morton – spécialiste du maintien de l’ordre public envoyé pour contribuer au renforcement des capacités répressives de la police contre la contestation anticoloniale qui se structurait alors – se désola de l’état délabré du poste de police de Blantyre où il fut affecté, des uniformes en lambeaux et du manque d’éducation, de formation et de discipline de l’essentiel des agents sous son commandement. Il regrettait amèrement les « élégantes polices de Trinidad et de Palestine » qu’il avait laissées :

In the first place, while Nyasaland claimed for itself (in competition with one or two other small colonies) the title of “Cinderella of the Empire”, there was no doubt at the time of my arrival that the Police Force was the Cinderella among all the departments of the Nyasaland Government. [...] What a pity it is that in almost every colonial territory no effort is made to build up an efficient and contented police force until an emergency arises⁴⁹.

Il déplorait ainsi qu’en temps de paix l’institution policière fût laissée à l’abandon et n’eût aucune perspective à offrir aux « *better type of Africans* », qui n’envisageaient une carrière de fonctionnaire que dans les autres administrations, laissant les moins éduqués rejoindre la police⁵⁰.

Face à un tel désinvestissement, le biais policier pour la protection des intérêts économiques coloniaux et pour la protection de la communauté européenne, qu’ont observé l’ensemble des historiens du maintien de l’ordre colonial⁵¹, fut particulièrement fort au Nyasaland. Avec la polarisation des capitaux européens en ville, les postes de police furent donc essentiellement érigés là. Comme l’écrit John McCracken, « *The concentration of detachments in a few limited localities allowed the police force to extend its control over people living in the vicinity of Blantyre and Zomba in a way that was not possible in the rest of the country.*⁵² »

2. Loin des yeux, loin du cœur : la police coloniale et les villages périurbains (1920-1964)

La police et la brutalité coloniale

L’intensité toute particulière du travail de police en milieu urbain ne se traduit pas par une plus grande disponibilité policière pour les affaires quotidiennes des populations périurbaines avec lesquelles elle conserva avant tout un rapport conflictuel et coercitif.

Après sa création, la police coloniale reprit le travail de démarcation des frontières raciales et économiques de la ville initié par les askaris. Les patrouilles régulières permirent surtout de faire imposer les lois ségrégatives puis les nouvelles régulations sur la circulation urbaine aux

⁴⁸ Cités par J. McCracken dans ‘Authority and Legitimacy in Malawi’, art. cit., p. 173.

⁴⁹ G.J. Morton, *Just the Job*, op. cit., pp. 240–242.

⁵⁰ Ibid. p. 242.

⁵¹ Voir : E. Blanchard, « Ordre colonial », *Genèses*, n° 86, 2012, p. 2–7.

⁵² J. McCracken, “Coercion and Control in Nyasaland”, art. cit., p. 133.

milliers d'habitants africains que comptaient la ville coloniale et ses environs. La lutte contre la criminalité se focalisa sur les quartiers européens, tandis que les cambrioleurs et pickpockets se replièrent sur les villages périurbains bien moins protégés. Entre janvier 1930 et décembre 1933, l'administration policière releva ainsi 41 cambriolages dans les trois *townships* de Blantyre, Zomba et Limbe, contre plus de 2000 dans les villages environnants, sans qu'aucune intervention n'y soit menée⁵³. Lorsqu'ils se rendaient dans les villages, c'était finalement moins pour résoudre une dispute ou enquêter sur un vol que pour y semer la terreur : pour y prélever de force de la main-d'œuvre, pour y réprimer violemment, par des descentes régulières, la consommation illégale d'alcool et plus tard pour y traquer les opposants anticoloniaux ou faire respecter les mesures de déguerpissement imposées par le nouveau plan d'urbanisme. Plusieurs procès publics impliquant l'action de la police se tinrent, au cours desquels les témoignages les accusant de viol, vols et pillages se multipliaient (voir *infra*)⁵⁴. La violence et l'arbitraire de la police coloniale était dénoncée autant en ville qu'à la campagne et n'affectait pas seulement les classes subalternes. Dès 1923 des fonctionnaires africains de Blantyre pétitionnèrent ainsi les autorités coloniales contre les « méthodes étranges utilisées par la police » : « *it enters every neighbouring house and put everything in disorder*⁵⁵ ». Quelques années auparavant, à Livingstonia dans la région Nord, le voyageur James H. Morrison rapporta les plaintes d'enseignants auprès du *District Commissioner* à propos du mépris des *askari* à leur égard : « *They said to us: "You are nothing. Your work is nothing. We are the Government"*.⁵⁶ »

Longtemps répressif et conservateur, ce travail prit une tournure agressive après la fin de la Seconde Guerre mondiale, alors que la pression démographique urbaine se fit de plus en plus importante. Surtout, après plusieurs décennies à délaissier les espaces périurbains, les autorités coloniales prirent conscience qu'ils étaient devenus les principaux territoires où s'ancrait le *Nysaland African Congress* (NAC) qui menait la lutte anticoloniale. Face à la menace anticoloniale croissante, l'ambition fut désormais de reprendre en main ces espaces à travers une planification urbaine ambitieuse. Officiellement, la *Town and Country Planning Ordinance* de 1948 mit un terme à la ségrégation raciale en séparant l'espace urbain selon une division économique, calculée à partir d'indices de densité de population, et en autorisant, au moins sur le papier, les colonisés qui pouvaient se l'offrir à construire sur les zones autrefois réservées aux blancs. Mais en pratique, comme l'analyse Joey Power : « *The town plan was nothing more than the old system of racial segregation cloaked in 1950s planning terminology and it went ahead in spite of African protests*⁵⁷ ». Surtout, la démarcation de zones

⁵³ Ibid. p. 135.

⁵⁴ Voir par exemple le compte rendu de la commission d'enquête suite aux exactions commises en 1902 à Blantyre : CAT 15/11/1902 et 22/11/1902 (voir *infra*) ou encore celui de la commission d'enquête suite au soulèvement de Chilembwe publié par John McCracken : *Voices from the Chilembwe Rising, op. cit.*

⁵⁵ Cité dans M. Chanock, *Law, Custom and Social Order, op. cit.*, p. 130.

⁵⁶ J.H. Morrison, *Streams in the Desert. A Picture of Life in Livingstonia*, London : Hodder and Stoughton, 1919, p. 112.

⁵⁷ J. Power, *Individual Enterprise...*, *op. cit.*, p. 314 et p. 301–315 pour un résumé des tâtonnements et des rapports de force qui débouchèrent sur l'ordonnance de 1948.

commerciales sur les territoires du village urbain de Chichiri et d'une partie de Ndirande supposait que les populations colonisées qui y résidaient ou qui y avaient établi leurs commerces soient déplacées plus loin en marge de la ville. Face à la résistance des populations locales, qui prit très vite un caractère politique alors qu'en 1953 la campagne de protestations contre le projet de Fédération entre le Nyasaland et les deux Rhodésie et contre les nouvelles mesures agressives du gouvernement embrasa toute la région Sud, la police fut alors employée pour mettre en œuvre, par la force, ces politiques de déguerpissement. Les témoignages recueillis dans les années 1980-90 par Joey Power révèlent la violence de la répression :

Local and foreign troops swept the villages, including the periurban ones, in search of hooligans, “tax defaulters” and political “agitators”. Violet Chavula lived in Blantyre at the time and recalled how soldiers who were “totally strangers in this country...went round in the villages, sort of pulling the men out their houses... asking about tax and... raping the women.” Most people did not understand what was happening she said, but some decided to “dig trenches in the road so the cars don’t pass”. Manowa Chirwa remembered the violence many years later: “Our house [at Henry Henderson Institute, Blantyre Mission] was just fool of blood. All my chairs, I’d just bought a new set – destroyed – because the people used to run there for safety, their security. Because they couldn’t come, to enter the house. The policemen used to come but they would wait outside for them. I kept them inside. They couldn’t arrest me. They could talk to me but I could talk back to them that they had no right to treat people like that and brah brah brah... Oh, it was terrible⁵⁸.”

Une fois la conquête terminée, la violence qui s’y était déchainée persista donc pendant toute la période de domination coloniale dans les nouvelles tâches auxquelles étaient affectés les *askaris* et les policiers.

Policiers coloniaux, policiers colonisés

Si la police coloniale incarnait parfaitement l’autoritarisme et la brutalité du régime colonial, elle resta essentiellement composée d’agents issus des populations colonisées. Cette identité de colonisés compliquait fortement leurs rapports à l’État comme aux populations européennes et colonisées qu’ils étaient censés encadrer.

Deux événements particulièrement sanglants, tous deux liés à la capture de travailleurs pour l’administration coloniale, permettent tout particulièrement d’illustrer les tensions entre l’utilisation des policiers colonisés pour les basses œuvres de la domination coloniale et les rapports compliqués qu’ils entretenaient avec l’administration qui les employait. Entre 1897 et 1900, plusieurs raids d’*askaris*, accompagnés de contremaîtres employés par les planteurs des Highlands et dirigés par le *Southern Province Collector*, prirent d’assaut des villages entiers en territoire Ngoni du centre du protectorat. Envoyés officiellement pour traquer ceux qui ne payaient pas l’impôt, ils tuèrent hommes, femmes et enfant, pillèrent les maisons et capturèrent des dizaines de personnes pour les mettre au travail forcé dans les plantations⁵⁹. En 1902 à nouveau, à peine deux ans après la Commission d’Enquête organisée à la suite de ce premier événement, plusieurs régiments d’*askaris* assaillirent de nombreux villages périurbains autour

⁵⁸ J. Power, *Political Culture and Nationalism in Malawi*, op. cit., pp. 76–77.

⁵⁹ J. McCracken, *A History of Malawi*, op. cit., pp. 80–81.

de Blantyre pour y capturer de la main-d'œuvre chargée de transporter le matériel militaire en vue de la campagne contre Muhammad Abdullah Hassan au Somaliland. Une fois encore, l'atrocité des exactions commises fut comparable à celles commises lors de la conquête. Un homme du village *Matenje* au pied de la colline de Soche expliqua lors de l'enquête qui s'en suivit que « la guerre était amenée dans [son] village par le *Boma* (gouvernement) » : de nombreuses femmes furent violées sur les routes et jusque dans leurs propres maisons, des villages entiers pillés et plusieurs centaines d'hommes et de femmes capturés de force et enchaînés⁶⁰. Face à l'horreur rendue publique dans le premier cas et impossible à cacher compte tenu du territoire où elle s'était déchaînée dans le second, les autorités coloniales s'empressèrent de se blanchir en mandatant une commission d'enquête dont les conclusions firent ressortir avec force la position subalterne des policiers colonisés dans l'appareil de domination coloniale et l'attitude de la communauté européenne à leur égard.

Face à une telle controverse, l'administration préféra se désolidariser de ses agents qu'elle livra en pâture à la vindicte populaire. Mais tandis que les administrateurs coloniaux et donneurs d'ordres européens eurent tous l'occasion de donner extensivement leurs versions des faits lors des audiences et furent unanimement blanchis par les deux commissions respectives, celles-ci se transformèrent en véritables procès de la « *native police* ». Le capitaine Perceival, sergent de l'armée coloniale nommé président de la commission d'enquête de 1902, dédouana l'administration en affirmant qu'il était « impossible d'attendre une moralité exemplaire de la part de troupes noires récemment formées et disciplinées » et blâma les « *native commanders* [...] incapables de discipliner leurs hommes et souvent plus indisciplinés qu'eux encore⁶¹ ». Dans chaque cas, plusieurs *askaris* furent condamnés à une exécution publique ou au fouet.

Lors des audiences et dans les colonnes du Central African Times qui les commentait quotidiennement, la communauté européenne de Blantyre et des Highlands manifesta publiquement son émoi face à la violence des *askaris*. Selon l'historien Sean Morrow plusieurs enjeux se cachent derrière cette tartufferie d'une population de planteurs et d'entrepreneurs dont l'atrocité des pratiques à l'égard de la main-d'œuvre colonisée n'était pas moindre⁶². À travers la dénonciation des *askaris*, ils cherchèrent d'abord à régler leurs comptes avec une administration accusée de compromettre leurs intérêts économiques en instaurant un climat de terreur⁶³. Mais ces colons profitèrent également des événements pour régler leurs comptes avec les « *native askaris* » qu'ils accusèrent de commettre des exactions régulières et d'abuser de leur pouvoir au quotidien. À travers ces accusations, ils affirmèrent leur ferme opposition à la politique de l'administration consistant à « armer les *natives*⁶⁴ » ; argument qui refit

⁶⁰ Pour un récit détaillé des événements, voir : S. Morrow, « "War came from the Boma": Military and police disturbances in Blantyre, 1902 », *The Society of Malawi Journal*, vol. 41, n° 2, 1988, p. 16–29.

⁶¹ CAT 22/11/1902.

⁶² Voir par exemple : M.L. Bandawe, *Memoirs of a Malawian. The Life and Reminiscences of Lewis Mataka Bandawe*, Blantyre : Claim, 1971 ; J. McCracken (ed.), *Voices from the Chilembwe Rising*, *op. cit.*.

⁶³ S. Morrow, « "War came from the Boma" », art. cit., pp. 21–23.

⁶⁴ NT 5/3/1914.

régulièrement surface dans la presse européenne tout au long de la période coloniale. Un planteur résuma ainsi, en août 1901, la position qui semblait alors faire l'unanimité au sein de la communauté européenne des Highlands : « *It is admitted that the native makes a bad policeman. He is apt to be puffed up by his petty measure of authority, he is tyrannous, inclined to loot on every possible occasion, and easily bribed.*⁶⁵ » Un autre s'inquiéta en 1914 des conséquences néfastes que pouvait avoir le fait de « former nos propres natives à nous combattre⁶⁶ » tandis qu'en 1919 fut publié dans le CAT un long plaidoyer contre « *the evil of the Boma natives tyranny*⁶⁷ ».

Le malaise exprimé par les colons qui supportaient mal de voir des Africains patrouiller les rues de leur ville traduisait en grande partie le racisme sur lequel reposait la société coloniale. Il éclairait en creux la difficulté que pouvait avoir l'administration coloniale dépourvue de policiers blancs à contrôler la criminalité européenne. Mais il témoignait également de la dépendance de l'État à l'égard des populations colonisées qui peuplaient sa bureaucratie, notamment en matière de police et justice. Dès les premières années, les *collectors* maîtrisant peu la langue dépendaient ainsi de l'interprétariat réalisé par les clercs et les policiers dont l'interprétation des situations orientait grandement leurs visions et actions⁶⁸. De même, les archives judiciaires révèlent la grande latitude des employés africains qui contrôlaient *de facto* une grande part des procédures pénales, alors que les juges comprenaient mal les affaires qu'ils devaient administrer, et pouvaient bien souvent régler les affaires comme ils le souhaitaient⁶⁹. À Mzimba par exemple, le district book de 1907-1910 révèle la centralité d'un sergent de police considéré par le *collector* comme « *a good man in dealing with delicate cases among the Angoni chiefs*⁷⁰ ». Enfin, à certaines occasions, cette position pouvait se traduire par un surcroît de légitimité auprès du reste des populations colonisées. Certains exemples, comme lorsqu'un policier sans légitimité traditionnelle fut choisi comme *village headman* par la population, car « il devait mieux comprendre les Européens », amènent à relativiser la portée de l'argument marxiste selon lequel les policiers coloniaux étaient unilatéralement considérés comme des traîtres et de simples collaborateurs coloniaux⁷¹.

Comme la majeure partie des employés africains des administrations coloniales, la spécificité des policiers coloniaux au Nyasaland fut donc d'être à la fois des autochtones directement engagés dans de denses tissus de relations sociales avec le reste des populations colonisées, tout en étant considérés par ces dernières comme des étrangers, symboles de

⁶⁵ CAT 31/8/1901.

⁶⁶ NT 8/1/1914 (traduction personnelle).

⁶⁷ NT 10/5/1919.

⁶⁸ J. McCracken, *A History of Malawi, op. cit.*, pp. 71–72.

⁶⁹ Voir par exemple le témoignage de Sir Hector L. Duff, district officer au Nyasaland: *African Small Chop*, London : Hodder and Stoughton, 1932, pp. 77–78.

⁷⁰ Cité par J. McCracken, *A History of Malawi, op. cit.*, p. 72.

⁷¹ J. McCracken, "Coercion and Control in Nyasaland", art. cit., p. 146.

l'oppression et de la violence de l'État colonial⁷². Cette extranéité des policiers était particulièrement forte comparée à d'autres agents de la bureaucratie coloniale alors que, dès les années qui suivirent la conquête, les autorités prirent soin de les isoler du reste de la population en les affectant loin de leur village d'origine et en les internant dans des baraquements érigés aux abords des postes de police⁷³. Malgré toutes ces mesures, les policiers coloniaux n'en restaient pas moins largement influencés par leur socialisation antérieure et n'en étaient pas plus imperméables aux débats qui traversaient les populations colonisées, notamment ceux associant la criminalité et l'occulte. Dans ses mémoires, Geoffrey Morton constata par exemple avec circonspection que ses agents étaient « influencés par les superstitions » conférant des pouvoirs surnaturels aux voleurs. Il rapporta ainsi l'histoire de deux policiers, postés en embuscade devant la maison d'un colon à Blantyre suite à un premier cambriolage raté, qui admirèrent le lendemain à leur officier avoir laissé passer le voleur, pétrifiés après avoir constaté qu'il était sans aucun doute un sorcier, car il chevauchait une hyène et avait la tête tournée vers l'arrière⁷⁴. Mais l'événement qui symbolisa peut-être le mieux les enjeux autour de la confusion entre le colonial et le colonisé qu'incarneraient les policiers coloniaux fut l'arrestation ratée du *Ngoni Paramount Chief Gomani II* – soutien public de la campagne de désobéissance civile contre le projet de fédération menée par le NAC – à Ncheu en mai 1953, elle aussi relatée en détail par l'officier européen⁷⁵. En raison de ses prises de position anticoloniales de plus en plus affirmées, le chef fit l'objet d'un mandat d'arrêt. Informé de sa présence dans son fief de Ncheu, Morton se rendit sur place sur ordre du Gouverneur, avec un *assistant superintendent*, deux *inspectors* européens, trois *sub-inspectors* et soixante-deux hommes du rang africains, pour l'arrêter et le destituer. Face au refus du chef de se rendre de lui-même et à la résistance de plusieurs centaines de ses sujets réunis devant sa maison, les policiers lancèrent un assaut pendant lequel Willard Gomani, le fils du chef et membre actif du NAC, fut arrêté. Il fut néanmoins libéré quelques minutes plus tard par le sergent-major africain en charge de le surveiller qui avouera plus tard avoir été « *submergé par la peur d'avoir le fils d'un des chefs les plus importants sous sa garde*⁷⁶ ». Dans la confusion d'une intervention policière parfaitement désordonnée et au milieu des gaz lacrymogènes utilisés en abondance, le chef, sa garde rapprochée et tous les membres de son conseil parvinrent à s'échapper. Morton conclut alors à propos des agents qui l'accompagnaient :

There is no doubt that we were up against a tough proposition in this job; for years, the indigenous population had been governed by indirect rule – through the *Native authorities* – and no effort had been spared to build up the prestige and power of the chiefs until they had become little less than gods. [...] It was surely a bit much to expect our young recruits, with only a couple of months'

⁷² G. Blundo, « La corruption et l'État en Afrique vus par les sciences sociales. Un bilan historique » dans G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan (dir.) *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Benin, Niger, Sénégal)*, Karthala, 2007, pp. 56–58

⁷³ J. McCracken, « Coercion and Control in Nyasaland », art. cit., p. 145. Voir aussi CAT 31/8/1901.

⁷⁴ G.J. Morton, *Just the Job*, op. cit., p. 240.

⁷⁵ Ibid. pp. 301–312.

⁷⁶ Ibid. p. 307.

police training behind them, to relish the idea of arresting one of their own leaders, whom they had been brought up almost to worship⁷⁷.

Si, dans ce passage, l'officier colonial surestimait l'aura et la légitimité politique des *native authorities* qui, on le verra, eurent bien des difficultés à s'imposer dans le cadre de l'*indirect rule*, le cas du chef Gomani, qui comptait parmi les autorités traditionnelles les plus influentes et les plus respectées du protectorat, restait particulier⁷⁸. L'extrait témoigne alors bien des enjeux d'allégeance politiques conflictuels auxquels étaient confrontés les policiers coloniaux.

*

* *

Dans un article sur l'origine et les développements de la police coloniale au Nysaland, John McCracken conclut ainsi : « *No one who studies the activities of the colonial police in Nyasaland can fail to be struck by the coercive nature of the force and the authoritarian tradition associated with it. [...] If police coercion was constant, however, the extent of their control was not.*⁷⁹ » Dans les villages périurbains, les policiers coloniaux étaient aussi redoutés qu'ils étaient absents. La combinaison des deux rendit leur travail particulièrement compliqué lorsque, à de rares occasions, ils étaient envoyés dans ces territoires pour enquêter sur une affaire sérieuse, collecter des informations sur les réseaux anticoloniaux qui s'y structuraient ou encore pour contrôler certaines pratiques illégales. Face à la faible structuration de sa bureaucratie et de son appareil coercitif, ce fut donc à d'autres formes d'autorités politiques colonisées, les chefferies, que l'État colonial confia majoritairement l'encadrement des populations locales.

3. Gouverner le quotidien : l'autorité « traditionnelle » et ses limites

Après une phase dite de gouvernement direct qui s'ouvrit avec la conquête et qui correspondit à la soumission et à l'annihilation du pouvoir des chefferies précoloniales par l'administration coloniale, une série de mesures initiées en 1912 ouvrit une phase dite d'*« indirect rule »*. Celle-ci fut caractérisée par la « collaboration⁸⁰ » avec les chefferies, notamment Yao, réhabilitées et surtout transformées, aux pouvoirs policiers et judiciaires étendues. L'officialisation du rôle des *headmen* dans l'appareil de domination coloniale se fit en deux étapes. La *District Administration (Native) Ordinance* (DANO) de 1912 créa d'abord la fonction de « *principal headman* », censé servir d'intermédiaires entre les colons et un ensemble de villages dirigés par des *village headmen* sous leur autorité. Dans les Highlands du Sud, sa mise en application fut inégale. En zone rurale, l'autorité politique, économique et policière était entièrement dans les mains des planteurs et de leurs contremaîtres⁸¹. Voyant d'un

⁷⁷ Ibid. p. 310.

⁷⁸ Voir : J. Power, *Political Culture and Nationalism in Malawi*, op. cit., pp. 67–68.

⁷⁹ J. McCracken, « Coercion and Control in Nyasaland », art. cit., p. 146.

⁸⁰ J. McCracken, « Authority and Legitimacy in Malawi », art. cit., p. 168

⁸¹ Sur ce dernier point, voir Landeg White, *Magomero*, op. cit..

très mauvais œil l'influence potentiellement néfaste des *principal headmen* sur leur propre pouvoir, ils parvinrent à faire empêcher leur nomination dans tout le district de Blantyre jusque dans les années 1930. La situation fut différente en milieu périurbain. Situés à l'interface entre une ville coloniale sous l'autorité exclusive du Town Council et du Town Clerk et une zone rurale où le pouvoir despotique des planteurs écrasait celui des chefs⁸², les villages périurbains occupaient en effet une place à part dans l'économie politique coloniale. L'autorité des *headmen* y fut moins fortement entravée, tout en étant profondément transformée par le développement du mode de vie urbain⁸³. Ils y conservèrent dès le début de la domination coloniale, un rôle central dans l'encadrement policier et judiciaire des populations colonisées. Ce ne fut donc qu'à partir de 1933 avec la promulgation la *Native Authority Ordinance* et la *Native Court Ordinance* (NATO) que l'*indirect rule* fut effective sur l'ensemble du territoire.

Plus qu'un renversement dans l'exercice de la domination coloniale ces lois symbolisèrent donc l'officialisation par l'État du pluralisme policier et juridique qui caractérisait déjà le maintien de l'ordre colonial depuis plusieurs décennies, notamment en milieu urbain. Malgré les évolutions du cadre juridique de la domination coloniale, elles ne permirent toutefois pas de reprendre le contrôle sur les populations colonisées des villages périurbains.

L'institutionnalisation précoce et informelle du rôle judiciaire des headmen en milieu urbain

Tandis que les chefferies les plus puissantes furent défaites militairement au tournant des années 1890, les chefs de villages (que les observateurs coloniaux désignaient par le terme de *village headmen*) restèrent majoritairement en place malgré la conquête. Ils n'ont jamais cessé d'assumer les responsabilités politiques locales qui étaient déjà les leurs avant l'arrivée des Britanniques⁸⁴. L'émergence de la ville coloniale, notamment lors de l'implantation de la mission religieuse, contribua même à l'institutionnalisation de leur autorité politique judiciaire et policière qui demeurait jusqu'alors très limitée⁸⁵.

⁸² J. McCracken, *A History of Malawi*, op. cit., pp. 75–83.

⁸³ D. Bettison and R.J. Apthorpe, "Authority and Residence...", art. cit.

⁸⁴ Comme l'allocation des terres et la résolution des conflits. Voir : E.C. Mandala, *Work and control in a peasant economy: A history of the lower Tchiri Valley in Malawi, 1859-1960*, Madison : University of Wisconsin Press, 1990, pp. 101–107.

⁸⁵ Chanock écrit ainsi à propos du pouvoir des chefs Yao avant l'arrivée des Écossais : « *Neither the heterogeneous conquest and slaving states, nor the relatively homogeneous communities which resisted incorporation by the retreat into stockaded villages, where communities governed by custom in the sense of principles underlying a social structure which found their expression and application in everyday life, nor was their political organisation one which included a regular application of judicial authority. I do not mean to imply that people lived with a daily normless anarchy but to sketch a model in which custom of habits was not legitimated and which understands order in this period as being frequently newly created and constantly challenged. The jurisdiction of chieftaincies was ill-defined and intermittently effective; it was British administration which defined and regularised its application.* » M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, op. cit., pp. 19, 79–84 & 101. Voir aussi: J. McCracken, *A History of Malawi*, op. cit., p. 46.

Sur le plan politique d'abord, l'afflux de populations dans les espaces périurbains consécutifs à l'établissement de la ville coloniale renforça considérablement la position des chefs locaux qui accumulèrent autant de dépendants que les villages comptaient de nouveaux habitants. Il favorisa par ailleurs l'émergence de nouveaux villages et la structuration hiérarchique des chefferies locales⁸⁶. À Ndirande, Bettison et Apthorpe, anthropologues du *Rhodes Livingston Institute*, expliquent par exemple que le village du clan Ngoni Muloye émergea alors que Muloye 1^{er} se vit offrir une terre à Ndirande par le missionnaire écossais qui l'employait, probablement à la fin du 19^e siècle. Utilisé, au début du 20^e siècle, comme une « sorte de policier local » par Somanje Makata, *village headman* ancien et respecté pour ses liens de parenté avec le clan du *chief* Makata de Lilangwe à quelques kilomètres à l'est de Blantyre, il obtint alors davantage de terres en récompense de ses services ce qui lui permit d'élargir son clan et son autorité.

Sur le plan judiciaire, l'attitude bienveillante des missionnaires de Blantyre à l'égard des autorités politiques locales dès les années 1880 – aux antipodes de la politique impérialiste et militaire de Johnston et des pratiques des planteurs en zone rurale – ouvrit un espace privilégié pour l'institutionnalisation du rôle judiciaire des *headmens* des villages voisins, plusieurs décennies avant la promulgation de la NATO⁸⁷. Très tôt, les *village courts* continuèrent de fonctionner aux côtés des tribunaux coloniaux vite débordés, et reçurent bien plus d'affaires qu'elles n'avaient à en gérer avant la colonisation⁸⁸. Ce fut dans ces espaces que ce que l'on désigne comme le « droit coutumier » émergea. Très vite, en raison des circulations entre ces deux institutions et de l'éducation de nombreux *headmen* dans les missions religieuses, ce droit emprunta autant à la « coutume » qu'aux conceptions chrétiennes du bien et du mal et à une vision de la justice issue du droit britannique victorien. Ces inspirations favorisèrent notamment le développement du pouvoir de juge désormais exercé par les *headmen* alors que leur rôle judiciaire restait auparavant essentiellement rituel et symbolique⁸⁹.

Mais ce furent probablement les transformations sociales provoquées par la colonisation et l'introduction de l'économie capitaliste, particulièrement profondes en milieu urbain, qui contribuèrent le plus largement à la refonte du rôle politique et judiciaire des *headmen* et à la formation du droit coutumier. En redessinant les rapports de production et d'accumulation matérielle et sociale, le capitalisme urbain apporta son lot de tensions nouvelles dans les villages périurbains : entre hommes et femmes, entre jeunes et élites gérontocratiques, entre les riches entrepreneurs et leurs employés et dépendants. Elle entraîna également l'apparition de nouveaux conflits fonciers avec la pression croissante causée par l'accroissement démographique, ou encore de nouvelles formes de criminalité urbaine, comme la multiplication

⁸⁶ D. Bettison and R.J. Apthorpe, "Authority and Residence...", art. cit., p. 12.

⁸⁷ M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, op. cit., p. 80 ; A.C. Ross, *Blantyre Mission and the Making of Modern Malawi*, Bonn : Verlag für Kultur und Wissenschaft, 1996, p. 70 et suivantes.

⁸⁸ M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, op. cit., pp. 72–73.

⁸⁹ Ibid. pp. 128–130.

des cambriolages qui, on l'a vu, touchaient bien plus fortement les habitants de la périphérie que les colons du centre-ville⁹⁰. Le précoce engouement des colonisés pour la justice européenne commençant sérieusement à s'estomper dès 1910, les *village courts* absorbèrent en grande partie l'important afflux d'affaires qui émergèrent dans un tel contexte⁹¹. Bien qu'officieuses, elles restèrent donc les principaux espaces de régulation des conflits et de contrôle de la criminalité dans les villages périurbains et la capacité à dire le droit devint un outil particulièrement puissant pour les *headmen* qui cherchaient à conserver une forme de contrôle sur les pratiques des habitants de leurs villages⁹².

Avant 1933, l'attitude des autorités coloniales à l'égard des *villages headmen* et de leur travail judiciaire demeura ambiguë. S'ils ne leur accordaient une reconnaissance officielle que très limitée, le bon fonctionnement de l'administration coloniale dépendait dès les premières années du travail quotidien d'intermédiation des *headmen*. Les dirigeants leur reconnaissaient volontiers une efficacité supérieure dans certains domaines et attendaient d'eux qu'ils rapportent aux *Collectors* les crimes commis dans leurs villages⁹³. Par ailleurs, forcée de constater qu'un nombre important et croissant d'affaires civiles et criminelles ne parvenaient jamais à ses institutions, l'administration coloniale reconnaissait tacitement l'existence de deux systèmes de justice et adoptait un principe d'ingérence limitée dans les affaires judiciaires gérées par les *headmen*. Elle se contentait alors d'intervenir dans les situations où les pratiques « offensaient ou scandalisaient la moralité des blancs⁹⁴ ».

Transformations urbaines et officialisation du pluralisme juridique

Le retour en grâce des chefs Yao aux yeux de l'administration coloniale dès les années 1910 dépendit autant de logiques locales que du contexte international favorable à l'*indirect rule*. Une fois encore, la situation spécifique des villages périurbains n'y était par ailleurs pas étrangère.

Dès le début du 20^e siècle, une classe nouvelle d'Africains, éduqués aux valeurs chrétiennes à la Mission de Blantyre, qui avaient gagné prestige, argent et aspirations à travers leur travail d'intermédiaires coloniaux et s'installa dans les villages périurbains⁹⁵. Ces Africains qui arpentaient les rues de Blantyre, habillés à l'europpéenne, remettaient en effet en cause, par leur mode de vie, l'un des piliers de la société coloniale naissante selon lequel « les Africains [étaient] moralement et intellectuellement inférieurs aux Européens ». Leur présence en ville fut

⁹⁰ J. Power, *Individual Enterprise...*, *op. cit.*, chaps. 6, 7 et 8 ; D. Bettison and R.J. Apthorpe, "Authority and Residence...", *art. cit.*, pp. 30–35 ; J. McCracken, "Coercion and Control in Nyasaland", *art. cit.*, pp. 132–135.

⁹¹ M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, *op. cit.*, p. 104.

⁹² J. Power, "Eating the Property", *art. cit.* S. Hynd, "Law, Violence and Penal Reform", *art. cit.*, p. 435.

⁹³ Landeg White, "'Tribes'...", *art. cit.*, p. 513.

⁹⁴ M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, *op. cit.*, pp. 71–74 & 111.

⁹⁵ J. Power, "'Individualism is the antithesis of indirect rule': Cooperative development and indirect rule in colonial Malawi", *Journal of Southern African Studies*, vol. 18, n° 2, 1992, p. 317–347 ; J. McCracken, "'Marginal men': The colonial experience in Malawi", *Journal of Southern African Studies*, vol. 15, n° 4, 1989, p. 537–564.

considérée comme « un affront à la sensibilité des colons⁹⁶ ». En 1914 éclata une révolte menée par le pasteur John Chilembwe. Si elle se déroula avant tout dans le district de Chiradzulu à l'est de Blantyre et comporta un déterminant agricole majeur, elle exprima également les revendications de cette classe dont les ambitions d'ascension sociale et économique avaient été sapées par le carcan colonial qui s'était fortement durci dans la première décennie du 20^e siècle. Aux yeux des colons, l'événement vint confirmer l'idée selon laquelle cette petite élite colonisée incarnait au moins autant que les travailleurs pauvres ces « classes dangereuses qui, manifestement, infestaient les villes⁹⁷ ». La promulgation de la DANO en 1910 et son application dans la foulée de la révolte vint apporter une réponse à ces préoccupations en tissant de nouvelles alliances avec certains chefs Yao en conflit ouvert avec Chilembwe et ses associés. En réhabilitant les chefferies Yao, les autorités firent appel à ce qu'elles concevaient, avec leurs propres catégories, comme étant la « tradition africaine précoloniale ». L'enjeu était de rétablir l'ordre social parmi des populations au sein desquelles elles percevaient les effets néfastes de la « détribalisation » sous l'effet de l'éducation religieuse européenne⁹⁸.

En somme, la rupture, la phase dite de « *direct rule* » que les ordonnances de 1912 et 1933 étaient censées achever fut donc bien plus ténue que ne le laisse paraître une historiographie trop focalisée sur les seules évolutions du droit⁹⁹. Celles-ci vinrent davantage institutionnaliser et officialiser une situation déjà bien installée que réellement « revitaliser les organisations traditionnelles » précoloniales, comme le revendiqua le Colonial Office dans un courrier au gouverneur Bowring en 1929¹⁰⁰. Le changement majeur qu'apporta toutefois la nouvelle législation tint à la réhabilitation des *chiefs*, échelon supérieur aux *village headmen*, requalifiés « *native authorities* » (NA) directement nommés par l'administration et à qui fut confiée la direction des nouvelles *native courts* officielles. Par l'intermédiaire des *native authorities* qui avaient officiellement autorité sur les *village headmen* et dont les dirigeants espéraient pouvoir encadrer l'action plus facilement, l'officialisation de l'*indirect rule* s'apparenta à une tentative par l'État de reprendre le contrôle sur l'organisation du maintien de l'ordre dans les villages. Mais le manque cruel de moyens matériels et financiers, auquel s'ajouta un problème de légitimité, révéla très vite toutes les limites du rôle des *native authorities* dans la légitimation de la domination coloniale.

Des « native authorities » à la légitimité contestée et aux moyens limités

L'introduction par le haut des *native courts* ne se fit pas sans difficulté. Elles se retrouvèrent en effet face à un réel problème de légitimité et peinèrent à asseoir leur autorité alors qu'une partie de la population leur préférerait les cours non officielles préexistantes, perçues comme plus

⁹⁶ J. McCracken, *A History of Malawi*, op. cit., p. 139 (traduction personnelle).

⁹⁷ NT 20/11/1919 (traduction personnelle).

⁹⁸ J. Power, « "Individualism is the antithesis of indirect Rule" », art. cit. Voir aussi: Landeg White, « "Tribes'..." », art. cit. ; J. Power, *Political Culture and Nationalism in Malawi*, op. cit., pp. 17-18.

⁹⁹ Voir par exemple: N.R. Kanyongolo, *Social security and women in Malawi*, op. cit., pp. 62-63.

¹⁰⁰ Cité par Chanock dans : M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, op. cit., p. 111.

indépendantes du pouvoir colonial et moins enclines à faire imposer les mesures coloniales impopulaires¹⁰¹. Dans les cours officielles des NA, Martin Chanock relève en effet la « domination écrasante » des affaires liées à la violation des lois coloniales sur les « crimes ordinaires » : défaut de paiement de l'impôt, non-respect des lois ségrégatives et sanitaires propres à la ville coloniale, violation de la *Forestry Ordinance* comptaient parmi les chefs d'inculpation les plus fréquents¹⁰². Très vite, tandis que les *village headmen* qui étaient choisis directement par les villageois et jouissaient d'une légitimité populaire renforcée¹⁰³, les *native authorities* étaient plus directement associées au pouvoir colonial aux yeux de leurs administrés. Ce déficit de légitimité fut renforcé dans une région où l'instabilité politique qui précédait l'arrivée des Européens privait nombre des chefs élevés au rang de *native authority* dans les années 1930 de toute légitimité traditionnelle¹⁰⁴.

À ces problèmes de légitimité politique, les NA firent face à un manque cruel de moyens matériels et humains au regard de l'ampleur de leurs nouvelles responsabilités. À la différence du Nigéria ou du Kenya, où les chefferies qui possédaient leurs propres polices armées et prisons étaient en mesure d'exercer un pouvoir quasi despotique sur leurs sujets¹⁰⁵, les NA du Nyasaland ne disposaient comme unique force coercitive que d'une poignée de « *court messengers* » non armés qui se contentaient bien souvent de transmettre les convocations à la cour sans procéder à des arrestations¹⁰⁶. En 1944, un projet de création d'une « *tribal police* » calquée sur le modèle nigérian fut quant à lui abandonné à peine avait-il été formulé un an plus tôt par le Gouverneur¹⁰⁷. Sans police et sans grande légitimité, nombre de NA se contentèrent de servir de relais d'information pour l'administration coloniale. Bien rares étaient celles qui parvinrent à créer et à faire imposer leurs propres législations locales lorsqu'elles n'obtenaient pas l'adhésion massive de leurs sujets¹⁰⁸. Par ailleurs, la dépendance à l'égard du pouvoir coercitif d'une police coloniale très peu disponible pour s'occuper des affaires relatives au quotidien des espaces périurbains (voir *infra*) entravait considérablement le travail des NA qui peinaient à faire respecter leurs jugements sans le soutien actif du *District Commissioner* et de ses agents¹⁰⁹.

L'incapacité des NA à faire appliquer les réformes agricoles décidées par le gouvernement à la fin des 1940 constitua une ultime preuve de leur manque de crédibilité aux yeux des dirigeants coloniaux. Elle marqua officiellement la fin de l'*indirect rule* et le retour vers un

¹⁰¹ Ibid. p. 117.

¹⁰² Ibid. pp. 120–121.

¹⁰³ E.C. Mandala, *Work and Control...*, *op. cit.*, p. 106.

¹⁰⁴ A.H. Kirk-Green (ed.), *Native administration and political development in British tropical Africa. Confidential Reports for the British Government by Lord Hailey (1940-42)*, Nendeln, Liechtenstein : Kraus Reprint, 1979, p. 256.

¹⁰⁵ Voir : O. Owen, « Maintenir l'ordre au Nigéria », art. cit..

¹⁰⁶ J. McCracken, *A History of Malawi*, *op. cit.*, p. 226.

¹⁰⁷ Ibid. n. 53.

¹⁰⁸ Ibid. p. 225.

¹⁰⁹ M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, *op. cit.*, pp. 116–117.

interventionnisme étatique plus direct et répressif¹¹⁰. Les mesures de déguerpissement imposées de force par la police en ville, suite à la promulgation de la *Town and Country Planning Ordinance* de 1948 qui intégrait plusieurs villages périurbains à la ville coloniale, et par les instructeurs agricoles en milieu rural, provoqua une série de révoltes qui embrasèrent toute la région Sud entre août et octobre 1953. Pourtant très largement contournées par les autorités coloniales dans la mise en œuvre de ces politiques, certaines NA encore considérées comme les agents du gouvernement cristallisèrent l'ire des participants aux révoltes, voyant leurs cours saccagées et leurs registres brûlés¹¹¹.

L'épreuve du mwavi ou l'impossible contrôle du travail judiciaire des headmen

Si l'association par la population des NA au pouvoir colonial constitua l'une des principales limites à l'efficacité de leur action comme intermédiaires par l'État, leur position de garant des traditions pouvait elle aussi se retourner contre les autorités qui leur conféraient ce rôle, lorsque leur propre interprétation de la coutume entraînait en contradiction avec la justice coloniale. Le cas du rituel du *mwavi*, précocement interdit par les colons, mais pratiqué clandestinement tout au long de la domination coloniale par les mêmes *headmen* censés rapporter aux autorités toute infraction commise sur leurs terres, illustre de manière saisissante toute l'ambiguïté de leur position.

Geoffrey J. Morton, *superintendent* en charge de la police de Blantyre après 1945, relata dans ses mémoires l'histoire d'un de ces procès où les personnes accusées de sorcellerie devaient ingérer une décoction d'écorces (*mwavi*) préparée par un sorcier-docteur. Celle-ci déclenchait dans certains cas des symptômes de dysenterie pouvant causer la mort et ainsi prouver l'acte de sorcellerie¹¹². Le policier regretta que, malgré la sévérité de la *Witchcraft Ordinance* qui prévoyait de lourdes peines d'emprisonnement à l'encontre des *headmen* et des sorciers docteurs qui présidaient ce type de cérémonies, celles-ci continuassent assez massivement de se tenir en secret¹¹³. Pour Martin Chanock, l'incapacité des autorités coloniales à contrôler et mettre un terme à cette pratique tenait à leur incompréhension de la sorcellerie et du rôle du rituel dans le maintien de l'ordre social¹¹⁴. Plusieurs types de crimes « graves » – dont la définition pouvait changer en fonction du contexte – impliquaient en effet que la communauté était affectée par un ensorcellement. L'utilisation du poison n'était alors pas une procédure banale qui devait simplement servir à identifier le coupable d'un crime ou à pallier les faiblesses de l'autorité judiciaire du chef comme l'interprétaient les observateurs européens de l'époque. Il s'agissait avant tout d'un rituel permettant de restaurer la cohésion et l'équilibre de la communauté en détectant la présence et en éliminant la source du mal qui l'avait affecté. Sa fréquence était donc directement corrélée d'une part à l'instabilité politique que traversait une société donnée et d'autre part au degré de verticalité de sa structure sociale qui augmentait

¹¹⁰ J. McCracken, 'Authority and Legitimacy in Malawi', art. cit.

¹¹¹ Ibid. pp. 173–174.

¹¹² G.J. Morton, *Just the Job*, op. cit., pp. 262–265.

¹¹³ Ibid. p. 265.

¹¹⁴ M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, op. cit., chap. 5.

les possibilités de conflit. Chanock fait ainsi remonter l'explosion de la pratique aux conquêtes Yao et Ngoni, qui débouchèrent sur des sociétés extrêmement stratifiées et fondées sur l'esclavage. De même, en accroissant brutalement, comme on l'a vu, la mobilité géographique et sociale et en transformant les itinéraires d'accumulation, la colonisation fut loin d'avoir fait disparaître les conflits sociaux de nature à remettre en cause l'équilibre social et, en conséquence les accusations de sorcellerie. Or, en refusant de juger elles-mêmes ces affaires de sorcellerie, tout en rendant illégal le rituel du *mwavi*, les autorités coloniales empêchaient toute possibilité de déceler et d'éliminer la sorcellerie. Dès sa formation, l'État se rangea donc, aux yeux des colonisés, du côté de l'immoralité et de l'occulte.

L'incapacité de la justice coloniale à remplacer la fonction sociale du *mwavi* constitua l'une des bases pour le développement officieux du droit coutumier¹¹⁵. En effet, malgré son interdiction officielle à partir de 1909, le rituel persista tout au long de la domination coloniale, notamment dans les territoires où les bouleversements sociaux produits par la situation coloniale furent les plus profonds. Il continuait à être présidé par les mêmes autorités traditionnelles que les colons choisissaient comme principaux informateurs et comme garants de l'ordre colonial au village, parfois même en complément des jugements prononcés par les tribunaux européens. Face à la popularité et à la persistance d'une telle pratique, l'administration coloniale fut contrainte de s'adapter, modifiant sa jurisprudence pour condamner la mort provoquée par empoisonnement comme homicide involontaire et non comme meurtre¹¹⁶.

*

* *

En somme, à l'instar des *headmen* dont parle Elias Mandala dans son étude des rapports de production dans les plantations de coton de la *Lower Tchiri Valley*, les autorités traditionnelles en milieu urbain « *were neither the selfish collaborators of Marxist theology nor the foolhardy rebels of nationalist propaganda*¹¹⁷ ». Directement engagées dans les contradictions inhérentes à l'appareil de domination coloniale, elles constituaient les premières incarnations de l'État colonial dans les villages périurbains sans pour autant que leurs administrés ne les associassent entièrement aux colons anglais. L'officialisation de leur inscription dans la bureaucratie étatique et l'institutionnalisation de la tradition qu'elle permit leur offrirent un espace pour revendiquer et exercer une autorité politique et judiciaire nouvelle et pour s'imposer comme les principaux garants de l'ordre social au quartier. Du fait de ces contradictions, elles ne constituèrent toutefois pas un palliatif suffisamment à la faible police coloniale pour un encadrement efficace des quartiers périurbains qui restèrent, tout au long de la domination coloniale, des territoires largement ingouvernables.

¹¹⁵ Ibid. pp. 95–98.

¹¹⁶ Ibid. p. 95.

¹¹⁷ E.C. Mandala, *Work and Control...*, op. cit., p. 107.

4. Des territoires ingouvernables

La police coloniale – aussi absente que brutale – et les chefferies aux moyens limités s'avèrent bien incapables d'empêcher le développement social, politique et économique des quartiers périurbains, pourtant situés à seulement quelques kilomètres de ses principaux centres de pouvoir, de se faire sous le radar de l'État colonial. Deux exemples, la distillation et le commerce illégal de *kachasu* – alcool obtenu à partir de la distillation de maïs – et le développement de la contestation anticoloniale, illustrent parfaitement les failles de l'appareil de contrôle colonial dans les espaces périurbains.

L'ancrage particulier du commerce de *kachasu* dans ces territoires tint à l'influence prépondérante de l'économie de marché sur les populations urbaines et aux spécificités du mode de vie urbain au sein duquel les tavernes devinrent des lieux de sociabilité centraux¹¹⁸. Dès le début du 20^e siècle, les autorités coloniales cherchèrent à faire interdire cette boisson qui « pervertissait » la main-d'œuvre africaine et causait de nombreux troubles à l'ordre public, alors que le nombre de personnes intoxiquées qui erraient la nuit dans les rues du township ne faisait que s'accroître¹¹⁹. Elles ne parvinrent toutefois à en réduire ni la production ni la consommation. Les femmes qui en assuraient la production délocalisèrent les sites de production dans les cimetières ou les cachèrent dans la végétation dense du mont Ndirande. Les *headmen* à qui fut confié en 1917 le soin d'accorder les licences introduites en 1915 face à l'impossibilité d'interdire la pratique, en tirèrent quant à eux davantage profit qu'ils ne cherchèrent à réguler le commerce¹²⁰. Enfin, l'action de la police fut tout aussi ambiguë et inefficace. D'une part, selon un article du *Nysaland Times* de décembre 1921, les policiers de Blantyre semblaient trouver les descentes dans les distilleries illégales particulièrement lucratives et les préféraient à la traque des voleurs et des cambrioleurs, beaucoup plus incertaine et périlleuse. Mais les rapports de police indiquent également que de nombreux agents étaient « discrètement incités » par les brasseuses et les *headmen* à ne pas pousser trop loin les affaires¹²¹. De fait de commerce de *kachasu* perdura largement tout au long de la période coloniale. En 1957, dans un village de la périphérie de Blantyre, H. D. Ng'wane, anthropologue au Rhodes Livingstone Institute, estima à 56% le nombre de foyers qui en dépendaient au moins partiellement¹²².

¹¹⁸ J. McCracken, "Blantyre Transformed", art. cit., p. 253.

¹¹⁹ J. Power, *Individual Enterprise...*, op. cit., pp. 198–201.

¹²⁰ En 1948, certaines *native authorities* n'hésitaient pas à facturer jusqu'à £3,000 pour une licence d'un an. Voir Ibid. p. 200.

¹²¹ J. McCracken, *A History of Malawi*, op. cit., p. 291.

¹²² H.D. Ng'wane, 'Economics of Kacasu Distilling and Brewing of African Beer in Blantyre-Limbe Villages' in R. Apthorpe (ed.) *Present Interrelations in Central African Rural and Urban Life. Proceedings of the Eleventh Conference of the Rhodes-Livingstone Institute*, 1958, p. 130.

Inefficace pour faire cesser l'activité des bouilleuses de cru de Ndirande et de Chichiri, l'action conjointe de la police et des *headmen* le fut tout autant pour contrôler l'explosion de l'activisme anticolonial dans ces mêmes quartiers à partir des années 1940¹²³. En milieu urbain, la rapide consolidation des positions sociales et économiques de la petite bourgeoisie capitaliste africaine des années 1930-40 constitua un contrepouvoir de taille aux prétentions hégémoniques des leaders traditionnels. Les *native associations* – comme celle de Blantyre créée en 1924 – servirent de « terrain d'entraînement politique¹²⁴ » pour ces élites urbaines colonisées et de laboratoire d'invention de la « tradition » concurrent des structures de l'*indirect rule*¹²⁵. À Ndirande où se concentraient la plupart des membres les plus puissants de cette classe sociale émergente, le *Ndirande Welfare Club*, club social, philanthropique et sportif fondé en août 1933 avec l'aide financier de la Blantyre Mission, devint lui aussi un important foyer de politisation anticoloniale plus éloignée des questions tribales et de représentation politique indépendant de la chefferie¹²⁶. Avec la *Blantyre Native Association*, il servit notamment de point de ralliement de la jeune garde politique du Congrès, qui joua un rôle décisif dans la mise en œuvre de la campagne de désobéissance civile et dans les protestations violentes contre le projet de Fédération du Nyasaland et des deux Rhodésie en 1953. Il fut également central dans la restructuration du parti qui obtint l'indépendance dix ans plus tard¹²⁷.

Tous installés dans les villages périurbains où ils parvenaient à exploiter le dense tissu social mis en place par leurs aînés, ces militant·es semblaient alors avoir une longueur d'avance sur les services de renseignements coloniaux qui peinaient alors à se structurer. La création d'un département dédié, la *Special Branch*, n'intervint qu'en 1950. Les services de communication qui accrurent fortement la mobilité des forces policières par la fourniture de motocyclettes et de Land Rovers n'émergèrent pas non plus avant le début des années 1950 et la police antiémeute (Police Mobile Force) fut seulement créée en réponse aux émeutes de 1953 qui, quarante ans après l'insurrection de Chilembwe, prirent une fois encore l'administration coloniale par surprise¹²⁸. Forte de 14 officiers européens vétérans de la Palestine Police Force et de 200 recrues avec une expérience d'au moins cinq ans dans l'armée, dont une bonne partie étaient des vétérans des campagnes de Malaisie et de Birmanie, choisis pour leur habileté au combat et dispensés de la formation initiale que recevaient les autres policiers, elle combla bien trop tardivement le vide policier pour espérer contrer le mouvement anticolonial. Cette réaction,

¹²³ J. McCracken, 'Authority and Legitimacy in Malawi', art. cit., pp. 170–173

¹²⁴ J. Power, *Political Culture and Nationalism in Malawi*, op. cit., p. 34.

¹²⁵ Particulièrement actives en ville, plusieurs associations en milieu rural jouèrent un rôle tout aussi important dans la politisation des populations colonisées en pays tonga par exemple (Ibid. pp. 35–43) ou en région centrale pour publiciser les revendications des cultivateurs capitalistes africains (M. Chanock, "The New Men Revisited. An Essay on the Development of Political Consciousness in Colonial Malawi" in R.J. MacDonald (ed.) *From Nyasaland to Malawi: Studies in Colonial History*, Nairobi : East African Publishing House, 1974, p. 234–253).

¹²⁶ J. Power, "Individualism is the antithesis of indirect Rule", art. cit., p. 331 n. 59.

¹²⁷ Joey Power, "Building Relevance: The Blantyre Congress, 1953 to 1956", *Journal of Southern African Studies*, vol. 28, n° 1, 2002, p. 58–59.

¹²⁸ J. McCracken, "Coercion and Control in Nyasaland", art. cit., p. 140.

bien tardive, ne fut effectivement pas suffisante pour faire face aux nouvelles protestations de 1959. Le gouvernement dut alors recourir à l'armée coloniale, les King's African Rifles importés d'autres colonies, puis à des troupes policières de Tanzanie et de Rhodésie du Nord pour imposer et faire respecter l'État d'urgence¹²⁹.

*

* *

L'introduction de l'État colonial et de ses institutions coercitives au Nyasaland coïncida avec l'émergence de la ville et des territoires périurbains. S'ils abritaient une partie infime de la population du Protectorat, ils n'en restaient pas moins des lieux centraux dans l'histoire politique et sociale coloniale. Géographiquement plus proches que toutes les autres populations colonisées des centres du pouvoir colonial, les populations périurbaines vivaient pourtant très largement en dehors de son contrôle. Faute de moyens matériels et confrontées à de sérieux problèmes de légitimité, *native authorities* et police, les deux institutions qui se partageaient le travail de police dans les villages périurbains s'illustrèrent effectivement par leur inefficacité à contrôler les pratiques de leurs habitants. L'alerte de 1953 et la prise de conscience que des réseaux anticoloniaux puissants et fortement structurés se développaient sous leur nez, forcèrent les autorités à renforcer considérablement les capacités coercitives et de renseignement de son institution policière. La promulgation de l'État d'urgence en 1959 s'accompagna d'une série de mesures – comme la détention arbitraire – et, sans atteindre les niveaux de violence constatés au Kenya ou au Zimbabwe, du franchissement d'un nouveau palier dans la répression policière. Si ces changements structurels furent tardifs pour restaurer l'autorité coloniale et empêcher l'indépendance du Malawi d'être officialisée en 1964, John McCracken souligne qu'ils eurent toutefois des effets de long terme sur la structure de l'État postcolonial :

What one can say is that the institutional legacies which [Dr Banda] inherited have contributed significantly to his success. By 1962 on the eve of self-government, Nyasaland at long last possessed a substantial police force, 3,220 strong, adequately equipped, reasonably well housed, boasting a brand-new training school opened at Kanjedza, a suburb of Blantyre, in 1960, and with an infinitely more effective Special Branch than at any previous time in the force's existence. It was a far cry from the late 1940s when there were little more than 500 demoralised policemen dressed in rags, mainly barefooted and subjected at the Zomba depot to a training which largely consisted of "cutting thatching grass and patching up the roofs of their mud huts".¹³⁰

¹²⁹ Pour un résumé des faits voir C.A. Baker, *State of emergency: Crisis in Central Africa, Nyasaland 1959-1960*, London New York : Tauris academic studies, 1997, pp. 40–75.

¹³⁰ J. McCracken, 'Authority and Legitimacy in Malawi', art. cit., p. 180.

II. L'étaiu policier (1964-1994)

Lorsque je lui demandais ce dont il se souvenait du Ndirande de 1978, année où il avait quitté son village pour s'installer dans le quartier et travailler comme designer à la BNC Packaging, Snowden Njati évoquait immédiatement la « crainte » inspirée par les groupes de jeunes hommes se faisant appeler « *youth leaguers* » – milices du *Malawi Congress Party* (MCP), le parti unique au pouvoir, reconnaissables à leurs chemises ou t-shirts rouges – qui patrouillaient les rues à n'importe quelle heure du jour et de la nuit :

We were afraid to go out and meet these guys... they could arrest you for any reason saying that you had been disrespectful to the *Ngwazi*¹³¹ and beat you on the spot... they were checking the MCP cards, if you failed to show your card or to pay for a new one... eeeeeiisshh...! My friend. They would take you to their office and beat you or they could even take some stuff in your house and tell you to come and take it back at the office. But we were too afraid to go.

Paul: And the police? They would not protect you from this people?

Snowden: Not really... Sometimes they could, but most of the time after beating you, the youth leaguers could take you to the police station where you were beaten again. These people were working together!¹³²

Si l'on s'en tient à sa violence et son arbitraire à l'égard des populations des faubourgs, le contrôle policier sous la dictature de Kamuzu Banda qui débuta en 1964 ne fit que prolonger celui exercé pendant plusieurs décennies par l'État colonial. Il s'en distingua pourtant fondamentalement sur un point central ; celui des moyens mis en œuvre par le régime et le Parti pour contrôler, discipliner et sanctionner à la fois la population et l'appareil d'État. Comme le suggèrent les propos de Snowden, l'articulation de la police étatique, de la *League of Malawi Youth* (LMY) – branche « jeune » du Malawi Congress Party – et des *Malawi Young Pioneers* (MYP), organisation paramilitaire fondée en 1963 sur le modèle des *Ghana Young Pioneers* de Kwame Nkrumah et répondant directement au bureau du président, formait un véritable étaiu policier contrôlant et sanctionnant quasiment toutes les activités sociales et politiques jusque dans les espaces domestiques. Si le maintien de l'ordre colonial s'illustrait par sa distance et sa faiblesse autant que par sa brutalité, c'était davantage par l'omniprésence et une certaine prétention à l'omnipotence que l'encadrement policier sous Banda se caractérisait.

Mais des années 1980, Snowden Njati ne se remémorait pas seulement la peur et la violence des policiers et des miliciens. Dans notre échange comme dans ceux que j'ai eus avec de nombreux habitants de Ndirande, plusieurs exemples évoqués avec nostalgie, comme le souvenir des « *government buses* » de la United Transport of Malawi Ltd (UTM) avec leurs horaires fixes et les billets gratuits pour les enfants, venaient rappeler l'État paternaliste alors revendiqué par Banda¹³³. Ces souvenirs livrés en entretien témoignaient bien de l'ambivalence de la place de la dictature dans la mémoire collective – la nostalgie étant largement renforcée

¹³¹ Titre honorifique approprié par Banda.

¹³² Entretien, Snowden Njati, Ndirande Goliyo, 25 septembre 2017.

¹³³ Voir aussi: D. Wroe, 'Remembering Kamuzu: The Ambiguity of the Past in Malawi's Central Region', *Journal of Southern African Studies*, vol. 46, n° 2, 2020, p. 247–261

par les espoirs déçus de la démocratie¹³⁴ – mais rappelaient également que l'indépendance marqua une rupture bien réelle dans le rapport de la population des villages périurbains à l'État. Les années 1960-70 furent en effet celles où l'État-Parti pénétra au cœur du quartier et du quotidien de ses populations sous la forme d'une myriade d'institutions publiques et privées, quasiment toutes centralisées par Banda, tandis que les chefferies se retrouvèrent subordonnées au pouvoir central. Si, comme le rappelle Jonathan Kydd, le gouvernement postcolonial « ne remit pas fondamentalement en cause la structure de l'économie coloniale (son extrême inégalité et son orientation capitaliste)¹³⁵ », il fit toutefois preuve, du moins jusqu'à la fin des années 1970, d'une volonté nouvelle de contrôler l'ensemble des activités sociales, politiques et économiques et de prendre en main la politique de développement du pays¹³⁶. Tout au long de la dictature, l'institution policière incarna cette dualité de l'État sous Banda.

1. *Young Pioneers, youth leaguers* et policiers : la *cabinet crisis* et la formation de l'arène policière postcoloniale

Les trois années qui suivirent l'élection du premier gouvernement africain de 1961, dont Kamuzu Banda fut nommé Premier ministre, et qui précédèrent la déclaration officielle d'indépendance de juillet 1964, virent le Dr Banda consolider son emprise sur l'appareil d'État. La plupart des institutions qui accompagnèrent ses trente ans de règne sans partage, de même que les réseaux de patronage qui organisèrent la vie politique du régime se structurèrent à cette époque¹³⁷.

Elle fut notamment marquée par l'importance croissante prise par la *League of Malawi Youth* (LMY) dans les affaires politiques. Formée à la fin de l'année 1959, celle-ci devait servir de terrain d'entraînement politique pour la jeune garde politique du pays¹³⁸. Subordonnée à la branche principale du parti, elle était chargée du recrutement de nouveaux membres pour le parti, mais son activité principale était orientée vers l'agitation politique : l'organisation de manifestations, l'intimidation, le harcèlement voire l'élimination de figures de la collaboration avec les colons (certains chefs), de l'ordre colonial (la police) et, une fois que le parti eut accédé au pouvoir, des rivaux du MCP¹³⁹. Ce rôle central dans la stratégie hégémonique du parti et les

¹³⁴ Voir: H. Englund, *Prisoners of Freedom*, op. cit. ; D. Wroe, 'Remembering Kamuzu', art. cit..

¹³⁵ J. Kydd, 'Malawi in the 1970s: Development Policies and Economic Change', *Malawi an Alternative Pattern of Development*, 1985, p. 305 et suivantes (traduction personnelle). Voir aussi: C. Gabay, "The Radical and Reactionary Politics of Malawi's Hastings Banda: Roots, Fruit and Legacy", *Journal of Southern African Studies*, vol. 43, n° 6, 2017, p. 1119–1135

¹³⁶ C. Gabay, "The Radical and Reactionary Politics..." , art. cit.

¹³⁷ J. Power, "Remembering Du: An Episode in the Development of Malawian Political Culture", *African Affairs*, vol. 97, n° 388, 1998, p. 369–396 ; A.C. Ross, *Colonialism to Cabinet Crisis: A Political History of Malawi*, Zomba : Kachere Books, 2009.

¹³⁸ P.B. Chiudza Banda, *State counter insurgency and political policing in colonial and Post-colonial Malawi, 1891-1994*, PhD Thesis, West Virginia University, 2019, p. 275.

¹³⁹ C.A. Baker, *Revolt of the ministers: The Malawi cabinet crisis, 1964-1965*, London, New York : I.B. Tauris, 2001, pp. 75–76.

opportunités économiques que ces jeunes pouvaient en tirer lui valut, selon un rapport de la *Special Branch* de 1960, d'être massivement rejointe par une large population de « *riff-raff and unemployed youth*¹⁴⁰ ». En 1961, seulement un an après sa formation, la LMY, forte de 551 branches locales en 1961, dont 311 dans la Southern Province, 11 dans la Central Province et 126 dans la Southern Province, quadrillait l'ensemble du territoire. Elle s'était imposée comme une police politique entièrement loyale au parti et au Dr Banda, à un moment où la police étatique, en tant que force coloniale, occupait une position ambiguë dans ces années de transition¹⁴¹.

Aux côtés des *youth leaguers*, Banda créa en mars 1963 les *Malawi Young Pioneers* sur le modèle des *Young Pioneers* de Kwame Nkrumah au Ghana, organisation à vocation paramilitaire censée être plus petite et plus disciplinée que la *League*. L'organisation, qui recrutait sur la base du volontariat principalement parmi les jeunes déscolarisées et sans emploi, fut placée directement sous la direction du Bureau du Premier ministre et dirigée par Aleke Banda, l'un de ses plus proches collaborateurs¹⁴². Plus directement investis d'un mandat policier aux côtés de la Malawi Police Force (MPF), les MYP étaient également employés dans plusieurs secteurs de l'État et devaient fournir au régime une jeunesse disciplinée et contribuant directement au développement du pays. La formation très générale de dix mois illustrait bien cette ambition. Elle comprenait ainsi, en plus des cours de « *riot drill* », de « *parade* » et de « *discipline* », des cours d'« histoire de la nation », de premiers secours, une éducation théorique et pratique aux travaux agricoles, des cours de « campement », de construction pour les hommes, de sténographie et de « *domestic science* » pour les femmes¹⁴³. Après leur formation, une partie des *pioneers* intégrait durablement la « *security branch* » de l'organisation et s'installait dans des campements militaires – comme celui de Chilobwe à Blantyre – tandis qu'une majorité retournait dans la société pour travailler dans de nombreux secteurs clefs ou intégrer des postes dans la fonction publique.

La crise politique qui s'étala entre août 1964 et l'été 1965, connue sous le nom de « *cabinet crisis* » ou de « *revolt of the ministers* », au cours de laquelle Banda parvint à faire le ménage dans la classe politique du pays et à se faire nommer « Président à vie », marqua alors un tournant dans la structuration de l'appareil policier du régime et dans l'articulation entre la MPF, la LMY et les MYP. Lorsque l'indépendance fut officiellement promulguée le 6 juillet 1964, Kamuzu Banda fit face à la critique de plus en plus ferme et publique de la jeune garde de son cabinet, composée de l'élite politique du pays et des principaux artisans de l'indépendance – notamment Orton Chirwa, ministre de la Justice et ancien président du Malawi Congress Party, Kanyama Chiume, ministre des Affaires étrangères, Yatuta Chisiza, ministre de l'Intérieur et Henry Masauko Chipembere ministre de l'Éducation. Ces derniers dénonçaient tant la pente autocratique du

¹⁴⁰ Cité par : J. Power, *Political Culture and Nationalism in Malawi*, *op. cit.*, p. 144.

¹⁴¹ Ibid. p. 147.

¹⁴² J. McCracken, *A History of Malawi*, *op. cit.*, p. 427.

¹⁴³ MNA MYP Intelligence 4, « Brief History of the *Malawi Young Pioneers* », s.d.

régime que l'attitude conciliante de Banda à l'égard de l'apartheid sud-africain et du régime colonial portugais au Mozambique. Ils lui reprochaient également sa frilosité en matière d'africanisation de la fonction publique et plusieurs de ses choix politiques et économiques comme l'introduction d'un « ticket » payant à l'hôpital. Banda réagit à la fronde en les désignant comme des « ennemis de la nation »¹⁴⁴. S'ensuivit une longue traque des ministres dissidents et de leurs supporteurs qui marqua un précédent dans la collaboration entre les trois organisations et dans l'intégration des MYP et LMY au paysage policier national.

Si la majorité des ministres dissidents, dont les soutiens se tarirent vite, prirent la fuite dans les pays voisins, Chipembere et ses supporteurs rejoignirent le maquis au début de l'année 1965 et se lancèrent dans une guérilla visant à faire tomber le régime de Banda et instaurer un régime socialiste. Bien que marginale et désorganisée, la rébellion força une police, encore largement dominée par les officiers britanniques jusqu'au début des années 1970 et restée majoritairement neutre vis-à-vis des affaires politiques internes au MCP, à se positionner plus franchement en faveur du régime et à accepter les LMY et les MYP comme forces policières partenaires à part entière¹⁴⁵. L'engagement particulièrement zélé des services de renseignement et de la police aux côtés des milices du régime fut alors décisif dans la mise en défaite de Chipembere en avril 1965 : les policiers de la *Special Branch*, sur demande de Banda, communiquèrent avec Chipembere pour lui trouver une voie de sortie, les MYP patrouillèrent quant à eux aux côtés de la police antiémeute dans la région où la guérilla avait établi sa base secrète, tandis que des policiers, des MYP et des LMY établirent un maillage de barrages routiers destinés à arrêter d'éventuels ennemis¹⁴⁶.

Les conséquences de la crise sur l'organisation du maintien de l'ordre politique furent durables. Comme l'analyse Joey Power, en fournissant au régime de nouveaux ennemis de l'intérieur, celle-ci offrit une réponse toute trouvée à la question qui préoccupait les sphères dirigeantes du parti depuis plusieurs années : « *where does one direct political energies when the anticolonial struggle is over?* »¹⁴⁷. Pendant les trente ans qui suivirent la crise jusqu'à sa destitution par référendum, Banda fit preuve d'une préoccupation quasi malade à l'égard des « confusionnistes » et de la « menace séparatiste ». Ces angoisses justifiaient à elles seules l'établissement d'un appareil coercitif particulièrement brutal et arbitraire et d'un régime de suspicion à tous les niveaux de la société et de l'appareil d'État, alors même que Banda et son projet politique jouissaient d'une forte adhésion au sein de la population¹⁴⁸. Immédiatement après

¹⁴⁴ Discours de Chakuwanba, *Proceedings of Parliament*, Zomba, 8 septembre 1964, p. 38. Cité par J. McCracken, *A History of Malawi*, op. cit., p. 433.

¹⁴⁵ Ibid. p. 443.

¹⁴⁶ C.A. Baker, *Revolt of the Ministers*, op. cit., p. 240.

¹⁴⁷ J. Power, *Political Culture and Nationalism in Malawi*, op. cit., p. 188.

¹⁴⁸ Sur la légitimité de la dictature, voir : R.M. Chirambo, "Democracy as a Limiting Factor for Politicised Cultural Populism in Malawi", *Africa Spectrum*, vol. 44, n° 2, 2009, p. 77-94 ; C. Gabay, "The Radical and Reactionary Politics...", art. cit. Le régime de surveillance généralisée et de suspicion qui s'établit alors au Malawi différait en cela de celui que connurent les pays sous domination soviétique à la même époque, comme en RDA où c'était davantage « l'antagonisme » entre le projet politique du Parti Socialiste Unifié

la crise, l'adoption des *Public Security Regulations* autorisa tout policier de rang supérieur à inspecteur et certains *pioneers* à procéder à l'arrestation et à la détention pour une période vingt-huit jours maximum sur simple « suspicion de trouble à l'ordre public » et sans mandat et sans aucune justification requise¹⁴⁹. La peine de mort fut par ailleurs généralisée contre les personnes jugées coupables de « trahison¹⁵⁰ » et les partis d'opposition interdits. Le *Censorship Board* créé en 1968 assura quant à lui un contrôle étroit des idées qui circulaient dans la population¹⁵¹. En 1966-67, la restructuration des MYP visa à en faire la pierre angulaire du système de surveillance de la population, à travers la création d'une « *intelligence wing* » avec l'aide de formateurs du Mossad et des services secrets taiwanais. Entre 1966 et 1972, plusieurs dizaines d'agent·es furent ainsi envoyés en Israël ou à Taiwan pour y être formés à l'espionnage¹⁵². Si quelques espion·es furent envoyés à l'étranger pour traquer les leaders du MAFREMO et de la LESOMA qui faisaient vivre l'opposition depuis l'exil¹⁵³, la plupart vivaient incognito dans le pays. Ils, et dans une moindre mesure elles, renseignaient quotidiennement, sur des notes manuscrites transmises à leur hiérarchie, ce que leur rapportaient leurs « sources », les discussions glanées partout où ils se rendaient, sur les affaires criminelles en cours dans leur village ou quartier. La plupart de ces notes manuscrites que j'ai pu consulter se concentraient sur les troubles qui ont ponctué les dernières années de la dictature entre 1988 et 1993, mais rien n'indique que ces rapports n'existaient pas dans les décennies précédentes, si ce n'est une activité politique moins intense qui pouvait expliquer de plus faibles besoins d'espionnage.

Après la crise, la division du travail policier qui caractérisa toute la période de domination du MCP était ainsi définie. Les MYP et LMY étaient principalement chargés, avec les policiers de la *Special Branch*, du contrôle politique des populations tandis que la *General Police* devait se concentrer sur la criminalité du quotidien. En pratique toutefois, leurs mandats se chevauchaient régulièrement alors que MYP et LMY étaient sollicités pour patrouiller avec les policiers, participaient régulièrement aux arrestations ou aux opérations de maintien de l'ordre public. Inversement le personnel policier gardait en cellule et poursuivait les personnes que les membres des milices leur rapportaient comme des dissidents politiques. Le rapport annuel d'activité de la Malawi Police Force de 1973-74 précisa ainsi : « *With the high degree of co-operation between Police, Army and Young Pioneers, any disturbance or incident can quickly effectively be dealt with*¹⁵⁴ ».

d'Allemagne et les « intérêts matériels comme les idéaux du peuple » qui « expliquait les coûts énormes dépensés par le régime pour la surveillance de sa propre population », T. Lindenberger, « Secret et public », art. cit., pp. 33–34.

¹⁴⁹ Art. 3.6. R. Carver, *Where Silence Rules...*, op. cit., pp. 24–25.

¹⁵⁰ J. McCracken, *A History of Malawi*, op. cit., p. 444.

¹⁵¹ O.J.M. Kalinga, «The Production of History in Malawi in the 1960s: The Legacy of Sir Harry Johnston, the Influence of the Society of Malawi and the Role of Dr Kamuzu Banda and His Malawi Congress Party», *African Affairs*, vol. 97, n° 389, 1998, pp. 542–545.

¹⁵² MNA MYP Election 5, «Security and Intelligence Organization», s.d (après 1982).

¹⁵³ S. Pampuch, «Socialist Opposition from Exile: The Example of Malawi», *African Socialism/Socialism in Africa*, Paris, 2016.

¹⁵⁴ LPTS «Annual Report of the Malawi Police Force, for the period 1973-1974» p. 11.

2. Territoires sous contrôle politique

À travers son réseau d'*areas* et de *branches* locales, avec autant de *party committees*, de section des LMY et de *chairmen* à leur tête¹⁵⁵, le *Malawi Congress Party* était omniprésent sur tout le territoire. Ndirande, définie comme *area*, comptait par exemple près d'une dizaine de *branches*. Si l'on ajoute une police renforcée par les réformes des dernières années de domination coloniale et dont les activités s'intensifiaient dans les quartiers, et le réseau de plus en plus dense des *Malawi Young Pioneers*, la première décennie de domination du MCP connut donc une multiplication des points de contact avec l'État au niveau local. L'ensemble de ces institutions vint alors fortement concurrencer le pouvoir des *headmen*, non seulement par le contrôle externe que leurs agents exerçaient sur leurs activités, mais aussi par les alternatives policières et judiciaires qu'elles offraient.

La subordination des chefferies à l'État-Parti

La reprise en main des affaires locales par l'État et le parti redéfinit profondément le rôle et les marges de manœuvre des chefferies. Elle renforça certains aspects de leur pouvoir tout en réduisant considérablement leur autonomie¹⁵⁶.

Dès le début des années 1960, les jeunes nationalistes aux commandes cherchèrent à contourner les chefferies associées à l'exercice de la domination coloniale. Ils poursuivirent la réduction des prérogatives judiciaires des *natives authorities* initié dix ans plus tôt par l'administration coloniale à travers la création d'un réseau de tribunaux locaux dirigés par des magistrats publics aux pouvoirs étendus. En 1961, Orton Chirwa, alors ministre de la Justice, supprima les *native courts* au profit de ces nouveaux tribunaux. La *cabinet crisis* vint toutefois mettre un frein à cette politique alors que Banda mobilisa, et revitalisa au passage, le pouvoir des chefs contre celui de l'intelligentsia incarnée par ses ministres en sédition. À l'issue de la crise, il s'érigea en défenseur de « l'autorité traditionnelle » des chefs et des aînés tout en accusant la jeune garde « arrogante » du parti qui s'était retournée contre lui de les avoir méprisés¹⁵⁷. Dans les années qui suivirent, il s'appuya sur un réseau de chefs entièrement sous contrôle pour asseoir l'hégémonie de son régime sur la société malawite. L'appropriation et politisation du langage de la tradition qui accompagna cette manœuvre servit par ailleurs de socle à l'entreprise idéologique qu'il mit en œuvre pour réaffirmer l'unité de la nation après une crise qui avait menacé de la diviser profondément¹⁵⁸.

¹⁵⁵ La figure du *party chairman* fera l'objet de plus longs développements dans le chapitre II, pp. 223-228.

¹⁵⁶ Voir aussi: D. Cammack et al., "*Town Chiefs*" in *Malawi*, Overseas Development Institute, London, Africa Power and Politics Working Paper, 2009, n° 03, pp. 4-6.

¹⁵⁷ P.G. Forster, "Culture, Nationalism, and the Invention of Tradition in Malawi", *The Journal of Modern African Studies*, vol. 32, n° 3, 1994, pp. 489-492 ; O.J.M. Kalinga, "The Production of History in Malawi in the 1960s", art. cit., p. 547.

¹⁵⁸ O.J.M. Kalinga, "The Production of History in Malawi in the 1960s", art. cit., p. 547.

Si, aux premiers abords, Banda sembla reprendre les coordonnées de l'*indirect rule* coloniale, le changement fut en réalité bien profond. Pour la première fois dans l'histoire du pays, le « droit traditionnel » n'était en effet plus le fait de décisions locales prises par les *headmen* dans leurs cours traditionnelles à partir d'une interprétation très contextuelle de la coutume. Il fit au contraire l'objet d'une formalisation par le haut. À peine deux ans après la crise, le *Chief's Act* de 1967 consacra la politique néo-traditionnelle mise en place par le nouveau régime. Elle se caractérisa notamment par la production d'un récit historique national et par l'édification d'un ensemble de symboles et de rites associés aux chefferies, notamment ceux du peuple *chewa* auquel Banda clamait l'appartenance, en une culture nationale valorisant le pouvoir présidentiel¹⁵⁹. Les « *native authorities* » furent renommées « *traditional authorities* » et les « *local courts* » devinrent des « *traditional courts* » dont les pouvoirs furent étendus aux affaires criminelles. Les chefs y reprirent du service aux côtés des magistrats publics et des *traditional courts chairmen* qui les supervisaient¹⁶⁰. L'enjeu derrière ces réformes du système judiciaire était de les subordonner au contrôle politique de la bureaucratie étatique et du Parti¹⁶¹. Sous couvert d'une « africanisation » du droit, qu'il voulait ainsi voir « rendu au peuple¹⁶² » et débarrassé des principes juridiques occidentaux « inadaptés » à la « mentalité africaine », Banda se dota d'une jurisprudence particulièrement sévère et répressive tout en s'imposant, en qualité de *ngwazi*, comme premier juge traditionnel du pays. Aussi se permit-il, tout au long de son règne, de multiplier les discours publics avant les jugements politiques importants pour exiger telle ou telle sentence¹⁶³.

La façon dont l'État postcolonial utilisait et contraignait l'autorité des chefferies différait peu de la situation coloniale, si ce n'est que le régime se donnait davantage de moyens pour s'assurer de leur subordination à l'État et au parti unique. Leurs responsabilités restèrent relativement inchangées, bien que la part allouée au maintien de l'ordre se trouvait encore renforcée aux côtés d'un rôle nouveau dans l'organisation des actions de développement à l'échelle locale¹⁶⁴. Lors de la promulgation du *Chief's Act*, Banda laissa effectivement peu de doute sur le rôle des chefs comme agents policiers au service de l'État :

I wish to emphasise that the special responsibility for law and order, peace and calm attaches to the chiefs throughout the country: one of their principal duties is to cooperate with the party

¹⁵⁹ Voir : O.J.M. Kalinga, "The Production of History in Malawi in the 1960s", art. cit. ; R.M. Chirambo, "Democracy as a limiting Factor...", art. cit. ; W.C. Chirwa, "Dancing towards dictatorship: Political songs and popular culture in Malawi", *Nordic Journal of African Studies*, vol. 10, n° 1, 2001, p. 1–27.

¹⁶⁰ Ø. Eggen, "Chiefs and Everyday Governance: Parallel State Organisations in Malawi", *Journal of Southern African Studies*, vol. 37, n° 2, 2011, p. 318.

¹⁶¹ P. Short, *Banda*, London : Routledge, 1994, pp. 266–273

¹⁶² *Proceedings of Parliament, Zomba*, 21 novembre 1969, p. 222.

¹⁶³ Voir : R. Carver, *Where Silence Rules...*, op. cit.

¹⁶⁴ Pour une étude plus poussée de l'engagement sous contrôle des chefs dans les activités de développement rural voir : A.L. Chiweza, "The Ambivalent Role of Chiefs: Rural Decentralization Initiatives in Malawi" in L. Buur and H.M. Kyed (eds.) *State Recognition and Democratization in Sub-Saharan Africa: A New Dawn for Traditional Authorities?*, New York : Palgrave Macmillan, 2007, p. 62.

officials, District Commissioners, and the security forces in ensuring that people of their areas are content and united, and that no one is permitted to cause trouble or disharmony¹⁶⁵.

En pratique, ils s'intégraient au réseau d'opérateurs policiers et partisans qui officiaient au quotidien dans les villages et les quartiers. Ils avaient le pouvoir d'ordonner – à l'instar des *party chairmen* – aux *youth leaguers* d'effectuer telle patrouille ou telle arrestation au service de la police¹⁶⁶. De même, comme en témoignent les rapports d'enquêtes policières impliquant les *youth leaguers*, ceux-ci restaient théoriquement soumis à l'autorisation des *headmen* pour opérer dans leur village¹⁶⁷. Leurs pouvoirs coercitifs étaient donc élargis par rapport à la situation coloniale, puisqu'en plus de leurs messagers, ils disposaient désormais avec les LMY d'une force policière locale indépendante de la police étatique. Celle-ci différait néanmoins d'une police purement traditionnelle, car elle restait soumise à l'autorité des cadres partisans locaux. Aussi, les rapports qu'entretenaient les *headmen* avec ces derniers déterminaient en grande partie leur capacité à recourir aux services des milices dans leur travail quotidien.

Malgré l'extension de leurs pouvoirs policiers, leurs marges de manœuvre étaient bien plus contraintes sous la dictature de Banda que sous la domination britannique. Si la multiplication des institutions partisans et étatiques qui officiaient dans les quartiers engendrait une multiplication des points d'exercice du pouvoir et des formes d'autorité politique. Ces institutions se poliaient entre elles et rendaient des comptes directement à Banda et à son entourage. Elles s'assuraient ainsi que personne, pas même les chefs, ne sortait des limites définies par Banda lui-même. La question de l'efficacité réelle du contrôle des activités judiciaires des chefferies par le parti, la police et les *court chairmen* reste toutefois en suspens alors que, sur plus d'un millier de dossiers policiers consultés, seules deux affaires concernaient « l'exercice illégal de la justice » (*adjudicating without authority*) par des *headmen*. Ce faible nombre peut être interprété comme le signe aussi bien de la grande discipline des chefs que de la faiblesse de l'État à connaître et sanctionner les écarts. Dans les deux cas, les autorités policières ou judiciaires furent directement alertées par l'une des parties impliquées dans l'affaire et non par les espions des MYP ou par les policiers. Insatisfaite celle-ci espérait trouver un recours à la décision du chef bien plus qu'elle ne cherchait à dénoncer son dépassement de fonction. Rien dans les sources consultées n'indique donc que l'administration se chargeait effectivement d'aller surveiller les activités quotidiennes de *headmen*. Rien ne renseigne non plus sur la sévérité des sanctions auxquelles ceux qui transgressaient les frontières de leur rôle s'exposaient. Ainsi, en novembre 1967, informée par le local *court chairman* qu'un jugement illégal s'était tenu au domicile du *group village headman* Makata à Ndirande et qu'une amende avait été imposée à l'accusé, suite à la plainte d'une femme dénonçant son voisin de l'avoir agressé sexuellement, la police arrêta le chef. Sans que le dossier ne renseigne avec certitude sur l'issue de l'affaire, un courrier de l'*officer in charge* (OC) du CID au *Director of Public*

¹⁶⁵ Discours de Banda, Malawi Parliamentary Debates Hansards, 5th session, October 1967, cité par C. Baker, *The Evolution of Local Government in Malawi*, University of Ife Press, 1975, p. 57.

¹⁶⁶ MNA POL 2-23-1R-22343 CID Headquarters Zomba, CID/SD/LB/58/72, mai 1972.

¹⁶⁷ MNA POL 5-6-3F-15007 CID HQ, CID/SD/BT/66/67, décembre 1967.

Prosecution (DPP) recommanda toutefois que le chef soit relaxé et simplement rappelé à l'ordre, considérant qu'il avait été poussé à la faute par la plaignante et « n'avait pas directement agi dans l'intention de subvertir l'autorité de la *local court* »¹⁶⁸. Une sentence moins clémente fut infligée au *village headman* Gamulani, toujours à Ndirande, jugé et condamné en août 1972 (peine non renseignée) par la First Grade Magistrate Court de Blantyre pour des faits similaires dans une affaire d'adultère sans que des circonstances atténuantes ne lui soient trouvées¹⁶⁹. Dans les deux cas, les nombreux échanges entre le bureau du *Commissioner of Police* et celui du DPP suggèrent toutefois que les autorités prenaient ces affaires au sérieux.

Dans ce dernier dossier, un courrier adressé par le *Commissioner of Police* au DPP rappela par ailleurs l'existence d'une jurisprudence autorisant les *headmen* à juger les affaires conjugales si la demande leur était expressément faite par l'ensemble des parties et s'ils n'imposaient pas eux-mêmes d'amende ou de sentence. En dehors des *traditional courts* les chefferies restèrent donc, tout au long de la dictature, des instances centrales de résolution des conflits, régulièrement sollicitées par la population, notamment en ce qui concernait les disputes conjugales.

Le maintien de l'ordre politique par la terreur

Au cœur de Ndirande, à deux pas du marché et en retrait de la gare routière et de sa casse automobile où s'affairent plusieurs dizaines de carrossiers et vendeurs de ferraille se dresse un imposant bâtiment en béton à l'architecture postcoloniale typique des années 1960. Aujourd'hui utilisé comme centre électoral après avoir servi de maternité d'appoint au début des années 2000, il rappelle surtout aux habitants les plus âgés la répression politique féroce qui avait cours sous la dictature de Banda. Surnommé « *Area* », il abritait en effet entre 1964 et 1994 les bureaux et les cellules du Malawi Congress Party de l'*area* de Ndirande. C'était là qu'étaient questionnés, torturés, sommairement jugés et détenus pour quelques heures ou quelques jours – avant parfois, d'être remis à la police ou à la hiérarchie du Parti – tous ceux qui se retrouvaient pour une raison ou pour une autre accusés de « subversion » ou de « confusionnisme » politique. Certains y étaient apportés par les *youth leaguers* après les opérations de vérification des cartes du Parti, mais bien d'autres étaient arrêtés par ces mêmes LMY suite à des dénonciations par des voisins ou par les espions des MYP. Aujourd'hui encore, plus de vingt ans après la fin de la dictature, parler de politique dans la rue ou dans n'importe quel espace public ne va pas soit. Les souvenirs d'une époque où le moindre mot de travers prononcé dans un bar, un commerce, au marché ou dans un bus pouvait valoir un séjour à « l'*area* » étaient encore brûlant chez nombre de mes enquêtés. Un climat de suspicion permanente prévalait, alors que n'importe quelle personne pouvait se trouver être membre d'un des multiples réseaux d'informateurs à la solde Banda et de ses proches.

¹⁶⁸ CID/SD/BT/62/67, novembre 1967, MNA POL 5-6-3F-15007 CID HQR Zomba. (Traduction personnelle)

¹⁶⁹ CID/SD/BT/167/72, août 1972, 2-23-1R-22343 CID Headquarters Zomba.

Les témoignages de l'époque décrivent l'expérience quotidienne de l'arbitraire à laquelle la population était confrontée. Comme le rappelle le poète Jack Mapanje, la répression politique se passait alors de preuves et se basait essentiellement sur des « rumeurs, fabriquées par les agents, espions et informateurs [du régime] à partir de ce que les personnes accusées étaient soupçonnées d'avoir dit sur Banda et sa coterie¹⁷⁰ ». Ce qui comptait donc, ce n'était pas ce que pensait ou disait réellement la population, mais ce que le président et son entourage « pensaient qu'elle pensait d'eux¹⁷¹ ». Dans un tel contexte, les arrestations politiques et détentions arbitraires sur simple dénonciation ne concernaient pas uniquement les opposants politiques déclarés, mais servaient également à régler des différends personnels¹⁷². Joyce Zalewa, venue s'installer à Ndirande en 1974 se souvenait ainsi des fausses délations qui, pour régler ses comptes avec un rival, étaient monnaie courante pour peu que l'on eût de l'entregent au sein des structures partisans locales :

Joyce : Let's say you accuse me of stealing your chicken... or we just used to quarrel for any reason... Maybe I know someone at the local branch of the party... or some youth leaguers. If I tell them that I heard you saying stupid things about the MCP or His Excellency, they could arrest you and take you to police.

Paul: OK? But I have noticed in the archives of the police that people would be severely dealt with if they were giving false information to the police...

Joyce: Maybe... but when people were brought there by the *youth leaguers* it was another story... by that time, being suspected of plotting against the government or openly insulting the party was a serious offence. People could be sent to prison... or even disappear... just by being suspected¹⁷³.

L'arbitraire était aussi celui des membres des LMY et des MYP. Présents à l'entrée des marchés et aux arrêts de bus ou en patrouille dans les rues, menant des opérations de porte à porte pour vérifier que chacun possédait bien la carte obligatoire du Parti, tabassant, violant, expropriant et torturant celles et ceux qui ne l'avaient pas avec eux et qui refusaient de l'acheter ou ceux accusés de subversion, humiliant les hommes portant les cheveux plus longs que la loi ne l'autorisait et les femmes accusées d'adultère, ils opéraient comme des milices armées qui ne répondaient qu'à Banda et son bras droit John Tembo. Leurs exactions restaient très largement impunies par une police qui manquait autant de moyens que de volonté pour les sanctionner.

¹⁷⁰ J. Mapanje, "The Orality of Dictatorship: In Defence of My Country" in H. Englund (ed.) *A Democracy of Chameleons: Politics and Culture in the New Malawi*, Blantyre, Malawi : Claim, 2001, p. 184.

¹⁷¹ Ibid. p. 183.

¹⁷² Voir aussi: R. Carver, *Where Silence Rules...*, op. cit., pp. 25–26. J.L.C. Lwanda, *Kamuzu Banda of Malawi: A study in promise, power, and legacy (1961 to 1993)*, Zomba, Malawi : Kachere Series, 2009 [1993], pp. 73–124.

¹⁷³ Entretien Joyce Zalewa, chez elle Ndirande Makata, 22 octobre 2019.

3. Les deux visages de la *Malawi Police Force*

Aux côtés des MYP et des LMY et de leurs pratiques prédatrices, la position de la Malawi Police Force au quartier demeura ambiguë tout au long de la dictature. Comme l'ont montré plusieurs auteurs, le régime de Banda s'illustrait par l'énorme travail idéologique mis en place, en parallèle de la violente répression, pour produire du consentement et faire de la dictature « la norme acceptée » et désirée par la population¹⁷⁴. Les travaux existants qui se posent la question de « l'hégémonie » du régime et de son entreprise de légitimation se sont jusqu'à présent essentiellement focalisés sur l'élaboration d'une idéologie affirmant la légitimité et l'origine divine du pouvoir du dictateur¹⁷⁵. Mais ce fut aussi une période où émergea l'idée d'un État paternaliste protecteur et pourvoyeur de sécurité pour la population, sagement entretenue dans les adresses publiques dont Banda était friand. Outil d'encadrement et de répression, l'institution policière, à l'instar du reste de la bureaucratie étatique, devait également incarner cet autre visage de l'État alors même que le président faisait de la paix et de la sécurité l'une des conditions du développement et de l'unité nationale. Officiellement en charge de la sécurité quotidienne et de la lutte contre la criminalité tandis que les *pioneers* et les *youth leaguers* se focalisaient sur la répression politique et l'encadrement partisan, son association régulière avec les deux organisations de jeunesse complexifiait toutefois grandement sa position et son appréhension par la population.

Police et bureaucratie irréprochable

Dans une formule répétée chaque année lors de son message de Noël, le *Commissioner of Police* rappelait aux agents « la place importante que la Malawi Police Force jouait dans le développement du pays » :

Development cannot take in any country if there is no peace and calm and any failure on the part of the Police in the performance of its duties may greatly retard the pace of development now taking shape in this country¹⁷⁶.

En dehors de leurs mandats respectifs, Banda attendait des différentes institutions composant la bureaucratie étatique qu'elles incarnassent – à travers l'attitude et l'apparence de leurs agents – le prestige et la grandeur de l'État. Pour s'assurer de la loyauté et de l'exemplarité des fonctionnaires, à l'égard desquels il entretenait un rapport conflictuel et suspicieux depuis les grèves de l'année 1963 contre les baisses de salaires puis le soutien de nombre d'entre eux aux ministres rebelles de 1964, Banda mit en place un système de contrôle institutionnel et politique particulièrement strict¹⁷⁷. Bien qu'occupant une place à part dans l'appareil d'État du fait de son rôle central dans la gestion de la *cabinet crisis*, la Malawi Police Force n'échappa pas à la

¹⁷⁴ Voir R. Chirambo, “‘Operation Bwezani’: The Army, Political Change, and Dr. Banda’s Hegemony in Malawi”, *Nordic Journal of African Studies*, vol. 13, n° 2, 2004, p. 146–163.

¹⁷⁵ Ibid. ; K.M. Phiri, ‘A Case of Revolutionary Change in Contemporary Malawi: The Malawi Army and the Disarming of the *Malawi Young Pioneers*’, *Journal of Peace, Conflict and Military Studies*, vol. 1, n° 1, 2000, p. 1–10.

¹⁷⁶ Voir par exemple : LPTS MPF FO 33/71, 51/74, 50/75, 50/76, 48/77, 1/82, 46/89.

¹⁷⁷ G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, op. cit., pp. 24–25.

règle. Le contrôle des policiers était d'autant plus important que, présents quotidiennement dans l'espace public en uniforme, ils constituaient l'une des incarnations de l'État les plus visibles pour la population.

Si la discipline, un sens aigu du dévouement, la détermination, l'exemplarité et la probité sont des valeurs centrales dans la plupart des organisations policières dans le monde, elles prirent une dimension politique particulière dans le contexte malawite des années 1960-1980. En témoigne une circulaire du 24 juillet 1982 listant plusieurs situations où des policiers avaient fait preuve de « *security unconsciousness* » en désertant leur poste pour quelques heures. Ces écarts étaient associés par l'*Inspector General* à de la « subversion », crime politique majeur au Malawi de Banda :

All these incidents clearly show that certain Policemen are not at all security conscious to be called useful Policemen. There is no room in the present Malawi Police Force for such Policemen who show irresponsible acts which would be regarded as *open subversion against the Government and of course the Malawi Police Force integrity*. The only answer to suit such irresponsible acts is dismissal from the Police Force. It is, therefore the duty of each and every Policeman to see to it that he does his work with devotion to duty and avoid every act which is of a *subversive nature*.¹⁷⁸

À l'instar d'autres policiers qui avaient commencé leur carrière sous la dictature, Mrs Bingala évoquait en entretien le climat de peur qui présidait alors dans la fonction publique :

Mrs Bingala : Police nowadays is too corrupted. If you got money, you will not spend even a minute in the cell... off you go out on bail, whilst a poor man who has committed the same offence will rot in the cell for several days. Today, people with money say, "Ah, our money will solve our problems"!

Paul: And before it was not like that?

Mrs Bingala: Ah nooo! It was hard. In our time aaah! It wasn't easy.

Paul: How was it, at your time?

Mrs Bingala: Even we were afraid. Because when they find a police officer doing rubbish things... eeeeeiiisssh. He was also taken to prison!

Paul: What do you mean by "rubbish things"?

Mrs Bingala: To beat people, to steal... by that time, if you received something from a suspect or a complainant. My friend. You would be sent to prison!

Paul: You were not allowed to beat people?

Mrs Bingala: People in the village?! No! We could beat people when doing investigations. Not when someone wants, no!¹⁷⁹

L'ancienne policière évoquait l'angoisse que partageaient l'ensemble des policiers d'être dénoncé à la hiérarchie. Il faut dire qu'avec ses réseaux de chefs traditionnels, d'espions au service du MYP, de *youth leaguers* et de responsables locaux du Parti ou tout simplement de citoyens incités à rapporter toute action illégale qu'elle soit ou non commise par un agent de l'État, le gouvernement disposait, en dehors des canaux internes à l'institution, de moyens considérables pour se tenir informé des moindres faits et gestes de ses fonctionnaires. Quelques rares cas montrent que les *youth leaguers* eux-mêmes s'autorisaient à arrêter, menotter et

¹⁷⁸ MPF FO 30/82. Souligné par l'auteur.

¹⁷⁹ Entretien, Mrs Bingala, Nyambadwe, 7 novembre 2019.

conduire au poste un policier pris en flagrant délit de corruption ou de bagarre¹⁸⁰. La régularité avec laquelle les rapports d'espionnage consultés dans les archives du MYP mentionnent – en dehors des affaires strictement politiques – les plaintes visant les policier·es et rapportent en détail les écarts de comportement de ces derniers dans leurs quartiers, semble par ailleurs clairement indiquer que leur hiérarchie leur demandait explicitement de surveiller les activités des agents des autres institutions publiques¹⁸¹. De même, les nombreuses « sources externes » qu'évoquent les circulaires qui faisaient régulièrement le point sur les « mauvaises pratiques » des agents attestent elles aussi de la pluralité des moyens d'information à disposition de la hiérarchie. Enfin, les nombreuses plaintes contre la police, directement adressées par des civils à leur commissariat de quartier, retrouvées dans les archives du CID, rappellent que la volonté manifeste de l'État de sanctionner les écarts de ses agents était prise en compte par la population. Comparées à la faiblesse des sources rendant compte du contrôle effectif des chefs traditionnels, ces données suggèrent que Banda se méfiait davantage de son appareil bureaucratique que des autorités traditionnelles.

Aussi, comme en atteste la quinzaine de dossiers personnels que j'ai eu l'occasion de consulter, le moindre retard au travail, absentéisme, inattention ou erreur de procédure pouvant entraîner la plainte d'un administré débouchait sur une enquête administrative extrêmement fouillée avec reconstitution des faits, recueil de témoignages et jugement par l'*officer in charge*. Elle exposait l'agent en question à une retenue de plusieurs jours de salaire. Les chiffres des procédures disciplinaires racontent la même histoire : en 1970, 1431 sanctions furent infligées à des *junior officers* (dont 47 renvois, 9 dégradations, 432 amendes par retenue sur salaire et 889 confinements aux baraquements) pour un nombre total de 2849 agents, soit un ratio d'une sanction pour deux agents ; proportion similaire en 1974 où 1286 sanctions furent infligées pour un nombre total de 2869 agents¹⁸². L'étude des procédures disciplinaires et des sanctions qui en découlaient permet alors d'éclairer avec précision ce que le gouvernement attendait des policiers.

Si le régime de Banda s'illustrait par sa brutalité, l'usage de la contrainte physique par les policiers n'en demeurait pas moins encadré. Sur ce point, la police malawite sous Banda différait relativement peu de la police française des années 1990 dont Cédric Moreau de Bellaing a étudié les procédures disciplinaires : c'était avant tout l'image de l'institution et de la fonction de policier que le gouvernement souhaitait défendre qui était jeu dans ces enquêtes

¹⁸⁰ Voir par exemple MPF FO 6/91.

¹⁸¹ Voir par exemple, MNA MYP Intelligence 7, Administration, n° 232 "Memorandum to the Honourable Minister: Tricks played by some policemen in the districts", 24 mars 1976 ; MNA MYP Intelligence 7, "Summary - Sergeant Hardson Numba suspended on Lawfull act", 17 mai 1990.

¹⁸² LPTS "Annual Report of the Malawi Police Force, for the period 1973-1974" p. 5-6-8 & MNA POL MPF FO "Distribution of Malawi Police Force 1970". À titre de comparaison, à la fin de la domination coloniale en 1959, 1960 et 1961, pourtant au moment le rôle de la police se faisait le plus décisif, ce ratio était de seulement une sanction pour quatre agents. SoA Box n°17 Annual Reports of the Nyasaland Police Force, 1959, 1960 & 1961.

et dans l'économie des sanctions appliquées¹⁸³. Si les usages de la force physique dans le cadre du travail n'étaient jamais réprimés (voir *infra*), tel n'était pas le cas des violences exercées dans un cadre privé. Nombreuses étaient ainsi les situations où un policier était sanctionné d'une retenue de salaire, voire d'un renvoi pour des faits de violence – comme avoir déclenché une bagarre dans un bar où il consommait de l'alcool¹⁸⁴, agressé des passants alors qu'il était ivre¹⁸⁵ ou tabassé, chez lui, un homme à qui il devait de l'argent¹⁸⁶ – ou toute autre action « compromettant le bon ordre social et la discipline ». Systématiquement, la gravité de l'acte était mesurée à l'aune du préjudice subi par l'institution en termes d'image bien plus qu'à la catégorie pénale à laquelle il renvoyait. Par exemple, lorsqu'un policier de Ndirande, retourné dans un bar pour provoquer le patron à qui il avait, la veille, donné une amende, était sanctionné par sa hiérarchie pour « *conduct to the prejudice of good order and discipline* ». Dans une note ajoutée au dossier, l'OC du QG régional commenta ainsi les faits :

It is rather shocking for a member of the Police to show such acts of bad behaviour. D/2/Sgt M. had shown himself that he has no manner. [...] It is known that D/St M. wanted to provoke the bar owner [...]. There is no reason why D/2/Sgt M. should not face a discipline charge, I therefore recommend to you Sir, that he be charged with conduct to the prejudice of good order and discipline¹⁸⁷.

En comparaison, la sévérité avec laquelle les actes de corruption – pots-de-vin, vols de biens ou d'argent public systématiquement renvoyés devant les tribunaux – étaient réprimés révèle alors ce que le gouvernement incluait dans sa définition de la « probité » des fonctionnaires et la façon dont il hiérarchisait les déviances de ses agents. Si plusieurs travaux ont documenté l'impunité de la prédation des richesses organisée par la petite coterie qui gravitait autour de Banda¹⁸⁸, les archives rappellent ainsi que l'utilisation d'une position d'autorité à des fins d'enrichissement privé n'était pas tolérée pour les agents subalternes de l'appareil d'État. Sur les 55 affaires consultées où des policiers étaient accusés, elles étaient les seules pour lesquelles des peines de prison avaient été prononcées. En janvier 1967, un *constable* de Limbe fut ainsi condamné à deux ans de prison pour avoir empoché une partie des taxes qu'il était chargé de collecter auprès de ses collègues (0,76 kwacha par agent) et deux *constables* de Blantyre furent emprisonnés six mois pour avoir volé des timbres et des crayons dans le bureau de leur chef¹⁸⁹. Un autre *constable* fut condamné à douze mois de prison en septembre 1970 pour avoir falsifié l'attestation scolaire nécessaire à son recrutement et un autre à trois mois de prison en décembre 1971 pour avoir menacé de détention un automobiliste roulant sans permis s'il ne lui versait

¹⁸³ C. Moreau de Bellaing, *Force publique : une sociologie de l'institution policière*, Paris : Economica, 2015.

¹⁸⁴ MNA POL 11-2-6F-18385 Police C.I.D. Branch, CID/SD/BT/105/71, août 1971.

¹⁸⁵ MNA POL 5-6-3F-15007 CID HQR Zomba, BG/CR/11/54, avril 1967.

¹⁸⁶ MNA POL 15-19-5F-29483, "Blantyre Station Monthly Report – June 1978".

¹⁸⁷ MNA POL 2-23-1R-22343 CID Headquarters Zomba, CID/SD/LB/158/72, décembre 1972.

¹⁸⁸ J. Power, *Political Culture and Nationalism in Malawi*, *op. cit.* ; J. Kydd and R. Christiansen, "Structural Change in Malawi Since Independence: Consequences of a Development Strategy Based on Large-scale Agriculture", *World Development*, vol. 10, n° 5, 1982, p. 355–375.

¹⁸⁹ MNA POL 5-6-3F-15007 CID HQR Zomba, CID/SD/LB/4/67 & CID/SD/BT/1/67, janvier 1967.

pas personnellement la somme de 10 K¹⁹⁰. Tous furent en plus démis de leurs fonctions et leur paie suspendue entre leur arrestation et leur jugement.

En dehors de la sanction de ces actes pénalement répréhensibles, la moralité des policiers faisait quant à elle l'objet d'une surveillance et d'une répression accrue. À l'instar de nombreux autres régimes autoritaires postcoloniaux, le régime de Banda fit preuve d'un conservatisme social particulièrement exacerbé¹⁹¹. Si l'apparence et les pratiques sociales des citoyen·es et l'état de leur domicile faisaient l'objet d'une surveillance quotidienne et d'un encadrement légal strict, celle des fonctionnaires était tout aussi rigoureusement contrôlée. Chaque mois, les policiers recevaient par exemple une allocation spécifique proportionnelle à leur grade pour se rendre chez le coiffeur et se devaient de l'honorer sous peine de sanctions¹⁹². En février 1979, une circulaire exigeait par ailleurs des agents qu'ils maintiennent leurs maisons et jardins dans un état de « propreté irréprochable » car « l'image de la force dans son ensemble » était en jeu¹⁹³. Il était alors demandé aux *Officers in Charge*, de tenir des leçons régulières sur le sujet et de réaliser deux fois par mois, dont une après minuit, des inspections surprises des domiciles des agents sous leur responsabilité¹⁹⁴. Cette exigence d'irréprochabilité des policiers ne se limitait toutefois pas à leur apparence et à celle de leur lieu de vie. Elle concernait l'ensemble de leur vie professionnelle et privée. Il leur était par exemple interdit de partager leur logement de fonction avec une femme avec laquelle ils n'étaient pas mariés ou d'inviter d'autres femmes que leur épouse dans les campements, sous peine de renvoi¹⁹⁵. De nombreuses circulaires s'inquiétaient par ailleurs de la consommation d'alcool des agents et les renvois pour ivresse au travail étaient fréquents¹⁹⁶. Parmi les affaires disciplinaires que la direction de l'*Urban Command* estimait suffisamment « intéressantes » pour les détailler dans les rapports mensuels qu'elle remettait à sa hiérarchie, nombreuses étaient celles qui se référaient également aux pratiques sexuelles jugées « immorales » des policiers. En décembre 1975 deux *constables* de Ndirande firent par exemple l'objet d'une procédure disciplinaire après avoir été accusés par des habitants du quartier de tromper leur femme¹⁹⁷. De même en mars 1981 un *constable* et un inspecteur de Blantyre furent renvoyés pour avoir été pris en flagrant délit d'adultère par les maris de deux femmes avec qui ils couchaient. L'affaire fit l'objet d'une circulaire particulièrement moralisatrice précisant qu'elle devait « servir d'exemple à l'ensemble des agents¹⁹⁸. » Dans ces circulaires, l'administration n'hésitait pas à exposer à l'ensemble de la

¹⁹⁰ À l'époque, 1K vaut environ 0,5£. MNA POL 5-6-3F-15007 CID HQ, CID/SD/LB/54/70, septembre 1970 & MNA POL 11-2-6F-18385 Police C.I.D. Branch, CID/SD/BT/146/71, décembre 1971.

¹⁹¹ C. Gabay, "The Radical and Reactionary Politics...", art. cit.

¹⁹² LPTS MPF FO 2/81.

¹⁹³ LPTS MPF FO 5/79. (Traduction personnelle)

¹⁹⁴ Voir aussi: LPTS MPF FO 39/71.

¹⁹⁵ LPTS FO 12/69, 22 mars 1969. Ce fut le sort réservé à un agent de la Police Mobile Force du camp de Limbe, qui avait fait venir sur petite amie sans autorisation dans les baraquements. MNA POL 22-37-9F 53942 Police HQ Personal Files 1957-1989, N°A0157.

¹⁹⁶ Par exemple : LPTS FO 1/71, 2 janvier 1971.

¹⁹⁷ MNA POL 15-19-5F-29483, "Blantyre Station Monthly Report – december 1975", p. 6-7.

¹⁹⁸ LPTS "Attachment to FO 12/81.", mars 1981.

profession les noms, rang et poste de rattachement des agents mis en cause. En dehors des sanctions disciplinaires, l'institution disposait d'une influence particulièrement forte sur la vie privée de ses agents, ce qui renforçait son contrôle sur leurs pratiques au travail comme en dehors. Les dossiers personnels des policier·es révèlent par exemple qu'ils acquéraient à travers elle des prêts financiers conditionnés par les évaluations morales de leurs supérieurs pour construire leur maison, scolariser leurs enfants, etc.

Enfin, l'administration policière se montrait particulièrement regardante sur « les standards » bureaucratiques de ses agents ; attention visible dans les nombreux commentaires manuscrits laissés en marge des rapports visant à en améliorer l'écriture et dans le nombre important des circulaires qui en critiquaient le « style fantaisiste¹⁹⁹ » ou la « pauvreté de l'écriture ». Pour « améliorer » ces standards, elle comptait sur le recrutement et annonçait « tout mettre en œuvre pour recruter des agents avec un meilleur niveau scolaire²⁰⁰ ». En 1966, le niveau scolaire minimum des recrues passa au premier niveau d'école secondaire, instaurant ainsi l'obtention du *Junior Certificate of Education* comme barrière à l'entrée²⁰¹. En 1973, la mesure fut doublée d'une incitation financière aux policiers qui avaient passé la deuxième année d'école secondaire²⁰². La rigueur bureaucratique et le haut degré de formalisme exigés par l'administration policière à ses agents viennent ainsi rappeler l'ambivalence d'un régime dont on a pu voir que la domination politique reposait avant tout sur l'oralité et dont Jack Mapanje a souligné l'allergie à la « culture de l'écrit²⁰³ ».

En l'état actuel du dépouillement des archives, et compte tenu du faible nombre de policiers ayant officié suffisamment longtemps sous le régime du MCP que j'ai pu interroger, il reste toutefois difficile de mesurer l'efficacité de ces dispositifs de contrôle. La grande régularité des circulaires s'inquiétant du faible niveau en droit des policiers qui enregistraient régulièrement des affaires dans les mauvaises catégories pénales²⁰⁴, de la pauvreté des rapports et de la superficialité de nombreuses enquêtes²⁰⁵, de l'alcoolisme des agents²⁰⁶, ou encore de la pratique consistant à renseigner de faux horaires de travail pour toucher des primes²⁰⁷, mais aussi les nombreuses plaintes pour petits vols déposées par de nombreuses personnes ayant séjourné en cellule et les nombreuses procédures engagées contre des policiers pour corruption renseignent autant sur l'étendue des moyens d'information et de contrôle déployés par la hiérarchie que sur l'écart entre le quotidien du travail de police et l'idéal de la bureaucratie irréprochable mis en avant par Banda et son gouvernement.

¹⁹⁹ Voir par exemple : LPTS MPF FO 16/82.

²⁰⁰ LPTS MPF FO 37/66.

²⁰¹ LPTS MPF FO 37/66.

²⁰² LPTS "Annual Report of the Malawi Police Force, for the period 1973-1974" p. 11

²⁰³ J. Mapanje, "The Orality of Dictatorship: In Defence of My Country", art. cit., p. 183.

²⁰⁴ Voir par exemple: MPF FO 8/81, 28/81, 50/82, 41/87

²⁰⁵ LPTS MPF FO 16/82.

²⁰⁶ LPTS MPF FO 1/71.

²⁰⁷ LPTS FO 47/89.

La police du quotidien

Un tel degré de probité exigé des policiers et l'ampleur des moyens mis à disposition pour s'en assurer répondaient à une volonté plus large de la Malawi Police Force de se présenter comme une institution au service de la population.

Dans cette veine, la communication du gouvernement et de la hiérarchie policière à l'adresse des agents de terrain mettait très nettement en avant la nécessité d'établir un lien de confiance et de coopération avec la population²⁰⁸. Les policiers étaient donc non seulement enjoins à lutter contre la petite criminalité et le « vagabondage » dans tout l'espace urbain, mais également à répondre aux sollicitations variées de la population. Une circulaire du 28 février 1982 s'indigna ainsi que les agents relâchaient trop souvent les suspects anonymes qui leur étaient apportés par la population sans même prendre le temps de vérifier leur identité, concluant : « *It should be realised that when members of the public arrest a person as a strange face, they expect prompt and satisfactory police action in one way or another so that the person so arrested is positively identified.* »²⁰⁹ De même en 1981, le *Commissioner of Police* s'inquiéta du mécontentement de la population depuis que l'accès aux radios policières était interdit aux civils. S'il confirma la restriction afin de laisser les radios disponibles en cas d'urgence policière, il recommanda toutefois, « pour calmer la situation et apaiser la population » d'accepter les messages urgents des civils en cas de maladie ou pour l'organisation des funérailles d'un proche lointain et ceux des membres officiels du MCP concernant les affaires partisans²¹⁰. L'enjeu qui transparaît de cette communication verticale interne est celui d'apparaître comme une institution au service de la population. C'était aussi dans ce sens que Mrs Bingala se souvenait de son rôle de policière dans les années 1970 alors qu'elle débutait sa carrière comme *constable* au poste de Blantyre ; rôle qu'elle opposait à celui des *youth leaguers* et des *pioneers* :

Paul : What was the main role of the police when you joined? What was your mission?

Mrs Bingala: Our mission? Yes, we had a mission. To serve the people of Malawi. To see that there was security in the country.

Paul: So, your job was different than that of the Pioneers and the *youth leaguers*? You were not working together?

Mrs Bingala: No, never! The pioneers and the youth leaguers were for the party. We were serving the people of Malawi. And these people were just picked. No training. Some of them went for training but I don't know how good it was. But for me I went for six-month training to learn police work²¹¹.

Sans pour l'instant préjuger des effets concrets d'un tel discours sur la perception que la population avait alors de l'institution (voir *infra*), notons toutefois ici, à la lumière des propos de la policière, qu'il pouvait servir d'appui à la formation de l'identité professionnelle de certains agents comme des « serviteurs du peuple ».

²⁰⁸ Voir : LPTS MPF FO 1/79, 1/82.

²⁰⁹ LPTS MPF FO 9/81.

²¹⁰ LPTS MPF FO 43/81.

²¹¹ Entretien, Mrs Bingala, Nyambadwe, 7 novembre 2019.

Cette volonté se traduit concrètement par la présence à la fois plus visible et plus active de la police dans les territoires urbains où résidait la majorité de la population. Symbole du renforcement de la présence policière au-delà des centres-villes, la plupart des postes de police des quartiers populaires, placés sur la tutelle du commissariat central de Blantyre, furent érigés dans les cinq ans qui suivirent la déclaration d'indépendance et la prise totale du pouvoir par Banda et le MCP²¹². Né en 1944 à Ndirande où il vivait encore lorsque je le rencontrai, Mr Malindi se remémorait en entretien des évolutions dans les rapports de la population du quartier à la police suite à l'indépendance :

M. Malindi : If we talk about our police people, the Nyasaland police. They were coming here if some people were brewing *kachasu*, they would be arrested, if some people were not paying taxes, they would be arrested. So that's what they were doing.

Paul: But they were not providing security for the people?

M. Malindi: Not at all, no. We did not see them very often.

Paul: That changed with the MCP?

M. Malindi: It did. Now, the police were always there. You could see them in uniform doing patrols almost every day. But security by that time, you know, it was good. Especially when we had the Malawi Congress Party. Security was powerful. Because the police were there, but also because of the people. The Malawians themselves. They were fearing the police and the pioneers and they knew that any unlawful act can be reported to them²¹³.

Cette présence policière renforcée sur l'ensemble du territoire urbain et notamment dans les quartiers populaires est particulièrement visible dans les chiffres des rapports annuels d'activité produits par l'institution. De 6 227 affaires pénales enregistrées par la police en 1950, on passa à 17 045 en 1959, 29 272 en 1969 et 43 949 en 1974 dont 6 852 (soit 15% du total national) pour les cinq commissariats de Blantyre (hors Limbe)²¹⁴. À partir de 1975, le nombre d'affaires enregistrées par le seul poste de Ndirande dépassa celui du commissariat central de Blantyre²¹⁵. S'ils révèlent sans doute en creux une hausse de la criminalité urbaine, restée particulièrement basse jusqu'à la fin de la période coloniale²¹⁶, consécutive à l'explosion démographique urbaine des années 1960-70 particulièrement absorbée par les quartiers périurbains²¹⁷, c'est surtout l'intérêt nouveau de l'État et de la police pour ce qui se passait dans les quartiers que ces chiffres révèlent. C'est d'ailleurs ce que suggérait l'OC de l'*Urban Command* de Blantyre lui-même dans son rapport de mars 1976 :

²¹² C'était le cas du poste de Chilomoni, autre quartier populaire historique de la ville coloniale, inauguré en 1969. MNA URB/12/TN2/Vol.III 15-12-8R-17887 Minutes of the City Council of Blantyre, January 1969, p. 141. Sans qu'aucune date précise n'ait pu être trouvée dans les archives concernant celui de Ndirande, un habitant né au quartier en 1944 se souvenait qu'il avait été construit après le départ des Britanniques, en 1966 ou 1967. Entretien, Mister Malindi, Ndirande Matope, 24 octobre 2019.

²¹³ Entretien, Mister Malindi, Ndirande Matope, 24 octobre 2019.

²¹⁴ LPTS "Annual Report of the Malawi Police Force, for the period 1973-1974", appendix K & L ; MNA POL 15-19-5F-29483, Blantyre Monthly Reports Jan-Dec 1974.

²¹⁵ MNA POL 15-19-5F-29483 & 20-6-3F-24378, Blantyre Monthly Reports 1974-1978.

²¹⁶ Voir aussi J. McCracken, "Coercion and Control in Nyasaland", art. cit.

²¹⁷ Entre 1945, 1966 et 1977, l'aire urbaine de Blantyre-Limbe fut multipliée par vingt, passant de 9 773 habitants à 109 461 puis 219 011 : J. Iliffe, "The poor in the modern history of Malawi", art. cit., p. 275.

Crime figures have shown an upwards climb. This could be mainly due to the tightening of crime preventing measures in which extensive night patrols resulted in many cases of Rogue and Vagabond being reported during the month²¹⁸.

Au milieu des années 1970, les autorités intensifièrent les patrouilles dans les faubourgs. Celles-ci devinrent quotidiennes à partir de 1976 puis doublées pendant l'année 1977. La police multiplia également les raids nocturnes contre les « vagabonds » et dans les tavernes de Ndirande lors desquelles l'ensemble des clients était arrêté²¹⁹. Pour autant, toujours selon les mots de l'OC de l'Urban Command : « *crime at Ndirande despite its increase is not giving much concern. Most offences occur in the traditional houses and majority are trivial assaults*²²⁰ ». De fait, si, dans la continuité du maintien de l'ordre urbain colonial, l'institution continuait de concentrer son action sur le centre-ville « où il y [avait] plus de propriété à protéger²²¹ », elle se rendait désormais disponible pour recevoir et prendre en charge les affaires les plus « triviales » qui lui étaient apportées par les habitants de ces territoires. À en croire Mrs Bingala, *constable* au poste de Blantyre entre 1972 et 1978, ces mêmes « affaires mineures » constituaient le gros de son travail :

Paul : As a *constable*, what cases were you handling?

Mrs Bingala : Ah, it was minor cases. I was in the investigations... we deal with small cases, like small thefts, where the amount should be small, not large quantity... these big go to frauds or CID. If I break into your house and steal less than two to three thousand or if you lend me something... small things... and I don't give them back to you, it is dealt within the investigation²²².

La police du peuple ?

Une telle stratégie de légitimation de l'institution policière se confronta toutefois à une série de faits qui vinrent grandement la contredire.

D'abord, si après l'indépendance l'action policière sortit nettement des centres-villes, la couverture des quartiers populaires restait fort limitée tout au long de la période. En 1970, en dehors du commissariat central de Blantyre et de ses 168 agents, les quatre postes de la ville ne comptaient qu'une poignée d'agents²²³. Les responsables policiers locaux se plaignaient régulièrement que ce manque d'effectif et de moyens les empêchait de satisfaire les objectifs de réduction de la criminalité fixés par la hiérarchie. Dans la conclusion de son rapport mensuel d'août 1976, l'*officer in charge* de l'Urban Command de Blantyre remarqua ainsi à propos de Ndirande :

The area is rapidly developing and extending following the establishing of the South Lunzu Township. Manpower is also a problem. Currently the Station has four vacant houses. The

²¹⁸ MNA POL 20-6-3F-24378, "Blantyre Monthly Report – March 1976", p. 13.

²¹⁹ Ibid.

²²⁰ MNA POL 20-6-3F-24378 "Blantyre Monthly Report – August 1976", p. 12.

²²¹ Commentaire de l'OC du commissariat de Blantyre, MNA POL 20-6-3F-24378, "Blantyre Monthly Report – January 1976", p. 12.

²²² Entretien cité, Mrs Bingala, Nyambadwe, 7 novembre 2019.

²²³ 19 à Ndirande dont un seul inspecteur pour 18 *juniors*, 18 à Chilomoni et Soche dont un inspecteur et seulement 10 *juniors* encadrés par un *sub-inspector* à Mirale.

situation is being closely watched. Until a Sub Station is built at Lunzu, I anticipate the crime increase will continue to rise. Ndirande has regrettably no transport of its own for some time²²⁴.

Lors de mon passage à Ndirande, celles et ceux qui vivaient encore pour raconter leur expérience quotidienne du travail policier sous la dictature se souvenaient par ailleurs plus franchement de son association avec les *youth leaguers* et de sa violence que de son action pour la protection de la population. Si la violence de la répression politique sous le régime de Banda demeure la plus connue et documentée, Richard Carver rappelle dans un rapport réalisé pour Africa Watch en 1990 à partir de nombreux témoignages collectés auprès de réfugiés malawites en Grande-Bretagne et dans les pays limitrophes, toute la dureté du régime contre les criminels de droit commun : « il est clair, affirme le rapport, que les pires abus leur sont réservés ». C'était notamment le cas des récidivistes qui, quel que soit la gravité des faits reprochés, étaient enfermés dans les prisons de Dzeleka et de Nsanje, tristement célèbres pour le « *hardcore program* » qui y était infligé et auquel de nombreux prisonniers succombaient²²⁵. À l'inverse des prisonniers politiques les plus connus qui bénéficiaient pour certains d'un soutien international relativement protecteur, ceux-ci étaient torturés et disparaissaient le plus souvent dans l'anonymat. Par ailleurs, toujours selon Carver : « *although it is not uncommon for prisoners to be beaten while they are at Mikuyu or other prisons, the most common pattern is for prisoners to be subjected to severe beatings at the time of their arrest, while they are still in police custody before their transfer to a prison.*²²⁶ » Les nombreux dossiers de plaintes contre des policiers adressées par d'anciens suspects – quels que soient les charges retenues contre eux – renseignent en détail sur ces mauvais traitements et actes de torture commis dans les commissariats de Blantyre et sur l'impunité totale des policiers qui exerçaient ces violences : tabassage, brûlures aux braises incandescentes ou aux chocs électriques, usages de battes et bâtons, garde à vue prolongée sans manger. Chacune de ces plaintes faisait l'objet d'une enquête en apparence particulièrement fouillée et remontait jusqu'aux quartiers généraux de Zomba, mais débouchait systématiquement sur le blanchiment des policiers incriminés, sur le discrédit des plaignants, à qui l'on reprochait d'être guidés par un « désir de vengeance », et bien souvent sur leur poursuite pénale pour « dénonciation calomnieuse ».

Les archives policières comme celles du MYP révèlent par ailleurs un grand nombre de situations où policiers, *pioneers* et *youth leaguers* travaillaient de concert dans leurs opérations quotidiennes. D'une part, les opérations de maintien de l'ordre et de « *crowd control* » étaient conduites conjointement avec les MYP, à chaque meeting politique, mais également lors des événements sportifs et politiques qui se déroulaient au *Kamuzu Stadium* construit aux abords de Ndirande. Celles-ci se finissaient régulièrement par des affrontements violents avec les supporteurs et les résidents du quartier participaient à la confusion entre les deux organisations

²²⁴ MNA POL 20-6-3F-24378 "Blantyre Monthly Report – August 1976", p. 12.

²²⁵ R. Carver, *Where Silence Rules...*, *op. cit.*, p. 3.

²²⁶ *Ibid.* p. 43.

et à la formation de rapports antagonistes à la police²²⁷. Mais au-delà de ces événements relativement exceptionnels, patrouilles de quartier, enquêtes, arrestations, raids conduits de concert par leurs membres constituaient autant d'occasions pour la population de constater que policiers, MYP et LMY appartenaient à un seul et même appareil coercitif. De plus, suite à la *cabinet crisis* et l'officialisation des MYP comme force policière à part entière, les policiers étaient tenus d'enfermer toute personne qui leur était apportée par un *pioneer* ou un *youth leaguer* et d'enquêter sur l'affaire²²⁸. Le sous-inspecteur Bennister Mwale du poste de Ndirande, qui avait commencé sa carrière comme *constable* aux *general duties* de Blantyre en 1982, se souvenait ainsi qu'à l'époque un grand nombre de personnes leur étaient directement apportées par les miliciens :

Paul : What were these people accused of? They were regular criminals?

Bennister: Sometimes yes like thieves... but most of the time it was political. They were accused of plotting against the government, owning unauthorised books... or simply being provocative against the Party. Sometimes we even did not know what these people had done! (rires)

Paul : Could you refuse to take them? I mean, if they were not having a real police case against them?

Bennister: No, when a youth leaguer brought someone, we had to keep him, even if we did not know if he had really done anything wrong. Because we were afraid that when we release this man, the same complainant, this MYP or this youth leaguer, will go to His Excellency and say, "Your police is not working well."

Paul : So, you were afraid of them?

Bennister : We were! They would say, "This police officer has released that man which we brought to him. He is against you mister president." And we could get in serious trouble!²²⁹

L'expérience de policier du sous-inspecteur Mwale faisait directement écho à celle de gouvernée de Snowden Njati, retranscrite en début de partie, pour qui la collusion de la police avec les miliciens était bien trop manifeste pour qu'elle puisse être réellement perçue comme une institution bienveillante et protectrice. Dans l'une des premières publications parues sur la répression pendant la dictature de Banda, John Lwanda précise d'ailleurs que la police prenait largement sa part des arrestations politiques arbitraires²³⁰. C'étaient également eux qui procédaient à l'arrestation des personnes détenant de la littérature interdite²³¹. En entretien Mrs Bingala se remémorait la peur que la police inspirait à la population du fait de son rôle central dans la répression politique. Cela compliquait grandement leur travail au quotidien, notamment lorsqu'elle et ses collègues devaient enquêter dans les quartiers populaires :

Paul: You told me that many cases were brought to you by the youth leaguers, but were you also receiving complaints directly from the civilians?

Mrs Bingala: Yes, they were coming, but not many.

Paul: Not many? It was difficult to make people come to complain to the police station?

Mrs Bingala: Exactly. They could solve things on their own with the village *headmen*...

Paul: Instead of coming to the police?

²²⁷ MNA POL 11-2-6F-18385 Police CID Branch, CID/SD/BT/39/71, mars 71 ; MNA MYP Intelligence 7, Briefings, « 652 to HQ: Coverage of Kanda Bongoman's show at Kamuzu Stadium ».

²²⁸ R. Carver, *Where Silence Rules...*, *op. cit.*, p. 15.

²²⁹ Discussion lors d'une patrouille nocturne, poste de police de Ndirande, 29 septembre 2017.

²³⁰ J.L.C. Lwanda, *Kamuzu Banda of Malawi*, *op. cit.*, p. 234.

²³¹ MPF FO 24/81.

Mrs Bingala: Yes.

Paul: And the village *headmen*? They would come and report to the police?

Mrs Bingala: Nooo! When they solved a case at a village level, it ends there. Even murder cases! That was a big challenge. When it comes to your knowledge, it's about two to three years old.

Paul: Why do you think many people were not coming to complain at the police? They were afraid?

Mrs Bingala: Yes, at least a quarter was afraid to come. Because they thought that when they report a case, that case might come back to them. Which was not true. Only that people were not educated. And civilised. Period.

Paul: People I met say that they could even be arrested as suspect when they reported a matter to the police... maybe that's why they were afraid?

Mrs Bingala: Nooo not that! When you come to complain, we always took your complaint. And then we go to your village to find out whether it is true or not. But the problem was that people in the village were hiding the truth. You see?

Paul: What do you mean?

Mrs Bingala: They were refusing, they could refuse saying, "Ah no, we know nothing". You could go and come back with nothing. Even the victims were hiding from us. The victims could say, "We don't know nothing". When a police man was coming to their home they could run away, the whole village could run away into the bush! I think it was because of having no education. Because they did not know our job. They couldn't know why police was coming to their village... but when they saw a uniform they would run away.

Paul: Why were they fearing you like that?

Mrs Bingala: They were afraid to be arrested. Others... because when you say things and people know that you are the ones who told the police, they are going to put an eye on you. Others say: "You should now leave our village. We don't want you here". The village *headman* could tell to that person: "You reported that matter to the police, then you should go out of our land"²³².

L'ambition de l'institution policière de s'imposer dans le jeu policier local, après plusieurs décennies de domination coloniale pendant lesquelles elle le désertait, se confronta donc tant à l'extrême politisation de son travail quotidien, qui ne fit que renforcer les réticences de la population à la solliciter, qu'à la densité des réseaux policiers et judiciaires alternatifs – centralisés en grande partie par les *headmen* – qui la précédaient et qui parvenaient à conserver une certaine latitude malgré la pluralité et l'ampleur des dispositifs de contrôle mis en place par le régime.

L'insistance avec laquelle les policiers ayant débuté leur carrière sous la dictature cherchaient systématiquement à se distinguer des membres des organisations paramilitaires du Parti lorsque j'abordais ces années-là avec eux, rappelle toutefois combien ceux-ci n'acceptaient pas toujours de gaieté de cœur leur association forcée avec elles. À ce propos, la persécution des membres des Témoins de Jehova pendant toute la période de domination du MCP, à laquelle toutes les organisations policières du régime se retrouvèrent de près ou de loin associées, rend parfaitement compte de la profonde ambiguïté de la relation que la *Malawi Police Force* entretenait avec les deux autres organisations, tant aux yeux de ses agents de que la population. Contraints par leurs préceptes religieux à refuser toute appartenance politique et toute participation au jeu électoral, les Témoins de Jehova constituaient des ennemis de

²³² Entretien cité, Mrs Bingala, 7 novembre 2019.

l'intérieur tout trouvés pour un régime qui rendait l'enrôlement au parti, la possession d'une carte du parti et l'enregistrement sur les listes électorales obligatoires. Ils l'étaient d'autant plus, rappelle Klaus Fiedler, que leur conception très libérale de l'accumulation économique, qui les amenait à ne pas respecter l'obligation morale de partager les fruits de leur succès avec les membres de leur lignage, les rendait très impopulaires²³³. La répression, principalement orchestrée par les MYP et les LMY lors des fameuses tournées de vente des cartes du parti à domicile, prit un tour particulièrement tragique à Ndirande et dans les quartiers de Blantyre pendant l'année 1972. Pendant la semaine du 23 au 27 juillet plusieurs dizaines de familles, toutes affiliées au mouvement des Témoins de Jéhovah, furent violentées, tabassées, humiliées, les femmes parfois violées et les maisons vidées de leurs fournitures. Plusieurs personnes furent ensuite conduites au poste de police du quartier où elles furent incarcérées puis relâchées sous caution en attendant une décision de justice. Les dossiers archivés indiquent alors que les autorités policières et judiciaires furent mises au courant, autorisèrent les poursuites et justifèrent largement les actes de violence²³⁴.

L'affaire prit une tournure particulièrement intéressante alors que le 27 juillet au soir, un large groupe de familles – hommes, femmes et enfants – se rassembla devant le poste de Ndirande pour revendiquer leur appartenance à l'organisation religieuse et demander la protection de la police contre les violences commises par les LMY et les MYP. L'ordre leur fut donné de se disperser et de rentrer chez eux, mais ils refusèrent, malgré l'intervention de l'OC de Blantyre venu en renfort. Finalement, les familles furent autorisées à rester autour du poste de police pour la nuit. Le lendemain, les discussions reprurent, mais face au nouveau refus des familles de quitter les lieux, vingt « meneurs » furent finalement arrêtés et mis en cellule tandis que les autres furent dispersés de force et renvoyés chez eux. L'affaire, qui semble avoir très fortement occupé les services de police entre juillet et octobre 1972, provoqua l'ire des responsables policiers locaux. Ils en profitèrent pour manifester en interne leur agacement face à ces « affaires politiques » qui les « détournaient » de leur « mission principale ». Dans une correspondance du 22 novembre adressée aux quartiers généraux, l'OC du poste de Ndirande remarqua ainsi :

The accused person has disappeared and his whereabouts are not known. It is therefore, recommended that the file be closed 'Accused Not Located' to enable Police Ndirande and their parent station to devote their time to more serious problems brought about by the ever-increasing crime rate in the city.²³⁵

La même impatience transparaît dans une lettre de l'OC du commissariat de Blantyre à l'*Urban Command* qui, le 18 novembre, commenta ainsi les faits :

²³³ K. Fiedler, 'Power at the Receiving End: The Jehovah's Witnesses' Experience in One-Party Malawi' in K. Ross (ed.) *God People and Power in Malawi*, Blantyre, Malawi : Kachere Books, 1996.

²³⁴ Les archives du poste de Ndirande recensent 8 affaires individuelles et une affaire collective de 21 personnes, mais les récits suggèrent que bien davantage de personnes connurent le même sort. MNA POL 2-23-1R-22343 CID Headquarters Zomba, CID/SD/BT/156;158;161-166/72.

²³⁵ MNA POL 2-23-1R-22343 CID Headquarters Zomba, CID/SD/BT/163/72. Souligné par l'auteur.

It seems to me that the preparation of the file has constituted a gigantic waste of Police time and money and effort, all of which could have been better spent on the investigation of real crime. [...] I suggest that in future we should be little more circumspect before embarking on the prosecution of a large number of persons in these circumstances.²³⁶

Tout aussi saisissant est le fait que les familles persécutées choisirent de se tourner vers la police pour échapper aux exactions des milices du Parti ; tentative récidivée en octobre puis en décembre de la même année où plusieurs dizaines de plaintes furent adressées au poste de Ndirande par des Témoins de Jéhovah contre des *youth leaguers* et des *pioneers* suite à deux nouvelles opérations de contrôle des cartes du Parti particulièrement violentes²³⁷. Leurs espoirs furent finalement vite déçus puisque ce fut par l'action même de la police qu'elles avaient initialement sollicitée que les poursuites judiciaires furent engagées contre les victimes. La démarche renseigne néanmoins sur la perception populaire de la police comme potentiel garde-fou des pratiques des *youth leaguers* et des *pioneers*, confirmée par les dizaines d'autres plaintes également adressées à la police par des civils pour des faits de violence.

Rien, dans les archives consultées ne semble pas pour autant suggérer que les policiers concevaient leur rôle de cette façon. Les nombreuses plaintes de Témoins de Jéhovah contenant pourtant des détails particulièrement saisissants tant sur les atrocités commises que sur l'identité de leurs agresseurs ne conduisirent à aucune enquête. Seuls de simples regrets, sans conséquence apparente, furent exprimés par l'OC de l'*Urban Command* de Blantyre face au manque de coopération des *youth leaguers* et notamment d'un *pioneer* dont le nom revint dans la plupart des témoignages et qui « *consistently failed to appear to assist the police [while] he [was] responsible for beating several Jehovahs Witnesses and stealing their property.*²³⁸ » Même en ce qui concernait les plaintes contre violences ou agressions à caractère « non politique » (comme le précisent les dossiers archivés) rapportées par des civils contre des *youth leaguers* ou des MYP, les enquêtes, superficielles, étaient généralement abandonnées « faute de preuves » ou parce que les policiers en charge trouvaient des circonstances atténuantes dans le comportement jugé provocateur des victimes. Aussi, l'affirmation de Mrs Bingala, selon laquelle les policiers « n'hésitaient pas à poursuivre les *youth leaguers* lorsqu'ils abusaient de leur pouvoir pour consommer des bières dans les bars sans régler leur note ou pour déclencher des bagarres²³⁹ », trouve peu d'écho dans les dossiers d'enquête consultés. Quand bien même certains gradés, à l'instar de l'OC de l'*Urban Command* de Blantyre, regrettaient épisodiquement de voir les *chairmen locaux*, les *youth leaguers* et les *pioneers* « clairement abuser des privilèges associés à leur position dans le Parti pour s'arroger la loi et terroriser et torturer des villageois sans défense, ridiculisant ainsi l'autorité légalement constituée de la

²³⁶ MNA POL 2-23-1R-22343 CID Headquarters Zomba, CID/SD/BT/165/72. Souligné par l'auteur.

²³⁷ MNA POL 2-23-1R-22343 CID Headquarters Zomba, CID/SD/BT/207-215;218-221;223-228;233;238-240;245-246;269;292;299;311;314;331/72.

²³⁸ MNA POL 2-23-1R-22343 CID Headquarters Zomba, CID/SD/BT/164/72.

²³⁹ Entretien cité, Mrs Bingala, Nyambadwe, 7 novembre 2019. Propos traduits de l'anglais.

Police et de la justice de ce pays²⁴⁰ », leurs moyens étaient fortement limités. Une mesure prise à la fin de l'année 1965 plaça en effet les MYP littéralement au-dessus des lois en interdisant aux policiers d'arrêter tout membre de l'organisation sans l'aval de sa hiérarchie²⁴¹. Celle-ci dessaisissait alors la police de l'affaire au profit d'un traitement disciplinaire en interne.

*

* *

En trente ans de dictature, les rapports qu'entretenaient les populations des quartiers populaires à l'institution policière n'évoluèrent que très peu par rapport à ceux qui prévalaient au départ des colons britanniques. Certes bien plus présente et plus investie dans la prise en charge des petites affaires du quotidien, la police demeurait intimement associée à la brutalité et à la violence du régime, dans des territoires qui restaient largement exclus de son projet politique. Signe de la difficulté renouvelée de l'État à encadrer ces territoires ce fut, comme quarante ans auparavant sous la domination coloniale, en grande partie là que se structurèrent à partir de 1988 les réseaux clandestins de l'opposition²⁴². Comme un symbole d'une rupture qui n'avait fait que s'approfondir entre le régime et les populations des quartiers populaires, Ndirande fut le théâtre des premières violences commises à l'encontre des groupes de *youth leaguers* dès le début de l'année 1992 puis des premières émeutes du mois de mai qui marquèrent un point d'inflexion vers la chute du régime.

Conclusion du chapitre

Les premiers programmes de la réforme du système de sécurité et de justice formalisés dès la fin de l'année 1994 firent de la sécurité et de la lutte contre la criminalité la condition première du redressement social, politique et économique du pays. Les réformateurs suggérèrent de faire reposer la stratégie de développement du pays sur une institution policière « nouvelle », au « service » de la population en étroite collaboration avec un réseau d'organisations citoyennes investies dans l'encadrement policier de leur quartier et avec les « autorités traditionnelles », tout en visant au renforcement du monopole de l'État sur l'exercice de la violence légitime²⁴³. Le tour d'horizon historique que nous venons d'esquisser permet de souligner à la fois ce qu'il y a de réellement nouveau dans cette doctrine, mais aussi ce qui

²⁴⁰ The Officer in Charge Urban Command (C.I.D.), Blantyre to The Officer in Charge Police, C.I.D. Headquarters, Zomba, 14 octobre 1972. Lettre rédigée en réaction à une affaire de procès illégal, à l'issue particulièrement violente, tenu par le *chairman* d'une branche locale du MCP et par des LMY dans le quartier de Chilomoni à Blantyre. MNA POL 2-23-1R-22343 CID Headquarters Zomba CID/SD/BT/100;111/72.

²⁴¹ MPF FO 38/66.

²⁴² J. Lwanda, "Kwacha: The Violence of Money in Malawi's Politics, 1954–2004", *Journal of Southern African Studies*, vol. 32, n° 3, 2006, pp. 533–535. Entretien Peter Chupa, Blantyre Sunny Side, 12 juillet 2017.

²⁴³ L.T.P. Dzonzi, 'The Malawi Police Reform and Human Rights' in B. Immink (ed.) *From Freedom to Empowerment: Ten Years of Democratization in Malawi*, Lilongwe : Forum for Dialogue and Peace, 2003, p. 173–187 ; M. Sedra and G. Burt, *Integrating SSR and SALW Programming*, *op. cit.*.

s'inscrit dans la continuité de l'histoire de l'institution et de son rapport aux quartiers populaires et de leurs habitant·es.

D'abord l'argumentaire comme les objectifs fixés ne sont pas sans rappeler la version coloniale du pluralisme policier, avec des chefs traditionnels censés jouer un rôle d'intermédiaire entre la police et la population, comme celle mise en place sous la dictature de Banda où la police, plus présente, partageait une fois encore le jeu policier avec d'autres acteurs plus ou moins intégrés directement à la structure étatique. D'une part, à côté d'une police dont les rapports aux problèmes quotidiens des populations des quartiers ont, tout au long du 20^e siècle, oscillé entre désintérêt et attention et entre répression et protection, les *headmen*, dont l'autorité et l'indépendance politique ont pourtant fortement fluctué en fonction des situations, se sont illustrés par leur investissement constant dans la résolution des conflits et problèmes du quotidien. D'autre part, l'étude détaillée des modes d'encadrement des policiers par l'État-Parti et de présentation officielle de la Malawi Police Force entre 1964 et 1994 rappelle que l'articulation d'un discours officiel autour de l'idée d'une « police du peuple » n'est pas entièrement nouvelle. La grande rupture dans l'organisation et dans la mise en pratique du travail de police mise en avant par les réformateurs, symbolisée par le changement de nom de « *Malawi Police Force* » vers « *Malawi Police Service* », mérite donc d'être interrogée plus en profondeur. C'est la tâche que se fixent les chapitres composant les trois parties centrales de la thèse.

L'histoire policière des villages périurbains devenus d'imposants quartiers populaires intégrés au tissu urbain nous a notamment permis de détailler les « fondations coercitives de l'ordre national²⁴⁴ » dont l'héritage sur les rapports contemporains entre police et populations doit être interrogé. Nous avons notamment pu mesurer que, sous l'effet croisé des stratégies gouvernementales et des échanges de coups quotidiens entre policiers et habitants des quartiers périurbains, la place de la police dans le jeu policier local et l'acceptation de son action par la population n'est jamais allée de soi. L'ambition, affichée par les réformateurs et les gouvernements démocratiquement élus depuis 1994, de faire reposer le nouvel ordre politique national sur l'institution policière se confronte donc à un important déficit de légitimité que l'on peut retracer jusqu'à sa création coloniale. Partant de ce constat, cette thèse place la question des stratégies de légitimation de la « nouvelle » police au cœur de l'analyse.

²⁴⁴ D. Jacobs and R.M. O'Brien, "The Determinants of Deadly Force: A Structural Analysis of Police Violence", *American Journal of Sociology*, vol. 103, n° 4, 1998, p. 860.

Chapitre II.

L'impossible mise en ordre des policier·es ? Carrières policières et conflits de loyauté

Dès l'été 2012 et pour plusieurs mois, l'essentiel des policier·es du Malawi se lançait dans une sorte de grève grandement informelle, en réaction au brutal changement d'attitude à leur égard opéré par la nouvelle présidente Joyce Banda et son nouvel Inspecteur général Loti Dzonzi, par rapport celle de leurs prédécesseurs Bingu Wa Mutharika et Peter Mukhito. Sans que la réaction ait mené à l'expression de revendications collectives ou à d'autres formes d'action coordonnée à l'échelle nationale, cette séquence fut une première historique dans un pays où la subordination des policier·es au pouvoir politique était considérée comme une donnée immuable et constituait l'une des clefs de la stabilité du régime.

L'enjeu de ce chapitre est de comprendre ce qui, dans les deux décennies de réforme policière qui suivirent la chute de la dictature de Kamuzu Banda, a pu conduire à cette « mise sous condition¹ » de l'allégeance politique des agent·es. On s'interroge donc sur les évolutions du rapport des policier·es à l'État et au monde politique suite à la réforme. Pour y répondre, cela suppose de détailler les mécanismes de production de l'allégeance policière au régime et de remonter aux motivations derrière l'engagement des agent·es à embrasser la carrière policière. L'analyse révèle alors la centralité des préoccupations matérielles dans leur appréhension du métier, à côté d'autres aspects plus symboliques. Celles-ci conditionnent alors en grande partie leurs échanges avec les gouvernements qui les mandatent. Historiquement centrales pour comprendre le rapport des fonctionnaires à l'État depuis la période coloniale, elles gagnèrent encore en importance après la libéralisation économique et politique des années 1980-1990, alors que les autres mécanismes d'identification positive au métier s'étiolaient et que la figure du policier était fortement dévaluée. Toutefois, à un niveau plus micro, on comprendrait mal ce qui anime les policier·es au quotidien et ce qui guide en partie leurs pratiques sans mesurer les « petites mobilités sociales² » auxquelles correspond l'entrée

¹ Je reprends l'expression à Emmanuel Blanchard qui décrit des mécanismes similaires dans le cas de la police française dans les quinze ans qui suivent la Seconde Guerre mondiale : « Quand les forces de l'ordre défient le palais Bourbon (13 mars 1958). Les policiers manifestants, l'arène parlementaire et la transition de régime », *Geneses*, n° 83, 2011, p. 66.

² M. Cartier et al., *La France des « petits-moyens »*, *op. cit.*, pp. 12–13.

dans l'institution policière. Petites, ces mobilités le sont tant par leur amplitude que par leur temporalité. La carrière de policier·e représente au mieux une petite ascension par rapport à un milieu social d'origine très modeste, au pire un statu quo pour les nombreux enfants de fonctionnaires qui l'embrassent. Elles s'observent généralement à l'échelle des quelques mois, au maximum de l'année, qui précèdent l'entrée à l'école de police. Elles n'en sont pas moins significatives, dans la mesure où elles sont subjectivement vécues sur le mode du déclassement ou inversement de l'ascension sociale et sont, à ce titre, à l'origine de rapports contradictoires à la vocation policière et de projections différentes dans leurs carrières (I). Dans un tel contexte, la faiblesse des salaires au regard des ambitions statutaires des agent·es et l'opacité d'une institution gouvernée par des interférences politiques externes et des rapports clientélistes internes renforcent la frustration de la grande majorité des agent·es de terrain (II). Les réformes policières qui s'accompagnent d'une généralisation du discours des droits humains – qui conduisent l'action quotidienne des policier·es à être plus que jamais scrutée, commentée dans l'espace public, politique et médiatique, mais aussi contrôlée et sanctionnée – sont alors largement vécues par les agent·es comme un accroissement des pressions qui pèsent sur eux et comme un renforcement de l'incertitude de leurs carrières. C'est dans ce contexte que l'arrivée d'un gouvernement explicitement réformiste et « pro-droits humains », soutenu par d'importants projets financés par une myriade d'ONG et d'institutions internationales, put provoquer une rupture historique entre le régime et ses policier·es (III).

Pour saisir ces rapports conflictuels et contradictoires au métier, le propos prend au sérieux les témoignages des policier·es et les considérations qu'ils m'ont partagées sur leur position sociale. On prend toutefois soin de les croiser le plus systématiquement possible avec des éléments permettant de les situer socialement, d'objectiver leurs conditions d'existence, mais aussi les évolutions du contexte politique et juridique qu'ils dénoncent vertement.

I. Des rapports ambigus à la vocation policière

“As regards the sociology of police officers... you will not find people from rich families at the police. There are two main types of officers. The majority did not perform very well at school so they did not have other opportunities. Or some performed well but failed to find a job... or lacked finances to go to university. But you will hardly find officers who wanted to join the police for a long time! It is just that they recruit a lot... almost 500 every year. So, it is more likely to be selected when you apply to police than anywhere else. Then, you have a third group: those who joined because they are related to someone at within the service. That started in the years 2000. Before recruiters were going to the villages to recruit. So, when they received applications, they knew who would apply but this is over now. Now you just write a letter to the headquarters. A few officers are in charge of the recruitment. It's easy to put someone on the list if you have relations there.”

————— Sergent Mphatso Zali, poste de police de Soche, 13 juillet 2018

Commençons cette réflexion sur les rapports des policier·es à leur métier et à l'État qui les emploie en interrogeant les motivations derrière l'entrée dans l'institution policière et la désirabilité du métier de policier·e. À l'instar du sergent Mphatso Zali qui se lançait dans une réflexion sociologique pleine de sagacité sur les trajectoires sociales de ses collègues, leurs témoignages révèlent alors des rapports ambigus à la vocation policière, entre d'une part frustration et attitude désabusée face à un métier qui ne remplit pas leurs attentes statutaires et d'autre part développement d'un sens aigu de la « mission » associée à leur métier. Ces rapports, globalement partagés, demeurent toutefois nuancés par des trajectoires d'entrée et des carrières variées qui induisent des rapports tout aussi contrastés à la vocation policière.

1. Une entrée fortuite dans le métier ?

Si la figure du policier·e reste, en tant que fonctionnaire, une figure classique de la réussite, les transformations politiques et économiques depuis les années 1980 l'ont fortement dévaluée au profit d'autres figures³. L'ensemble des policier·es que j'ai rencontrés m'ont alors présenté leur orientation professionnelle comme étant essentiellement « fortuite⁴ » et guidée par des considérations matérielles.

Policier : une figure dévaluée

De l'émergence de l'appareil bureaucratique colonial jusqu'au début des années 2000, l'obtention d'un poste de fonctionnaire était synonyme de réussite. Ceux que les historiens désignent comme les « hommes nouveaux » de la situation coloniale et qui composaient l'essentiel de la petite bourgeoisie urbaine colonisée qui participa au développement de Ndirande à partir des années 1930 avaient débuté leur carrière dans la fonction publique⁵. Les

³ Sur les transformations des figures de la réussite en Afrique au tournant du XIXe siècle, voir : R. Banégas et J.-P. Warnier, « Nouvelles figures... », art. cit..

⁴ Un trait qu'ils partagent avec les fonctionnaires éthiopiens que Mehdi Labzaé a accompagné : *La terre est au gouvernement*, op. cit., pp. 272–274. Voir aussi dans le cas de la fonction publique française : V. Dubois, *La vie au guichet*, op. cit., pp. 90–93.

⁵ J. Power, “Individualism is the antithesis of indirect Rule”, art. cit..

capitaux sociaux et économiques accumulés pendant leurs années de fonctionariat comptèrent pour beaucoup dans leur reconversion réussie comme entrepreneurs privés. Nombre d'entre eux cumulaient les deux casquettes pendant de longues années⁶. Comme ailleurs sur le continent africain, l'indépendance contribua à consacrer les positions sociales de cette élite sociale et culturelle⁷. Malgré le contrôle strict de la fonction publique par le Parti et le climat de défiance qui s'installa au sein de l'appareil d'État, la figure du fonctionnaire demeurait fortement valorisée et source de prestige tout au long de la dictature⁸. En entretien, Mrs Bingala se remémorait la fierté qu'elle et ses collègues partageaient alors de porter l'uniforme de policier et de « servir le gouvernement ». Sa position de fonctionnaire lui avait alors permis d'atteindre un niveau de vie et une position sociale auxquels ses origines sociales rurales très modestes ne la prédestinaient pas. L'imposante maison qu'elle s'était faite construire à Nyambadwe, l'un des quartiers les plus huppés de Blantyre en témoignait :

Paul: Let's try to come back at your career under Kamuzu Banda. Do you remember how was police work by that time?

Mrs Bingala: I was enjoying! It was a very nice job. I had to build this house on my own. Considering that my parents were small farmers, it was an accomplishment. I managed to engage my relatives because I meant it and I knew that if my people could join police, they would feel better. It was a nice job.

Paul: What did you like?

Mrs Bingala: People were respecting the police by that time. It was well respected. You can't be in uniform and standing on the road for five minutes, even three minutes without someone picking you. And it was an offence for anyone to leave a police officer on the road. It was an offence. So, people were there: "Aaah where are you going Madam? Ooooh." Not only me, but to any police officer. It was nice, it was very nice⁹.

Deux paramètres centraux du prestige alors associé à la figure du policier sont évoqués dans cet extrait d'entretien. Le premier tient à la question matérielle. Avec des salaires offrant un niveau de vie supérieur au reste des emplois salariés et du reste de la population et avec un système favorisant le recrutement local clientélaire massif du petit personnel (agents d'entretien, gardiens, réceptionnistes, coursiers, etc.) l'emploi dans la fonction publique permettait également d'occuper une position centrale de pourvoyeur en numéraire et en postes pour ses proches¹⁰. Le second tient au prestige de l'uniforme. Comme Mrs Bingala, les policier·es ayant débuté leur carrière sous la dictature associaient la crainte, inspirée par une police dont on a vu le rôle dans l'appareil répressif instauré par Banda, au « respect » manifesté quotidiennement par la population.

Les fonctionnaires furent toutefois durement touchés par la crise économique et institutionnelle qui frappa le pays dès le milieu des années 1980. L'inflation galopante rendit les salaires, autrefois confortables, bien moins attractifs. En témoignent les nombreuses grèves

⁶ La discussion sur les itinéraires d'accumulation de ces figures coloniales se poursuit dans le chapitre X, au moment d'aborder leur place dans l'arène policière coloniale.

⁷ R. Banégas et J.-P. Warnier, « Nouvelles figures... », art. cit., pp. 5–6.

⁸ G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, op. cit., pp. 24–27.

⁹ Entretien avec Mrs. Bingala, Nyambadwe, 7 novembre 2019.

¹⁰ G. Anders, « Redimensionner la fonction publique au Malawi... », art. cit., pp. 90–92.

de fonctionnaires à propos de la faiblesse de leurs revenus qui rythmèrent les années 1990¹¹. De plus, le « redimensionnement de la fonction publique » imposé par la Banque Mondiale au nouveau gouvernement démocratiquement élu entraîna la suppression de l'essentiel des emplois auxiliaires. Les fonctionnaires en poste, qui ne pouvaient plus y recruter leurs proches et dépendant·es, furent ainsi privés de leur principal moyen de manifester et légitimer leur prestige social¹². L'anthropologue Gerhard Anders, qui mena un terrain de plusieurs mois auprès de fonctionnaires malawites à la fin des années 1990, décrit dans ces termes la « situation ambivalente » de ses enquêtés et la dévaluation de leur position sociale suite à la libéralisation politique et économique qu'avait connu le pays :

On the one hand, they did not have to fear for their lives anymore and enjoyed considerable economic and political freedom; on the other hand, the economic situation was very unstable, levels of crime had risen sharply and the restructuring measures threatened job security. Civil servants who had served during Banda's time often expressed nostalgia for the "good old times" when the civil service was still respected, salaries had not been eroded by inflation and crime was practically non-existent. Despite its oppressive character, civil servants generally associated Banda's rule with a sense of material security, which has been replaced by a sense of insecurity and anxiety about the future¹³.

Au sein de l'appareil d'État, l'institution policière, qui incarnait plus qu'aucune autre institution étatique un passé répressif honni, traversa une période particulièrement compliquée qui contribua à sa délégitimation et à la dévaluation de la figure du policier·e. La libéralisation de la presse, de l'information et de la parole publique favorisa en effet la révélation d'importants scandales de corruption au sein de l'appareil d'État, auxquels la police et ses agents se retrouvent largement mêlés¹⁴. L'institution se retrouva également compromise dans plusieurs affaires criminelles impliquant la disparition d'opposants. Par ailleurs, le démantèlement des MYP par l'armée en décembre 1993 et le délitement des LMY laissèrent un vide que la police ne combla que très partiellement faute de moyens techniques et humains¹⁵. Isolés et en sous-effectifs, les policier·es ne parvinrent pas à enrayer le développement rapide des petite et grande criminalités, toutes deux alimentées par la circulation d'armes depuis le Mozambique voisin alors en pleine guerre civile et par l'explosion de la pauvreté consécutive à libéralisation brutale de l'économie¹⁶.

¹¹ G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, *op. cit.*, pp. 25–26.

¹² G. Anders, « Redimensionner la fonction publique au Malawi... », *art. cit.*

¹³ G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, *op. cit.*, p. 27.

¹⁴ *Ibid.* p. 124.

¹⁵ Sur le démantèlement des *Malawi Young Pioneers*, voir : R. Chirambo, "Operation Bwezani", *art. cit.* ; K.M. Phiri, 'A Case of Revolutionary Change in Contemporary Malawi: The Malawi Army and the Disarming of the *Malawi Young Pioneers*', *art. cit.*. Le démantèlement de la fonction publique et l'austérité budgétaire ont notamment plombé le recrutement de nouveaux policiers pourtant préconisé par les réformateurs britanniques. G. Anders, « Redimensionner la fonction publique au Malawi... », *art. cit.*

¹⁶ B. Ngalande et al., "Economy and Democracy: Background, Current Situation and Future Prospects" in K.M. Phiri and K. Ross (eds.) *Democratization in Malawi: A Stocktaking*, Blantyre, Malawi : CLAIM, 1998, p. 70–85

Parmi les représentants de la fonction publique, la figure du policier est de loin la plus critiquée et caricaturée, tant dans la presse que dans l'espace public depuis les années 1990. Les articles sur la corruption, la brutalité, l'arbitraire, la criminalité et l'immoralité des agent·es font régulièrement la une des principaux journaux. Les mêmes arguments étaient également repris dans l'essentiel des discussions que j'ai pu avoir sur la police, dans les tavernes de Ndirande comme dans les cafés du centre-ville fréquentés par les classes moyennes et supérieures¹⁷. Les dessins caricaturaux très populaires du journal *The Nation* présentent ainsi généralement les policier·es comme des personnes tantôt idiotes, tantôt avides ou violentes. On suivra volontiers les remarques d'Olly Owen dans le cas du Nigeria, pour qui la place spécifique des policier·es au panthéon des figures d'autorité les plus critiquées tient autant, sinon plus, à la « saillance » de leur corruption et de leurs comportements déviants qu'à leur évaluation quantitative précise¹⁸. Cette saillance est à la fois sociale et morale. Sociale d'abord, puisque tandis que la corruption politique ou dans la haute fonction publique reste invisible tant qu'elle n'est pas dénoncée dans la presse, les petits pots-de-vin négociés par les policier·es aux barrages routiers ou en échange d'un service sont partie prenante de l'expérience quotidienne de l'État pour l'extrême majorité de la population. Morale ensuite dans la mesure où les déviances des policier·es sont d'autant moins tolérées qu'ils sont censés incarner l'ordre et la loi.

L'inimitié populaire pour la figure du policier peut également s'observer à travers le manque de respect dont se plaignent régulièrement les agent·es et que revendique largement une partie de la population de Ndirande interrogée sur le travail des policier·es. Même les agent·es les plus jeunes, qui n'ont connu le régime de Banda ni comme policier·es ni comme civils, évoquent avec nostalgie un passé où la police était « crainte » et « respectée¹⁹ ». Lorsque Mrs Bingala évoquait avec moi l'exemple des voitures qui s'arrêtaient pour prendre en chemin les agent·es qui marchaient sur le bord de la route (voir *supra*), c'était pour mieux préciser que désormais, ce type de respect avait disparu. Dans la même veine, le super intendant Wamkulu Nkhonje, responsable du bureau du *criminal investigation department* (CID) de Ndirande commentait ainsi :

Long time ago it was easier for those old officers who were working when Kamuzu Banda was our president. When the police would send a letter, people would come right away, you did not have to wait... and when police was patrolling the streets, the people would run away directly. But now people don't respect us any more.... They can mock us in the streets, calling "zopusa"... like "fools"... Since Muluzi they abuse of their "human rights"... people are so arrogant now,

¹⁷ L'inimitié pour la figure du policier est loin d'être spécifique au Malawi, bien qu'elle s'observe à des degrés variables à travers le monde, elle est mentionnée par la plupart des spécialistes. En Afrique : J. Beek, *Producing Stateness, op. cit.*, p. 10 ; O. Owen, "The Police and the Public", art. cit. ; M. Göpfert, *Policing the Frontier, op. cit.*, p. 12. Voir aussi dans le cas anglais : M. Young, "Black Humour - Making Light of Death", *Policing and Society*, vol. 5, n° 2, 1995, p. 151–167.

¹⁸ O. Owen, "The Police and the Public", art. cit., pp. 63–64. Quand bien même en 2009, une enquête de l'Anti-Corruption Bureau identifie ainsi la *traffic police* comme l'institution la plus corrompue du pays. Citée dans : H. Englund, 'Human Rights and Village Headmen', art. cit., p. 80.

¹⁹ Voir les remarques similaires de Julia Hornberger dans le cas de l'Afrique du Sud : *Policing and Human Rights, op. cit.*, pp. 104–107.

they abuse of their rights. Someone can even pass by me and tell me “machende ako” (fuck you). Even juniors now they are arrogant with senior officers²⁰.

En plus des insultes que peuvent recevoir les agent·es lorsqu'ils patrouillent les rues en uniforme les policier·es dénoncent régulièrement les difficultés qu'ils ont à procéder à des arrestations dans l'espace public, sur lesquelles on aura l'occasion de revenir à plusieurs reprises dans la thèse, l'une des manifestations les plus frappantes du « manque de respect » pour l'uniforme. En entretien, le *constable* Clement Madeya associait ainsi la résistance que leur opposait la population à un problème de respect :

People never respect police work. If you go and arrest someone, people around will come and ask why you are coming there to trouble their *business*... “why are you arresting him? chan chan”. And if they think that you are not here for the good reason they will just say, “No one is coming with you”!²¹

La dévaluation matérielle et symbolique de la figure du policier fut par ailleurs concomitante avec l'avènement de nouvelles figures de la réussite correspondant à des itinéraires d'accumulation économique renouvelés. La libéralisation économique des années 1990 et l'accession au pouvoir d'un gouvernement dont les membres les plus éminents, à commencer par le président Bakili Muluzi, étaient tous d'importants *businessmen* dont les capitaux économiques et politiques étaient issus des réseaux de l'économie urbaine informelle, contribuèrent notamment au retour en grâce de la figure de l'entrepreneur privé, centrale dans les quartiers populaires pendant la période coloniale mais faisant l'objet d'une répression importante sous la dictature où l'État contrôlait l'ensemble de l'économie²². À l'inverse du fonctionnariat, qui offre la perspective d'une vie relativement stable mais aussi moyenne, la vie d'entrepreneur est davantage associée à l'aventure, au risque, mais aussi à la perspective d'un enrichissement bien plus grand. Dans un pays où l'emploi formel est devenu une rareté et où les conditions de travail et de rémunération des salariés sont très mauvaises²³, l'entrepreneur et le commerçant indépendants comptent désormais parmi les figures de réussite les plus valorisées. Le commerce constitue notamment l'un des premiers motifs de migration vers l'Afrique du Sud ou la Tanzanie²⁴. Un grand nombre de jeunes diplômés du supérieur avec qui j'ai pu nouer des liens personnels au cours de mes séjours de terrain se détournaient ainsi du marché de l'emploi et de la fonction publique, pour se lancer dans plusieurs types de commerce ; notamment transfrontaliers si leurs réseaux familiaux le permettaient. Devenue incontournable, la perspective de réussir dans le monde du « *business* » restait même un idéal qui trottait dans la tête de ceux qui avaient pourtant fini par embrasser une vie de policier·es.

²⁰ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 26 octobre 2017.

²¹ Entretien avec le *constable* Clement Madeya, chez lui, Ndirande Majika, 22 octobre 2017.

²² J.L. Lwanda, *Promises, power politics and poverty: Democratic transition in Malawi*, Glasgow : Dudu Nsomba, 1996 ; J.A. Andersson, “Informal moves, informal Markets”, art. cit.. Sur l'historicité de la figure du *businessman*, voir J. Power, *Individual Enterprise...*, op. cit..

²³ Voir H. Englund, *Prisoners of Freedom*, op. cit., pp. 125–137.

²⁴ J.A. Andersson, “Informal moves, informal Markets”, art. cit..

La sécurité de l'emploi avant tout

Dévalué et mis en concurrence avec d'autres figures plus valorisées, le métier de policier·e ne fait plus rêver. Quiconque dispose de capitaux sociaux et culturels suffisants pour choisir sa voie n'envisage qu'exceptionnellement une carrière de policier. Celle-ci attire donc encore très majoritairement des jeunes hommes et femmes issus des classes populaires, notamment rurales. Aussi, le grand nombre de candidatures que reçoit l'institution à chaque campagne de recrutement est davantage un signe de la profonde crise du marché du travail que d'un regain d'intérêt pour la profession. Pourtant tous et toutes d'origine modeste, quasiment personne parmi la grosse centaine de policier·es croisés au cours de mes recherches n'avait fait de la profession policière son premier choix. Mes interlocuteur·es se voyaient tantôt infirmier·es, commerçant·es, entrepreneur·es, employé·es d'ONG, électricien·es, comptable ou professeur·es à l'université pour ne citer qu'une poignée de métiers qui revenaient souvent. Tous me présentaient leur entrée dans l'institution policière comme un choix par défaut. Et s'ils étaient nombreux à développer une fois en poste une vision plus positive de leur métier (voir *infra*), aucun des agent·es de terrain que j'ai fréquentés n'espérait le même avenir pour leurs proches ou leurs enfants²⁵.

La fonction publique demeure néanmoins attractive sur un dernier point central : la stabilité de l'emploi qu'elle offre malgré la faiblesse des salaires. Comme le soulignait déjà Gerard Anders vingt ans auparavant, dans un contexte où les opportunités d'emploi pérenne sont quasiment inexistantes, cela ne doit évidemment pas être sous-estimé²⁶. C'est la principale raison évoquée par mes interlocuteur·es à Ndirande ou à Soche lorsqu'ils m'expliquaient ce qui les avait finalement poussés à candidater pour se sortir d'une situation économique très incertaine. Avec l'assurance de toucher une paie fixe à la fin du mois, la position de fonctionnaire offre encore la perspective de «rebondir» pour nombre de personnes dont les seuls capitaux sociaux et économiques familiaux ne permettent pas de viser plus haut. Comme on le verra plus en détail, c'est ainsi l'occasion pour certains de relancer un *business* privé en y réinvestissant les petites économies dégagées sur le salaire, pour d'autres de reprendre des études dans le supérieur et plus généralement, comme le formulait Mike Chimwana : « *to sustain yourself and your family*²⁷ ».

²⁵ Un sentiment qu'ils partagent avec les fonctionnaires éthiopiens : M. Labzaé, *La terre est au gouvernement*, *op. cit.*, p. 273

²⁶ G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, *op. cit.*, p. 73.

²⁷ Entretien avec le sergent Mike Chimwana, 13 octobre 2019.

2. Des trajectoires d'entrée et des projections contrastées dans le métier

Quelles que soient les conditions d'entrée dans le métier de policier·e, les trajectoires antérieures des agent·es ne sont pas linéaires. Leurs bifurcations, leur mobilité géographique, leurs avancées, leurs reculs et leurs longues périodes de creux reflètent les difficultés d'accès à l'emploi et à la stabilité économique pour les classes populaires malawites. Rares sont ceux qui rejoignent l'institution directement après l'obtention de leur diplôme de fin d'études secondaires. Issus de classes sociales pourtant relativement homogènes, ils arrivent ainsi à l'école de police avec des trajectoires de vie, des expériences professionnelles et des dispositions non seulement fort hétérogènes mais qui les ont également profondément marqués. Elles déterminent en grande partie leurs projections dans le métier de policier·e²⁸.

Des trajectoires personnelles frustrées

Sans pour autant correspondre à un déclassement par rapport à un milieu social d'origine souvent modeste, l'entrée dans l'institution policière fait souvent suite à un échec dans un milieu professionnel considéré comme plus valorisé. Les agent·es concernés présentaient alors leur entrée dans la profession comme étant contrainte par leurs conditions matérielles de vie rendues difficiles par cet échec. Ils l'envisageaient comme une simple étape dans leur vie qui devait leur permettre de reprendre leur ascension sociale en dehors. Comme l'indiquent les exemples présentés ici, c'est notamment après des expériences ratées dans le monde dit du « *business* » ou une incapacité matérielle à poursuivre dans des études supérieures que se sont faites la plupart de ces réorientations.

On vient de le voir, la figure de l'entrepreneur siège en haut du panthéon de la réussite au Malawi et nombre de jeunes hommes et femmes, sitôt un petit capital sécurisé, tentent l'aventure. Mais pour les fractions supérieures des classes populaires desquelles sont issus les policier·es, l'expérience vire souvent à l'échec. Si les événements qui précipitent la faillite des *business* entrepris diffèrent d'un cas à l'autre, les raisons convergent. La faiblesse des capitaux investis et le manque de soutiens financiers familiaux ou de collaborateurs les exposent d'autant plus fortement aux crédits impayés des clients, à la prédation des grossistes chez qui ils s'approvisionnent et aux nombreux aléas d'une économie soumise à une inflation erratique et perturbée par les dévaluations²⁹. « *My business collapsed*³⁰ ». C'est, en tout et pour tout, la réponse que me donna le *constable* Peter Komase lorsque je lui demandai les raisons de son

²⁸ À partir de l'analyse de carrières de professeurs de jazz en France, Sébastien Fleuriel montre l'importance des réajustements du rapport à vocation qui ont lieu en cours de carrière : « De la vocation artistique à la précarité: devenir professeur de danse jazz », *Sociologie de l'Art*, vol. 15, n° 1, 2010, p. 137–157.

²⁹ Sur les enjeux sociaux et économiques du monde du *business* en milieu populaire au Malawi dans les années 1990-2000, voir : J.A. Andersson, "Informal moves, informal Markets", art. cit. ; H. Englund, *Prisoners of Freedom*, op. cit., pp. 185–190 ; I.M. Jimu, 'Negotiated Economic Opportunity and Power : Perspectives and Perceptions of Street Vending in Urban Malawi', *Africa development : a quarterly journal of the Council for the Development of Social Science Research in Africa*, vol. 30, n° 4, 2005.

³⁰ Notes de terrain, patrouille de police piétonne, Ndirande, 5 octobre 2017.

entrée dans la police. Peter est né en 1990 dans une famille de petits paysans, producteurs de maïs et de manioc à Balaka, aux ressources financières suffisantes pour qu'il complète ses études secondaires et décroche de justesse son *Malawi School Certificate of Education* en 2010 (MSCE, équivalent du baccalauréat en France). Ses notes ne lui permirent toutefois pas d'envisager des études longues et le décès de son père en 2011 le força à vite acquérir son indépendance économique. Il dut ainsi écarter son idée première d'entamer une formation en *business accounting* dans un *Community Technical College* de Balaka. Ne souhaitant pas reprendre la production agricole familiale, il profita alors des quelques économies réalisées par son père sur ses dernières récoltes pour se lancer dans le commerce local de produits agricoles. Seulement des problèmes de crédits et une mauvaise gestion financière lui firent accumuler les dettes et son commerce fit faillite. Ce premier échec et le manque de ressources le forcèrent à vite rechercher un emploi plus stable. Il m'expliqua alors avoir eu la « chance de devenir policier » ; chance facilitée par un ami de son oncle, cadre aux quartiers généraux de la Police à Lilongwe, qui rajouta son nom à la liste des recrues et lui permit de rejoindre l'école de police de Limbe sans passer les traditionnels entretiens et tests physiques.

À l'instar de Peter, Wilson Chawonga, né en 1989, avait lui aussi rejoint la police suite à la faillite de son commerce. Fils d'instituteur et d'une mère au foyer à Lilongwe, il profita des contacts avec sa sœur installée à Lusaka pour se lancer dans l'importation de pagnes et de petites marchandises qu'il vendait dans une petite échoppe au marché de Chinsapo, l'un des quartiers populaires de Lilongwe. Il me parlait avec fierté et nostalgie de cette première expérience : « *It was a very good business. I had my own shop there. I was able to sustain myself. But it was also a very risky one. I could make a lot of money but I could also lose everything very easily* ». Il fit faillite en janvier 2015 lorsque ses marchandises furent confisquées par la police à la frontière : « *This often happens in this type of business. Officers at the border pretend that they suspect some smuggling and they confiscate all the goods... I tried to defend myself but there was nothing to do.... I lost everything*³¹ ». Tout jeune papa et en couple avec une femme sans revenus, il n'eut alors pas vraiment le temps de tergiverser ni de repartir de zéro dans un nouveau *business*. Il se mit alors à chercher activement un emploi. Il remarqua dans une petite annonce dans le journal national *The Nation* que la police recrutait et envoya sa candidature. Quelques mois plus tard il posait ses affaires à l'école de police de Limbe.

L'autre type de petite mobilité sociale « descendante » à laquelle correspondait l'entrée dans la police faisait suite à l'interruption contrainte d'un parcours scolaire prometteur pour des raisons financières. Le *constable* Abdullah Cassim avait grandi au trading center de Likuni, dans la banlieue rurale de Lilongwe, où il résidait avec ses deux parents et ses trois frères et sœurs. Les revenus du commerce de *hardware* que tenait son père suffisaient à lui financer ses études primaires et secondaires qu'il poursuivit avec brio. Il passa son MSCE en 2011 à 19 ans

³¹ Notes de terrain, patrouille piétonne, Ndirande, 3 octobre 2017.

avec des résultats qui devaient lui ouvrir les portes des meilleures formations supérieures du pays. Inspiré par l'activité commerciale de son père il ambitionnait de suivre des études de comptabilité à la prestigieuse école Polytechnique de Blantyre. Il n'obtint toutefois pas de bourse et la séparation de ses parents, son père décidant d'abandonner femme et enfants pour se remarier, plongea la famille dans une crise financière qui mit un terme à ses projets d'études et le contraignit à chercher rapidement du travail pour soutenir ses proches. Apprenant que l'institution policière recrutait massivement et remarquant comme Wilson une petite annonce dans le journal, c'est vers ce métier qu'il choisit de se tourner³². Son choix de carrière restait donc associé au renoncement d'un autre projet de vie qu'il valorisait bien plus. La frustration liée à l'arrêt brutal de sa trajectoire scolaire était alors d'autant plus grande que ses brillants résultats lui auraient selon lui permis de sortir par le haut de son milieu social d'origine.

Policier : une étape dans la vie ?

Ces trajectoires d'entrées influencent leurs rapports au métier : ce qu'ils y investissent et ce qu'ils y projettent. Pour ces deux profils, être policier n'est jamais présenté comme un aboutissement ; quand bien même, on le verra, certains parviennent à redonner du sens à leur parcours une fois en poste. Ils décrivent leur passage dans l'institution comme une étape, voire une parenthèse. S'ils sont nombreux à rester en poste jusqu'à la fin de leur carrière « faute de mieux », leurs projections dans des vies alternatives témoignent d'un rapport à la fois pragmatique et détaché au métier.

Un nombre considérable d'agent·es utilise notamment la fonction publique et la petite stabilité économique qu'elle garantit comme un tremplin vers les études supérieures. Cette situation est relativement récente et découle en grande partie d'évolutions dans la politique de recrutement. En 2004, l'institution policière éleva en effet le niveau scolaire minimum d'entrée à la détention du MSCE avec au moins un crédit et une validation en anglais tandis que le *Junior Certificate of Education* (JCE, équivalent du brevet français obtenu à la fin de l'école primaire) suffisait jusque-là. L'institution attire donc depuis cette date un nouveau profil de recrue, ayant un parcours scolaire complet et disposant parfois d'un niveau suffisant pour prétendre décrocher des formations universitaires particulièrement sélectives, que seul un manque de capital économique empêche de poursuivre. De plus, les recrues qui possèdent déjà un *bachelor* ou un *master* en médecine et en administration publique accèdent directement au rang de *superintendent* après leur formation. Ils rejoignent alors les gros commissariats ou bien l'administration des quartiers généraux régionaux ou nationaux sans faire leurs gammes dans les postes de quartier comme ceux de Ndirande et de Soche qui comptent donc bien moins de diplômés que d'agent·es cherchant à profiter des conditions d'emploi dans la fonction publique pour reprendre des études. Si beaucoup forment leur projet de reprise d'études une fois en poste, d'autres intègrent l'institution à dessin. C'était le cas du *constable* Abdullah Cassim qui, bien que contraint par des enjeux matériels familiaux, s'était également vu conseiller la fonction

³² Entretien avec le *Constable* Abdullah Cassim, Blantyre Kanjedza, 24 septembre 2017.

publique pour envisager plus facilement de poursuivre dans le supérieur par son professeur en dernière année d'école secondaire. Dès son affectation au commissariat central de Zomba en 2011, il prépara son projet de reprise d'étude en mettant de l'argent de côté. En 2015, après avoir constitué un capital suffisant, il demanda sa mutation à Blantyre pour intégrer la filière de comptabilité de l'école Polytechnique. Il obtint son transfert mais apprit l'existence d'un *bachelor* en sécurité à l'université de Mzuzu dans la région Nord. Destinée aux policier·es et aux militaires, cette formation lui offrait la possibilité de prendre un congé payé. Il décida donc de candidater et fut reçu. Le *constable* Gift Namkudja (24 ans) avait lui aussi intégré la police avec des projets d'étude en tête. Il m'annonça de but en blanc, alors que je le rencontrai pour la première fois lors d'un quart de nuit au poste de Ndirande, qu'il n'avait « vraiment pas » rejoint la police par envie d'être policier : « *I don't like this job... It's too tiring and too physical. I prefer office work*³³ ». Originaire de Balaka en zone rurale, fils de petits paysans, il n'avait pu, lui non plus, poursuivre ses études pour des raisons financières. Il avait alors rencontré un ami policier de son cousin qui avait repris des études de droit grâce à l'institution policière. Il se décida donc à candidater, se disant qu'il avait de bonnes chances compte tenu du nombre de postes offerts cette année-là. En septembre 2016, deux ans après son entrée à l'école de police, il fut finalement admis en première année de *bachelor* en ressources humaines à l'école Polytechnique de Blantyre. Il bénéficia d'un arrangement durement gagné avec le *station officer* de Ndirande pour être affecté uniquement aux quarts de nuit afin de pouvoir étudier et suivre ses cours dans la journée.

Comme l'indiquent ces deux exemples, les conditions d'accès aux études supérieures pour les policier·es sont très variables et déterminent grandement la projection ou non dans une longue carrière au sein de l'institution policière. À partir de 2018 l'institution policière offre automatiquement des bourses pour ses agent·es qui intègrent une formation en droit ou en médecine dans l'une des trois universités publiques du pays. Ceux-là bénéficient d'un congé payé le temps de leurs études et voient leurs frais de scolarités entièrement financés³⁴, mais doivent faire leurs heures sur les périodes de vacances scolaires. D'autres formations, comme celle suivie par le *constable* Abdullah Cassim (voir *supra*) à l'université de Mzuzu, donnent par ailleurs accès à des congés payés, mais c'est aux agent·es de s'acquitter personnellement des frais d'inscription. Les autres, comme Gift, doivent se débrouiller pour financer leurs études et dépendent des arrangements locaux avec leurs supérieurs directs pour suivre leur formation. Par ailleurs la poursuite d'études supérieures ne se limite pas aux seules universités publiques et aux agent·es avec un niveau scolaire suffisant pour les intégrer. Comme ailleurs sur le continent africain, le Malawi a vu son offre scolaire et universitaire privée exploser depuis une vingtaine d'années, largement soutenue par les réformes du secteur que promeuvent les organisations internationales³⁵. La multiplication des établissements s'est accompagnée d'une

³³ Notes de terrain, quart de nuit, poste de police de Ndirande, 29 septembre 2017.

³⁴ Conversation téléphonique avec le *superintendant* adjoint Brad Mulangeni, 31 mars 2021.

³⁵ Voir notamment : O. Provini et al., « Étudier l'enseignement supérieur dans les Afriques : pour une analyse scientifique des réformes du secteur », *Les Cahiers d'Afrique de l'Est / The East African Review*, n° 54, 2020

diversification des types de diplômes. Les « *diplomas* », obtenus à l'issue de formations payantes plus courtes et « professionnalisantes », aux horaires aménagés pour les salarié·es et aux conditions d'accès bien moins exigeantes que dans les établissements publics, sont particulièrement populaires chez les policier·es. En s'inscrivant dans ces formations, généralement sous la forme de cours du soir ou à distance, nombre de policier·es moins dotés scolairement participent donc eux aussi à la course au diplôme, sans pour autant recevoir d'aide de l'institution qui les emploie.

Les motivations des agent·es sont alors aussi variées que les diplômes préparés. La reprise d'études peut d'abord être conçue comme un moyen de préparer une sortie de l'institution vers des métiers plus adaptés à leurs dispositions ou projet de vie par les « déçus », qui partagent leurs frustrations par rapport à un statut de policier qui ne satisferait pas leurs aspirations personnelles. Ceux-ci se tournent principalement vers des diplômes techniques dans les universités privées ou vers des formations universitaires sans lien avec le métier de policier (*business administration, accounting, human resources*). Gift Namkudja voyait ainsi dans le *bachelor* en ressources humaines qu'il préparait une opportunité d'intégrer une autre administration publique ou un travail de bureau « mieux payé et moins fatigant » ; Wilson Chawonga, qui avait intégré la police après la faillite de son commerce transfrontalier avec la Zambie (voir *supra*), espérait qu'un *diploma* en *business administration* préparé à la *Blantyre International University* (institution privée qui attire de nombreux policier·es en raison de ses horaires aménagés³⁶) pouvait lui permettre de ne pas se louper une seconde fois dans ses projets commerciaux. Leur rejet de l'institution policière se trouve alors renforcé par le sentiment qu'ils ne lui doivent rien dans leur reprise d'étude. C'est ce qu'exprimait Gift lorsque je lui demandais comment il finançait son *bachelor* :

Paul: The police was sponsoring you to do your studies? I know that some officers get sponsorship... they can have their tuition fees being paid by the police.

Gift: Yeah, I know but not me. These people get privileges because they know someone on top there. But not me. I don't know anyone. So, I have to work hard... save money from my salary, and pay for my school fees. I don't receive anything from the police. I just count on myself.

Paul: But you told me that the SO agreed to put you on night shifts only, so that you can do your studies.

Gift: Yeah, that's just because he is a nice guy and he helps me personally because I did not get a paid leave to study. But the police no. I don't expect anything from the police. Police gives us nothing...³⁷

S'ils n'envisagent pas nécessairement de démissionner directement après leurs études, ils ne conçoivent pas les capitaux scolaires ainsi accumulés comme une ressource à convertir dans leur carrière de policier·es, mais plutôt comme des moyens de réussir dans leurs entreprises personnelles à côté du travail ou après leur retraite.

; H. Charton, « Penser la fabrique de l'école comme un objet politique », *Politique africaine*, vol. n° 139, n° 3, 2015, p. 7–21.

³⁶ Entretien avec le *constable* John N'gongoma, Naperi, 1^{er} août 2016.

³⁷ Notes de terrain, quart de nuit, poste de police de Ndirande, 29 septembre 2017.

La reprise d'étude n'implique toutefois pas forcément un projet de sortie de l'institution policière. Plusieurs cas révèlent les possibles réajustements du rapport à la vocation policière lorsqu'ils ont trouvé, à travers leur investissement dans l'institution, des opportunités d'avancement de carrière et/ou d'enrichissement personnel. Ceux qui profitent des ponts offerts par l'institution policière vers l'université s'engagent d'abord à rester en poste au moins cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Ils se voient par ailleurs offrir d'importantes facilités d'avancement et se projettent alors plus aisément dans une carrière de policier. Ce fut le cas de Brad Mulangeni, promu *superintendent adjoint* et occupant le poste prisé de responsable de l'unité de police du marché central de Blantyre lorsque je le rencontrais en 2014, soit deux ans après son recrutement. Généralement en lien direct avec la sécurité, les formations suivies peuvent même parfois convaincre des agent·es qui affirment avoir intégré l'institution par défaut d'envisager une carrière de policier plus longue que prévu. Découvrant pour la première fois les bancs de l'université, Abdullah se dédiait entièrement à ses études et se prenait de passion pour ses cours de géostratégie et de politique. Il projetait lors de notre rencontre en 2017 d'écrire sa dissertation de *bachelor* sur les rapports entre les secteurs de la sécurité et de la santé. Retardé par les contraintes de son poste à Soche, Abdullah obtint son *bachelor* en 2021, plus de quatre ans après avoir débuté sa formation. Il espérait intégrer un master en science politique et m'avait contacté pour obtenir des informations sur les bourses d'études en France. En attendant, il était toujours sergent au poste de Soche, mais nourrissait toujours des espoirs d'une carrière à la fois plus intéressante et plus valorisée économiquement. Ses ambitions oscillaient toutefois désormais entre une sortie par le haut de l'institution ou une carrière ascendante en son sein :

Abdullah: For me, that would depend on my thesis. If the thesis... if I get a distinction or a credit, I can hope to be working for international organisation in health and security strategy, or even becoming a university professor like you... But for the time being I would say I will focus on the police. It can also help to get into higher offices in the police... to work for the strategical development of the Malawi Police Service³⁸.

D'autres ciblent des études précises afin de rejoindre des départements spécifiques et particulièrement prisés. Le diplôme de comptabilité que possédait ainsi Daveson Kaliyako lui avait par exemple permis d'intégrer les services financiers régionaux. Le *constable* William Moffat, qui n'appréciait pas la dimension physique de son métier mais n'envisageait pas pour autant de chercher du travail ailleurs, avait quant à lui choisi de poursuivre des études de journalisme dans l'idée d'obtenir un poste confortable au département des relations publiques. Surtout les nombreuses incitations financières et les perspectives de promotion vers les grades seniors censées être automatiquement offertes aux agent·es qui obtiennent un diplôme universitaire, font de l'acquisition d'un diplôme un moyen privilégié par de nombreux policier·es pour grimper les échelons de l'institution.

Tous les policier·es ne se projettent toutefois pas dans les études supérieures. Celles-ci restent majoritairement réservées à une petite élite scolaire que l'institution parvient à attirer.

³⁸ Conversation téléphone avec le *constable* Abdullah Cassim, 15 juillet 2021.

De même, les possibilités de monter un projet professionnel ou commercial alternatif demeurent rares. Pour la plupart, les rêves d'ailleurs restent donc de l'ordre du fantasme. Originaire du district rural de Dowa en région Centrale, fils de petits producteurs de tabac, le *constable* Loveson Chiteya avait suivi des études primaires et secondaires grâce aux petits revenus de l'exploitation de ses parents³⁹. Il rêvait de devenir ingénieur électricien, mais les finances familiales ne lui permirent pas d'envisager des études longues à l'école Polytechnique. Il se replit donc sur une formation d'électricien au *community technical college* de Mponela, avant d'enchaîner les contrats dans plusieurs entreprises privées. En 2013, un dernier licenciement sans préavis et sans indemnités le laissa sans ressource. Il envisagea alors de se tourner vers la fonction publique « pour la sécurité de l'emploi » : « *I took the first job opportunity I found in the newspaper and it was a vacancy for the Malawi Police Service* ». S'il appréciait son métier, Loveson continuait toutefois à se projeter dans une carrière d'électricien :

Paul: So, now, you focus on police work?

Loveson: Yes, but I am still an electrician! Being a police officer does not mean that I have stopped dreaming about starting my own *business*. I plan on saving money to open my own workshop... Police work is a good means to secure capital.

Paul: Where? Here in Ndirande?

Loveson: Maybe yes, Ndirande is a good place for this kind of *business* as many people have machines to repair... and I have my family here.

Paul: So, when you have enough funds, you will quit your job and start your *business*.

Loveson: No, I'll keep my job here at police. It's too risky to leave my job and start *business*...

Après notre premier échange en 2017, les années passaient et le projet de Loveson restait toujours « dans un coin de sa tête », sans pour autant prendre forme. Au fil de mes rencontres avec les agent·es de Ndirande et de Soche, j'ai pu mesurer la régularité avec laquelle ils parlaient de ces projets de reprise d'étude ou de conversion professionnelle mais qui resteraient pour autant des « châteaux en Espagne ». Ces liens qu'ils cherchent coûte que coûte à maintenir avec l'extérieur, traduisent à la fois les petites frustrations liées à l'entrée contrainte dans la profession, mais servent également de moyen pour les policier·es de composer avec la réalité d'un métier qui ne satisfait pas leurs aspirations personnelles.

La fonction publique comme lieu d'ascension sociale

À l'inverse, d'autres agent·es présentent leur entrée dans la police comme une opportunité, individuelle ou collective, de sortir d'une condition sociale et économique compliquée. La frontière est souvent très fine avec les membres du premier groupe qui, comme Abdullah, ont saisi l'opportunité de rejoindre l'institution policière pour faire face à une situation financière compliquée. Une différence importante réside toutefois dans le fait que, si le choix est également décrit comme fortuit, il ne s'apparente pas au renoncement d'un projet plus enviable, mais à la perspective d'une promotion sociale. Les policier·es qui appartiennent à cette seconde

³⁹ Trajectoire recueillie pendant une patrouille piétonne à Ndirande puis au cours d'un entretien, chez lui, autour d'un déjeuner à l'issue de la patrouille, 5 octobre 2017.

catégorie ont alors moins de difficulté à s'identifier positivement à leur métier, voire à le présenter fièrement comme un accomplissement personnel et à s'y investir au quotidien.

La trajectoire du *constable* Mike Chimwana ressemblait fortement à celle d'Abdullah. Né en 1992, troisième d'une fratrie de quatre, Mike était fils d'un policier et d'une mère au foyer⁴⁰. Il se souvenait d'une enfance « nomade » à voyager au gré des affectations de son père. En 2002 celui-ci, alors inspecteur au CID, démissionna et se tourna vers l'agriculture paysanne, sans que Mike ne sache réellement expliquer pourquoi. Il évoquait les plaintes de son père contre la faiblesse des salaires et le manque de considération du gouvernement de l'époque pour les policier·es, mais la pauvreté encore plus grande dans laquelle vivait la famille après son installation à la campagne à côté de Zomba plaidait pour une explication plus nuancée. Mike réussissait plutôt bien à l'école secondaire où il était en internat, mais il me confia que « son immaturité de l'époque » l'avait fait privilégier « les bêtises aux études » et obtenir des notes « en dessous de [son] potentiel réel, comme [lui] répétait [son] professeur ». Pendant ses deux dernières années de scolarité, il fut sélectionné pour suivre un programme de « formation au leadership » (« *youth leadership training* ») dispensé par une ONG canadienne : « *we received lessons on sexual reproduction and health, adulthood, decisions that affect everyday life, self-esteem and achievement... the aim was to empower the youth*⁴¹ ». Le programme offrait des bourses pour aller étudier au Canada. Il rêvait alors de devenir avocat ou journaliste. Il ne fit malheureusement pas partie des personnes retenues pour un départ, ce qui le contraignit à abandonner ses rêves d'études supérieures. Après avoir obtenu son MSCE, il se rendit à Mzuzu pour aider son grand-père à collecter l'argent de ses deux locataires qui refusaient de le payer. Il se remémorait alors une « période difficile » s'étalant entre 2010 et 2014, vivant « comme un parasite » aux crochets d'un grand-père aux ressources limitées, à près d'un millier de kilomètres de chez lui, dans une ville qu'il ne connaissait pas. À Mzuzu, il fut rapidement embauché comme agent de nettoyage en 3x8 à la gare routière de la *National Bus Company*. Le travail était « épuisant » et ne rapportait qu'un « salaire misérable de 10 500 kwachas par mois » qui ne lui permettait pas de quitter le domicile de son grand-père : « *I could not think about having my own family under these conditions...*⁴² ». Plus tard affecté à des missions de transferts de fonds, son salaire ne grimpa pas pour autant, mais il parvint à mettre de l'argent de côté en piochant dans la caisse ; toujours par petits montants pour ne pas se faire attraper, mais suffisamment pour payer les frais de scolarité de son jeune frère au *teachers training college*. Si son niveau de vie s'améliorait légèrement, son avenir restait très incertain et il supportait mal l'idée de vivre grâce à ces petits larcins. Un jour, un collègue lui apprit que la police recrutait et qu'il comptait tenter sa chance. Il décida alors d'en faire autant :

⁴⁰ Sa trajectoire est reconstituée à partir d'une série de discussions avec Mike entre 2017 et 2019, prolongées par de nombreux échanges sur Whatsapp pour clarifier certains points.

⁴¹ Entretien avec le *constable* Mike Chimwana, 13 octobre 2019.

⁴² À l'époque, 10 500 kwachas équivalait à environ 23 euros. À titre de comparaison, le kilogramme de farine de maïs coûtait autour de 90MK. «Malawi - Food Security Outlook Update» [online], *Famine Early Warning Systems Network*, June 2013, <https://fews.net/southern-africa/malawi/food-security-outlook-update/june-2013> (consulté le 26/3/2021)

Mike: I was so desperate by that time... I was almost going to university and now I was sweeping the floor of the bus depot. It was a hard time. When I heard that there was an opportunity to join the Malawi government as police officer, I thought I just had to try it. (*silence*) I was really sure that maybe one day, I will be recognised in a special way. I have ambitions. I need to attain a certain position in life... (...) but I also had to accept the glorious defeat and lay low... because some time back I was granted school grants and because of some problems I could not make it. The time was passing and I was still in that situation. So, I sent my application. But as I told you, the government recruits a lot of people so, a lot of people send their application to them, because they are desperate for job security. They are flooded with applications my friend... more than hundred thousand! So, I was just trying... And I got lucky, I was one of the few selected to be shortlisted to be attending interviews.

Paul: How did it go in the end for you? The recruitment.

Mike: So, there was written interviews, at Katoto at Mzuzu. They had to measure our heights, our blood type, our eyes... and then English and mathematics tests. Then I was selected for oral interviews, where there was this board of directors. Most of them were police officers from different police stations. They asked me some questions and I was selected to go for training at Kandjeza, as a general duties. You know, life is a matter of chances.⁴³

À la différence d'Abdullah Cassim, lorsque Mike rentra dans la police en 2014, la rupture avec ses rêves universitaires était consommée depuis plusieurs années. Survenu après plusieurs années à vivoter, son recrutement était vécu comme un moyen de sortir de la précarité matérielle dans laquelle il était plongé depuis son entrée avortée à l'université. Il le décrivait alors non pas comme une défaite personnelle mais comme une étape décisive pour satisfaire son « ambition d'atteindre un certain point dans la vie ». S'il partageait avec d'autres le sentiment de pouvoir encore s'élever socialement, il affirmait être déjà parvenu à un niveau de vie et un statut social enfin en phase avec ses attentes. C'était aussi le cas du *sub-inspector* Patson Chapima, né à Dowa au début des années 1980 dans une famille de petits paysans « très pauvres », rentré dans la police en 2008 après deux ans comme enseignant dans une école privée où les salaires étaient bas et où il craignait toujours de perdre son emploi. Lors d'une discussion à son domicile aux *police lines* de Ndirande, alors que je l'interrogeais sur la façon dont il jugeait sa situation, Patson me confia :

When I look where I am now, I am very satisfied. I have reached what I had expected. If you looked to where I come from in Dowa, what my family was... you would also find that I have improved. So, I can say that I am partly satisfied because I look for the future as well and I don't think I have reached all what I want, I would not leave the police for a job with a lower status but I think I can find a better status as well... reach a higher status⁴⁴.

Des stratégies familiales

Difficile de proposer une analyse des modalités d'entrée dans l'institution policière sans aborder enfin l'influence des réseaux familiaux dans les choix des professionnels des agent-es. Pour beaucoup, elle correspond moins à un choix individuel qu'au résultat d'une stratégie familiale, largement dépendante de la place dans la fratrie⁴⁵. Ce déterminant familial ressortait

⁴³ Entretien avec le sergent Mike Chimwana, 13 octobre 2019.

⁴⁴ Entretien avec le sous-inspecteur Patson Chapima, chez lui, Ndirande Police Lines, 2 novembre 2017.

⁴⁵ On retrouve ici une dimension centrale des orientations professionnelles en milieu populaire, mise en valeur par Charles Suaud dans le cas de la « vocation sacerdotale » dans la France rurale du milieu du XXe siècle : C. Suaud, « Contribution à une sociologie de la vocation : destin religieux et projet scolaire », *Revue française de sociologie*, vol. 15, n° 1, 1974, pp. 81–83.

particulièrement dans la trajectoire du *constable* Abdullah Cassim décrite en amont. Second de sa fratrie, il était également celui dont les résultats scolaires offraient le plus de perspectives d'emploi tandis que l'épicerie que tenait son frère aîné à Lilongwe n'était pas suffisante pour assurer la subsistance de la famille et que ses deux cadets débutaient à peine l'école primaire. Rejoindre la fonction publique était alors un moyen relativement facile pour un élève brillant d'obtenir une rémunération stable. Dès ses premiers salaires en poche, il envoya de l'argent à sa mère rentrée au village à Dedza, qui démarra une activité agricole « juste de subsistance », cultivant le maïs sur un hectare de terres. Son salaire de policier lui permit ensuite « d'envoyer [sa] sœur au *teachers training college*⁴⁶ » et de payer les frais de scolarité secondaire de son jeune frère.

Si Abdullah s'était résigné sans qu'une autorité parentale le force à rejoindre la police, pour d'autres, l'entrée dans le métier de policier est le produit de stratégies parentales qui s'imposent à eux aux dépens de leur volonté propre. Une jeune *constable* de Ndirande, fille d'un boucher et d'une mère vendeuse de vêtements de seconde main, m'expliquait ainsi lors d'une patrouille qu'elle n'était « pas vraiment contente d'être policière », mais qu'il s'agissait du travail que son père l'avait « forcée à prendre », car, selon les informations qu'il tenait d'un proche, il était facile d'être recruté :

Const.: I wanted to be a nurse but my parents did not have enough money to pay for school fees... then my father heard that police was recruiting and he forced me to go for interviews.

Paul: He forced you? In what sense?

Const.: He forced me to send my application and then I was selected. You know... he said that working for government is good because of the job security and the salary... so that I can assist them financially.

Paul: So, now you take care of your family?

Const.: Yes, I have too. I send money to the village... to help my brother paying for school fees. And my father will not work forever so...⁴⁷.

En général, comme l'illustrent ces deux exemples, les sommes non négligeables régulièrement envoyées au village où demeure une partie de la famille, ou encore les neveux et nièces que l'on accueille chez soi et à qui l'on paye les frais de scolarité, rappellent l'ampleur des réseaux d'obligation et de dépendance qui se structurent autour des fonctionnaires aux revenus réguliers – que Gerhard Anders désigne comme la « clef pour comprendre les fonctionnaires au Malawi⁴⁸ » – et la place encore importante de la fonction publique dans la division sociale du travail en milieu populaire⁴⁹.

⁴⁶ Communication personnelle par Whatsapp, 5 novembre 2020.

⁴⁷ Patrouille piétonne, poste de police de Ndirande, 26 octobre 2017.

⁴⁸ G. Anders, *Civil Servants in Malawi: Cultural Dualism, Moonlighting and Corruption in the Shadow of Good Governance*, PhD Thesis, Rotterdam : Erasmus University, 2005, p. 150.

⁴⁹ Il s'agit là d'une situation documentée de longue date dans nombre de sociétés africaines, pour une synthèse voir : G. Blundo and J.-P. Olivier de Sardan, *Everyday Corruption and the State: Citizens and Public Officials in Africa*, Zed Books, 2006, pp. 62–63.

3. « Bwana of peanuts » : argent, dépendant·es et rapport au métier

Quelles que soient leurs trajectoires d'entrée dans l'institution et leurs effets sur leur rapport à la vocation policière, les agent·es font donc de la question matérielle et financière l'une de leurs motivations premières. Sans grande surprise, une fois en poste, le métier est largement évalué à l'aune des salaires et revenus qu'il permet de dégager afin de satisfaire les ambitions statutaires des agent·es.

Objectiver le niveau de vie des policier·es en ville

La centralité de la question des salaires dans les rapports qu'entretiennent les policier·es à l'État qui les emploie me frappa dès les premiers jours de mon terrain au poste de police de Ndirande en septembre 2017. Une nouvelle fois en effet, la police comptait parmi les institutions publiques affectées par des retards de salaires. Au début du mois d'octobre, de nombreux agent·es attendaient encore leur paie d'août. Au fur et à mesure que les semaines passaient sans que celle-ci leur parvienne, la question de la faiblesse et de l'irrégularité de la rémunération prenait une place croissante dans les conversations qu'ils avaient avec moi ; d'autant plus que nombre d'entre eux me prenaient au début de mon terrain pour un représentant de la hiérarchie ou d'un bailleur international susceptible de faire remonter leurs doléances. L'échange suivant avec les *constables* Peter Maseko et Wilson Chawonga que nous avons croisés plus tôt dans ce chapitre, résume assez bien la position des policier·es à l'égard de leurs revenus :

Wilson: Paul, do you know *kachasu*?

Paul: Sure, I do, you guys keep talking about that all the time! But I don't like it so much, it's too strong, I prefer drinking Carlsberg Green.

Wilson: *Koma* Carlsberg... it's too expensive for local people like us.

Paul: Even for you who earn a monthly salary?

Peter: What salary are you talking about? We just receive pocket money at the police... that's not a salary! It's peanuts!

Wilson: And we are still waiting to get paid for the month of August... if I get paid maybe I'll buy a Carlsberg, to celebrate!

Paul: What do you mean by "if I get paid"?

Wilson: Paul, we as police officers are not well considered by the government you know. Among the civil servant of this country, we are the worst... since that woman became president, we are not considered⁵⁰. When there is a salary delay for civil servants, you can be sure it's going to be for police officers! After primary school teachers, police officers are the worse⁵¹.

Ces retards de salaires nourrissent le sentiment partagé par de nombreux agent·es subalternes d'être déconsidérés et délaissés par le gouvernement. En septembre-octobre 2017, plusieurs manifestaient ainsi leur perplexité face aux explications officielles avancées dans la presse : « *They say that the delay is due to administrative problems but we all know what happened... some people on top are eating our salaries while we are suffering down there. How am I*

⁵⁰ Il fait référence à la présidence de Joyce Banda entre 2012 et 2014 dont on verra plus en aval les traces sur le rapport des policier·es au gouvernement.

⁵¹ Notes de terrain, patrouille piétonne, poste de police de Ndirande, 5 octobre 2017.

supposed to feed my family and pay my rent if I don't receive my salary? » se plaignait Wilson Chawonga à la suite de notre échange⁵².

Mais au-delà des retards qui demeurent somme toute relativement exceptionnels, c'est le niveau lui-même des salaires dont les policier·es se plaignent régulièrement. Ceux-ci sont versés suivant une grille nationale homogénéisée en 2015 pour l'ensemble de la fonction publique. Elle se divise en dix-huit grades (de A à R) eux-mêmes subdivisés jusqu'à 6 niveaux d'ancienneté. La carrière de *constable* débute au grade L, correspondant officiellement à celui des « assistants techniques », situés juste au-dessus des « secrétaires » (*clerical class*). Les grilles de salaires communiquées aux agent·es de terrain (Tableau 1) ne mentionnent pas les rémunérations de l'Inspecteur Général et de ses adjoints, mais permettent de se faire une idée des écarts de salaire dans l'institution. Après la hausse des salaires de juillet 2018, le ratio est de 1 à 6 entre les 95 000 kwachas mensuels que touchent en moyenne les *constables* et les 552 000 kwachas des *Senior Deputy Commissioners of Police*⁵³. Dans un même bureau, les salaires varient plus généralement du simple au double entre *constables* et inspecteurs (177 000 kwachas). S'ajoute à cela une « allocation de subsistance » que les policier·es considèrent comme « insignifiante⁵⁴ » et dont la forte progressivité en fonction du rang (et donc du salaire) contredit grandement le nom. Enfin, si la structure hiérarchique détermine très largement l'échelle des salaires, un autre principe, fondé sur le niveau scolaire vient rebattre les cartes de la distribution salariale dans l'institution. Un *constable* détenteur d'un diplôme universitaire de niveau master est ainsi reclassé au grade I de la grille des salaires, c'est-à-dire celui des inspecteurs.

RANG	ANCIEN SALAIRE		NOUVEAU SALAIRE		HAUSSE (%)	ALLOCATION DE SUBSISTANCE
	BRUT	NET	BRUT	NET		
SDCP	742	490	831	552	12	25
DCP	686	460	768	511	12	25
SACP	656	439	734	489	12	25
ACP	599	401	671	448	12	25
S/SUPT	397	268	445	300	12	25
SUPT	282	193	327	223	16	20
A/SUPT	247	171	287	197	16	20
INSP	219	151	255	177	16	20
S/INSP	152	109	183	130	20	15
SGT	124	90	149	108	20	15
CONST	107	79	129	95	20	10
RECRUIT	82	67	98	80	20	NULL

Source : photo d'une grille de salaires circulant sur le groupe Whatsapp des agent·es de Ndirande
 nb: chaque rang correspond à 6 niveaux de salaire, les chiffres présentés sont des moyennes

⁵² Idem. Voir : “Police, Others To Get Pay Late” [online], *The Nation*, August 25, 2017, <https://www.mwnation.com/police-others-get-pay-late/> (consulté le 6/4/2021).

⁵³ Respectivement 125€ et 735€ en 2018.

⁵⁴ Entretien avec le *constable* Willie Makolo, 15 octobre 2017.

Avant de revenir plus en détail sur les perceptions que se font les agent·es de leur niveau de vie, voyons ce que ces chiffres représentent concrètement. Si l'on s'en tient aux chiffres avancés par le *Centre for Social Concern* qui font autorité au Malawi, les salaires restent insuffisants, malgré l'augmentation, pour couvrir les dépenses « basiques » d'un foyer de six personnes (dont deux adultes), vivant dans les zones à densité de population haute ou moyenne de Blantyre, estimées à 191 086 kwachas pour ce même mois de juillet 2018, sans compter les frais de transport et de scolarité des enfants⁵⁵. Seul le salaire net des grades supérieurs ou égaux à *superintendent adjoint*, c'est-à-dire ceux de six policier·es sur près de 160 à Ndirande, permet de couvrir ces dépenses. Ceux des *constables* et sergent·es qui constituaient la grande majorité de mes enquêtés n'atteignent quant à eux que difficilement la moitié. L'inflation, mais aussi la fluctuation de la valeur du Kwacha, influent par ailleurs grandement sur les prix des biens de première nécessité qui peuvent varier du simple au double d'une année à l'autre, voire en l'espace de quelques mois⁵⁶. Elles rendent les stratégies de consommation et d'épargne des agent·es aux revenus les plus bas particulièrement incertaines. D'autre part, la grande majorité des *junior officers* ne bénéficie pas de logement de fonction et doit s'acquitter d'un loyer tous les mois. Cette situation est vécue par beaucoup comme une énième preuve de leur « oppression » par la hiérarchie policière qui « bafoue [leurs] droits⁵⁷ » en ne s'acquittant pas de certaines de ses obligations comme payer leur loyer et les charges d'eau et d'électricité et garantir l'éducation de leurs enfants. Or, si Ndirande est désigné comme un quartier « pauvre » de Blantyre, les loyers y demeurent bien plus élevés qu'en milieu rural et le logement y constitue un poste important de dépense. Les loyers varient grandement selon les situations familiales et les stratégies de résidence. Ceux des *junior officers* avec qui j'ai pu m'entretenir sur ce point s'évaluaient ainsi entre 5 000 et 40 000 kwachas. Enfin, les frais de scolarité des enfants et bien souvent de plusieurs autres « dépendant·es » constituent le dernier poste dit « de première nécessité » qui occupe une part importante de leur budget, alors que les écoles réservées aux enfants de policier·es sont saturées et trustées par les *seniors*. S'il faut compter environ 2000 kwachas par an pour scolariser un enfant dans une école primaire publique en 2018, les aspirations statutaires des policier·es les amènent souvent à se tourner vers une offre privée, dès la maternelle, coûtant environ 2000 kwachas par mois ou par trimestre.

En bref, malgré les récentes augmentations de salaire de 2014 puis 2018, rendues presque caduques par un taux d'inflation oscillant entre 10% et 40% depuis 2012, la situation des policier·es ne s'est pas améliorée par rapport à celle décrite par Gerhard Anders pour l'ensemble des petits fonctionnaires au début des années 2000 et ne permet que rarement de

⁵⁵ “CFCS Basic Needs Basket, July 2018” [online], *Centre for Social Concern*, <https://www.cfscmafr.org/wp-content/uploads/2021/02/2018-07-BNB-Data.pdf> (consulté le 6/4/2021)

⁵⁶ Voir: “Rising Maize Prices Hit Poor Families” [online], *The Nation*, November 7, 2019, <https://www.mwnation.com/rising-maize-prices-hit-poor-families/> (consulté le 6/4/2021).

⁵⁷ Notes de terrain, discussion avec le sergent Mike Chimwana, Ndirande Zambia, 19 octobre 2019.

tenir le mois⁵⁸. J'en reçus la démonstration éclairante par le *constable* Francisco Phoya, un après-midi de juin 2018, alors qu'il venait de recevoir sa paie du mois.

Encadré II-1 : Quand le salaire disparaît dès le jour de paie

Aujourd'hui c'est jour de paie. Il règne une ambiance particulièrement festive au poste de police de Soche. J'arrive avec Francisco qui se rend immédiatement à l'accueil pour récupérer son enveloppe de billets : « *At least they are on time* » commente-t-il tout en faisant la moue devant la maigreur de la liasse de billets. Je le charrie en lui suggérant de m'inviter à boire une bière pour fêter l'occasion.

Francisco: Nope bro, today you offer. I'm broke.

Paul: How can you be broke while you are holding your salary in your hand?

Il se met à compter devant moi, faisant des paquets de billets avant de me montrer les 6 billets de 2000 kwachas qui restent : « You see? There is 85,000 thousand. So now these 50Gs⁵⁹ go for my sofa. I have to pay back the carpenter who did it for me on credit. Now the rent: 3000. And 20 more for the TV I also bought on credit last month. I'm remaining with 10Gs for the month. »

Nous sommes alors interrompus par la sergente Patricia Chimanga du bureau du CID qui revient du centre commercial Shoprite où elle est allée « célébrer le jour de paie » avec deux collègues en s'offrant un « *big meal* » au Chicken Cottage, restaurant assez onéreux fréquenté par les classes moyennes urbaines. Je lui fais remarquer que je préfère de loin le petit restaurant qui est ici, dans le *compound* du poste de police, où les quantités sont généreuses et le prix bien moins élevé. Elle rétorque : « *Paul. We don't go for quantity but for quality. The meal you pay 800 kwachas here costs 2,100 kwachas there!* ». Elle enchaîne pourtant très vite sur la faiblesse des salaires, laissant supposer qu'elle regrettera bien vite son petit luxe du déjeuner : « *I live three kilometres away from here and still I come to work on foot because I cannot afford to pay the minibus each and every day.... Salaries are too low.... Of course, they say that we are expected an increase of 20% for the month coming but it remains too little... 20% of nothing remains nothing. Once you have paid for the rent, the electricity... very quickly you remain with nothing.*⁶⁰ »

Aussi insuffisants soient-ils considérés, la régularité avec laquelle les émoluments des policier·es leur sont versés leur permet toutefois d'accéder au crédit bien plus facilement que d'autres catégories sociales aux revenus comparables⁶¹. Si comme dans le cas de Francisco, la contraction de crédits est dans bien des cas à double tranchant, poussant les agent·es dans un cercle vicieux d'endettement⁶². Passé le quinzième jour du mois, l'essentiel des policier·es que j'accompagnais faire leurs courses dans le quartier achetaient à crédit leur viande, vêtements et parfois d'autres produits de première nécessité auprès de marchands dont ils avaient gagné la confiance. Aucun d'eux ne s'est vu refuser un crédit et leurs dettes pouvaient s'élever à plusieurs dizaines voire centaines de milliers de kwachas. Dans une économie locale largement fondée sur le crédit, parfois sur plusieurs semaines, les fonctionnaires et leur salaire mensuel fixe et assuré font figure de clients sûrs pour des petits commerçants régulièrement confrontés

⁵⁸ G. Anders, *Civil Servants in Malawi, op. cit.*, pp. 131–132

⁵⁹ « *Gs* » est le diminutif de « *grounds* » qui désigne familièrement les milliers.

⁶⁰ Note de terrain, poste de police de Soche, 26 juin 2018.

⁶¹ Un élément déjà remarqué par Gerhard Anders pour le reste de la fonction publique : G. Anders, *Civil Servants in Malawi, op. cit.*, pp. 129–130.

⁶² Voir aussi: Ibid. p. 133.

aux défauts de paiement⁶³. Ce n'est pas le cas, par exemple, des chauffeurs de minibus de la gare routière du quartier, dont les revenus mensuels peuvent pourtant parfois équivaloir à ceux d'un sous-inspecteur voire d'un inspecteur de police mais demeurent très irréguliers. La sécurité de l'emploi et la régularité des salaires, qui assurent une certaine stabilité économique dans une société où l'essentiel de la population est plongé dans l'incertitude, restent donc les éléments centraux expliquant le maintien en poste de toute une population de policier-es qui partage par ailleurs leur désintérêt pour leur métier.

« *Can't I be a bwana ?* » : Salaires et ambitions statutaires

L'échange avec le *constable* Phoya et la sergente Chimanga rapporté ci-dessus révèle par ailleurs l'évaluation du métier et de ses revenus à l'aune des aspirations statutaires des agent-es. Ces dernières sont celles de la grande majorité de la population qui est parvenue à se sortir de l'extrême pauvreté et qui forme une petite classe moyenne dont il demeure toutefois difficile de dessiner les contours. Elles se résument à la « recherche d'un confort stabilisé⁶⁴ » malgré les contraintes matérielles du quotidien : construire leur propre maison, scolariser leurs enfants le plus longtemps possible dans des établissements de qualité, manger sans se priver (c'est-à-dire consommer régulièrement de la viande) et si possible épargner pour envisager l'avenir plus sereinement. Au Malawi, ces aspirations sont résumées par le terme de *bwana*. Polysémique il est généralement employé comme un synonyme de « boss » et marque le respect de la personne qui l'utilise envers celle à qui elle s'adresse. Nous aurons à plusieurs reprises dans la thèse l'occasion de préciser ce que les policier-es entendent lorsqu'ils l'utilisent. En plus des modes de consommations évoqués ci-dessus, est associée au statut de *bwana* la capacité d'incarner la richesse de son foyer mais aussi d'assurer, par ses capacités redistributives, la subsistance, voire l'ascension sociale, de ses dépendants⁶⁵.

Or, si le salaire permet très rarement de joindre les deux bouts à la fin du mois et génère autant de frustration, c'est très largement dû au fait qu'il ne permet pas de satisfaire le train de vie que souhaitent mener les policier-es en ville ni de se projeter dans l'avenir. Si Patricia Chimanga se désolait d'être généralement à court de liquidités dès le dixième jour du mois, elle n'envisageait pas pour autant de mettre un terme à sa traditionnelle virée au restaurant chaque jour de paie. Ce décalage entre les ambitions d'ascension sociale et la réalité du métier explique en grande partie la frustration de certains agent-es aux salaires pourtant confortables et bien plus élevés que ceux de la grande majorité de la population des quartiers populaires dans lesquels ils résident. C'était le cas par exemple pour le *constable* William Moffat qui, avec un

⁶³ H. Englund, *Prisoners of Freedom*, *op. cit.*, pp. 195–199.

⁶⁴ C. Nallet, *Identifier les classes moyennes*, *op. cit.*, pp. 28–30. D. Darbon et C. Toulabor, *L'invention des classes moyennes africaines. Enjeux politiques d'une catégorie incertaine*, Paris : Karthala, 2014. Voir aussi : G. Anders, *Civil Servants in Malawi*, *op. cit.*, p. 117.

⁶⁵ Centrale en milieu urbain, la figure du *bwana* l'est également en milieu rural. C'est notamment autour d'elle que s'articulent les aspirations des producteurs de tabac : M. Prowse, "Becoming a Bwana and Burley Tobacco in the Central Region of Malawi", *The Journal of Modern African Studies*, vol. 47, n° 4, 2009, p. 575 ; P. Grassin, « Les courtiers-producteurs du développement agricole », *art. cit.*

master en poche, disposait d'un salaire proche de celui d'un inspecteur, mais qui m'exprimait pourtant toute sa frustration à l'égard de son niveau de vie :

William: To be honest I lost hope in police... I forget about the peanuts they give me. I want a better house, I want to send my children to the best schools, I want to buy a camera like this one you have with you, I want a car, a better TV and I want better furniture in my house... But I'm stuck in my life as a police officer. I can't afford all these things with my salary. Had it been I was superintendent now... so you see, I forgot about police a long time ago.

Paul: You want to be a *bwana*!

William: (rires) Yes! Why not? Can't I be a *bwana*? I've deserved it. People call us *bwana* when they want something from us, right? I want to be a *bwana*. But for now, I'm just a *bwana* of peanuts (rires).⁶⁶

D'après G. Anders, cette faiblesse des revenus renforce l'angoisse des fonctionnaires malawites à propos de leur vie de retraité pour laquelle ils peinent à épargner pendant leurs années en activité et qu'ils préparent généralement en anticipant une reconversion⁶⁷. Dans le cas des policier·es elle se double d'une appréhension liée aux risques du métier⁶⁸. Comme l'ont récemment souligné deux récentes recherches conduites par la *Malawi Human Rights Commission*, l'institution policière, à l'inverse de l'armée, ne dispose d'aucune politique spécifique pour couvrir les risques de blessure ou de décès de ses agent·es dans le cadre de leurs fonctions⁶⁹. Ils ne disposent d'aucun programme d'assurance ni d'aucune couverture médicale. Les procédures pour demander une compensation sont les mêmes que pour les autres travailleurs. En pratique, les agent·es qui avaient connu des blessures m'expliquaient avoir eu tout le mal du monde à se faire rembourser leurs frais médicaux ou à obtenir une compensation en cas d'indisponibilité de longue durée. En cas de décès, les familles ne touchent qu'une pension de l'État sans aide matérielle supplémentaire de l'institution policière et les exemples sont nombreux de policier·es décédés dont les familles ont attendu de longues années avant de toucher leur pension⁷⁰. Cette situation contribue largement à nourrir la frustration des agent·es alors qu'ils ne peuvent s'assurer à travers leur activité professionnelle de mettre leur famille en sécurité sur le plan financier et redoutent de se retrouver à dépendre de leurs proches.

Entre masculinité frustrée et fierté féminine

S'ils partagent des aspirations globalement similaires, les policier·es n'expérimentent pas les mêmes rapports au métier et au salaire en fonction de leur âge, de leur sexe et de leur grade. Dans l'ensemble, les hommes expriment bien plus ouvertement et plus fréquemment leur frustration tandis que les femmes manifestent plus volontiers leur fierté de porter l'uniforme.

⁶⁶ Notes de terrain, Ndirande Chinseu, shebeen « Chidzulo », 30 septembre 2017.

⁶⁷ G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, op. cit., chap. 5 & 6. Voir aussi les remarques de M. Labzaé dans le cas des fonctionnaires éthiopiens : *La terre est au gouvernement*, op. cit., chap. 5

⁶⁸ Voir aussi: J. Beek, *Producing Stateness*, op. cit., p. 56.

⁶⁹ J. Kaunda, *Report on Investigations into Police Shootings of Crime Suspects and Attacks by Civilians on Police Installations*, Malawi Human Rights Commission, 2015.

⁷⁰ J. Kaunda, *A Report on the Security Interviews Administered on Senior Malawi Police Service Officers and Results of the On-Spot Security Investigations Conducted in Blantyre and Zomba*, Malawi Human Rights Commission, 2015

En plus d'avoir une vie sociale au quartier bien plus dépensière que les femmes – les nombreuses soirées au bar plombant une bonne partie de leur budget – les hommes sont globalement soumis à des pressions sociales et matérielles plus lourdes, associées à leurs revenus. Les hommes ne sont pas les uniques pourvoyeurs de revenus dans les foyers de Ndirande où les femmes ont toujours joué un rôle économique non négligeable en tant que brasseuses de bière ou commerçantes dans les marchés. C'est toutefois principalement sur les hommes que repose la responsabilité d'apporter un revenu régulier et suffisant pour les dépenses de première nécessité (habillement, alimentation, éducation des enfants, logement et équipement ménager)⁷¹. Les revenus des femmes, souvent plus irréguliers, sont davantage considérés comme des compléments, voire de l'argent de poche personnel, et c'est davantage par le travail domestique que s'évalue leur contribution au foyer. Cette répartition des responsabilités financières dans les familles explique notamment qu'au poste de police de Ndirande, la majorité des hommes étaient les seuls de leur foyer à disposer de revenus stables tandis que les revenus des femmes s'ajoutaient généralement à ceux de leurs maris. Policiers et policières n'expérimentent donc pas de la même façon la pression de leurs proches. Si les secondes ont, comme les premiers, la responsabilité d'assurer la subsistance de réseaux parfois vastes de dépendant·es, elles la partagent généralement avec leurs maris.

C'est donc sans surprise les pères de famille, et notamment ceux dont les femmes n'ont pas de revenu substantiel, qui se plaignent le plus fréquemment de leur niveau de vie insuffisant. Plus que de simples aspirations personnelles déçues, c'est leur difficulté à satisfaire les attentes liées à leur rôle d'homme salarié qui s'exprime derrière les critiques sur la faiblesse de leur rémunération qui les priverait du statut de *bwana*⁷². Dans la mesure où, comme on l'a vu, l'entrée dans la police s'inscrit souvent dans des stratégies familiales de subsistance, nombre des sollicitations formulées par les proches ne peuvent être évitées. Or, ces pressions augmentent bien souvent avec le mariage, alors que les proches de leurs femmes peuvent eux aussi agrandir leur nombre de dépendant·es. Comme de nombreux collègues, le sergent Francis Mponera en septembre 2017, avait ainsi muré la véranda de son logement de fonction pour accueillir le neveu de sa femme, pour lequel il dépensait également 95 000 kwachas par an en frais de scolarité à l'école secondaire, soit presque un mois de salaire. Étant le seul salarié de sa fratrie et sa femme n'ayant pas d'autres revenus que la vente de beignets devant chez elle, c'était sur lui que reposait une grande partie de la subsistance des deux familles⁷³. Ces obligations redistributives, qui organisent la vie et régulent les rapports que de nombreux hommes gagnant un revenu en ville entretiennent avec leurs proches restés au village, sont ressenties particulièrement fortement par les fonctionnaires, rares personnes à bénéficier d'un salaire régulier⁷⁴. Tout au long de leur carrière, ils ne se dégagent jamais tout à fait de leur

⁷¹ Voir aussi: J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, op. cit., p. 39.

⁷² Un élément qui les rapproche des policiers des townships de Johannesburg qu'a accompagnés Andrew Faull : "Fighting for respect. Violence, masculinity and legitimacy in the South African police Service", art. cit..

⁷³ Notes de terrain, Ndirande, 25 septembre 2017.

⁷⁴ Voir aussi : G. Anders, *Civil Servants in Malawi*, op. cit., pp. 154–185.

responsabilité. En 2018 ce fut ainsi une nièce que Francis hébergea dans la véranda réaménagée et à qui il paya l'école primaire. En 2019 il prit en charge les frais médicaux de sa mère malade, qu'il logea dans sa propre chambre, tandis que lui sa femme et ses trois enfants occupèrent le séjour et la véranda pendant plusieurs semaines.

À l'instar des fonctionnaires coloniaux convertis en petits entrepreneurs capitalistes étudiés par Joey Power, puis de leurs héritiers fréquentés par Gerhard Anders à la fin du XXe siècle, les policier·es entretiennent des rapports ambigus à leurs familles restées au village. Ceux-ci oscillent entre obligations morales et volonté de « maintenir une distance sociale et spatiale⁷⁵ ». Honorer ces obligations contribue largement à consacrer leur statut et leur réussite sociale et constitue une condition pour pouvoir revendiquer le statut de *bwana*, mais elle implique également des sacrifices sur leurs projets personnels. Cette tension est particulièrement palpable dans les propos du sergent Mike Chibwana qui, en 2019, avait enfin mis suffisamment d'argent de côté pour « offrir » un salon de coiffure à sa femme. Il s'agissait autant d'un moyen de « réaliser son rêve à elle », que d'assurer un autre apport financier au foyer⁷⁶. Un « événement imprévu » vint cependant contrecarrer ses plans : un oncle se retrouva en difficulté financière et il choisit de lui donner l'argent économisé (30 000 kwachas) et « tout le matériel nécessaire pour qu'il puisse ouvrir son propre salon de coiffure au village ». Interrogé sur les raisons qui l'avaient poussé à aider son oncle plutôt que sa femme, il m'expliqua :

Paul, I was born in a poor family of four and I am the third born. [...] I had to struggle hard to be where I am. Now it's my time to help my relatives get away from poverty. Considering all that, that I'm coming from a poor clan, that is why I chose to help my relative instead of my wife⁷⁷.

Pour eux, l'ambiguïté ne réside pas tant dans une opposition entre altruisme et individualisme que dans la tension entre leurs aspirations à une vie « moderne » et « urbaine » et les « obligations morales⁷⁸ » qui les lient aux membres de leur famille élargie restée au village. Choisir entre aider un oncle ou ouvrir un salon de coiffure pour sa femme impliquait pour Mike de faire un choix entre ces deux mondes. Privilégier son oncle le ramenait à la stratégie familiale qui avait pu déterminer sa propre entrée dans la police : il s'assurait à la fois la charge d'un dépendant en moins à l'avenir tout en offrant la possibilité à sa famille de se relever socialement si l'entreprise de son oncle était un succès. Celui-ci pouvait alors devenir un allié pour Mike dans l'entretien matériel des autres membres de la famille.

Bien moins nombreuses sont les policières devant opérer ce genre d'ajustement. Ces femmes se distinguent alors nettement de leurs collègues masculins dans leur façon d'aborder leur revenu. Elles le définissent avant tout comme quelque chose de personnel (« *my own money* ») bien plus que comme une charge et une responsabilité envers un réseau de dépendant. Bien plus rares sont donc celles pour qui il est source de frustration. Au contraire, dans la mesure où

⁷⁵ Ibid. p. 156 ; J. Power, "Eating the Property", art. cit..

⁷⁶ Notes de terrain, Ndirande, 9 octobre 2019.

⁷⁷ Conversation téléphonique, 12 mai 2020.

⁷⁸ H. Englund, "The Self in Self-Interest...", art. cit.

il les extrait d'une position de « *village woman* » dépendante des revenus de leur mari, ce salaire stable et relativement conséquent pour une femme malawite, similaire à celui de leurs collègues masculins et parfois même supérieur à celui de leurs maris, est même une source de fierté. C'était le cas pour la sergente Brenda Chikuti, dont l'affectation précoce au prestigieux bureau du CID n'avait fait qu'augmenter la fierté d'être policière :

Paul: You always wanted to become a police officer?

Brenda: No, at first I was hoping to become a nurse, but I was lacking resources, so I decided to join police which was my second choice.

Paul: So, you don't really regret?

Brenda: Regret?! No! I am so proud to be a police officer.

Paul: You are among the few who tell me that! (*rires*) And all of them were women...

Brenda: Yes, for a woman to be a police officer, it's a real challenge. We need to prove each and every day that we deserve to be a police officer and to represent the government. I want to prove that I can be a woman and a good police officer. Being a woman and a CID officer is even more challenging. [...] CID work is demanding... we deal with hardcore criminals. Men officers think that women are not strong enough to deal with them. So, we have to prove that we can chase criminals like men do, go on patrol like men do. I joined the CID after just one year in the Malawi Police Service. So many of my male colleagues from Police Training School are still in GD but I'm in CID. It means I am capable of being a good police officer.

Paul: And what about your salary, are you happy with it?

Brenda: I don't complain. Of course, the salary is not big. But for a woman, to receive a fixed salary... it's something! Very few women get a salary. It means I'm someone important. I can enjoy my money as I want. I'm not like these village women who beg money to their husband.

Paul: What do you do with your salary?

Brenda: I go to restaurants... I buy clothes... When I go out from work, I go buy some beers and watch football at home. I can pay all that. That's my own money. You won't find many women in Ndirande who can afford that!⁷⁹

Pour beaucoup et à l'instar de leurs homologues françaises interrogées par Geneviève Pruvost⁸⁰, c'est donc davantage la fierté de représenter la minorité féminine dans un « métier d'homme » qui détermine leur rapport à leur carrière. Cela peut expliquer pourquoi les femmes intègrent l'institution plus jeune que leurs collègues masculins, sans forcément passer par une autre expérience professionnelle après l'obtention du MSCE⁸¹. Les plus anciennes ne manquaient pas de m'annoncer avoir fait partie des « premières femmes à porter l'uniforme policier au Malawi⁸² ». Qu'elles eussent ambitionné de longue date une carrière de policière ou rejoint la police par défaut, les plus jeunes continuaient elles aussi de souligner l'importance de « prouver que même une femme pouvait faire ce métier⁸³ ».

⁷⁹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau du CID, 12 octobre 2017.

⁸⁰ G. Pruvost, *Profession : policier : Sexe : féminin*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 2007, p. 42.

⁸¹ Voir le graphique 5 en annexe 4.

⁸² Entretien, Mrs Bingala, ancienne *officer in charge* de Ndirande, 7 novembre 2019.

⁸³ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau du CID, 12 octobre 2017. La conformité des femmes au modèle masculin dominant dans l'institution policière fera l'objet de plus longs développements dans le chapitre VII, pp. 605 et suivantes.

4. Servir l'État et défendre la société : la vocation policière comme retournement du stigmat

Partout dans le monde, les chercheur·es décrivent la profession policière comme un métier porteur de sens pour ses agent·es. En plus d'un sens du service public partagé à des degrés divers par l'ensemble des fonctionnaires, les policier·es partageraient un « sens aigu de la mission » qui s'articulerait autour de la lutte contre les « criminel·es » et la protection de l'ordre social⁸⁴. Si leur entrée dans le métier répond moins à une vocation qu'à des considérations essentiellement pragmatiques et matérielles, les policier·es malawites ne se distinguent pas de leurs homologues occidentaux sur ce point. Au cours de leur formation et leur carrière, ils développent ainsi un ensemble de représentations positives de leur métier qui s'articulent autour de la maîtrise du droit et de la défense de la société contre ce qu'ils perçoivent comme un risque permanent de déchéance. Cette vocation policière acquise sur le tas traduit tout autant les évolutions de l'institution policière en situation démocratique qu'elle correspond à un travail de « retournement du stigmat⁸⁵ » par lequel les policier·es cherchent à réévaluer un métier largement critiqué, mais aussi à réaligner la réalité de leur situation professionnelle avec leurs ambitions statutaires⁸⁶.

« Représenter le gouvernement » : l'uniforme, symbole de l'appartenance à l'État

Affecté au poste de Soche à l'issue de sa formation, le *constable* Francisco Phoya loue un « *boys quarter* » pour 15.000 kwachas par mois (une chambre minuscule et humide d'à peine plus de 6-8m²) à l'arrière d'un *compound* du quartier résidentiel de Kandjeza. Le quartier accueille majoritairement des familles de petite classe moyenne sur des parcelles relativement bien espacées et délimitées. Autrefois destinés à l'hébergement des employé·es domestiques, les *quarters* sont désormais loués à des étudiant·es ou des salarié·es aux revenus modestes. Francisco partage une petite salle d'eau et des toilettes dont la chasse d'eau est depuis longtemps cassée avec deux jeunes étudiant·es.

Exigüe, la chambre de Francisco est toujours en bazar. Des pommes de terre sont entreposées dans un coin à côté d'un gros sac de farine de maïs et d'un sac de riz. Une petite desserte avec une bouilloire électrique, une boîte de thé, un sac de sucre, et quelques tasses et assiettes en plastique trônent juste devant l'entrée, un cuiseur électrique pour le riz à côté. Au fond, un autre tas de vêtements s'amoncelle sur une petite étagère en bois tandis que le reste des affaires est rangé en vrac dans des valises sous le lit.

Au milieu de ce bazar, une paire de chaussures noires cirées est soigneusement posée le long du mur et un uniforme de police, surmonté d'un képi, est suspendu à un cintre au-dessus. Le soin apporté à l'uniforme contraste vivement avec le traitement accordé au reste de ses affaires. Me surprenant en train de fixer le vêtement au mur, Francisco m'explique : « *This is my uniform, we only have two... we need to be very careful with them...* ». Il me montre alors un fer à repasser qu'il a acquis expressément après son recrutement dans la police et qu'il utilise « *to look smart* »

⁸⁴ F. Jobard et J. de Maillard, *Sociologie de la police*, op. cit., pp. 100–101.

⁸⁵ E. Goffman, *Stigmat. Les Usages Sociaux Des Handicaps*, Paris : Éditions de Minuit, 1963.

⁸⁶ De la même manière, les observateurs du travail policier ont depuis longtemps documenté le sentiment d'isolement des policier·es qui se considèrent comme appartenant à une citadelle assiégée, stimulant l'esprit de corps, la solidarité interne et la définition de valeurs positives communes contre le reste de la société. Voir les travaux pionniers de William Westley : W. Westley, « Les racines de l'éthique policière [1950] » dans J.-P. Brodeur, et D. Monjardet, *Connaître la police. Grands textes de la recherche anglo-saxonne*, Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, 2003, p. 29–45.

en allant au travail. Pas question de se balader en patrouille où dans les bureaux de *Soche Police Station* avec un uniforme fripé.⁸⁷

Prendre soin de son uniforme revêt une importance toute particulière dans un contexte où l'institution n'en fournira sûrement pas d'autres avant de longues années de carrière à arpenter les rues et les passages souvent boueux des quartiers de Blantyre. Il incombe aux agents d'en assurer l'entretien, de le rapiécer au besoin, mais aussi de l'ajuster aux transformations de leur morphologie. Comme celui du *sous-inspecteur* Jewel Kaluwa, garni de deux nouvelles bandes latérales depuis qu'il avait pris du poids, l'uniforme est donc amené à faire plusieurs passages chez le tailleur au cours d'une carrière⁸⁸. Mais au-delà d'un simple souci pratique, le soin apporté à l'uniforme contient un enjeu central de distinction par rapport au monde civil : il est le marqueur fondamental et le plus visible qui distingue le policier du civil tout en étant un puissant marqueur d'appartenance à l'État et à sa bureaucratie⁸⁹. De fait, comme le *constable* Francisco Phoya, bon nombre d'agents qui m'accueillirent chez eux le temps d'un repas ou d'un entretien gardaient un espace spécifique pour leur uniforme, non seulement le plus protégé possible des dégradations, mais aussi à un endroit relativement bien en vue, exposé comme un trophée. Certains se contentaient plus sobrement d'en laisser un élément précis à la vue des visiteurs, comme le képi qui trônait souvent sur une étagère ou posé sur le téléviseur dans la pièce principale de la maison. Quelles que soient l'insalubrité et l'exiguïté de leurs logements, quiconque y pénétrait savait immédiatement qu'il avait affaire à un policier·e. Ainsi exposé, l'uniforme permet de revendiquer une place spécifique dans l'État et un certain statut social auquel le logement – souvent petit et peu équipé – ne correspond pas toujours. En patrouille, le sergent James Mandala m'expliquait ainsi : « *I am proud to wear this uniform, because it means that I represent the government*⁹⁰ ».

Par ailleurs, qu'ils expriment plus ou moins fortement leur frustration face à la réalité de leur métier, de nombreux policier·es affichent fièrement leur appartenance à l'institution policière sur les réseaux sociaux. De nombreuses photos d'eux en uniforme, au bureau ou en patrouille, accompagnées de commentaires qui mettent en avant la dimension officielle de leur métier, viennent ainsi garnir leur page Facebook et leurs profils sur Whatsapp. Interrogés sur le sujet, ils évoquent le prestige de l'uniforme et le respect qu'il inspire comme des éléments déterminants⁹¹. C'est particulièrement saisissant dans les propos du sergent Patson Chapima, ancien membre du département du *community policing* de Ndirande, devenu policier après une courte carrière d'enseignant :

⁸⁷ Notes de terrain, 22 septembre 2017.

⁸⁸ Notes de terrain, 9 juillet 2018.

⁸⁹ Blundo Giorgio and J. Glasman, "Introduction: Bureaucrats in Uniform", *Sociologist*, vol. 63, n° 1–2, 2013, p. 5. Dès les années 1950, William Westley faisait de l'uniforme « le fondement initial et manifeste de la catégorisation du policier [...]. Celui-ci le désigne immédiatement et le distingue du reste de la population. ». W. Westley, « Les racines de l'éthique policière [1950] », art. cit., p. 42.

⁹⁰ Notes de terrain, patrouille piétonne, Ndirande, 26 octobre 2017.

⁹¹ Sur la fierté de porter l'uniforme, voir aussi : J. Beek and M. Göpfert, "State Violence Specialists in West Africa", *Sociologist*, vol. 63, n° 1–2, 2013, p. 112 et suivantes.

Patson: When I was a child, I was admiring the uniform (rires)... I was admiring the police because the police is respected... people fear the police... at least they listen to them a bit, not like teachers.

Paul: But you said earlier that there is too much anti-police...

Patson: Yes there is so much as well... but not everyone.

Paul: And you still think that people admire police officers?

Patson: Somehow yes. You know obtaining a job within the government is not easy, you have to work hard... our education system is so bad. So people do respect the uniform...⁹²

Ainsi, quel que soit le degré de défiance à l'égard de la police visible dans le comportement de certaines personnes, l'accès au statut de « travailleur de l'État », ici symbolisé par l'uniforme, est source de fierté et impose le respect. Or, être fonctionnaire c'est aussi se distinguer de la masse des « *villagers* » : l'uniforme est le marqueur social qui incarne l'accès à un salaire régulier et au niveau de vie qui y correspond, même si celui-ci est toujours considéré comme insuffisant, mais il est aussi la marque des efforts consentis pour y parvenir et du niveau d'étude de celui qui le porte⁹³.



Illustration II-1: « Man of National Security » – publiée par le constable Chimwana en mars 2015⁹⁴

⁹² Entretien avec le sous-inspecteur Patson Chapima, chez lui, Ndirande Police Lines, 2 novembre 2017.

⁹³ Voir aussi : J. Poppe, “The Power of the Uniform: Paramilitary Foresters and Rangers at the W Park, Burkina Faso”, *Sociologus*, vol. 63, n° 1–2, 2013, p. 11–36.

⁹⁴ Le choix a été fait de flouter les visages du personnel policier et des personnes inculpées dans des procédures pénales.



Illustration II-2 : « When duty calls » – publiée par le constable Chomba en juin 2019



Illustration II-3 : « The law enforcer » – publiée par le constable Phoya en mai 2018



Illustration II-4 : « Still around » - publiée par le sergent Mandala en septembre 2016

Garants de la loi et de l'équilibre de la société

La maîtrise du droit et des procédures bureaucratiques constitue un autre puissant vecteur d'identification au métier. Les policier·es interrogés en faisaient l'un des aspects les plus valorisants de leur métier.

Dans une société post-transition démocratique où la vie sociale, économique et politique s'est profondément juridicisée, maîtriser le droit est une compétence prestigieuse réservée à une certaine élite sociale à laquelle les policier·es désirent appartenir⁹⁵. Elle est considérée comme d'autant plus importante que, on vient de le voir, ils disposent de peu d'autres éléments concrets, sur lesquels faire reposer une identité professionnelle positive. Le *constable* Willie Makolo, qui n'ambitionnait pas un métier aussi « physique » m'expliquait par exemple en entretien en avoir découvert la dimension juridique au contact de sa sœur policière chez qui il résidait, ce qui l'a motivé à s'engager :

⁹⁵ H. Englund, *Prisoners of Freedom*, *op. cit.*, pp. 85–87.

Paul: It was not your dreamed job at the beginning...

Willie: Never. Never, no. (*pires*) It was in 2012, I was doing a course in accounting at Soche Technical. I was staying with my sister. I told you she was a police officer. She told me, “They are recruiting new officers, go and join them.” I first said, “no, I don't want to become one. I don't want that job.” I thought that it was like... always being against criminals chan chan... It's tough. Then the interest started going up because I was staying with a police officer. So, with her, I started knowing the job. You know we have this Constitution in Malawi, and I started to know more the Constitution because of her. Because of her work. It's when the passion came to me. I started thinking about joining the police. To know the law better and try enforce the law.⁹⁶

Si l'essentiel du travail quotidien des agent-es consiste à contourner le droit et les procédures pour privilégier une gestion informelle des affaires qu'on leur apporte, ils font preuve malgré tout d'un remarquable investissement dans la mise en scène bureaucratique de leur travail⁹⁷. Celui-ci se manifeste au quotidien par une grande application dans la rédaction des documents administratifs : empruntant la reliure d'un registre pour tirer des lignes, changeant de couleur entre l'en-tête des *case files* qui récapitule (en bleu) l'identité et les coordonnées de l'accusé et de la victime et le corps du texte qui détaille les éléments de l'enquête et les actions de l'agent, prenant toujours un patron qu'ils glissent sous leur feuille vierge pour écrire droit. Dans un contexte où, on l'a vu, les policier-es font l'objet de vives critiques, sur leur corruption, leur arbitraire et leur brutalité, cet attachement à la dimension esthétique de leur travail bureaucratique, témoigne de leur volonté de produire une identité professionnelle positive, articulée autour de l'imaginaire bureaucratique et de la figure de fonctionnaire lettré⁹⁸.

De manière saisissante, les policier-es articulent toujours dans leurs discours la maîtrise du droit avec la dimension éducative de leur travail. En entretien, le *constable* Loveson Chiteya exprime ainsi sa transformation, depuis un civil « ignorant » vers un policier « éclairé » qui peut partager son nouveau savoir pour « éduquer ses concitoyens » :

Paul: So, what is your favourite aspect of police work?

Loveson: Mmmm... I think that... now I can say that now I know the law.

Paul: OK?

Loveson: Yes. Before when I was a civilian, I was ignorant... all these people live in a democracy... the law regulates their lives but they don't know it... they live in darkness... they are all ignorant. They don't understand democracy, they don't understand that there is the law that allows them to do some things but also that they cannot do everything they want because the law forbids that.

Paul: And as a police officer you have that knowledge?

Loveson: Yes. I can now act with consciousness. I know my duties and my rights. I am a better person now. And I can explain it to my fellow citizens.

Paul: Explain what?

⁹⁶ Entretien avec le *constable* Willie Makolo, chez lui, Ndirande Golyio, 15 octobre 2017.

⁹⁷ La discussion sur la mise en scène de l'étatisme dans le travail quotidien des policier-es se poursuit au chapitre V. pp. L'ordre bureaucratique³⁷⁰ et suivantes.

⁹⁸ C'est aussi ce que remarque Øyvind Eggen dans le cas des fonctionnaires du ministère de l'agriculture du Malawi: “Performing Good Governance: The Aesthetics of Bureaucratic Practice in Malawi”, *Ethnos*, vol. 77, n° 1, 2012, p. 1–23. Voir aussi le cas des gendarmes nigérien ou des policier-es ghanéens : M. Göpfert, “Bureaucratic Aesthetics”, art. cit. ; J. Beek, *Producing Stateness, op. cit.*, pp. 78–86.

Loveson: Teach them that they cannot do what they want. What is the law, what is democracy... I can use my knowledge of the law to help people. I am proud of being part of the government of this country... to be the one who represents the law and make people respect it.⁹⁹

L'association que Loveson établit entre la loi, les libertés individuelles et le régime politique constitue le triptyque au fondement de la nouvelle société démocratique¹⁰⁰, dont les policier·es se conçoivent comme les garants. La transition démocratique a été suivie d'une décennie de troubles et d'une forte hausse de la criminalité et des situations que les autorités dénoncent comme de la « *mob-justice* », dans lesquelles la population se mobilise pour sanctionner les « criminel·es » ou pour prendre d'assauts certains bâtiments publics soupçonnés d'en abriter¹⁰¹. Pour l'ensemble des policier·es rencontrés, l'ignorance et l'incompétence politique d'une population abusant des nouvelles libertés politiques en sont à l'origine : « *people misunderstand democracy* », « *they take democracy for granted* » me répétaient-ils à l'envi. Dans un tel contexte, la maîtrise du droit est vécue à la fois comme une responsabilité – celle de guider les autres citoyens vers la lumière – et comme un rempart contre l'effondrement de la société. C'est donc une vision quasi messianique de leur rôle pour l'avenir de la société que ces discours articulent. À l'instar de Loveson, ils opposent à « l'ignorance » et à la « mentalité » de la population, responsables du sous-développement, leur professionnalisme incarné par leur *éthos bureaucratique*, considéré comme une condition du progrès et du « développement ». Cet aspect de la personnalité policière rapproche les policier·es malawites et leurs homologues des pays occidentaux où les chercheurs ont, de longue date, documenté le pessimisme et le cynisme vis-à-vis du monde social de policier·es qui se pensent comme la « *thin blue line* », le dernier rempart protégeant l'ordre social et politique¹⁰², mais il prend ici racine dans un contexte politique particulier.

Ces discours et représentations du rôle de policier ne sont d'ailleurs pas sans lien avec les transformations récentes de l'institution policière et notamment le projet de « modernisation » entreprise depuis les années 1990. Suivant cette idée, de nombreux agents me faisaient part de la nécessité de se conformer à des « standards internationaux », ce qui dans leur esprit équivalait à se mettre au « niveau » des polices occidentales dont ils partageaient une conception idéalisée largement entretenue par les récits des formateurs internationaux et surtout des quelques chanceux partis en mission d'observation au Zimbabwe, au Royaume-Uni en Israël ou dans le cadre d'une mission de maintien de la paix de l'ONU¹⁰³. À leurs yeux, ces fameux standards sont très proches de ceux de l'idéal type wébérien de l'administration bureaucratique. Les polices occidentales seraient marquées par leur stabilité et leur « rigueur », par la « confiance » qu'elles inspirent à la population, par leur application transparente et impartiale de la loi et donc par la « prévisibilité » de leur action et enfin par une capacité quasi inébranlable à assurer leur mission officielle. Par opposition, ils appliquent à leur propre institution les mêmes stéréotypes que nombre d'expatrié·es goguenards : la police malawite, comme les autres polices africaines,

⁹⁹ Entretien avec le *constable* Loveson Chiteya, chez lui, Ndirande Magalassi, 5 octobre 2017.

¹⁰⁰ H. Englund, *Prisoners of Freedom*, *op. cit.*, pp. 1–47.

¹⁰¹ Ces pratiques sont étudiées au chapitre IV pp. 354–364.

¹⁰² Pour une synthèse : F. Jobard et J. de Maillard, *Sociologie de la police*, *op. cit.*, pp. 100–103.

¹⁰³ Voir aussi: J. Beek and M. Göpfert, “Travelling Police”, *art. cit.*.

serait marquée par l'arbitraire des décisions des agent·es et de la hiérarchie, le manque de moyen, l'opacité, l'influence politique et le népotisme, l'adaptation perpétuelle du droit aux contraintes de la société et la corruption des agents de terrain bien incapables de résister aux demandes illégales des gouverné·es. Aussi, en tant que représentant d'un « pays développé » et parfois même considéré comme un policier français en observation par certains de mes enquêté·es, je fis l'objet de sollicitations récurrentes pour « expliquer » ce qu'il « manquait » encore à la police malawite pour devenir aussi « professionnelle » et « avancée » que la police française. Quelle ne fut pas leur surprise lorsque le tableau que je leur décrivis correspondait finalement bien plus à ce qu'ils connaissaient qu'à l'image d'une institution parfaitement huilée, faisant uniquement respecter le droit et exempt de tout arbitraire.

II. Faire carrière dans une institution opaque et politisée

En plus de la recherche de capitaux en dehors du travail, la sécurité matérielle tant recherchée par les policier·es dépend en grande partie de leur capacité à circuler dans l'institution¹⁰⁴. Circuler verticalement d'abord, en grimpant les échelons hiérarchiques de manière à augmenter leur salaire autant qu'à diversifier les possibilités d'accumulation monétaire hors salaire offertes par les positions les plus élevées. Mais aussi circuler horizontalement : rejoindre un département plus lucratif comme peut l'être la *traffic police* ou bien un poste dans un territoire où il sera plus facile de développer une activité commerciale à côté du travail.

Seulement, les policer·es évoluent dans un environnement professionnel et institutionnel marqué par l'opacité et l'incertitude. Cela limite fortement leur capacité à contrôler leur carrière qu'ils expérimentent comme une série d'événements imprévisibles et hasardeux. À « l'incertitude générale sur la définition [des] normes » qui régissent le fonctionnement interne de l'institution et régulent le travail quotidien des policier·es¹⁰⁵, s'ajoute, au Malawi, un fort degré de « politisation » de l'institution, selon l'expression régulièrement employée par les agent·es eux-mêmes. Le terme recouvre plusieurs réalités, comme me l'expliquait le sous-inspecteur Yossamu Chalambo pendant un quart de nuit au poste de Soche. Avec la lucidité et la résignation d'un agent qui avait passé vingt ans de carrière sans atteindre le statut de *senior*, il résumait en quelques phrases l'ensemble des paramètres qui contribuaient à l'opacité de leur environnement professionnel :

Yossamu: The main problem is that the police in Malawi is too politicised.

Paul: What do you mean?

¹⁰⁴ Voir aussi: J. Beek, *Producing Stateness, op. cit.*, chap. 2.

¹⁰⁵ L'emprunt de l'expression à Dominique Monjardet, qui décrivait ainsi le fonctionnement de la police française, sert à souligner qu'il s'agit là d'une caractéristique commune à bien des organisations policières dans le monde. Voir : D. Monjardet, *Ce que fait la police, op. cit.*, p. 205.

Yossam: I mean many things. High ranks at the police are political positions. If you arrest someone from the ruling party, for example. You will receive a call from above telling you to release him right away. There is no way these people get arrested. If you arrest the wrong guy, you can end up in the rural areas in the south dealing with theft of cows for the rest of your career. The major problem is within the police. If you know someone then you will get promoted very quickly. You join the police and after some months, you get promoted and again after a month... and again and again until you reach the rank of super intendant after two years in the service... You find people are five-month-old in the service and you are twenty years but they are higher than you! You teach them what to do but they give you orders. On the contrary, if you don't know anyone on top, you never know when or why you will be promoted. You can work hard, solve cases, bring new cases and remain a *constable* for your entire career. And if a boss at your station doesn't like you? Then you are fucked... it's over¹⁰⁶.

Au sens propre, la politisation de l'institution se manifeste donc aux yeux des agent·es à travers l'influence externe de la sphère politique et notamment du parti au pouvoir sur la sphère policière. Dans un sens plus figuré en revanche, l'expression renvoie à ce que Gerhard Anders a récemment désigné comme un « ordre parallèle » clientélaire interne à l'appareil d'État. Reprenant la métaphore du rhizome utilisée par Jean-François Bayart pour conceptualiser le fonctionnement de « l'État en Afrique » pendant la seconde moitié du 20^e siècle¹⁰⁷, il désigne par-là non pas un « système de patronage pyramidal et centralisé » mais une « multitude de relations clientélares » entre les chefs locaux et leurs subordonnés¹⁰⁸. L'étude de ces rapports hiérarchiques, des stratégies de carrières et des tactiques de protection déployées quotidiennement par les agent·es subalternes pour garder un semblant de contrôle sur leur carrière révèlent alors la complexe articulation entre l'ordre bureaucratique (régulations officielles, structure hiérarchique, discipline militaire) et l'ordre clientélaire.

1. Recrutement, mutations, promotions : la « politique » des carrières

Avant de détailler les deux dimensions de la politisation du Malawi Police Service, arrêtons-nous d'abord sur les carrières des agent·es et sur la façon dont ils appréhendent les événements qui les affectent.

Les deux voies d'entrée dans l'institution

Le processus de recrutement officiel passe par la publication d'avis dans la presse et à la radio, également placardés dans les *District Councils* et les *Labour Offices*. Les volontaires envoient alors leur candidature par courrier, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae, et attendent une éventuelle convocation pour un entretien et des examens d'aptitudes physiques, de mathématiques et d'anglais. Mais en pratique, comme en témoigne les propos de Yossamu rapportés plus haut, les affiliations politiques et surtout les relations personnelles dans les hautes sphères du parti au pouvoir ou au sein de l'administration policière sont des atouts indéniables pour trouver un poste et gravir les échelons. Élités partisans et

¹⁰⁶ Notes de terrain, poste de police de Soche, quart de nuit, 7 août 2018.

¹⁰⁷ J.-F. Bayart, *L'État en Afrique...*, *op. cit.*.

¹⁰⁸ G. Anders, *Civil Servants in Malawi*, *op. cit.*, pp. 208–212.

hauts gradés de l'institution policière disposent ainsi d'un accès privilégié pour placer leurs proches et leurs clients dans l'appareil d'État, le plus souvent en échange de généreux pots-de-vin. En 2017 par exemple, un jeune homme de Zingwangwa me confiait avoir bon espoir d'enfin trouver un emploi sûr dans la fonction publique après qu'une connaissance haut placée dans l'administration pénitentiaire lui avait proposé de placer son dossier en haut de la liste des recrues en échange de 80 000 kwachas¹⁰⁹.

Les policier·es ainsi recrutés préfèrent généralement rester discrets. C'était donc essentiellement à travers les rumeurs colportées par leurs collègues que les informations sur les liens de tel ou tel avec des personnalités influentes me parvenaient, ce qui compliquait d'autant plus l'estimation de leur nombre. Plusieurs agent·es, comme le *constable* Peter Maseko croisé précédemment dans ce chapitre ou comme le *superintendant adjoint* Daveson Kaliyako dont les propos sont rapportés ci-dessous, m'ont toutefois avoué avoir été recrutés directement par un proche, sans passer par les étapes classiques de recrutement :

I did not even want to be a police officer... I was studying accounting with the London Chamber of Commerce School Board, but my brother who was at that time a PMS [*Police mobile service*] working as a body guard for the Vice President used his contacts in the government to put my name on the list of the recruits. I did not have a choice since I was staying with him and I had no job. So, I went for training but I did not have to go through the process of interviews¹¹⁰.

Néanmoins, les relations interpersonnelles comme celle-ci ne remettent pas entièrement en cause les principes bureaucratiques sur lesquels repose le recrutement. Si elles le facilitent indéniablement, elles ne semblent que très rarement suffire, comme dans d'autres administrations publiques d'Afrique de l'Est¹¹¹, à se dispenser des prérequis pour devenir policier·e : être âgé de dix-huit à vingt-six ans, avoir un casier judiciaire vierge et, depuis 2004, être détenteur du MSCE¹¹².

Surtout, disposer de relations au parti ou dans l'institution n'est en aucun cas une condition *sine qua non*. La majorité des policier·es intègrent au contraire l'institution par la « voie normale » du concours. Cette situation est alors une source de tension au sein de la profession, à tous les échelons de l'institution, entre ceux qui dénoncent cette influence politique et le « népotisme » de leurs collègues et ceux qui en profitent pour consolider leur position et accroître leurs revenus. Ces tensions, qui restent généralement latentes et sont gérées en interne, surgirent dans l'espace public en mai 2016 après que plusieurs centaines de personnes s'étaient présentées à l'école de police au premier jour de formation, lettres de convocation avec l'entête et le tampon du Malawi Police Service à la main, sans pour autant apparaître sur les listes

¹⁰⁹ Soit autour de 100 euros. Notes de terrain, Blantyre Zingwangwa, 26 septembre 2017.

¹¹⁰ Notes de terrain, poste de police de Soche, 13 juillet 2018.

¹¹¹ Voir M. Labzaé, « Les travailleurs du gouvernement. Encadrement partisan et formes du travail administratif dans l'administration éthiopienne », *Genèses*, n° 98, 2015, p. 96.

¹¹² Sur les 955 agent·es sous la tutelle du commissariat central de Blantyre en janvier 2017, cinq seulement sont rentrés dans la police après 26 ans, le plus âgé, recruté en 2007 avait 33 ans et constitue l'unique policier recruté après 2004 à ne pas avoir le MSCE.

officielles des recrues ni disposer des qualifications requises¹¹³. Le scandale, relayé par les deux quotidiens généralistes du pays et par les principales antennes radio, révéla un vaste réseau de corruption impliquant plusieurs hauts gradés des quartiers généraux nationaux employés au service des ressources humaines et des membres de gouvernement. Il permit également de mesurer la résistance interne à l'institution alors que la presse expliquait avoir été informée par des sources policières anonymes. La réaction des formateurs me fut rapportée deux ans plus tard par l'un d'entre eux. Elle révèle bien que tous ne s'accrochent pas à une telle situation où les influences politiques extérieures viennent court-circuiter les procédures officielles de recrutement :

Formateur: We were supposed to have 700 recruits to be split into the different police training schools but not more than one thousand people turned in on that day with fake letters... many of them did not even have the right qualification. And it was alleged that they were being brought there through party channels. What image does it give to the Malawi Police Service now? That we are corrupted and politically oriented... [...] So, we refused to start the training until the whole matter was settled. Anyway, it was impossible to accommodate all these people. The process took about three days... we had to check the qualifications of all these people. At last, we remained with about seven hundred and fifty recruits.

Paul: All the "fake" ones were sent away?

Formateur: I can't be sure. I know that all those who did not qualify... because of criminal records, or because they did not even have the MSCE... these people were sent back home. But it's a fact that many recruits are coming there because of their relations and not because they passed the exams¹¹⁴.

Parmi les apprentis policiers eux-mêmes, ces inégalités de recrutement, qui préfigurent des inégalités encore plus fortes dans les avancements de carrière et dans les affectations dès la sortie de l'école, génèrent tensions et jalousies. Lorsque je rencontrai Francisco Phoya en novembre 2016, il terminait sa formation. Comptant parmi ceux recrutés sans aide en interne, il se souvenait en entretien du « bazar » pendant les trois premiers jours de formation, et de « l'angoisse » de perdre leur place au profit de ces « fausses recrues » que lui et ses camarades avaient ressentie à ce moment-là. Il confirmait surtout les tensions qui avaient existé tout au long de la formation entre eux et ceux dont le recrutement était facilité par des proches ou par leurs affiliations politiques :

Francisco: At the first time, before the headquarters came to make some arrangements, like to show the problem of qualification, to confirm those who could join... we were like one thousand two hundred something. And after they have done everything... we were 765. Out of these 765, those who went for normal recruitment. Normal steps to be taken, we were only 300.

Paul: Does it bring sour relations between the recruits?

Francisco: Definitely! Cause I myself I'm a police man. And someone who has parents up there is also a police man. But we are different. The difference is that him is going to be at a better place just because he has relations... That's how police goes. If it goes for the ranks. People just get favours because they get relations. Even for posting. I'm going to be down there where there is no electricity. But we don't have differences. I can even be a better policeman than him. I don't want to be treated like that. I want to be treated fairly.

Paul: Are you stressed? About this posting thing...

¹¹³ "Recruitment Mess at Police" [online], *The Nation*, May 20, 2016, <https://www.mwnation.com/recruitment-mess-at-police/> (consulté le 23/4/2021).

¹¹⁴ Notes de terrain, discussion avec un formateur, école de police de Limbe, 17 juillet 2018.

Francisco: Yeah, of course, many of us are stressed. We don't know what will happen to us. But the ones who have got someone on top there. Their parents, their bosses... they are saying: "My parents have said I'm going this side so, I'm going this side".¹¹⁵

Les chiffres donnés par Francisco étaient sans doute exagérés, de même que fut infirmée la certitude qu'il affichait à quelques semaines de la fin de sa formation de finir dans un « trou sans électricité » parce qu'il n'avait pas de proche « *on top there* ». Quelques jours après notre premier entretien en effet, son premier choix d'affectation fut honoré. Il rejoignit le poste de Soche dans l'agglomération de Blantyre. Ses propos révèlent toutefois combien le sentiment d'évoluer dans une institution politisée et régie par les relations clientélares influe sur les relations professionnelles. Tous mes enquêtés considéraient que les événements positifs ou négatifs qui affectaient leurs carrières ou celles de leurs collègues n'avaient que peu à voir avec leurs performances. Ils n'étaient pas à leurs yeux le produit du fonctionnement bureaucratique « normal » de l'institution, mais la preuve d'influences politiques invisibles. Les agent-es évoluent donc dans un milieu professionnel où les rumeurs, jalousies et accusations de népotisme vont bon train. Le *constable* Marvin Beza avait par exemple intégré la police en 2014 par la « voie normale » avant de rejoindre le poste de Ndirande puis d'être intégré au prestigieux département du CID dès l'année 2015. Son ascension rapide, me confessa-t-il avait suscité la jalousie de ses camarades de promotion restés aux *general duties*, qui avaient colporté des rumeurs sur ses supposées relations « là-haut » :

Whenever something good happens to you... the other start being suspicious. They think you have relations... But I swear I never knew that it was going to happen to me. I was posted at the road block and I was summoned at the office. I was told to report to CID, starting on the following day... I did not ask any favour. It's just that I'm serious, dedicated to my work and I interact with the people¹¹⁶.

Des carrières inégales et hasardeuses

Comme l'illustrent les propos de Marvin et ceux de Francisco, les carrières des agent-es sont non seulement incertaines, mais sont aussi très inégales. Certaines données chiffrées, extraites de la base de données répertoriant l'ensemble des agent-es en poste dans l'agglomération de Blantyre et présentées dans l'annexe 4, sont alors précieuses pour mettre ces témoignages en perspective.

Le graphique 1, présentant la distribution des années de carrière avant promotion en fonction du grade et sa traduction en « boîtes à moustaches », rappelle tout d'abord la primauté du principe d'ancienneté dans l'avancement de carrière. Il faut en moyenne neuf ans de carrière pour devenir sergent, douze pour devenir sous-inspecteur, dix-huit pour devenir inspecteur, dix-neufs avant d'atteindre le rang de *superintendent adjoint* et plus de vingt-sept pour dépasser le rang de *commissaire adjoint*. S'il se vérifie en moyenne, ce principe ne doit pas pour autant nous amener à rejeter trop vite le témoignage de Yossamu vu plus haut, qui regrettait de devoir

¹¹⁵ Entretien, Francisco Phoya, Blantyre Chichiri, 26 novembre 2016.

¹¹⁶ Notes de terrain, dîner chez le *constable* Marvin Beza, Ndirande, 31 octobre 2017.

« expliquer le travail de police » à des agent·es qui débute à peine leur carrière, mais qui occupent déjà des positions plus élevées que la sienne dans l'institution. En effet, c'est surtout l'extrême irrégularité des carrières qui saute aux yeux sur ce graphique. Plus on monte les échelons hiérarchiques, jusqu'au rang de superintendant adjoint, grade le plus élevé dans la plupart des commissariats de quartier, plus les inégalités se creusent. Tandis que certains sont promus au rang d'inspecteur voir de superintendant adjoint après à peine deux à trois ans de carrière, d'autres attendent plus de trente ans pour espérer partir avec une retraite d'inspecteur. La majorité de ceux qui accèdent à ce statut a dû patienter dix-sept ans en poste.

Les récits que me faisaient les agent·es de leurs carrières insistaient sur l'imprévisibilité des promotions, leur dimension arbitraire et leur caractère politique. Voici par exemple le résumé que me fit Margaret Chimande, inspectrice au CID de Ndirande, de sa promotion en 2003 au rang de sergent, deux ans après son recrutement, par l'action inattendue de l'Inspecteur Général en personne :

By that time whenever there was a political rally and the IG was present, he would distribute promotions to police officers who were doing security for him. Each time you would find all police officers rushing to be close to him... hoping to get promoted. Me, I was not; I was just doing my job. But once, I was on operation during a rally and I discovered that I was on the list of the promoted officers which was directly sent to the station by the IG. Only officers who were at the rally received a promotion... but he had selected just a few. Luckily, I was among them.¹¹⁷

Elle avait ensuite dû attendre six ans avant d'être promue au rang de sous-inspectrice puis à peine trois mois pour recevoir une convocation au *police college* de Zomba où elle avait suivi un « *cadet course* » de six mois qui lui permit d'être promue au rang d'inspectrice (voir infra). Le sergent Warren Chirwa du même bureau du CID de Ndirande me décrit une carrière tout aussi aléatoire :

You never know when your promotion will come. You can wait forever sometimes... I joined the police in 1997 and I was promoted as sergeant in 2003. The Vice President recommended me after I was among the security at one of his meetings... I had the chance to chat with him and he said he would recommend me for promotion. Since then... nothing. Twelve years and I remain a sergeant.¹¹⁸

En dehors des promotions, les mobilités horizontales peuvent constituer un autre moyen d'avancer dans la carrière. Les mobilités géographiques d'abord, revêtent un enjeu central. Certains territoires sont enviés pour les opportunités économiques qu'ils offrent tandis que d'autres sont particulièrement redoutés, notamment les postes dans les régions rurales du Sud, les plus pauvres, les plus chaudes et les plus sujettes aux inondations du pays. Par ailleurs, si comme on le verra au chapitre VI, l'affectation dans les différents départements dépend assez largement des trajectoires et dispositions antérieures des agent·es, certains demeurent dans l'ensemble plus convoités que les autres. C'est le cas du CID pour le prestige de prendre en charge les affaires criminelles « importantes », du bureau du procureur pour celui de plaider à la cour ou encore la *traffic police* pour les importantes mannes financières qu'elle offre. Le

¹¹⁷ Notes de terrain, chez Margaret Chimande, Ndirande Makata, 16 octobre 2017.

¹¹⁸ Notes de terrain,

département du *community policing* fait, on le verra, l'objet de nouvelles stratégies de carrière pour les exclus du jeu politique interne à l'institution. En règle générale, passer sa carrière aux *general duties*, branche mère que rejoignent les jeunes recrues avant, éventuellement, de se spécialiser, et qui se charge des affaires courantes considérées comme « mineures » et des patrouilles en uniforme, est considéré comme un échec personnel et génère de la frustration. Une fois encore, les agent·es peinent à identifier toute forme de régularité dans leurs mutations. Un policier·e peut ainsi passer près de dix ans dans un même commissariat avant de changer plusieurs fois de poste en une période courte d'un ou deux ans. De même, certain·es ont fait toute leur carrière dans un même commissariat tandis que d'autres en ont connu plus d'une dizaine.

Irrégulières, ces circulations professionnelles peuvent autant constituer des obstacles que des opportunités dans leur projet d'ascension sociale et professionnelle. Alors qu'ils ont parfois investi des sommes importantes dans une activité commerciale ou dans la construction d'une maison à l'endroit où ils officient, les agent·es consultent avec appréhension les avis de mutation publiés parfois plusieurs fois par mois par l'administration centrale. La carrière du sergent Allan Makossa du CID de Soche illustre bien cette dualité des mouvements professionnels. Il avait rejoint le poste de Soche en 2017 après plusieurs années passées au poste de Bangwe dont une période de deux ans en détachement à la *Malawi Revenue Authority* (MRA) où il se chargeait de collecter les taxes des entreprises. Avec une indemnité de 100 000 kwachas par mois qui s'ajoute au salaire et revient presque à le doubler, ces missions spéciales sont considérées comme une « chance et un privilège ». Il m'avoua toutefois ne pas vraiment savoir s'il avait été recommandé pour ce poste où s'il ne le devait qu'à un heureux hasard. Cela représentait une opportunité de sécuriser son avenir. Il investit rapidement les sommes ainsi gagnées dans la construction d'une maison dans son quartier. Sa mutation surprise de Bangwe pour Soche quelques mois après son retour de mission, alors que la construction de sa maison était encore en cours, fut moins bien vécue. Ne souhaitant pas « repartir de zéro », il avait décidé de conserver sa maison de Bangwe et de faire quotidiennement l'aller-retour d'une heure vers son nouveau lieu d'affectation : « *It could have been worse, I could have been sent to another district. I can still live in Bangwe and come to work here but it costs a lot of time and money in transport*¹¹⁹ ». Il avait toutefois moins de doutes sur les raisons de son transfert, pointant la « jalousie » de ses supérieurs directs à Bangwe face à sa réussite après son retour de la MRA.

L'accès inégal à la formation continue

Ces écarts dans l'apprentissage du métier se creusent encore davantage en cours de carrière alors que les possibilités de formation sont aussi rares que variées. L'institution prend elle-même en charge une partie de la formation continue des agent·es, mais une fois encore, c'est bien l'inégale répartition de l'offre de formation qui ressort plutôt qu'une mise à niveau

¹¹⁹ Notes de terrain, poste de police de Soche, 11 juillet 2018.

générale des agent·es. Au cours du terrain il m'est ainsi arrivé de parler, à grade égal avec des agent·es ayant suivi deux à trois « *refresher courses* » à l'école de Limbe en à peine quelques années de carrière tandis que d'autres avaient passé plus de dix ans en poste sans être retournés en formation. Ceux qui restent sur la touche partagent un sentiment d'abandon et d'enlèvement dans leur carrière tandis qu'ils voient leurs collègues accumuler les opportunités de formation et d'avancement. Ils mettent généralement cela sur le compte du « népotisme », dénoncé avec régularité aussi bien depuis l'intérieur que l'extérieur de l'institution ; accusation que ne réfutent que mollement les quelques privilégié·es. Fille d'un ancien haut gradé et disposant encore de plusieurs contacts hauts placés aux quartiers généraux, l'inspectrice Chimande me concéda ainsi qu'un « bon samaritain » n'était pas étranger au fait qu'elle comptait, pour la seconde fois en cinq ans, parmi les deux membres du bureau du CID à suivre un cours de perfectionnement. En dehors de ces remises à niveau accessibles à une poignée d'agent·es, ce sont donc essentiellement les leçons et conférences données avec plus ou moins de régularité par les responsables des commissariats et postes locaux et le contact des collègues qui font office de formation continue.

2. Police et politique : policer en terrain miné

Interrogés sur les raisons qui expliquent les aléas de leurs carrières, les policier·es désignent systématiquement l'influence externe du monde politique et notamment du personnel dirigeant du parti au pouvoir.

« *It's always the same who suffer* » : les victimes du gouvernement

L'influence du parti au pouvoir sur l'organisation policière s'observe notamment à travers la composition de son personnel dirigeant. Officielle sous le régime de parti unique entre 1964 et 1994, la collusion entre élites partisans et haute fonction publique perdure largement après la libéralisation politique. Mais, désormais désignée comme de la « corruption », elle reste majoritairement dissimulée, visible uniquement à travers les scandales qui éclatent régulièrement dans la presse comme celui du recrutement des policier·es de 2016 (voir *supra*)¹²⁰. En entretien, un gradé des quartiers généraux régionaux, dont la carrière initiée en 1992 avait connu des hauts et des bas au gré des influences politiques internes, me décryptait ainsi la structure hiérarchique de l'institution :

High ranks at the police are political positions. The IG and his deputies are directly appointed by the president and then he decides those who will sit as Regional Commissioners of Police. You

¹²⁰ Voir aussi: G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, op. cit., pp. 124–132 ; ou encore l'analyse qu'Anders a proposée du scandale dit du « Cashgate », qui a révélé le détournement de plusieurs dizaines de millions de dollars de fonds publics par un vaste réseau de hauts fonctionnaires, responsables politiques et hommes d'affaires : G. Anders, "The normativity of numbers in practice: Technologies of counting, accounting and auditing in Malawi's civil service Reform", *Social Anthropology*, vol. 23, n° 1, 2015, p. 29–41 ; G. Anders et al., "Corruption and the impact of law enforcement: Insights from a mixed-methods study in Malawi", *The Journal of Modern African Studies*, vol. 58, n° 3, 2020, p. 315–336.

need to be on the side of the ruling party to be appointed there. It implies that they follow the political leadership and listen to what big politicians have to say.¹²¹

Cette situation amène une forte instabilité à la tête de l'institution, les postes d'Inspecteur général, de ses adjoints et de plusieurs *Regional Commissioners* étant quasiment tous réaffectés après chaque changement de gouvernement. Dans un contexte où les fonctionnaires ne peuvent légalement être membres d'un parti politique, la prédominance des affiliations politiques dans l'allocation des postes à la tête de l'institution policière n'est jamais revendiquée. Elle demeure toutefois un « secret de polichinelle » (*open secret*), comme le formulait un jour le sergent Mike Chimwana¹²². L'inclination partisane des Inspecteurs Généraux successifs est ainsi un exemple régulièrement mobilisé par la presse d'opposition et par les ONG pour dénoncer la corruption à la tête de l'État¹²³.

Surtout, cette politisation des hautes sphères de l'institution policière ne fait que renforcer l'image que se font les policier-es d'une hiérarchie fonctionnant en vase clos, davantage préoccupée par ses intérêts et calculs politiques que par le sort de ses agent-es. Je pris rapidement la mesure de cette défiance lors d'un entretien avec deux policier-es de Soche que la présentation de mon autorisation de recherche, fraîchement obtenue auprès du ministère de l'Intérieur et dûment tamponnée à tous les niveaux hiérarchiques de l'institution (voir *infra*), n'a pas suffi à mettre en confiance : « *You know, the people who have been stamping this letter and clearing your research are the very same ones who will not hesitate to fire us if they know we gave you sensitive information*¹²⁴ ». Ne sachant pas ce qui, aux yeux de leur hiérarchie, pouvait ou non constituer une « information sensible » ils ont préféré s'en tenir à des propos consensuels et laconiques. Je pris conscience plus tard, en mesurant le nombre d'agent-es subalternes servant de fusible lorsque l'institution était confrontée à une crise, qu'ils ne faisaient alors pas preuve d'un excès de précaution, mais adoptaient le comportement le plus adapté à l'opacité et à l'incertitude de leur environnement professionnel.

La gestion de la crise institutionnelle consécutive aux manifestations du 20 juillet 2011 au cours de laquelle des tirs policiers ont causé la mort de vingt civils dans tout le pays, dont deux au seul marché de Ndirande constitue un exemple particulièrement saisissant de ces rapports compliqués qu'entretiennent les policier-es avec les élites dirigeantes. Le 7 avril 2012, soit neuf

¹²¹ Entretien avec un superintendant responsable du CID, Quartiers Généraux de la Region Sud, 26 novembre 2016.

¹²² Notes de terrain, poste de police de Ndriande, 15 octobre 2019.

¹²³ En 2011, Peter Mukhito, à la tête de l'institution depuis 2004 et l'accession au pouvoir du Democratic Progressive Party, est ainsi décrit dans le *Nyasa Times* comme un « parrain mafieux » au service du parti : "Mukhito: Police chief or mafia Don?" [online], *Nyasa Times*, November 12, 2011, <https://www.nyasatimes.com/mukhito-police-chief-or-mafia-don/> (consulté le 29/4/2021). Plus récemment, la nomination en avril 2018 de Rodney Jose a fait l'objet de nombreux commentaires de la part des organisations de la société civile dénonçant « a blue coloured IG », couleur du DPP alors au pouvoir : 'The Tenure of IG Rodney Jose Ends the Same Way It Began with Controversy' [online], *The Maravi Post*, August 22, 2019, <https://www.maravipost.com/the-tenure-of-ig-rodney-jose-ends-the-same-way-it-began-with-controversy/> (consulté le 29/4/2021).

¹²⁴ Entretien avec deux policiers du poste de Soche, Blantyre, 19 novembre 2016.

mois après les événements, Joyce Banda fut nommée cheffe de l'État, suite au décès de Bingu Wa Mutharika, dont elle était la Vice-Présidente mais aussi une des principales critiques et rivales politiques. Joyce Banda était la représentante d'une partie de l'élite politique internationalisée et tournée vers l'occident et les bailleurs internationaux, promettant « transparence » et « bonne gouvernance » après des années de « dérive autoritaire » dénoncée par la communauté internationale¹²⁵. Pour marquer sa rupture avec son prédécesseur, elle fit de la poursuite des responsables des crimes du 20 juillet 2011 l'un de ses principaux chevaux de bataille. Ndirande, où Joyce Banda, encore Vice-Présidente se rendit auprès des familles des victimes dès le lendemain des événements, cristallisa une partie de l'attention politique et médiatique alors que, sur les neuf policiers arrêtés en 2013, cinq étaient postés dans le quartier¹²⁶.

Le procès de ces agent·es devait débiter en octobre 2016 mais fut sans cesse ajourné jusqu'à la prononciation finale d'un non-lieu en août 2019. Pendant toute la période, l'ensemble de la procédure ayant conduit à l'arrestation, la suspension et puis au jugement des policiers faisait l'objet de nombreux commentaires passionnés de la part des agent·es de Ndirande. Tous dénonçaient une « affaire politique » montée à la hâte pour satisfaire l'agenda politique de Joyce Banda. Par ailleurs, alors que leurs cinq collègues de Ndirande étaient de simples *constables* (et les quatre autres étaient tous des juniors¹²⁷), il dénonçait une « mascarade » visant à protéger les gradés impliqués dans la gestion de la manifestation du 20 juillet 2011. Les propos suivants du sergent Oliver Sabola résumant le sentiment des policier·es rencontrés :

It was an issue which was mixed with politics. [...] There was pressure from the politicians in power by then... after Joyce Banda took over. They were saying, "We want people who did this to be arrested". But they did not find anyone responsible, after their investigation. So, they just picked three people from this day shift, two people from this night shift, combined them and sent them to prison. [...] It happened towards the elections. The arrest. It was in 2013, and in 2014 we had elections. So, they had started campaigning. So, the incumbent president then wanted to show that she was strong, she had promised to punish the culprits... she had to do it, no matter what¹²⁸.

Les multiples ajournements du procès, qui conduisirent les agent·es à être suspendus six ans sans salaire entre leur arrestation en 2013 et leur relâche en 2019, renforçaient le sentiment d'injustice et d'abandon par la hiérarchie partagée par l'ensemble des policier·es. Margaret Chimande, qui m'invitait chez elle pour parler en privé de l'affaire connectait ainsi l'affaire à la question de la précarité financière des agent·es de terrain :

These police officers have been suffering for years now... and they keep postponing the trial. But we all know why... it's because they are lacking evidence... And why are they arresting five officers while only one man died? The five of them were holding the rifle?! No... all of that is political. They don't want to lose face so they leave the case open... but one day they will just close it saying that they can't prove they are guilty... the only ones who suffer are those who keep waiting like that. How can you live with half pay? They have to feed their families... police officers have to care for a lot of people! But nobody listens to us on top there... it's always the

¹²⁵ C. Gabay, "Two 'Transitions'", art. cit..

¹²⁶ "July 20 killings: Ruling on bail application for Malawi Cops on Murder", *Nyasa Times*, May 10, 2013, <https://www.nyasatimes.com/july-20-killings-ruling-on-bail-application-for-malawi-cops-on-murder-rap-monday/> (consulté le 25/6/2018).

¹²⁷ En tout, six *constables*, deux sergents et un sous-inspecteur sont arrêtés en mai 2013.

¹²⁸ Notes de terrain, chez le sergent Oliver Sabola,

same people who suffer while those who are really responsible for what happened are enjoying themselves... they are appointed commissioners, ministers... Had it been that the police had cared for them and their families, but no... they are all alone¹²⁹.

L'enjeu ici n'est pas tant d'établir ou de contester la culpabilité des policier·es incriminés que de prendre la mesure du rapport de défiance qu'entretiennent les policier·es à l'égard du gouvernement qui les emploie. La « solidarité horizontale », particulièrement forte en bas de l'échelle hiérarchique, observée dans de nombreuses autres organisations policières¹³⁰, s'associe ici à un discours consistant à se présenter comme les principales victimes d'un jeu politique qui les dépasse¹³¹.

« *Arresting the wrong guy can ruin your career* » : le parti et ses clients

En dehors de ces situations exceptionnelles, calculs politiques et influences partisans pèsent quotidiennement sur le travail des policier·es, notamment lorsqu'ils ont affaire aux *party cadets*, membres des branches jeunes des partis politiques qui assurent la sécurité des meetings, ou aux gardes du corps personnels des élites partisans. Ces situations sont de loin considérées par les policier·es comme les plus compliquées et risquées qu'ils rencontrent dans le cadre de leur travail. Comme me l'expliquait un sous-inspecteur aux *general duties* de Ndirande, l'appartenance au parti au pouvoir assure en effet une protection efficace contre les poursuites judiciaires et confère un sentiment d'impunité aux *cadets*, tandis que les policier·es qui les arrêtent risquent gros :

These people think that they are higher than us police officers. They think they can over power our decisions. And the problem with these people is that they are above the law... they are thugs... they do illegal things, but we can't arrest them. It's very risky for a junior officer to arrest someone like that... to arrest a member of the ruling party. You can be transferred to a shit place...¹³²

Comme le confirment les exemples donnés par de nombreux *youth cadets* en entretien, où un simple coup de fil de leur « boss » avait suffi à les faire sortir de garde à vue dans des affaires de vol ou de bagarres, il n'est pas nécessaire d'être soit même un membre important du Parti, ni même un membre officiel d'une branche locale pour bénéficier d'une telle protection. Or, dans un contexte où les relations clientélares personnalisées structurent largement des réseaux partisans particulièrement implantés dans les quartiers populaires, n'importe qui au quartier peut s'avérer être le protégé d'une personnalité politique influente¹³³. De fait, « arrêter la mauvaise personne », comme le formulait plus haut le sous-inspecteur Yossamu Chalambo,

¹²⁹ Notes de terrain, chez l'inspectrice Margaret Chimande, Ndirande,

¹³⁰ F. Jobard et J. de Maillard, *Sociologie de la police*, op. cit., pp. 101–102.

¹³¹ Discours qui n'est pas non plus sans rappeler les propos des policiers d'une BAC de banlieue parisienne qu'a accompagnés Didier Fassin entre 2005 et 2007 : *La force de l'ordre*, op. cit., pp. 296–305.

¹³² Notes de terrain, patrouille piétonne, Ndirande, 5 juillet 2018.

¹³³ D. Cammack, "The politics of chameleons revisited: The burden of Malawi's political Culture" in M. Ott and E. Kanyongolo (eds.) *Democracy in Progress: Malawi's 2009 parliamentary and presidential elections*, Balaka : Kachere Series, 2010, p. 153–184 ; D. Cammack, *Peri-urban governance and the delivery of public goods in Malawi, 2009-11*, Overseas Development Institute, London, Africa Power and Politics Research Report, 2012, n° 03.

peut arriver à tout moment. Cela renforce d'autant plus le sentiment qu'ont les policier·es d'évoluer en terrain miné.

La soumission des fonctionnaires aux gouvernements en place (voir *infra*) et la forte personnalisation du pouvoir politique conduisent par ailleurs les policier·es à devoir protéger les intérêts personnels des élites du parti au pouvoir et de leurs clients. Faillir à ce devoir peut avoir des conséquences catastrophiques sur leurs carrières. Lorsqu'elle me résumait sa carrière qui l'avait conduite jusqu'au rang de superintendante adjointe et au département du CID au sein des quartiers généraux régionaux en octobre 2019, Margaret Chimande insista sur le spectre du parti au pouvoir qui n'avait eu de cesse de planer au-dessus. En 2002, à peine un an après son recrutement, celle-ci n'avait d'ailleurs tenu qu'à un fil :

You know, my career could have been very different. I was first posted at Liwonde. That was under the presidency of Bakili Muluzi and he was from that area. So, the people, especially the youth in the bars... they were all claiming to be the sons of Bakili. Sometimes, you would arrest someone and the hour after you would receive a phone call from Sanjika to release him! It was very stressful to work there because we had to be always alert... we had to be above reproach because it was the image of Bakili which was at stake. So, I remember one day, we were safe keeping the car for the district *chairman* of the party, at the police station. The wheels were removed at night by some thieves... the next morning, all the officers who were on duty that night were transferred. A land cruiser came in the evening and took them away. They were posted deep in rural areas. I was so lucky because I was not on duty that night... had it been I was on night shift, I would still be *constable* somewhere¹³⁴!

3. *Ulemu kwa bwana* : politique du bureau et pouvoir des chefs locaux

La comparaison de l'institution policière à un « terrain de jeu politique¹³⁵ » ne désigne toutefois pas seulement l'influence externe du monde politique sur les hautes sphères de l'institution policière et ses conséquences imprévisibles sur les carrières et le travail quotidien des agent·es de terrain. Elle se réfère également à la multitude de rapports de patronage qui lient les chef·fes locaux et leurs subordonné·es. Si l'influence du parti au pouvoir représente une menace invisible, l'incertitude dans laquelle sont quotidiennement plongés les policier·es prend donc ici le visage du chef. Or, dans une organisation régie par la « discipline », le « respect du chef » (*ulemu kwa bwana*), principe autour duquel ces rapports clientélares s'articulent, prend une signification toute particulière. Dans l'institution policière plus qu'ailleurs, ordre bureaucratique et ordre clientélaire se combinent alors pour renforcer l'imprévisibilité et l'irrégularité des carrières et le contrôle hiérarchique des agent·es subalternes.

Discipline et respect du chef

En pratique, le respect des supérieurs hiérarchiques est quotidiennement mis en scène au poste de police. Les juniors se lèvent d'un coup et saluent, les mains derrière le dos, tout en

¹³⁴ Notes de terrain, discussion avec l'inspectrice Margaret Chimande, Ndirande Makata, 27 octobre 2019.

¹³⁵ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 7 novembre 2019.

lançant un « *yes bwana* », lorsqu'un senior rentre dans un bureau ou qu'ils le croisent dans les couloirs. Chaque semaine, une parade est organisée dans la cour à l'arrière du poste, lors de laquelle le SO ou le *lines in charge*, son adjoint à la discipline, procède à une revue d'effectif, renvoyant chez eux les agent·es dont l'uniforme est sale ou abimé. L'ensemble de ces routines institutionnelles vient rappeler la dimension militaire de l'organisation policière et, selon les agent·es interrogés, réaffirmer la centralité de la « discipline ». Plus quotidiennement, la chaîne de commandement local est matérialisée par les directives que les *seniors* donnent aux *juniors* à qui ils délèguent l'essentiel des tâches ingrates et qu'ils envoient régulièrement s'occuper de besoins personnels comme aller leur chercher à manger ou des recharges de crédit téléphonique. Comme l'indiquent ces propos pleins d'aigreur du *constable* Mike Chimwana, cette situation est mal vécue par ces derniers, mais aucun ne songe réellement à refuser un ordre, aussi injuste soit-il :

Mike: I told you the other day that our superiors oppress the juniors... they can spend the whole day sitting outside playing bawo while you are there doing patrols, investigating stupid cases while they keep the good ones for themselves. And senior officers never buy juniors' decisions... even when the junior is right. We have to follow what the bwana is saying...

Paul: OK, but how do they manage to make you respect what they say?

Mike: It's because of discipline. Police officers are bound by rules, and discipline is one of them. It is the most important rule in the Malawi Police Service.¹³⁶

S'il existe dans tout type d'institution, le respect de la hiérarchie prend une valeur particulière dans les organisations policières et militaires organisées autour d'un principe disciplinaire central. À ce titre le Malawi Police Service n'échappe pas à une règle vérifiée de longue date dans l'ensemble des institutions policières du monde selon laquelle la discipline et l'obéissance sont les principales valeurs inculquées lors de la formation initiale, bien avant les aspects techniques et pratiques du travail policier¹³⁷. Les recrues qui en sortaient se remémoraient une « épreuve difficile¹³⁸ » lors de laquelle leur corps et leur moral étaient mis à rude épreuve par les formateurs : réveil au milieu de la nuit et tenue d'une parade dans la foulée¹³⁹, exercices physiques tous les matins, déplacements au pas de course, marches au pas et surtout les sanctions, corvées et humiliations subies au moindre écart. Sur les 765 recrues que comptait la promotion de Francisco, une cinquantaine avait abandonné ou avait été renvoyée :

Life is tough at the camp... very tough. Especially the first weeks... because we are not prepared for that...staying at the camp all the time like that. Physical training... So, some were too weak

¹³⁶ Note de terrain, chez Mike Chimwana, Ndirande, 19 octobre 2019.

¹³⁷ Aux États-Unis, J. Van Maanen, « Comment devient-on policier? [1978] » dans J.-P. Brodeur et D. Monjardet (dir.) *Connaître la police. Grands textes de la recherche anglo-saxonne*, Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, 2003, p. 129–154 ; N. Conti, "A Visigoth System: Shame, Honor, and Police Socialization", *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 38, n° 3, 2009, p. 409–432 ; au Brésil, C.L. de Albuquerque and E. Paes-Machado, "The hazing machine: The shaping of Brazilian military police Recruits", *Policing and Society*, vol. 14, n° 2, 2004, p. 175–192 ; ou encore au Ghana, J. Beek, *Producing Stateness, op. cit.*, pp. 53–55.

¹³⁸ Entretien avec le *constable* Abdullah Cassim, Blantyre Kanjedza, 24 septembre 2017.

¹³⁹ Entretien avec le *constable* Francisco Phoya, Blantyre Chichiri, 26 novembre 2016.

to continue. Others were dismissed for misconduct. Like drinking beer... trainees cannot drink beer during the whole training. Or leaving the camp... or bringing a woman inside the camp¹⁴⁰.

La parade finale, lors de laquelle les recrues restent en uniforme complet, en position de salut et en plein soleil pendant près de deux heures à écouter les discours du président, du ministre et des responsables policiers constitue une ultime épreuve par laquelle la discipline est incorporée. Leurs chants rappellent les valeurs principales apprises pendant leur formation : ils clament que le travail de police les occupe 24h/24 et qu'ils ne sont « jamais fatigués », ils scandent leur loyauté au « *government of the day* » et enjoignent les civils, présents en nombre pour assister au spectacle, à « travailler avec la police ». Les malaises s'enchaînent après la première heure – les corps étant transportés à l'ombre par une équipe de brancardiers¹⁴¹. La cérémonie vient, de cette façon, conclure leur rite de passage du statut de civil à celui de *junior officer* obéissant aux ordres de leurs chefs jusqu'à la rupture¹⁴².

Normes incertaines et arrangements locaux

Au Malawi comme dans d'autres contextes africains¹⁴³, les règles officielles qui encadrent le travail quotidien des policier·es sont largement inconnues des agent·es de terrain. Les Service Standing Orders (SSO), qui doivent en théorie « être respectés par tous les policier·es¹⁴⁴ » sont communiqués aux responsables locaux qui ne les transmettent que de manière sélective à leurs agent·es. Ces derniers évoluent paradoxalement dans un environnement régulé par le droit, mais où les textes leur demeurent inaccessibles. Au poste de Ndirande, la dernière version du Police Act, officiellement adoptée en 2010, restait encore introuvable neuf ans après et les agent·es à qui je le demandais me priaient de leur envoyer une copie si je parvenais à mettre la main dessus. De même seuls les bureaux de l'OC, du SO et du procureur possédaient des versions, obsolètes, des SSO, du Code pénal et du *Police Procedure and Evidence Code* sans que les agent·es ne viennent réellement les consulter. Ces dernières années, les nombreuses boucles Whatsapp auxquelles ils appartiennent servent de relais d'information alternatif aux canaux officiels et viennent légèrement contrebalancer cette asymétrie d'information. C'est d'ailleurs par ce biais que je finis moi-même par obtenir une copie numérique des SSO (bien qu'elle ne comptât aucune des mises à jour faites depuis 1995). Mais dans l'ensemble, sont surtout échangés sur ces boucles des anecdotes de travail ou les fameux avis de mutations que tous attendent avec appréhension (voir infra) bien davantage que des textes de loi et directives hiérarchiques.

S'ajoute à cette imprécision des normes une « discontinuité » hiérarchique similaire à celle décrite par Dominique Monjardet dans le cas français. Si les responsables de poste constituent

¹⁴⁰ Idem.

¹⁴¹ Notes de terrain, Police Passout Parade, Police Training School de Limbe, 2 décembre 2016.

¹⁴² Voir aussi : J. Beek, *Producing Stateness*, op. cit., p. 55.

¹⁴³ Ibid. p. 68 ; J. Steinberg, *Thin Blue: The Unwritten Rules of Policing South Africa*, Johannesburg : Jonathan Ball Publishers, 2008.

¹⁴⁴ Republic of Malawi, 'Police Act', sec. 8

bien une « première ligne de commandement, il n’y a pas toujours de seconde ligne : la hiérarchie qui les encadre est décalée par rapport à ce que serait un encadrement opérationnel, elle ne fonctionne [...] que comme un recours administratif et disciplinaire¹⁴⁵ ». Sur les dix mois à suivre le quotidien des postes de Ndirande et de Soche, je n’ai jamais relevé la visite d’un gradé du commissariat central de Blantyre ni des quartiers généraux régionaux ou nationaux. Cette situation ne fait que renforcer le rôle des arrangements locaux qu’ils passent quotidiennement avec leurs subordonnés pour définir les frontières du tolérable et les sanctions qui s’appliquent effectivement aux écarts disciplinaires.

Même lorsque les règles sont précises et connues des policier·es, ceux-ci passent leur temps à les enfreindre. Toute organisation repose sur une distinction entre sa structure formelle (règles et structure hiérarchique) et son fonctionnement réel. Plusieurs travaux montrent que le non-respect des normes permet ainsi d’assurer la continuité et l’efficacité du travail¹⁴⁶, à condition de demeurer marginal et circonstancié. Mais dans les postes de police de Ndirande et de Soche, les écarts à la règle prennent une dimension systémique. Fréquemment, les agent·es se présentent en retard ou parfois ivres au travail ou ne s’y rendent tout simplement pas, interrompent leurs patrouilles pour rentrer chez eux, s’endorment dans les bureaux ou encore versent dans la petite corruption pour se dégager un revenu, etc. Or, quelles que soient les petites indisciplines auxquelles se laissent aller les agent·es, la marge de tolérance de leurs responsables locaux est grande. Lorsqu’elles sont (rarement) sanctionnées, ces infractions donnent généralement lieu à la tenue d’une parade devant le poste, exposant les agent·es aux rires moqueurs de leurs collègues et au regard amusé des passants¹⁴⁷. Plus fréquemment, les contrevenants s’exposent à une affectation, plusieurs jours de suite, à des missions particulièrement pénibles et peu lucratives comme les patrouilles, les gardes de nuit et les *point duties* ; des peines qui restent très éloignées des châtiments corporels et du recours à l’enfermement des agent·es subalternes dans les cellules avec les gardés à vue, décrits par Jan Beek au Ghana par exemple¹⁴⁸. Ces arrangements locaux demeurent essentiellement tacites. Aucune règle formelle n’autorise par exemple les agent·es à installer des matelas dans les bureaux et les couloirs pour dormir le temps de leur garde de nuit et personne ne le revendique bien que tous le font. Personne non plus ne relève lorsque les membres d’une patrouille partie à 14h ne ramènent les équipements au poste que le lendemain matin. Tout l’enjeu étant de maintenir ces pratiques dissimulées de manière à ne pas compromettre l’image de l’institution et la responsabilité des chefs face à leurs propres supérieurs. Le contraste saisissant avec le

¹⁴⁵ D. Monjardet, *Ce que fait la police*, op. cit., p. 64.

¹⁴⁶ Selon Robert Merton, l’excès de formalisme est une conséquence classique de l’organisation bureaucratique et l’un des premiers facteurs de son dysfonctionnement en compromettant la capacité d’adaptation des agent·es aux spécificités des situations qui se présentent à eux et qui leur demanderaient de s’écarter de la norme pour laquelle on a été formés : “Bureaucratic Structure and Personality” in *Social Theory and Social Structure*, New York : The Free Press, 1968 [1949], p. 249–261.

¹⁴⁷ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 19 octobre 2017.

¹⁴⁸ Voir par exemple au Ghana: J. Beek, *Producing Stateness*, op. cit., p. 72.

régime de sanction qui primait sous la dictature suggère qu'il s'agit là d'une évolution du fonctionnement de la police concomitante au processus de réforme.

La mansuétude dont font preuve les chefs locaux traduit l'ambiguïté des rapports qu'ils entretiennent avec leurs subordonnés. Elle indique d'une part que leur autorité repose sur un ensemble de négociations quotidiennes et d'obligations réciproques. Intermédiaires entre le haut et le bas de l'institution, ils sont forcés d'adapter le cadre officiel du travail policier et les attentes de la hiérarchie à la réalité du terrain et aux contraintes posées par leurs subalternes. Mais ils ont en retour la possibilité de se référer à leur hiérarchie et d'activer une procédure disciplinaire quand ils le souhaitent. L'imprévisibilité avec laquelle ils y recourent ne fait que renforcer la docilité et le respect des *juniors* en les plongeant dans l'incertitude quant à la possibilité que leurs écarts soient sanctionnés¹⁴⁹. En effet, comme l'observait Gerhard Anders : « *The problem for the civil servant is that the master, bwana, is in a position to induce compliance to the office mores because of the authority conferred on her or him by the official regulations*¹⁵⁰. » L'affectation dans les départements les plus recherchés, l'accès à une avance sur salaire, la possibilité de partir en formation et la distribution des affaires les plus intéressantes dépend directement du bon vouloir de leurs supérieurs directs. Mais c'est surtout l'influence de ces derniers sur les promotions et sur les mutations qui consacre leur pouvoir local et favorise l'établissement de relations clientélares avec les agent.es sous leur responsabilité.

Kuthana police

Un après-midi de juillet 2018, je retrouve le bureau du CID du poste de Soche en pleine agitation, alors qu'un groupe de six agent·es consulte et commente avec excitation la nouvelle liste des mutations internes sur le téléphone d'un jeune *constable*. Celle d'aujourd'hui compte cinq pages pour une trentaine de noms par page et renseigne autant les transferts que les éventuelles promotions. Après quelques remarques sur des promotions éclair de jeunes policier·es à des postes haut-gradés, l'une d'entre eux s'exclame : « *Eiisssh... this one is moved from administration back to GD and from Lilonwe HQ to Ngabu.* » Tous éclatent de rire face à cette descente aux enfers. « *He must have done something! He displeased his boss!* » commente l'un deux. La sergente Patricia Chimanga, à qui je demande ce que le policier ainsi rétrogradé peut bien avoir fait pour mériter cela m'explique : « *You know, reasons can be numerous... like corruption. Generally, you never know... But mostly these people have displeased their superiors. Now I'm a CID here but if I do something that my boss does not like she will have no problem saying "I don't want this one here anymore" and I'll be transferred. If she wants and if she has a bit of power, she can even send me back to GD.* »¹⁵¹

Comme l'indiquent les propos de la sergente Patricia Chimanga, les raisons derrière les mutations et les promotions sont aussi variées qu'imprévisibles et demeurent souvent inconnues des agent·es concernés. Tous savent en revanche qu'elles ne sont que très rarement

¹⁴⁹ On retrouve là des rapports hiérarchiques sensiblement similaires à ceux décrits par Jan Beek au Ghana (Ibid. pp. 69–71) ou encore par Dominique Monjardet en France où les agent·es expriment leur sentiment de « travailler avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête » (*Ce que fait la police, op. cit.*, pp. 205 et suivantes).

¹⁵⁰ G. Anders, *In the Shadow of Good Governance, op. cit.*, p. 134.

¹⁵¹ Notes de terrain, poste de police de Soche, 4 juillet 2018.

associées à la violation des réglementations officielles sensées régir l'institution, mais qu'elles sont au contraire généralement régies par les multiples relations clientélares qui s'établissent localement entre les chef·es locaux et leurs subordonné·es. Quotidiennement, les pratiques des agent·es sont influencées par l'impératif de ne pas « déplaire au chef » comme le formule Patricia. Or, dans bien des cas, si l'exigence de performance est bien présente et motive les agent·es les plus actifs à rechercher et résoudre des affaires, cela implique également de savoir rester à sa place et, pour reprendre l'expression du superintendant Daveson Kaliyako, responsable de l'*investigation branch* du poste de Soche, de « ne pas briller plus que le *bwana*¹⁵² ». Cet aspect des rapports hiérarchiques au sein du Malawi Police Service est ce qui les rapproche le plus du fonctionnement du monde politique malawite.

Pour décrire les rapports politiques clientélares qui organisent la vie politique sous le régime de Kamuzu Banda, Joey Power forge le concept de « *kuthana politics* », reprenant une expression régulièrement répétée par ses enquêtés. *Kuthana*, du verbe « *kutha* » (finir), signifie littéralement « finir quelqu'un ». Le concept se réfère au régime « d'oralité, de secret, de suspicion et de menace » qui caractérisait la « réalité de compétition politique sous Banda¹⁵³ » et continue à réguler le monde politique actuel. C'est en effet dans des termes similaires qu'un jeune membre du DPP me décrivait la façon dont la lutte pour les positions politiques s'organisait encore en 2016 : « *Politics in Chichewa is 'ndale'. But ndale also means 'trap'. It means that politics in Malawi is a dirty game. It's about knocking down your rivals. When you are a cadet, you should know that your day will come, but don't climb too fast cause people will get jealous and take you down as quickly as you climbed.*¹⁵⁴ ». C'est ce même principe qui organise en grande partie les rapports verticaux au sein de l'organisation policière et qui pèse sur les carrières des agent·es. Les postes de quartiers constituent à ce titre des espaces privilégiés pour étudier les carrières des gradés promis à une ascension sans accroc, mais qui ont eu le malheur, comme Daveson Kaliyako, de briller plus que leur chef et qui « repartent d'en bas¹⁵⁵ », en tant que responsable de département dans un petit commissariat. Recruté au sein du *Police mobile service* en 2002, Daveson fut affecté pendant sept ans à la protection de la résidence du chef de l'État à Blantyre avant de reprendre du service dans un poste rural à Karonga au sein des *general duties*. Promu sergent en 2012, il obtint un *bachelor* en comptabilité et *public administration* à la *Blantyre International University* et rejoignit les services financiers des quartiers généraux de la région Sud. Alors qu'il avait intégré la police contre son gré et n'appréciait pas le travail de terrain, ayant toujours ambitionné un travail de bureau, il trouvait enfin à s'épanouir dans ce nouveau poste. Ses performances et son niveau d'étude lui valurent des promotions régulières jusqu'au rang de superintendant. Il monta les échelons jusqu'à occuper le poste de second du service financier. Un jour de février 2017, il découvrit alors avec surprise que son nom était dans la liste des personnes transférées : retiré

¹⁵² Notes de terrain, poste de police de Soche, 13 juillet 2018.

¹⁵³ J. Power, *Political Culture and Nationalism in Malawi*, op. cit., pp. 188–198

¹⁵⁴ Notes de terrain, Lilongwe, 26 août 2016.

¹⁵⁵ Notes de terrain, poste de police de Soche, 4 juillet 2018.

du service financier, il fut contraint de rejoindre la tête de l'*investigation branch* de Soche. Pour lui, ce coup dur n'avait d'autre explication que la jalousie d'un chef moins compétent que lui, qui voyait chez ce jeune diplômé une menace pour sa place :

Daveson: I was a threat to my boss so he managed to have me transferred here.

Paul: In what sense?

Daveson: The boss there is an old man, he was almost sixty and he did not hold a degree as I have. He did not even have the MSCE! Since I started in his office, he always undermined me. He never gave me work to do. I would stay idle all day.... He did not want that top bosses see how I was performing because I would have taken his seat. So, he managed to have me transferred. I am not happy here because I am not used at my capacities... But I need to be patient and wait that the bosses reconsider me.¹⁵⁶

L'exemple de Daveson montre en outre que les enjeux autour des rapports au chef régulent la vie des bureaux à tous les échelons hiérarchiques et ne se contentent pas d'orienter les actions des *juniors*. Son cas comme celui de bien d'autres chefs de département qui ont connu une ascension soudainement interrompue par un transfert inattendu rappelle à tous qu'il n'existe pas de position au sein de l'institution policière où l'on est en sécurité.

4. « Promotion comes when God remembers you » : entre lobbying et résignation

Face à l'incertitude et à l'opacité de leur environnement professionnel, les agent·es occupant des positions subalternes se montrent dans l'ensemble grandement démunis. Les agent·es qui bénéficient de contacts privilégiés dès leur entrée dans l'institution maintiennent avec eux des rapports personnels clientélares qui leur garantiront protection et avancement en échange de cadeaux ou de pots-de-vin parfois conséquents. Mais les possibilités de tisser des liens de patronage solides une fois en poste sont rares pour la majorité qui a intégré l'institution par la « voie normale » et comme le montre par exemple le cas du sergent Warren Chirwa vu précédemment, les promotions obtenues par l'intermédiaire d'un haut gradé sont bien souvent des événements sans suite. Aussi, les inégalités présentes lors du recrutement ne font que se creuser en cours de carrière.

Dans d'autres institutions policières africaines où les rapports hiérarchiques sont tout aussi marqués par l'arbitraire et l'imprévisibilité, les chercheurs soulignent l'intense travail de « lobbying » dans lequel des agent·es de terrains s'engagent, multipliant les visites aux quartiers généraux pour se manifester auprès des gradés et leur offrir des cadeaux, afin d'obtenir leurs faveurs et espérer une promotion, une opportunité d'extraversion dans une mission internationale ou une formation¹⁵⁷. Au Malawi, si les demandes de mutation ou de promotions adressées à un proche haut placé et lestées de quelques billets existent, elles semblent bien plus

¹⁵⁶ Idem.

¹⁵⁷ J. Beek, *Producing Stateness, op. cit.*, pp. 61–66. Voir aussi M. Göpfert, *Policing the Frontier, op. cit.*, pp. 134–137 ; K. Titeca, "Congolese traffic police reform: To what extent can entrenched power and profit be Changed?", ASUK Conference, Cambridge, UK, September 9, 2016.

rare que ne le laissent à première vue penser les propos suspicieux des uns sur les avancées de carrière des autres. Les policier·es malawites se démarquent en effet plutôt par leur fatalisme. C'est ce que résumait parfaitement le sous-inspecteur Francis Mponera, alors que nous évoquions la carrière de son ami Willam Moffat qui avait attendu treize ans avant d'obtenir sa première promotion : « *William was forgotten somewhere... that's the way it is in Malawi Police Service... we can't help, we just have to wait. Promotion comes when God remembers you.*¹⁵⁸ ».

L'allusion de Francis à Dieu faisait référence à deux paramètres importants du rapport des agents subalternes à l'institution et à leur carrière de policier·e. Prise au pied de la lettre, elle évoque assez explicitement le sentiment d'impuissance face à ce qui ne relèverait finalement que d'un coup du hasard. Au sens plus figuré, l'expression rappelle que, sans un bon samaritain qui se « souviendrait » d'eux, ils peuvent attendre des années avant d'obtenir une promotion. Dans tous les cas, elle traduit la résignation dont font preuve les agents face à cette situation, même lorsqu'ils disposent de contacts qui pourraient potentiellement intercéder en leur faveur. C'était le cas de William qui illustre parfaitement l'influence des rapports de pouvoir locaux sur les carrières des agent·es et la faiblesse des moyens à disposition des agent·es subalternes pour les contourner.

Encadré II-2 : Une promotion « tombée du ciel »

À Ndirande, le *constable* William Moffat s'était disputé avec son *lines in charge*, l'agent chargé d'affecter les *juniors* au travail de quart, après avoir été placé deux semaines de suite aux patrouilles de nuit. Depuis, ils ne s'étaient pas réconciliés. Le niveau scolaire de William, bien supérieur à celui de son aîné, avait, selon lui, contribué à renforcer la jalousie du *lines in charge* qui s'était débrouillé pour salir sa réputation auprès de ses responsables.

Après douze ans de carrière, Willam comptait plusieurs camarades de l'école de police qui occupaient désormais des positions importantes, dont un qui était devenu commissaire. Malgré une frustration croissante face à l'injustice de rester coincé au rang de *constable* tout en voyant ses collègues monter les échelons, il n'avait jamais essayé de passer par lui pour plaider son cas. Il m'expliquait lors d'un de nos échanges ne pas avoir voulu « succomber à la tentation de la corruption¹⁵⁹ ». Il avait donc privilégié d'autres voies qui s'offraient à lui en s'investissant d'abord dans des études universitaires.

En 2014, William reprit des études à l'université internationale de Blantyre et finit par obtenir un master en journalisme en 2016. Il me présenta cette décision tant comme un moyen de réaliser enfin son rêve de travailler dans ce domaine qu'un moyen d'évoluer dans sa carrière. L'obtention de son diplôme avait favorisé sa mutation au bureau des relations publiques de Limbe. Elle lui permit par ailleurs de bénéficier d'un meilleur salaire qui s'aligna sur celui d'un inspecteur de premier grade. Toutefois, malgré la politique interne permettant théoriquement aux *juniors* titulaires d'un diplôme de second cycle universitaire d'être automatiquement promu inspecteur premier grade senior, il resta *constable*, bien loin des émoluments d'un inspecteur qui jouirait du même niveau de diplôme. Pour lui, c'était le signe que « le gouvernement privilégie le rang et le népotisme au travail et aux études¹⁶⁰ ».

¹⁵⁸ Notes de terrain, Ndirande Chinseu, 15 octobre 2019.

¹⁵⁹ Idem.

¹⁶⁰ Idem.

N'étant pas un cas isolé, il s'allia avec d'autres pour faire pression en hauts lieux, adressant une lettre à l'Inspecteur Général et allant même en justice pour faire reconnaître leur droit. Cette démarche fut le seul exemple d'action collective de policier·es cherchant à faire valoir leur « droit » à être promu·e que j'ai eu l'occasion de connaître. Elle n'aboutit toutefois pas. Ce fut finalement à travers une décision tout aussi opaque, imprévisible et « politique » que celles qui l'avaient amené à rester *constable* pendant plus de treize ans qu'il obtint sa promotion tant espérée. Il bénéficia en effet de la décision prise par un président très inquiet de sa réélection, à quelques semaines des élections de 2019, de promouvoir l'intégralité des *junior officers* (voir *supra*).

La frilosité à passer par des contacts personnels puissants n'est pas seulement un privilège réservé à ceux qui comme William, peuvent espérer, grâce à d'autres formes de capitaux, obtenir augmentations de salaire et promotions « dans les règles », sans grandes garanties cependant. Elle traduit aussi la mise en tension permanente entre ordre bureaucratique et ordre clientélaire dans le quotidien des agent·es. Le cas du sergent Harold Chamwla, qui était issu du même « clan » que le vice-président du pays, illustre cette tension. Rendue publique, sa relation avec l'une des personnalités politiques les plus influentes du pays lui permettait d'être « tranquille » au quotidien, les chefs n'osant rien lui dire de peur de se prendre un retour de bâton. Mais il refusait malgré tout de faire appel à lui, même après plusieurs mois d'attentes d'une réponse positive à sa demande en région rurale, proche de ses terres familiales où il voudrait relancer une activité agricole : « *I'm afraid. If people know that I have been asking... then it's getting political.... People will say that I have got a political promotion. So, I'm just waiting for him to think about me.*¹⁶¹ ». Faute de solutions en interne, c'est donc principalement en dehors de l'institution policière que les policier·es cherchent à s'accomplir socialement et économiquement.

5. Le *business* à côté

Accompagner les policier·es en dehors du travail et s'intéresser à leurs pratiques de consommation et à leur budget permet de se rendre rapidement compte que l'accès facilité aux petits crédits que leur accordent les commerçants et tenanciers du quartier ne suffit pas à couvrir leur train de vie. Ils s'engagent ainsi dans un ensemble hétérogène de pratiques destinées à leur assurer un niveau de vie à la hauteur de leurs aspirations. C'est par le mot-valise de « *business* », occupant haut la main la première place du lexique employé par mes enquêtés, que les policier·es désignent l'ensemble de ces pratiques. Il regroupe en réalité deux formes bien distinctes d'activité lucrative : la commercialisation plus ou moins légale du « service policier » d'une part et l'engagement dans divers types de « *business* à côté¹⁶² » d'autre part. Laissons

¹⁶¹ Notes de terrain, Ndirande, 23 juillet 2018.

¹⁶² Traduction du terme anglais de « moonlighting » employé par plusieurs anthropologues de l'État en Afrique, l'expression est fabriquée à partir du concept de « travail à côté » proposé par Florence Weber dans le cas des ouvriers français, avec lequel le « *business* à côté » partage le fait d'articuler stratégies de réputation et nécessité matérielle. F. Weber, *Le travail à-côté: étude d'ethnographie ouvrière*, Paris : EHESS & INRA, 1989. Sur la pratique du moonlighting au Malawi, voir aussi : G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, *op. cit.*.

pour l'instant de côté la première, qui fera l'objet de plus longues réflexions dans le chapitre X, et concentrons-nous sur la seconde. L'analyse révèle que l'engagement dans divers types d'activités commerciales à côté du travail correspond autant à une nécessité qu'à un moyen de se projeter dans un autre imaginaire de réussite valorisé.

Compléter ses revenus

Déjà soulignée à la fin des années 1990 par Gerhard Anders, la centralité du « *business* » dans l'imaginaire de réussite des fonctionnaires malawites n'a pas diminué vingt ans plus tard¹⁶³. Une grande partie des policier·es rencontrés était engagée dans une activité commerciale plus ou moins importante. Les *business* en question pouvaient aller de la possession d'une entreprise de sécurité privée à travers laquelle certains convertissaient leurs savoir-faire en matière de sécurité dans le secteur privé¹⁶⁴, à une activité agricole ou un élevage de poulets en passant par l'ouverture d'une épicerie dans le quartier ou encore d'une salle de musculation, l'investissement dans le transport de taxi ou de minibus, l'ouverture d'un restaurant ou plus modestement la préparation et la vente de snacks. Le poste de police lui-même, en dehors des activités dénoncées comme de la corruption par lesquels les agent·es monnaient leurs services, était envahi par les activités commerciales. Certains déjeuners, la *constable* Gladys Kalimula du département du *community policing* cuisinait pour ses collègues en échange d'une petite rémunération, d'autres venaient au travail avec d'imposantes boîtes de samoussas et autres beignets qu'ils vendaient à leurs collègues ou aux civils présents. Les bureaux étaient presque autant des espaces pour conclure des affaires commerciales que des affaires policières. Tel sergent, dans l'import-export de pagnes avec la Zambie et le Nigéria ramenait des pièces qu'il vendait à ses collègues pendant ses heures de service tandis qu'un autre arrangeait les affaires de sa femme qui confectionnait les uniformes scolaires des enfants de plusieurs agent·es du poste. Certains départements comme celui du *community policing* s'étaient eux-mêmes tournés vers le commerce avec la vente de boissons fraîches, stockées dans un grand frigo coca-cola gracieusement fournit par le propriétaire de l'entrepôt de sodas au marché de Ndirande ou avec l'ouverture d'un restaurant à côté du poste de police dont les recettes étaient directement portées au budget du département. Le « *business* » était sur toutes les lèvres, dans la bouche même des agent·es qui n'avaient encore su se lancer, mais qui n'attendaient que l'opportunité pour le faire.

L'organisation officielle du travail au poste de police favorise l'investissement dans ces activités commerciales « à côté ». Elle laisse en effet une grande marge de manœuvre aux agent·es pour mener leurs affaires comme ils l'entendent, si bien que la frontière entre temps de travail et temps libre est particulièrement difficile à tracer. En dehors du travail en 3/8 – qui concerne exclusivement les patrouilles, les *point duties* et l'accueil au guichet auxquels est

¹⁶³ G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, op. cit.

¹⁶⁴ Voir aussi en Afrique du Sud : T. Diphooorn, "Moonlighting. Crossing the Public-Private Policing Divide in Durban, South-Africa" in J. Beek et al. (eds.) *Police in Africa: the street level view*, London : Hurst, 2017, p. 135–147.

affectée, par roulement une partie des agent·es du *general duty* entre 6h et 14h, 14h et 22h ou 22h et 6h –, les policier·es sont libres de leurs mouvements et de suivre les affaires dont ils ont la charge comme bon leur semble. À Ndirande, ils se rendaient certes régulièrement au poste pour prendre les dépositions des plaignant·es et des suspect·es, et la plupart y passaient l'essentiel de leurs journées à attendre que des affaires leur soient rapportées. Leur présence n'était toutefois réellement requise que lors des réunions de département et des leçons données par l'*officer in charge*. Nombre d'entre eux en profitaient pour aller et venir. Ils appréciaient cette flexibilité qui leur permettait alors plus facilement de se dédier à leur *business*. C'était même pour certains l'un des éléments centraux de leur rapport au métier. Le *constable* Peter Maseko, dont on a vu l'entrée dans la police suite à l'échec de son commerce de produits agricoles, avait ouvert une épicerie dans son quartier depuis qu'il était policier et comptait bien développer et diversifier ses activités commerciales à côté du travail. Il se satisfaisait de sa vie de policier-*businessman* à Ndirande, profitant de son temps libre et de la peur qu'il inspirait aux potentiels arnaqueurs en tant que policier pour sécuriser ses activités commerciales¹⁶⁵.

Comme l'a également souligné Anders, ces activités commerciales individuelles ne sont pas nouvelles au Malawi et les exemples de fonctionnaires qui cumulaient un *business* à côté, dont l'importance prenait parfois le pas sur leur investissement dans l'appareil d'État, remontent à la situation coloniale. Mais un changement semble s'être opéré ces dernières décennies : alors qu'elle représentait jusqu'alors un moyen de s'assurer un niveau de vie décent après la retraite, ces activités servent désormais à compenser la faiblesse des salaires et la frustration face à des carrières bouchées¹⁶⁶. Le sous-inspecteur Daniel Mankwala me résumait ainsi les enjeux autour du *business* auquel il se « dédiait entièrement en attendant la retraite » :

Police is a political ground! There is too much politics into police, as soon as there is police somewhere, politics are not far! We say that people don't trust the police... But even myself I don't have confidence in police! All of that is bullshit. Promotions, transfers, they all are political. I have been working in Malawi Police Service for 25 years, I have been selected to many trainings and I have always been performing everywhere I went, ranked first in many trainings. I even went to Scotland Yard in London! I went for CID trainings in South Africa. I have been a very good police officer... and what did it bring me? No recognition here. Look at my shoulder? What have I become? A sub-inspector in general duty in Ndirande! How can I hope for a good life with the salary I still get as a junior officer after so many years? I can't think about sending my children to college with that salary. But I don't care anymore, I do care about police, I don't care about all that shit! Now I do my own things. I focus on my *business*, because that's how I manage to be where I am now. I have a big house. I am preparing to buy a car. I will start growing tobacco next year. All of that, I did it on my own. I don't owe anything to police¹⁶⁷.

Patron d'une compagnie de sécurité qui employait une vingtaine de gardiens, Daniel comptait parmi les quelques policier·es rencontrés dont les recettes de l'activité commerciale dépassaient le salaire. Elle venait consacrer son statut social et adoucir l'amertume qu'il exprimait au crépuscule d'une carrière qui n'avait jamais vraiment décollé malgré des « performances remarquables ».

¹⁶⁵ Notes de terrain, patrouille piétonne, Ndirande, 5 octobre 2017.

¹⁶⁶ G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, op. cit., pp. 83–84

¹⁶⁷ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 7 novembre 2019.

Dans un contexte où, comme l'a montré Harri Englund, une position sociale élevée va de pair avec la capacité à procurer du travail et à impliquer d'autres personnes dans la création de sa richesse¹⁶⁸, la taille du *business* est considérée comme un signe de réussite et de statut, non seulement pour les recettes qu'il génère, mais également pour le nombre de personnes qu'il permet d'employer. Rares sont donc les policier-es qui font tourner leur *business* seuls. La plupart disposent en effets d'employés ou ouvrent un commerce pour leurs proches, notamment leurs épouses. Ces stratégies commerciales sont donc également des stratégies de subsistance familiales, dans la mesure où favoriser l'indépendance financière de sa compagne revient à se garantir un apport financier en cas de coup dur.

Réussir sa vie dans le business

Certains agent-es sont admirés par leurs collègues pour leur réussite dans le monde du *business*, parfois en dépit d'une carrière bloquée dans l'institution policière. Leur succès apporte de l'espoir aux plus jeunes qui s'imaginent eux aussi mettre sur pied une activité commerciale lucrative qui consacrera leur aspiration à appartenir au monde des *bwana*. Au poste de Ndirande, c'était le superintendant Wamkulu Nkhonje, responsable du bureau du CID en 2017, qui incarnait le mieux cette figure tant admirée du policier-*businessman*. Si sa trajectoire professionnelle qui l'avait amené à des postes à responsabilité servait de modèle, c'étaient surtout les succès de ses investissements privés qui suscitaient l'admiration. À côté de son travail, Wamkulu dirigeait lui aussi une importante compagnie de sécurité privée avec laquelle il assurait même la sécurité de plusieurs personnalités politiques membres du Democratic Progressive Party au pouvoir dont il était proche. Il était par ailleurs propriétaire de la principale salle de musculation du quartier. Située en périphérie de Ndirande, sur la route principale qui reliait Blantyre à la capitale Lilongwe, elle était fréquentée par de nombreux policier-es qui y disposaient de tarifs préférentiels, mais aussi de nombreux hommes de la classe moyenne de Ndirande et de Blantyre. Elle était de loin la mieux équipée du quartier. Wamkulu avait en effet fait importer du matériel « professionnel » d'Afrique du Sud, à l'inverse des espaces de musculation du marché où l'on s'entraînait en soulevant des poids fabriqués à partir de pièces détachées de voitures sur des bancs en bois. Wamkulu avait continué à diversifier ses investissements, possédant un bar-discothèque qui avait pignon sur rue dans le quartier de Khamba fréquenté par les classes moyennes de Blantyre, mais aussi une flotte de cinq minibus. Dans et en dehors de l'institution policière, Wamkulu incarnait donc la figure du *bwana*. Il était un homme riche et son salaire de policier ne représentait qu'une portion toute relative de l'ensemble de ses revenus. En plus de sa maison de fonction à Ndirande, il possédait un grand *compound* dans le quartier de Chilobwe où il logeait sa mère et sa sœur, se déplaçait dans une Toyota Corolla flambant neuve qu'il employait parfois pour faire les 150 mètres qui séparaient son logement de fonction du parking du poste de police. Pour le *constable* Waliko Chiwonde qui avait rejoint le bureau au début de l'année 2017, Wamkulu était un « modèle » :

¹⁶⁸ H. Englund, "The Self in Self-Interest...", art. cit.

He is a big man who did not rely on his salary as police officer. I want to be like him later. I have big plans. I want to marry Eddah in the hall of the College of Medicine. I can't marry in the ghetto. I want people to see that I am a big man too. So, I want a big wedding. I also want to buy a big house with a brick fence and many rooms for my children and my mum. For that, I have to follow Mr Nkhonje's path. I can't rely on my salary. It's not enough to reach my expectations.¹⁶⁹

Aux yeux de ses collègues, Wamkulu incarnait la figure du self-made-man dont la réussite économique et sociale dépendait surtout de son audace et de sa détermination à réussir. Mais comme l'a révélé l'étude de Gerhard Anders sur les activités commerciales des fonctionnaires à côté du travail, la capacité à réussir dans le « *business* » demande un ensemble de paramètres et capitaux très inégalement accessibles aux petits fonctionnaires : la possibilité de bénéficier du soutien des proches, le degré de dépendance du foyer et de la famille élargie au salaire du fonctionnaire, le niveau d'étude et la maîtrise des codes du *business* pour accéder au crédit, etc¹⁷⁰. Dans le cas de Wamkulu, s'ajoute à ces paramètres un réseau important qu'il s'était tissé au sein du parti au pouvoir. Celui-ci lui avait permis de faire avancer sa carrière et de bénéficier d'un salaire élevé de gradé mais aussi de sécuriser des contrats juteux pour son entreprise de sécurité.

Même sans profiter de tels réseaux, la position de policier et l'accès aux ressources de l'État peuvent être favorables, sous certaines conditions. En 2019, Waliko par exemple avait monté une activité de crédit particulièrement lucrative. Il profitait des relations qu'il avait tissées au sein des tribunaux de la ville en tant que membre du CID, et des capacités coercitives que lui offrait sa position de policier pour s'assurer que ses clients le remboursassent. Un soir, il me tendit fièrement une convocation au tribunal pour une cliente qui devait lui rembourser 400 000 kwachas « avec pénalités ». Devenu ami avec un juge qu'il avait connu après être intervenu dans son tribunal, il avait pu facilement obtenir cette convocation dans un délai record, tandis que la plupart des civils devaient patienter longtemps avant de voir leur affaire introduite en justice. Les recettes de ce *business*, additionnées à son salaire de policier lui avaient permis d'investir dans un pick-up Toyota acheté pour 2 millions de Kwachas qu'il comptait utiliser comme taxi vers les villages alentour où pour le transport de marchandises. Si Waliko avait su user de sa position de policier pour lancer ses activités commerciales, il ne partait néanmoins pas de nulle part dans le monde des affaires. Son oncle était patron d'un cabinet de comptables installé au Malawi et en Afrique du Sud pour lequel il avait travaillé quelques années, apprenant les rudiments des affaires. Il était jeune, n'avait pas encore d'enfants en 2017 et n'avait pas de proches dans le besoin contrairement à beaucoup de ses collègues dont il fustigeait l'immobilisme et le manque « d'esprit d'entreprise » comme l'une des principales raisons de leur faible niveau de vie. Les policier·es comme Oliver, Wamkulu et dans une moindre mesure Waliko demeuraient une minorité au poste de police. La plupart, faute de capitaux nécessaires, développaient des activités commerciales très limitées qui ne complétaient que faiblement leurs revenus, voire enchaînaient les déconvenues.

¹⁶⁹ Notes de terrain, soirée avec le *constable* Waliko Chiwonde, chez lui, Ndirande New Lines, 6 novembre 2017.

¹⁷⁰ G. Anders, *In the Shadow of Good Governance, op. cit.*, pp. 89–97

III. Démocratie et (in)subordination au pouvoir politique

Dès sa création coloniale, l'institution policière a toujours été marquée par sa soumission au pouvoir politique. Sous la dictature de 1964 à 1994, on l'a vu, la fusion des appareils partisans et administratifs renforçait encore le contrôle des fonctionnaires par l'État-Parti. La libéralisation politique a alors profondément transformé les rapports entre les policier·es et le pouvoir politique. D'abord, l'alternance politique contribue à desserrer l'emprise des partis au pouvoir sur les affaires internes à l'institution policière, comme sur le reste de la bureaucratie étatique. Mais dans un mouvement inverse, le nouveau cadre démocratique favorise également un resserrement du lien entre police et politique. Il complexifie d'une part le rôle des policier·es dans le maintien de l'ordre politique en en faisant des acteurs clefs du jeu électoral. D'autre part, en plaçant plus que jamais l'attention politique et médiatique sur l'action policière, les pressions internationales et nationales pour la réforme du système de sécurité, participent à la pénétration sans précédent du politique dans le travail des policier·es, alors qu'elles visent pourtant explicitement à imposer une stricte séparation entre sphère politique et sphère policière¹⁷¹. Elles viennent alors chambouler les rapports entre les policier·es et les dirigeants politiques, dans un contexte où les mécanismes de l'allégeance policière à l'État qui les emploie sont déjà affaiblis par la frustration des agent·es face à la faiblesse des salaires et à l'incertitude des carrières.

1. « *Ops again* » : démocratie et soumission des policiers au pouvoir politique

En juillet 2018, le Democratic Progressive Party, au pouvoir depuis 2014 tient sa convention annuelle au parc des expositions de Blantyre. Pendant trois semaines, la ville est apprêtée aux couleurs du parti dont le drapeau flotte sur chaque poteau électrique le long des boulevards et sur les ronds-points. Tout au long de la convention et du séjour du président dans la ville, un contingent important de policier·es de tous les postes de l'agglomération est en « *operation* ». L'activité consiste, comme à chaque visite du chef de l'État, à se poster, tout le jour durant, le long des principaux axes de circulation empruntés par le convoi présidentiel pendant ses déplacements quotidiens.

À cette occasion précise, les policier·es sont également amenés à assurer la sécurité de la convention sur le site du parc des expositions, se positionnant tout autour du grand hall et dans la salle de cérémonie. Généralement limité à une semaine environ et plus communément compressé sur une ou deux journées, le séjour du président, qui profite de la convention pour faire une tournée dans le sud du pays est cette fois particulièrement long. C'est ainsi pendant près de trois semaines que policier·es et véhicules sont quotidiennement mis à disposition pour les *operations*.

Après quelques semaines, les agent·es qui se voient régulièrement désignés pour ces missions fatigantes trouvent le temps long ; autant que ceux restés au poste qui ne peuvent faire leur travail en l'absence d'une grande partie de leurs collègues et de l'unique véhicule dont dispose habituellement chaque commissariat de quartier. Ce matin, l'activité du poste de Ndirande est en berne depuis déjà trois semaines : peu de patrouilles piétonnes ont pu se tenir et la moitié des *point duties* ne sont pas effectués. Au bureau du procureur, je retrouve le sous-inspecteur Rob Katombo qui se plaint d'avoir des suspects en cellule depuis plus d'une semaine à emmener à la

¹⁷¹ M. Debos et J. Glasman, « Politique des corps habillés... », art. cit., p. 7

cour, mais de ne pouvoir le faire, faute de véhicule disponible : « *Ops again... you see the problem of Malawi now ? Only one man can stop the whole police service!*¹⁷² »

Hérité du régime de Kamuzu Banda, les *operations*, qui se tiennent à chaque passage du chef de l'État dans la ville, même lorsque son convoi ne fait que la traverser, mettent en scène la subordination des policier·es au pouvoir politique. Comme l'indiquent les propos de Rob Katombo ci-dessus, en suspendant la quasi-totalité des activités policières quotidiennes le temps du séjour présidentiel en ville, elles mettent en lumière la hiérarchisation implicite des tâches des policier·es. Elles manifestent publiquement la subordination du maintien de l'ordre public par rapport au maintien de l'ordre politique. Lorsqu'un passage du convoi présidentiel est annoncé, les agent·es sont postés le long de la route plusieurs heures avant son passage, officiellement pour en garantir la sécurité. En exigeant des agent·es qu'ils se tiennent pendant plusieurs heures, en plein soleil, parfois toute une journée sans manger, au garde-à-vous lorsque les véhicules leur passent devant, l'exécutif démontre ainsi son contrôle sur les corps et les mouvements des agent·es.

À ce titre, les *operations* constituent l'un des multiples symboles de la continuité politique malgré la « transition démocratique » des années 1990. Elles invitent notamment à questionner l'effet des injonctions à la « séparation entre sphère politique et sphère policière » portées par les réformes policières des vingt dernières années sur les rapports spécifiques des corps habillés au champ politique¹⁷³. Or, si tout n'a pas changé depuis l'époque où les voyages de Kamuzu Banda mettaient l'ensemble de l'appareil d'État en veille, l'introduction du multipartisme au milieu des années 1990 a déplacé l'enjeu politique de ces *operations*, et plus généralement du travail des policier·es, en l'intégrant à la compétition électorale. La campagne pour les élections locales partielles d'octobre 2017, qui se tinrent à Ndirande suite au décès d'un conseiller municipal (*ward councillor*), permet d'exemplifier ce point. Le quartier, où les résultats s'annonçaient serrés et où le parti au pouvoir risquait de perdre une circonscription importante à quelques mois du lancement de la campagne présidentielle, attira l'attention des principaux partis qui y tinrent d'importants rallies politiques. Le dimanche 1^{er} octobre, le *Malawi Congress Party*, principal parti d'opposition en bonne voie pour rafler la circonscription, vit son meeting de lancement de campagne interdit à la dernière minute. Ce fut l'inspectrice Margaret Chimande, du bureau du CID, qui fut envoyée pour faire interrompre la cérémonie sur le point de commencer :

Margaret: They didn't follow the procedure... a campaign function should be authorised by the Blantyre City Council, the District Commissioner, the Malawi Electoral Commission and the police... they did not receive all the authorisations since they were still waiting for the MEC. So, I was sent to cancel the meeting by my hierarchy. When I went there, they were furious and threatened to launch a complaint... It was not a comfortable situation... I was just doing what I was told... as ord were coming from the top, I knew that it was for political reasons...

Paul: What do you mean?

¹⁷² Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 10 juillet 2018.

¹⁷³ M. Debos et J. Glasman, « Politique des corps habillés... », art. cit., pp. 7–8.

Margaret: Political parties never follow the exact procedure for their meetings... so, if we look thoroughly, it's always possible to find a reason to cancel a rally... so I know that the decision to cancel that one was political... it was not for security matters as they pretended. You know, as police we serve the government of the day... so here in Malawi, it also means serving the ruling party¹⁷⁴.

Cette mise à contribution de l'institution policière dans la compétition électorale est également visible dans l'organisation même de sécurité des meetings de campagne que les policier·es assurent gratuitement pour le parti au pouvoir (« *it's part of our duty*¹⁷⁵ ») tandis que les partis d'opposition doivent les recruter sous la forme de « *private duties* », moyennant 15 000 kwachas par agent armé.

Comme l'indiquent les propos de Rob et ceux de Margaret, les policier·es obéissent aux ordres qui leur sont donnés, mais n'adhèrent que très peu à leur subordination au parti au pouvoir. Ils sont nombreux à la considérer comme une entrave au projet de « modernisation » publiquement affiché par l'institution et autour duquel, on l'a vu, s'articule aujourd'hui en partie leur identité professionnelle. Un matin, un sergent des *general duties* du poste de Soche qui s'appêtait à partir en *operations* pour la convention du DPP s'énerma de devoir assurer la sécurité du parti au pouvoir et exprima tout son désarroi face aux injonctions contradictoires que lui et ses collègues recevaient de leur hiérarchie :

Operations... they have been there since the MCP... when only one party was authorised. By that time everybody was a member of the MCP. But now we are in a democracy. Each officer has his own party... it's our right to support the party we love. But now we have to provide security for the ruling party. Not the government. The party. How can we expect that people don't say that police is corrupted and too political?!¹⁷⁶

Issues d'un régime autoritaire passé contre lequel le nouveau Malawi Police Service s'est développé depuis les années 1990, les *operations* symbolisent toute l'ambigüité du mandat policier, entre soumission au parti et exigence d'impartialité et de distance avec la politique. Elles suscitent à ce titre incompréhension et frustration dans les rangs des policier·es, d'autant plus fortes que la façon dont elles sont organisées vient leur rappeler le peu de considération que leur accordent les élites dirigeantes et les conditions matérielles difficiles dans lesquelles ils travaillent. De retour d'une journée « fatigante » à la convention du parti, le sergent Chifundo Kachimanga du poste de Ndirande se plaignit ainsi de n'avoir rien reçu à manger du parti : « *They are supposed to provide food when we go on operations but I've never seen that... Only God knows where the money is going... these politicians want us to pay respect to the party but they don't give us anything. Even the guards for the party were given food but not us. Can you imagine? Some of them shared food with us but it's shameful... there is a real problem.*¹⁷⁷ »

¹⁷⁴ Notes de terrain, Ndirande, 7 octobre 2017.

¹⁷⁵ Notes de terrain, meeting du DPP, Ndirande Mpemba Ground, 9 octobre 2017.

¹⁷⁶ Notes de terrain, poste de police de Soche, 2 juillet 2018.

¹⁷⁷ Notes de terrain, Ndirande, 1^{er} juillet 2018.

2. Les « droits humains » contre les policier·es en situation post-autoritaire

L'autre transformation importante des rapports des policier·es au pouvoir politique consécutive à la transition démocratique tient à la généralisation des discours sur les droits humains dans la société malawite¹⁷⁸. Or, si comme on l'a vu précédemment, les policier·es aiment à se penser comme les gardiens de la loi, ils désignent quasi unanimement les ONG de défense des droits humains comme leurs ennemis, en partie responsables du risque de déchéance de l'ordre social. Cette position, qui n'est pas réservée aux seuls policier·es malawites¹⁷⁹, semble, dans ce contexte, intimement connectée aux rapports angoissés qu'ils entretiennent à un environnement professionnel opaque et placé sous haute tension politique.

À l'instar du superintendant Wamkulu Nkhonje, dont les propos ont été rapportés plus en amont dans le chapitre, qui fustigeait la façon dont la population « abusait de ses droits humains¹⁸⁰ », les policier·es articulent généralement la perte de « respect » de la figure de policier·e par la population avec l'avènement de la démocratie et des nouvelles libertés publiques. Aussi exagérées soient-elles, ces paroles nostalgiques à propos d'un passé fantasmé où ils pouvaient mener leur travail sans interférence témoignent, malgré tout, des évolutions du cadre politique dans lequel le travail des policier·es s'insère désormais. Celui-ci est, à leurs yeux, caractérisé par un coût plus élevé de la violence physique et une hausse de la judiciarisation des déviances individuelles. Alors que nous abordions la question des dangers qu'il pouvait rencontrer dans le cadre de son travail, le sous-inspecteur Yossamu Chalambo décrivit ainsi l'influence des « droits humains » sur ce nouveau cadre contraignant dans lequel il se sentait désormais évoluer :

Yossamu: These human rights... it's becoming a problem here in Malawi. These CSOs are becoming too powerful... they complicate our work although they don't know anything about it... If I use my firearm in a situation and end up killing someone, it will be on the news for years! People will talk about it for years. But on the contrary if someone kills a police officer, maybe we will hear about it for some weeks... and that's it. But it is in the constitution. We are supposed to use our firearms if we are facing a major offence, like arson, and if the criminal refuses to listen. Or when your life is threatened. But in the facts... if I use my firearm, now human rights associations are going to ask questions. "Was I using it properly?", "Was it reasonable?" ... even if we beat a suspect, they will ask questions! I'm over! So, we better not do anything. I mean. It is not my house those criminals are burning... why would I go there and risk my life and my career?

Paul: And the bosses? They don't protect you?

Yossamu: The bosses?! They are just happy to find a junior to blame whenever there is a problem!¹⁸¹

Il est difficile de mesurer les effets concrets de cette nouvelle centralité politique des discours sur les droits humains et des acteurs qui les portent sur les carrières et les pratiques

¹⁷⁸ Sur cette généralisation, voir : H. Englund, *Prisoners of Freedom*, *op. cit.*

¹⁷⁹ Voir dans le cas sud-africain: J. Hornberger, *Policing and Human Rights*, *op. cit.*, pp. 104–105

¹⁸⁰ Voir supra, p. 150.

¹⁸¹ Notes de terrain, poste de police de Soche, quart de nuit, 7 août 2018.

des agent·es. La permanence des traitements particulièrement brutaux de nombreux suspects dans le huis-clos des bureaux où se déroulent les interrogatoires laisse toutefois penser que les propos de Yossamu sont largement exagérés¹⁸². En entretien, l'agent de la Malawi Human Right Commission (MHRC) spécialisé sur la question des violences policières évoquait d'ailleurs le difficile travail d'établissement des faits de violence. Il regrettait d'une part le peu de plaintes reçues aux regards des abus réels, en raison de la faible publicité dont jouissait la MHRC. Lorsque des victimes sollicitaient son organisation, il déplorait par ailleurs les difficultés pour enquêter et sanctionner les agent·es abusifs, même dans les cas où il parvenait à rassembler un faisceau d'indices concordant. Il pointait du doigt la « fermeture de l'institution » et les « blocages institutionnels » conduisant à des « procédures interminables » malgré le « mandat constitutionnel » dont disposait son organisation « pour enquêter sur les cas de violences policières » mais aussi la « culture du secret » favorisée par la « solidarité entre ses agent·es ». Il concluait alors : « *As you can see, there is a tug-of-war between us and the MPS officers on how to proceed with our investigations. All this delays and often jeopardizes the whole investigation process and ultimately the provision of justice to the victim*¹⁸³ ». Au Malawi comme ailleurs, les conditions morales, politiques et juridiques nécessaires à l'établissement d'un fait de violence « excessive » sont donc difficilement mobilisables, notamment dans le cas des clientèles policières habituelles des quartiers populaires qui disposent de peu de moyens pour recruter un avocat et sont moins informés sur le travail de MHRC¹⁸⁴. De fait, comme l'ont souligné Jan Beek et Mirco Göpfert dans les cas nigériens et ghanéens et comme le suggèrent les récits de violences que nous étudierons ultérieurement dans la thèse, les nouveaux forums de dénonciation des violences policières ouverts ces dernières décennies ont des effets limités sur les usages excessifs de la force par les policier·es¹⁸⁵.

On le verra à plusieurs reprises dans la suite de la thèse, le rapport des policier·es à l'égard des « droits humains », dont le lexique infuse leur quotidien, est loin d'être aussi univoque que ne le laissent transparaître les propos de Wankulu et Yossamu et dépendent très largement des dispositions et trajectoires individuelles des agent·es. Tous s'accordent en revanche pour voir dans l'émergence sur la scène politique et médiatique nationale de nombreuses organisations dites de « défense des droits humains¹⁸⁶ », une nouvelle forme de « pression » politique externe, qui s'ajoute à celle du parti au pouvoir et ne fait que renforcer l'incertitude dans laquelle ils sont quotidiennement plongés. Si celle-ci n'a au fond que peu de conséquences concrètes sur les pratiques, elle se matérialise par la mise à l'agenda politique et médiatique de la question des violences policières, alors que les cas de violences et d'abus de pouvoir exercés par des

¹⁸² La discussion sur les usages de la force par les policier·es se poursuit au chapitre VI.

¹⁸³ Entretien Jim Kaunda, agent de la Malawi Human Rights Commission, Blantyre, 17 novembre 2017.

¹⁸⁴ En France, Fabien Jobard soulève ainsi le paradoxe selon lequel les groupes sociaux les plus susceptibles de subir les abus des policier·es sont ceux qui ont le moins de chances d'établir les faits et les faire sanctionner : *Bavures policières ?*, *op. cit.*.

¹⁸⁵ J. Beek and M. Göpfert, "Police violence in West Africa", *art. cit.*, p. 484.

¹⁸⁶ Sur ces développements, voir: H. Englund, *Prisoners of Freedom*, *op. cit.* ; C. Gabay, *Exploring an African Civil Society*, *op. cit.*.

policier·es alimentent régulièrement la chronique médiatique depuis la fin de la dictature. Sous le contrôle politique de l'État puis du Parti depuis sa création à l'époque coloniale, l'action policière est désormais scrutée par un nombre croissant d'organisations extérieures et régulièrement commentée dans la presse, ce qui contribue à « rendre moins impensable qu'avant » la possibilité d'une sanction aux yeux des agent·es¹⁸⁷.

3. 2011-2014 : la mise sous condition de l'allégeance politique des policier·es

Ces transformations n'ont toutefois pas pour seul effet de contraindre, à la marge, les policier·es dans leur travail quotidien, mais contribuent à redéfinir les mécanismes de leur allégeance à un pouvoir politique contraint de se positionner publiquement dans l'opposition croissante entre la police et les organisations de défense des droits humains. La période entre 2004 à 2014, avec pour point d'orgue l'année 2011, qui vit l'institution policière et l'action de ses agent·es placée au cœur de l'arène des luttes politiques, constitue un cas d'étude propice à l'analyse de ces évolutions. La séquence, caractérisée par une « mise sous condition¹⁸⁸ » de la loyauté des policier·es au pouvoir exécutif, vient rappeler qu'au Malawi comme ailleurs, « la perception et la défense des intérêts organisationnels des forces de l'ordre évoluent et ne sont surtout pas réductibles à ceux des gouvernants¹⁸⁹ ».

Politisations de la sécurité et retour du « problème policier »

Les deux mandats de Bingu Wa Mutharika, entre 2004 et 2012, furent marqués d'une part par l'importance politique nouvelle prise par les enjeux sécuritaires et d'autre part par le resserrement des liens entre les policier·es et le gouvernement. Notons d'abord que le tournant sécuritaire observable à l'échelle nationale ne fut pas étranger aux évolutions des discours internationaux sur le développement et la promotion de la bonne gouvernance. Partout en Afrique, la hausse de la criminalité consécutive aux plans d'ajustements structurels et aux processus de libéralisation politique avait alarmé les bailleurs internationaux. Au milieu des années 2000, la question sécuritaire s'était ainsi imposée au cœur des discours sur les droits humains pour faire de la « sécurité » – des personnes, mais aussi des entreprises – un droit humain fondamental et une condition sine qua non du développement. Mais en pratique, la façon dont s'opèrent les rapprochements entre pouvoir politique et police et le renforcement de la dimension répressive du travail policier qui accompagnèrent ce tournant sécuritaire, firent ressurgir les vieux démons du « problème policier » décrié par ces mêmes organisations internationales pendant la dictature.

¹⁸⁷ Si l'on en suit les remarques de Fabien Jobard et Jacques de Maillard, il s'agit là d'une évolution qui ne se limite pas aux seules anciennes dictatures africaines ayant connu un important processus de réforme policière : F. Jobard et J. de Maillard, *Sociologie de la police*, op. cit., p. 163.

¹⁸⁸ E. Blanchard, « Quand les forces de l'ordre défont le palais Bourbon », art. cit., p. 66.

¹⁸⁹ E. Blanchard et E. Droit, « Forces de l'ordre et crises politiques au 20^e siècle », art. cit., p. 6.

Dès son élection Bingu Wa Mutharika, qui reprit largement à son compte le style de gouvernement paternaliste de Kamuzu Banda¹⁹⁰, manifesta la volonté de « restaurer » l'autorité de l'État, après dix ans de présidence de Bakili Muluzi caractérisée par une montée en flèche de la criminalité, notamment urbaine, et par la délégitimation d'une police incapable d'y faire face. Le nouveau régime revendiqua sa capacité à contrôler le crime afin de rassurer les investisseurs nationaux et internationaux. Il multiplia les signaux à l'adresse des forces de l'ordre. Dès l'année 2006, l'opération « Dongosolo », que nous étudierons plus en détail dans le chapitre VIII, symbolisa ce renversement politique. Ordre fut donné à la police d'expulser des principales métropoles du pays une population de *street vendors* qui avait longtemps bénéficié de la protection politique du régime précédent ; protection que les policier·es chargés de maintien l'ordre en ville voyaient comme une provocation. Par cette opération, Mutharika afficha le soutien nouveau du gouvernement aux forces de l'ordre dans leur lutte pour le contrôle du territoire urbain.

C'est toutefois en 2010-2011 que la relation entre les policier·es et le régime de Mutharika se fit la plus intime tandis que l'opposition entre policier·es et organisations de défenses des droits humains se tendait. D'abord, avec la promulgation d'un nouveau Police Act qui, malgré quelques concessions faites aux défenseurs des « droits humains » comme la création d'une commission partiellement indépendante spécialisée dans la poursuite des policier·es accusés d'infractions, (ré)introduisait, près de vingt-ans après la fin de la dictature, la possibilité de perquisitionner les domiciles sans mandat¹⁹¹. Dès janvier 2011, après une série de cambriolages de plusieurs entreprises par des gangs armés, le président introduisit lors d'une prise de parole publique, la politique dite « *shoot-to-kill* », incitant les policier·es à tirer sur les « criminel·es » pris en flagrant délit, avec l'intention de les tuer. Décriée par les ONG, la mesure fut largement saluée dans les rangs policier·es qui estimaient qu'elle leur offrait une protection bienvenue alors qu'ils étaient régulièrement confrontés à des « criminel·es qui n'avaient aucune pitié pour les policier·es¹⁹² ». Interrogé par le journal *The Nation* en 2015 alors que la mesure continuait à faire parler d'elle, un agent commentait : « *We know what happens at crime scenes. It is chaotic and the situation is always between life and death. [...] [Either] you let them take away your life or you choose to take theirs¹⁹³* ». On retrouve ici comme dans les propos de Yossamu cités plus haut un rapport « suspicieux » des policier·es à l'égard du monde social et de leur environnement qui semble être une constante dans la plupart des institutions policières dans le monde¹⁹⁴.

¹⁹⁰ L. Riley, « Operation Dongosolo... », art. cit..

¹⁹¹ D. Cammack, « Malawi in crisis, 2011–12 », art. cit., p. 377

¹⁹² Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 23 juillet 2018.

¹⁹³ « Police Denies “shoot-to-kill” Policy » [en ligne], *The Nation*, 15 juillet 2015, <https://www.mwnation.com/police-denies-shoot-to-kill-policy/> (consulté le 1^{er}/5/2021).

¹⁹⁴ J.H. Skolnick and D.H. Bayley, « Theme and Variation in *Community policing* », *Crime and Justice*, vol. 10, 1988, p. 1–37

Avec les arrestations de plusieurs opposants politiques et l'empêchement de plusieurs manifestations entre janvier et juin, la répression dans le sang des manifestations du 20 juillet, puis l'assassinat politique d'un jeune étudiant de l'école Polytechnique de Blantyre en septembre, pour lesquels plusieurs agents et responsables policiers furent mis en cause, l'année 2011 vit par ailleurs l'institution policière et ses rapports au pouvoir politique placés au cœur de la controverse politique. Le spectre d'une police répressive, déconnectée de la population et intimement liée au pouvoir politique, contre laquelle avaient été pensées les réformes du système de sécurité depuis le milieu des années 1990, ressurgit ; dans un pays pourtant régulièrement présenté dans la littérature experte comme « le plus grand succès des programmes de la SSR en Afrique Australe¹⁹⁵ ». L'ONU, par l'intermédiaire de son secrétaire général, et plusieurs chefs d'État occidentaux dénoncèrent l'action meurtrière des forces de police contre la population et contre les opposants politiques le 20 juillet 2011¹⁹⁶. Les événements firent par ailleurs constater à UKaid, principal porteur des différents projets de réforme depuis les années 1990, que les objectifs espérés en matière de confiance et de collaboration entre police et population n'étaient pas satisfaits. Un rapport publié en 2013 pour justifier le lancement d'un nouveau projet les prit pour preuve du manque d'indépendance politique des forces de l'ordre :

The lack of trust in the Police at the current time principally stems from the death of 20 protesters during nationwide demonstrations in July 2011. This event signified a serious policing error and revived existing debates about the capability of the Malawi Police Service to discharge its constitutional duty with professionalism and a substantial measure of independence. It also marked the low point of the repressive leadership of the previous and late President Mutharika that was increasingly supported by police action against opponents¹⁹⁷.

Face à la mise en cause de l'action policière tant à l'échelle nationale qu'internationale, le président se rangea du côté de la police. Dès le lendemain du 20 juillet, il salua publiquement leur « noble contribution à la sécurité de la population, de la propriété privée et de la paix¹⁹⁸ » puis ordonna le versement d'une généreuse « prime de risque » de 60 000 kwachas – dix fois supérieure au montant habituel – à une grande partie de ceux mobilisés pendant les manifestations¹⁹⁹.

¹⁹⁵ L. Hutton and S. Bakhrania, *GFN-SSR Regional Guide: Security Sector Reform in Southern Africa*, op. cit., p. 8. Voir aussi: M. Sedra and G. Burt, *Integrating SSR and SALW Programming*, op. cit., pp. 39–43

¹⁹⁶ 'US, UK Condemn Bingu for Deaths', *The Nation*, July 23, 2011.

¹⁹⁷ UKaid - DFID, *Malawi Policing Improvement Programme*, 2013, p. 3.

¹⁹⁸ « President defends cops after riot deaths » [en ligne], *Independent Online*, 22 juillet 2011, <https://www.iol.co.za/news/africa/president-defends-cops-after-riot-deaths-1104421> (consulté le 1^{er}/5/2021).

¹⁹⁹ "Police to return July 20 Money", *The Nation*, December 25, 2011.

La « grève » de 2012-2014

On l'a vu, lors de son accession au pouvoir suite au décès de Bingu Mutharika en avril 2012, Joyce Banda chercha à se distinguer de son prédécesseur de manière à cultiver son image auprès des bailleurs. Pour cela, elle se focalisa en grande partie sur l'accélération de la réforme de l'action policière.

Hormis la promesse de poursuivre les « responsables » des violences de juillet 2011, qui déboucha sur la seule arrestation d'une poignée de *juniors* (voir *supra*), sa première mesure en tant que présidente fut de révoquer du poste d'Inspecteur Général le sulfureux Peter Mukhito, proche des cercles dirigeants du DPP et du président défunt, qu'elle fit remplacer par Loti Dzonzi. Incarnant le modèle du « policier éclairé » et « non partisan », aux antipodes de son prédécesseur, ce dernier était connu pour avoir bâti sa carrière autour de la réforme de l'institution depuis les 1990 et pour ses prises de position publiques en faveur d'une police « irréprochable » et plus respectueuse des droits humains²⁰⁰. Mais en quelques mois Joyce Banda et son nouvel Inspecteur Général se mirent à dos une grande partie des policier·es du pays qui décidèrent de suspendre partiellement leurs activités quotidiennes.

À court terme, l'opposition des policier·es au régime éclata en réaction à une série de mesures et de prises de paroles publiques de la présidente et de l'Inspecteur Général. Aux postes de police de Ndirande et Soche entre 2016 et 2019, on se remémorait avec aigreur ses deux années à la tête de l'État. À l'instar de ses collègues, le sergent James Mandala me décrit ainsi une « présidente anti-police » qui multipliait les provocations à l'égard des policier·es :

We didn't feel supported by her... we knew that if we had any problem, we could not count on her support. She was even humiliating police officers in public. When she was doing a rally, she would accuse the police of creating problems... 'you police officers, stop bothering my people!' While we were just doing regular crowd control and ensuring her personal safety²⁰¹.

De nombreuses rumeurs plus ou moins fantaisistes pour expliquer l'inimitié de la présidente à l'égard des policier·es circulaient dans les échelons inférieurs de l'institution : certains évoquaient ainsi que son mari l'aurait trompée avec une policière, d'autres évoquaient un accident de voiture dans lequel elle aurait failli mourir et dont elle aurait accusé la police au service de son prédécesseur lorsqu'elle était encore Vice-Présidente et opposante politique, d'autres enfin mentionnaient son père policier qui l'aurait battue étant enfant.

C'était notamment la révocation de la politique du « shoot-to-kill », quelques semaines après sa prise de fonctions, qui cristallisa les tensions. Très vite la rumeur selon laquelle Joyce

²⁰⁰ Il dirigea notamment le département de « research and planning » entre 1994 et 1996 puis il fut nommé coordinateur de la réforme du Malawi Police Service. Il fut par ailleurs l'auteur en 2003 d'un chapitre dans un ouvrage scientifique sur le rôle clé de la police dans la démocratisation du pays et de quatre ouvrages associant écriture de fiction et réflexion sur « les enjeux du *policing* dans une société démocratique » : L.T.P. Dzonzi, 'The Malawi Police Reform and Human Rights', art. cit. ; "IG Dzonzi authors fourth Book", *The Nation*, December 9, 2012.

²⁰¹ Notes de terrain, chez le sergent James Mandala, Ndirande, 22 octobre 2017.

Banda entendait interdire le port d'armes pendant les patrouilles de police se répandit dans les échelons inférieurs de l'institution. Les agent·es reprochaient au gouvernement de compromettre leur autorité et les laisser sans défense face à une population hostile. L'inspectrice Margaret Chimande me résuma ainsi le climat de tension qui régnait dans les commissariats de quartier :

The main problem was that people felt empowered with her talks. They were not respecting us, they used to take law into their hands and refused to let us work. We could not intervene without being threatened... because she had forbidden weapons during police patrols. How are we supposed to work if we cannot carry weapons?! How can we defend ourselves?²⁰²

Surtout, comme me le résumait Patson Chapima, ils reprochaient alors à la présidente et à la nouvelle administration policière leur parti pris en faveur des associations de défense des droits humains, qui s'était traduit, selon eux, par une plus grande judiciarisation de leur action :

With Joyce Banda, Malawi was ruled by human rights... they had all power. And we, police officers, we had no rights. Someone just had to complain to say "ah Patson beat me" and your career was over.... Because all cases of complaints against police officers were directly brought before the judge. But normally these cases are dealt with administratively by our bosses. It was not good! Police officers were afraid even to use force... you could be on interdiction or even sent to prison just for slapping a suspect! But police officers are supposed to use reasonable force when needed... we were powerless²⁰³.

Très rapidement après sa prise de fonction à la tête de l'institution policière, Loti Dzonzi se lança en effet dans une campagne contre la « corruption » des agent·es de terrain et contre la « torture » des suspects. Il dénonça publiquement le comportement « criminel » de nombreux agent·es et s'engagea à « éradiquer l'indiscipline et le manque de professionnalisme au sein du Malawi Police Service »²⁰⁴. Avec le soutien logistique et financier de UKaid, il lança également une unité spéciale, la Professional Standards Unit (PSU), chargée des plaintes contre les abus policiers. Les données permettant d'objectiver les conséquences à court terme de cette politique sur la judiciarisation de l'action policière que dénonçaient les policier·es interrogés font défaut (voir *supra*). Notons toutefois qu'à la suite de la campagne menée par Dzonzi, plusieurs cas de corruption et de violence sur des suspects furent transférés aux tribunaux par les services disciplinaires policiers, sans compter les agent·es poursuivis en lien avec les manifestations de juillet 2011. Ces affaires firent l'objet d'un traitement médiatique particulièrement extensif et sans précédent. Dans une institution ayant pris pour habitude de gérer ce type d'affaires en interne et de manière généralement informelle, la mesure, même symbolique, largement médiatisée, suffit pour renforcer l'angoisse et la rancœur des agent·es de terrain. En effet, s'ils redoutent la perspective d'une mutation dans un territoire malfamé (voir *supra*), celle d'une longue procédure judiciaire, qui s'accompagne automatiquement d'une suspension avec division du salaire par deux et peut déboucher sur une peine de prison, l'est encore davantage²⁰⁵.

²⁰² Notes de terrain, chez l'inspectrice Margaret Chimande, Ndirande Makata, 27 octobre 2017.

²⁰³ Notes de terrain, chez le sous-inspecteur Patson Chapima, police lines de Ndirande, 2 novembre 2017.

²⁰⁴ "IG refuses to bow down to Pressure", *The Nation*, July 9, 2012.

²⁰⁵ Au sein de la police ghanéenne Jan Beek observe également que dans l'économie des sanctions disciplinaires : « *Going 'by the book', applying the regulations, is considered the harshest of all disciplinary measures* ». Voir: J. Beek, *Producing Stateness*, *op. cit.*, p. 72.

La fonction publique malawite dans son ensemble, et particulièrement la profession policière se distingue par son faible niveau d'organisation collective²⁰⁶. En l'absence de syndicats et sans expérience de mobilisation passée sur laquelle s'appuyer, les policier·es disposent de peu de relais pour exprimer leur malaise ou former des actions collectives. Les témoignages recueillis suggèrent ainsi que leur réponse à la politique de Joyce Banda et de Loti Dzonzi fut largement spontanée et peu coordonnée d'un commissariat à l'autre, même si l'écho médiatique du « mécontentement policier » face à la suppression de la politique du *shoot-to-kill* put contribuer à sa diffusion à l'échelle nationale. Elle se manifesta avant tout sous la forme d'un « freinage » de l'activité ; modalité d'action protestataire, à laquelle ont généralement recours les travailleurs lorsque les coûts de l'action collective et de la protestation frontale sont trop élevés²⁰⁷. C'était par exemple ce que suggérait le *constable* Ben Kolosi, lorsqu'il m'expliquait que le contexte politique national influençait leurs conditions de travail au quotidien au moins autant que les interactions locales avec la population : « *We just stopped working... we didn't do shit! (rires) We stayed idle the whole day at the station... even if there were some cases to deal with, criminals out there. Nothing. She thought she could govern without police? Then let her be on her own*²⁰⁸ ». D'après les témoignages collectés, de nombreux agent·es ne se rendirent plus au travail et les patrouilles se firent de plus en plus rares. Sans que l'activité quotidienne ne s'arrête complètement, le suivi des petites affaires du quotidien et la réception des plaintes qui occupaient la plupart de leur temps se maintenant largement, de nombreuses interventions étaient retardées, voire suspendues. D'après le sous-inspecteur Jewel Kaluwa, leur réponse relève davantage d'une somme d'actions individuelles locales que d'une action collective coordonnée :

It's not as if we went on strike... like workers do. With their unions... organising demos and so... no. Police officers can't go on strike. We just stopped working... there was no union to coordinate or call for a strike, only daily discussions at work. Every day we were chatting like we are doing now... and people came to realise that what this woman was doing was against police officers. We spoke about the way the government was treating us... You know, our salaries are very low... and now the president was humiliating police officers! It was too much.²⁰⁹

Peu coordonnée, la réaction n'en fut pas moins massive et bien connue des services centraux. Un gradé en fonction aux Quartiers Généraux nationaux à cette époque me fit un récit des événements en tout point concordants avec ceux des agent·es qui revendiquaient d'y avoir participé :

What should we do to satisfy the leader? She would always find the police guilty... We could not do anything. And you cannot imagine what was going on at that time! People were stealing electricity poles on the highway without being arrested. If you did something, you would be accused of that and that... So the police officers were staying at the office. People could call to report crime but police officers would not move, or move very late. [...] So as you see, the police

²⁰⁶ G. Anders, "Old-school Bureaucrats and Technocrats in Malawi: Civil Service Reform in Practice" in T. Bierschenk and J.-P. Olivier de Sardan (eds.) *States at Work: Dynamics of African Bureaucracies*, Leiden ; Boston : Brill, 2014, pp. 344–345.

²⁰⁷ Depuis les travaux pionniers de Donald Roy, la sociologie du travail à l'usine a largement documenté cette forme d'action collective. Voir : D. Roy, *Un sociologue à l'usine: textes essentiels pour la sociologie du travail*, Paris : La Découverte, 2006 [1952].

²⁰⁸ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 1^{er} novembre 2017.

²⁰⁹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 23 juillet 2018.

officers work accordingly to what they think of the political will and the leadership of the country.²¹⁰

La séquence politique et la rupture entre le haut et le bas de l'institution qu'elle provoqua suscitèrent par ailleurs de nouvelles formes de solidarités entre les échelons hiérarchiques du bas. Lorsqu'il me décrivait les collusions politiques entre les dirigeants policiers et dirigeants politiques, le gradé des quartiers généraux concluait ainsi : « *The problem is that when the political leaders are not good to the police, relations with the top hierarchy are not good either! But at the bottom, people unite*²¹¹. » Agent·es subalternes et membres de l'encadrement local s'unirent largement contre les élites de l'institution qu'ils assimilaient tous au pouvoir politique en place. Les policier·es frondeurs jouissaient non seulement de la protection discrète de leurs chef·fes mais, comme me l'expliqua Margeret Chimande, ces derniers participaient eux-mêmes au freinage de l'activité : « *They were upset too... what Banda was doing was affecting their work as well. You know, Commissioners and above are all political positions but below that, positions don't change according to the government. Our direct bosses are not party zealots... So, those who refused to work were not really punished.*²¹² »

Isolé, faisant face à une opposition de plus en plus forte même parmi les hauts gradés, l'Inspecteur General refusa de céder à la pression et condamna publiquement la réaction de « policiers qui se comportaient de manière criminelle et cherchaient à échapper à la loi²¹³ ». Confronté à l'été 2012 à une vague de cambriolages et de vols à main armée et accusé par l'opposition de « dérouler le tapis rouge aux criminel·es²¹⁴ », le gouvernement, par l'intermédiaire de son ministre de l'intérieur, se réfugia derrière une baisse statistique de la criminalité dans son ensemble par rapport à l'année précédente, tout en condamnant les « policiers servant des intérêts politiques²¹⁵ ». Dans la foulée, la présidence de Joyce Banda fut marquée par une série d'attaques de commissariats par la population dans plusieurs quartiers populaires ; une « nouvelle tendance » que les services centraux du Malawi Police Service, dans une note interne de 2015 recensant quatorze postes de police ayant ainsi été attaqués entre 2012 et 2014, considéraient comme une conséquence directe de l'inactivité des agent·es : « *What started like isolated cases have become an order of the day. The public has become so contempt that they attack police stations even during broad day light with such impunity at a slightest misunderstanding with the police. [...] In many occurrences, police units were attacked after villagers felt that the police were not doing enough to protect them from criminals*²¹⁶ ».

²¹⁰ Entretien avec un superintendant responsable du CID, Quartiers Généraux de la Région Sud, 26 novembre 2016.

²¹¹ Ibid.

²¹² Notes de terrain, chez l'inspectrice Margaret Chimande, Ndirande Makata, 27 octobre 2017.

²¹³ "IG refuses to bow down to Pressure", art. cit..

²¹⁴ Déclaration publique du Democratic Progressive Party, cite dans "Security lapse worries Government", *The Nation*, July 28, 2012.

²¹⁵ Ibid.

²¹⁶ "Attacks perpetrated towards police formations", Malawi Police Service, Research and Planning, 2015.

Aux élections présidentielles de 2014, l'opposition emmenée par Arthur Peter Mutharika (APM), frère de l'ancien président Bingu, largement victorieuse, fit en grande partie campagne sur la question sécuritaire. Pour les policier·es interrogés, il ne faisait aucun doute que leur (in)action contribua largement à la déroute électorale de Joyce Banda. Le sous-inspecteur Jewel Kaluwa et le sergent Harold Chamwala conclurent ainsi notre échange sur le sujet :

Jewel: In 2014, JB lost because of the police officers. She declared war against police and the police won. If you want to be elected in this country, you need the support of the police. And she did not realise that.

Paul: What do you mean?

Harold: Security is a very big thing in Malawi. If people feel insecure, they will blame the government. And they did. Criminality was very high at that time... because police officers just want her to go. Had it been she had the support of the police; nothing would have stopped her from winning the elections. Because aside of security, the country was doing quite alright... especially electricity supply. There were just a few blackouts. And electricity can make you win elections in Malawi, but not without security.²¹⁷

Les effets électoraux concrets d'une action collective dont on peine à définir les contours et à mesurer l'ampleur réelle restent bien plus incertains que ne le revendiquaient les agent·es. La « grève » des policier·es de 2012 à 2014 vient tout de même rappeler la conditionnalité de leur allégeance au pouvoir politique. Or, si elle s'inscrit dans une séquence politique relativement courte, marquée par la politisation sans précédent de l'action policière, elle sembla également s'appuyer sur les frustrations plus profondes et plus anciennes des policier·es face à leurs conditions de rémunération et d'avancement de carrière en situation démocratique. Comme le suggèrent par exemple les propos du sous-inspecteur James Kaluwa ci-dessus, l'attitude de la présidente et les mesures de son IG étaient jugées d'autant plus insupportables que les policier·es souffraient déjà de « salaires misérables ». Lorsque je les interrogeai sur les raisons qui les avaient poussés, elle et ses collègues à se rebeller contre leur gouvernement, Margaret Chimande insista d'emblée sur les conditions difficiles dans lesquelles ils étaient contraints de travailler :

By that time, we were lacking everything. She had cut the budgets for Malawi Police Service, she had suspended the recruitment of new officers because she said that the country was not in need of more police officers... how come?! And salaries were always paid late, we were lacking funds for uniforms... officers came to the office with torn and dirty uniforms... and we had to pay for our working shoes.²¹⁸

Le suivi du traitement médiatique des questions policières révèle par ailleurs, dans le temps fort de la crise institutionnelle, un sursaut dans la médiatisation du « malaise » policier. Parurent ainsi plusieurs articles sur le « népotisme²¹⁹ », pour la première fois publiquement dénoncé dans la presse par des agent·es subalternes, sur les conditions de travail difficiles²²⁰, sur les « conditions de vie inhumaines » des logements de fonction ou encore sur les problèmes de versement des allocations pour ceux qui n'en disposaient pas²²¹. Ce fut à la même période que la Malawi Human Rights Commission, constatant une recrudescence des tensions entre

²¹⁷ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 23 juillet 2018.

²¹⁸ Notes de terrain, chez l'inspectrice Margaret Chimande, Ndirande Makata, 27 octobre 2017.

²¹⁹ "Police promotions raise Discontent", *The Nation*, July 12, 2012.

²²⁰ "Lack of vehicles worries Blantyre Police Station", *The Nation*, May 26, 2012

²²¹ "Police staff houses not fit for Humans", *The Nation*, March 20, 2013

police et population lança une recherche d'envergure débouchant sur deux rapports publiés en 2015 documentant extensivement le « malaise » des policiers. En somme, comme l'observe Emmanuel Blanchard dans le cas des policier·es français en 1958 : « c'est quand l'allégeance et le nécessaire soutien de la police aux gouvernants s'effritent que le terme [de malaise policier] apparaît dans la bouche des intéressés et des commentateurs²²² ».

Conclusion du chapitre

On a cherché à montrer dans ce chapitre comment les évolutions structurelles de l'institution policière et du contexte politique et économiques ont pu peser sur les rapports qu'entretiennent les policier·es à leur métier et à l'État qui les emploie. Elles ont notamment contribué à rendre plus incertaine leur soumission au pouvoir politique, qui était jusqu'alors considérée comme acquise. Constituant depuis les années 1990 les principaux points d'achoppement entre, d'une part, les policier·es et le gouvernement qui les emploie et, d'autre part, entre policier·es et ONG de défense des « droits humains », sans avoir pour autant suffi à remettre en cause leur allégeance au pouvoir politique, les frustrations liées à la faiblesse des rémunérations et à l'opacité de l'institution trouvent ainsi à s'exprimer dans le contexte politique ouvert par le réformisme agressif de l'administration policière sous Joyce Banda et alimentent la fronde des policier·es. Ce point suggère que leur opposition à la présidente n'est pas une simple réaction spontanée à ses prises de paroles qualifiées d'« anti-police », mais se nourrit d'une histoire plus longue, marquée par la dévaluation du métier de policier·es de terrain et par la déconnexion croissante entre le haut et le bas de l'appareil d'État. L'analyse a par ailleurs révélé l'ambiguïté des positions policières à l'égard de la loi, des droits humains et des questions relatives aux libertés publiques, qui peuvent tout autant constituer des éléments centraux de leur identité professionnelle lorsqu'ils se revendiquent garants de la loi et affirment « éduquer » les citoyens, mais également représenter un ennemi à combattre lorsque les « droits humains » sont considérés comme étant à l'origine de nouvelles pressions sur leur travail et d'un renforcement de l'incertitude de leur environnement professionnel. Plus que des positions de principe ancrées dans des représentations immuables de l'ordre et de la mission policière, ces rapports ambigus aux droits humains semblent avant tout dépendre des rapports matériels au métier et à l'État.

Après avoir interrogé les conséquences des transformations des politiques de l'ordre sur l'identité professionnelle des policier·es, le propos se tourne désormais sur le second volet de la réforme du *community policing* : les injonctions à la participation citoyenne au travail de police et ses conséquences sur la structure locale de l'arène policière. Après avoir pris pour objet la profession policière dans son ensemble, la focale se resserre sur les interactions quotidiennes dans le quartier de Ndirande où s'est déroulé l'essentiel du terrain.

²²² E. Blanchard, « Quand les forces de l'ordre défient le palais Bourbon », art. cit., p. 65.

Chapitre III.

L'ordre des « *chairmen* »

Community policing et étatisation de l'arène policière

Cet après-midi d'octobre 2019, le bureau du *community policing* (CP) de Ndirande a réuni au poste de police l'ensemble des membres exécutifs des structures locales du CP et les représentants des autorités traditionnelles. Le nouvel *officer in charge* (OC) à la tête du poste de police du quartier a tenu à se présenter aux « représentants de la population du quartier », en compagnie du nouveau responsable du CP au commissariat central de Blantyre. L'enjeu était également de leur présenter le téléphone d'urgence que le nouveau conseiller municipal local a offert au poste de police, avec le soutien de l'opérateur téléphonique TNM, pour lequel il travaillait avant d'être élu.

Une cinquantaine de personnes est présente dans le préau à l'arrière du poste de police. Des rangées de chaises en plastique et une table basse ont été disposées là pour l'occasion. Le sous-inspecteur Francis Mponera, responsable du bureau du CP au poste de Ndirande, qui s'est chargé lui-même de prévenir tout ce monde, se félicite de ce taux « élevé » de participation : « *It shows that our work is successful, people are taking community policing seriously* », me glisse-t-il. Les convives arrivent par petits groupes. Beaucoup saluent amicalement plusieurs policier-es présents et plaisantent quelques minutes avec eux avant de prendre place.

Après quelques mots introductifs de Francis, Redson Kunhango prend la parole. C'est le « *chairman* » du *community policing forum* (CPF), la plus haute des instances de la participation citoyenne au travail de police placées sous l'autorité du poste de police du quartier. Il porte un t-shirt arborant le logo du Malawi Police Service et la mention « Know Your Neighbours ». Il dit être « très honoré » de recevoir le responsable du CP pour l'aire urbaine de Blantyre. Il remercie également le conseiller municipal et l'opérateur TNM pour la fourniture du téléphone qui va résoudre les problèmes récurrents pour contacter la police en urgence. Il se montre par ailleurs « rassuré » de voir arriver sous peu le nouveau *station officer* (SO, second dans la hiérarchie du poste de police) alors que son prédécesseur, « un homme très apprécié », n'avait toujours pas été remplacé. Il regrette toutefois que la communauté n'ait pas été tenue informée plus en amont du départ de ce dernier, qui avait « provoqué un choc » dans la population du quartier.

Le conseiller, le représentant du *group village headman* (GVH) Makata puis *Phalomwe*, le *chairman* adjoint du marché central de Ndirande s'expriment à leur tour et reprennent en substance les propos tenus par le *chairman* du CPF quelques minutes auparavant. Le conseiller invite les habitant-es à « travailler ensemble main dans la main, quelles que soient les oppositions politiques exprimées pendant la campagne ». Les autres mettent en avant « l'aide » que la population doit apporter à la police pour continuer à faire de Ndirande un quartier « paisible », tout en enjoignant les nouveaux responsables du poste de police à faire remonter les demandes et les problèmes de la population à ceux qui occupent des positions élevées dans la société.

C'est ensuite au tour du responsable du CP au commissariat central de Blantyre de prendre la parole. Il remercie les délégués d'être aussi nombreux, « signe que la communauté et la police ne font qu'un » : « sans une communauté forte et concernée par la sécurité, la police n'est rien ». Il lance le slogan « *Apolici Ndi Abale Athu* » (« La police est votre famille ») que les personnes présentes reprennent en cœur avec vigueur en l'accordant à la première personne du

pluriel (« *Apolici Ndi Abale Anu* »). Il parle ensuite des « affaires récurrentes » de vols et de cambriolages. Il explique qu'avec l'aide de la communauté ici réunie, les populations vont comprendre qu'il faut travailler avec la police, livrer les contrevenants aux agent·es et ne pas « se faire justice soit même » : « Il n'y a pas d'autre Malawi possible. Il faut s'assurer que le Malawi est en paix. Si on travaille main dans la main, nous allons apporter la paix et la sécurité aux communautés et à Ndirande. Je sais qu'il y a une bonne interaction entre la police et la communauté, je sais que vous allez m'accorder la même confiance. » Francis lui répond au nom de la « communauté de Ndirande » : « La communauté rassure le coordinateur qu'il n'y aura pas le chaos à Ndirande. Grâce au *community policing*, le temps de la 'mob-justice' est révolu ». Puis il invite le nouvel *officer in charge* à prendre la parole et à conclure la réunion.

Celui-ci reprend les thèmes développés par ses prédécesseurs. Il se montre « fier de voir autant de monde à ce meeting. Ailleurs, dit-il, il serait impossible de rassembler autant de monde. » Il souligne le « rôle central » des « leaders de la communauté » dans la transformation de Ndirande en quartier paisible alors qu'il y a peu, c'était le quartier le plus dangereux du pays. Il poursuit alors en insistant sur la division entre les « bons citoyens » qui collaborent activement avec la police et ceux qui « sont là pour provoquer la police » : « Je vais envoyer mes hommes pour leur donner une leçon d'éducation civique ! (*rires*) Il y a d'autres endroits comme Msundwe où des personnes impitoyables ont tué un policier et écrit sur Facebook avoir 'éliminé un policier de plus'. C'est pathétique. Il y a des personnes entêtées et non éduquées qui s'en prennent à la police, qui brûlent des postes de police. Mais alors, c'est la majorité de la population qui souffre. Je sais qu'ici les gens ne peuvent faire cela. Ici les gens aiment l'ordre et la paix. Car nous sommes de bons chrétiens, et car la police et la population sont de la même famille (*applaudissements*). Partout où il y a des gens qui vivent, il doit y avoir une police. Et là où il y a la police, il doit y avoir une communauté. » Il remercie le conseiller pour son « cadeau » qui permettra aux « leaders de la communauté de contacter directement la police au lieu de l'appeler [lui] ou le coordinateur personnellement ». Il souligne l'importance de rapporter les crimes à la police et rassure la communauté sur le fait que « désormais [les policier·es] pourraient réagir plus vite aux appels ». Il attire notamment leur attention sur le fait que de « dangereux criminels » ont été libérés de prison et enjoint les « leaders » à « redoubler d'attention » : « Ces gens ne dorment pas dans des arbres ou dehors ! Ils ont loué vos appartements, ce sont vos voisins... Ne vous dites pas "ah, mais ils paient le loyer, je suis satisfait". Rapportez-nous chaque mauvais comportement que vous relevez. Je vous le demande ! Rappelez-le dans vos communautés. Il est interdit de se faire justice soi-même. En tant qu'OC je ferai tous les efforts pour apporter une meilleure police à Ndirande. Vous, en tant que communauté, vous devez prendre votre part pour nous aider. Nous devons renforcer nos structures pour la police. Tout l'enjeu est de s'aider mutuellement. Vous devez maintenant porter mon message à vos communautés respectives. » Comme depuis le début de la réunion, tous les invités sont restés sagement assis tout au long de son intervention aux allures de prêche, qu'ils ponctuaient d'approbations sonores et d'applaudissements.

Sur ses derniers mots, Francis se lève et fait scander le slogan « *Apolici Ndi Abale Anu* » à l'assemblée plusieurs fois de suite avant de boucler la séance en demandant à Matthew Balaka, *chairman* de la gare routière mais également pasteur, de prononcer une prière, puis en annonçant une distribution de snacks et de boissons fraîches.¹

*

* *

¹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 10 octobre 2019 (propos traduits du chichewa en direct par le sergent Mike Chimwana et enregistrés).

Ce jour-là étaient réunis au poste de police de Ndirande l'essentiel des « *community policing chairmen*² », responsables des structures locales du *community policing*. Un meeting comme celui-ci n'est organisé qu'à de rares occasions. Sa tenue, à peine quelques jours après que le nouvel *officer in charge* avait pris ses fonctions, atteste de l'importance qu'ont pris les responsables du CP dans l'arène policière locale au cours des dernières décennies. Régulièrement, en revanche, les policiers·es du département du CP se rendent au contact de la population pour rencontrer les associations de commerçant·es, les groupes religieux ou encore les élèves des nombreux établissements scolaires publics et privés que compte le quartier. Ces rencontres sont autant d'occasions de diffuser les principaux « messages » de la doctrine du CP. On y retrouve pêle-mêle l'injonction à la participation citoyenne au travail de police et la condamnation de la « *mob justice* », la mise en scène de la coopération entre autorités étatiques et non étatiques locales, et celle de la communion entre la « communauté » et « sa » police. C'est sur ces concepts clés et leur traduction concrète dans le cadre de l'implantation du dispositif du CP dans le quartier que se penche le présent chapitre.

En considérant l'instauration du CP à la fin des années 1990 comme un point de bascule plutôt que de départ, le propos repose sur l'analyse longitudinale de la participation à l'ordre des populations gouvernées dans le quartier depuis la dictature, de manière à identifier les traces du passé dans les formes qu'elle prend aujourd'hui³. Depuis les années 1960, celle-ci a consécutivement, et souvent de manière concomitante, pris la forme de milices inféodées au parti unique ; de caïds faisant régner l'ordre à la gare routière tout en s'engageant dans diverses activités illégales ; d'associations de marchands faisant la loi au marché central ; de groupes de jeunes hommes sans emploi percevant dans la production de sécurité dans leur quartier un moyen de générer un revenu et oscillant entre protection et prédation des habitant·es ; de groupes de voisinage rassemblant des membres plus âgés et économiquement moins précaires, mobilisés pour traquer et sanctionner les « criminel·es » qui sévissent dans leur quartier ; ou encore du lynchage collectif de personnes désignées comme « criminelles ». À la tête de la quasi-totalité de ces « formations policières⁴ », la figure du « *chairman* » a émergé pendant la colonisation au sein des *natives associations* et s'est institutionnalisée au sein des structures locales du parti unique, avant de s'imposer au cœur du dispositif du CP. Retracer l'histoire de cette figure d'autorité locale permet de faire ressortir certaines continuités dans la participation à l'ordre, malgré les changements institutionnels et politiques. Ce regard rétrospectif éclaire

² Le terme de « *chairmen* » est employé sur le terrain pour désigner les personnes à la tête d'un grand nombre d'organisations locales, qu'elles appartiennent ou non aux dispositifs participatifs mis en place par l'État. L'emploi du masculin pluriel prime lorsqu'il s'agit de désigner cette population dans son ensemble, malgré la possibilité pour des femmes d'occuper des positions similaires. Elles sont en revanche individuellement désignées par le terme de « *chairwoman* » ou celui de « *chairlady* ». Au lieu du terme de « *chairperson* » plus neutre, mais qui n'est jamais employé sur le terrain, nous reprenons cet usage dans ce chapitre et les suivants.

³ Pour une approche similaire, voir : L. Buur, « Domesticating Sovereigns », art. cit. ; L. Fourchard, *Trier, exclure, policer*, op. cit..

⁴ Emprunté à Lars Buur et Steffen Jensen, le terme regroupe les groupes ponctuels qui se forment pour faire face à des événements spécifiques des « organisations policières » plus structurées et durables. Voir: L. Buur and S. Jensen, « Introduction », art. cit..

notamment la centralisation de l'arène policière contemporaine autour d'une poignée d'acteurs clés.

Le chapitre analyse le rapport à l'État de ces diverses formations policières et de leurs « leaders ». Au Malawi, comme dans d'autres contextes de pluralisme policier, l'instauration du CP s'inscrit dans un processus d'« étatisation » de l'arène policière. Elle procède autant par la cooptation et l'officialisation de certaines organisations que par la disqualification et la criminalisation des autres. Il s'agit alors non seulement de se doter d'auxiliaires policier·es à moindres frais pour étendre le contrôle des populations gouvernées, mais aussi de discipliner et de façonner les moralités des participant·es eux-mêmes⁵. La méthode de l'ethnographie symétrique sur laquelle a reposé le terrain permet toutefois de ne pas se limiter au point de vue de l'État et de sa police, et de dépasser la seule question de l'encadrement. En portant le regard sur la vie quotidienne et la structuration interne des groupes, sur les trajectoires sociales de leurs membres, les ressorts de leur engagement et les rétributions – matérielles et symboliques⁶ – qui y sont associées⁷, on cherche à comprendre les mécanismes derrière leur inscription apparemment volontaire dans les dispositifs de contrôle étatique. Attentive à l'historicité, aux ancrages sociaux et institutionnels des groupes vigilants ainsi cooptés, ainsi qu'aux rapports de domination qui les traversent⁸, l'analyse permet d'appréhender l'implantation concrète du dispositif dans le quartier en termes de « compatibilité contingente⁹ » entre le contexte institutionnel et politique changeant d'une part et l'évolution de leur structure interne et des dispositions de leurs membres d'autre part.

La méthode de l'ethnographie symétrique sur laquelle a reposé le terrain permet toutefois de ne pas se limiter au point de vue de l'État et de sa police, et de dépasser la seule question de l'encadrement. En portant le regard sur la vie quotidienne et la structuration interne des groupes, sur les trajectoires sociales de leurs membres, les ressorts de leur engagement et les rétributions – matérielles et symboliques¹⁰ – qui y sont associées¹¹, on cherche à comprendre les mécanismes derrière leur inscription apparemment volontaire dans les dispositifs de contrôle étatique. Attentive à l'historicité, aux ancrages sociaux et institutionnels des groupes

⁵ G. Gourgues et J. Le Mazier, « Participations à l'ordre et participations conservatrices », art. cit..

⁶ D. Gaxie, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 27, n° 1, 1977, p. 123–154.

⁷ Pour une perspective similaire en Afrique et en France voir : L. Fourchard, « The Politics of Mobilization for Security... », art. cit. ; L. Revilla, « Hiérarchies sociales, réforme morale... », art. cit. ; M. Gardenier, « La surveillance a-t-elle une couleur politique ? Cercles de vigilance, capital social et compétition municipale dans des espaces périurbains en France », *Participations*, n° 29, 2021, p. 97–122.

⁸ G. Favarel-Garrigues et L. Gayer, « Violer la loi pour maintenir l'ordre », art. cit..

⁹ D. Rodgers, « When Vigilantes Turn Bad: Gangs, Violence, and Social Change in Urban Nicaragua » in D. Pratten and A. Sen (eds.) *Global Vigilantes*, London : Hurst, 2007, p. 349–370.

¹⁰ D. Gaxie, « Économie des partis et rétributions du militantisme », art. cit..

¹¹ Pour une perspective similaire en Afrique et en France voir : L. Fourchard, « The Politics of Mobilization for Security... », art. cit. ; L. Revilla, « Hiérarchies sociales, réforme morale... », art. cit. ; M. Gardenier, « La surveillance a-t-elle une couleur politique ? », art. cit..

vigilants ainsi cooptés, ainsi qu'aux rapports de domination qui les traversent¹², l'analyse permet d'appréhender l'implantation concrète du dispositif dans le quartier en termes de « compatibilité contingente¹³ » entre le contexte institutionnel et politique changeant d'une part et l'évolution de leur structure interne et des dispositions de leurs membres d'autre part.

Le chapitre retrace dans un premier temps le processus d'étatisation de l'arène policière et l'instauration tâtonnante du dispositif du CP (I), avant d'étudier en détail l'évolution des pratiques et des modes d'organisation des groupes vigilants peu à peu intégrés dans le giron de l'institution policière et officialisés sous le nom de *community policing committees* (CPCs) et de *neighbourhood watches* (NW). Nous verrons que les contacts rapprochés avec l'État contribuent assez classiquement à la bureaucratization de ces groupes¹⁴, mais aussi, de manière plus originale dans ce type de contexte, à la dépolitisation de l'engagement sécuritaire (II)¹⁵. Le propos se penche enfin sur les « carrières vigilantes¹⁶ » des « *chairmen* » à la tête de ces groupes et sur les conditions concrètes de leur collaboration avec l'institution policière, afin de faire ressortir les enjeux de légitimation réciproque au cœur de la division du travail policier qui s'est imposée avec l'implantation du CP (III).

¹² G. Favarel-Garrigues et L. Gayer, « Violent la loi pour maintenir l'ordre », art. cit..

¹³ D. Rodgers, "When Vigilantes Turn Bad", art. cit..

¹⁴ L. Fourchard, *Trier, exclure, policer, op. cit.* ; R. Da Cunha Dupuy, "Bureaucratizing Self-Defence...", art. cit.

¹⁵ C'est davantage une politisation accrue des enjeux sécuritaires que font ressortir les travaux sur ce genre de dispositif dans les quartiers populaires du « Sud » : P. Albrecht and H.M. Kyed (eds.), *Policing and the politics of Order-making on the urban Margins, op. cit.*

¹⁶ L. Fourchard, « Engagements sécuritaires et féminisation... », art. cit..

I. L'étatisation partielle et tâtonnante de l'arène policière

Lors de mon terrain à Ndirande entre 2016 et 2019, les CPCs et NW particulièrement instables décrites par Diana Cammack et Edge Kanyongolo et leur équipe à la fin des années 2000 avaient laissé place à des organisations stables, fortement structurées autour d'une poignée de leaders en poste depuis plusieurs années et en étroite collaboration avec le poste de police du quartier¹⁷. Les paragraphes qui suivent retracent les vingt-cinq années d'existence du dispositif à Ndirande : les tâtonnements, les moments d'ouverture et de fermeture qui rythment son implantation dans le quartier et qui ont conduit à une reprise en main progressive de l'État et de sa police sur l'arène policière locale¹⁸. Mais pour en comprendre le déroulement, il convient de revenir sur la période de la dictature et notamment des milices partisans au sein desquelles s'est ancré un imaginaire spécifique de la participation à l'ordre.

1. Le spectre des milices du parti unique

Si la délégation par l'État de nombreuses prérogatives policières à des organisations non étatiques n'est pas nouvelle au Malawi, l'idée d'une prise en charge par la population de sa propre sécurité est, elle, bien plus récente. Elle s'impose officiellement avec l'imposition de la doctrine du CP comme principe directeur pour l'institution policière et la transformation du personnel policier en agent-es mobilisateurs. L'exercice du pouvoir pendant toute la période de la dictature de Kamuzu Banda laissait en effet peu de place à la prise en charge par la population des affaires publiques, alors même, on l'a vu, que les chefferies perdaient toute marge de manœuvre en étant soumises au contrôle étroit du Parti et de ses représentants locaux. De fait on ne trouve pas trace, dans l'histoire du Malawi, d'un vigilantisme institutionnalisé de longue date comme au Nigeria ou en Afrique du Sud¹⁹, ni de dispositifs étatiques de participation citoyenne aux affaires publiques comme les *nyumba-kuni*, piliers de l'*ujamaa* dans la Tanzanie de Julius Nyerere, qui ont inspiré les *mayumba kumi* dans l'Ouganda de Yoweri Museveni, « dont les membres collectaient l'impôt, maintenaient l'ordre, avaient des fonctions de surveillance » et devaient « 'participer pleinement' à la lutte contre la criminalité et la

¹⁷ Entre 2008 et 2011, une équipe de cinq chercheurs dirigés par Diana Cammack et Edge Kanyongolo ont mené une importante recherche ethnographique sur la gestion des « biens publics » et la « gouvernance locale » dans plusieurs quartiers populaires du pays, dont Ndirande, pour l'Oversea Development Institute. Leurs travaux offrent un contre-point historique particulièrement intéressant pour saisir les transformations sociales et politiques dans le quartier sur la décennie qui a précédé mon propre terrain. Voir notamment : D. Cammack et al., *"Town Chiefs" in Malawi*, *op. cit.* ; D. Cammack and E. Kanyongolo, *Local Governance and Public Goods in Malawi*, Overseas Development Institute, London, Africa Power and Politics Working Paper, 2010, n° 11 ; D. Cammack, *Peri-urban Governance...*, *op. cit.*.

¹⁸ Ce type de trajectoire par tâtonnements semble être une constante dans l'instauration des dispositifs de CP sur le continent africain. Voir par exemple : T. Diphorn and N. van Stapele, 'What Is *Community policing*?', art. cit. ; H.M. Kyed, "*Community policing* in Post-war Mozambique", art. cit..

¹⁹ J. Lar, "Historicizing Vigilante Policing", art. cit. ; O. Owen, « Maintenir l'ordre au Nigéria », art. cit. ; L. Fourchard, *Trier, exclure, policer*, *op. cit.*, chap. 3.

contrebande²⁰ ». Une large part du maintien de l'ordre était toutefois prise en charge par les structures partisans locales, notamment les *youth leaguers* (LMY) et les *Malawi Young Pioneers* (MYP) dont les membres n'étaient pas à proprement parler des professionnels de l'ordre. Loin de se limiter à l'endoctrinement politique d'une jeunesse entièrement dévouée au président et au régime, ces organisations étaient le lieu d'investissements personnels divers, où les rétributions économiques semblaient jouer un rôle central dans l'engagement. S'y enracinait un imaginaire spécifique de la participation citoyenne à l'ordre, notamment juvénile et masculine, qui ne se limitait pas à servir les intérêts directs du régime et du dictateur, ni à maintenir le seul ordre politique. Mais, à l'inverse des autres contextes historiques mentionnés plus haut, celle-ci se déroulait exclusivement au sein des structures du Parti-État. C'est en grande partie contre ce modèle que le dispositif du CP a été promu dans les années 1990. On verra toutefois que les premières *neighbourhood watches* qui en ont résulté ont été profondément marquées par l'héritage des milices partisans.

Participer à l'ordre au sein du Parti-État

Ce fut d'abord sous la dictature que s'institutionnalisa la figure du *chairman*, que l'on retrouva ensuite dans l'ensemble des dispositifs participatifs, dont le CP, qui émergèrent avec les politiques de décentralisation des années 1990-2000²¹. Comme se le remémorait Peter, qui a grandi à Ndirande dans les années 1980 et qui est aujourd'hui l'un des *CP chairmen* les plus influents dans le quartier, le *party chairman* représentait à l'époque la plus haute autorité politique et centralisait tous les pouvoirs dans sa localité :

The Party had a structure in our communities... if you are a *chairman* of that structure in the community... you are also a *chairman* if we talk about security, if we talk about the development in the community... if we talk about... everything that concerns the community, that Party *Chairman* is a *chairman* of all.²²

À la tête de la branche principale du parti à l'échelle locale, et secondé par une « *chairwoman* » responsable de la « *women's branch* » et d'un « *youth chairman* » pour la LMY, le *chairman* était compétent pour régler des disputes au sein de la population, ordonner aux *youth leaguers* de procéder à des interpellations, choisir de livrer les personnes arrêtées à la police ou décider lui-même d'une punition. La primauté de leur autorité sur les autres pouvoirs locaux consacrait leur centralité de ces figures dans l'arène policière locale. Les quelques policier·es de l'époque avec qui j'ai pu m'entretenir se remémoraient ainsi n'avoir eu aucun moyen de contredire la décision du *party chairman* en matière d'arrestation ou de libération de personnes. Cette autorité faisait qu'en retour, les *chairmen* étaient très sollicités par la population pour régler les différends, pour des problèmes qui relevaient non seulement de la vie politique, mais également des problèmes du quotidien au sein de la sphère familiale ou du voisinage.

²⁰ F. Brisset-Foucault, « Démocratiser le fusil. L'imagination composite d'une citoyenneté coercitive en Ouganda », *Participations*, n° 29, 2021, pp. 128–133, cit. p. 129.

²¹ B. Chinsinga, *Democracy, Decentralisation, and Poverty Reduction in Malawi*, Köln : Köppe, 2007.

²² Entretien avec Peter Chiponda, Secrétaire du *community policing* Forum de Ndirande, chez lui à Ndirande Malaysia, 14 octobre 2017.

Les archives policières regorgent en effet d'affaires initiées par un dépôt de plainte auprès du *chairman*. Avec les rapports manuscrits des espions du MYP, elles rendent également compte de plusieurs conflits réglés directement au siège local du Parti, par le *chairman*. C'est le cas d'une dispute entre Mrs N. et quatre autres femmes dans le quartier populaire de Chilomoni (similaire à Ndirande dans sa composition sociale) rapportée dans le rapport mensuel du commissariat central de Blantyre en mars 1978. Selon la version policière, une première dispute avait éclaté en octobre 1977. Les quatre femmes avaient alors été jugées coupables d'« *Assault Occasioning Actual Bodily Harm* » pour avoir agressé Mrs N. dans la rue, et condamnées par la *Mobile Traditional Court* de Chilomoni à payer chacune une amende de K10 dont 6 revenaient à la victime. Le 8 février 1978, Mrs N. fut ensuite prise à parti par un membre de la section locale de la LMY à l'entrée du marché, lors d'une opération de contrôle des cartes du Parti. Celle-ci la traita de prostituée, lui reprochant notamment de coucher avec le mari de Mrs C., l'une des quatre femmes de l'affaire d'octobre. Elle revint alors sur cette affaire, l'accusant d'avoir menti à la police pour forcer ses « proches » (« *relatives* ») à lui verser de l'argent, avant de lui arracher son panier et de le piétiner. Le lendemain, Mrs N. rapporta l'affaire à deux amies qu'elle croisait dans la rue, mais Mrs C., passant par-là, entendit le nom de son mari. Elle rapporta au *Party Chairman* que Mrs N. avait insulté publiquement elle et son mari. Celui-ci convoqua alors Mrs N. et son mari pour une audience publique qui se tint à son propre domicile le soir du 26 novembre. De nombreuses personnes vinrent y assister ou y participer, dont les quatre femmes de l'affaire d'octobre. Selon le rapport « chacune des parties présenta sa version des faits et à la fin, Mrs N. fut reconnue coupable et fut condamnée à verser K10 à Mrs C. ». Un premier versement fut effectué le lendemain, mais, « informée du procès », la police du quartier empêcha le second versement, saisit l'argent déjà versé et poursuivi le *chairman* pour « exercice illégal de la justice¹ ». Dans ce cas précis, le rapport ne précise pas si celui fut finalement condamné. Dans la plupart des autres affaires similaires mentionnées dans les rapports policiers consultés, l'encadrement partisan local demeurait toutefois largement impuni pour ce type d'écarts.

Ces archives témoignent des informations dont disposaient les élites nationales sur l'activité des représentants locaux du régime, de leurs moyens de contrôle et de sanction, ainsi que des risques éventuellement encourus par ceux qui prenaient trop de libertés. Elles révèlent également toute la latitude dont ils disposaient dans l'exercice quotidien de leur fonction, au point même pouvoir de revenir sur une décision de justice. Leurs marges de manœuvre étaient alors bien plus importantes que ne le laisse entendre une historiographie très longtemps centrée sur la personnalité de Banda et de ses proches et la dimension despotique de leur pouvoir²³. S'appuyant sur l'organisation pyramidale de l'État autour du président, certains commentateurs ont en effet conclu que le Malawi se distinguait de la majorité des autres pays africains, « *where*

²³ Pour des exemples, voir: T.D. Williams, *Malawi, the politics of Despair*, Ithaca, N.Y. : Cornell University Press, 1978 ; J.L.C. Lwanda, *Kamuzu Banda of Malawi*, *op. cit.* ; C. Gabay, "The Radical and Reactionary Politics...", art. cit..

*a more polycentric political patronage structure emerged at all levels of the state hierarchy soon after independence*²⁴ ». Pourtant, le même système diffus de captation de prébendes qui caractérise la « politique du ventre²⁵ » dans d'autres sociétés africaines de l'époque ressort de l'analyse des activités partisans locales. Certaines *chaipersons* profitaient ainsi de leur position pour établir de véritables empires, usant des *youth leaguers* comme d'une police personnelle et tissant des réseaux de patronage très lucratifs. En 1976, par exemple, un mémo interne aux MYP révélait qu'un *branch chairman* à Machinjiri, non loin de Ndirande, dirigeait son secteur d'une main de fer, contrôlant l'accès à la terre et à la propriété privée et recourant aux services des *youth leaguers* pour intimider et menacer de mort ses rivaux au sein du parti, sans que les instances partisans du district réagissent²⁶. De même, en juin 1990, plusieurs rapports d'espionnage documentaient un réseau de racket et de détournement d'argent public – récolté lors de la vente des cartes du parti par les LMY ou lors de collectes prétendument destinées à l'achat de cadeaux pour le président – contrôlé et capté de longue date par plusieurs responsables des sections locales de Ndirande, avec la complicité encore du *district chairman* de Blantyre²⁷. Les archives disponibles, bien plus nombreuses pour la période s'étalant de la fin des années 1980 au milieu des années 1990 suggèrent que ces marges de manœuvre se sont considérablement étendues à cette période. Cela peut aussi bien être un biais du corpus archivistique que la conséquence d'un affaiblissement, observé dans d'autres contextes, des fondations du régime à la suite des premiers plans d'ajustement structurel entamés dans les années 1980²⁸.

Par ailleurs, avec l'intégration officielle des LMY et MYP au sein de l'appareil de contrôle policier dès le milieu des années 1960, symbolisée entre autres par leur port d'uniformes et leur investissement dans des activités de police du quotidien, l'imaginaire d'une participation à l'ordre essentiellement dévolue à la jeunesse s'est enraciné dans la société. Si, comme le rappelle une circulaire interne adressée aux responsables des camps d'entraînement des MYP, les milices du régime étaient officiellement subordonnées aux policier·es qui demeuraient « en charge de la sécurité dans [leurs] districts²⁹ », nombre d'éléments suggèrent qu'ils se considéraient et étaient largement considérés par les pouvoirs publics comme des forces policières indépendantes. Par exemple, les témoignages à la police de six *youth leaguers* inculpés pour le tabassage à mort d'un jeune homme dans un village du district de Blantyre en

²⁴ G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, *op. cit.*, p. 17.

²⁵ J.-F. Bayart, *L'État en Afrique...*, *op. cit.*

²⁶ MNA MYP, Intelligence 7, Administration, Memorandum to the honourable minister, n°350, "Mr. Lemuson Sitima held a private subversive meeting", 8 juin 1976.

²⁷ MNA MYP, Elections 5, MCP and Parliamentary General Elections Campaign Blantyre, « 598 to HQ: Mai Ligowe », 11 juin 1990 ; « 597 to HQ: Yona and Njoka, Youth Leaguers in Ndirande continue to harass people », 15 juin 1990 ; « 529 to HQ: Misuse of gifts by certain district MCP officials for Blantyre », 25 juin 1990.

²⁸ M. Labzaé, *La terre est au gouvernement*, *op. cit.*

²⁹ MNA MYP Intelligence 4, M.Y.P Headquarters to All Officers in Charge Training Bases: "Security Orders During the Republic Celebrations (1982)", 28/6/1982.

1967 – retranscrits intégralement dans le rapport d'enquête policière³⁰ – révèlent assez bien les représentations que ces jeunes se faisaient de leur rôle. S'ils affirmèrent n'avoir pas eu l'intention de tuer le jeune homme, tous admirèrent en revanche l'avoir traqué, attaché et tabassé. Ils justifiaient leur acte en mobilisant leur rôle de *youth leaguers* au service de la loi et de l'ordre : l'homme aurait menacé l'un d'entre eux en raison de son appartenance à la *League of Malawi Youth* puis aurait résisté à son arrestation. L'un d'entre eux expliqua ainsi dans sa déposition : « *I am the person who alleged that [this man] troubled youth leaguers. I am sorry that he is dead but I was not sorry when I took part in the assault. The duty of a youth leaguer is to maintain peace and order. [...] What I did on this day was to maintain peace and we assaulted [this man] because he was running away*³¹ ». L'enquête et la procédure judiciaire écartèrent finalement l'accusation de meurtre et débouchèrent sur leur condamnation à de courtes peines de prison pour simple « *assault* ». Confirmant le rôle policier des LMY et leur habilitation à user de la force, le rapport de jugement précise ainsi : « *youth leaguers are as Policemen, their duty is to maintain peace and order and help them in the development of the country. Like Policemen there are times when maintaining of the peace necessitate them to use force and it is only that time and that time alone when they are excused because their use of violence is to maintain peace and order*³² ». Ne considérant pas que l'acte eut été perpétré dans un souci de maintien de l'ordre, ni pour arrêter un dissident politique, la cour décida de maintenir les poursuites contre les jeunes hommes. Surtout, ce ne fut pas l'usage par des *youth leaguers* d'une violence ayant causé la mort qui fut retenu contre eux, mais les circonstances de leur acte qui les firent sortir de leur mandat.

LMY et MYP ne se contentaient donc pas de traquer et intimider les opposants politiques ni d'épauler l'institution policière. Leurs membres, principalement mais non exclusivement des hommes, pouvaient eux-mêmes procéder à des arrestations dites « non politiques ». À Ndirande par exemple, une section locale de la LMY procéda de son propre chef à une enquête en janvier 1970 pour retrouver les auteurs de troubles suite à des violences et des cambriolages autour du marché³³. Dans le même quartier en juillet 1992, une autre section organisa un raid contre les voleurs opérant dans le marché central et traqua un « gang de voyous » (thugs) qui se cachait dans la montagne voisine³⁴. Ils ciblaient alors majoritairement des personnes identifiées à des « criminel·es » – notamment des voleurs et cambrioleurs. Leur action prenait également une dimension morale particulièrement centrale : lorsqu'ils arrêtaient des maris violents, traquaient des femmes accusées de prostitution, contrôlaient les pratiques vestimentaires dans la rue, ou

³⁰ MNA POL, 5-6-3F-15007 CID HQR Zomba - Crime Records Blantyre, CID/SD/BT/66/67, décembre 1967. Il s'agit de la seule enquête policière que j'ai dépouillé qui contient ce niveau de détail.

³¹ Ibid, p. 14.

³² Ibid, p. 25.

³³ MNA POL, 11-2-6F-18385 Police CID Branch Crime Records, CID/SD/BT/10/70, Janvier 1970.

³⁴ MNA MYP, Elections 5, MCP and Parliamentary General Elections Campaign Blantyre, Rapport d'espionnage manuscrit, Mr Smart, 2 août 1992 ; MNA MYP, Election 5, INT, Rapport d'espionnage manuscrit, Miss Mwale & Chathyoka, juillet 1992.

sanctionnaient des enfants faisant l'école buissonnière³⁵. Comme l'indiquent par ailleurs les deux affaires décrites en détail ci-dessus, ces jeunes engagés dans les milices partisans versaient régulièrement dans les règlements de compte personnels et s'émancipaient du contrôle de leur hiérarchie partisane. En avril 1993, à quelques mois de la chute du régime, les membres d'un comité de section du MCP à Ndirande s'inquiétèrent par exemple des libertés prises par « [leurs] LMY », « *who could charge and settle cases on their own*³⁶ ».

Enfin, les archives policières et celles du MYP soulignent la centralité des pratiques de prédation monétaire dans l'action quotidienne des milicien·nes et l'impunité dans laquelle ils opéraient. Elles suggèrent que leur engagement comportait une dimension financière importante. Un grand nombre de plaintes formulées au poste de police, dont peu donnaient lieu à de réelles poursuites, se référaient ainsi à diverses escroqueries pratiquées par les membres des LMY comme ceux des MYP, qui n'hésitaient pas à piller les domiciles, s'approprier les biens et soutirer de l'argent aux personnes qu'ils arrêtaient. Les campagnes de vente et de contrôle de cartes du parti donnaient également lieu à des activités de racket et à d'importants détournements de fonds³⁷. Enfin, plusieurs rapports d'espionnage soulignent la désaffection de nombreux membres des LMY au début des années 1990, prétextant que les activités au service du parti n'étaient plus aussi profitables³⁸.

À la chute du régime en 1994, les deux piliers du maintien de l'ordre que constituaient les structures partisans locales et les MYP s'effondrèrent. Les premières furent grandement désaffectées suite à la défaite du MCP aux élections présidentielles et la seconde fut démantelée par l'armée quelques mois auparavant³⁹. Les formes de la participation citoyenne à l'ordre qui s'étaient développées en leur sein et l'imaginaire qui y était associé ont toutefois largement perduré dans les dispositifs qui ont suivi. Parmi les manifestations les plus fortes de cet héritage : la permanence de la figure du « *chairman* » autour de laquelle s'est structurée la multitude d'organisations locales – clubs, associations, groupes de pairs – qui a émergé dans les années 2000 pour revendiquer une autorité sur l'administration de divers biens communs⁴⁰. Comme le souligna, amusé, un ami journaliste à qui je faisais remarquer l'existence de ces « *chairmen* » dans tous les secteurs de la société : « *In Malawi nowadays, you put three people together and they'll need a chairman !*⁴¹ »

³⁵ Voir par exemple: MNA MYP, Intelligence 7, Administration, Memorandum to the Honourable Minister n°228, "Convicts at Benga by Malawi Congress Party officials", 22 mars 1976.

³⁶ MNA MYP, Elections 5, MCP and Parliamentary General Elections Campaign Blantyre, Rapport d'espionnage manuscrit, Mr Chiku, 12 avril 1993.

³⁷ Voir : MNA MYP, Intelligence 7, Confidential, MYP/SIW/154/90, Activities of Youth Leaguers - 1st January, 1990 - 30th June, 1990, 5 juillet 1990.

³⁸ Voir MNA MYP, Election 5, INT.

³⁹ R. Chirambo, "Operation Bwezani", art. cit..

⁴⁰ D. Cammack and E. Kanyongolo, *Local Governance and Public Goods in Malawi*, op. cit..

⁴¹ Notes de terrain, 20 juillet 2016.

Community policing : la « communauté » et « sa » police

Lorsque la réforme de l'institution policière fut enclenchée à la fin des années 1990, la création de structures locales promouvant et encadrant la participation citoyenne au maintien de l'ordre fut présentée comme la principale solution pour résoudre, à peu de frais, le problème de la criminalité, notamment en milieu urbain, et combler le vide laissé par la disparition des milices de la dictature. Dans les territoires où la réforme fut mise en pratique, un *community policing committee*, dont les membres sont théoriquement élus par les habitant·es à l'échelle d'un village ou d'une portion de village, supervise les activités d'une *neighbourhood watch* (NW) dont la fonction principale est de patrouiller le quartier la nuit. À l'échelle du *group village headman*, ces comités locaux sont réunis au sein d'un *crime prevention panel*. Un *community policing forum* (CPF) coordonne l'ensemble sur le territoire correspondant à la juridiction du poste de police local. Cette structure hiérarchique se poursuit à l'échelle du commissariat central, en l'occurrence celui de Blantyre, avec le *station executive committee* (SEC) puis de la région et enfin à l'échelle nationale.

L'introduction du CP marque un tournant dans l'histoire de l'implication des populations dans l'action policière. À l'inverse d'autres secteurs comme l'agriculture, où la doctrine participative influence l'action étatique depuis la fin de la situation coloniale⁴², c'est la première fois que les pouvoirs publics s'investissent directement dans sa promotion et dans sa mise en œuvre dans le domaine du maintien de l'ordre. Comme le montre la note ethnographique ci-dessous, le personnel policier, notamment celui rattaché au nouveau département du CP, joue un rôle de premier plan dans la mobilisation des populations et dans l'inculcation des bonnes pratiques participatives.

Encadré III-1 : Les policiers mobilisateurs

Cet après-midi, le sous-inspecteur Marcus Masina, le *community policing coordinator* du poste de Soche m'a convié à un meeting de création d'un CPC dans un village en zone rurale. Lorsque je le retrouve à 13h pour embarquer dans le véhicule du poste, il m'explique qu'il s'agit d'un territoire où ils ont constaté une augmentation de la criminalité, des cambriolages notamment, mais aussi des crimes sexuels commis sur des filles mineures. L'enjeu est donc non seulement d'établir des structures locales de CP pour entretenir un lien plus étroit avec des populations qui mettent plusieurs heures à pied pour se rendre au poste, mais également d'en profiter pour les sensibiliser à la « *gender-based violence*⁴³ ».

Nous arrivons finalement avec deux heures de retard après avoir attendu le seul pick-up que compte le poste de police, et que l'*officer in charge* avait utilisé pour un déplacement

⁴² O.J.M. Kalinga, "The Master Farmers' Scheme in Nyasaland, 1950-1962: A Study of a Failed Attempt to Create a 'Yeoman' Class", *African Affairs*, vol. 92, n° 368, 1993, p. 367-387 ; G. Traugh et R. Botiveau, « Construire une nation d'agriculteurs : l'"homme économique" et l'attente du développement dans le Malawi postcolonial », *Politique africaine*, n° 145, 2017, p. 27-49. Au-delà du seul cas du Malawi, voir: J.-P. Chauveau, « Participation paysanne et populisme bureaucratique: essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement » dans P. Lavigne Delville et J.-P. Jacob (dir.) *Les Associations Paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris : Karthala, 1994, p. 25-60.

⁴³ Pour faciliter la lecture et dans un souci de présentation de la démonstration, le choix a été fait d'alléger cette présente note ethnographique des passages portant sur la question des violences sexuelles et domestiques qui sont analysées dans un chapitre dédié : voir chapitre VII.

imprévu. Des chaises en plastique ont été placées en ligne dans la cour centrale du village. Une trentaine de femmes et une quinzaine d'hommes, pour la plupart des jeunes, sont assis par terre. Le *village headman* nous accueille. Il déplore notre retard tout en s'excusant de la faible affluence : le village entier s'était réuni à l'heure prévue, mais un enterrement se tenant également cet après-midi, la plupart des habitant·es, ne nous voyant pas arriver, a fini par s'y rendre.

Les policier·es s'assoient sur les chaises qu'il leur désigne. Je m'installe aux côtés d'un sergent, *public relations officer* (PRO) au poste de Soche, qui me propose de me traduire les échanges. Le sous-inspecteur Masina prend d'abord la parole pour présenter les intervenants à l'assemblée. Sont présents : deux agent·es du département du CP du commissariat central de Blantyre, un représentant de la *traffic police*, une du CID, le PRO et le responsable de l'*investigation branch*, membres du poste de Soche. Après cette brève introduction, le policier de la *Traffic Police* prend la parole et commence par demander à l'assemblée ce qu'ils pensent du rôle de la police. Une femme se lance : « protéger nos vies (*moyo*) et nos biens (*katundu*), et apporter la sécurité dans notre communauté ». Le policier acquiesce, mais il lui répond également qu'elle oublie un acteur indispensable : « Il ne faut pas négliger le rôle de la communauté. Avant, poursuit-il, la police travaillait seule. Les policier·es venaient dans les villages pour arrêter les gens. Mais maintenant, tout cela est terminé, la police travaille avec les communautés et la population ne doit plus avoir peur de la police. Le temps où les personnes qui venaient porter plainte ou témoigner étaient arrêtées est terminé. Désormais, on ne dit plus *Malawi Police Force* mais *Malawi Police Service* parce que la police a été réformée. Et dans le nouveau travail de la police, la communauté est centrale. » Il conclut alors par une phrase en anglais : « *Communities need to be the eye of the police* ».

Les policier·es se succèdent ensuite devant une audience silencieuse et attentive pour aborder plusieurs enjeux centraux des rapports entre la police et la population. Le même policier commence par traiter de la question de la corruption, expliquant notamment que s'il y a de la corruption, c'est que la population corrompt les policier·es. Il enjoint donc son public à être « honnête » et à ne pas offrir de pot-de-vin aux agent·es qui pourraient alors se retrouver « coincés ». Sa collègue du CID enchaîne sur la thématique de la « *gender-based violence* ». Elle se focalise tout particulièrement sur les crimes sexuels sur les filles mineures au sein de la famille. Le *child protection officer* du commissariat de Blantyre intervient à son tour sur la question de la délinquance juvénile. Regrettant que les cellules policières soient pleines d'enfants, il insiste sur la « responsabilité » des parents de nourrir leurs enfants et de les envoyer à l'école pour éviter qu'ils ne soient dans la rue, exposés à la criminalité et finissent par commettre des crimes eux aussi. Il explique par exemple qu'il n'est pas normal d'envoyer un enfant au marché où il sera exposé à la tentation et peut être à la violence. « La sécurité et la lutte contre la délinquance des jeunes commencent par vous » leur rappelle-t-il.

C'est ensuite au tour du *crime prevention officer* du commissariat de Blantyre de s'adresser aux villageois pour leur présenter le dispositif de *neighbourhood watch* que les policier·es souhaitent instaurer dans leur communauté, avec l'accord de leur *village headman*. Il débute par un nouveau rappel sur la « responsabilité » des membres d'une communauté à assurer leur propre sécurité : « Nous, policier·es, ne pouvons rien faire sans votre action. Aidez-nous à vous aider ». Il insiste notamment sur le besoin d'avoir une NW « active » et « régulière ». Des patrouilles doivent avoir lieu plusieurs fois par semaine et non seulement une fois de temps en temps. Ses membres doivent être les « yeux et les oreilles de la police au village » et doivent donc « rapporter aux policiers et au *village headman* » tous les crimes dont ils ont connaissance. Il fait alors répéter quatre fois à l'assemblée comme à une classe :

CPO : *Chitetezo !!* (La sécurité)

Audience (en chœur) : *Chimayamba ndi ine !* (Commence par moi)

Puis il reprend son discours : « La sécurité est l'affaire de chacun. Pas seulement des membres de la patrouille du village. Il faut connaître ses voisins. Si votre voisin n'a pas de travail, n'est pas un *businessman*, mais semble « mener une grande vie », il faut alors s'en

méfier. Si vous connaissez les membres de votre communauté, vous savez si un « étranger » est là. Alors, n'attendez pas que des personnes d'autres communautés protègent votre communauté. C'est à vous de protéger votre communauté. Pas à la police, pas aux étrangers. À vous ! » Il conclut alors son intervention en annonçant solennellement la création du *community policing committee* : « Vous devez désormais désigner les membres de votre comité. Choisissez-les bien. Il faut que ce soit des personnes fortes et respectables, en qui vous pouvez avoir confiance, qui n'ont jamais commis de crime. Vous devez les respecter et les admirer, si vous ne les admirez pas, ils ne seront pas motivés à patrouiller la nuit pour arrêter les criminels et les conduire à la police. » Il insiste également sur le fait que participer à la NW n'est pas un *business*, mais une activité volontaire et bénévole. Il demande alors aux volontaires de se déclarer et annonce qu'une réunion avec eux se tiendra la semaine prochaine au poste de police.

Un homme âgé d'une quarantaine d'années se lève finalement et se présente comme le « *chairman* de la *neighbourhood watch* ». Il explique que le village possède déjà son propre comité, mais qu'ils travaillent pour l'instant « à l'aveugle », sans réellement savoir quoi faire. Le poste de police est très loin, les policier·es ne viennent presque jamais par chez eux et ils ne possèdent pas leur numéro de téléphone donc ils résolvent les affaires entre eux. Il exprime alors sa reconnaissance et son enthousiasme à l'égard de la réunion d'aujourd'hui et du discours des policier·es. Il désigne ensuite les membres de son comité qui se lèvent. Le groupe compte quatorze membres, l'essentiel des hommes d'âge mûr présents à la réunion, quelques jeunes hommes et deux femmes.

Le sous-inspecteur Masina, resté en retrait depuis un moment, demande à ce que deux autres femmes soient ajoutées au comité. Il insiste sur le rôle important des femmes dans les NW : « Il ne faut pas penser que les femmes sont inutiles parce qu'elles sont plus faibles que les hommes. Leur premier rôle est de fouiller les femmes suspectes. Si la patrouille arrête une femme et qu'il n'y a que des hommes, celle-ci pourrait essayer d'offrir des faveurs sexuelles pour ne pas être arrêtée... et les hommes peuvent penser qu'ils vont se contenter de coucher avec elle. » Il rappelle à ce propos aux hommes que leur investissement dans la patrouille ne doit pas mettre en péril leur famille et la paix dans leur couple : « Quand on n'a pas le temps de boire le thé, on le boit à un autre moment. Mesdames, je vous demande donc de tolérer que vos maris sortent le soir pour patrouiller et non pour vous tromper. Il ne faut pas non plus profiter de l'absence de vos maris pour aller coucher ailleurs ! » Ces propos déclenchent l'hilarité de l'assemblée. Il poursuit : « Messieurs, il est aussi important de ne pas profiter de votre position pour coucher avec des femmes... en plus les filles qui traînent la nuit risquent de vous apporter des maladies qui peuvent même vous tuer. » Il conclut enfin son discours par une mise en garde contre « l'avidité du pouvoir » : « Il ne faut pas que ce groupe soit utilisé pour prendre le pouvoir dans la communauté par rapport au chef. Il faut privilégier des personnes stables économiquement, qui ne seront pas jalouses ou envieuses des autres, qui ne soient pas trop joueuses et qui ne boivent pas trop. Surtout, il faut des personnes qui ne seront pas suspectées de vol. Des *neighbourhood watches* ont très mal fini parce que leurs membres sont devenus des criminels qui volaient au lieu de protéger leur communauté ».

Le chef est alors invité à conclure le meeting. Il remercie chaleureusement les policier·es pour leur présence dans son village puis s'adresse aux membres du comité. Il leur rappelle que la NW ne doit pas être une opportunité de harceler les habitants du village et de tirer avantage de leur pouvoir. Il explique qu'il sera particulièrement vigilant à cela et n'hésitera pas à appeler la police pour démanteler le comité s'ils s'adonnent à des actes criminels.

Comme à la fin de chaque meeting politique ou lors de la venue de représentants d'ONG dans les villages, le meeting se termine par des danses et des chants présentés par les femmes du village qui, accompagnées des cris des enfants, suivent le véhicule sur plusieurs centaines de mètres. En chemin, les policier·es se félicitent de l'ambiance de la rencontre et pensent que « [leur] message est passé auprès de la population présente ». Ils regrettent toutefois d'avoir eu si peu de monde. Marcus Masina m'affirme qu'il va faire savoir son

mécontentement au *village headman* qui avait pour responsabilité de maintenir les habitant·es en place malgré l'enterrement prévu le même jour.⁴⁴

La formation d'un CPC-NW suit toujours la même procédure. Le *CP coordinator*, responsable du bureau du CP et chargé de la coordination des différentes structures locales présentes sur le territoire d'exercice du poste de police, prend contact avec le *village headman* et lui demande de convoquer une réunion publique semblable à celle décrite ci-dessus. Les policier·es y présentent la doctrine du CP adoptée par l'institution policière, vantent les bienfaits de la « collaboration » entre police et population et multiplient les injonctions à une participation citoyenne au travail de police respectueuse des cadres proposés par la doctrine. Officiellement désignés et enregistrés en aval de ces rencontres, les membres des comités locaux de CP doivent non seulement « être les yeux et les oreilles des policier·es » dans des territoires où ces derniers ne se rendent parfois que très exceptionnellement, mais également prendre en charge une part importante du travail effectif de la police : patrouilles, fouilles, arrestations, évaluation des problèmes et élaboration de stratégies de maintien de l'ordre. La notion de « communauté » – maître mot de la doctrine répété à l'envi dans chacune des rencontres avec les populations gouvernées – se retrouve ainsi définie selon une logique à la fois participative et sécuritaire. C'est par la mobilisation de ses membres pour préserver la « paix » et la « sécurité » de ses membres, que la « communauté » prend forme et trouve son homogénéité : par-delà les divisions politiques, de classe, d'âge ou entre les différents villages qui composent le quartier, mais aussi par-delà la division entre l'État et la société. Elle se matérialise également à travers la coopération, voire la communion, avec la police. Police et population sont ainsi invitées à former un tout réunifié après des décennies de rupture. Un lecteur habitué des mondes du développement et des réformes des systèmes de sécurité en Afrique aura sans doute le sentiment d'avoir croisé à maintes reprises des réunions de ce type, au cours desquelles des fonctionnaires ou des employés d'ONG prêchent même une rhétorique participative bien ficelée devant une audience placée en position de récipiendaire. Ces meetings rendent ainsi bien compte d'une certaine internationalisation du mot d'ordre policier en même temps que circule la philosophie du *community policing*.

En résumé, le dispositif du CP se présente officiellement au Malawi comme une rupture radicale avec l'ordre politique et policier passé. Longtemps limitée aux seules instances partisans, encadrée par le Parti et jamais véritablement désignée comme telle, cette « participation » doit désormais revêtir les habits apolitiques du développement et s'émanciper de l'influence partisane. Si les références au monde politique restent très allusives dans les prises de paroles des policiers présents ce jour-ci au village, c'est en ce sens qu'il faut entendre l'insistance avec laquelle ils mettent en garde les membres de la NW contre « l'avidité du pouvoir ». La forte implication des autorités traditionnelles, sous l'autorité desquelles chaque échelon du dispositif est officiellement placé, vise un même objectif de prise de distance avec

⁴⁴ Notes de terrain, village Matalala, 13 juillet 2018.

les organisations partisans, tout en s'offrant le soutien d'un réseau d'autorités jouissant d'une forte légitimité locale⁴⁵. De même, contre la forme qu'ont prise les milices partisans à la fin de la dictature, les policier-es insistent pour que les membres soient des individus « respectables » qui ne soient ni attirés par l'argent ni suspectés de velléités criminelles. Mais si les comités que j'ai accompagnés à Ndirande à la fin des années 2010 s'illustraient par leur grande autonomie à l'égard des partis politiques (voir *infra*), les premières NW créées entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000 ont peiné à s'émanciper du spectre partisan et de l'héritage milicien.

L'échec des premières watches : entre précarité économique, concurrence partisane et dérive criminelle

Les premières NW introduites à Ndirande entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000 firent long feu. Comme l'ont souligné D. Cammack, E. Kanyongolo et leur équipe, elles s'étaient pour la plupart autodissoutes ou avaient été démantelées par la police à peine un an après leur création⁴⁶. Une pluralité de facteurs semble se conjuguer pour expliquer cette instabilité.

Les rapports ambigus que ces groupes entretenaient à la police ont d'abord compté pour beaucoup. En sous-effectifs et encore très mal formés à cette nouvelle philosophie policière, les policier-es les méprisaient bien souvent et refusaient de les associer à leur travail⁴⁷. Les NW patrouillaient donc essentiellement seules. Leurs membres avaient pour unique équipement les lampes torches, gilets réfléchissants et sifflets fournis irrégulièrement par la police, ainsi que les armes – bâtons, barres de fer et *sjamboks* (chicotte)⁴⁸ – qu'ils se procuraient ou se confectionnaient eux-mêmes. En face, les gangs criminels qui se multipliaient dans certains quartiers comme Ndirande disposaient d'armes à feu bon marché qui affluaient du Mozambique voisin alors en pleine guerre civile⁴⁹. Cette asymétrie de moyens a largement contribué à la démobilisation de plusieurs *watches*. C'est sans compter sur les effets de la généralisation de la mise en liberté provisoire des suspects, pratique inconnue sous la dictature et qui a, à la même période, accompagné la réforme du système judiciaire. Elle n'a fait que renforcer le ressentiment de nombreux patrouilleurs, frustrés de voir remises en liberté des personnes qu'ils avaient eux-mêmes arrêtées quelques jours plus tôt et qu'ils assimilaient parfois à de « dangereux criminels ». Mais ces problèmes proprement sécuritaires ne doivent pas occulter

⁴⁵ Voir aussi: Mike Brogden, “‘Horses for Courses’ and ‘Thin Blue Lines’”, art. cit., pp. 76–86. Les mécanismes de renforcement mutuels entre autorité policière, structures locales du CP et autorité traditionnelle sont discutés plus en détails dans le chapitre IV.

⁴⁶ D. Cammack and E. Kanyongolo, *Local Governance and Public Goods in Malawi*, op. cit., p. 16.

⁴⁷ Les premiers travaux sur le CP en Afrique et dans les sociétés dites « post-transitionnelles » dressent un constat similaire: M. Ruteere and M.-E. Pommerolle, “Democratizing Security or Decentralizing Repression? The Ambiguities of *Community policing* in Kenya”, *African Affairs*, vol. 102, n° 409, 2003, p. 587–604; Mike Brogden, “‘Horses for Courses’ and ‘Thin Blue Lines’”, art. cit.

⁴⁸ Sorte de fouet semi-rigide en plastique ou en cuir.

⁴⁹ M. Sedra and G. Burt, *Integrating SSR and SALW Programming*, op. cit..

la centralité de la question financière dans la faillite initiale du dispositif, dans un contexte où la préoccupation pour la sécurité n'apparaît pas comme le principal facteur de l'engagement.

L'histoire des premières NW dans ces territoires est en effet indissociable des transformations socio-économiques qui ont affecté les quartiers populaires à partir de la fin des années 1980. Après la chute du régime de Banda en 1994, les quartiers populaires comme Ndirande ont connu une rapide transformation. Dans les années 1990, les vastes plans de licenciement, qui ont accompagné la privatisation ou le rachat des industries avoisinant le quartier, ont poussé toute une population de forgerons, charpentiers, tailleurs et autres artisans anciennement ouvriers à s'établir à leur compte aux abords du marché, dans la rue ou dans la véranda devant leur domicile. Ils employèrent une main-d'œuvre journalière ou apprentie en partie issue de la sphère familiale restée au village⁵⁰. La libéralisation économique s'accompagna par ailleurs d'une explosion de la population urbaine, favorisée par la politique libérale du nouveau gouvernement de l'UDF. Tandis que Banda s'était efforcé de limiter et contrôler l'établissement des jeunes ruraux en ville, Bakili Muluzi, élu en 1994, a largement promu l'urbanisation tout en réduisant les contraintes de la planification urbaine. Une population essentiellement jeune et pauvre, dépendante des nouveaux réseaux d'une économie informelle de la rue en pleine explosion, s'est alors massivement installée dans ces quartiers⁵¹.

Dans la continuité des LMY et des MYP, les NW attirèrent essentiellement des jeunes hommes recrutés par les membres, plus âgés, constituant les comités de quartier. Certains en profitèrent pour réemployer un savoir-faire acquis dans les milices, reprenant alors une activité de longue date dévolue aux jeunes. Mais pour la plupart, sans-emplois, ruraux nouvellement installés dans le quartier, ce fut davantage la perspective de se dégager un revenu qu'une réelle préoccupation pour la criminalité croissante dans le quartier qui fut à l'origine de leur engagement⁵². De fait, pour ces jeunes hommes comme pour ceux qu'a suivis Lucie Revilla au sein des groupes locaux de l'*Oodua People's Congress* (OPC) à Lagos : « le passage aux activités de sécurité [était] une stratégie de valorisation immédiate et souvent chaotique, d'une situation précaire. Il [répondait] aux aléas du marché de l'emploi urbain⁵³ ». À Ndirande, il restait néanmoins davantage considéré comme une opportunité d'accumuler un petit pécule, complémentaire d'autres formes d'activités rémunératrices en journée, qu'un réel métier.

Ces motivations matérielles n'empêchaient toutefois pas d'autres formes de rétributions plus symboliques. Pour de nombreux jeunes hommes de Ndirande comme pour Gabriel, né en 1987 dans une famille économiquement stable, et adolescent à Ndirande au début des années 2000,

⁵⁰ H. Englund, "The Village in the City...", art. cit..

⁵¹ D. Cammack, *Peri-urban Governance...*, op. cit., p. 48 ; H. Englund, "Ethnography after Globalism: Migration and Emplacement in Malawi", *American Ethnologist*, vol. 29, 2002, p. 261–286 ; W. Chilowa, *Food Insecurity...*, op. cit..

⁵² D. Cammack and E. Kanyongolo, *Local Governance and Public Goods in Malawi*, op. cit., p. 16.

⁵³ L. Revilla, « Hiérarchies sociales, réforme morale... », art. cit., p. 197.

rejoindre la NW représentait moins une opportunité financière qu'un moyen de s'assurer de pouvoir passer la nuit dehors sans encombre avec leurs amis et d'échapper à l'ennui du domicile, malgré le couvre-feu de 22 heures :

You know a lot of people were also doing that because they had nothing to do... because they just wanted to hang out with their friend at night. There is nothing to do in the evening in Ndirande, and staying at home is just boring. You can watch TV but there are always blackouts, and the house is small... people are always outside. Especially the youth... we wanted to escape from home you see... just to chat with friends. I remember when I was a kid, people would just get out, even in the dark and sit there, sometimes sharing food... And they could tell stories until they are tired. I remember we were doing it as well... with my friends. That's how we started this neighbourhood thing... the patrols. We would hang out together and when we learned that it was happening, we just thought about doing it as well... because it was fun. You understand? Walking around in the streets with your friends... and controlling people who move around. We were the kings of the night somehow! (*rires*)⁵⁴

Les réseaux affinitaires jouaient alors pleinement dans le recrutement, les jeunes s'engageant souvent par groupes d'amis⁵⁵. Rétributions financières et symboliques pouvaient parfois se combiner. Ce fut le cas pour Chiku qui rejoignit la patrouille de son quartier en 2002 alors qu'agé de 18 ans et déscolarisé, il était sans emploi et sans autres revenus que les miettes qu'il parvenait à collecter comme *call-boy* à la gare routière. Il m'expliquait en entretien avoir commencé à patrouiller dans les rues du quartier après que deux amis lui avaient confié avoir reçu une coquette somme d'argent pour avoir empêché un cambriolage chez un important *businessman*. Mais il soulignait le fait que la présence de ses copains dans la patrouille avait été tout aussi déterminante⁵⁶. Dans l'ensemble toutefois, deux types de profils se distinguaient et les antagonismes entre eux ont contribué à leur désertion réciproque.

Les NW ne bénéficiant d'aucun soutien financier de l'institution policière, elles reposent uniquement sur les contributions volontaires de la population, que leurs membres collectent lors d'opérations de porte à porte, et de quelques dons privés de riches entrepreneurs. Ces contributions sont maigres et irrégulières et les *headmen* qui supervisent les comités et leurs patrouilles n'ont pas autorité pour procéder à des levées de fonds. Une fois répartis entre les membres, les salaires sont très faibles. De nombreuses personnes qui rejoignirent les NW dans les années 2000, attirées essentiellement par l'argent, les désertèrent après à peine quelques semaines. D'autres préférèrent s'autonomiser de l'autorité des *headmen* et des comités, ainsi que du contrôle policier, pour se tourner vers le petit banditisme. Elles profitaient de la nuit et de leur connaissance du territoire pour cambrioler des maisons vides ou pour extorquer les passants. Comme le rappelait sous forme de mise en garde le policier de la Traffic Police de Soche lors du meeting de création d'une NW discuté plus en amont, nombre de ces groupes ont fini démantelés par la police, leurs membres arrêtés et envoyés en prison. Neuf anciens camarades de patrouille Chiku avaient par exemple été arrêtés en 2007 pour cambriolage à main armée et étaient encore en prison lors de notre rencontre en 2018. Cette entrée de plusieurs

⁵⁴ Entretien avec Gabriel Chapiko, Ndirande Magalassi, 26 octobre 2019.

⁵⁵ Voir aussi : M. Göpfert, "Security in Niamey", art. cit..

⁵⁶ Entretien avec Chiku, dans un *shebeen* au marché central de Ndirande, 28 octobre 2019.

NW dans l'action criminelle précipita de départ de nombreux participant·es qui, comme Chiku, étaient là avant tout pour passer du bon temps entre amis :

I was also looking for money, everybody in Ndirande is after money man! But as I told you... we were a group of friends. I was doing it because I was enjoying walking at night, drinking my beer without anyone who could bother me. I liked walking at night, to do some sport before going home and wake up fresh in the morning... But I soon realised that many people joined the watch just for money. These guys would just sit at a place and wait for the drunkards to come back from the bars and harass them... Take money or beat them. But that was not the way to catch criminals... I decided to quit when I saw his brother (*il pointe un ami assis à ses côtés*) taking the TV from a thief and instead of taking it to the police, he kept it at his home! So that was not good... I did not want to take part of it. You know? Catching robbers who carry stolen goods and take them for you... Is it a good thing?⁵⁷

Cette démobilisation ne fut pas la seule conséquence de cette dérive criminelle. Elle nourrit également la défiance d'une population déjà peu encline à contribuer financièrement au dispositif, contribuant alors à l'accroissement de leur dépendance à l'extorsion pour survivre économiquement.

Un dernier élément important à prendre en compte pour comprendre la trajectoire de ces premières NW à Ndirande tient au contexte politique des années 2000 ainsi résumé par D. Cammack et E. Kanyongolo : « *there are multiple overlapping jurisdictions and no single authority capable of imposing on the rest. This is the situation in Ndirande, where parastatals, politicians, chiefs, and the city are all vying for control of land/people/funds/planning*⁵⁸ ». Parmi ces multiples autorités, les nouvelles NW souffrirent de la concurrence avec les instances locales du parti au pouvoir. Sous la présidence de Muluzi et de l'UDF entre 1994 et 2004, celles-ci s'investirent dans la production de sécurité comme le faisaient les branches locales du MCP sous la dictature. Formé clandestinement à la fin des années 1980 et fortement ancré en ville, l'UDF avait repris l'organisation du MCP : un réseau de *party chairmen* non moins puissants que les anciens – beaucoup étant tout simplement restés en place grâce à un changement opportun de couleur politique⁵⁹ – et une section jeune, les *young democrats*, faisant office de police politique traquant et humiliant l'opposition. Profitant toutefois d'une organisation bien moins disciplinée que ne l'était le MCP, *party chairmen* et « big men » locaux jouissaient alors d'une impunité supérieure encore à celle de leurs prédécesseurs. Ils étendirent considérablement les « mini-empires⁶⁰ » clientélistes que ceux-ci avaient pu bâtir sous la dictature. Pour les jeunes sans emploi des quartiers, les réseaux de redistribution clientélaire du parti offraient alors une perspective d'enrichissement de court terme et d'ascension sociale directe bien plus intéressante que les NW. La plupart préféraient rejoindre les groupes de *young democrats* placés sous la protection d'un big-man que les dispositifs participatifs nouvellement créés. Disposant à volonté des *young democrats* comme d'une police personnelle et des fonds de l'aide au développement local captés par le parti, *party chairmen* et « big-men » régnaient

⁵⁷ *Idem.*

⁵⁸ D. Cammack and E. Kanyongolo, *Local Governance and Public Goods in Malawi, op. cit.*, p. 8

⁵⁹ H. Englund, "Winning Elections, Losing Legitimacy...", art. cit. ; "Introduction...", art. cit..

⁶⁰ D. Cammack and E. Kanyongolo, *Local Governance and Public Goods in Malawi, op. cit.*, p. 12.

ainsi sur l'essentiel des biens publics. Ils contrôlaient la distribution de l'eau, la provision de sécurité, la gestion de cliniques ou encore l'accès aux marchés et imposaient leur propre volonté aux agent·es de l'État⁶¹. Déjà largement habituée à solliciter l'intervention de ces autorités locales, auxquelles s'ajoutaient des *village headmen* encore solidement implantés en ville⁶², pour résoudre leurs problèmes quotidiens, la population ne se tournait que très faiblement vers les CPC-NW aux moyens, aux connexions politiques et à l'autorité bien moindres. C'est ce que me résumait Mr Kadzamowa, personnalité centrale de l'arène policière locale pendant les années 2000 et devenu *chairman* du CPF de Ndirande en 2004, sur ses débuts à la tête de sa NW :

Since people were actually used to take their issues to the party leader... it was hard for even these political leaders to accept that we belonged to the community itself and not to a political party... that we could rule the community itself. I could receive a complaint from someone against a neighbour, but when I talked to the neighbour he will say, "ah but I have reported that issue to the party *chairman* already". For us, the *community policing* staff... it was very hard to start following an issue which was already in the hands of the party *chairman*... because they could use the powers from their own office.... since they are in the ruling government. It all depended on the agreement we had with that party *chairman*.⁶³

2. Crise de légitimité policière et recompositions de l'action vigilante

Ces premiers échecs ne firent qu'aggraver la hausse de la délinquance à laquelle les pouvoirs publics, incapables de combler le vide laissé par la disparition des anciennes milices de la dictature, ne semblaient offrir aucune réponse. Cela créa un terreau favorable à l'émergence de formations vigilantes plus ou moins pérennes⁶⁴. Comme dans bien d'autres contextes post-autoritaires, le Malawi connut donc une relative « démocratisation⁶⁵ » de l'usage de la violence alors que la participation citoyenne au maintien de l'ordre se déroulait désormais dans des cadres plus éloignés du contrôle direct de l'État. Mais à l'inverse d'autres contextes africains ou sud-américains, celle-ci fut moins le fait de gangs recrutant principalement dans des populations jeunes issues des marges sociales⁶⁶, que d'organisations de voisinage dont les membres présentaient un profil plus établi. Émergeant de manière concomitante aux premiers balbutiements des dispositifs de CP, elles entretenaient des rapports ambigus à l'autorité policière de l'État.

⁶¹ D. Cammack and E. Kanyongolo, *Local Governance and Public Goods in Malawi*, *op. cit.*

⁶² D. Cammack et al., "*Town Chiefs*" in *Malawi*, *op. cit.*

⁶³ Entretien avec Monsieur Kadzamowa, *chairman* du *community policing* pour la région Sud, au siège de la *Minibus Owners Association of Malawi*, Limbe, 7 novembre 2017.

⁶⁴ Voir aussi dans le cas du Mozambique voisin : H.M. Kyed, "Street Authorities", *art. cit.*

⁶⁵ D. Rodgers, 'Living in the Shadow of Death: Gangs, Violence, and Social Order in Urban Nicaragua, 1996–2002', *Journal of Latin American Studies*, vol. 38, n° 2, 2006, p. 267–292.

⁶⁶ Voir : G.A. Jones and D. Rodgers (eds.), *Youth Violence in Latin America: Gangs and Juvenile Justice in Perspective*, New York : Palgrave Macmillan US, 2009 ; H. Maupeu, « Mungiki et les élections... », *art. cit.* ; P. Mutahi, "Hybrid Security Governance in Nairobi's Informal Settlements" in K.A. Mkutu (ed.) *Security Governance in East Africa: Pictures of Policing from the Ground*, Rowman & Littlefield, 2017, p. 59–78.

Un nouveau vigilantisme de voisinage

Dès le début des années 2000, des groupes vigilants de voisinage se formèrent. Ils se concentraient sur le maintien de l'ordre dans leur environnement proche et se focalisaient d'abord sur la patrouille de l'espace public. Mr Kadzamowa, fut l'un des premiers à organiser ses voisins pour « opposer une vraie résistance aux criminel·es et mettre un terme aux cambriolages », avant même que la police ne vienne pour prendre en main l'action des patrouilles de quartier :

I was the one who started neighbourhood patrols in Ndirande before the police came in. It was in the 1990s. There were so many robberies that's why I organised some guys which I told to patrol the streets at night and then the police came in as a support.⁶⁷

Ce fut également le cas du groupe que Peter Chiponda et certains de ses parents et voisins constituèrent en 2008 dans le voisinage de Malaysia, sur les hauteurs de Ndirande. Ils souhaitaient alors « mettre un terme aux bandes de voleurs qui terrorisaient le voisinage [...] et que la police était incapable d'arrêter » malgré leurs nombreuses sollicitations au poste du quartier⁶⁸. Motivés par un « désir d'ordre et de paix qui a conduit à l'émergence [du groupe]⁶⁹ », ses membres patrouillaient chaque nuit dans les rues de leur quartier entre vingt-deux heures et quatre heures du matin, arrêtant et questionnant toute personne inconnue.

Ces groupes étaient cependant très divers par leur action. Si certains comme ceux de Peter et de Mr Kadzamao se montraient très actifs et structurés et agissaient à l'échelle d'un vaste voisinage, d'autres, comme celui de Redson Kunhago, aujourd'hui *chairman* du CPF de Ndirande, ne se mobilisaient que de manière très ponctuelle sur un territoire limité à un pâté de maisons :

By that time, we were doing it as well... but it was little by little only. We were doing it only for 5-6 houses. This place, thieves are usually coming several times, so what we can do we met and decided to wake up and wait for the thieves so that when they would come, we could attack them and send them to police.⁷⁰

Mais, quelles que fussent l'intensité et l'étendue géographique de leur action, la question sécuritaire était au cœur de leur engagement initial. Ces hommes étaient âgés entre 35 et 55 ans, tous économiquement stables, pour la plupart propriétaires de leur logement et installés de longue date dans leur quartier où certains ont passé toute leur vie. Ils présentaient pour la plupart leur action pour la sécurité dans leur voisinage comme leur premier « vrai » engagement. Ils soulignaient par-là le fait qu'il n'avait jamais milité dans un parti politique ou dans les nombreuses instances de la participation citoyenne au gouvernement local préexistantes. Cette participation s'inscrivait toutefois souvent dans la continuité d'autres engagements locaux, notamment au sein de leur église où ils appartenaient souvent au « conseil des aînés » (*church elder*). Leur reconnaissance par le reste des habitant·es reposait donc initialement sur un fort

⁶⁷ Entretien cité, Monsieur Kadzamowa, 7 novembre 2017.

⁶⁸ Entretien cité, Peter Chiponda, 14 octobre 2017.

⁶⁹ C'est, selon R. Abrahams, l'un des facteurs principaux aux cœurs des mobilisations vigilantes : "Sungusungu: Village Vigilante Groups in Tanzania", *African Affairs*, vol. 86, n° 343, 1987, p. 179–196.

⁷⁰ Entretien avec Redson Kunhango, *chairman* du CPF de Ndirande, Makata Primary School, 15 octobre 2019.

« capital d'autochtonie⁷¹ », que l'efficacité de leur action contre les « criminel-les », fondée sur l'emploi de la violence, venait renforcer : en protégeant la « communauté », ils en devenaient les gardiens, ce qui contribuait à augmenter la valeur de leur autochtonie⁷². À l'instar du meneur d'un de ces groupes dans le voisinage de Goliyo qui se faisait surnommer Jet Li en référence au célèbre acteur et pratiquant d'arts martiaux, leurs membres et notamment leurs leaders entretenaient un capital de violence qu'ils mettaient en scène dans des récits flatteurs et quasi messianiques de leur action. Quelques minutes après le début de notre entretien, Mr Kadzamowa m'expliquait ainsi avec fierté avoir survécu à une fusillade lorsqu'il revenait de patrouille et faisait de cet événement un élément décisif dans sa carrière vigilante :

M. Kadzamowa: By the time I was chairperson for Ndirande CPF. Some robbers came to my house and they shot me... I'm lucky to be alive... but I managed to arrest those robbers... and they are still in prison at the moment. I took six bullets, let me show you (*il déboutonne sa chemise pour me montrer les cicatrices*).

Paul: What happened exactly?

M. Kadzamowa: I was coming back from a patrol... It was like... the armed robbers went to a certain pastor and they wanted to steal some dollars there... he had a shop where he received dollars. So, they had a plan to steal these dollars and I received a phone call from an informant saying, "there is a plan, they are going to steal such such things". As I was just around, I told the guys... it was around I think past ten... it's when I just heard the gun shot.

Paul: So, you went there?

M. Kadzamowa: No, I did not go there... by then I was *chairman* for the whole Ndirande. So, I just told the guys of the watch, and they rushed there. Then those armed robbers ran away. Then after patrolling, the guys came to me for report, but before they had reached my house, these robbers came back again. They knew that I was the one who had sent the patrol. So, they shot me. It was just fortunate that I survived... they shot me very close to the heart but I survived by the grace of God. It shows that my action for security is good. I was kept on this earth to accomplish my duty.⁷³

Ces vigilants apportaient donc un profil nouveau dans l'arène policière locale : « *responsible people*, selon les termes de la femme de Peter Chiponda, *who have their own families, children... having a job or a business, but no call boys no !*⁷⁴ ». Ils se trouvaient aux antipodes des jeunes sans emplois qui peuplaient les sections de jeunes du parti ou qui rejoignaient les premières NW, et qu'ils refusaient dans leurs propres patrouilles. Ces jeunes marginalisés ont d'ailleurs rapidement constitué leur principale clientèle policière.

En effet, en dehors de leur seule question sécuritaire, leur activité comprenait aussi une dimension « morale » tout à fait centrale : ils associaient la criminalité à la pauvreté et à l'inactivité professionnelle des jeunes et disaient « éduquer⁷⁵ », toujours par la violence, ceux

⁷¹ J.-N. Retière, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », art. cit..

⁷² Sur la variabilité des valeurs de l'autochtonie et l'importance des « services rendus » à la communauté, voir aussi M. Hilgers, « Politiques urbaines, contestation et décentralisation Lotissement et représentations sociales au Burkina Faso », *Autrepart*, vol. 47, n° 3, 2008, p. 218.

⁷³ Entretien cité, Monsieur Kadzamowa, 7 novembre 2017.

⁷⁴ Entretien cité, Peter Chiponda, 14 octobre 2017. Le terme « call boy » désigne les *call-boys* de la gare routière et par extension se réfère à l'ensemble des jeunes travailleurs journaliers qui vivent de l'économie informelle.

⁷⁵ *Idem*.

qu'ils croisaient ivres dans les rues la nuit, ou les femmes suspectées de prostitution⁷⁶. La patrouille de Peter, qui se fit connaître et apprécier du voisinage en raison de son efficacité contre les vols, étendit très vite ses activités au règlement des disputes de voisinage ou dans les familles. Ses membres s'inspiraient alors de ce que faisaient de longue date les *village headmen* et leurs conseillers dans les cours traditionnelles⁷⁷. Cet investissement, non seulement dans l'action sécuritaire, mais également dans l'administration de la justice à l'échelle locale a considérablement accru leur prestige et leur légitimité dans le village si bien que le groupe s'est rapidement élargi jusqu'à une trentaine de membres. Notons enfin que, si l'autochtonie constituait un élément central de la légitimité de ces groupes, elle leur ne servait pas à distinguer les habitant·es suspicieux et respectables. L'essentiel des « criminels » – les « gangs » de cambrioleurs comme les petits voleurs – qui sévissaient alors dans le quartier y résidaient également. De fait, si les personnes inconnues et étrangères à la communauté de voisinage avaient davantage de chance de se faire contrôler, c'est au moins autant contre un « ennemi de l'intérieur⁷⁸ » qu'ils se mobilisaient ; un ennemi qu'il s'agissait de discipliner plus que de repousser en dehors des frontières de la communauté.

Des justiciers contre l'État ?

Le rapport de ces groupes aux autorités politiques, policières et judiciaires en place était particulièrement ambigu. D'une part, loin de se poser en concurrent des chefferies, ils opéraient généralement de concert avec les *headmen* et leur remettaient les justiciables qu'ils arrêtaient lorsqu'ils relevaient de la juridiction des cours traditionnelles. En contrepartie, les *headmen* se montraient particulièrement tolérants envers ces initiatives. Elles les dotaient en quelque sorte d'une police de village et contribuaient partiellement au renforcement de leurs capacités coercitives et judiciaires ainsi que de leur autorité. D'autre part, si la dénonciation de l'incurie policière et du laxisme du système judiciaire fédérait assez classiquement l'ensemble de ces groupes⁷⁹, ils remettaient pourtant systématiquement les personnes qu'ils arrêtaient à la police, généralement après les avoir eux-mêmes passées à tabac. Leur mobilisation pour le maintien de l'ordre ne visait donc pas à remplacer une police qu'ils auraient jugé illégitime par essence, mais à suppléer son action et à en pallier les manquements.

Leur autonomie par rapport à l'État mérite par ailleurs d'être questionnée alors que leur émergence est concomitante à celle du CP dans le quartier. Si aucun des leaders de l'époque n'a insisté sur le rôle de la police dans leur mobilisation initiale, tous connaissaient malgré tout l'existence des *neighbourhood watches*. Ils n'étaient donc pas parfaitement étrangers à la nouvelle rhétorique de la participation citoyenne au travail de police promue par les pouvoirs

⁷⁶ On se contente ici d'évoquer ces éléments structurants de l'arène policière sur lesquelles nous reviendrons en détail dans des chapitres dédiés dans la troisième partie de la thèse.

⁷⁷ La circulation des pratiques propres à l'administration de la justice au sein de l'arène policière locale est abordée plus en détail dans le chapitre IV.

⁷⁸ Sur la distinction entre ennemi de l'intérieur et ennemi de l'extérieur, voir L. Fourchard, *Trier, exclure, policer*, *op. cit.*

⁷⁹ G. Favarel-Garrigues et L. Gayer, *Fiers de punir*, *op. cit.*, p. 12.

publics. Sans en faire un paramètre central, on peut donc s'interroger sur l'influence d'une telle rhétorique étatique dans la formation de ces groupes. Le choix de se tenir à distance des premières NW semblait moins tenir à leur méfiance vis-à-vis de l'État et à une volonté de garder leur indépendance, qu'à une défiance à l'égard des populations qui les peuplaient et de leur action concrète. La police, qui s'activait pourtant pour susciter une participation à l'ordre qu'elle pouvait encadrer, tolérait quant à elle largement ces organisations relativement stables, animées par des habitants aux profils sociaux peu inquiétants. Surtout, en remettant au poste de police les « criminel-es » qu'ils arrêtaient, ces groupes ne semblaient pas mus par une volonté de « se faire justice eux-mêmes ». Ils n'incarnaient donc pas une menace trop grande pour la souveraineté policière de l'État, à l'inverse d'autres formes de vigilantisme, désignées sur place par le vocable de « *mob-justice* », qui se multipliaient en parallèle. Plus spontanées, elles préoccupaient bien davantage les policier-es et les pouvoirs publics.

Justice de rue : imaginaire moral du vol et demande de police

Au cours des années 2000, les actes de justice de rue se multiplièrent, notamment dans les quartiers populaires des grandes villes. Le terme désigne des formations policières éphémères, au cours desquelles des groupes d'individus sanctionnent des personnes identifiées comme « criminelles », par la violence et le lynchage dans l'espace public. Il recouvre toutefois des situations fort hétérogènes. Les lynchages visent généralement à la punition, parfois à mort, d'un « criminel notoire » et récidiviste, mais peuvent à certaines occasions servir d'autres agendas personnels comme le recouvrement d'objets volés ou un désir de vengeance. Ces lynchages sont parfois spectaculaires. Ils peuvent rassembler plusieurs centaines de personnes et conduire à la mort de l'individu pris à parti, la plupart du temps tabassé puis démembré ou brûlé vif suivant un scénario observé dans bien d'autres contextes⁸⁰. Ces épisodes sont désormais relativement rares, bien qu'au début des années 2020 une vague de cambriolages ou de meurtres puisse encore donner lieu à une série d'actes de justice de rue de la sorte⁸¹. À l'inverse, les formations policières non meurtrières, qui rassemblent des groupes bien plus restreints et déploient une violence plus contrôlée, sont bien plus fréquentes, sinon quotidiennes. Elles s'ancrent néanmoins toutes deux dans un imaginaire moral similaire associée à une expérience commune du crime, notamment du vol, et renseignent à ce titre sur les rapports compliqués qu'entretient la population des quartiers à la police de l'État.

À l'instar des habitant-es de KwaMashu à Durban interrogés par Sarah Jane Cooper-Knock, ceux des townships de Blantyre que j'ai rencontrés présentaient les actes de justice de rue comme des actes à la fois politiques et moraux⁸². Ils sont d'abord l'un des nombreux moyens

⁸⁰ L. Fourchard, « Le vigilantisme contemporain... », art. cit..

⁸¹ À Ndirande seulement, sept personnes ont ainsi trouvé la mort entre février et mars 2021 suite à une série de crimes sexuels sur mineures. C. Sande, "Rising Mob Justice Cases Worry Police" [online], *Zodiak Malawi*, April 14, 2021, <https://www.zodiakmalawi.com/nw/national-news/66-news-in-southern-region/3319-rising-mob-justice-cases-worry-police> (consulté le 16/11/2021).

⁸² S.-J. Cooper-Knock, "Policing in intimate Crowds", art. cit., pp. 566–568.

par lesquels une « communauté » définit et réaffirme ses frontières morales, par la désignation et la sanction d'un antagoniste : le ou la « criminel·e » dont les actes en compromettent la stabilité. Comme pour le rituel du poison (*mwavi*) autrefois⁸³, la justice de rue sert, dans une certaine mesure, à purifier la communauté d'un « mal » (ou d'un « ensorcellement ») par la mise à mort de celui qui en est à l'origine. C'est particulièrement le cas des événements les plus spectaculaires et meurtriers. Ceux-ci sont racontés par les habitant·es encore plusieurs années après, contribuant ainsi à façonner les représentations populaires autour de la justice de rue. Mes interlocuteurs au quartier étaient unanimes pour faire de la mise à mort publique particulièrement violente de quelques « gros criminels » à la fin des années 2000 l'élément principal qui avait « éradiqué » le crime et contribué à faire de Ndirande le quartier « paisible » qu'il était devenu lors de mon passage. La rhétorique de l'éradication d'un « mal » qui affecterait la communauté est particulièrement forte lors des crimes les plus graves et « immoraux » : les crimes sexuels notamment sur des personnes mineures, les cambriolages armés et les meurtres. Dans ce dernier cas, elle s'accompagne souvent de rumeurs associant les meurtriers locaux à des « suceurs de sang » (« *bloodsuckers* ») opérant au service des élites dirigeantes ou de riches entrepreneurs qui s'enrichiraient grâce au commerce d'organes et de sang. En 2009 par exemple, un homme était arrêté suite au viol et au meurtre particulièrement sanglant d'une fillette de quatre ans. Il revendiquait lui-même être un suceur de sang au service de riches entrepreneurs de Ndirande qui lui versaient l'équivalent de 100 000 kwachas par victime. La révélation de l'affaire a donné lieu à une série d'actions vigilantes au cours desquelles une foule de plusieurs centaines de personnes a pris d'assaut entrepôts, domiciles, et propriétés de certains des entrepreneurs mentionnés⁸⁴. Plus récemment en octobre 2017, alors que le pays connaissait une vague de coupures d'eau et d'électricité, une rumeur de vol de sang s'est rapidement diffusée dans l'ensemble de la région Sud. Un homme suspecté d'être un *bloodsucker* fut violemment arraché des mains de la police à Chileka en banlieue rurale de Blantyre non loin de Ndirande, lapidé puis démembré par une foule nombreuse. Pendant dix jours, d'importantes marches nocturnes rassemblant plusieurs centaines de personnes eurent lieu à Ndirande. Elles s'apparentaient à la fois à des patrouilles vigilantes et à des manifestations sauvages. Les revendications étaient multiples. Les participants lançaient des slogans contre le gouvernement qu'ils accusaient de ne rien faire pour les protéger voire de leur voler leur sang, dénonçaient les coupures de courant qui plongeaient de nombreux commerçants dans la faillite, chantaient les louanges de Dieu contre le « démon » (*devil*) qui sévissait et annonçaient traquer les *bloodsuckers* qui se cachaient dans le quartier pour les brûler vifs⁸⁵. Le *Police mobile service* et l'armée furent mobilisées et réprimèrent violemment ces

⁸³ Chapitre I, pp. 113-115.

⁸⁴ Éléments reconstitués à partir de sources de presses et de discussions avec les habitants du quartier, notamment un entretien avec le fils M. Pseli, l'un des entrepreneurs dont plusieurs propriétés, incluant le domicile familial, ont été détruites, chez lui à Ndirande Makata, 16 août 2016. L'événement est également mentionné dans A. Ashforth, "When the Vampires Come for You: A True Story of Ordinary Horror", *Social Research*, vol. 81, n° 4, 2014, p. 854.

⁸⁵ Par précaution, je n'ai pas participé aux marches alors que les personnes blanches sont historiquement associées aux réseaux de commerce d'organe et de sang derrière les meurtres des *bloodsuckers* (A. Ashforth,

marches, avant qu'un couvre-feu ne soit prononcé et que ces rassemblements vigilants ne laissent place pendant une semaine aux patrouilles policières et militaires. La présence de ce type de rumeurs, à l'origine de nombreuses paniques morales de la sorte qui ont rythmé l'histoire du pays depuis l'époque coloniale jusqu'aujourd'hui⁸⁶, dans les actions de justice de rue contemporaines rappelle la profondeur historique de cette forme de vigilantisme, qui n'est pas uniquement la conséquence des évolutions de la criminalité au tournant des années 2000. Elle renseigne toutefois sur les considérations morales que charrient ces événements dans des territoires marqués par l'explosion de la pauvreté et l'exposition croissante des habitant·es à la criminalité. Ces dernières décennies, c'est notamment contre la figure antagoniste du voleur que ces formations policières ont surgi.

Si les historiens soulignent la forte immoralité associée au vol depuis l'époque précoloniale⁸⁷, celle-ci prend en effet une dimension particulière dans le contexte social et économique périurbain depuis les années 1990. Lieux d'immigration et principaux centres du négoce informel, les quartiers populaires sont des territoires où la réussite sociale s'évalue en grande partie à l'aune du succès économique et des biens matériels accumulés. La richesse matérielle n'est toutefois jamais ostentatoire pour ne pas susciter les jalousies et accusations d'égoïsme. C'est principalement par l'aménagement des espaces domestiques que l'on témoigne de son statut social. Mes visites chez les habitant·es débutaient ainsi généralement par un inventaire de leurs possessions : on me montrait avec fierté l'écran de télévision, le frigo ou les meubles de salon nouvellement acquis ou inversement on s'excusait du dénuement d'un intérieur, preuve de la pauvreté et du faible statut du foyer : « *as you can see, I'm not a big man*⁸⁸ » s'excusait par exemple Chemali Zeni, un homme âgé de Ndirande en me faisant de la place sur l'unique fauteuil, défoncé, que contenait son minuscule logement. Nixon, un chauffeur de minibus qui s'était fait cambrioler quelques semaines avant mon retour à Ndirande me faisait part de son désarroi en me présentant l'intérieur de son logement aménagé d'une simple table basse, d'une plaque de cuisson et de quelques chaises en plastique, révélant la déchéance sociale dans laquelle la perte de ses biens l'avait plongé : « *They took my chairs... I even had a sound system and a screen... everything! As you can see, they left me as a nobody... they left me to nothing*⁸⁹ ».

“When the Vampires Come for You”, art. cit.). De nombreux contacts s'y sont toutefois rendus et me tenaient quotidiennement informé de leur déroulement et de leur contenu.

⁸⁶ L'origine de ces rumeurs est débattue. Maia Green ayant récemment suggéré, contre les arguments de Luise White, qu'elles seraient davantage liées au commerce d'esclave qu'à la diffusion du christianisme et des rituels mettant en avant la consommation du sang du Christ. Les historien·nes s'accordent néanmoins pour en faire un registre puissant de critique des dirigeants. Voir : Luise White, *Speaking with Vampires: Rumor and History in Colonial Africa*, Berkeley : University of California Press, 2000 ; M. Green, *Priests, witches and power: Popular Christianity after mission in Southern Tanzania*, Cambridge University Press, 2003 ; A. Ashforth, “When the Vampires Come for You”, art. cit.

⁸⁷ M. Chanock, “Neo-Traditionalism and the Customary Law in Malawi”, *The Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*, vol. 10, n° 16, 1978, p. 83.

⁸⁸ Entretien, Chemali Zeni, retraité, Ndirande Madalo, 12 juillet 2018.

⁸⁹ Notes de terrain, Ndirande Zion, 23 juin 2018.

Les populations des quartiers populaires sont particulièrement exposées aux cambriolages, facilités par la densité et la pauvreté de l'habitat⁹⁰. Ils affectent presque autant les plus pauvres, dont les logements sont faiblement protégés, que les plus aisés dont les domiciles et les commerces constituent des cibles plus intéressantes économiquement tout en restant bien plus faciles d'accès que dans les quartiers riches où les *compounds* sont protégés par d'imposants murs protecteurs et des gardes privés⁹¹. Cette vulnérabilité par rapport au vol participe à la construction du voleur comme figure antagonique et immorale par excellence. C'est essentiellement contre cette menace que la « communauté » se définit, s'organise et se protège, sous la forme plus structurée des patrouilles de quartier comme on l'a vu plus en amont, mais aussi souvent sous la forme de la justice de rue. Jossam, chauffeur de minibus, qui n'était pourtant pas le dernier à pratiquer escroqueries et autres petits larcins, me résumait un soir la position largement partagée par la population du quartier à l'égard des cambrioleurs et des traitements qui leur étaient infligés lorsqu'ils étaient attrapés :

You know, I don't support this mob-justice... I know killing a someone like that is not good... somehow, it's barbaric. But to be honest I also understand these people who do it... people work hard to make a living here in Ndirande. You work for months before you can just own a bed. Before that, you sleep on a mattress on the floor. What kind of human being sleeps on the floor? So when we see a thief... we want to kill him. Because he doesn't work, he sleeps all day long and he just comes when you are not there to steal what you have earned. Thieves are evil... they will not just take your table, your sofa... no. If you have a wife, they will start with them. They will rape your wife and kill your children in front of you and then take everything. That's what they do! [...] Last year I was robbed. They left my house empty. I had a screen, a cooking plate, cutlery and plates... they took everything in one night while I was out driving for a certain company... so if someone right now was screaming, "thief!" in the market. I think that I would join the people and smash his head with a stone⁹².

Comme l'indiquent les exemples mobilisés ci-dessus, ces formations vigilantes constituent un répertoire populaire particulièrement ancien de critique et de dénonciation de l'incapacité des dirigeants à protéger la population de dangers parfois mortels, voire d'en être eux-mêmes les instigateurs⁹³. Dans le contexte contemporain, c'est notamment contre la police et son action que la critique est formulée. La justice de rue constitue alors une réponse populaire face à une menace contre laquelle la police est accusée de ne rien faire, sinon d'en être complice. En effet, la vulnérabilité des habitant·es face aux cambriolages révèle plus que toute autre pratique criminelle l'incapacité de la police à assurer leur protection. Dans ce type d'affaire, de l'aveu des policier·es eux-mêmes, les arrestations sont très rares et le recouvrement des biens volés l'est plus encore. C'est ce que me confirmait le sergent Mike Chimwana, lui aussi victime d'un

⁹⁰ Une enquête récente a ainsi montré la prévalence des « property-related offences » dans les quartiers populaires par rapport au reste du territoire : D. Chipao and T. Prober, 'The Accessibility of Policing in Informal Settlements around Lilongwe, Malawi' in S. Howell (ed.) *Policing the Urban Periphery in Africa. Developing Safety for the Marginals*, Cape Town : African Policing Civilian Oversight Forum (APCO), 2019, p. 41–64. Voir aussi l'enquête statistique de victimisation réalisée à partir des données du National Statistical Office : A. Sidebottom, "Repeat burglary victimization in Malawi and the influence of housing type and Area-level Affluence", *Security Journal*, vol. 25, n° 3, 2012, p. 265–281.

⁹¹ A. Sidebottom, "Repeat burglary Victimization", art. cit., pp. 272–275.

⁹² Notes de terrain, gare routière de Ndirande, 31 octobre 2017.

⁹³ H. Englund, *Prisoners of Freedom*, op. cit., pp. 170–192 ; A. Ashforth, "When the Vampires Come for You", art. cit.

cambrilage en 2019. Il m'avouait ne rien espérer du travail de ses collègues du CID pour retrouver les responsables et ce qu'ils lui avaient dérobé. En se substituant, au moins pour un moment, à l'autorité policière, les actes de justice de rue expriment alors une critique de la façon dont les policier·es accomplissent, ou manquent d'accomplir, leur travail. Dans le quartier, leur capacité à poursuivre et sanctionner les « criminel·es » est en effet largement remise en question. Parmi les critiques les plus souvent formulées par mes interlocuteur·es au quartier à l'encontre des policier·es, la fainéantise figurait en bonne place : ils étaient régulièrement accusés de « ne rien faire », de passer leur temps au poste à jouer au *bawo*, et surtout de rechigner à intervenir lorsqu'il y avait des troubles au quartier. De plus, leur capacité à se mélanger avec la population et à développer des relations personnelles avec des habitant·es, particulièrement appréciée lorsque l'on attend d'eux qu'ils résolvent une dispute, est à l'inverse vigoureusement dénoncée lorsqu'ils manquent d'arrêter et de poursuivre des « criminel·es ». On leur reproche ainsi leur trop grande proximité avec certains milieux criminels, leur fréquentation des *shebeen* et tavernes où ces derniers se réunissent et leur « goût de l'argent » qui les rend trop facilement « achatables ». Ceux qui ont fait un séjour en cellule au poste de police et leurs proches savent en effet qu'en échange de quelques milliers de kwachas offerts à l'agent en charge de leur dossier, il est possible d'éviter la prison et les poursuites dans le cadre d'une petite affaire de vol. C'est sans compter le nombre de cambrioleurs récidivistes qui, faute de preuves solides, sont relâchés à l'issue de leur procès, entretenant l'image largement répandue d'un système judiciaire laxiste, corrompu et inopérant. De fait, si elle bien davantage criminalisée que le vigilantisme plus « policé » des patrouilles de nuit, la justice de rue se fonde sur un rapport similaire à l'institution policière. Si cette dernière constitue la principale cible de la critique qui s'exprime à travers ces actions, ce n'est pas tant sa légitimité à intervenir qui est en cause que l'insuffisance de son intervention⁹⁴.

3. « Ranimer » le *community policing* pour contrer la « *mob justice* »

L'État et ses principaux bailleurs font de ces lynchages, qu'ils désignent par le terme de « *mob justice* », un problème public de premier plan. Décideurs politiques, dirigeants policiers, médias et représentants de la plupart des ONG et organisations de la société civile dénoncent de concert, par voie de presse et à grand renfort de discours publics, la propension de la population à « se faire justice elle-même » (*take the law into their hands*) plutôt que de laisser la police et l'appareil judiciaire prendre en charge les « criminel·es »⁹⁵. Ils se préoccupent peu de l'ambiguïté que contiennent ces événements qu'ils tiennent avant tout pour preuve de l'ingouvernabilité des quartiers populaires, de l'irrationalité et de l'indiscipline de leurs

⁹⁴ Emmanuel Blanchard observe une demande similaire dans les quartiers populaires français ; demande d'État qui peut parfois s'exprimer par une violence dirigée contre les institutions qui en incarnent les manquements aux yeux de la population. Voir : « La colonialité des polices françaises », art. cit..

⁹⁵ H. Englund, *Prisoners of Freedom*, op. cit., pp. 170–192.

habitant·es⁹⁶. Dès le milieu des années 2000, une seconde vague d'implantation de structures locales du *community policing* résulta alors de la volonté de contrer cette évolution du vigilantisme afin de restaurer l'autorité de la police dans le quartier, tout en respectant l'équation directrice de la réforme policière initiée depuis une dizaine d'années : ne pas peser sur le budget de l'État, sans pour autant engager une délégation de la souveraineté. L'enjeu fut en quelque sorte de canaliser un vigilantisme devenu incontrôlable pour le faire rentrer dans les cadres « civilisés » et « démocratiques » de la participation citoyenne.

Le contexte politique national entre 2004 et 2014 ne fut par ailleurs pas étranger au regain de vitalité du CP. Élu en 2004 sous l'étiquette de l'UDF, Bingu Wa Mutharika fonda immédiatement un nouveau parti, le Democratic Progressive Party (DPP). Joyce Banda, sa successeuse entre 2012 et 2014, elle aussi transfuge de l'ancien parti au pouvoir, fit de même, créant le People's Party (PP) quelques mois avant d'accéder au poste. Le DPP de Mutharika fit par ailleurs reposer l'essentiel de son assise électorale en milieu rural tandis que le PP de Joyce Banda ne put profiter d'un mandat de deux ans seulement pour s'implanter durablement dans la société⁹⁷. Les NW qui s'officialisèrent à cette période en milieu urbain ne firent donc pas face à la concurrence de partis aussi structurés et prédateurs que celle du début des années 2000 sous l'UDF. Par ailleurs, dès sa prise de pouvoir, Mutharika rompit avec la philosophie ultralibérale de son prédécesseur. Il profita notamment de l'annulation partielle de la dette du pays pour redynamiser le secteur public en recrutant des fonctionnaires dans la police et la santé⁹⁸. Les départements de CP dans les postes de police locaux commencèrent à se peupler et à se doter de fonds propres. On l'a vu par ailleurs, cette tendance, initiée sous Mutharika, s'est ensuite fortement infléchie sous la courte présidence de Joyce Banda et sous l'influence de Loti Dzonzi qu'elle nomma à la tête de l'institution. Sous sa direction et avec l'aide d'un nouveau financement du Royaume-Uni, les agent·es de terrain furent incités à redynamiser les NW là où elles avaient périclité. La consolidation des structures du CP fut donc une autre conséquence majeure des manifestations de juillet 2011 et de leur répression sanglante. Ces événements motivèrent en effet le lancement par le Department for International Development (DfID) britannique d'un nouveau projet de 3 millions de livres focalisé sur la promotion et l'encadrement de la participation citoyenne au maintien de l'ordre. L'organisation considérait que les troubles de l'année 2011 étaient en grande partie dus à un manque de confiance entre police et population, symbolisée entre autres par l'effondrement des structures du CP qu'il s'agissait alors de « ranimer⁹⁹ ». Depuis cette période, de nouvelles collaborations en matière de formation avec le secteur des ONG ont notamment favorisé l'émergence d'une nouvelle

⁹⁶ Un rapport aux classes supérieures que les populations des quartiers malawites partagent avec ceux des townships sud-africains : L. Buur, "Domesticating Sovereigns", art. cit.

⁹⁷ B. Chinsinga, "Malawi's Political Landscape between 2004 and 2009" in M. Ott and E. Kanyongolo (eds.) *Democracy in Progress: Malawi's 2009 parliamentary and presidential elections*, Balaka : Kachere Book Series, 2010. Le parti de Joyce Banda s'étiola après la déroute aux élections de 2014 au point de ne pas présenter de candidat·e aux élections présidentielles de 2019 et de n'obtenir que 5 sièges à l'assemblée.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ UKaid - DFID, *Malawi Policing Improvement Programme*, op. cit..

classe de policier·es. Ces agent·es, dont le recrutement eut lieu après 2005, n'avaient pas connu la culture policière de la dictature. À l'instar du sergent Francis Mponera, *CP coordinator* au poste de Ndirande, ils se sont approprié plus facilement que leurs aînés, bien que partiellement, les préceptes du CP. Cela permit à certains de s'assurer une bonne position dans l'économie des classements au sein de l'institution policière¹⁰⁰. La reprise en main des organisations vigilantes locales par la police s'est alors grandement opérée sous leur influence.

Cette seconde vague s'est largement appuyée sur les groupes vigilants comme ceux de Peter, Redson ou Mr Kadzamowa, plus stables, souvent en meilleurs termes avec les chefferies que les anciennes NW et dont la réputation locale était déjà bien établie. Approchés par la police, leurs leaders devinrent les nouveaux « *community policing chairmen* ». En entretien, Mr Kadzamowa me résumait ainsi son entrée et sa trajectoire ascensionnelle au sein du dispositif :

The police knew that I was leading that thing in my area so, when they approached the village *headman* to conduct a meeting, he told them to talk with me. So the police came... and from there I became chairperson for Ndirande, then I was elected for Blantyre SEC... Station's Executive Committee. Which means I was looking after all those stations in Blantyre. Ndirande, Soche, Mirale... South Lunzu.... all those areas, I was chairperson for that and currently I am the chairperson for the whole region now.¹⁰¹

Le groupe fondé par Peter dans le quartier résidentiel de Malaysia au cœur de Ndirande fut lui aussi intégré au dispositif. En 2011, après trois années d'existence, Peter fut prévenu par son *village headman* que la police convoquait l'ensemble des patrouilles villageoises dans son *compound*. Lors d'une réunion semblable à celle analysée plus haut, les agent·es leur expliquèrent que le poste de police de Ndirande allait désormais coordonner l'activité de l'ensemble des groupes et que ceux-ci devaient s'enregistrer officiellement. Des élections se tinrent sur le champ pour nommer un CPC en charge d'encadrer la NW. Peter fut élu *chairman* du comité et les membres de son groupe désignés comme membres exécutifs. Leur activité, en plus de devenir officielle, s'étendit désormais au périmètre du village entier. On leur remit des gilets réfléchissants aux couleurs du Malawi Police Service ainsi qu'un jeu de lampes torches, et Peter prit le numéro de téléphone personnel du *CP coordinator*. À partir de cette date, leur collaboration avec la police n'a cessé de se renforcer.

Pour compléter cette approche longitudinale de la participation citoyenne au travail de police à Ndirande depuis l'indépendance, soulignons toutefois que la reprise en main des patrouilles par la police s'étendit sur près d'une décennie et ne fut pas un mouvement univoque. Tandis que le groupe de Mr Kadzamowa intégra le CPF en 2005, ce n'est qu'en 2011 que celui Peter le rejoignit. Les expériences varièrent par ailleurs grandement à l'échelle nationale, voire du quartier, en fonction du contexte politique propre à chaque village et des personnalités qui les investissaient. Dès la fin des années 2000, D. Cammack et E. Kanyongolo soulignaient par exemple la stabilité du dispositif dans le district de Rumphu au nord du pays où plusieurs NW

¹⁰⁰ Les portraits de ces agent·es sont analysés dans le chapitre VI.

¹⁰¹ Entretien cité, Monsieur Kadzamowa, 7 novembre 2017.

avaient opéré de manière continue depuis la fin des années 1990. Les habitant·es interrogés soulignaient alors la forte légitimité de la chefferie centrale du district et son autorité politique importante, l'implication de la police dans les patrouilles et le caractère bénévole de l'engagement comme les principales raisons de cette stabilité. À l'inverse, dans la petite ville de Kasungu en région Centrale, les mêmes problèmes économiques et politiques affectèrent de nombreuses nouvelles patrouilles qui périclitèrent comme leurs prédécesseuses¹⁰². De même, à Ndirande, les deux CPCs dont j'ai suivi le fonctionnement entre 2017 et 2019 – dont celle de Peter à Malaysia – étaient marquées par une grande stabilité et une activité régulière et importante sur la décennie passée. Elles s'articulaient autour de responsables indépendants des partis politiques et des chefferies locales, qui s'étaient construit une place parmi l'élite locale à travers leur investissement dans la production de sécurité tout en entretenant des rapports cordiaux et réguliers avec leurs *headmen*. Dans d'autres voisinages, à l'inverse, certaines patrouilles sont restées particulièrement instables. *Chairman* dans le voisinage de Chinseu, celui qui se faisait appeler « Chief Chizulo » sans être pour autant inscrit au registre des autorités traditionnelles, se plaignit un jour de la faible affluence et de l'engagement irrégulier des membres de la NW : « *Those who come are young men, they are here just to enjoy free time outside at night or because they look for money... but most of them don't come back and new ones come. They never register in our community policing book*¹⁰³ ». Son groupe ressemblait à celui du début des années 2000. Lors d'une patrouille qu'il avait organisée, probablement en partie parce que j'avais manifesté l'envie de les accompagner, il avait dû envoyer les trois seuls membres qui s'étaient présentés à l'heure pour recruter d'autres patrouilleurs. La patrouille avait ainsi débuté avec deux heures de retard, dix-huit personnes, dont quinze jeunes entre 15 et 25 ans, s'étant finalement présentées au rendez-vous. À la fin, le « chef » rassemblait tout le monde dans la cour devant chez lui pour accueillir les nouveaux membres et leur rappeler, sans grand espoir, qu'il ne s'agissait pas d'un loisir, mais que s'ils désiraient participer à la NW, ils devaient se montrer assidus et s'inscrire sur le registre du CPF¹⁰⁴. Dans un autre village du quartier, le *village headman*, dont les rapports à la population étaient entachés par une série d'affaires mal gérées à sa cour, avait cherché à noyauter le CPC en plaçant ses propres conseillers et conseillères à sa tête. Les dissensions politiques locales avaient alors particulièrement affecté la NW qui n'était jamais vraiment sollicitée par la population et ne patrouillait que très rarement dans les rues. Mais au-delà de ces différences, ces expériences furent toutes marquées par un certain « polissage¹⁰⁵ » des pratiques vigilantes sur la dernière décennie ; évolution sur laquelle le propos se concentre désormais.

¹⁰² D. Cammack and E. Kanyongolo, *Local Governance and Public Goods in Malawi*, *op. cit.*, p. 16.

¹⁰³ Entretien avec « Chief Chidzulo » et ses amis, dans son *shebeen*, Ndirande Chinseu, 1^{er} août 2016.

¹⁰⁴ Notes de terrain, *neighbourhood watch*, Ndirande Chinseu, 11 novembre 2016.

¹⁰⁵ On reprend ici le terme proposé par L. Revilla à partir du vocabulaire lui-même employé par ses enquêtés de l'*Oodua People's Congress* au Nigéria, pour décrire le transfert de catégories d'entendement policier et de modes d'organisation bureaucratiques vers les groupes vigilants. Voir : L. Revilla, « Hiérarchies sociales, réforme morale... », *art. cit.*, pp. 206–210.

II. Un vigilantisme « policé »

Le rapprochement qui s'opère avec l'institution policière a des effets importants sur la vie des groupes vigilants ainsi cooptés. La principale évolution constatée relève d'un processus de bureaucratisation. Elle s'enracine autant dans les pratiques et les modes d'organisation des CPC-NW que dans les profils sociaux de leurs membres et de leur personnel dirigeant.

1. Inscription dans l'État et bureaucratisation du vigilantisme

Contrôle policier et formalisation des pratiques

Tout d'abord, la vie quotidienne des groupes se structure verticalement. Derrière une stabilité apparente de leurs pratiques – patrouilles nocturnes, contrôle de l'espace public par recours à la coercition physique –, leurs procédures d'intervention sont plus étroitement contrôlées par la police. L'établissement de listes comprenant le nom et les coordonnées de chaque membre des CPC, centralisées dans l'ordinateur du *CP coordinator*, est un symbole fort de ce contrôle. La multiplication des comités qui quadrillent désormais la quasi-totalité des villages de Ndirande et la transformation des vieilles associations corporatistes du marché et des dépôts de bus en *community policing committees* enregistrés au poste de police participent également de cette centralisation. Lors de mes séjours à Ndirande, les groupes qui n'avaient pas fait eux-mêmes le travail de recensement et d'actualisation de leurs membres recevaient la visite d'un agent·e du CP qui les rappelait à l'ordre (Encadré III-2).

Encadré III-2 : Enregistrer les comités au poste de police

J'accompagne cet après-midi le sergent Adam Maploti au marché de Goliyo pour y collecter la liste des membres du CPC que le *chairman* n'a jamais communiquée à son bureau. Sur place nous retrouvons « Jet Li », membre du CPF de Ndirande et ancien *chairman* du comité local, qu'Adam avait personnellement contacté par téléphone. Il est tailleur sur le marché où il loue un espace dans la véranda d'un magasin. Il nous conduit auprès du nouveau *chairman* qui l'a remplacé lorsqu'il a pris des responsabilités dans le CPF. Il s'agit d'un vendeur de ferraille au poids que l'on retrouve assis devant son échoppe en compagnie d'un « ami », également *chairman* adjoint du comité.

La liste n'est pas prête ce qui a le don d'agacer le sergent Maploti. Il leur fait remarquer qu'ils disposaient de plus d'une semaine pour le faire depuis le dernier message envoyé par le chef de son département. Il leur reproche non seulement de l'avoir obligé à se déplacer, mais également de lui faire perdre son temps en attendant que la liste soit prête. Le *chairman* envoie alors son adjoint aux quatre coins du marché pour recueillir les noms complets et les numéros de téléphone des membres du comité qu'il ramène sur des petits morceaux de papier avant de les retranscrire sur une feuille. L'homme est manifestement peu à l'aise avec l'écrit et fait de nombreuses fautes et ratures. La procédure est très lente. Le sergent Maploti trépigne à côté puis finit par lui prendre le cahier des mains, arrache la page et reprend du début d'une écriture soignée et précise tout en s'adressant à moi : « *This guy is writing too slowly! I'll do it much better!* » (Illustration III-2) L'autre repart collecter la suite des noms qu'il lui ramène au compte-gouttes.

Puis le policier demande à s'entretenir avec le *chairman* et son adjoint. Tout en écrivant et sans regarder ses interlocuteurs, il demande sur un ton professoral au *chairman* et à son secrétaire de lui énumérer les activités régulières du comité. L'adjoint, un peu embarrassé, prend la parole. Il dit qu'au début la NW était très active, mais qu'ils le sont désormais beaucoup moins, car les temps sont durs pour le *business*. Ses membres doivent donc travailler davantage pour nourrir leurs familles et n'ont plus trop le temps pour les activités bénévoles. Adam interrompt l'écriture, se redresse les bras croisés et dit : « *We need an active watch! Regular meetings. You need to make previsions, plannings... you must have a good understanding of the crime situation in your neighbourhood. You need to start patrolling again, like you did before... you know that we almost are at the end of the year. It's a busy time! You have to make plans so that celebrations are peaceful, with no crime* ». ¹⁰⁶

Comme le souligne cette intervention du sergent Maploti au marché de Goliyo, l'institution policière scrute et coordonne désormais les activités des protagonistes qui œuvrent de longue date dans la production de la sécurité dans le quartier. Des groupes qui ne communiquaient que rarement entre eux encore dix ans auparavant se réunissent régulièrement au poste de police, convoqués par le *coordinator* pour faire un bilan de leurs activités ou pour être informés des nouvelles directives policières. Lors des échanges qu'ils avaient avec moi, les policier·es laissaient peu de place au doute quant à leur sentiment de supériorité et de contrôle des comités. En allumant son ordinateur un après-midi, le sergent Francis Mponera m'expliqua ainsi qu'il souhaitait me présenter la liste de « ses » comités¹⁰⁷. De même, un jour que j'évoquai l'idée de rencontrer le *chairman* du CPF, il affirma : « *This is my guy. You can meet him whenever I decide* ¹⁰⁸ ».

Certaines pratiques de ces groupes sont par ailleurs très formalisées. Ils reproduisent le modèle d'organisations bureaucratiques, produisant un savoir sur eux-mêmes qu'ils archivent. Après plusieurs années à animer les patrouilles du village de Makata et à présider le CPF de Ndirande, Joyce Zalewa profita de notre entretien pour me présenter fièrement une pile de registres qu'elle conservait encore dans une armoire, malgré l'étroitesse de son logement, et dans lesquels étaient renseignées plusieurs affaires suivies pendant ces années, les activités et les comptes des organisations ainsi que les mouvements de leurs membres (Illustration III-1)¹⁰⁹. Datant pour la plupart de son expérience dans le CP, ces registres étaient aussi parfois liés à d'autres de ses engagements : au sein de dispositifs étatiques comme le Malaria Project, pour lequel elle assurait un suivi des prescriptions médicales des malades du VIH dans son voisinage, mais également au sein du conseil du *group village headman* dont elle tenait le registre financier. Ces cahiers étalés sur son lit indiquent les origines variées des processus de bureaucratisation de l'engagement volontaire, dans la sécurité comme dans d'autres domaines. Pour certains de ces groupes, il s'enracine avant leurs contacts avec l'institution policière. Les groupes les plus structurés, qui entretenaient déjà des liens étroits avec leur chefferie au moment de leur inscription dans le CP, comme celui de Peter Chiponda, partaient avec une longueur d'avance sur les autres.

¹⁰⁶ Notes de terrain, Ndirande Goliyo, 14 octobre 2019.

¹⁰⁷ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau du *community policing*, 8 octobre 2019.

¹⁰⁸ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau du *community policing*, 22 septembre 2017.

¹⁰⁹ Entretien cité, Joyce Zalewa, Ndirande Makata, 22 octobre 2019.



Illustration III-1 : Une chairwoman et son registre, octobre 2019



Illustration III-2 : Un agent du CP de Ndirande établit la liste des membres d'un CPC, octobre 2019

Néanmoins, la bureaucratisation est grandement renforcée par la reprise en main des patrouilles civiles par la police. En effet, les pratiques qui se systématisent sont très fortement inspirées des procédures policières auxquelles leurs membres sont plus régulièrement confrontés. Les comités se dotent d'outils de connaissance spécifiquement bureaucratiques : l'usage des registres se généralise à l'ensemble des comités sur recommandation du sergent Francis Mponera, le *CP coordinator*, certains dressent des statistiques et organisent des « réunions stratégiques » sur la base des informations collectées. Ainsi, à l'automne 2019, le comité de Malaysia identifiait une recrudescence des cambriolages lorsque ses horaires étaient trop réguliers et décidait d'alterner ses heures de patrouilles nocturnes¹¹⁰. Suivant les données que collectent leurs membres, les NW de quartiers voisins organisent également des patrouilles conjointes et s'échangent quotidiennement des informations sur les mouvements des « criminel-es » et des « voyous » (*thugs*) dans leurs voisinages respectifs.

Des autorités policière et judiciaire « officielles » et pérennes

L'entrée de ces groupes dans le dispositif du CP a pour corollaire leur intégration au sein des institutions officiellement investies d'une autorité policière et judiciaire, aux côtés des chefferies et de la police.

Cette habilitation par l'État permet d'abord à des groupes précaires de s'ancrer sur le temps long. En 2021, les groupes de Peter Chilowa, de Mr Gomani ou Redson Kunhangongo avaient près de quinze ans d'existence et survivaient malgré la rotation de leurs membres et de leur bureau exécutif, tout en restant, on le verra, fortement dépendants de la notoriété et de l'implication de leurs leaders. Les groupes se retrouvent également plus directement associés au travail de police. Leur connaissance du quartier et leur dévouement sont très appréciés des policier-es qui les impliquent de manière croissante dans le travail d'enquête dont ils se déchargent même parfois. Ils sont également mobilisés pour réaliser des patrouilles nocturnes conjointes avec les agent-es du poste de police, voire pour mener des opérations de « maintien de l'ordre » comme certaines descentes nocturnes dans les tavernes du quartier. De même, leur investissement dans la résolution des conflits locaux par la tenue de sessions de médiations de plus en plus fréquentes au domicile de leurs responsables, initiées avant leur officialisation, s'institutionnalise. La participation des groupes de CP à la résolution de conflits est désormais reconnue par le personnel policier comme partie intégrante, avec les cours traditionnelles, de la *primary justice*, premier échelon local du système judiciaire civil unique créé en 1994¹¹¹. Ceux-ci n'hésitent alors pas à renvoyer indifféremment vers les CPCs et les cours traditionnelles les affaires qu'ils considèrent comme peu importantes. Autorité policière à part entière, les comités s'arrogent certaines prérogatives. En 2018 par exemple, suite à une décision des représentants du CPF de Ndirande approuvée par les autorités policières locales, les CPCs

¹¹⁰ Entretien avec Peter Chiponda, Secrétaire du CPF de Ndirande, Ndirande Chinseu, 7 novembre 2019.

¹¹¹ R.E. Kapindu, "Malawi Legal System and Research Resources" [online], *Globallex - NYU School of Law*, January 2019, https://www.nyulawglobal.org/globallex/Malawi1.html#_edn52 (consulté le 9/8/2019).

du quartier se sont saisis des affaires relatives au dépôt sauvage de détritiques sur la voie publique, qui étaient jusqu'alors prises en charge par la police. Redson Kunhango, *chairman* du CPF, m'expliquait en entretien s'être estimé plus à même que les policiers·es d'identifier et punir les contrevenants¹¹². Cette reprise en main a alors conféré aux CPCs la capacité d'infliger des amendes bien que cette activité fût placée sous le contrôle du *village headman* auprès de qui le paiement devait être effectué. La production de tickets marqués du sceau de la République du Malawi confirma d'autant plus leur rôle de force policière officielle¹¹³. Leur appartenance, au moins partielle, à l'État, se matérialise également par l'adoption de gilets réfléchissants, arborant le logo du Malawi Police Service et de son partenaire financier, la marque de bière Carlsberg, ainsi que la mention « *Know Your Neighbour* ». Leurs membres les portent fièrement lors des patrouilles, bien qu'ils reconnaissent être ainsi plus facilement identifiables par les « criminel·es » potentiels et donc moins efficaces pour les attraper sur le vif.

L'adoption de pratiques inspirées des institutions policières et judiciaires étatiques n'est donc pas le simple fait d'une imposition par le haut. La capacité à « mimer l'État¹¹⁴ » fonctionne également comme une revendication de légitimité à l'égard de la population gouvernée¹¹⁵. L'importance de la symbolique étatique dans la légitimation des groupes est particulièrement saisissante lors des sessions de médiations qu'ils dirigent. Ils y reproduisent non seulement le décorum des audiences publiques tenues par les chefferies, revendiquant ainsi une autorité traditionnelle, mais s'inspirent également des procédures et des pratiques propres aux tribunaux étatiques. Les membres qui siègent à la tribune autour du *chairman* en position de juge désignent l'espace ainsi créé comme une « cour » et les personnes qui les sollicitent comme « plaignant·es » et « accusé·es ». Ils sont particulièrement attentifs aux conflits d'intérêts, n'hésitant pas à demander à l'un d'entre eux de sortir s'il a des relations personnelles, notamment familiales, avec les parties prenantes. Un résumé de l'affaire est également pris en notes par un secrétaire de séance, reflet du greffier. Chaque audience qui se déroulait chez Mr Makololo, *chairman* du CPC de Safarawo à Ndirande était par ailleurs introduite par une présentation très formelle des règles de la « cour » qui puisait à la fois dans le registre traditionnel et dans celui de la justice étatique :

Soyez les bienvenus. Soyez libre de parler à cœur ouvert. Les affaires discutées ici sont cruciales pour la paix de notre communauté, je vous enjoint donc à dire la vérité et rien que la vérité. Pas de mensonges, pas d'ajouts qui pourraient compliquer l'histoire. Restez-en aux faits. Nous allons d'abord écouter la version du plaignant puis l'accusé sera autorisé à poser des questions avant de plaider leur propre version à laquelle le plaignant pourra lui aussi poser des questions. Ici, c'est comme à la cour du chef, quand une personne parle, personne n'est autorisé à lui couper la parole.

¹¹² Entretien cité, Redson Kunhango, 15 octobre 2019.

¹¹³ Notes de terrain, patrouille de police piétonne, Ndirande Makata, 26 juin 2018.

¹¹⁴ C. Popineau, « Mimer l'Etat : la (re)production de l'autorité légitime chez les Forces Nouvelles de Côte d'Ivoire (2002-2011) » dans J. Grajales et R. Le Cour Grandmaison (dir.) *L'État malgré tout. Produire l'autorité dans la violence*, Paris : Karthala, 2019, p. 245–270. Voir aussi : L. Fourchard, «The Politics of Mobilization for Security...», art. cit., p. 15.

¹¹⁵ C'est aussi ce que constate Tilo Grätz dans le cas du groupe dirigé par le « Colonel » Dévi dans le sud du Bénin : «Dévi & his Men. The Rise & Fall of a Vigilante Movement in Benin» in T.G. Kirsch and T. Grätz (eds.) *Domesticating Vigilantism in Africa*, Oxford, UK : James Currey, 2010, p. 79–97.

Si vous avez une question ou un commentaire à faire, vous devez le faire à la fin de chaque intervention. Si quelqu'un persiste à couper la parole aux autres, il recevra une amende. Nous ne sommes pas ici pour nous disputer, mais pour résoudre les problèmes. Si vous considérez que vous n'avez pas obtenu l'aide recherchée, vous devez chercher justice auprès d'autres cours.¹¹⁶



Illustration III-3 : les membres de la NW de Safarawo patrouillent avec les gilets fournis par la police, octobre 2019

Circulation des « invitation lettres » et frontières de l'arène policière

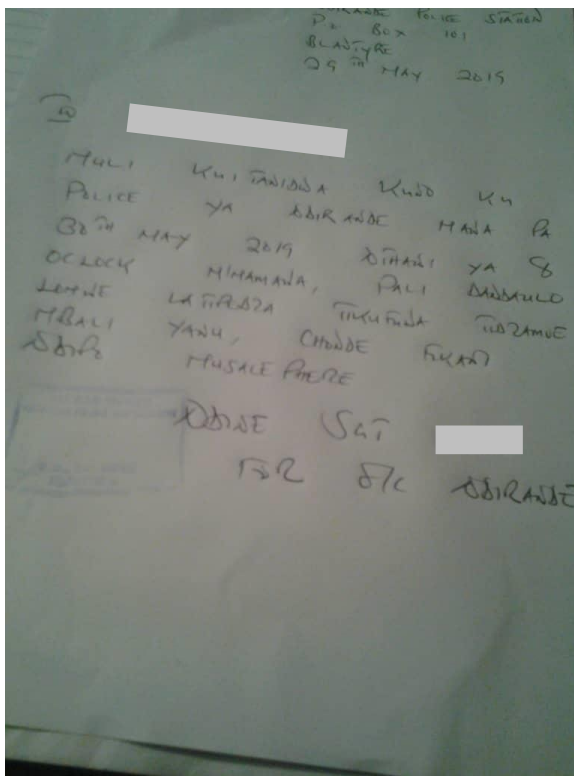
Le rapprochement de ces groupes avec l'appareil d'État se manifeste donc par l'adoption de pratiques, mais également d'un certain nombre d'artefacts qui lui sont associés. Parmi ces objets, les lettres d'invitation et de recommandation à la police qui transitent entre les mains des *CP chairmen* et des *village headmen* jouent un rôle central.

D'abord, les « lettres d'invitation » (« *invitation letters* »), manuscrites et tamponnées du sceau du poste de police, sont rédigées par les policier·es lorsqu'ils reçoivent une plainte pour une affaire qu'ils estiment « mineure », c'est-à-dire qu'elle ne nécessite *a priori* pas l'arrestation immédiate de la personne accusée. Ils signifient par là qu'ils acceptent de prendre l'affaire qui leur est présentée en charge. À ce titre, la production de cette documentation fait rentrer l'affaire dans le domaine policier. La lettre est ensuite remise à la personne plaignante qui est invitée à s'adresser à son *village headman* ou au *chairman* du CPC de son voisinage. Celui-ci se charge ensuite de la délivrer à la personne accusée. Dans les voisinages où les groupes vigilants de voisinage ont été transformés en CPC-NW, c'est à eux bien plus qu'aux chefferies que les plaignant·es s'adressent pour ce genre de tâche.

¹¹⁶ Notes de terrain, audience à la maison du CP *chairman* du comité de Safarawo, 3 novembre 2019.



Illustration III-4 : Une policière rédige une « invitation letter », septembre 2017



To xxx

Muli kuitanidwa kuno ku police ya Ndirande mawa pa 30th May 2019 nthawi ya 8 o'clock m'mamawa, pali dandaulo lomwe latipedza tikufuna tidzamve mbali yanu, chonde fikani ndipo musale phere.

Ndine Sgt xxx
For S/O Ndirande

À xxx

Vous êtes invité à la station de police de Ndirande demain le 30 mai 2019 à 8h du matin, il y a une plainte qui nous a été déposée et nous souhaitons entendre votre propre version des faits, merci de venir sans faute.

Le Sgt xxx
Pour le S/O de Ndirande

Illustration III-5 : Un exemple « d'invitation letter », mai 2019

Le second type de lettre, dite de « recommandation », est adressé par les *chairmen* ou les *headmen* au poste de police, lorsqu'ils estiment que leur soutien est nécessaire pour appuyer une plainte et certifier l'intégrité morale de la personne qu'ils redirigent vers les policier·es, mais que leur présence physique est dispensable. À défaut de tampon officiel, que l'institution policière refuse de leur remettre malgré un intense plaidoyer, ces lettres, rédigées sur une feuille volante, comportent la signature et les coordonnées du *chairman* qui l'a produite. Comme l'indique l'interaction suivante, survenue au cours d'une patrouille de nuit avec le comité de Safarawo, ces lettres jouent un rôle essentiel pour sécuriser un statut de « victime » et avoir une chance de « gagner » son affaire au poste de police.

Encadré III-3 : Le soutien écrit du *chairman* pour « gagner » une affaire

La patrouille de quartier que j'accompagne ce soir est alertée par un homme du quartier qu'une dispute à mal tourné dans un *shebeen* à quelques rues. Un attroupement d'une vingtaine de personnes s'est formé autour d'un homme torse nu et couvert de sang, une bouteille brisée à la main. À notre arrivée, une rumeur se répand dans l'assemblée. « *Wa neighbourhood* » murmurent les personnes présentes. Puis le silence se fait. Il fait très sombre et les membres de la *watch* s'éclairent avec les lumières de leurs téléphones tandis que Mercy Kapoloka, qui dirige le groupe en attendant que Mr Gomani n'arrive, sollicite ma propre lampe torche, plus puissante, pour éclairer les personnes présentes. L'homme en sang explique à Mercy que son neveu, qui se tient à côté de lui, a été pris à partie par un « gang » du quartier auquel appartient le fils de sa voisine. Entendant des cris, il a accouru et s'est fait agresser à son tour. Mercy affirme que le comité connaît bien le « gang » en question : « *these are thugs who just like to fight and drink in the shebeen... they cause a lot of trouble in the neighbourhood, they should be put in prison* ». Elle m'explique par ailleurs que l'histoire se rapporte à une vieille querelle, bien connue dans le quartier, entre les deux familles autour de la séparation entre leurs terrains. Elle a pris diverses formes dans le passé et a déjà donné lieu à plusieurs sessions de *milandu* (discussion) à la cour du *village headman*. Ces solutions ayant échoué et puisque le « sang a coulé », Mercy leur conseille de se rendre au poste de police pour y faire une « déposition » (*sitetimenti*). À l'arrivée de Mister Gomani, on apprend que l'autre camp est déjà parti avec la même intention, il faut donc faire vite. Avant qu'ils ne partent, le *chairman* sort un morceau de papier et un stylo de sa poche et insiste pour leur remettre un courrier signé à l'adresse des policier·es, de manière à confirmer qu'ils sont bien envoyés par le comité de *community policing*. Après leur départ, je le questionne sur l'importance de ces lettres : « *These letters are very important if people want to win the case. In that case, police officer will know that the chairman supports these ones and not the others, it will help them to know who is lying* ». L'enjeu est d'autant plus grand dans ce cas que le *chairman* espère que l'affaire pourra permettre de sanctionner les membres de « gangs » qui perturbent son voisinage¹¹⁷.

Les nombreuses circulations horizontales de cette documentation administrative ne se limitent alors pas à unifier et coordonner les différentes institutions étatiques¹¹⁸. Elles contribuent également à matérialiser les frontières de l'arène policière par-delà les limites de l'appareil d'État. Elles rendent identifiables à la population gouvernée les liens entre les organisations étatiques et non étatiques qui participent officiellement au travail de police. De fait, en rendant visible l'intégration partielle des groupes vigilants à l'État, elles contribuent au

¹¹⁷ Notes de terrain, *neighbourhood watch*, Ndirande Safarawo, 2 novembre 2019.

¹¹⁸ Voir sur ce point : A. Gupta, *Red Tape*, *op. cit.*, p. 36 et suivantes.

brouillage de la frontière entre ces différentes organisations. Ce brouillage est palpable pendant les patrouilles de quartier dont le passage est souvent accompagné des murmures des passant·es qui les désignent par le terme « *apolisi* ». Ce terme, désignant généralement la police de l'État, est également employé par les participant·es aux audiences pour saluer les membres du comité assis en tribune et témoigner ainsi du respect qu'on leur doit. Mais comme en témoigne l'expérience du *chairman* du comité de Goliyo retranscrite ci-dessous, cette association n'est pas toujours synonyme d'une légitimité accrue aux yeux des populations gouvernées.

Encadré III-4 : La confusion entre *chairmen* et policier·es

La patrouille de police que j'accompagne ce matin est arrêtée pendant que nous traversons le voisinage de Goliyo par un homme que les policier·es semblent bien connaître. Il s'avère être le *chairman* du CPC du voisinage. Nous repartons tous ensemble après qu'il a échangé quelques mots avec le sergent James Mandala qui dirige la patrouille. Ce dernier m'explique que nous nous rendons chez une femme propriétaire d'une épicerie, accusée par un employé de ne pas lui verser le salaire qu'elle lui devait. La femme en question a refusé de prendre la lettre d'invitation au poste de police que le *chairman* avait tenté de lui remettre. « *She even insulted me! 'Ah iwe, zopusa' (Eh toi! Connard!)... that's what she said! (rises) And she also said that I should forward the insult to my friends at the police... these people are anti-police, they can cause trouble!* », m'explique le *chairman* tout en concédant que ce genre d'événement reste rare. Le sergent Mandala abonde dans son sens : « *Eeee... this one is anti-police... these people don't respect our work, they don't respect the chairman and they don't respect the law*¹¹⁹ ».

L'échange est intéressant à plusieurs égards. Il témoigne d'abord de la confusion que les personnes gouvernées peuvent faire entre les individus qui composent l'arène policière au-delà de leurs appartenances institutionnelles ; confusion particulièrement saillante ici avec le recours au terme insultant « *zopusa* », particulièrement employé à l'encontre des policier·es en uniforme lorsqu'ils patrouillent dans l'espace public. Le terme « anti-police » employé quant à lui par le policier et par le *chairman* appartient au jargon que l'on entend quasi essentiellement dans les couloirs et les bureaux du poste de police ou en patrouille. Les agent·es désignent ainsi les personnes dont ils considèrent que le comportement remet en cause leur autorité. Son utilisation par le *chairman* révèle que la bureaucratisation ne se limite pas aux pratiques des groupes vigilants, mais participe également à la diffusion de « catégories d'entendement policier » au sein de ces groupes, ainsi qu'au développement de certaines visions communes de l'ordre entre leurs membres et les policier·es¹²⁰.

¹¹⁹ Notes de terrain, patrouille piétonne de police, Ndirande Goliyo, 10 octobre 2017.

¹²⁰ Un mécanisme également souligné en France avec le déploiement de dispositifs de participation à l'ordre. Voir K. Vacher, « Quand les politiques sécuritaires se veulent participatives » [en ligne], *Métropolitiques*, février 2017, <https://metropolitiques.eu/Quand-les-politiques-securitaires.html> (consulté le 20/10/2021).

2. De nouveaux participant·es à l'ordre

La bureaucratisation des groupes intégrés au dispositif n'est pas sans effet sur leur composition sociale et sur les profils de leurs leaders.

La centralité nouvelle du capital bureaucratique

Elle favorise d'abord l'émergence de nouveaux personnels dirigeants aux compétences bureaucratiques plus affirmées, qui n'ont pas toujours d'ancrage dans les réseaux des chefferies locales ou dans des partis politiques, et sont donc plus distants de l'élite politique locale traditionnelle.

Comme dans de nombreux autres contextes, la doctrine du CP telle qu'elle fut appliquée au Malawi consiste à inciter les populations gouvernées non seulement à participer directement à la production de sécurité dans des cadres autorisés par l'État, mais également à contribuer à la définition des problèmes et à l'orientation des politiques sécuritaires¹²¹. Ces dernières prennent une dimension locale prépondérante. Le dispositif comporte donc une part délibérative importante. De manière quasi hebdomadaire, les policier·es du CP organisent des réunions publiques dans différents voisinages du quartier pour « écouter les problèmes des habitant·es¹²² », pendant lesquelles les responsables des comités jouent un rôle actif. Les membres du CPF tiennent par ailleurs leur réunion mensuelle au poste de police en présence du *CP coordinator* et du *station officer*. De même, quotidiennement, des responsables de comités se rendent de leur propre chef au poste de police pour assister les policier·es dans leur travail et fournir des éclairages sur les affaires qui y sont discutées. Ces espaces de coproduction de l'action policière locale constituent des lieux privilégiés pour l'interpénétration entre police et patrouilles communautaires, et pour la transmission de savoirs, pratiques et représentations de l'une vers les autres. La circulation entre ces espaces confère à ces quelques responsables disposant d'un capital bureaucratique et de compétences délibératives élevées un rôle de transmission tout à fait central dans ces processus de bureaucratisation et consacre leur position dans l'arène policière¹²³.

Peter, fondateur du groupe de Malaysia et aujourd'hui secrétaire du CPF, en est un bon exemple. C'est un enfant du quartier, fils d'une bouilleuse de cru et d'un petit commerçant, devenu ingénieur informaticien après des études à l'école polytechnique de Blantyre¹²⁴. Sa trajectoire ascensionnelle dans les instances policières locales a été grandement facilitée par son haut niveau d'études, sa maîtrise de l'écrit et sa compréhension rapide des procédures

¹²¹ F. Jobard et J. de Maillard, *Sociologie de la police*, op. cit., p. 179.

¹²² Notes de terrain, discussion avec le sergent Francis Mponera, *community policing coordinator* à Ndirande, 22 septembre 2017.

¹²³ On retrouve ici des mécanismes de sélection observés dans d'autres dispositifs participatifs en France : G. Gourgues et J. Le Mazier, « Participations à l'ordre et participations conservatrices », art. cit., p. 21 ; D. Cardon et al., « Parler en public », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 31, 1995, p. 5–19.

¹²⁴ Entretien cité, Peter Chiponda, 14 octobre 2017.

policières et judiciaires, très appréciés du personnel policier. Secrétaire du CPF, il est leur interlocuteur privilégié, bien plus que le *chairman* qui est pourtant officiellement son supérieur hiérarchique. Cela peut être le signe d'une valorisation particulière de la position de secrétaire sous l'effet de la bureaucratisation également observée ailleurs¹²⁵. Peter lui-même soutenait n'avoir aucune velléité concernant la position de *chairman*, qu'il considérait comme trop « politique », et appréciait son rôle de secrétaire qui le plaçait au cœur des activités des groupes et de leur rapport à la police¹²⁶. Par sa fréquentation quasi quotidienne du poste de police, il s'est aussi très vite approprié l'ensemble du discours technique des procédures policières et pénales, mais aussi les lexiques de la bonne gouvernance et du développement qui irriguent la philosophie du CP. Il s'est alors peu à peu imposé comme une personne-ressource pour les habitant·es de son quartier désirant se faire aider dans leurs interactions avec la police. Il explique les procédures, dispense des conseils sur la meilleure stratégie possible pour obtenir gain de cause. C'est notamment par son intermédiaire que le CPC de Malaysia s'est doté d'outils bureaucratiques particulièrement poussés par rapport à d'autres comités du quartier. Il m'affirmait en entretien que c'était à force d'observer les pratiques de collecte d'information au poste de police qu'il en était venu à faire de même dans son comité¹²⁷.

Comme l'illustre le cas de Peter, qui devait à sa trajectoire scolaire et professionnelle une bonne part des compétences qui l'avaient aidé à occuper une position centrale dans le dispositif, le capital bureaucratique peut en partie s'accumuler en dehors des institutions étatiques voire en amont de tout contact avec elles, notamment par les études. Pour lui, l'acquisition de compétences juridiques et propres aux affaires policières s'est donc faite dans la continuité de ses socialisations antérieures. D'autres, à l'inverse, ont acquis ce type de capital par la pratique, au contact de l'institution et de ses agent·es, suite à leur promotion au sein des structures du CP. La bureaucratisation de leur activité s'inscrit alors davantage en rupture avec leur passé. C'était le cas de Mr Gomani, trésorier du CPF et fondateur de la patrouille du voisinage de Safarawo. Lui qui avait terminé ses études à la fin de l'école primaire, parlait un anglais balbutiant et maîtrisait mal l'écrit, était devenu une personne-ressource accompagnant de nombreux voisin·es au poste de police, stylo et papiers à la main, pour les aider à suivre les procédures policières, ou encore adressant des lettres de recommandation au poste de police.

¹²⁵ R. Da Cunha Dupuy, "Bureaucratizing Self-Defence...", art. cit., p. 283.

¹²⁶ Entretien cité, Peter Chiponda, 7 novembre 2019.

¹²⁷ *Idem*.

Une mobilisation d'établis

La bureaucratisation agit également sur la composition sociale des groupes¹²⁸. Avec une collecte très irrégulière de 150 kwachas par foyer qui accepte de payer¹²⁹, les motivations strictement financières de cet engagement demeurent assez faibles. De plus, la formalisation et la pérennisation des groupes sur le long terme, leur reconversion vers des activités de police et de justice du quotidien et l'implication à la fois bénévole et plus régulière des volontaires que cela implique, ont fait de la disponibilité biographique et d'une certaine stabilité économique des paramètres de plus en plus centraux de l'engagement. Cela a accéléré l'effondrement de la participation des jeunes hommes sans emploi au profit d'une population plus âgée, comptant de nombreux chefs de famille, et à la situation socio-économique plus stable. On y trouve une écrasante majorité de commerçants et de *businesspersons*, pour qui l'engagement sécuritaire n'est pas une question de subsistance. Leur présence dans le quartier est quotidienne, avec toujours la possibilité de laisser leur commerce à une personne de confiance pour se consacrer au travail de police. Leurs marchandises étant souvent stockées à leur domicile ou dans leurs échoppes, leur préoccupation pour la sécurité de leurs propres logements et commerces est également plus marquée.



Illustration III-6 : Le chairman du CPF et son épouse devant leur étal de pommes de terre, octobre 2019

¹²⁸ D. Gaxie, « Économie des partis et rétributions du militantisme », art. cit..

¹²⁹ Soit environ 20 centimes d'euro. À titre de comparaison, un kilogramme de sucre coûte entre 800 et 1 000 kwachas.



Illustration III-7 : Un CP chairman devant son stock de marchandises au marché, octobre 2019

Redson Kunhango, *chairman* du CPF depuis 2016, était vendeur de pommes de terre au marché de Makata au cœur de Ndirande. Sa compagnie prenait régulièrement le relais au marché le temps qu'il s'occupe des nombreuses affaires pour lesquelles il était quotidiennement sollicité (Illustration III-6). Son cas révèle l'importance de l'articulation entre « temps biographique » et « temps social » dans l'engagement de long terme au sein du dispositif¹³⁰. Redson avait grandi dans le quartier voisin de Chilomoni, fils d'un employé d'usine dans la zone industrielle de Makata où il avait lui-même été embauché comme contrôleur qualité au sein de la manufacture de tissus David Withehead Ltd. Il déménagea à Ndirande quelques années après son recrutement et acheta une maison dans le voisinage de Makata. À la chute de la dictature, il rejoignit l'UDF au pouvoir. Il devint secrétaire des *young democrats* de son voisinage avant d'être élu secrétaire de la branche principale du parti puis *area governor* à la tête d'un ensemble de branches. Il quitta ses fonctions politiques lors de la prise de pouvoir de Bingu Wa Mutharika et de son nouveau parti, le DPP. Par ailleurs, comme de nombreux employés à l'époque, Redson perdit son emploi en 2002 lors du rachat de l'entreprise et ouvrit alors sa propre épicerie dans le quartier. Ce fut à cette époque, en 2008, qu'il contribua à la formation d'une patrouille de quartier avec quelques voisins. Après la faillite de son commerce

¹³⁰ O. Fillieule, 'Temps Biographique, Temps Social et Variabilité Des Rétributions' in O. Fillieule (ed.) *Le désengagement militant*, Paris : Belin, 2005, pp. 17–45.

en 2009, il retrouva un emploi de contrôleur chez un distributeur tout en continuant son action vigilante la nuit :

That time, it was so tiring. I would patrol from 10 p.m. to almost 1 o'clock and then wake up in the morning for work. But I could still do it because security job is a night job. I worked hard and tirelessly because I started to love that job... security. You know, I hate thieves, I hate crooks, because I have met so many thieves... at night. And they are not good people. But thanks to the patrol, we could chase them away.¹³¹

Lorsque la police organisa un meeting public à la maison du *village headman* en 2011, Redson fut d'abord élu secrétaire de son CPC. Ce ne fut qu'après un nouveau licenciement en 2014 et la création de son commerce de pommes de terre au marché qu'il s'investit plus franchement dans le dispositif. La même année il fut élu *chairman* de son comité et membre exécutif du CPF dont il prit finalement la tête en 2016.

3. L'éthique du *chairman* et la « dépolitisation au carré » de l'engagement sécuritaire

L'une des principales conséquences de la bureaucratisation tient au renforcement des dispositifs de contrôle par l'État de la participation au travail de police, des pratiques et des profils des participants. On assiste alors à un processus de « dépolitisation au carré¹³² » identifié ailleurs par Guillaume Gourgues et Julie Le Mazier. Celui-ci se manifeste d'abord par la mise à distance des enjeux liés à la compétition partisane. De plus, la domestication de la participation citoyenne à l'ordre vers des formes non contestataires et policées contribue à « rabattre » la « compétence civique » sur la seule question de la « civilité » et de la vertu morale des participants¹³³. Ces contrôles ne sont pas pour autant nécessairement externes. Ils s'inscrivent dans une éthique de la participation, visible à travers un ensemble de mécanismes d'autodiscipline, particulièrement incarnée et encadrée par les *chairmen* eux-mêmes.

« *Security is about development* » : l'apolitisme comme valeur

À côté de ce processus de bureaucratisation, la progressive mise à distance des organisations partisans constitue l'une des évolutions les plus notables de la participation citoyenne à l'ordre depuis la consolidation des rapports entre les groupes vigilants et l'institution policière.

On l'a vu, parmi les nouveaux responsables des structures locales du CP, nombreux sont ceux à ne pas avoir d'ancrage dans les milieux partisans. À ma connaissance, ni Peter Chiponda, ni Mr Gomani, ni même Mr Kadzamowa, qui avait pourtant grimpé les échelons nationaux du CP jusqu'à côtoyer des personnalités politiques de premier plan, n'avaient cherché à convertir leur capital social et leur notabilité locale acquise à travers leur engagement sécuritaire dans le

¹³¹ Entretien cité Redson Kunhango, 15 octobre 2019.

¹³² G. Gourgues et J. Le Mazier, « Participations à l'ordre et participations conservatrices », art. cit., p. 21.

¹³³ Cette question de la dépolitisation court dans la plupart des travaux sur les dispositifs participatifs bien au-delà de la seule question sécuritaire. Pour un résumé : G. Gourgues et al., « Gouvernementalité et participation », *Participations*, vol. N° 6, n° 2, 2013, p. 5–33.

champ partisan local ou national. Tous affichaient au contraire ostensiblement leur « apolitisme ». Leur cooptation par l'institution policière et leur centralité nouvelle dans l'arène policière avait alors favorisé l'éloignement des enjeux partisans dans le champ sécuritaire local. D'autres, comme Redson Kunhango, *chairman* du CPF, ou Mr Makololo, *chairman* du comité de Safarawo, avaient eu une carrière politique, tous deux au sein de l'UDF, avant de s'engager dans le CP. Au-delà d'une préoccupation affichée pour la sécurité, tous les deux ayant été victimes de cambriolages quelques mois avant de rejoindre leur patrouille de voisinage, leur engagement sécuritaire semble alors avoir été un moyen de convertir dans un autre secteur une notabilité locale déjà établie en tant qu'anciens *party chairmen*. Depuis qu'ils prenaient part aux structures locales du CP où ils occupaient tous deux des positions officielles, ils n'avaient toutefois pas repris de responsabilité partisane ni participé aux campagnes de leur ancien parti. S'il reconnaissait des similitudes entre son ancien rôle de *party chairman* et celui de *CP chairman*, Redson Kunhango décrivait toutefois son passage du monde partisan vers l'engagement sécuritaire comme une rupture :

Redson: In the past, we were in charge of security... as *party chairman*. We could deal with criminal cases... like someone could come because he had been stolen something... he could come to us.

Paul: So, there is a continuity between your involvement in the party and now your action in *community policing*... right?

Redson: No! There is not any link. Because a political party is quite different from *community policing*. Because a political party deals with politics and *community policing* is dealing with development. Without Security, without development. And development is for all... for the community... politics is for the party members. As *community policing*, I can't go back into party politics. Now, I serve the community.¹³⁴

La question sécuritaire reste toutefois un enjeu politique majeur au cœur des campagnes pour les postes d'élus locaux. En 2009 puis en 2014, par exemple, les deux députés élus dans l'une des deux circonscriptions de Ndirande articulèrent leur campagne autour de l'accessibilité des policier-es à la population et promirent la construction de plusieurs unités de police dans le quartier. De même, l'une des premières actions du conseiller municipal élu en 2019 dans le voisinage de Nyambadwe fut d'acheter un téléphone d'urgence pour le poste de police, comme il l'avait promis pendant sa campagne. Par ailleurs, dans un contexte où les élections locales se gagnent en grande partie grâce au soutien de leaders locaux capables d'entraîner de larges portions de la population derrière eux, les *chairmen*, qui jouissent d'une forte renommée dans leur quartier, peuvent constituer des cibles intéressantes pour qui veut remporter le siège de conseiller municipal ou de député. Lors des élections de 2014 et de 2019, aucun candidat ne put toutefois obtenir le soutien de comités locaux et de leurs leaders. Redson Kunhango, familier des stratégies électorales, reconnaissait en entretien avoir été approché par plusieurs candidats pour les élections de 2019, mais les avoir toujours repoussés :

We can't accept that. We as *community policing*, we do voluntarily work with the police. But the politicians do not understand the meaning of the *community policing*. Always they do politicise us. If we want to be assisted by a certain party, we have to be a member of that party. So, it's

¹³⁴ Entretien cité, Redson Kunhango, 15 octobre 2019.

important that we are not associated with political parties. [...] It's only when they have been elected, they can assist us if they want. In fact, we can even approach them. Like recently, the new MP for this constituency, he paid for fuel when we went to visit *community policing* structures in Salima [in the central region] ... that is good. But sometimes, even after being elected, politicians keep politicising us. Like the former MP ... he was ruling for three terms here. He was bad. I don't recognise him as a good MP because he refused us to be assisted by him because he said that too many members of *community policing* were not from his party so he refused to assist. 'I will assist them only if they take my party members in their structures'.... That's what he said. But we refused that... because we are not working for the sake of the party. We are working this job for the sake of the government. For the sake of the department of police. Our office is police. We go to our office to present our concerns and to seek assistance. Not to the political parties. If you want your party members to join us that means we cannot work as *community policing*. Because *community policing* is not part of the political parties. It's part of the government section of the security here in Malawi. He said, "If it is so, don't come to my office to seek assistance". He has been an MP for fifteen years but he did not give us even one kwacha because of that reason.¹³⁵

Cette distance que tous ces *chairmen* maintiennent avec la compétition partisane est en partie imposée par l'officialisation de leur inscription dans le dispositif du CP. Comme on l'a vu avec l'exemple présenté en amont où les policier·es de Soche mettaient en garde les membres de la nouvelle NW contre « l'avidité du pouvoir¹³⁶ », les policier·es insistent en effet sur le fait qu'une telle responsabilité est incompatible avec un engagement partisan et doit rester à distance de la compétition électorale. Mais loin de représenter une contrainte pour les *chairmen*, la revendication d'apolitisme est également perçue comme une garantie de stabilité, dans un contexte où l'essentiel des positions de pouvoir local soumis à des enjeux partisans sont éphémères¹³⁷. Mr Makolo m'expliqua par exemple avoir souhaité se reconverter dans un engagement plus stable après que son parti avait perdu les élections. Moins soumis aux aléas électoraux, son rôle de *chairman* lui permettait plus facilement de pérenniser sa notabilité locale :

M. Makololo: By then I was area *chairman* for the UDF in Ndirande. I used to keep myself busy for the party. But I stopped to work for the community.

Paul: And you feel it's better now?

M. Makololo: It's much better! With the parties... you just serve your party. If anything happens to your party, it's over... you are out. But now, if the party loses the elections, I remain. I serve the community, if it's the UDF, the DPP or the PP ruling... I remain.

Paul: So why did you choose to work for the party and not for the community at first?

M. Makololo: That time... the party was in control of everything. If you wanted to be active, you had to be with the ruling party. But after my party lost power in 2004, I stayed idle... I realised that being active in party politics was not so good.¹³⁸

La mise à distance du politique peut donc être interprétée comme une leçon tirée par certains *chairmen* aux trajectoires politiques antérieures très incertaines. À l'instar de Redson Kunhango ci-dessus, qui déclarait travailler pour le « département de la police » et « non pour le parti au pouvoir », les *chairmen* revendiquent leur non-affiliation partisane présente avec

¹³⁵ *Idem*.

¹³⁶ Encadré III-1, p. 228.

¹³⁷ D. Cammack and E. Kanyongolo, *Local Governance and Public Goods in Malawi*, *op. cit.*

¹³⁸ Notes terrain, *neighbourhood watch*, Ndirande Safarawo, 26 octobre 2019.

fierté, comme une marque de distinction avec le reste de l'élite politique locale compromise dans la compétition partisane et électorale. Contre les partis politiques qui ne s'adressent qu'à leurs membres, ils clament leur appartenance à l'État et à son appareil bureaucratique. L'apolitisme et la mise au service de la « communauté » dans son ensemble s'intègrent alors à une éthique de la participation citoyenne au maintien de l'ordre, promue et contrôlée par les *chairmen* qui agissent comme des entrepreneurs de morale, sanctionnant et révoquant les membres de leurs groupes qui afficheraient trop clairement leurs appartenances partisans.

Discipliner les conduites

Le travail disciplinaire entrepris par ces groupes ne se limite donc pas à un contrôle des populations gouvernées, mais sert au moins autant, sinon davantage encore, à discipliner les conduites des participant·es eux-mêmes. Placés en position de contrôle des qualités morales des membres de leurs groupes, les *chairmen* jouent alors non seulement un rôle de « modèle », mais aussi de garde-barrière à l'entrée de l'arène policière.

D'abord, les procédures de recrutement au sein des NW se standardisent. Peter Chiponda par exemple m'expliquait en entretien réaliser des enquêtes auprès des proches des personnes qui candidaient pour rejoindre sa NW. L'objectif était de connaître leurs antécédents judiciaires, leur intégrité morale et leurs fréquentations :

Paul: What kind of behaviours are not accepted in you watch?

Peter: Let's say the person is like.... not appreciated by the community... his behaviours is... he is violent... he speaks bad words... he may have some criminal records or he has been arrested... not arrested on some other issues but on criminal issues I mean. We don't accept these because they might be spies for the robbers. Because if he has a criminal record, that means he has some people that he is connected to... he might also be tempted one day...

Paul: And more about their behaviour... like drinking... or for example someone who is famous for not going to church... Do these things matter?

Peter: About going to church or not, no we don't check on that. But the drinking issue matters yes. Of course, we don't say that people should not drink but not excessively. Because our duty is to be role models in the community... we need to prove our good behaviour. And you should also look at the place where you are drinking... because there are some shebeens where you want to have a drink and someone knows that you are a neighbourhood guy, he might come and provoke you... Someone can also see you going out from that place and start thinking that the neighbourhood patrol is in fact a group of thugs...¹³⁹

Les candidatures étaient alors discutées en réunion de comité. Celles pour lesquelles le moindre doute était permis étaient systématiquement refusées. Peter fixait un nombre maximum de douze personnes inscrites au registre de la patrouille, qu'il justifiait par un enjeu d'encadrement : « *if there is too many people, we lose control... we need a manageable number of people*¹⁴⁰ ». Dans le cas où le groupe était complet, les personnes dont les qualités physiques et morales étaient jugées suffisantes se voyaient inscrites sur une liste d'attente. Elles pouvaient être contactées en cas de désistement ou de renvoi d'un membre, ou bien lorsque le comité

¹³⁹ Entretien cité, Peter Chiponda, 7 novembre 2019.

¹⁴⁰ *Idem.*

estimait que la situation requérait des patrouilles plus nombreuses. Après leur intégration, l'attitude et l'intégrité morale des membres de la NW étaient surveillées non seulement pendant les activités du groupe, mais également dans leur vie privée. La veille d'une patrouille, Peter avait appris qu'un membre de la NW fréquentait un *shebeen* mal famé du marché central. Il l'avait alors immédiatement convoqué chez lui pour le sermonner :

Peter: I told him: "I never want to see you there again."

Paul: What will you do if he is seen in a shebeen again?

Peter: He will be disciplined.

Paul: How?

Peter: I will give him a suspension. I will tell him: "I think you need to continue what you are doing because I actually think that you have not understood me... you want to keep going to that shebeen so you cannot be with us anymore".

Paul: You have been in that situation before?

Peter: Yes... I have been suspending some few people.

Paul: For what?

Peter: Some of them... like there was this other guy who kept giving excuses when we were going on patrol and there was this other guy who was drinking too much so we had to advise him... we suspended him... called him for discipline again... but we thought it was too much so, he was definitely suspended.¹⁴¹

Au sein des groupes nouvellement intégrés dans le giron de l'institution policière, la promotion de la dimension bénévole de l'activité prend, elle-aussi, une dimension disciplinaire forte. Une fois encore cette modalité est en partie imposée et contrôlée par les policier-es qui rappellent régulièrement aux membres que leur action ne doit pas servir de dessin personnel. Mais l'attachement au bénévolat s'inscrit lui aussi dans une éthique de la participation à l'ordre fortement plébiscité par les *chairmen*. Son importance est particulièrement remarquable dans un contexte où certains d'entre eux peuvent être confrontés à une forte précarité économique. La crise économique de 2020, qui a accompagné celle, sanitaire, liée à l'épidémie de Covid-19, fit très nettement ressortir ces enjeux. Peter Chiponda perdit par exemple son emploi d'ingénieur informaticien en mai 2021. Quelques mois plus tard, il n'avait toujours pas retrouvé de travail fixe. Il peinait à relancer un commerce d'ordinateurs et de composants informatiques d'occasion qu'il avait stoppé plusieurs années auparavant, et dépendait de quelques services de dépannage qu'il donnait pour des connaissances. Il m'expliquait au téléphone n'avoir, de plus en plus souvent, « plus un seul kwacha à la maison à la fin de la journée¹⁴² ». Il restait pourtant fermement attaché à la gratuité des « services » qui « donnait à [sa] communauté » et condamnait ceux qui pouvait exiger une rémunération. :

It's not good to get paid for the service because most of the time here in Ndirande this is what normally happens, if a person cannot afford to go to a chief for a problem, he usually comes to us... every day, we do have a lot of issues to sort out, because people here are poor, they can't pay the *chapa bwalo*... the money for the chief. So, if we start asking for money, we are going to have more problems... because people will start solving issues on their own... because they won't have anywhere else to go. You know, it's not an easy thing for a person to go to police. If someone got a problem, to go to police... he thinks: "Maybe I'm going to be arrested... maybe I'm not

¹⁴¹ *Idem*.

¹⁴² Conservation téléphonique avec Peter Chiponda, Secrétaire du CPF de Ndirande, 21 octobre 2021.

going to come back... maybe I don't have enough money" ... Things like that. So, if they have nowhere to go, they will just do their mob-justice. We don't want that. So, it's not a good thing for us to get paid, for this service that we offer to the community... we offer it without getting paid, without getting anything at the end of it. And also, it's mandatory, it's in the constitution that although you are doing this work, it's voluntary work. You do it for your community. If you love your community, you help your community¹⁴³.

Plusieurs positionnements éthiques sur la participation à l'ordre étaient mobilisés par Peter dans cette séquence. On retrouve notamment la mise en valeur d'un engagement désintéressé qui serait avant tout motivé par « l'amour » porté à sa propre « communauté ». Les *chairmen* se revendiquent alors comme les protecteurs bienveillants de cette communauté, garants de sa cohésion¹⁴⁴. Mais l'importance du bénévolat dans les valeurs promues par les responsables rencontrés prend également une valeur distinctive au sein d'une arène policière saturée par les accusations de corruption. Sa promotion permet aux *chairmen* de revendiquer une place à part entière au sein de cette arène, distincte de celle des policier·es régulièrement accusés de corruption comme de celle des chefferies dont les jugements, payants, sont inaccessibles aux plus démunis.

De fait, l'accès aux différentes formes de rémunérations informelles que les membres de leurs patrouilles sont susceptibles de se voir offrir est soumis à un contrôle resserré. Régulièrement, des personnes prises en flagrant délit peuvent d'abord chercher à les soudoyer pour éviter d'être conduites au poste de police. Dans les groupes de Malaysia et de Safarawo, les membres des NW surpris à accepter ce type de transactions étaient suspendus sur le champ. Peter Chiponda me rapportait par exemple l'intervention que sa patrouille avait réalisée dans une maison où ils avaient été informés que des femmes jouaient à des jeux d'argent illégaux. Celles-ci leur avaient proposé de partir avec l'argent qu'elles jouaient et d'en rester là :

I told my *chairman*: "If you take this money from this woman, just know that your image will be spoiled. Because they will say 'These neighbourhood guys, that's what they do, they do it for money' You know? 'Once they are here, we can just buy them off...' So, they will destroy our image. Never accept money from anyone." If we do take money... we are spoiled... people lose trust.¹⁴⁵

Ces *chairmen* imposaient une même rigueur vis-à-vis des récompenses que certaines personnes à qui ils venaient en aide pouvaient leur offrir lorsque leurs comités résolvait leurs affaires. Mr Gomani, comme les autres personnalités centrales du CPF de Ndirande que j'ai rencontrées, m'affirmait par exemple ne jamais y toucher : « *I can't take it. Ever since I've started doing that, I have never taken any money from anyone. So, there is a clear difference between me and the chief or the police*¹⁴⁶ ». Mais en revendiquant une certaine irréprochabilité et en surjouant le désintéressement, ils revendiquaient également leur rôle de leader. Ils se plaçaient ainsi au-dessus des membres sous leur responsabilité qu'ils autorisaient à plus de largesses, comme celle

¹⁴³ *Idem*.

¹⁴⁴ On retrouve un élément central de nombreuses formes de mobilisations sécuritaires communautaires : G. Favarel-Garrigues et L. Gayer, « Violent la loi pour maintenir l'ordre », art. cit. ; L. Fourchard, « Le vigilantisme contemporain... », art. cit..

¹⁴⁵ Entretien cité, Peter Chiponda, 7 novembre 2019.

¹⁴⁶ Notes de terrain, *neighbourhood watch*, Ndirande Safarawo, 2 novembre 2019.

de prendre les récompenses des victimes. Au cours de la même patrouille, Mr Gomani me rapportait par exemple l'histoire d'un homme qu'ils avaient secouru pendant un cambriolage, parvenant à arrêter ses agresseurs, les tabasser et les conduire au poste de police. Celui-ci, en guise remerciement, avait souhaité lui remettre 4000 kwachas qu'il avait refusé de prendre tout en lui recommandant de donner cet argent à « [ses] hommes qui avaient plus besoin de cet argent que [lui]¹⁴⁷ ».

Comme pour leur apolitisme étudié précédemment, ces *chairmen* ne se contentaient pas de revendiquer et de mettre en scène leur désintérêt financier. Les habitant·es du quartier que j'ai rencontrés préféraient généralement faire appel à leurs services car ils savaient qu'il n'y aurait pas les mêmes enjeux de négociation monétaire qu'avec les policier·es ou les *headmen*. Il faut dire que l'enjeu est de taille dans un contexte où, au sein des instances locales de la participation à l'ordre comme au sein de l'institution policière, les accusations « d'être là pour l'argent » contribuent à faire et défaire les carrières¹⁴⁸. En 2016, Joyce Zalewa, alors *chairwoman* sortante du CPF de Ndirande, fut par exemple accusée de faire payer certains de ses services de justice comme cela avait cours dans les tribunaux traditionnels. L'argument fut mobilisé par son rival, Redson Kunhango, lors de la campagne de renouvellement du bureau. Il parvint non seulement à prendre son poste à la tête du CPF, mais également à la faire exclure de son comité de quartier. De fait, l'affichage de leur irréprochabilité s'inscrit dans un ensemble de revendications de légitimité adressées par ces *chairmen* tant à l'institution policière qui les coopte qu'à leurs homologues, aux membres de leurs groupes et à la population de leur voisinage.

En pratique, ces nouveaux dispositifs de recrutement et d'encadrement, ainsi que la promotion du bénévolat, ont pour effet de renforcer la sélection sociale à l'entrée de l'arène policière. Ils en empêchent notamment l'accès aux plus jeunes, sans emploi, qui vivent des opportunités de la rue. En entretien, Joyce Zinganda, l'unique femme à avoir occupé le poste de *chairwoman* du CPF de Ndirande¹⁴⁹, m'expliqua être opposée au recrutement de jeunes :

Ah no, we don't recruit these youths. Neighbourhood needs a person who has a good big brain, not just a person... a young one. He can't be doing a good job. You know the brain of a youth is very small. They just do silly things. People in the neighbourhood watch need be smart and respectable.¹⁵⁰

Pauvres, sans emplois, soupçonnés de fréquenter des lieux illégaux de consommation d'alcool et de commettre des larcins, ils incarnent aux yeux des *chairmen* l'incivilité et la délinquance. Ils ne peuvent à ce titre constituer des recrues pertinentes pour des groupes dont l'enjeu est d'incarner un modèle de vie vertueuse et respectable.

¹⁴⁷ *Idem.*

¹⁴⁸ Voir aussi L. Buur and S. Jensen, "Introduction", art. cit., p. 146.

¹⁴⁹ L'engagement spécifique des femmes au sein des groupes fait l'objet d'une analyse plus détaillée dans le chapitre VII.

¹⁵⁰ Entretien cité, Joyce Zalewa, 22 octobre 2019.

4. Un vigilantisme non violent ?

Un dernier élément mobilisé par Peter pour justifier son intransigeance quant à la dimension bénévole de son activité policière et judiciaire se rapporte à la nécessité de conserver la confiance de la population gouvernée pour éviter que les habitant·es, sans solution, ne se fassent justice eux-mêmes en cas de conflit. L'argument de la lutte contre la « *mob-justice* » qui, on l'a vu, fut mobilisé par les pouvoirs publics à la fin des années 2000 pour justifier la relance du CP, est largement réapproprié par les *chairmen* qui en font l'un de leurs principaux leitmotifs. Ils félicitent ainsi régulièrement les personnes qui leur rapportent leurs problèmes plutôt que de les gérer seuls en leur expliquant qu'elles ont bien fait de ne pas « faire leur *mob-justice* ». C'est dans ces termes par exemple que Mr Gomani conclut une audience publique tenue au domicile du *chairman* de son comité, Mr Makololo, dans le cadre d'une dispute entre une femme et celle qu'elle accusait de coucher avec son mari :

Le *chairman* prend la parole pour conclure. Il remercie la plaignante de ne pas « s'être fait justice elle-même », mais d'être venue consulter son comité pour régler le problème dans la « paix ». Il s'adresse ensuite à l'assemblée : « Nous devons tous prendre conscience ici qu'il n'est pas acceptable de se faire justice soi-même dans ce genre d'affaires. Si vous blessez, voire tuez la maîtresse de votre mari, alors c'est vous qui irez en prison ». ¹⁵¹

Ce sont eux aussi qui interviennent parfois lorsque des épisodes de justice de rue surviennent, pour mettre à l'abri la victime à leur domicile le temps que la police vienne la récupérer. Leur capacité à intervenir sans encombre au cœur de ces événements contribue d'autant plus à asseoir leur prestige et leur légitimité auprès des membres de leurs groupes et au poste de police. C'est par exemple avec respect et une pointe d'admiration que les agent·es du poste de Ndirande, solidement armés d'un fusil antiémeute et de deux fusils mitrailleurs, me rapportèrent l'intervention de Mr Kadzamowa, chez qui ils avaient récupéré un homme suspecté d'être un voleur récidiviste et qu'une « foule nombreuse voulait brûler vif » : « *That man went inside this big crowd... without even carrying a weapon! He took that thief away and kept him at his home while the people wanted to see him burn!* ¹⁵² » me résumait l'un d'entre eux. Gardes-barrières à l'entrée de l'arène policière, les *chairmen* jouent donc également un rôle central dans la promotion des formes légitimes de participation citoyenne au travail policier et dans la répression des formes trop perturbatrices ou contestataires. Leur intégration au CP permet de se prémunir non seulement des « risques » de justice de rue, mais aussi de l'émergence de nouveaux groupes vigilants non enregistrés et plus difficiles à contrôler, évitant de reproduire la situation des années 2000. Ainsi, en dix ans d'existence, aucun des groupes que j'ai suivis n'a souffert d'une telle concurrence, malgré les listes d'attente de personnes désireuses de les rejoindre.

Dans un contexte où les efforts déployés pour intégrer certains groupes vigilants dans le giron de l'institution policière furent justifiés par la nécessité de mettre un terme à la « *mob-*

¹⁵¹ Notes de terrain, audience à la maison du CP *chairman* du comité de Safarawo, 3 novembre 2019.

¹⁵² Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 31 octobre 2017.

justice », la question de la domestication des formes de la participation à l'ordre ne peut être abordée sans évoquer l'évolution des rapports de ces groupes à la violence. Sur ce point, plusieurs éléments peuvent d'abord être interprétés comme des signes d'une inclination vers des formes non violentes de maintien de l'ordre¹⁵³ : l'adoption d'une rhétorique de plus en plus empreinte d'un langage juridique et dénonçant la violence de la « *mob-justice* », ainsi que leur investissement particulièrement intense dans la résolution des conflits et dans l'exercice d'une justice réparatrice locale basée sur la pratique de la médiation. De même, leurs membres se conforment sans rechigner aux limites que leur impose leur mandat conféré par la police : ils n'arrêtent et ne fouillent pas les véhicules, n'entrent pas dans les domiciles privés sans y avoir été invités, n'infligent d'amendes que pour les infractions qu'ils sont autorisés à sanctionner et sous l'autorité du *village headman*.

Policier-es et habitant-es rencontrés pendant l'enquête s'accordaient par ailleurs pour souligner la réduction du niveau de violence dans le quartier depuis le renforcement du dispositif du CP au cours des années 2010. Ils faisaient toutefois davantage référence à la réduction du nombre d'actes de justice de rue qu'à une évolution des pratiques des NW. Les membres des *watches* que j'ai suivies continuaient assez largement à recourir à la coercition physique sur les individus qu'ils interpellaient dans l'espace public, voire sur certaines personnes reconnues coupables d'actes immoraux lors des audiences publiques organisées aux domiciles des *chairmen*. Ils n'étaient alors pas accusés de se « faire justice eux-mêmes ». Plusieurs d'entre eux emportaient en patrouilles un ensemble d'armes de poing – battes, bâtons, barres de fer, matraques ou *sjambok* – qu'ils confectionnaient généralement eux-mêmes et qu'ils ne sortaient que pour cette activité (Illustration III-8). Rarement utilisées pour punir, ces armes servaient essentiellement à dissuader ceux qu'ils contrôlaient de se rebeller ou de chercher à s'enfuir. Leur recours à ces armes renvoyait néanmoins à un imaginaire de la « guerre contre les criminels¹⁵⁴ » dans lequel s'inscrivaient les représentations que de nombreux participant-es se faisaient de leur rôle. Interrogés sur les armes qu'ils portaient, ceux-ci mobilisaient régulièrement l'image du cambrioleur armé, prêt à en découdre, violant et/ou tuant ses victimes. Leurs armes les rassuraient alors autant qu'elles étaient portées en prévision d'un affrontement qui n'arrivait finalement jamais. Bien plus fréquentes étaient néanmoins les rencontres avec des jeunes hommes regroupés dans des petits *shebeens* à boire de l'alcool local et fumer du cannabis, avec des personnes qui se déplaçaient d'un domicile à un autre, d'autres qui rentraient du travail ou d'une soirée au bar. Chaque rencontre avec un potentiel « délinquant-e » ou « criminel-e », ou avec toute personne dont ils estimaient qu'elle n'avait rien à faire dans la rue la nuit, donnait alors lieu à un interrogatoire musclé où les questions

¹⁵³ Une telle inclination a été observée dans des contextes similaires. Voir : W.N. Otiso, “Community policing and Vigilantism in Kisii: Towards Non-violent and Inclusive Non-State Policing”, *Les Cahiers d'Afrique de l'Est / The East African Review*, n° 50, 2015, p. 99–111 ; L. Fourchard, “The Politics of Mobilization for Security...”, art. cit., p. 19.

¹⁵⁴ Comme le formulait Lewis, membre de la NW de Malaysia à Ndirande, lors d'une patrouille. Notes de terrain, Ndirande Malaysia, 22 octobre 2019.

étaient accompagnées de gifles voire de coups de pied ou de fouet. Loin d'être considérées comme une basse besogne, ces sanctions physiques étaient généralement administrées par les *chairmen* eux-mêmes. L'éthos bureaucratique et l'image du citoyen exemplaire qu'investissent les nouveaux responsables du CP n'impliquent donc pas pour autant une dévaluation du capital de violence sur lequel a initialement reposé leur autorité avant leur cooptation par la police. Impliqués dans la coordination du CPF, Peter Chiponda et Mr Gomani, par exemple, mettaient un point d'honneur à participer à la grande majorité des patrouilles nocturnes de leurs groupes de voisinage. Peter faisait encore de ce travail de terrain le cœur de son activité et considérait que son statut de leader en dépendait largement. Il se méfiait d'ailleurs de certains membres du CPF qu'il comparait à des « politiciens davantage préoccupés par leur carrière personnelle que par le bien de leur communauté¹⁵⁵ », car ils avaient délaissé les activités de patrouille au profit d'un travail de pure représentation au sein des instances de concertation avec les policier·es et les pouvoirs publics.

Dans la majorité des cas, ces interactions violentes ne débouchent pas sur l'arrestation de l'individu contrôlé et sa conduite au poste de police. Présentées comme des « leçons » données aux imprudents où à ceux dont le comportement est considéré comme incivil, elles répondent alors à un double enjeu territorial et de contrôle social. Compte tenu des faibles revenus que les participant·es peuvent en dégager, les rétributions de l'engagement sécuritaire au sein des structures du CP à Ndirande sont essentiellement symboliques. Le manque de moyens, qui contraint les volontaires à patrouiller la plupart du temps en sandales, sans lumière ni véritables armes, est alors en partie compensé par l'esprit de camaraderie et le sentiment de puissance que procure le fait de pouvoir arpenter, sans risque, les rues du quartier la nuit et d'inspirer de la crainte à celles et ceux qui s'aventurent dehors. Le contrôle des passant·es et la fermeture des lieux de consommation d'alcool illégaux étaient centraux dans le déroulement des patrouilles que j'ai accompagnées. Aussi fréquentes étaient les plaisanteries potaches et les rires sonores qui rythmaient nos pérégrinations dans les rues du quartier, rendant l'ensemble fort peu discret et facilement repérable par d'éventuels « criminel·es ». Si des femmes, bien que très minoritaires, participent activement à certaines NW, c'est donc assez classiquement autour d'un ensemble de codes virils que s'articule cette forme de mobilisation¹⁵⁶. Celles qui rejoignent les patrouilles, fières d'investir un terrain nocturne largement réservé aux hommes « ou aux prostituées¹⁵⁷ », reproduisent d'ailleurs souvent ostensiblement certains de ces codes masculins. Lors de mes observations, elles prenaient parfois elles-mêmes la responsabilité d'interroger les passants et de contraindre physiquement celles et ceux qu'elles trouvaient

¹⁵⁵ Notes de terrain, *neighbourhood watch*, Ndirande Malaysia, 22 octobre 2019, propos traduits de l'anglais.

¹⁵⁶ Voir aussi les remarques d'Emmanuelle Piccoli sur la camaraderie virile dans les rondes paysanne nocturnes au Pérou : E. Piccoli, *Les Rondes Paysannes. Vigilance, Politique et Justice Dans Les Andes Péruviennes*, Louvain : L'Harmattan / Academia, 2011, pp. 37–52.

¹⁵⁷ Mercy Kapoloka, notes de terrain, *neighbourhood watch*, Ndirande Safarawo, 2 novembre 2019.

« suspects ». Elles n'étaient pas non plus les dernières à rire bruyamment lorsque certains détaient à leur passage et à leur crier de loin de rentrer chez eux¹⁵⁸.



Illustration III-8 : Des membres de la NW Safarawo, armés d'un sjambok et d'une matraque font fermer un shebeen, octobre 2019

Les sanctions physiques auxquelles s'exposent les personnes contrôlées sont alors davantage destinées à affirmer le contrôle de l'espace public nocturne que de réellement identifier et sanctionner les « criminel·es ». Un soir par exemple, le groupe de Chief Chidzulo croisa un homme apparemment ivre dans une rue de Chinseu. Celui-ci affirma rentrer d'un pub dans le quartier vers son domicile situé à une centaine de mètres de là où nous trouvions. Le jeune homme de la NW qui l'interrogeait lui administra alors une violente gifle qui le fit tomber au sol avant de lui ordonner de vite rentrer chez lui. Le *chairman*, qui se tenait à mes côtés, justifia ainsi le geste de son subordonné : « *Yes, it's important to give a physical lesson to those vagabonds at night. We teach them to be careful and don't be caught in the street at night because they can be assaulted*¹⁵⁹ ». On comprendrait mal le paradoxe flagrant de tels propos, tenus juste après qu'un patrouilleur venait lui-même d'assaillir le passant, sans mesurer l'enjeu

¹⁵⁸ Voir aussi la participation irrégulière des femmes aux patrouilles de *community policing* en milieu urbain tanzanien décrite par Charlotte Cross : C. Cross, *Community policing through Local Collective Action in Tanzania: Sungusungu to Ulinzi Shirikishi*, thèse de doctorat, University of Sussex, 2013, pp. 103–117.

¹⁵⁹ Notes de terrain, *neighbourhood watch*, Ndirande Chinseu, 11 novembre 2016.

territorial derrière de telles sanctions. Patrick, membre de la patrouille de Malaysia depuis 2017 m'explicitait limpide cet enjeu :

Patrick: Yes, I am very glad to have been chosen to be part of the watch.

Paul: What do you enjoy in that activity?

Patrick: Security... OK... since I joined, I have already helped to arrest about ten thieves who are now in jail and who won't trouble people anymore. You see, we bring security to our community. Can you see? (il fait un geste pour montrer la rue autour de nous) The streets are empty. It's only us!

Paul: People should not be out at night? I myself, I feel more secure in the street at night when there are many people around.

Patrick: No, at this time people should be home now. What time is it? 11 p.m.? To be found outside at 11 p.m. means you are probably preparing something bad! The night is for the police and the neighbourhood watch! (il clame cette dernière phrase fièrement)

Paul: You like it? Being the only one outside at night?

Patrick: Yes! Why not? It's good! (il rit)¹⁶⁰

Les sanctions physiques les plus brutales étaient quant à elles réservées aux personnes qu'ils attrapaient en flagrant délit de vol ou à celles qu'ils soupçonnaient d'avoir commis un larcin, voire simplement de se trouver dehors dans l'idée d'en commettre un. Celles-ci étaient alors généralement passées à tabac avant d'être finalement conduites au poste, le visage parfois couvert d'ecchymoses et les habits maculés de sang. La complicité des policier·es, qui recevaient ces « suspects » et les plaçaient en cellule sans broncher, pourrait nous amener, comme l'ont fait d'autres auteur·es à partir d'observations similaires, à formuler l'hypothèse d'une délégation de l'usage de la contrainte physique par le personnel policier vers des opérateurs moins visibles et moins embarrassés par le poids de l'uniforme, dans un contexte politique général de renforcement des contrôles externes des pratiques policières¹⁶¹. Cette hypothèse se confirme partiellement si l'on considère la participation accrue de certains policier·es, notamment les membres du département du CP, aux patrouilles des NW du voisinage où ils résident ; patrouilles lors desquelles ils ont la réputation de moins contrôler leur usage de la violence. Elle trouve toutefois ses limites lorsque l'on prend en compte le niveau de violence qui peut être déployé hors de tout cadre légal dans l'enceinte même du poste de police, à la vue ou au moins à l'ouïe de tous¹⁶². On se contentera donc plus précautionneusement d'en conclure que ce recours à la violence par les civils enrôlés dans le dispositif du CP est non seulement routinier, mais aussi toléré, voire considéré comme légitime par les policier·es, sans être « tenu *a priori* pour une atteinte à l'autorité et à la souveraineté¹⁶³ » de l'État. Cela peut également être considéré comme un indice d'une convergence des représentations qu'ont policier·es et membres des NW à propos du traitement légitime à réserver aux « criminel·es »¹⁶⁴.

¹⁶⁰ Notes de terrain, *neighbourhood watch*, Ndirande Malaysia, 24 octobre 2019.

¹⁶¹ Voir notamment dans le contexte des townships sud-africains : L. Buur, "The Sovereign Outsourced", art. cit. ; L. Fourchard, "The Politics of Mobilization for Security...", art. cit., pp. 18–19.

¹⁶² Les usages de la violence par les policier·es lorsqu'ils sont ou non en uniforme sont abordés en détail au chapitre V.

¹⁶³ Voir : L. Fourchard, « Le vigilantisme contemporain... », art. cit., pp. 179–180.

¹⁶⁴ Voir aussi : D. Pratten, "The Thief Eats His Shame", art. cit..

De fait, l'enjeu de la disciplinarisation du vigilantisme et son inscription dans les cadres policés du *community policing* n'est donc pas tant la réduction du niveau de violence employée contre les « criminel-es » que la forme prise par la participation citoyenne à l'exercice de la violence : celle-ci doit non seulement rester le monopole d'acteurs « autorisés », mais également être restreinte à des espaces précis, nocturnes et invisibles. L'usage d'une violence parfois aussi intense que celle observée dans certaines situations dites de *mob-justice* est alors considéré comme « acceptable » à condition de demeurer un « secret de polichinelle » (« *open secret* ») – comme le formulait, sagace, l'un des membres de la *watch* de Malaysia pendant que son *chairman* passait à tabac un jeune adolescent dans une rue déserte¹⁶⁵ –, et de ne jamais déborder sur la scène publique et médiatique¹⁶⁶.

III. Division du travail et légitimations réciproques

L'évolution des pratiques quotidiennes des membres des comités et patrouilles civiles de quartier, en contact toujours plus étroit avec le personnel policier, invite donc à reconsidérer la pertinence d'une opposition trop stricte entre travail de police et vigilantisme¹⁶⁷. Toutefois, les récentes transformations du paysage policier local ont également permis à chaque protagoniste de mieux définir sa place dans les arènes policière et politique. En pratique, c'est moins un chevauchement des institutions et un brouillage de leurs frontières qu'une nouvelle forme de division du travail policier qui émerge. Celle-ci vient alors rappeler que les *chairmen*, placés à la confluence d'une pluralité d'ordres sociaux concurrents, négocient perpétuellement les conditions de leur soumission à l'autorité étatique.

1. Les nouveaux *chairmen*

Les leaders des groupes vigilants cooptés par la police que j'ai rencontrés n'avaient opposé aucune forme de résistance à leur entrée dans le dispositif. Cela n'indique pas pour autant que celle-ci ne fut pas négociée. Les paragraphes qui suivent s'appuient sur l'analyse de leurs trajectoires biographiques et de leurs carrières vigilantes. Celles-ci révèlent que, derrière leur inclusion dans un même dispositif étatique, ces *chairmen* présentent des profils variés, ancrés dans des ordres sociaux qui le sont tout autant : marché, gare routière, quartier résidentiel. Si les responsables policiers locaux ont le pouvoir d'identifier et sélectionner ceux qui peuvent prétendre jouer un rôle actif dans le dispositif, ils se retrouvent généralement à coopter des

¹⁶⁵ Notes de terrain, *neighbourhood patrol*, 24 octobre 2019.

¹⁶⁶ C'est ce que constate également L. Buur dans le cas sud-africain : "Domesticating Sovereigns", art. cit., pp. 34 & 45.

¹⁶⁷ T.G. Kirsch and T. Grätz, "Vigilantism, State Ontologies and Encompassment. An Introductory Essay" in T.G. Kirsch and T. Grätz (eds.) *Domesticating Vigilantism in Africa*, Oxford, UK : James Currey, 2010, p. 1–25

personnalités et des groupes jouissant déjà d'une petite notabilité locale¹⁶⁸. En s'intéressant aux sources multiples de leur légitimité et aux rapports clientélares qu'ils nouent avec les communautés qu'ils revendiquent « protéger » autant qu'avec l'institution policière qui les coopte, il s'agit de comprendre les ressorts de leur soumission volontaire à cet encadrement policier.

Trajectoires de notabilisation et centralisation de l'arène policière

Engagés de plus en plus directement dans la résolution des conflits et des problèmes du quotidien – médiation des disputes de voisinage et intrafamiliales, contrôle des enfants et des jeunes, notamment ceux qui ont quitté l'école et fréquentent quotidiennement l'espace public d'où ils tirent leurs moyens de subsistance –, les nouveaux responsables du CP s'imposent dès lors comme des personnalités centrales dans la gestion urbaine, au-delà même de l'arène policière. Ils échangent régulièrement avec les *village headmen* et les édiles au niveau local, collaborent avec les agent·es d'autres ministères comme ceux du *Welfare Department* ou s'investissent dans la gestion du marché ou du transport urbain. Ils jouent alors un rôle d'intermédiaires privilégiés. J'eus l'occasion de mesurer la centralité prise dans l'arène policière par Mr Gomani à l'occasion d'une journée de terrain particulièrement riche où il s'est trouvé présent à tous mes rendez-vous sans que nous ne nous soyons concertés en amont. Le matin, il accompagnait plusieurs familles de son quartier au poste de police pour une affaire de cambriolage. C'est lui qui se chargeait des discussions avec les agent·es, faisant valoir ses compétences bureaucratiques et multipliant les allers-retours, des liasses de papiers dans les mains, entre l'intérieur et l'extérieur du poste où patientaient les familles. L'après-midi, il était présent à la cour du *village headman*, assis à la tribune aux côtés du *court chairman* pour apporter ses éclairages à propos d'une affaire d'adultère. Le soir enfin, c'est encore lui que je retrouvai à la tête de la patrouille nocturne de Safarawo, faisant fermer les tavernes et appelant sur son téléphone personnel l'agent de garde au poste de police pour qu'il vienne chercher deux jeunes hommes qui se battaient¹⁶⁹. Pour lui comme pour Peter Chiponda à la tête de la patrouille de Malaysia, les nouvelles connexions établies au sein du poste de police ont non seulement apporté un surcroît de légitimité et de légalité à l'action de leur groupe, mais ont également consacré leur position sociale personnelle dans le quartier et accéléré leur trajectoire de notabilisation.

Cette situation favorise alors une concentration des savoirs et des responsabilités dans les mains d'une poignée d'acteurs clés. Élus au CPF, Peter, Redson et Mr Gomani étaient censés déléguer à d'autres l'administration de leur comité de voisinage. En pratique ils en conservaient

¹⁶⁸ Un élément qui semble distinguer le cas malawite du cas kenyan où, comme le constatent T. Diphooorn et N. van Staple : « *the identification of what constitutes the community and who is eligible to represent it as stakeholders in CP is mostly achieved through a top-down selection process by police officers. This runs the risk of having participants that do not represent the community and exacerbates, rather than diminishes, existing social divides within a particular locality* ». 'What Is Community policing?', art. cit., p. 407

¹⁶⁹ Notes de terrain, *neighbourhood watch*, Ndirande Safarawo, 26 novembre 2019.

le contrôle et s'arrangeaient pour nommer à leur tête des personnes de confiance. Peter me désignait ainsi le *chairman* de son comité à Malaysia comme « son *chairman* ». Il m'expliquait l'avoir lui-même choisi pour ses qualités morales et notamment son intégrité sur le plan financier. Il s'investissait personnellement pour l'initier aux tâches et aux responsabilités associées à cette position. Mais en pratique, c'était M. Gomani qui dirigeait les patrouilles, présidait les réunions, recrutait l'essentiel des nouveaux membres et sanctionnait ceux qui se rendaient coupables d'écarts. C'était lui aussi qui recevait la majorité des plaintes lors de conflits conjugaux ou de voisinage et lui encore qui entraînait systématiquement en relation avec les policiers sur leur téléphone personnel lorsque les membres de la patrouille interpellaient une personne qu'ils estimaient suspecte. Les responsabilités au sein du comité de Safarawo fondé par Mr Gomani étaient plus collégiales, notamment car Mr Makololo, qui avait repris le poste de *chairman* après la nomination de Mr Gomani au CPF jouissait lui aussi d'une renommée locale importante en partie due à son passé de *party chairman* (voir *infra*). Propriétaire d'une maison plus spacieuse que celle de Mr Gomani, c'était notamment chez lui que se tenaient les audiences publiques pour les conflits qu'ils prenaient en charge. Il jouait par ailleurs un rôle central dans le recrutement et dans l'encadrement des membres. Mr Gomani était toutefois reconnu par tous comme le véritable responsable du comité. C'était lui qui concluait les audiences et qui avait le dernier mot dans les réunions, lui qui portait le titre de « chair » dans ces espaces, lui également qui signait les courriers de recommandation que les personnes envoyées au poste de police emportaient avec elles. Le *chairman* adjoint du comité justifiait cela par le fait que Mr Gomani, contrairement aux autres membres du comité, était connu par les « *big men* » du poste de police : « *If I sign the letter myself... these police officers will say 'who is that guy?' ...so... it will not be much helpful. But when Mr Gomani writes a letter... the officers can say 'ooh yes I see' and they will assist that person. They know... they know that they should assist the person sent by Mr Gomani... because he has more power*¹⁷⁰ ». De fait, à Ndirande comme dans le cas de l'OPC au Nigéria récemment analysé par L. Revilla, les rapports de ces groupes et plus largement de la population à la police « dépendent de relations personnelles très localisées¹⁷¹ ».

À plus long terme enfin, et pour les profils disposant de capitaux économiques et sociaux facilement convertissables dans d'autres espaces, cet engagement peut être l'occasion de démarrer une carrière publique qui dépasse l'échelon local. C'était le cas pour Mr Kadzamowa. Ses ressources économiques accumulées en tant que propriétaire d'une flotte de minibus et l'investissement dans le travail de police local avaient favorisé son ascension conjointe dans les instances de régulation du trafic intra-urbain et dans les structures régionales et nationales du CP. *Businessman* important à Ndirande dans les années 1990 en tant que propriétaire de taxis, il était alors bien connu à la gare routière du quartier où gravitaient déjà nombre de jeunes hommes sans emploi. Sa position de « *big-man* » lui avait ainsi permis non seulement de

¹⁷⁰ *Idem.*

¹⁷¹ L. Revilla, « Hiérarchies sociales, réforme morale... », art. cit., p. 207

fédérer un groupe stable de patrouilleurs autour de lui, mais aussi de s'imposer comme un interlocuteur crédible au sein du poste de police qu'il soutenait financièrement et matériellement de manière sporadique. Il gravit alors rapidement les échelons locaux jusqu'à devenir *chairman* du CPF. Parallèlement, il diversifia ses activités commerciales et investit dans un premier minibus à une époque où le transport intra et interurbain était en plein boom suite à son ouverture à la concurrence. En 2006, en parallèle de son implication dans le CP, il rejoignit la *Minibus Owners Association of Malawi* (MOAM). Fondée à la fin des années 1990, l'organisation représentait les intérêts commerciaux des propriétaires de minibus. Bingu Wa Mutharika et son nouveau parti le DPP s'appuyèrent notamment sur la MOAM dans le cadre de l'opération Dongosolo initiée en 2006. Officiellement annoncée pour nettoyer ces territoires urbains des « criminel-es qui y sévissaient quotidiennement », celle-ci visa à démanteler les réseaux de caïds et leur groupe de *call-boys*, pour la plupart proches des réseaux de l'UDF, qui tenaient alors l'essentiel des gares routières et des arrêts de bus du pays¹⁷². Mr Kadzamowa profita alors de son implantation dans l'association, de ses réseaux au sein du monde policier et institutionnel, mais aussi au sein des opérateurs locaux de minibus, pour soumettre par la force plusieurs caïds des principales gares de la ville ; les forcer à travailler pour la MOAM ou bien les remplacer par ses propres hommes de main. Il s'imposa alors comme une personnalité centrale de la reprise en main du secteur du transport dans l'agglomération de Blantyre (voir aussi *infra*), ce qui lui valut d'être nommé directeur des opérations pour l'ensemble du pays, puis président de l'association. Son ascension dans les instances du CP a par ailleurs suivi cette trajectoire. Désormais *chairman* du comité régional du CP, il intervient régulièrement dans les médias, fréquente l'élite du parti au pouvoir et s'enorgueillit de pouvoir « directement conseiller le ministre en matière de police¹⁷³ ».

De call-boy à caïd, de caïd à chairman : officialiser sa notabilité

Comme l'indique la trajectoire de M. Kadzamowa ci-dessus, la gare routière forme, avec le marché voisin sur lequel nous reviendrons par la suite, un territoire où la question de l'ordre et celle de la présence policière sont de longue date problématiques¹⁷⁴. Il s'agit du dernier territoire à avoir intégré le dispositif du CP à Ndirande, processus que je pus non seulement suivre, mais auquel je contribuai malgré moi. Comme l'indique le cas de Matthew Balaka que nous détaillons ci-dessous, *call-boy* devenu *CP chairman* de la gare routière de Ndirande en 2019, les trajectoires des caïds qui tiennent ce territoire et qui intègrent le dispositif diffèrent sensiblement de celles des autres leaders locaux du CP.

Né en 1984 et orphelin à l'adolescence, sans autre ressource que le domicile parental qu'il habitait avec sa sœur aînée et ses deux frères cadets, Matthew fut très jeune contraint de chercher du travail au marché. Il vint rapidement gonfler le nombre de jeunes *call-boys* qui, dès le milieu

¹⁷² Entretien cité, Monsieur Kadzamowa, 7 novembre 2017 ; voir aussi L. Riley, "Operation Dongosolo...", art. cit..

¹⁷³ *Idem*, propos traduits de l'anglais.

¹⁷⁴ Voir la carte du quartier proposée en Annexe 8.

des années 1990 tiraient de maigres revenus journaliers en remplissant les minibus et en portant les bagages des passagers à la gare routière du quartier. Au cours de ses premières années, Matthew forma un groupe avec d'autres jeunes *call-boys* et employés journaliers. Ils s'entraidaient financièrement, partagent la nourriture et fréquentaient ensemble les salles de musculation du marché où ils passaient chaque jour l'essentiel de leur temps, au point de finir après quelques années par compter parmi les « gros bras » (*bouncers*) du marché, connus pour leur capacité à utiliser la violence. Au fur et à mesure que les années passèrent, leur ancienneté et leur respectabilité à la gare routière grandirent. Matthew parvint alors à convertir de diverses manières son capital de violence en capitaux économiques. En 2006, lui et son groupe profitèrent notamment de l'opération menée par Mr Kadzamowa et la MOAM, à qui ils offrirent leurs services pour chasser les caïds déjà installés qui refusaient de se soumettre, et proposèrent de travailler pour eux à leur place. Lorsque je le rencontrai en 2016, Matthew opérait depuis dix ans comme responsable de la ligne Limbe-Ndirande, employé par la MOAM à qui il devait remettre la somme de 20 000 kwachas par jour, prélevés sur chacun des bus qui se garaient à la gare routière en attendant de se remplir. L'excédent lui servait à se rémunérer lui-même ainsi que les deux managers, dont son jeune frère, et trois collecteurs choisis parmi les *call-boys* de la gare routière qui travaillaient sous ses ordres. En parallèle, avec un autre groupe d'amis rencontrés dans les salles de musculation du marché, il fonda une compagnie de sécurité, les « *Ndirande Troopers* », spécialisée dans le recouvrement de dettes, la protection d'événements et d'établissements privés ou encore de personnalités politiques. Ses contacts l'amènèrent à fréquenter un gang implanté dans plusieurs quartiers de la ville dont plusieurs membres étaient proches de figures politiques de premier plan. À travers ces liens, il travailla un temps comme garde du corps d'Arthur Peter Mutharika, frère du président et ministre de l'Éducation, assurait parfois la sécurité d'événements politiques. En 2019, il assura également avec les *Ndirande Troopers* la protection des meetings du candidat DPP dans sa circonscription de Ndirande.

En 2016, Matthew dégageait un revenu confortable de ses diverses activités. Il avait quitté depuis près de cinq ans le domicile familial et louait une grande maison qu'il habitait avec sa compagne et ses deux filles. Connectée à l'électricité, équipée d'un gros réfrigérateur américain, d'un salon complet avec écran plasma et console de jeux récente, la maison offrait suffisamment de chambres individuelles pour tous les membres de la famille. Elle était bâtie sur un terrain clôturé par un mur imposant situé dans le voisinage résidentiel de Matope, à deux pas du *compound* du *group-village headman*. Ses deux filles âgées de neuf et sept ans fréquentaient une école privée parmi les plus prestigieuses du quartier, pour laquelle il déboursait la somme de 150 000 kwachas par trimestre. Il possédait également une voiture qu'il venait garer chaque jour à heure fixe au milieu de la gare routière. Habillé dans un costume impeccable, toujours très ajusté et qui révélait sa musculature imposante, il passait une bonne partie de ses journées assis sur le capot du véhicule d'où il supervisait ses affaires. S'il continuait à fréquenter la salle de musculation que lui et ses amis avaient construite dans le marché (Illustration III-9), il allait désormais s'entraîner plus souvent dans la salle tout équipée

fondée par le superintendant Wamkulu Nkhonje dans le voisinage de Nyambadwe¹⁷⁵, où il fréquentait des hommes des classes supérieures du quartier et même du centre-ville. Comme de nombreuses personnes de Ndirande qui « réussissaient », il venait également d'acheter un terrain dans le quartier plus reculé, moins densément peuplé et légèrement plus huppé de Machinjiri sur lequel il entreprenait la construction d'une grande maison. Pendant les quatre années où je l'ai fréquenté, l'essentiel des économies qui lui restaient une fois les dépenses impérieuses effectuées passaient dans l'avancement de ce « projet ». En 2018, il acheta, pour 800 000 kwachas, un vieux minibus qu'il prévoyait de retaper et de faire circuler sur la ligne Limbe-Ndirande dont il avait la charge. À la fin de la même année, il organisa une somptueuse réception pour son mariage dans un *hall* de Ndirande, qui vint consacrer sa position sociale dans le quartier. Ses ressources étaient par ailleurs suffisamment importantes pour faire face à des imprévus, comme de payer une amende de 175 000 kwachas en 2018 pour une grosse infraction routière (voir *infra*), ou encore pour aider des proches. En dehors des membres de sa famille nucléaire, un grand nombre de personnes dépendaient en effet financièrement de lui. Second de sa fratrie et premier garçon, il était également celui à avoir le mieux réussi sur le plan économique et pourvoyait régulièrement pour sa sœur et ses deux frères, dont un qu'il embauchait comme manager à la gare routière, mais aussi pour ceux de son épouse. Mais c'était au sein de la population de chauffeurs, conducteurs et *call-boys* de son secteur de la gare routière, sa « seconde famille », qu'il comptait le plus grand nombre de « dépendants ».

S'il ne comptait officiellement que cinq employés sous ses ordres, tout en étant le seul officiellement sous contrat avec la MOAM, il comptait parmi une poignée d'individus à qui l'ensemble des travailleurs de la gare routière reconnaissaient le titre de « *chairman* » et considéraient comme une figure d'autorité. Il correspondait à ce titre assez précisément à la figure du « *caïd* », identifiée par Patrick Haenni dans les quartiers populaires du Caire¹⁷⁶. D'abord, sa trajectoire personnelle, orphelin et *call-boy* devenu responsable d'une ligne de minibus et *businessman* aux revenus conséquents, imposait le respect. Elle était connue de tous mes contacts à la gare routière qui me la racontaient avec admiration et désignaient Matthew comme un modèle. Il était à ce titre dépositaire de l'honneur et des rêves d'ascension sociale de ces jeunes hommes coincés dans la précarité.

Ensuite, la réputation de Matthew et du groupe avec lequel il avait pris le pouvoir à la gare routière en 2006 était en grande partie liée à la stabilité qu'ils avaient su y apporter. À l'instar de Milwa, les *call-boys* et chauffeurs qui avaient connu l'ascension de son groupe soulignaient ainsi leur contribution à l'instauration d'un climat de paix à la gare routière :

Before Ndirande became like the way it is now, people were crying there. When they were boarding minibuses, there were other guys who were stealing from their pockets. You cannot see, you can only realise while you are in the minibus that you have nothing in your pocket. When you could catch him and say “that guy who took my money”, you could be beaten by other people.

¹⁷⁵ Voir chapitre I, pp. 201.

¹⁷⁶ Patrick Haenni, *L'ordre des caïds. Conjurer la dissidence urbaine au Caire*, Paris : Karthala, 2005

So, when these guys took power on that moment, they started catching those guys, arresting those guys... they would take them to police. And it is clean now.¹⁷⁷

Ils sont d'ailleurs toujours en place depuis plus de quinze ans à l'heure à ces lignes sont écrites, malgré plusieurs violentes tentatives de renversement par des gangs ennemis qu'ils repoussèrent par la force, le retrait de la MOAM en 2019 qui les contraignit à composer directement avec la municipalité de Blantyre et les changements de gouvernement qui plaçaient à chaque fois une pression nouvelle sur le contrôle du territoire. Pendant toutes ces années aux commandes, ils parvinrent à établir des rapports de patronage durables avec les travailleurs et à s'insérer dans la petite élite locale autour du marché, accumulant ainsi capitaux social et économique. Les sources de leur légitimité, fondée initialement sur leur capacité à user de la violence, s'étendirent au fur et à mesure que leur portefeuille de capitaux se diversifiait. C'étaient eux qui décidaient d'accepter un nouveau *call-boy* dans leur secteur ou d'en renvoyer un qu'ils jugeaient trop turbulent, eux qui s'assuraient que chacun prélevait strictement ce qu'il avait à prélever sur les minibus et leurs passagers, mais aussi eux qui étaient quotidiennement sollicités pour aider un *call-boy* à financer les soins médicaux, les funérailles ou les frais de scolarité d'un parent ou d'un enfant. Plusieurs *call-boys* m'ont également confié avoir bénéficié de l'aide de Matthew pour récupérer l'argent prêté à un autre travailleur du secteur ou régler d'autres formes de différends, évitant ainsi qu'ils ne débouchent sur une bagarre. À l'automne 2019, ce rôle informel que jouait Matthew dans la régulation de la gare routière fut officialisé par son intégration au sein du dispositif du CP. Contacté par le sous-inspecteur Francis Mponera, en charge du département du CP au poste de Ndirande, il fut en effet sollicité pour former un *community policing committee* dont il devait être le *chairman*. Il accepta la proposition et choisit les responsables des autres secteurs de la gare routière comme membres de son bureau exécutif.

L'accession, volontaire, de Matthew au poste de CP *chairman* fut pour moi une énigme. En effet, depuis le décès de ses parents et son arrivée comme *call-boy* à la gare routière de Ndirande, ses rapports à la police et à la justice avaient toujours été houleux. Lorsque je l'interrogeais sur son passé, il peinait à faire le compte de ses arrestations pour lesquelles il avait séjourné au poste parfois plus d'une semaine, pour des bagarres, des petits vols, des conduites en état d'ivresse et sans assurance, etc. Il avait même passé quelques mois en détention préventive pour une histoire de cambriolage avant d'être innocenté et était passé proche d'ennuis bien plus graves encore pour son engagement dans un gang dont certains membres avaient été impliqués dans l'intimidation et l'élimination d'opposants politiques en 2011. Au poste de police, Matthew était bien connu et les agent·es oscillaient entre étonnement, amusement et réprimandes lorsqu'ils apprenaient qu'il comptait parmi mes « amis », m'invitant généralement à « faire attention à [mes] fréquentations ». En juillet 2018, Matthew avait passé deux nuits en cellule avant d'être jugé et condamné à une amende de 175 000 kwachas pour avoir conduit en état d'ivresse puis violemment agressé les policier·es qui tentaient de

¹⁷⁷ Entretien avec Milwa, *call-boy* à la gare routière de Ndirande, 29 octobre 2019.

l'appréhender¹⁷⁸. Je fus donc surpris lorsque, quelques semaines à peine après cet incident, le sous-inspecteur Francis Mponera me sollicita pour être mis en contact avec lui. Matthew n'avait décidément pas le profil des autres *chairmen* que j'avais rencontrés jusqu'ici.



Illustration III-9 : Matthew dans « sa » salle de musculation dans le marché, juillet 2018

Le policier justifia sa démarche par la nécessité d'avoir un contact privilégié au sein d'un territoire où de nombreuses illégalités étaient commises, et d'une population de *call-boys* particulièrement éruptive, responsable à ses yeux de la plupart des « émeutes » dans le quartier. Il ne disposait d'aucun contact à la gare routière et voulait profiter de mes rapports privilégiés avec Matthew pour initier un rapprochement. Nous avons à maintes reprises échangé sur mes relations avec Matthew, que j'avais toujours défendu des jugements que Francis portait sur lui. Ma fréquentation quasi-quotidienne de la gare routière et de ses jeunes travailleurs, les soirées passées à refaire le monde, boire des bières et jouer au billard en leur compagnie, et la connaissance que j'avais ainsi acquise de leurs trajectoires et de leurs conditions de vie, m'avaient en effet rendu particulièrement réactif aux propos méprisants que nombre de mes contacts au poste de police et dans les classes sociales plus aisées portaient sur eux. Matthew, qui m'avait accordé sa confiance et avec qui j'avais noué une relation plus intime, ne souffrait pas de la même précarité mais il était confronté au même mépris en raison de son activité. Sans

¹⁷⁸ L'affaire et son traitement que j'ai eu la chance de pouvoir suivre en détail sont analysés dans le chapitre V, Encadré V-2, p. 373.

doute un peu fier de cette confiance et de cette intimité avec un tel enquêté, je mettais donc un point d'honneur à opposer à Francis un portrait de lui plus complexe que celui qu'il dressait d'un homme peu recommandable, « analphabète », « sans éducation », « criminel » et « violent ». J'insistais notamment sur son investissement dans la résolution des conflits à la gare routière mais également sur ses engagements dans la poursuite de ses études par ses propres moyens malgré un décrochage scolaire précoce (voir *infra*). Le policier m'affirma alors, « convaincu » par mes arguments, avoir revu son jugement et considérer finalement que Matthew pouvait faire un bon *chairman*. Estimant toutefois que mon implication directe dans le renforcement de la domination policière dans le quartier franchissait de trop nombreuses lignes rouges relatives *a minima* à ma position de chercheur, je refusai de jouer un rôle actif d'intermédiaire, mais j'acceptai de lui donner le numéro de Matthew qu'il aurait de toute façon obtenu par un autre moyen. Il l'utilisa quelques mois plus tard alors j'avais quitté le pays. Ce rôle central que ma position de chercheur multipositionné dans l'arène policière locale m'amena à jouer dans la promotion de Matthew plutôt qu'un autre caïd au rang de *CP chairman* de la gare routière, souligne une fois de plus l'importance des rapports fortement personnalisés et localisés dans l'implantation du dispositif du CP, par tache d'huile, dans le quartier. Un certain nombre d'intermédiaires de confiance, auxquels j'ai fini par appartenir alors que ma place sur le terrain se banalisait, apporte aux détours d'échanges informels avec les policier·es – au poste de police, mais aussi au bar, au marché, dans la rue – des garanties sur la valeur et sur la probité morale des « candidat·es » (non déclarés) au poste de *chairman*. Cette validation par les pairs contribue alors d'autant plus au cloisonnement de l'arène policière.

La réception positive de Matthew à la demande de Francis, là où je m'étais initialement attendu à essayer des reproches pour avoir permis à un policier de mettre le nez dans ses affaires, pour la plupart illégales, mérite, elle aussi, quelques éclairages. Depuis le décès de ses parents dans un accident de voiture alors qu'il avait quatorze ans, événement qui l'avait poussé à embrasser la vie précaire de *call-boy*, Matthew était guidé par une volonté farouche de s'extirper de sa condition sociale pour devenir un « *big man* » respecté. Dès nos premiers échanges, il me partageait ainsi sa honte d'avoir fini *call-boy*, c'est-à-dire « exactement ce que [ses] parents espéraient [qu'il] ne deviendrait pas ». Fils d'une employée au sein des *Malawi Young Pioneers* et d'un père chauffeur à la *High Court* de Blantyre, il avait « grandi dans une famille respectable » au sein de laquelle le « travail était une valeur importante » : « *My parents used to advise me saying: 'My son you have to work hard at school in order to prevent to become minibus caller' So I was working hard at school, and I was supported by my parents for that... although they were not rich, they wanted me to become someone important*¹⁷⁹ ». Ce rêve d'ascension sociale et économique était partagé par la plupart des *call-boys* marqués par des trajectoires personnelles similaires avant d'atterrir à la gare routière : décès d'un parent, isolement social et précarité économique, décrochage scolaire. Mais dans le cas de Matthew, il

¹⁷⁹ Entretien avec Matthew Balaka, Ndirande Chibiku Upper Tavern, 8 novembre 2016.

prit une dimension plus concrète et devint envisageable suite à sa nomination à la tête d'un secteur de la gare routière et son accès au statut de salarié de la MOAM :

Things were not quite and good because we are considered as inferior people... as you know... minibus callers. Because we did not have any mandate to be employed somewhere, because we did not have any qualifications... many of us are school droppers.... So, when this association came it's when I got employed. And... to me today it's a privilege, to be an employee of the Minibus Owners' Association of Malawi. But previously before they came, I was just an ordinary person, considering the community of the minibus callers, but today people can say that, "that guy is an employee of the Minibus Owners' Association of Malawi."¹⁸⁰

Son rôle à la gare routière ne le contentait pas pour autant. Il se distinguait en effet de ses pairs par sa détermination à reprendre des études, moyen pour lui de s'extirper de ce territoire et de la condition sociale qui y était associée, là où les autres responsables nouvellement nommés investissaient dans la création de petits commerces sur place, comme l'ouverture de *shebeens* ou d'échoppes de vêtements (Illustration III-10). On peut y voir le résultat d'une socialisation primaire au sein d'un foyer familial de classe moyenne où Matthew avait passé une bonne partie de son enfance, à l'inverse de nombreux collègues précipités plus jeunes dans l'économie de la rue : de l'éducation particulièrement stricte de ses parents et de leur attachement pour la réussite scolaire. Jouissant d'un domicile qu'il ne payait pas car hérité de ses parents il put plus facilement dédié son argent à l'accomplissement de ses études. Il parvint ainsi à terminer l'école primaire en parallèle de son travail de *call-boy* puis investit ses premiers revenus dans la poursuite de son éducation secondaire. Il comptait alors parmi les rares travailleurs de la gare routière à parler anglais couramment. En dehors de sa position stratégique, ses compétences linguistiques et son admiration pour la réussite scolaire, que, de son propre aveu, j'incarnais à ses yeux, contribuèrent largement à faire de lui un de mes contacts les plus proches dans ce milieu. À côté de ses différentes activités commerciales, il s'investit également très activement dans l'église charismatique Zambezi Evangelical, au point de fonder en 2012 sa propre congrégation. Il se fit alors connaître dans son quartier sous le titre de « *Pastor Balaka* ». Faute de fidèles, l'expérience ne dura que quelques mois, mais il parvient à la relancer en 2018, avec succès cette fois-ci. Plusieurs dizaines de personnes se rassemblaient encore en 2019 chaque semaine sans la cour de son *compound* pour écouter ses prêches. Un jour que je le questionnai sur son arrêt soudain de l'alcool et sur sa vie apparemment rangée – lui qui avait l'habitude de fréquenter de nombreuses femmes et qui m'avait fait visiter les bars les plus mal famés du quartier – il me soutenait que son engagement religieux le tenait à distance des nombreux « vices » dans lesquels il était tombé et qui l'avaient mené en prison. Ceux-ci avaient compromis la stabilité de son mariage ainsi que ses projets d'ascension sociale. Surtout, cet engagement et les relations qu'il avait nouées au sein de son église lui ont permis de décrocher en 2020 une bourse d'études pour un *certificate* en théologie à l'Evangelical Bible College of Malawi et d'accomplir son rêve de suivre des études supérieures. Depuis il s'affiche régulièrement sur Facebook dans les travées de la bibliothèque de la fac, un livre à la main.

¹⁸⁰ *Idem.*



Illustration III-10 : Blumalek Free Market, shebeen détenu par un des membres du groupe de Matthew à la gare routière, novembre 2017

Comme cela ressort de manière limpide dans l'extrait d'entretien suivant, son choix de rejoindre le dispositif du CP s'inscrit dans la continuité de cette quête de respectabilité, que ni son statut de responsable à la gare routière ni son rôle de garde du corps de personnalités politiques de premier plan n'avaient permis :

Matthew: You know Paul, I just saw it as a privilege...

Paul: Yeah?

Matthew: Sure, it's a privilege also. I am recognised. I can be called to a meeting there. The new *officer in charge* is there. When they are welcoming him, I'm also called. Introduction goes through, everyone introduces himself and the newly appointed *officer in charge* recognised everyone. This is good. Just... it is not good to be like a nobody. I can go there at the station. I can introduce myself: "I'm Balaka, the *chairman* of police community I'm here for this and that..." What matters most is relationship... because previously I was not known with big men like them... I could go there but just as nobody, or as a caller boy... But when I was called to that thing... I'm now known in the ministry of these big men... This is life. [...] Now before something happens, I can be informed: "Ah Balaka, there is a certain issue which we want to conduct there, so do A, B, C, D." Or I can be recognised as the one that is working hand in hand with the police. Even if there is nothing on the ground. But that acknowledgment itself, it carries weight. It carries weight... it carries weight. [...] You can see the issue of those motorbikes' operators down there; there was a huge argument. I just called Mponera [from Ndirande police] : "My brother, send some policemen to come here. Even three or so, you can come together with them. Because there is a certain issue here which is happening... so, if we can just leave it, people will be fighting each other and disturb the peace which we are having here." I phoned him. He came and people were so surprised! "Ah! What is going on?" Others went back. "Eh! I'm not doing that; I'm going back to my shop." ... Just like that, when they see policemen. So, others realised... "oooh this

man! He has a bit power. He is not just an ordinary person. Even the police can come! We were thinking that maybe he is lying to us. He was threatening us that maybe he is working hand in hand with the police. While it was not true.” But when they saw the police there. Aaaaah! All of them were afraid and thinking “this it is the one who helps a lot to end out those troubles”. That is good... that is good.

Paul: But you were not “nobody” before... all what you were doing, it was something... at the depot people already said that you were their *chairman*... and what you do also with the Party... you meet important people.

Matthew: Ah no, no, no to me it's not respectable. You have to know Paul. The thing that we are doing is not a respectable thing which someone can boost himself saying, “I'm operation in this”. Even if someone here ask “what is the profession that he is doing?”, “ah he operates on the depot”. He looks down on you... “ah no no no, why my brother?” That is why I'm thinking to start working other things while I'm working that *business*. It is my job I cannot just leave it. I'm taking care of my family through that. I can start doing the other things out of that, because it's a tremendous source... but it is not a respectable job.¹⁸¹

Par la reconnaissance étatique qu'elle lui apporta, sa nouvelle position de *CP chairman* vint en quelque sorte officialiser sa notabilité auprès d'une certaine classe sociale à laquelle il désirait appartenir, mais qui, selon lui, le « regardait [encore] de haut ». Ce fut ainsi avec beaucoup de fierté qu'il se présenta, dans un costume impeccable, en compagnie des autres membres exécutifs des structures locales du CP, à la réunion de présentation officielle du nouvel *officer in charge* au poste de police du quartier ; réunion qu'il fut invité, en qualité de pasteur, à introduire et à conclure par une prière (voir *supra* en introduction du chapitre). Son cas révèle avec acuité l'importance encore très forte de l'école, de l'État et de sa bureaucratie dans l'accès à la respectabilité et dans l'évaluation de la réussite sociale, malgré un important « remue-ménage au panthéon de la réputation » depuis les années 1990¹⁸². Matthew incarnait en effet à bien des égards pour les jeunes hommes de la gare routière une « nouvelle figure de réussite », reposant sur des « repères moraux » comme « la ruse, la malice et la raison du plus fort¹⁸³ », alternative à celle du fonctionnaire ou de l'intellectuel diplômé. Sans rejeter certaines de ces valeurs qui lui permirent d'accumuler des capitaux économiques et d'occuper une position centrale à la gare routière, c'est uniquement par les titres officiels reçus des institutions scolaire et policière qu'il affirmait être enfin « devenu quelqu'un » au sein du « monde des big-men ». Enfin, comme le rappelle l'extrait ci-dessus, ses nouvelles collaborations avec la police lui permirent également de consolider sa domination au sein du territoire de la gare routière : sur les autres responsables de secteurs invités à intégrer « son » comité de CP, comme sur les travailleurs qu'il pouvait désormais plus aisément contrôler en recourant à l'intervention des policiers-es.

La trajectoire de Matthew diffère sensiblement de celle des autres *CP chairmen* du quartier, au passé moins sulfureux et à la position sociale initiale plus respectable. Elle rappelle que les *chairmen* sont ancrés dans des ordres sociaux divers et partagent parfois pour seul point

¹⁸¹ Entretien cité, Matthew Balaka, 9 octobre 2019.

¹⁸² Un point déjà soulevé par Richard Banégas et Jean-Pierre Warnier au début des années 2000 : R. Banégas et J.-P. Warnier, « Nouvelles figures... », art. cit., cit. p. 6.

¹⁸³ *Ibid.* p. 8.

commun d'être désormais plus étroitement rattachés à l'institution policière. Résidant à Safarawo, Matthew ne participait d'ailleurs jamais aux activités du comité de *community policing* de son secteur. En maintenant un pied dans la sécurité et la compétition partisans et un autre dans le dispositif du CP, il témoigne également du fait que la mise à distance des enjeux politiques et partisans décrite plus en amont n'est pas un processus univoque. Son association, revendiquée comme « apolitique », avec l'institution policière, lui permit toutefois de conserver son siège à la gare routière, malgré la défaite de son parti aux élections présidentielles de 2020 et sa mise en concurrence avec des caïds rivaux soutenus par le parti au pouvoir, qui tentèrent de le faire arrêter. Il considérait que, sans ces connexions, il aurait sans doute été écarté. S'il fut, après cela, contraint de partager les recettes du trafic urbain avec eux, ses rapports privilégiés au poste de police lui permirent d'éviter une arrestation, un séjour prolongé en cellule et la perte de sa rente de situation¹⁸⁴. Ensuite, l'enchevêtrement d'actions relatives au maintien de l'ordre et de pratiques illégales, voire criminelles, qui caractérise sa trajectoire révèle en creux toute l'ambiguïté des rapports entre l'institution policière et certains réseaux criminels ; rapports qui n'ont pas disparu avec le renforcement du CP. Enfin, son cas souligne parfaitement les jeux de légitimation réciproques qui sous-tendent l'implantation du dispositif du CP, entre les nouveaux *chairmen* qui parviennent à consolider leur notabilité locale, et l'institution policière qui parvient à étendre son contrôle sur le quartier et à pacifier ses rapports à la population.

Pacifier les rapports police – population : le cas du marché central

« Ndirande has become a model for the whole Malawi. A population which used to fight all the time, with a lot of criminals, has become an example of peace and calm. People are now focused on their businesses... hardworking people who are not fighting anymore. All of that came thanks to us, the what? The chairmen¹⁸⁵ ». Ces mots, qui font écho à ceux employés par le nouvel *officer in charge* de Ndirande lors de son discours de présentation devant les leaders du CP en octobre 2019 (voir *supra*), auraient probablement pu être entendus dans la bouche de n'importe lequel des *chairmen* croisés ci-dessus. Tous revendiquaient en effet fièrement de jouer un rôle clé dans la « pacification » d'un quartier réputé pour sa violence et son taux de criminalité élevé. Il n'est toutefois pas anodin que ce soit le *chairman* adjoint du marché central du quartier qui les ait prononcés, tant les rapports entre les marchands et les policiers ont été tendus avant son élection à la vice-présidence du comité du marché au milieu des années 2010. Le marché offre ainsi un cas d'étude privilégié pour saisir les jeux de négociation au cœur de l'implantation d'un dispositif qui favorise la confrontation entre des ordres sociaux concurrents – en l'occurrence « ordre du commerce¹⁸⁶ » et ordre légal.

¹⁸⁴ Conversation téléphonique avec Matthew Balaka, 05 décembre 2021.

¹⁸⁵ Notes de terrain, discussion avec *Phalomwe*, vice-*chairman* du marché central de Ndirande, 5 novembre 2019.

¹⁸⁶ Jan Beek et Alena Thiel, « Orders of trade: regulating Accra's Makola market », *The Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*, vol. 49, n° 1, 2017, p. 34–53.

Au marché, la figure du *chairman*, distincte de celle du *Party chairman* n'est pas nouvelle. Sous la dictature de Kamuzu Banda déjà, chaque marché était en effet placé sous l'administration d'un *market chairman*, élu par ses pairs, et d'un *market master*, fonctionnaire employé par la commune de Blantyre. Bien que soumis à l'autorité du Parti, le *chairman* jouissait alors d'un pouvoir important. À la tête d'un comité de marchands représentant diverses sections du marché, il avait pour tâche de gérer l'allocation des étals, faire l'intermédiaire avec le *market master* et la municipalité, mais aussi résoudre les disputes entre marchands ou faire respecter les règles internes au marché¹⁸⁷. Cette organisation a subi peu de transformations avec la chute du régime. Avec l'explosion du nombre de marchands consécutive à la libéralisation de l'économie, qui s'établissent désormais bien au-delà des seuls murs du marché officiel, de nouveaux niveaux intermédiaires ont émergé : chaque section possède désormais son propre comité présidé par un *chairman*. Celui-ci siège au comité central du marché, lui-même présidé par un binôme composé du *market chairman* et de son adjoint, aux responsabilités inchangées depuis la dictature. Signe de la centralité du comité élu dans l'administration quotidienne des affaires du marché, *Phalomwe*, *chairman* adjoint lors de mon séjour dans le quartier, possédait dans sa petite échoppe de fournitures de bureau les tampons de l'autorité municipale des marchés avec lesquels il officialisait les ventes d'étals. Cette tâche était normalement prise en charge par le *market master*, agent représentant la municipalité, mais celui-ci l'avait déléguée aux *chairmen* qui jouissaient d'une plus grande légitimité que lui auprès des marchands. La principale évolution consécutive à la libéralisation politique et à la succession de plusieurs partis au pouvoir fut la forte politisation de la gestion du marché au cours des années 2000. Au tournant des années 2010, alors que deux partis et une députée indépendante s'étaient succédés à la tête de la circonscription locale, trois comités, rattachés à des organisations partisans ou des leaders politiques différents, se disputaient la direction du marché et la représentation des marchands auprès des pouvoirs publics¹⁸⁸. D. Cammack et E. Kanyongolo soulignaient alors que cette confusion politique interne avait largement contribué à brouiller les échanges entre la population du marché et les autorités municipales et étatiques¹⁸⁹. Les rapports avec l'institution policière à cette période sont paradigmatiques de ces difficultés.

Les transformations sociales et économiques des années 1990-2000 ont renforcé la place historique de Ndirande comme plaque tournante nationale du marché noir, largement alimentée par des cambriolages qui ont lieu fréquemment dans les entrepôts et usines de la zone industrielle de Makata, proche. Le traçage et le recouvrement de biens volés et vendus sur les étals du marché ont dès lors constitué une source de tensions particulièrement vives entre la population du marché et l'institution policière. Marchand·es et policier·es interrogés pendant l'enquête étaient unanimes pour décrire des rapports tendus et violents, et une communication entièrement rompue jusqu'au milieu des années 2010. Du côté policier, mes interlocuteur·es se

¹⁸⁷ D. Cammack, *Peri-urban Governance...*, *op. cit.*, p. 24.

¹⁸⁸ D. Cammack and E. Kanyongolo, *Local Governance and Public Goods in Malawi*, *op. cit.*, pp. 33–35.

¹⁸⁹ *Ibid.*

remémoraient ainsi la quasi-impossibilité d'intervenir ou même de patrouiller dans le marché. À l'instar de Petros, vendeur de métaux, les marchand·es se plaignaient quant à eux d'être constamment menacés d'arrestation, de voir leur stock entièrement saisi et d'être associés à des voleurs dès lors qu'ils étaient soupçonnés d'avoir des biens volés dans leur échoppe :

Sometime back, things were not going on well at the market... especially with the police. We were not in good relationship with them... we were not. Because they used power... only power. Always. They could storm into the market whenever they wanted and arrest vendors... saying that we were having stolen property in our stock. So... we did not let them do what they wanted you see... we fought back. And it would always end very badly... teargas, people could be injured... it was very bad I tell you... You know Paul, these police officers are not our friends... the problem is that they just try to arrest us. (...) These people don't understand our *business*... they don't want to know how we work... if they are looking for stolen property they think "oh, let's go to the market and arrest some guys". They seized all our stock until they find what they are looking for. But for us... we don't always know what we have in our shop. We can have something stolen but we have bought it legally... we get our stuff from auction sales. We buy spare parts by weight; we don't control what's in there before it reaches our shop. Sometimes we also get parts from individuals, like a deposit you see? They can't keep it so we store it in our shop and we sell it for them... we keep a commission for that. Sometimes, these people can be thieves, they bring stuff from Makata industries... they can be employed in these industries... workers, guards... (...) These people are poor, they have nothing... so, when they knock out from work... they can throw a metal bar over the fence and they come to sell it here. But we can't always know where it comes from! So, you see... if we have a stolen good, it does not mean we are thieves, and these police officers, they did not care about all that, they treated us like thieves... They came in they said "ah where are the papers?" You explain that you don't have papers for everything... they say "no, we are picking the things to the police". And they took us to custody. But who would run our *businesses* and feed our families when we were behind bars? It was difficult to defend ourselves there... and we were losing money. So, we had to pay again so that they let us free.¹⁹⁰

Plusieurs marchands et anciens marchands rencontrés pendant l'enquête ont tout perdu à la suite d'une arrestation comme celle-ci, contraints de repartir de zéro, parfois de vendre les biens qu'ils avaient pu s'offrir – télévision, mobilier, voiture – déménager dans un logement moins onéreux ou encore retirer leurs enfants des établissements scolaires payants où ils les avaient inscrits. Les propos de Petros montrent bien la tension cruciale au cœur de ce conflit entre l'ordre du *business* informel sur lequel reposait la subsistance des marchands et l'ordre légal défendu par des policier·es accusés de ne « rien comprendre au *business* ».

Tirant profit des conflits de légitimité dans lesquels étaient englués les comités concurrents au début des années 2010, *Mwayali*, un intermédiaire opérant au marché, spécialisé dans la mise en relation entre les marchands et les acheteurs, parvint à se faire connaître en réglant plusieurs affaires compliquées avec la police. Lors de mon passage, l'origine de ses rapports privilégiés au poste de police restait floue et les récits qu'en faisaient les policier·es et les marchands variaient. Certains évoquaient d'hypothétiques liens de parenté avec un ancien *officer in charge*. D'autres soutenaient qu'il comptait plusieurs policier·es parmi ses amis qui l'informaient des interventions prévues et lui donnaient un coup d'avance. D'autres encore, plus fantaisistes, imaginaient qu'il possédait des informations sur certains gradés et les faisait

¹⁹⁰ Entretien collectif avec le comité de la section des métaux au marché de Ndirande, 1 novembre 2017.

chanter. Interrogé personnellement à plusieurs reprises, il a toujours esquivé mes questions, entretenant le mystère avec malice. Tous ceux avec qui me suis entretenu sur le sujet s'accordaient néanmoins pour souligner son intelligence tactique et son habileté diplomatique. *Phalomwe*, son adjoint au comité central me décrit ainsi la construction de sa réputation et son ascension au sein de l'organigramme du marché :

You know that man is very clever, when someone has a case at the police, he can even go there as a middle man and talk with these officers, and you find that the case is over. That's how people in the market started to praise him. You know Malawian, they like somebody who can assist them when they are in trouble in fact. That man, he is not a coward. He can even convince police when somebody does a wrong thing. That's why people became interested in him. Thinking, "oh this man if we put him as a *chairman*, he can assist us".¹⁹¹

De fait, lorsque les policier·es recherchaient des biens volés, *Mwayali* parvenait à les tracer avant eux. Il prévenait alors le marchand en question qu'il possédait tel bien volé et que la police allait le trouver et l'arrêter, et le convainquait de le lui donner pour qu'il le remette lui-même à la police. Il se spécialisa dans cette activité, devenant, en quelques années, un personnage central au cœur des rapports entre la population du marché et les policier·es, apprécié autant des marchands à qui il évitait une arrestation inutile que des policier·es qui s'épargnaient une intervention risquée dans un territoire hostile. En parallèle, il s'associa à Ichocho, un célèbre culturiste local, multiple vainqueur du titre de « Mr Malawi » et propriétaire d'une salle de musculation au cœur le marché qu'il utilisait pour former les jeunes hommes sans emploi aux métiers de la sécurité¹⁹². Ensemble, ils formèrent un groupe de jeunes hommes chargés de surveiller le marché, chasser de force les personnes qui n'en respectaient pas les règles, et conduire au poste de police celles surprises en train de voler dans les étals.

En 2014, il s'associa enfin à *Phalomwe*, marchand de fournitures de bureau, installé au cœur du marché depuis 2007 et *chairman* de sa section, pour briguer la présidence du comité central. Les deux hommes firent campagne en mobilisant un discours unificateur contre les querelles partisans et s'appuyèrent sur l'action de *Mwayali* pour la sécurité du marché. Ils obtinrent une large approbation et parvinrent en quelques années à s'imposer comme les seuls *chairmen* reconnus au marché, postes qu'ils occupaient encore en 2019 à la fin de mon terrain. Le *chairman* et son adjoint présentaient des profils parfaitement complémentaires. À l'inverse de *Mwayali*, à la carrure impressionnante, qui n'avait jamais terminé l'école primaire et ne parlait pas l'anglais, *Phalomwe* avait ouvert son échoppe après une carrière de manager dans une entreprise de Makata. Il se rendait chaque jour au marché dans un costume impeccable, parlait et écrivait couramment l'anglais et était familier avec les procédures bureaucratiques. Le premier poursuivit alors en qualité de *chairman* ses activités centrées sur la sécurité et sur l'intermédiation avec la police, tandis que son adjoint prit en charge les tâches administratives, la gestion des ressources et des conflits relatifs aux transactions commerciales contractées au marché.

¹⁹¹ Entretien avec *Phalomwe*, chez lui à Ndirande Mpemba, 1^{er} novembre 2017.

¹⁹² Voir: « Malawi: combattre le chômage des jeunes » [en ligne], *Africanews*, 13 juillet 2016, <https://fr.africanews.com/2016/07/13/malawi-combattre-le-chomage-des-jeunes/> (consulté le 9/12/2021)

Mwayali présentait lui aussi un profil singulier dans la population des *community policing chairmen*. À l'inverse de Peter par exemple, il n'avait pas été élu par ses pairs suite à l'arrivée d'une police soucieuse de mettre en place un *community policing committee*. Il ne s'était pas non plus initialement fait connaître à travers sa lutte contre la criminalité mais par sa capacité à articuler les intérêts commerciaux des marchands et ceux, légaux, des policier·es. Son ascension politique au marché, comme son action en faveur des marchands suspectés de recel et pour la sécurité dans le marché, n'étaient toutefois pas étrangères au renforcement du dispositif dans le quartier. Les deux s'étaient faits de manière concomitante. Sa capacité à nouer des liens au poste de police et à négocier les conditions d'intervention des agent·es au marché dépendait aussi du contexte institutionnel particulièrement favorable au développement de rapports pacifiés entre police et population. De fait, il s'était imposé au fil des années comme un acteur central de l'arène policière locale, convié à chacune des réunions qui rassemblaient au poste de police les responsables locaux du CP. En 2019, il comptait par exemple parmi les premières personnalités du quartier, aux côtés des membres élus du CPF, à rencontrer personnellement le nouvel *officer in charge*. Au-delà de son rôle d'intermédiaire dans les affaires de marchandises volées, il se faisait particulièrement apprécier au poste de police pour son action à la fois contre le recel de marchandises volées et contre la « *mob-justice* », ce qui le rapprochait davantage des autres CP *chairmen*. Un jour de juin 2018 par exemple, un groupe de marchands avait surpris un homme en train de dérober des marchandises. Ils l'avaient alors pris à partie et commencé à le tabasser, avant que *Mwayali* intervînt, ligotât l'homme en question et appelât un contact au poste de police pour qu'il vînt le chercher¹⁹³. Il jouait enfin un rôle clé dans l'implantation du dispositif du CP au marché. Sollicité par le *CP coordinator*, il organisait régulièrement des réunions publiques avec les membres de sections qui n'avaient pas encore formé de comité local. Il participait à ces réunions aux côtés des policier·es pour recueillir les problèmes et doléances des marchands, mais aussi pour leur vanter les bienfaits du CP et les inciter à élire un comité (Illustration III-11).

Au total, l'analyse de ces différentes trajectoires permet de comprendre les ressorts de la soumission volontaire des groupes vigilants, des caïds de la gare routière et des comités de marchands à leur nouvel encadrement par l'institution policière. Celui-ci, et la bureaucratisation qui l'accompagne, apparaissent moins comme les produits d'une imposition par le haut que d'une « constellation d'intérêts¹⁹⁴ » entre promoteurs de la réforme, personnels policiers et groupes cooptés, de l'interpénétration de normes et de pratiques entre police et patrouilles civiles et d'une plus grande collaboration favorisée par la circulation de quelques personnes clés.

¹⁹³ Notes de terrain, poste de police et marché central de Ndirande, 23 juin 2018.

¹⁹⁴ Proposé par Max Weber, le terme a été repris par les politistes Béatrice Hibou et Michel Dobry pour analyser les configurations de pouvoir et les logiques de légitimation : M. Weber, *Économie...*, *op. cit.* ; Béatrice Hibou, *Anatomie politique de la domination*, Paris : La Découverte, 2011 ; Michel Dobry, « Légitimité et calcul rationnel. Remarques sur quelques « complications » de la sociologie de Max Weber » in Favre, Pierre, Yves Schemeil, et Jack Hayward (dir.) *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2003, p. 127–147.



Illustration III-11 : Policier (au centre) et chairman adjoint (assis sur le banc devant lui) associés pour vanter les mérites du community policing au marché de Ndirande, octobre 2019

2. Des auxiliaires à moindre coût de l'action policière ?

Les enjeux de légitimation réciproque derrière le rapprochement entre la police et plusieurs groupes engagés dans le maintien de l'ordre étant désormais plus clairs, il nous reste à étudier les formes précises de leur collaboration au quotidien. À certains égards, alors que les instances locales du CP prennent gratuitement en charge une part croissante du travail de police, leur cooptation a transformé les groupes en auxiliaires à moindre coût de l'action policière, subordonnés à l'agenda et aux besoins de l'institution qui les soutient. Plusieurs situations révèlent cependant que ce mouvement n'est pas univoque et débouche davantage sur une situation d'interdépendance que sur une relation de subordination.

La communauté au service de sa police

Au cœur de la doctrine du CP et de la rhétorique plébiscitée par les porte-paroles de l'institution policière se trouve l'idée d'une réciprocité des « services » que doivent se rendre la police et une population enjoignant à se mettre au travail pour sa propre sécurité. Comme le revendiqua par exemple très clairement le nouvel OC de Ndirande devant les leaders locaux du CP lors de son discours de présentation retranscrit en introduction du chapitre, les agent-es de l'État ne peuvent faire leur travail que si la « communauté » qu'ils contribuent à protéger leur en donne les moyens. L'image d'une police et d'une population réunifiées ainsi véhiculée vient alors servir un discours moralisateur à l'adresse des citoyens qui doivent prendre soin de « leur police ». Cette responsabilisation n'est pas seulement rhétorique. Elle a des conséquences

matérielles très concrètes en faisant reposer sur les populations gouvernées plutôt que sur les pouvoirs publics une bonne partie des coûts de la politique sécuritaire.

À Ndirande, la manifestation la plus frappante de cette mobilisation de la « communauté » au service de « sa police » concerne l'entretien, voire la construction, des locaux policier·es. En 2018, le rafraîchissement des peintures intérieures du hall d'accueil et des bureaux du poste de police fut financé et réalisé par l'association des femmes de l'Église adventiste du marché central, tandis que l'association des jeunes de la même congrégation religieuse construisit de nouvelles toilettes à l'arrière du poste. De même en 2019, un comité de vendeurs de bois de construction au marché fournit matériaux et main-d'œuvre pour l'installation d'un abri devant le poste de police afin que les plaignant·es et les familles des accusé·es puissent se protéger des intempéries en attendant de s'entretenir avec les agent·es (Illustration III-13). Deux autres associations de commerçants du marché avaient quant à elles érigé un autre abri qui accueillait un restaurant où de nombreux agent·es, mais aussi quelques civils, déjeunaient chaque midi et dont les recettes étaient directement versées au budget du département du CP. Enfin, les différents CPCs du quartier se mobilisèrent pour collecter des fonds et de la main-d'œuvre afin de lancer la construction d'un second bâtiment voisin du poste principal. Initiée en 2015, l'entreprise fut financée au compte-goutte et avançait par petites touches grâce à des collectes auprès de la population. Elle fut terminée en 2019 grâce à un dernier financement privé sollicité par le sous-inspecteur Francis Mponera en qualité de *CP coordinator*. Presque aussi imposants que le bâtiment principal, les nouveaux locaux ne servaient pas tant de point de rassemblement pour les structures locales du CP, qu'ils offraient une extension du poste de police à disposition des fonctionnaires : ils comprenaient un guichet d'accueil où avait été déplacé le frigo contenant les boissons fraîches que vendaient les policier·es pour financer leur « *welfare department* », le vaste bureau tout équipé du *CP coordinator* et celui plus petit pour les autres membres du département, une salle équipée de fauteuils, d'un canapé et d'une table basse dédiée pour les sessions de médiation de la *victim support unit*, une chambre avec douche et toilette pour héberger les victimes isolées, et accueillait également le bureau des *prosecutions* (Illustration III-12).

De même, comme me l'expliquait Peter qui me contactait par téléphone après mon retour en France pour me demander un appui financier, les « communautés » qui souhaitaient voir s'implanter une antenne policière en leur sein devaient mettre la main à la poche :

Peter: Paul, we are going to need your help because we wanted to open a police unit where I am staying. So, we will be asking people to help us in renovating the building we have identified. Of course, some of the things we have already done them, as a community. But now we need to put water and electricity, good toilets. That's what we have been asked to do from the police.

Paul: I don't understand. The idea came from you or from the police?

Peter: The idea came from me long time ago and I took the idea to the chief, he accepted it. But when I asked at the office and they told me that the procedure is that if you want a unit in your area you have to do everything, and they do come for inspection. Then I took it back to the chief and we managed to identify a building, to put a counter and do the division of some rooms as cells.

Paul: But the police gave you some funds for that, right?

Peter: No, as I told you, we bring everything ourselves, that's what they told me. It's only our community who are supposed to contribute.

Paul: When you say community you mean the neighbourhood patrol?

Peter: Yes, and the people in the village. We do a fundraising, like door to door, so that people contribute. And we also have carpenters and builders in our group so, they can do the job.¹⁹⁵

L'exemple de la prise en charge de l'entretien et de la construction des locaux policier·es par les participant·es citoyens révèle plus encore que leur contribution au travail de police les ressorts de la « décharge¹⁹⁶ » à laquelle correspond l'implantation du CP au Malawi. En effet, il ne s'agit pas tant de l'allègement de l'appareil bureaucratique étatique et de son remplacement par des organisations citoyennes ou des entreprises privées, que de la délégitimation de ses coûts de fonctionnement sur les populations gouvernées. Comme l'indique surtout le cas de Peter et de son groupe qui vont jusqu'à se démettre et à payer de leur poche pour faire construire une unité de police dans un territoire où il n'y en avait jamais eu, la cooptation de *CP chairmen* en phase avec les intérêts de l'institution facilite concrètement l'élargissement de son emprise sur le territoire.



Illustration III-12 : Au premier plan, l'abri construit par les commerçants du marché, au second plan, la victim support unit et un groupe de policiers jouant au bawo, à l'arrière-plan le bâtiment principal du poste de police, octobre 2019

¹⁹⁵ Conservation téléphonique avec Peter, Secrétaire du CPF de Ndirande, 21 octobre 2021.

¹⁹⁶ B. Hibou, « La "Décharge"... », art. cit.



Illustration III-13 : Le comité des vendeurs de bois de construction du marché a fait construire un abri pour l'attente, octobre 2019

La subordination des chairmen à la police

Plus qu'une simple confusion des rôles et des pratiques, une certaine division du travail policier semble par ailleurs se dessiner à travers la spécialisation dans un registre précis de l'intervention policière. C'est notamment ce qui ressort de l'étude des enquêtes criminelles.

Encadré III-5 : Le partage des tâches dans l'affaire de la « vitre cassée »

Le propriétaire d'un bar se présente à l'accueil du poste de police pour signaler que deux clients se sont battus la nuit dernière et ont cassé une vitre d'une valeur de 10 000 kwachas. Il explique au sergent qui le reçoit qu'il souhaite avant tout se faire rembourser les réparations et donne le nom des deux hommes en question, ainsi que le voisinage de Ndirande où ils habitent. L'après-midi, après son service, le sergent me propose alors de l'accompagner pour mener l'enquête. Celle-ci sera très courte. Nous commençons par nous rendre dans une taverne du voisinage de Makata, où résident nos suspects, afin d'y retrouver l'un de ses informateurs, un ancien suspect devenu « ami » avec le sergent depuis que celui-ci lui a offert une boisson fraîche et donné des conseils pour s'en sortir au tribunal, lorsqu'il était en cellule. Il dit qu'il va se renseigner sur nos hommes. Nous nous dirigeons ensuite au domicile du *chairman* du *community policing committee* du voisinage et celui-ci convoque deux membres de son comité. Le sergent leur donne le nom des suspects, explique l'infraction. Les hommes ne les connaissent pas, mais s'engagent à mener l'enquête et à revenir vers lui. Après notre séparation et alors que je demande, crédule, par où nous allons continuer l'enquête, le sergent me rétorque : « *My job is over now. Until these guys tell me where to find the suspects, I just have to wait and then I will proceed to the arrest with some friends* »¹. L'arrestation aura

finalement lieu quelques jours plus tard, une nuit, en mon absence, après que le *chairman* avait rassemblé les informations requises.¹⁹⁷

Lors des affaires qu'ils considèrent comme « peu graves », les policier·es délèguent généralement le travail d'enquête à proprement parler, jugé fastidieux et peu rétribué sur le plan symbolique, aux membres des NW, au prétexte que ces derniers connaissent mieux la population de leur voisinage. Ils se spécialisent alors dans les arrestations et la conduite des interrogatoires, qui demandent, selon eux, des compétences professionnelles spécifiques et l'usage d'armes qu'eux seuls sont habilités à porter. L'étude des dossiers de suivi d'affaires archivées au poste de Ndirande a ainsi révélé que, dans bien des cas, plusieurs semaines pouvaient s'écouler entre un dépôt de plainte et les arrestations ou le recouvrement des biens volés, sans que le journal d'enquête comporte une seule autre ligne que les mentions « *goods recovered by the complainant* » ou « *suspects identified by the neighbourhood patrol* ». Les parties consacrées aux interrogatoires étaient, elles, bien plus documentées.

Cette division du travail n'est pas sans engendrer des tensions qui se cristallisent souvent autour de la question de l'argent. De fait, la question économique ne se pose pas seulement du côté de l'État et des économies d'échelle que permet l'enrôlement de citoyens bénévoles, mais également « par le bas », alors que la participation à l'ordre qui s'officialise dans les cadres promus par l'État comprend rapidement des enjeux de professionnalisation. À la différence d'autres contextes comme celui de l'OPC au Nigéria dont les membres recherchent dans le vigilantisme un moyen de requalifier leur activité sous une forme de salariat¹⁹⁸, c'est moins autour des rétributions financières personnelles que des moyens mis à leur disposition que la question se cristallise. En privé, les membres des CPC-NW rencontrés se plaignaient ainsi régulièrement de « faire le travail de la police » sans autres moyens que leur propre crédit téléphonique pour conduire les enquêtes et leurs propres armes confectionnées artisanalement et lampes torches. Certains me montraient avec déconfiture les tongs avec lesquelles ils devaient patrouiller faute d'argent pour s'acheter des chaussures fermées. Ils accusaient alors les policier·es de percevoir leur salaire en attendant qu'ils leur fournissent les informations pour procéder aux arrestations, sans les dédommager pour les services rendus. Généralement, les conflits restent larvés. Les ressentiments ne sortaient pas du cadre des discussions qu'ils avaient entre eux pendant les patrouilles ou avaient avec moi en entretien, espérant sûrement que je fasse remonter ce « problème » récurrent. Ces tensions prouvent néanmoins que l'économie des positions dans l'arène policière locale repose sur un équilibre instable et perpétuellement négocié. Or, si les responsables locaux tolèrent sans faire de vagues la division du travail qui leur est en partie imposée par l'institution et ses agent·es, c'est qu'en contrepartie, ils savent imposer leurs propres conditions.

¹⁹⁷ Notes de terrain, Ndirande, 20 juillet 2018.

¹⁹⁸ L. Revilla, « Hiérarchies sociales, réforme morale... », art. cit..

3. Des intermédiaires incontournables

Interventions policières sous conditions

En tant que principaux interlocuteurs pour le personnel policier, les *chairmen* s'imposent également comme des intermédiaires quasi incontournables lorsque les agent-es désirent enquêter ou procéder à une arrestation dans leur voisinage, notamment dans les territoires réputés hostiles et pour les affaires les plus tendues. C'est ce dont témoigne cet extrait d'entretien avec Peter, secrétaire du CPF de Ndirande et responsable de la *watch* de Malaysia :

Peter: If the police want to come this way, they have to let me know. They cannot come to my area without letting me know. Or they cannot even come in that area and arrest somebody... they have to tell me that "we are coming to that area there is this other person..." Actually, they have to enquire from me about this person saying, "OK who is he? We received a complaint that this person is doing this this this... is it true? OK fine. This is what we want to do. Then we are coming there and we are doing this this this."

Paul: So, they never do an arrest without referring to you?

Peter: If it's in my area I have to know. Cause we are working together... I have to know that there is this other person that they want to arrest...¹⁹⁹

De même, *Mwayali*, le *chairman* du marché de Ndirande, peu loquace lors de notre première rencontre, me résumait son rôle en sortant son téléphone de sa poche avec un sourire malicieux :

Tout passe par là, si la police veut intervenir au marché, ils doivent m'appeler pour me dire qu'ils arrivent et c'est moi qui les dirige. [...] Le *chairman* est comme un père pour tellement de familles qui dépendent du *business* du marché. J'ai donc une lourde responsabilité et je ne peux pas les laisser tomber comme ça. Quand la police vient pour une affaire, je leur dis de rester là-bas (il me désigne les portes à l'entrée du marché) et de ne pas venir embêter mes enfants. Alors je mène moi-même l'enquête et si je ne trouve rien je vais leur dire.²⁰⁰

En pratique, nombre d'arrestations que les policier·es estiment « non risquées » sont toutefois conduites sans prévenir en amont le *chairman* du voisinage concerné. Ces propos ne relèvent pourtant pas de la simple fanfaronnade de la part de *chairmen* soucieux de promouvoir artificiellement leur position dans l'arène policière locale face à un observateur extérieur. Ils reflètent une situation bien réelle. Comme en témoignent les nombreux récits que me partageaient les policier·es à propos d'arrestations qui avaient mal tourné et où ils avaient été contraints de fuir face à la réaction violente de la population, ceux qui transgressent cette règle tacite en paient parfois le prix fort. Le fait que les policier·es doivent passer par les *chairmen* pour intervenir dans leur voisinage relève donc moins d'une exigence que ceux-ci auraient explicitement adressée aux agent-es de l'État, que d'une situation de fait où leur intermédiation vient faciliter l'intervention policière. Au poste de police de Ndirande comme dans celui de Soche, il s'agit d'une « norme pratique²⁰¹ » que rappellent les policier·es en poste aux nouveaux venus et à l'aune de laquelle le « professionnalisme » des agent-es est évalué par leurs pairs et par la hiérarchie locale. Elle est considérée comme aussi importante, sinon davantage encore,

¹⁹⁹ Entretien cité, Peter Chiponda, 24 octobre 2017.

²⁰⁰ Entretien avec *Mwayali*, *chairman* du marché de Ndirande, Ndirande Upper Tavern, 17 octobre 2017, propos traduits en direct du chichewa par Jossam, un chauffeur de minibus.

²⁰¹ J.-P. Olivier de Sardan, « Développement, modes de gouvernance et normes pratiques (une approche socio-anthropologique) », *Revue canadienne d'études du développement*, vol. 31, n° 1, 2010, p. 5–20

que nombre de normes officiellement inscrites au code de déontologie. Les contrevenants s'exposent alors, en plus de la réaction potentiellement violente de la population, à l'ire de leurs supérieurs. Je pris brutalement conscience de ces deux conséquences lors d'une tentative d'arrestation ratée au marché de Limbe, le plus gros de l'aire urbaine de Blantyre, avec l'équipe du CID de Soche.

Encadré III-6 : Prévenir le *chairman*, agir « professionnellement »

Alors que nous terminons la pause déjeuner dans le bureau du CID, l'inspecteur Lakness Matekwe, second du département rentre en coup de vent et annonce à ses agent·es qu'ils partent immédiatement pour le marché de Limbe où nous devons récupérer des marchandises volées. Il se dirige ensuite vers les cellules dont il ressort avec deux jeunes hommes d'environ 30-35 ans, pieds nus et menottés l'un à l'autre. À l'intérieur du bureau, les policier·es préparent l'intervention avec deux autres hommes. Ce sont eux qui ont amené les suspects la veille. Lors d'un interrogatoire que le sous-inspecteur Leonard Linon'gyanga, en charge du dossier, me décrit comme « musclé », ces derniers ont révélé avoir revendu les biens volés à une échoppe du marché Limbe. Ils n'en sont pas à leur coup d'essai et ils ont toujours vendu leurs marchandises là-bas. Pour le policier, c'est l'occasion d'attraper des membres d'un réseau de contrebande. Une certaine excitation règne dans le bureau.

À peine quelques minutes plus tard, nous embarquons dans le pick-up en compagnie des deux suspects et des deux plaignants. En plus du chauffeur, cinq policier·es complètent l'équipage : une sergente, un jeune *constable* armé d'un fusil mitrailleur, le sous-inspecteur Linon'gyanga armé d'un petit pistolet et deux autres *constables*. Tout le monde est silencieux pendant le trajet. Aux abords de la gare routière à l'entrée du marché, le véhicule s'arrête pour laisser embarquer un informateur qui avait fait du repérage et était parvenu à identifier le magasin. Sur ses indications, le chauffeur s'engouffre dans une impasse qui pénètre au cœur de la section « *hardware* » du marché où sont vendus toutes sortes de pièces détachées de véhicules motorisés, d'informatique, et des matériaux de construction. On longe des piles de carcasses de voitures et autres véhicules endommagés, des monticules de déchets métalliques au milieu desquelles s'activent une masse de travailleurs journaliers. Le pick-up se gare quasiment au bout de l'allée. Quatre agent·es descendent, accompagnés d'un des plaignants et des deux suspects. L'informateur, que j'imaginai être le *chairman* du marché ou du moins de la section, donne des indications à l'oreille du sous-inspecteur et nous laisse là. Ne sachant où me placer, je décide de suivre les policier·es de près. Au bout d'une cinquantaine de mètres, nous débouchons sur une sorte de carrefour où se rejoignent plusieurs chemins qui serpentent à travers le marché : un espace assez dégagé où se trouve l'échoppe que l'informateur avait indiquée aux policier·es. Il s'agit d'un bâtiment en dur, comprenant une véranda dans laquelle quatre femmes assez âgées sont assises. Devant elle s'étale une pile de métaux en tous genres et une grosse balance pour peser la marchandise qu'elles vendent au poids. La sergente à côté de moi m'explique : « *These are the women that we suspect. We think they are part of a network that smuggle stolen properties* ». Le sous-inspecteur se tient debout face à elles : « *ces deux hommes ont été arrêtés car ils ont volé des ordinateurs, des plaques de tôle et d'autres biens... ils disent qu'ils les ont revendus ici* ». Les femmes répondent par la négative et affirment n'avoir jamais vu les deux hommes.

Nous sommes sur place depuis seulement quelques minutes que la tension commence déjà à monter. Le carrefour où nous nous situons se remplit de marchands et de travailleurs, essentiellement des hommes, qui demandent ce qu'il se trame. Nous sommes rapidement complètement encerclés. Apparemment énervé par le bruit et soucieux de moins attirer l'attention, le sous-inspecteur demande aux femmes de poursuivre leur discussion dans l'échoppe, à l'intérieur de laquelle ils s'enferment. N'ayant pas eu le temps de comprendre ce qu'ils faisaient, je me retrouve alors seul dehors et me fais prendre à partie par les personnes rassemblées là. Ils sont de plus en plus nombreux. L'un d'eux m'interpelle : « *Why*

did you bring the police here ? They are not our friends. » Je tente d'expliquer ma position en anglais, mais peine à me faire comprendre et l'hostilité continue de monter. Il doit y avoir désormais une grosse centaine de personnes attroupée ici et les policier-es sont toujours à l'intérieur du magasin. J'entends dans les conversations autour de moi que l'on m'identifie comme le plaignant dans l'affaire. Certains affirment que je suis le patron des deux voleurs et que je les ai dénoncés à la police. On me répète : « *We don't want police here, take these people and go home.* » Je décide alors de m'expliquer dans un chichewa que je sais encore approximatif, mais que j'espère mieux compris que mon anglais : « Je ne suis pas leur patron et je ne travaille pas non plus pour la police. Je travaille à l'université. Je fais de la recherche, je veux savoir comment la police travaille... donc... je ne fais qu'observer. J'observe le travail de la police²⁰² ». L'effet est immédiat et l'attitude hostile laisse place à de la surprise amusée, voire des acclamations : « Il parle chichewa !!²⁰³ » disent-ils en riant. Le petit groupe qui m'avait interpellé et qui semble être composé des représentants des marchands semble désormais détendu et plaisante avec moi. Certains se pressent pour me serrer la main. Le moment me paraît tout bonnement surréaliste, mais je suis également rassuré. Au milieu de cette foule hostile, avec l'image en tête des interventions ratées dont m'ont parlé les agent-es, la panique avait en effet commencé à monter en moi.

En revanche, à l'intérieur du magasin, la situation s'éternise. Après cinq bonnes minutes, deux policiers en sortent. Ils sont immédiatement pris à partie par les hommes du marché. Les meneurs avec qui j'échangeais juste avant s'adressent désormais aux deux agents : « Que faites-vous ? Pourquoi êtes-vous venus ici ?²⁰⁴ » Un des policiers leur demande de s'écarter pour les laisser travailler, mais sans grand succès. L'agitation redouble et la tension remonte d'un cran. Le policier sort de la foule qui s'écarter sur son chemin. Il m'ordonne sèchement de le suivre, tandis que l'autre nous emboîte le pas. On se redirige vers le véhicule qui est resté garé au même endroit. Il attrape un revolver et téléphone au poste de police pour informer que la situation est tendue, mais sans pour autant demander de renfort. Sitôt a-t-il raccroché que de grands cris nous parviennent de la foule à quelques dizaines de mètres. Le policier y retourne en courant. Je le suis à distance puis monte sur un tas de métaux pour dominer la foule et voir ce qu'il se passe. Le reste des policiers est sorti du magasin. Ils tiennent fermement deux des marchandes par le bras et les suspects menottés. Ils sont encerclés par la foule hostile. Un policier parvient à sortir sans encombre avec les deux suspects menottés et les reconduit au véhicule, mais les marchands empêchent fermement les autres d'emmener les femmes. Les policiers sont contraints de céder et se font chahuter alors qu'ils tentent de se frayer un chemin vers le véhicule. Le niveau de violence est contrôlé, pas de jets de pierres, pas de coups, mais les policiers semblent complètement dépassés et impuissants face au nombre. Je regagne le véhicule sur l'injonction d'un policier qui me dit « *Paul, come now, we need to leave fast !* » Le sous-inspecteur qui tenait encore une des femmes finit par la lâcher et nous rejoint en courant, suivi de près par les marchands qui nous crient de dégager. Il monte dans le véhicule qui démarre illico. Par chance, l'impasse dans laquelle nous nous étions engouffrés n'est pas bloquée, mais j'aperçois des hommes courir vers nous par les côtés. Des pierres volent et tombent près du véhicule. Le jeune *constable* armé d'un fusil mitrailleur pointe son arme vers la foule qui s'est engagée à notre suite en lançant des morceaux de métal et des pierres, sans grand espoir de nous atteindre puisque nous sommes déjà trop loin, mais avec la ferme attention de nous faire partir.

Dans la voiture du retour, le sous-inspecteur Linon'gyanga est furieux. Il hurle à ses collègues qu'ils auraient dû faire les choses beaucoup plus rapidement : « *We should have got them and leave quickly instead of negotiating on the spot! That is not a fucking police work!* ». Installé à l'avant avec lui, je lui demande ce qui a mal été fait pendant cette intervention :

²⁰² « Sindilindi bwana yake. Ine sindikugwira nchito ndi polici. Ndikugwira nchito ku university. Ndikupanga kafukufku, ndi kufuna kudziwa apolici akugwira nchito bwnaji... ndiye... ndikuona basi. Ndikuona nchito ya polici »

²⁰³ « Amayankhula Chichewa !! »

²⁰⁴ « Mumapanga chyani ? Chifukwa chyani mubwera kuno ? »

SI: We did everything wrong! We should have gone to the *chairman* first to tell him who we were looking for and then let him bring the suspect to us. We should have never taken the car so far and go without warning the *chairman*. It could have been worse, they could have thrown stones and damaged the car, or even blocked the road in front of the car...

Paul: I saw you were carrying a pistol in your hand... why did not hand fire in the air?

SI: We should never use our weapon in such situations! I know many of my colleagues will tell me that I should have fired... they think that we have all power. But here if you use your weapon, you will just make think turn worse. These people can even kill us!

De retour au poste, la superintendante responsable du bureau du CID en remet une couche à l'adresse de l'équipe d'intervention et du sous-inspecteur Linong'gyanga qui vient de lui résumer la situation : « *What you did there was very unprofessional! We always warn the chairman before making an arrest in the market! He is the one who talk to the vendors. You should not even get into the market with the car! Things could have turned worse than that!* ». Le soir, je profite d'un moment seul avec elle pour reparler des interventions au marché et lui demander si cette faute aura des conséquences sur la carrière du sous-inspecteur :

SINT: These people have their rules there. They have their organisations. We ask them to elect representatives that are well identified to us, so that when we need to intervene there, we go through them. If we need to get people in the market, we talk to the *chairman* and he has to arrange to bring them to us peacefully. If we don't, that's what happen... and you never know how it ends there, the car could have been damaged or our officers could have been seriously injured. What they did was very unprofessional...

Paul: Linon'gyanga... the one in charge of the arrest, he will be disciplined for that?

SINT: No, Linon'gyanga is a very good police officer, he is one of my best here. He made a mistake today but he also reacted very well by refusing to use the weapon and protecting the lives of his colleagues. I know some officers who would have used their guns... and who knows what would have happened. I lectured him today, it's fine now, I am sure he will act like a professional next time.²⁰⁵

Notons toutefois que, si les *chairmen* parviennent à négocier, au moins à la marge, les conditions d'intervention des policier·es dans leur voisinage, ils ne peuvent imposer en retour les sanctions que ces derniers réservent aux « criminel·es » qu'ils leur apportent. Tout au plus peuvent-ils profiter de leurs rapports personnels avec certains agent·es pour tenter d'influencer le traitement des affaires de leurs proches ou de leurs voisin·es. Cette position d'intermédiaire incontournable confère toutefois aux *chairmen* une grande latitude pour influencer les conditions matérielles de suivi, la temporalité et l'issue des affaires policières dans leur voisinage. Pris dans des intérêts contradictoires, ils jouent alors un double jeu.

Le double jeu des chairmen

Les cas du marché du marché et de la gare routière, où nombre d'activités illégales doivent rester en dehors d'un contrôle trop fort de la police, fournissent encore une fois deux exemples paradigmatiques de l'ambiguïté des rapports que les *chairmen* entretiennent avec l'institution policière qui les a cooptés et avec ses agent·es. Pour Matthew Balaka, par exemple, l'acceptation de son inscription sur les registres du CP était non seulement un moyen de faire

²⁰⁵ Notes de terrain, poste de police de Soche, 11 juillet 2018.

intervenir la police quand il le souhaitait, mais aussi de la maintenir à distance de la gare routière le reste du temps :

I don't want to have the police coming every day at the depot... because it's the place where we are working... you know, I don't want to have police officers moving around my *business*... (rires) As a *chairman* it's easier because now, I know when they have something to do here... they have to warn me.²⁰⁶

De la même manière, s'il s'était fait élire au poste de *chairman* sur sa capacité à maintenir l'ordre dans le marché et à pacifier les rapports avec la police, *Mwayali* s'était également illustré en prenant la tête de la résistance contre la construction d'une unité de police en plein cœur du marché. Initialement promise par la députée élue en 2009 et soutenue par l'institution policière²⁰⁷, financée et achevée sous le mandat de son successeur élu en 2014 grâce aux fonds du Constituency Development Fund (CDF)²⁰⁸, celle-ci n'était toujours pas occupée par les policier·es en 2021 et ne le serait jamais selon l'avis unanime des agent·es et des marchands rencontrés. De manière particulièrement intéressante, cette lutte gagnée, qui avait grandement contribué à asseoir sa renommée locale, fut rendue possible grâce à une alliance tacite avec le personnel policier local contre la hiérarchie policière et les élus locaux. En effet, les agent·es refusaient formellement d'investir des locaux situés dans un territoire jugé bien trop dangereux et explosifs, et bénéficiaient du soutien de leur hiérarchie locale. Pendant une patrouille, le *constable* Henry Phalowa se fit le porte-parole de ses collègues :

This location is very bad, in the middle of the market like that, it's like sticking our nose directly into their illegal *business*! (...) This place is full of shebeens where people drink and smoke Indian hemp. These people in the market are violent, this unit will be destroyed a few weeks only after we get inside. These politicians... they make decisions without consulting us and they spend development money for nothing.²⁰⁹

De fait, seuls les rares policier·es qui y ont développé des relations personnelles étroites s'autorisent à mettre les pieds dans ces deux territoires sans l'escorte du *chairman*. Il arrive alors fréquemment que celui-ci impose son propre agenda aux agent·es de l'État qui n'ont d'autre solution que d'attendre qu'il daigne se présenter à leur rendez-vous, voire de rebrousser chemin s'il n'arrive pas. Un jour d'octobre 2019, je restai ainsi de longues minutes à l'entrée du marché de Ndirande, en compagnie de l'équipe du *community policing* qui y avait planifié un meeting avec des marchands. En l'absence de *Mwayali*, qui ne répondait pas aux multiples appels téléphoniques du sous-inspecteur Francis Mponera, les policier·es, pourtant habillés en civil pour l'occasion, n'osaient pas s'aventurer au-delà des portes. Preuve que le *chairman* ignorait volontairement ses appels, ce fut finalement en recourant à mon téléphone personnel que Francis parvint à l'avoir au bout du fil, dès la première tentative. Finalement indisponible, celui-ci nous envoya un de ses subordonnés pour nous guider au lieu du meeting, pour lequel il se fit représenter par son adjoint. La gestion du temps et de l'attente, pourtant au cœur du

²⁰⁶ Entretien cité, Matthew Balaka, 10 octobre 2019.

²⁰⁷ D. Cammack, *Peri-urban Governance...*, *op. cit.*, p. 29.

²⁰⁸ Entretien avec Themba Mkandawire, député DPP de la circonscription de Blantyre Central couvrant la moitié de Ndirande, chez lui à Ndirande New Lines, 16 octobre 2017.

²⁰⁹ Notes de terrain, patrouille de police piétonne, Ndirande, 28 septembre 2017.

pouvoir bureaucratique des fonctionnaires, était alors accaparée par le *chairman* au détriment de policier·es à qui il faisait savoir que leur temps « n'était pas aussi précieux » que le sien²¹⁰. C'est aussi l'expérience que vécurent les agent·es du CID lors d'une tentative d'arrestation d'un marchand à laquelle j'assistai un après-midi de juillet 2018 (Encadré III-7). Mais dans ce cas-là, le *chairman* se débrouilla également pour offrir une issue au marchand visé et reporter ainsi son arrestation.

Encadré III-7 : Au marché, délocaliser les arrestations

Cet après-midi, j'embarque avec l'équipe du CID à l'arrière du pick-up en direction du marché pour procéder à l'arrestation d'un marchand suspecté de recel de marchandises volées. Une partie de l'équipe monte dans la voiture du plaignant. C'est lui qui est venu au poste quelques minutes plus tôt pour informer les policier·es que ses marchandises ont été repérées dans une échoppe du marché. Il est même parvenu à connaître le nom du marchand. L'inspecteur Georges Ngwenya responsable du département du CID m'explique qu'il a contacté *Mwayali*, le *chairman*, que l'on doit retrouver à la station-service adjacente au marché.

Une fois sur place, nous devons attendre un gros quart d'heure pour voir *Mwayali* arriver à pied avec son adjoint : rangers noires et treillis militaire rentré dedans, chemise en jean rentrée dans le pantalon et semi-ouverte sur un t-shirt blanc moulant, chaîne en or et paire de lunettes de soleil vissées sur le nez malgré la grisaille. Il me salue et me serre la main avant même de s'adresser aux policier·es. L'inspecteur Ngwenya lui fait part de son énervement d'avoir dû l'attendre aussi longtemps, mais le *chairman* ne relève pas. Il se contente d'annoncer que le marchand est là et s'engage dans le marché. Les policier·es lui emboîtent le pas et je m'engage à leur suite.

Lorsqu'on arrive à proximité de l'échoppe en question, nous découvrons que celle-ci est fermée et apercevons le vendeur s'enfuir en courant et bifurquer à droite dans le dédale des passages du marché. Deux agents partent à ses trousses, mais ils rappiquent vite bredouilles. Les policiers se retrouvent donc là, penauds, au milieu du marché en compagnie d'un *chairman* qui vient visiblement de leur jouer un mauvais tour. L'inspecteur est furieux, mais tente de se contrôler. Il se contente de lancer à ses hommes de ne pas trainer là. De retour à la station-service, il fait part de son « insatisfaction » au *chairman*, l'accuse de les avoir doublés et lui demande de se rattraper. Dans la discussion un jeune homme qui accompagne le *chairman* laisse entendre qu'il connaît le marchand et sait où il habite. Le policier lui demande donc de les conduire, mais *Mwayali* lui intime l'ordre de rester là et le jeune homme, qui s'appêtait à monter dans le véhicule, revient. La tension est palpable, mais chacun s'efforce de maintenir une ambiance faussement relâchée et un ton amical. Les deux hommes s'éloignent pour s'entretenir en aparté quelques minutes et le *chairman* accepte finalement de laisser son subordonné nous conduire au domicile du marchand.

Dans la voiture, l'inspecteur Ngwenya, convaincu que *Mwayali* avait prévenu le marchand de notre arrivée, se plaint auprès de moi du « double jeu » joué par le *chairman* : « *This one is too clever... of course he sometimes assists us but he is a lone ranger. He only serves his own interests... and also he tries to protect his people... sometimes it can be a problem* ».

²¹⁰ Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan remarquent ainsi que « l'une des principales manifestations de l'indifférence structurelle des organisations bureaucratiques est de contraindre les usagers à se plier au temps bureaucratique, à subir ou à accepter les temporalités des fonctionnaires : "le temps de l'usager n'est pas aussi précieux que celui de l'agent" ». G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan, *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Benin, Niger, Sénégal)*, Paris : Karthala, 2007, p. 99. Reprenant une citation de M. Herzfeld, *The Social Production of Indifference. Exploring the Symbolic Roots of Western Bureaucracy*, Chicago : University Of Chicago Press, 1992, p. 162. Cet aspect central du pouvoir policier est analysé en détails au chapitre V.

Sans surprise, l'homme qu'ils recherchent n'est pas rentré chez lui après l'épisode du marché et nous ne trouvons que son épouse qui affirme ignorer où il se trouve. Sans autre piste, les policiers décident de rentrer au poste de police, expliquant au plaignant qu'ils l'informeront dès que de nouvelles informations surgiront.²¹¹

Engagés dans des relations interpersonnelles et de dépendance complexes et contradictoires, les *chairmen* se retrouvent régulièrement à jouer un jeu d'équilibriste pour garder leur position. C'est notamment le cas lorsque les intérêts des populations qu'ils représentent et dont ils sont issus rentrent clairement en contradiction avec ceux du personnel policier. Comme le rappelait *Mwayali* dans l'extrait d'entretien retranscrit plus en amont, le lien de patronage qu'il avait établi avec le reste des marchands dépendait de sa capacité à leur permettre de continuer à « vivre de leur *business* », dont tout le monde savait qu'il était en partie illégal, tout en évitant des arrestations coûteuses. Il se devait donc de tout faire pour *a minima* empêcher les arrestations sur le territoire qu'il contrôlait. Conscients quant à eux que leur position au marché, et plus généralement dans le quartier, dépend grandement des relations qu'ils entretiennent avec les *chairmen*, les policiers sont en partie contraints d'accepter leurs conditions. De fait, dans les interactions comme celle décrite ci-dessus, chacun est amené à donner du lest pour parvenir à un compromis. Dans ce cas, le *chairman* parvint à déplacer le théâtre de l'intervention policière hors des murs du marché. En guise de sa bonne foi, il accepta néanmoins de donner les coordonnées du marchand recherché et de fournir un de ses subordonnés pour guider les policiers.

Entre surveillants et porte-parole des agent-es de terrain

La même ambiguïté dans l'action des *chairmen* se retrouve enfin dans la médiation qu'ils sont parfois amenés à conduire entre les agent-es de terrain et leur hiérarchie.

Plus que de simples intermédiaires, les *chairmen* jouent d'abord un rôle de garde-fou des pratiques policières, contrôlant et sanctionnant parfois eux-mêmes les déviations des agent-es. Ils se montrent particulièrement regardants sur les pratiques associées à la « corruption ». Celle-ci constitue, aux yeux de ces bénévoles qui s'astreignent eux-mêmes à une rigueur économique stricte, l'écart aux règles déontologiques le plus inacceptable. De fait, s'ils accompagnent certains membres de leur communauté au poste de police pour les aider à formuler leur plainte, s'enquérir de l'avancement de leur affaire ou négocier les conditions de son retrait, ce n'est pas seulement pour faire valoir leurs compétences bureaucratiques et faciliter le traitement du dossier, mais également pour surveiller les pratiques des agent-es et s'assurer qu'ils n'extorquent pas d'argent à leurs proches. C'est notamment comme cela que Peter Chiponda concevait son rôle de *CP chairman* :

Peter: The main problem we have with police officers in Malawi is corruption. Some officers... not all of them... they like money too much. People know that they are always looking for money. You want to be bailed out? You have to pay. You want to get assisted? You have to pay...

²¹¹ Notes de terrain, Ndirande, 16 juillet 2018.

Paul: And as *community policing chairman*, can you help in that?

Peter: Yes, we can! People can come to me to report on that issue and I will deal with their case personally.

Paul: What do you mean?

Peter: I can get back to the very same officer and ask the very same thing... you can be sure he will not ask money to me. (*rires*)

Paul: You have done that?

Peter: Yes! Many times. Last week for example, there was this other woman... she had a problem to get bail for her son... the officer was asking 20 000. She knows me very well so, she came to my house and said that this officer was asking for money. So, I went there with her the following day. And she asked again to be granted bail to the very same police officer, with me sitting next to her. Her son was out in a minute for free! (*rires*)²¹²

Il leur arrive même de dénoncer à la hiérarchie policière, voire d'arrêter eux-mêmes, par l'intermédiaire de leur NW, les agent·es récidivistes où ceux qui se sont rendus coupables d'actes qu'ils considèrent comme particulièrement immoraux, exigeant alors des sanctions disciplinaires. La position qu'ils occupent dans l'organigramme local et national du CP influence alors considérablement leurs marges de manœuvre. À Ndirande, les membres les plus influents du CPF accédaient bien plus facilement aux responsables du poste du quartier que les *chairmen* des CPCs de voisinage et pouvaient donc plus facilement sanctionner les déviances du petit personnel. Mr Kadzamowa profitait quant à lui de sa position de *chairman* régional et des accès plus hauts placés dans l'institution qu'elle lui octroyait pour contourner une hiérarchie locale soupçonnée de couvrir ses subordonné·es :

M. Kadzamowa: a police officer was collecting funds from the minibus conductors... each time a minibus would pass he was collecting something. And I received a phone call from the drivers... and from there we chased that particular person up to the roundabout of MBC, and to catch him we took some handcuffs and we molested him. Then we brought him to the regional headquarters.

Paul: OK so... you used the neighbourhood watch to arrest a police officer?

M. Kadzamowa: Yeah I did. (*rires*) [...] And even sometimes after receiving certain information, we report these officers to their senior officers. But sometimes we know that maybe they will cover up to one another, so sometimes we mobilise the headquarters to conduct their own investigation and condemn that... and brief the other officers on the subject.²¹³

Ce pouvoir de contrôle reste néanmoins limité aux pratiques elles-mêmes reconnues comme des déviances punissables par la hiérarchie policière. Dans une institution où, on l'a vu, les accusations de corruption pèsent fortement sur l'économie des carrières, les pratiques qui y sont associées comptent parmi celles sur lesquelles les *chairmen* ont un pouvoir d'influence plus important.

À l'inverse, sur nombre de sujets, agent·es de terrain et membres des comités de quartier partagent une même conception du traitement légitime des « criminel·es », mais aussi les mêmes rancœurs, notamment à propos du manque de moyens pour lutter efficacement contre la criminalité. Aussi, dans un contexte où, on l'a vu, le petit personnel manque de relais politiques et syndicaux, certains *chairmen* parmi les plus influents jouent un rôle clé dans la

²¹² Entretien cité, Peter Chiponda, 14 octobre 2017.

²¹³ Entretien cité, Monsieur Kadzamowa, 7 novembre 2017.

représentation de ses intérêts auprès de la hiérarchie et des principaux décideurs politiques. Mr Kadzamowa n'hésitait pas à faire remonter les doléances du personnel policier, autant que celles des membres des structures locales du CP, auprès du Regional Commissioner qu'il rencontrait régulièrement, voire de l'Inspecteur Général du Malawi Police Service ou du ministre de l'Intérieur :

Many officers come and tell me their problems. You know the big problem is that in the police service, some of the guys if they have no backing... even the promotions there are not very clear... so they do approach me "oh *chairman* I have got this problem, can you talk to the commissioner, can you talk to the IG?". And I do help them a bit... I do that yes.²¹⁴

Sur ce point, les instances régionales et nationales du CP fonctionnent donc également comme des groupes de pression qui cherchent à orienter les politiques sécuritaires selon leurs propres intérêts et ceux des agents de terrain qu'ils fréquentent au quotidien. En 2014 par exemple, Mr Kadzamowa avait pris la tête d'une manifestation devant le Parlement pour remettre une pétition aux députés. Ses propos laissaient alors peu de doute quant à la confusion dans son esprit entre les intérêts des citoyens participant au CP et ceux du petit personnel policier :

It was about the welfare for police officers and funding for *community policing*... increased wages for the Malawi Police Service... for a national support of the *community policing* services and policing in the country... both from government and the community. Improved welfare for law enforcers in the country and for the members of neighbourhood watches.²¹⁵

Conclusion du chapitre

L'analyse longitudinale du maintien de l'ordre dans le quartier, que nous avons déployée dans ce chapitre, invite à reconsidérer certaines questions relatives à la souveraineté et aux frontières entre les organisations policières étatiques et non étatiques, qui ont très largement capté l'attention des spécialistes du vigilantisme comme ceux du travail de police en Afrique ces dernières décennies²¹⁶. Le dispositif du *community policing* apparaît d'abord comme un moyen pour l'institution policière de s'imposer dans une arène policière locale et dans des territoires où sa présence même était contestée. Par la « décharge²¹⁷ » et l'intermédiation de *chairmen* triés sur le volet et occupant une position de courtiers, elle renforce son contrôle sur les contributions citoyennes à l'ordre. À ce titre, les *chairmen* s'inscrivent dans la continuité des formes intermédiaires de gouvernement auxquelles appartiennent également les chefferies, qui émergent en partie en dehors de l'État avant d'être cooptées par ses institutions, et qui ont joué un rôle central dans l'encadrement des quartiers et de leurs habitants depuis la colonisation. La souveraineté étatique s'observe alors moins dans sa capacité à monopoliser

²¹⁴ *Idem.*

²¹⁵ *Idem.*

²¹⁶ Voir notamment les deux dernières publications collectives sur ces deux sujets : Kirsch, Thomas G. and Tilo Grätz (eds.), *Domesticating vigilantism in Africa*, Oxford, UK : James Currey, 2010 ; Beek, Jan, Mirco Göpfert, Olly Owen, et al. (eds.), *Police in Africa: The street level View*, London : Hurst, 2017.

²¹⁷ B. Hibou, « La "Décharge"... », art. cit.

l'exercice effectif de la violence qu'à décider qui peut ou non participer à l'arène policière²¹⁸. L'expérience de Ndirande invite par ailleurs à reconsidérer l'opposition entre vigilantisme « illégal » et participation citoyenne « légale » au travail de police. L'analyse historique montre notamment comment les organisations revêtent tour à tour les habits du vigilantisme et ceux de l'État. L'intense circulation des pratiques, des représentations et des personnes entre ces groupes et la police remet alors en question l'association souvent trop vite établie entre vigilantisme et crise de la légitimité policière²¹⁹. Au-delà de simples conflits de légitimité, les rapprochements et les nouvelles collaborations entre police et groupes vigilants permettent une multiplication des points d'exercice du pouvoir étatique au plus près des individus, favorisant ainsi un « contrôle diffus » – mais non moins physique et coercitif – des populations²²⁰.

Par ailleurs, croiser l'analyse des ressorts de l'engagement sécuritaire avec celle des efforts déployés par l'État pour susciter, encadrer et discipliner la participation citoyenne à l'ordre, nous a permis de complexifier la thèse de la « domestication du vigilantisme²²¹ ». Loin d'être une simple imposition par le haut, l'institutionnalisation et la bureaucratisation de la participation à l'ordre sont le produit d'une rencontre entre des actions sécuritaires spontanées de citoyens, qui émergent à une époque où l'emprise étatique sur les ressources locales s'affaiblissait au profit de « mécanismes de régulation [locaux]²²² », et des programmes officiels de *community policing*²²³. Les trajectoires personnelles et collectives analysées dans ce chapitre montrent par ailleurs que l'enrôlement dans les dispositifs étatiques tient à une compatibilité contingente des groupes vigilants et de leurs leaders aux changements institutionnels. Les motifs de cet enrôlement sont alors pluriels, autant collectifs et motivés par « une quête constante de légitimité » mais aussi de « pérennisation²²⁴ », qu'individuels, entre ceux pour qui l'enrôlement s'inscrit dans une quête de notabilité et de respectabilité et ceux pour qui il offre « une opportunité de reproduire à nouveaux frais la position occupée l'espace public local²²⁵ ».

²¹⁸ T. Diphooorn, *Twilight policing: Private security in Durban, South Africa*, PhD Thesis, University of Utrecht, 2013, p. 192.

²¹⁹ Voir par exemple: D.P. Junior and J. Muniz, “‘Stop or I’ll Call the Police!’: The Idea of Police, or the Effects of Police Encounters Over Time”, *The British Journal of Criminology*, vol. 46, n° 2, 2006, p. 234–257.

²²⁰ B. Hibou, *La Bureaucratisation du monde à l'ère néo-libérale*, Paris : La Découverte, 2012

²²¹ L. Buur, “Domesticating Sovereigns”, art. cit.

²²² Revisitant les propositions séminales de Max Weber sur la ville et s'appuyant sur les cas de Lagos et Mexico, Côme Salvaire a récemment identifié ce moment historique à un « retour de la ville plébéienne » : « Le retour de la ville plébéienne », *Revue française de science politique*, vol. 71, n° 2, 2021, p. 197–217 ; M. Weber, *La Ville*, Paris : Les Belles Lettres, 2020 [1920].

²²³ H.M. Kyed, “Street Authorities”, art. cit., pp. 20–21, traduction personnelle. Voir aussi: L. Fourchard, “The Politics of Mobilization for Security...”, art. cit. ; W.N. Otiso, “Community policing and Vigilantism in Kisii”, art. cit. ; T. Diphooorn and N. van Staple, “What Is Community policing?”, art. cit..

²²⁴ G. Favarel-Garrigues et L. Gayer, *Fiers de punir*, op. cit., p. 12-18.

²²⁵ Des conclusions similaires sont faites par E. Elguezal : « Quand la gendarmerie devient participative : l'engagement des voisin-es dans les réseaux officiels de vigilance en France », *Participations*, n° 29, 2021, p. 91.

Enfin, en déplaçant la focale des seuls enjeux liés à la souveraineté de l'État, l'analyse dispositionnelle de l'engagement sécuritaire fait enfin ressortir le poids des inégalités sociales dans l'évolution de la participation à l'ordre. La question monétaire, notamment, est au cœur des rapports de pouvoir qui structurent l'arène policière, au sein des groupes, mais aussi dans leurs rapports à l'institution policière comme avec les populations gouvernées. Elle recouvre des enjeux de légitimation, de distinction et de discipline des participant·es. Elle s'intègre à une éthique de la participation à l'ordre qui repose sur la mise en avant du don de soi désintéressé et la promotion d'une citoyenneté dépolitisée exemplaire, participant de fait à l'éviction de certaines catégories de la population, notamment les jeunes sans emploi et les militant·es partisans, longtemps centrales dans l'arène policière. Enraciné dans l'émergence de nouvelles notabilités locales, le *community policing* s'impose en retour comme un registre essentiel pour la légitimation de la police dans le quartier. La mise en pratique qu'en font les agent·es au quotidien constitue l'objet de la seconde partie de la thèse.

Partie II.

Au contact des gouverné·es

**Négociation et légitimation de l'action
policière**

L'analyse a jusqu'ici souligné le rôle des constellations d'intérêts entre les protagonistes de l'arène dans la légitimation d'un ordre public participatif, au sein duquel la police joue un rôle nouveau de régulateur. Qu'en est-il néanmoins des rapports qu'entretiennent les agent·es de l'État avec les populations gouvernées qui les sollicitent quotidiennes pour résoudre leurs problèmes et leurs disputes ? Cette question guide l'analyse des deux chapitres à venir. Ils sont bâtis sur l'observation, classique, selon laquelle les pratiques des agent·es répondent davantage à des dynamiques situationnelles qu'à des règles de déontologie formelles. C'est donc la question du pouvoir discrétionnaire des agent·es qu'ils posent. Les deux chapitres montrent la tension au cœur des pratiques policières entre d'une part les pressions sociales exercées par les gouverné·es et d'autre part une volonté des agent·es de réaffirmer leur autorité dans des territoires où elle est perpétuellement remise en cause¹. À travers l'analyse de la pratique de la « médiation », le chapitre IV interroge la formation et la mise en débat de ce qu'on désigne comme un « mandat populaire ». En étudiant son articulation avec le mandat officiel délivré par l'intuition policière, il éclairer les raisons qui poussent les agent·es à répondre favorablement aux sollicitations des gouverné·es et à résoudre sur le champ des affaires qui devraient en théorie faire l'objet d'une procédure pénale. Le chapitre V s'intéresse à l'envers de la médiation, les pratiques qui, dans le répertoire d'action des agent·es, s'y opposent mais qui peuvent tout aussi bien en constituer la face cachée et coercitive. Il analyse les replis des policier·es qui, exposés aux sollicitations et aux pressions des gouverné·es, cherchent à réaffirmer leur domination et à reprendre la main sur leur travail : replis sur leur rôle bureaucratique et sur des territoires sous contrôle. Il analyse ces replis sous l'angle de la violence : la « violence douce² » des procédures bureaucratiques, d'une part, et les usages de la contrainte physique, d'autre part.

¹ Dans le même ordre d'idée, Micro Göpfert dans le cas des gendarmes nigériens parle de « frontière instable entre les textes et le social », Jan Beek montre la tension entre « ordre social » et « ordre bureaucratique » au cœur du travail des policier·es ghanéen, et Thomas Martin souligne l'équilibre difficile entre la « loi et les sentiments » qui régit l'action des policier·es de Taïwan : M. Göpfert, *Policing the Frontier*, *op. cit.* ; J. Beek, *Producing Stateness*, *op. cit.* ; J. Martin, "A Reasonable Balance of Law and Sentiment", *art. cit.*

² P. Bourdieu and L. Wacquant, *Réponses. Pour Une Anthropologie Réflexive*, Paris : Le Seuil, 1992

Chapitre IV.

Police *mediation*

Contourner la loi pour maintenir la « paix »

Étape 1 : Porter plainte

La famille de Chisomo (adolescente de 16 ans) est voisine de celle de Chifundo (adolescent de 17 ans). Depuis de longues années, un différend oppose les deux familles autour de la délimitation de leurs propriétés au village Makata. Elles se sont affrontées à plusieurs reprises à la cour du *village headman* (VH), mais les solutions que le *court chairman* a proposées n'ont pas apaisé les tensions. Depuis quelques semaines, la mère de Chifundo répand des « rumeurs » sur Chisomo. Elle l'accuse de mauvaises mœurs et de fréquenter des groupes de garçons avec lesquels elle a des rapports sexuels. Chisomo a répondu en l'insultant lorsqu'elle passait devant chez elle. Depuis, la situation s'est envenimée. Chifundo l'a menacée à plusieurs reprises, avant de s'en prendre à elle physiquement en la frappant dans la rue et en déchirant son T-shirt, révélant ses sous-vêtements à la vue de tous.

À la suite à cet épisode qu'elle a jugé trop humiliant pour ne pas réagir, la mère de Chisomo s'est rendue au domicile du *constable* Alfred Matumbi pour lui demander de l'aide. Sentant que l'affaire pouvait être compliquée en raison des antécédents entre les deux familles, mais aussi en raison des violences commises, le policier a préféré donner rendez-vous à la plaignante au poste de police le lendemain plutôt que de convoquer tout le monde chez lui comme cela se fait parfois dans des situations que les agent·es estiment moins « risquées ». Il a donc pour l'instant choisi de suivre la procédure officielle. Là, après avoir écouté à nouveau les faits, il a remis à la mère de Chisomo une lettre « d'invitation » au poste de police adressée à Chifundo et à ses parents. Il lui a conseillé, si les relations étaient tendues avec ses voisins, de solliciter l'intermédiation du *village-headman* ou du *chairman* du *community policing committee* du voisinage pour leur remettre la lettre. Afin d'éviter toute confrontation avec ses voisins, mais également pour ne pas s'attirer les reproches du VH qu'elle n'avait pas sollicité avant de s'adresser au policier, la mère de Chisomo a choisi de remettre la lettre à la mère de Chifundo par l'intermédiaire du *chairman*.

Étape 2 : l'audience et la résolution de l'affaire

Comme dans la grande majorité des affaires discutées au poste de police, Chifundo et sa mère ont décidé d'honorer la lettre d'invitation du *constable* Matumbi, évitant à celui-ci d'organiser une arrestation avec la patrouille de nuit. Le jeune homme s'est ainsi épargné une nuit en cellule, expérience qui consacre bien souvent le statut de coupable aux yeux des policier·es, avant même que les accusé·es aient le temps de s'expliquer. Tôt ce matin, Chisomo, Chifundo et leurs mères respectives se présentent au poste de police. On leur demande de patienter sur les bancs installés de l'autre côté de la route de terre qui passe devant le bâtiment, le temps que les agent·es de l'*investigation branch* (IB) puissent les recevoir.

Vers dix heures, le *constable* Matumbi, prévenu de leur arrivée par téléphone sort les chercher. Tous et toutes s'installent dans le minuscule bureau de l'IB où une autre affaire est déjà en train d'être discutée. Sans attendre que l'autre affaire soit terminée, Alfred résume les faits à la

superintendante adjointe (ASI) Linda Mapemba, la responsable du bureau, qui le félicite pour avoir pris la décision de les convoquer au poste. Elle invite ensuite Chisomo et Chifundo à présenter chacun-e leur version. Chisomo accuse le jeune homme de l'avoir frappée et humiliée en public tandis que lui se justifie en arguant qu'elle l'aurait d'abord insulté et s'en serait ensuite prise à sa mère. L'inspecteur qui me traduit les échanges résume, en pointant Chisomo du doigt : « *This girl is a problem... she is too vulgar* ».

Considérant qu'elle en a assez entendu, l'ASI prend la parole longuement, distribuant les bons et mauvais points à chacune des parties. Elle commence par Chisomo qu'elle accuse d'utiliser un langage inapproprié pour une jeune fille et lui conseille d'éviter de trainer avec des garçons de son âge en dehors de l'école, surtout s'ils boivent de l'alcool ou fument du cannabis. Elle s'adresse à elle avec autorité, lui expliquant qu'elle a insulté une « aînée » en insultant la mère de Chifundo : « Vous êtes des voisins et les voisins doivent s'entendre pour qu'il y ait la paix dans la communauté. Si tu as un problème avec la mère du garçon, tu dois en parler avec ta propre mère et non t'en occuper toi-même ». Puis une *constable*, jusqu'alors occupée à lire le Nouveau Testament dans un coin du bureau, intervient à son tour : « Tu as vu comment tu parles à une *amai* ? Tu es une fille immorale ! ». Chisomo se contente de garder la tête basse et de répéter « *Yes amai* ».

L'ASI Mapemba reprend la main et s'adresse désormais à Chifundo dans des termes similaires. Elle lui reproche d'avoir humilié Chisomo en révélant en partie sa nudité dans la rue, mais surtout de s'être fait « justice [lui]-même » (« *he took law into his own hands* », me traduit l'inspecteur) : « cela, nous ne pouvons pas l'accepter ! »

Après cela, Chisomo explique qu'elle souhaite un dédommagement de 2000 kwachas pour le T-shirt déchiré, demande à laquelle Chifundo répond par un rictus d'agacement. L'ASI estime que les 2000 kwachas sont trop élevés pour un simple T-shirt. Elle fait accepter aux deux parties un remboursement de 1000 kwachas que la mère du jeune homme s'engage à payer dès leur sortie du bureau en présence du *constable* Matumbi.

Avant qu'ils ne sortent, Chisomo exprime son inquiétude face à la possibilité, forte selon elle, que Chifundo l'agresse à nouveau. L'ASI, tout en leur indiquant la sortie, affirme que Chifundo ne recommencera plus maintenant, car il a entendu ce qu'elle lui a dit. Sinon, il faudra revenir les voir. L'inspecteur à côté de moi conclut : « *Now this case is solved. As you see, we assist these people to find an agreement* »¹.

*
* *

Deux types d'affaires parviennent aux policier·es, la plupart du temps apportées directement par les gouverné·es sous forme d'une plainte. Les affaires dites « criminelles », d'abord, supposent qu'une loi a été enfreinte par l'action intentionnelle d'une ou de plusieurs personnes. La police doit théoriquement servir de chambre d'enregistrement et de documentation de ces affaires avant de les rediriger vers le système judiciaire et pénitentiaire. Les affaires qui ne satisfont pas l'ensemble de ces conditions sont dites « civiles ». Elles se rapportent en grande majorité à des disputes conjugales ou des problèmes de dettes. Les policier·es ne sont pas censés prendre en charge ces plaintes, mais réorienter les plaignant·es vers les instances de justice primaire (*primary justice*) : les « cours traditionnelles » des *village headmen* et les *local magistrate courts*. Dans l'extrême majorité des cas cependant, affaires criminelles et civiles font l'objet d'un traitement similaire par les policier·es. Ils procèdent à ce qu'ils appellent une

¹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *investigation branch*, 30 octobre 2017.

« médiation » ou « confrontation ». C'est sur cette pratique, également observée dans bien d'autres contextes, notamment africains et sud-américains, que l'on place la focale dans ce chapitre².

Comme l'ont montré les travaux de Sandrine Lefranc, le principe de la « médiation » se range, aux côtés de nombreux autres dispositifs, sous la « bannière » de la « justice restauratrice » ou « réparatrice » qui circule abondamment à l'échelle internationale³. Présentés comme des alternatives à la « justice "rétributive" – centrée sur l'acte criminel et la culpabilité – aussi bien que de la justice "réhabilitative" – intéressée par l'auteur de l'acte, sa responsabilité – [ces dispositifs] ont en commun d'organiser, hors du tribunal, des dialogues, directs ou indirects, entre l'auteur et la "communauté", ou entre l'auteur et la victime – parfois entre ces trois parties réunies – en présence d'un tiers, médiateur ». Plus que l'application stricte de la loi, poursuit la politiste, « c'est la prise de conscience par le coupable du mal causé, la réparation de ce mal et la prévention de nouveaux délits⁴ » qui sont recherchées. Émergeant aux États-Unis au milieu des années 1970, la justice restauratrice fut diffusée dans les sociétés « transitionnelles » du « Sud » au tournant des années 2000, dans le cadre des politiques post-conflits et de la promotion de l'ingénierie démocratique. Elle fut notamment présentée comme un moyen de réhabiliter les mécanismes « traditionnels » de résolution des conflits que des décennies de colonisation et d'autoritarisme auraient malmenés⁵. Son introduction au Malawi s'est largement faite à travers les projets de réforme des systèmes de justice et de sécurité (SSR). Elle est indissociable de celle, concomitante, de la doctrine du *community policing* et de la diffusion de la rhétorique des « droits humains » au sein de la sphère politique et de l'appareil étatique. Comme tout « concept voyageur⁶ », son appropriation locale dépend en grande partie du contexte historique, mais aussi des individus et des groupes – policier-es et gouverné-es – qui s'en saisissent : « la rencontre parfois inattendue de leurs intérêts, l'ajustement de leurs positions⁷ ». L'enjeu de ce chapitre est d'une part, de comprendre comment la pratique de la médiation s'est imposée comme le registre principal de traitement des affaires civiles et criminelles dans les postes de police du Malawi. Nous étudierons d'autre part les formes concrètes qu'elle y prend et leur distance par rapport aux préceptes portés par les projets de réforme policière.

² Voir : J. Hornberger, « «Maman bat papa» », art. cit. ; S.J. Cooper-Knock and O. Owen, "Between vigilantism and Bureaucracy", art. cit. ; J. Beek, *Producing Stateness, op. cit.* ; H.M. Kyed, "Inside the Police Stations in Maputo City. Between Legality and Legitimacy" in J. Beek et al. (eds.) *Police in Africa. The street level view*, London : Hurst, 2017, p. 213–230 ; M. Göpfert, *Policing the Frontier, op. cit.*. Voir aussi : S. Lefranc (dir.), *Après le conflit, la réconciliation ?*, Paris : Michel Houdiard Éditions, 2006.

³ S. Lefranc, « Le mouvement pour la justice restauratrice : "an idea whose time has come" », *Droit et Société*, vol. 6364, n° 2, 2006, p. 393–409.

⁴ Ibid. p. 394.

⁵ G. Johnstone, *Restorative justice: Ideas, values, Debates*, Portland : Willan Publishing, 2002, pp. 36–61.

⁶ A. Behrends et al., "Travelling Models", art. cit..

⁷ S. Lefranc, « Le mouvement pour la justice restauratrice », art. cit., p. 409 ; S. Lefranc (dir.), *Après le conflit, la réconciliation ?*, op. cit..

Comme dans l'affaire entre Chisomo et Chifundo décrite ci-dessus, la médiation débute classiquement par le dépôt d'une plainte, suivi de l'envoi, par l'agent·e qui la reçoit, d'une lettre « d'invitation » au poste à la personne accusée, ou bien de son arrestation si l'agent·e estime qu'elle risque de prendre la fuite. Réunis au poste de police, plaignant·es et accusé·es commencent par présenter leur version des faits en présence des agent·es, mais aussi parfois de certains représentant·es de la « communauté ». S'ensuit une négociation, qui peut durer de quelques minutes à plus d'une heure, voire demander la tenue de plusieurs sessions étalées sur plusieurs jours. S'ajoutent à ces échanges, qui se déroulent dans les bureaux du poste de police, une myriade d'interactions plus privées et informelles entre les agent·es en charge du dossier et les parties impliquées. « La "justice restauratrice", écrit Sandrine Lefranc, déclinée pour les petits litiges des pays en paix comme pour les pays déchirés par la guerre, donne théoriquement au tiers un rôle secondaire ; le médiateur est supposé s'effacer pour laisser le dialogue entre la victime et le coupable se déployer⁸ ». Or, comme les institutions de la justice de l'après-conflit politique qu'elle a étudiées, les policier·es médiateurs jouent un rôle actif. Ils ne se contentent pas de faciliter l'établissement d'un consensus entre les parties, mais interviennent également en qualité de quasi-juges, capables de trancher en faveur de l'une ou de l'autre. Ils leur donnent alors des « leçons » morales avec pour objectif de « redresser » leur comportement en société. Le poste de police se transforme ainsi en une sorte de tribunal local où une justice « réparatrice » est produite sur le champ, sans recourir au système judiciaire formel.

Au Malawi comme dans un grand nombre d'anciennes colonies, l'exercice d'une justice réparatrice est bien plus ancien que les dispositifs introduits dans le cadre de la SSR après la chute du régime de Banda⁹. Le chapitre commence donc par retracer l'historicité de cette pratique. Nous verrons qu'elle s'ancre dans l'exercice de la justice au sein des sociétés Yao précoloniales et dans l'histoire longue de la « justice coutumière », qui s'est institutionnalisée au cours de la situation coloniale. Nous étudierons en particulier les jeux de circulations d'acteurs entre les espaces de résolution des conflits – police, cours traditionnelles et *community policing committees* (CPC) – et les mécanismes d'hybridation entre différents registres d'énonciation du droit qui en résultent (I). La suite du chapitre reprendra le concept de « réparation » et cherchera à comprendre comment celui-ci est approprié, d'un côté par des gouverné·es à la recherche de moyens de résoudre leurs conflits quotidiens, et de l'autre par des policier·es soucieux de préserver la « paix » au sein de la « communauté » et de sécuriser leur position précaire dans le quartier (II & III).

⁸ S. Lefranc, « La justice de l'après-conflit politique : justice pour les victimes, justice sans tiers ? », « *Négociations* », n° 24, 2015, p. 102.

⁹ Lefranc, Sandrine (dir.), *Après le conflit, la réconciliation ?*, *op. cit.*

I. Du « *mlandu* » à la « médiation » : circulation des affaires et hybridation des pratiques policières

Officiellement intégrée au répertoire d'actions des policier·es avec la réforme du *community policing* (CP), la pratique de la médiation reste très peu définie par la hiérarchie et à peine enseignée à l'école de police. Largement livrés à eux-mêmes, les policier·es s'inspirent alors de ce qu'ils connaissent déjà : la pratique du *mlandu* (plu. *milandu*) exercée dans les cours des chefs depuis l'époque précoloniale et plus récemment adoptée par les comités de *community policing*. Le terme, polysémique, désigne à la fois les « affaires » ou les « disputes » discutées dans les audiences, les actions définies comme des « crimes » ou des infractions à l'ordre moral de la « communauté », mais aussi le dispositif de résolution de ces disputes et de sanction des « crimes ». « *Paul, we have milandu today, you should come* », m'annonçaient ainsi mes contacts de Ndirande pour m'inviter à assister à une audience à la cour du chef ou au domicile du CP *chairman*. Le déroulement de ces médiations constitue donc un terrain privilégié pour analyser les jeux de circulation des acteurs et des pratiques entre institutions étatiques et non étatiques. Il permet d'observer les mécanismes d'hybridation entre le registre des « droits humains » et celui de la « tradition », et entre les registres moral et juridique.

1. L'international et le « traditionnel » comme sources d'inspiration

La médiation : un principe clé, mais mal défini du nouveau mandat policier

Le *British Department for International Development* (DFID), principal initiateur de la SSR au Malawi, fait de la médiation l'une des clés du nouveau mandat policier. Elle doit permettre une meilleure adéquation entre les attentes populaires et le service proposé par les agent·es de l'État, à travers le recours à des méthodes « moins formelles » de résolution des conflits. En permettant de soulager les tribunaux de certaines affaires criminelles, elle est présentée comme un moyen de désengorger un appareil judiciaire et pénitentiaire saturé¹⁰. La médiation est par ailleurs présentée comme un principe au cœur du « soutien aux victimes » – notamment celles issues des « populations vulnérables » et victimes de « *gender-based violence* » (GBV) – qui doit constituer l'une des nouvelles priorités de l'action policière¹¹. C'est avec la création des premières *victim support units* (VSU) après 2001 que la pratique a été introduite au répertoire des pratiques policières. Sections internes aux départements du CP de l'ensemble des postes de police du pays, leur rôle est d'apporter un espace de « conseil » pour les « victimes de *gender and domestic violence* et pour toutes les autres victimes de crimes »¹². La pratique reste toutefois mal définie et les policier·es ne reçoivent aucune formation pratique

¹⁰ DFID, *Safety Security and Accessible Justice: Putting Policy into Practice*, 2002, p. 8 ; UKaid - DFID, *Justice for Vulnerable Groups in Malawi*, 2011.

¹¹ UKaid - DFID, *Justice for Vulnerable Groups in Malawi*, *op. cit.*.

¹² Voir aussi : J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, *op. cit.*, p. 62.

lors de leur recrutement. Seuls quelques privilégié·es ont accès à des formations *ad hoc* prises en charge par des ONG¹³. Ces policier·es, en contact plus réguliers avec les formateur·es internationaux, jouent un rôle décisif dans la circulation des pratiques promues par la réforme, comme peut l'être la médiation¹⁴.

Au sein du bureau du CP de Ndirande lors de mon terrain, deux agent·es sur sept avaient été formés à l'exercice de la médiation lors d'ateliers organisés par des ONG. Le premier, le sous-inspecteur Francis Mponera, responsable du bureau, rejoignit l'institution policière en 2005. Il entra ensuite au département du CP du poste de Blantyre en 2007, mais ne reçut sa première formation pratique sur la médiation qu'en 2010. Celle-ci fut dispensée à une poignée de policier·es du département du CP par les membres d'une organisation religieuse locale spécialisée dans la lutte contre la « GBV » :

That's where I really learned how to do counselling and mediation. Because we did practicals. The members of the NGO showed us how to perform as mediators. [...] Before I was doing almost the same as I do now but I was doing it without understanding what I was doing, just copying from officers who were there before me... and these old officers were not trained either... so they were using the old ways... being more aggressive towards the people and prosecuting more cases¹⁵.

La seconde était la superintendante adjointe Catherine N'gongoma, coordinatrice de la VSU. Ses huit formations reçues en dix-sept ans de carrière furent toutes délivrées par des ONG (le *Malawi Social Fund* ou le *Malawi Human Rights Resource Center*), des policier·es européens (*Scottish Police*) ou des organisations internationales (UNICEF) spécialisées dans la défense des droits humains. Toutes portaient sur la médiation et sur le « conseil » (*counselling*) des « victimes de violences¹⁶ », notamment de genre.

La grande diversité des organisations auprès desquelles Francis Mponera et Catherine N'gongoma avaient reçu leurs formations traduit une autre réalité de la réforme policière qui contribue au flou dans lequel évoluent les gouverné·es et les agent·es de l'État au quotidien. Il est difficile en effet de faire le compte des projets promouvant le recours à la médiation et des ONG locales et internationales qui les portent au Malawi. Si le message et les objectifs demeurent similaires d'un projet à l'autre, la plasticité des modèles de *community policing* et de justice restauratrice laisse la place à des écarts. Certains promeuvent ainsi le rôle des « acteurs non étatiques » qui bénéficieraient de plus de confiance et de légitimité que les institutions étatiques¹⁷, tandis que d'autres se focalisent davantage sur l'action des agent·es de

¹³ Fidelis E. Kanyongolo, *Malawi Justice Sector and Rule of Law*, AfriMAP and Open Society Initiative for Southern Africa, 2006, pp. 104–105.

¹⁴ J. Beek and M. Göpfert, “Travelling Police”, art. cit..

¹⁵ Notes de terrain, après-midi avec le sous-inspecteur Francis Mponera, Ndirande, 15 octobre 2019.

¹⁶ Entretien avec la superintendante adjointe Catherine Non'goma, poste de police de Ndirande, VSU, 21 octobre 2019.

¹⁷ Voir par exemple le « *Village Mediation Program* » initié en 1998, à l'initiative de l'ONG *Paralegal Advisory Services Institute*, antenne locale de l'ONG londonienne *Penal Reform International*. Voir : M.P. Meneses, “The Malawi Village Mediation Programme: Promoting Social Cohesion and Protecting Rights”.

l'État¹⁸. Nombre de ces projets, expérimentaux, se concentrent sur des territoires ciblés et contribuent à multiplier les interlocuteur·es pour les policier·es au cours de leur carrière¹⁹.

Cette carence de formations et de conseils pratiques sur le déroulement d'une médiation, fait de la pratique du *mlandu* une source d'inspiration majeure. En tant que citoyen·nes malawites, tou·tes connaissent et ont assisté à plusieurs reprises à ces audiences dans les cours de leurs *village headmen* où les disputes sont résolues par une forme particulière de médiation. Il est d'ailleurs fort probable que la vitesse et l'ampleur avec laquelle les policier·es malawites se sont appropriés la pratique de médiation tiennent davantage à son historicité au sein des cours traditionnelles qu'aux sommes investies dans les projets de développement aussi innombrables qu'éphémères.

Le mlandu : historicité d'une pratique « traditionnelle »

Les historiens de la justice précoloniale décrivent un système pénal bien plus complexe que l'image d'un droit « barbare » fondé sur la peine de mort qu'ont dépeint les premiers administrateurs coloniaux. Comme l'a écrit par exemple Stacey Hynd : « *The punishment of anti-social and criminal behaviours was based upon principles of restitutive justice that aimed at reconstituting social solidarity through compensation and reconciliation*²⁰ ». Au cœur de cette organisation judiciaire se trouvait le rituel du *mlandu* au cours duquel les crimes et disputes, ainsi que les sanctions appropriées, étaient publiquement discutés en présence du chef du village ou du groupement de villages²¹. Pratiqué au sein des villages yao depuis plusieurs siècles avant l'arrivée des Européens, le *mlandu* s'institutionnalisa comme une pratique centrale des « cours traditionnelles » parallèlement à leur intégration à l'appareil de domination coloniale²². L'exercice de la justice par les missionnaires puis par les juges coloniaux contribua en effet à transformer en profondeur la fonction judiciaire des chefs yao ; notamment à travers l'importation des conceptions chrétiennes du bien et du mal et d'une vision de la justice empruntée au droit britannique victorien qu'ils mélangeaient avec les pratiques locales de résolution des conflits. À leur contact, les chefs endossèrent pour la première fois un rôle de juge, décidant, par la réflexion et la confrontation des points de vue, de la culpabilité et de la responsabilité morale des personnes accusées²³. S'il restait structuré autour de la discussion publique des disputes, le *mlandu* s'apparentait désormais à un tribunal où des peines étaient prononcées par le chef ou son représentant. Il a largement conservé cette organisation jusqu'aujourd'hui.

¹⁸ UKaid - DFID, *Justice for Vulnerable Groups in Malawi*, op. cit.

¹⁹ C'est le cas du *Village Mediation Program* expérimenté dans les districts de Salima, Mchinji et Lilongwe. Voir : M.P. Meneses, *The Malawi Village Mediation Programme*, op. cit.

²⁰ S. Hynd, "Law, Violence and Penal Reform", art. cit., p. 435.

²¹ D. Macdonald, *Africana; or, The Heart of Heathen Africa. Vol. 1 Native Customs and Beliefs*, London : Simpkin Marshall & Co., 1882, p. 158 et suivantes ; J.C. Mitchell, *The Yao village: A study in the social structure of a Nyasaland Tribe*, Manchester : Manchester University Press, 1956.

²² N.R. Kanyongolo, *Social security and women in Malawi*, op. cit. ; M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, op. cit..

²³ M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, op. cit., pp. 79–84 & 101.

Sous l'influence des missionnaires puis de l'administration coloniale, les cours traditionnelles qui existaient à l'échelle de chaque village intégrèrent peu à peu des formes de sanction rétributive – amendes, emprisonnement et châtiments corporels, notamment avec l'émergence de la flagellation²⁴. Elles restèrent néanmoins, tout au long du vingtième siècle, des lieux d'exercice d'une justice privilégiant la médiation et la réparation, aux côtés d'un système judiciaire étatique rétributif. Stacey Hynd souligne ainsi que les *native authorities* s'illustraient, tout au long de la situation coloniale, par une propension bien moindre que les juges coloniaux à recourir au fouet, à la chicote et à l'emprisonnement – au grand dam des dirigeants coloniaux qui y percevaient un regrettable « laxisme » et le fruit d'une « aversion traditionnelle » pour les sanctions lourdes²⁵. Il en alla de même sous la dictature de Banda. Tandis que les cours traditionnelles nationales s'illustrèrent par l'arbitraire et la sévérité de leurs décisions contre les opposant-es au régime, les *headmen* continuèrent – parfois informellement – de présider les *milandu* dans les villages, pour y régler les différends entre voisin-es, conjoint-es, voire certaines petites affaires criminelles²⁶.

La permanence du rôle des *headmen* dans la résolution des conflits locaux à travers un siècle de changements politiques majeurs contribua grandement à asseoir leur légitimité et leur popularité auprès de leurs administré-es²⁷. Ils parvinrent ainsi à se maintenir au centre de la vie politique et judiciaire locale malgré leur mise en concurrence avec de nouvelles instances de gouvernement local démocratiquement élues²⁸. Comme le souligne le politiste Blessings Chinsinga, les *headmen* demeurent en effet aujourd'hui bien plus reconnus par la population que les nouveaux *local councillors* élus pour apporter la paix, la sécurité et le développement, ainsi que pour leur rôle dans « la restauration morale de la société²⁹ ». L'histoire discontinue des nouveaux conseils locaux joue également pour beaucoup dans leur incapacité à concurrencer l'autorité et le prestige des *headmen*. Le mandat des premiers conseils élus en 2000 se termina en effet en 2005 sans que de nouvelles élections locales fussent organisées avant 2014. Les *headmen* restèrent donc pendant plus de dix ans les principaux intermédiaires entre les citoyen-nes, le gouvernement, les bailleurs et les ONG en matière de développement, mais aussi en matière de justice et de sécurité.

²⁴ Ibid. pp. 128–130. On retrouve un élément central des « procédures de subjectivation impériale » mises en valeur par Jean-François Bayart, pour qui « l'économie morale de la flagellation est avant tout d'inspiration néotraditionnelle » J.-F. Bayart, « Hégémonie et coercition en Afrique subsaharienne. La "politique de la chicotte" », *Politique africaine*, n° 110, 2008, p. 144.

²⁵ S. Hynd, "Law, Violence and Penal Reform", art. cit., pp. 436–437 ; M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, op. cit., pp. 118–119.

²⁶ Voir par exemple les affaires policières impliquant l'exercice illégal de la justice par deux *headmen* de Ndirande abordées au chapitre I.

²⁷ H. Englund, 'Human Rights and Village *Headmen*', art. cit., pp. 76–80.

²⁸ A.L. Chiweza, "The Ambivalent Role of Chiefs", art. cit. ; J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, op. cit., pp. 56–58 ; D. Cammack et al., "Town Chiefs" in Malawi, op. cit., pp. 5–7 & 27–30.

²⁹ B. Chinsinga, *Democracy, Decentralisation...*, op. cit., p. 203 et suivantes.

L'organisation du mlandu : un modèle pour les policier-es

Parties intégrantes de la *primary justice* avec les *local Magistrate's courts*, les « cours traditionnelles » (*bwalo wa mfumu*) sont des institutions centrales dans la vie sociale des quartiers populaires. Elles servent de modèles à des policier-es qui en manquent par ailleurs.

Elles sont généralement présidées par un *court chairman*, désigné par les membres du lignage du *headman*, dont les décisions sont prises au nom de la chefferie. Celui-ci est accompagné d'un *court messenger* et d'un conseil d'âné-es (*elders*) choisis pour leur séniorité, leurs compétences ou leurs engagements dans la vie locale³⁰. Les *mlandu* se déroulent dans un espace spécifique, à l'extérieur, généralement dans la propriété du *headman* à l'ombre d'un arbre, parfois devant plusieurs dizaines de villageois-es. Le nombre important de personnes qui y assistent, plusieurs fois par semaine, atteste en partie de leur légitimité et de leur popularité³¹. Chaque disputant-e doit payer entre 2000 kwachas et 5000 kwachas en début de séance pour que l'audience puisse se tenir. En cas de défaut de paiement, et malgré la présence de l'ensemble des parties prenantes et des membres de la cour, la séance est suspendue. Se déclarer en incapacité de payer est alors une stratégie régulièrement utilisée par ceux et celles qui anticipent un jugement défavorable³². Ouvert au public et organisé autour de la négociation, parfois très animée, entre les parties opposées, le *mlandu* n'en reste pas moins une procédure très codifiée. Les règles en sont rappelées au public au début de chaque séance par le *court messenger*. Chacune des parties est d'abord invitée à exposer sa version de la dispute qui l'a conduite devant la *bwalo*. Pendant ce temps, le *chairman* et les membres du conseil restent silencieux. Ils se contentent de poser des questions pour clarifier des points tandis que le *court messenger* prend tout en note. Lorsque l'une des parties s'exprime, le public et la partie adverse se doivent de rester parfaitement silencieux, sous peine de se voir infliger une amende à verser au trésor de la chefferie. À l'issue de la discussion, le *court chairman* résume l'affaire. Ses conseillers et lui interviennent parfois longuement pour qualifier le comportement des personnes impliquées dans l'affaire. Les membres de plusieurs conseils que j'ai pu interroger sur le sujet considéraient ce moment comme l'une des étapes décisives du *mlandu*. Elle sert non seulement à expliquer et justifier le jugement final, mais participe également au redressement moral des membres de la communauté dont les actions en menacent la cohésion et la stabilité.

Dans l'ensemble, les médiations qui se déroulent au poste de police suivent un protocole similaire à celui du *mlandu*. L'influence des procédures traditionnelles sur la façon dont les policier-es conduisent les médiations est notamment visible dans le rôle actif qu'ils y jouent. À l'instar des *traditional courts' chairmen* et contrairement aux recommandations des manuels de *community policing* et des formateur-es des ONG, ils interviennent régulièrement, parfois

³⁰ Entretien Mr Malindi, membre du conseil de la *bwalo* du GVH Makata, Ndirande Madalo, 22 octobre 2019.

³¹ Voir aussi : D. Cammack et al., "*Town Chiefs*" in *Malawi, op. cit.* ; J. Johnson, *In Search of Gender Justice, op. cit.*, p. 58.

³² Idem.

passionnément, et donnent leur avis sur les exigences de l'une ou l'autre des parties. Surtout, ils concluent systématiquement les échanges par un jugement moral sur leur comportement. S'ils reconnaissent s'inspirer des modes opératoires du *mlandu*, les policier·es interrogés s'accordaient malgré tout pour distinguer leur rôle de celui des *headmen* dans les cours traditionnelles, arguant qu'ils ne pouvaient prononcer de jugement au poste de police. Mais si les leçons prononcées à l'issue d'une médiation policière n'ont pas la même valeur légale que les sentences des *traditional court chairmen* et des magistrat·es, elles en reprennent, en pratique, régulièrement la forme (Encadré IV-1). Et, comme me le confirmèrent nombre d'habitant·es de Ndirande, elles peuvent avoir un pouvoir coercitif bien plus grand que les jugements des chef·es, que beaucoup ne respectent pas.

Encadré IV-1 : Les jugements et leçons morales des policier·es

Lucy (14 ans) prenait des cours particuliers avec le mari de Bertha (20 ans). Elle s'est plainte auprès d'elle que son mari lui avait fait des avances et avait tenté de la forcer à coucher avec lui. Bertha ne l'a pas crue et les deux se sont battues, si bien que Bertha a décidé de porter plainte au poste de police. Tou·tes les trois sont réunis, en plus du père de Lucy, à l'*investigation branch* de Ndirande ce matin.

Lucy affirme que le mari de Bertha l'a frappée avec un bâton lorsqu'elle a refusé de coucher avec lui. Une policière lui demande alors de venir avec elle dans une autre salle pour qu'elle se déshabille et montre ses blessures, mais elle répond qu'elle n'a pas de marques visibles. Les agent·es concluent donc qu'elle ment et n'a pas été battue.

La discussion est particulièrement animée ce matin. Bertha intervient de manière intempestive, ce qui agace fortement les policier·es. Le sous-inspecteur (SI) en charge du bureau ce matin la reprend une première fois, en énonçant les règles de la cour du chef : « Eh toi ! Tais-toi ! Si tu étais à la cour du chef, tu devrais payer une amende à chaque fois que tu parles sans autorisation. Alors ici c'est pareil... ici c'est comme à la cour du chef, tu parles quand on te donne l'autorisation ». Ses interventions continuant, le policier lui hurle finalement de se taire en la menaçant de l'enfermer en cellule.

Comme à chaque fois, la médiation se termine par une longue leçon morale donnée par les policier·es. Le SI explique aux deux femmes qu'étant voisines, il est primordial qu'elles s'entendent et ne doivent jamais être attrapées à nouveau dans ce genre d'affaires. Il insiste sur l'importance de la paix au quartier et les menace de faire preuve de moins d'indulgence si elles sont reprises à causer des troubles. Il reproche notamment à Lucy de s'être « très mal comportée » en allant se plaindre directement à Bertha du comportement de son mari. Elle n'aurait pas dû chercher à régler ses problèmes toute seule de cette manière, mais aurait dû commencer par parler à son père. Par ailleurs, Bertha est enceinte. Elle est donc une personne fragile. Agresser une femme enceinte est un acte grave.

Bertha accuse par ailleurs Lucy d'avoir cassé une bassine en plastique pendant qu'elles se bagarraient. Le SI la « condamne » donc à payer pour cela. Le père dit alors que la sœur de Lucy va travailler ce soir, donc ils auront de l'argent pour dédommager Bertha. Le SI lui demande de s'assurer que cela sera fait.

Pendant les échanges, je demande à un jeune *constable* assis à côté de moi pourquoi les policier·es semblent prendre parti pour Bertha et, surtout, pour son mari, alors qu'il est soupçonné d'avoir tenté de violer une mineure, ce qui est un crime que les policier·es reconnaissent habituellement comme « grave ». Il me répond en pointant Lucy du doigt : « *Ah no but this one is lying. She is a bad person, she needs to be taught a lesson. Have you seen how she assaulted that pregnant woman?* »

Alors que tout le monde s'apprête à partir, une sergente assise dans un coin du bureau, plongée depuis le début de la médiation dans la lecture du Nouveau Testament, s'adresse à Lucy : « Eh toi ! Tu dois savoir que les femmes enceintes sont parmi les créatures les plus fragiles et les plus importantes, car ce sont elles qui portent la vie. C'est écrit dans la Bible. Agresser une femme enceinte est un grand péché ».³³

À la manière d'un juge ou d'un *village headman*, le sous-inspecteur évalua lui-même les responsabilités de Bertha, de Lucy et du mari dans l'affaire et prononça une sentence, exigeant que la famille de Lucy rachetât la bassine qu'elle avait cassée. Souvent, comme dans le cas ci-dessus, le mimétisme avec le *mlandu* est clairement revendiqué par les policier·es. Au poste de Ndirande, le bureau de la VSU était par exemple surnommée la « *nyumba ya mfumu* » ou « *salle des chefs* » comme une référence directe à la *bwalo* du *village headman*.

Comme me l'expliquait le sergent Mike Chimwana à l'issue d'une des audiences de la cour du *group village headman* (GVH) Makata, où il m'accompagnait pour me traduire les échanges, cette proximité tient notamment au fait que les cours traditionnelles et les policier·es reçoivent les mêmes affaires :

Mike: So, what did you think about the *bwalo*?

Paul: Well, it's not very different from what you do at the police...

Mike: Ah aaaaaah. Have you seen? It's almost the same. Although police procedures are specific, we also take a lot from these village courts procedures... because we receive the same cases!³⁴

L'imitation des pratiques et procédures propres aux *mlandu* dans les bureaux du poste de police ne tient donc pas seulement au manque de formation pratique des policier·es et à leur connaissance des pratiques qui ont cours dans les *bwalo* traditionnelles. Elle s'explique aussi en grande partie par la circulation des affaires, mais aussi d'une partie des intervenant·es dans chacune des institutions de résolution des conflits à l'échelle du quartier. C'est sur l'étude de ces circulations que nous nous penchons désormais.

2. Du village au poste de police aller-retour : la circulation des affaires et des pratiques

Lorsque les habitant·es de Ndirande sont confrontés à « quelque-chose-qui-ne-devrait-pas-être-en-train-de-se-produire-et-pour-lequel-il-vaudrait-mieux-que-quelqu'un-fasse-quelque-chose-tout-de-suite ! », selon la célèbre formule du criminologue américain Egon Bittner³⁵, la police est loin d'être l'unique solution qui s'offre à eux. Dans l'ensemble, ils savent parfaitement tirer profit du contexte de pluralisme policier et juridique pour solder leurs différends et obtenir réparation. Ils formulent en effet bien souvent simultanément ou consécutivement une plainte au *village headman* et à la police, tout en recourant à l'influence

³³ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *investigation branch*, 28 juin 2018.

³⁴ Notes de terrain, Ndirande Makata, 13 octobre 2019.

³⁵ E. Bittner, « Florence Nightingale à la poursuite de Willie Sutton. Regard théorique sur la police », *Déviance et Société*, vol. 25, n° 3, 2001, p. 295.

de différentes figures d'autorité accessibles à l'échelle du village, de la famille, du groupe professionnel ou de pairs.

En théorie, le système local de résolution des conflits est hiérarchisé. Les affaires sont d'abord débattues au sein de la famille ou du groupe de pairs avant de parvenir au *community policing committee* (CPC) ou à la cour traditionnelle du village. De là, si besoin, elles peuvent être adressées au poste de police, voire au tribunal. En pratique, les institutions les plus proches et accessibles sont bien sollicitées en premier – notamment les CPCs qui pratiquent quasi quotidiennement des *milandu* au domicile de leurs *chairmen*. De nombreuses affaires s'écartent toutefois de ce parcours idéalisé. Il n'est pas rare par exemple que les plaignant·es se rendent au tribunal sans avoir consulté le chef ni la police, à la police sans que le *headman* n'en soit informé, ou inversement qu'une affaire piétine à la cour traditionnelle pendant des années avant que les parties opposées ne se décident à solliciter une autre forme d'autorité³⁶. Surtout, la circulation se fait rarement dans un seul sens. Des plaignant·es ou des accusé·es, déçus du traitement de leur affaire par les *headmen*, retournent bien souvent vers leurs conseillers familiaux ou les membres de leur CPC de voisinage, ou vont s'adresser au poste de police. D'autres enfin, qui n'ont pas trouvé satisfaction au poste de police, retournent auprès du *headman*.

En résumé, comme l'a récemment observé Jessica Johnson dans la région rurale de Blantyre, les affaires voyagent au sein de l'arène policière. Si les différentes institutions qui la composent sont formellement distinctes, les plaignant·es y cherchent essentiellement la même chose. Ces circulations expliquent alors en partie pourquoi la pratique de la médiation se retrouve dans chacune de ces institutions. Les motivations derrière la sollicitation de l'une ou l'autre organisation policière et judiciaire locale varient en fonction du type d'affaires, mais aussi des rapports personnels que plaignant·es et accusé·es peuvent entretenir avec leurs membres, ou encore des informations limitées dont ils disposent sur ces organisations. Comme dans les régions rurales visitées par J. Johnson, nombreuses étaient par exemple les femmes victimes de violence conjugales que j'ai rencontrées à Ndirande qui ignoraient l'existence de la VSU³⁷. Mais à l'inverse de ce que Johnson suggère, les gouverné·es ne font pas un usage parfaitement indifférencié de ces institutions. Chacune présente ses spécificités. Une différence, de taille, entre les médiations policières et les *milandu* qui se déroulent au village tient par exemple au caractère confidentiel des premières. Seuls les policier·es, les parties impliquées dans une affaire et éventuellement les conseillers familiaux, *village headmen* et *community policing chairmen* sont présents. On m'a par exemple toujours autorisé à enregistrer et prendre en photo les *milandu* qui se tenaient au sein des cours traditionnelles et au domicile des CP *chairmen*. Les policier·es à l'inverse ne m'ont jamais autorisé à faire d'enregistrement et je n'ai pu faire qu'une seule photo d'une médiation au poste, seulement depuis l'extérieur du bureau

³⁶ Voir aussi : J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, *op. cit.*, pp. 69–70.

³⁷ Voir aussi *Ibid.*

(Illustration IV-2). Ils arguaient qu'il s'agissait là d'un espace où les personnes devaient se sentir en confiance et en sécurité pour parler librement. En plus de moyens coercitifs plus importants à leur disposition, cette confidentialité et l'anonymat offerts par les policier-es, caractéristiques propres aux institutions bureaucratiques, constituent d'ailleurs l'une des raisons qui amènent certain-es à les solliciter plutôt que les *bwalo wa mfumu* où les jeux d'interconnaissances et la présence du public peuvent influencer les jugements. Matthew Balaka, *chairman* à la gare routière, me résumait ainsi l'ambivalence des cours traditionnelles et l'avantage des médiations policières :

It's true that *headmen* know their villagers very well. That help them to make decisions that preserve peace within our community. But it also explains why people don't respect their decisions... chiefs are biased. They favour those who are part of their kin... or those who offer them a chicken or a goat. Police officers are less involved... personally involved I mean... at least some of them³⁸.

Cette circulation des affaires s'accompagne par ailleurs d'une circulation des personnes intervenant dans chacune des institutions. Il est fréquent, lorsque les deux parties se présentent seules au poste, que les policier-es leur demandent de revenir accompagnées de leurs conseillers, du *village headman*, du *chairman* de la *neighbourhood watch* locale, ou de toute autre figure d'autorité auprès de laquelle elles ont déjà cherché de l'aide et qui pourrait faciliter la médiation. Leurs interventions contribuent à uniformiser les modes opératoires entre *milandu* « traditionnelles » et médiations policières. Cela ressort assez nettement dans la dispute rapportée ci-dessous, prise en charge par le bureau du CP de Soche.

Encadré IV-2 : Quand l'intervention du *village headman* est sollicitée à la VSU

Depuis plusieurs mois, la VSU du poste de police de Soche suit une affaire entre Panwell et ses deux sœurs autour de la répartition des terres héritées de leurs parents. En janvier 2018, Panwell est venu porter plainte contre elles, les accusant de s'être approprié l'ensemble des terres. À l'issue d'une première médiation, les deux sœurs ont accepté de lui céder une parcelle qu'il a ensuite divisée en deux et vendue pour moitié à un autre membre du village. En juin, la famille se présente à nouveau à la VSU. Panwell a porté plainte à nouveau. Il accuse cette fois le fils d'une des sœurs de s'être mis à cultiver, sans son autorisation, la parcelle qu'il avait vendue. Sont présents au bureau Panwell et ses deux sœurs (F1 et F2), le neveu (H2 fils de F1) et l'oncle (H3) de Panwell, F1 et F2, aîné et *nkhoswe* de la famille.

Comme lors des *milandu* observés dans les cours traditionnelles, le policier demande à chacun-e de présenter sa version des faits. Le neveu puis les deux sœurs expliquent que Panwell ne s'est pas contenté de vendre la terre que ses sœurs lui ont accordée, mais qu'il a aussi vendu à un second acheteur un morceau de la terre qu'elles conservaient pour elles. C'est sur cette terre, affirment-ils, que le neveu a commencé à cultiver son jardin et non sur une parcelle qui appartiendrait à Panwell. Panwell maintient quant à lui sa version et affirme à nouveau que les seules terres qu'il a vendues sont les siennes. Le policier se tourne alors vers l'oncle qui, en qualité de *nkhoswe*, doit se porter garant des affaires de la famille. Celui-ci confirme les propos des sœurs et du neveu. Il dit que Panwell est malhonnête et qu'il est uniquement intéressé par l'argent, qu'il veut reprendre toutes les terres pour les vendre.

Le policier m'explique alors que l'affaire n'est pas seulement prise en charge au poste de police, mais que la médiation du *village headman* (VH) a été sollicitée, sans succès. Il lui a

³⁸ Notes de terrain, Ndirande, 1^{er} novembre 2019.

donc adressé une lettre d'invitation au poste et préfère l'attendre pour poursuivre. Celui-ci arrive une vingtaine de minutes plus tard. Il confirme avoir lui-même démarqué la terre qui a été donnée à Panwell en janvier et avoir accepté la vente de la moitié de la parcelle. Il nie en revanche avoir été informé d'une seconde vente.

Suite à son arrivée, la médiation est dirigée tour à tour par le VH et le policier. Ce dernier joue essentiellement un rôle d'encadrant similaire à celui du *court messenger* lors des *milandu* : il prend des notes et, lorsque la discussion s'anime, demande le silence. Le VH centralise quant à lui les échanges et endosse le rôle de médiateur. Le ton monte et les parties peinent à trouver un consensus. Le VH rappelle alors avoir autorité pour saisir les terres et les redistribuer comme bon lui semble si la famille n'arrive pas s'entendre. Le policier les menace quant à lui de les rediriger vers le tribunal de Blantyre.

Après une bonne demi-heure de discussion animée, le policier met un terme à la médiation et résume les échanges. Tout le monde l'écoute. La fratrie est finalement arrivée à la même conclusion qu'en janvier : la terre démarquée appartient à Panwell et il est en droit d'en vendre la portion qu'il souhaite. Il accepte que le neveu termine sa culture cette année, mais exige de récupérer une partie des récoltes.

Une fois les membres de la famille sortis, je reste seul avec le VH et le policier. Le VH m'explique alors que Panwell s'était plaint auprès de lui d'être maltraité par sa famille, mais ses sœurs et son oncle ne s'étaient jamais présentés à la cour traditionnelle, malgré plusieurs convocations. Selon lui, l'intervention de la police a été salutaire. Elle a permis au *mlandu* de se tenir mais aussi de conforter son autorité de VH en reconduisant son jugement. Il pense que l'affaire devrait désormais être réglée, car la famille a peur de ses représailles et de celles de la police.³⁹

Dans de nombreuses affaires comme celle-ci, l'intervention policière s'inscrit dans la continuité de celle des autorités traditionnelles. Le cadre bureaucratique offert par les policier-es et les moyens coercitifs dont ils disposent sont mis à profit, non pas pour inscrire la dispute dans un cadre légal formel et la transférer à l'autorité d'un juge, mais pour faciliter la tenue d'une médiation que le VH seul n'arrive pas à organiser. La participation des *headmen* à certaines médiations policières contribue par ailleurs à brouiller d'autant plus la fine frontière entre cette pratique et les *milandu* qui se tiennent dans les cours de village.

Depuis l'introduction du CP, ce sont néanmoins les *chairmen* et certains des membres les plus actifs de leurs comités qui sont amenés à circuler le plus entre ces espaces. On les retrouve non seulement à présider les *milandu* à leur propre domicile dans un cadre très similaire à celui des cours traditionnelles, mais aussi à assister le travail de ces mêmes cours et à participer quasi quotidiennement aux médiations qui se tiennent au poste de police (voir par exemple *infra*, Encadré IV-3). Ils comptent ainsi parmi les seules autorités locales à suivre les affaires du début à la fin et dans tous les espaces où elles sont débattues. Leurs éclairages sont alors régulièrement sollicités, tant par les policier-es que par les *headmen*. Les trois illustrations ci-dessous présentent par exemple deux *milandu* – le premier se déroulant au *compound* du GVH Matope et le second au domicile de Mr Makololo, *chairman* du comité de Safarawo – et une médiation policière à la VSU. Seule Mercy, membre très active du comité de Safarawo, dont elle revendiquait le titre de « *chairwoman* » aux côtés du *chairman*, était présente sur les trois

³⁹ Notes de terrain, poste de police de Soche, *Victim support unit*, 29 juin 2018.

scènes⁴⁰. La centralité nouvelle de ces acteurs dans l'arène policière leur confère un rôle d'intermédiaire, mais aussi de passeur, favorisant la circulation des pratiques et des registres d'énonciation du droit entre les différents espaces locaux de résolution des conflits⁴¹.



Illustration IV-1 : Mlandu chez le chairman de la NW (Mercy est à droite sur la photo), octobre 2019



Illustration IV-2 : Une médiation au poste de police (Mercy est ici au premier plan), octobre 2019

⁴⁰ Son portrait est analysé dans le chapitre VII.

⁴¹ Voir aussi : D. Pratten, "Bodies of Power. Narratives of Selfhood & Security in Nigeria" in T.G. Kirsch and T. Grätz (eds.) *Domesticating Vigilantism in Africa*, Oxford, UK : James Currey, 2010, p. 118–138.



Illustration IV-3 : Mlandu à la cour du chef (Mercy est assise à côté du court chairman), octobre 2019

L'hybridation des registres d'énonciation du droit et de la justice

Les influences croisées des formateurs internationaux et des représentants d'ONG, l'héritage des modalités « traditionnelles » de résolution des conflits et la pluralité des figures d'autorité locale qui y interviennent font des médiations policières des espaces de rencontre et d'hybridation entre plusieurs registres d'expression du droit : le droit pénal et civil étatique, la « coutume » et les droits humains. Ce mélange est particulièrement marqué dans le cas des disputes familiales et conjugales, labélisées « GBV », qui constituent l'essentiel des affaires prises en charge à la VSU (Encadré IV-3) et pour lesquelles les frontières entre droit coutumier et droit étatique sont historiquement poreuses⁴².

Encadré IV-3 : l'entremêlement des registres d'énonciation du droit à la VSU

Un couple se présente à la VSU du poste de Ndirande. Il est reçu par trois policières, le sous-inspecteur Francis Mponera (responsable du bureau du CP) et Peter Chiponda, secrétaire du CPF de Ndirande et responsable de la *neighbourhood watch* de Malaysia.

Hier, Chimwemwe (31 ans) est venue se plaindre que son mari (Marvin, 35 ans) refuse de l'aider financièrement pour élever leur jeune enfant. Les agent-es présents lui ont remis une lettre de convocation adressée à son mari, qui la tient à la main en arrivant ce matin.

⁴² J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, *op. cit.*, pp. 66–68 ; M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, *op. cit.*, pp. 55 & 145–160.

Chimwemwe commence par résumer leur histoire. Ils ont initié leur relation alors que chacun était respectivement marié. Face aux promesses de Marvin de l'épouser, elle a décidé de divorcer de son premier mari. Marvin, lui, souhaitait faire de Chimwemwe sa seconde épouse, mais sa première s'y opposait. Ils se sont tout de même installés ensemble sans se marier et ont eu une fille ensemble, aujourd'hui âgée de cinq ans. Ne parvenant pas à s'entendre sur l'organisation d'une cérémonie de mariage traditionnel en bonne et due forme pour officialiser leur union – Marvin maintenant son désir d'avoir deux épouses, Chimwemwe et sa première épouse s'y opposant – ils ont fini par se séparer. Lui est reparti vivre chez sa première femme, laissant Chimwemwe seule avec leur enfant. Elle l'accuse désormais de refuser de les soutenir financièrement. Elle a sollicité l'intervention du *village headman*, mais celui-ci a considéré qu'en l'absence de *chinkhoswe* – cérémonie par laquelle les époux officialisent leur union coutumière en désignant leurs *ankhoswe*, garants et conseillers matrimoniaux – il ne pouvait reconnaître leur mariage et a référé la plaignante à la VSU.

Marvin est ensuite invité par le sous-inspecteur Mponera à présenter sa version. Il valide l'essentiel des propos de Chimwemwe, tout en précisant que leur séparation n'est pas due à un problème de polygamie mais au fait qu'il a appris par des voisines qu'elle fréquentait d'autres hommes.

Une *constable* intervient alors. Elle s'adresse avec autorité à Marvin et dénonce son attitude « irresponsable », précisant pour commencer que le *Child Care and Justice Act* oblige le père à participer financièrement à l'entretien de sa fille. Celui-ci persiste disant que Chimwemwe a un comportement immoral connu dans tout le village. Il explique avoir déjà eu un *mlandu* avec le *chairman* de la *watch* de son quartier et refuse de la reprendre pour femme. La policière rétorque qu'elle « ne veut pas savoir » si sa femme se comporte ou non de façon immorale et que le problème n'est pas ici de maintenir ou non leur union, mais que « la loi l'oblige à payer pour son enfant ». Puis elle mentionne le droit (*ufulu*) de leur fille à avoir une vraie éducation, à aller à l'école. Pour cela, il faut que le père aide financièrement la mère. « *The main problem is not the behaviour of the wife here but it's the kid. We need to protect the kid. We'll deal with their behaviours after* », m'explique Francis pour justifier l'intervention de sa collègue.

La *constable* poursuit, s'appuyant cette fois-ci sur une interprétation très approximative de la récente loi sur le mariage adoptée en 2015, pour expliquer que même en l'absence de cérémonie, ils sont considérés comme étant mariés après six mois de vie commune et sont donc soumis aux mêmes responsabilités réciproques que ceux qui ont officialisé leur union ; ce qui force Marvin à payer une pension à Chimwemwe⁴³.

Cette dernière intervient alors pour rappeler que dans la culture yao, lors d'une naissance hors mariage, le père doit verser une somme de 15 000 kwachas au *village headman* qui la partage ensuite avec la famille de la mère. Elle demande que cet argent soit payé au plus vite.

Cette dernière intervention énerve le sous-inspecteur Francis. Il rappelle vivement à Chimwemwe qu'elle est ici à la police et non à la cour du chef, et que la police n'est pas là pour s'occuper des obligations coutumières. Quelques secondes à peine après avoir rejeté les « exigences coutumières » de Chimwemwe, il en revient toutefois à la « culture » pour réaffirmer que les femmes ne peuvent avoir deux maris alors que les hommes sont libres de le faire (*ufulu*). Il poursuit alors sur un ton moralisateur, expliquant que même la Bible précise qu'une femme ne peut avoir deux maris. Elle a donc mal agi et a mis son premier mariage en péril en fréquentant ce second homme et en ayant un enfant avec lui. Il conclut enfin son intervention en rappelant qu'ils ne sont que des policier·es et non des juges. Ils peuvent

⁴³ La « *Marriage, Divorce and Family Relations Bill* » adoptée en février 2015 précise pour la première fois les conditions de reconnaissance des unions par « réputation ou cohabitation ». Une « cour habilitée » peut désormais reconnaître un tel mariage si : la relation dure depuis plus de cinq ans (et non six mois comme l'énonce la policière) et que les époux vivent en cohabitation comme un couple marié.

seulement discuter et les conseiller mais pas forcer le mari à payer sur le champ. Si elle veut obtenir gain de cause, elle doit porter l'affaire devant un tribunal.

Chimwemwe se met alors à pleurer. Elle dit qu'elle ne peut aller au tribunal, car elle n'a pas d'argent, que cela prend trop de temps. Elle ne veut pas qu'il aille en prison, mais souhaite simplement récupérer les 15 000 kwachas qu'il lui doit selon la coutume. Visiblement très affectée, elle se lève d'un coup et quitte la médiation.

Son départ soudain provoque l'indignation générale chez les policier·es qui lui hurlent de se rasseoir. Les agent·es de la *traffic police*, qui partagent le préau à l'arrière du poste de police avec ceux de la VSU, s'en mêlent. La responsable de ce département prend l'homme à partie : elle l'accuse de se comporter de manière inconséquente et de menacer la paix de sa famille et de la communauté. Après avoir envoyé une jeune *constable* prévenir Chimwemwe que si elle ne revient pas elle sera arrêtée et poursuivie pour abandon d'enfant, Francis s'adresse en aparté à Marvin pour lui conseiller de se rendre au plus vite régler les 15 000 kwachas au *headman* du village de sa femme pour rétablir la paix entre eux. Il lui demande de faire preuve de compassion (*kukoma mtima*) pour sa femme.

Chimwemwe finit par revenir avec la *constable*. Elle se fait vivement sermonner par Francis qui lui dit qu'elle a une attitude irresponsable et qu'elle doit respecter les procédures et le travail des policier·es.

C'est Peter, le secrétaire du CPF resté silencieux jusqu'ici qui intervient alors et résume l'affaire avec calme. Il rappelle aux époux que leur comportement est préjudiciable à leur enfant et qu'ils se doivent de collaborer pour l'entretien et l'éducation de leur fille. Il fait une longue digression sur l'impact de ces affaires conjugales sur le bien-être de la communauté. Les actions de chacun risquent de perturber le voisinage, surtout si la femme est suspectée de se comporter comme une prostituée. Pendant qu'il parle, les deux époux restent silencieux, la tête baissée, et se contentent d'acquiescer, murmurant des « *yes bwana* ». Il demande finalement à Marvin de s'engager à payer les 15 000 kwachas que Chimwemwe demande et de contribuer comme il le pourra à l'entretien de sa fille. Dans ce cas, contrairement à d'autres médiations de la sorte, aucun montant précis n'est toutefois suggéré. Pour conclure, il répète à son tour les mêmes sermons sur le comportement immoral de Chimwemwe qui a mis ses deux mariages en péril.

Francis estime sur ces derniers mots que la médiation est terminée. Cela fait près d'une heure que l'échange dure. Il demande aux époux s'ils sont prêts à faire les efforts décidés ici pour le bien de leur fille. Tous deux acquiescent avant de partir, chacun de son côté.

Une fois que le calme est revenu, Francis m'explique : « *As you can see, our job is not easy... people always come to ask for things that we cannot offer. So it creates tensions... and to preserve peace, we try to help them...* »⁴⁴

La VSU du poste de police de Ndirande est le théâtre de médiations comme celle-ci plusieurs fois par jour. Elles révèlent avec acuité le rôle central des policier·es dans la négociation et la reproduction d'ordre social genré centré sur l'institution familiale, que nous aborderons en détail dans un chapitre dédié. Arrêtons-nous ici sur l'entremêlement des registres d'énonciation du droit qui ressort particulièrement nettement dans cet échange et sur l'ambiguïté des notions de « coutume », de « loi » et de « droits humains » mobilisées quotidiennement dans les médiations.

⁴⁴ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *Victim support unit*, 22 septembre 2017.

La loi, le droit coutumier et les droits humains

D'abord, si la médiation policière imite les procédures « coutumières » du *mlandu*, les arguments et ressources mobilisées par les policier·es peuvent parfois s'opposer ouvertement à la « coutume » au nom de la « loi ». Dans le cas discuté ci-dessus par exemple, le sous-inspecteur Francis Mponera se replit sur son rôle bureaucratique pour refuser dans un premier temps de se prononcer sur la demande de Chimwemwe qui réclamait, au nom de la coutume, que Marvin verse 15 000 kwachas à son *village headman* pour avoir fait un enfant hors mariage. Dans l'ensemble, les agent·es reconnaissent par ailleurs plus volontiers la responsabilité des pères à soutenir financièrement leurs enfants après une séparation, comme le stipule la loi sur le mariage et comme le défendent les associations de protection des droits humains. Or, dans les sociétés matrilineaires dominantes dans le sud du Malawi, c'est à l'oncle maternel que revient traditionnellement cette responsabilité. Les agent·es n'hésitent alors pas à citer les textes de loi, bien qu'ils en fassent bien souvent une interprétation très approximative, pour justifier de telles orientations. Ils s'appuient par exemple sur la constitution du Malawi, qui reconnaît « tous les mariages civils, coutumiers, par réputation ou par cohabitation⁴⁵ », pour accepter de régler les différends entre des conjoint·es qui n'ont pas formalisé leur union de manière coutumière, là où les tribunaux traditionnels s'y refusent souvent⁴⁶.

Toutefois, leur rapport à la coutume demeure toujours ambigu. Dans le cas ci-dessus, Francis mobilisa également le droit coutumier pour justifier l'impossibilité pour Chimwemwe de prendre plusieurs maris, tandis que son époux le pouvait plus librement. De même, les policier·es se rangèrent *in fine* du côté de la coutume en demandant en aparté à Marvin de bien vouloir payer les 15 000 kwachas au *village headman* comme le demandait sa femme. Mais ils le firent moins au nom du respect de ces valeurs « traditionnelles » qu'en jouant sur leur mandat officiel dans une affaire où la « paix » dans le couple, et potentiellement dans la communauté tout entière, était fortement menacée. L'intervention du *chairman*, moins tenu que les policier·es à son rôle bureaucratique, fut par ailleurs décisive dans la résolution de la dispute autour des obligations coutumières. C'est en effet lui qui fit promettre à Marvin, devant Chimwemwe, de payer la somme demandée. Sa présence permit donc de faciliter cette alchimie entre la loi et la tradition lorsque celles-ci entraient en contradiction.

En outre, certaines actions entreprises par les policier·es dans le cadre des médiations sont contraires à la loi, sans pour autant se référer à la coutume. Francis et ses collègues de la VSU dépassèrent par exemple clairement le cadre de leur mandat en décidant arbitrairement et sans en avoir la juridiction que « la loi reconnaissait l'union » entre Chimwemwe et Marvin, et en suggérant à ce dernier de payer une pension à la première. Dans certains cas, les policier·es vont même jusqu'à détailler point par point les dépenses du ménage pour calculer les sommes

⁴⁵ Constitution of Malawi, 1995, section 22(5).

⁴⁶ Pour des observations similaires : J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, *op. cit.*, pp. 83–84.

que les maris doivent remettre à leurs épouses pour les dépenses quotidiennes du foyer, ou les pensions qu'ils doivent verser après séparation.

Enfin, la même ambiguïté ressort de la façon dont les agent-es de la VSU mobilisent la notion d'*ufulu*, terme chichewa qui se réfère aux « droits » et « libertés individuels » (*ufulu wa chibadwe*, lit. « libertés de naissance »), et qui renvoie au registre des « droits humains ». Jessica Johnson a récemment souligné l'incertitude de cette notion : « *ufulu not only refers to formal human rights provisions but at the same time, evoke a longer history of usage and may also gesture towards customary prerogatives*⁴⁷ ». Celle-ci fait alors l'objet d'interprétations contradictoires et est constamment mise en débats dans les VSU. Mes observations en milieu urbain convergent avec les siennes en milieu rural. Les policier-es mobilisent parfois le terme en accord avec la philosophie des « droits humains », comme dans le cas ci-dessus lorsque la *constable* évoqua les droits (*ufulu*) de l'enfant à recevoir une éducation scolaire. Mais ils savent également s'en distancier lorsqu'ils rappellent la « liberté » (*ufulu*) des maris de prendre plusieurs épouses⁴⁸, ou encore, lorsqu'au nom de « la stabilité des familles » et des « responsabilités réciproques des époux » (une autre interprétation possible de l'*ufulu*), ils considèrent que des violences physiques ou des agressions sexuelles sont insuffisantes pour justifier un divorce. Ces derniers usages du terme puisent alors moins dans les représentations sociales véhiculées par les discours des droits humains que dans une lecture spécifique que les policier-es font de la coutume, au service d'une vision très patriarcale des rapports sociaux⁴⁹. Ce fut par exemple le cas lorsque les agent-es de la VSU de Soche mentionnaient, suite à la plainte d'une femme contre son mari qui la forçait à avoir des rapports sexuels, la « liberté » (*ufulu*) du mari d'obtenir des rapports sexuels dans le cadre du mariage et conseillaient à la femme de « satisfaire ses besoins physiques » pour éviter les abus⁵⁰. Ils étaient alors satisfaits, à l'issue de la médiation, d'avoir empêché la famille de « sombrer » (« *collapse* »).

Jugements moraux et morale chrétienne

L'utilisation croisée de ces différents registres vient toujours appuyer un positionnement moral des policier-es et des autres intervenant-es dans les médiations, sur ce qui est acceptable ou attendu des comportements des unes et des autres dans la société. Pendant les médiations, la vie des plaignant-es et des accusée-es est ainsi passée en revue de manière à estimer moralement les torts. Par exemple le comportement de Chimwemwe, qui fréquentait plusieurs hommes, et celui de Marvin, qui refusait de contribuer à l'entretien de sa fille, étaient tour à

⁴⁷ Ibid. pp. 18 & 83–88.

⁴⁸ Si, comme le souligne J. Johnson, la loi reste ambiguë et sujette à des interprétations contradictoires sur la question de la polygamie, la condamnant officiellement uniquement pour les mariages civils (Ibid. p. 84), de nombreux juristes malawites et associations locales de défense des droits humains la condamnent comme une pratique « discriminatoire à l'encontre des femmes ». Voir par exemple : L. Mwambene, « Reconciling African customary law with women's rights in Malawi: The proposed Marriage, Divorce and Family Relations Bill », *Malawi Law Journal*, vol. 1, n° 1, 2007, p. 113–122.

⁴⁹ Analysée plus en détail dans le chapitre VII.

⁵⁰ Notes de terrain, poste de police de Soche, *Victim support unit*, 27 juin 2018.

tour considérés comme « irresponsables » et « immoraux ». Ils étaient alors fermement condamnés par les policier·es et par Peter dont l'intervention avait conclu la médiation. Ce sont ces positions morales personnelles des agent·es sur le bien et le mal qui priment sur la loi, les droits humains ou la coutume pour définir la gravité des offenses et hiérarchiser la responsabilité des parties prenantes à une dispute.

Un dernier registre normatif, celui de la religion et notamment les références à la Bible, vient alors régulièrement appuyer ces leçons morales. Une dispute entre deux sœurs autour du versement d'une aide financière promise devant la cour du chef par l'aînée, propriétaire d'une échoppe au marché de Makata, à sa cadette qui allait encore à l'école, occasionna par exemple une discussion houleuse de quarante-cinq minutes à la VSU de Ndirande, pendant laquelle la vie de chacune fut minutieusement analysée. L'aînée perdit alors toute bienveillance des policier·es présents lorsqu'ils découvrirent qu'elle n'allait pas à l'église ; découverte suscitant l'un des échanges les plus longs et vifs de la médiation. « *This one is an evil woman, she does not go to church* », me glissa finalement la *constable* Monica Chikonde. « *She has a very bad heart, look how she treats her sister... she is not a God-fearing person !* », renchérit alors la sous-inspectrice Jane Mambo avant de mettre un terme à la médiation en contraignant la jeune femme à payer la somme restante à sa sœur⁵¹. Dans certains cas, comme dans l'affaire opposant Lucy et Bertha⁵², les jugements moraux, parfois fondés sur une lecture en temps réel de passages de la Bible, viennent alors justifier une décision en contradiction avec la loi. L'accusation de viol sur mineur aurait en effet légalement dû contraindre les policier·es à référer immédiatement l'affaire au tribunal. Mais les violences physiques de l'adolescente contre une femme enceinte furent considérées comme un « pêché » plus grave encore. Elles suffirent à en faire une personne « immorale » et, contrairement à ce que la loi stipulait, à rendre ses accusations contre le mari de Bertha irrecevables. C'est donc elle qui fut finalement sermonnée et condamnée à payer les réparations à Bertha pour la bassine cassée tandis que l'homme s'en tira sans même une remontrance. Cette centralité de la morale chrétienne dans les médiations policières peut être lue comme un signe de plus de l'influence du *mlandu* qui, on l'a vu, fut lui-même fortement influencé par l'exercice de la justice dans les missions religieuses coloniales. Elle peut enfin révéler la perméabilité de ces espaces de résolution des conflits aux dynamiques sociales extérieures. Dans le quartier, les symboles et références religieux sont en effet omniprésents, dans les discussions quotidiennes comme dans les espaces domestiques, et la pratique religieuse est grandement considérée comme un gage de respectabilité.

*

* *

⁵¹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, VSU, 25 septembre 2019.

⁵² Encadré IV-1, p. 318.

Ces différents registres d'énonciation du droit et de la justice font donc parfois l'objet d'usages concurrents. Mais ils sont plus généralement employés de manière complémentaire et se renforcent mutuellement. L'évocation des règles traditionnelles du *mlandu* tel qu'il est pratiqué à la cour du chef sert ainsi à légitimer les actions entreprises par les policier·es dans la médiation qui opposait Lucy à Bertha⁵³. De même, dans l'affaire entre Panwell et ses deux sœurs, l'autorité légale et bureaucratique du policier vint d'abord renforcer l'autorité coutumière du chef en appuyant son jugement. En contrepartie, l'intervention de ce dernier facilita grandement la médiation encadrée par le policier⁵⁴. Ces usages convergent tous autour de la notion de « paix », mobilisée à un moment ou un autre dans chacune des médiations observées et présentée comme l'objectif premier de cette pratique : la paix entre les disputant·es d'abord (entre les membres d'une fratrie, entre conjoint·es, entre parents et enfants, entre voisin·es ou entre ami·es), mais aussi plus généralement la paix au sein du quartier et au sein des « communautés ». Les paragraphes qui suivent s'intéressent aux conceptions concurrentes de la « paix » qui émergent dans les médiations. Ils montrent qu'elle constitue l'un des éléments cruciaux pour comprendre la place centrale qu'a pris la pratique de la médiation au sein du répertoire des pratiques policières, bien au-delà des seules affaires dites de « *gender-based violence* » discutées dans les VSU.

II. Produire une justice « réparatrice » sur le champ

Le poste de police s'est imposé au cours des deux décennies qui ont suivi la chute du régime de Banda comme le lieu d'exercice, sur le champ, d'une justice « réparatrice » largement indexée sur les attentes des gouverné·es. En prenant au sérieux le concept de « réparation » et en s'intéressant aux sens que lui donnent gouverné·es et policier·es, il est possible de mieux saisir les ajustements quotidiens qui donnent à la pratique de la médiation sa forme spécifique. Comme pour les gendarmes nigériens qu'a suivis Micro Göpfert, l'action « réparatrice » des policier·es médiateurs possède deux dimensions. Une première est relative à la « paix au sein des communautés » qu'ils s'engagent à préserver, dans un contexte où les affaires prennent vite une dimension publique et peuvent déboucher sur des situations incontrôlables. Une seconde tient aux rapports ambigus que policier·es et gouverné·es entretiennent à l'égard d'un système judiciaire opaque et incertain. En offrant une alternative aux tribunaux, les policier·es cherchent alors à protéger la population des imperfections du droit et conçoivent leur intervention comme un moyen de fluidifier un système judiciaire défectueux⁵⁵.

⁵³ Idem.

⁵⁴ Encadré IV-2, p. 321.

⁵⁵ Pour une utilisation similaire du concept de « réparation » dans l'analyse du travail de police, voir : M. Göpfert, *Policing the Frontier*, *op. cit.*, chaps 7 & 8.

1. Porter plainte à la police : l'instrumentalisation de l'autorité policière

Le système policier et judiciaire malawite est essentiellement « réactif », selon le sens que Donald Black donne au concept : l'essentiel des affaires est amené à la police ou porté devant les tribunaux par les citoyen·es qui le souhaitent et le peuvent⁵⁶. Dans l'ensemble, mes interlocuteur·es au quartier partageaient une même conception du système judiciaire comme le lieu d'administration d'une justice biaisée et insatisfaisante, où les « criminel·es » s'en sortaient toujours. Un ensemble de « problèmes fonctionnels » se combine alors à des facteurs sociaux et économiques pour délégitimer l'appareil judiciaire et le reléguer au rang des solutions à éviter à tout prix⁵⁷. Dans un tel contexte, les motivations et raisons qui conduisent les habitant·es au poste de police, si ce n'est pour poursuivre les accusé·es en justice, doivent être analysées.

La délégitimation de la solution judiciaire

La société malawite a connu une très forte judiciarisation de sa vie sociale et politique après la transition démocratique. Pour le juriste malawite Edge Kanyongolo, celle-ci repose sur l'idée « erronée que le respect des droits des individus déboucherait [automatiquement] sur la justice sociale⁵⁸ » et sur l'élévation des conditions de vie des classes populaires. Selon lui, une telle idéologie néglige les conditions sociales et économiques d'accès au droit d'une part et de son application d'autre part. Il montre notamment que l'orientation très conservatrice des juges favorise un exercice de la justice qui justifie et renforce les inégalités sociales et les rapports de domination, malgré un régime juridique particulièrement favorable aux plus démunis introduit par la nouvelle Constitution de 1994⁵⁹. Pour l'anthropologue Harri Englund, l'« élitisme » et le mépris des juges et de l'ensemble du personnel judiciaire comme celui des ONG spécialisées dans l'aide juridictionnelle pour les classes populaires expliquent en grande partie cette orientation. Cela contribue alors à creuser le fossé entre le droit tel qu'il est exercé dans les tribunaux et les conceptions populaires de la justice⁶⁰.

⁵⁶ Par opposition à un « système proactif » où c'est l'État, par l'intermédiaire de la police, qui cherche à identifier les situations de trouble ou à traquer les actes criminels pour poursuivre les responsables en justice. D.J. Black, "The Mobilization of Law", *The Journal of Legal Studies*, vol. 2, n° 1, 1973, p. 125–149.

⁵⁷ Comme l'a montré Donald Black, cette réticence à saisir le droit est commune à la grande majorité des sociétés : Ibid. En ce qui concerne plus précisément le continent africain, les chercheur·es ont relevé que les systèmes judiciaires y sont très largement délégitimés : S.J. Cooper-Knock and O. Owen, "Between vigilantism and Bureaucracy", art. cit. ; H.M. Kyed, "Inside the Police Stations in Maputo City. Between Legality and Legitimacy", art. cit. ; T. Bierschenk, "The Everyday Functioning of an African Public Service: Informalization, Privatization and Corruption in Benin's Legal System", *The Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*, vol. 40, n° 57, 2008, p. 101–139.

⁵⁸ Fidelis Edge Kanyongolo, "The Rhetoric of Human Rights in Malawi: Individualization and Judicialization" in H. Englund and F.B. Nyamnjoh (eds.) *Rights and the Politics of Recognition in Africa*, London : Zed Books, 2004, p. 76

⁵⁹ S. Gloppen and F.E. Kanyongolo, 'Courts and the Poor in Malawi: Economic Marginalization, Vulnerability, and the Law', *International Journal of Constitutional Law*, vol. 5, 2007, pp. 265–272.

⁶⁰ H. Englund, *Prisoners of Freedom, op. cit.*, chaps. 2–5.

Par ailleurs, le manque de moyens matériels et humains dont souffre l'appareil judiciaire contribue à un allongement sans fin des procédures⁶¹. Avec seulement 550 kwachas (soit moins de 60 centimes d'euros) alloués par habitant·e⁶², les problèmes budgétaires affectent le fonctionnement des tribunaux de plusieurs façons. Les quelques membres du personnel judiciaire que j'ai eu l'occasion de rencontrer regrettaient tous le manque de moyens matériels (informatique, bureautique...) pour faire leur travail. Le *Bureau of Legal Aid*, qui centralise l'ensemble des initiatives publiques et privées d'aide juridique, n'a pas les moyens de fonctionner correctement, au point d'annoncer publiquement en 2016 la suspension de ses activités de représentation dans les affaires d'homicide, entraînant alors l'interruption de nombreux procès⁶³. Ces problèmes budgétaires se doublent d'un manque de personnel de justice. Issu de la *common law* anglaise, le système judiciaire repose en grande partie sur un réseau de juges non professionnels qui porte le ratio à 1,2 juge pour 100 000 habitant·es (dont 0,25 juge professionnel), soit quarante fois moins que la France et vingt-cinq fois moins que l'Angleterre. L'écrasante majorité des juges sont non professionnels et disposent de pouvoirs fortement limités. Représentant plus du tiers du nombre total de juges, les 88 magistrat·es de troisième catégorie officient dans les territoires les plus peuplés, en zone rurale et dans les *Magistrates' Courts* en périphérie urbaine. Ils ne peuvent légalement juger d'affaire pour lesquelles les peines peuvent dépasser trois ans d'emprisonnement, ce qui les rend incompétents pour l'extrême majorité des affaires criminelles qui surviennent dans les quartiers comme Ndirande⁶⁴. De fait, l'extrême majorité des affaires criminelles qui terminent devant les tribunaux sont prises en charge par les 48 juges professionnels et 56 juges non professionnels de première catégorie (dont la juridiction s'étend aux affaires pouvant donner lieu à des peines de quatorze ans au maximum). Elles s'ajoutent par ailleurs à l'énorme quantité d'affaires politiques qui absorbent depuis 1994 une part substantielle des capacités du système judiciaire au détriment d'autres types de litiges⁶⁵. Les juges sont donc vite débordés et, selon les témoignages recueillis, ne sont pas remplacés en cas de maladie, ce qui ne fait que repousser le traitement des affaires.

⁶¹ Les mêmes « problèmes fonctionnels » et leur impact sur les pratiques des agent·es et des gouverné·es et sur les représentations qu'ils se font du droit est souligné depuis longtemps par nombre d'observateur·es des systèmes judiciaires en Afrique de l'Ouest et du Sud : T. Bierschenk, "The Everyday Functioning of an African Public Service", art. cit. ; M. Tidjani Alou, « La corruption dans le système judiciaire » dans G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan (dir.) *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Benin, Niger, Sénégal)*, Paris : Karthala, 2007, p. 141–177 ; S.J. Cooper-Knock and O. Owen, "Between vigilantism and Bureaucracy", art. cit., pp. 358–359.

⁶² À titre de comparaison avec deux pays situés dans la moyenne basse de l'Union Européenne, la France dépense 66 euros par habitant·e et l'Angleterre 78 euros en 2018. Voir : *Systèmes judiciaires européens - Efficacité et qualité de la justice*, Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ), Études de la CEPEJ, 2018, n° 26.

⁶³ 'Malawi Legal Aid Bureau Puts Hold on Murder Cases: No Funds', *Nyasa Times*, March 30, 2016

⁶⁴ S. Kalembera, "Jurisdictional Limits for Magistrates are Hindering Access to Justice in Malawi" in *Goal16 of the Sustainable Development Goals: Perspectives from Judges and Lawyers in Southern Africa*, Southern Africa Litigation Center, 2017

⁶⁵ S. Gloppen and F.E. Kanyongolo, 'Courts and the Poor in Malawi', art. cit..

Dans un pays qui ne compte que 418 avocat·es (soit 2 pour 100 000 habitant·es, un manque que les organisations d'aide juridictionnelle peinent à pallier), l'écrasante majorité des personnes accusées se rendent seules à leur procès, même pour des affaires aussi sérieuses que des cambriolages pour lesquels la peine encourue peut aller jusqu'à quatorze ans d'emprisonnement. Combinée à « l'analphabétisme légal⁶⁶ » d'une grande partie de la population face à la technicité des procédures judiciaires, pour la plupart exprimées en anglais, cette absence de représentation juridique réduit considérablement leurs chances d'éviter une lourde sentence dans des affaires où, d'aveux policiers, les vices de procédures sont légion et souvent faciles à démontrer. Quant aux plaignant·es, ils savent eux aussi qu'une fois leur affaire dans les mains des professionnels du droit, leur contrôle sur son issue et leurs chances d'obtenir les réparations attendues se réduisent à peau de chagrin.

De nombreux juristes et anthropologues du droit font de cette incompréhension des procédures judiciaires un élément central pour expliquer les réticences des plus pauvres à recourir à la justice étatique dans la plupart des conflits du quotidien⁶⁷. Si l'essentiel des habitant·es que j'ai interrogés oscillaient effectivement entre la crainte, l'angoisse et le dégoût face à un système judiciaire opaque et corrompu, un tel argument focalisé sur la question des « incompétences juridiques » de la population trouve ses limites dans le cas de Ndirande. La controverse autour du « *belo* » (« *bail* » en anglais), c'est-à-dire la remise en liberté conditionnelle des personnes accusées en attente de leur procès, permet d'explicitier ce point. Régulièrement, les habitant·es manifestent leur colère lorsqu'une personne considérée comme une « criminelle notoire » a été « libérée » à peine quelques jours après son arrestation. Dans certains cas ces situations débouchent sur d'importantes mobilisations dénonçant le laxisme de la part d'une police incapable de protéger la population, voire sur l'attaque et la destruction de postes de police. Les policier·es et de nombreux commentateur·es en font la preuve de « l'incompréhension » du fonctionnement du système judiciaire et du principe de liberté conditionnelle, par une populations jugée « analphabète ». Pourtant, les influences politiques externes qui pèsent autant sur le travail des policier·es que sur celui des magistrat·es font que la mise en liberté « conditionnelle » signifie en réalité la libération définitive et la fin des poursuites pour un grand nombre de personnes aux capitaux politiques et économiques suffisants. La population n'est pas dupe de ces jeux d'influence. L'argument de « l'analphabétisme légal » ne suffit donc pas à expliquer la défiance des plus pauvres à l'égard du système judiciaire. Il présente enfin le risque de négliger l'ingéniosité dont font preuve les gouverné·es lorsqu'ils s'adressent aux policier·es pour formuler puis retirer leurs plaintes. Les paragraphes qui suivent rendent compte des techniques d'instrumentalisation de l'autorité

⁶⁶ T. Bierschenk, "The Everyday Functioning of an African Public Service", art. cit., pp. 119–120.

⁶⁷ Tout en soulignant qu'il ne s'agit pas là d'une spécificité africaine, Thomas Bierschenk observe ainsi dans le cas du Bénin : « *In the eyes of these target groups, the system seems like a vacuum cleaner which functions on the basis of obscure mechanisms and which, once it aims its hose at the target group of a legal norm, threatens to suck it up in a vortex leading to the unknown. [...] The fear of the funnel on the part of the 'target groups' is based on a widespread lack of understanding of the extreme technical complexity which characterizes modern law and the functioning of the legal system.* » Ibid. p. 119.

légale et bureaucratique de la police par les gouverné·es pour obtenir réparation dans des délais satisfaisants, tout en évitant les tribunaux.

Obtenir réparation : les enjeux sociaux, moraux et matériels des plaintes

Malgré la délégitimation du système judiciaire, la police reste massivement sollicitée par la population⁶⁸. Quels types d'affaires y amènent-ils et qu'attendent-ils de l'action policière ? Répondre à ces questions suppose de s'intéresser de près aux conditions de vie matérielles et aux rapports sociaux quotidiens dans les quartiers populaires, desquels émergent les conflits que prennent en charge les policier·es.

Historiquement, Ndirande et les autres quartiers populaires de la ville sont les lieux de travail et de résidence d'une large majorité de la population urbaine. Si de nouvelles classes moyennes et supérieures s'établissent, depuis une vingtaine d'années, dans de nouveaux quartiers moins densément peuplés et plus homogènes socialement, on y retrouve encore une grande partie du spectre social et toutes les strates composant les classes populaires. Les individus les plus pauvres et marginalisés y côtoient des familles d'entrepreneur·es et de salarié·es à la situation économique relativement stable, pour certains propriétaires de leur logement. Au tournant des années 1990, le quartier était encore composé d'un réseau de hameaux certes de plus en plus densément peuplés, mais séparés par des lopins de terres cultivées, et connectés les uns aux autres par un réseau de sentiers. Il forme désormais une vaste étendue continue de logements hétérogènes, essentiellement bâtis en briques, au milieu desquels serpente un dense réseau de ruelles dont la majorité n'est empruntable que par des piétons et des deux roues. Les artisans et commerçants propriétaires de leurs ateliers ou de leurs échoppes y côtoient des jeunes hommes – pour la plupart issus de leurs lignage – qu'ils emploient comme apprentis et main d'œuvre journalière et une population de vendeur·es de rue. L'incertitude, la proximité, les inégalités sociales, l'articulation des rapports familiaux ou de voisinage avec ceux de travail ou de négoce, la superposition à travers les époques des régimes d'accès à la terre et au logement et enfin la recherche quotidienne des moyens de subsistance dans l'économie de la rue définissent les relations sociales et les rapports de domination au quartier. Elles constituent le cadre des affaires que la population amène quotidiennement au poste de police.

La sollicitation de la police s'intègre alors à un ensemble de stratégies de subsistance ou d'accumulation dans un environnement marqué par la précarité des conditions de vie et la compétition pour l'accès aux ressources : argent, crédits, salaires, logements⁶⁹. Dans l'extrême majorité des cas, les plaignant·es se rendent au poste de police dans l'espoir que cela permette d'obtenir une réparation financière au préjudice subi lorsque les autres recours ont échoué. En témoigne, entre autres, la place prépondérante prise par les affaires d'argent dans la somme des

⁶⁸ C'est aussi ce que constatent S.J. Cooper-Knock et O. Owen dans les cas nigérian et sud-africain : "Between vigilantism and Bureaucracy", art. cit.

⁶⁹ Voir aussi: J. Hornberger, "My Police — Your Police", art. cit..

conflits qui parviennent aux portes du poste de police de Ndirande. Selon le scénario classique de ces dernières, une personne doit de l'argent à une ou plusieurs autres pour un crédit non remboursé et les deux parties ne parviennent pas à s'accorder sur le principe même de la dette, sur son montant ou sur l'échéance du remboursement. Ces affaires viennent rappeler la centralité et la fragilité des relations d'endettement dans la vie sociale et économique du quartier. En effet, dans un contexte de grande précarité économique, d'interconnaissance et de forte interdépendance matérielle, le quotidien économique des populations repose grandement sur l'endettement. Comme l'observait déjà Harri Englund vingt ans plus tôt dans les quartiers populaires de Lilongwe, l'essentiel des commerçant·es survivent grâce aux crédits qu'ils accordent à leurs client·es, parfois sur de longues semaines voire mois. Mais la contraction de crédit dépasse très largement les rapports commerciaux. Les membres d'un groupe religieux, d'un groupe de pairs ou d'ami·es se constituent bien souvent en tontine tandis que ceux qui parviennent à sécuriser des revenus réguliers sont nombreux à se lancer dans le prêt d'argent. Cette situation implique l'établissement de relations de confiance, d'obligation et d'interdépendance contribuant à faire du mauvais payeur une figure peu respectable, voire immorale. Ces rapports de confiance peuvent alors vite se transformer en conflit lorsque les conditions de remboursement ne sont pas réunies : « *the Malawian economy, écrit Englund, constantly pushed its subjects to encounter the limits of their moral consideration*⁷⁰ ». Il s'agit là d'une situation ancienne. D'après Joey Power, les affaires de dettes comptaient parmi les plus nombreuses que recevaient la District Court de Blantyre dès la fin des années 1910⁷¹. C'est toutefois avec les plans d'ajustement structurel des années 1980 et leurs effets dévastateurs sur la pauvreté urbaine que cette « économie en réseau⁷² » fut durablement mise en tension. À partir de cette date, une bonne partie de la population pauvre de Blantyre dépense en nourriture plus que ce qu'elle gagne, continuant à s'endetter auprès de ses proches⁷³. L'affaire suivante entre Stan et Jossam à la gare routière de Ndirande témoigne de l'instabilité de ces rapports, qui mêlent bien souvent relations amicales ou familiales et interdépendance financière, et révèle le rôle de la police dans leur régulation.

Encadré IV-4 : L'autorité policière dans la résolution d'une affaire d'argent

Stan, *call-boy* à la gare routière de Ndirande, était auparavant vendeur de vêtements, de pagnes et de produits importés au marché, mais les problèmes financiers dus aux trop nombreux crédits non remboursés qu'il accordait à ses client·es et « ami·es » ont eu raison de son commerce. Jossam, son « meilleur ami » lui avait acheté pour 20 000 kwachas de tissus à crédit, mais ne le remboursait jamais, même après avoir trouvé du travail comme chauffeur de minibus. Leur relation s'était envenimée, Jossam évitant de croiser Stan pour ne pas avoir à aborder leur différend que la médiation sollicitée auprès de « Mr Balaka », le *chairman* de leur section à la gare routière, n'avait pas suffi à résoudre.

⁷⁰ H. Englund, *Prisoners of Freedom*, op. cit., p. 190.

⁷¹ J. Power, *Individual Enterprise...*, op. cit., p. 116, n.79.

⁷² K. Meagher, *Identity Economics Social Networks and the Informal Economy in Nigeria*, Suffolk : Boydell & Brewer, 2013.

⁷³ W. Chilowa, *Food Insecurity...*, op. cit..

Après plus d'un an, sans solution, Stan se tourna finalement vers un policier qu'il comptait parmi ses client·es et avec lequel il trouva un accord pour « forcer Jossam à [le] payer » sans envoyer l'affaire devant les tribunaux. Au bureau de l'*investigation branch*, les deux hommes s'expliquèrent en présence des policier·es. Menacé de poursuites, Jossam finit par s'engager à rembourser la dette. Chaque semaine, pendant un mois, il remit 5000 kwachas au policier qui les reversa à Stan.

Comme dans le cas de Stan et Jossam, le dépôt d'une plainte au poste de police ouvre une nouvelle étape dans un conflit, dans l'espoir d'y mettre un terme après plusieurs tentatives infructueuses. Il peut également, comme dans le cas d'Adil et d'un *call-boy*, fonctionner comme une simple « précaution⁷⁴ » au cas où un différend dégènerait.

Encadré IV-5 : Déposer et retirer une plainte par « précaution »

Lorsque je le rencontrai en septembre 2017, Adil avait un différend récurrent avec un *call-boy* de son arrêt de bus. Il l'employait encore peu de temps auparavant comme contrôleur dans son bus, mais l'avait remplacé après l'avoir soupçonné d'empocher en douce une partie des recettes. Déclassé au statut subalterne de *call-boy*, ce dernier nourrissait de la rancœur à son adresse si bien que, quand ils buvaient, il arrivait que les insultes fusent et qu'ils en venassent aux mains. Un soir, la dispute fut particulièrement violente et Adil reçut un coup de tesson de bouteille de bière qui lui laissa une large balafre sur la joue. Adil se rendit une première fois au poste de police où on lui remit une lettre, nécessaire à l'obtention de soins au centre de santé du quartier pour ce genre de blessure provoquée par une bagarre. Certificat médical en poche, il retourna au poste de police le lendemain pour déposer sa plainte. L'arrestation du *call-boy* intervint deux jours après. Les deux hommes furent alors convoqués au poste de police. Là, le policier qui l'avait reçu sermonna le *call-boy*. Celui-ci présenta ses excuses à Adil qui retira sa plainte. Ce dernier m'expliqua quelques jours plus tard n'avoir pas souhaité aller plus loin :

Adil: Before they put him in the cell, I told them that I did not want to open a case against him. It would create more trouble... Bro... you know the police, right? You have seen how they treat people in there! [...] I would not even wish that to my worst enemy...

Paul: So, what was the purpose of all that? I mean why did you come back to the police after being treated at the medical centre?

Adil: It's just that this story with this call boy is going a bit too far... now he knows that we have a story at the police... I hope he will calm down.⁷⁵

Adil se contenta ici d'alerter la police, mais se rétracta au moment d'ouvrir formellement une plainte, car il estimait que l'autre ne « méritait » pas de punition supplémentaire. Surtout, aller plus loin risquait d'avoir l'effet inverse à celui escompté initialement, qui était de rétablir la paix dans son groupe de pairs à l'arrêt de bus de Chinseu. Les registres conservés au poste de police indiquaient un nombre important d'affaires qui restaient ainsi ouvertes pendant plusieurs mois ou années, sans qu'aucune intervention n'eut eu lieu ni que l'affaire eut été transférée à la cour. Ils suggéraient que cet usage préventif de la police était particulièrement répandu.

⁷⁴ Voir les observations similaires de S.J. Cooper-Knock and O. Owen, "Between vigilantism and Bureaucracy", art. cit., p. 362.

⁷⁵ Notes de terrain, quart de nuit, poste de police de Ndirande, 29 septembre 2017 & discussion avec Adil, chauffeur de minibus, 6 octobre 2017.

La rue, le marché, les *compounds* que partagent parfois plus d'une dizaine de familles sont les théâtres où les disputes quotidiennes se jouent à la vue de tous et toutes. Ici, la maison d'une femme, membre d'une tontine qui n'a pas remboursé son emprunt, est vidée par les autres membres. Ses meubles sont vendus aux enchères au milieu de la rue. Au marché, un homme est pris à parti par un groupe de marchands, car il n'a pas remboursé son crédit, tandis qu'un marchand et son employé journalier se retrouvent chez le *chairman*, le premier accusant le second d'avoir vendu ses marchandises sans lui rapporter l'argent. Plus loin l'un des *caïd* de la gare routière tente de calmer un marchand de vêtements. Celui-ci en est venu aux mains avec un chauffeur de mototaxi qu'il accuse de se garer systématiquement devant son étalage et de faire fuir les clients. Quelques rues plus-haut, un adolescent accusé d'avoir volé des patates douces sur un étalage du marché est passé à tabac par d'autres jeunes hommes. Sur les hauteurs de Ndirande, une femme accuse publiquement sa voisine de coucher avec son mari et d'être une « prostituée » et une « sorcière ». Elle a détruit une fenêtre de sa maison et une partie de son mobilier, provoquant un important attroupement. Comme le suggère cet inventaire d'affaires croisées au cours du terrain, les conflits susceptibles de déboucher sur une plainte au poste de police se limitent rarement au strict cadre privé. Elles prennent vite une dimension publique, au sein du groupe de pairs ou du voisinage, voire même de l'ensemble du quartier. Cette publicisation ne fait alors qu'augmenter les enjeux moraux en termes d'image et de statut social qu'ils recouvrent.

Le recours à l'intervention policière peut alors servir à réaffirmer un statut social compromis par l'action de la partie adverse en sécurisant une position de victime qui donne droit à une réparation. C'est ce dont témoigne la plainte que Felix, marchand de métaux au marché de Ndirande adressa à l'encontre d'un homme qui passait, tous les jours devant chez lui, ivre, et insultait tout le monde. Un soir, « énervé par l'attitude de cet homme devant les femmes et enfants du *compound* », il lui demanda de passer son chemin et d'arrêter d'utiliser « un langage offensant ». L'autre l'aurait alors frappé avant de s'enfuir. Les jours suivants, il continua de passer devant chez lui et de proférer ses insultes. En entretien, Felix me confia : « *At first, I thought about ignoring him... but he kept undermining me each and every day. People would start thinking that I was a fool to let this person insult me like that. So, I decided to go call the police to have this man arrested.* » Une fois arrêté, l'homme passa deux jours en cellule avant que Felix ne se présente au poste pour qu'ils soient confrontés dans une médiation :

Felix: You should have seen how he was now behaving in front of the officers! (*rires*) 'Ah boss please', 'a *bwana* don't send me to prison'.

Paul: Did you? Did you open a criminal case against him?

Felix: Ah no, I decided to leave it there. You don't send people to prison for small issues like that. This man spent two whole days in police custody... and he apologised. I was okay with that... He would not take me for a fool anymore⁷⁶.

⁷⁶ Entretien, Felix, marchand de métaux, chez lui à Ndirande Makata, 19 octobre 2019.

La plainte de Felix était donc autant destinée à punir son adversaire qu'elle était adressée à ses voisins auprès desquels il cherchait à restaurer son image de chef de famille. Mais dans un tel contexte d'interconnaissance, la sollicitation de la police n'est jamais anodine et peut davantage perturber l'ordre social encore que la dispute ou l'action qui l'a provoquée⁷⁷. Elle représente un risque pour la position morale et sociale du plaignant·e qui peut se voir reprocher par ses proches, son voisinage ou ses pair·es, non seulement spectateur·es, mais aussi potentielles victimes collatérales de la dispute, d'avoir « amené la police⁷⁸ » – et donc de potentiels problèmes supplémentaires – dans leurs affaires. C'est notamment le cas dans les nombreuses affaires où plaignant·es et accusé·es entretiennent par ailleurs des rapports amicaux, familiaux ou de travail. Lorsqu'il aborda avec moi son affaire avec Jossam, Stan me fit ainsi part des dilemmes moraux qui l'avaient longuement assailli avant de solliciter l'intervention de la police :

I was stranded... since my *business* had collapsed, I was broke and Jossam refused to pay me back. I knew he did not have money neither but he had started working again and he should be able to save some. But I was afraid to bring the police into this. At the depot it's not good to bring the police... we try to settle our problems alone. But since Mr Balaka's⁷⁹ intervention did not help, I remained with no option... The police officer asked me if I wanted him to convict Jossam for theft... but Jossam is like a brother to me, I just wanted to recover my money but not send him to prison! You know we are like a family here. We help each other. We share food when we don't have money. I can't send my brother to prison! But then, that police officer just suggested to threaten him in order to make him pay... in exchange of a little something... So I said yes⁸⁰.

Ces enjeux sociaux et moraux des plaintes policières expliquent en grande partie les stratégies déployées pour s'assurer de la possibilité de retirer sa plainte. En transposant leur conflit sur une nouvelle scène dont ils ne maîtrisent pas entièrement les règles, les plaignant·es perdent en partie le contrôle sur son issue. Placée dans les mains des policier·es, leur plainte peut alors déboucher sur des conséquences plus graves que prévu pour la partie adverse : des policier·es qui insistent pour poursuivre l'accusé·e en justice malgré le retrait de la plainte initiale, ou qui lui extorquent des sommes parfois considérables en échange d'un abandon des poursuites. En sollicitant l'aide du policier, Stan était préoccupé autant par sa relation avec Jossam que par sa position dans leur groupe à la gare routière. Il avait conscience de jouer un jeu dangereux dont l'issue était incertaine. Si l'intervention du policier permettait de faire accepter à Jossam de rembourser sa dette, alors leur relation pouvait en sortir apaisée. Si inversement Jossam se sentait agressé ou si l'échange avec le policier se passait mal et que l'affaire débouchait au tribunal, leur relation risquait d'être plus endommagée encore. Stan aurait aussi dû faire face aux jugements de ses pairs qui lui auraient reproché d'avoir fait emprisonner un des leurs. Ce ne fut donc que lorsqu'il parvint à sécuriser une relation

⁷⁷ D.J. Black, "The Mobilization of Law", art. cit., p. 133.

⁷⁸ C'est aussi une phrase que j'entendais régulièrement lorsque je rencontrais des enquêté·es au marché alors que j'accompagnais des policier·es en uniforme : « *Paul, why did you bring these guys in here? Why do you bring problems to us?* ».

⁷⁹ Le *chairman* de la gare routière croisé au chapitre précédent.

⁸⁰ Notes de terrain, gare routière de Ndirande, 30 juin 2018.

personnelle avec un policier qui lui garantissait que l'affaire n'irait pas au tribunal qu'il décida d'utiliser son intermédiation.

Or, comme l'illustre bien le cas d'Owen – un jeune commerçant dont la plainte pour tentative de cambriolage contre le neveu d'une femme importante de Makata est discutée en détail plus en aval dans le chapitre⁸¹ – celui qui fait emprisonner un membre d'une famille jouissant d'une certaine respectabilité locale court le risque d'être désigné comme une personne immorale, et de perdre l'avantage recherché initialement. Mais il en va de même lorsque les inégalités sociales entre plaignant·es et accusé·es se retrouvent inversées. Au poste de Soche, nombre de plaintes pour vol déposées par les riches propriétaires du quartier de New Naperi contre leur personnel de maison sont elles aussi retirées avant d'en arriver au tribunal. Si ces plaignant·es aux capitaux sociaux, culturels et économiques sans commune mesure avec l'essentiel des plaignant·es de Ndirande entretiennent des rapports moins angoissés au droit et aux procédures judiciaires, des enjeux sociaux et moraux similaires les incitent à retirer leur plainte. Alors qu'un avocat venait de retirer sa plainte trois jours après l'avoir déposée contre son « boy » qu'il accusait d'avoir volé 40 000 kwachas chez lui, la sergente du CID en charge de l'affaire me confia qu'il s'agissait d'une pratique courante, même pour ce genre de population :

It happens very often, yes. You know, him and the boy come from the village. They know each other... he knows that people at the village will start blaming him for being an oppressor if he sends his boy to prison. That's how things work here... if you are a boss and you send a poor person to prison for a small thing like that... people will blame you, they will think that you are not a good person⁸².

En somme, les gouverné·es opèrent une séparation stricte entre la solution policière et la solution judiciaire. Tous les plaignant·es mentionnés jusqu'ici avaient retiré leur plainte avant qu'elle ne tombe dans « l'entonnoir⁸³ » de l'appareil judiciaire, dont ils ne maîtrisaient pas le fonctionnement et encore moins l'issue. Dans l'extrême majorité des cas, les plaignant·es ne le souhaitent ni pour eux ni pour leur « pire ennemi », comme me le formula Adil. C'est donc avant tout la production d'une justice réparatrice sur le champ qui est recherchée. Les gouverné·es attendent des policier·es qu'ils proposent une solution concrète et rapide à leurs problèmes, ce que les juges ne sont pas à même de leur offrir. Cela explique en grande partie pourquoi une part importante du travail quotidien des policier·es échappe aux statistiques produites par l'institution policière, un grand nombre d'affaires disparaissant purement et simplement des registres après leur résolution de manière informelle⁸⁴. Comme souligné dans d'autres contextes, les écarts de classe jouent un rôle déterminant alors que la propension à solliciter la police dans les règles et à recourir au système judiciaire augmente au fur et à mesure

⁸¹ Encadré IV-12, p. 358.

⁸² Notes de terrain, patrouille piétonne avec le CID de Soche, Njamba Freedom Park, 26 juin 2018. L'affaire est discutée en détail au chapitre VI, Encadré VI-4, p. 463.

⁸³ T. Bierschenk, "The Everyday Functioning of an African Public Service", art. cit., p. 119.

⁸⁴ Voir aussi les remarques de S.J. Cooper-Knock et O. Owen dans les cas sud-africain et nigérian : "Between vigilantism and Bureaucracy", art. cit., pp. 364–365.

que l'on monte l'échelle sociale. Les personnes les plus riches ont par exemple besoin de documents officiels pour solliciter leur assurance après un accident de voiture ou un cambriolage⁸⁵. Mais l'exemple des rapports entre patron·nes et employé·es de maison des quartiers riches sous la responsabilité du poste de Soche montre que l'évitement de l'appareil judiciaire n'est pas qu'une question de classe et « d'alphabétisme juridique ».

« *Apolici ndi abale athu* » : quand l'institution promeut la personnalisation du « service policier »

Cet engouement nouveau de la population pour solliciter l'aide d'une police qu'elle n'osait consulter quelques décennies plus tôt, peut également s'expliquer par l'évolution de la rhétorique officielle de l'institution depuis la réforme. Celle-ci semble en effet avoir contribué à transformer les représentations populaires du « service policier ».

Pour symboliser la transition entre la Malawi Police *Force* et le Malawi Police *Service* et l'adoption de la philosophie du *community policing*, l'institution policière s'est dotée, dès la fin des années 1990, d'un nouveau slogan officiel, « *Apolici ndi Abale Athu/Anu* » (qui peut être traduit par « La police est votre/notre famille » ou « Les policier·es sont votre/notre famille »). Répété à l'envi par les policier·es et les CP *chairmen* dans les meetings de sensibilisation et réunions de concertation qu'ils organisent avec la population du quartier, ce slogan résume parfaitement la nouvelle rhétorique policière qui promeut la familiarité de la police avec « les communautés » qu'elle « protège ». « Partout où il y a des gens qui vivent, il doit y avoir une police. Et là où il y a la police, il doit y avoir une communauté » assénait par exemple le nouvel *officer in charge* de Ndirande devant un parterre de représentant·es des structures locales du *community policing*⁸⁶.

Ces meetings, qui rassemblent plusieurs dizaines voire centaines de personnes, semblent avoir une portée plus grande que la simple mise en scène d'une police réconciliée avec la population pour contenter les élites dirigeantes et les représentant·es des bailleurs internationaux⁸⁷. S'ils servent essentiellement à transmettre des injonctions comportementales et à inciter la population à participer à sa propre sécurité, ils visent également à collecter les « problèmes » que rencontrent quotidiennement les habitant·es (voir *infra*). Les membres du public peuvent s'y exprimer librement, posent des questions, manifestent parfois leur mécontentement à l'égard de l'action policière. En creux, c'est une forme d'appropriation de la police par la population qui est plébiscitée lors de ces événements. Le message qu'il s'agit de transmettre à la population est simple : cette police est la vôtre, faites-en bon usage. Organisés de façon quasi hebdomadaire dans les écoles, les églises, au marché ou dans les

⁸⁵ Voir aussi Ibid. p. 368.

⁸⁶ Chapitre III, p. 217.

⁸⁷ Sur la portée politique des meetings, voir : E. Bouilly, *Du couscous et des meetings contre l'émigration clandestine. Mobiliser sans protester au Sénégal*, Paris : Dalloz, coll. « Nouvelle Bibliothèque de Thèses », 2019.

community grounds des différents villages, ils contribuent non seulement à faire davantage connaître les services offerts par la police – à l’instar de la VSU – mais participent également à la légitimation de rapports personnalisés entre policier·es et habitant·es du quartier et du détournement du service policier pour la résolution informelle de problèmes personnels. C’est d’ailleurs sur cette rhétorique propre à la doctrine du CP que s’appuient les policier·es lorsqu’ils accèdent aux demandes personnelles qui leur sont formulées.

2. Réparer la société

Dans l’immense majorité des cas, les policier·es, même lorsque la personne accusée est temporairement mise en cellule, laissant *a priori* supposer une poursuite pénale de l’affaire, demandent aux plaignant·es : « *Abwana (ou Amai) mukufuna tipange bwanji ndi nkhaniyi ?* » (lit : « *Comment souhaitez-vous procéder avec cette affaire ?* »)⁸⁸. Cette question ouvre officiellement le processus de médiation. L’agent·e vient par-là démontrer au plaignant·e que l’issue est en partie entre ses mains et qu’il est prêt à traiter l’affaire de manière informelle. Elle peut être répétée en cours de médiation, notamment lorsque l’orientation prise par l’affaire ne convient pas aux policier·es qui estiment alors nécessaire de rediscuter avec les plaignant·es. Les paragraphes à venir questionnent l’engagement des policier·es à satisfaire les attentes des gouverné·es pour la production d’une justice réparatrice sur le champ. Il tient en grande partie à leur « sens de la mission », caractéristique centrale des cultures professionnelles policières partout dans le monde⁸⁹ : une mission qui met désormais en avant la préservation de la « paix sociale ».

La politique du chiffre nul : privilégier la « paix » à l’application du droit

L’une des principales évolutions du mandat policier avec l’introduction du CP consista à passer d’une action policière centrée sur la délinquance, l’appréhension des « vagabond·es » et l’arrestation des « criminel·es », et évaluée en fonction des chiffres de la délinquance, à une focalisation sur la prévention des désordres urbains⁹⁰. L’*officer in charge* du poste de Ndirande en 2017, dont la carrière initiée en 1979 avait chevauché les deux régimes politiques et policiers, me résuma ainsi les transformations de la mission des policier·es :

Back in old days, we would be rewarded if we arrested a lot of criminals but nowadays things have changed. The best station is the station which record less criminal activity. Our main objective is to reduce crime in the township. Ndirande has registered high levels of crimes compared to other stations so we focus on crime reduction. Last month we only registered 6 big cases... that is very good! Back in time we could register more than 200 cases every month. It shows that we are efficient in reducing crime as crime reduces. Our seniors are very happy. In all Southern Region now crime is reducing rapidly, so even the Commissioner is happy, we perform better than our colleagues from the Central Region⁹¹.

⁸⁸ On retrouve un élément également constaté au Niger par M. Göpfert, *Policing the Frontier, op. cit.*

⁸⁹ F. Jobard et J. de Maillard, *Sociologie de la police, op. cit.*, p. 100.

⁹⁰ Pour une synthèse : Ibid. pp. 173–197.

⁹¹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, discussion avec l’*officer in charge* dans son bureau, 31 octobre 2017.

Comme me l'expliqua le *station officer* en charge de la stratégie de prévention au sein de chaque unité, cette nouvelle orientation policière s'articule avec l'idée d'une « coopération avec les communautés » :

The word in Malawi Police Service is to work with the communities. We need the communities to assist us in our work. You have probably seen the structures we have been creating to work hand in hand with the public. That came after multi-party democracy. So, we cannot be seen as police officers who are just arresting people for small offences like that because we are going to lose the trust of the people. I can't allow my officers to be creating troubles in the communities⁹².

En clair, le passage d'une politique du chiffre à ce que l'on pourrait désigner, à partir des propos de l'OC, comme une politique du chiffre nul correspond à un recentrement du mandat policier sur la restauration de la « paix » au sein des « communautés ». Celle-ci est mise en avant dans tous les supports de cours et documents officiels présentant les bienfaits du CP. Lors d'une présentation publique donnée en 2009, Georges Kainja, à la tête du CP au sein du Malawi Police Service, synthétisait ainsi les « principes clés⁹³ » du CP :

KEY PRINCIPLES OF CP Cont..

- The role of the police officer becomes that of a peace officer rather than that of a law enforcement officer involved solely in crime control
- Community policing involves a proactive approach to law enforcement and maintenance of public order
- Community policing follows a more problem-oriented approach

Bien que les formateur-es et promoteur-es du CP insistent sur la non-contradiction entre la préservation de la paix sociale et l'application de la loi⁹⁴, dans les faits, satisfaire les demandes des gouverné-es implique des arrangements substantiels avec le droit. Ces arrangements se traduisent d'abord par une sous-application de la loi face à la petite délinquance. Ndirande est un quartier où la grande majorité des activités sociales et économiques enfreignent la loi : distillation, vente et consommation de *kachasu* sans licence dans les innombrables *shebeen* du quartier, consommation de cannabis et jeux d'argent dans ces mêmes *shebeen*, vendeur-es de rue sans licences, construction de logement sans autorisation, connexions électriques illégales, etc. Parmi ces activités, rares sont celles qui font l'objet d'une répression policière systématique. L'exemple des *shebeens* et de la distillation et commercialisation d'alcool local, que l'État n'a jamais su empêcher depuis la période coloniale (voir chapitre I) illustre bien ce

⁹² Notes de terrain, poste de police de Ndirande, discussion avec le *station officer* dans son bureau, 5 juillet 2018.

⁹³ G. Kainja, 'Community policing and Customer Care for Tanzania Police Force. Community policing at Work in Malawi', PowerPoint presentation by the *officer in charge of Community policing Services Branch*. Malawi Police Service, ESAMI, November 2, 2009, p. 26.

⁹⁴ Le cours dispensé au *Malawi Police College* prend par exemple le temps de préciser : « Community policing is not "hug a thug." It is not anti-law enforcement or anti-crime fighting. » Ghana Police Service, 'Community policing as a Crime Reduction Strategy', PowerPoint presentation, March 20, 2006, p. 22.

point. Certes constituent-ils, et on aura l'occasion de revenir dessus, l'une des principales cibles des interventions policières nocturnes les plus musclées et font à ce titre l'objet d'une certaine répression. Néanmoins, ces interventions restent rares et un nombre particulièrement élevé de ces établissements opèrent par ailleurs en plein jour et en toute illégalité dans tous les voisinages du quartier, sans être dérangés. En patrouille de jour, les policier·es pénètrent parfois dans certaines de ces tavernes mais ce n'est jamais pour les faire fermer, ni pour mettre les consommateur·es ou les propriétaires à l'amende. Les interactions sont généralement cordiales. Les agent·es mobilisent alors toujours l'enjeu du maintien de la « paix » pour justifier cette attitude permissive. Les propos ci-dessus, tenus par une sergente en sortant d'une taverne où l'odeur de cannabis ne trompait personne et où les jeunes hommes réunis étaient en train de jouer à des jeux d'argent, résonnent ainsi fortement avec ceux du *station officer* cités précédemment, qui refusait de voir ses agent·es « créer des troubles dans la communauté » :

Our role is to maintain peace within the community. Of course, if we just had to enforce the law, we would start going into each and every shebeen and closing it down for illegally selling alcohol... but we would be creating more trouble... So, as police officers, we need to adapt. So, we just come and keep good relations with them so that if there is bigger troubles, they can think, "Ah, these officers are friendly, we should call them". By doing so, we can also advise them to find a job and not to drink during the day... we check if there are no underage children smoking *chamba*... We like talking with people... that's how we dissuade them for doing crimes⁹⁵.

Or, c'est particulièrement dans ces lieux que les policier·es redoutent qu'une intervention trop musclée ne soit à l'origine de débordements potentiellement incontrôlables. Les agent·es qui se comportent dans l'espace public d'une manière propice à provoquer ce genre de trouble, même s'ils revendiquent « d'appliquer la loi », font alors l'objet de remontrances de la part de leurs collègues et de la hiérarchie locale.

Encadré IV-6 : Les *shebeens*, un exemple de laisser-faire policier

Lors d'une patrouille, les deux *constables* Kennedy Chikalipo et Mphatso Kamalumwa, réputés pour être particulièrement violents avec le public, pénètrent d'un coup dans un *shebeen*. L'un d'eux ouvre la porte avec sa matraque. Devant un groupe de jeunes hommes qui semblent très surpris par cette intrusion, ils font mine d'inspecter les lieux, roulant des mécaniques et posent agressivement des questions sur l'origine de l'alcool consommé et sur la présence de drogue dans le *shebeen*. Cette visite impromptue n'a pas l'air d'être très courante, car un petit attroupement commence à se former dehors pour regarder ce qu'il se passe. Elle n'est pas non plus du goût de leurs collègues et notamment du *constable* Alfred Matumbi responsable de la patrouille. La situation n'est pas très tendue, personne ne dit trop rien, mais je le sens particulièrement inquiet. Il jette un œil au rassemblement devant la taverne, me prend par le bras pour me faire sortir de là tout en ordonnant aux deux autres de sortir. Ils mettent plusieurs secondes à obtempérer, mais finissent par sortir en lançant un « *tiwonana* » (« on se reverra ») aux jeunes hommes du *shebeen*.

Une fois dehors et après avoir parcouru une bonne centaine de mètres, la patrouille marque une pause. Alfred s'en prend alors aux deux *constables* à qui il reproche leur comportement « irresponsable ». Les deux autres rétorquent que les *shebeen* sont illégaux et qu'il convient de les contrôler. Alfred se tourne ensuite vers moi pour me partager son agacement : « *We never know what can happen in these situations, people can think that we are here to arrest someone, they can start asking questions... we are not in a good position to intervene...*

⁹⁵ Notes de terrain, patrouille piétonne, Ndirande, 28 septembre 2017.

especially that we had nothing against anyone except that their business is illegal but we never do anything against it so people would not understand. It was a stupid thing to behave as they did. »⁹⁶

Les arrangements que font les policier·es avec la loi au nom de la préservation de la « paix » ne se limitent toutefois pas à fermer les yeux sur la plupart des illégalismes du quotidien. À cette forme de sous-utilisation du droit s'ajoute ce que l'on pourrait désigner comme une surutilisation : un détournement des procédures policières et un dépassement du mandat policier pour prendre en charge des affaires civiles qui ne relèvent pas officiellement de leur juridiction.

« *Problem-solving policing* » : de la « paix dans les communautés » à la paix entre les parties

Pour satisfaire à l'impératif de maintien de la paix sociale, la nouvelle stratégie policière met en avant un ensemble de nouvelles pratiques. L'une des plus plébiscitées, également présentée comme l'un des trois piliers du CP dans le slide ci-dessus, est le « *proactive and creative problem-solving policing*⁹⁷ ». Un support de cours produit par le Ghana Police Service, que m'a remis un formateur au *Malawi Police College* en me le présentant comme « l'un des meilleurs sur le sujet du *community policing* », établit un lien direct entre le « *problem-solving policing* » et la satisfaction des « attentes de la population » : « *Problems are events the community expects police to address*⁹⁸ ».

Dans l'esprit du CP tel qu'il est promu au Malawi, les « problèmes » sont essentiellement collectifs et expérimentés par une part significative de la population résidant dans un territoire donné⁹⁹. Ils doivent être recueillis lors des fameuses consultations régulières qu'organisent les agent·es auprès de la population du quartier et incorporés à la stratégie de maintien de l'ordre locale. Les policier·es de Ndirande s'approprient toutefois cette rhétorique officielle à leur façon. Mais à l'instar du sergent Mike Chimwana (Encadré IV-7), ils articulent l'idée du maintien de la « paix dans la communauté » avec l'impératif de résolution des « problèmes » individuels. Ils justifient ainsi le fait de dépasser les prérogatives de leur mandat et de prendre en charge nombre d'affaires civiles et de disputes interpersonnelles.

⁹⁶ Notes de terrain, patrouille piétonne, Ndirande, 19 octobre 2017.

⁹⁷ Ghana Police Service, '*Community policing as a Crime Reduction Strategy*', *loc. cit.*, p. 24. Pour le criminologue américain Westley Skogan, le « *problem-solving policing* » constitue l'un des trois éléments centraux de la stratégie du *community policing*. Il consiste notamment à évaluer, à travers l'organisation de meetings, les problèmes spécifiques et récurrents expérimentés par la population dans chacune des localités pour ensuite développer des stratégies pour les résorber et ainsi augmenter le « sentiment de sécurité ». Voir : W.G. Skogan, *Police and Community in Chicago: A Tale of Three Cities*, Oxford University Press, 2006, pp. 7–8.

⁹⁸ Ghana Police Service, '*Community policing as a Crime Reduction Strategy*', *loc. cit.*, p. 34

⁹⁹ Voir aussi, dans le cas de l'implantation du *community policing* à Chicago : W.G. Skogan, *Police and Community in Chicago*, *op. cit.*, pp. 70–80.

Encadré IV-7 : Recouvrer les dettes pour préserver la paix

Je reste à la pause déjeuner avec le *constable* Mike Chimwana qui est de service à l'accueil. Le poste de police est désert. Un homme se présente et lui donne une liasse de billets que Mike compte sur le comptoir d'accueil. Il les range dans sa poche et dit à l'homme qu'il peut s'en aller. Surpris par la banalité avec laquelle s'est déroulée cette interaction, alors que je n'ai encore jamais eu l'occasion d'observer d'échange monétaire au sein du poste de police et aussi peu discret, j'interroge Mike :

Paul: Was he a friend of yours?

Mike: Ah no! This man owes money to a certain woman who came to complain to us because he broke her phone during a fight. These are neighbours who keep arguing all the time but now it turned into a fight...

Paul: So, that guy came here to bring you money so that you can give it back to that woman?

Mike: Yes, she will come later...

Paul: Aren't you acting here as a "debt collector"? I saw a poster from the SO the other day saying, "Police officers are not debt collectors"...

Mike: Yes, somehow you can say that... but we don't force people to pay back money to someone else as a debt collector would do. Those things should not be handled by the police... it is not our job. Now I will have to call the client to tell her that her money is there... but it's not a police case. We just do it because our role is to maintain peace within the community. If we don't do it, people fight for small things like that and it can cause a breach of peace or an A.O.A.B Harm¹⁰⁰ and then it turns into big criminal cases.¹⁰¹

Le *station officer* de Ndirande, que j'interrogeais sur le nombre d'affaires « civiles » prises en charge par ses agent-es sans que leur mandat ne les y autorise formellement, plaça ainsi l'impératif de préservation de la paix au-dessus de celui d'appliquer la loi :

SO: The problem is that we receive a lot of civil cases here. When I say civil cases, you understand?

Paul: Not really.

SO: I mean cases that are not supposed to be handled by police, they are not criminal cases, they don't require an investigation. Those are supposed to be handled at the civil court. But we receive a lot of complaints related to those issues. These cases are very numerous, as you might have seen at the IB office, with people lining up. What we do most of the time with these cases is to make people confront each other. There, if they reach an agreement together, we do not fill a case, instead we make them sign an agreement form that stipulates the terms of their agreements. Why would we register all those cases? For nothing! Just to have piles and piles of files at the station...

Paul: So, if I understand well, somehow, what you are doing is illegal?

SO: As police officers we are here to enforce the law... But... You know the motto of our job... "protecting life and property"... Well, the most important thing we do is to ensure peace. We cannot send away those people if we expect them to fight and quarrel when they are left alone, even if we are not entitled to do it¹⁰².

Comme en témoignent les propos des policiers ci-dessus, la frontière entre la dimension formelle et informelle de la médiation est poreuse. C'est d'ailleurs à la fois en mobilisant leur « mandat » officiel, mais aussi par le recours aux catégories juridiques officielles qu'ils justifient leur pratique informelle. Après avoir pris en charge une affaire civile qui l'avait

¹⁰⁰ *Assault Occasioning Actual Bodily Harm.*

¹⁰¹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, à l'accueil, 4 juillet 2018.

¹⁰² Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau du SO, 9 juillet 2018.

amené à collecter de l'argent pour le compte de la plaignante, Mike précisa à mon adresse qu'il empêchait ainsi l'affaire de devenir trop sérieuse et de déboucher sur des « crimes » tels que les définissait le Code Pénal : « *breach of peace* », « *A.O.A.B. Harm* ».

Cette mobilisation de leur mandat pour justifier leurs écarts à la loi n'est pas purement instrumentale. Elle révèle également un attachement très fort, partagé par l'essentiel des policier·es, à leur rôle de médiateur·e et à ce qu'ils perçoivent comme constituant le cœur de leur mission : celle de « réparer » les rapports sociaux endommagés. À Ndirande contrairement à ce qui a pu être souligné dans d'autres contextes¹⁰³, le dépôt d'une plainte à la police ne signifie pas nécessairement que la relation qui lie les parties opposées est irrémédiablement rompue, ni que ces dernières sont étrangères l'une à l'autre¹⁰⁴. Au contraire, Adil cherchait à rétablir des relations pacifiques avec un membre important de son groupe de pairs, Stan espérait à la fois récupérer son argent et retrouver des rapports sains avec un proche, tandis que Chisomo et sa mère, dont l'affaire est présentée en introduction du chapitre, espéraient pacifier leurs rapports avec leurs voisins. Les policier·es qui reçoivent ces plaintes ont conscience de leur rôle central dans la préservation de ces relations. À l'issue d'une médiation qui avait mené à un accord, Kelvin Kapalusa, inspecteur à l'IB de Ndirande m'expliqua ainsi :

Mostly, people come here because there is a breakdown in their relation. They cannot find the right way to settle down their problems... so they come and seek assistance here at police. They just need police to discuss peacefully. Our role is to help them to reach an agreement where they can go back to their village together in peace¹⁰⁵.

L'investissement des policier·es pour parvenir à un consensus entre les parties s'observe notamment dans la tolérance dont ils font preuve lorsque certain·es se font accompagner au poste de police par plusieurs proches qui maîtrisent mieux qu'eux l'écrit et les procédures administratives, malgré l'étroitesse des bureaux qui débordent vite de monde. C'est qu'en traduisant des histoires parfois complexes en un récit adapté aux procédures policières, ces intermédiaires facilitent autant la tâche de plaignant·es ou d'accusé·es désemparés face à l'appareil bureaucratique qui se dresse devant eux, que le travail des policier·es¹⁰⁶. En dehors des médiations au sein du poste de police, les policier·es donnent par ailleurs de leur temps, souvent hors de leurs heures de service, pour poursuivre les échanges en privé avec chacune des parties. Pour l'essentiel, ces discussions informelles se déroulent devant le poste de police, mais elles peuvent se tenir dans les tavernes du quartier, dans la rue, chez les policier·es ou les personnes concernées. En permanence les abords du poste de police sont ainsi peuplés de petits

¹⁰³ Voir : D.J. Black, "The Mobilization of Law", art. cit., p. 133 ; D. Black, « L'organisation sociale des arrestations [1968] » dans J.-P. Brodeur et D. Monjardet (dir.) *Connaître la police. Grands textes de la recherche anglo-saxonne*, Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, 2003, pp. 98–99.

¹⁰⁴ C'est aussi ce que constate Mirco Göpfert dans le cas des plaintes adressées à la gendarmerie au Niger : M. Göpfert, *Policing the Frontier*, op. cit., p. 93 et suivantes.

¹⁰⁵ Notes de terrain, Ndirande Police Station, *investigation branch*, 5 juillet 2018.

¹⁰⁶ Sur le rôle des intermédiaires dans la facilitation du travail des fonctionnaires en Afrique, voir : M. Göpfert, *Policing the Frontier*, op. cit., pp. 167–169 ; G. Blundo, "Dealing with the Local State: The Informal Privatization of Street-Level Bureaucracies in Senegal", *Development and Change*, vol. 37, n° 4, 2006, p. 799–819.

groupes qui discutent en conciliabule autour d'un agent·e. Il me fut très compliqué de m'immiscer dans ces discussions, même après de longs mois de terrains. Ce n'est qu'à de rares occasions où, connaissant personnellement les plaignant·es ou étant présent chez les policier·es au bon moment, j'ai pu observer certaines de ces interactions de l'intérieur¹⁰⁷. Comparée aux sessions de médiations organisées dans les bureaux, que je pouvais librement suivre et prendre en note, la fermeture de ces échanges plus informels aux regards et oreilles extérieurs témoigne de l'espace de confiance ainsi ouvert entre les agent·es et les gouverné·es. C'est notamment à cette occasion que plaignant·es et accusé·es sont incités à se faire accompagner de leurs conseillers familiaux, du *chairman* de leur atelier ou de leur groupe professionnel, ou de toute autre personne tierce capable d'apporter des garanties aux engagements que l'une ou l'autre des parties prendrait pendant la médiation. L'illustration IV-4 montre par exemple l'un de ces échanges dans le cadre d'une médiation entre l'homme en blanc (tenant à la main sa lettre de convocation au poste de police) accusé d'avoir agressé physiquement le garçon en retrait. Il se tint devant le poste de police, en présence du policier en charge de l'affaire (caché derrière l'arbre) mais aussi du chef de famille de la victime, reconnaissable à sa parure de chef Ngoni, vers qui les regards étaient tournés.



Illustration IV-4 : La médiation se poursuit en dehors des bureaux, juillet 2018

¹⁰⁷ Voir par exemple, Encadré VI-3, p. 460.

Les agent·es savent toutefois que les solutions qu'ils apportent sont rarement permanentes, comme en atteste le nombre d'affaires qui reviennent après quelques jours, quelques semaines ou quelques mois. C'est ce qui donne toute leur importance au travail de conseil et aux leçons morales qu'ils donnent pendant les médiations (voir *supra*) et qu'ils prennent très au sérieux.

Des policier·es éducateur·es

On a pu voir précédemment qu'en s'inspirant du modèle du *mlandu*, les policier·es sont amenés à adopter un rôle très actif dans les médiations. On a vu également au chapitre II leur attachement à la dimension juridique de leur travail, faisant de la maîtrise du droit l'une des compétences qu'ils valorisent le plus. Souvenons-nous alors des propos du *constable* Loveson Chiteya : s'il était si fier de maîtriser le droit, c'était non seulement parce que ce savoir l'élevait au rang de citoyen éclairé, mais aussi parce qu'il pouvait alors transmettre ce savoir à une population gouvernée largement « ignorante¹⁰⁸ ». Se mettre au service des gouverné·es passe ainsi autant par leur « éducation » que par la résolution de leurs problèmes et disputes du quotidien. C'est donc aussi sous ce prisme que l'on peut comprendre l'engouement des policier·es pour la prise en charge des conflits du quotidien qui relèvent, selon eux, bien plus du « savoir vivre » que du droit pénal.

Au poste de Soche, dont les membres sont confrontés à une population plus variée qu'à Ndirande – entre les classes moyennes et supérieures des quartiers de Chitawira, Naperi et Nkolokosa, les riches résident·es des *compounds* sécurisés de New Naperi et l'imposant quartier populaire de Manje – l'orientation de ce travail d'éducation vers des publics défavorisés ressort très nettement. À l'instar des employés des services de conseil juridique qu'Harri Englund a accompagnés au début des années 2000, les policier·es considèrent avec un certain mépris le « manque d'éducation » des classes populaires¹⁰⁹. Lorsqu'ils se rendent dans le quartier de Manje, les mots ne leur manquent jamais pour en critiquer l'habitat insalubre, la promiscuité et la densité, ainsi que le dénuement de ses habitant·es ; autant de signes, selon eux, du « sous-développement » de ces territoires et plus largement de la société dans son ensemble. Bien plus que les membres des classes moyennes et supérieures qui peuplent les autres quartiers où ils interviennent, ce sont ces populations « illettrées » qu'il convient, selon leurs mots, « d'éduquer » et de « civiliser » en leur dispensant des conseils sur la manière de se comporter en société, en famille ou au travail. Le sous-inspecteur Marcus Masina, *community policing coordinator* à Soche m'expliqua ainsi ne recevoir que des habitant·es des quartiers populaires ou de zone rurale à la VSU : « *You find more middle-class people in Chitawira... there we don't receive any cases from these areas... people there are well civilised. Whereas in rural areas and densely populated areas like Manje, people have no education... so we equip them with family skills.*¹¹⁰ »

¹⁰⁸ Voir p. 177.

¹⁰⁹ H. Englund, *Prisoners of Freedom*, *op. cit.*

¹¹⁰ Notes de terrain, *Victim support unit*, poste de police de Soche, 27 juin 2018.

C'est en partie dans cet esprit que l'on peut comprendre les multiples rappels à l'ordre institutionnels que les policier·es adressent aux usager·es qui débordent trop franchement du cadre. Ceux-ci fonctionnent alors tout autant comme des rappels à l'ordre social et politique. Comme en témoignent l'agacement manifesté par les policier·es de la VSU de Ndirande lorsque Chiwme quitta brutalement la médiation au mépris des « procédures policières¹¹¹ » ou lorsque Bertha interrompit sans cesse les échanges dans la médiation qui l'opposait à Lucy¹¹², la frontière est fine dans l'esprit des policier·es entre les « bons usager·es », respectueux des procédures et de l'autorité policières, et les « bon citoyen·es »¹¹³.

Encadré IV-8 : Le bon usager et le bon citoyen

Un homme d'une quarantaine d'années se présente pour porter plainte contre son voisin. Il l'accuse de l'avoir molesté et intimidé après qu'il avait poussé une femme portant un bébé dans la rue.

Le sergent Goodwell Nkolokoti qui écoute l'affaire prend tout en note sur un petit carnet qu'il sort de sa poche de veste. Il est très énervé par l'histoire que l'homme lui raconte et ne comprend pas comment celui-ci a l'audace de venir porter plainte alors qu'il a eu un comportement réprimandable. Il commente à plusieurs reprises les propos de l'homme en disant « on ne fait pas ça » avant de lui couper la parole et de le sermonner en mélangeant anglais et chichewa : « Mon frère, ici tu es à la police, tu penses que tu peux te comporter comme tu l'entends, mais la police est au-dessus de ça. La police est composée de professionnels. Tu ne peux pas juste venir ici et nous dire "fais ci fais ça". Si tu veux faire ce que bon te semble, va vivre tout seul. Mais ici tu vis en communauté, si tu agresses les gens de la communauté, la police devra agir avec professionnalisme ! »¹¹⁴

Lors de cet échange, le policier opposait son professionnalisme au comportement antisocial du plaignant. En venant porter plainte alors qu'il avait lui-même bousculé une femme portant un bébé sur son dos, l'homme violait, aux yeux du policier, à la fois les règles tacites qui régissaient la vie institutionnelle du poste de police et celles qui régulaient la vie en société. En retour, la leçon morale qu'il lui donna et le refus catégorique de prendre la plainte étaient considérés comme la réponse la plus « professionnelle » possible dans ce genre de situation.

¹¹¹ Encadré IV-3, p. 324.

¹¹² Encadré IV-1, p. 318.

¹¹³ Un élément qui semble commun à de nombreux agent·es étatiques dont la profession implique des interactions quotidiennes et répétées avec les gouverné·es issues des fractions les plus démunies et dominées de la population. Voir par exemple : V. Dubois, *La vie au guichet*, op. cit., pp. 144–154.

¹¹⁴ « *Achimwene, muli ku polici ! You think you can act according to your own direction but police is beyond that. Police is composed of professionals. You cannot just come and tell us, 'do this and do that'. If you want to do what you want, mumakhala wekha. Koma mumakhala ndi community, if you offend people in the community, police shall act professionally...* » Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *investigation branch*, 30 juin 2018.

3. « When offenders are in prison, the government suffers » : réparer le droit

La tenue de médiations lors d'affaires criminelles qui devraient théoriquement être portées devant le juge, ainsi que le travail pédagogique qu'entreprennent les agent·es auprès des détenu·es avant leur procès, révèlent une autre dimension de la « justice réparatrice », telle qu'elle est mise en pratique dans les postes de police du Malawi. Ce ne sont plus seulement les rapports sociaux au sein des communautés mais l'ensemble du système pénal que les agent·es cherchent à réparer : en prévenir les blocages, mais aussi protéger les plus démunis·es contre ses dysfonctionnements.

La politique de la « diversion » : des textes à la pratique

Le mandat conféré aux policier·es contribue, là encore, à légitimer ces écarts à la loi. Les projets de réforme de l'action policière se basent systématiquement sur la dénonciation des dysfonctionnements du système judiciaire, de la surpopulation carcérale et des conditions inhumaines de détention, documentés par nombre de rapports commandés par des organisations internationales et des ONG¹¹⁵, pour promouvoir la « diversion » des « criminel·es » mineurs (*juveniles*) du système carcéral¹¹⁶. Cet argumentaire est alors largement réapproprié par les agent·es de terrain et étendu à la grande majorité des « criminel·es », majeurs comme mineurs, pour justifier le recours à la médiation lors des affaires criminelles.

Les policier·es partagent avec les habitant·es la même vision d'un système judiciaire défectueux : corrompu, lent et inefficace. Les quelques visites que j'ai pu mener à la prison centrale de Chichiri, principal centre pénitentiaire de Blantyre, étaient l'occasion pour les agent·es qui m'accompagnaient de commenter les conditions de vie « inhumaines » des détenu·es en attente de jugement. Début novembre 2019, le département des *prosecutions* de Ndirande comptait par exemple près d'une vingtaine d'accusé·es ayant dépassé le délai légal de détention provisoire de plus d'un mois. En l'absence de juge disponible, ils se contentaient de renouveler les attestations de détention par un simple tampon du tribunal. Dans certains cas, le temps passé en détention provisoire excède largement la peine d'emprisonnement prononcée par le juge. « *I remember a man who had been waiting for his trial for more than two years and then he was only sentenced to one year IHL... so he was released but he had spent more than his sentence in prison*¹¹⁷ » se désolait ainsi le sous-inspecteur Gift Sekoloma.

Quotidiennement confrontés aux dysfonctionnements du système judiciaire et pénitentiaire, beaucoup considèrent alors qu'il est préférable de trouver d'autres moyens de punir les

¹¹⁵ Voir par exemple : Fidelis E. Kanyongolo, *Malawi Justice Sector and Rule of Law*, *op. cit.*.

¹¹⁶ Voir: UKaid - DFID, *Justice for Vulnerable Groups in Malawi*, *op. cit.*.

¹¹⁷ Notes de terrain, à la prison de Chichiri avec les agent·es du département des *prosecutions* de Ndirande, 6 novembre 2019.

personnes accusées de « crimes mineurs ». « *Prisons are crowded here in Malawi... people are getting sick; courts are too slow because they are too busy so the suspects can spend months there waiting for their trial... we'd better judge them here* », me résumait ainsi l'inspectrice Margaret Chimande du bureau CID de Ndirande. Elle plaidait alors pour un recours étendu à la médiation, mais aussi à des sanctions physiques directement infligées au poste de police, dans la plupart des « petites » affaires criminelles¹¹⁸. Les considérations pragmatiques primaient toutefois bien souvent sur les préoccupations humanitaires concernant le sort des personnes inculpées. Pendant une séance de conseils prodigués à un groupe de détenu·es pour leur donner toutes les chances d'éviter un procès ou la prison (voir *infra*, Encadré IV-9), le sergent Nkolokoti se justifiait ainsi en arguant que c'était avant tout « le gouvernement qui souffrait » de la surpopulation carcérale :

Paul: Why do you say that the “government suffers”?

Goodwell: Because they can spend their life in prison and it's the government paying now... Our job is to prevent crime, through *community policing*, so that they avoid being locked for nothing. And then all the money we spend on maintaining prisoners in prison can be spent in other sectors and develop the country. Moreover, when they are in prison it is their relatives who suffer, because they have to cook for them, visit them... they could use this time and money for working.¹¹⁹

Comme l'indiquent très nettement les propos de Margaret et de Goodwell, qui estimaient qu'en éduquant les criminel·es et en les renvoyant le plus vite possible dans la société il était possible de « conduire le pays à un meilleur niveau », les policier·es se considèrent comme les réparateur·es du corps social d'une part, et du système judiciaire et pénitentiaire de l'autre. Leur rôle est de désengorger des tribunaux saturés et de prévenir la surpopulation carcérale. Dans les affaires qu'ils estiment eux-mêmes comme « mineures », ils se démènent même pour convaincre des plaignant·es qui auraient décidé de régler leurs différends en justice d'abandonner les charges et d'en rester à une médiation au niveau du poste de police. Un midi alors que je restais seul dans l'*investigation branch* avec lui, le *constable* Henry Phalowa commenta pour moi une affaire de vol de bananes pour une valeur de 2400 kwachas dans laquelle la plaignante n'avait pas voulu abandonner les poursuites, au grand dam du policier :

Henry: 2400mk... it's nothing. But we are trying to assist him.

Paul: How?

Henry: We can convince the complainant to drop the charges by telling her that it causes congestion at our prison. And for a case like this, he will have a suspended sentence anyway.

Paul: So, you will summon the complainant here at the office?

Henry: Yes, to talk and confront them. But first I will go on the weekend to talk to that lady and try to convince her¹²⁰.

¹¹⁸ Notes de terrain, octobre 2017.

¹¹⁹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *investigation branch*, 30 juin 2018.

¹²⁰ *Idem*.

Éviter la prison

Dans les cas où leurs démarches pour éviter le transfert des affaires au tribunal échouent, le travail éducatif des policier·es prend alors une tournure différente.

L'absence de représentation juridique au tribunal en dehors des affaires de meurtre place le personnel policier dans une position très ambiguë face aux accusé·es. Les agent·es constituent en effet les seules personnes maîtrisant les procédures pénales qu'ils rencontrent avant leur procès. Comme on le verra en détail dans le prochain chapitre, ils savent d'abord parfaitement tirer profit de cette situation pour abuser de la garde à vue ou bien pour faire condamner des suspects malgré des enquêtes faiblement documentées ou sur la base de témoignages caviardés. Mais toutes n'évaluent pas leurs performances professionnelles aux nombres de suspects qu'ils parviennent à envoyer en prison. La plupart joue alors un rôle ambigu. En amont, ils conseillent sur l'attitude à adopter devant le juge pour éviter une sentence trop lourde les mêmes suspects contre lesquels ils produisent les pièces de leur enquête et prononcent leur réquisitoire pendant l'audience (Encadré IV-9). D'anciens accusé·es m'ont ainsi confié que les policier·es et procureur·es en charge de leurs dossiers avaient été leurs uniques conseillers tout au long de leur procédure judiciaire.

Encadré IV-9 : Éduquer les gardé·es à vue

Dans un moment libre au cours d'une matinée à écouter des affaires au bureau de l'IB, le sergent Goodwell Nkolokoti convoque cinq jeunes détenus pour faire le point avec eux sur leur situation. Les cinq hommes, tous vêtus de guenilles à moitié déchirées, pieds nus et l'air perdu, sont conduits dans le bureau par un jeune *constable* et sont sommés de s'asseoir sur un banc, menottés les uns aux autres. Le sergent fait alors le point avec chacun d'eux tout en prenant des notes sur un carnet.

Un premier suspect est accusé d'avoir volé de l'argent à un voisin qui lui a prêté 50 000 kwachas et qu'il n'a pas rendu. Le sergent l'interrompt dans son récit et lui explique qu'il sera confronté à son voisin dans l'après-midi. Il lui conseille alors de faire profil bas et de présenter des excuses, car c'est le meilleur moyen pour que l'autre soit conciliant et accepte un remboursement moins important et plus étalé dans le temps.

À l'issue de ce premier échange, il se tourne alors vers moi et commente : « *I give them some advice. It is the first thing we do here. ... I advise them about how to behave as suspects but also how to perform in life. I tell them that if they work hard to stay away from doing crime, they will have a better life. This one is a carpenter for example... he could be at work instead of being here in the cell. You know. Police as a whole is not interested in arresting offenders. Because when they are in prison, now it's the government who suffers, and their relatives. So, we need to counsel them to prevent them from doing criminal activities. So that we can take the country to a better stage.* »

Les autres cas suivent le même type de déroulement. Le sergent leur donne des conseils sur le comportement à adopter au moment de la médiation pour s'assurer que les plaignant·es acceptent de ne pas les poursuivre en justice.

La situation du dernier est différente : accusé de cambriolage, il doit comparaître devant le juge dans la semaine. Le sergent prend alors le temps de lui expliquer le déroulement du procès et lui explique pour chaque étape comment il doit se comporter pour éviter une peine trop lourde. Il explique d'abord que les difficultés matérielles auxquelles fait face la *Magistrates' Court* de Blantyre ces temps-ci retardent le jugement, prolongeant d'autant plus la durée qu'il passera ici au poste. Au tribunal, il lui explique que le greffier lui donnera

l'autorisation de parler et que seul à ce moment-là il pourra se défendre. L'autre reste calme, se contentant d'acquiescer par des « OK *cha bwino bwana*¹²¹ ». Il lui conseille de rester humble et de ne pas être trop vindicatif s'il veut avoir la pitié du juge, puis de ne pas chercher à l'embrouiller en conservant un récit simple des faits. Après cette série de conseils, les cinq détenus sont reconduits en cellule.¹²²

À côté de la défiance du corps policier face aux dysfonctionnements de l'appareil judiciaire, cette attitude bienveillante à l'égard de nombreux suspect·es, qui contraste avec la violence que les agent·es peuvent parfois déployer en interrogatoire, tient également aux rapports complexes qu'entretiennent ces dernier·es avec le personnel judiciaire et pénitentiaire. Se présenter au tribunal avec une personne accusée non préparée, qui ne connaît pas les étapes du déroulement de l'audience, qui présente sa défense sur son temps de questions ou qui ne sait pas qu'elle a le droit de se défendre, c'est faire preuve d'incompétence et passer pour des « idiot·es » à la cour.

Encadré IV-10 : Conseiller les accusé·es pour ne pas « passer pour des idiots »

La scène se déroule dans la grande salle de la *Resident Magistrate's Court* de Blantyre. Un homme d'une quarantaine d'années, en guenilles, accusé de « *theft by servant* » se tient à la barre. La juge s'adresse à lui : « *The court finds you guilty of theft by servant, do you have anything to say for your defence ?* » Le greffier traduit mot à mot en chichewa, conservant la structure alambiquée du phrasé juridique. L'homme reste parfaitement silencieux, regarde à droite à gauche puis baisse à nouveau la tête. Une rumeur parcourt l'assemblée. La juge, apparemment agacée demande le silence et reprend, sans laisser le temps à l'accusé de réfléchir : « *The court is asking you if you have anything to say to defend yourself from this accusation.* »

Le greffier traduit à nouveau et à nouveau l'homme reste parfaitement silencieux et cherche du regard les procureurs assis derrière lui. La juge : « *So you decide to remain silent ?* » Nouveau silence. Le malaise est de plus en palpable dans la salle d'audience, de même que l'agacement de la juge qui s'apprête à conclure l'affaire. Elle ne hausse pas le ton, mais reste dans une attitude très protocolaire et n'utilise que le jargon juridique face à un accusé qui, visiblement, ne comprend pas ce qu'on attend de lui. C'est finalement le sergent Rob Katombo, procureur de Ndirande, qui intervient, quand bien même il n'est pas en charge de l'affaire : « *Your Worship, as a member of the court, may I intervene and explain to this man what is expected from him ?* » Permission accordée. L'échange qu'il a alors avec l'accusé tranche nettement avec la teneur des échanges précédents. Il s'exprime uniquement en chichewa, commence par un « *Aise* » familier, qu'on pourrait traduire par « mec » en français. Il lui explique donc bien plus informellement ce que la juge lui demande : fournir des éléments pour la convaincre que ce n'est pas lui le coupable. Mais même dans ces circonstances l'accusé est pris au dépourvu et ne sait pas quoi dire. La juge décide d'ajourner l'affaire jusqu'au 24 juillet en lui disant « *prepare your defence for this date* ». L'homme sera ensuite reconduit à la prison de Chichiri.

Une fois de retour au poste quelque temps après, Rob est furieux contre son jeune collègue qui était en charge du dossier et qui n'avait visiblement pas préparé le suspect à son passage à la cour : « *You see... that is why it's important to have a good interaction with the suspects before we go to court! So that we can prevent this type of situation. When you advise them properly, they can defend themselves at the court... and we don't look like fools in front of*

¹²¹ « Ok, très bien Monsieur ».

¹²² Note de terrain, poste de police de Ndirande, bureau de l'*investigation branch*, 30 juin 2018.

the judge. Today was so bad! Could you see how the judge was upset? Our reputation is at stake here... we can't bring unprepared suspects to court! »¹²³

Comme en atteste l'exaspération de Rob ce jour-là, ce genre d'événement est vécu comme un camouflet pour des policier·es qui prétendent à un statut social non moins élevé que celui du personnel judiciaire. Il est relativement facile de reconnaître un policier·e qui se prépare à témoigner devant le juge : il se présente au poste élégamment habillé, tailleur pour les femmes et cravate pour les hommes, *attaché-case* sous le bras. Au tribunal, ils emploient un langage châtié qui contraste vivement avec leur façon de parler au quotidien. Il s'agit d'affirmer par l'apparence et l'attitude cette prétention statutaire qui les rapproche davantage du juge que de l'accusé. Contraint de rattraper les erreurs de son collègue qui n'avait pas bien préparé le suspect en amont du procès, Rob dut s'abaisser, devant l'ensemble de la cour, au niveau social du suspect en adoptant un registre familial que le personnel judiciaire se refusait à employer.

III. La menace de la « *mob-justice* » : une police sous contrôle populaire ?

La question du maintien de la paix au sein des communautés par la recherche d'un consensus entre plaignant·es et accusé·es ne se limite pas à la réappropriation de la doctrine du CP par des agent·es soucieux de donner une image valorisante de leur action. Dans un contexte où une dispute peut vite conduire à des débordements et où les moyens matériels pour les contrôler manquent cruellement, cette question peut au contraire se poser de façon très concrète aux agent·es. L'intervention intempestive des agent·es du CID de Soche au marché de Limbe vue au chapitre précédent¹²⁴, comme celle, musclée, des deux policiers en patrouille dans un *shebeen* présentée ci-dessus¹²⁵, en donnent deux bons exemples. Les deux sections qui suivent s'intéressent à deux formes spécifiques d'action collective mises en place par la population en réaction à l'intervention, ou l'absence d'intervention, de la police. La première se rapporte aux situations précises de justice de rue abordées au chapitre précédent, dont nous analysons désormais le déroulement, en se focalisant sur les conditions d'intervention des policier·es. La seconde se penche quant à elle sur les cas où, dans quelques affaires « sérieuses », la population s'en prend directement aux policier·es, organisant des marches et des mobilisations devant le poste de police, qui peuvent parfois déboucher sur sa destruction. Reprenant les catégories mobilisées par les dirigeant·es politiques et les médias, les policier·es désignent pêle-mêle l'ensemble de ces événements comme de la « *mob-justice* ». Elle incarne à leurs yeux les difficultés relatives au travail de police dans les quartiers populaires.

¹²³ Notes de terrain, *Resident Magistrates' Court* de Blantyre, salle d'audience, 18 juillet 2018.

¹²⁴ Encadré III-6, p. 296.

¹²⁵ Encadré IV-6, p. 343.

1. La justice de rue ou la « leçon » donnée à la police

On a souligné précédemment que la justice de rue exprimait en creux une demande de police de la part d'une population particulièrement exposée à la menace du vol et confrontée à la défaillance de l'institution. L'analyse du déroulement précis de ces épisodes montre qu'ils fonctionnent comme autant de leçons que la population adresse aux agent·es lorsque ceux-ci se montrent incapables de les protéger.

Encadré IV-11 : Justice de rue et intervention policière

Alors que nous arrivons au carrefour-marché de Bagdad au cœur du voisinage très populaire de Safarawo, un large attroupement d'une soixantaine de personnes, essentiellement composé de femmes, bloque le passage. Elles entourent un groupe d'une dizaine de jeunes hommes âgés d'à peine plus de vingt ans qui, eux-mêmes, encerclent un jeune garçon, assis par terre, tête baissée. Ce dernier a le visage tuméfié et en sang, les vêtements déchirés et couverts de boue et de sang.

Le *constable* Henry Palowa et la sergente Thoko Mankhamba qui mènent la patrouille, suivis des trois *constables* qui la complètent, pénètrent dans la foule. Une rumeur parcourt l'assemblée : « *apolici* ». Les policier·es ne s'annoncent pas ni ne cherchent à disperser la foule. Ils se contentent de se frayer discrètement un chemin jusqu'à son centre.

Henry s'adresse d'un ton calme au jeune homme qui tient celui qui saigne par le bras. Celui-ci lui répond que l'autre a volé pour 16 000 kwachas de patates douces sur un étalage du marché local et les a revendus pour 1 000 kwachas à une femme qui n'est pas présente aujourd'hui. Il explique par ailleurs que le jeune homme en question est connu dans le quartier pour être un « voleur » (*okuba*). Il est pauvre, n'a pas d'emploi et sa mère est veuve. Pendant ce temps, un *constable* passe les menottes au suspect du vol de patates douces et la sergente l'emmène en dehors de l'attroupement. Les personnes présentes s'écartent sur leur passage.

Henry s'adresse ensuite à un petit groupe de femmes qui gère le point d'accès à l'eau du marché. Aucune ne sait où trouver celle qui a acheté les patates douces pour si peu cher. Il rentre ensuite dans l'imposante taverne de Bagdad et échange avec plein de petits groupes installés autour des tables à consommer de la bière de maïs ou d'autres alcools plus forts. Il serre des mains, plaisante... Il m'explique qu'il a l'habitude de venir là pour boire un verre et papoter, car c'est dans ce genre d'endroit qu'on obtient des informations sur ce qu'il se passe dans le quartier. Mais là, personne ne semble savoir ce qu'il s'est réellement passé, ni où se trouve la femme qu'il cherche. « *She is guilty of 'buying stolen property'*, m'explique-t-il, *she should have asked where they were coming from and why they were so cheap. We should be arresting her as well.* » Faute de pistes, les policier·es décident de partir avec le seul suspect du vol.

Pendant toute l'enquête d'Henry, les autres sont restés assis sur les marches à l'entrée du bar, le suspect assis à côté d'eux, tandis que la vie reprend autour d'eux. La sergente Mankhamba a appelé sur son téléphone personnel l'agent d'accueil du poste de police pour qu'il envoie un véhicule récupérer le suspect.

Le pick-up envoyé par le poste de police n'étant pas disponible, c'est grâce à l'aide d'un particulier que l'on retrouve sur la route bitumée à quelques centaines de mètres de là, que les policier·es parviennent à envoyer le suspect au poste. En chemin, je discute avec Henry de ce qu'il vient de se passer :

Henry: Have you seen what they did to him? They beat him hard. Had it been that we did not show up he would probably be dead by now. They would have done their mob justice...

Paul: Why didn't you arrest the youth who did it to him?

Henry: Because we don't really know who did it... If we arrest them like that, they will say that they just didn't do it... or worse, people would chase us and stone us... they would say that we are not doing our job... that we are not arresting the real criminals.¹²⁶

Dans les cas les plus routiniers, la majorité de ces actes de vigilantisme suit un schéma classique : un voleur est surpris en flagrant délit ou retrouvé après coup, sa présence est signalée publiquement puis il est violemment pris à partie par un groupe de personnes, elles-mêmes entourées d'un groupe plus important de spectateur·es. Mais comme c'est le cas ici, la police est systématiquement prévenue *avant* que le lynchage ne tourne au meurtre. Ce sont parfois les proches du voleur présumé, alertés par des voisin·es, qui le font, mais cela peut également être une personne qui assiste à la scène de l'extérieur ou même l'une des personnes « justicières » qui trouve que la sanction a assez duré. En août 2016, Lamikani, un jeune homme résidant dans le quartier populaire de Zingwangwa, s'était par exemple fait voler son téléphone au marché du quartier, retrouvé quelques jours plus tard dans la main d'un call-boy officiant à l'arrêt de bus du marché. Lorsqu'il arriva sur place, le voleur était déjà encerclé par un groupe de jeunes hommes qui le passaient à tabac. Quelques mois après les faits, Lamikani m'expliquait en entretien avoir d'abord participé au lynchage puis s'être reculé pour observer la scène avant d'appeler lui-même la police lorsqu'il avait considéré que l'homme avait « reçu sa leçon » et ne méritait pas de mourir pour cela¹²⁷. C'est donc toujours dans les mains de la police que l'issue des actes de justice de rue est placée. À ce titre, ils ne viennent pas remettre en cause la légitimité des policier·es à agir, mais participent au contraire à la négociation des conditions d'exercice de leur travail au quartier : en les rappelant, par la violence, à leurs obligations de protéger la communauté, et en testant leur capacité à le faire.

La réception d'une alerte de ce genre provoque généralement un branlebas de combat au poste de police. L'agitation témoigne de l'enjeu que ces situations représentent pour les policier·es. Ils doivent non seulement protéger la vie d'un individu qui a de grands risques de mourir s'ils arrivent trop tard, mais également prouver à la population qu'ils demeurent les autorités légitimes et capables de s'occuper des criminel·es. Or, le temps presse et en l'absence, fréquente, du véhicule de police, il est nécessaire de trouver celui d'un particulier puis de se rendre dans des endroits du quartier parfois éloignés et inaccessibles en voiture. Une fois sur place en revanche, l'interaction est généralement bien plus calme et il est très rare que les armes à feu et l'équipement antiémeute chargé dans le véhicule servent à quelque chose. Dans le cas présenté ci-dessus, la façon dont les policier·es de la patrouille pénétrèrent, sans hésiter, la foule rassemblée autour du voleur de patates douces, et le calme avec lequel les jeunes hommes leur remirent le suspect indiquent que ce type d'interaction est routinière. À aucun moment les agent·es n'exprimèrent d'inquiétude quant à la possibilité que la foule se retourne contre eux. Leur attitude conciliante à l'égard des jeunes hommes qui avaient passé le voleur à tabac venait

¹²⁶ Notes de terrain, poste de police Ndirande, patrouille piétonne, 28 septembre 2017.

¹²⁷ Entretien, Lamikani (29 ans), marché de Zingwangwa, 1^{er} décembre 2016.

par ailleurs souligner que les conditions de leur intervention étaient largement imposées par la population. En théorie en effet, ces jeunes s'étaient rendus coupables d'un crime plus grave encore, au regard de la loi, que celui du jeune voleur de patates douces. Les policier·es auraient donc dû les arrêter eux aussi et les conduire au poste. Mais, dans ce cas comme dans l'ensemble des interventions policières dans ce type de situation que l'on m'a rapportées, ils se contentèrent de mettre la victime du lynchage à l'abri et de partir, sans même prendre de renseignement sur l'identité de ses agresseurs. Si l'antipathie des policier·es à l'égard des « voleurs » et des « cambrioleurs¹²⁸ », d'autant plus grande qu'ils en sont parfois eux-mêmes victimes, peut expliquer leur connivence avec les participants au lynchage, il ne faut toutefois pas sous-estimer le rapport de force que la population leur impose à travers cette pratique. Comme me l'expliqua en effet le *station officer* de Ndirande : « *We need to be prepared in case the population reacts violently and starts stoning us when we come but if we come peacefully, just to collect the person and then leave, it generally goes well*¹²⁹ ». En d'autres termes, dans ces situations, la population est en position de force. Elle peut *in fine* décider de rompre l'espace de négociation qui s'est ouvert, en portant le coup de grâce ou en s'en prenant violemment aux policier·es qui interviennent. Ces situations peuvent en somme être interprétées comme des « leçons » données aux policier·es par lesquelles les habitant·es du quartier leur imposent leur propre conception du « bon travail de police » ; leçons qu'il convient de recevoir avec humilité.

2. « *Thieves are members of the community* » : les suspect·es et leurs proches

Aussi pertinente soit-elle, la présentation de la justice de rue, que faisaient nombre de mes interlocuteur·es à Ndirande, comme étant la mobilisation d'une communauté unifiée contre les « criminel·es¹³⁰ », ne permet pas de saisir toute l'ambiguïté des rapports populaires à la justice et au travail de la police.

« *Thieves are members of the community* » soutint ainsi Madalisso, artisan menuisier à Chinseu, lorsque j'échangeais avec lui et ses amis dans une taverne du quartier à propos de la justice de rue. Ses propos confirment que de tels actes servent généralement moins à éradiquer un « mal » qui frapperait depuis l'extérieur que d'identifier et sanctionner des « ennemis intérieurs »¹³¹. L'enjeu est alors davantage de procéder à leur redressement moral en leur donnant une « punition dont ils se souviendront », que de les tuer comme l'affirment généralement les discours publics condamnant cette pratique. En tant que membres de la « communauté »¹³², les personnes désignées comme « criminelles » sont liées aux autres

¹²⁸ Nous verrons ultérieurement qu'il s'agit de figures essentiellement masculines.

¹²⁹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 31 octobre 2017.

¹³⁰ Voir chapitre III, pp. 240-244.

¹³¹ Pour des observations similaires dans le cas de l'Afrique du Sud voir L. Fourchard, *Trier, exclure, policer*, *op. cit.*, pp. 160-168 ; S.-J. Cooper-Knock, "Policing in intimate Crowds", *art. cit.*, p. 570.

¹³² Entretien collectif, taverne de « Chief Chidzulo », Ndirande Chinseu, 1 août 2016.

membres du village par des liens de parenté et de voisinage. À ce titre, si la figure du voleur est largement honnie, il ne faut pas sous-estimer l'engagement des parent-es, qui mobilisent alors tous les moyens possibles pour protéger leurs proches de la justice de rue et plus généralement de toute accusation criminelle, ou encore pour forcer les plaignant-es à abandonner les poursuites lorsqu'une plainte a été déposée à la police¹³³. Il en va bien souvent de leur réputation et de leur position sociale dans le quartier. Si, comme Maai Chidoti ci-dessous, les plus riches et les plus influents parviennent à faire pression sur les plaignant-es, les familles les plus pauvres sont parfois contraintes de s'endetter pour dédommager un plaignant-e et éviter un recours en justice.

Encadré IV-12 : Faire pression sur les plaignant-es

Owen tenait une échoppe de CD, DVD et d'informatique au petit marché du voisinage de Zion derrière le marché central. Un soir d'octobre 2019, son jeune employé, qui dormait dans la boutique pour monter la garde, surprit un jeune homme tentant de rentrer par effraction et le reconnut. Owen porta plainte dès le lendemain au poste de police. Le soir même, il reçut alors la visite de deux amis de l'accusé qui lui demandèrent d'abandonner les poursuites. Constatant qu'il maintenait sa plainte, ils revinrent le lendemain armés de machettes pour le menacer mais Owen resta ferme sur ses positions. La famille élargie de l'accusé s'en mêla à son tour.

Sinkha, l'accusé, que je connaissais par ailleurs personnellement comme *call-boy* à la gare routière de Ndirande, était le neveu, orphelin, de Maai Chidoti, une importante *businesswoman* du quartier, propriétaire d'une lucrative batterie de poules pondeuses et de poulets, ainsi que d'une école privée en plein cœur du quartier. Elle s'était un temps investie dans les instances locales du CP et participait également à plusieurs espaces du gouvernement local. Elle était par ailleurs une contributrice importante de l'église pentecôtiste que fréquentait Owen où elle siégeait au conseil des aînées. Elle n'avait jamais réellement contribué à sortir son neveu, qu'elle considérait comme un « bon à rien », de l'économie de la rue après le décès de ses parents, se contentant de lui offrir le gîte et le couvert¹³⁴. Elle tolérait toutefois mal que celui-ci finît en prison et vînt ainsi compromettre sa réputation. Elle décida donc d'user de son influence pour contraindre Owen à abandonner l'affaire. Elle usa donc de son influence pour menacer ce dernier de l'accuser publiquement de fausses accusations contre son neveu s'il ne retirait pas sa plainte. Originaire de Zomba où vivaient ses parents, et installé à Ndirande avec son frère depuis seulement cinq ans et le début de ses études à l'université polytechniques de Blantyre, Owen ne bénéficiait ni du même statut social ni du même réseau que Maai Chidoti. Craignant pour sa réputation sur laquelle reposait la survie de son commerce, il décida d'abandonner les poursuites, affirmant finalement aux policier-es en charge de son dossier que son employé n'était pas certain d'avoir reconnu le jeune homme en question¹³⁵.

En tentant de protéger Sinkha d'une accusation de vol, Maai Chidoti cherchait également à assurer son propre statut social qui reposait en grande partie sur l'image de bienfaitrice qu'elle s'était construite à travers ses investissements dans les instances du gouvernement local, l'église et l'éducation des enfants du quartier. Si l'affaire se poursuivait et que la culpabilité de son neveu était reconnue par un tribunal, elle risquait d'être associée à ses mauvaises pratiques

¹³³ Voir aussi: S.-J. Cooper-Knock, "Policing in intimate Crowds", art. cit., p. 573.

¹³⁴ Notes de terrain, discussion avec Maai Chidoti, chez elle à Ndirande Makata, 2 octobre 2017.

¹³⁵ Notes de terrain, discussion avec Owen, Ndirande Makata, 29 octobre 2019.

et accusée d'héberger un « criminel », voire d'avoir contribué à sa mauvaise éducation. Elle usa alors de sa position pour intimider Owen, qui ne faisait pas le poids. Lui aussi évalua le coût social, moral et économique de l'affaire et décida d'abandonner les poursuites. Pour s'assurer de ne pas être exposée à un tel risque une nouvelle fois, elle prit elle-même en charge les sanctions contre Sinkha en lui interdisant l'accès à son domicile et lui coupant les vivres pour quelques semaines, le forçant à se tourner vers la solidarité de ses camarades à la gare routière¹³⁶.

Plus rarement, c'est contre les policier·es que les proches des suspect·es se tournent. Comme me l'expliquait le *constable* Loveson Chiteya en entretien, procéder à l'arrestation d'un suspect·e en plein jour était quasiment impossible en raison de la résistance opposée par la population :

Paul: Why are people resisting?

Loveson: There can be two or three things. One, you can have anti-police, two it can be a matter of not understanding what we do and what police work is about... but mostly it's because of relatives. In serious cases such as defilement. Then the person knows he will be prosecuted, no discussion possible... so his friends and relatives resist and help him escape. They can be afraid that the person you arrest will be convicted. And then you have many people who will just join because of morality.

Paul: Because of morality?

Loveson: Yes. Because they are friends to these relatives... or just to show solidarity... For some other offences such as "conduct likely to cause a breach of peace" in general people will not let you arrest the person if you act on the spot... they will argue that it is not a case.

Paul: So, in these cases you don't act?

Loveson: You act, but don't arrest. You intervene if you have the force with you... you can also advise. The action to be taken matters a lot. Cause if you arrest or act improperly, it can lead to some more issues. But if chances are there, you can make an arrest. You look at the surrounding people... how they are behaving. If they are friendly and you see that they are in need of an arrest, then you can proceed. If it is more tough, then you go to the station and organise some more officers. And if it is even more tough, then, you can throw some tear gas to disperse the people.

Paul: So, making an arrest is never really a priority?

Loveson: No, because if you rush to make an arrest, people around will start to stone you. So, it is better to clear the situation and take the two parties to solve the problem on the spot. Even if someone comes to the office and complain about a case, you rarely rush to make an arrest, because you can create a situation. Sometimes people can become very violent, they have even attacked and destroyed police stations...¹³⁷

Si, comme on l'a vu au précédent chapitre, certains territoires comme le marché, la gare routière ou les voisinages où se concentre les bars connus des policier·es pour servir de point de ralliement aux « voyous » du quartier sont particulièrement difficiles d'accès pour procéder à des arrestations, les propos de Loveson indiquent très clairement ici qu'en dehors de ces territoires, les liens de parenté, d'amitié ou de voisinage expliquent la résistance plus générale de la population aux arrestations.

¹³⁶ Conversation téléphonique, Maai Chidoti, 15 novembre 2019.

¹³⁷ Entretien, *constable* Loveson Chiteya, chez lui, Ndirande Magalassi, 5 octobre 2019.

À de rares occasions, ces situations peuvent déboucher sur l'organisation d'une marche et d'un rassemblement au poste de police, comme dans l'affaire du meurtre de Matope décrite en introduction de la thèse. Dans ce cas précis, comme souvent dans ce type d'événement, l'affaire se rapportait à un crime particulièrement grave et exceptionnel qui prenait une dimension publique et morale particulièrement forte. Celle-ci fut discutée, voire investiguée, non seulement au niveau du poste de police, mais également dans les espaces de sociabilité du quartier et au niveau du conseil du *village headman* qui rassemblait les aîné·es du village. L'intervention policière fut alors, plus que dans toute autre situation, scrutée et surveillée par la population, comme en témoignait la foule rassemblée autour des agent·es du CID qui menaient l'enquête aux domiciles de la victime et des suspects. Si les habitant·es se montrèrent silencieux et peu intrusifs dans le travail des policier·es, facilitant même l'accès au domicile de la personne décédée dont ils retrouvèrent les clés malgré l'absence de ses proches, les policier·es vivaient leur présence comme une pression supplémentaire et manifestaient leur agacement. Deux des suspects résidaient en effet dans le quartier et leurs familles étaient particulièrement influentes, car rattachées au lignage du *group-village headman* Matope mais aussi à celui du conseiller municipal local. Suite à leur arrestation, leurs proches étaient donc parvenus à activer leurs réseaux pour organiser une marche et un rassemblement devant le poste de police et exiger leur libération. Renseigné par les informateur·es personnels de plusieurs agent·es que des groupes se rassemblaient pour prendre le poste d'assaut et libérer de force les suspects, le *station crime investigation officer* (SCIO), responsable du bureau du CID, avait décidé, la veille, de convoquer une délégation d'aîné·es du quartier pour calmer la situation. Il me résumait ainsi leurs arguments, qui consistaient à défendre la position morale de leurs proches injustement arrêtés par rapport au comportement immoral de la victime :

You see, when the people in the village learned that their relatives had been locked up, they started to organise. They argued that the deceased was behaving very badly... he was very drunk at daylight and he was behaving like a fool, harassing women, touching their breast. So, he had to be punished for what he was doing... the husband of one woman he touched started beating him. But he did not stop there. Now he moved to this other party and kept drinking to a point where he was not able to move alone. The people there carried him home, they even borrowed a wheeler. The kid who borrowed the wheeler said that the deceased was just drunk but he was fine when they borrowed his wheeler. The sister of the deceased who was at home said that her brother was not bleeding at that time. So, people say that we are arresting them while they are good people, not criminals. They were saying, 'We are good Samaritans and we are taken to police cells?'¹³⁸

Son intervention n'avait pas suffi à empêcher le rassemblement et, recevant à nouveau les représentant·es des familles des suspects et de plusieurs membres du conseil de village dans son bureau, il finit par promettre la libération des suspects.

Si la plupart de ces marches et rassemblements devant le poste de police se déroulent pacifiquement, elles débouchent parfois sur la prise d'assaut du poste et par sa destruction. Bien que rares, ces épisodes violents sont vécus comme des traumatismes par les policier·es. Leurs récits circulent de poste en poste au gré des mutations, les agent·es qui les ont vécus les

¹³⁸ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 12 juillet 2018.

racontant avec passion à leurs nouveaux collègues, et guident les interprétations qu'ils se font de ces situations. Ce matin-là par exemple, la potentielle prise d'assaut du poste de police fut ainsi la première chose à laquelle pensèrent les deux jeunes *constables* au guichet lorsqu'ils virent la foule mécontente s'amasser dans l'accueil du poste de police pour exiger la libération des suspects.

3. Policer un quartier « difficile »

Pris dans leur ensemble, ces événements et leur mise en récit nourrissent la mémoire collective des policier·es et contribuent à façonner leurs représentations des quartiers populaires comme des territoires « difficiles » et dangereux. Les jeunes recrues, qui ont en grande majorité grandi en milieu rural, appréhendent toutes leur affectation dans ces espaces. Les histoires sur la dangerosité du quartier circulent à l'école de police et celles et ceux qui y sont affectés font l'objet de railleries de leurs camarades, mais aussi de leurs formateur·es ou d'anciens policier·es ayant travaillé là. Le *constable* Gift Namkudja, qui exprima, au détour d'une conversation, son désintérêt, voire son dégoût, pour la dimension physique et risquée de son métier, m'expliqua ainsi avoir pleuré lorsqu'il avait appris son affectation au poste de Ndirande :

Gift: With all what people say about locations like Ndirande, I was terrified to come here as a police officer.

Paul: What do you mean?

Gift: People say that Ndirande was the worst township in Blantyre. At the training school, the trainers always take it as an example when they talk about mob justice... people here can kill anyone whom they think is a thief. They are savages... they can even attack the police station and destroy it like they did in Chirimba some years ago¹³⁹.

De même, un jeune *constable* tout juste sorti de l'école me fit part de son angoisse suite à son affectation à Ndirande :

I don't like being here... At night, streets are overcrowded, when I come from the work at night I am afraid... it's always busy, never quiet here... and men here like to fight too much. And people behave like animals here! With their mob justice... that's the main problem here¹⁴⁰.

Si les angoisses s'estompaient après quelques mois à partager le quotidien des habitant·es, restaient toutefois des représentations communes d'une population violente et imprévisible prête à exploser à tout moment. « *People in Ndirande are angry... very angry. So anything can happen at any moment. Those riots happen out of nowhere most of the time... it just needs a spark and people will turn to the streets* » me lançait ainsi le sous-inspecteur Jewel Kaluwa en poste à Ndirande depuis plus de deux ans¹⁴¹. Ils savaient par ailleurs pertinemment que ces

¹³⁹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, quart de nuit, 29 septembre 2017. Il fait référence à l'attaque du poste de police de Chirimba, quartier voisin de Ndirande, détruit et brûlé par des habitant·es mécontents suite à une affaire de meurtre au marché. Voir : "Chirimba Residents Demolish Police Unit" [online], *The Nation*, November 2, 2013, <https://www.mwnation.com/chirimba-residents-demolish-police-unit/> (consulté le 1st/6/2021).

¹⁴⁰ Notes de terrain, patrouille piétonne, Ndirande, 26 octobre 2017.

¹⁴¹ Notes de terrain, *police lines*, Ndirande, 6 octobre 2017.

« émeutes » survenaient bien souvent après une intervention de leur part considérée comme illégitime. Présent depuis la même durée dans le quartier, le sergent Francis Mponera, pourtant responsable du CP et comptant parmi les agent·es du quartier à avoir noué le plus de relations personnelles avec ses habitant·es, m'en décrivait ainsi la population :

The main problem is mob justice. It comes out of ignorance. People don't understand police work here... so it can come at any moment. Someone is freed on bail and they will accuse of protecting criminals. Have you seen what happened at South Lunzu *Magistrate Court* last year? They burned it down! All of that is out of the ignorance of the people. They are not educated; they don't understand procedures and they act like this. And if on the contrary, you arrest someone that they believe is innocent, they will also attack you ... these things are unpredictable¹⁴².

Ce rapport anxieux au quartier et aux populations qui l'habitent est comparable à celui des recrues de la police française, largement issues de milieux ruraux ou de petites villes de province, affectées dans les quartiers populaires de banlieue parisienne¹⁴³. Mais à l'inverse des policiers qu'a accompagnés Didier Fassin en Seine Saint Denis, qui « ne connaissent leur quartier qu'à travers les vitres de leur véhicule de patrouille [...] et préférèrent ne pas habiter sur place¹⁴⁴ », les policier·es des quartiers populaires malawites sont très majoritairement amenés à élire domicile dans les mêmes territoires que ceux où ils travaillent. Contrairement à d'autres contextes, cette situation ne relève pas d'une volonté délibérée de l'institution¹⁴⁵. Elle est davantage la conséquence indirecte d'une politique de recrutements importants depuis les années 1990, qui ne s'est pas accompagnée de création de logements de fonction. Relativement isolés du reste du quartier et construits à côté du poste de police, les baraquements de Ndirande ne peuvent accueillir qu'une trentaine de familles, forçant la grande majorité des agent·es (160 en 2018) à se trouver un logement personnel. Or, le choix de résider dans un quartier moins densément peuplé et qu'ils estimeraient plus sûr, tout en payant chaque jour le transport pour se rendre au travail, est particulièrement coûteux pour des agent·es dont les salaires ne leur permettent que difficilement de s'extirper des classes moyennes inférieures. C'est donc grandement par défaut qu'ils vivent mêlés aux populations qu'ils policent.

Cette situation particulière, ne fait que renforcer leur exposition non seulement aux sollicitations intempestives de leurs proches et de leurs voisin·es, mais aussi aux jugements de

¹⁴² Notes de terrain, Blantyre, 24 septembre 2017. Le sous-inspecteur fait quant à lui référence à la destruction de la *Magistrate Court* de South Lunzu, dans le secteur sous autorité du poste de police de Ndirande une fois encore à la suite d'une affaire de meurtre au marché du quartier de Machinjiri : 'Angry Mob Sets Court on Fire, Attack Malawi Police Officers: Two Arrested' [online], *Nyasa Times*, February 4, 2016, <https://www.nyasatimes.com/angry-mob-sets-court-on-fire-attack-malawi-police-officers-two-arrested/> (consulté le 6/1/2022).

¹⁴³ J. Gauthier, « Esquisse du pouvoir policier discriminant. Une analyse interactionniste des cadres de l'expérience policière », *Déviance et Société*, vol. 34, n° 2, 2010, p. 267–278.

¹⁴⁴ D. Fassin, *La force de l'ordre*, *op. cit.*

¹⁴⁵ Comme le Paris de la seconde moitié du XIX^e siècle où les nouveaux « sergents de ville » sont installés dans les quartiers, au milieu des populations qu'ils encadrent, de manière à renforcer la proximité avec la population. Q. Deluermoz, *Policiers dans la ville*, *op. cit.*

la population sur leur conduite et à d'éventuelles sanctions si celle-ci est jugée inappropriée¹⁴⁶. Un exemple survint quelques semaines précédant mon arrivée à Ndirande en septembre 2017. Un sergent, connu pour sa fréquentation des *shebeens* les plus mal famés du quartier de Zambia, mais également pour son attitude particulièrement agressive avec les civil·es, tout en étant protégé de toute procédure disciplinaire par ses relations personnelles en haut lieu, fut tabassé par un groupe de villageois un soir alors qu'il rentrait chez lui. Il passa deux semaines à l'hôpital et fut arrêté plus d'un mois pour raisons médicales. Depuis plusieurs semaines avant son agression, des rumeurs circulaient dans le quartier de Majika où il résidait, l'un des plus populaires de Ndirande, selon lesquelles il aurait eu des relations sexuelles non protégées avec des adolescentes et leur aurait transmis le VIH. Si, au poste de police, personne ne s'étonnait que cela soit tombé sur lui, ces situations agissent toutefois comme une piqûre de rappel pour tous les policier·es : ils se savent soumis au regard inquisiteur d'une population qui n'hésite pas à sanctionner les agent·es qu'elle estime déviants.

Comme me le concéda le sergent James Mandala, ces attaques prenant pour cibles des agent·es individuellement sont exceptionnelles¹⁴⁷. Elles suffisent toutefois à guider leurs stratégies de logement, incitant le plus grand nombre à s'installer dans les voisinages qui environnent le poste de police, dans des logements proches de ceux de leurs collègues. James partageait ainsi un *compound* situé à l'entrée de la piste menant au poste avec trois autres collègues et leurs familles. De même, le *constable* Gift Namkudja, particulièrement anxieux à l'idée de s'installer à Ndirande, avait opté pour un logement individuel jouxtant celui du sergent Loveson Chiteya dans le voisinage de Magalassi à cinq minutes à pied du poste. Comme bien d'autres collègues, il prenait par ailleurs soin de laisser son uniforme dans le placard du bureau de l'*investigation branch* et se rendait ou repartait du travail uniquement en civil. « *It's very dangerous for police officers to walk alone in the streets of Ndirande wearing a uniform. You can be assaulted! Especially at night*¹⁴⁸ », me confia-t-il un jour que je m'amusai de son petit rituel. Résidant à la fois proche les un·es des autres et du poste de police sur lequel ils peuvent se replier rapidement au cas où leur logement serait pris d'assaut, les policier·es font ainsi corps face au risque que représente à leurs yeux leur environnement social direct. Après avoir subi un cambriolage en 2018 alors qu'il résidait dans le voisinage réputé mal famé de Zambia, le sergent Mike Chimwana avait ainsi décidé de déménager à Magalassi pour « se rapprocher de [ses] collègues » : « *The sergeant Kapalusa is my neighbour, the sergeants Mandala, Maploti and Beza live close by... I feel safe in here* », m'expliquait-il en me présentant son nouveau logement. En repartant, il se permettait même de laisser la clé derrière une fenêtre qui ne fermait pas pour sa femme qui rentrait plus tard¹⁴⁹. Ce n'est qu'après quelques années en fonction que certain·es commencent à se projeter plus sereinement dans leur vie de policier·e dans le quartier

¹⁴⁶Il s'agit là d'un élément central du rapport de la police à la population en milieu populaire souligné dès les années 1950 aux USA par W. Westley, « Les racines de l'éthique policière [1950] », art. cit., p. 43.

¹⁴⁷ Notes de terrain, patrouille piétonne en journée, 10 octobre 2017.

¹⁴⁸ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, patrouille de nuit, 29 septembre 2017.

¹⁴⁹ Notes de terrain, après-midi avec le sergent Mike Chimwana, 18 octobre 2019.

et achètent ou louent dans d'autres voisinages plus éloignés ; parfois pour rejoindre le *compound* d'une épouse ou d'un mari, ou s'installer seul·e dans un logement plus grand dans un voisinage où les loyers sont moins onéreux et où ils peuvent établir une petite activité commerciale. Le sergent Oliver Sabola, en poste à Ndirande depuis 2008 m'expliqua par exemple avoir été particulièrement « préoccupé » en apprenant son affectation à Ndirande et s'être installé, comme nombre de ses collègues, en contrebas du poste de police par souci de « protection ». Après quelques années en poste, il avait toutefois pris conscience que le quartier « n'était pas aussi dangereux que les gens le disaient » : « *People in Ndirande are now focused on their business, it's a hardworking people... it's not as dangerous as it used to be*¹⁵⁰. » En 2013 il avait donc décidé d'investir dans une grande maison indépendante dans le voisinage de Makata à une vingtaine de minutes à pied du poste de police, dédiant une partie de son domicile à une petite épicerie ouverte sur la rue que tenaient son épouse et son neveu.

Au-delà de leurs choix de résidence, ces représentations contribuent largement à orienter les actions des agent·es dans la gestion des affaires dont ils ont la responsabilité. Pris entre les proches des victimes qui demandent justice et ceux des suspects qui cherchent à tout prix à se protéger du discrédit qu'entraîne une mise en cause dans une affaire criminelle, ils se démènent pour établir un espace de dialogue entre eux afin de trouver une solution, sans que l'une des parties perde la face. Comme le *constable* Mike Chimwana cité plus haut, ils font de leur rôle de médiateur·e l'une des clés pour éviter que les affaires ne débouchent sur des désordres plus importants encore. Dans l'affaire du meurtre de Matope rappelée ci-dessus, le SCIO était ainsi coincé entre les proches du défunt et ceux des suspects. Son interprétation de la situation était guidée par une double appréhension : que les premiers puissent « *faire leur mob-justice* » s'il libérait les suspects trop tôt ou à l'inverse que les seconds prennent d'assaut le poste de police pour les libérer s'il les gardait trop longtemps en détention.

Conclusion du chapitre

Partant de l'analyse d'une pratique policière qui s'est imposée comme une « norme pratique¹⁵¹ » au sein des postes de police du Malawi depuis la fin de la dictature, nous avons proposé dans ce chapitre une réflexion sur la question centrale du pouvoir discrétionnaire des policier·es qui continue à concentrer l'essentiel de l'attention des recherches sur le travail de police. L'administration d'une justice sur le champ par des policier·es jouant quasiment un rôle de juge local invite alors à décroiser les approches sur le travail de police et celles portant sur le travail de justice.

L'ethnographie symétrique des rapports police-population dans les quartiers populaires de Blantyre suggère que la généralisation de la médiation, bien au-delà de ce que prévoit le mandat

¹⁵⁰ Notes de terrain, Ndirande, chez le sergent Oliver Sabola, 3 octobre 2017.

¹⁵¹ J.-P. Olivier de Sardan, « Développement... », art. cit..

policier officiel, est le résultat des ajustements quotidiens entre les « rapports ordinaires¹⁵² » des gouverné·es au travail de police et les représentations et intérêts des agent·es ; ajustements grandement favorisés et légitimés par le nouveau cadre institutionnel suite à l'introduction de la philosophie du *community policing*. Elle répond d'abord à une volonté des policier·es de se mettre en phase avec les attentes des gouverné·es, qui privilégient l'exercice d'une justice réparatrice sur le champ à une solution judiciaire très incertaine. Cette volonté leur permet de satisfaire leurs propres représentations du travail policier comme garant de la « paix » sociale, et d'habiter le rôle d'éducateur·e d'une population grandement « ignorante ». Mais elle répond aussi à des enjeux plus pragmatiques. Dans un contexte local qu'ils jugent difficile – symbolisé par la menace de la « *mob-justice* » – mais aussi dans un environnement professionnel incertain, le choix de la médiation et des arrangements à l'amiable entre plaignant·es et accusé·es leur apparaît en effet comme le moins risqué – pour leur propre sécurité physique au quartier et pour leur carrière¹⁵³.

À l'issue de cette première réflexion sur les pratiques policières, la question des ressorts qui poussent la population à se tourner vers la police plutôt qu'une organisation autre reste entière, qui plus est dans un contexte où les alternatives sont nombreuses et où l'action policière reproduit en partie les mécanismes informels de résolution des conflits qui ont cours dans les villages. Pour y répondre, tournons-nous désormais vers l'analyse des formes spécifiques de l'autorité policière qui la distinguent du reste des organisations composant l'arène policière locale.

¹⁵² A. Spire, « État des lieux... », art. cit..

¹⁵³ L'importance de l'appréhension de ces deux types de risques dans la « sous-utilisation » du droit par les policier·es est un point également soulevé par Olly Owen dans le cas du Nigéria : O. Owen, «The Police and the Public», art. cit..

Chapitre V.

Violences et territoires policiers

Domination physique et domination bureaucratique

Refus de prendre en charge une « affaire civile » au prétexte qu'elle ne relève pas de leur juridiction, poursuite d'un accusé en justice malgré les supplications de ses proches et l'argent qu'ils leur proposent voire le retrait du plaignant·e, passage à tabac d'un accusé afin de lui soutirer des aveux... Les pratiques analysées dans ce chapitre constituent en partie l'envers de la médiation, lorsque la flexibilité laisse place à la rigueur bureaucratique et/ou à la violence physique. Toutes ne se résument pas pour autant à une opposition trop stricte entre concessions informelles aux demandes populaires d'une part et inflexibilité d'une autre. Il apparaîtra de plus en plus clairement au fil des pages à venir que l'incertitude dans laquelle sont maintenues la plupart des affaires contribue en effet à brouiller la frontière entre les deux. Aussi, une médiation peut vite être interrompue par les agent·es, les dépositions des différentes parties mises par écrit et compilées dans un *case file*, l'accusé mis en cellule et l'affaire transférée aux tribunaux. À l'inverse, la poursuite d'une médiation n'empêche pas le recours à des outils bureaucratiques, à la menace d'une procédure judiciaire ou encore l'exercice de violences physiques pour obtenir finalement un accord informel. Enfin, une affaire à laquelle des policier·es ont d'abord apporté une réponse pénale rigoureuse peut finalement être close de manière informelle par d'autres collègues qui la reprennent. L'enjeu n'est donc pas tant de documenter ce qui constituerait une face plus sombre du travail de police, après en avoir vu une dimension plus conciliante, que d'analyser les formes de l'autorité policière ; c'est-à-dire les modalités par lesquelles les agent·es disciplinent les actions et les corps des gouverné·es, dans le cadre des médiations comme dans les situations où ils ne souhaitent pas – ou ne peuvent pas – procéder à des arrangements à l'amiable. On questionnera particulièrement la dimension spatiale de ces pratiques coercitives qui se limitent à quelques territoires bien précis. S'intéresser aux formes de l'autorité policière dans le quartier nous permettra en retour de renseigner les mécanismes d'intériorisation de la contrainte policière par la population et de comprendre pourquoi, dans une arène policière saturée d'autorités investies d'une mission policière, les plaignant·es choisissent de solliciter la police plutôt que d'autres.

Deux formes principales de l'autorité policières ressortent. Les contraintes bureaucratiques d'une part, c'est-à-dire l'usage des outils légaux, des procédures et des papiers, qui contribuent à la production d'un « ordre bureaucratique¹ » au sein duquel les agent·es sont en position de domination. Les contraintes physiques d'autre part, qui peuvent aller de l'emploi « proportionné » de la force que leur confère leur mandat à des usages plus extrêmes et illégaux de la violence. Le choix est donc fait de rassembler dans une même analyse violences légales et illégales d'une part, violences physiques, violences symboliques et contraintes bureaucratiques d'une autre, de manière à révéler les enjeux autour de leur articulation. On montrera notamment qu'elle confère aux policier·es un contrôle du temps et des corps des gouverné·es, deux modalités classiques de la domination bureaucratique et policière².

Il convient néanmoins de rester attentif aux dichotomies entre violence légale et illégale, légitime et illégitime, physique et symbolique qui restent prépondérantes tant aux yeux des policier·es que de ceux auxquels ils sont quotidiennement confrontés. D'abord parce que « la distinction entre le recours à la force légitime et l'exercice de la violence illégitime » est « au cœur de la définition de la mission policière » au Malawi comme ailleurs³. Comme le rappelle Cédric Moreau de Bellaing, elle « est indexée à la fois à des exigences situationnelles et à des rapports de droit⁴ ». La prise en compte des logiques situationnelles, révèle que les usages de la coercition servent à réaffirmer une autorité que les policier·es estiment contestée. Ces usages permettent de tracer les contours d'un « territoire policier⁵ » où la domination policière ne souffre d'aucune remise en cause. Mais s'ils jouissent d'une grande autonomie par rapport à une hiérarchie centrale lointaine, les policier·es restent en partie soumis au cadre juridique de leur mandat ; qui plus est dans un contexte où, on l'a vu, la question du respect des « droits humains » par la police occupe une place centrale dans le paysage politique et médiatique des années 2010. Les évolutions du mandat policier et du contexte politique invitent alors à questionner les changements dans « l'économie de la menace⁶ » entre contrainte physique, dont le coût augmente, et contrainte bureaucratique dont le recours peut s'avérer moins risqué⁷.

¹ Je reprends la notion « d'ordre bureaucratique », à Jan Beek : *Producing Stateness, op. cit.*

² Sur le temps, comme le souligne Pierre Bourdieu : « Le pouvoir absolu est le pouvoir de se rendre imprévisible et d'interdire aux autres toute anticipation raisonnable ». P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes, op. cit.*, p. 328. Fabien Jobard fait quant à lui de « l'atteinte au corps » la manifestation qui caractérise de la coercition policière : *Bavures policières ?, op. cit.*, p. 104.

³ C. Moreau de Bellaing, « Comment (ne pas) produire une critique sociologique de la police », art. cit., pp. 671–672. Si, depuis les propositions séminales d'Egon Bittner, la place de la violence comme « fondement du rôle de la police » est débattue, sa centralité dans la définition du mandat policier fait, elle, l'objet d'un consensus parmi les spécialistes du travail de la police. Voir E. Bittner, « Florence Nightingale à la poursuite de Willie Sutton. Regard théorique sur la police », art. cit. et le dossier consacré à cette question dans la revue *Déviance et Société*, vol. 25, n°3, 2001.

⁴ C. Moreau de Bellaing, « Comment (ne pas) produire une critique sociologique de la police », art. cit., p. 672

⁵ F. Jobard, *Bavures policières ?, op. cit.*

⁶ D. Memmi, « Entre domination physique et domination symbolique: une économie de la menace » dans *La gouvernabilité*, Paris/Amiens : PUF/CURAPP, 1996, p. 45–62.

⁷ Voir aussi: J. Hornberger, *Policing and Human Rights, op. cit.*, pp. 104–116.

À ces enjeux autour de la légalité des usages de la force par les policier·es s'ajoute la question de leur légitimité, qui recoupe en partie les divisions juridiques sans s'y superposer parfaitement. On s'intéressera alors tant aux « dilemmes moraux⁸ » auxquels sont confrontés les agent·es lorsqu'ils (ou leurs collègues) emploient la force, qu'aux perceptions qu'ont les gouverné·es des usages policiers de la contrainte ; c'est-à-dire aux mécanismes conflictuels par lesquels des pratiques sont qualifiées comme « violentes⁹ ». Dans un contexte où le recours à la violence contre les « criminel·es » n'est pas exclusivement le fait des policier·es mais peut-être exercé tant par les *neighbourhood watches* que dans des situations de justice de rue, la question de la perméabilité policière aux usages populaires de la violence et aux attentes populaires en matière de punition corporelle se pose¹⁰. Vu sous cet angle, l'usage de la coercition n'est pas nécessairement le symptôme d'une crise de légitimité d'une police qui chercherait à reprendre le contrôle par la force, mais peut tout aussi bien constituer « l'un des vecteurs de choix de la recherche hégémonique¹¹ ». Une telle perspective incite alors à voir dans certains usages de la contrainte des formes de « vigilantisme policier¹² » observé dans d'autres contextes de pluralisme policier.

Le chapitre commence par analyser la production de l'ordre bureaucratique par les policier·es (I). On analysera ensuite le rôle de la violence dans la délimitation du territoire policier (II), avant de revenir sur la complexe articulation entre légitimité et légalité des usages policiers de la coercition (III).

⁸ J. Beek and M. Göpfert, "Police violence in West Africa", art. cit.

⁹ Si « il existe incontestablement des faits de violence en soi » rappelle Sandrine Lefranc, « cette violence n'existe pas en tant que violence tant qu'elle n'a pas été qualifiée comme telle » : S. Lefranc, « La "juste distance" face à la violence », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 174, 2002, p. 506

¹⁰ Voir par exemple les remarques de Lars Buur à propos des circulations entre usages populaires et policiers de la violence dans les townships sud-africains: "The Sovereign Outsourced", art. cit.. Voir aussi: J. Beek and M. Göpfert, "Police violence in West Africa", art. cit., pp. 482–484.

¹¹ J.-F. Bayart, « Hégémonie et coercition... », art. cit., p. 126

¹² S.J. Cooper-Knock and O. Owen, "Between vigilantism and Bureaucracy", art. cit. ; B. Jauregui, "Just war: The metaphysics of police vigilantism in India", art. cit..

I. L'ordre bureaucratique

Dans une arène policière saturée d'institutions aux origines, aux compétences et aux registres de légitimité variés, et où les identités de policier et d'habitant du quartier se confondent, la spécificité de l'institution policière tient en grande partie à la dimension bureaucratique et légale de son autorité. L'uniforme, l'arme, les documents administratifs, le jargon juridique et pénal, dont on a pu voir qu'ils constituaient des supports privilégiés pour revaloriser le métier de policier, s'intègrent à une « étiquette professionnelle¹³ » : un ensemble de pratiques quotidiennes destinées à produire un « nous » policier distinct du reste de la population du quartier, par lesquelles les agent·es cherchent à s'imposer dans l'arène policière locale.

1. Replis tactiques sur le rôle institutionnel

Les multiples facettes du rôle institutionnel qu'investissent les policier·es au quotidien leur offrent un certain nombre de refuges : pour esquiver un ou une habitant·e aux sollicitations dérangeantes, refuser une affaire peu intéressante ou encore pour contourner l'influence d'une personnalité politique qui cherche à protéger un suspect. Stratégie classique mise en valeur par la sociologie des petits fonctionnaires, le repli tactique sur le rôle institutionnel, qui se manifeste généralement par un « surconformisme bureaucratique¹⁴ » aux règles et aux directives officielles de la hiérarchie, figure aussi en bonne place parmi les tactiques de protection individuelles face à des situations périlleuses qui risqueraient de compromettre la face de l'agent·e auprès des gouverné·es comme de sa hiérarchie¹⁵.

« *This is not police work* » : *refuser les affaires « inintéressantes »*

Lorsqu'une plainte leur est formulée, il appartient aux policier·es de décider si celle-ci relève du registre des « affaires civiles » ou des « affaires criminelles ». La tendance prépondérante des policier·es à privilégier la médiation dans les affaires civiles comme criminelles, abordée au chapitre précédent, ne doit pas pour autant nous amener à sous-estimer les enjeux autour de cette classification.

La délimitation formelle entre ces deux catégories est facilement traçable dans la mesure où, à l'inverse d'une affaire civile, une affaire criminelle implique qu'une loi a été transgressée

¹³ E.C. Hughes, *The Sociological Eye. Selected Papers*, New Brunswick : Transaction Publishers, 1993 [1971], pp. 132–140 & 326–338.

¹⁴ R.K. Merton, "Bureaucratic Structure and Personality", art. cit. Dans une perspective différente à celle de Merton pour qui le « pointillisme rigoureux » est une conséquence naturelle et inconsciente de l'organisation bureaucratique, les observations faites au Malawi suggèrent qu'il tout aussi bien revêtir une dimension tactique.

¹⁵ Voir dans le cas des fonctionnaires français : Y. Siblot, *Faire valoir ses droits au quotidien*, op. cit., pp. 161–165 ; V. Dubois, *La vie au guichet*, op. cit., pp. 257–263.

de manière intentionnelle par une ou plusieurs personnes. Mais en pratique, la frontière est ténue. L'essentiel des affaires discutées au poste de police contiennent en effet suffisamment de péripéties pour pouvoir tomber dans l'une ou l'autre catégorie. Il est par exemple souvent possible de trouver dans une simple affaire de dette des circonstances aggravantes qui permettent de la requalifier en « fraude », « abus de confiance » ou « abus de pouvoir », et de la faire ainsi basculer dans le registre criminel, autorisant légalement les agent·es à s'en saisir et à poursuivre la personne accusée au tribunal. Ceux-ci savent alors aussi bien revendiquer une conception particulièrement rigide de cette distinction – afin par exemple, de délimiter ce qui relève officiellement de leur travail et ce qui n'est qu'un « extra » –, que jouer sur le flou définitionnel de ces catégories pour moduler les réponses qu'ils apportent aux demandes des gouverné·es.

Débordés par l'afflux d'affaires civiles qui ne relèvent pas officiellement de leur juridiction, les policier·es les évaluent à l'aune de considérations morales et matérielles et procèdent à un tri, déléguant sur d'autres organisations celles qui ne leur semblent pas présenter d'intérêt. « *This is not police work* » trancha par exemple le sergent Goodwell Nkolokoti après un profond soupir, congédiant ainsi un jeune homme qu'il accusait de venir régler ses problèmes personnels au poste de police et de lui faire perdre son temps¹⁶. Il se justifia ensuite auprès de moi en recourant aux catégories juridiques et à son mandat qui se limitait officiellement aux affaires pénales. En manifestant leur « indifférence » aux situations personnelles des gouverné·es, les policier·es se replient sur leur rôle bureaucratique et cherchent par là à réaffirmer leur autorité sur une population à laquelle ils reprochent de les solliciter pour des affaires sans importance¹⁷. Mais tandis que des affaires civiles qui n'entrent pas dans leur juridiction font parfois l'objet d'un investissement important des agent·es, d'autres qui relèvent selon toute vraisemblance de leur compétence pénale peuvent être rejetées lorsque les agent·es perçoivent un danger. C'est notamment le cas lors des affaires impliquant des actes de sorcellerie que les policier·es cherchent toujours à tenir à distance.

Encadré V-1 : “We don't deal with magic” – refuser les affaires de « sorcellerie »

Un homme âgé, d'apparence modeste se présente au bureau de l'*investigation branch* accompagné de sa voisine qu'il accuse d'avoir dérobé 40 000 kwachas chez lui. Celle-ci sort une lettre de convocation qu'elle remet au sergent.

Sur invitation du policier, l'homme explique l'affaire et accuse la femme d'avoir fait « disparaître » l'argent, sous-entendant clairement un acte de sorcellerie. Lorsqu'ils entendent cela, les cinq policier·es assis dans le bureau poussent un cri de rejet. Le sergent qui semblait prendre l'affaire en main lui coupe la parole et s'adresse alors à lui sur ton très agressif, lui demandant ce qu'il est venu faire à la police avec ses histoires de sorcellerie. Il lui intime l'ordre de déguerpir et d'aller plutôt solliciter la cour du *village headman*.

¹⁶ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *investigation branch*, 30 juin 2018.

¹⁷ Comme le souligne Michael Herzfeld, l'un des principaux ressorts de la domination bureaucratique tient à la « production sociale de l'indifférence » aux situations individuelles : *The Social Production of Indifference*, *op. cit.*.

L'homme, incrédule, se défend, arguant que ses 40 000 kwachas ont bel et bien disparu. Rien n'y fait, les policier·es refusent d'en entendre plus et l'accusent de leur faire perdre du temps. Il finit donc par sortir, disant qu'il va retrouver l'argent lui-même grâce à la magie, ce qui provoque un fou rire général dans le bureau.

Avant qu'il ne passe à l'affaire suivante, je demande au sergent de m'expliquer pourquoi avoir rejeté cet homme :

Sgt: We don't deal with magic here! This is a police station, not a house for witches.

Paul: But isn't it a case of theft anyway?

Sgt: This is not a case anymore. This man says it's magic. We don't take the case. This is now a civil matter.

Paul: But is it just because he said it? Had it been he had just said 'she stole my money' you would have taken the case?

Sgt: Yes, if he wants the police to help him he does not bring magic in the police station. If it's a theft we can assist. But not in that situation.¹⁸

L'affaire dont il était question ici possédait *a priori* toutes les caractéristiques d'une affaire criminelle sérieuse puisqu'une somme importante d'argent, représentant environ un mois de revenu pour une bonne partie de la population de Ndirande, avait été dérobée au domicile du plaignant. Elle rentrait donc formellement dans la juridiction policière, comme en avait d'ailleurs jugé l'agent qui avait reçu la plainte et qui avait fait remettre à l'accusée une lettre de convocation au poste de police. Mais dès la mention d'un acte de sorcellerie par le plaignant, les policier·es décidèrent brusquement de la faire basculer dans le registre des « affaires civiles » pour s'autoriser à la refuser. Les raisons derrière un tel refus étaient multiples. Une première tenait d'abord à la crainte inspirée par les affaires qui touchent à la sorcellerie et à l'occulte. S'ils manifestent du mépris à l'égard des explications jugées irrationnelles du plaignant, les policier·es ne sont pas étrangers aux discours sur les forces occultes et sur le pouvoir des sorciers qui traversent toutes les strates de la société malawite¹⁹. Ils les prennent donc bien plus au sérieux que les rires moqueurs des agent·es présents ce jour-là ne le laissent entendre. Aussi, préfèrent-ils se tenir à distance de ces histoires afin d'éviter d'en payer les éventuelles conséquences. Mais en réagissant comme ils le firent, en moquant l'irrationalité des explications du plaignant et en le renvoyant à la cour du *village headman*, les policier·es cherchaient également à réaffirmer la légitimité bureaucratique et légale de leur travail et à délimiter la frontière qui les séparait de la chefferie, organisation concurrente dans l'arène policière locale.

« *We are going to court* » : *poursuivre les affaires pénales « dans les règles »*

La tactique inverse consiste à imposer un traitement pénal « dans les règles » d'une affaire en la maintenant dans le registre des « affaires criminelles », au mépris des tentatives des justiciables pour imposer une médiation. Le traitement de l'affaire de Matthew Balaka, l'un des *chairmen* de la gare routière de Ndirande dont nous avons dressé le portrait au chapitre III,

¹⁸ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *investigation branch*, 5 juillet 2018.

¹⁹ H. Englund, "Witchcraft and the Limits of Mass Mediation in Malawi", *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 13, n° 2, 2007, p. 295–311.

arrêté en juillet 2018 à une époque où il n'était pas encore *chairman* du *community policing*, illustre parfaitement les différentes logiques qui amènent les policier-es à faire preuve d'une telle rigidité.

Encadré V-2 : “My hands are tied” - Contourner l'influence politique

Lorsque j'arrive ce matin au poste de police, la femme de Matthew Balaka, assise sur le banc devant l'entrée, m'interpelle pour m'annoncer que son mari a été arrêté la veille et que les policiers refusent de le laisser sortir. Je décide donc de me rendre à la porte de la cellule pour m'entretenir avec lui, croisant le sergent Francis Mponera qui me lance avec un air moqueur que « [mon] ami Balaka » est en cellule. À travers la porte, Matthew m'explique avoir été arrêté au barrage routier de Magalassi alors qu'il conduisait ivre, qu'il comptait deux prostituées parmi les passager-es et que sa voiture n'était pas assurée. Il s'est emporté lors du contrôle, des insultes ont été échangées et il en est même venu aux mains avec deux policiers. Son visage tuméfié et son arcade sourcilière couverte de sang séché attestent de la violence de l'interaction. Pour couronner le tout, il est recherché par la *traffic police* depuis un mois, après avoir refusé d'honorer sa convocation au poste de police suite à un accident avec un autre véhicule. Il m'explique avoir pu joindre son « patron » au sein du parti au pouvoir, pour lequel il a plusieurs fois travaillé comme garde du corps, agent de sécurité ou joué les gros bras. Il n'a pas toutefois pas d'information sur le succès de cette entreprise et me demande si je peux en apprendre un peu plus pour lui.

Les agent-es de la *traffic police* me redirigent vers le bureau des *prosecutions* à qui l'affaire a déjà été transférée, compte tenu des complications et du comportement de Matthew : « *This man is a beast!* insiste la responsable du département, *He injured three of my officers!* ».

Là, j'apprends que l'affaire est dans les mains du responsable de la *prosecution branch* en personne, qui prévoit son transfert au tribunal dans la journée. Celui-ci refuse de le remettre en liberté conditionnelle dans l'attente de son procès : « *This is a matter of honour here. This man was too violent with us, he punched the officers who controlled him, he was drunk while driving a car with no driving licence and no insurance... my friend... it's too much. People should learn to respect our work. Anyway, we cannot take any decision here as the order was given by the officer in charge himself... you can try to talk to him.* »

Décidé à en savoir plus, je me suis donc directement entretenu avec l'OC, un homme d'une cinquantaine d'année, qui ne quitte jamais un uniforme impeccable arborant ses médailles et ses épaulettes de commissaire adjoint. Arrivé au poste de Ndirande depuis quelques mois seulement, ses subordonné-es le présentent comme un policier particulièrement attaché au respect de la loi et des procédures, se tenant à distance de la vie sociale du quartier. L'OC m'avoue avoir reçu de nombreux appels, d'abord de l'oncle de Matthew qui est avocat, puis d'une personnalité importante du parti au pouvoir à l'échelle de la région, dont il a préféré me taire le nom. Il souhaite toutefois faire de l'affaire un « exemple », tant l'irrespect et l'agressivité de Matthew lors de son interpellation avaient été importants à ses yeux : « *you cannot treat police like that. In this case, there is no negociation possible, we are going to court* ». Il me fait néanmoins part de son embarras face aux intrusions de ces personnalités politiques car celles-ci peuvent avoir de l'influence sur ses supérieurs et concède qu'il ne souhaite pas risquer sa carrière pour faire un exemple.

Il a alors trouvé un moyen de contourner cette tentative d'interférence politique en prétextant une pression directe, venant de plus haut encore, qu'aurait mobilisée le plaignant dans l'affaire de l'accident survenue un mois plus tôt : « *I told that person that my hands are tied, that I would be glad to help but that I received orders from the top, and that I could not do anything. It seems it was enough because they did not bother me again.* » « *The sooner the case is in the hands of the judge, the better it is* » conclut-il.

L'après-midi même, Matthew passe devant le juge. Il obtient une mise en liberté conditionnelle en attente de son procès prévu une semaine plus tard. Dans la voiture qui nous

ramène au poste de police, Rob Katombo, sous-inspecteur au bureau des *prosecutions* qui a récupéré le dossier, n'en démord pas : « *I will get him. Him and his uncle think they can play with us, but I will do my work very professionally! I will get all the witnesses I have: the traffic officer who arrested him yesterday, the complainant from his accident, the other officer who tried to call him for weeks... for weeks he tried to call him without success. He will not go freely!*²⁰ »

Toutefois, malgré tous les efforts déployés par le policier, l'intervention de son oncle, qui dispose de nombreux contacts à la *Magistrate Court* de Blantyre, lui permet finalement d'éviter la prison et de s'en tirer avec une amende de 175 000 kwachas, que l'oncle considère « très raisonnable compte tenu des faits qui lui sont reprochés²¹ ».

D'abord, dans ce genre d'affaire, le refus des policier·es de négocier la libération d'une personne accusée est davantage lié à son attitude jugée « provocatrice » et « irrespectueuse » qu'à la nature des infractions commises. Le sous-inspecteur Rob Katombo, qui prépara le dossier de poursuites à remettre au tribunal, opposa ainsi son « professionnalisme » au comportement « inacceptable » de Matthew, promettant de faire les choses dans les règles pour s'assurer d'une peine exemplaire. Si Matthew s'était montré ici particulièrement violent avec les policier·es qui l'avaient arrêté, dans bien des cas, le simple fait de ne pas se présenter au poste de police après avoir reçu une convocation écrite est jugé suffisamment irrespectueux pour justifier un renvoi devant le juge. Ce fut par exemple ce qui arriva à Malikani, un jeune homme de Makata accusé d'avoir frappé le fils de sa voisine. Il avait refusé d'honorer sa convocation malgré l'intervention du *chairman* de *community policing committee* (CPC) de son voisinage, forçant les policier·es à procéder à son arrestation. Le sous-inspecteur en charge de l'IB le matin où son affaire devait être discutée ordonna immédiatement à une *constable* de procéder à l'ouverture officielle d'une affaire criminelle pour « A.O.A.B. harm²² », puis, se tourna vers moi :

This is a case of assault occasioning bodily harm but it's a minor one. I am sure we could have settled that with a mediation. But that guy lost his chance now... he disrespected our work by refusing to come to the police station and discuss. Now it's over, I'm sending a team to arrest him and he will be prosecuted²³ ».

Le soir même, une équipe procéda à l'arrestation de Malikani qui fut finalement présenté au tribunal en fin de semaine où il fut condamné à 6 mois de prison.

Le suivi rigoureux des procédures policières et judiciaires permet par ailleurs aux agent·es de terrain de se protéger d'éventuelles sanctions de la hiérarchie centrale lors de la gestion de cas épineux²⁴. C'est le cas lorsque la personne s'est rendue coupable d'une « infraction sérieuse » telle que le définit le code de procédure policière²⁵. En plus de juger eux-mêmes ces

²⁰ Notes de terrain, poste de police de Ndirande et *Magistrate Court* de Blantyre, 20 juillet 2018.

²¹ Notes de terrain, *Magistrate Court* de Blantyre, 27 juillet 2018.

²² Assault occasioning bodily harm, Code Penal, s254.

²³ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *investigation branch*, 5 juillet 2018.

²⁴ Voir aussi: R.V. Ericson, *Reproducing Order: A Study of Police Patrol Work*, University of Toronto Press, 1982, p. 126 et suivantes ; J. Beek, *Producing Stateness, op. cit.*, p. 79.

²⁵ Le *Criminal Procedure and Evidence Code* (s161G), définit comme « serious offence » les cas de trahison, génocide, meurtre, viol, agression sexuelle sur mineure et vol avec violence.

crimes particulièrement « immoraux », les policier·es, à l’instar de la sergente Martha Magamba du bureau du CID de Soche, estiment que les risques pris pour les détourner du système pénal classique sont trop élevés :

In that type of situation like in other cases, we have to stick to the law and act according to the nature of the case. Because if I release someone who is accused of murder, I am taking the responsibility for that matter... and if it is known that I was influenced, or if the government changes, then the punishment will be on me. So, I think that in this case it's better to go to court. There in court he can be granted bail as well, but it's not me anymore who is questioned, because I have acted according to the procedure... You know in these situations it's better to refer to the court quickly, then the case is not into your hands anymore (*elle mime avec les mains de se débarrasser de quelque chose*).²⁶

Enfin, le renvoi rapide des affaires vers les tribunaux ou vers un supérieur hiérarchique permet de se défaire de l’influence gênante d’un patron politique, dont les conséquences sur les carrières peuvent être désastreuses. Le *station officer* de Ndirande conseillait ainsi à ses agent·es de toujours s’en tenir aux « ordres » et aux textes lorsqu’ils prenaient en charge des affaires « politiques » :

It's a matter of influence you know. If the person has influence at higher levels and you receive orders... then you act according to orders... And if you think it is sensitive, you also refer to your superior about the way to handle the case. Sometimes you are told to surrender the case to them, at the region, or even at the national headquarters in Lilongwe. You don't act on your own in these issues²⁷.

La solution trouvée par l’*officer in charge* de Ndirande dans le cas de Matthew était originale puisqu’il parvint à ses fins en retournant à son avantage ces jeux d’influence politique. Afin de neutraliser la tentative d’intermédiation du patron de Matthew, il prétexta l’intervention d’une personne plus haut placée encore. Mais si le stratagème fonctionna, ce fut aussi parce que la famille de Matthew, par l’intermédiaire de son oncle avocat, avait plus d’entrées dans le système judiciaire que dans la police et ne chercha pas à pousser davantage les négociations avec l’OC. L’issue de l’affaire leur permit finalement à tous de garder la face : les policier·es, qui ne pas cédèrent et envoyèrent Matthew devant le juge, et Matthew lui-même, qui, grâce à l’influence de son oncle, parvint après un rapide jugement à éviter la prison et à écopier d’une simple amende.

Dans un dernier cas de figure, les policier·es qui, en tant que fonctionnaires restent en position malgré les changements de gouvernement, ne se privent pas de faire payer les humiliations passées aux jeunes *cadets* des anciens partis au pouvoir une fois que ceux ci se retrouvent dans l’opposition. C’est ce que me résuma très bien un *constable* de Ndirande interrogé sur le sujet :

These people are connected to big politicians so it's too difficult to arrest them. But they are not there for good. If their party loses, then they will not be protected anymore... but us we serve the government of the day... so we stay. Politicians go. We stay²⁸.

²⁶ Notes de terrain, poste de police de Soche, garde de nuit, 7 août 2018.

²⁷ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 28 juillet 2018.

²⁸ Notes de terrain, Ndirande Police Station, 9 juillet 2018.

L'excès de formalisme dont ils font preuve cette fois-ci ne consiste plus à se décharger sur un supérieur mais à se montrer inflexibles et à opposer une fin de non-recevoir à toute tentative d'arrangement à l'amiable ou de corruption. La rigidité dans le traitement de l'affaire et l'application rigoureuse de la loi viennent cette fois-ci renverser un rapport de force qui a longtemps été au détriment du policier. En entretien, l'ancien leader d'un groupe de *young democrats* qui faisaient régner l'ordre politique par la terreur à Ndirande sous le régime de l'UDF entre 1994 et 2004, se souvenait avoir dû faire profil bas pendant de longues années après avoir joui d'une totale impunité tout au long de la présidence de Bakili Muluzi, le moindre écart à la loi l'envoyant désormais directement en prison ou *a minima* devant le juge²⁹.

Formalisme bureaucratique : réordonner son environnement professionnel

Comme le rappelle l'affaire de Matthew Balaka ci-dessus, les policier-es évoluent dans un milieu professionnel à haut risque. Un *case file* tamponné par le *station officer* qui détaille les actions entreprises dans une affaire, une ligne dans l'*occurrence book* qui témoigne de notre présence au travail, ou encore une lettre d'invitation adressée à la personne accusée qui prouve que la procédure a été respectée, constituent alors autant d'éléments qui permettent aux agent-es de « se couvrir » en cas de problème, comme le disent les *juniors*. Je pris conscience de ce « pouvoir » des documents administratifs dès la négociation de mon terrain en juillet 2016.

Encadré V-3 : La lettre d'accès au terrain

Sollicitant auprès du *station officer* de Ndirande un simple accès aux rapports d'activité de juillet 2011 archivés au poste, afin de reconstituer la journée de manifestations du 20 dans le quartier, je fus renvoyé à l'autorité de l'*officer in charge* du commissariat central de Blantyre. Celui-ci, embarrassé par ma demande, m'expliqua alors ne pouvoir y accéder sans un accord écrit de la *Regional Commissioner* qui, ne s'estimant à son tour pas compétente pour me donner l'autorisation, me renvoya vers l'Inspecteur Général. Un échange téléphonique avec lui repoussa ma demande encore plus haut puisque c'est cette fois-ci au ministère de l'Intérieur que je dus m'adresser. Contre toute attente cette dernière étape fut une simple formalité, débouchant sur une lettre signée et tamponnée par la directrice de cabinet me conférant « autorité pour conduire [mes] recherches au Malawi » (voir Illustration V-1). Ce qui n'avait débuté que comme une demande d'accès à un fonds d'archive m'ouvrit finalement les portes de l'institution policière dans son ensemble, initiant de manière imprévue le terrain sur lequel s'appuie finalement cette thèse.

Le chemin inverse est non moins évocateur des rapports hiérarchiques internes à l'institution policière malawite. Après avoir obtenu le tampon de l'Inspecteur Général, je retournai directement au poste de Ndirande, pensant avoir fait le nécessaire, pour me voir signaler l'absence du tampon du commissariat de Blantyre, puis à Blantyre celui de la région, nécessaires pour entamer enfin mon travail d'observation.

Ce processus au bout duquel je finis avec une lettre tamponnée à tous les niveaux hiérarchiques possibles se répéta en partie deux ans plus tard. Alors que je souhaitais désormais accéder au poste de Soche, les responsables locaux estimèrent en effet que mes tampons de 2016 n'étaient pas à jour et me renvoyèrent à nouveau vers leur hiérarchie. Cette fois-ci en revanche, je parvins, non sans âpres négociations, à me contenter du tampon de la

²⁹ Entretien avec un ancien *youth chairmen* pour la branche locale de UDF, 15 août 2016.

Regional Commissioner qui me glissa, comme pour me rappeler l'enjeu d'une telle prise d'initiative pour sa position : « *If I fall, you fall with me* ».

Le décalage est saisissant entre l'empressement des différents responsables à me renvoyer à leur supérieur et l'ouverture quasi sans limites du terrain une fois la lettre bardée de tampons en main. Il indique la dimension rassurante du document administratif, dans une institution où aucune position hiérarchique ne place celui qui l'occupe à l'abri d'un coup du sort. Cette lettre matérialisait aux yeux des agent·es une chaîne de commandement autrement très imperceptible au quotidien. Elle servit alors de garantie pour chacun des gradés rencontrés, qui ne voulait assumer seul devant ses supérieurs la responsabilité d'accueillir dans leur service un étranger aux motivations peu communes.

Les documents administratifs servent en d'autres termes à maintenir la cohérence d'une organisation au fonctionnement autrement opaque et incertain. À ce titre, leur production par les agent·es de terrain ne consiste pas en une transcription de faits réels dans le langage bureaucratique, mais plus souvent en un réarrangement de la réalité au service des relations institutionnelles³⁰. Le contenu des documents doit alors coller à l'idée que se font les agents subalternes des exigences bureaucratiques de leur hiérarchie. La tenue de l'*occurrence book*, grand cahier qui trône en permanence sur le comptoir à l'accueil de chaque poste de police, permet d'illustrer ce point. De jour comme de nuit c'est l'*OB keeper*, l'agent préposé à l'accueil qui a pour rôle de tenir le journal. À chaque roulement, il doit récapituler par écrit, suivant un code couleur précis, l'inventaire des biens saisis aux détenus, rendre compte de la situation au quartier à partir des informations que lui donne l'agent qui finit son poste, indiquer les horaires d'arrivée et de départ du personnel de quart. C'est ici qu'il s'agirait d'inscrire les retards ou absences des collègues, particulièrement fréquents lors des roulements de nuit, afin que le *station officer*, qui, chaque jour, consulte le registre, en soit informé. Jamais, au cours de mes terrains aux postes de Ndirande et de Soche, un agent en retard ou absent ne fut inscrit dans ce cahier, ni même rapporté à la hiérarchie, même quand son absence compromettrait la tenue d'une patrouille ou d'une arrestation. À l'inverse, quelles qu'aient été leurs heures d'arrivée et de départ, les agents étaient systématiquement rapportés comme étant présents et à l'heure, l'*OB keeper* recopiant généralement le paragraphe de la veille et se contentant d'en changer la date et les noms des agent·es. L'enjeu d'une telle saisie administrative n'est donc pas tant d'écrire ce que font les agent·es que de mettre sur papier ce que l'institution attend d'eux.

³⁰ Il s'agit là d'une constante du travail d'écriture administrative, quel que soit le pays concerné, tant dans la bureaucratie policière que dans d'autres secteurs. En Inde, Gupta parle alors de « *renarration* » du réel suivant les codes de l'écriture administrative et les catégories juridiques : *Red Tape, op. cit.*, p. 156 Pour la police, voir aussi : Göpfert, Mirco, "Bureaucratic Aesthetics", *art. cit.*, p. 330 dans le cas du Niger ; Meehan, Albert J., "Record-Keeping Practices in the Policing of Juveniles", *art. cit.*, p. 70–102 aux États-Unis ; Martin, Jeffrey, "A Reasonable Balance of Law and Sentiment: Social Order in Democratic Taiwan from the Policeman's Point of View", *Law & Society Review*, vol. 41, n° 3, 2007, p. 665–698 à Taiwan ; Mouhanna, Christian, « Faire le gendarme : de la souplesse informelle à la rigueur bureaucratique », *Revue française de sociologie*, vol. 42, n° 1, 2001, p. 31–55 dans le cas de la France.

Tandis qu'une perspective wébérienne sur l'écriture administrative et sur le rôle des papiers dans la bureaucratie insisterait sur leur contribution à une meilleure lisibilité de l'action publique et du fonctionnement interne d'une organisation, on voit ici comment, face à l'opacité des règles de l'institution, les usages qu'en font les agents subalternes contribuent à l'inverse à brouiller les pistes³¹. Ils contribuent ainsi à renforcer l'opacité des rapports verticaux au sein de l'institution policière, mais cette fois dans un sens inverse, dans la mesure où ils donnent à voir à leur hiérarchie une réalité falsifiée. Les tampons qu'apposent les chefs sur ces documents viennent quant à eux officialiser l'action policière telle qu'elle est décrite sur le papier. Ils consacrent leur autorité et matérialise la chaîne de commandement, alors qu'un document mal rédigé peut faire l'objet de remontrances parfois humiliantes, voire, dans de rares cas, de sanctions disciplinaires. Les chefs réaffirment ainsi leur rôle de contrôleur et, potentiellement, de censeur des pratiques d'écriture de leurs subordonnés. Leur image auprès de la hiérarchie mais aussi l'image de l'institution policière auprès des autres corps de l'État est en jeu dans ces contrôles, puisque c'est en grande partie à travers les documents qui circulent vers le haut ou vers l'extérieur – autres administrations, tribunaux – qu'elles sont évaluées. Dans un contexte où les policiers se mesurent au personnel judiciaire face auxquels ils redoutent de perdre la face, les documents envoyés à la cour sont ainsi scrutés avec une attention toute particulière. Mais dans la mesure où les tampons viennent officialiser une action qui n'a pas eu lieu dans les termes décrits, ils symbolisent aussi « l'inversion hiérarchique » que décrit également Dominique Monjardet dans le cas de la police française, selon laquelle l'initiative est prise par les *juniors* tandis que leurs responsables se contentent de la rendre compatible avec les attentes bureaucratiques³².

³¹ On retrouve ici le formalisme cause de dysfonctionnements identifié par R.K. Merton, "Bureaucratic Structure and Personality", art. cit.

³² D. Monjardet, *Ce que fait la police*, op. cit., pp. 88–98.

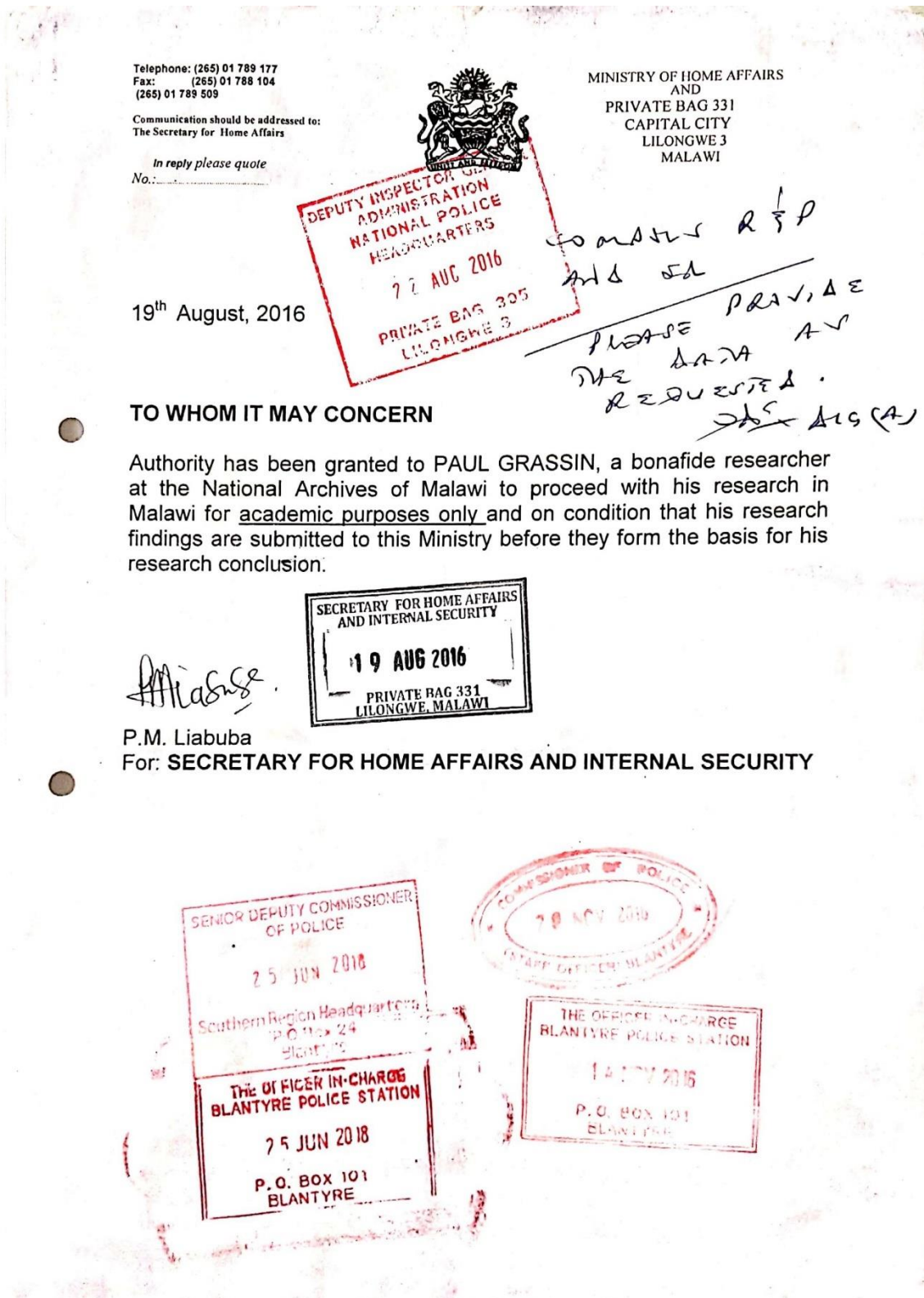


Illustration V-1: Lettre d'autorisation de recherche délivrée par le Ministry of Home Affairs and Internal Security reconstituant l'ensemble de la chaîne hiérarchique de l'institution

2. L'arme, le droit, le stylo et le tampon : marquer les frontières du domaine policier

Dans une arène policière aussi saturée qu'à Ndirande, la démarcation du domaine policier revêt un enjeu crucial pour les agent·es. Les objets qui matérialisent la spécificité du travail de la « police d'État » occupent une place centrale dans ce « travail de frontière³³ ».

L'arme à feu et le monopole de la violence létale

Premier élément central de la panoplie du policier : l'arme. De toutes les organisations, professionnelles ou non, investies dans la production de la sécurité au quotidien au Malawi, les policier·es sont les seul·es à pouvoir porter et utiliser une arme à feu. Si elle n'est pas à proprement parler un outil bureaucratique, l'arme est donc un objet qui rattache les policier·es à l'État et à sa bureaucratie et qui, en retour, en matérialise la puissance.

Les transformations récentes de l'institution policière après la transition démocratique ont néanmoins contribué à dévaluer la force physique et le recours à la violence, au profit d'autres qualités comme l'écoute, le conseil, la proximité avec la population. Dans un quartier pourtant désigné comme « difficile » par les policier·es, les armes, létales ou non, sont très peu utilisées au quotidien. Je n'ai par exemple jamais constaté de coup de feu pendant les mois que j'ai passés auprès des agent·es et n'en ai enregistré qu'un seul dans un autre poste de police de l'aire urbaine de Blantyre, à Limbe, où un policier armé d'un fusil a tiré dans la jambe d'un *call-boy* lors d'une altercation³⁴. Mais s'ils les emploient peu, les policier·es n'hésitent pas à les exhiber : comme les agent·es du CID de Ndirande qui, armes automatiques au poing, perquisitionnèrent les domiciles des suspects de l'affaire du meurtre de Matope, menottés aux mains et aux pieds ; comme ceux du CID de Soche qui raccompagnèrent au poste, pistolet pointé vers eux, deux adolescents terrorisés de 16 et 18 ans qu'ils avaient surpris dans un parc avec quelques grammes de cannabis dans la poche ; comme, enfin, le *constable* Justin Tembo qui fit asseoir contre un mur les quelques client·es d'un bar opérant encore après l'heure légale de fermeture, en pointant son fusil sur eux³⁵. Ces quelques exemples où l'exhibition des armes ne revêtait clairement aucune utilité tactique suggèrent que la vétusté et la faible utilisation des armes n'altère pas leur rôle symbolique de premier plan. Comme a pu le souligner Fabien Jobard dans le cas français à partir d'observations similaires, leur « valeur symbolique » s'est ainsi substituée à leur « valeur d'usage³⁶ ».

Leur importance symbolique tient largement au fait que les policier·es se revendiquent comme les détenteurs du monopole d'une certaine forme de violence, celle capable de

³³ J. Beek, *Producing Stateness*, *op. cit.*

³⁴ Voir carnet de terrain 2016.

³⁵ Voir *infra*, Encadré V-9, p.412.

³⁶ F. Jobard, *Bavures policières ?*, *op. cit.*, pp. 76–77.

provoquer la mort. Ils considèrent donc l'utilisation des armes à feu comme leur principale prérogative. Ainsi, le fait que leurs membres des NW et les employé-es de compagnies de sécurité privée n'aient pas le droit de porter d'arme à feu est systématiquement mentionné pour dénier leur appartenance au monde des « vrais policiers ». Ce fut par exemple ce qu'affirma le *constable* Wilson Chawonga qui paradait en patrouille avec le fusil anti-émeute : « *These guys from neighbourhood watches are not police officers even though they do patrols. Of course we need them to maintain peace with the communities, but you will never see a neighbourhood patrol walking around with one of these!*³⁷ » Souvenons-nous à ce propos de la fronde des policier-es entre 2012 et 2014 contre la politique de la présidente Joyce Banda. Un des arguments phares avancé par les agent-es motivant leur « grève » concernait le projet supposé du gouvernement d'interdire les armes pendant les patrouilles. Pour le sous-inspecteur Jewel Kaluwa par exemple, cette interdiction remettait clairement en cause leur identité de policier :

How can we to defend ourselves if we are assaulted in the street during our patrols? Ndirande is not a joke... anti-police is high... especially at that time... people can attack us at any moment. [...] Police work is a tough job... how will people fear us if we don't carry our rifles?? [...] First these human rights things... and now this! Eiiiisshhh... that was bad my friend. That was an attack to all police officers in Malawi! People were mocking us like if we were mere private guards! [...] No guns, no patrols. That's simple³⁸.

L'association du métier à l'arme de fonction ne m'a jamais été aussi clairement exprimée que dans cet échange avec ces deux policier-es. L'arme est non seulement présentée comme un outil pour se défendre de prétendues attaques qui, si elles peuvent arriver pendant des interventions, n'arrivent jamais pendant des patrouilles mais elle est surtout présentée comme un élément symbolique central du métier de policier. Sans armes, ils ne sont plus différents des autres travailleurs du secteur de la sécurité. Aussi le désarmement ou du moins son projet fut reçu comme un affront par les policier-es et a clairement envenimé une situation déjà tendue entre l'exécutif et les forces de l'ordre.

Le monopole contesté de l'écriture bureaucratique

L'introduction du *community policing* (CP) et la bureaucratisation des groupes vigilants qui l'a accompagnée ont donné lieu à plusieurs controverses autour de la démarcation des frontières internes à l'arène policière. Elles permettent d'appréhender les éléments sur lesquels les policier-es font reposer leur identité professionnelle et qui leur permettent de revendiquer leur spécificité dans l'arène policière.

C'était par exemple le cas des débats, encore vifs au moment de mon terrain, sur la distribution de tampons officiels revendiquée par les *chairmen* des patrouilles civiles. Déjà en mesure de distribuer des amendes et de produire des reçus, comme dans le voisinage de Makata, où la NW sanctionnait les habitant-es qui se débarrassaient de leurs déchets dans l'espace public, ces derniers considéraient que la capacité de produire des documents officiels

³⁷ Notes de terrain, patrouille de police piétonne, Ndirande, 28 septembre 2017.

³⁸ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 23 juillet 2018.

permettrait de renforcer leur autorité, de mieux authentifier leurs actions et de marquer encore davantage leur association à l'appareil d'État³⁹. L'idée était en revanche très mal vue par les policier·es : « *People have to come to the police station if they want a stamped document! If we let these people [les NW] access stamps, we will find them on the black market after a week...* »⁴⁰ » soutenait ainsi le sous-inspecteur Francis Mponera, coordinateur du CP à Ndirande. S'il se félicitait de la bureaucratisation et de la systématisation du travail des *chairmen*, il tenait à conserver le contrôle sur les artefacts bureaucratiques qui symbolisaient le plus directement le pouvoir de l'État. Il craignait notamment qu'une libre circulation des tampons ne donnât trop d'autonomie aux structures policières civiles qu'il convenait de maintenir sous contrôle policier. Le sous-inspecteur Jewel Kaluwa, *lines in charge* adjoint et ancien membre du bureau du CP, s'inquiétait lui aussi du risque que représenterait une circulation non contrôlée de documents tamponnés par des individus qui n'étaient pas passés par la *Police Training School* :

They would produce wrong statements... Some would even trade these documents... Producing stamped documents is the job of professional and well trained police officers... allowing anyone to produce a police letter is too dangerous. [...] If we let them write medical reports or caution statements people will stop coming to the police and crime will be out of control in places like Ndirande.⁴¹

La vigueur des réactions révèle toutefois combien la protection de leur pré carré est une préoccupation centrale pour les agent·es qui sentent leur position menacée par les organisations policières non-étatiques.

Face aux usages non étatiques des outils bureaucratiques, l'usage d'un style d'écriture administrative particulier est également déterminant. C'est notamment par le recours à l'anglais qu'ils se distinguent. Si le chichewa est lu et écrit par une plus grande partie de la population, l'anglais demeure en effet la langue écrite officielle de la bureaucratie étatique. L'écriture en anglais est alors perçue autant comme une compétence technique, source de fierté, que comme une prérogative. Les policier·es font de la maîtrise de l'anglais écrit le principal étalon de mesure de l'analphabétisme de la population. À l'instar du sergent Mike Chimwana, ils présentent le recours ponctuel à la forme écrite du chichewa comme une entorse à la règle pour se « mettre au niveau » de la population largement « analphabète » :

Paul: In what language do you write your letters and caution statements?

Mike: It depends... we write the whole case file in English as it is supposed to be handled to the court... usually, our official language is English. But when we do summon the person to the police station, like in the invitation letters... there we write in Chichewa because most people are illiterate⁴².

Si les *indunas* (conseillers des *village headman*) tiennent les registres de la cour traditionnelle et si les *chairmen* écrivent des rapports d'activité, ils le font toujours en chichewa. Ils sont

³⁹ M. Kadzamowa, ancien *chairman* du CPF de Ndirande et aujourd'hui membre des instances régionales du CP m'expliquait par exemple en entretien que le sujet était régulièrement abordé dans les échelons supérieurs. Entretien, bureaux de la Minibus Owners Association, Limbe, 7 novembre 2017.

⁴⁰ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 25 octobre 2019.

⁴¹ Notes de terrain, Ndirande, 2 novembre 2019.

⁴² Notes de terrain, poste de police de Ndirande, à l'accueil, 5 juillet 2018.

raillés, pour leur manque d'éducation et leur incapacité à écrire en anglais : « *These people are not police officers, they are stupid, they don't even know how to write!*⁴³ » trancha le *constable* Henry Phalowa, en grande partie à tort étant donné, on l'a vu, que de nombreux *chairmen* s'illustrent par leurs capitaux bureaucratiques élevés et par une maîtrise de l'anglais supérieure à de nombreux policier·es. Le coordinateur du CP Francis Mponera m'a ainsi longtemps dissuadé de me rendre seul pour observer les patrouilles des NW car, selon lui, leurs membres étaient « analphabètes » et ne pourraient communiquer avec moi. On se souvient également du sergent Adam Maploti qui, excédé par la lenteur calligraphique du *chairman* adjoint de la patrouille de Goliyo, lui saisit feuille et stylo des mains pour prendre lui-même en note les noms et contacts des membres de son comité⁴⁴. En somme, l'observation faite par un gendarme nigérien à Mirco Göpfert (qui ne cherchait toutefois pas à se distinguer des civils mais de ses homologues policiers et militaires) pourrait ainsi tout à fait se transposer au cas des policier·es Malawites : « Le [policier] c'est celui qui écrit !⁴⁵ », *en anglais*, devrions-nous toutefois ajouter dans notre cas.

Policiers lettrés

Cette distinction par la maîtrise de l'écrit et d'une langue que l'on apprend essentiellement sur les bancs de l'école prend une dimension particulière dans un pays où la figure du policier est également une figure de lettré, qui se distingue du reste de la population par un niveau scolaire élevé. Le tableau 8 présenté en annexe 4 révèle les écarts importants entre les niveaux de diplôme de la population policière de Blantyre ville en 2017 et ceux de la population totale de la ville de Blantyre en 2018 – qui s'illustre pourtant, à l'instar des autres grandes villes, par un niveau scolaire bien supérieur au reste du pays. On y remarque que 84,4% des policier·es avaient un niveau supérieur ou égal au *Malawi School Certificate of Education*, équivalent du baccalauréat en France. C'était le cas de seulement 36% de la population de la ville âgée de plus de 18 ans, tandis qu'un quart des plus de 14 ans – contre aucun policier – était sans diplôme et n'avait donc pas achevé les huit années d'école primaire. Si les statistiques plus précises manquent, ces écarts étaient, sans aucun doute, bien plus grands encore dans les quartiers populaires comme Ndirande où une part substantielle de la population n'avait suivi que quelques années d'école primaire, souvent de façon discontinue, et ne maîtrisait l'anglais ni écrit ni oral.

⁴³ Notes de terrain, patrouille de police piétonne, Ndirande, 28 septembre 2017.

⁴⁴ Encadré III-2, p. 248.

⁴⁵ Voir au Niger : M. Göpfert, "Bureaucratic Aesthetics", art. cit., p. 326. De même au Ghana, les policiers sont ceux qui « savent utiliser un stylo » et qui utilisent la « voie douce de la loi » à l'inverse des militaires qui « ne savent que se battre » J. Beek and M. Göpfert, "State Violence Specialists in West Africa", art. cit., p. 112 ; J. Beek, *Producing Stateness, op. cit.*, p. 77.

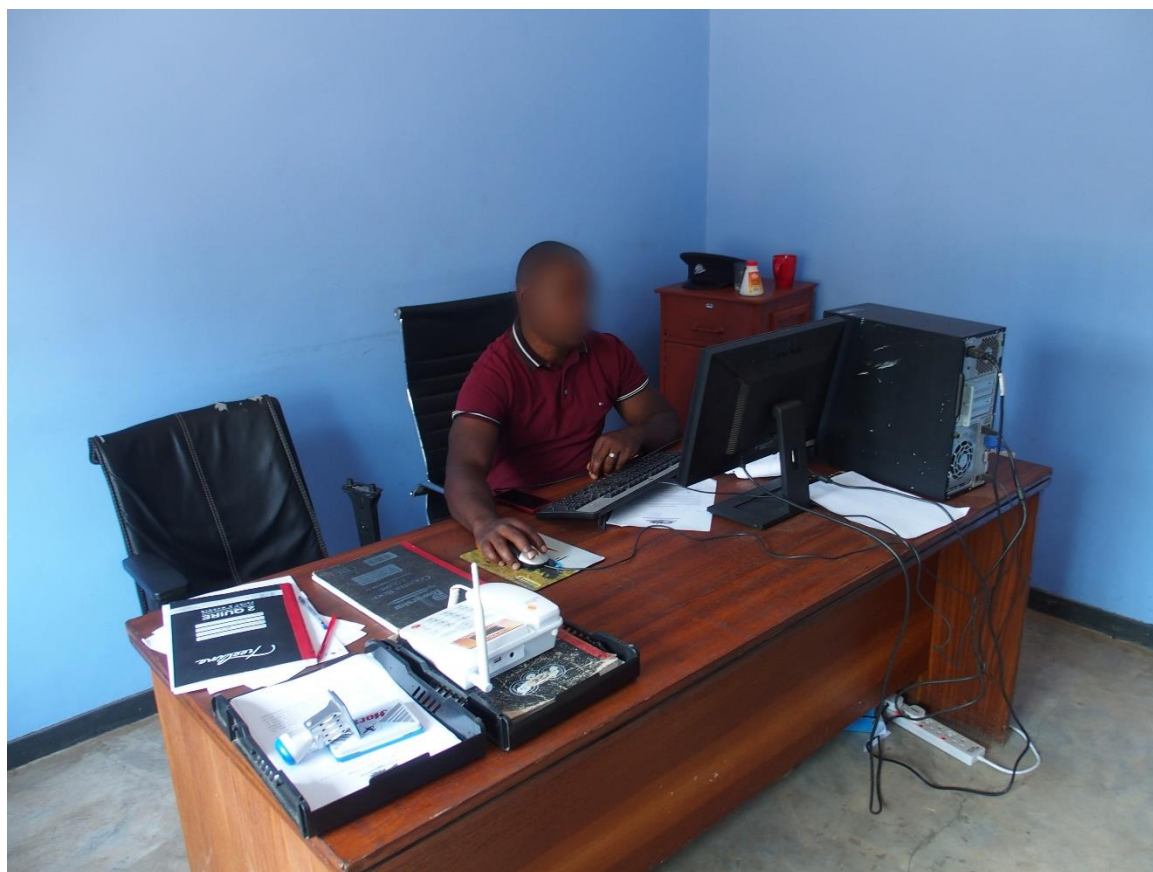


Illustration V-2 : Mise en scène du policier bureaucrate au travail, octobre 2019.

Les policier·es de Ndirande ont bien conscience de leur supériorité scolaire, doublée d'une maîtrise des rouages de l'administration, sur la majorité de la population dont ils critiquent régulièrement « l'ignorance » et « l'analphabétisme »⁴⁶. Ils cultivent cette image de lettré et de bureaucrate et ne manquent pas une occasion de la mettre en scène. Le *constable* Henry Phalowa du département des *general duties* et le sergent Edwin Mchiko du CID de Ndirande portaient ainsi régulièrement de fausses lunettes au travail. De même, un jour d'octobre 2019 le sergent Adam Maploti profita d'un moment de calme dans le bureau du sous-inspecteur Frank Mponera, son responsable au département du CP, pour que je le prenne en photo, regard sérieux et main sur la souris devant un ordinateur éteint (Illustration V-2). Les petites humiliations quotidiennes qu'ils donnent aux gouverné·es dans les bureaux du poste de police tournent par ailleurs fréquemment autour de la question de l'éducation : tel plaignant qui peine à formuler son histoire et dont les agent·es moquent la faible fréquentation de l'école, tel autre accusé à qui un sergent s'adresse en anglais avant d'éclater de rire face à son incompréhension... Un matin par exemple, une femme âgée, portant des vêtements abîmés, venue pour se plaindre du comportement de son fils et cherchant des conseils auprès de la

⁴⁶ Ce rapport spécifique à la population semble les distinguer de leurs homologues français dont le niveau scolaire, en baisse, est décrié par une partie des formateurs : « Police : en Île-de-France, le niveau des nouvelles recrues inquiète » [en ligne], *Le Point*, 28 décembre 2020, https://www.lepoint.fr/societe/police-en-ile-de-france-le-niveau-des-nouvelles-recrues-inquiete-28-12-2020-2407266_23.php (consulté le 17/6/2022)

police, se fit moquer devant l'ensemble des personnes présentes à l'accueil, par le sous-inspecteur Jewel Kaluwa qui la reçut, lorsqu'elle expliqua que son fils de onze ans était en standard 2 (équivalent du CE1) : « *Standard 2... at eleven ?!* (il éclate de rire) *My son was in standard 2 at seven!*⁴⁷ ».

La fréquence à laquelle les policier·es peuvent être sollicités par des proches ou des voisin·es pour expliquer une procédure ou un document administratif, sans que ceux-ci ne soient forcément rattachés au travail de police, rappelle en retour que la population elle-même valorise leur capitaux scolaires et bureaucratiques spécifiques. Un après-midi par exemple, le sergent Oliver Sabola accompagna une cousine venue expressément de son village en banlieue rurale de Zomba pour l'aider à obtenir un passeport lui permettant d'initier un commerce avec la Tanzanie. Je pus alors mesurer qu'elle le sollicitait moins pour ses potentielles entrées personnelles au sein de *l'Immigration Department* de Blantyre que pour ses connaissances bureaucratiques. Loin de l'image de l'intermédiaire faisait valoir son entre-gens, il ne la présenta à aucun agent qu'il aurait connu personnellement et ne lui fit pas griller la longue file d'attente. Il se contenta de la guider de bureau en bureau, remplissant les formulaires pour elle et lui expliquant les procédures⁴⁸.

3. Les gouverné·es et l'autorité bureaucratique des policier·es

Autorité de papier

Si, on a pu le voir, les manifestations de ce que les policier·es dénoncent comme de l'irrespect pour leur travail sont fréquentes, les marques de respect pour leur autorité bureaucratique le sont au moins autant. Les policier·es en ont d'ailleurs bien conscience, à l'instar du *community policing coordinator* du poste de police de Soche, pour qui faire le déplacement jusqu'au poste de police et parler avec des « agent·es du gouvernement en uniforme, cela impressionne les villageois illettrés⁴⁹ ».

C'est à travers la production de documents écrits que l'autorité bureaucratique des policier·es se manifeste le plus clairement. Malgré l'absence de dispositif coercitif, rares sont par exemple les personnes accusées de petites infractions qui n'honorent pas les « invitations » au poste que les policier·es leur adressent par lettre par l'intermédiaire des *village headmen* ou des *CP chairmen*. Chaque jour, la salle d'attente et les abords du poste de police se remplissent de personnes qui attendent qu'on les reçoive, la fameuse lettre de convocation en main. C'est la première chose qu'ils présentent lorsqu'ils rentrent dans le bureau où leur affaire doit être discutée. En entretien, le *constable* Loveson Chiteya me décrivit l'envoi de ces lettres comme :

⁴⁷ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, guichet, 7 novembre 2017.

⁴⁸ Notes de terrain, Blantyre Immigration Department, 3 octobre 2017.

⁴⁹ Notes de terrain, *Victim support unit*, poste de police de Soche, 29 juin 2018.

« *the best procedure to arrest a suspect without creating trouble, because it carries a police stamp so people have to cooperate. Of course, some will not but it is only 2 to 5 percent.*⁵⁰ ».

Les médiations réalisées au poste de police, dont on a pourtant vu la dimension essentiellement orale, révèlent également combien les ressources intellectuelles et bureaucratiques des policier·es pèsent dans leurs interactions avec les justiciables. Dans nombre d'affaires d'argent que j'ai pu suivre à l'*investigation branch* de Ndirande, les policier·es parvenaient à mettre d'accord les deux parties opposées sur le montant de la dette à rembourser, en recourant à de simples opérations mathématiques qu'ils mettaient par écrit devant eux. Il est également fréquent que des disputes conjugales autour de la répartition du budget du foyer voient les policier·es médiateurs prendre papier et stylo et faire l'inventaire des dépenses et des revenus afin d'arriver à un accord entre les époux.

Encadré V-4 : Compter les dépenses du ménage

Un couple se présente à la VSU. La sous-inspectrice Jane Mambo assise à mes côtés me dit qu'elle connaît Hassan, le mari, car il travaille pour Islamic Relief, une ONG avec laquelle le département du CP collabore parfois. Glory, sa femme, se plaint qu'il ne lui laisse pas assez d'argent par jour alors qu'elle doit effectuer les dépenses nécessaires à l'entretien de la maison et de leurs deux enfants. Ils ont pourtant un locataire dans une partie de leur *compound* et Glory demande à pouvoir bénéficier du loyer mais Hassan refuse.

Invité par la sous-inspectrice à prendre la parole, ce dernier affirme que les 1000 kwachas qu'il donne chaque jour à sa femme sont largement suffisants pour les dépenses qu'elle doit effectuer. Celle-ci fait alors la liste des choses qu'elle doit acheter chaque jour et affirme que cet argent est très insuffisant. Elle explique qu'Hassan a épousé une seconde femme. Depuis, il la délaisse, ne vient que rarement chez elle et la laisse dans la misère avec leurs enfants. Elle commence à pleurer et supplie la policière de l'aider : « *Ndithandiza madam*⁵¹ ».

La sous-inspectrice décide alors de prendre en main la discussion. Elle déchire une feuille de son carnet et met par écrit la liste des dépenses que vient de dresser Glory. Il s'agit, explique-t-elle, du meilleur moyen de savoir réellement combien Hassan doit lui donner chaque jour. À chacun des postes de dépense, Glory estime de combien elle a besoin quotidiennement, se faisant parfois corriger par la policière lorsque les chiffres lui semblent s'écarter de la réalité : 300 kwachas pour la farine de maïs, 500 kwachas pour les légumes ou la viande, 120 kwachas pour l'eau, 100 kwachas pour le sucre, 200 kwachas pour le charbon, 100 kwachas pour l'huile. L'agente tire ensuite un trait et réalise une addition, montrant le total ainsi obtenu à Hassan : « Vous voyez, ça fait 1320 kwachas par jour. Les 1000 kwachas que vous donnez à votre femme ne sont pas suffisants. » Le *constable* Chifundo Kachimanga prend le *reali* et lui parle avec fermeté, mais sans agressivité. Il lui demande notamment « d'avoir du cœur » (*nthima*). Parallèlement, il conseille à Glory de commencer un *business* car elle a un frigo chez elle. Elle peut en profiter pour vendre de l'eau fraîche pour augmenter ses revenus et être autonome financièrement.

Le mari finit par accepter de monter jusqu'à 1200 kwachas mais explique que son salaire ne lui permet pas d'aller plus haut car il a deux familles à nourrir. Les policier·es demandent alors à Glory de faire des efforts et l'affaire est conclue.

Après leur départ, je demande à la sous-inspectrice pourquoi, après avoir fait un calcul aussi précis des dépenses de la femme, ils n'en ont pas fait autant avec le salaire du mari et ne l'ont

⁵⁰ Entretien avec le *constable* Loveson Chiteya, chez lui à Ndirande Magalassi, 5 octobre 2017.

⁵¹ « Je vous en prie Madame »

pas sermonné sur le fait d'avoir deux femmes qu'il ne peut apparemment supporter financièrement : « *That's his own right and his private life. We can't interfere in his choices because he has the right to take two women* »⁵².

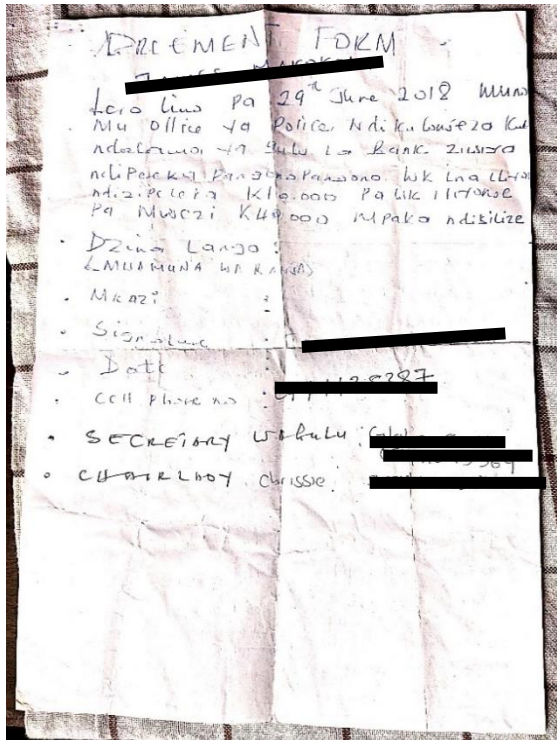
On retrouve dans l'interaction qui précède plusieurs thématiques abordées dans les chapitres précédents, autour du rôle d'éducateur joué par les policier·es et des leçons morales qu'ils délivrent pendant les médiations. L'attitude des agent·es, ici comme dans l'essentiel des médiations entre des hommes et des femmes étudiées jusqu'ici, révèle par ailleurs les visions très patriarcales de la société qui s'expriment dans de nombreuses interactions impliquant des femmes⁵³. Mais cet échange révèle également la centralité des ressources scolaires dans la construction de l'autorité des agent·es, symbolisées ici par le calcul mathématique opéré par la sous-inspectrice Jane Mambo qui aida à convaincre le mari de verser davantage d'argent à son épouse. De fait, si les policier·es comptent parmi un panel varié d'autorités légitimes au quartier auprès de qui les habitant·es vont « chercher conseil », à l'instar des *village headman*, des leaders religieux, des *ankhoswe* ou encore des *chairmen*, l'autorité et la légitimité de leur parole découle en grande partie de leur position de représentant de l'État et de la reconnaissance des compétences scolaires et d'une certaine forme de sagesse associées à cette position.

À l'issue des médiations, un *agreement form* signé par les deux parties vient entériner l'arrangement obtenu par la discussion (Illustration V-3). Ce document, rédigé sur papier carbone afin que chacune ait sa propre copie, comporte les termes de l'accord, précise le montant du dédommagement, généralement monétaire, et les échéances du remboursement. Il ne contient ni la signature de l'agent qui a dirigé la médiation ni même le tampon du poste de police. « *I cannot sign it, otherwise it would become illegal and I would act as a debt collector* », m'expliqua, à ce propos, le *constable* Simon Gulani après la conclusion d'une affaire d'escroquerie entre deux jeunes hommes de Ndirande⁵⁴. Ces documents ne sont donc pas à proprement parler des documents officiels, comme me le rappelaient à l'envi les agents qui les rédigeaient devant moi. Ils n'ont, à ce titre, aucune valeur juridique. Leur principale valeur est celle, morale, liant les deux parties de l'affaire entre eux mais aussi avec le policier. En guise d'officialité, les agent·es précisent toutefois systématiquement que l'accord est conclu au poste de police. Leur production formalise l'accord oral et contraint les deux parties à le respecter. Lorsque ce matin-là je demandais à Simon s'il ne s'inquiétait pas d'un éventuel défaut de paiement de l'accusé, celui-ci me répondait : « *He will pay, because now it's written* ».

⁵² Notes de terrain, poste de police de Ndirande, VSU, 12 octobre 2017.

⁵³ Il s'agit là d'une thématique sur laquelle la thèse revient en détails dans un chapitre dédié.

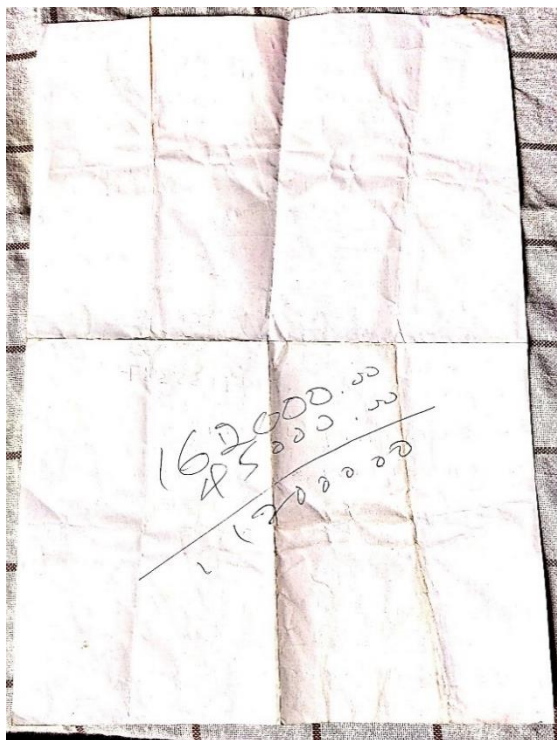
⁵⁴ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau de l'*investigation branch*, 28 juin 2018.



FORMULAIRE D'ACCORD
Nom Prénom

En ce jour du 29 Juin 2018, au bureau de police, je m'engage à rembourser petit à petit l'argent que je dois aux membres de la banque collective. Je paierai 10 000 kwachas chaque semaine et 40 000 kwachas par mois.

- Mon nom : (nom de la tontine)
- Épouse :
- Signature : XXXX
- Date :
- Numéro de téléphone :
- Secrétaire du groupe : XXX / XXX
- Chairlady du group : XXX



Verso : calcul effectué par les policier-es pour décider du montant restant à rembourser.

Illustration V-3 : Un « agreement form » signé par les deux parties à l'issue d'une médiation, au verso le calcul du remboursement écrit pas l'agent lors de la médiation

Cette production de papiers présentant les appareils de l'État montre finalement que policier-es et gouverné-es partagent des représentations communes de la documentation administrative comme disposant d'une autorité supérieure. En qualité d'« acte d'État⁵⁵ », ils incarnent symboliquement le pouvoir étatique et en convoquent une certaine image – celle d'une entité distincte, organisée selon un principe de rationalité bureaucratique et détentrice de l'autorité suprême – au cœur d'interactions autrement empreintes d'informalité. Cette officialité explique en grande partie pourquoi les gouverné-es sollicitent spécifiquement les policier-es pour résoudre informellement leurs problèmes et leurs différends. Comme l'ont souligné Sarah Jane Cooper-Knock et Olly Owen dans les cas sud-africain et nigérian, c'est leur travail procédural qui est « instrumentalisé » de manière à « transformer une institution formelle dont le rôle officiel est l'application d'une justice rétributive au nom de l'État en un agent de justice communautaire restauratrice⁵⁶ ». Formuler une plainte au poste de police revient à transposer un conflit sur une nouvelle scène, spécifiquement bureaucratique, de manière à gagner un avantage à la fois moral et légal sur la partie adverse. Gardons-nous donc d'opposer trop schématiquement les policier-es du côté de l'ordre bureaucratique et les gouverné-es du côté d'un ordre social informel. Les attentes, représentations et pratiques des seconds, vers lesquelles nous nous tournons désormais, comptent au moins autant que celles des premiers dans la reproduction de l'ordre bureaucratique.

Tenir son rôle

Comme la rappelle Jacques Lagroye, « le rapport à l'institution [...] c'est d'abord l'appréhension d'individus vivant dans l'institution qui, parce qu'ils tiennent des rôles, nous permettent d'avoir une idée de l'institution⁵⁷ ». Or, à Ndirande, le bon policier-e est, pour beaucoup, celui qui incarne la présence bienveillante et rassurante de l'État dans des territoire où celui-ci est autrement peu présent. Cela passe en partie par le respect des procédures bureaucratiques et la mise en scène de l'autorité étatique bureaucratique. Il était fréquent, à ce titre, que mes interlocuteur-es au quartier dénonçassent vivement les agent-es qui s'écartaient trop franchement des limites officielles de leur rôle bureaucratique. À peine après avoir passé un barrage de police, Jossam, que j'accompagnais ce jour-là dans ses trajets au volant de son minibus, me dressait la liste des bons et mauvais comportements que pouvaient avoir les agent-es de la *traffic police* :

Jossam: These police officers are not all that good... there is this guy at Ndirande police who is very bad.

Paul: Why? What does he do?

Jossam: He hides! He hides in this restaurant next to the stage at Ginnery Corner and watches the buses, when he sees that we have too many passengers he runs out of the restaurant and fines

⁵⁵ Selon la définition qu'en donne Pierre Bourdieu : « actes autorisés, dotés d'une autorité qui, de proche en proche, par une série de délégations en chaîne, renvoie à un lieu ultime, comme l'est le dieu d'Aristote : l'État ». P. Bourdieu, *Sur l'État, op. cit.*, p. 28

⁵⁶ S.J. Cooper-Knock and O. Owen, "Between vigilantism and Bureaucracy", art. cit., p. 362.

⁵⁷ J. Lagroye, 'On ne subit pas son rôle (entretien accordé à la revue)', *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 10, n° 38, 1997, p. 7–17.

us! Or he just comes from his hiding spot and makes an inspection of the bus! If he finds that your Road Permit is expired or so, he fines you...

Paul: Ok... but I mean. He does his job no?

Jossam: No! That's not good police job! That is not fair, he hides, he is not honest. He is not supposed to hide... look at that one that I just saluted he is very friendly with us, and he can be flexible if we are in trouble. (*Lors du passage devant les policiers, l'un d'eux nous avait salués et lancé un « Yes bwana » auquel Jossam avait répondu par un « Yes big man! » avant de lui taper dans la main*)

Paul: What do you mean?

Jossam: Paul, you know that a fine can be very high... 10 000 kwachas for over loading... it's almost what we make in a day! They know it. So, when we say "Ah boss, please assist me boss, 10 000 is too high I can't manage... if I don't bring my target today my boss will fire me", he just says "ok fine, how much do you have?", "I have 1000 kwachas boss". "Ok fine, make it 1500mk", "ok fine, thanks boss." You, see?

Paul: Ok... but that's a bit illegal, isn't it corruption?

Jossam: No, it's not corruption, the guy knows about our troubles as bus drivers and he is just flexible. *Koma* the other one. He refuses to negotiate the amount of the fine but when you ask for a receipt, he never has one with him! How do you call that⁵⁸?

Jossam évaluait ici le niveau de corruption des agent·es. Il opposait deux profils de policier·es. Le plus respectable à ses yeux était celui qui faisait preuve de mansuétude et acceptait de négocier le montant de l'amende qu'il collectait ensuite pour lui-même. Celui-ci rendait service aux chauffeurs en baissant drastiquement les amendes qu'ils recevaient. Son comportement n'était donc pas jugé négativement comme de la corruption⁵⁹. À l'inverse, l'agent qui infligeait l'amende officiellement mais qui se défilait au moment de produire un reçu, empochant tout l'argent pour lui était désigné comme « corrompu ». Pire encore était celui qui se cachait pour attraper les chauffeurs de minibus par surprise. De manière intéressante, c'était sur le fait de donner ou non un reçu, ou de cacher ou non, qu'était évaluée l'immoralité de ces agent·es : ils ne respectaient pas les règles bureaucratiques et, de fait, ne faisaient pas un « bon travail de police ». Plus en aval dans l'échange, Jossam affirma que les agent·es qui appliquaient strictement la loi et qui produisaient des reçus ne leur facilitaient pas la vie en raison du prix des amendes, mais ne pouvait être mis sur le même plan que celui qui se cachait pour les attraper. Lorsque ce dernier type d'agent·es était présent aux barrages, les chauffeurs se prévenaient les uns les autres et savaient à quoi s'attendre. De tels propos, tenus par un acteur évoluant dans un secteur où la magouille est reine, révèlent toute l'ambiguïté des rapports qu'entretiennent les gouverné·es à l'action des policiers. Ils témoignent d'une part de l'engagement des gouverné·es à « pérenniser les transactions corruptrices⁶⁰ » avec les fonctionnaires, observé de longue date sur le continent africain. Mais ils révèlent également une certaine quête de stabilité dans les rapports aux agent·es de l'État. Celle peut alors passer par un respect plus marqué des procédures lorsqu'elles sont clairement identifiées et qu'elles ne sont pas considérées comme oppressives (comme l'était le montant des amendes imposées

⁵⁸ Notes de terrain, dans le bus avec Jossam, 9 octobre 2019.

⁵⁹ Voir aussi : G. Anders, "Like Chameleons: Civil Servants and Corruption in Malawi" in Giorgio Blundo and P.-Y. Le Meur (eds.) *Governance of daily life in Africa: public and collective services and their users*, Münster : LIT Verlag, 2004, p. 119–141.

⁶⁰ G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan, *État et corruption en Afrique*, op. cit., p. 91.

aux chauffeurs de minibus). Tenir son rôle n'est donc pas simplement un moyen d'imposer un rapport bureaucratique à des gouverné·es récalcitrants, il s'agit aussi d'une condition de la légitimité des policier·es au quartier.

II. Violences et production du territoire policier

Dans l'espace public du quartier, extrêmement fréquenté en plein jour, l'autorité des policier·es ne va jamais de soi. Dans la rue, au marché, à la gare routière, elle peut à tout moment être remise en cause et les moyens pour s'imposer par la force font largement défaut : ils ne peuvent y réaliser des arrestations comme ils le souhaitent, prennent soin d'éviter certains territoires pendant les patrouilles de peur d'être ennuyés, etc. La délimitation d'un territoire policier prend alors toute son importance. Celui-ci est composé d'espaces où ces limites imposées par la population sont suspendues et où ils disposent d'un contrôle total du temps et des corps. Ces espaces sont les lieux où les interactions prennent une forme spécifique, où les dispositifs de contrôle policier sont les plus opérants, où l'autorité bureaucratique de la police se fait plus visible et où se manifeste l'essentiel des usages de la force physique. C'est le poste de police qui constitue le premier sanctuaire de l'autorité policière. Le pouvoir des agent·es sur les populations gouvernées qui s'y trouvent est quasi-illimité. En dehors ils adaptent leur mode opératoire afin de faciliter l'exercice de leur travail et de reprendre le contrôle de la rue, dans des endroits et surtout à des moments spécifiques.

1. Le poste de police comme sanctuaire de l'autorité policière

Isolé du reste du quartier qu'il surplombe depuis les hauteurs de la colline de Nyambadwe (Illustration V-4), le poste de police est le cœur du territoire policier. Plus qu'un simple lieu de travail, c'est un lieu de vie, voir un refuge, pour de nombreux policier·es. Il n'est pas rare que certains agent·es sortis des bars voisins du poste retrouvent leurs collègues de garde la nuit pour papoter, parfois même boire un dernier verre. Nombreux sont également celles et ceux qui y restent à déjeuner, se préparant à manger dans la cour à l'arrière. Certains, parmi les plus angoissés à l'idée de vivre dans un quartier comme Ndirande, préfèrent passer l'essentiel de leur temps libre à jouer au bawo avec leurs collègues en poste plutôt que de fréquenter les lieux de sociabilité du quartier⁶¹. Qu'ils résident ou non dans les logements de fonction attenants, les agent·es s'y sentent chez eux et savent le manifester aux visiteur·es, qui se voient systématiquement demander ce qui les amène ici.

⁶¹ Notes de terrain, poste de police



Illustration V-4 : La vue surplombante sur Ndirande depuis le poste de police, septembre 2017

Le poste de police constitue également le centre de l'autorité policière. L'agencement des espaces, l'organisation des circulations entre les bureaux, les espaces d'attente et de détention, entre l'intérieur et l'extérieur, ainsi que la gestion minutieuse de ce qui y est vu, entendu et compris contribuent à objectiver et rendre effective la domination des policier·es sur les procédures et sur les corps des gouverné·es. Conduire un justiciable de la rue au poste de police, c'est le soustraire à un territoire sur lequel on a peu de prises pour l'inscrire dans un espace sous contrôle⁶². C'est d'abord le cas pour les personnes arrêtées qui, comme le résumait le *constable* Willie Makolo en entretien, font preuve de déférence lorsqu'ils se retrouvent entre les murs, même ceux qui s'illustrent par un comportement provocateur dans l'espace public :

Willie: Actually, as soon as you arrest them, taking them to those cells, they will speak more: "Ok if I will come out, I will deal with you." Intimidation.

Paul: When you walk with them?

Willie: Yes, when we walk with them, they show off, they want to show people around them to see that they are strong. They are shouting at us what what... But now when we reach there at the station, now they are on our control. You see? They stop talking non sense. They respect us there.⁶³

Mais c'est aussi le cas pour de nombreux plaignant·es. Les agent·es, on l'a vu, sont régulièrement sollicités lorsqu'ils se déplacent dans la rue, voire à leur propre domicile. Ils y

⁶² S. Holdaway, "The Police Station", *Urban Life*, vol. 9, n° 1, 1980, p. 90.

⁶³ Entretien avec le *constable* Willie Makolo, chez lui à Ndirande Goliyo, 15 octobre 2017.

reçoivent des plaintes, parfois dirigent des médiations chez eux. Les policier·es n'hésitent toutefois pas à rediriger les plaignant·es vers le poste de police dès que leur affaire est considérée comme sensible. Ils y disposent d'un plus large éventail d'outils coercitifs et d'une plus grande marge de manœuvre pour refermer une médiation qui tournerait mal.

Pour les gouverné·es à l'inverse, se rendre au poste de police c'est rentrer dans un territoire méconnu, opaque et aux rouages insaisissables. Cela suppose une remise de soi – au moins partielle, sinon de façade – aux paroles, aux actes et aux décisions des agent·es. Au sein des bureaux de l'IB, du CID ou du CP, les marques de déférence et de soumission des gouverné·es aux policier·es sont très fréquentes : tête baissée, mains jointes sur les genoux, ils s'adressent généralement aux agent·es en des termes respectueux comme *bwana*, *boss* ou *madam* et ne remettent jamais frontalement en cause leurs décisions. Les agent·es, quant à eux, n'hésitent pas à employer un ton impérieux. Lors de chaque médiation, ce sont eux qui définissent le cadre au sein duquel l'accord peut être trouvé, qui proposent des solutions et font pression sur chacune des parties pour parvenir à un accord. Lors d'affaires impliquant des remboursements, ce sont souvent eux qui en établissent l'échéancier et qui collectent l'argent avant de le remettre à la partie plaignante. Tandis que dans certaines bureaucraties l'agencement des lieux et des dispositifs bureaucratiques clarifie les parcours et les temps d'attente au sein de l'institution⁶⁴, l'inculcation de cette discipline chez les gouverné·es repose à l'inverse sur la gestion de l'incertitude.

2. Entre les murs : la gestion de l'incertitude

Aux postes de police de Ndirande et de Soche, un ensemble de dispositifs maintient les gouverné·es dans l'incertitude et renforce alors d'autant plus le contrôle du temps, des déplacements et des interactions dont jouissent les agent·es.

Gérer l'attente

Le premier dispositif tient à la gestion du temps et notamment de l'attente, dont la sociologie des rapports ordinaires des classes populaires à l'État a montré le rôle structurant dans de nombreux contextes⁶⁵.

⁶⁴ Voir par exemple la description que fait Vincent Dubois fait des CAF en France (*La vie au guichet*, *op. cit.*, pp. 98 et suivantes) ou celle d'un commissariat de police britannique par Simon Holdaway ("The Police Station", art. cit.).

⁶⁵ Pierre Bourdieu fait de l'attente « une des manières privilégiées d'éprouver [et d'exercer] le pouvoir » : *Méditations pascaliennes*, *op. cit.*, pp. 328–329. Voir : V. Dubois, *La vie au guichet*, *op. cit.*, pp. 117 et 244–257 ; A. Spire, « Histoire et ethnographie d'un sens pratique : le travail bureaucratique des agents du contrôle de l'immigration » dans A.-M. Arborio et al. (dir.) *Observer le travail*, Paris : La Découverte, 2008, p. 61–76. Dans le cas des bureaucraties africaines où cette dimension du pouvoir bureaucratique est particulièrement centrale, voir : G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan, *État et corruption en Afrique*, *op. cit.*, pp. 99–100.

À Ndirande, ceux qui se rendent au poste pour y porter plainte ou pour y honorer une convocation écrite ne savent jamais quand ils seront reçus. Ils se manifestent d'abord au guichet situé dans le hall d'entrée où l'agent·e d'accueil les invite à patienter le temps qu'un membre du département en charge de son affaire vienne le chercher. À partir de ce moment, l'attente peut durer de quelques minutes à plusieurs heures. Lors des journées les plus chargées, certains passent la journée là avant d'être invités à revenir le lendemain. Lorsqu'ils n'ont pas de rendez-vous avec un agent·e précis qu'ils connaissent personnellement, ils ne savent pas qui ils attendent.

Lors des moments que j'ai passé assis à leurs côtés, ils exprimaient ainsi régulièrement leur incompréhension teintée d'agacement face à l'attitude apparemment oisive de nombreux policier·es assis à l'entrée du poste, tandis qu'eux devaient attendre ici pendant des heures (voir Illustration V-5). Je n'ai en revanche jamais observé ni eu connaissance d'épisode de rébellion des personnes assises sur les bancs devant le poste de police. C'est que, comme le souligne Javier Auyero à propos des « patient·es de l'État » en Argentine, l'attente produit du consentement, notamment parmi les populations confrontées à une grande précarité matérielle⁶⁶. Certes, dans notre cas, les habitant·es de Ndirande qui souhaitent régler un conflit disposent de plus d'alternatives que les populations suivies par le sociologue argentin, bien plus captives des services sociaux auxquels elles s'adressent. Toutefois, ceux que j'ai rencontré dans les files d'attentes partageaient une même « urgence » que celle décrite par Auyero. Cette urgence était d'abord celle de plaignant·es qui avaient épuisé les autres solutions à leur disposition et comptaient sur la police pour les aider à recouvrer un bien volé dont dépendait leur activité commerciale, à obtenir le remboursement d'une dette dont la valeur pouvait vite dépasser plusieurs mois de revenus etc. C'est cette urgence, on l'a vu, qui les amène à redoubler d'ingéniosité pour obtenir l'exercice d'une justice sur le champ sans en passer par les tribunaux. Elle les pousse également à patienter, sans faire de vague, qu'un policier·es daigne les recevoir. L'urgence est aussi celle des proches des gardé·es à vue, en grande majorité des compagnes ou des mères, qui espèrent négocier la libération de l'unique pourvoyeur de revenus de leurs foyers. C'était le cas de Lissa (27 ans) venue avec ses deux enfants, dont le mari, accusé d'avoir participé au vol de plusieurs barres de fer dans la fonderie où il était employé, était détenu depuis déjà cinq jours. Elle n'avait aucun autre revenu, pas d'autre famille dans le quartier et m'expliqua « ne pas avoir d'autre choix » que de négocier avec les policier·es pour qu'il n'allât pas en prison⁶⁷. Elle attendrait le temps qu'il faudrait, reviendrait le lendemain et les jours suivant jusqu'à sa libération. En générant cette attente, la détention n'a pas donc pour seul effet de discipliner les suspects (voir *infra*) mais aussi leur entourage proche⁶⁸.

⁶⁶ J. Auyero, *Patients of the State: The Politics of Waiting in Argentina*, Durham : Duke University Press Books, 2012

⁶⁷ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 23 juillet 2018.

⁶⁸ Voir aussi les remarques de Megan Comfort sur l'attente des femmes proches des détenus de la prison d'État de Saint Quentin en Californie : M. Comfort, *Doing time together: Love and family in the shadow of the Prison*, Chicago : University of Chicago Press, 2008.



Illustration V-5 : La file d'attente et la gestion du temps par les policier-es, juillet 2018

À Ndirande, ces rapports de pouvoir produits par l'attente, entre des policier·es mobiles et donneurs d'ordres et des gouverné·es immobiles et disponibles, ne sont toutefois pas univoques. On l'a vu, la présence massive de personnes gouvernées aux abords du poste de police peut être source d'angoisse pour les policier·es qui se sentent pris d'assaut, au sens figuré comme, potentiellement, au sens littéral. Elle matérialise les insuffisances de l'institution pour remplir son mandat. Elle rend visible le flux continu des sollicitations de la population et matérialise le fait que les agent·es sont trop peu nombreux pour y faire face. Sortant du bureau de l'IB de Ndirande lors d'une fin d'après-midi chargée, un jeune *constable* poussa ainsi un soupir d'abattement en constatant que les bancs d'attente étaient encore pleins. Il fit alors le tour des petits groupes réunis et en renvoya la plupart chez eux en les invitant à revenir le lendemain, voire carrément à aller voir ailleurs.

Se rendre inaccessible

Il n'y a pas de « salle » d'attente à proprement parler dans les postes de police de Ndirande et de Soche. À Ndirande, un banc étroit et inconfortable est disposé le long du mur à l'entrée du hall d'accueil, face au guichet, mais il ne peut supporter qu'une poignée de personnes. L'essentiel de ceux qui attendent le font donc dehors (Illustration V-5). Pour les policier·es, gérer l'attente c'est donc aussi maintenir l'essentiel des gouverné·es hors des murs et s'assurer ainsi de leur supériorité numérique à l'intérieur. S'ils tolèrent les conseillers et certains proches qui peuvent aider à la résolution de l'affaire, ils n'hésitent d'ailleurs pas à laisser dehors

l'essentiel des proches qui accompagnent parfois en nombre les personnes directement impliquées.

À Ndirande, quartier densément peuplé où les agent-es sont quotidiennement mêlés à la population, il s'agit là d'un enjeu important dans la mesure où l'intérieur du poste constitue l'unique territoire où le nombre d'agent-es excède celui des gouverné-es. Lors des médiations qui se tiennent dans le minuscule bureau de *l'investigation branch*, ils savent par exemple jouer de cette supériorité numérique pour se placer en position de force. Pendant que les justiciables racontent leur histoire, ils vont et viennent dans et hors des bureaux. Certains passent pour y troquer leurs vêtements civils contre leur uniforme qu'ils entreposent dans la grande armoire au fond du bureau. Ils parlent entre eux à haute voix de sujets déconnectés des affaires en cours. Certains affichent leur désintérêt pour ce que disent les gouverné-es en consultant leur téléphone, parfois pour y jouer à des jeux ou regarder des vidéos. Ils surchargent alors un espace sonore déjà saturé par les médiations qui se déroulent souvent en simultané. Tous ces éléments contribuent à faire du poste le territoire familier des policier-es, au sein duquel la présence des gouverné-es est manifestement dérangeante. L'embarras de ces derniers est flagrante : ils s'interrompent souvent lorsqu'ils sentent qu'aucun agent-e ne semble les écouter, pour se faire ordonner de continuer d'un signe de la main par un policier qui ne décroche pas le regard de son téléphone, ils sont sans cesse contraints de se lever du banc où ils sont assis, qui bloque à moitié la porte d'entrée du bureau, pour libérer le passage aux agent-es qui entrent et qui sortent. L'ensemble des agent-es présents dans le bureau se permet par ailleurs des interventions intempestives pour commenter les affaires qui y sont discutées, qu'ils en soient ou non en charge. Les gouverné-es ne savent donc jamais vraiment à qui s'adresser. Ils commencent souvent par présenter les faits à un agent qui quitte le bureau et poursuivent alors avec un autre ou parlent dans le vide.

En plus d'imposer un rythme spécifique aux interactions, la production du poste de police comme territoire policier passe donc également par la gestion des déplacements et du placement des gouverné-es. Ici encore, tout est fait pour les maintenir dans l'incertitude. Une fois appelés par un agent-e qui les dirige dans un des bureaux, les justiciables peuvent ainsi se voir renvoyer de bureau en bureau sans comprendre qui prendra leur plainte. Ce fut par exemple ce qui arriva à Owen, croisé au chapitre précédant, qui avait porté plainte contre Sinkha pour infraction et tentative de cambriolage dans son échoppe de CD/DVD⁶⁹.

Encadré V-5 : Entrée au poste, plongée dans l'incertitude

Après les premières menaces des amis de Sinkha, Owen décide de se rendre au poste de police pour le signaler et demander à ce que sa procédure soit accélérée. Je le croise, errant devant le poste de police après une première tentative, vaine, de parler à des agent-es du bureau du CID censés s'occuper de son dossier. Il m'interpelle et me demande de l'aide. Le sergent Waliko Chiwonda, qui s'occupe de son dossier, quittait le poste de police lorsqu'il

⁶⁹ Voir Encadré IV-12, p. 358.

est arrivée. Il lui a dit de parler à n'importe qui « *pa ofesi* » (au bureau) mais il ne sait pas de quel « bureau » il s'agit.

Je l'accompagne au guichet où l'agent d'accueil nous invite à entrer au bureau du CID. Deux agent·es présents nous informent qu'ils sont occupés pour la journée et nous referment la porte au nez en nous disant de nous adresser aux « GD⁷⁰ ». Owen est perdu. Les agent·es vont et viennent dans tous les sens autour de nous qui encombrons le petit couloir desservant l'ensemble des bureaux du poste : « *He said we should go to 'GD' but I don't know where it is* » me lance-t-il. Je le dirige donc vers le bureau de *l'investigation branch* devant lequel nous attendons que la médiation en cours soit terminée. Le sous-inspecteur en charge du bureau nous invite à nous asseoir et écoute l'histoire d'Owen. Considérant que cela ne relève pas de son autorité puisque l'affaire est « sérieuse », il demande à Owen de retourner au CID et « d'insister ».

Nous nous retrouvons seuls à nouveau devant le bureau du CID, n'osant toquer de crainte de nous faire réprimander sévèrement par les mêmes agent·es qui nous avaient informés quelques minutes plus tôt qu'ils étaient indisponibles. Owen pense abandonner et attendre le lendemain pour parler directement à Waliko. Sur ce, le sergent Henry Phalowa, qui vient fraîchement d'être nommé au CID et qui est connu pour sa disponibilité, sort du bureau. Je l'interpelle et il accepte d'entendre l'histoire d'Owen. Dans le bureau, il nous fait asseoir sur des chaises, prend la déposition d'Owen puis lui fait signer, expliquant que lui et ses collègues interviendront cette nuit car il est trop risqué d'interpeller en plein jour un suspect apparemment violent.

Une fois hors du poste de police, Owen semble sonné après avoir été baladé de bureau en bureau. Il reste dans la confusion la plus totale quant à la gestion de son affaire : « *Paul, thanks for your help but, I'm still confused. Who is in charge of my case now? This sergent wrote my statement but Waliko already did it yesterday... does it mean that he is now the officer in charge of my case?* ». Bien incapable de lui répondre, je me renseigne auprès d'Henry quelques minutes plus tard pour me faire confirmer que c'est bien lui qui s'occupera de monter une équipe pour intervenir ce soir mais que Waliko reste en charge de l'affaire⁷¹.

La situation d'Owen souligne le rôle central des intermédiaires, dotés d'un capital bureaucratique élevé, dans l'accès au service policier⁷². Sans ma connaissance intime du lieu et des agent·es qui l'occupaient, qui me permettait d'entrer sans crainte dans les bureaux, voire d'interpeler un agent, il est fort probable qu'Owen aurait abandonné sans avoir reçu l'aide recherchée. Après déjà plusieurs mois à fréquenter quotidiennement les bureaux du poste et à analyser le travail des agent·es, il est par ailleurs probable que l'aide que je lui apportai reposât sur des bases plus solides encore que lorsque les habitant·es se font accompagner par leurs contacts au village ou par le CP *chairman* de leur voisinage. Pourtant, ma présence ne suffit pas à sortir Owen de l'incertitude quant à la façon dont les policier·es prendraient son affaire en charge : il continuait à se faire renvoyer de bureau en bureau par des agent·es aux formules lapidaires et absconses et ne savait finalement plus auprès de quel agent il devait se renseigner.

Enfin, entre les murs du poste de police, les policier·es sont maîtres dans l'art de contrôler ce que les étranger·es – le sociologue comme les gouverné·es – comprennent de leurs échanges. Maîtrisant encore trop imparfaitement le chichewa pour saisir l'intégralité de ce que mes

⁷⁰ *General Duties*, autre nom de *l'investigation branch*.

⁷¹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 26 octobre 2019.

⁷² Cette dimension est discutée plus en détail au chapitre VI, pp. 453 et suivantes.

enquêté·es se disaient entre elles et eux, je pus, à de nombreuses reprises, remarquer leur propension à passer d'une langue à l'autre en fonction de ce qu'ils voulaient me rendre intelligible ou non. S'en suivait, si je le demandais, une phase de traduction pendant laquelle un agent prenait soin de m'exposer sa version des discussions qui m'avaient échappées. Ces tactiques étaient tout aussi fréquemment pratiquées à l'égard des gouverné·es. Les policier·es employaient entre eux un jargon technique et passaient cette fois du chichewa à l'anglais oral lorsqu'ils ne voulaient pas être compris. L'expression sur le visage des justiciables concernés et leurs réactions aux explications des policier·es à l'issue de leurs conciliabules tendaient généralement à confirmer l'hypothèse selon laquelle ils ne comprenaient pas ce qu'il s'y disait.

Se rendre pour partie inaccessible est donc un enjeu important pour les policier·es. Contrôler le langage de l'interaction, imposer le recours à l'écrit, contrôler les espaces et lieux de l'échange, c'est garder la main sur son issue. C'est aussi pouvoir jouer sur le flou, maintenir les justiciables dans l'incertitude et dans une situation de dépendance d'autant plus forte que les policier·es restent seuls en mesure de décider de transférer ou non leur affaire au tribunal.

Contrôles d'identité et violence symbolique

Le travail de recensement, d'identification et de catégorisation des populations, qui accompagne la saisie administrative des affaires, constitue une autre caractéristique centrale de l'État moderne à travers laquelle se manifeste l'exercice de la domination policière⁷³. Contrairement à d'autres contextes, comme la France, où les contrôles d'identité réalisés dans l'espace public constituent l'une des principales modalités d'inscription des populations dans le territoire policier, c'est entre les murs du poste de police que ce travail s'effectue à Ndirande. Réalisé uniquement au poste de police, ses effets divergent en partie de ceux des contrôles d'identité en France exercés dans la rue. La pratique traduit néanmoins la même prétention des agent·es à contrôler la classification sociale des individus. Première étape du traitement des affaires une fois l'attente passée, elle marque une étape centrale de l'inscription des justiciables dans le territoire policier⁷⁴.

Les moments de saisie de l'état civil des plaignant·es et des accusé·es s'apparentent à des interrogatoires avec enchaînement rapide de questions – « Name ? Age ? Village ? T/A ? District ? etc. ». Leur déroulement est parfaitement routinisé pour les agent·es mais relève de l'exceptionnel pour des gouverné·es qui n'ont pas l'habitude de définir leur identité sociale en

⁷³ J. Goody, *The logic of writing and the organization of Society*, Cambridge University Press, 1986 Pour James C. Scott, l'enjeu de classification et de lisibilité des populations est au cœur du travail de la bureaucratie étatique. J.C. Scott, *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, Londres : Yale University Press, 1998 Pierre Bourdieu considère lui aussi qu'« une des fonction les plus générales de l'État est la production et la canonisation des classifications sociales ». P. Bourdieu, *Sur l'État*, *op. cit.*, p. 25.

⁷⁴ Sur les effets du contrôle d'identité en France, voir : F. Jobard, *Bavures policières ?*, *op. cit.*, pp. 55–56 ; D. Fassin, *La force de l'ordre*, *op. cit.*, pp. 144–155.

fonction des catégories étatiques et qui, de fait, se trompent souvent. Ils constituent à ce titre des moments importants d'exercice de la violence symbolique.

Encadré V-6 : La violence symbolique du contrôle d'identité

Poste de police de Soche, un suspect est amené au bureau du CID depuis la cellule. Il est pieds nus, porte des vêtements sales et déchirés et a les mains menottées. On le fait asseoir par terre tandis que les huit policier·es, et moi qui prend des notes, sommes assis sur des bancs devant l'imposante table qui occupe les trois quarts du bureau. Un brouhaha règne dans le bureau, les agent·es sont occupés à rédiger les *case files* de leurs affaires respectives. L'inspecteur en charge du département ce matin rentre et toise le jeune homme : « *Eh iwe ! You call me bwana when you get in... you say 'moni bwana'.* » L'autre s'exécute.

Un jeune *constable* assis sur le banc dessine à la règle, sur une feuille volante, ce qui s'apparente à un patron de *case file cover*. Une sergente m'explique qu'il s'agit d'une affaire de « *theft by servant* ». Employé journalier pour garder le chantier d'une maison, il est accusé d'avoir volé des plaques de tôle. Il a été arrêté la veille au soir et a admis les faits, mais n'a pas révélé où il avait vendu les plaques. Les policier·es de garde ont alors décidé de le garder en cellule avant de l'interroger ce matin. Pendant les explications de la policière, le suspect reste parfaitement silencieux, les mains toujours menottées et la tête baissée.

La sergente saisit le patron du *case file cover* et se tourne ensuite vers lui pour commencer l'interrogatoire. Les agent·es présents se mettent à questionner le suspect tour à tour, tout en continuant en parallèle leur activité d'écriture. Leur agacement monte face à ce qu'ils identifient à un manque de coopération du suspect, qui maintient ne pas connaître la personne à qui il a revendu les plaques. Un sous-inspecteur se tient debout devant lui et lui administre une gifle à chaque fois qu'il répète la même chose. Pendant ce temps, entre deux questions, la sergente se charge de noter son état civil. Chacune de ses questions est l'occasion de se moquer de lui ou de souligner son « manque d'éducation » :

Sgte: Name ?

Susp.: X

Sgte: Age ?

Susp.: 29

Sgte: Village ?

Susp.: Manja

Sgte: *Iwe*, I'm asking your village, not the township where you live! (pour tout le monde) I think this one is stupid. (rires)

Susp.: Chipeleka village.

Sgte: T/A ?

Susp.: Chowe

Sgte: District? (*Le suspect regarde la policière sans trop savoir quoi répondre:*) District! Ah *iwe!* *Umachokera boma lanji ? (De quel district viens-tu ?)* Blantyre? Zomba ?

Susp.: Mangochi.

Sgte: What is your ethnic group?

Susp.: Muslim (rire général de tous les policier·es dans le bureau)

Sgte: Aaaaaah, *Iwe!* Koma "muslim" is not your ethnic group! Muslim is a religion! Have you not been to school? Ethnic group *ndi* Yao, N'goni, Chewa...

Susp.: Ndine Yao (Je suis Yao)⁷⁵.

⁷⁵ Notes de terrain, poste de police de Soche, bureau du CID, 27 juin 2018.

Comme c'est le cas ici, le recours à la moquerie marque souvent la domination des agent·es. Mais en l'absence, fréquente, de papiers d'identités permettant de vérifier les déclarations des gouverné·es, la correction des « erreurs » de déclaration par les policier·es révèle surtout le pouvoir discrétionnaire qu'ils ont d'énoncer des « jugements autorisés⁷⁶ » pourvoyeurs d'identités sociales face à des personnes captives. C'est particulièrement le cas lorsqu'ils estiment à vue d'œil que leur interlocuteur se trompe sur son âge et appliquent à la louche un correctif. Celui-ci devient alors une nouvelle réalité bureaucratique, inscrite sur papier, qui a toutes les chances de s'éloigner de ce que d'autres bureaucrates travaillant pour d'autres administrations ont édicté à partir de leur propre estimation :

Un couple qui attendait sous l'arbre à l'entrée de la cour vient s'asseoir sur le banc de la VSU de Ndirande. La femme annonce être âgée de quarante ans. L'homme semble vieux, il est vêtu d'un vieux costume trop grand pour lui, complètement délavé, il est mal rasé et présente une barbe hirsute poivre et sel. Il dit avoir 42 ans, ce qui provoque une réaction du sous-inspecteur Jewel Kaluwa. « *Ineyo ndili 42. 42 ineyo !⁷⁷* » dit-il en se pointant ostensiblement le torse avec le doigt, sous-entendant que l'homme est certainement beaucoup plus vieux. Il se tourne vers moi pour me souffler “*these people are too illiterate to know their age*” avant d'ordonner au *constable* qui enregistre leur cas dans le registre de la VSU d'inscrire que l'homme a « autour de 60 ans »⁷⁸.

3. Produire le territoire policier par la violence physique

Le poste de police est enfin le lieu où s'observe l'essentiel des usages de la contrainte physique par les policier·es, notamment ses formes illégales. Exercés dans les locaux, ils participent à l'inscription des corps des gouverné·es sur le territoire policier ; corps sur lesquels le contrôle des agent·es est alors quasi sans limite.

La dimension spectaculaire de la violence

Comme l'ont constaté de nombreux travaux, la violence physique est principalement exercée par les policier·es dans des territoires sous contrôle, à l'abri des regards extérieurs et là où les possibilités de fuite ou de riposte des personnes ciblées et des potentiels témoins sont les plus faibles. C'est d'autant plus le cas lorsque son emploi sort manifestement du cadre légal⁷⁹. À Ndirande, le poste de police est, à quelques rares exceptions près, l'unique lieu qui répond à ces caractéristiques. Au Malawi, dans un contexte national où, on l'a vu, la question des violences policières s'est imposée sur la scène médiatique et politique, maintenir ces pratiques en partie cachées est d'autant plus primordial. C'est par exemple ce qui explique la réaction de l'inspectrice Margaret Chimande qui, un matin d'octobre 2017, interrompt le passage à tabac d'un jeune homme par trois *constables* devant le poste de police, en leur intimant à voix basse l'ordre de « ne pas faire ça devant les civils⁸⁰ ». Cela ne doit pas pour

⁷⁶ P. Bourdieu, *Sur l'État*, op. cit.

⁷⁷ « Moi j'ai 42 ans. 42 ans c'est moi ».

⁷⁸ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 25 septembre 2017.

⁷⁹ Voir : F. Jobard, *Bavures policières ?*, op. cit., p. 85 ; A. Faull, “Fighting for respect. Violence, masculinity and legitimacy in the South African police Service”, art. cit..

⁸⁰ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 26 octobre 2017. Voir aussi *infra*, Encadré V-12, p.427.

autant nous amener à sous-estimer la dimension souvent volontairement spectaculaire des usages de la violence physique. Un interrogatoire particulièrement violent qui se tint en novembre 2017 au sein du bureau du CID, dans le cas d'une affaire importante de cambriolage sur un site d'exploitation d'ESCOM, fournisseur national d'électricité, permet de prendre la mesure des enjeux liés à leur visibilité ou leur audibilité par un public élargi.

Encadré V-7 : Les interrogatoires et leur public

Je suis ce matin au bureau du CID de Ndirande. Le sergent Amos Mwawa rentre dans le bureau en tenant un suspect par le bras. Il le somme de s'asseoir par terre dans le petit coin derrière la porte, puis vient s'installer à côté de moi. Il commence à remplir un document de « *caution statement* » en préparation de l'interrogatoire. Il s'agit d'une affaire « sérieuse » m'explique-t-il : trois gardes d'un site d'exploitation de l'ESCOM sont suspectés d'avoir organisé le vol de 500 compteurs électriques, d'une valeur totale de 12 millions de kwachas, puis de les avoir revendus au marché noir pour moins d'1 million. Lui et ses collègues les ont arrêtés au cours d'un « raid » la nuit dernière.

Le sergent Edwin Mchiko et le *constable* Marvin Beza rentrent à leur tour dans le bureau exigu, portant à six le nombre d'agent·es présent·es (trois hommes et trois femmes), tandis que Wamkulu Nkhonje, le responsable du département, est dans son bureau attenant, porte ouverte. Ils entourent le suspect qui est resté par terre tout ce temps. Le sergent Mchiko reste debout à côté de lui, bloquant l'accès au bureau. Sans prévenir, alors que l'ensemble des policier·es papote, il attrape le suspect sous le menton d'une main en le soulevant légèrement et le frappe sur le haut du crane avec les phalanges de l'autre, poing fermé mais sans y mettre beaucoup de force. À chaque coup il répète « tu vas parler ! ». Il continue ainsi une dizaine de fois en augmentant l'intensité des coups sans que ses collègues ne semblent s'y intéresser. Il s'interrompt parfois pour attraper la tête de l'homme par les cheveux et la fait pivoter de droite à gauche avant de la projeter contre le mur. J'essaie de ne pas regarder trop ostensiblement ce qui se passe, restant concentré sur les notes que prend, imperturbable le sergent Mwawa à côté de moi. Au bout d'une trentaine de seconde Marvin, qui s'est lui aussi levé et se tient devant le suspect fait une remarque à Edwin que je n'arrive pas à comprendre, hormis le terme de « *mzungu* » qui me désigne. Sur ce, Edwin me demande de sortir du bureau.

Je m'exécute puis vais m'installer en compagnie d'un groupe de jeunes *constables* réunis autour du *bawo* à l'entrée du poste. Le hall d'accueil est plein de familles, présentes pour distribuer à manger à leurs proches détenus, et de plaignant·es qui attendent sur le banc que les policier·es au guichet s'occupent de leurs plaintes. À peine ai-je mis les pieds dehors que des bruits de claquement, comme ceux d'un fouet, me parviennent de l'intérieur. Je décide donc de rentrer pour me poster dans le hall d'accueil, accoudé au guichet d'accueil, où je m'entretiens avec un *constable* pour ne pas avoir l'air d'espionner ce qui se passe dans le bureau du CID situé juste derrière.

Des cris et des bruits de gifles proviennent du couloir qui part à droite derrière le guichet et donne sur les cellules. Le sergent Jewel Kaluwa, *lines in charge* adjoint, a sorti de cellule un autre suspect de l'affaire du vol à ESCOM et le passe à tabac. Après une bonne minute, il apparaît en compagnie du sergent Mwawa que j'avais laissé dans le bureau du CID et qui tient le suspect par le bras. Le policier du CID et le gardé à vue s'engouffrent dans le bureau tandis que Jewel vient s'accouder au guichet à mes côtés, poussant un soupir. Les bruits de fouet redoublent. Ils claquent et résonnent dans tout le poste de police.

Personne ne réagit ou ne semble se préoccuper des coups qui pleuvent dans le bureau du CID sur les deux détenus. Des cris d'hommes et de femmes nous parviennent : je distingue les questions, hurlées aux suspects sans que je ne parvienne à comprendre ce qui est dit, des supplications de ceux sur qui s'abattent les coups. Pendant tout l'interrogatoire, des agent·es

entrent et sortent des bureaux du CID, de l'IB et des *prosecutions* avec des dossiers à la main, continuant leur activité routinière. Edwin et Marvin sortent une première fois, se dirigent vers les cellules puis reviennent avec un troisième détenu qu'Edwin tient fermement d'une clef de bras, son autre main étant solidement cramponnée à la nuque du détenu, le forçant à baisser la tête. La porte s'ouvre à nouveau pour les faire rentrer. J'aperçois les deux premiers suspects encore assis par terre à l'entrée du bureau. Edwin ressort aussitôt accompagné du sergent Mwawa. Ils s'engouffrent dans le couloir qui mène aux cellules et en reviennent avec un *panga* (machette), avant de retourner dans le bureau. Chaque fois que la porte s'ouvre, les sons qui nous parviennent du bureau se font encore plus assourdissants. Il est clair que les policier·es utilisent désormais le plat de la machette. Le rythme des coups s'accélère encore.

À chaque claquement, certains policier·es dans le hall pouffent. Jewel encore à côté de moi rigole plus franchement et fait une blague que je ne comprends pas mais qui amuse ses collègues. Les gouverné·es présents dans la salle restent quant à eux muets. On est loin du tumulte qui caractérise habituellement cet espace.

L'interrogatoire dure à peu près vingt minutes comme cela. Au bout de 8-10 minutes, Marvin sort du bureau. Il s'installe à côté de moi sur le banc de la salle d'accueil sur lequel j'ai fini par m'asseoir, sonné. Il souffle, puis il m'explique qu'un des trois suspects a avoué mais que les deux autres continuent de nier les faits. Les policier·es veulent les faire parler pour savoir où ils ont vendu le matériel volé. N'arrivant plus à supporter les bruits qui résonnent dans ma tête, je décide de sortir, m'asseyant sur une chaise à côté des jeunes *constables* qui n'ont pas bougé et continuent, indifférents à jouer au *bawo*. J'essaie de faire de l'ordre dans mon esprit pour trouver un moyen de poser des questions sur ce qui est en train de se passer.⁸¹

Un détour par la géographie du poste de police s'impose pour analyser la scène décrite ci-dessus. À l'inverse de bien des commissariats de police en France ou en Europe, où l'étanchéité des espaces tant sur le plan visuel que sonore facilite l'exercice d'une violence plus débridée⁸², les bureaux de Ndirande comme ceux de Soche sont marqués par leur forte promiscuité et leur perméabilité aux sons. L'organisation des lieux rend quasiment impossible la tenue d'une discussion privée. Elle explique en partie pourquoi les échanges qui demandent une plus grande discrétion sont délocalisés à l'extérieur. À Ndirande, le bureau du *community policing* est par exemple situé dans un préau ouvert sur la cour à l'arrière du poste de police, qu'il partage avec le très animé bureau de la *traffic police*, dont les agent·es interviennent fréquemment dans les médiations qui s'y tiennent. Les trois autres bureaux les plus fréquentés – l'IB, les *prosecutions* et le CID – donnent directement sur le hall d'accueil aux multiples usages : une partie des gouverné·es qui attendent leur tour y sont installés, les policier·es y reçoivent les plaintes, échangent quelques mots sur une affaire avec un justiciable, parlent entre eux, enregistrent les entrées et sorties des gardé·es à vues et écoutent de la musique crachée par une grosse chaîne Hi-fi posée sur le guichet. Ces trois bureaux sont donc séparés de l'espace le plus public du poste par de simples portes en bois qui ferment mal et n'assurent aucune isolation sonore.

⁸¹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 6 novembre 2017.

⁸² Dans le commissariat décrit par Simon Holdaway au Royaume-Uni par exemple : « *it is not possible to hear what is being said by police within the station office unless one is at the public counter; neither is it possible to see into the whole of the station office from any part of the public space of the station.* » "The Police Station", art. cit., p. 80. Voir aussi : F. Jobard, *Bavures policières ?*, op. cit., p. 85.

Les agent·es subissent en partie cette situation, qui symbolise à leur yeux les conditions matérielles déplorables dans lesquelles ils doivent exercer leur métier, et s'en plaignent régulièrement. Mais comme l'indique le récit de l'interrogatoire des trois gardes de l'ESCOM rapporté ci-dessus, ils savent également tirer profit de cette perméabilité des espaces du poste de police pour réaffirmer leur domination sur l'ensemble des gouverné·es présents sur place. Les violences déployées par les membres du CID sur les suspect·es ce jour-là étaient soustraites aux regards extérieurs. Elles restaient toutefois parfaitement audibles pour l'ensemble des personnes qui se trouvaient dans et autour du poste de police. Les allers-retours entre les cellules et le bureau comme la traversée du hall d'accueil plein à craquer par le sergent Mwawa, une machette ostensiblement tenue en main, convainquaient ceux qui en doutaient encore de ce qui se tramait dans le bureau d'où provenaient les cris. L'attitude du reste des policier·es présents dans la salle d'attente qui, par leurs rires ou leur indifférence, manifestaient la banalité de ce qui se jouait derrière la porte du bureau du CID, participait, elle aussi, à l'exercice de cette violence à la fois physique et symbolique. Comme l'indique cet exemple, la violence des interrogatoires ne s'adresse donc pas seulement à ceux qui reçoivent les coups mais, par sa dimension particulièrement sonore, participe plus largement à l'inculcation de la discipline policière à tous les gouverné·es présents dans le poste.

Il convient ici de garder en tête que les habitant·es de Ndirande avec lesquels je me suis entretenu s'accordaient dans l'ensemble pour considérer comme légitime l'emploi, par les policier·es, de formes de violence que je pouvais moi-même considérer comme largement excessives (voir *infra*). La violence, parfois mortelle, est d'ailleurs fréquemment exercée par des civils sur certains « criminels ». La stupeur et le profond malaise que je ressentis ce jour-là face à cette violence, survenue sans prévenir, pendant une matinée autrement calme, dans un bureau où je plaisantais encore quelques minutes auparavant avec les agent·es, sont donc peu heuristiques pour analyser les effets de cette mise en scène sur les gouverné·es présents dans le poste de police. Le silence inhabituel dans lequel elles plongèrent soudainement le hall d'accueil, où l'on n'entendait plus que les rires de quelques policier·es, suggère toutefois qu'elle contribue à marquer leur expérience du poste de police, d'autant plus que nombre d'entre eux ont leurs proches en cellule et redoutent qu'un traitement similaire leur soit aussi réservé.

Outils disciplinaires centraux, il s'agit toutefois de s'assurer que les sons provenant de ces interrogatoires ne tombent pas dans les mauvaises oreilles. En 2019, le sergent Isaac Kungwezo et ses collègues au bureau des *prosecutions*, qui venaient de déménager dans le nouveau bâtiment accueillant la *victim support unit*, m'expliquèrent avoir été soulagés de s'éloigner enfin du bureau du CID, jusqu'alors voisin du leur :

Isaac: Our new office is much better. At least we have better aeration here... and proper toilets. And we moved from the CID office...

Paul: Yes? That's better?

Isaac: Aaaah, this office is too loud with all the beatings they do! Slassssshhh aaaaaaaaaaaaaah.... You know we receive lawyers here... sometimes even judges. Now you try to convict someone and the lawyers says “my client alleges that he has been beaten in your police station”. How can we say “no” now... “these are simple allegations”? We know it’s illegal... we look like fools... So, it’s better to be there now... we look more professional⁸³.

Leurs propos mettaient en lumière les débats à la fois moraux, légaux et pratiques dans lesquels s’insèrent les usages de la violence au sein du poste de police. Des désaccords émergent en fonction des départements auxquels les policier·es appartiennent et des publics qu’ils sont amenés à recevoir⁸⁴.

Les menottes, la chicotte et la cellule : l’inscription des suspects dans le territoire policier

Penchons-nous désormais sur les rapports entre les policier·es et les première victimes des usages de la contrainte physique au poste de police : les accusé·es que les policier·es déclarent comme suspect·es, qu’ils arrêtent lorsqu’ils ne se sont pas d’eux-mêmes rendus à leur convocation au poste, et qu’ils détiennent en garde à vue. Reprenant le fil de la sociologie interactionniste de Goffman et Garfinkel, Fabien Jobard décrit la garde à vue en France comme un « cérémoniel de dégradation » et de « mortification » par lequel l’individu est « dépossédé de la dignité qui lui permettrait de disposer de son corps comme [il] l’entend ». Ce cérémoniel passe par le dépouillement – saisie des objets, mise à nu et fouille – puis par un immobilisme prolongé, la mise à disposition des corps des gardé·es à vue au bon vouloir des policier·es et leur exposition à la violence physique (ou à sa potentialité)⁸⁵. À l’exception du dépouillement dont la forme prise au Malawi diffère largement de ce que Jobard a constaté en France, ce cadre d’analyse éclaire très largement la pratique de la garde à vue dans les postes de police visités. Ce contrôle spécifique des corps des suspects repose sur un arsenal spécifique.

L’inscription des personnes mises en cause sur un territoire policier spécifique passe d’abord par le recours aux menottes qui constitue une première entrave à l’usage de leur corps. L’usage policier des menottes symbolise leur rôle dans le cérémoniel de dégradation. Employées lors de l’arrestation et dans le déplacement jusqu’au poste de police, elles servent ensuite tout au long de la garde à vue à maintenir l’entrave et la dégradation corporelle des détenus en dehors de la cellule et du poste de police. C’est ainsi que les agent·es du CID humiliaient l’un des suspects de l’affaire du meurtre de Matope rapportée en introduction de la thèse, le forçant à se tenir accroupi à l’arrière du pick-up dans les ruelles cahotantes du quartier et le moquant à chacune de ses chutes. Mais en plus d’être un outil d’immobilisation, les menottes sont également un dispositif de marquage des corps. La personne qui marche, toujours pieds nus, à leurs côtés pendant qu’ils mènent leur enquête au quartier et qui porte des menottes ne peut être qu’un suspect. Par l’entrave et le marquage, elles prolongent donc les limites du territoire

⁸³ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau des prosecutions, 31 octobre 2019.

⁸⁴ Cette discussion sur les tensions qui traversent la profession policière à propos de l’acceptabilité de certaines pratiques se poursuit au chapitre suivant.

⁸⁵ F. Jobard, *Bavures policières ?*, *op. cit.*, pp. 80–85 & 94–102.

policier dans lesquels sont inscrits les suspect-es dans l'ensemble de l'espace public. Elle les isole du reste de la population qui se rassemble souvent en masse autour des agent-es pour assister à l'enquête.

Le contrôle policier du corps des détenus se poursuit à l'intérieur du poste de police au sein duquel toutes les interactions viennent réaffirmer le caractère absolu du pouvoir des agent-es. D'abord, la réclusion dans une cellule collective, pouvant parfois contenir plus de vingt personnes dans un espace de trois mètres sur quatre, sans autre moyen d'aération qu'une fine meurtrière située trop haut pour respirer au travers, et où règne une odeur pestilentielle. Pour Fabien Jobard l'expérience n'est alors plus seulement celle d'une dégradation mais d'une « mortification ». C'est également ce qui ressort des témoignages recueillis auprès des anciens détenus à Ndirande. Ils évoquaient une épreuve corporelle douloureuse, insistaient sur l'exposition à la chaleur étouffante des journées et au froid des nuits, sur la promiscuité et sur l'humiliation de devoir uriner devant les autres et enfin sur les privations quotidiennes. C'est ce qui ressort particulièrement vivement dans cet échange avec Chiku dans un shebeen du marché de Ndirande, jeune homme de 29 ans célibataire et sans emploi fixe ayant connu plusieurs arrestations pour des petits délits. Il comparait la garde à vue au Malawi avec son expérience des cellules policières en Afrique du Sud où il avait vécu trois ans :

Chiku: This police here... it's bad. They make you sleep on the floor like that (il désigne le sol nu). No mattress, nothing... how can you make people sleep like that? They treat you as if you were a dog... In South Africa, police is like a hotel compared to here!

Paul: I thought that police in South Africa was hard as well...

Chiku: I am telling you! I've been there! When they catch you, it's another story. They give you a toothbrush and Colgate, in the morning they bring porridge, at lunch a sausage with some eggs, for dinner you can have nsima, with chicken... you have toilets and shower... And they just remove your shoe laces, not the whole shoe, you keep them. You don't have to be barefoot.

Paul: Yeah here it's different...

Chiku: Here they don't provide food! And they force you to use a bucket in front of everyone. You sleep inside, next to the urine of the others. And if you don't have family and visitors, then you don't eat. Sometimes for days!

Paul: Yes I have seen that... but I've also seen that prisoners sometimes share food together. When someone does not have food, another can give him.

Chiku: Aaaaa... but if you see someone receiving food there, it means he has paid for it!

Paul: What do you mean?

Chiku: If you play the man there, if you play the boss... then you are fucked... you won't receive anything. These guys you see receiving food and drinks from others who have them... they are the same who you see taking the urine bucket out in the morning, cleaning the plates after eating... giving the best places to sleep to the others... that's how they pay their food. Nothing is free there⁸⁶.

La garde à vue, souligne Fabien Jobard, est un moment de « luttes incessantes pour des tout-petits droits⁸⁷ » : se rendre aux toilettes, se laver, bénéficier d'un temps suffisant pour manger le repas apporté par ses proches, d'une cigarette, d'une boisson fraîche, d'un vêtement chaud.

⁸⁶ Entretien avec Chiku dans un *shebeen* du marché de Ndirande, 28 octobre 2019.

⁸⁷ F. Jobard, *Bavures policières ?*, op. cit., p. 84.

Comme l'indique les propos de Chiku, ces petits droits se négocient en partie entre détenus, entre ceux qui bénéficient de soutiens à l'extérieur et ceux dont les proches sont trop loin pour les soutenir matériellement. Mais leur octroi surtout est suspendu à l'arbitraire des agent-es. Ceux-ci le présentent alors comme une faveur qui peut donner lieu, on l'a vu, à l'établissement de relations clientélares. Les rares sorties de cellule sont, elles aussi, soumises au bon vouloir des agent-es. Ils choisissent, parmi ceux dont les affaires sont les moins sérieuses, ceux qui peuvent profiter d'une sortie quotidienne express pour vider le pot de chambre, ou d'un après-midi en plein air à balayer les abords du poste ou à nettoyer les bureaux. Ces faveurs les exposent néanmoins aux moqueries et humiliations des policier-es présents. Lors des sorties collectives aux toilettes par exemple, certains agent-es les faisaient marcher au pas, menottés les uns aux autres par le poignet et un fusil mitrailleur pointé sur le dos ou la tête.

Encadré V-8 : Mater les gardés à vue

Lorsque je rentre dans le hall d'accueil ce matin, un jeune détenu d'environ 20 ans, pieds nus et vêtu de guenilles sort du poste en tenant une grosse bassine avec les vêtements, chaussures et ceintures des autres détenus. Le sous-inspecteur Jewel Kaluwa, le *lines in charge* adjoint, le suit et lui ordonne de s'arrêter. L'autre s'exécute. Il reste debout, tenant la lourde bassine à bout de bras pendant une bonne minute, pendant que le police s'assoit sur une chaise et le regarde. Puis ce dernier lui ordonne de retourner à l'intérieur. Il le dirige derrière le guichet où il le fait asseoir par terre pour compter les affaires. En plus de Jewel, quatre agents se tiennent debout autour de lui et se mettent à l'encercler tout en commentant ce qu'il fait.

Ils se moquent de lui, lui disent qu'il ne sait pas compter et qu'il va essayer de voler des affaires des autres détenus. Un d'eux lui dit qu'il l'a vu prendre la ceinture d'un autre détenu et qu'il va l'emmener au tribunal. Ils rigolent. Le jeune homme garde la tête baissée et reste muet. Une fois le tri des affaires effectué, ils le font se relever mais il reste coincé au milieu du cercle formé par les agents, qu'il regarde d'un air apeuré. Après quelques secondes, Jewel le fait retourner dans la cellule. Pendant ce temps, un autre sort du bureau de l'IB et arrive dans le hall. Je reconnais le jeune détenu que le sergent Harold Chamwala avait fait sortir vider le pot d'urine en lui pointant son fusil sur l'arrière du crâne hier soir. Il tient une bassine d'eau. Jewel lui fait nettoyer le sol et les placards derrière le comptoir. Le policier se tient debout à côté de lui pendant qu'il est agenouillé au sol. Il lui fait recommencer trois fois le nettoyage du comptoir en lui disant de plus s'appliquer : « *I want it to shine! It's not shining yet!* » lui hurle le policier. Mais c'est peine perdue. L'équipement à sa disposition n'est pas adapté pour « faire briller » un sol et des meubles aussi sévèrement encrassés.⁸⁸

La durée de la garde à vue joue un rôle central dans cette expérience de mortification. Or, si elle est encadrée par le droit et ne peut officiellement s'étendre au-delà 48h, les *cell-books* de Ndirande, qui recensent l'ensemble des mouvements d'entrée et de sortie de garde à vue, montrent que les séjours en cellule dépassent très fréquemment cette limite et peuvent parfois atteindre plusieurs semaines. On y remarque surtout que les temps de détention sont très variables, renforçant d'autant plus l'incertitude dans laquelle sont placés les détenu-es et l'arbitraire qui caractérise la garde à vue. Jossam, chauffeur de minibus à Ndirande, qui ressortait d'un séjour d'une semaine au poste de police de Zomba avec le visage tuméfié, un œil gonflé et plusieurs marques de coups au torse et sur les bras, commenta ainsi :

⁸⁸ Notes de terrain, gare routière de Ndirande, 25 octobre 2017.

They released my friends the night after they caught us, but they kept me. It's because I told them that they had no right to arrest us just for walking outside at night... and I insulted them a bit (*rires*). So, they beat me... But the worst part of it is that you never know how long you will stay. Police officer just make you wait. Sometimes they know that they have nothing against you, but they just keep you locked for fun. Every day, they make you and your relatives beg to be released. That's how they "teach you respect" as they say.⁸⁹

Cette expérience de l'arbitraire est d'autant plus marquante que les personnes mobilisées à l'extérieur sont parfois contraintes de monnayer la libération de leur proche avec l'agent en charge de l'affaire. La violence physique de la garde à vue se double alors d'une autre forme de violence, non moins matérielle : l'extorsion. Après six jours dans une cellule bondée, Jossam sortit grâce à l'aide de son patron qui dut déboursier 20 000 kwacha en échange de sa libération. Et il était loin d'être un cas isolé. L'essentiel de mes enquêtés·es qui avaient connu la garde à vue avaient dû s'endetter pour payer les dix, vingt voir trente ou quarante mille kwacha demandés par les policier·es. Le montant dépendait de la gravité de l'affaire, de l'humeur de l'agent·e et du comportement de la personne inculpée. « *They say that bail is free... but nothing is free here in Malawi... especially for us* » résumait ainsi un call-boy de la gare routière de Ndirande⁹⁰. L'affiche disposée à l'entrée de chacun des postes visités, qui rappelait le cadre légal de la mise en liberté conditionnelle et insistait sur sa gratuité, ne dissuadait pas les agent·es. Celles et ceux que j'ai interrogés ne niaient qu'à demi-mots les allégations de mes enquêtés·es du quartier (Illustration V-6). Un matin, lorsque je traduisis à haute voix les vignettes de l'affiche placardée sur le mur du bureau CID du poste de Soche et que je conclus en leur demandant si le « *belo* » était gratuit en « théorie ou en pratique », je provoquai un rire général avant de me voir répondre par la responsable : « *Aaaaah iwe! Paul! You are a true Malawian now. You know how things work in here!*⁹¹ ».

L'immobilité et la dépendance aux désirs aléatoires des agent·es ne se limite pas au temps passé en cellule mais caractérise tout le passage des gardés à vue au poste de police. Dans le bureau du CID où sont prises leurs dépositions, celui de l'IB où se tiennent les médiations, ou derrière le guichet d'accueil où les agent·es relèvent leur identité et font la liste de leurs possessions qui leur sont confisquées, ils sont en effet contraints de s'asseoir par terre sans bouger, généralement dans un coin. Les autres gouvernés·es sont quant à eux autorisés à s'asseoir sur des bancs. Lors des interrogatoires, qu'ils soient violents ou non, les policier·es se tiennent généralement debout devant eux et les toisent. Pendant le temps de leur détention, ils peuvent aussi être déplacés à maintes reprises entre les bureaux et la cellule et parfois, à l'instar de Dalitso dont le témoignage est rapporté ci-dessous, réveillés la nuit pour un interrogatoire surprise. Ils sont par ailleurs réduits au silence, à l'exception des réponses aux questions que leur posent les agent·es. Les écarts de comportement sont immédiatement et sévèrement réprimés. La photographie ci-dessous (Illustration V-7) fut ainsi prise quelques instants avant que le sergent Waliko ne se retournât pour ordonner brutalement de se taire au

⁸⁹ Notes de terrain, gare routière de Ndirande, 20 octobre 2017.

⁹⁰ Notes de terrain, shebeen Area 12, gare routière de Ndirande, 22 octobre 2017.

⁹¹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 29 juin 2018.

jeune homme de droite qui continuait à clamer son innocence et qui suppliait le policier de le laisser libre. Joignant le geste à la parole, il lui administrait une gifle d'un revers de la main.



Illustration V-6 : « La mise en liberté provisoire, c'est quoi ? » - entrée du poste de Ndirande, juin 2018.

Lors de certains interrogatoires comme celui des trois gardes de l'ESCOM, cette immobilité imposée dans le huis clos des bureaux s'accompagne de violences verbales et physiques parfois extrêmes employant alors un arsenal qui témoigne d'une volonté de soumettre et de briser, et qui n'est pas sans évoquer celui employé sous la dictature : coups de poings, usage de *slashers*⁹², *shambok*, *chibonga*⁹³, *panga* (machette) voire, selon les témoignages recueillis auprès de certains clients réguliers des policiers, de fer brulant⁹⁴. Dalitso 36 ans, travailleur journalier dans l'échoppe de métaux de son frère au marché de Ndirande me raconta ainsi les conditions de sa détention en janvier 2019 :

Dalitso: I was arrested this year... I did a "malicious damage".

Paul: What happened?

Dalitso: Aaaaah. I was just drunk and I broke the windows at my friend's house... She was in Tanzania and I was staying there with her boyfriend and her young brother. I came late at night very drunk... and I knocked on the door but they did not wake up, so I used a stone to break the window. Then they woke up... but as the friend was opening the door, the boyfriend had already

⁹² Lame incurvée utilisée pour couper le gazon.

⁹³ Massue ngonni. Elle prend la forme d'un long bâton qui se termine par une lourde boule en bois.

⁹⁴ Sur l'arsenal employé par les policier·es sous la dictature, voir chapitre I, pp. 136-142.

called the police... so I went inside thinking it was all good... took off my pants and my shirt and went to bed, but sometime after someone knocked on the door... eh... it was the police now. And I thought... “ah, I can’t be arrested like that...!” So, I used the back door and climbed the fence to escape... I was in the street and I ran away and hid. But I was just wearing my boxer and no shoes... that’s dangerous, people might think I’m a mad person! So, I waited a bit and came back home... thinking that now they should be gone. But they were still there!

Paul: So, they caught you?

Dalitso: Eeee (oui)

Paul: Did they beat you?

Dalitso: No, they did not beat me there. It’s me who tried to beat them! But they tied my hands with their handcuffs... they said “you will see when we get you inside. We’ll deal with you”. And then they brought me to the station there.

Paul: What happened there?

Dalitso: They forced me to sleep in a closet with the urine bucket. I said no, I can’t sleep in there. I said I will just sleep in the corner... but they forced me.

Paul: So you slept in that closet with a bucket full of urine?

Dalitso: Yes, I had to stay the whole night in there.

Paul: And then? What happened in the morning?

Dalitso: Then in the morning they took my statement.

Paul: Where? CID office?

Dalitso: Yes, in the CID.

Paul: They made you sit on the floor?

Dalitso: Eeeee (oui)... eissshh... and then back in the cell. But at night, some officers came back to take me out of the cell and they were saying that I was the one who defied them the night before... eh *aise (mec)* they beat me hard that night! They kicked me, slapped me, punched me... and they took me back in the cell. I stayed there for about three days.

Paul: They kicked you... did they used weapons?

Dalitso: Yes. They used a *chibonga* on my joints. [...] My friend. You don’t want to be there! I tell you... this is not a place for a man.

Paul: And you did not go to prison after that?

Dalitso: No, my friends did not want to see me in prison so they dropped the case and asked the police to release me. But now the officer in charge of my case said that police is not just a place to punish people by sending them to the cell for some days, police is there to apply the law, and he refused to let me go. He said that I had to go to court. But my brother managed to talk to another officer who accepted to make the file disappear and I was free.

Paul: So, your relatives had to pay for that?

Dalitso: Yes... I paid twenty thousand⁹⁵.

Immobilisme prolongé indéfiniment, humiliations et insultes, contrôle des « petits droits » et violences corporelles se conjuguent alors pour porter atteinte au statut des personnes détenues, réduites à une position d’impuissance et « d’incapacité physique » et dont l’appartenance à une « commune humanité » est déniée⁹⁶. Comme Chiku qui comparait le traitement des détenus à celui réservé aux chiens⁹⁷ ou Dalitso pour qui les cellules et les bureaux « ne sont pas des endroits pour un homme », les anciens gardés à vue évoquaient tous leur

⁹⁵ Entretien avec Dalitso, marché de Ndirande, 2 novembre 2019.

⁹⁶ F. Jobard, *Bavures policières ?*, *op. cit.*, pp. 85 & 89–94.

⁹⁷ Si l’image évoque déjà une déchéance en français, elle prend un sens d’autant plus fort dans le contexte malawite, où, comme le soulignait récemment Harri Englund les chiens sont particulièrement mal traités. H. Englund, *Human Rights and African Airwaves*, *op. cit.*, pp. 45–47.

passage au poste de police comme l'épreuve d'une déchéance où leur statut d'être humain leur avait été nié. C'est ce qui ressort vivement du témoignage de Ncheu 27 ans, un *call-boy* de la gare routière de Ndirande, qui y a passé plus d'une semaine après une manifestation en juin 2017, accusé d'avoir volé l'arme de service qu'un gradé avait perdue lors des affrontements :

Ncheu : Tous les jours les policiers me sortaient de la cellule pour m'interroger dans leur bureau... ils m'insultaient, ils parlaient de mes parties intimes et de mon anus. Ils disaient que j'étais un idiot... que j'étais un voleur et qu'ils allaient s'occuper de moi... ils disaient aussi que je n'avais rien à faire, que je venais au marché pour trouver du travail mais qu'un idiot comme moi ne pouvait trouver un vrai travail alors que j'étais sûrement un voleur. Tous les jours comme ça....

Paul : Ils te frappaient ?

Ncheu : Oui! Tous les jours ils me frappaient... [...] au début ils m'ont mis des baffes et des coups de poing et de pieds mais je ne disais rien alors ils ont utilisé leur machette et leur chicotte... pour me fouetter. J'ai été traité comme un étranger et mes proches aussi ont été traités comme des étrangers mais je suis Malawite.⁹⁸



Illustration V-7 : Le sergent Waliko Chiwonda prend la déposition de deux suspects assis au sol, octobre 2019

⁹⁸ Entretien avec Ncheu, *call-boy* à la gare routière de Ndirande, dans le shebeen « Brumalek Free Market », 25 octobre 2017. Propos traduits du chichewa : « **Ncheu :** Tsiku lililonse amanditulutsa mu selo, ndumakandifunsa mafunso mu ofesi mwawo... Amanditukwana zolawula, ndikutumbo kwato. Amati ine ndiopusa ndipo okuba... Amati ngakhale ndimapita ku msika kukasaka ntchito, chitsiru ngati ine sichingapeze ntchito, motero ndimayenela kukhala wakuba. Tsiku lililonse amapanga zimezi... **Paul :** Anamumenya? **Ncheu :** Eeeee! Tsiku lililonse anandimenya... [...] anandithira makofi, anandimenya ndi chibakera komanso ndi phazi... koma sindimayankhlua... ndye anadimenya kwanbiri ndi panga ndi shambok... kukwapula. Ndinazuzidwa nabale anga onse anazuzidwa, koma nd'ine Malawian. »

4. Performances nocturnes : reprendre la rue par la violence

L'usage de la violence, s'il est majoritairement circonscrit à l'espace défini par le poste de police et son entourage direct peut, sous certaines conditions, s'étendre à l'espace public, dans des lieux et surtout à des moments spécifiques. Il est alors un moyen pour les policier·es de reprendre temporairement le contrôle de la rue et de certains territoires où leur autorité est habituellement contestée. On reviendra dans le chapitre VIII sur les violences qui surviennent dans les manifestations. Aussi cette section se concentre sur l'usage de la violence en situation non protestataire, particulièrement lors des patrouilles et interventions nocturnes.

« *Night is only for police* » : *patrouilles nocturnes et appropriation de l'espace public*

S'ils décrivent l'espace public du quartier comme difficilement praticable de jour, se contentant, lorsqu'ils s'y trouvent en uniforme de patrouiller sur les axes principaux, d'y saluer leurs connaissances et d'y retrouver leurs informateurs, les policier·es ont un rapport bien différent à ce territoire une fois le soleil couché⁹⁹. La nuit, ils se montrent en effet particulièrement actifs : c'est là que les agent·es de l'IB procèdent aux arrestations de ceux qui n'ont pas honoré leur convocation et que les agent·es du CID conduisent leurs « *raids* » pour arrêter les suspects des grosses affaires. Ils profitent que les personnes soient généralement chez elles et que les probabilités de se faire interrompre et questionner par des passants et des témoins soit faible. Cette pratique, « propre à Ndirande » comme me l'expliqua le *constable* Stewart Chawila en entretien¹⁰⁰, n'est pas enseignée à l'école de police mais est transmise par les agent·es en poste aux nouveaux arrivant·es. La nuit offre également l'occasion de conduire des patrouilles qui diffèrent sensiblement de celles réalisées dans les rues bondées du quartier en journée. À ces moments spécifiques, les interactions entre les policiers et le public varient considérablement. Les policier·es profitent en effet d'un rapport de force inversé avec les petits groupes ou les individus qu'ils croisent dans les rues désertes pour adopter un comportement plus prédateur et agressif. La présentation de trois récits de patrouille policières, une de jour et deux de nuit, que nous avons reportée en annexe 5 mais dont nous étudierons ici quelques extraits, permet de se rendre compte de manière saisissante de ces rapports différents au territoire du quartier en fonction des moments de la journée.

Les patrouilles de nuit se déroulent généralement en voiture afin de pouvoir transporter plus facilement les personnes appréhendées. En l'absence (fréquente) de véhicule, elles sont généralement annulées et les agent·es de garde restent au poste. Cela révèle l'orientation spécifique de ces patrouilles. Tandis qu'en journée, on l'a vu, les patrouilles piétonnes maintiennent la présence et assurent la visibilité des policier·es dans le quartier, la nuit, elles

⁹⁹ Julia Hornberger souligne aussi les spécificités du travail de police de nuit et la mise en scène de la puissance policière dans les *townships* de Johannesburg : *Policing and Human Rights, op. cit.*, pp. 107–111.

¹⁰⁰ « It's a Ndirande situation. I've never heard about it anywhere else ». Entretien avec le *constable* Stewart Chawila, chez lui à Ndirande Majika, 11 octobre 2017.

servent avant tout à procéder aux arrestations et se focalisent sur la prévention et la répression des crimes. Comme l'illustre la carte présentée en annexe 8, leurs parcours diffèrent alors sensiblement des patrouilles de jour. Des points stratégiques précis sont visités, notamment le site industriel de Makata et la fonderie Agrimal, qui est fréquemment cambriolée et avec qui le poste de Ndirande a passé un accord permettant de faire le plein du véhicule une fois par semaine, à condition que les patrouilles nocturnes passent par son site. Pour preuve de leur passage, les agent-es signent le registre tenu par le garde de l'entreprise.

À l'abri dans l'habitacle du pick-up, les policier-es se sentent en position de force. Lors des patrouilles nocturnes que j'ai accompagnées, les rares groupes que nous croisons s'enfuyaient généralement en courant lorsqu'ils voyaient le véhicule, provoquant les rires des agent-es qui leur criaient à la fenêtre de rentrer chez eux. Mais même lors des rares patrouilles nocturnes que les policier-es les plus téméraires réalisent à pied, ils font preuve d'une même attitude conquérante. Ils interpellent chaque personne qu'ils croisent dans les rues désertes pour leur demander ce qu'elle fait là et lui ordonnent, souvent agressivement, de « dégager » et de « rentrer chez [elle] ». Surtout, comme l'illustre la séquence suivante extraite de mes notes prises pendant la patrouille piétonne du 6 octobre 2017, lorsqu'ils tombent sur une situation suspecte qui demande leur intervention, ils le font dans un style bien plus agressif que lors de leurs interventions en journée.

Encadré V-9 : Performances nocturnes et mise en scène du pouvoir policier

Quelques minutes à peine après avoir essuyé les insultes d'un groupe de jeunes hommes dans un voisinage où se concentrent les bars les plus fréquentés du quartier et encore très animé à cette heure – insultes auxquelles lui et son partenaire de patrouille n'avaient pas réagi pour, selon eux, éviter de provoquer une « situation incontrôlable » – le *constable* Chosadziwa Kadzitche surprend deux jeunes, un homme et une femme, apparemment en train de s'embrasser sur un étalage vide, dans une ruelle du marché déserte et plongée dans l'obscurité. Il en profite pour faire une démonstration de force.

Il s'approche et leur demande agressivement ce qu'ils font là. Le jeune homme répond qu'ils ne font que discuter mais il ne convainc pas Chosadziwa qui affirme les avoir vus enlacés. Le policier lui ordonne de vider ses poches. Dans un petit sac en plastique se trouve du cannabis tandis que le policier met également la main sur sa carte d'identité : « *Hey, look at what we've found*, me dit-il, puis, se tournant vers le jeune homme, *My friend, it's not your lucky day*. » Il devient plus agressif, se place devant le jeune homme, lui administre une gifle et le force à tourner le dos et à poser les mains sur la porte de l'échoppe pendant qu'il le fouille.

N'ayant pas de menottes pour l'immobiliser, gardées par son collègue occupé à parler avec un garde du marché à une vingtaine de mètres, il garde une main sur sa nuque tout en demandant son âge à la jeune femme. Celle-ci, tête baissée et regard rivé sur ses pieds, marmonne qu'elle a dix-sept ans. « *Oh but that's child prostitution now!* », s'exclame le policier. Il leur ordonne de s'asseoir mais, pendant que la jeune fille s'exécute, le jeune homme se dégage brusquement et prend ses jambes à son coup, disparaissant très vite entre les étalages. Le jeune policier n'a pas réagi. Il commente: « *If it was a sweeping exercise, we would have chased him but here we are just two and Justin (son collègue) is still over there so we won't* ».

Deux jeunes apparemment ivres se pointent. Dans la nuit, ils n'avaient pas vu le policier qui les fait sursauter et les somme de s'asseoir, mais ils partent eux aussi en courant. Le jeune *constable* commente à nouveau à mon égard : « *When I told you about respect... these people don't obey to police officers. We need to be more respected* ». Il se retourne vers la jeune femme qui, elle, n'a pas bougé. Il menace de la frapper si elle ne lui dit pas où est parti son ami. Il lui dit aussi qu'elle ne devrait pas se prostituer à son âge. Elle pleure et dit qu'elle n'est pas prostituée mais que le jeune homme est simplement son petit ami. Chosadziwa explique la situation à Justin lorsqu'il nous rejoint. Apparemment peu intéressé par cette histoire, celui-ci décide de simplement raccompagner la jeune femme jusque chez elle. On longe la rivière, asséchée à cette période de l'année, en suivant un petit sentier sur quelques dizaines de mètres. Les agent-es laissent la jeune fille rentrer dans une maison qu'elle désigne comme celle de ses parents et avant poursuivre leur patrouille vers le voisinage de Makata.

[...]

Quinze minutes plus tard, alors que nous traversons le marché de Makata, un jeune homme qui dévalait la rue en courant s'arrête à notre hauteur et informe les agents qu'une femme vient de se faire agresser dans un bar non loin d'ici. Après quelques minutes à serpenter dans un dédale d'étalages en bois et de ruelle étroites, on débouche devant dans un bar discothèque qui crache une musique assourdissante. La victime est assise dans la véranda et nous informe que son agresseur doit encore se trouver à l'intérieur.

Sans attendre, les deux policiers rentrent dans le bar. Ils font le tour de la première salle, mains sur la ceinture, torse bombé. À leur passage, la plupart des client-es s'arrête de parler et reste immobile. Justin pénètre dans la deuxième salle et ramène les personnes qui s'y trouvaient, son fusil pointé vers eux. Une fois rassemblés, il les fait toutes aligner contre le mur, son fusil toujours pointé vers eux. J'en compte une quinzaine, dont quatre femmes, toutes âgés d'environ quinze à vingt-cinq ans. Elles semblent effrayées. Les deux policiers les questionnent, leur demandent leurs noms. Malgré les 22 ans de Chosadziwa, toutes l'appellent « uncle », « sir », « bwana » et « boss ». J'assiste à une réelle démonstration de force des policiers alors qu'il est clair depuis le début que les client-es du bar n'ont pas l'intention de se rebeller. Sans surprise, l'auteur des violences n'est pas là. Pour Chosadziwa, il a dû s'enfuir quand il a vu le garçon partir prévenir la police. Les policiers interrogent les client-es un à un pour savoir où est l'agresseur mais tous disent qu'ils ne le connaissent pas. Ils les menacent alors de tous les arrêter. Ils leur rappellent que le bar devrait légalement fermer pendant la nuit et qu'ils peuvent les inculper pour ça. Nous sommes à pied, aucun véhicule n'est disponible pour embarquer tout ce monde et je peine à imaginer les deux policiers conduire quinze personnes à eux deux, de nuit, à travers tout le quartier. La démarche sert donc uniquement à les intimider. Un jeune de 16 ans se prend une gifle de Chosadziwa qui lui dit qu'en tant que mineur, il n'a rien à faire ici. Finalement les policiers les laissent partir et ordonnent la fermeture du bar. En partant, un des jeunes dit à Chosadziwa : « *Thank you uncle for not arresting us.* » Celui-ci l'attrape alors par le col et lui administre une gifle avant de le relâcher : « *You thank me? You better run before I change my mind.* » Les client-es partent tous. Justin dit qu'il en a marre et suggère d'accélérer pour finir la patrouille et rentrer se coucher.¹⁰¹

Aucun de ces deux épisodes n'aurait pu se dérouler de jour. On a pu voir par exemple que la moindre intervention musclée ou provocatrice dans un *shebeen* de certains policiers en patrouille suscitait immédiatement l'angoisse de leurs collègues. De même, jamais la possession ou la consommation de cannabis ne serait un motif suffisant pour interpeller quelqu'un en plein jour, et encore moins pour le faire en le plaquant contre un mur pour le palper. Or, ce qui ressort très nettement dans ces deux situations survenues au cours d'une

¹⁰¹ Notes de terrain, patrouille de nuit, Ndirande, 6 octobre 2017.

même patrouille nocturne, c'est l'inefficacité des interventions des policier·es si l'on considère l'objectif d'interpellation des contrevenant·es. Dans le premier cas, malgré l'agressivité et la tentative d'intimidation du policier, il resta impuissant lorsque le jeune homme puis les deux autres passants ivres partirent en courant. Dans le second, l'irruption dans le bar et l'intimidation des client·es ne permirent pas de connaître l'identité de la personne coupable de l'agression de la jeune femme. La réaction désabusée des policiers face à ces deux apparents échecs suggère toutefois que là n'était pas l'enjeu de leur intervention. C'est d'ailleurs moins la violence physique effective qui saute aux yeux – bien moindre que celle dont sont capables les policier·es lors des interrogatoires par exemple – que la mise en scène de celle-ci et de sa potentialité. Dans le bar, les policiers perdirent vite de vue l'objectif premier d'appréhender l'agresseur, pour parader, faire couper la musique, aligner contre un mur un groupe d'adolescent·es et de jeunes adultes terrorisés, pour finir par rentrer se coucher quand ils en eurent assez. Ils se contentèrent de suggérer brièvement à la victime de porter plainte le lendemain au poste de police. Mais leur entrée soudaine et la dimension spectaculaire de leur intervention stupéfia les client·es qui se retrouvèrent en position de soumission. La violence mise en scène dans ce type de situation n'a d'autre objectif que persuader les policier·es, autant que les gouverné·es, de leur reprise en main d'un territoire où leur autorité est contestée en dehors de ces moments spécifiques.

Arrestations nocturnes et appropriation des espaces privés

Dans l'ensemble, les agent·es se préparent à possibilité de la performance physique bien plus fréquemment qu'elle ne survient réellement. L'exemple le plus frappant me fut donné par le *constable* Golden Bakali qui arriva un soir à sa garde de nuit vêtu comme un militaire prêt pour une mission commando – paire de rangers dans lesquelles était rentré un pantalon camouflage qui remplaçait l'uniforme réglementaire, pull, bonnet – avant de se faire annoncer par le responsable qu'il allait finalement passer la nuit au guichet. Déçu, il me fit part de son goût pour les patrouilles de nuit où il pouvait réaliser des arrestations et faire le « vrai travail de police », reprenant au passage une antienne déjà entendue plus tôt dans la bouche des membres des *neighbourhood watches* : « *At night, streets are empty. Night is only for police! People can't ask so many questions when we do an arrest as they would do during the day.*¹⁰² » Ce décalage entre la violence anticipée et la réalité des interventions était particulièrement flagrant lors des arrestations. Les policier·es me les présentaient systématiquement comme des moments « tendus » et « physiques », pour lesquels ils se préparaient toujours en conséquence, mais au cours desquels l'adrénaline retombait aussi vite que la potentialité de l'interaction violente s'éloignait (voir *infra*, Encadré V-10). Du fait de leur rareté, les arrestations de « gros criminels », au cours desquelles les agents concernés avaient fait preuve de prouesses physiques, étaient alors racontées avec fierté par ceux qui les avaient vécues. Blessé lors de l'interpellation d'un « criminel notoire », dont il avait été l'un des principaux héros en sautant

¹⁰² Idem. « *The night is for the police and the neighbourhood watch* » clama ainsi Patrick, un membre la NW de Malaysia pendant une patrouille, voir chapitre III, p. 272.

et en plaquant au sol la cible qui tentait de fuir en pleine rue, le *constable* Nophiter Muyawa paradait pendant les jours suivants avec son bras en écharpe. L'homme en question se faisait appeler « John Cena » en référence au célèbre catcheur américain, surnom que Nophiter et les policiers qui avaient participé à son arrestation reprenaient comme pour souligner l'importance de leur performance : « *For sure it was a tough one, se vantait ainsi le policier auprès de moi, It was just as serious as the nickname John Cena*¹⁰³ ». Mais, mis à part quelques « raids », nombre d'arrestations se déroulent dans le calme, quand elles ne soldent pas tout simplement par un échec.

Encadré V-10 : Une arrestation ratée

Le *constable* Loveson Chiteya a rejoint la patrouille de nuit ce soir pour procéder à une arrestation dans le cadre d'une affaire dont il a la charge. Le pick-up se gare sur le bas-côté de Makata Road. Il faut continuer à pied pour accéder au domicile du suspect.

Il s'agit d'une affaire de vol qui demande un petit briefing de Loveson, aux trois collègues qui l'accompagnent. L'homme en question n'en est pas à sa première arrestation. Il va donc falloir agir finement pour ne pas revenir bredouille. Ils sont quatre, disposent d'un fusil mitrailleur que le *constable* Justin Tembo tient en bandoulière. Ils devraient donc pouvoir prendre le dessus si le suspect ne « coopère » pas. Loveson présente son plan. Il a repéré le logement du suspect dans la journée, grâce à un témoin qui doit également se tenir à disposition au téléphone en cas de problème. Le suspect vit dans un garage non loin d'ici. Il n'y a qu'une seule porte d'entrée mais aussi une fenêtre. Il faut donc se tenir prêt à ce qu'il tente de s'échapper par là. Loveson demande aux deux jeunes *constables* Simon Gulani et Gift Namkudja de s'y positionner pour prévenir toute issue. Ils doivent se préparer à « immobiliser » le suspect s'il tente de s'enfuir. « *Use force if necessary* » leur recommande Loveson. Lui et Justin toqueront à la porte et rentreront de force si l'homme n'ouvre pas. Je devrais rester avec eux car c'est eux qui auront l'arme me dit-il. Après ce briefing, on part à pied, Loveson en tête. Les policiers, semblent particulièrement motivés par la perspective de procéder à cette arrestation.

Après s'être enfoncé dans le quartier, on tourne en rond pendant dix bonnes minutes, revenant plusieurs fois au même point avant que Loveson ne concède finalement qu'il n'arrive pas à retrouver son chemin dans l'obscurité. Le témoin reste quant à lui injoignable au téléphone ce qui a le don de l'agacer. Le plan savamment orchestré commence à s'effriter. Au détour d'un pâté de maisons, je reconnais celle du sergent Oliver Sabola que j'avais visitée quelques jours auparavant et ne peut retenir une exclamation, assez fier d'arriver à me repérer dans ce dédale malgré la nuit. Ça suffit pour que Loveson retrouve lui aussi ses marques. Le logement du suspect est dans un garage non loin de la maison de Sabola, dit-il, et quelques dizaines de mètres plus loin, on tombe en effet dessus. Requinqués, les policiers se mettent en place comme convenu.

Justin frappe à la double porte de métal du garage. Pas de réponse. D'un coup de ranger, il fait alors sauter le cadenas déjà à moitié cassé et se faufile à l'intérieur, suivi de Loveson et moi. La pièce est plongée dans l'obscurité, éclairée par les téléphones des deux agents. Loveson trouve l'interrupteur et allume la lumière pour révéler une pièce vide et confronter les policiers à l'échec de leur intervention. Faute d'information sur l'endroit où le suspect aurait pu se rendre et craignant qu'il ait été informé que la police le recherche, les policiers décident d'abandonner. Le retour est silencieux et moins déterminé. On se repère toutefois plus facilement et on rejoint le véhicule en à peine cinq minutes. Bennister, le chauffeur de

¹⁰³ Notes de terrain, accueil de la VSU, poste de police de Ndirande, 5 novembre 2019.

la patrouille resté dans le pick-up, qui nous voit arriver les mains vides après plus d'une demi-heure, se moque de ses collègues.¹⁰⁴

Une fois encore, c'est moins l'efficacité de l'intervention que la perspective de la violence puis sa mise en scène qui consacrent l'autorité policière dans les rues la nuit. Qu'elles débouchent ou non sur l'interpellation des suspects, ces arrestations servent d'abord à manifester la puissance des policier·es et à revendiquer leur appropriation du territoire nocturne jusque dans les espaces privés. Dans la majeure partie des « petites » affaires où les personnes ciblées se trouvent chez elles et font preuve de « coopération » – c'est-à-dire ouvrent leur porte avant que les agent·es ne s'impatientent – l'arrestation se déroule de manière courtoise¹⁰⁵. Mais régulièrement, à l'instar du *constable* Justin Tembo qui, d'un coup de pied, fit sauter le verrou de la porte du garage dans lequel résidait le suspect, les policier·es qui procèdent aux arrestations nocturnes n'hésitent pas à forcer l'entrée des domiciles quelques secondes à peine après s'être manifestés. Aussi, lorsqu'un homme se présenta un matin d'octobre 2017 au bureau de l'IB de Ndirande pour demander réparation après que des agent·es avaient, la nuit passée, défoncé la porte d'entrée de sa maison pour arrêter son fils accusé dans une petite affaire de vol, il se fit accueillir avec dédain par les policier·es présents dans le bureau : « *We won't pay you back*, lui répondit un sous-inspecteur, *this was an appropriate use of force. The door was closed and no one was opening so we had to use force*¹⁰⁶ ».

Ce type d'intervention se déroule généralement dans les voisinages les plus populaires de Ndirande et sans le support d'un mandat d'arrêt. Le contraste est alors saisissant avec les interventions nocturnes que ces mêmes policiers mènent parfois dans le quartier riche de Nyambadwe, séparé de Ndirande par une simple route mais dont la géographie et l'habitat diffèrent sensiblement et où les murs et barbelés électrifiés qui encerclent les *compounds*, comme la présence de garde privés, contribuent à dissuader ce genre d'opération spectaculaire. Là, à moins qu'ils ne mènent exceptionnellement un « raid » dans une maison identifiée comme point de repère d'un gang de cambrioleurs ou qu'ils n'interviennent en urgence pour interrompre un cambriolage, les policiers se manifestent depuis l'extérieur, mandat en main et attendant que les propriétaires les autorisent à rentrer. Tout se déroule donc comme si, en plus des catégories sociales des personnes concernées qui rendent la perspective d'une plainte moins probable que dans les quartiers riches, la promiscuité et la précarité qui caractérise l'habitat de Ndirande les autorisait à prendre possession des espaces privés par la violence.

Enfin, comme le souligne Julia Hornberger dans le cas sud-africain, la préparation minutieuse de ces arrestations et la perspective même de la violence qu'elles contiennent sont des éléments centraux alors que, dans bien des cas, les policier·es se doutent qu'elles n'aboutiront

¹⁰⁴ Notes de terrain, patrouille de nuit, 13 octobre 2017.

¹⁰⁵ Voir par exemple l'autre arrestation qui s'est déroulé lors de cette même patrouille de nuit rapportée en annexe 5.

¹⁰⁶ Notes de terrain, bureau de l'IB, poste de police de Ndirande, 28 octobre 2017.

pas¹⁰⁷. En surnombre, capables d'utiliser la force et ayant anticipé les mouvements potentiels du suspect, les policiers se sentent en position de force. Ils cherchent alors à produire une image valorisante d'eux-mêmes, malgré le faible rendement de leur action dans l'appréhension des « criminel-es ». La dimension spectaculaire de ces interventions nocturnes vient en quelque sorte rompre une routine où leur place au quartier ne va jamais de soi.

« *Sweeping exercise* » : nettoyer le quartier de ses « indésirables »

La forme archétypale de cette réappropriation policière spectaculaire nocturne des espaces publics et privés est la descente dans les bars et *shebeens* du quartier qui opèrent sans licence. Les policiers les désignent par le terme de « *sweeping exercise* », soulignant l'idée selon laquelle ces opérations contribuent à « nettoyer » le quartier de ses éléments indésirables. Une équipe de quinze à vingt policiers, principalement des hommes, est désignée à la dernière minute par les *lines in charge*, de manière à éviter que certains agent-es ne préviennent leurs amis dans le quartier qu'une descente va avoir lieu et ne compromettent l'opération. Ils s'équipent de bâtons et de fusils, embarquent dans les deux pick-up du poste et se rendent dans un des voisinages de Ndirande où se concentrent les *shebeens*. Ils y sont parfois rejoints par des membres des *neighbourhood watches* du voisinage. Là, ils débarquent par surprise, tabassent et arrêtent toutes les personnes qui s'y trouvent avant de les reconduire au poste. Ils peuvent interpeler plus d'une vingtaine et jusqu'à près de cinquante personnes lors d'une même opération.

Ces descentes s'inscrivent dans la continuité des modalités d'intervention policière dans les quartiers héritées de l'époque coloniale et intensifiées sous la dictature de Banda abordée dans le premier chapitre. Jusqu'en 2017, la pratique s'appuyait en effet sur le délit de « *rogue and vagabond* ». Hérité du droit colonial et inscrit au Code Pénal en 1930, ce délit s'inscrivait dans un ensemble de lois punissant le « vagabondage »¹⁰⁸. Il sanctionnait officiellement de six à dix-huit mois d'emprisonnement : toute personne « se livrant à la collecte d'aumônes [...] sous un prétexte faux ou frauduleux », se lançant dans une « collecte de fonds [...] sans l'autorisation du *District Commissioner* » ou « qui ne peut faire état des sommes récoltées lors d'une collecte autorisée »¹⁰⁹ ; « tout suspect ou voleur réputé n'ayant pas de moyens de subsistance visibles et ne pouvant pas donner une explication valable de sa présence dans l'espace public¹¹⁰ » ; « toute personne présente dans l'espace public à une heure et dans des circonstances permettant de conclure que cette personne s'y trouve dans un but illégal ou pour y causer un trouble à l'ordre

¹⁰⁷ J. Hornberger, *Policing and Human Rights*, op. cit., p. 110.

¹⁰⁸ S'y ajoutaient les délits de : « common nuisance » (section 168), « idle and disorderly » (section 180) et « conduct likely to cause a breach of peace » (sections 181 & 182). Pour une analyse juridique détaillée de ces lois, voir : A. Meerkotter et al., *No Justice for the Poor: A Preliminary Study of the Law and Practice Relating to Arrests for Nuisance-Related Offences in Blantyre, Malawi*, Southern Africa Litigation Centre and Centre for Human Rights Education, Advice and Assistance, 2013, pp. 29–57

¹⁰⁹ Code Pénal, Sections 184(a), (d) et (e).

¹¹⁰ Code Pénal, Section 184(b).

public¹¹¹ ». L'imprécision de ces critères juridiques laissait une grande marge d'interprétation aux policier·es, qui considéraient potentiellement comme « vagabonde » toute personne qui se trouvait dans la rue après vingt-deux heures. En janvier 2017, le délit de « *rogue and vagabond* » fut déclaré anticonstitutionnel par la *High Court*. La décision s'inscrit dans le cadre d'un long travail de pression exercée par un groupement d'organisations de défense des droits humains à l'échelle nationale et internationale, qui dénonçaient l'application « discriminatoire », à l'encontre des plus pauvres, de mesures d'un « autre temps »¹¹². La pratique se maintint malgré tout.

Il faut dire qu'en dehors de ce cadre juridique, ces « *sweeping exercises* » reposent sur la représentation que se font les policier·es de certains *shebeens* comme des lieux interlopes, points de convergence des réseaux criminels du quartier. Lorsque je l'interrogeai sur la pratique du *sweeping*, le sous-inspecteur Patson Chapima m'expliqua : « *Criminals are always found in shebeen and in bars, before assaulting drunk people who go home at night so if you raid bars and arrest everyone, you will end up locking criminals inside.*¹¹³ ». L'*officer in charge* de Ndirande en 2017 considérait cette pratique comme « l'un des meilleurs moyens de lutte contre la criminalité », faisant du simple fait de se trouver dans un bar ou un *shebeen* un élément central dans l'identification des « criminel·es » :

Thanks to the sweepings, crime had gone down thanks to this. We would rush into a bar at 11 in the evening when its licence is only up to 10 and we could arrest everyone, and those hanging out in the streets around as well. Of course, some were innocent but many had cannabis in their pockets, or even a weapon such as a knife or even a panga... it means that these people wait for the closure of the bar and then they track down the clients... good citizens who were just going home. With the sweeping we could arrest everyone... no distinction. And we would sort out at the station between those who had a good excuse and those who did not have anything to do there. And we would charge them all for being rogue and vagabond. As I said, crime had gone down thanks to this. We could record about 200 cases in a month and then only fifteen the month after¹¹⁴.

Pourtant, ces descentes conduisent très rarement à des condamnations. Dans l'essentiel des cas, au petit matin, après une nuit en cellule, les policiers les font balayer les abords du poste de police et parfois nettoyer les locaux avant de les relâcher contre une amende pouvant s'élever à 10 000MK¹¹⁵. Ceux qui n'ont pas d'argent sur eux doivent alors attendre qu'un proche vienne payer l'amende. Comme l'indiquent les registres archivés au poste, certains peuvent alors passer plusieurs jours, voire plus d'une semaine, derrière les barreaux avant d'être eux aussi libérés¹¹⁶. Autant d'éléments, en somme, qui invitent à reconsidérer l'objectif de lutte contre le

¹¹¹ Code Pénal, Section 184(c).

¹¹² Voir notamment : A. Meerkotter et al., *No Justice for the Poor*, *op. cit.*

¹¹³ Notes de terrain, déjeuner avec Patson Chapima, chez lui, Ndirande Police Lines, 2 novembre 2017.

¹¹⁴ Notes de terrain, discussion avec l'*officer in charge* du poste de Ndirande, dans son bureau, 31 octobre 2017.

¹¹⁵ Soit autour de 15 euros. Pour les plus pauvres, cela pouvait équivaloir à un mois de loyer.

¹¹⁶ Voir aussi les observations similaires établies par les chercheurs du South African Litigation Center dans un rapport qui a servi de base à la campagne menée pour l'abolition des « vagrancy laws » : A. Meerkotter et al., *No Justice for the Poor*, *op. cit.*, p. 59.

crime et d'appréhension des « criminel·es » officiellement avancé par les policiers contre les arguments des organisations de défense des droits humains.

D'abord, en mobilisant notamment les jeunes recrues et les agent·es nouvellement mutés, encadrés par une poignée de gradé·es, ces opérations sont en partie conçues comme un outil de formation et de « confrontation avec la réalité du terrain » dès la sortie de l'école¹¹⁷. Elles contribuent à inculquer aux nouveaux arrivants un rapport conflictuel et violent à l'égard du territoire nocturne du quartier : peuplé essentiellement de « criminel·es » qu'il conviendrait de mater par la force. Par ailleurs, comme pour l'essentiel des performances nocturnes abordées dans ces paragraphes, l'enjeu ici est de procéder à une démonstration de force dans des lieux où se concentrent de nombreuses activités illégales et qui, on l'a vu, incarnaient toutes les limites du travail de la police à faire respecter la loi, notamment en journée. Pour le *constable* Chosadziwa Kadzitché, l'important dans ces descentes restait ainsi « d'imposer le respect » par la violence aux personnes qui remettaient quotidiennement en cause leur autorité : « We go in the shebeens or in the streets at night and we arrest as much people as we can. To show the example. We use force, we chase people who run away. It's very good. It teaches them respect¹¹⁸ ».

III. « *Reasonable force* » : légalité et légitimité des usages de la contrainte

Si elles ne sont pas toutes cachées à la vue et à l'ouïe du public, les pratiques coercitives décrites jusqu'ici n'en sont, pour l'essentiel, pas moins illégales. Ce décalage nous invite à questionner plus en amont l'articulation entre la légalité et la légitimité des usages de la violence physique par les policier·es. Il s'agit donc de décrire à la fois le cadre juridique et institutionnel dans lequel ces pratiques s'insèrent, leur appréciation par les populations gouverné·es – par les victimes, mais aussi par le public –, et les registres de légitimation mobilisés par leurs auteurs. L'articulation des trois permet notamment de mieux saisir les enjeux autour de la définition de la « force raisonnable », à l'usage de laquelle les policiers sont sensés se limiter.

¹¹⁷ Notes de terrain, discussion avec l'*officer in charge* du poste de Ndirande, dans son bureau, 31 octobre 2017.

¹¹⁸ Notes de terrain, patrouille piétonne de nuit, Ndirande 6 octobre 2017.

1. Un cadre juridique et institutionnel flou

Sur le plan juridique d'abord, les pratiques policières sont encadrées par un ensemble de lois nationales et de principes relevant du droit international. Aucun n'apporte toutefois de définition précise de ce que l'emploi de la force signifie, ni dans quel cadre elle peut ou non être employée.

En 2009, après dix ans de travaux en commission, une refonte du *Police Act*, du Code Pénal et du *Criminal Procedure and Evidence Code* (CP&EC), fut adoptée au Parlement. Volet juridique de la réforme de l'institution policière, elle « mis à jour » un cadre législatif qui n'avait connu aucune modification majeure depuis sa création coloniale en 1946, critiqué par de nombreux experts pour laisser les agent·es agir en toute discrétion et impunité¹¹⁹. Elle fut alors présentée comme un moyen de transformer, par le droit, « l'attitude et le comportement du personnel policier », accusé de recourir à la « brutalité » dans l'exercice de ses fonctions, et se focalise sur le renforcement des dispositifs disciplinaires¹²⁰. Les nouveaux textes mentionnent pour la première fois la question de la « violence », faisant de la « violence *injustifiable* » et des « mauvais traitements » contre les « personnes détenues » un motif de sanction disciplinaire¹²¹. Mais ils ne définissent ni les conditions concrètes d'usage de la force par les agent·es, ni le principe de « force raisonnable¹²² » censé être respecté en toute circonstance. Le nouveau manuel policier sur les droits humains publié en 2014 constitua l'unique tentative d'encadrement formel des pratiques policières relatives à l'usage de la force, dans un chapitre dédié revenant sur un ensemble de situations précises : arrestation, garde à vue, usage des armes à feu. Disposant d'un cadre légal national peu explicite, le manuel s'appuie essentiellement sur les recommandations de l'ONU que les agent·es malawites, en tant que pays membre de l'ONU, sont « tenus de respecter¹²³ ». Mais à l'instar des textes de loi nationaux, l'argumentaire qui y est déployé repose sur des notions floues qui dépendent largement de l'interprétation qu'en font les agent·es et leurs supérieur·es en situation : la force doit ainsi être employée uniquement en cas de « nécessité », « avec retenue » et « proportionnellement aux objectifs d'application de la loi¹²⁴ ».

¹¹⁹ Voir par exemple : J. Berg, *Police Accountability in Southern African Commonwealth Countries*, Institute of Criminology, University of Cape Town, 2006, p. 7.

¹²⁰ Mémoire de présentation de la loi au parlement, *The Malawi Gazette Supplement*, 26 juin 2019.

¹²¹ *Police Act*, 2010, s. 52, *Code of Disciplinary Conduct for Police Officers*, 5(a-b).

¹²² Seul le CP&EC fournit quelques des recommandations vagues, autorisant l'emploi de la force dans le cas des arrestations et lors d'une tentative de fuite d'un suspect gardé à vue. Dans tous les cas, la force doit être « *reasonable in the particular circumstances in which it was employed or was necessary for the apprehension of the offender* ». *Criminal Procedure and Evidence Code*, section 20(4), 14 of 2010.

¹²³ *Police Training Manual on Human Rights*, Malawi Human Rights Commission, Malawi Police Service, 2nd edition, 2014, p. 34.

¹²⁴ *Ibid*: « *Force is to be used only when strictly necessary* » ; « *Force is to be used only for lawful law enforcement* » ; « *Use of force shall always be proportional to lawful objectives* » ; « *Restraint is to be exercised in the use of force* ».

Les directives de la hiérarchie centrale, des formateurs et de la hiérarchie locale une fois en poste ne fournissent pas plus de précisions, et la dimension pratique du métier est peu enseignée pendant la formation initiale. L'ensemble des agent·es rencontrés évoquaient ainsi un même principe de base qui leur était répété depuis leur entrée à l'école de police et que me résuma sans plus de détail le *constable* Waliko Chiwonda : « *when necessary we can use reasonable force*¹²⁵ ». Il convient donc de s'intéresser à la façon dont ils conçoivent et mettent en pratique cette « force raisonnable ».

2. Les « leçons » des policier·es : obtenir des aveux et produire de la déférence

Les policier·es présentent toujours leurs usages de la contrainte physique ou bureaucratique abordés jusqu'ici comme des « leçons » qu'ils donnent aux populations gouvernées. Mais celles-ci ne sont pas toutes égales face à ces leçons policières. Certaines personnes, on l'a vu, bénéficient de conseils dispensés dans les médiations ou lors des réunions de sensibilisation organisées dans le quartier. D'autres, à l'inverse, passent plusieurs semaines en garde à vue et se font tabasser et humilier à plusieurs reprises pendant leur séjour. Un grand nombre de paramètres explorés dans la suite de la thèse permet de comprendre cette variation de leurs pratiques. Les paragraphes qui suivent s'intéressent aux variables situationnelles. Dans le cours des interactions, les agent·es procèdent à un tri des individus, qu'ils classent dans des catégories spécifiques en fonction de l'interprétation qu'ils font de leur comportement. Ils adaptent leurs pratiques en fonction de ces catégories¹²⁶. Les populations qui s'exposent le plus fréquemment à la violence rentrent dans deux de ces « catégories de l'entendement policier¹²⁷ » : les « kabwerebwere¹²⁸ » d'une part, criminels multirécidivistes et clients réguliers, et les « anti-police » d'autre part. Dans les deux cas, la question du manque de respect dont font preuve les individus pour les policier·es est au cœur de la construction de ces catégories.

Des « transactions par extorsion » : les dimensions punitives et instrumentales de la violence physique

Au-delà des textes de loi et directives officielles, le travail des policier·es est également soumis à des objectifs de rendement qui guident leur interprétation des situations. En dehors de la hiérarchie policière, l'appareil judiciaire et notamment les juges constituent, sur ce point, l'un de leurs principaux interlocuteurs en position d'évaluer leur performance et de formuler des attentes contraignantes. Or, les agent·es entretiennent des rapports ambigus au travail du

¹²⁵ Notes de terrain, chez le *constable* Waliko Chiwonda, 6 novembre 2017.

¹²⁶ Depuis l'article séminal de John van Maanen, il s'agit là d'une dimension très largement documentée du travail policier : "The Asshole" in P. Manning and J. van Maanen (eds.) *Policing. A View from the Street*, Santa Monica : Goodyear Publishing Company, 1978, p. 221–238.

¹²⁷ O. Fillieule et F. Jobard, *Politiques du désordre*, *op. cit.*.

¹²⁸ Littéralement : « qui revient et revient ».

personnel judiciaire qui influencent de manière tout aussi ambiguë leurs recours à la contrainte physique et leur appréciation de la notion de « force raisonnable »¹²⁹.

D'une part, l'essentiel des policier·es considère que la majeure partie des « criminel·es » coupables de délits importants et qu'ils remettent à la justice s'en tirent à (trop) bon compte. Ils expriment alors la nécessité de se substituer à la justice laxiste. D'autre part, dans un contexte où les moyens d'investigation sont faibles, l'administration de la preuve dans la procédure policière et judiciaire repose en grande partie sur les confessions des accusés. De ce fait, les policier·es considèrent que les juges attendent d'eux qu'ils produisent des aveux¹³⁰. Les violences physiques exercées à l'encontre des suspects comprennent donc deux dimensions centrales, l'une punitive et l'autre instrumentale. Ce sont des formes de « transactions par extorsion¹³¹ » dont l'objectif est de faire parler pour maximiser les chances de condamnation par le juge, tout en s'assurant qu'une punition exemplaire aura été administrée, même en cas de relâche. C'est ce qui ressort très nettement des propos de l'inspectrice Margaret Chimande lorsque je sollicitai son avis sur l'interrogatoire violent des gardes d'ESCOM :

Criminals sometimes commit very serious offences but they refuse to talk. What should we do?! If we send them too quickly to court, they will be released on court bail... and then if we want to arrest them again, we need a warrant from the court... can you imagine the time it take to have a court warrant? Ages!! So, the criminals just disappear... If they are not just killed by the people who end up taking the law into their hands, they go unpunished. At least here, we teach them a lesson... If the courts were efficient and if they sent the criminals in prison for sure, we would not have to do all that... but it's not the case, if we don't manage to make them talk, then the courts never send them to prison¹³².

De la même manière, le sergent Edwin Msiko du même bureau du CID me donnait une définition de la « force raisonnable » qui traduisait parfaitement cette tension entre instrumentalité et rôle punitif des interrogatoires violents :

Paul: You all speak about reasonable force but how do you know that the force you use is reasonable since there is no definition?

Edwin: Reasonable force is the force that make suspects talk.

Paul: So, you are not using the same force all the time?

Edwin: It depends... if the suspects refuse to talk but we know they are the one who committed the crime, then we should show no mercy.

Paul: And if they talk? There is no reason to use force?

Edwin: No... but sometimes, they just deserve to be taught a lesson.¹³³

¹²⁹ De nombreuses recherches conduites sur des terrains variés ont documenté l'articulation entre la perception policière du système de justice et le recours à la violence par les agent·es. Voir : J. Belur, *Permission to Shoot?: Police Use of Deadly Force in Democracies*, New York : Springer-Verlag, 2010, pp. 99–100 ; J. Tankebe, « In Search of Moral Recognition? Policing and Eudaemonic Legitimacy in Ghana », *Law and Social Inquiry*, vol. 38, n° 3, 2013, p. 576–597 ; E. Seizelet, « La contrainte physique et l'aveu dans la procédure pénale japonaise contemporaine », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, n° 4, 1997, p. 805–819.

¹³⁰ Des observations identiques ont été faites par J. Beek et M. Göpfert en Afrique de l'ouest : « Police violence in West Africa », art. cit., p. 485.

¹³¹ Voir : W.K. Muir, *Police: Street corner Politicians*, Chicago : University of Chicago Press, 1977, chap. 3.

¹³² Notes de terrain, chez l'inspectrice Margaret Chimande, 7 novembre 2017.

¹³³ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 7 novembre 2017.

Présentées par les policier·es comme une « nécessité », ces usages de la contrainte physique viennent doublement corriger les défaillances du système judiciaire. De ce point de vue, elles peuvent être considérées comme l'autre face du travail de « réparation », étudié au chapitre précédent, par lequel les policier·es « réparaient » à la fois les rapports sociaux cassés et le système judiciaire saturé en procédant à des médiations même dans des affaires qui devraient officiellement faire l'objet d'un traitement pénal.

Même lorsqu'ils procèdent à des médiations, les policier·es considèrent parfois que l'arrangement à l'amiable n'est pas toujours suffisant. Ils refusent alors de remettre les délinquants en liberté sans leur avoir tout de même infligé une punition. Jugée moins dégradante que l'emprisonnement dans des établissements pénitentiaires sales et surpeuplés, la peine corporelle conserve donc dans les postes de police contemporains un rôle dans l'éducation et la correction du « peuple-enfant¹³⁴ » héritée de la situation coloniale. C'est ce qu'indiquent par exemple les propos de la sergente Martha Magamba, du CID de Soche qui laissait filer, après l'avoir gardé trois jours en cellule, un jeune adolescent de seize ans arrêté en train de consommer du cannabis dans le parc voisin, et dont le t-shirt maculé de sang séché donnait le ton de son séjour au poste :

Martha: Paul, have you ever been to Mphemba or Msundwe (ce sont deux prisons pour mineurs).

Paul: No.

Martha: These places are terrible! It is not a place to keep children. It is supposed to be for teaching them good behaviour but nothing good happens there. Those places are too small, and they accommodate too many children. You find that they are OK when you lock them in the cell here but when they come back for court after being on remand for some months... they have skin rashes, they suffer from rabies... I tell you they don't look good. So, it's better we beat them here and send them to where they come from than let them go to these places¹³⁵.

Si, dans ce cas, Martha évoquait le cas d'un mineur, on retrouve les mêmes considérations éducatives avec des accusé·es majeurs. Le sous-inspecteur Kapiri Khonyongwa, *lines in charge* au pouvoir important à Ndirande, patienta jusqu'au lendemain après une médiation ayant conduit à un accord avec le plaignant, pour libérer un jeune homme âgé de trente ans, vendeur de disques au marché, et accusé d'escroquerie : « *I will let him stay here tonight. This boy needs to be taught a lesson so, he will stay in the cell and think about what he has done*¹³⁶ ».

Considéré comme une « leçon » donnée à des individus qui auraient transgressé un ordre moral en plus d'avoir enfreint la loi, l'usage d'une telle violence physique est intimement lié à la perception que les policier·es se font de la gravité des crimes commis. Les actes en eux-mêmes sont en effet moralement hiérarchisés par les agent·es. Les personnes arrêtées pour s'être battues dans un bar ou dans la rue, accusées de violences conjugales ou encore d'escroquerie, par exemple, s'exposaient plus rarement à des sanctions physiques que celles accusées de vol ou de cambriolage. Les clientèles régulières des policier·es connaissaient

¹³⁴ J.-F. Bayart, « Hégémonie et coercition... », art. cit., p. 145.

¹³⁵ Notes de terrain, garde de nuit, poste de police de Soche, 7 août 2018.

¹³⁶ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 7 novembre 2017.

parfaitement cette hiérarchisation morale des crimes dans les postes de police. Alors qu'il essayait péniblement de me faire l'inventaire de ses séjours dans les cellules de Ndirande, Matthew Balaka m'expliqua ainsi :

Matthew: They treat you differently according to what they think about what you did.

Paul: I'm not sure to understand.

Matthew: OK. For example, when I was just a callboy for example, I was very often arrested... because I was used to fight a lot... *a lot* my friend... and the people I was beating, sometimes they were going to complain at the police... I happened a lot... now that I remember it (rises). But the police officers, they always treated me according to what I did, you see? If you are arrested for touting or fighting, that's fine. You will spend a night or two in prison there at the station, they will make you sweep the floor... but they won't mistreat you. But if you are a thief or a robber... they can be fierce! Very, very violent. I tell you, they can now put burning iron on your back... to make you talk. If they do that, it's because they want to make you talk... if you suffer this treatment, it means you are accused of theft.

Paul: And you, how to you know that?

Matthew: Aaah come on Paul, you know me. I have been around in Ndirande, I know a lot of people in here... friends... some good also be thieves and robbers. When they were going out of there, they would show you their arms, their back... we could see the scars... they had been whipped. Even myself, I was once accused of robbery. Before they realised that I was innocent, these officers did not treat me well...

Paul: And the iron, you know someone who was tortured with iron?

Matthew: I have a friend who is still in Chichiri prison now, he was accused of burglary... That was two years ago, he was in a very bad state after being questioned by these officers at CID there... I tell you, we were wondering how he could still be alive. But he was caught red-handed, so he could not deny... they wanted him to give the names of his friends who managed to run away. You see? He was treated *accordingly*.¹³⁷

Toutefois, en dehors des actes en eux-mêmes, la perception qu'ont les policier·es de la personne accusée et de son comportement lors de son arrestation et de son interrogatoire oriente considérablement leur choix dans l'inventaire des sanctions à leur disposition.

“Those who come back challenge the government” : punir les kabwerebwere

Parmi les principales cibles des punitions corporelles se trouvent les personnes qu'ils désignent comme des « *kabwerebwere* ». Du verbe « *kubwera* » (revenir), le terme désigne l'ensemble des « criminel·es récidivistes » qui reviennent sans cesse au poste de police, dans le rôle des accusés malgré plusieurs séjours en prison¹³⁸.

Les policier·es entretiennent des relations ambiguës à ces *kabwerebwere*, qui dépendent en grande partie de la nature des infractions qu'ils commettent. Les petits criminel·es, qui se retrouvent généralement arrêtés pour ivresse sur la voie publique, participation à des bagarres et autres petits larcins, constituent une population privilégiée pour le recrutement des informateurs en raison de leur connaissance des milieux criminels du quartier. Comme me

¹³⁷ Notes de terrain, discussion avec Matthew Balaka, au bar à Ndirande Chinseu, 24 octobre 2017.

¹³⁸ On retrouve, une fois encore, une continuité avec la période de la dictature où les récidivistes faisaient l'objet d'un traitement particulier. À l'époque cependant, ce traitement pas seulement le fait des représentations des policier·es mais d'une politique précise conduisant les récidivistes dans des établissements pénitentiaires spécialisés où ils subissaient un programme spécial de « redressement ».

l'expliquait le sous-inspecteur Francis Mponera, à force de les voir venir au poste, les policier·es les « prennent en pitié » :

Francis: You know these kabwerebwere keep coming here. Because, maybe they fight at Chinseu they are going to be arrested... and then, you find that, again, they have damaged something. They come again...

Paul: And police officers don't like that?

Francis: We just become friends (*rires*) It's like we feel pity for them... like... "*ish Iwe kabwerebwere osasiya bwanji?*"¹³⁹

Paul: You feel pity for them?

Francis: Yeah, those are small cases that you can be able to discuss or you can be bale to say that he damaged a certain thing... maybe a phone or a bucket or something. He comes here to say, "I will buy and replace it". You will find that tomorrow... he comes again. Because now he has assaulted someone... and he has come again. So maybe in community they will say "ah, just leave him". Just close the case. So, we call them "kabwerebwere". These small criminals, when they have stopped, they become our informants. They know that if such case has happened it's such person that has committed that case... they are good informants¹⁴⁰.

À l'inverse, ceux qui se rendent coupables de crimes plus graves bénéficient de moins de mansuétude lors de leurs passages répétés au poste de police. C'est notamment le cas, on l'a vu, des suspect·es arrêtés pour des crimes sexuels, mais également les voleurs et surtout ceux accusés d'avoir dérobé des biens publics (« *government properties* »). L'affaire des gardes de l'ESCOM discutée en amont en fournit un parfait exemple. Après l'interrogatoire particulièrement violent des suspects dans le bureau du CID, le *constable* Marvin Beza, l'un des agent·es qui procédait à leur « interrogatoire » vint s'asseoir à mes côtés et poussa un long soupir avant de m'expliquer les détails de l'affaire :

Paul: So, after beating them like that? What will you do? Will you take them to court or you consider that they have received a good lesson now?

Marvin: Oh no, we are going to court. No mercy.

Paul: No mercy?

Marvin: These people are kabwerebwere. It's not the first time that things have been stolen at this ESCOM *compound* but they always manage to get away. Now we have them! They have stolen government properties... to an amount of 12 million kwacha!! Can you imagine how much money it is? So, as I said, we should show no mercy.¹⁴¹

Toutefois, qu'ils soient ou non responsables de crimes graves, les policier·es considèrent toujours que les *kabwerebwere*, qui reviennent sans cesse malgré plusieurs rappels à l'ordre et d'éventuelles condamnations, remettent en cause leur autorité de policier et par extension celle de la police et du gouvernement. Comme le formula l'inspectrice Margaret Chimande après que ses collègues venaient de passer à tabac un jeune homme en lui rappelant entre deux gifles qu'il était un « *kabwerebwere* » : « *Those who come back challenge the government, they need to be taught a lesson*¹⁴² ». Ils incarnent en quelque sorte les défaillances du travail de la police et de la justice et méritent à ce titre une punition « exemplaire » qui les dissuadera de revenir

¹³⁹ « Eh toi t'es un kabwerebwere, tu veux pas changer d'attitude ? »

¹⁴⁰ Entretien avec le sous-inspecteur Francis Mponera, chez lui aux résidences de police de Ndirande, 5 novembre 2019.

¹⁴¹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 6 novembre 2017.

¹⁴² Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau du CID, 26 octobre 2019.

une nouvelle fois. C'est ce que concluait la sergente Patricia Chimanga, du bureau du CID de Soche : « *You find that people keep doing the same thing after being arrested even several times... especially young people... these youths have a bad behaviour. They drink and you find them stealing. So we beat them to make them regret... so that they will not want to come back again.*¹⁴³ »

Donner une « leçon » aux « anti-police »

Les autres cibles principales des violences physiques des policier·es sont les personnes qu'ils désignent comme « anti-police ». Est considérée comme telle toute personne dont le comportement et les actes sont interprétés comme irrespectueux de l'uniforme et de la personne qui le porte. Si la majorité de ceux qui, pendant mon terrain, se sont vu affublés de ce qualificatif appartenait à la population des jeunes hommes sans emploi qui gravitaient autour du marché et de la gare routière dont ils fréquentaient les nombreux shebeens, toute personne, quel que soit son statut social, peut être désignée comme telle. C'était par exemple le cas de la propriétaire d'une grosse épicerie, accusée d'avoir renvoyé un employé sans le payer et qui n'avait pas honoré sa convocation écrite au poste puis avait refusé de s'entretenir avec le sergent James Mandala qui s'est rendu directement chez elle¹⁴⁴. C'est généralement le cas des personnes qui s'opposeraient à une arrestation, qui insulteraient les policier·es en uniforme dans la rue (Encadré V-11), de toutes celles qui « se croient au-dessus de la police¹⁴⁵ » comme le formula le *constable* Rodgers Sanudi au cours d'une patrouille, et même de la présidente Joyce Banda entre 2012 et 2014, accusée d'insulter publiquement les policier·es et les empêcher de faire leur travail sereinement.

Encadré V-11 : Les « anti-police » et les « *concerned citizens* »

La patrouille piétonne remonte une rue le long de laquelle sont alignés les étalages vides du petit marché de Magalasi, voisinage isolé et peu peuplé de Ndirande. La rue est presque déserte. Seul un groupe de six jeunes hommes, âgés d'environ 20 à 30 ans, est installé à l'ombre sur un étalage, une bouteille de *kachasu* circulant de mains en mains. Ils portent des vêtements sales et troués et ont l'apparence de ces jeunes hommes sans emploi qui passent leurs journées et parfois leurs nuits dans la rue à la recherche de petites opportunités financières. Après notre passage, l'un d'eux traite les policier·es d'« idiots » (« *zopusa* »). Le *constable* Peter Komase fait volteface, se pointe devant le jeune homme qu'il attrape par l'avant-bras et le met debout en face de lui. Il lui assène deux coups de poing puis le fait tomber d'un coup de pied avant de le rouer de coups dans le ventre et le torse. Le sergent James Mandala, qui dirige la patrouille remonte vers eux et sort ses menottes, mais un des jeunes les supplie d'excuser son ami. Un troisième policier intervient finalement pour calmer Peter. Celui-ci lâche le jeune homme qui s'enfuit aussitôt en titubant. La scène, qui a duré tout au plus une minute, contraste très fortement avec la bonhomie et le calme de la patrouille qui primaient jusque-là. Une fois que nous sommes repartis, je demande aux policier·es pourquoi avoir traité ce jeune homme de la sorte. Le *constable* Stewart Chawila, qui n'a pas participé au passage à tabac, m'explique que l'homme en question est un « anti-police » : « *He insulted us. He said that we were fools. In Chichewa we say 'zopusa'... he said that we*

¹⁴³ Notes de terrain, poste de police de Soche, bureau du CID, 7 août 2018.

¹⁴⁴ Notes de terrain, patrouille piétonne, Ndirande, 10 octobre 2017.

¹⁴⁵ Idem.

didn't have anything to do so we were coming here to bother them. So, Komase teach him how to respect police. »

Immédiatement après la scène, la patrouille a retrouvé son rythme et sa bonhomie. Une centaine de mètres plus loin, on croise cette fois un homme d'environ cinquante ans, bien en chair, chemise rentrée dans le pantalon et d'apparence soignée. Il serre la main de tous les policiers qu'il appelle par leurs noms, plaisante quelques minutes avec eux puis fait un petit point sur la « situation du crime » dans le voisinage de Majika où nous nous trouvons. Après cette brève interaction, il reprend sa route et nous souhaite bon courage pour la patrouille. Stewart m'explique qu'il s'agit d'un des membres de la *neighbourhood watch* du voisinage. Lui et Peter le connaissent bien car ils résident dans le même voisinage que lui. « *This one helps us a lot here, affirme le policier, fortunately not all people in Ndirande are "anti-police", like that boy earlier, but others are concerned citizens who want peace and security in the neighbourhood* ». ¹⁴⁶

Dans la cartographie sociale des policier-es de Ndirade, les « anti-police » s'opposent aux « *concerned citizen* » qui s'illustrent à l'inverse par le soutien matériel et moral qu'ils apportent au travail des policier-es. Ces dernier-es incarnent une partie de la population qui est « préoccupée » par la sécurité et le crime dans le quartier et qui reconnaît l'importance du travail de la police pour la protéger. Les membres des *neighbourhood watches* qui donnent de leur temps pour faciliter le travail des policiers constituent à leurs yeux la figure archétypale du « *concerned citizen* ». Toutefois, comme le rappelle la trajectoire spécifique de Matthew Balaka, passé de simple caïd de la gare routière, connu pour ses petits larcins et ses interactions violentes avec les policier-es, à *chairman* respecté du *community policing*, la frontière entre les deux catégories est parfois très poreuse ¹⁴⁷. Si les policier-es les emploient souvent de manière essentialiste comme des marqueurs d'identification de leurs clientèles, elles ne prennent en réalité sens que dans le temps court des interactions.

Encadré V-12 : Identifier et sanctionner un « anti-police »

Ce matin, le *constable* Ben Kolossi, assis à mes côtés sur une chaise devant l'entrée du poste, reçoit une lettre de convocation des mains de Vincent, un jeune homme de 19 ans accusé d'avoir poignardé sa jeune voisine de 17 ans. Reconnaisant immédiatement le jeune homme à qui il a remis la lettre en main propre une semaine auparavant, il se lève brusquement, attrape le jeune homme par l'arrière du pantalon et le fait entrer de force dans le hall d'accueil devant le regard interloqué des autres gouverné-es présents. Arrivé derrière le guichet, il le fait tomber par terre et le roue de coups de pied, rapidement joint par deux autres collègues qui se trouvaient là. Il faut l'intervention de l'inspectrice Margeret Chimande qui, alertée par le bruit des coups, sort du bureau CID pour les arrêter. Une fois la situation calmée et le jeune homme mis en cellule, Ben revient s'asseoir dehors à côté de moi et commente l'affaire : « *I have tried to catch this one for a week man. He stabbed a girl! Can you imagine? I sent him a letter some days ago and he is showing up only now, and he still refuses to admit... aaaah these people they defy us... I had to teach him a lesson* ». Peu après le tabassage du jeune homme, je pars en patrouille avec le *constable* Peter Komase, qui y a participé. Celui-ci se justifie alors auprès de moi dans des termes similaires en arguant que Vincent est un « anti-police » : « *This one deserved to be beaten... these guys are anti-police. While some people cooperate without asking question these people don't respect our work, we have to send them 4 or 5 letters and yet they still don't come... so, we have to move to arrest them at night and*

¹⁴⁶ Notes de terrain, patrouille piétonne, 5 octobre 2017.

¹⁴⁷ Sa trajectoire est détaillée au chapitre III, pp. 276-285.

we have to use force in some situation to make them understand that they have to respect police work ».

Dans les jours qui suivent, Ben Kolossi fait face à plusieurs tentatives de collègues qui connaissent personnellement Vincent de faire libérer le jeune homme ou de l'envoyer sans attendre devant le juge. Lui qui n'est pourtant pas le dernier à trouver des combines lucratives avec de nombreux criminels du quartier, fait pourtant preuve d'une rare inflexibilité à l'égard de Vincent, le maintenant en cellule pendant plus d'une semaine, le temps, dit-il, de monter un dossier solide contre lui et de le conduire devant le juge. Lorsque je l'interroge sur l'affaire cinq jours après l'arrestation musclée, il justifie le maintien de Vincent en cellule en affirmant qu'il est « nécessaire de lui apprendre le respect » :

Ben: This one told me that he was not afraid of me when I went there and gave him the letter myself. Because I know him and I wanted to show him that I was the police officer in charge of his case. I thought that he would be respectful. But he said: "OK I will come, no problem. I did nothing wrong so, I am not afraid of you". And the guy just shows up at the police station a week after! So, I showed him how to be afraid of police officers! I've been a police officer for ten years. I've worked in Mulanje, Chikwawa, Gabu... I've been everywhere. I've seen bigger criminals than that one!

Paul: And when he was in custody, was he provocative?

Ben: Nope, now he was not showing off anymore... now he was not smiling. He was calling me "boss this" and "boss that". But he was still provoking me somehow, because he kept denying... it's as if you stab me, I go complain at police and then you come and say, "I learned that you have been stabbed"... That's provocation! These people are anti-police, you know. They want to make our work complicated. But I'm going to show him to respect me.¹⁴⁸

L'accueil réservé à Vincent puis le traitement de son affaire par le *constable* Ben Kolossi et ses collègues illustrent parfaitement les mécanismes qui conduisent à l'identification des « anti-police » et la teneur des « leçons » que les policier·es leur réservent pour, disent-il, « leur apprendre le respect ». Vincent était une connaissance de plusieurs policier·es et, comme l'indiquent les propos de Ben, il n'était pas *a priori* catégorisé comme « anti-police ». Il « défia » néanmoins son autorité en affirmant d'abord ne pas avoir peur de lui, puis en se présentant de son plein gré au poste de police une semaine après sa convocation. Ses actions le firent basculer dans la catégorie des « anti-police » et justifiaient la « leçon » que lui donna le policier. Comme dans l'ensemble des affaires de ce type, cette leçon combina alors les deux formes de coercition abordées dans ce chapitre. La punition corporelle qui s'abattit immédiatement sur Vincent alors qu'il ne manifestait aucune animosité ni tentative de s'échapper venait matérialiser son entrée dans un territoire où le policier pouvait désormais disposer de lui. Puis la garde à vue prolongée avant son transfert au tribunal acheva la leçon en lui donnant le « temps d'apprendre à respecter le travail de la police ».

Le soutien tacite de la hiérarchie policière et judiciaire

Bien qu'illégaux, de nombreux usages de la contrainte physique bénéficient toutefois du soutien tacite tant de l'administration policière que du personnel judiciaire.

¹⁴⁸ Notes de terrain, 26 octobre et 1^{er} novembre 2017.

La disposition à faire usage de la violence dans les interactions avec les gouverné-es est inculquée dès la formation initiale. Celle-ci a évolué depuis la situation coloniale puis la dictature de Banda, mais conserve une dimension physique particulièrement centrale¹⁴⁹. Elle reste marquée par un haut niveau d'intensité et une importante mise en scène de violence. Destinée, on l'a vu, à leur imposer un respect sans faille de la discipline¹⁵⁰, la rudesse de la formation sert également à les « préparer » à un monde extérieur présenté comme hostile et dangereux, peuplé de « criminel·s » prêts à en découdre et contre lesquels ils doivent se tenir prêt physiquement. Interrogé au cours de sa formation Francisco me décrit ainsi la difficulté des « entraînements tactiques », notamment un, étalé sur trois jours, qui avait eu lieu en forêt :

Francisco: We did it for three days but it's like we had done it for a month. I cannot explain! (*rires*) It was hard. The first day we didn't even have time to rest and then in the morning of the second day, they woke us up with tear gas canisters in the camp! People were saying that they should just go home and find another job! (*rires*)

Paul: Why are the trainers doing that?

Francisco: They say that police officers have to be tough... because people out there are not joking... we meet some hardcore criminals so we have to be ready.¹⁵¹

De fait, comme me l'expliqua le *constable* Waliko Chiwonda, l'usage de la détention et de la force pour faire céder les suspects dont les policier·es se disent « convaincus » de la culpabilité, est explicitement enseigné dès l'école de police :

Paul: If suspects keep denying that they committed the offence, what did the trainers at the police training school advise you to do?

Waliko: To use force.

Paul: As clearly as that?

Waliko: Yes.¹⁵²

Une fois en poste, la hiérarchie locale continue assez largement de soutenir tacitement ces pratiques. L'*officer in charge* de Ndirande, que j'interrogeai sur la notion « d'anti-police » mobilisée par ses agent·es, plébiscita sans équivoque le traitement que ses agent·es leur réservaient : « *In these cases we say that the police officers should always be respected and then use reasonable force... to a little maximum*¹⁵³ ». Chaque jour, l'OC ou le *station officer* procédaient à l'inspection des cellules et du *cell-book* sur lequel ils inscrivait toujours la même formule – « *X suspects in custody, all in good health* » – quel que soit l'état physique réel des détenus, avant d'y appliquer leur tampon. Comme l'indique l'affaire classée 1062 dans l'illustration suivante, dont le suspect avait passé 28 jours en garde à vue avant d'être déféré au tribunal, ils officialisaient par cette action les pratiques illégales de leurs subordonnés.

¹⁴⁹ Une caractéristique qu'elle partage avec d'autres formations policières pourtant également soumises à des processus de réforme. Voir par exemple en Suisse : D. Pichonnaz, *Devenirs policiers*, op. cit., pp. 77–83.

¹⁵⁰ Chapitre II, pp. 190-192.

¹⁵¹ Entretien avec le *constable* Francisco Phoya, Blantyre Chichiri, 26 novembre 2016.

¹⁵² Notes de terrain, chez le *constable* Waliko Chiwonda, 6 novembre 2017.

¹⁵³ Notes de terrain, discussion avec l'*officer in charge* dans son bureau, poste de police de Ndirande, 1^{er} novembre 2017.

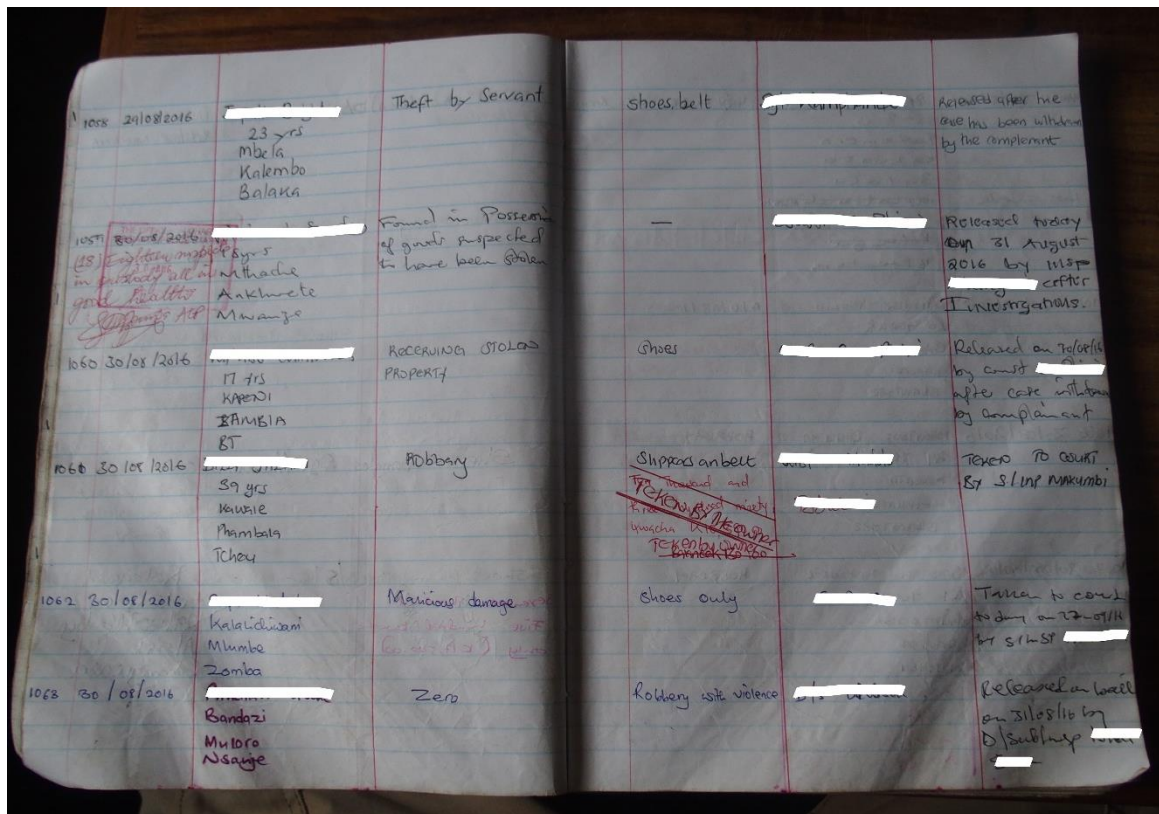


Illustration V-8 : Page du cell-book tamponnée par l'officier in charge

Le traitement par le *constable* Ben Kolossi de l'affaire de Vincent abordée ci-dessus, fournit un cas d'étude exemplaire des effets de ce soutien tacite de la hiérarchie et des juges aux pratiques coercitives illégales des agent-es de terrain. Lorsque je me suis entretenu avec le policier sur l'affaire, le jeune homme était en garde à vue depuis près d'une semaine. Ben m'expliquait, particulièrement remonté, devoir faire face à la pression de certains collègues, qui connaissent personnellement Vincent, pour qu'il libérât le jeune homme ou qu'il le conduisît sans attendre devant le juge ; pression auxquelles il me soutint qu'il ne céderait pas :

Ben: This guy stabbed this poor girl! Some officers at the police station tried to convince me to drop the charges. They said that I was ill-treating that boy. Can you imagine? The guy stabbed a girl! And now he has friends at the police and he thinks that he can do whatever he wants! These officers asked me to free him on bail... but we know what it means right. When people are freed on bail in these conditions... they just disappear. If I do that, I am the one who take huge risks... The bosses will ask why I set him free. [...] I can be in trouble... imagine the girl dies in the hospital... now I would have released a murderer and I would be accused of corruption! Plus... you have seen what he has done. The girl is still at the hospital after a week...

Paul: And these officers, why were they saying that you were ill-treating the boy?

Ben: They say that I am keeping him in custody for too long.... If I don't want to release him, I should take him to court... but the guy keeps denying. I can't show up in court without a good file. And if the girl dies, he would be judged for A.O.A.B. harm instead of murder. No, it's better to keep him here in the cell¹⁵⁴.

¹⁵⁴ Notes de terrain, discussion avec le *constable* Ben Kolossi, poste de police de Ndirande, 1^{er} novembre 2017.

Ben justifia donc son inflexibilité non seulement en raison de la gravité du crime commis et, comme on l'a vu plus tôt, de l'attitude « provocatrice » de Vincent, mais aussi du « risque » qu'il prendrait en libérant le suspect ou en le conduisant trop tôt à la cour, comme l'exige pourtant le code de procédure policière. Dans le premier cas, il craignait de se faire reprocher d'avoir mis en liberté conditionnelle un meurtrier et d'avoir ainsi pris le risque de perdre sa trace, alors que nombre de personnes libérées « dans ces conditions » ne sont finalement jamais jugées. Dans le second cas, n'ayant pas encore obtenu les aveux du coupable et disposant d'un dossier qu'il jugeait trop mince, il risquait de se présenter au tribunal pour voir le jeune homme relaxé. Sa décision de maintenir Vincent en garde à vue bien au-delà de la durée légale fut, en somme, guidée par son interprétation des attentes de sa hiérarchie et du juge.

Au Malawi, comme cela semble être le cas dans l'essentiel des institutions policières du monde, les directives de la hiérarchie à propos des usages de la force par les agent·es prennent en somme la forme du « chèque en gris » théorisé par le criminologue canadien Jean Paul Brodeur. Imprécises, elles permettent aux dirigeant·es de se dédouaner des pratiques de leurs subordonné·es tout en offrant à ces derniers une marge de manœuvre dans leur mise en pratique. Elles restent toutefois « suffisamment lisibles pour assurer au policier qui reçoit ce chèque une marge de manœuvre dont il pourra, lui aussi, affirmer de façon plausible qu'elle lui a été explicitement concédée¹⁵⁵ ».

3. Des policier·es plus violents que d'autres

Si les usages illégaux de la violence physique par certains policier·es ne sont jamais dénoncés et semblent même faire l'objet d'un certain assentiment dans la profession, tous les agent·es ne s'illustrent toutefois pas par la même propension à y recourir. Un grand nombre d'entre eux ne l'emploient presque jamais tandis que d'autres s'y adonnent bien plus fréquemment. Si l'on s'intéresse de plus près aux profils de ceux, croisés sur terrain correspondant à la seconde catégorie, deux tendances ressortent.

D'abord, ces agent·es correspondaient très majoritairement au profil du policier·e identifié plus tôt dans la thèse, dont l'entrée dans la police fut consécutive à des déconvenues antérieures dans des milieux plus valorisés socialement. David Pichonnaz dresse un constat similaire dans la police suisse. Toutefois, « l'expérience de ces déconvenues » se traduisait pour les policier·es de Ndirande par un « investissement politico-moral dans le métier » non pas « plus important » que celui de leurs collègues, mais simplement différent. Parmi les attributs spécifiques de l'autorité policière, c'était pour ces agent·es la démonstration de puissance par le recours à la violence qui devenait « pourvoyeuse de statut ». Il était pour eux un « motif de griserie personnelle » et un moyen de réaffirmer une domination, « au lieu de fonctionner

¹⁵⁵ J.-P. Brodeur, *Les visages de la police. : Pratiques et perceptions*, PU Montréal, 2003, p. 40.

exclusivement au service d'une cause morale¹⁵⁶ ». Comme l'observe par ailleurs le sociologue suisse, les trajectoires antérieures frustrées et le sentiment de « déclassé » et de « perte de statut » qui en résultait conduisaient ces policier·es à développer certaines représentations du monde facilitant l'adoption de rapports plus violents à la population : « pessimisme » à l'égard de la société dans son ensemble, « adhésion forte à l'idée selon laquelle le manque de punitivité du système judiciaire rendait le travail policier inefficace ». Plus susceptibles aux marques d'irrespect que leur témoignent les « *anti-police* », ils développaient également plus facilement des « sentiments négatifs à l'égard des individus occupant les marges de l'espace social¹⁵⁷ » ; individus que l'on retrouvait notamment dans les clientèles régulières des policier·es de Ndirande¹⁵⁸. Leur méfiance à l'égard de leur environnement social, renforcée par les rapports antagonistes qu'ils entretenaient avec les gouverné·es lorsqu'ils étaient en uniforme, se traduisait par des stratégies de résidence spécifique. Les plus violents comptaient ainsi tous parmi les rares policier·es de Ndirande à élire domicile dans d'autres quartiers, préférant marquer une frontière stricte entre leurs lieux de vie et de travail, quitte à dépenser des sommes importantes et à passer un temps considérable dans les transports.

Mis à part ces trajectoires antérieures et ces visions du monde similaires, les agent·es dont il est question ici étaient tous rentrés dans l'institution grâce à des relations au sein des hautes instances de l'institution policière ou du monde politique. Généralement assez éloignées, ces relations leur avaient permis, sur un coup de chance, d'intégrer l'appareil d'État, mais elles ne leur permettaient pas réellement, une fois dedans, d'en gravir les échelons comme ils l'auraient espéré. Comme on l'a vu plus en amont avec le cas d'Harold Chamwala, qui comptait parmi les agent·es les plus brutaux du poste de Ndirande, cette situation les amenait à développer des rapports ambivalents à l'égard de la hiérarchie policière et de leur métier¹⁵⁹. D'une part, ils demeuraient pour la plupart bloqués à des postes subalternes au même titre que leurs collègues qui ne disposaient pas de relations et exprimaient une même frustration à l'égard d'une carrière qui ne décollait pas. D'autre part, la seule évocation de leurs liens, même lointains, avec des personnalités influentes suffisait à les prémunir de toute sanction de la hiérarchie locale. Ils se permettaient donc d'autant plus d'abus avec les gouverné·es qu'ils savaient agir en toute impunité. Cette situation révèle alors, en creux, une autre dimension, plus personnalisée, du soutien tacite de la hiérarchie aux usages illégaux de la contrainte physique.

¹⁵⁶ D. Pichonnaz, *Devenirs policiers*, *op. cit.*, p. 211.

¹⁵⁷ Ibid. pp. 211–212. Paraphrasant la critique des hommes politiques de Max Weber, Pichonnaz souligne que : « on peut s'attendre à ce que ces individus deviennent des « *Machtropolitisten* », des policiers et des policières « épris de puissance ». M. Weber, *Le Savant et Le Politique*, Paris : La Découverte, 2003 [1917], p. 184.

¹⁵⁸ Voir aussi les ressorts de la violence déployée par les policiers à l'encontre des jeunes hommes pauvres dans les township sud-africain : A. Faull, « Fighting for respect. Violence, masculinity and legitimacy in the South African police Service », art. cit..

¹⁵⁹ C'est lui que l'on retrouvait par exemple à conduire les suspects aux toilettes en leur pointant son fusil à l'arrière de la tête (Encadré V-8, p. 406) et dont on avait évoqué les liens avec le vice-président du pays au moment de son recrutement (chapitre II, p. 198).

Les *constables* Kennedy Chikalipo et Mphatso Kamalumwa, que l'on a croisés plus tôt dans la thèse alors qu'ils faisaient une démonstration de force dans un *shebeen* du voisinage de Mpemba au grand dam de leurs collègues de patrouille¹⁶⁰, incarnaient parfaitement ce profil. Ils se faisaient surnommer « *B-company* » en référence à la division de la police antiémeute (le *Police mobile service*) installée à Blantyre. Kennedy se présenta lors de notre première patrouille ensemble portant sa veste d'uniforme ouverte jusqu'au milieu du torse pour laisser voir un t-shirt noir moulant et un pendentif similaire à ceux portés par les GI américains, le pantalon rentré dans une paire de rangers noires qui se substituaient aux habituelles chaussures basses qui accompagnaient l'uniforme. Il se saisit immédiatement du lance-grenades lacrymogènes qu'il porta en bandoulière tout au long de la patrouille. Il exhibait par ailleurs à la ceinture une matraque télescopique qu'il avait achetée avec son propre argent. En chemin, il m'explicitait, dans un anglais très approximatif par rapport à la grande majorité de ses collègues du même âge, les raisons du surnom qu'il s'était choisi et qu'il répétait à tout va : « *B-company, no writing, no statement, efficient on the ground. [...] PMF are brutal, so we are, we are not here to write or to talk*¹⁶¹ ». « *No writing, no talking* » répétait-il plus loin, hilare, joignant cette fois le geste à la parole, il saisissait par le col un jeune garçon assis par terre et faisait mine de le frapper avec sa matraque :

Kennedy: When they resist. We use that!

Paul: When they resist?

Kennedy: Yeah... when they refuse to arrest, or when they don't respect police. We beat them.¹⁶²

S'ils ne restaient jamais dans les bureaux dans la journée puisqu'ils préféraient le « travail de terrain », Kennedy et Mphatso ne connaissaient pas pour autant très bien Ndirande et ses habitant·es. En patrouille, ils adoraient parader à mes côtés, me surnommant leur « nouvel ami blanc » et me présentant ostensiblement à de nombreuses personnes. Mais, à l'inverse de la plupart de leurs collègues, ils ne saluaient et ne s'entretenaient qu'avec peu de monde. Lors de cette même patrouille, Mphatso se posta devant un stand de pommes de terre et de viande frites pour me demander si je connaissais les « frites de Ndirande ». Nonobstant ma réponse positive, il ordonna au jeune vendeur de nous en donner une petite poignée qu'il avala sans rien payer¹⁶³. Les deux policiers résidaient en dehors de Ndirande où ils se rendaient quasiment exclusivement pour le travail. Kennedy avait élu domicile dans le quartier de Machinjiri, à près d'une heure de minibus de son lieu de travail car il se « méfiait » de la population de Ndirande, d'autant plus depuis qu'un de ses collègues avait été passé à tabac par un groupe d'habitant·es de Majika¹⁶⁴ : « *People are bad, m'avait-il confié, if I know them, I can't arrest them, I can't show them respect, they will come and attack me*¹⁶⁵ ». Il y passait plus incognito et s'y était fait une vie loin de ses responsabilités policières. Il m'invita dans son quartier un après-midi

¹⁶⁰ Encadré IV-6, p. 343.

¹⁶¹ Notes de terrain, patrouille piétonne de police, Ndirande, 19 octobre 2017.

¹⁶² Idem.

¹⁶³ Idem.

¹⁶⁴ Évoquée plus tôt dans la thèse, l'affaire en question concernait d'ailleurs un sergent connu également pour ses pratiques violentes à l'égard des gouverné·es.

¹⁶⁵ Notes de terrain, chez le sergent Kennedy Chikalipo, 31 octobre 2019.

d'octobre 2019. Pendant bien deux heures, il me conduisit de *shebeen* en *shebeen* pour saluer ses amis et prendre à chaque fois un bouchon de *kachasu* avant de me présenter à sa « petite amie » avec laquelle il venait d'avoir un enfant. Celle-ci lui reprochant, dès notre arrivée, de ne pas assez venir la voir et de ne pas la soutenir financièrement, il préféra repartir pour me conduire chez lui, où il vivait avec sa femme et son fils de deux ans. Kennedy résidait dans un voisinage particulièrement calme qui lui rappelait sa région rurale natale proche de Lilongwe, davantage que les quartiers denses de Ndirande. Il cultivait un carré de terre attendant à la maison sur lequel il avait planté du maïs. Fils de paysans mais voyant peu de perspectives dans la petite ferme de ses parents, il s'était rendu à Lilongwe où il était parvenu, sans que je n'arrive à comprendre réellement comment, à ouvrir une échoppe dans le quartier de Chinsapo. Il y vendait des piles, des allumettes, des beignets et autres friandises, mais son affaire avait vite fait faillite, le laissant sans ressources. Il avait alors un temps travaillé comme garde de nuit dans un quartier riche, chez le voisin d'une personnalité politique de premier plan. C'est par cet intermédiaire qu'il m'expliquait être parvenu à se faire ajouter sur les listes des recrues en 2014 : « *I told him that I wanted to be a police officer. I wanted to be respected... protect the government. And I like to fight, I am strong. (il rit) He said that I can be a good officer*¹⁶⁶ ».

Très souvent ivres au travail, Kennedy et Mphatso n'étaient pas très appréciés de leurs collègues et travaillaient toujours ensemble, étaient affectés aux mêmes « quarts », suivaient les mêmes affaires et procédaient aux arrestations ensemble. Recrutés la même année, ils s'étaient rencontrés à l'école de police et partageaient tous deux le fait d'avoir eu recours au piston d'une personnalité influente. Kennedy avait passé quelques mois au commissariat central de Limbe après l'école, mais il avait été rapidement transféré suite à des accusations de violences sur des civils et en raison de son alcoolisme au travail. À Ndirande, moins exposé, il avait retrouvé son ami Mphatso qui avait un lien plus étroit avec une huile du parti au pouvoir et dont l'oncle était un haut gradé de la police. Les deux étaient donc doublement protégés, comme le regretta le sergent Alfred Matumbi, avec qui je revins sur la démonstration de force de Mphatso et Kennedy dans un *shebeen* lors d'une patrouille dont il avait la charge :

Alfred: I hate working with these two... the other day I did not even want to go on patrol when I saw they were in the team... These ones, when you work with them, they will tell you what to do, yet, they are just *constable*... but they are acting like bosses. But they are very bad police officers! They are very unprofessional, they always play games, you know... all the time. They give you orders just to serve their own interests...

Paul: After the patrol, I met some friends who told me that I should not hang out with them because they are too bad and violent...

Alfred: Aaaaah, these ones, they always beat the suspects, when he does arrests, he is too violent. I went once with him but I will never take him with me again.

Paul: Do you talk about that? With the others... or not really?

Alfred: We do talk... but there is nothing we can do. They have relations, especially that young one, Mphatso... he said that he was recruited by the vice president himself... I heard that they were neighbours in Lilongwe, and his uncle is also a high-ranking police officer... so, you see... we can't say anything to them. Even the senior officers complain about them but if they punish

¹⁶⁶ Idem.

them, they can be transferred in a shit place... this Mphatso, he was doing a lot of night duties once and he complained about it so, the lines in charge had to remove him...

Paul: Maybe he will be punished by the people from Ndirande instead...

Alfred: You are right. (*il rit*) That is more likely to happen!¹⁶⁷

En dehors de ces dispositions qui résultent en grande partie de trajectoires spécifiques d'entrée dans le métier, le département de rattachement une fois en poste pesait lui aussi lourdement sur l'acquisition ou le développement de dispositions à faire usage de la violence à l'encontre des gouvernés. Ceux qui rejoignaient le CID étaient par exemple plus susceptibles de développer un habitus violent, sans pour autant avoir été marqués par des déconvenues antérieures à leur entrée dans la police ni bénéficier de relations clientélares en haut lieu. Confronté à la fois aux crimes les plus « graves » et aux exigences d'efficacité imposées par un recours bien plus fréquent au tribunal, ce département était notamment celui où se déroulaient les interrogatoires les plus violents. La force physique y était non seulement plus fréquemment employée, mais aussi plus valorisée. Ses membres s'imposaient une discipline corporelle plus stricte, se rendant quotidiennement à la salle de gym, voire comme dans le cas du *constable* Waliko Chiwonda, en se faisant installer une table de musculation directement chez eux. Signe de son importance, elle trônait au milieu de son studio dont elle occupait un espace considérable. Ils manifestaient également plus régulièrement leur domination physique sur les personnes qu'ils devaient arrêter, se permettant même des interventions musclées en plein jour dans des territoires où leurs collègues du *general duties* n'auraient pas songé à se rendre. Un soir que je le retrouvais dans un bar, Waliko me raconta l'arrestation d'un jeune homme accusé de cambriolage, qu'il avait conduit le midi même avec deux autres agent·es du CID dans un *shebeen* du voisinage de Makata. Face à ma surprise, il rétorqua avec orgueil :

We got the information that the guy was in this shebeen so, we rushed there. When I have to, I do my arrests during the day. I'm not afraid. It's because I am strong, I use force. These guys cannot resist me. (*Il prend alors un ami à parti :*) What time did we meet today? – Passed 12. – And who I was with? – You were with a criminal. – Was he having handcuffs? – No. (*il se tourne vers moi*) – You see? No handcuffs. I just grabbed him by the pants and took him to the office!¹⁶⁸

Mais à l'inverse des profils précédemment décrits, les agent·es du CID se considéraient, et étaient largement considérés, comme l'élite du corps policier. Leurs affaires étant les plus sérieuses, ils avaient toujours la priorité sur le véhicule du poste, nourrissant la frustration des collègues des autres départements. Ils manifestaient par ailleurs leur dédain pour les affaires « triviales » que géraient les *general duties* et leur mépris à l'égard des accès de violences très peu « professionnels » de policier·es comme Kennedy et Mphatso ou encore Harold Chamwala et Peter Komase. À l'instar de l'inspectrice Margaret Chimande, ils revendiquaient à l'inverse un usage de la violence soumis à une exigence « d'efficacité policière » et strictement tourné contre les personnes accusées de crimes « graves » et celles qui refusaient de « parler » ; violence qui, on l'a vu, recouvrait toutefois elle aussi des enjeux de domination :

¹⁶⁷ Notes de terrain, discussion avec le sergent Alfred Matumbi, 24 octobre 2017.

¹⁶⁸ Notes de terrain, soirée à Ndirande Flats avec le sergent Waliko Chiwonda, 23 octobre 2019.

Margaret: We don't beat people just because we enjoy it, as these guys do... these are just bad police officers, they just want to humiliate anyone, to show they are strong. These people are a big problem... and we can't really get rid of them because of their political connexions.

Paul: I don't understand how your beatings are different than theirs.

Margaret: Because we don't beat anyone... we use force only against these hardcore criminals who have very bad things and refuse to admit, while everything is against them.¹⁶⁹

4. Violence et vigilantisme policier

Du point de vue des gouverné·es, les usages illégaux de la contrainte physique par les policier·es ne sont pas nécessairement considérés comme illégitimes. Les situations de justice de rue suggèrent par exemple qu'un certain niveau de violence à l'égard des personnes coupables d'infractions jugées « immorales » – notamment les voleurs – est non seulement toléré, mais également désirée par une partie de la population¹⁷⁰. La perméabilité des pratiques policières aux attentes et représentations populaires, d'autant plus forte dans un contexte où les identités de policier·e et d'habitant·e du quartier se confondent, favorise alors le développement de formes violentes de vigilantisme policier.

De quelles violences parle-t-on ? Les gouverné·es face aux violences policières

D'abord, policier·es et gouverné·es s'accordent largement pour reconnaître l'usage de la contrainte physique comme une modalité légitime et banale de l'action des policier·es. Ciblent théoriquement les « criminel·es », ces derniers ont la force du droit derrière eux, si bien qu'une grande partie de la population leur accorde le bénéfice du doute. Cette acceptabilité des usages policiers de la force m'a particulièrement frappée lors des discussions que j'engageais régulièrement sur le sujet avec les jeunes call-boys et travailleurs journaliers du marché et de la gare routière. Eux qui constituaient pourtant l'une des principales clientèles policières étaient alors aussi prompts à dénoncer les violences des policier·es qu'ils avaient personnellement subies, qu'à justifier celles que je leur rapportais et qui avaient été infligées sur d'autres corps que les leurs. Un matin par exemple, je décrivis à un groupe de chauffeurs de minibus et de *call-boys* les violences exercées par le *constable* Peter Komase contre un jeune homme qui l'avait insulté dans la rue¹⁷¹. L'un de mes interlocuteurs, un chauffeur de minibus qui avait pourtant subi des violences que lui-même jugeait « excessives » lors de ses deux arrestations, soutenait que le policier en question devait avoir une « bonne raison » d'agir ainsi : « *Just because he said "zopusa"? Aaah, no! He must have done something wrong...or said something else. Are you sure that he did not try to beat you? Or maybe he was stealing something*¹⁷². »

¹⁶⁹ Notes de terrain, chez l'inspectrice Margaret Chimande, 7 novembre 2017.

¹⁷⁰ Voir chapitre III, pp. 240 et suivantes. Voir aussi : J. Beek, « Étiqueter les "déviantes" : le travail des policiers au Nord-Ghana », *Déviance et Société*, vol. 34, n° 2, 2010, p. 279–290 ; M. Göpfert, "Security in Niamey", art. cit. ; T.P.R. Caldeira, "The paradox of police violence in democratic Brazil", *Ethnography*, vol. 3, n° 3, 2002, p. 236 ; J. Eckert, "The 'Trimurti' of the State", art. cit..

¹⁷¹ Encadré V-11, p. 426.

¹⁷² Notes de terrain, shebeen Area 12, gare routière de Ndirande, 6 octobre 2017.

En entretien, les discours des anciens gardés à vue n'étaient par ailleurs jamais aussi univoques à l'égard des violences corporelles qu'ils avaient subies qu'ils ne l'étaient pour dénoncer l'extorsion monétaire au moment de la négociation de leur remise en liberté. C'était en effet systématiquement cette question de l'argent qui survenait en premier lorsque je les interrogeais sur leur expérience de la garde à vue. Après son séjour au commissariat de Zomba¹⁷³, Jossam insista par exemple sur les mauvais traitements des policiers tout en admettant qu'il avait « surement un peu mérité » les coups reçus, car il s'était rebellé et avait insulté les agent·es¹⁷⁴. Mais à l'instar des autres, il ne trouvait aucune excuse à l'agent qui avait demandé de l'argent en échange de sa libération. Cette hiérarchisation des formes de violence policière par les victimes elles-mêmes peut être interprétée de plusieurs façons. Elle peut d'abord traduire l'idée communément admise selon laquelle la violence reste un élément central et banal du répertoire policier qui, même lorsqu'elle est employée de manière excessive, ne l'est jamais vraiment sans fondement légitime. À l'inverse, l'extorsion monétaire est connue pour être une pratique illégale, quel que soit le montant demandé. Or, si, comme on l'a vu, les murs des postes de police comportent de nombreuses affiches qui rappellent que la mise en liberté gratuite après 48h de garde à vue est un droit (Illustration V-6, p.405), rien ne précise jamais les conditions d'usage de la force par les policier·es. Le doute est donc toujours permis. L'exemple illustre ici de manière saisissante les jeux de chevauchement entre le cadre légal et le cadre moral dans lequel s'inscrivent les usages policiers de la contrainte.

En outre, dans un contexte où une partie importante de la population est confrontée à une grande précarité financière et matérielle, l'extorsion monétaire a souvent des conséquences plus lourdes que les violences physiques pour une bonne partie des victimes ; cela d'autant plus que les sommes demandées par les agent·es pour une mise en liberté conditionnelle peuvent parfois représenter plus d'un mois de revenus pour leurs victimes les plus pauvres. Les proches, mais aussi les propriétaires ou les patrons, sont alors souvent mobilisés pour payer. Ces derniers acceptent généralement de le faire pour ne pas perdre les services de leurs employés ou les revenus de leurs locataires pendant le temps de leur incarcération. Mais leur intervention plonge les victimes dans des cercles vicieux d'endettement dont ils peinent souvent à sortir. Le cas de Jossam est encore une fois exemplaire. Lors de son arrestation en octobre 2017, il n'avait retrouvé un emploi fixe de chauffeur de minibus que depuis un mois, après deux ans à vivoter grâce à des remplacements journaliers effectués de temps en temps dans les bus de ses camarades à la gare routière. Il avait alors quatre mois de retard sur le paiement de son loyer, sa femme avait dû reprendre son emploi dans un salon de coiffure du centre-ville, qu'elle avait quitté à cause du harcèlement sexuel de son patron, et il n'avait plus les moyens de couvrir les frais scolaires de sa fille de huit ans, sans compter les quelques petites dettes contractées auprès de commerçants locaux et de certains de ses amis. Après un mois de revenus, il parvenait doucement à se sortir de l'endettement, mais les 20 000 kwachas que son patron a accepté de

¹⁷³ Voir p. 407.

¹⁷⁴ Notes de terrain, gare routière de Ndirande, 20 octobre 2017.

déboursier pour le sortir des cellules du commissariat central de Zomba ont à nouveau éloigné l'échéance. De fait, lors des réunions que les policier·es du département du CP organisaient quasi hebdomadairement dans le quartier pour recueillir les « problèmes » de la population, la question de la prédation monétaire de nombreux agent·es était de loin la plus fréquemment soulevée.

Dernier élément à prendre en compte pour comprendre l'acceptabilité relative des violences physiques par rapport à d'autres formes de coercition : l'aversion plus grande encore de la procédure judiciaire et de la perspective d'un emprisonnement. Rien n'était pire que la prison aux yeux des personnes rencontrées qui avaient été en position d'accusées dans une affaire policière. Les récits, particulièrement imagés, des anciens détenu·es à vue font le tour des *shebeens* du quartier et participent à l'élaboration de représentations communes de la prison comme d'un lieu à éviter à tout prix : les rats, les maladies, la surpopulation, l'impossibilité de dormir en position allongée, ou encore la domination sans partage des gros criminels condamnés à de lourdes peines. Tout ceci sans compter l'endettement que l'économie de la prison ne fait que creuser, la perte éventuelle de leur emploi, mais aussi de leur logement et de leur biens, que leurs proches ou amis finissent par revendre pendant leur séjour en prison. Ce fut par exemple ce qui arriva à Lexon, un call-boy de 32 ans, ancien employé de l'entreprise Agrimal qui avait passé deux ans à la prison de Chichiri entre 2014 et 2016 pour avoir volé des barres de fer dans son entreprise. Il m'expliqua en entretien avoir dû difficilement « recommencer de zéro » après sa libération alors que sa femme l'avait quitté et que deux amis, confrontés à la même précarité économique que lui, avaient vendu tous ses meubles et sa TV pendant son séjour en prison¹⁷⁵. Sans le sou et sans travail, il avait vécu à la rue pendant plusieurs mois, dormant sur les étals du marché et dans les minibus que certains chauffeurs qu'il connaissait laissaient ouverts pour lui. Il faisait également remonter à cette période l'origine de son alcoolisme qui le rongeaient quand je l'ai rencontré et qui lui valait la réputation de « fou » parmi la population de la gare routière. Lorsqu'elles ne sont pas associées à une volonté de les faire parler en vue de leur procès, les violences physiques des policier·es sont alors considérées comme une sanction moins intolérable que le zèle que certains mettent à les transférer au tribunal.

Violences populaires et violences policières

Dans les quartiers populaires du Malawi comme dans d'autres contextes similaires, la violence est souvent considérée comme « l'un des moyens ordinaires et acceptables de construire l'ordre social¹⁷⁶ ». De fait, comme le font remarquer J. Beek et M. Göpfert à partir de terrains conduits en Afrique de l'Ouest, la frontière entre violence légitime ou « raisonnable » et violence illégitime ou « excessive » est difficile à tracer¹⁷⁷. On l'a vu, la

¹⁷⁵ Entretien avec Lexon, gare routière de Ndirande, 4 novembre 2019.

¹⁷⁶ J. Beek and M. Göpfert, "Police violence in West Africa", art. cit., p. 482.

¹⁷⁷ Ibid. Au-delà des exemples africains, voir les observations de Javier Ayuero ou encore celles de Daniel Goldstein en Argentine et en Bolivie : J. Ayuero, *Routine Politics and Violence in Argentina: The Gray Zone*

justice de rue constitue la portion la plus visible et spectaculaire de cette violence populaire punitive. Des usages plus routiniers existent également. Plusieurs travaux suggèrent par exemple que les châtiments corporels sont régulièrement employés à l'encontre des enfants, dans la sphère familiale, quel que soit le milieu social, et dans les institutions d'assistance sociale¹⁷⁸. Dans l'espace public, la gestion quotidienne de la gare routière donne par exemple régulièrement lieu à des affrontements violents sans que la police soit prévenue. De même, ceux qui ne parviennent pas à rembourser l'argent qu'ils se sont fait prêter par leur tontine voient généralement, impuissants, les autres membres vider par la force leur maison et vendre leurs possessions aux enchères dans la rue. La violence physique, on l'a vu, est par ailleurs un élément central et bien connu du répertoire d'action des *neighbourhood watches*. L'enjeu ici n'est pas tant de rechercher les explications de cette centralité de la violence dans le maintien de l'ordre au quotidien, que de souligner ses effets potentiels sur la légitimation des usages policiers de la violence et sur les formes qu'ils prennent.

Résidant massivement dans le quartier où ils officient, les policier-es sont exposés aux mêmes problèmes et dangers que le reste des habitant-es. Cela peut en partie expliquer leur aversion particulière pour le vol devant d'autres formes de crimes, considérées comme plus « graves » pour le Code Pénal. Par ailleurs, la proximité nouvelle entre policier-es et populations gouvernées promue par la doctrine du *community policing*, renforce la perméabilité policière aux usages populaires de la violence. Sur ce point, les espaces de coproduction de l'ordre entre police et *neighbourhood watches* contribuent tout autant à la production d'un répertoire d'actions violentes commun. L'exemple le plus flagrant en est la participation de certains agents (toujours des hommes) aux *neighbourhood watches*. Si la hiérarchie policière plébiscitait la conduite de patrouilles conjointes entre NW et personnel policier en uniforme, il s'agissait ici d'agents qui rejoignaient individuellement certaines patrouilles en dehors de leur temps de travail, notamment celle du quartier où ils résidaient. La pratique n'en reste pas moins reconnue par la hiérarchie locale puisque les agents qui y participent se font généralement accorder des journées de repos les lendemains. Leur rôle dans les NW est double. Le sergent Francis Mponera, le coordinateur du CP à Ndriande incitait les membres de son département à les rejoindre dans un souci de contrôle de la participation citoyenne au travail de l'ordre : s'assurer de l'assiduité des membres, maintenir un lien avec eux... Mais comme en témoigne cette conversation glanée lors d'une patrouille nocturne avec la *neighbourhood watche* du voisinage de Malaysia, ils s'impliquent également directement dans ces patrouilles, qui leur permettent de s'émanciper des contraintes de l'uniforme et du regard de la hiérarchie, pour se permettre des usages plus libérés de la violence :

of State Power, Cambridge University Press, 2007 ; D.M. Goldstein, *Outlawed: Between Security and Rights in a Bolivian City*, Durham : Duke University Press, 2012.

¹⁷⁸ National Statistical Office, *Monitoring the Situation of Children and Women: Malawi MDG Endline Survey 2014*, Zomba, Malawi : National Statistical Office, 2015 ; UNICEF Malawi and Ministry of Gender, Children and Community Development, *All Children Count: A Baseline Study of Children in Institutional Care in Malawi*, Lilongwe, Malawi : UNICEF, 2011.

Your friends from the police... They never hide when there is a need to teach a lesson to those drunkards who hang out at night. Last week, Maploti [un sergent du bureau du *community policing*] was patrolling with us... he was carrying a big stick like those we have and he was the one who taught a lesson to that same kid we beat up earlier... and I can tell you that he was not refraining himself!¹⁷⁹

« Justiciers en uniforme¹⁸⁰ » lorsqu'ils se substituent à une justice trop laxiste pour administrer eux-mêmes la « juste » peine aux personnes inculpées pour des crimes « graves », les policier-es se transforment alors en voisins vigilants engagés dans le contrôle moral de leur propre voisinage. À l'instar d'Adam Maploti qui troquait son uniforme et les grenades lacrymogènes que les policiers en patrouille portaient à la ceinture pour des vêtements civils et un gros bâton, ils adoptent l'attirail et les techniques de contrôle de l'espace public des NW qu'ils rejoignent.

La coopération renforcée entre police et NW s'est traduite, on l'a vu, par la convergence de certaines représentations que leurs membres se faisaient du « bon ordre public », notamment à propos du nécessaire contrôle d'un espace public nocturne qui leur serait exclusivement réservé. Ces conceptions communes de l'ordre les amènent à s'allier, dans l'illégalité, contre des évolutions du droit qu'ils jugent inappropriées. Ce fut le cas après 2017, contre la suspension du délit de vagabondage sur lequel, on l'a vu, s'appuyaient la pratique du *sweeping exercise* et l'essentiel du travail des NW la nuit. Cette évolution juridique venait, de fait, suspendre le couvre de feu de 22h que le CPF avait contribué à faire adopter avec le soutien des autorités traditionnelles, à Ndirande comme dans d'autres localités du pays, au milieu des années 2000¹⁸¹. Considérant que leur rôle était de « nettoyer » l'espace public nocturne, policier-es et membres des NW la virent d'un très mauvais œil. Cette suppression venait alors alimenter un conflit dans lequel, on l'a vu, ces deux populations considéraient assez majoritairement être engagées contre les « *human rights organisations* » qui avait activement milité pour. Comme me l'expliqua Peter Chiponda, secrétaire du CPF, la décision de la *High Court* provoqua une crise profonde au sein des structures locales du CP, les participant-es la considérant comme une remise en cause de leur propre raison d'être :

Peter: In terms of the issues neighbourhood watches are facing this time is... OK... there was this issue of vagabonds. We said that... There was this NGO... I think that it was the Human Rights Board or something like that... They said that there is no vagabond any more here in Malawi... and then the issue was brought to the court and the court said, "There is no vagabond here..." You see? That issue it's directly under the neighbourhood watches. And when those guys are patrolling during the night, now people are saying "ah, why are you interrogating me? I understand there is no vagabond in Malawi". But we are supposed to patrol these areas! And you say that there is no vagabond?! So that issue raises hearts from the people in the neighbourhood watches... they referred it to the committees and the committee members said that there was not an easy answer to that problem... so they took it to us at CPF... and we thought, "OK let's go to the police and try to understand better that issue." So, we sat down with the [*community policing*] coordinator and the *station officer* saying that "at least you have to clarify on that point, because

¹⁷⁹ Notes de terrain, *neighbourhood watch* à Ndirande Malaysia, 24 octobre 2019.

¹⁸⁰ G. Favarel-Garrigues et L. Gayer, *Fiers de punir*, op. cit., pp. 219–265.

¹⁸¹ D. Cammack and E. Kanyongolo, *Local Governance and Public Goods in Malawi*, op. cit., pp. 21–22

we are having problems with the communities... the people are saying that we are not supposed to patrol.”

Paul: So, people from *community policing* are not very happy about this decision from the court...

Peter: No, they are not! Because it's like, if we say that there is no vagabond. That means that we are going to be experiencing a lot of problems... If there is no vagabond, there is no police! What happens if people know that we cannot get them to court?! They will just say, “OK I am just going home now. Can you just take me home?” If you say that we have to take you home..., are we your guards? That you just put on the road and you take to escort you to your home?... So that's a big issue we are facing up to now... It's about the future of neighbourhood patrols...¹⁸²

Confirmant ce que nous avons pu voir dans le chapitre III concernant l'affiliation volontaire d'anciens groupes vigilants sous l'autorité de l'institution policière, c'est vers leur poste de police de rattachement que les membres du CPF se tournèrent pour résoudre ce « problème majeur » et obtenir des clarifications sur l'évolution de leur mandat que cette décision de justice impliquait à leurs yeux. Ils y ont trouvé l'oreille compréhensive de *l'officer in charge* de Ndirande pour qui cette mesure remettait non seulement en cause le travail des NW, mais aussi celui de ses propres agent-es. Interrogé sur le sujet il commentait :

I have nothing against human rights, it's important to respect human rights as police officers... but... now human rights are turning against the security of honest citizens. With the suspension of sweeping exercises, only criminals are happy now. If we come at night to arrest people who are drinking in an illegal bar, they can throw us stone saying, “Ah this vagabond thing is over now, you are doing sweeping exercise, it's illegal”... people don't respect police because of these civil society organisations. But when they suffer from crime, they are happy to find police arresting criminals and putting them in prison. Let me tell you this example. There is this NGO leader, this woman. She was very active against this rogue and vagabond thing. But she just changed her mind after she got assaulted and raped one night, just in front of her home, she went off her car and she got assaulted. They raped her. After that, she said that maybe it was good to prevent people from loitering at night!¹⁸³

Ce genre de rumeur, circulant largement dans la profession policière comme au sein des NW du quartier, venait alors systématiquement justifier les arrangements qu'ils faisaient pour contourner cette évolution du droit. D'une part les *chairpersons* de Ndirande purent bénéficier du soutien des agent-es et de la hiérarchie du poste de police pour continuer de contrôler les personnes qui se trouvaient dans la rue la nuit, arrêtant les plus « suspects » et enjoignant les autres à regagner rapidement leurs domiciles. Accusées de « vagabondage », les premières étaient quant à elles toujours conduites au poste et retenues en cellule le temps d'une nuit par les policières qui trouvaient un motif pénal alternatif pour justifier leur détention. Comme me l'expliqua par ailleurs l'OC de Ndirande, ces motifs alternatifs étaient également mobilisés pour justifier le maintien, certes bien moins régulier qu'avant, des *sweeping exercises*, avec la participation ponctuelle de membres des NW : « *But you know, we still manage to do our job. We just find other offences... like “criminal trespass” if the person is found being vagabonds on private ground, or “drunk and incapable”... but people don't understand these offences as they did with the rogue and vagabond... so they tend to resist more often* ».

¹⁸² Entretien cité, Peter Chiponda, 14 octobre 2017.

¹⁸³ Notes de terrain, discussion avec *l'officer in charge* du poste de Ndirande, dans son bureau, 31 octobre 2017.

Comme l'indiquent pourtant les réactions de plusieurs personnes avec lesquelles policier·es et membres des NW interagissent, ces positions sur les usages de la violence ne font pas l'unanimité dans la population gouvernée. La généralisation des discours sur les droits humains, la médiatisation des affaires de violences policières et l'introduction du CP semblent au contraire avoir contribué à modifier, et d'une certaine manière à polariser, les façons dont le public juge les pratiques policières. Lorsqu'ils sont confrontés à des pratiques qu'ils estiment abusives, notamment dans l'espace public, les gouverné·es n'hésitent pas à les questionner ouvertement voire à donner leur avis, en argumentant que ces pratiques s'opposent à « leurs droits humains ». Mais à l'inverse, lorsqu'ils instrumentalisent l'autorité policière dans l'optique d'obtenir une justice sur le champ dans les conflits du quotidien, c'est bien souvent la capacité des policier·es à mobiliser des moyens coercitifs qui est recherchée. Pour ces plaignant·es, l'usage illégal de la contrainte physique et de la détention pour faire plier ou « donner une leçon » à la partie adverse est non seulement légitime, mais aussi désirable. Souvenons-nous du cas de Felix, vu au chapitre IV, qui retira sa plainte après avoir obtenu ce qu'il cherchait : la punition de l'homme qui l'avait insulté dans rue et qui venait de passer deux jours complets en cellule. C'est également le cas de nombreuses femmes victimes de violences conjugales qui ont épuisé les recours possibles sans parvenir à faire cesser les abus de leur mari, mais aussi de parents qui désirent « redresser » du comportement de leurs enfants et qui se tournent vers les policier·es dans l'espoir qu'un court passage en cellule les fasse réfléchir. Dans certaines affaires, ces usages stratégiques de la coercition policière peuvent parfois provoquer un phénomène d'inversion où les policier·es qui se sentent instrumentalisés refusent d'enfermer un mari violent, ou bien, comme dans le cas de Dalitso vu précédemment, de libérer un suspect malgré le retrait de la plainte, forçant alors un passage devant le juge. Mais dans la majorité des situations où ils acceptent volontiers de procéder à des médiations, ils n'hésitent à recourir au répertoire d'outils coercitifs à leur disposition pour forcer les « arrangements » entre plaignant·es et accusé·es.

Forcer les « arrangements » : les ressorts coercitifs de la médiation

La capacité des policier·es à enfermer les individus en cellule et éventuellement à engager des poursuites judiciaires constitue une des plus précieuses prérogatives de la police par rapport à toutes les autres organisations policières non étatiques. Elle est aussi l'une des principales sources de leur autorité. Les agent·es savent à ce titre parfaitement jouer sur la menace d'un emprisonnement ou d'une poursuite judiciaire au cours d'une médiation pour rester maîtres de la situation et forcer chacune des parties à trouver un terrain d'entente qui permettra, *in fine*, d'éviter un passage devant le juge.

L'ouverture d'un *case file* constitue la première étape de ce processus. Équivalent du procès-verbal dans la procédure pénale française, ce document n'est officiellement produit que dans le cadre d'une affaire criminelle. Il renseigne les détails de l'infraction commise et de l'enquête réalisée, avant d'être adressé au bureau des *prosecutions* puis au juge. Officiellement, les *case files* sont directement liés à l'activité du système judiciaire et comptent parmi les principaux

supports pour les échanges entre policier·es et magistrat·es. L'ouverture d'un *case file* dans une médiation constitue donc un écart au regard des procédures policières officielles, dans la mesure où elle introduit un document pénal dans la gestion d'une affaire supposément non criminelle. Elle intervient lorsque l'agent·e qui dirige la médiation ne parvient pas à faire émerger un accord par la simple discussion. Si le contenu du *case file* est pertinent du point de vue du personnel judiciaire, c'est la saisie du *case file cover*, sous les yeux des parties engagées dans la médiation, qui compte le plus dans les interactions qui se déroulent au poste de police. L'apparence bureaucratique du document est ici primordiale. Elle symbolise l'inscription de l'affaire dans le domaine de la justice de l'État. Le *case file cover* est un formulaire parfois préimprimé ou entièrement rédigé à la main et à la règle sur une feuille volante, sur lequel sont inscrits : l'état civil des parties concernées, la date de l'infraction et celle de l'arrestation, la catégorie pénale à laquelle correspond le crime constaté et un bref résumé de l'affaire lorsque celle-ci est close. On trouve enfin, dernier élément important, un ensemble de références qui inscrivent officiellement l'affaire dans la machinerie bureaucratique : un numéro renvoyant à l'entrée de l'affaire dans l'*Occurrence Book* qui se trouve à l'accueil du poste de police et surtout le numéro d'enrôlement de l'affaire dans l'appareil judiciaire.

L'ouverture du *case file* au cours d'une médiation s'accompagne toujours de commentaires de l'agent·e qui explique en quoi telle ou telle action pourrait être requalifiée en catégorie pénale. On l'a vu en effet, la plupart des affaires qui leur sont présentées sont suffisamment ambiguës pour laisser libre champ aux policiers de choisir le traitement qu'ils vont en faire. Comme dans l'affaire ci-dessous, les agent·es redoublent d'ingéniosité pour trouver un élément dans le récit des personnes impliquées pour agiter la menace d'une procédure pénale.

Encadré V-13 : Un arrangement sous contrainte

Moses (24 ans) se présente au bureau de l'IB accusant Marcus (23 ans) un de ses « amis » de l'avoir agressé la nuit dernière. Marcus lui avait prêté deux téléphones que Moses affirme s'être fait voler. Marcus ne le croit pas et lui demande de le rembourser. Hier soir alors qu'il rentrait ivre chez lui, il en aurait profité pour l'agresser. Faute de trouver ses téléphones, il lui aurait volé les 17.500 kwachas qu'il avait sur lui.

Le sergent qui écoute l'affaire prend les coordonnées de Marcus et ordonne à un *constable* de procéder à son interpellation sur le champ. Le policier revient environ une heure plus tard avec l'accusé. Celui-ci nie l'agression et le vol des 17 500MK. Il explique avoir demandé 20 000 kwachas en dédommagement des téléphones volés, mais face au refus de Moses, il s'est rendu chez lui, pour obtenir son argent. Là, Moses, ivre, l'aurait menacé avec une machette. Moses confirme l'altercation, mais accuse Marcus de l'avoir agressé et non l'inverse. Il prend pour preuve des rideaux abimés, qu'il sort de son sac et que Marcus aurait déchirés chez lui. C'est le lendemain de cette altercation que Marcus l'aurait agressé dans la rue la nuit. Il demande toutefois uniquement 15 000 kwachas de dédommagement.

Alors que Marcus continue de nier les faits et refuse de payer les 15 000 kwachas demandés, les agent·es présent·es dans le bureau lui disent que s'ils ne trouvent pas d'accord ici, ils vont devoir le mettre en cellule, voire aller au tribunal. Le *constable* qui l'a ramené au poste l'interpelle en anglais et lui liste les délits pour lesquels il risque la prison : « *We have some proof that you went to his house to intimidate him now. So, it means you are guilty of criminal trespass... at least. If not malicious damage* ». Joignant le geste à la parole, il sort une feuille

et commence à tracer les lignes caractéristiques d'un *case file cover*. Moses affirme alors qu'il ne souhaite pas aller au tribunal mais juste trouver un terrain d'entente. Alors que le policier commence à inscrire l'état civil de Moses sur le document, en faisant mine de ne plus prêter attention à la discussion, Marcus cède. Il promet de payer les 15 000 kwachas et de ne plus importuner Moses. Face à ce qu'ils identifient comme de la bonne volonté, les agents lui expliquent alors qu'ils peuvent l'aider à retrouver les téléphones volés.

Le sergent qui mène la médiation suggère désormais à Moses de faire un geste, car il a perdu les téléphones de son ami qui s'est bien comporté en acceptant de payer les 15 000 kwachas demandés. Celui-ci accepte alors de ne recevoir que 10 000 kwachas en dédommagement. Le policier leur fait alors signer un *agreement form* rédigé sur papier carbone, selon lequel Marcus il s'engage à payer 10 000 kwachas au Moses avant la fin de semaine. Il contactera le policier quand il l'aura l'argent et l'échange se fera ici, sous sa surveillance. Ce dernier remet l'original au plaignant et la copie carbone à l'accusé.

Une fois l'affaire conclue, les agents se félicitent de l'accord obtenu : ils ont évité que l'affaire ne dégénère trop et ont permis d'obtenir un arrangement « dans le calme » tout en évitant la lourdeur des procédures judiciaires.¹⁸⁴

L'ouverture du *case file* incarne la menace de poursuites judiciaires, mais aussi celle d'un séjour en cellule en amont du procès, voire d'un possible emprisonnement. Dans chacun des cas, la production du *case file* est présentée comme un point de non-retour : elle fige la réalité dans les catégories pénales choisies par l'agent et inscrit l'affaire dans le domaine judiciaire. Tout au long de la rédaction, les policier·es rappellent aux accusé·es qu'il s'agit de leur ultime chance pour éviter la cour, qu'une fois le document signé et tamponné, il sera trop tard. Si l'accusé cède, tous ces documents sont mis à la poubelle et l'affaire est conclue au poste de police sans être transférée au tribunal. L'affaire rendue pénale pour un temps par la production du *case file* est alors conclue comme une affaire civile.

La simple menace d'engager des poursuites fut suffisante ici. Lorsqu'elle ne l'est pas, les agent·es passent à d'autres formes de coercition pour faire céder les accusé·es qu'ils considèrent comme peu « coopératifs ». Comme dans l'affaire suivante, un grand nombre de médiations sont ainsi mises en pause pendant plusieurs heures, voire plusieurs jours, le temps que l'accusé « réfléchisse » en cellule.

Encadré V-14 : Quand la garde à vue vient servir la médiation

Deux hommes entrent dans le bureau de l'*Investigation branch*. Joseph (38 ans) tient une échoppe au marché de Ndirande et Kelvin (40 ans) est fournisseur de produits d'entretien. Joseph a récupéré à crédit pour 12 000 kwachas de produit auprès de Kelvin pour les vendre dans son échoppe, mais ce dernier affirme qu'il n'a jamais été remboursé.

Les deux hommes sont très énervés et se crient dessus. Il faut l'intervention musclée du sergent en charge de leur affaire, qui leur rappelle qu'ils sont dans un poste de police et qu'ils doivent se tenir correctement, pour qu'ils se calment. Joseph est le plus remonté, il accuse les policiers présents d'être des amis de Kelvin. Après quelques minutes de discussions intenses que je peine à comprendre, le sergent m'annonce que l'affaire est entendue : Joseph « accepte » d'appeler sa famille pour payer. Il sort téléphoner, accompagné du sergent et de Kelvin. Le temps de procéder à deux autres médiations s'écoule avant que Kelvin ne revienne

¹⁸⁴ Note de terrain, poste de police de Ndirande, bureau de l'*investigation branch*, 30 octobre 2017.

seul dans le bureau avec le sergent. Celui-ci s'installe au bureau et commence à tracer des lignes rouges en utilisant la reliure d'un registre : il m'explique ouvrir un *case file* pour vol. Surpris je lui demande ce qu'il se passe :

Sgt: This one now is refusing to pay.

Paul: But he just said he would call his wife.

Sgt: Yeah... well now he says he doesn't have the money. So, we put him in the cell for him to think about.

Paul: To think...?

Sgt: We wait for him to change his mind and decide to pay back the money.

Paul: He refuses to pay or he doesn't have the money?

Sgt: He says he does not have money but I know he has. He had 5700 kwachas in his pocket when we took him to the cell so he has money. Had it been he had directly said, "OK I have that money; I will pay back the rest later" we could have found an arrangement... but now it's too late. We will see tomorrow what he says.

La négociation, qui était plutôt bien engagée, échoue donc pour aujourd'hui. Afin de faire céder l'accusé, l'agent finit donc par retenir des charges pénales contre lui et par le mettre en cellule. Le lendemain, il m'expliqua toutefois avoir repris la médiation et être parvenu à un accord. Il a parlé seul à seul avec Joseph après son service pour lui expliquer qu'il risquait une lourde amende, voire un emprisonnement s'il passait devant le juge. Ses arguments l'ont convaincu. Joseph a donc payé un premier versement de 5000 kwachas en sortant de cellule et s'est engagé à payer la suite en fin de semaine.¹⁸⁵

Les deux situations observées jusqu'ici rendent bien compte des nombreux basculements qui ponctuent une médiation. Elles révèlent surtout les ressorts coercitifs des « arrangements » ainsi produits. Elles offrent enfin l'occasion de mieux saisir ce qui amène les policier·es à choisir l'issue qu'ils vont donner à l'affaire et le « camp » qu'ils vont privilégier. Si, on l'a vu, les relations interpersonnelles jouent pour beaucoup, comme le rappelle l'accusation de Joseph à l'encontre des policiers d'avoir des accointances avec Kelvin, les logiques situationnelles comptent aussi pour beaucoup. Dans les deux cas en effet, les moyens coercitifs furent employés à l'encontre de ceux qu'ils accusaient de ne pas jouer le jeu de la médiation. Dans la première affaire par exemple, tandis que Moses, qui revendiquait d'avoir perdu 17 500 kwachas et acceptait de ne se faire rembourser que 15 000 kwachas car il avait perdu les téléphones de Marcus, ce dernier resta campé sur ses positions. Le policier ne chercha donc pas à mener une enquête qui aurait pu déterminer si Moses avait bel et bien revendu les téléphones, mais, énervé par le comportement de Marcus, c'est contre lui qu'il retint plusieurs charges pénales dont il affirma avoir la « preuve ». Dans la seconde affaire, le policier se basa sur la saisie des biens de Joseph lors de sa mise en garde à vue après son arrestation, pour se faire une idée sur son client. Selon lui, un homme qui disposait de près de 6 000 kwachas en liquide dans ses poches « avait de l'argent ». Il refuse donc de le croire lorsque celui affirmait ne pas être en mesure de rembourser ce que Kelvin demandait. Il l'accusait alors de bloquer la médiation. La violence, bureaucratique dans le premier cas, à laquelle s'ajouta une violence corporelle dans le second cas, contribuèrent donc au bon déroulement de la médiation, pourtant généralement présentée comme un moyen « pacifique » de gestion des conflits.

¹⁸⁵ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau de l'*investigation branch*, 28 juin 2018.

Conclusion du chapitre

L'essentiel des usages croisés de la coercition physique et bureaucratique étudiés dans ce chapitre s'articule à la question territoriale. Il s'agit d'une préoccupation centrale dans une arène policière plurielle où l'action policière est soumise au regard, au jugement, voire au contrôle des gouverné·es. Le territoire policier qu'ils contribuent à définir est autant symbolique que physique. D'abord, aussi éloignés soient-ils des procédures officielles inscrites dans le *Criminal Procedure and Evidence Code*, le Code Pénal et les manuels policiers, ils contribuent à produire un « ordre bureaucratique » et rappellent aux gouverné·es la qualité spécifiquement étatique des interactions policières. C'est cette qualité, et les pouvoirs importants qu'elle confère aux agent·es – ceux de figer la réalité dans une vérité bureaucratique, d'emprisonner et de sanctionner les corps et de traduire les justiciables devant la justice – qui déterminent en grande partie leur autorité. Ils légitiment le recours à la police plutôt qu'à d'autres organisations ou figures d'autorité, pour résoudre certains problèmes et disputes du quotidien. Cette autorité se rattache par ailleurs à un territoire physique où le contrôle des corps, de l'espace et du temps est quasi illimité. Centré autour du poste de police le jour et étendu à l'ensemble de l'espace public la nuit, il est construit en opposition avec un espace public très animé la journée, où la domination physique et symbolique des policiers est sans cesse remise en cause. Étudier ces pratiques sous l'angle territorial révèle la dimension théâtrale du travail de police au Malawi que nombre de recherches ont soulignée dans d'autres contextes¹⁸⁶. C'est la mise en scène conjointe de l'« officialité bureaucratique¹⁸⁷ » et de la violence physique, ou du moins de sa potentialité, qui délimite des frontières spatiales et symboliques du territoire policier.

Ces dynamiques territoriales s'articulent avec des logiques morales pour guider l'interprétation des situations auxquelles sont quotidiennement confrontés les policier·es, qui sont alors mus en justicier·es et en entrepreneur·es de morale. Elles orientent leur travail de catégorisation sociale et morale des publics auxquels ils ont affaire entre « bon » et « mauvais » citoyens, et viennent justifier leur recours à différentes pratiques coercitives. Or, habitant·es du quartier autant que policier·es, les agent·es sont particulièrement perméables aux conceptions populaires des « crimes » et des « justes peines » d'une part et aux usages populaires de la violence d'autre part. La prise en compte de cette perméabilité invite alors à ne pas voir dans les usages policier·es de la coercition des simples réminiscences d'un passé autoritaire que la réforme du *community policing* contribuerait peu à peu à effacer. Au contraire, comme le remarquait également Julia Hornberger en Afrique du Sud, ces formes de violence se

¹⁸⁶ Voir notamment P.K. Manning, *Police Work*, *op. cit.*.

¹⁸⁷ M. Labzaé, *La terre est au gouvernement*, *op. cit.*, chap. 2. Voir aussi : *La vie au guichet*, *op. cit.*, p. 144 ; J.-M. Weller, *Fabriquer des actes d'État: une ethnographie du travail bureaucratique*, Paris : Economica, 2018.

développent « parallèlement à la prolifération des structures du *community policing*¹⁸⁸ ». Elles ne survivent pas malgré elles mais aussi à travers elles. C'est notamment ce que révèlent les formes de vigilantisme policier, favorisées par les rapprochements entre police et population que ces structures permettent.

¹⁸⁸ J. Hornberger, "From General to Commissioner to General: On the Popular State of Policing in South Africa", *Law and Social Inquiry*, vol. 38, n° 3, 2013, p. 599

Partie III.

Jeux de frontière entre le policier et le policé

La thèse s'est jusqu'à présent attachée à rendre compte des dynamiques de production et de légitimation de l'ordre public dans le quartier. L'enjeu des trois derniers chapitres est désormais de placer la focale sur la façon dont l'action conjointe des protagonistes de l'arène et leurs interactions quotidiennes avec les populations gouvernées façonnent des ordres sociaux et moraux, à l'échelle du quartier, du voisinage, de la famille ou du groupe de pairs, qui constituent autant de « communautés » dont il s'agirait de policier les frontières morales. Pour cela, il convient d'ouvrir la boîte noire des « affaires » que prennent en charge les protagonistes de l'arène et de s'interroger la construction sociale des « crimes » et à la désignation des catégories sociales qui y sont associées.

Chacun des chapitres analyse ce que l'on identifie à de « jeunes de frontières entre le policier et le policé ». Ils montrent que de nombreux groupes sociaux passent aisément de la position de policier à celle de policé : les agent·es de l'État, qui sont également des habitant·es du quartier soumis aux pressions de leur environnement social, les « femmes » et les « jeunes », catégories d'exclusions sociales et clientèles policières depuis la période coloniale mais qui trouvent également dans les espaces de la participation citoyenne à l'ordre des moyens de revendiquer leur place dans la société et de faire bouger, les frontières sociales et morales des communautés. Plus spécifiquement, le chapitre VI s'intéresse à la négociation d'un ordre des rapports de classe et le chapitre VII analyse les conditions de reproduction d'un ordre patriarcal structuré par des inégalités de genre et d'âge. Le dernier chapitre (VIII) revient quant à lui sur la façon dont les crises politiques, d'ampleurs variées, travaillent ces ordres. Il revient plus spécifiquement sur la place dans les événements protestataires des jeunes hommes marginalisés, qui se considèrent comme les perdants des nouveaux équilibres sociaux qui résultent en partie de l'implantation du *community policing* dans le quartier. Ensemble, ils offrent des éléments pour approfondir l'une des questions les plus débattues des études africaines, celle des rapports entre « aînés » et « cadets sociaux ».

Chapitre VI.

Le policier et le populaire Personnalisation, marchandisation et inégalités d'accès au « service » policier

Plainte d'un commerçant contre un ami chauffeur de bus qui refusait de lui rembourser l'argent qu'il lui avait prêté¹ ; celle d'une épouse qui reprochait à son mari de ne pas lui laisser suffisamment d'argent pour faire les courses² ; celle d'un propriétaire de bar qui cherchait à se faire rembourser les dommages causés par deux clients ivres dans son établissement³ ; celle, encore, d'un chauffeur de bus qui cherchait à résoudre informellement un différend avec un de ses *call-boys* et retrouver un climat paisible à son arrêt de bus⁴ : les différentes affaires étudiées dans les chapitres qui précèdent révèlent combien l'autorité policière est une ressource aussi décisive que disputée dans la négociation des rapports sociaux et économiques.

Cette utilisation de l'autorité policière comme une ressource stratégique dans la résolution des conflits du quotidien contribue au renforcement de deux dimensions centrales du travail policier dans le quartier sur lequel se penche ce chapitre : la personnalisation des rapports entre policier·es et habitant·es d'une part ; la privatisation et la marchandisation du « service » policier d'autre part⁵. Également favorisées par la confusion croissante entre l'identité de policier et celle d'habitant qui découle du fait que les agent·es sont amenés à travailler et vivre dans le même quartier, ces évolutions se voient par ailleurs apporter un surcroît de légitimité par les préconisations contenues dans les réformes successives du *community policing*. La notion de marchandisation comme catégorie d'analyse est ici préférée à celle de corruption. On aborde avant tout la seconde comme une catégorie émiqne des discours, charriant des positionnements moraux sur le travail policier et traduisant des rapports populaires à l'État qu'il

¹ Encadré IV-4, p. 335.

² Encadré V-4, p. 386.

³ Encadré III-5, p. 293.

⁴ Encadré IV-5, p. 336.

⁵ Deux dimensions du travail policier observées dans des contextes similaires, comme les townships sud-africains où Julia Hornberger a conduit son terrain dans les années 2000. Voir: “My Police — Your Police”, art. cit..

convient d'analyser⁶. Ce choix analytique présente l'avantage de ne pas réifier les oppositions binaires entre le légal et l'illégal ou le public et le privé et de ne pas enfermer l'analyse dans un registre prescripteur sur le fonctionnement idéal de la « bonne administration ». Englobant l'ensemble des pratiques qui « dialoguent », sans pour autant s'y confondre, avec le phénomène de corruption⁷ », la notion de marchandisation, mobilisée ailleurs pour décrire des dynamiques similaires⁸, nous semble plus à même d'interroger les tensions et jeux de frontières entre ce que les acteur·es considèrent tantôt comme de la « coopération », de la « compréhension » à l'égard des problèmes individuels des gouverné·es ou dénoncent à l'inverse comme de la « corruption »⁹.

À l'étude des stratégies déployées par la population pour sécuriser un accès avantageux au service policier, le présent chapitre croise (I) l'analyse des conditions de vie et de travail des policier·es dans le quartier, les relations sociales, familiales, amoureuses ou d'amitié qu'ils nouent au sein de la population, et (II) l'analyse des stratégies de valorisation économique de leur activité policière, qu'ils déploient pour combler l'insuffisance de leurs salaires au regard de leurs prétentions statutaires. Il interroge leurs conséquences sur les inégalités d'accès au service policier. On montrera notamment que, sous l'effet de la personnalisation et de la marchandisation du service policier, la capacité des gouverné·es à capter et contrôler la ressource policière dépend de plus en plus fortement des capitaux sociaux, bureaucratiques et économiques qu'ils parviennent à mobiliser ; capitaux qui, on le verra, sont intimement corrélés au statut social des individus. Pour cela, le propos se concentre notamment sur la gestion policière des affaires impliquant d'importantes inégalités sociales entre les parties, notamment celles relatives aux relations d'exploitation entre patron·es et travailleur·es. Le chapitre se penche alors sur la grande variété des réponses que les policier·es apportent à ces affaires et de leurs attitudes face à la misère sociale et économique des gouverné·es. L'analyse les interprète à l'aune de leurs trajectoires de vie individuelles et des ajustements dispositionnels que leur contact avec l'institution et la vie au quartier a favorisés. On montrera alors comment l'action policière contribue à la fabrique d'un ordre social et moral des rapports de production.

⁶ Voir : A. Gupta, *Red Tape*, *op. cit.*, pp. 34–35 & 75–77 ; G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan, *État et corruption en Afrique*, *op. cit.*, p. 15.

⁷ G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan, *État et corruption en Afrique*, *op. cit.*, p. 43

⁸ L. Fourchard, *Trier, exclure, policer*, *op. cit.*

⁹ Voir aussi : C. Mouhanna, « Faire le gendarme », *art. cit.*, p. 39 ; J. Martin, « A Reasonable Balance of Law and Sentiment », *art. cit.*, p. 690 ; M. Göpfert, *Policing the Frontier*, *op. cit.*, chap. 126.

I. La personnalisation des rapports policiers

1. Capital bureaucratique et capital social des gouverné·es dans la compétition pour la ressource policière

Compte tenu, on l'a vu, de la propension des agent·es à jouer sur le flou des catégories juridiques pour accepter ou refuser une affaire, l'un des principaux enjeux derrière la formulation des plaintes tient à la capacité des plaignant·es à formaliser leurs disputes et à les traduire dans le langage du droit de manière à sécuriser une position de « victime » et de désigner la partie opposée comme « accusée ». Le capital bureaucratique, que l'on a défini comme une combinaison entre des compétences techniques propres au fonctionnement des administrations (capital culturel) et l'entretien de relations interpersonnelles au sein de ces administrations (capital social), et dont on a pu voir la centralité dans l'ascension sociale de plusieurs *community policing chairmen*, joue ici un rôle particulièrement discriminant.

Savoirs écrits et savoirs oraux

D'abord, la maîtrise et la compréhension des outils bureaucratiques, des procédures policières et du langage du droit comptent pour beaucoup.

Savoir identifier, au cours d'une dispute, une action illégale commise par la partie adverse, puis formuler une plainte qui corresponde aux catégories pénales, rend en effet plus probable la mobilisation effective de l'action policière. Inversement, une plainte dont la formulation s'éloigne trop du langage du droit risque d'être simplement refusée par les policier·es ou de déboucher sur une solution insatisfaisante pour la personne qui l'a formulée. C'est notamment au moment de la saisie écrite des dépositions, rédigées systématiquement en anglais à partir de récits formulés quasi exclusivement en chichewa, que les inégalités se matérialisent le plus. Seules les personnes ayant fréquenté l'école secondaire ou ayant appris à lire l'anglais par d'autres moyens peuvent les relire et, au besoin, demander des modifications (voir par exemple *infra*, Encadré VI-4). Seule une extrême minorité des gouverné·es qui défilaient dans les bureaux des postes de Ndirande et de Soche lors de mon terrain s'en donnait la peine, tandis que la majorité les signait sans en connaître exactement le contenu, contrainte de croire les agent·es sur parole.

Notons toutefois que ces compétences bureaucratiques relèvent non seulement de savoirs écrits, mais également de la maîtrise de l'oral et de la présentation de soi, dans un contexte où l'essentiel des affaires se résolvent par la discussion. Dans chacune des affaires suivies, les policier·es se montraient très attentifs à la façon dont les histoires leur étaient racontées. La mise en récit pouvait même influencer leur décision de prendre ou non une affaire « civile » en charge. Un soir que je marchais dans la rue avec le *constable* Waliko Chiwonda du bureau du CID de Ndirande, nous croisâmes un homme qui s'était présenté le matin au poste de police

pour obtenir la libération de sa femme, malade d'un cancer, détenue pour avoir frappé un homme à qui elle devait de l'argent. Après leur bref échange au cours duquel Waliko lui dispensa divers conseils afin d'obtenir un accord à l'amiable avec le plaignant, le policier m'expliqua avoir « apprécié » la manière dont l'homme s'était présenté le matin au bureau et avait « calmement et clairement » résumé l'affaire, employant un « vocabulaire précis ». Cela avait été déterminant dans son choix de s'impliquer dans l'affaire¹⁰. Les habitant·es de Ndirande sont très au courant de l'importance de ces compétences oratoires pour qui veut obtenir gain de cause auprès des administrations publiques. Plusieurs victimes d'escroqueries, de vol, de violences conjugales ou engagées dans des disputes avec leurs proches et leurs voisin·es m'ont ainsi confié ne pas oser se rendre au poste de police par peur de « ne pas savoir bien parler » aux agent·es. Dans les affaires qui les opposaient à des personnes « plus éduquées » qu'elles, elles craignaient également une humiliation qui les aurait amenées à « perdre l'affaire » sans avoir vraiment pu se défendre. Elles privilégiaient alors d'autres solutions locales pour régler leurs problèmes et restaient souvent démunies lorsque ces alternatives avaient échoué. Comme l'indique toutefois l'affaire suivante et comme le fait également remarquer Mirco Göpfert dans le cas du travail des gendarmes au Niger, « l'éloquence et les compétences rhétoriques peuvent [parfois] tromper le statut social¹¹ », voir en inverser l'effet sur l'issue des affaires.

Encadré VI-1 : Éloquence et statut social, des apparences trompeuses

Deux hommes se présentent dans le bureau de l'*investigation branch* du poste de Ndirande. Le sous-inspecteur Richard Nswala, qui dirige les médiations ce matin reconnaît le plaignant qu'il a reçu la veille. Celui-ci accuse son propriétaire de vouloir l'expulser de chez lui alors qu'il vient tout juste de payer le loyer du mois à venir. Ayant déjà connaissance de la plainte du locataire, le sergent invite exceptionnellement le propriétaire, pourtant en position d'accusé, à prendre la parole en premier et à expliquer les motifs de l'expulsion. Celui-ci, proche de la cinquantaine, à l'apparence soignée s'est assis sur le banc. Il s'exprime avec calme, passe aisément du chichewa à l'anglais. Il affiche son aisance dans cet espace et sa confiance face aux agent·es de l'État. Le locataire est âgé d'une petite trentaine d'années, il est « analphabète » selon ce que m'a chuchoté le policier alors qu'ils s'installaient sur le banc, gardien de nuit dans le quartier riche de Nyambadwe et travailleur journalier dans les entreprises du site industriel de Makata. Pieds nus et vêtu d'un bleu de travail en piteux état, il s'est quant à lui spontanément accroupi au sol, signe de son statut social inférieur. À l'inverse de son propriétaire qui s'adresse à moi et aux policier·es présents d'égal à égal, soutenant nos regards, le jeune locataire montre sa déférence à notre égard dès son entrée dans le bureau en s'adressant à nous par les termes respectueux de « bwana » ou « sir ». Son manque de maîtrise des codes bureaucratiques se manifeste rapidement par les interventions intempestives qu'il fait pendant la prise de parole de son propriétaire. Celles-ci lui valent d'ailleurs de sévères remontrances du sous-inspecteur qui finit par le menacer de le renvoyer chez lui et de clore son affaire.

À la fin de l'intervention de son propriétaire, l'affaire semble donc bien mal embarquée pour lui. Il ne se laisse pas démonter pour autant et, lorsqu'il est finalement autorisé à s'exprimer, se lance dans un long réquisitoire particulièrement véhément et quasi ininterrompu, dont je peine à suivre le fil. Sitôt après sa conclusion, le policier me fait part en riant de sa surprise

¹⁰ Notes de terrain, soirée avec le *constable* Waliko Chiwonda, Ndirande, 28 octobre 2017.

¹¹ M. Göpfert, *Policing the Frontier*, *op. cit.*, p. 54.

face à l'éloquence de cet homme en haillons : « *Paul! Have you seen this one? Could you imagine he could defend himself in that manner?* ». Surtout, ses propos semblent avoir fait mouche puisque le policier se met à faire pression sur le propriétaire pour qu'il accepte de reporter d'un mois l'expulsion, le temps que son locataire puisse se retrouver un logement.¹²

Notons sur ce point que la rue constitue un lieu d'apprentissage de compétences oratoires certes différentes, mais parfois tout aussi efficaces que celles transmises par l'école. Par exemple, les revenus que les commerçant·es et *call-boys* peuvent générer dépendent grandement de leur capacité à convaincre leur clientèle par la parole. À Ndirande, les personnes qui tiraient de l'économie de la rue l'essentiel de leurs moyens de subsistance et qui y passaient le plus clair de leur temps étaient d'ailleurs loin de compter parmi mes enquêté·es les plus timides, quand bien même leur parole prenait des formes peu académiques et rendait par exemple la tenue d'entretiens formels particulièrement ardue.

L'essentiel des policier·es de Ndirande entretient un rapport ambigu à ce que l'on pourrait qualifier d'*ethos* de la rue. D'une part, les agent·es valorisent des savoir-être plus « respectables » correspondant au statut social de « bwana » (voir *infra*) dans lequel ils sont nombreux à se projeter. Ils n'hésitent d'ailleurs pas, on l'a vu, à user de leurs propres savoirs scolaires pour dénigrer les gouverné·es qu'ils qualifient régulièrement d'« analphabètes », voir à réprimer par la violence certaines sociabilités urbaines et certains usages économiques de la rue. Certains, à l'instar du *constable* Mike Chimwana qui a travaillé comme journalier à la gare routière de Mzuzu¹³, ont toutefois connu des expériences de travail similaires avant de rentrer dans l'institution policière. Pour certains parmi les plus jeunes, ces expériences sont encore fraîches et leurs pratiques de sociabilité en dehors du travail convergent avec celles de nombreux jeunes hommes qui travaillent de la gare routière, au marché et qui fréquentent les *shebeens* du quartier. Le *constable* Mayeso Kantunda (né en 1995) a par exemple grandi à Ndirande, quartier où il a été affecté dès sa sortie de l'école de police en 2017. Second fils d'un chauffeur pour le Blantyre Water Board et d'une employée de supermarché, il a grandi dans le voisinage de Goliyo, l'un des plus aisés du quartier, dans un environnement familial stable économiquement. Il a pu poursuivre ses études jusqu'à l'obtention du MSCE, contrairement à nombre de ses amis d'enfance et qui ont fini *call-boys* à la gare routière. À l'école primaire, il s'est notamment lié d'amitié avec Blumalek qui, depuis, a interrompu sa scolarité et est devenu l'un des membres du groupe de Matthew Balaka à la tête d'un secteur de la gare routière¹⁴. Chaque soir après son service, Mayeso changeait sa veste d'uniforme pour un T-shirt et, portant encore ses chaussures et son pantalon de policier, retrouvait ses « amis », pour l'essentiel *call-boys* et chauffeurs de bus, au *shebeen* que Blumalek détenait à la gare routière. Ils y jouaient au billard ou restaient simplement là plusieurs heures à passer le temps en buvant de la Chibuku (bière de maïs industrielle bon marché) ou de la *kachasu* distillée localement ; bien que le

¹² Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau de l'*investigation branch*, 23 juillet 2018.

¹³ Son portrait est présenté en détail au chapitre II, pp. 159-161.

¹⁴ La trajectoire de Matthew Balaka et la prise de pouvoir de son groupe à la gare routière sont analysées au chapitre III, pp. 276-285.

policier se faisait parfois apporter une *Carlsberg Green*, signe de son statut social et économique plus élevé. Pour la plupart célibataires et en début de carrière, ces policiers se distinguent de leurs collègues par une plus grande empathie envers les problèmes et les conditions de vie de ces jeunes hommes avec lesquels ils partagent certaines dispositions. Ils se montrent généralement plus indulgents que leurs collègues lorsque ces derniers se retrouvent au poste pour des bagarres ou des petits larcins. Plusieurs jeunes call-boys qui j'ai connu ont ainsi pu jouer sur leur sens particulier de l'éloquence et tirer profit de cette proximité sociale avec certains agent-es pour éviter des poursuites dans des petites affaires qui les ont concernés.

Dans la majeure partie des cas cependant, compétences bureaucratiques écrites et orales se combinent au profit des personnes aux statuts sociaux les plus élevés. Les plaintes formulées par des employés contre les pratiques abusives de leurs patrons fournissent un exemple saisissant de ces inégalités d'accès au service policier. Au Malawi, les relations de travail sont très peu formalisées. L'essentiel du travail est exercé sous la forme du *ganuy*, un travail journalier, généralement rémunéré à la tâche. C'est majoritairement sous cette forme que sont recrutés les travailleurs du marché et des ateliers de Ndirande, le personnel domestique dans les familles aisées – gardes, jardiniers, nourrices – mais aussi une bonne partie des travailleurs des grandes entreprises installées dans la zone industrielle de Makata, voisine de Ndirande. Chaque matin aux aurores, les rues du voisinage se remplissent de travailleurs qui espèrent être recrutés pour la journée. Dans ces affaires qui défilent en nombre au poste de police de Ndirande comme à celui de Soche, les documents écrits qui attesteraient de leur situation professionnelle font régulièrement défaut. Leurs patrons maîtrisent également bien mieux qu'eux les procédures bureaucratiques, si bien que ces employés peinent la plupart du temps à obtenir l'aide escomptée des policier-es. Lorsqu'ils ne sont pas tout simplement redirigés vers d'autres institutions plus informelles de résolution des conflits au sein de leur atelier, groupe de pairs ou village, la négociation de leur affaire au poste de police se fait très largement à leur désavantage.

Encadré VI-2 : Travail informel et standards bureaucratiques

Le sergent Goodwell Nkolokoti rentre dans le bureau de l'IB avec deux hommes. Le premier (H1), âgé de 45 ans, est très corpulent, impeccablement vêtu d'un costume trois pièces et de chaussures cirées. Il prend place sur le banc dont il occupe la quasi-totalité et fait tourner ses clés de voiture dans une main tandis que l'autre tient deux smartphones dernier cri. L'autre qui le suit et qui s'avère être le plaignant dans l'affaire (H2) est âgé d'une trentaine d'années au plus. Il est d'apparence chétive, porte des vêtements sales et déchirés, des chaussures éventrées. Invité par le policier à présenter les raisons de sa plainte, il explique travailler dans l'entreprise de maçonnerie de H1 depuis trois mois sans n'avoir jamais reçu la moindre rémunération. Il affirme avoir sollicité l'aide de son supérieur qui encadre les chantiers, sans succès. Il s'exprime difficilement et le policier doit le faire répéter à plusieurs reprises pour bien comprendre sa plainte. H1, resté silencieux et absorbé par l'un de ses smartphones pendant l'échange, prend à son tour la parole sur invitation du sergent. Il parle dans un très bon anglais. Selon lui, H2 n'est pas un employé régulier, mais réalise du « *ganuy* » pour lui. Il affirme l'avoir payé à la fin de chacune des journées où il est venu sur le chantier, mais n'a pas de preuve de cela puisque ce type de travail est informel.

« *Eee, ganuy* » (« *oui, ganuy* ») commente H2 en entendant le seul mot prononcé en chichewa par son patron. Il n'a apparemment pas compris l'intégralité de ce que ce dernier vient d'expliquer. Le policier lui demande alors s'il a conclu un contrat lors de son recrutement. H2 commence par acquiescer, mais il se montre confus lorsque le sergent lui demande de lui présenter le document. « *Palibe* » (« Il n'y a pas de papier ») lui répond-il avant d'expliquer que son « contrat » a été conclu par un engagement oral du patron. Le sergent, qui peine à cacher son agacement, lui indique qu'il ne peut pas faire grand-chose pour lui s'il est incapable de prouver son activité salariée en produisant un contrat. Il décide alors de congédier les deux hommes en arguant qu'il ne s'agit pas là d'une « affaire de police », non sans leur prodiguer quelques « conseils » en chichewa. Une fois seuls dans le bureau il me commente l'échange :

Sgt: You see Paul... that is the problem with most cases reported here... these people are less educated and they bring problems to us. Can you see? He said that there was a contract and now we discover that there is not. It's a shame, these people should not be hiring their workers without a contract...

Paul: So, what did you tell them before letting them go?

Sgt: I gave them some advice. I told the boss that he should be respecting his employees and hiring them with a contract... and to the complainant... I told him that he should follow the right procedure and talk to the elders in the workshop first. Then if the problem is not solved, he can go to the village *headman*... but it's not a police problem. That's how I concluded the case.

Paul: It's not a police case?

Sgt: No, it's not... police is not there to solve personal problems but to bring peace within the community.

Paul: But sometimes you do... solve personal problems.

Sgt: Yeah... but there is nothing I can do for this one since he cannot prove that he was employed by that man.¹⁵

On comprend, à la lumière des propos du sergent Nkolokoti tenus en aparté, que sa décision finale de rejeter l'affaire ne tint pas tant au fait que celle-ci ne relevait pas *a priori* de son domaine d'intervention mais résulta d'un déséquilibre flagrant entre un employé qui peinait à se défendre et un patron qui se savait intouchable en l'absence de toute preuve officielle de leur relation. Le sergent Nkolokoti, qui comptait pourtant parmi les policiers les plus enclins à « aider les plus démunis » contre les « injustices » (voir *infra*), considérait que les éléments matériels pour aider le plaignant manquaient. Il peina à masquer sa frustration face à la plainte très incomplète et éloignée des standards bureaucratiques que lui avait déposé une personne dont il ne doutait pourtant pas lui-même du statut de victime. Il préféra donc se débarrasser d'une affaire qu'il aurait eu bien du mal à mener à son terme, conscient qu'il laissait le plaignant sans vraie solution pour obtenir le salaire qui lui était très certainement dû.

¹⁵ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *investigation branch*, 30 juin 2018.

« *Alphabétisme formel* » et « *alphabétisme politique* » : activer ses réseaux

Toutefois au Malawi, et tout particulièrement dans les quartiers populaires, la maîtrise ou non de l'écrit, des codes et du langage bureaucratiques génère moins d'inégalités face aux services publics que dans d'autres situations de forte alphabétisation et de forte pénétration des normes bureaucratiques dans la société¹⁶. La plupart des affaires qui défilent au poste de Ndirande opposent ainsi deux parties dont la maîtrise des outils bureaucratiques, du langage juridique et des procédures policières est équitablement faible. Dans un tel contexte, obtenir justice ou réparation par l'intermédiaire de l'action policière dépend donc d'autres formes de capitaux. La capacité des gouverné·es à mobiliser leur capital social est particulièrement décisive, bien que celle-ci soit, on le verra, fortement adossée au statut social des individus. En activant les relations interpersonnelles qu'ils parviennent à tisser au sein du poste de police, de l'institution policière et du monde politique ou plus directement auprès de personnalités influentes du quartier, ils parviennent à influencer le cours des affaires. La capacité même des plus lettrés à valoriser leurs compétences bureaucratiques dépend d'ailleurs en grande partie de leur habileté à activer leurs réseaux sociaux en parallèle. Pour analyser, à partir du cas de l'Inde, les rapports entre alphabétisme et accès au service public en contexte de faible alphabétisation de la population, Akhil Gupta propose de distinguer « l'alphabétisme politique » de « l'alphabétisme formel » afin de désigner cette forme spécifique de capital social¹⁷.

Activer ses réseaux au quartier peut d'abord servir à faire pression sur les plaignant·es pour les proches des personnes accusées. Souvenons-nous de l'affaire opposant Owen, vendeur de DVD au marché de Zion, à Sinkha un jeune call-boy qu'il accusait d'avoir tenté de cambrioler sa boutique¹⁸. Sinkha était parvenu à éviter les poursuites grâce à l'intervention de sa tante, Maai Chidoti, une entrepreneure influente du voisinage de Makata. La capacité de cette dernière à jouer de son statut social dans le quartier, pour mobiliser ses relations au sein des groupes religieux locaux et des instances du gouvernement local, s'était avérée décisive dans le retrait de la plainte d'Owen. Mais une telle stratégie peut également permettre d'exercer une pression plus directe sur l'orientation du travail des policier·es : par l'intermédiation de personnalités influentes à l'échelle locale (village *headmen*, élus locaux ou *community policing chairmen*) ou à des niveaux institutionnels et politiques plus élevés, mais aussi par l'action collective et l'organisation de rassemblements devant le poste de police, dont on a pu voir l'efficacité dans l'affaire du meurtre de Matope relatée dans le prologue de la thèse. Les familles des suspects étaient en effet parvenues à mobiliser leurs proches et leur voisinage, mais également à activer leurs réseaux au sein du conseil du *village headman* et auprès des élus locaux pour faire pression sur les policier·es, contraints de libérer les accusés. Une telle stratégie était inaccessible aux proches de la victime, qui vivait seule avec sa sœur tandis que

¹⁶ Pour une comparaison avec le cas français : A. Spire, *Faibles et puissants face à l'impôt*, Paris : Raisons d'agir, 2012 ; Y. Siblot, *Faire valoir ses droits au quotidien*, op. cit..

¹⁷ A. Gupta, *Red Tape*, op. cit., chap. 6.

¹⁸ Voir Encadré IV-12, p. 358.

le reste de sa famille résidait dans le district de Mulanje situé à plusieurs heures de transport. À ce propos, les *CP chairmen* les plus influents – comme Peter Chikopa, Redson Kunhango et Mister Gomani qui composaient le bureau exécutif du *community policing forum* de Ndirande – se sont imposés comme des personnalités centrales dans la résolution des affaires policières. Ils n’hésitaient pas à mettre leur capital bureaucratique au service de voisin·es qui n’osaient se rendre seuls au poste de police. Mais leur capacité à peser dans les décisions des agent·es dépendait moins d’une éventuelle pression que leur position leur aurait permis d’exercer sur eux que des relations personnelles de réciprocité que leur activité d’intermédiation leur avait permis de nouer au poste.

L’efficacité des stratégies de repli sur leur rôle bureaucratique déployées par les policier·es de terrain pour contourner ces interférences extérieures est quant à elle limitée par l’influence politique des personnalités ainsi sollicitées. Tandis que les petites élites locales n’ont que peu de poids et doivent se contenter de plaider la cause de leur client·e, des responsables politiques d’envergure régionale ou nationale ont davantage d’influence sur les carrières du personnel de terrain qui ne peut se permettre d’ignorer leur immixtion. On se souvient, par exemple, que les interventions d’un cadre du parti au pouvoir puis d’un oncle avocat auprès de l’*officer in charge* du poste de Ndirande n’avaient, certes, pas suffi à faire libérer Matthew Balaka, après son arrestation pour avoir agressé des policiers à un barrage routier en juillet 2018¹⁹. Elles avaient néanmoins contraint les agent·es à le transférer le jour même au tribunal alors qu’ils auraient souhaité le conserver en cellule quelques jours pour lui « donner une leçon ». Ce fut notamment ce que me confia, frustré, le sous-inspecteur Rob Katombo en charge de son dossier au bureau des *prosecutions* : « *Your friend is lucky that I decided to send him to court today... because his relations could play against me in the coming days. If I had the possibility, this one would have spent a week of holiday with us before going to court! He would have learned his lesson!*²⁰ ».

Au-delà des relations clientélares avec des personnalités extérieures au poste de police, « gagner » ou « perdre » une affaire dépend par ailleurs grandement de la capacité des parties impliquées à mobiliser l’action de « leurs²¹ » policier·es. Dans l’extrême majorité des cas en effet, les plaignant·es cherchent à passer par un agent·e qu’ils connaissent personnellement – pour appartenir à la même église, à la même tontine, au même groupe d’ami·es voire à la même famille – et qu’ils contactent de manière privée, en se rendant directement chez lui ou en prenant rendez-vous avec lui au poste de police²². Cette stratégie est primordiale à plusieurs égards. D’abord, en misant sur des agent·es avec lesquels ils ont déjà tissé des liens de confiance, les

¹⁹ Voir : Encadré V-2, p. 373.

²⁰ Notes de terrain, dans la voiture du retour du tribunal, 27 juillet 2018.

²¹ Voir aussi : J. Hornberger, “My Police — Your Police”, art. cit.

²² Voir aussi : J. Beek, “There should be no open doors in the police’: Criminal investigations in northern Ghana as boundary Work”, *The Journal of Modern African Studies*, vol. 50, n° 4, 2012, pp. 558–559. Il s’agit là d’un élément central du rapport des gouverné·es aux services publics, également observé en Afrique de l’Ouest par les chercheurs de l’APAD : G. Blundo, “Dealing with the Local State”, art. cit..

plaignant·es s'assurent de garder la main sur leur dossier et de pouvoir retirer leur plainte quand ils le souhaitent, sans craindre que l'agent·e ne cherche à en tirer profit ou ne persiste à poursuivre l'affaire en justice. Ce fut par exemple uniquement après avoir scellé un accord avec un policier qui comptait parmi la clientèle de son échoppe à la gare routière que Stan décida de recourir au service de la police pour régler son différend avec son ami Jossam qui refusait de lui rembourser un emprunt²³. En outre, on l'a vu, dans la plupart des affaires qui parviennent au poste de police, les positions de victime et de coupable sont incertaines et disputées. Leur transposition sur la scène policière vient cristalliser ces enjeux en faisant intervenir l'autorité légale des agent·es. Une fois la plainte déposée, la personne accusée risque en retour d'activer elle aussi ses propres contacts policier·es de manière à inverser les rôles et le rapport de force. Il convient donc de prendre de l'avance en disposant de « son » propre policier sur l'affaire. Lorsqu'ils ne disposent d'aucune relation de ce type, les gouverné·es cherchent généralement à tisser des relations personnelles avec les agent·es qui s'occupent de leur affaire : ils restent à discuter quelques instants après s'être fait raccompagner dehors et prennent leurs numéros de téléphone qu'ils conservent précieusement en cas de besoin, ils prennent soin de les saluer chaleureusement lorsqu'ils les croisent dans la rue et vont même parfois jusqu'à les inviter à boire un verre en guise de remerciement lorsque leur affaire est terminée. Comme l'indique alors le cas de Triza ci-dessous, c'est avec beaucoup d'anxiété que plaignant·es et accusé·es apprennent que l'agent·es en charge de leur dossier a changé, car cela signifie généralement que la partie adverse est en train de « gagner l'affaire ».

Encadré VI-3 : Jeux d'influence et risque de « perdre » une affaire

Triza est une voisine du *constable* Waliko Chiwonde du bureau du CID à Ndirande. Elle a contracté un crédit d'un montant de 80 000 kwachas auprès de Chifundo, un voisin. Elle s'est toutefois retrouvée face à des problèmes financiers qui l'empêchent de rembourser dans les temps. Une dispute a éclaté entre eux et Chifundo l'aurait frappée au visage.

Elle s'est donc tournée vers Waliko qui lui a fait obtenir un certificat médical attestant des coups et blessures reçus et a ouvert un dossier pour *Assault Occasioning Actual Bodily Harm* contre Chifundo. Quelques jours plus tard, Waliko la convoque chez lui avec son mari pour leur annoncer que l'affaire est « compliquée », car il n'a plus la main dessus. Chifundo s'est avéré être un proche d'une de ses supérieures au bureau du CID qui a repris le dossier en route. Il porte plainte à son tour contre Triza affirmant que c'est elle qui l'a agressé et non l'inverse ; qu'il s'est contenté de se défendre et a renvoyé un coup. Il est parvenu, par l'intermédiaire de sa supérieure, à obtenir lui aussi un certificat médical. Selon Waliko, les chances de « gagner le procès » à la cour sont minimes en raison de l'influence plus grande de sa cheffe sur les *prosecutions*. Pour éviter cela, il leur conseille de verser un premier acompte témoignant de leur bonne volonté de rembourser le crédit. Il promet en parallèle de faire son possible pour « raisonner » sa cheffe et obtenir une clôture du dossier²⁴. L'affaire en restera finalement là. Le lendemain le mari de Triza remet 20 000 kwachas à Waliko en guise de premier versement et s'engage à en remettre 20 000 autres au début de chaque mois à l'inspectrice qui a repris le dossier en main.

²³ Voir : Encadré IV-4, p. 335.

²⁴ Notes de terrain, chez le *constable* Waliko, Ndirande New Lines, 6 novembre 2017.

Dans l'ensemble, le suivi de ces affaires permet de mieux comprendre le décalage entre la défiance souvent exprimée à l'égard de *la* police qui transparait dans bien des discours d'habitant·es croisés dans la thèse et qui donne l'image d'une institution illégitime, et la confiance manifestée par chacun·e dans *ses* policier·es pour résoudre ses problèmes du quotidien, que traduisent les nombreuses sollicitations dont les agent·es font l'objet²⁵.

2. Un capital social à l'efficacité inégale

Comme l'indiquent les affaires de Matthew Balaka et de Triza et Chifundo ci-dessus, les relations que les gouverné·es parviennent à nouer au sein de la profession policière n'ont pas toutes le même poids.

L'accès inégal aux gradés

D'abord, l'importance des rapports hiérarchiques, dans une institution où, on l'a vu, il peut être risqué de remettre en cause la parole d'un supérieur, ne fait que renforcer les inégalités d'accès au service policier.

En dehors de quelques membres locaux du parti au pouvoir qui, à l'instar de Matthew Balaka, maintiennent des relations clientélares avec des cadres influents, il reste rare qu'un capital social important vienne réellement contrebalancer un statut social inférieur. Dans la grande majorité des cas, l'accumulation de contacts haut placés dans l'appareil d'État et dans la sphère politique est favorisée par un statut social élevé. Même à l'échelle d'un poste de quartier comme Ndirande, la poignée de responsables haut gradés faisait partie d'une tout autre classe de policier·es que leurs subordonnés. Ils, et dans une moindre mesure elles, avaient pour la plupart de nombreuses années de carrière derrière eux, partageaient des expériences à l'international dans le cadre de missions policières ou pour suivre des formations universitaires en Europe. Ces gradé·es appartenaient à des milieux sociaux plus favorisés que le personnel de terrain, résidaient dans des quartiers plus huppés et fréquentaient des personnes fortement dotées en capitaux bureaucratiques, sociaux et économiques. Ces réseaux d'interconnaissance, essentiellement masculins, entre élites du poste de police et élites sociales et économiques du quartier s'établissaient et s'entretenaient en grande partie hors travail, dans les espaces d'(homo) sociabilité et notamment dans certains bars huppés. Al Pacino et Masimbiti, deux établissements voisins du poste de police, situés le long de la route menant au centre-ville de Blantyre, constituaient notamment les repères des plus hauts gradés. Le tarif des consommations, l'ambiance plus feutrée qui y régnait, mais aussi la présence intimidante des « chefs du poste » dissuadait la plupart des *juniors* de se rendre dans ces espaces. Les gradés y fréquentaient quasi quotidiennement les principaux « *businessmen* » et patrons politiques du quartier, mais aussi des représentants des classes moyennes et supérieures de la ville de Blantyre : cadres du privé et/ou de la fonction publique, avocats, magistrats, médecins. Si le

²⁵ Olly Owen dresse un constat similaire dans le cas du Nigéria : "The Police and the Public", art. cit., p. 71.

travail n'occupait qu'une place marginale dans ces moments de sociabilité, certains en profitaient tout de même pour évoquer leurs « problèmes » aux policiers qui les invitaient à passer les voir directement à leur bureau. Ces échanges informels étaient décisifs en retour pour les agent·es, qui pouvaient par exemple y négocier des faveurs privées voire un soutien financier à certaines activités policières dans le quartier auprès de ses habitants les plus aisés.

Le cas de Bale, un riche commerçant installé dans le voisinage de Chinseu, propriétaire d'un abattoir de porcs et d'un réseau de boucheries dans l'aire urbaine de Blantyre, et l'un des plus proches « amis » de l'*officer in charge* (OC) de Ndirande en poste jusqu'en 2017, illustre parfaitement la réciprocité au cœur de ces relations élitaires. La proximité entre les deux hommes avait permis au poste de police de compter Bale parmi ses principaux financeurs privés, même après le départ de l'OC. Avec son soutien, le département du *community policing* et son responsable, le sergent Francis Mponera, avaient organisé plusieurs tournois de football pour les « jeunes déscolarisés ». Il avait également contribué au financement de nombreux meetings de sensibilisation dans le quartier, dont un, en 2016 sur les dangers de l'alcool – particulièrement mémorable selon le sergent Francis Mponera qui m'en montrait fièrement les vidéos quelques années plus tard – pour lequel Bale avait payé la venue d'un groupe de musique local et prêté un camion dont la remorque avait servi de scène. C'était parfois aussi vers lui que se tournaient les policier·es pour remettre du fuel dans les véhicules du poste ou pour racheter du matériel de bureau lorsque les budgets étaient épuisés. Francis Mponera et d'autres agent·es qui le connaissaient personnellement bénéficiaient par ailleurs de conditions facilitées pour acheter leur viande à crédit dans sa boutique de Chinseu. Bale, à l'instar de quelques autres riches habitant·es de Ndirande, soutenait les activités du poste sans négocier ouvertement de privilège en matière d'action policière. Son domicile et ses propriétés commerciales ne jouissaient d'aucune protection policière particulière comme ce pouvait être le cas des grandes entreprises de la zone industrielle de Makata avec lesquelles le poste de police pouvait avoir des accords de protection en échange d'un soutien financier²⁶. En revanche, lorsqu'il se présentait au poste, Bale se rendait directement dans le bureau de l'OC ou du *station officer*. Les *gradés* prenaient alors eux-mêmes en charge ses affaires, ou les déléguaient éventuellement à des subalternes tout en gardant un œil dessus. Ses passages au poste étaient parfois l'occasion de montrer à tous et toutes son rôle de mécène. Ce fut le cas un matin lorsque chaque agent·e présent se vit offrir une boisson fraîche stockée dans le réfrigérateur de la salle d'attente et vendues aux visiteurs pour alimenter le budget de la *victim support unit*.

Comme le montre parfaitement l'affaire suivante où l'ensemble des capitaux abordés jusqu'ici se sont combinés avec de forts écarts en termes de statut social, l'accès privilégié aux

²⁶ À l'inverse, un groupe de commerçants indiens du centre-ville de Blantyre, qui subissait de nombreux cambriolages, avait passé un accord avec le superintendant Brad Mulangeni, responsable de l'unité de police du marché central. Lui et son équipe s'étaient engagés à patrouiller fréquemment devant leurs établissements en échange de fournitures de bureau : les papiers, stylos et même l'imposant bureau en bois et le fauteuil à roulettes qui trônaient au fond de l'unité avaient été obtenus par ce biais.

plus hauts gradés du poste de police assure aux plus dotés socialement un avantage certain dans les affaires qui les opposent à ceux qui ne bénéficient pas de tels contacts.

Encadré VI-4 : Le poids des connexions et du statut social dans l'issue des affaires

Un jeune suspect d'environ 25 ans, menotté, pieds nus et habillé de vêtements sales et déchirés, est introduit dans le bureau du CID par un agent qui le tient fermement par le bras. Ils sont suivis d'un homme d'une quarantaine d'années à l'apparence soignée, tenant dans les mains un agenda débordant de papiers, ses clefs de voiture et un smartphone.

Il s'assoit sur la chaise que lui désigne le policier proche de l'entrée, tandis que le suspect est contraint de s'asseoir par terre. Lorsqu'il entre, l'inspecteur Lakness Matekwe, responsable du CID ce matin-là en l'absence de la responsable lui lance : « Eh toi! Tu m'appelles bwana quand tu rentres dans le bureau ! Tu dis 'bonjour bwana'. » Le jeune homme s'exécute devant les policier·es hilares.

L'homme assis sur la chaise est le plaignant dans l'affaire. Il est avocat, propriétaire d'une maison indépendante dans le quartier de classe moyenne de Chitawira. Le suspect est son employé de maison et son garde de nuit, son « boy » comme lui et les policier·es le désignent. Sur invitation de l'inspecteur, le plaignant explique avoir reçu 200.000 kwachas en liquide de la part d'un client hier soir ; argent qu'il a immédiatement rangé dans le tiroir de sa table de nuit en rentrant chez lui. Ce matin en se réveillant, il a découvert que 46.000 kwachas manquaient. Après une fouille minutieuse de la maison et des « boys' quarters », il affirme avoir trouvé l'argent volé sous le matelas de son « boy ». Celui-ci lui aurait alors affirmé l'avoir reçu du « boy » du voisin, qui, interrogé à son tour aurait avoué les faits : « I was sure these ones were lying so, I threatened them to call the police. I first called James Phenga [l'officer in charge du poste de Soche] on his personal phone in front of them... he is a friend... then the neighbour's boy began to talk. He confessed that the money was not from him but my guard came to him and told him to lie and promised him to share the money with him. Today I now realise that it was not the first time this thing happened. When I keep money at home, I sometimes see that... for example if I receive 400.000 kwachas, 60.000 kwachas can be missing after one or two days but... you know, I thought that maybe I had spent that money without noticing... only today I understand that this one was stealing from me. »

À l'issue de ce récit, les policier·es interrogent le suspect. L'un d'eux lui assène une gifle avant de lui prendre son téléphone. Ils y constatent qu'il a appelé le boy du voisin il y a 45 minutes. Deux policières commencent à s'en prendre à lui, elles le giflent à nouveau et lui donnent une leçon de morale, l'accusent d'ingratitude face à la « bonté de son boss » qui l'emploie et l'héberge. L'inspecteur Matekwe les interrompt : « One thing at a time please... we have not yet taken his statement ». Patricia Chimanga, une sergente continue sur sa lancée, le menaçant de l'envoyer immédiatement en prison avec les preuves qu'ils ont désormais. Le jeune homme continue malgré tout de nier. Paul Chomba, un jeune *constable*, retente alors de le faire avouer : il l'attrape fermement par la nuque et lui plonge la tête entre les jambes, prête à cogner le sol, en lui hurlant que les preuves l'accablent. Tout en maintenant la pression, il se tourne vers moi : « It's important that he confesses, maybe he will avoid going to court. If he confesses, then it's going to be on the complainant's side to see what he wants to do with him ».

La sergente Chimanga prend une feuille et commence par noter l'état civil du suspect, signe qu'elle ouvre un *case file* en vue de son transfert au tribunal. Il affirme avoir 24 ans, être originaire de Chiradzulu en banlieue rurale de Blantyre. Sa famille vit de l'agriculture vivrière. Il est venu à Blantyre il y a six mois pour chercher des *ganuys* en ville et s'est fait embaucher par son patron actuel. Le plaignant donne également son état civil.

L'inspecteur, la sergente, le *constable* et moi nous rendons ensuite avec la voiture du plaignant chez son voisin. Les policier·es souhaitent prendre la déposition de son employé

de maison. Nous sommes reçus dans sa cuisine. Son employé commence par nier les faits, mais la policière lui explique qu'il ne risque rien et qu'ils sont simplement venus recueillir sa version des faits. Il passe rapidement aux aveux. Il relate les faits en chichewa et la sergente prend la déposition en anglais sur des feuilles volantes, qu'elle lui fait signer en lui expliquant sommairement que sa version des faits est écrite ici.

Les policiers et les patrons des deux garçons commentent leur comportement pendant qu'il fait sa déposition. Le *constable* Paul Chomba lance, moqueur : « *These boys are ambitious! (rires) They want to get rich fast. (puis sur un ton désolé à mon adresse) Paul, can you see? they could do anything to get rich... some are even threatening their boss with a weapon* ». La discussion sur le comportement des "servants" dans leur ensemble se poursuit dans la voiture qui nous ramène au poste de police. Un agent m'explique : « *The problem with servants is that they always engage into criminal activities... they are lazy, they steal... they hang out with criminals* ». Une autre commente : « *These people are ready for anything...* »²⁷

Les positionnements moraux des policier-es, qui ressortent particulièrement vivement dans cette affaire, feront l'objet de plus longs développements en aval de ce chapitre. Contentons-nous ici de remarquer la façon dont l'affichage par le plaignant de ses liens d'amitié avec l'*Officer in charge* a pesé dans l'appréhension de sa plainte tant par les accusé-es que par les policier-es. Il fut en effet décisif à deux égards. Avant le dépôt officiel de la plainte, il eut d'abord pour effet d'intimider l'employé du voisin au point de lui faire avouer la manigance ; lui qui ne disposait pas de contacts pouvant contrebalancer la parole et les désirs du plaignant. Il pesa ensuite dans la façon dont les policier-es reçurent sa déposition et considèrent immédiatement comme véridique le récit qu'il faisait des faits. Sur la base de ce récit et avant même d'aller vérifier par eux-mêmes le témoignage de l'employé du voisin, ils cherchèrent donc à soutirer par la force des aveux au jeune homme accusé et, convaincu de sa culpabilité, lui donnèrent une leçon de morale. Ayant entre les mains une affaire dont leur OC était au courant et qui impliquait l'un de ses « amis », ils firent preuve d'un zèle tout particulier pour la mener à son terme et obtenir les éléments assurant l'incrimination de l'accusé.

Des juniors connectés : quand le capital social local contrebalance le grade

L'importance du grade des agent-es impliqués dans la négociation des affaires peut toutefois, sous certaines conditions, être rendue caduque par d'autres types d'influences. C'est le cas lorsqu'un *junior* dispose de relations personnelles dans les plus hautes sphères de l'institution ou qu'il dispose d'une renommée suffisamment importante au quartier pour que sa parole soit considérée comme plus influente que celles des gradés locaux. Or, dans un contexte où la majorité des agent-es restent en poste relativement peu de temps avant de découvrir un nouveau territoire, ceux qui cumulent plus de dix ans dans le même commissariat bénéficient d'un avantage certain sur leurs collègues.

²⁷ Notes de terrain, poste de police de Soche, 27 juin 2018.

Encadré VI-5 : Le sous-inspecteur Kapiri Khonyongwa, *lines in charge* et *mfumu* du poste de Ndirande

Au poste de Ndirande, le sous-inspecteur Kapiri Khonyongwa, qui disposait par ailleurs de contacts haut placés au sein de la hiérarchie policière, incarnait parfaitement cette personnalisation des rapports policiers. Agent de l'*investigation branch* en plus de ses fonctions disciplinaires, Kapiri ne rentrait jamais dans le bureau de son département de rattachement. Il passait l'intégralité de ses journées assis sur une chaise, à l'ombre du manguier qui trônait devant le poste de police, à donner des ordres aux *juniors*, mais aussi à écouter les récits des dizaines d'habitant·es du quartier qui défilaient devant lui. Ses collègues surnommaient l'espace sous le manguier comme le « bureau de Kapiri » ou le « bureau des plaintes ». Il faut dire que Kapiri était un enfant du quartier, membre d'une famille relativement importante dans la société locale de Ndirande qui était installée dans un *compound* donnant sur la route principale en face du marché central. Recruté en 2000 et ayant passé l'intégralité de sa carrière ici, il était, de très loin, le plus ancien agent du poste de Ndirande. « *Kapiri knows Ndirande like nobody else here. He knows everyone and he knows how things go. If the police station was a village, he would be the mfumu (headman)*²⁸ » me résumait un jour le sergent Goodwell Nkolokoti, un autre agent particulièrement ancien au poste de Ndirande.

Certains habitant·es du quartier qui se rendaient au poste de police pouvaient patienter des heures à attendre pour lui parler plutôt que de se rendre au bureau de l'*investigation branch* et avoir affaire à un agent·e qu'ils ne connaissaient pas personnellement. Ses réseaux lui conféraient en effet une influence remarquable et rendaient sa méditation des disputes aussi efficace que recherchée. Parmi les gradés de l'*investigation branch*, cette influence qui dépassait largement la leur était source de jalousie. Un matin, l'inspecteur Sonongwe Magalassi, son supérieur direct à l'*investigation branch* avec que jouais au *bawo* à l'entrée du poste, s'emporta contre lui : « (pointant du doigt un plaignant qui attendait sous le manguier) *Can you see this man? He refuses to pay back the 60 grounds he received for a job that he did not accomplish. I told him that he had no choice but to pay. I mean that's a simple story, no?! But Khonyongwa told him not to pay... they discussed after I confronted him with his boss. He told him not respect what I had advised. And now he refuses to deal with anyone other than Khonyongwa... this guy will spend hours waiting to talk with him and he will surely find a way to pressurise his boss!*²⁹ »

Le sergent Goodwell Nkolokoti, en poste depuis 2006, disposait lui aussi d'un vaste réseau au sein de la population du quartier. Son cas révèle très précisément le rôle central, au-delà du grade, de ces rapports réciproques de confiance établis sur le long terme dans la négociation du travail de police. Goodwell était en effet l'un des seuls policier·es que j'ai vu arpenter en uniforme les ruelles du marché de Ndirande sans crainte d'être ennuyé par les marchand·es et leurs employé·es. Ses supérieurs hiérarchiques eux-mêmes ne s'aventuraient qu'exceptionnellement sur ce territoire sans être accompagnés de *Mwayali*, le *chairman*, ou de *Phalomwe*, son adjoint³⁰. L'aisance de Goodwell dans ce territoire était liée à l'amitié qu'il avait noué avec le *chairman*. La relation entre les deux hommes avait débuté à l'époque où *Mwayali* commençait à s'investir dans la vie politique du marché, et notamment dans la résolution des tensions avec la police. Goodwell, alors agent au sein du département du CID et déjà en poste à Ndirande depuis plusieurs années, s'était montré conciliant dans une affaire de

²⁸ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 28 octobre 2017.

²⁹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 31 octobre 2017.

³⁰ Voir : Encadré III-7, p. 300.

trafic de marchandises volées que *Mwayali* tentait de médier. À la suite de cela, le *chairman* le contactait personnellement lorsque ce type d'affaires se présentait. Leur relation avait alors vite débordé le cadre strictement professionnel, les deux hommes se retrouvant régulièrement le soir à Concorde, un bar de Chinseu fréquenté par la petite classe moyenne du quartier. Petit à petit, Goodwell s'était imposé comme une sorte de référent au sein du poste de police pour les affaires liées au marché. C'était lui que les marchands contactaient en priorité. De même, ses collègues n'hésitaient pas à lui transmettre leurs affaires relatives au marché et certains agent·es du CID préféraient parfois le prendre avec eux lorsqu'ils devaient se rendre sur ce territoire.

Comme le suggèrent ces deux exemples, la personnalisation des rapports policiers n'est pas seulement entretenue par des gouverné·es cherchant à disposer d'alliés précieux pour la résolution de leurs conflits quotidiens. Elle peut également être activement recherchée par les agent·es de terrain eux-mêmes, soucieux de développer leurs réseaux sociaux dans des quartiers où ils résident en plus d'y travailler.

3. Vivre et travailler au quartier

Comme évoqué plus en amont dans la thèse, l'une des spécificités du travail de police dans les quartiers populaires du Malawi comme Ndirande tient au fait que les agent·es résident dans les quartiers où ils travaillent, mêlés à la population qu'ils polissent et avec qui ils partagent les mêmes conditions de vie. Sans pour autant être le produit d'une stratégie gouvernementale, ce surcroît de proximité entre policier·es et gouverné·es — voire de familiarité lorsque les agent·es rencontrent leur conjoint·e et se marient dans le quartier — résonne très fortement avec les préceptes du *community policing* martelés par les réformateurs. Elle renforce en effet leur visibilité et leur accessibilité, mais les expose également aux sollicitations intempestives de leurs proches et de leurs voisins, aux jugements de la population sur leur conduite et à d'éventuelles sanctions si celle-ci est jugée inappropriée. Dans un tel contexte, leurs rapports personnels à la population sont ambigus³¹. D'une part, ils cherchent activement à tisser des liens de confiance et d'amitié qui leur permettront autant de mener à bien leur travail que de sécuriser leur position dans des territoires où ils sont particulièrement exposés. D'une autre, leur inclusion dans un ensemble de réseaux d'interconnaissance au quartier entraîne une confusion entre l'identité de policier·e et celle d'habitant·e, compliquant d'autant plus leur travail quotidien.

Se rendre visible et entretenir ses réseaux : la fonction sociale de la patrouille

La justice de rue ou la prise d'assaut de commissariats par des habitant·es qui accusent la police d'inaction, mais aussi les sollicitations quotidiennes des agent·es jusqu'à leur propre domicile, suggèrent l'existence d'un lien étroit entre la visibilité et la légitimité de l'action policière. Il s'agit là d'un questionnement devenu classique des études sur le travail policier

³¹ Voir aussi dans le cas français : C. Mouhanna, « Faire le gendarme », art. cit..

depuis l'enquête de Georges Kelling sur les patrouilles à Kansas City au début des années 1970. Il y remarquait une absence de lien entre la visibilité et la fréquence des patrouilles d'une part et le sentiment de sécurité des citoyens ou encore la popularité de la police d'autre part³². Depuis, plusieurs recherches dans des contextes variés sont revenues sur ses conclusions. À partir de l'analyse des conséquences d'une grève de policiers dans plusieurs villes du Brésil, Domicio Junior et Jacqueline Muniz soutiennent que la confiance populaire dans leur action dépend non pas tant de l'efficacité, mais de la visibilité de leur travail ; notamment la tenue de patrouilles et la réponse aux appels d'urgence³³. En Allemagne, Jörg Hüttermann souligne également l'importance du travail « symbolique » de la police. Celui-ci comprend notamment les patrouilles dans l'espace public, qui consistent avant tout à manifester quotidiennement la « présence protectrice » de cette dernière et à rassurer la population sur son action³⁴. C'est dans cet esprit que les promoteurs de la philosophie du *community policing* au Malawi comme dans le reste du monde, dont la plupart sont également impliqués dans les débats universitaires³⁵, ont très tôt fait de la visibilité policière l'une des clés pour renforcer le sentiment de sécurité de la population et sa confiance dans la police³⁶.

La pratique s'est ainsi généralisée à l'ensemble des postes de police du pays au tournant des années 2000. Contrairement aux patrouilles sous le régime de Banda, organisées plus ponctuellement pour faire face à une hausse de la criminalité et focalisées sur la traque des vagabonds et sur l'arrestation de petits « criminel-es », la pratique devait permettre de rapprocher les agent-es de la population et de renforcer la présence policière dans le quartier³⁷. Le sergent Oliver Sabola me résumait ainsi l'importance de cette pratique, dont l'efficacité se mesurait davantage par le lien qu'elle permettait d'entretenir avec la population qu'au nombre de « criminel-es » qu'elle permettait d'appréhender :

We don't do patrols during the day to catch criminals... Patrols are very, very important because that's how we connect with people in the communities. People must see that we are there for them... they need to know that we are around... you have seen this morning... they greet us on the way... they can tell us their problems and we refer them to the proper person. Without patrols, people will say that we are lazy... that we are not here to fight crime in the communities...³⁸

³² G.L. Kelling, « L'expérience de Kansas City sur la patrouille préventive [1974] » dans J.-P. Brodeur et D. Monjardet (dir.) *Connaître la police. Grands textes de la recherche anglo-saxonne*, Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, 2003, p. 191–228

³³ D.P. Junior and J. Muniz, “‘Stop or I’ll Call the Police!’”, art. cit..

³⁴ J. Hüttermann, “Policing an ethnically divided Neighborhood”, art. cit., pp. 387–388.

³⁵ Sur cette « articulation entre savoirs experts et monde de l'action » à l'origine de la philosophie du *community policing*, voir : F. Jobard et J. de Maillard, *Sociologie de la police*, op. cit., pp. 174–179.

³⁶ Voir aussi: W.G. Skogan, *Police and Community in Chicago*, op. cit., pp. 5–8.

³⁷ Selon l'analyse que propose Bruce Baker des « cultures policières » en Afrique, cela semble suffisamment rare au sein des polices du continent pour être souligné : B. Baker, “Conflict and African Police Culture: The Cases of Uganda, Rwanda, Sierra Leone” in M. O'Neill et al. (eds.) *Police Occupational Culture*, Bingley : Emerald Publishing, 2007, pp. 340–341.

³⁸ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, retour de patrouille piétonne, 3 octobre 2017.

Les policier·es de Ndirande se montraient très attachés à cette pratique qu'ils étaient nombreux à considérer comme le cœur de leur métier. Lorsqu'en 2014, la nouvelle administration policière nommée par le président Peter Mutharika changea la stratégie de visibilité policière dans l'espace public, en introduisant les « *strategic points duties* », pratique consistant à placer des agent·es à des points fixes du territoire où ils étaient censés être plus facilement joignables, l'organisation des patrouilles mobiles en pâtit fortement, au grand dam d'Oliver et de ses collègues :

Paul: But I have noticed that you don't go on patrol every day... I thought it was your main activity.

Oliver: It should be! Patrolling is the core of police work... but now, because of the strategic points, it's becoming more and more difficult to go on patrol... they have killed the patrols. The former Inspector General... Kanyama... he came back from a trip in Angola and he said, "They are doing strategic points there and it's great. I want the same in Malawi"... so now, point duties are the priority... each shift, they take eight officers to go on point duties... in a good day we remain with ten officers on shift at the office. That's when all officers report on duty... but with the private duties and personal issues, we rarely have everyone available for his shift... If we send a patrol team of four or five, we remain only with five officers at the office... at best. It's difficult for them to manage everything... so we stopped foot patrols in the afternoons. It's not in the roster... the lines in charge call for names in the morning and say "You go on patrol now" if they have enough officers. We just kept patrols at night because there are no point duties at night.

Paul: What is the problem with strategic points?

Oliver: We spend hours sitting alongside the road... strategic points are very boring. Of course, people know where to find us but we are not there for the people inside the village. As they are called "strategic points" they are placed on strategic areas... HHI, Kamedza Roundabout, Makata... it keeps us away from crime within the communities and that is not good³⁹.

Le sergent Sabola m'avait ainsi permis de mieux comprendre pourquoi j'arrivais régulièrement au poste le matin pour apprendre que la patrouille prévue n'aurait finalement pas lieu. Ce que j'avais longtemps interprété comme du désintérêt s'est en fait avéré être le résultat d'une politique publique que la majorité des agent·es de terrain désapprouvaient et face à laquelle ils tentaient tant bien que mal de s'organiser. Un changement d'*officer in charge* en 2019 leur a d'ailleurs donné raison puisque les patrouilles sont redevenues une priorité au poste Ndirande. Trois patrouilles par jour avaient ainsi officiellement lieu lors de mon dernier séjour de recherche : deux piétonnes (6h-14h, 14h-22h) et une motorisée (22h-6h). En pratique toutefois, les problèmes d'effectif avaient souvent raison de la bonne volonté de la hiérarchie locale et les patrouilles n'étaient pas aussi régulières que prévu. L'évolution témoigne néanmoins de l'attachement du personnel de terrain à cette pratique. La carte des patrouilles et des points stratégiques présentée en annexe 8 permet par ailleurs d'illustrer le propos d'Oliver qui opposait les *point-duties* aux patrouilles. On y remarque en effet que, si les deux pratiques consistaient à investir l'espace public pour renforcer la visibilité policière, chacune se concentrait sur des espaces bien spécifiques : tandis que toutes les patrouilles que j'ai accompagnées traversaient les zones les plus peuplées du quartier, l'ensemble des « points stratégiques » se situaient à sa périphérie, le long des principaux axes routiers et au cœur de la zone industrielle de Makata où étaient implantées plusieurs grandes entreprises nationales et

³⁹ Idem.

internationales. La majorité de la population qui fréquentait ces lieux ne résidait pas à Ndirande, à l'exception des nombreux hommes qui faisaient le piquet à la recherche d'un emploi journalier à Makata. À l'inverse, les zones du marché et de la gare routière de Ndirande, pourtant des centres névralgiques du quartier, n'étaient pas considérées comme des points stratégiques. Le passage d'une pratique à l'autre entraîna donc un basculement de l'attention policière depuis les problèmes quotidiens du quartier vers les lieux à plus haute valeur commerciale et économique⁴⁰. Dans un quartier où le poste de police était situé à plus d'une demi-heure de marche du domicile d'une grande partie des habitant·es, les *point-duties*, à l'inverse des patrouilles, ne permettaient pas de leur rendre les policier·es plus accessibles.

Mais au-delà de la volonté de préserver l'accessibilité de leur service au plus grand nombre qu'évoquent les propos d'Oliver, l'attachement des policier·es de Ndirande à la pratique de la patrouille tient également à l'intérêt personnel qu'ils y trouvent. Chacune des patrouilles que j'ai accompagnées leur offrait avant tout l'occasion de faire le tour de leurs réseaux personnels, de saluer des proches ou des « amis », certains profitant de ma présence pour s'afficher avec un *mzungu*. Quelques-unes ces rencontres servaient à suivre une affaire en cours ou encore à recevoir directement des plaintes d'habitant·es. La plupart restaient toutefois purement privées. Les patrouilles permettaient ainsi aux agent·es de gérer leurs affaires personnelles : visiter leur échoppe pour s'assurer que leur employé fait bien son travail, faire leurs courses, etc. Si elles m'ont donc très peu permis de suivre des affaires policières, les patrouilles m'ont offert un point de vue privilégié pour mesurer non seulement l'ampleur des réseaux d'interconnaissance que les agent·es entretenaient au sein de la population, mais aussi le rôle central de ces relations dans leur travail quotidien et dans leur vie au quartier.

Les policier·es et leurs « amis »

En dehors de leurs réseaux familiaux, concentrons-nous sur les personnes que les policier·es désignent comme leurs « ami·es ». Le terme renvoie en réalité une grande variété de relations personnelles qu'ils tissent au sein de la population du quartier. S'intéresser à ces relations, à la façon dont elles sont établies et entretenues permet de mieux saisir une bonne partie des enjeux qui se cachent derrière la personnalisation des rapports policiers.

La première catégorie de personnes que les policier·es désignent comme des « ami·es » sont en réalité leurs informateurs⁴¹. Comme l'a récemment remarqué Mirco Göpfert dans le cas du Niger, ces précieux contacts jouent un rôle de « courtiers en informations » (*knowledge brokers*) pour les agent·es. À l'inverse des intermédiaires généralement étudiés par les

⁴⁰ Ce tropisme, qui rappelle l'orientation du travail policier pendant la situation coloniale a également été observé dans d'autres contextes. Voir par exemple : J. Auyero, *Routine Politics and Violence in Argentina...*, *op. cit.*, pp. 83–87.

⁴¹ Si les chercheur·es mentionnent fréquemment ces collaborateur·es, peu de travaux détaillent réellement leurs rapports aux policier·es professionnels ou, encore plus rarement, les prennent pour objet d'étude. Sur ce point, l'ouvrage de Jean-Paul Brunet fait figure d'exception : *La police de l'ombre. Indicateurs et provocateurs dans la France contemporaine*, Paris : Seuil, 1990.

anthropologues de « l'État au concret » en Afrique, ces courtiers ne facilitent pas l'accès de la population au service public, mais donnent aux policier·es accès à une connaissance précieuse de ce qui se joue dans certains lieux où leur capacité à intervenir reste limitée⁴². Dans bien des cas, les policier·es se reposent quasi entièrement sur leurs informateurs pour mener l'enquête et attendent simplement de procéder aux arrestations. Comme me l'expliqua le *constable* Waliko Chiwonda du bureau du CID de Ndirande après avoir croisé l'un de ses informateurs en traversant la gare routière du quartier : « *Having good networks among those who hang out in shebeens and belong to gangs is very important for police work... that's how we can get first-hand information about where to find a suspect or about a crime that's about to be committed.*⁴³ » C'est donc essentiellement parmi les anciens détenus, habitués des *shebeen* réputés pour servir de point de rendez-vous aux petits criminels, qu'ils recrutent⁴⁴. L'importance de ces relations nouées pendant le passage des accusés en cellule au poste de police donne une signification nouvelle au rôle de conseiller juridique que les policier·es endossent auprès d'eux pour leur éviter un jugement défavorable et une lourde peine de prison. C'est par exemple comme cela qu'avait débuté la relation entre Waliko et Noel, le jeune homme que nous rencontrâmes ce jour-là. Waliko était en charge de son affaire après qu'une ancienne collègue avait porté plainte contre lui pour harcèlement :

Waliko: I was just in charge of his case. I saw that it was his first time. The guy had been fired... he had no money to pay a lawyer and I felt sorry for him. So, I started to give him advises.

Paul: Like what?

Waliko: I explained to him the exact offence he was accused of, how to behave in front of the judge... I gave him proper legal advice. And thanks to my help he avoided prison. So, we became friends... he owes me know.

Paul: You do that with anyone?

Waliko: When suspects are cooperative yes. Even if they have done bad things like armed robberies... homicides... if they respect us then we assist them. After, we keep a good relation...

Paul: When you say "friends" you mean that you can hang out with them?

Waliko: Not really to that point. But they become good informants. If we are looking for someone, we can just call them... Sometimes they can offer us rewards after all. This one for example, he sometimes comes to my place to give me a chicken.⁴⁵

Les policier·es établissent donc des relations clientélares avec certains de ces anciens détenus qu'ils entretiennent ensuite sur le long terme. Un après-midi que j'accompagnais Waliko pour une de ses tournées dans le quartier, nous sommes ainsi passés de *shebeen* en *shebeen* pour discuter avec certains de ses informateurs qu'il rémunérait en verres d'alcool local (Illustration VI-1)⁴⁶. « L'amitié » dont il est question ici est donc une relation avant tout pragmatique. Le fait que les policier·es l'évoquent dans ces termes souligne néanmoins le nécessaire entretien d'une forme de confiance mutuelle et de réciprocité pour pouvoir compter sur les informations

⁴² M. Göpfert, *Policing the Frontier*, op. cit., pp. 66–69.

⁴³ Notes de terrain, Ndirande, 28 octobre 2017.

⁴⁴ Le recrutement d'informateurs parmi les accusé·es et les suspect·es a été observé dans bien d'autres contextes. Dans certains cas, le recrutement comme informateur est négocié en échange d'une réduction de peine ou d'un arrêt des poursuites. Voir R.V. Ericson, *Reproducing Order*, op. cit., pp. 174–175.

⁴⁵ Notes de terrain, Ndirande, 28 octobre 2017.

⁴⁶ Notes de terrain, Ndirande, 24 octobre 2019.

données par leurs indicateurs⁴⁷. Noel était redevable à Waliko de lui avoir fait éviter la prison et il savait qu'en jouant le jeu requis par cette nouvelle relation, il pourrait compter sur l'aide du policier si d'autres ennuis devaient se présenter.



Illustration VI-1 : Le sergent Walliko Chiwonda rend visite à ses « indics » dans un shebeen du marché, octobre 2019

Notons toutefois qu'à Ndirande, ces rapports entre policier·es et informateurs sont moins institutionnalisés que dans certains autres contextes africains où les policier·es ou les gendarmes doivent contrôler un territoire vaste et qui leur est largement inconnu⁴⁸. Si le renforcement des structures locales du *community policing* sur lesquelles les policier·es délèguent une partie du travail d'enquête peut en partie expliquer le rôle comparativement plus faible de ces informateurs, le fait que les policier·es résident au quartier et en connaissent intimement la population joue également pour beaucoup. En dehors de leurs horaires de travail, ils fréquentent assidument les tavernes, le marché et d'autres lieux où se concentrent supposément les activités criminelles, pour y collecter des informations de première main. Un second type « d'ami » renvoie alors plus simplement aux relations privées que nouent quotidiennement les policier·es en dehors de leur travail. Engagés dans une grande variété d'activités sociales et économiques au quartier, ils y disposent après plusieurs années en poste, d'un vaste réseau social : dans leur propre famille et celle de leur époux·e lorsqu'ils se marient au quartier ; dans les organisations religieuses où ils occupent souvent des positions officielles ; avec les commerçants du marché où ils font leurs courses et auprès desquels ils négocient des crédits ; dans les tontines et groupes d'entraide qu'ils investissent massivement pour financer leurs projets de *business* à côté du travail. Comme l'indiquent les propos de William Moffat

⁴⁷ Voir aussi : J. Beek, "There should be no open doors in the Police", art. cit.

⁴⁸ M. Göpfert, *Policing the Frontier*, op. cit., chap. 5.

plus haut et comme me l'expliquait plus explicitement encore en entretien le *constable* Willie Makolo, en plus de leur réseau d'informateurs, ces relations personnelles facilitent également leur accès aux informations utiles à leur travail :

Actually, every police officer has friends in the township. There must be a good relationship with the public. That's how you can work to the best. Cause those criminals they do stay within the public. So, there is something that can happen and you think, "Ah, I know this person". You can go out there and visit him and ask, "I am looking to arrest this person, where can I get him? What can I do to get him?" So, every police officer must be friend with... has to maintain good relation with the public. During investigations or when something happens with the people, we can intervene.⁴⁹

Mais entretenir de bons rapports avec la population est aussi une condition pour mener à bien ses projets personnels hors travail. Les agent·es savent d'ailleurs jouer sur le flou entre leur identité d'habitant et celle de policier lorsqu'ils profitent à des fins privées de relations établies dans le cadre du travail. C'est par exemple le cas de Francis Mponera, à qui le rôle de coordinateur local du *community policing* permettait de tisser des liens étroits avec un vaste réseau de gros entrepreneurs locaux. Il profitait alors de ces relations pour obtenir des prix et des crédits lorsqu'il achetait de la viande chez Bale, mais avait également pu obtenir, grâce à un de ses contacts rencontrés à travers son travail, un local dans un coin central de Chinseu pour que sa femme y installe un salon de coiffure. C'était également le cas du sergent Sabola qui avait négocié des prix avantageux pour les matériaux de construction de sa maison avec un vendeur de métaux au marché de Ndirande dont il avait géré l'affaire quelques mois auparavant.

Enfin, dans un quartier réputé « difficile » comme Ndirande, l'entretien de ces relations interpersonnelles au quartier et avec certains anciens détenus peut offrir une protection bienvenue contre les risques physiques liés au métier de police dans ce territoire. À la fin d'une année 2019 de fortes tensions politiques après la manipulation des scrutins par le camp de Peter Mutharika, président sortant réélu, et au cours de laquelle plusieurs policier·es avaient été physiquement pris à parti pendant des manifestations, le *constable* Nophiter Muyawa me faisait ainsi part de sa satisfaction de compter parmi les agent·es du *community policing* en raison de la protection que sa position, au plus près de la population, lui offrait :

Paul: Do you enjoy being a *community policing* officer?

Nophiter: Yes, very much, because in *community policing*, I interact more with people. Since I joined *community policing*, I can say that I know many people in Ndirande now. And it's important to know people in the times being...

Paul: What do you mean?

Nophiter: I mean... with these politics now... it's a bad time to be a police officer. People can start threatening you, or say that you are supporting the ruling party. Although we are just serving the government! So, knowing people can be good for our own protection now. If some people start saying that you are serving the ruling party, that you are against the people... there is always someone who knows you and can say, "Ah no, I know this one, he is a good person". On the contrary, they are targeting those who are like... enemies to them... "ah no, this one he is tough with us. Let's deal with him."⁵⁰

⁴⁹ Entretien cité *constable* Willie Makolo, 15 octobre 2017.

⁵⁰ Notes de terrain, Ndirande, chez le *constable* Nophiter Muyawa, 19 octobre 2019.

Capitaliser sur leurs relations interpersonnelles dans le quartier permettait ainsi aux agent·es de contrebalancer l'image de policier·es au service du parti au pouvoir, largement héritée, on l'a vu, du régime de Banda où la distinction État/parti était particulièrement floue. En promouvant l'image de policier·es de quartier impliqué dans le quotidien des populations, ils espéraient éviter d'être pris pour cible lors des moments de tension où cette identification ressurgissait.

Gérer sa visibilité, gérer sa réputation

Comme l'indiquent par ailleurs les propos de Nophiter, une bonne partie du quotidien des policier·es dans le quartier consiste à gérer la visibilité que leur confèrent leur identité de policier et leur uniforme⁵¹.

Ainsi, c'est uniquement en civil que les policier·es se rendent dans les *shebeen*, parfois même sans aimé l'alcool qui y est servi, pour y collecter des informations. Pour le *constable* William Moffat qui se rendait fréquemment dans certains *shebeen* de son voisinage, porter l'uniforme dans de tels lieux revenait à se priver de l'accès à toute forme d'information :

William: I can't be in uniform in these places... because if I am in uniform, they cannot give me information.

Paul: So, when you have your uniform, they don't recognise you as their friend but just as any police officer?

William: No, no, no... not exactly. If I am in a uniform, these people whom I interact with, they know me, they can greet me but not to the extent of sitting somewhere and chat. That is the only difference. When I am in civilian clothes... of course they know I am also a police officer... but I am not coming here as if I am on duty... so I can sit down, maybe I can take one or two bottles with them... then we can exchange... maybe I can ask them about something they can tell me.⁵²

Dans un contexte d'interconnaissance aussi dense que celui de Ndirande, avec ou sans uniforme les policiers n'échappent jamais vraiment à leur identité professionnelle. Aussi, il n'était pas rare, lors des après-midis que je passais dans les tavernes du quartier à jouer au billard avec des agent·es du poste de police pourtant habillés en civils, qu'ils soient dérangés par des habitant·es. Ceux-ci sollicitait généralement de leur aide pour résoudre une dispute ou pour retrouver un bien volé. Ils refusaient alors rarement d'offrir l'assistance qu'on leur demandait, mettant en avant la nécessité d'entretenir de bonnes relations avec le public. L'uniforme n'agit en somme que comme un signal plus ou moins clair sur leurs intentions lorsqu'ils se rendent dans les lieux de sociabilité du quartier. Choisir de le porter ou non revenait ainsi à gérer les représentations que leurs interlocuteurs pouvaient avoir d'eux et de leurs intentions.

Contrôler sa visibilité et ses fréquentations revient également à gérer sa réputation dans le quartier. Être vu en uniforme dans un *shebeen* ce n'est pas seulement se priver de potentielles discussions intéressantes mais c'est également courir le risque d'être vu comme un mauvais

⁵¹ Voir aussi les remarques de Patricia Paperman sur le travail quotidien des agents du métro parisien et sur les réactions que leur identification immédiate par l'uniforme suscite chez les usager·es : "Surveillance Underground: The Uniform as an Interaction Device", *Ethnography*, vol. 4, n° 3, 2003, p. 397-419.

⁵² Entretien avec le *constable* William Moffat, dans sa voiture à Ndirande, 11 août 2016.

policier, qui consomme de l'alcool pendant son temps de travail. Certaines vidéos de policier·es ivres en uniforme circulant sur les réseaux sociaux accompagnés de nombreux commentaires mi amusés mi indignés témoigne de ces enjeux réputationnels aux conséquences, potentiellement lourdes, sur leur vie quotidienne, professionnelle comme privée. Mais au-delà de l'uniforme, cela impose des contraintes sur les lieux que fréquentent les policier·es sur leur temps libre, et tous ne font pas les mêmes ajustements. Si certains considèrent par exemple qu'ils peuvent sans problème fréquenter les *shebeen* du quartier, d'autres y voient un risque d'être assimilés aux milieux interlopes. Le sergent Good Nkolokoti préférait par exemple passer son temps libre au bar Concorde en 2018, plus discret que les autres établissements du carrefour très animé de Chinseu où se réunit la classe moyenne masculine du quartier. Concorde présentait aussi à ses yeux l'avantage d'une clientèle plus « respectable » que les autres :

Goodwell: These other bars are full of foolish persons, I can't go there, that's why I like to come here, and you will find many police officers in here.

Paul: What do you mean by foolish persons?

Goodwell: Criminals are often there. I don't want that people think I'm having friends among criminals. Take for example... someone comes to complain at the station that someone has beaten him... or stolen something. Then this person passes by here and finds me talking with the same person he was accusing. What do you think he will think? How will he consider that I'm doing my job? That's how you can be accused of being corrupted... How can people trust police officers who are drinking beers with criminals? You know, I am a very well-known person here, I have been working here for ten years! I have to be careful otherwise how can I work with the people if they don't trust me?⁵³

Policier·es des villes et policier·es des champs

Ces enjeux de visibilité se posent avec une acuité particulière pour les agent·es comme Goodwell, en poste depuis de longues années et donc plus facilement identifiables que leurs jeunes collègues. Mais s'ils répondent en grande partie à des stratégies conscientes mêlant soucis d'efficacité professionnelle et de réputation dans le quartier, leurs rapports au territoire et à ses habitant·es dépendent aussi grandement des origines sociales – urbaines ou rurales – et du genre des policier·es. Les agent·es sont alors amenés à fréquenter des voisinages et des populations fort hétérogènes si bien qu'*in fine* une part importante de la population, même dans certains voisinages reculés du quartier, dispose d'au moins un contact au poste de police.

La cartographie sociale des rapports policier·es / population ressort particulièrement s'il l'on revient plus finement sur les stratégies de résidence des agent·es. On l'a vu, des enjeux de sécurité poussent la grande majorité des nouveaux arrivants à se concentrer dans les voisinages les plus proches du poste de police. Ces voisinages n'en restent pas moins différents les uns des autres en termes de composition sociale. D'autres logiques sociales que l'appréhension des risques orientent donc leurs choix. Deux types d'environnement urbain caractérisent en effet les abords du poste de police. Directement au pied de la butte sur laquelle est construit le poste

⁵³ Notes de terrain, discussion avec le sergent Goodwell Nkolokoti, au bar Concorde, Ndirande Chinseu, 20 juillet 2018.

s'étend au Sud le quartier très urbain de Chinseu. Noyau historique de Ndirande, il demeure l'un des deux centres névralgiques du quartier. Il y règne une activité très intense en journée avec son marché autour duquel sont établis une myriade d'artisans et de garagistes. Le ballet des voitures, camions et motos y est quasiment incessant. Plus calme la nuit, le voisinage concentre toutefois la plupart des bars que fréquente la classe moyenne du quartier et reste l'un des deux voisinages où l'animation ne s'arrête pas vraiment. Par opposition, le voisinage de Majika qui s'étend au Nord, et dans une moindre mesure celui de Magalassi, entre les deux, offrent un environnement plus proche du milieu rural. Le quotidien y ressemble davantage à la vie de village : tout le voisinage, quasi exclusivement résidentiel, est loin d'être raccordé à l'électricité, les rues bitumées et les larges pistes de terres de Chinseu laissent rapidement place à des dédales de ruelles où l'on ne circule qu'à pied ou en moto. Dans les quartiers plus proches du centre économique du quartier, on désigne souvent les habitant·es de Majika comme des « villageois » et de nombreux stéréotypes circulent sur eux. Dans les voisinages du quartier les plus cosmopolites, beaucoup s'amusent à dire que certaines personnes y passent leur vie entière sans jamais se rendre dans les zones les plus animées.

La plupart des nombreux policier·es qui s'y installent ont grandi en zone rurale et se sont installés en ville pour la première fois lors de leur affectation à Ndirande. Celles et ceux avec qui j'ai pu échanger m'ont aussi fait part de leur rejet d'un milieu urbain qu'ils jugeaient trop densément peuplé, trop bruyant, mais aussi trop cher, et dont certains avaient peur. En entretien, le *constable* Clement Madeya, en poste à Ndirande depuis 2015 exprimait son mal-être dans ce quartier si dense et animé auquel il n'avait pas réussi à s'adapter. Il regrettait encore le monde rural d'où il venait et nourrissait l'espoir de reprendre une activité agricole commerciale là où, en ville, il ne savait pas comment se lancer dans le « *business* » : « *You know... I come from the village... I am used to farming. There, I can grow tobacco. Here in Ndirande I can't even have a garden to grow maize and vegetables. I hope I will be transferred in a rural area soon... At least in the village, with the salary of a police officer, you are a big boss. Here you are nothing...*⁵⁴ ». Au moins avait-il trouvé à Majika un environnement qui lui rappelait, un peu, le calme du village. Il m'a confié s'y sentir « à peu près bien » et ne se rendait quasiment jamais dans le « centre » de Ndirande. Il y avait de bonnes relations avec ses voisin·es et n'hésitait pas à répondre à leurs demandes lorsqu'ils le sollicitaient. Si tous les agent·es qui choisissent de vivre à Majika ne partagent pas forcément une aversion aussi marquée pour le mode de vie urbain, leurs pratiques de sociabilité se limitent généralement à leur voisinage de résidence. Ils en fréquentent les nombreux *shebeens* et y consomment de la bière de maïs brassée localement. Ces lieux sans électricité, souvent sans la musique que crachent les enceintes des bars de Chinseu, où les client·es se connaissent tous et dépassent rarement la dizaine de personnes, rappelaient par exemple au *constable* Peter Komase les tavernes où il se rendait dans sa campagne du district de Balaka, qu'il avait quittée en 2015 pour s'installer à Ndirande⁵⁵. De

⁵⁴ Entretien avec le *constable* Clement Madeya, chez lui, Ndirande Majika, 22 octobre 2017.

⁵⁵ Notes de terrain, patrouille de police piétonne, Ndirande, 5 octobre 2017.

fait, les habitant·es de ce voisinage bien plus pauvre et moins cosmopolite que les autres, peuvent eux-aussi nouer des contacts précieux avec les policier·es de leur voisinage. Ces relations s'avèrent souvent plus intimes et durables qu'ailleurs, puisqu'à la différence des agent·es qui s'installent à Chinseu et Magalassi et qui envisagent généralement un déménagement dans un autre voisinage plus éloigné du poste lorsque leurs angoisses initiales face à la dangerosité de Ndirande se sont estompées, les policier·es de Majika tendent à rester dans le même voisinage.

À l'opposé se trouvent les quelques agent·es, bien moins nombreux, qui ont toujours vécu en milieu urbain. Les rares personnes qui se sont installées dans des voisinages éloignés du poste de police dès leur affectation appartiennent à ce groupe. Parmi eux, le *constable* Waliko Chiwonda résidait dans un appartement du voisinage de *New Lines*, bâti par la Malawi Housing Corporation dans les années 1970, au plan en damier et à l'habitat individuel séparé par des rues bitumées. *New Lines* est le voisinage le plus cher de Ndirande. Waliko payait un loyer de 35.000 kwachas par mois en 2017, l'un des plus élevés que j'ai relevé parmi les *juniors* du poste du quartier. Waliko, qui avait grandi à la capitale Lilongwe et avait vécu en Afrique du Sud en tant qu'employé dans le cabinet de comptables de son oncle, évoluait en ville comme en terrain conquis. Il fréquentait les bars les plus cosmopolites de Ndirande, mais comptait également parmi la poignée d'agents à sortir régulièrement dans des boîtes de nuit du centre-ville de Blantyre. Si, comme on l'a vu plus haut, Waliko se rendait également dans des *shebeens* autour du marché, il n'y consommait jamais et n'y faisait que des passages éclairés pour y échanger avec ses informateurs. Il dénigrait les policier·es de Majika qui ne fréquentaient que les *shebeens* locaux, les qualifiant de « *villagers who still have the village mentality*⁵⁶ ».

Cette fracture entre ville et campagne ne se limite pas à la seule population policière, mais demeure un paramètre important des rapports sociaux à Ndirande. Certes, comme dans les quartiers de Lilongwe qu'a étudiés Harri Englund au début des années 2000, dans l'ensemble, les populations urbaines entretiennent des rapports étroits avec le village d'origine de leur famille, généralement maternelle – qu'elles désignent par l'expression « *the village* » – où résident encore quelques proches. Elles s'y rendent régulièrement, participent activement à la vie du village – mariages, enterrements, projets de développement pour les plus aisés qui y installent parfois aussi un commerce – et peuvent s'y replier pour quelques mois en cas de coup dur. Dans un pays où la grande majorité de la population est rurale et où l'agriculture demeure une activité particulièrement valorisée socialement, cultiver ses terres au village et y employer ses proches constitue par ailleurs un marqueur statutaire fort et un idéal pour nombre d'urbains. Si les personnes qui vivent en ville sont rarement les plus pauvres de leur village, Englund rappelle alors que les frontières statutaires entre les élites et les dominés ne « coïncident pas avec celles entre mondes urbain et rural⁵⁷ ». Pour autant, dans les voisinages les plus centraux

⁵⁶ Notes de terrain, soirée au bar avec le sergent Waliko Chiwonda, Ndirande Flats, 6 novembre 2019.

⁵⁷ H. Englund, "The Village in the City...", art. cit., p. 154

de Ndirande, la capacité à s'adapter au mode de vie urbain est elle aussi valorisée. Si ses critères ne sont pas fixés et ne font pas non plus l'objet d'un consensus, « l'urbanité » constitue un facteur de hiérarchisation sociale qui pèse sur les rapports entre habitant·es et avec les policier·es. Comme dans les villes d'Afrique de l'Ouest étudiées par Matthieu Hilgers, elle s'observe à travers la « maîtrise des codes pratiques qui font de la ville un lieu structuré par des règles⁵⁸ » et par un ensemble d'attitudes adoptées au quotidien : lieux de fréquentés, manière d'être et de parler. C'était par exemple souvent à travers des qualificatifs renvoyant à leurs origines rurales que les jeunes gravitant autour du marché et de la gare routière se moquaient des policier·es. Dans les discours de beaucoup de mes interlocuteurs vivant dans ces territoires, la dichotomie entre policier·es des villes et policier·es des champs recouvrait alors celle entre « bons » et « mauvais » policier·es. Un soir, dans un bar du voisinage de Madalo où je m'étais rendu en compagnie de Waliko Chiwonda et où nous avons retrouvé Matthew Balaka, un des *chairmen* de la gare routière, celui-ci me confiait quelques minutes après le départ du policier :

Matthew: This one is a good cop, Paul. I like him.

Paul: Why?

Matthew: You know in Ndirande we have two types of cops. The majority are just villagers who came to town just for work. These are the bad ones. They are rude, arrogant, they have bad manners... they behave as if they were in their village but here, we are in town my brother, things are different. This one is from the second type, those who grew up in town. They know how to behave in the township.⁵⁹

Policer ses proches : les dilemmes moraux des policier·es

Cette situation spécifique où les identités de policier·e et d'habitant·e se chevauchent peut également compliquer le travail des agent·es au quotidien. Alors que je l'interrogeais sur le commerce à bas coûts de matériaux volés qui avait cours au marché, le *constable* Mike Chimwana résumait ainsi l'ambiguïté de sa situation : « *Should I answer as police officer or as an inhabitant of the township? As a police officer, I must say that it's a problem that we need to fight, because the law is not really respected here. But as someone who lives here, I am happy to find cheap timber and iron bars for my house⁶⁰* ». Cette tension est à l'origine de nombreux dilemmes moraux lorsqu'ils doivent policer les pratiques de leurs proches ou que leur mandat officiel entre en trop grande opposition avec les attentes populaires en matière de police. Ce fut aussi ce qu'exprima le *constable* Ben Kolossi, en poste au quartier depuis cinq ans lorsqu'il me fit part des difficultés à vivre et travailler au quartier :

Ben: As time is going, it's becoming more and more difficult to do my job.

Paul: How?

Ben: Everybody knows me here... I have too many friends... it makes the job even more complicated. When my colleagues are following cases, it is good because I can give them tips and advice... but when I am in charge of a case... it creates more trouble. People consider that we are part of the community we are always supposed to take their side and not the side of the

⁵⁸ Sur les rapports entre « degré d'urbanisation » et « degré de civilisation » établis par les habitant·es des villes en Afrique de l'Ouest, voir : M. Hilgers, « Politiques urbaines, contestation et décentralisation Lotissement et représentations sociales au Burkina Faso », art. cit., p. 216.

⁵⁹ Notes de terrain, soirée au bar avec le *constable* Waliko Chiwonda et Matthew Balaka, 28 octobre 2018.

⁶⁰ Note de terrain, marché central de Ndirande, 20 juillet 2018.

government or the side of the law when they commit a crime. They say that we should not tell them when they do illegal things... that we should understand them. It's not easy to arrest your friends. They will not understand and it can easily turn sour. If I have to arrest my friends or my neighbours, they say that I am not working for them... that I am betraying them, but they forget that I am supposed to enforce the law... [...] I can't be doing police work here anymore, I will have to move again.⁶¹

Une telle situation s'est présentée à l'inspectrice Margaret Chimande du bureau du CID de Ndirande en octobre 2017 :

Last week, a certain big man from my neighbourhood had his phone stolen, so, since he knows I'm a police officer, he came to my house to seek assistance. As I entered his number on my phone, I saw that the person who had stolen the phone had changed the profile picture without changing the number... but then I realised it was a friend of mine from the village bank. So, I went to her and told her I had identified her. At first, she was denying, so I told her, "Either you give back the phone or the police will come to take you to the station... I came to help you". She finally gave up the phone but after that, our relations were not so good... she said that I acted against her as a friend. But then she realised that I had helped her more than acted against her and we are good friends again. So, you see it helps to know people in the neighbourhood... but it can also complicate our relations.⁶²

Ces témoignages soulignent que les tensions entre « la loi et les sentiments⁶³ », inhérentes au travail de la police dans la plupart des sociétés, prennent une dimension particulière dans un tel contexte d'interconnaissance. En effet, les nombreux rapports personnels qu'entretiennent les policier·es et les gouverné·es au quartier ne font que renforcer la tendance déjà lourde à détourner les affaires du système judiciaire et des procédures bureaucratiques pour privilégier, comme dans le cas de Margaret et de son amie, un traitement à l'amiable. Les agentes ont d'autant plus tendance à favoriser ces arrangements qu'ils sont conscients que leur position au quartier, mais aussi dans les différents groupes sociaux auxquels ils appartiennent, dépend en grande partie de leur engagement à arranger les problèmes des uns et des autres d'une manière informelle.

*
* *

La personnalisation des rapports entre policier·es et populations gouvernées apparaît comme le résultat croisé de l'évolution du cadre doctrinal dans lequel s'exerce le travail de la police avec l'instauration du *community policing*, des stratégies populaires pour contrôler la ressource policière et « gagner » les affaires, mais aussi des pratiques quotidiennes des agent·es qui, autant par stratégie que par habitude, tissent des relations personnelles au sein d'une population au cœur de laquelle ils sont amenés à vivre. À travers elle, le capital social et le capital

⁶¹ Notes de terrain, Ndirande Madalo, 9 juillet 2018.

⁶² Notes de terrain, chez l'inspectrice Margaret Chimande, 9 octobre 2017.

⁶³ Je reprends la formule à Jeffrey Martin à propos du travail des policier·es dans les quartiers populaires de Taïwan. Comparable à bien d'autres métaphores employées par les sociologues et anthropologues pour décrire l'ambiguïté du travail policier, elle saisit parfaitement la place de l'intime dans les ajustements qu'opèrent quotidiennement les policier·es. Voir: J. Martin, "A Reasonable Balance of Law and Sentiment", art. cit..

bureaucratique, fortement liés au statut social des individus, jouent un rôle de plus en plus structurant dans l'arène policière locale. Ils pèsent autant sur la capacité des policier·es à faire leur travail au quotidien tout en menant une vie paisible dans le quartier, que sur celle des populations gouvernées à accéder au service policier. Tournons-nous désormais vers une autre évolution répondant à des logiques similaires – la marchandisation du service policier – particulièrement forte dans un contexte où les arrangements à l'amiable par lesquels se concluent les médiations policières offrent des opportunités financières conséquentes pour des agent·es insatisfaits de leurs niveaux de rémunération.

II. *Police business* : la marchandisation du service policier

La marchandisation des services publics en Afrique, généralement associée à une dynamique parallèle de privatisation par laquelle l'État décharge une partie de son activité sur une myriade d'institutions grises à la frontière entre le public et le privé, est souvent abordée à travers le vocable de la « petite corruption ». Jean Pierre Olivier de Sardan et Giorgio Blundo, pionniers dans l'analyse critique de la corruption des petits fonctionnaires en Afrique de l'Ouest la définissent comme l'usage détourné et illégal du point de vue du droit, ou illégitime du point de vue des gouverné·es, des ressources de l'État à des fins d'accumulation personnelle⁶⁴. La marchandisation du service policier au Malawi est pourtant loin de se résumer à de la corruption. Or, les moyens légaux de rentabiliser économiquement (et non seulement symboliquement) une position dans l'État font l'objet de moins d'attention de la part des sciences sociales que leurs pendants illégaux. Pourtant, les opportunités sont nombreuses. Au Malawi comme ailleurs sur le continent africain, l'organisation d'une grande partie de l'action publique sous forme de projets directement financés par la coopération internationale, fait des *per diem*, souvent plus rémunérateurs que les maigres salaires locaux, une source de revenus très recherchée⁶⁵. Avec un très faible accès aux séjours de terrain et aux séminaires loin de leur poste d'affectation, donc aux *per diem* et allocations qu'ils offrent, les policier·es se tournent toutefois vers d'autres mannes financières : non seulement en dehors du travail, en convertissant parfois leurs savoir-faire en matière de sécurité dans le privé, mais aussi dans le cadre de leur travail. Or, en plus d'articuler publiquement la rhétorique de « l'appropriation » de la police par la population et de favoriser ainsi la personnalisation des rapports policier·es, l'institution entretient également la confusion entre service public gratuit et service privé payant

⁶⁴ Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan, *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Benin, Niger, Sénégal)*, Paris : Karthala, 2007, p. 6.

⁶⁵ G. Anders, *Civil Servants in Malawi*, *op. cit.*, pp. 137–142. C'est également le cas des fonctionnaires éthiopiens qu'a suivis Mehdi Labzaé : *La terre est au gouvernement*, *op. cit.*, pp. 307–308. Voir aussi V. Ridde, 'Réflexions Sur Les per Diem Dans Les Projets de Développement En Afrique', *Bulletin de l'APAD*, n° 34–36, 2012 ; T. Bierschenk et al., *Courtiers en développement*, *op. cit.*

en s'engageant elle-même sur le terrain de la sécurité privée. Elle offre ainsi à ses agent·es des opportunités légales et « internes » d'accumulation tout en apportant un surcroît de légitimité à une marchandisation bien moins légale de l'ensemble de leur travail. En partie légitimés par les évolutions de leur mandat, les « services » apportés par les policier·es aux gouverné·es en facilitant l'arrangement à l'amiable de leurs disputes n'en restent pas moins souvent illégaux. La rémunération négociée avec les gouverné·es vient alors récompenser le risque pris par l'agent·e. Elle implique toutefois le déploiement d'un ensemble de précautions et de mécanismes de redistributions internes à l'organisation policière, destinés à se prémunir d'accusations de « corruption » dont les conséquences sur les carrières peuvent être désastreuses. À ce titre, les transactions financières autour du travail de police observées à Ndirande et Soche invitent à reconsidérer l'articulation entre corruption illégale et marchandisation légale du service public et entre accumulation illégitime et rémunération légitime. Qu'elles soient licites ou illicites, ces activités de rentabilisation, auxquelles s'ajoutent les petites activités commerciales développées avec plus ou moins de succès « à côté » du travail⁶⁶, sont loin d'être négligeables, dans la mesure où elles permettent parfois aux agent·es de doubler voire de tripler leurs salaires. Particulièrement généralisées, elles conditionnent en retour les rapports des gouverné·es à la police en faisant du capital économique une variable particulièrement discriminante pour accéder au service policier.

1. À la recherche des « *private duties* » : quand l'institution policière organise la privatisation du service policier

Qu'il s'agisse d'assurer la sécurité d'un mariage, d'une fête ou d'un meeting privé, la protection d'un magasin, d'une usine, d'un entrepôt ou d'un transfert de fonds, n'importe quelle personne ou entreprise privée peut recruter des *constables* ou sergents du département des *general duties*, équipés d'un fusil. Ces missions, appelées « *private duties* », ont émergé à la fin des années 1990. Elles s'inscrivaient alors dans le projet de transformation de l'institution et dans la refonte générale de la fonction publique orchestré par la Banque Mondiale au cours des années 1980-1990 : sa mise au « service » de la population d'une part, le développement d'activités génératrices de revenus et la délégation de ses coûts de fonctionnement sur la population d'autre part⁶⁷. Elles sont très recherchées par les policier·es qui en touchent directement la rémunération, mais également par les responsables du poste de police puisqu'une partie rentre directement dans leurs fonds de roulement. En 2018, leur coût a augmenté, passant de 8000 kwachas à 10000 kwachas (nets) pour un *constable*, de 12000 kwachas à 15000 kwachas pour un sergent·e et de 5000 kwachas à 10000 kwachas pour

⁶⁶ Voir chapitre II, pp. 198 et suivantes.

⁶⁷ Communication téléphonique avec un responsable de la formation policière à la Limbe Police Training School, 9 avril 2021. Sur la refonte du service public malawite : G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, op. cit.. On a vu également que le développement des structures locales du *community policing* fonctionnait sur une même logique de délégation des coûts de fonctionnement de l'appareil bureaucratique, voir pp. 290-295.

les caisses du poste qui les met à disposition⁶⁸. Une journée de salaire d'un *constable* et d'un sergent équivalant respectivement, après l'augmentation de 2018, à environ 5000 kwachas et 5500 kwachas, l'attrait pour les *private duties* est évident. Plusieurs agent·es m'ont d'ailleurs confié que la facilité d'accès aux *private duties* peut constituer un élément important pour déterminer l'attractivité d'un poste de police. Ayant l'une des principales zones industrielles de l'agglomération de Blantyre sous sa responsabilité, le poste de Ndirande est particulièrement intéressant sur ce point. Une grosse poignée d'agent·es part quotidiennement en *private duty* pour garder les usines et entrepôts environnants. Réputé difficile, le quartier n'en reste donc pas moins attractif pour les policier·es. Les opportunités de *private duties*, qui peuvent arriver à tout moment, expliquent d'ailleurs, au moins autant que l'esprit de corps et de camaraderie aussi développé dans la police malawite que dans les autres polices du monde⁶⁹, pourquoi un grand nombre d'agent·es passent leurs journées de permission à jouer au *bawo*⁷⁰ à l'entrée du poste de police en compagnie de leurs collègues en service. Un matin, le *constable* Wilson Chawonga, que je retrouvais presque tous les jours devant le poste de Ndirande, même pendant ses repos, me résuma assez bien cette idée :

I am getting bored at home... and my friends are here. I don't like to drink so... I won't spend my time in a shebeen with drunkards. That's why I like to come here. But I'm also here to help. Police work is 24/7, there is always something... and maybe there will be an opportunity for private duty today. If I'm around, I'm more likely to get it⁷¹.

Cette privatisation du service policier est devenue un paramètre central des rapports qu'entretiennent les gouverné·es à l'institution. Parmi les groupes sociaux dont les rapports avec la police sont les plus compliqués, elle sert très souvent d'argument pour dénigrer le travail des policier·es. C'est ce qui ressort de l'échange suivant, que j'ai eu avec un groupe de jeunes chauffeurs de bus, vendeurs de rue et call-boys de la gare routière de Ndirande, alors qu'un policier qui passait dans la rue me saluait de loin :

Paul: You know this guy? He is a police officer.

Ken: Ah no this one is not a police officer!

Paul: I tell you. He works at Ndirande police station.

Ken: *Ayi iwe!* [*Ah non!*] This one is just a guard. It's my boy! (*il rit*) Police officers they need an office... this one is just walking around, can you see? I can have him to guard my house if I want. But I already have a guard: my dog! (*il rit*) This one is not better than my dog!

Jossam: Paul, you have to take note here. That's very important for your research. Here, we don't fear the police. We only fear the army. But these guys? No. They are the same as G4S *chan chan*⁷²... there are so many "security" here in Malawi. They are the same. If I go to the police station and I say "I want a guard", not a police officer right, a *guard*. We only say "police officer" when they arrest us... "oh please *bwana*, please officer... don't hit me *chan chan*". To avoid trouble, you see? But when we are out. These are just our guards. If I go to the station, I can have one for myself. I'll walk around in the streets like I'm walking my dog. (*tous éclatent de rire*) I

⁶⁸ La valeur du kwacha malawite n'a, quant à elle, pas profondément changé sur la période, demeurant autour de 750 kwachas pour un euro.

⁶⁹ R. Reiner et al., *The politics of the Police*, Oxford University Press, 2019, pp. 173–174.

⁷⁰ Sorte d'awalé.

⁷¹ Notes de terrain ; poste de police de Ndirande, 5 octobre 2017.

⁷² G4S est une compagnie de sécurité privée britannique qui a pignon sur rue au Malawi comme dans de nombreux pays africains, offrant des services de gardiennage aux particulier·es et aux entreprises.

go there and they will tell me: “Ok, for a man only it’s 3000 and 8000 for a man with a gun.” So, what am I paying for? The gun!”⁷³

Recrutables à l’envie pour des activités jugées dégradantes, les policier·es ne seraient pas différents des gardes domestiques privées. Comparés à des chiens de garde, animaux particulièrement méprisés et maltraités au Malawi⁷⁴, ils ne mériteraient ni le respect ni la reconnaissance normalement accordée aux représentants de l’État. À cette mise à disposition avilissante et aux revenus faibles et réguliers des fonctionnaires, mes interlocuteur·es au quartier, pleinement engagés dans l’économie de la rue, opposaient une vie non seulement plus aventureuse, mais aussi plus libre⁷⁵. La question de l’appropriation privée des agent·es est au cœur des « discours cachés » sur la police, tenus dans l’entre-soi des espaces de sociabilité, mais elle rythme aussi les affrontements entre policier·es et protestataires lors des manifestations. Envoyé pour réprimer une mobilisation des travailleurs du secteur des minibus qui avaient bloqué la rue principale de Ndirande en juin 2017, le *constable* Willie Makolo se souvenait des insultes que les manifestants lui lançaient ainsi qu’à ses collègues :

When we arrived on the spot, there were some trees, stones and burning tyres blocking the road. And people were chanting. They were probably twenty to thirty. [...] They were there chanting on us, calling us “zopusa” [*idiots*] *chan chan*... they were saying, “Ah we are not afraid of you! Come, we’ll deal with you.” They were calling us “awoonda” [*maigrelets*]. They always say that when there is a riot. “Hey *awoonda*. When is the last time you have eaten food? How much is the government paying you? We can pay you twice as much!... Be my private guard! You are my dog!”⁷⁶

Mais, on l’a vu, si la figure du policier sous-payé, en recherche constante d’opportunités financières, fait l’objet de nombreuses moqueries, voire de plaintes, ce n’est pas seulement en raison de l’existence des « *private duties* » et de la propension des policier·es à les accumuler. C’est aussi et surtout que la grande majorité des actions entreprises par les policier·es dans le cadre de leur travail, présentées comme des « services rendus » aux gouverné·es qui les sollicitent, leur offrent l’occasion de dégager un revenu qu’ils négocient parfois, mais peuvent aussi extorquer aux gouverné·es⁷⁷.

⁷³ Notes de terrain, Ndirande *upper-tavern*, 17 octobre 2017.

⁷⁴ H. Englund, *Human Rights and African Airwaves*, *op. cit.*, pp. 45–47.

⁷⁵ Sur la figure de l’aventurier comme modèle de réussite dans les quartiers populaires d’Afrique de l’Ouest, voir : S. Bredeloup, « L’aventurier... », art. cit..

⁷⁶ Entretien cité, *constable* Willie Makolo, 15 octobre 2017.

⁷⁷ Chapitre V, p. 437.

2. Policier·es d' « affaires » : stratégies d'accumulation et registres de légitimation

Depuis la libéralisation politique des années 1990 puis les successions de scandales jusqu'à celui du « *Cashgate* » en 2013, le plus gros détournement de fonds publics de l'histoire du pays, la question de la « corruption » est plus que jamais au cœur de l'agenda politique et médiatique. Son évaluation par des indicateurs prétendument objectifs conditionne notamment le versement de l'aide dont dépend grandement le budget du pays⁷⁸. Les accusations de corruption sont devenues l'une des modalités privilégiées de la critique des gouvernements successifs par les partis d'opposition et les associations dites de la « société civile », mais aussi de régulation des conflits internes à l'institution, hiérarchiques ou entre collègues. Elles peuvent également provenir des gouverné·es mécontents de la façon dont les agent·es gèrent leurs affaires⁷⁹. Tout l'enjeu des techniques et discours de justification déployés par les agent·es au quotidien réside alors dans l'établissement d'une stricte séparation entre les stratégies d'accumulation des agent·es et la « corruption » *stricto sensu*.

Un bon « business » doit rester caché : de la rumeur à l'observation des faits

Billets glissés dans les papiers du véhicule lors d'un contrôle routier ou discrètement échangés lors d'une poignée de main devant le poste de police, transactions financières opérées par téléphone sans laisser de trace, etc. Les stratégies déployées par les policier·es pour rentabiliser leur travail sont aussi variées qu'elles demeurent essentiellement cachées.

De fait, à l'instar de la plupart des chercheur·es approchant la question de la corruption par la méthode ethnographique, je suis pour un temps resté cantonné à une « sociologie de la rumeur⁸⁰ », recueillant de nombreux témoignages sur des pratiques qui me demeuraient largement invisibles. Un soir, alors que je m'en plaignais devant lui, le sergent Isaac Kungwezo du bureau des *prosecutions* de Ndirande réagit : « *Paul, you can't see. Even if it's done here, while you are there, you can't see. It must remain hidden. If you want to maintain a profitable business, keep it quiet and hidden*⁸¹ ». Il faut dire que les exemples de carrières ascensionnelles interrompues par des affaires de corruption sont légion dans les petits commissariats de quartier comme celui de Ndirande. Les postes d'encadrement intermédiaire sont largement occupés par des gradés mutés suite à dénonciation de leurs écarts par un collègue rival, un chef jaloux ou d'une personne lésée. C'était le cas de l'IBO de Ndirande, la *superintendante adjointe responsable de l'investigation branch*. Ancienne responsable de la *traffic branch* du

⁷⁸ Voir les différents travaux de Gerhard Anders sur le sujet : G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, *op. cit.*, pp. 124–130 ; G. Anders, “The normativity of numbers in Practice”, *art. cit.* ; G. Anders et al., “Corruption and the impact of law Enforcement”, *art. cit.*

⁷⁹ Voir aussi d'autres situations comparables sur le continent africain : M. Göpfert, *Policing the Frontier*, *op. cit.*, pp. 126–131 ; O. Owen, “The Police and the Public”, *art. cit.*, pp. 74–75.

⁸⁰ G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan, *État et corruption en Afrique*, *op. cit.*, p. 9.

⁸¹ Entretien, sergent Isaac Kungwezo, Ndirande, 5 novembre 2019.

commissariat central de Limbe et promise à une belle carrière, elle fut rétrogradée en 2016 à la tête de l'IB de Ndirande pour avoir dissimulé la responsabilité d'un accusé dans un accident de voiture en falsifiant le procès-verbal. Le plaignant lésé, disposant de connexions politiques au sein du parti au pouvoir, était parvenu à faire pression sur l'accusé qui avait avoué le pot-de-vin, précipitant la déchéance de la policière⁸². Ces histoires, connues de tous, animent régulièrement les conversations privées entre collègues. Elles rappellent à chacun que, si faire de son travail une activité commerciale est bel et bien la norme, cela doit se faire en respectant un certain nombre de précautions et de procédures.

« *Police service is not free* » : tirer profit du manque de moyens

Tous les échanges d'argent entre policier·es et gouverné·es ne sont pas pour autant cachés. Bien au contraire des petites sommes passent quotidiennement de main en main avec une banalité que les discours habituels sur la corruption invisible n'expliquent pas⁸³. Lorsque je lui demandais ce qui justifiait les sommes parfois importantes données aux policier·es par les plaignant·es en cours d'enquête, le *constable* Mike Chimwana m'expliqua :

Mike: This money is not really for us, but it's for the complainant.

Paul: What do you mean?

Mike: The small money we receive for an investigation... it's not for our personal expenses but it's for the work we do. They say police service is free. But it's not true! Investigation cost money and we are lacking everything to do our job! So, I'm sorry to say that but if you want your case to be investigated properly you will have to provide transport for the officers, airtime to make phone calls...⁸⁴

Pour le Mike comme pour l'ensemble de ses collègues questionnés sur le sujet, le manque de moyens disponibles pour réaliser de « vraies » enquêtes justifiait en grande partie la mise à contribution financière des gouverné·es⁸⁵.

Cette absence de moyens se manifeste quotidiennement au poste de police. Par exemple, lors de mon séjour, le poste de Ndirande et les deux unités rurales sous sa responsabilité disposaient de deux véhicules, dont un était réservé aux déplacements de l'*officer in charge* et l'autre était quotidiennement utilisé pour conduire les accusés à la prison centrale ou au tribunal. Ils tombaient fréquemment en panne, comme le regrettait amèrement l'un des chauffeurs, qui devait toujours se garer en pente pour être sûr de pouvoir démarrer malgré la batterie à plat⁸⁶. La possibilité même de se rendre sur une scène de crime résidait donc essentiellement sur la capacité des plaignant·es à payer le transport. Lorsque j'étais présent, mon véhicule personnel, avec lequel il m'arrivait de me rendre au poste de police, faisait, l'objet

⁸² Notes de terrain, Ndirande, 20 juillet 2018.

⁸³ Des observations similaires ont été faites dans le cas de l'Éthiopie par Mehdi Labzaé : *La terre est au gouvernement*, *op. cit.*

⁸⁴ Notes de terrain, Ndirande, 20 juillet 2018.

⁸⁵ Il s'agit là d'un constat partagé par plusieurs ethnographes du travail policier en Afrique. Voir : J. Beek, *Producing Stateness*, *op. cit.*, pp. 35–36 ; J. Siméant, *Contester au Mali*, *op. cit.*, pp. 73–74, à propos de l'obtention des autorisation de manifester auprès des services policiers.

⁸⁶ Notes de terrain, patrouille de nuit, Ndirande, 29 septembre 2017.

de sollicitations continues. Elles m'ont permis de mesurer les conséquences de ces limites matérielles sur l'activité policière. Au début de mon terrain, les agent·es qui me prenaient pour un expert envoyé par la hiérarchie pour évaluer les performances sur le terrain, s'en plaignaient quotidiennement auprès de moi et insistaient pour que je fasse remonter leurs « problèmes ». On l'a vu avec le cas de Bale discuté plus haut, le manque de budget force par ailleurs les policier·es à partir en quête de « bons samaritains » qui peuvent subventionner leur action. L'essentiel du matériel utilisé au poste de police de Ndirande a ainsi été donné : en 2019, l'ordinateur du nouveau bureau du *community policing* a été offert par un riche entrepreneur de Ndirande, de même que la chaîne Hi-Fi qui tournait en continu dans le hall d'accueil lorsque l'électricité était disponible. Francis Mponera, en qualité de *community policing coordinator*, passait une partie importante de son temps de travail à chercher des fonds, notamment pour organiser ses meetings de sensibilisation et autres événements dans le quartier. On l'a vu par exemple, la construction du nouveau bâtiment accueillant la *victim support unit*, les bureaux du *community policing* et celui des *prosecutions*, initiée par les efforts du *community policing forum* a été finalisée en 2019 grâce aux investissements de l'opérateur téléphonique TNM et de l'enseigne de bière de maïs Chibuku ; tous deux obtenus grâce au travail de recherche de fond de Francis⁸⁷. Au-delà du seul cas de Ndirande, l'exemple souligne l'importance prise par le mécénat privé dans l'action de l'État.

Dans ces conditions, solliciter l'action policière impose aux plaignant·es d'effectuer un calcul économique : évaluer la valeur d'un bien volé ou estimer financièrement le préjudice subi, puis le comparer au coût de l'intervention policière et à ses chances de succès. Lorsque leur affaire impose une enquête, les plus pauvres ne prennent même pas la peine de solliciter la police tandis que nombre d'autres, comme Mercy ci-dessous, finissent par jeter l'éponge face à des procédures devenant trop coûteuses et que les policier·es continuent de repousser dans le temps.

Encadré VI-6 : Une affaire trop coûteuse

Mercy, une jeune femme résidant dans le quartier très populaire de Zambia, en contrebas de Ndirande, a porté plainte fin septembre 2019 pour le vol d'un tapis d'une valeur de 75000 kwachas. Elle soupçonne les membres du « gang » de son frère qui passent régulièrement chez elle et qui vivent en grande partie grâce à la revente des biens qu'ils volent chez les particuliers. L'enquête est *a priori* très simple puisqu'il suffit de se rendre au domicile d'un ami de son frère, que Mercy, menant sa propre enquête, a fini par indiquer aux policiers. Mais après quatre semaines, le tapis n'est toujours pas retrouvé et aucune arrestation n'a été organisée. Deux soirs différents, trois policier·es se sont rendus à pied sur place, mais ont à chaque fois constaté que les jeunes hommes à l'intérieur étaient trop nombreux et trop ivres pour intervenir. Après la seconde tentative avortée, le *constable* Adam Maploti m'explique : « *You know how difficult it is to plan arrests like that. These guys are numerous and they seem to be tough. We can't just go like that, so we have to wait to plan a raid. We need a car and a squad to do it at night. But, as you know, one vehicle is down and*

⁸⁷ Voir aussi, chapitre III, p. 291.

the other was used for other purposes... it's always like that. We plan a lot of things but we have no resources⁸⁸. »

Mercy, qui pendant les premières semaines appelait régulièrement Adam pour se tenir au courant de l'affaire, finit par se résigner lorsqu'elle apprend, toujours par ses propres moyens que son tapis est à Lilongwe, la capitale située à plusieurs centaines de kilomètres de là, et qu'il faut payer les frais de transport pour que deux agent·es se rendent sur place : « *I have already spent almost 50 000 kwachas for them to trace the carpet and I am the one who found where it was. And now they have not gone to arrest these guys. I'm desperate now. It will cost almost ten thousand more for the trip to Lilongwe and I can't even know if they find my carpet. I've decided to stop wasting my money, maybe one day they will call saying that my carpet was found.*⁸⁹ »

S'ils déplorent ce manque de moyens, les policier·es savent également tirer profit d'une situation qui vient en partie justifier les échanges monétaires quotidiens avec les plaignant·es. Les conditions de conduite et de poursuite des enquêtes font ainsi l'objet de marchandages répétés dans lequel les agent·es entretiennent le flou autour du coût réel de leurs opérations. Plutôt que d'exiger un montant fixe en début d'enquête, ils préfèrent par exemple demander « combien » le plaignant·e « peut dépenser » tout en s'autorisant à solliciter des réapprovisionnements en cours d'enquête. Ils adaptent alors leur manière de travailler et hiérarchisent la priorité des affaires qu'ils gèrent en grande partie en fonction de l'argent que les plaignant·es sont disposés à mettre, tout en s'assurant une marge personnelle (voir aussi *infra* Encadré VI-7). Cette première prise de contact avec les plaignant·es introduit l'idée d'une marchandisation du service policier et justifie les transactions moins licites qui suivent, notamment les « récompenses » reçues une fois le travail accompli.

« If people see that you are not corrupted, then they'll give you a reward »

Ma présence au poste de Ndirande se banalisant peu à peu et mes relations avec certains agent·es se consolidant, j'ai commencé à recueillir des récits à la première personne sur les différentes rémunérations que les agent·es parvenaient à tirer de leur travail (Encadré VI-7), voire à observer des transactions financières entre les gouverné·es et les agent·es en charge de leur affaire (Encadré VI-8). Ces témoignages étaient précieux pour évaluer la variété des modalités d'accumulation monétaire des policier·es, mais aussi les registres de justification qu'ils mobilisaient pour les distinguer de la « corruption ».

Encadré VI-7 : Distinguer *business* et travail de police

En début d'après-midi, je retrouve le sergent Waliko Chiwonde au bureau du CID que nous quittons, après trois dépositions de détenus soigneusement rédigées à la main, pour suivre quelques affaires dont il a la charge dans le quartier. En sortant du poste de police, nous croisons le sergent Marvin Beza, son plus proche collègue au bureau du CID qui lui souffle en riant : « *Iwe. Just share the money you'll make today* ».

Marvin fait notamment référence à l'une des affaires que suit Waliko, concernant le vol d'un portefeuille pendant une bagarre dans un bar. Waliko m'explique avoir touché 5000 kwachas

⁸⁸ Notes de terrain, Ndirande, 14 octobre 2019.

⁸⁹ Conversation téléphonique avec Mercy, 20 octobre 2019.

du plaignant pour rédiger le rapport nécessaire à la déclaration de vol, dont 2000 kwachas de « récompense » qu'il a partagés avec le DCIO, responsable du bureau du CID :

Waliko: For administrative documents like that, the police report costs 3000 kwachas but it can cost much more. To report stolen goods valuing more than 1 million, it costs 70 grounds.

Paul: So, the more important the stolen amount is, the more you can get as a “reward”?

Waliko: No, the money we get is not necessarily related to the stolen amount. It's not something we ask from the complainant... we can't do that. But it's the guy who gave us 5000 and told us to keep the change, as a reward. But we don't necessarily get something. Sometimes, we won't get anything from big thefts and small cases can bring more money.

Notre périple débute par des renseignements pris sur une affaire de vol dans un hôtel de la gare routière de Ndirande. S'ensuit une tournée de plusieurs *shebeens* du quartier où Waliko a pris l'habitude de récolter ses informations et où il laisse aux jeunes hommes présents de quoi se payer un shot de *kachasu*. Puis, nous nous rendons chez une plaignante. Il s'agit d'une ancienne voisine qui l'a contacté personnellement, car un homme refuse de lui rembourser les 350 000 kwachas qu'elle lui a avancés. Waliko appelle l'homme en question, récupérant au passage un billet de 100 kwachas pour le coup de fil. Celui-ci prétend être malade et indique qu'il le recontactera demain matin pour prendre un rendez-vous. La femme propose de nous payer le transport pour que nous allions directement le chercher, mais Waliko refuse, me confiant une fois partis :

Waliko: I can't waste my time with that case. It's not a police case but a civil case.

Paul: Ok fine but what will you do?

Waliko: What I can do is to make her come to the station and tell her to go to court.

Paul: Why didn't you just tell her on the spot?

Waliko: I wait until that guy tells me when he will be available to come. I can still assist her by confronting them at the station and make the guy pay back his loan.

Paul: Can you arrest him?

Waliko: Ah no. I don't need to go that far. And if I take him to custody, he can even sue me for unlawful detention...

Paul: But I've seen that happening, people can spend one or two days in the cell for these cases.

Waliko: This is unprofessional, mainly general duties do that, but not in CID. In CID we handle important cases, I can't waste my time with that, and time is precious.

Paul: 350 000 kwachas is a lot of money... Isn't it a big case? I imagine there is some little money to get from that.

Waliko: Yes, maybe 50 grounds. That's why I say that I will still try to assist her, I will call them and make them confront. Like a mediation. See what the guy can promise to pay. Find a solution so that both parties can be satisfied, if I fail, I will see if she wants to go to court. I'll explain the procedure to her. If she is satisfied, she will probably give me something.

Paul: You will confront them at the office?

Waliko: Yes, but outside.

Paul: Can't you do that inside?

Waliko: I can if I want but it's not the procedure. At the office we take depositions for police cases only. As I said, this one is a civil case. It's not real police work. But I'm assisting that woman because she asked me to do it. So, I keep it outside.

Paul: Waliko, how much money can you make, combining all the rewards you receive from the people?

Waliko: It can be 100.000, sometimes even more... up to 200 something. But it depends a lot on how you interact with people. If you are professional and people can see that you are not corrupted, that's when they will give you a reward.

Paul: So, for you, these rewards are not considered as corruption?

Waliko: Ah no. Corruption it's when an officer receives some money while the case is still pending, in order to influence the outcome. But here the money I received is just a reward as it comes after the case is settled. It's just a matter for people to appreciate the work I am doing⁹⁰.

Étudiant les transactions monétaires entre policier·es et gouverné·es lors des contrôles routiers au Ghana, Jan Beek rappelle qu'elles impliquent la mobilisation d'une pluralité de registres de pratiques et de discours de justification (économique, moral et légal) de manière à ne « subvertir complètement ni la loi ni l'ordre social⁹¹ ». Comme leurs homologues ghanéens, les policier·es de Ndirande mobilisent d'abord systématiquement les références à la loi, aux « procédures » et à l'impératif de « professionnalisme » pour distinguer ces modes d'accumulation de la « corruption » proprement dite. Même lorsqu'ils sortent du cadre officiel de leur travail pour prendre en charge une affaire qui ne relève pas du « travail de police » à proprement parler, le droit fournit ainsi un cadre à leur action. Dans le cas ci-dessus par exemple, Waliko ne s'autorisait pas à appréhender l'homme qui devait de l'argent à son amie et à le détenir en cellule pour le forcer à rembourser sa dette, car il s'agissait à ses yeux d'une pratique « non professionnelle » mais aussi « illégale », qui pouvait se retourner contre lui si l'homme s'avérait avoir des relations en haut lieu. Mais cette référence plus ou moins stricte au répertoire juridique reste soumise à l'interprétation que l'agent·e se fait de la situation et du comportement des parties impliquées dans une affaire. Waliko estimait par exemple ici qu'il n'aurait pas besoin d'en arriver à ce type de contrainte illégale. Toutefois, face à certains accusé·es réticents, les policier·es évaluent les risques qu'ils disposent de contacts en hauts lieux avant de sortir plus franchement du cadre légal.

Cette appréhension des risques pour leur carrière en cas d'accusation les amène par ailleurs à définir un certain nombre de procédures qui délimitent les contours de leurs pratiques d'accumulation. La première consiste à ne pas réclamer son dû, mais à recevoir la rémunération comme une « récompense » offerte de bonne grâce par les gouverné·es. La négociation du montant se fait alors essentiellement de manière tacite. Si le policier·e ne s'autorise pas à exiger explicitement un montant fixe, le plaignant·e « satisfait » doit savoir estimer la valeur du travail fourni pour engager une relation qui lui sera bénéfique à l'avenir. La seconde est de l'accepter seulement quand l'affaire est bouclée, de manière à se prémunir de toute accusation d'avoir été influencé. Une troisième s'observe dans la délimitation du territoire du poste de police. Lors de mes passages à Ndirande et Soche, jamais les échanges monétaires ne se tenaient dans les bureaux, mais étaient toujours réalisés dehors, voire parfois *a posteriori* de la médiation par

⁹⁰ Notes de terrain, après-midi avec le sergent Waliko Chiwonde, 24 octobre 2019.

⁹¹ J. Beek, "Money, Morals and Law. The Legitimacy of Police Traffic Checks in Ghana" in J. Beek et al. (eds.) *Police in Africa: the street level view*, London : Hurst, 2017, p. 247.

envoi téléphonique. Pour chaque affaire, les policier·es entraient et sortaient du bâtiment pour aller chercher les personnes concernées puis les raccompagner dehors une fois l'arrangement scellé. Lorsqu'un matin à l'IB de Ndirande, je demandais pourquoi le *constable* Justin Tembo raccompagnait plaignant et accusé hors du poste de police et passait quelques minutes à échanger avec eux avant de revenir, ma question provoquait le rire gêné des agent·es réunis dans le bureau ; avant que le responsable n'ordonne au sergent à mes côtés de me répondre :

Sgt: Paul! This is special assistance. [...]

Paul: (*je le relance à voix basse quand l'activité a repris dans le bureau*) You said it was for special assistance?

Sgt: Yeah... (*il rit*) We walk them out to show that we provide a good service. You know... If they are satisfied... they can be thankful...

Paul: And you can't do that inside?

Sgt: Ah no! That would be seen as corruption.⁹²

Cette séparation spatiale des pratiques policières concernait également les types d'affaires que suivaient les agent·es : les affaires privées devaient ainsi être gérées en dehors des locaux où seules les « vraies affaires policières » étaient prises en charge. La distinction entre ce qui devait être géré dans et hors des bureaux était particulièrement importante au département du CID auquel appartenait Waliko et dont les agent·es prenaient en théorie exclusivement en charge les affaires pénales les plus sérieuses, qui ne devaient pas être réglées par une simple médiation comme le faisaient les *general duties*. Au sein du CID, l'expression « gérer une affaire [pénale] comme un GD » désignait d'ailleurs le fait de recourir à la médiation pour arriver à un arrangement à l'amiable. Elle était fréquemment employée par les gradés comme un sarcasme pour critiquer leurs subordonné·es qui n'auraient pas bien fait leur travail. Lors d'une leçon dispensée à ses agent·es à qui il reprochait de privilégier le « *business* » sur le « vrai travail de police » (voir *infra* Encadré VI-10), le chef du bureau de Ndirande s'en prenait dans ces termes à un jeune *constable* : « *Bottie is my GD. (rire) Last week he handled a case like they do in IB! He talked with the suspect, then he talked with the relatives... they agreed on something and he released the suspect on bail. With no attention to recover the lost properties!* (rires)⁹³ ». Dans ce département, savoir distinguer ce qui relevait du travail de police ou à l'inverse d'un simple extra et d'un service personnel était donc plus qu'ailleurs un signe de « professionnalisme ».

Reçue dans ces conditions, la récompense est d'autant plus considérée comme légitime qu'elle vient consacrer le travail bien fait et atteste du « professionnalisme » de l'agent. C'est ce que m'expliquait encore plus clairement le *constable* Chifundo Kachimanga pendant une soirée passée dans un bar de Chinseu entièrement aux frais de deux plaignants dont il venait de régler l'affaire par une arrestation qu'il estimait « parfaitement menée » :

Chifundo: Paul! We did a very very good job! That was a good arrest!

Paul: What makes you say that?

⁹² Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *investigation branch*, 5 juillet 2018.

⁹³ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau du CID, 3 juillet 2018.

Chifundo: Look! (*Il me montre alors les six bouteilles de Carlsberg vides alignées sur le comptoir devant lui et la septième qu'il tient dans la main. Puis, faisant référence aux deux plaignants assis à côté :*) Can't you see? All that is offered by these guys! They have appreciated the work we did. And I can tell, we have been acting very professionally. Some officers would have asked them, "ah buy me this, buy me that!" But not us. What we did was just doing our job! They just offered the drinks as a reward, to appreciate the work. Now we are drinking, because we have worked professionally.⁹⁴

Comme en attestent les propos de ces deux agents, les policier-es ont parfaitement digéré les injonctions au « professionnalisme » portées par les réformes, les adaptant au passage pour y faire correspondre leurs techniques d'accumulation monétaire⁹⁵. Leurs discours de justification mobilisent d'ailleurs une autre rhétorique centrale de la réforme policière : celle d'une police au « service » de la population. C'est au nom de ce service que la qualité du travail est appréciée, mais aussi que les actions entreprises par les policier-es se monnaient avec des gouvernée-es transformés en « client-es ». La mobilisation de la rhétorique du service et de l'assistance à la population au service de la marchandisation du travail policier avait rarement été aussi claire qu'un samedi, alors que je me retrouvais seul au bureau du CID avec un jeune *constable*. Libre d'agir comme il le souhaitait en l'absence de ses chefs, avec un accusé très pauvre et apparemment désespéré, présentant donc peu de risques de disposer de contacts puissants pour dénoncer ses pratiques, l'agent se permettait de monnayer ouvertement ses services (Encadré VI-8). Ce fut l'unique fois qu'une telle transaction se déroulait, sous mes yeux, au sein des locaux.

Encadré VI-8 : Monnayer le « service » policier

Le *constable* Godfrey Juvesimo est en charge d'une affaire pour laquelle l'accusé a été arrêté et mis en cellule la nuit dernière. Il profite de la matinée au calme pour s'entretenir avec lui dans le bureau vide du CID. Il le fait entrer dans le bureau et asseoir par terre.

L'homme, âgé d'une bonne quarantaine d'années est chauffeur de camion entre Blantyre et Dar Es Salaam. Il est accusé par son patron d'avoir orchestré la disparition des marchandises qu'il transportait lors de son dernier trajet. Le patron refuse toute discussion et veut porter l'affaire devant les tribunaux. Le policier lui annonce d'emblée que s'il va au tribunal, il risque gros. Si son patron a des relations là-bas et en l'absence de preuves formelles ce sera parole contre parole. Il risque donc fortement de finir en prison.

L'homme répète qu'il est innocent, qu'il a une famille et qu'il ne peut pas aller en prison. Il se met à pleurer. Le policier le coupe et lui demande : « *Aise, mulindi ndalama zingati* » (Combien tu as d'argent ?) L'autre semble interloqué et lui demande de répéter. Le policier précise et lui demande combien d'argent il est prêt à payer pour qu'il l'aide à le sortir de là. S'en suit une longue négociation au bout de laquelle le suspect s'engage à lui verser 20 000 si le policier parvient à le libérer. Il est ensuite renvoyé en cellule. Le *constable* se tourne alors vers moi :

Godfrey: You see, I am assisting this guy.

Paul: Assisting him? What do you mean? It seems to me that you are making a *business* here...

⁹⁴ Notes de terrain, Ndirande, 25 octobre 2019.

⁹⁵ On retrouve là un trait caractéristique des fonctionnaires malawites identifié par Gerhard Anders dans le cas de l'affaire dite du « Cashgate » : G. Anders, "The normativity of numbers in Practice", art. cit.

Godfrey: (*il rit*) Yeah... but if I don't do anything... this guy will be put in prison for sure. These stories happen quite often and his boss is decided to send him to court. His only solution is to get our assistance.

Paul: Ok... so how will you proceed?

Godfrey: I'll have to talk with the officer in charge of the case so that we free this one on bail. The investigation will never conclude anything so we should not take this one to court with no clue. We will find a way to make the complainant understand.⁹⁶

3. *Business* et division sociale et sexuelle du travail au poste de police

La marchandisation du service policier favorise largement les gouvernés ayant les moyens de payer et agit comme une barrière difficilement franchissable pour les plus démunis. Les activités policières les plus rémunératrices – affaires « juteuses » ou *private duties* – font néanmoins l'objet d'une compétition tout aussi inégale entre collègues. Se dessine alors une division sexuelle et social du travail au poste de police à travers laquelle s'opère la distribution des affaires.

Les inégalités d'accès aux affaires juteuses

La fracture la plus importante existe d'abord entre les policiers et les policières. La division du travail au sein de l'institution policière est, en effet, extrêmement genrée. Comme l'indique le tableau 19 en annexe 4 présentant la répartition des agentes du poste de Ndirande en 2017 dans les différents départements, les femmes sont surreprésentées dans ceux où le travail de bureau est dominant – administration, archives, radio et, dans une moindre mesure, *prosecutions* – tandis que les hommes briguent les départements comme le CID et la police routière où les compétences de terrain et l'usage de la force sont plus centraux. Mais au-delà de cette répartition formelle et largement imposée par la hiérarchie policière, l'essentiel du travail quotidien est réalisé par des groupes de travail informels qui peuvent parfois transgresser les frontières des départements. Ceux-ci sont exclusivement unisexes. Même dans les départements comme le *general duties* où la répartition hommes-femmes correspond à celle de l'ensemble de l'institution, les femmes sont très largement cantonnées aux activités de bureau et restent à l'intérieur du poste tandis que leurs collègues arpentent les rues du quartier, mènent les enquêtes et procèdent aux arrestations. Les responsables eux-mêmes leur octroient essentiellement les affaires qui demandent le moins de travail de terrain. Elles sont par ailleurs plus largement affectées aux tâches associées au « *welfare* », dont les hommes sont en grande partie déchargés : organisation des mariages des collègues, souvent célébrés dans l'arrière-cour du poste de police (voir *infra*), et des funérailles d'éventuels collègues décédés, collecte de fonds et visites à l'hôpital pour les collègues blessés, etc. C'est aussi à travers le prisme du genre que l'on peut interpréter l'antienne des policiers, « *Police Work is 24/7* » : l'essentiel du travail policier effectué en dehors du temps de travail officiel est en effet réalisé par des

⁹⁶ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau du CID, 21 juillet 2018. Je n'ai pas été en mesure de savoir comment cette affaire s'est finalement conclue.

hommes tandis que les policières, bien plus contraintes par les tâches ménagères, rentrent généralement chez elles après leur service. De même, si les femmes participent largement aux patrouilles de jour, dont elles ont parfois officiellement la responsabilité lorsqu'elles sont les plus gradées de l'équipe, c'est en pratique toujours des hommes moins gradés qu'elles qui les dirigent. Toutes les activités nocturnes sont quant à elles réservées aux hommes⁹⁷.

Comme le suggérait par exemple en entretien Catherine N'gongoma, superintendante adjointe responsable de la VSU de Ndirande, cette situation découle en partie d'inégalités structurelles d'accès à la connaissance du quartier et de sa population entre les hommes et les femmes et, de ce fait, aux affaires les plus « intéressantes » :

It's not easy for women police officers to be available for police duties as men are. Women stay at home much more than men. We go for groceries, prepare food... while men can be outside, drinking beers in bars. That's where they hear more stories about crime... But for a woman to go to these places is not good. Only prostitutes go into bars... A police woman cannot be found in such places. [...] And as police officers usually conduct arrests at night, mostly men are available at that time because as I said, women are at home⁹⁸.

La grande majorité des policières s'accommode toutefois de cette situation sans broncher, à l'exception de certaines agentes du CID particulièrement investies dans des activités jugées masculines. À l'instar de la sergente Miriam Zinyongo avec le *constable* Henry Phalowa (voir *infra* Encadré VI-9), elles vont même jusqu'à confier à leurs collègues masculins les affaires qu'elles reçoivent, en arguant qu'ils sont plus compétents qu'elles pour le travail d'investigation et d'appréhension des suspects. Mêmes les gradées laissent bien souvent la direction des patrouilles dont elles officiellement à des hommes moins gradés qu'elles. Lorsque je l'interrogeai sur le sujet, la sergente Chisomo Jaily, qui avait confié à jeune *constable* la tête de la patrouille que j'accompagnai alors qu'elle était en poste dans le quartier depuis douze ans, m'expliqua :

Men know the neighbourhood much better than us, the women. They are always found outside, walking around... going to bars... we, the women, we stay at home to cook food, take care for the children... so, we don't know what's going on in the township, we don't know what locations we should patrol each and every time.⁹⁹

Toutefois, la division genrée du travail est aussi le résultat de stéréotypes de genre très largement répandus dans la profession. Ceux-ci associent le travail policier de terrain, et notamment les arrestations, à des qualités physiques et sociales réservées aux hommes. Les propos suivant, prononcés par un *constable* pendant que nous nous rendions à pied au domicile d'une plaignante après avoir laissé l'ensemble de ses collègues féminines au bureau, synthétisent à peu près l'ensemble des explications que me donnaient les policiers lorsque je les interrogeais sur le sujet :

Ground job is for men. It requires ability that women don't have. We have to be strong here... to prevent any problem. These women are too weak. And men are more used to the neighbourhood and people know us more than women. Women don't know the area as we do. So, it can cause

⁹⁷ Voir les observations similaires de J. Hornberger : *Policing and Human Rights, op. cit.*, pp. 110–111.

⁹⁸ *Idem*.

⁹⁹ Notes de terrain, patrouille de police piétonne, Ndirande, 27 septembre 2018.

trouble in the conduct of ground job. Us... men, for example, when we hear that there is a fight or a trouble somewhere, we can recognise the people involved and call them by their names. So that is very useful because if someone causing trouble in the street realise that we know him, he will run away because he knows we can arrest him or find him if he keeps causing trouble. Then the trouble is over... just by us police men being around. On the contrary, if they notice that the person intervening is a woman, they will just continue causing trouble¹⁰⁰.

Un sous-inspecteur mobilisa les mêmes arguments pour justifier de ne jamais prendre de femmes dans son équipe lorsqu'il procédait à des arrestations : « *women are too weak so we don't let them go for arrests. You cannot be weak when you go for an arrest. Maybe the criminal will fight back, or carry a weapon. What will a woman do in that situation? She would run away and leave you alone*¹⁰¹ ». De même, lorsqu'il me fit le récit d'une arrestation particulièrement musclée au cours de laquelle il s'était blessé à l'épaule, le *constable* Nophiter Muyawa considéra que la femme policière qui complétait l'équipe ne « comptait pas » :

Nophiter: We were seven in total... but there was a woman so I should say we were six.

Paul: Why?

Nophiter: The lady cannot do much job... we don't expect her to do my job, as you know... the arrests and so... a woman is a woman wherever... had it been she was holding a gun at least... but she can't know how to fight... the arrest is a tough job...

Paul: You never take women when you go for an arrest?

Nophiter: We do, for other purposes. Because we can go for arresting a man but you find there that there is his wife... women don't allow their husband to be arrested before them... so they do something... any sign of violence so we leave it in the hands of a fellow woman officer. Because here in Malawi the woman is well respected so we cannot be touching her... we need to leave it to a fellow woman to do that¹⁰².

En dehors de ces inégalités de genre dans l'accès aux affaires, les activités parmi les plus lucratives, comme la recherche de téléphones volés, sont coûteuses et chronophages. Elles impliquent un ensemble de capitaux sociaux et économiques que tous les agent-es ne peuvent mobiliser. Si d'autres, aux ressources plus limitées, peuvent prendre en charge plus ponctuellement des affaires de ce type, seule une poignée, comme Henry Phalowa ci-dessous, parviennent à se faire reconnaître une certaine spécialisation par leurs collègues, qui leur confient leurs affaires. Ils occupent alors au poste de police une position dont ils dégagent une rente substantielle.

Encadré VI-9 : « Lost phones officer », une situation de rente

Le *constable* Henry Phalowa était l'archétype du policier hyperactif. Lorsqu'il n'était pas occupé à rechercher un *private duty*, je le croisais généralement devant le poste de police, tenant une liasse de journaux d'appels qui lui servaient à tracer des téléphones volés. Grâce à un « ami » à la *magistrate court* de Blantyre, il était parvenu à se faire délivrer un mandat qui lui permettait de solliciter directement les journaux d'appels auprès des opérateurs téléphoniques. Depuis, il avait tissé des liens directs avec quelques employés de ces opérateurs qui lui fournissaient directement les journaux dont il avait besoin. À partir de ces documents, il pouvait identifier les derniers numéros contactés par le téléphone volé et parvenait ainsi à retrouver sa trace. Marié à une femme d'une riche famille de Ndirande, dont

¹⁰⁰ Notes de terrain, Ndirande, 9 juillet 2018.

¹⁰¹ Notes de terrain, Ndirande, patrouille piétonne, 5 juillet 2018.

¹⁰² Notes de terrain, accueil de la VSU, poste de police de Ndirande, 5 novembre 2019.

le père était propriétaire d'un important garage installé à Chinseu, Henry n'avait pas mis de temps à disposer d'un réseau considérable dans le quartier. Il recevait ainsi de nombreuses sollicitations. Henry possédait par ailleurs une voiture que lui avait offerte son beau-père après son mariage. Dans un contexte où les moyens de transport disponibles pour les policiers étaient si peu nombreux, c'était là un véritable luxe. Il pouvait ainsi mener nombre d'opérations qui, comme la recherche des téléphones volés, supposaient bien souvent d'enquêter en dehors du quartier.

Ces différentes ressources lui avaient permis de compter parmi la poignée de « *lost phones officers* » que comptait le poste de Ndirande. Lorsqu'un agent·e recevait une plainte de ce type, c'est généralement vers lui qu'il se tournait. J'en pris conscience un après-midi d'octobre 2017 alors que je l'accompagnais dans ses pérégrinations quotidiennes au quartier. Nous retrouvions chez elle la sergente Miriam Zinyongo, que la voisine avait contactée pour lui rapporter le vol de son téléphone. Pendant qu'elle nous conduisait chez la plaignante, celle-ci m'expliquait ne pas avoir les « bons contacts » pour mener à bien ce genre d'opération et préférait se référer directement à Henry. On s'installa dans le salon de la plaignante et Henry sortit le journal du téléphone couvrant les communications des trois derniers jours, qu'il était allé récupérer le matin même chez l'opérateur. Il expliqua à la plaignante la façon dont il allait s'y prendre pour récupérer le téléphone. Celle-ci lui remit alors 5000 kwachas censés couvrir les frais de communication, mais Henry précisa qu'il aurait peut-être besoin de se faire payer le transport pour aller récupérer le téléphone une fois celui-ci localisé. Il me concéda en sortant qu'il n'aurait sûrement pas besoin de plus de 1000 kwachas et que la plaignant·e le savait bien. Celle-ci avait donc selon lui voulu lui donner une « motivation supplémentaire » en lui donnant 5000 kwachas. Avant de nous séparer, il préleva un billet de 1000 kwachas et le remit à la sergente Zinyongo qui l'avait mis sur l'affaire.¹⁰³

La mutualisation des recettes : entre solidarité et protection

Comme l'indique par ailleurs l'interaction entre Henry et Miriam, mais aussi le cas de Waliko et de son chef au bureau du CID cité plus haut¹⁰⁴, les diverses rémunérations qu'offre le travail policier débouchent sur la structuration de réseaux de captation et de redistribution monétaires autour de quelques agent·es clés¹⁰⁵. Le *constable* Adam Maploti par exemple, qui se présentait comme le « meilleur ami » d'Henry Phalowa au poste de Ndirande, ne disposait pas des mêmes ressources que lui, mais profitait de leur proximité pour se faire régulièrement embarquer dans ses affaires personnelles et en partager les recettes.

Cette « mutualisation de la corruption¹⁰⁶ » favorise en retour des formes de solidarité entre les agent·es. De fait, hormis quelques situations abordées plus haut, où la dénonciation d'un collègue permet d'écartier un rival, la loi du silence règne tout aussi fermement dans la police malawite que dans le reste du monde¹⁰⁷. Même les agent·es exclus de ces réseaux de

¹⁰³ Notes de terrain, Ndirande, 24 octobre 2017.

¹⁰⁴ Voir supra, Encadré VI-7 p. 486.

¹⁰⁵ Réseaux qui peuvent d'ailleurs largement dépasser le cadre du poste de police puisque les employés des opérateurs téléphoniques et les magistrats touchent également leur part en échange d'un mandat ou d'un journal d'appels.

¹⁰⁶ G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan, *État et corruption en Afrique*, op. cit., pp. 83–84.

¹⁰⁷ Voir par exemple: D. Monjardet et C. Gorgeon, « La culture professionnelle... », art. cit. pour la France ; M. Alain, « Une mesure de la propension des policiers québécois à dénoncer des comportements dérogatoires, éléments de culture policière et cultures organisationnelles », *Déviance et Société*, vol. 28, n° 1, 2004, p. 3–31 au Québec.

redistribution et les plus prompts à regretter la « corruption généralisée au sein du Malawi Police Service¹⁰⁸ » (voir *infra*) finissent souvent par trouver des excuses à leurs collègues. Interrogé sur les accusations de corruption qui semblent émerger de toutes les sphères de la société et prendre pour cible les policier-es, le *constable* Willie Makolo se faisait ainsi l’avocat de ses collègues :

Willie: People don’t say that “*the Police* is corrupted” no, they say, “*police officers* are corrupted”. As police officer yes, it affects me.

Paul: And what do you think? Are police officers corrupted?

Willie: Yes, I can agree with that. But you know, before being police officers we are humans too. So, others are not satisfied with what they do. Maybe they are hoping to get better salaries... better lives. So, they take advantages of some possibilities... Let's say I'm a traffic officer and I find you while you are drunk and driving. It's an offence. You have to pay the fine of 10 thousand. And you say, “OK I don't have ten thousand, but I can give you this five thousand”. So, I think... “Ah, my salary ended last week and I had two weeks to survive. How can I refuse?” So, I say, “Ah OK give me that and I let you go”. That's corruption! [...] But it depends how officers are doing... sometimes you need to get any possibilities, to pay bills... to pay something at the village, or to pay a credit... Sometimes I assist my brother at school with some pocket money, but I have no responsibility. But others have a family of four or five children, and a wife. And they are *constables*, they are getting the same 80 thousand as I do. And they have people in the village waiting as well to receive something. It's not enough for them. So, if they get this chance, definitely they will take it. So somehow, it's about the payment that they get, somehow, it's about how they have pressure on them... somehow, it's also about how he *is*. That person. It's how he *is*. Not all police officers are good¹⁰⁹.

Dans cet extrait, Willie condamnait et justifiait en même temps la petite corruption, révélant les positions morales ambiguës des policier-es par rapport aux illégalismes du quotidien. Comme dans la plupart des bureaucraties africaines, l’insuffisance des salaires et le sentiment unanimement partagé d’être déconsidérés par la hiérarchie venaient donc non seulement légitimer la petite corruption aux yeux des agent-es, mais favorisaient également la solidarité de corps aux échelons institutionnels les plus bas.

De plus, comme dans les commissariats de Kinshasa étudiés par Kristof Titeca et son équipe, où les responsables locaux centralisaient l’argent de la petite corruption et le redistribuaient sous forme de faveurs¹¹⁰, les relations hiérarchiques pèsent de tout leur poids tant sur les réseaux de redistribution monétaire que sur la distribution des affaires les plus juteuses au sein des postes de Ndirande et de Soche. Isaac Kungwezo me résumait ainsi le travail de son chef au bureau du procureur :

Each day, he takes the new files and looks at them. He is the boss. So, he says who takes what file and who takes the other. If he wants, he can take them all. He goes through and he sees “Oh yeah. Here there is money. Here no, nothing.” And if he gives you a file where he can smell money, he expects that you’ll share something with him. That’s the privilege of the boss. You sit there and you wait for your guys to bring you the money. (*rires*)¹¹¹

¹⁰⁸ Notes de terrain, discussion avec Isaac Kungwezo, Ndirande, 1^{er} novembre 2019.

¹⁰⁹ Entretien cité, *constable* Willie Makolo, Ndirande, 15 octobre 2017. Emphase mise par le policier à l’oral.

¹¹⁰ K. Titeca, “Congolese traffic police reform: To what extent can entrenched power and profit be Changed?”, *loc. cit.*.

¹¹¹ Entretien, sergent Isaac Kungwezo, Ndirande, 5 novembre 2019.

La position de responsable local donne donc non seulement accès aux meilleures affaires, mais permet également la captation de prébendes substantielles. Dans l'économie des rapports de pouvoir au poste de police, la position de *lines in charge* est centrale. Le *lines in charge* et son adjoint s'occupent de l'organisation du travail des *juniors*, régulent les conflits entre collègues et jouent un rôle disciplinaire. Ce sont eux qui, chaque semaine, décident de l'affectation des *constables* et sergents des *general duties* aux différentes tâches. Cette responsabilité les place au cœur des rapports clientélares qui structurent les relations hiérarchiques locales. Avoir leurs faveurs permet de truster le travail de nuit, de manière à se libérer les journées pour s'occuper de ses affaires personnelles ou accéder plus facilement aux *private duties*. Inversement, comme l'illustre le cas de William Moffat croisé plus tôt dans la thèse, une mauvaise relation avec son *lines in charge* peut avoir des conséquences directes sur le travail quotidien, voire catastrophiques sur une carrière¹¹². Alfred Matumbi, sergent aux *general duties* me résumait ainsi les rapports des *juniors* à leurs « *lines* » :

Everything at the station goes through them... so it's better to be in good terms with them. Cause if they have something against you, they can send you for operations or point duties each and every time. [...] The lines... they like favours if you see what I mean. You always have to give them something. If they ask you to buy airtime for them, you'd better not refuse... or you will spend the whole week on point duties¹¹³.

Comme me l'expliquait alors le sergent Waliko, ces différentes obligations à l'égard de leur hiérarchie directe ne font qu'augmenter la pression qui pèsent sur les agent·es occupant des positions subalternes. Une telle pression alimente leur propre propension à dégager des marges sur l'argent alloué par les plaignant·es pour les enquêtes :

It's not like we are forced to give money to the boss each and every time. If you don't receive anything for a case, you don't have to pay... but somehow yes, they expect you to bring something, and if they know that you did get something and kept it for yourself... they won't like it (*rires*). So, it's better to bring cash with your cases... and share some with the boss¹¹⁴.

Ces échanges monétaires traduisent alors en pratique les relations clientélares qui structurent l'organisation policière et dont on a esquissé les contours au chapitre II. Ils s'apparentent non seulement à des techniques d'accumulation, mais également à des stratégies de protection dans un environnement professionnel très incertain. En impliquant leurs responsables dans la redistribution des recettes du travail policier, les *juniors* s'assurent non seulement de garder un accès privilégié aux affaires lucratives, mais s'achètent également une garantie contre les aléas de leur carrière tout en se dotant d'alliés puissants pour obtenir des promotions¹¹⁵. Toutefois, les réseaux clientélares entre les chefs des différents départements et leurs subordonné·es engagent la responsabilité de toutes les parties. S'il est impensable pour les *juniors* de garder leurs recettes pour eux, car ils risquent de perdre les faveurs de leurs responsables, ces derniers s'engagent également à ne pas garder toutes les bonnes affaires. Ils évitent alors de se faire eux-

¹¹² Voir chapitre II, p. 197.

¹¹³ Notes de terrain, Ndirande, 25 octobre 2017.

¹¹⁴ Notes de terrain, après-midi avec le sergent Waliko Chiwonde, 24 octobre 2019.

¹¹⁵ Mirco Göpfert propose des conclusions similaires sur la marchandisation du travail des gendarmes au Niger : M. Göpfert, *Policing the Frontier, op. cit.*, pp. 125–138.

mêmes « contourner » voire dénoncés par leurs *juniors*. Ce fut, d'après le sergent Mike Chimwana, ce qui arriva à l'IBO de Ndirande dans un département qui comptait plusieurs gradés vers lesquels les juniors pouvaient se tourner pour gérer leurs affaires :

Mike: That Madam, the IBO, she plays alone all the time, she does not share anything with others, she has her cases, her people who call her for her cases and *basi*... So, these people like her are being side-lined.

Paul: OK but how can you side-line your IBO? You have to report to her...

Mike: Although she is the IBO, she is not the only senior in our office. We can refer to others, like that Mister Magalassi. This one is good. He shares cases and information.¹¹⁶

Le bon équilibre entre travail et business

Si la frontière entre service public et service privé est particulièrement poreuse dans l'institution policière, celle entre travail de police et *business* ne l'est pas moins. Comme l'illustrait le cas d'Henry Phalowa qui arpentait les rues du quartier en dehors de ses heures de service à la recherche d'affaires juteuses, la maxime « *Police work is 24/7* », véritable antienne dans l'institution policière, n'était pas seulement associée au travail de police comme service public, mais aussi aux opportunités de le transformer en activité commerciale privée.

Or, dans un contexte où les agent·es sont en grande partie libres d'organiser leur temps de travail et d'accepter ou non certaines affaires, l'attrait pour les *private duties* et pour les affaires les plus rentables les amène fréquemment à délaisser d'autres tâches moins rémunératrices. Par exemple, si mes enquêté·es me faisaient régulièrement part de leur attachement à la pratique de la patrouille, aucune des quinze auxquelles j'ai participé n'était complète, tandis que plusieurs autres n'avaient tout simplement pas eu lieu faute d'agent·es disponibles. Les absent·es étaient alors fréquemment annoncés par leurs collègues comme « partis pour un *private* ». De même, comme l'a montré le cas de Mercy plus haut, pour peu qu'ils ne rapportent pas un crime majeur (meurtre ou blessure sévère, viol ou agression sexuelle), les plaignant·es les plus pauvres peuvent patienter plusieurs semaines voire des mois et devoir effectuer plusieurs relances avant qu'une enquête ne débute sur leur affaire.

Une fois encore, les dynamiques internes à chaque bureau et la personnalité des responsables pèsent fortement sur la répartition entre les activités les plus lucratives et les autres, et plus généralement sur le niveau de marchandisation du travail des agent·es¹¹⁷. L'important *turnover* au sein des positions de management local force alors les *juniors* à réadapter leurs pratiques en fonction des nouveaux chefs qui arrivent. Au bureau du CID de Ndirande, le changement de responsable entre 2017 et 2018 avait ainsi profondément changé l'organisation du travail. Le superintendant Wamkulu Nkhonje, l'ancien responsable que l'on a croisé au chapitre II, incarnait la figure du policier *businessman* autant pour ses succès entrepreneuriaux en dehors du travail que pour l'étendue de ses réseaux dans la hiérarchie policière, qui lui permettaient

¹¹⁶ Notes de terrain, discussion avec le sergent Mike Chimwana, Ndirande, 20 juillet 2018.

¹¹⁷ Voir aussi : G. Anders, *Civil Servants in Malawi, op. cit.*, p. 211.

d'attirer les affaires les plus lucratives. Son remplaçant, l'inspecteur Georges Ngwenya, incarnait un style de policier différent, aux ambitions économiques bien plus modestes. Un soir, il me confia avoir hérité de son prédécesseur un bureau « gangrené par la corruption » : « *There is a very bad habit in this office... my officers are more interested in money than doing a good job to protect life and property. They think police work is a private business*¹¹⁸ ». Dès mon retour en 2018, le *constable* Waliko Chiwonde m'expliqua ainsi que l'arrivée du nouveau chef avait eu des effets importants sur leurs capacités à se dégager des marges sur leurs activités. L'exemple des affaires relatives à l'Electricity Supply Corporation of Malawi (ESCOM), fournisseur national d'électricité, pour lesquelles le bureau du CID avait, grâce aux contacts de Wamkulu Nkhonje, obtenu l'exclusivité à l'échelle de la région Sud illustre parfaitement ce changement de style de direction. Il révèle également l'influence des rapports hiérarchiques locaux sur la répartition du travail.

Encadré VI-10 : « ESCOM cases are not private duties! »: quand le *business* passe avant le travail

En 2018, la compagnie d'électricité et le gouvernement ont décidé d'intensifier leur campagne de lutte contre les connexions illégales, notamment dans les quartiers populaires comme Ndirande où les taux de concentration de ces connexions sont les plus élevés¹¹⁹. Depuis le début de l'année, les agent·es du bureau du CID travaillent en collaboration avec les employés d'ESCOM pour traquer et déconnecter les maisons illégalement reliées au réseau. Ce partenariat, qui offre 10 000 kwachas à chaque agent·e impliqué dans chaque affaire, est très lucratif. Ces sommes correspondent en théorie aux *per diem* qu'ils perçoivent uniquement pour les affaires qui les contraignent à quitter le district, mais les agent·es rédigent leurs rapports de manière à les toucher pour chaque affaire impliquant ESCOM, même lorsqu'elle se limite à l'aire urbaine de Blantyre. Tous se précipitent donc dessus, si bien que depuis quelques mois, la pile d'affaires non résolues qui ne concerne pas ESCOM ne désemplit pas.

Lorsque j'arrive au bureau du CID de Ndirande ce matin, huit agents se pressent autour de la grande table centrale et se répartissent des liasses de billets dans une ambiance joyeuse. Après quelques instants, la porte s'ouvre vivement pour laisser entrer le responsable du département (SCIO) qui traverse la petite pièce sans un mot et rentre dans son bureau. L'ambiance est retombée d'un coup quand il réapparaît dans l'encadrement de la porte, les mains sur les hanches. Il regarde les billets étalés sur la table avec un air désolé puis lance en anglais, « *Commissions... always commissions. You have to get something into your heads. ESCOM cases are not private functions!* » Il poursuit en chichewa, revenant sur les détails du dernier « ESCOM case » suivi par son département.

Le SCIO se saisit d'un document que rédige un jeune *constable* et qui fait le point sur la dernière intervention. Il énumère la liste des noms référencés dans la rubrique « *investigators* » qui concerne l'ensemble des agent·es du département :

SCIO: We can't continue like that. When there is a case like that I want only one investigator in charge of the case. Not all of you! One or two are in charge and the others can assist if their help is required. Is that clear? It is not possible to have all of you rushing into these cases and forgetting about other cases. Police work is not your personal *business* and ESCOM cases are not your personal *business* either. We can't provide a good job if you all are fighting to be on a case... Last Sunday an informant came and met one officer

¹¹⁸ Notes de terrain, soirée au bar avec le SCIO et le SO de Ndirande, Ndirande Magalassi, 10 juillet 2018.

¹¹⁹ Voir: Natasha, "Escom Busts Illegal Connections" [online], *The Nation*, January 10, 2018, <https://www.mwnation.com/escom-busts-illegal-connections/> (consulté le 16/4/2021).

who claimed to be in charge of the case. Now he is not there and we don't have the information he got, I will have to call. Who here knew that someone came to give information on Sunday?

Tous: ...

SCIO: You see? That is not how we work. ESCOM cases are there. This is not the first and the last case we will get. I already received a new one today. ESCOM is delivering fuel for the gen set in Ndirande and it was revealed that the fuel is being diverted in Lunzu. Where is it going? The only thing I know is that it is in Lunzu. The one who will be able to get information on this issue will get the case. He will be in charge. And only him! [...] I tell you again, ESCOM issues are not private functions, it is not because you do private duties at ESCOM that ESCOM cases are private duties. These are criminal cases, so treat them as such. Professionally! They require police work, paper work and proper investigation. And if you receive money in the end, it is God's will. Not your duty!

Il s'absente un instant dans son bureau et revient avec à la main un exemplaire des « *police standing orders* » ouvert à la section 91 qu'il fait lire à une agente : celle-ci stipule que toute extorsion d'argent ou tout argent reçu par un agent en récompense de son travail en plus de son salaire est un crime. Il reprend à l'issue de la lecture: « *What you are doing, receiving money for a case is criminal... What you are doing is illegal. You should not receive money when you complete a case.* »¹²⁰

III. L'ordre des bwana : des rapports policiers différenciés face à la misère sociale

On le voit avec ce dernier exemple, la profession policière est loin de constituer un ensemble homogène. Au sein d'un même bureau, les rapports au métier et à la population gouvernée peuvent varier considérablement. Bien que nuancées, ces divergences laissent tout de même entrevoir certaines lignes de fractures : entre ceux qui témoignent quotidiennement de leur angoisse face à ce territoire urbain et ceux qui y évoluent avec aisance ; ceux qui se focalisent sur les opportunités économiques et ceux qui revendiquent une attitude désintéressée ; ceux qui privilégient la médiation et les arrangements locaux et ceux qui ont davantage tendance à se replier sur une conception plus rigide et légaliste de leur rôle bureaucratique. Les divergences qui s'expriment dans le traitement des populations marginales recoupent alors des lignes de fractures au sein de la profession par rapport à la réforme de l'institution policière – entre orthodoxie et volonté réformatrice. Elles s'inscrivent à ce titre dans des stratégies de carrière qui traduisent les luttes de classements entre les agent-es. Mais, comme l'a montré l'empathie de certains policier-es pour les problèmes des call-boys de la gare routière étudiée plus en amont¹²¹, ces postures dépendent aussi grandement des dispositions des agent-es. Celles-ci sont acquises à la fois à travers leurs expériences antérieures et au contact du métier et des représentations que se font les agentes de leur place dans l'institution et dans la société. Loin d'être figées, ces positions souvent morales sur le métier sont également dépendantes de la

¹²⁰ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau du CID, 3 juillet 2018.

¹²¹ Voir p. 456.

progression dans la carrière, et des opportunités d'épanouissement et d'avancement personnels que l'institution offre à ses agent·es.

Ces écarts dans l'incarnation du rôle sont donc également intimement liés aux prétentions des agent·es en termes statutaire et d'appartenance de classe, tous et toutes ne prenant pas les mêmes itinéraires pour les satisfaire. Cela influence alors tout particulièrement l'attitude adoptée face à la misère sociale et économique dans laquelle est plongée une grande partie des populations gouverné·es avec lesquelles ils interagissent au quotidien. Ces comportements différents à l'égard des dominés peuvent notamment être interprétés à travers la figure ambiguë du « *bwana* » à laquelle, on l'a vu à plusieurs reprises dans la thèse, les agent·es aspirent tous et toutes. Figure historiquement masculine, elle s'accorde de plus en plus au féminin. On l'a vu, cette figure se rapporte d'abord à une appartenance sociale élevée. Toutefois, synonyme, entre autres, de « boss » ou de « patron·e », elle est également indissociable de l'organisation des rapports de production et renvoie largement à leur dimension morale et redistributive : le *bwana* est en grande partie celui en position de donner du travail à ses dépendant·es¹²². Investie différemment, elle donne alors prise à des traitements différenciés des sollicitation des personnes qui occupent une position dominée dans les rapports de production et dans la répartition des richesses économiques.

1. Prendre parti pour les *bwana* : une question de statut social

Placés en position de rendre justice, les agent·es disposent d'une grande marge de manœuvre dans le traitement qu'ils font de nombreuses affaires. L'issue de ces affaires traduit alors au moins autant leurs propres représentations du juste et de l'injuste que les influences extérieures que parviennent à mobiliser les gouverné·es vues précédemment. Les jugements moraux qu'ils prononcent, notamment dans les affaires opposant deux parties aux positions sociales très inégales et/ou liées par une relation d'exploitation, sont en grande partie déterminés par leurs propres trajectoires de vie et projections statutaires. Des origines sociales modestes, souvent rurales, qu'une grande majorité de policier·es partagent avec les dominés dans ces affaires ne suffisent alors pas, comme le suggère Micro Göpfert dans le cas du Niger, à les pousser à davantage d'empathie pour leurs problèmes et à davantage de sévérité à l'égard des dominants¹²³.

Mépriser les « ganuy »

Les affaires dites de « *theft by servant* », qui impliquent le vol des biens de son patron par un employé comme celle entre l'avocat et son garde de nuit (voir supra, Encadré VI-4), comptent parmi celles que les policier·es considèrent le plus unanimement comme des affaires

¹²² Cette figure existe depuis la situation coloniale, autant en milieu urbain que rural où elle a toujours incarné la dimension morale des rapports de production. Voir : J. Power, *Individual Enterprise...*, *op. cit.*, chap. 7 ; H. Englund, "The Self in Self-Interest...", art. cit. ; P. Grassin, « Les courtiers-producteurs du développement agricole », art. cit..

¹²³ M. Göpfert, *Policing the Frontier*, *op. cit.*, pp. 112 & 143.

particulièrement « sérieuses ». Elles le sont, certes, par leur dimension criminelle, puisqu'elles relèvent du droit pénal dans un contexte où la grande majorité des affaires traitées relèvent davantage du civil. Mais d'autres infractions pénales ne reçoivent pas la même attention. Elles le sont également, on l'a vu, par le pouvoir de nuisance dont étaient capables des patron·es au bras long dans l'appareil d'État et dans les milieux politiques influents. À l'instar des affaires impliquant des membres locaux du parti au pouvoir, les policier·es cherchaient donc à les régler au plus vite. « *Zovuta kwambiri !* » (« C'est un sacré problème ! ») ne cessait ainsi de répéter le sous-inspecteur Richard Nswala, d'ordinaire flegmatique face aux affaires qu'on lui apportait, alors qu'un travailleur journalier, accusé d'avoir dérobé des tôles pour une valeur de 95 000 kwachas sur le chantier de son patron, n'avait pas les moyens de les rembourser : « *The complainant was very clear : he wants his money back... the total amount back, that's it. He does not want to go to court but just to get his money* ». Il poussa alors pour que l'accusé mobilise l'ensemble de son entourage, allant même jusqu'à le forcer à solliciter un prêt auprès du propriétaire de son logement pour rembourser le patron¹²⁴. Sérieuses, les affaires de « theft by servant » le sont enfin également en raison de l'immoralité qu'un grand nombre de policier·es associent à cet acte. Les personnes suspectées de telles infractions, comme le garde privé de l'avocat ou encore les employées d'ESCOM dans l'affaire discutée au chapitre V¹²⁵, comptent ainsi parmi celles qui s'exposent aux interrogatoires les plus violents.

Plusieurs éléments permettent d'éclairer cette construction policière du « *theft by servant* » comme infraction particulièrement immorale. Premièrement, on l'a rappelé ci-dessus, la grande majorité des policier·es est issue de milieux sociaux modestes. Beaucoup ont expérimenté des emplois informels dans des conditions difficiles, exposés à l'arbitraire de leurs patron·es, recevant leur paie très en retard, parfois incomplète ou parfois ne la recevant tout simplement pas. Ces agent·es subalternes, habitués à se plaindre de la faiblesse des salaires et du népotisme de leur hiérarchie, partagent par ailleurs une position similaire dans leur milieu professionnel à celle des petits employés journaliers qui se retrouvent généralement sur le banc des accusés dans ces affaires. Toutefois, diplômés de l'institution scolaire et ayant accédé, pour l'essentiel par voie de concours, à un emploi stable, ils et elles conçoivent leur position sur le marché du travail et leur place dans la société comme étant radicalement différente de ces employés, largement « analphabètes » et contraints, chaque jour, de se chercher de quoi gagner un peu d'argent. Ils considèrent s'être émancipés, au mérite, de leur condition sociale et appréhendent avec peu de complaisance les stratégies illégales déployées par ces travailleurs journaliers pour sécuriser un accès au numéraire. C'est en partie ce qui peut expliquer les propos du *constable* Paul Chomba au domicile du voisin de l'avocat à Chitawira, qui accusé son « boy » de lui avoir volé une importante somme d'argent (voir *supra*, Encadré VI-4). Le policier reprochait aux deux employés de maison de chercher à « s'enrichir vite » et déplorait ironiquement leur « ambition » mal placée. Paul a lui-même grandi dans la région rurale pauvre de Chikwawa au

¹²⁴ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau de l'*investigation branch*, 30 juin 2018.

¹²⁵ Encadré VI-4, p. 463 & Encadré V-7, p. 401.

sud du pays, dans une famille de petits paysans. Grâce à un oncle dont les revenus agricoles dépassaient ceux de ses parents, il parvint à suivre des études secondaires jusqu'à l'obtention de son MSCE. Ses résultats lui auraient permis de poursuivre des études supérieures, mais les finances manquaient et se « replia » vers l'institution policière qui recrutait massivement. Malgré un salaire qu'il jugeait trop faible, il m'a fait part de sa fierté d'être devenu policier. Si ses revenus étaient en grande partie dédié à l'entretien de sa famille au village, il nourrissait par ailleurs encore l'espoir de mettre de l'argent de côté pour passer un diplôme de comptabilité à l'école polytechnique. C'est aussi à l'aune de ces dispositions que l'on peut interpréter les longues discussions morales sur lesquelles ce genre d'affaires débouchait bien souvent, comme celle que les agent-es du CID de Soche eurent dans voiture en rentrant de chez le voisin du plaignant ce jour-là¹²⁶. Ils dénonçaient à la fois la « fainéantise » de ceux qui n'avaient pas trouvé un autre travail que celui d'employé de maison, et leur « cupidité » qui les rendait « prêts à tout » pour « s'enrichir ».

S'identifier aux bwana

Ces policier-es marquent leur différence par rapport aux populations les plus dominées, qu'ils fréquentent au quotidien dans le quartier, au prix d'un important travail symbolique de distinction. Ce travail semble d'autant plus important et devoir être d'autant plus marqué que, on l'a vu, leur niveau de salaire ne leur permet pas réellement d'accéder au statut de *bwana* auquel ils prétendent¹²⁷. C'est alors à travers leurs modes de sociabilité, leurs stratégies de logement dans le quartier et leurs pratiques de consommation ostentatoires qu'ils affirment leur appartenance au monde des *bwana* et des petites élites locales.

Dans un quartier où les voisinages sont fortement différenciés socialement, il est intéressant de se pencher une dernière fois sur ceux où les policiers élisent domicile et ceux qu'ils désertent. Des enjeux de classe président alors assez fortement au choix de ceux qui, après quelques années dans le quartier et lorsqu'ils en ont les moyens, s'aventurent dans des voisinages plus éloignés du poste de police. En 2017, le sergent James Mandala, en poste à Ndirande depuis 2008, réfléchissait à quitter le petit logement dans le *compound* qu'il partageait avec d'autres collègues dans le voisinage de Magalassi/Chinseu à deux pas du poste de police, pour s'installer dans une maison plus grande dans le quartier. Répondant à mes questions, il me dressait une cartographie sociale de Ndirande telle que la percevaient nombre de policier-es :

Paul: Maybe you could move to Zambia, it's not far from the office and it's cheaper than Chinseu...

James: Ah no (rires) these places like Zambia or Majika are for the low standards, same as Mpeumbu and Bagdadi. These people who live there have no education... it's full of criminals, beggars... it's not a place for a police officer. I have higher expectations.

Paul: Ok? So, where would you like to settle?

¹²⁶ Voir supra Encadré VI-4, p. 463.

¹²⁷ Chapitre II, pp. 167-168.

James: Maybe Goliyo or Makata... these neighbourhoods are more middle-class... people there are more educated... hardworking people.¹²⁸

La plupart des agent-es qui quittent les voisinages de Chinseu et Magalassi opèrent les mêmes calculs et s'établissent en grande majorité dans les voisinages de Makata et de Goliyo, réputés pour être assez calmes et peu dangereux, et où se concentre la plupart des classes moyennes du quartier. Grâce à ses revenus combinés à ceux de son mari, cadre au ministère de l'information, la sergente Miriam Zinyongo avait par exemple acheté une grande maison située au cœur du voisinage de Makata, derrière le marché central, dans un *compound* individuel fermé par une enceinte en brique et comprenant une petite dépendance qu'elle louait. Les agent-es en patrouille y faisaient parfois une halte pour s'y désaltérer, ne manquant pas d'admirer le grand salon et, pour les plus jeunes, d'exprimer leur souhait d'un jour habiter dans une telle maison tout en reconnaissant que leurs seuls revenus de policier ne le leur permettraient probablement jamais. La sergente elle-même ne ratait pas une occasion pour expliquer qu'elle avait « assez de chambres pour héberger tous les membres de la patrouille » si elle voulait. Elle me suggérait ostensiblement de venir élire domicile chez elle le temps de mon terrain, arguant en riant qu'il y avait « assez de confort, même pour un *mzungu* » ; invitation que je préférais déclinier de manière à ne pas prendre le risque d'un enclicage trop marqué au sein du milieu professionnel policier et à conserver une position mouvante dans l'arène policière.

Ces stratégies de résidence se doublent généralement, chez les parents, de stratégies scolaires pour leurs enfants. L'éducation des enfants compte d'ailleurs parmi les premiers postes de dépenses pour des agent-es dont la position sociale repose en grande partie sur les ressources scolaires. Les patrouilles que j'accompagnais étaient ainsi l'occasion pour certains de m'indiquer telle école ou telle crèche privée où ils plaçaient leurs jeunes enfants avant leur entrée à l'école primaire. Cette pratique couteuse réservée à une petite élite économique, se limite néanmoins dans le cas des policier-es de terrain aux seules écoles du quartier. Rares sont les familles de fonctionnaires à pouvoir s'offrir les bons établissements de Blantyre dont les frais de scolarité peuvent atteindre plusieurs milliers de dollars par trimestre.

Les mariages de policier-es, dans lesquels ils dépensent des sommes considérables, constituent un autre terrain particulièrement propice à l'étude de leurs revendications statutaires. Après une courte cérémonie qui se tient traditionnellement dans la cour à l'arrière du poste de police – moment important pour la production d'un groupe professionnel uni où se retrouvent toujours les mêmes agent-es les plus investis dans la vie du poste de police – les époux et leurs convives se rendent généralement dans l'un des principaux *halls* religieux du quartier pour une cérémonie souvent imposante (Illustration VI-2). De nombreux habitant-es du coin, bien moins richement vêtus que les convives, se pressent aux alentours pour assister aux festivités, mais également pour y vendre divers produits (nourriture, vêtements de seconde main...).

¹²⁸ Notes de terrain, patrouille piétonne de police, Ndirande, 10 octobre 2017.



Illustration VI-2 : Le mariage commence au poste de police avant de se poursuivre avec faste dans un hall du quartier, juillet 2018

En dehors de ces stratégies familiales, les pratiques de sociabilité dans le quartier et de consommation ostentatoire traduisent également les prétentions statutaires de nombreux agent-es. Régulièrement, les policiers, exclusivement des hommes, qui sortent dans les bars après le travail, consomment des boissons « réservées aux personnes qui ont de l'argent », comme me l'expliquait un soir William Moffat entre deux gorgées de *Sete*, cocktail alcoolisé onéreux à base de lait et de vodka, tandis que les autres clients de la taverne consommaient de la bière locale¹²⁹. Ils peuvent dépenser jusqu'à 6000 kwachas dans une seule soirée¹³⁰, offrant des consommations à leurs amis. À l'exception des quelques exemples présentés en amont qui préfèrent les petites tavernes du voisinage calme et résidentiel de Majika, la plupart aiment fréquenter les bars et tavernes où se retrouvent des hommes de la classe moyenne – petits commerçants, « *businessmen* », fonctionnaires – et où l'on se salue à coups de « bwana ». Un après-midi après le travail, le sous-inspecteur Jewel Kaluwa m'invita à Thirsty, son bar favori dans le voisinage de Chinseu. Son groupe d'amis traduisait bien la composition sociale de ces espaces : un médecin au *Ndirande Health Center*, un instituteur, deux chauffeurs de camion, un importateur de véhicules qui vendait ses voitures dans le centre de Blantyre et un garagiste ; tous à leur compte à l'exception des deux fonctionnaires. Quelques minutes après nous être installés, il me résuma en peu de mots l'entre-soi de ces lieux. Cet entre-soi les distingue d'autres bars moins fréquentables du quartier, comme l'importante boîte de nuit « Bagdadi », qui avait donné son nom au voisinage où elle était implantée dans les hauteurs de Safarawo, et où de nombreux policier-es se refusent à aller :

Bagdadi ? You know Bagdadi ? Aaaah...I don't like to go there. This is full of beggars! When we are there, these people they are like "ah bwana... give me something..." I hate this. At least, we are in a peace here. Even if a young boy who does not have money comes here, he will not beg but he will take example on us and think: "what could I do to start a *business*?" ... "what could I do to become one of them?"¹³¹

Enfin, l'habillement des policier-es lorsqu'ils ne portent pas leur uniforme laisse lui aussi clairement apparaître leurs prétentions statutaires. Les agents du CID se rendent ainsi au travail dans des costumes toujours impeccables pour les hommes, troquant les bottes de leur uniforme pour des chaussures cirées (Illustration VI-3). Les femmes quant à elles portent régulièrement des robes et des chaussures à talons fort peu adaptées au travail de terrain dans un quartier où l'essentiel des ruelles et passages sont difficilement praticables, même équipé de bonnes chaussures. Plusieurs interventions dans le quartier avec l'équipe du CID, dont une particulièrement mémorable un jour de forte pluie à traquer un suspect dans les ruelles boueuses du voisinage de Mpembu sous le regard amusé des habitant-es, constituèrent autant d'occasions de mesurer qu'un tel accoutrement n'avait d'autre but que de manifester aux yeux de tous leur statut social élevé, quitte à sacrifier la praticité.

¹²⁹ Notes de terrain, Ndirande Chinseu, shebeen « Chidzulo », 30 septembre 2017.

¹³⁰ Soit près d'un dixième du revenu mensuel d'un *constable* non diplômé du supérieur en début de carrière.

¹³¹ Notes de terrain, dans une taverne avec le sous-inspecteur Jewel Kaluwa et ses amis, Ndirande Chinseu, 14 octobre 2019.



Illustration VI-3 : Policier en uniforme et policier en civil, octobre 2019

Or, on l'a vu dans l'introduction de ce chapitre, prétendre au titre de *bwana*, comme le font les policier·es, ce n'est pas seulement manifester son désir d'appartenance à une classe sociale identifiable par ses modes de consommation. C'est aussi revendiquer une position particulière dans l'organisation des rapports de production et sur le marché du travail. Les recherches d'Harri Englund révèlent notamment comment le travail journalier à la tâche (*ganu*) s'inscrit autant dans la reproduction des hiérarchies sociales que dans la consolidation des rapports clientélares entre dominants et dominés et participe de la construction morale des individus¹³². Le ou la *bwana*, qui donne du travail à ses dépendant·es est souvent considérée comme une personne à la moralité irréprochable. Cette dimension morale des rapports d'exploitation éclaire en partie le traitement que réserve la majorité des policier·es aux affaires dites de « *theft by servant* ». Après que l'inspecteur Lakness Matekwe avait forcé le « *boy* » de l'avocat à le saluer en l'appelant « *bwana* », le sergent Chimanga l'accusa, entre deux gifles, d'ingratitude à l'égard de son « patron » qui avait fait preuve de « bonté » en lui « offrant » un emploi et un hébergement (voir supra, Encadré VI-4). Mais au-delà des affaires où les employé·es sont en

¹³² H. Englund, "The Self in Self-Interest...", art. cit.

position d'accusé·es, la prise en compte des prétentions statutaires de nombreux agent·es et des enjeux moraux autour de la figure du *bwana* aide également à comprendre leur tendance à prendre le parti de patron·es accusés par leurs employé·es de pratiques abusives.

Encadré VI-11 : Prendre parti pour le *bwana*

Un homme âgé d'une soixantaine d'années, d'apparence très modeste, se présente au bureau de l'*investigation branch* de Ndirande. Il réside dans le voisinage populaire de Mpembu et travaillait jusqu'il y a trois mois comme garde de nuit dans le quartier riche voisin de Nyambadwe. Pour compléter un salaire « trop faible pour nourrir [sa] famille », il travaillait pendant la journée à casser des rochers en petites pierres pour les fondations de la maison que son patron faisait construire dans le même quartier. Il affirme s'être mis d'accord avec le patron pour une rémunération de 2.500 kwachas par rocher et en avoir déjà cassé 7, ce qui équivaut à 17.500 kwachas. Il accuse cependant son patron de lui avoir seulement versé 4000 kwachas en liquide et de refuser de lui payer les 13.500 kwachas restants.

Contacté par téléphone, le patron annonce qu'il arrive sur le champ. Il ne se présente en voiture que deux heures plus tard. Son employé l'a attendu tout ce temps assis devant le bureau. Les deux hommes s'assoient côte à côte sur le banc à l'entrée du bureau. Invité à donner sa version de l'affaire, le patron accuse en retour son employé de ne pas avoir fait le travail correctement, cassant des cailloux trop petits et ne faisant pas les heures convenues. Ce dernier se défend en affirmant n'avoir jamais négocié d'heures pour un travail dont la rémunération fixe était calculée au rocher débité. Il explique par ailleurs s'être écrasé le pouce avec son marteau, mais s'être fait remplacer par un ami pour garder le rythme et ne pas perdre son travail.

Sur ces justifications, le sous-inspecteur Jewel Kaluwa, qui écoute l'affaire, rigole et se moque du plaignant qu'il accuse d'être malhonnête : « Eh toi, tu viens te plaindre que ton patron ne te paie pas pour le travail que tu fais et maintenant tu dis que tu ne peux pas travailler à cause de ton doigt et tu fais travailler une autre personne sans prévenir ton patron ?! Tu te moques de moi ?! » « Non bwana », lui répond l'employé. Le policier se tourne vers moi, « Paul! Can you see ? He can't even produce a medical report to prove that he was injured! » Le patron profite de l'intervention du policier pour accabler davantage encore le vieil homme. Il affirme qu'en raison de son absentéisme, il a dû lui aussi contribuer à casser des rochers afin de maintenir la cadence. Il l'aurait donc appelé pour négocier un nouveau tarif pour faire du gravier. L'employé nie. Il explique au contraire que le travail est terminé depuis avril, il y a plus de deux mois, mais qu'il n'est jamais parvenu à rencontrer le patron depuis qu'il lui a versé les 4000 kwachas, même après s'être rendu directement chez lui.

Le policier demande alors au patron s'il accepte de payer son employé un peu plus dans la mesure où il a fait une partie du travail. Celui-ci accepte de verser à nouveau 4000 kwachas dans une semaine, mais l'employé refuse en disant qu'il ne lui fait plus confiance après ses multiples esquives. Il souhaite recevoir 8000 kwachas aujourd'hui. Le policier le coupe. Il décrète que l'affaire est réglée et qu'il devrait plutôt remercier son patron pour son geste alors qu'il n'a pas bien fait le travail demandé. Il rédige alors un *agreement form* qu'il fait signer au patron, remettant une copie carbone à l'employé et lui disant qu'avec ça il peut être tranquille puisqu'il y a un engagement écrit. En quittant le bureau, le patron salue chaleureusement le sous-inspecteur qui lui retourne les salutations. L'employé fait de même, mais le policier ne lui répond pas. Après leur départ, le policier pousse un soupir et commente l'affaire à mon adresse : « *It's always the same with these servants... they are all crooks. They are lazy, they don't do a good job and they always ask more money. This country will never get developed with these people* ». ¹³³

¹³³ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau de l'*investigation branch*, 23 juillet 2018.

Dans cette affaire, la même ingratitude que celle reprochée au « boy » qui volait son patron fut cette fois imputée à l'employé qui sollicitait l'aide de la police pour se faire payer la rémunération de son travail. Confronté aux récits de l'un puis de l'autre, le policier prit rapidement parti pour le patron, auquel il s'identifiait volontiers et à qui il accorda le bénéfice du doute. À l'inverse, à ses yeux, il y avait toutes les chances que l'employé ait inventé une histoire pour influencer sa décision, et soutirer davantage d'argent qu'il ne le méritait à un patron qui avait pourtant fait preuve de « générosité » en l'employant et en acceptant de le dédommager pour un travail mal fait. Dans bien des cas similaires, ce n'est donc que très rarement auprès des policier·es, qui se projettent à la place de leurs patron·es, que les employés peuvent faire valoir leurs droits lorsqu'ils sont victimes de pratiques abusives.

2. Des policier·es au « service » des dominés

Largement dominantes, ces postures ne font pas pour autant l'unanimité au sein de la profession. Un ensemble de policier·es partageant des dispositions communes affichent au contraire leur différence par rapport à ce qu'ils reconnaissent comme une culture insitutionnelle défailante : emprisonnement abusif des innocents démunis, corruption, brutalité. Ils s'identifient alors plus fortement au discours des « droits humains » et revendiquent fièrement un attachement particulièrement prononcé à la dimension de « service public » de leur métier : au service des dominés (« serve the people »).

D'autres profils de « justiciers en uniforme »

Revendiquer le statut de *bwana* n'implique pas forcément de prendre coûte que coûte le parti de la personne – plaignante ou accusée – qui l'incarne. Au contraire, une conception morale des rapports d'exploitation également articulée autour de la figure du *bwana*, mais cette fois sous son visage redistributeur, peut servir d'appui à la condamnation des mauvaises pratiques des patrons, accusés de ne pas remplir leurs obligations morales. Certains agent·es qui se reconnaissent pourtant dans l'appartenance à une classe sociale supérieure dénoncent ainsi ouvertement la « maltraitance » des plus pauvres par les plus riches et des employé·es par leurs patron·es.

Le sergent James Mandala du bureau de l'*investigation branch* de Ndirande me fit part d'un tel jugement alors qu'il suivait l'affaire plainte d'un jeune voisin qui s'était plaint directement auprès de lui de sa patronne, propriétaire d'une épicerie dans le voisinage de Golyio. Le jeune homme l'accusait de l'avoir renvoyé sans lui verser son salaire. Puisqu'elle refusait d'honorer sa convocation au poste, le sergent profita d'une patrouille qu'il dirigeait pour passer à l'épicerie en question. Il en commenta l'aspect à mon adresse :

Look at the shop. It's so nice, build in concrete, with good products inside... this woman has money... She should feel responsible for this young boy who is working for her... this one is very

poor and she refuses to pay him. That's not good. We have a lot of cases like that at the station. Rich people who are mistreating the poor people... especially their employees...¹³⁴

Le sergent Mandala se contenta ici de dénoncer une situation face à laquelle il déclarait son impuissance. D'autres utilisent plus franchement leur autorité pour contrebalancer certaines inégalités, n'hésitant pas à s'opposer à des collègues plus gradés. Dans l'affaire ci-dessous, par exemple, le sergent Mphatso Zali, du poste de Soche, intervint pour empêcher une supérieure qui cherchait à avantager une riche plaignante, avec laquelle il la soupçonnait d'avoir passé un arrangement financier en amont.

Encadré VI-12 : S'opposer à une supérieure pour réparer une « injustice »

Deux femmes se présentent au bureau de l'IB de Soche : l'une âgée d'une quarantaine d'années, maquillée, portant une robe impeccable et des chaussures à talons (F1) ; l'autre ayant environ dix ans de moins et vêtue plus chichement (F2). F1 tient un restaurant à Ndirande où elle employait F2 avant de la renvoyer il y a deux semaines sans lui verser les 92.000 kwachas de salaire qu'elle lui doit. Après avoir attendu son salaire, F2 a décidé d'aller au restaurant pour s'emparer d'un des réfrigérateurs en guise de salaire. La dispute n'en est pas à sa première médiation policière. Lors d'une session précédente, F1 s'était engagée à payer le salaire et F2 à rendre le réfrigérateur. Seulement aujourd'hui, après restitution du bien, F1 affirme que le réfrigérateur qu'elle a récupéré est défectueux et souhaite réparation. Lorsque j'arrive au bureau, la médiation est déjà en cours et le *sergent* Mphatso Zali, assis à mes côtés, me résume l'affaire. À côté de lui sont assis une *constable*, une sous-inspectrice ainsi que le *superintendant* en charge de l'IB (IBO).

Après m'avoir briefé, Mphatso me glisse à l'oreille : « *there is a problem here because my fellow officers are taking sides* ». Pendant ce temps, la sous-inspectrice est en train de faire signer à F1 sur papier carbone un *agreement form* qu'elle a elle-même rédigé. Il stipule que F1 s'engage à verser le salaire de F2 par tranches de 10.000 kwachas par semaine, lorsque F2 aura accepté de rembourser le réfrigérateur. Le sergent poursuit à mon adresse : « *Can you see ? It's unfair... they are setting things to make this woman (F2) pay for the fridge while it's clearly her who suffered here. If you don't pay me my salary and then you accuse me of breaking your fridge, pay me my salary first and then we can settle this fridge issue. But now they are mixing everything...* ». Il décide alors d'intervenir et s'adresse à F2, qui est en larmes, pour lui dire de bien lire l'accord et de le signer uniquement si elle est d'accord.

Les trois autres policier·es poursuivent comme si de rien n'était. L'IBO suggère à F2 d'estimer les dommages faits au frigo et de les déduire immédiatement du salaire que F1 doit lui verser. Le jeune sergent s'interpose à nouveau : « *Bwana, I don't think we can mix those issues. Plus, the complainant says that her fridge has a minor issue... so, there is a possibility that it's not even this one (F2) who damaged it. We don't know. I think it's fair if this woman (F1) first calls a repairer and see how much it cost to fix the fridge... then they can split the expense together since we cannot tell who damaged it...* ».

Malgré la tentative de la sous-inspectrice de contre argumenter, le sergent convainc l'IBO et c'est finalement dans les termes qu'il propose que se règle l'accord. Pour éviter tout problème, le sergent prend la responsabilité de le rédiger lui-même sur papier carbone. Celui-ci stipule que F1 va payer 30.000 kwachas à la fin de la semaine puis 10.000 kwachas par semaine jusqu'au remboursement total du salaire. La sous-inspectrice qui avait rédigé le premier accord annonce qu'elle se chargera elle-même de récupérer l'argent puisqu'elle s'occupait de l'affaire. Elle demande tout de même au sergent de signer l'accord. Il refuse et

¹³⁴ Notes de terrain, patrouille piétonne de police, Ndirande, 10 octobre 2017.

lui lance avec défiance : « *If you are the one who will collect the money, then you should be the one who puts your name on the form* ». Celle-ci s'exécute en râlant.¹³⁵

Au poste de police de Ndirande, le sergent Isaac Kungwezo, membre du bureau des *prosecutions*, fut celui que je vis prendre le plus de risques pour défendre des personnes qu'il estimait « pauvres et innocentes ». Isaac se distinguait en effet de ses collègues par une préoccupation très prononcée pour le sort des plus démunis qui, selon lui, finissaient systématiquement en prison dès qu'ils étaient accusés de petits larcins par une personne un tant soit peu influente, alors qu'ils étaient bien souvent « innocents ». Compte tenu de son département de rattachement, plus distant du travail de terrain et que je ne me mis à fréquenter que tardivement, nous nous rapprochâmes seulement à la fin de mon terrain. Toutefois, plusieurs facteurs firent qu'Isaac devint vite un enquêté clé, avec qui je me lançais dans de longues discussions qu'il me laissait souvent enregistrer : la convergence de nos points de vue sur le traitement des plus démunis, la satisfaction que je pouvais en tirer dans un terrain où les accointances politiques, même minimes, avec mes enquêtés restaient rares, mais aussi une certaine proximité sociologique entre nous (voir *infra*). Il profitait souvent de notre complicité pour vider son sac sur ce qu'il identifiait comme les « principales failles » de l'institution policière et du travail quotidien de ses agents. Il regrettait notamment le nombre d'« innocents envoyés en prison juste parce qu'ils étaient pauvres » et qu'ils ne connaissaient pas les procédures, tandis que les plus riches pouvaient financer des enquêtes plus poussées ou faire disparaître leurs affaires lorsqu'ils étaient accusés. Il dénonçait surtout le « zèle » de ses collègues, selon lui très largement majoritaire à tous les échelons hiérarchiques dans l'institution policière, à faire emprisonner le plus de personnes accusées possibles :

Isaac: It's a real problem you know. Officers think that the job is to convict as many people as they can... Sometimes, they can keep people in custody for weeks before taking them to court... And we can't say anything to them... these people are just telling you the same thing over and over: "Ah you think you know the law better than I do? You think you are cleverer than me? You think you are a better police officer?". But being a good police officer is not keeping people in a police cell!

Paul: Can't you talk to the bosses? The SO, the OC...

Isaac: They know! They visit the cell every day, they know! Only few officers are willing to change the organisation. And you will have troubles if you start denouncing the malpractices of the organisation. [...] Officers want to be seen as strong men. "Ah! I have taken so many people to prison! Ah! No one resists me!" This is so stupid... but that is how it goes. Officers think they are good if they are hard.... And they get rewarded for that! So, it's not going to change.

Paul: And what would happen if you tell for each case at the court that the suspect over stayed in the police cell when they appear before court?

Isaac: Eish! I cannot do that; they would downgrade me! I would finish in a shit hole in general duty...! They can even fire me.¹³⁶

Un soir, il m'expliqua par le menu comment il profitait des nombreuses failles du système judiciaire, pour libérer certains suspects dont il était convaincu de l'innocence. Face à ce qu'il percevait comme une sorte de culture institutionnelle de l'emprisonnement, Isaac avait opté

¹³⁵ Notes de terrain, poste de police de Soche, bureau de l'*investigation branch*, 13 juillet 2018.

¹³⁶ Discussion enregistrée avec le sergent Isaac Kungwezo, au bar Masimbiti, Ndirande, 31 octobre 2019.

pour une technique de contrebande dont nombre de policier-es partout dans le monde sont familiers : le caviardage des dossiers¹³⁷. Seulement dans son cas, l'opération était destinée à annuler ce qui était perçu comme une première manipulation des faits par un autre agent-e corrompu et de rétablir « la vérité » à l'avantage d'un accusé « démuni » (*powerless*) face à l'appareil judiciaire. Profitant de sa position d'agent du bureau des *prosecutions*, il modifiait les motifs d'incrimination des personnes poursuivies, sur les *charge sheets* qu'il avait la responsabilité de rédiger et d'adresser au tribunal. Devant le juge il déclarait alors qu'il abandonnait les poursuites faute de motif ou bien profitait des trajets effectués à la cour et des nombreux moments où il était seul avec les détenus pour libérer la personne accusée sans même les présenter devant le juge. Il classait ensuite l'affaire.

Dans chacun des trois cas mentionnés ci-dessus, un ensemble de variables situationnelles a pesé dans l'action des policiers et l'a rendue possible. D'abord, l'employé de l'épicerie qui accusait sa patronne comptait parmi les proches voisins du sergent James Mandala, tandis que la femme accusée, qui avait refusé de se rendre au poste malgré une lettre de convocation, se voyait qualifier d'« anti-police » par le policier ; un qualificatif dépréciatif qui, on l'a vu, venait bien souvent justifier un traitement particulièrement sévère. Des dynamiques de genre ont par ailleurs certainement pesé dans la décision prise ici par le sergent Zali de s'opposer à une sous-inspectrice dans l'affaire opposant la patronne du restaurant et son employée. Dans un environnement professionnel particulièrement viril où, on l'a vu, le travail des femmes est régulièrement dénigré et où les rapports de genre viennent souvent contrebalancer la hiérarchie, il pouvait compter sur une connivence masculine avec le superintendant en charge du département contre sa collègue féminine pourtant plus gradée que lui. Enfin, Isaac bénéficiait de sa position de dernier policier en charge des dossiers, mais aussi de la connivence de son responsable au département des *prosecutions*, avec lequel il s'était lié d'amitié, et de conditions spécifiques et souvent chaotiques de transfert et de présentation des personnes accusées au tribunal pour maquiller certaines affaires.

Mais au-delà de ces effets de situation, on retrouve un ensemble de dispositions communes partagées ces agent-es qui les distinguent du reste de la profession et qui peuvent expliquer leur plus forte empathie à l'égard des problèmes des plus démunis et les risques qu'ils prenaient pour leur venir en aide. Isaac, Mphatso et certains autres de leurs collègues incarnaient donc un autre type de « justicier en uniforme » que celui que nous avons analysé dans le précédent chapitre. Ce type de justicier ne se substitue à une justice jugée laxiste non pas pour « imposer le respect » aux « anti-police » mais au contraire pour prévenir ou contrecarrer les pratiques de la majorité de ses collègues qu'il considère comme « abusives » à l'égard de personnes qu'ils considèrent comme « innocentes » et « démunies ».

¹³⁷ Voir par exemple : R. Lévy, « Scripta manent : la rédaction des procès-verbaux de police », *Sociologie du travail*, vol. 27, n° 4, 1985, p. 408-423.

Des dispositions communes

Acquises au cours de leurs socialisations antérieures, ces dispositions se sont renforcées au cours de leur carrière dans le quartier et ont parfois pesé sur leur trajectoire professionnelle.

Avant de détailler quelques trajectoires individuelles qui permettront de mieux cerner ces logiques d'ajustements dispositionnels, notons d'abord qu'une part importante de ces policier·es ont grandi dans une famille de fonctionnaires. C'était le cas de James Mandala (né en 1986) dont le père avait travaillé pour le Malawi Post Office ; du sergent Mike Chimwana (né en 1992) dont le père avait été policier ; du sergent Adam Maploti (né en 1987) dont la mère avait été *field officer* pour le ministère de l'Agriculture ; du *constable* Francisco Phoya (né en 1992) dont le père avait été enseignant et la mère infirmière à l'hôpital public ; du sergent Mphatso Zali (né en 1986) élevé par un oncle et une tante également enseignant·es ; ou encore du sergent Francis Mponera (né en 1982, CP) dont le cousin qui l'hébergea pendant son école secondaire était agent au ministère du Travail. Aucun ne fit grand cas de cet héritage au moment de revenir avec moi sur les motivations de leur choix de métier. On ne peut donc, à ce stade, en déduire l'acquisition d'un sens aigu du service public dès leur plus jeune âge. Tous partageaient néanmoins une connaissance plus intime que d'autres des enjeux liés à la position de fonctionnaire dans la société malawite avant de rejoindre eux-mêmes la fonction publique. Ils exprimaient généralement moins de frustration par rapport au décalage entre leurs attentes statutaires et la réalité de leur condition de policier·e.

Une expérience préalable dans l'enseignement public ou privé, partagée par nombre d'entre eux, semble également peser sur leur rapport au métier et aux populations qu'ils sont amenés à policer. Né en 1980, dans une famille de planteurs propriétaires d'une vaste exploitation dans la région de Dedza au centre du pays, Goodwell Nkolokoti, sergent aux *general duties* de Ndirande, a travaillé cinq ans comme enseignant dans le primaire avant de devenir policier. Comme la plupart des autres policier·es au passé similaire, il m'expliquait voir une réelle « continuité » entre ces deux métiers : « *We play a role in education almost as important as the teachers themselves because we interact with more people*¹³⁸ ». Il comptait notamment parmi les agent·es du poste police s'investissant le plus dans ce travail « d'éducation » des gouvernées. C'est lui que nous avons croisé à plusieurs reprises dans la thèse, distribuant des conseils juridiques aux détenus et des leçons sur les bonnes manières d'être en société à l'ensemble des gouverné·es dont il gérait les affaires¹³⁹.

Ces policier·es se divisent par ailleurs en deux catégories en fonction de leur origine sociale. Issus de milieux sociaux plus aisés que la plupart de leurs collègues de terrain, les premiers se montrent moins intimidés dans leurs rapports à leur hiérarchie directe et se permettent davantage d'initiatives. Ces héritages culturels, sociaux et économiques familiaux ont

¹³⁸ Notes de terrain, discussion avec le sergent Goodwell Nkolokoti, au bar Concorde, Ndirande, 20 juillet 2018.

¹³⁹ Voir Encadré IV-8, p. 349 et Encadré IV-9, p. 352.

apparemment pesé tant sur leur trajectoire professionnelle que sur leur rapport aux gouverné·es les plus dominés. Plus sereins quant à leur position dans la hiérarchie sociale, ils semblent moins éprouver que bon nombre de leurs collègues le besoin de manifester leur domination sur les plus petits qu'eux par la violence physique ou l'humiliation et partagent au contraire une forte propension à exprimer une certaine forme d'empathie pour les gouverné·es les plus pauvres¹⁴⁰. Les seconds correspondent quant à eux à ce profil de policier·e aux origines bien plus modestes, identifié plus en amont dans la thèse, pour qui l'entrée dans l'institution policière représente à la fois un accomplissement personnel et une réelle ascension sociale¹⁴¹. Ils montrent moins de frustration face à la faiblesse des salaires dans l'institution policière et partagent une vision globalement positive de leur nouveau métier¹⁴².

Revenons désormais plus en détail sur le cas d'Isaac, dont la trajectoire biographique permet d'éclairer les positionnements moraux face aux affaires impliquant de fortes inégalités sociales entre les parties, mais aussi les conditions de possibilité de l'accord passé avec son chef pour leur venir en aide en contrevenant au droit. Né en 1988, fils d'un ophtalmologue à l'hôpital de Chikwawa décédé alors qu'il avait dix ans et d'une mère au foyer, il put tout de même continuer l'école grâce aux économies faites par son père médecin et aux revenus des *ganuy* que sa mère et sa tante se sont mises à réaliser chez des particuliers. Après cette date, il se remémorait avoir grandi dans une famille pauvre, mais où l'éducation et la réussite scolaire « comptaient beaucoup » : « *I did not grow up in the village... we were not peasants... you see ?*¹⁴³ » me glissa-t-il un jour pour me résumer cet héritage culturel et social familial qui a grandement facilité ses relations avec ses supérieurs dans tous les emplois qu'il a occupés et qui a fortement pesé sur sa trajectoire. Après l'obtention de son MSCE, avec des résultats très corrects mais insuffisants pour obtenir une bourse d'étude à l'université publique, et sans ressource pour le privé, il trouva un emploi à Blantyre comme garde privé dans un grand magasin sud-africain. Il y rencontra un ami de son responsable, propriétaire d'un hôtel en Afrique du Sud, pour lequel il partit travailler pendant cinq. Il s'y forma au métier de l'hôtellerie et parvint, grâce à des relations de son beau-frère, *field officer* dans la réserve animalière de Majete non loin de Chikwawa, à revenir s'installer dans sa région natale en tant que serveur au restaurant-bar de l'hôtel de luxe *Sunbird* à l'entrée du parc : « *In the interviews I was competing with people holding diplomas and university degrees, but I was selected because I had a good feeling with*

¹⁴⁰ En Afrique du Sud, Julia Horneberger dresse un constat similaire sur les profils d'agent·es plus réceptifs aux discours des « droits humains » : J. Hornberger, *Policing and Human Rights*, op. cit., pp. 81–82 & 118–124.

¹⁴¹ Voir chapitre II, pp. 159-161.

¹⁴² Comme dans le cas des policier·es suisses qu'a suivis David Pichonnaz : les policiers auront d'autant plus de chances de développer une vision positive du monde social et de leur métier et une attitude empathique à l'égard des individus issus des marges sociales que l'entrée dans l'institution s'inscrit dans des trajectoires ascensionnelles et qu'ils fréquentent des classes sociales elles-mêmes confiantes dans l'état de la société et dans l'avenir. Voir : D. Pichonnaz, *Former pour réformer: sociologie de l'hétérodoxie policière et de l'entrée dans la profession*, Thèse de doctorat, Paris - Fribourg : École des hautes études en sciences sociales - Université de Fribourg, 2014, pp. 316–325.

¹⁴³ Discussion enregistrée avec le sergent Isaac Kungwezo, au bar Masimbiti, Ndirande, 31 octobre 2019.

the manager » m'expliquait-il. Au cours des cinq années passées à l'hôtel, il gravit les échelons pour devenir responsable des stocks puis responsable du bar. Il me décrivait avec émerveillement le luxe de ce lieu qu'il avait fait sien et listait les nombreux contacts que cet emploi lui avait permis de nouer au sein de l'élite nationale et internationale :

I met so many rich people there, Malawians and *azungus* (*blancs*) like you. You can't imagine. These people could spend hundreds of dollars just at the bar and the restaurant, and I used to chat with them, they could offer me drinks... once I was even invited by this group of Chinese for a night in Blantyre after the closure of the bar! We spent the night at Chez Temba drinking vodka, gin... international brands... My friend, that was *life!*¹⁴⁴

Les conditions de sa réorientation vers un poste dans l'institution policière me sont restées floues. Il revendiquait lui-même avoir choisi de quitter un poste bien payé mais sans garantie pour un métier plus stable qui lui offrait la sécurité de l'emploi pour au moins vingt ans. Il m'affirmait par ailleurs avoir été poussé par le désir de « servir [son] pays et [ses] concitoyens ». Très rares sont pourtant celles et ceux à avoir délibérément quitté un emploi mieux rémunéré pour devenir policier·e. Dans son cas, d'autres raisons qui me sont restées inconnues avaient donc probablement pesé.

De son héritage familial et de cette expérience professionnelle, Isaac conservait une aisance, unique parmi les *juniors*, avec les personnes identifiées aux classes supérieures et avec les blancs. S'identifiant lui-même comme ressortissant d'une classe sociale supérieure, il comptait par exemple parmi les très rares *juniors* à fréquenter les bars onéreux de Nyambadwe où il côtoyait comme avant des personnes riches et quelques internationaux, mais également certain de ses supérieurs au poste de police (voir *supra*). Il refusait d'ailleurs catégoriquement de se rendre dans les tavernes du quartier : « *I drink Castel and Green... I don't go for the local beer. So I go to Concorde, or Thirsty*¹⁴⁵ ». C'est d'ailleurs au cours de ces soirées au bar Masimbiti, où il me conduisait chaque fois que nous passions une soirée ensemble, qu'il avait noué une relation plus intime avec son chef. S'il avait conscience du poids des rapports hiérarchiques, il le considérait à bien des égards comme un égal, à l'inverse de tous ses autres collègues *juniors*, au point de se permettre de lui exprimer ses différences de point de vue. Il avait fini par le convaincre d'user de leur position pour faire libérer certaines personnes accusées qu'ils considéraient comme innocentes. C'est aussi à la lumière d'une trajectoire sociale qui l'avait amené à côtoyer divers milieux internationalisés que l'on peut analyser sa posture à l'égard des pratiques de ses collègues et sa défense des « droits » des plus démunis : il cherchait en partie à se ranger du côté du monde de l'expertise internationale et des droits humains qu'il avait en partie côtoyé, même de loin. Lorsqu'il évoquait ses souvenirs de son précédent emploi, il me relatait plusieurs « rencontres marquantes » avec des « blancs » travaillant pour des ONG et organisations internationales, avec lesquelles il avait eu de longues discussions sur les « droits humains », sur les « inégalités sociales au Malawi ». Quelques jours après notre rencontre, à une époque où il m'identifiait encore, comme nombre de ses collègues, à ce monde-ci, il

¹⁴⁴ Idem.

¹⁴⁵ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 15 octobre 2019.

m'affirma par exemple que j'incarnais pour lui une « grande source d'inspiration¹⁴⁶ » ; là où d'autres faisaient initialement preuve de plus de méfiance à mon égard avant de se rassurer en comprenant que je ne travaillais pas pour aucune ONG. Il prenait également soin de me rapporter régulièrement les mauvaises pratiques de ses collègues à la cour. Un jour, il se montra particulièrement sévère contre ceux qui se débrouillaient pour empêcher les membres des ONG de donner des conseils juridiques aux accusé-es : « *That's their constitutional right!* » souligna-t-il, cherchant mon approbation que je lui donnais bien volontiers.

Des outsiders en croisade contre les mauvaises pratiques ?

Comme l'essentiel du personnel de terrain rencontré, ces policier-es me faisaient régulièrement part de leur insatisfaction envers leur métier. Mais, comme le sergent Isaac Kungwezo ci-dessus et contrairement à la majorité des *juniors*, ils dénonçaient moins la faiblesse des salaires, qu'une sorte de culture institutionnelle défailante débouchant sur un mauvais traitement des gouverné-es, notamment les plus démunis. Cette insatisfaction s'accompagnait alors d'une attitude ambivalente à l'égard de leur métier : ils affichaient un certain détachement, certains exprimant même des regrets d'avoir embrassé la carrière de policier, tout en mettant en avant leur exemplarité pour se distinguer de leurs collègues. Ils aimaient alors à se présenter comme des « outsiders » en rupture avec le reste de la profession.

Si Isaac concentrait ses critiques sur la propension de ses collègues à faire emprisonner sans vergogne des personnes innocentes lorsque celles-ci n'avaient pas les moyens de se défendre, d'autres se posaient plus volontiers en critique de la « corruption », qu'ils décrivaient également comme étant « généralisée à tous les niveaux » de l'institution et qui « empêchait les plus pauvres de bénéficier du service de la police ». Depuis huit ans en poste, après avoir hésité, fautes de moyens pour aller à l'université, entre une carrière d'enseignant et de policier, le sergent Mphatso Zali m'expliqua, profitant d'un moment seul avec moi au bureau de l'IB de Soche, qu'il « regrettait son choix » à cause de la « cupidité » de ses collègues et de la protection dont ils bénéficiaient au sein de l'institution. Mais plutôt que d'en sortir et de se placer sans perspective sur un marché de travail bouché, il s'investissait dans une pratique irréprochable de son métier. Il défendait alors vivement la *professional standards unit*, département créé en 2015 pour traquer et sanctionner les « mauvaises pratiques » que nombre de ses collègues décriait : « *these officers who are only interested in money should be punished...* » lança-t-il avant de m'expliquer qu'il aimerait intégrer cette unité à l'avenir¹⁴⁷. De même, désabusé face à une institution qu'il n'avait plus l'espoir de changer, le sergent Goodwell Nkolokoti, que nous avons croisé plus haut¹⁴⁸, n'attendait plus grand chose de sa carrière de policier. Il répétait à l'envie attendre impatiemment l'âge de la retraite pour reprendre l'exploitation agricole familiale. C'était d'ailleurs dans cette perspective qu'il avait

¹⁴⁶ Message Whatsapp, 29 juin 2019.

¹⁴⁷ Notes de terrain, discussion avec le sergent Mphatso Zali, poste de police de Soche, bureau de l'*investigation branch*, 13 juillet 2018.

¹⁴⁸ Voir, pp. 464-466.

repris des études de comptabilité des entreprises (*business accounting*) à l'école *polytechnic* en 2014. Pour se dégager du temps, il avait alors demandé à réintégrer le département des *general duties* au travail de « quart » alors qu'il avait été promu quelques années auparavant au sein du prestigieux Criminal Investigation Department. Mais Goodwell cherchait parallèlement à se distinguer de ses collègues qu'il jugeait « fainéants et corrompus ». À l'instar d'Isaac ou de Mphatso, il affichait fièrement ses motivations plus nobles que celles de la plupart de ses collègues :

Paul, you should know that the majority of police officers are so lazy ... and I am talking about the juniors here, not only the senior officers... they did not join the police to serve the people... they are just going after money. More than 70%, even 80% of the officers are just interested in how money they can make with the cases, so they won't assist those who cannot offer them money... I tell you... I have been in the police for more than fifteen years... I know... We are just a few who are here to serve the people, and I include myself in those.¹⁴⁹

Il revendiquait alors avec une insistance toute particulière le « professionnalisme » dont devait faire preuve le personnel policier ; terme qu'il n'hésitait pas à employer devant moi comme devant les gouvernés et ses collègues dans les bureaux. Il incarnait ce « professionnalisme » par un éthos bureaucratique très accentué, portant un uniforme toujours impeccable, prenant systématiquement des notes sur un calepin lors des médiations et suivant l'ensemble des affaires qu'on lui confiait avec beaucoup de zèle ; mais aussi, par un attachement fièrement revendiqué à la dimension de « service » de son métier. Pour lui, agir avec « professionnalisme » ne signifiait toutefois pas forcément s'en tenir à une conception rigide et légaliste de sa mission. Il opposait ainsi le travail d'éducation, qu'il plaçait au cœur de sa mission de policier, à une application trop stricte du droit et faisait de la « flexibilité » une qualité primordiale du « bon policier ». Il en avait d'ailleurs une définition sensiblement similaire à celle que m'avait donné Felix, l'un des vendeurs de métaux que j'avais interrogés le jour de notre rencontre au marché (voir *supra*) :

Goodwell: Some few officers are very active but the others are just idle... they keep waiting, they don't like to interact with people. But if you want to do your work, you need to interact with people. People here are flexible if you are flexible with them.

Paul: What do you mean by that?

Goodwell: If you are to work in the ghetto... like Ndirande... you need to create a good relationship with the people. You know Paul, so many people here are very poor, they are suffering. Our role is also to assist them... listen to their problems... and also adapt to their situations. Sometimes, you find that applying the law is not the best answer. Because if you are too strict, they will think “this one cannot help me” and they will not come back.

Paul: And you feel that your colleagues are more... experiencing more difficulties with the people? Maybe who are tougher... or strict?

Goodwell: Yes, it happens like that. Of course, sometimes you also need to be strong. But... It is where you were grown up. Maybe there was just fighting around you when you were a child, maybe your parents were just whipping you. That mentality... it's like... you do it on other people and you don't take that as a problem. But in my case, I was raised in a family that was God-fearing. There was no violence there... that is why people tell me: “You, you were not supposed to be a police officer, because police officers are harsh” (*rires*).

Paul: Most of the police officers are like that?

¹⁴⁹ Notes de terrain, discussion avec le sergent Goodwell Nkolokoti, au bar Concorde, Ndirande, 20 juillet 2018.

Goodwell: Not so many are very harsh... but the people say like that... but as I told you, the majority are not here to serve the people.¹⁵⁰

Cette disposition, que lui reconnaissent d'ailleurs ses contacts dans le quartier, à l'instar des marchands de métaux interrogés lors de notre rencontre au marché, avait largement contribué aux bons rapports qu'il avait établis au sein de la population. De fait, nombre de gouverné-es le sollicitaient personnellement pour leurs affaires. Il disposait ainsi d'un réseau conséquent qui facilitait son travail au quotidien et lui conférait une position centrale au poste de police.

Certes, la perception que ces agent-es se faisaient de moi – tantôt observateur chargé de remettre un rapport à la hiérarchie pour l'amélioration du service, tantôt représentant d'une ONG ou d'une organisation internationale – jouait certainement sur leur propension à critiquer leurs collègues et les failles de leur institution devant moi. Mais la régularité avec laquelle ils exprimaient ces critiques, même après avoir compris que je ne constituais pas un interlocuteur aussi stratégique qu'ils se l'étaient imaginé, traduisait également des dynamiques plus profondes d'ajustement dispositionnel au contact de l'institution.

Tous recrutés par concours et sans avoir recours à des relations clientélares, à l'inverse de nombreux collègues, ce type d'agent-e ne bénéficie, on l'a vu, d'aucun contact puissant pour faire avancer leur carrière malgré l'énergie qu'ils mettent à respecter les « bonnes pratiques ». Ils sont donc d'autant plus enclins à mettre en valeur ce parcours de fonctionnaire exemplaire et à critiquer les failles de l'institution. Par ailleurs, les conditions mêmes d'organisation du travail policier, en petits groupes, facilitent la consolidation de conceptions particulièrement tranchées du rôle de policier. Prenant individuellement en charge les affaires qu'ils reçoivent, les agent-es composaient eux-mêmes leur équipe pour enquêter et procéder aux arrestations. Ils s'entourent alors principalement de collègues de « confiance ». Ces groupes de travail transgressent bien souvent les frontières des départements. En plus d'être tous du même sexe (voir *supra*), leurs membres occupent généralement des grades similaires et appartiennent non seulement à une même génération, mais partagent également des visions similaires du métier. À Ndirande par exemple, le *constable* Mike Chimwana des *general duties* travaillait systématiquement avec les *constables* Adam Maploti et Chifundo Kachimanga du *community policing* ainsi que le *constable* Marvin Beza du CID. Tous avaient fait l'école de police ensemble en 2014, ils avaient été promus en même temps au grade de sergent en 2018 et revendiquaient d'appartenir à une même classe de policier « proactifs ». Un après-midi, Mike m'expliqua ce qu'il entendait par là et me décrivit les logiques régissant la formation de ce groupe :

Mike: I like working with them because we understand one another... we are proactive police officers, you see? Hard workers... We are not staying idle at home or at the office to get a case but we go around to hunt for cases... and I know that they are not too greedy. They can accept to work for someone who has no money... we are here to serve the people... We don't want lazy

¹⁵⁰ Idem.

officers in our team... But we also work as a team so, I don't want to work with those officers who are too bossy....

Paul: What do you mean by that?

Mike: Some are juniors but they are behaving like they think they are more intelligent than you... They think that they are too clever so that they can do investigations alone. They don't share information with you... because they want to eat something... and they don't want to share.

Paul: And what about other officers... like these guys, they call themselves "B company"¹⁵¹.

Mike: (*il rit*) Ah no! This one is uncontrollable... you have seen how he works, always mistreating people, he will be in trouble someday.¹⁵²

Ces groupes dépassent généralement le strict cadre du travail. Leurs membres nouent des liens d'amitié, se retrouvent souvent ensemble au bar après leur service et partagent les mêmes groupes d'amis au sein de la population gouvernée. Ces moments de sociabilité où ils peuvent passer de longs moments à commenter le travail contribuent au renforcement d'une vision commune du métier.

Soulignons néanmoins que la confrontation de ces policier·es avec la réalité du métier les amène à développer des rapports plus ambigus à leurs collègues, leur métier et leur institution que ne le suggèrent ces quelques propos rapportés, tenus dans le huis clos de nos discussions. On se souvient du *constable* Willie Makolo, cité plus haut, qui condamnait la « corruption » tout en trouvant des « excuses » à ses collègues aux salaires trop faibles compte tenu de leurs nombreuses responsabilités familiales. De même, si Isaac dénonçait la « cupidité » de ses collègues et s'insurgeait contre les nombreuses atteintes aux droits des personnes inculpées, il reconnaissait en même temps ne pas toujours être « propre » lui non plus. Il affirmait surtout avoir « changé d'avis », au cours de ses années en poste, sur la violence dont faisaient preuve ses collègues contre certaines personnes accusées :

Paul: You never regret this choice? Abandoning a big life to become a police officer?

Isaac: Sometimes yes, I do regret. I should not lie to you or to myself. I do sometimes regret. But I also I like it because I learned many things and I keep learning every day. Now I understand many things that I would not understand before... about police... about the law.

Paul: Like what?

Isaac: Before I did not like police. I must be honest with you... I would meet someone in a bar and know he is a police officer... I would not like him. I did not like the beatings... the corruption... but now I understand better.

Paul: Now you think that the beatings are OK?

Isaac: Sometimes yes.

Paul: What made you change your mind?

Isaac: You know... we have some hardcore criminals here... these people... they are very, very strong... very dangerous... and they defy us... until you beat them up they won't talk. But when you start beating them that when they talk: "Ah, yes we did this... aaaaaah, stop boss... we also did that... the things are hidden there". That is the only way that we can charge them... if we don't have testimonies, we can lose the case at court... while we know it's them! We lack evidence. We end up looking like fools at the court. So that violence... I understand it better now and I accept it... but there are things I regret... things I can't accept... officers are so much in need for money that they can accept anything to arrange a case.

¹⁵¹ Un policier particulièrement violent dont le portrait est présenté au chapitre V, pp. 431-436.

¹⁵² Notes de terrain, après-midi avec le *constable* Mike Chiwmana, Ndirande, 18 juillet 2017.

Paul: OK?

Isaac: Everybody is dirty...! Even myself sometimes, I should not hide it... but some are more... some will choose a case according to the money you can make... they will arrange the person who offers more money... It's not good. It's not the way we are supposed to conduct our job.¹⁵³

On touche d'ailleurs, avec la question des usages de la violence, à l'une des principales limites des oppositions qui traversent la profession policière. Ancrée au cœur de leur métier depuis une formation initiale faisant la part belle aux exercices physiques, l'usage de la contrainte physique, notamment à l'encontre des suspects dont ils sont convaincus de la culpabilité et qu'il convient de « faire parler », demeure un point sur lequel les policier·es les plus attachés aux « droits humains » trouvent le moins à redire. C'est aussi ce que montre le cas d'Adam Maploti, un agent·es du bureau du CP de Ndirande dont la trajectoire est analysée plus en détail ci-dessous. S'il mettait en avant la dimension éducative et d'assistance aux plus démunis de son travail, Adam était également l'un des agent·es du poste les plus assidus aux *neighbourhood watches*. Il patrouillait les rues de son voisinage la nuit, armé d'un bâton et, d'après les membres de la *watch* de Malaysia qu'il accompagnait, ne retenait pas ses coups contre les « vagabonds ». Son cas vient rappeler que les frontières entre les investissements du rôle demeurent ambigus et que les lignes de factures entre différents types d'agent·es identifiés dans la thèse restent poreuses. Dans l'ensemble toutefois, ces policier·es engagés contre les failles de leur institution affichaient une volonté réformatrice qui les distinguait de la majorité de leurs collègues. Ils cherchaient alors souvent dans les espaces ouverts par la réforme des opportunités d'accomplissement professionnel.

3. « Proactive police officers »

Comme le révèle les différents propos cités ci-dessus, le vocabulaire que mobilisent ces policier·es contre les pratiques de leurs collègues fait largement écho à celui employé par les réformateurs, les experts internationaux et les employé·es des ONGs : dénonciation de la « corruption », critique d'une culture institutionnelle de l'incarcération et défense des « droits humains » des personnes accusées ; revendication d'un rôle de policier « proactif », « flexible » et au « service de la population ». Or, on l'a vu, depuis l'enclenchement du processus continu de réforme dans les années 1990, l'institution policière est traversée par des influences contradictoires. Bien que structurée verticalement par des relations clientélares et largement organisée autour du népotisme, elle offre également de nombreux espaces propices à l'accomplissement personnel, voire même des opportunités d'avancement pour les agent·es qui décidaient de jouer pleinement le jeu de la réforme. L'analyse des carrières de ces agent·es, souvent plus valorisées que celles de nombre de leurs collègues qui ne partagent pas les mêmes capitaux, notamment scolaires, permet alors de relativiser l'image d'*outsiders* en croisade contre une culture institutionnelle défailante qu'ils aiment parfois se donner devant moi. Ils

¹⁵³ Discussion enregistrée avec le sergent Isaac Kungwezo, au bar Masimbiti, Nyambadwe, 5 novembre 2019.

trouvent notamment, par l'investissement dans l'institution, et dans les espaces ouverts par la réforme, des moyens d'accéder au statut de *bwana* auquel ils aspirent.

Faire carrière dans les espaces de la réforme

D'abord, les agent·es de terrain qui transgressaient certaines normes pratiques, comme Isaac qui brisait l'omerta sur les mauvais traitements subis des personnes détenues dans les cellules du poste, pouvaient parfois bénéficier du soutien de gradés en phase avec leur vision du métier. Dénoncé en mars 2020 par un collègue du CID contrarié après avoir décidé de libérer, sans la conduire au tribunal, une personne accusée qu'il jugeait innocente, Isaac fut par exemple convoqué au bureau du responsable régional du département des *prosecutions* pour s'expliquer. Alors qu'il s'attendait à de sévères réprimandes et craignait de se voir affecter aux *general duties* dans un coin reculé du pays, il m'expliqua au téléphone avoir été surpris de trouver un « big boss compréhensif » : « *I explained to him that the man was innocent, the case was empty... it was only this officer from CID who wanted to put him in jail for no valid reason. I said that police work was not supposed to take innocent people to court. Court is so crowded... When I explained all of that, he was convinced. He just told me stay on the side of the law*¹⁵⁴ ». Cette interaction l'avait convaincu dans sa démarche et il m'affirma qu'il continuait à arranger certains dossiers qu'il considérait comme « biaisés ». Son investissement au service des droits des personnes accusées lui avait également permis de participer régulièrement à l'émission de radio « *Apolici Ndi Abale Athu* » (La police est votre famille), slogan du Malawi Police Service depuis 1997, pour y « enseigner aux citoyens leurs droits humains lorsqu'ils [étaient] arrêtés » (Illustration VI-4). Il avait été sélectionné grâce aux contacts du Public Relation Officer de Ndirande, qu'il comptait parmi ses proches amis. C'était avec beaucoup de fierté qu'il me l'annonça en m'envoyant sur Whatsapp une photo de lui dans un studio de la Malawi Broadcasting Corporation (MBC) (Illustration VI-4).

C'est toutefois au sein du département du *community policing*, dont on a vu le rôle central dans l'entretien des relations de coopération avec la population, que les opportunités de carrière se font les plus concrètes pour cette catégorie de policier·es. En 2018 par exemple, le sergent James Mandala rejoignit l'équipe du *community policing*, sur demande du CP *coordinator* Francis Mponera qui avait remarqué sa « sensibilité » pour les problèmes des habitant·es du quartier¹⁵⁵. À Ndirande comme à Soche, ce département, le seul comptant par ailleurs un nombre équivalent d'hommes et de femmes, rassemblait des agent·es plus disposés à s'approprier le vocabulaire de la réforme et dont les expériences passées les avaient amenés à développer des compétences relationnelles et pédagogiques particulièrement développées. À Ndirande, en octobre 2017, cinq agent·es sur huit avaient eu une expérience dans l'enseignement. Parmi eux, Patson, dont les propos faisaient écho à ceux de Goodwell cités plus haut, se réjouissait d'évoluer dans un département dans lequel il pouvait réutiliser ses

¹⁵⁴ Conversation téléphonique, 18 juillet 2020.

¹⁵⁵ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *Victim support unit*, 26 juin 2018.

compétences acquises pendant ses deux années passées dans une école privée de Zomba : « *Our role in community policing is too educate the people. I can use my experience as a teacher in many aspects of the job*¹⁵⁶ ». À l'occasion d'une journée dédiée à la rencontre des familles d'enfants albinos, victimes fréquentes d'agression au Malawi, pour leur remettre un « kit personnel de sécurité » composée d'une lampe torche et d'une alarme, le sergent Adam Maploti, *crime prevention officer* au poste de Ndirande et lui aussi enseignant reconverti, me fit part de la fierté qu'il avait de faire un métier au « service de la population » et me donna une définition de son rôle proche de celui d'un assistant social :

As you can see, we are doing two things here. We are first seeing the environment where people with albinism stay... their family, the security of their *compound*.... In addition to giving them the device. But we also make contact with them, they can see that we are there for them, they will not hesitate to come to the police station if they know our faces and our names... That's why I like being a police officer, we can protect these powerless kids who are victims of horrible crimes... but we are also here to educate them and their parents, to help them get back to school, to teach them their rights...¹⁵⁷

Toute la journée, il passa de maison en maison avec le sergent Chifundo Kachimanga, dont le poste de *child protection officer* au sein du CP de Ndirande s'inscrivait lui aussi dans la continuité de son précédent emploi de responsable local des campagnes de sensibilisation pour l'ONG *Save the Children* dans le district rural de Dowa. Ils conseillèrent les parents sur les habitudes à prendre au quotidien, les incitèrent à remettre leurs enfants à l'école malgré la peur des mauvais traitements par les autres élèves. Ils leur assurèrent qu'ils étaient là pour les protéger et joignant le geste à la parole, leur donnèrent à chacun leurs numéros de téléphone personnels. Ils adoptèrent un ton particulièrement doux et paternaliste, répétèrent les choses et s'assurèrent que leurs interlocuteurs comprenaient ce qu'ils leur expliquaient. Signe de l'importance qu'il accordait à ce moment et à cette dimension de son travail, Adam me demanda de les prendre en photo dans le salon d'une des familles où il posa fièrement avec une petite fille albinos sur ses genoux, comme le font nombre de jeunes européens en mission humanitaire (Illustration VI-5). À l'un des enfants qui n'allait plus à l'école faute de moyens pour se payer ses fournitures et son uniforme, ils proposèrent même de revenir le lendemain au poste de police et se démenèrent avec l'aide de leur chef, le sous-inspecteur Francis Mponera, pour trouver un « bienfaiteur » (*wellwisher*) qui accepterait de lui payer un nouvel uniforme. Pour « ne pas embêter les *businessmen* du quartier [qu'il] sollicitait déjà beaucoup », ce fut d'ailleurs vers moi que ce dernier se tourna finalement et qu'il obtint de l'aide.

¹⁵⁶ Notes de terrain, déjeuner chez Patson Sitima, Ndirande Police Lines, 2 novembre 2017.

¹⁵⁷ Notes de terrain, Ndirande, 17 octobre 2019.

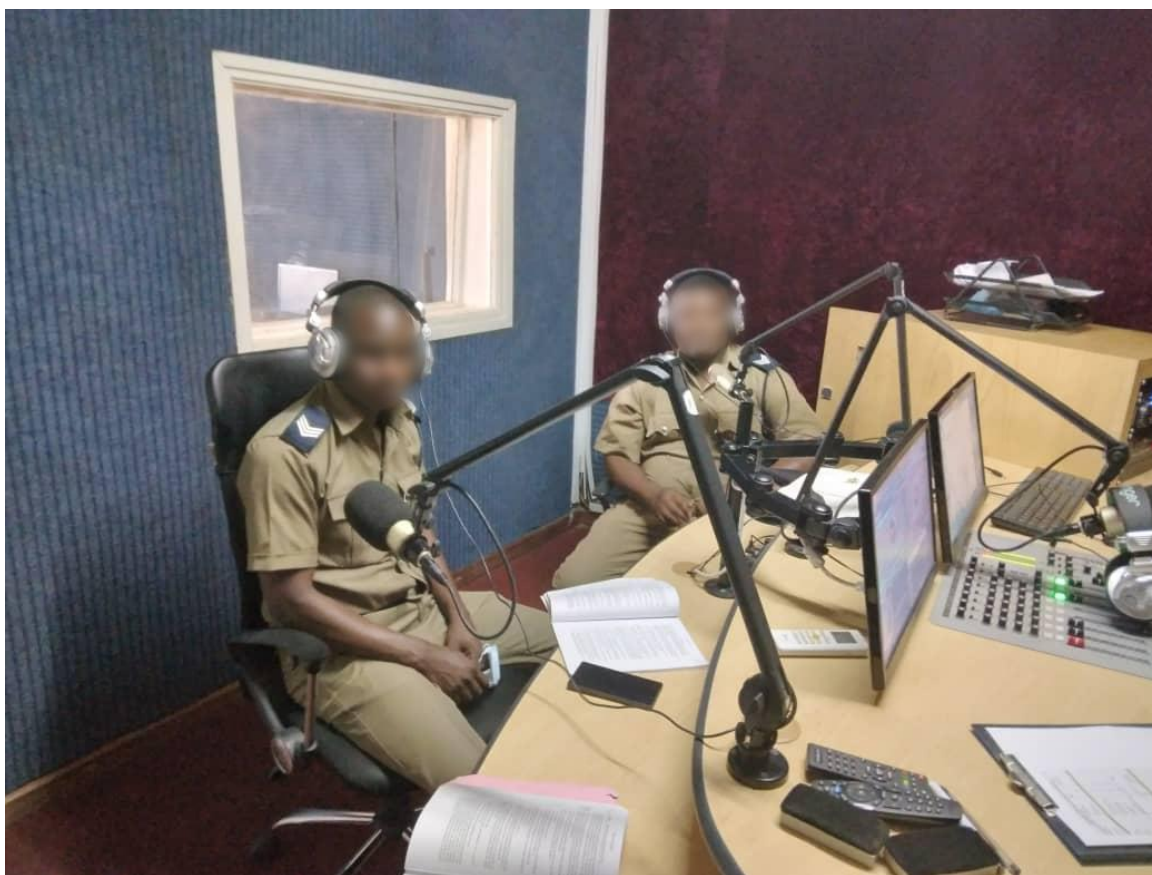


Illustration VI-4 : Le sergent Isaac Kungwezo et le Public Relation Officer du poste de Ndirande dans les studios de la Malawi Broadcasting Corporation, 2021



Illustration VI-5 : Des policiers se mettent en scène au « service des plus fragiles », octobre 2019

Francis Mponera : une carrière de « community policing officer »

Le cas du sergent Francis Mponera, *community policing coordinator* au poste de Ndirande était particulièrement exemplaire de ces carrières ascensionnelles au sein des espaces ouverts par la réforme. Du fait de sa position à la tête du département du CP à l'échelle du quartier et au cœur de l'arène policière locale, Francis fut sans conteste mon enquêté le plus central. Il fut le premier à m'accueillir dans son département au poste de police de Ndirande, ce qui contribua au fait que je découvris l'univers des policier·es à travers le quotidien de la *victim support unit*. Sa patience, sa disponibilité pour répondre au flot de questions dont je pouvais parfois l'assaillir, mais aussi pour m'introduire dans les coulisses de la profession et pour me présenter les personnages clefs des instances locales de la participation au travail de police, ont été absolument décisives dans la façon dont mon enquête s'est déroulée. Dès le lendemain de notre rencontre par exemple, il m'invita à passer un dimanche avec ses amis¹⁵⁸. Nous restions souvent de longs moments chez lui autour d'un repas à échanger sur son métier, à revenir sur les médiations qui se tenaient dans le bureau du CP, à discuter de Ndirande et des groupes sociaux qui l'habitaient. Il m'invitait par ailleurs régulièrement à boire un verre dans ses bars favoris.

Son investissement important pour faciliter mon entrée sur le terrain était à la hauteur de son dévouement au travail. Désireux d'incarner, comme Mike Chimwana et son groupe cité plus haut, l'image du policier « proactif », Francis mettait une part considérable de son énergie dans son travail. Il orientait une grande part de ses activités sociales hors travail dans le quartier en fonction de son rôle de « coordinateur », passant un temps considérable à arpenter les rues du quartier, à saluer les habitant·es, rendant régulièrement visite aux CP *chairmen* sur son temps libre, nouant des liens avec les personnalités clefs du quartier et fréquentant les bars et tavernes où se rendait la population locale :

Me I cannot just go to these bars for big men... as a *community policing* coordinator I have to be in local bars as well. To mix up with local peoples. If I only go to bars like Al Pacino, people will now say that they don't know me, that I am not a good *community policing* officer... I need to be close to the people. And I know many people... so many people¹⁵⁹.

Sa trajectoire biographique et sa carrière de policier permettent de mieux comprendre son investissement particulier du rôle de policier. Né en 1982, dans une famille de petits paysans dans le district de Chitipa à l'extrême Nord du pays, il perdit son père à l'âge de douze ans et vécut seul avec sa mère dans une grande pauvreté. Il parvint toutefois à terminer sa scolarité grâce à un cousin, employé au ministère du Travail dans le district de Nkhotakota, qui l'accueillit chez lui. Il rêvait alors de devenir médecin ou infirmier et ses très bons résultats scolaires lui ouvrirent les portes de l'école d'infirmerie de l'Université de Mzuzu. Il ne parvint toutefois pas à décrocher de bourse et ne put poursuivre dans cette voie. Installé dans une chambre dans un quartier populaire de Mzuzu, il entreprit alors de trouver un travail et obtint un *ganuy* comme balayeur dans un entrepôt. Il se souvenait avoir à nouveau vécu dans le plus

¹⁵⁸ L'épisode est décrit dans le chapitre suivant, Encadré VII-7, p. 581.

¹⁵⁹ Notes de terrain, journée dans Ndirande avec le sous-inspecteur Francis Mponera, 15 octobre 2019.

grand dénuement, dans un milieu urbain qu'il ne connaissait pas. C'est dans le journal, qu'il consultait gratuitement chaque jour au bureau de la National Initiative for Civic Education (NICE) situé à côté de son lieu de travail, car n'avait pas les moyens de se l'acheter, qu'il découvrit en 2005 une annonce de recrutement dans la police¹⁶⁰. Conscient, grâce au modèle incarné par son cousin, des opportunités de stabilité économique qu'offrait une carrière de fonctionnaire, il décida de tenter sa chance et parvint à acheter un billet de bus pour se rendre à Lilongwe et passer les épreuves écrites. Il me fit part de sa « grande fierté » d'avoir été reçu : « *You know... it was something... we were about 5000 people for some few places... we were so numerous that the interviews ended very late in the evening and I had to sleep in the veranda of the police station to catch a bus in the morning... it was a good achievement to pass. And I was chosen*¹⁶¹ ».

Posté au commissariat de Blantyre à la sortie de l'école, il passa, comme toutes les nouvelles recrues à l'époque, un mois dans chaque département, « pour découvrir le métier ». Après seulement une semaine dans le département du *community policing*, le chef du département « remarqua [ses] qualités » et décida de le garder. En 2007, un an seulement après sa prise de poste, il le nomma rapidement *crime prevention officer* (CPO) : « *it was a big responsibility for a young officer like me, I was in charge of managing the activities of the community policing branch under the coordinator* » m'expliqua-t-il fièrement. Son chef de l'époque, qui comptait parmi les premiers agent-es formés aux techniques du CP dans le pays, le prit sous son aile et lui transmit les ficelles du métier. En septembre 2017, Francis me l'avait présenté comme son « mentor », celui qui lui avait « tout appris ». Cette relation privilégiée lui avait également permis de participer à de nombreuses formations et séminaires dispensés par des ONGs. En 2013, les espoirs que ce supérieur plaçait en lui le poussèrent notamment à s'opposer à son affectation au département des *prosecutions*. Frustré par cette perspective manquée de travailler dans un « département prestigieux » où il aurait pu réemployer au mieux ses qualités scolaires, notamment écrites, et mieux « connaître le droit », Francis décida, contre l'avis de son chef, de solliciter un transfert auprès de la hiérarchie nationale. Il fut alors affecté au début de l'année 2014 comme responsable du CP à l'unité de police du quartier Chirimba. Si passer d'un commissariat central à une petite unité de quartier correspondait objectivement à un déclassement, la mission qui lui était confiée alors était particulièrement stimulante. L'unité venait d'être reconstruite après avoir été saccagée par des habitant·es à la suite d'une affaire de meurtre où les policier-es avait été accusés de ne pas avoir fait leur travail : « *I was sent there to rebuild trust between the police and the people*¹⁶² ». Il s'enorgueillissait d'avoir mené cette mission avec sérieux et beaucoup de réussite : il avait redynamisé un bureau particulièrement amorphe à son arrivée, multiplié les meetings de sensibilisation dans le quartier avec son

¹⁶⁰ La National Initiative for Civic Education (NICE) est un organisme public créé dans le cadre de la « transition démocratique » et visant l'inculcation des valeurs et pratiques démocratiques à la population. Il a constitué l'un des terrains d'enquête de l'anthropologue Harri Englund : *Prisoners of Freedom, op. cit.*

¹⁶¹ Notes de terrain, déjeuner chez le sergent Francis Mponera, 25 septembre 2017.

¹⁶² Notes de terrain, déjeuner chez le sergent Francis Mponera, 25 septembre 2017.

équipe, une technique dont il avait appris l'efficacité aux côtés de son « mentor » au commissariat de Blantyre. Il avait noué, par ailleurs, de nombreux liens avec les « *big men* » du quartier, avec lesquels il avait mis de nombreuses initiatives en place : tournois de foot pour les jeunes, tournois de *bawo* pour les plus âgés, etc. Avec un ami photographe qu'il s'était fait dans le quartier, il s'était mis à documenter ces nombreuses activités et avait monté des clips de prévention contre la « *gender-based violence* », sur les risques de l'usage de drogues et sur les délits routiers ; clips qu'il conservait encore dans son ordinateur au poste de Ndirande et qu'il m'avait montrés avec beaucoup de fierté. Il se fit remarquer au sein des instances dirigeantes régionales pour ses méthodes originales et leur efficacité. L'une de ses vidéos fut notamment réutilisée par le Commissaire Régional de Police lors de la réunion annuelle du CP à l'hôtel Mount Soche où il fut invité à présenter ses méthodes. Longtemps, la photo de lui en costume cravate, au pupitre de la salle de conférence du prestigieux hôtel, lui a servi de photo de profil sur l'application de messagerie Whatsapp. Quelques mois plus tard, un an et demi à peine après son affectation à Chirimba, il fut nommé CP *coordinator* au poste de police de Ndirande. Reprenant les méthodes éprouvées à Chirimba, il contribua très fortement, de l'avis général des anciens du poste et des CP *chairmen* rencontrés, à redynamiser les structures locales du CP dans le quartier.

Francis jouait un rôle de passeur tout à fait central dans la circulation des idées et concepts du *community policing*, tant au niveau du poste de police où, on l'a vu, il dispensait des formations sur la médiation et sur la tenue de meetings de sensibilisation à son équipe, qu'au sein du quartier. En 2018, il avait lancé un projet de T-shirt arborant le logo du Malawi Police Service et les mentions « *Police Fighting Against Crime* » et « *Proactive policing* ». Financés initialement par la *Nasolo Timber Association*, un comité de marchands de bois installés à l'entrée du marché central et dont le *chairman* était un de ses proches amis, les T-shirts devaient être portés par les membres des structures locales du CP afin de « visibiliser la police dans le quartier et donner aux gens l'envie de s'adresser [aux policier·es] quand ils avaient un problème¹⁶³ ». Lui et ses collègues au CP portaient eux-mêmes ces T-shirts, qu'il considérait comme un « symbole de la réussite du CP à Ndirande¹⁶⁴ », lors d'une visite effectuée en compagnie des membres du *community policing forum* du quartier au sein du département du CP du poste de Salima, en région centrale, en août 2019 (Illustration VI-6). Il affichait par ailleurs en public sa volonté de « transformer » l'institution policière et les pratiques des agent·es. Se posant notamment comme un « ennemi de la corruption », il profitait des meetings de sensibilisation, où le sujet était systématiquement évoqué par le public, pour demander aux personnes présentes de venir lui « rapporter sur le champ si un agent·e [leur] demandait de l'argent pour leur accorder la liberté conditionnelle¹⁶⁵ ». Mais il avait conscience des difficultés de l'institution à se réformer. Aussi, s'il affirmait avoir la capacité de libérer lui-même certains

¹⁶³ Notes de terrain, déjeuner chez le sergent Francis Mponera, Ndirande police lines, 23 juin 2018.

¹⁶⁴ Message Whatsapp du sergent Francis Mponera, 18 août 2019.

¹⁶⁵ Notes de terrain, réunion de formation d'un *community policing committee* au marché de Ndirande, 1^{er} octobre 2019.

suspects détenus pour de « mauvaises raisons », il prônait toutefois une solution modérée à l'encontre des agents déviants afin de ne pas créer de tensions au sein du poste de police :

Paul: Do you really believe in what you told them? I mean, do you really think that if they come to report to you about someone misbehaving, you have the power to react?

Francis: Yes! I have all the power I want. (*Il s'arrête un instant pour saluer des marchands puis reprend*) Paul, it's not me who has the power to change things. But the senior officers. My role is to report on abuses to them so that they can act accordingly.

Paul: OK. But I have never seen that. I have never seen an officer reporting on a colleague who has done something wrong.

Francis: That's what we need to change. That is why I tell people to come to us at *community policing*. Because if people don't tell us anything, then we cannot react.

Paul: But you know Francis! Everybody knows how things are going on.

Francis: Yes, but we never know on the spot. People don't report to us on the spot.

Paul: OK, and now if someone tells you that an inspector or a superintendent asked them for money to grant them bail, can you really get to them and tell them how to behave? Or report to the OC?

Francis: I can. And the OC is asking us to do so. I even have the power to release a suspect on bail if I hear that the officer in charge of the case is asking for money. I did that last week. There was this man who was in custody for no reason. There was not even a statement written. And the relatives told me that their brother was in custody. So, I enquired and I talked to the officer in charge of the case to know what was going on. The guy was an inspector. I told him that it was not a reason to keep someone in custody. A certain woman alleged that the man was owing her money but there was no police case there. And he released him. [...] Another time was two weeks ago. I learned that a young boy was in custody and I took the responsibility to free him.

Paul: And these police officers who are doing bad things. What do you do against them?

Francis: The OC does.

Paul: OK but what? How does he punish them?

Francis: We don't punish. The idea is to prevent these things from happening. The sooner we know the better we can act. Like granting bail to someone for free before the one in charge would get money. As soon as someone is being asked for money, we encourage people to come and find us.

Paul: Why don't you support punitive action?

Francis: An OC needs to be respected by his men. If he starts charging each and every officer, he will lose control of the situation. There is no need to charge these officers. If they see that we are preventing them from being corrupted they will stop on their own.¹⁶⁶

¹⁶⁶ Discussion enregistrée avec le sous-inspecteur Francis Mponera, marché de Ndirande



Illustration VI-6 : “Proactive police officers” sur le départ pour visiter le CPF de Salima

Certes, son grade de sous-inspecteur, obtenu dans le cadre d’une campagne nationale de promotion des *juniors officers* en avril 2019, soit après quatorze ans de carrière, invite à relativiser l’efficacité de tels investissements dans les instances du *community policing* pour monter les échelons hiérarchiques de l’institution, sans disposer à côté de contacts privilégiés avec des hauts gradés influents. Il convient toutefois de ne pas sous-estimer l’importance des rétributions symboliques qu’il a pu y gagner et leur poids dans son appropriation zélée de la doctrine du CP. Un jour où il m’avait invité à déjeuner, Francis sortit un épais livret sur la doctrine de la « prévention des crimes » qu’il avait reçu lors d’une formation de l’UNICEF : « *Very few people own this book! We must be less than 100 in the whole country! You should take pictures of it, then, when you are on the ground you will know how this refers to that, and that refers to this*¹⁶⁷ ». Encore officiellement *junior*, il n’en restait pas moins une figure particulièrement respectée au sein du quartier et du poste de Ndirande. Ses collègues au sein du CP, qu’il avait pour la plupart lui-même recrutés, lui vouaient une réelle admiration. C’est

¹⁶⁷ Notes de terrain, déjeuner chez le sergent Francis Mponera, 25 septembre 2017.

lui désormais qui leur servait de « mentor », comme me la formula un jour le sergent Adam Maploti¹⁶⁸. En tant que responsable de département, il siégeait par ailleurs au conseil du poste où il était d'ailleurs le seul *junior*. Comme l'indique l'extrait de discussion ci-dessus sur la lutte contre la corruption, sa voix comptait dans les orientations stratégiques locales, bien davantage que celles d'agent·es plus gradés mais qui ne dirigeaient aucun département et dont il se permettait également de contrôler les pratiques déviantes. Surtout, sa position lui avait permis de tisser des liens avec les personnalités influentes à l'échelle locale, mais aussi nationale, voire internationale. Un soir il me dressait ainsi une liste, non exhaustive, de ses « meilleurs amis » parmi les riches entrepreneurs du quartier, les propriétaires de grands hôtels de la ville, etc. :

I know many, many people... and I also know these big bosses, like Barry in Chinseu who is my best friend, like the owner of Al Pacino who is my best friend, the owner of Concorde is my best friend, the owner of Kameza 24/7 is also my best friend... I can also go to Mount Soche whenever I want... the general manager is my friend there. But if I am invited there, I generally refuse because I need to be close to the people.

Il m'envoyait également de nombreuses photos de séminaires auxquels il participait, posant aux côtés de policier·es européens et d'experts internationaux. On l'a vu par ailleurs, sa renommée au sein de l'institution dépassait le strict niveau local. Connu de certains gradés à la région, il obtint en août 2020 un poste de responsable régional de la protection des enfants, une position certes éloigné de la haute administration policière, mais qui représentait une véritable ascension symbolique. L'expérience a toutefois tourné court, rappelant une fois de plus qu'une carrière réellement ascensionnelle au sein du Malawi Police Service ne peut se baser uniquement sur un investissement important dans le travail et sur des performances professionnelles remarquées. De nouveau placé sous l'autorité d'un responsable après des années à diriger son propre bureau et réduit à un rôle de « secrétaire » par un chef qui craignait de le voir « briller plus que lui par [ses] performances¹⁶⁹ », il décida après un an seulement de candidater à nouveau pour un poste de coordinateur dans un commissariat local – poste où il m'affirmait se sentir le mieux – et rejoignit celui de Dedza, en région centrale, en août 2021.

Francisco Phoya : policier, cinéaste et « Gender Based Violence activist »

Le cas de Francis Mponera révèle bien comment la réappropriation de la doctrine de la réforme et l'adoption d'une posture critique à l'égard de certaines pratiques policières déviantes peuvent s'inscrire dans des stratégies de carrière, au-delà de la simple dénonciation à la hiérarchie des pratiques individuelles de collègues rivaux. Un dernier exemple, celui de Francisco Phoya que j'ai connu alors qu'il finissait sa formation à l'école de police de Limbe en 2017, permet de prolonger la réflexion en montrant comment l'investissement dans les espaces ouverts par la réforme peut s'articuler à la fois avec un avancement de carrière au sein de l'institution et avec la poursuite d'intérêts personnels et d'un engagement militant en dehors.

¹⁶⁸ Notes de terrain, dîner chez le sergent Adam Maploti, 11 octobre 2019.

¹⁶⁹ Conversation téléphonique, 11 juin 2021.

Né en 1990, fils d'un enseignant et d'une infirmière, frère cadet d'une policière et d'un lieutenant dans l'armée et lui-même passé par une courte carrière d'enseignant, Francisco n'entrait ni dans la fonction publique ni dans l'institution policière en terrain parfaitement inconnu. Il m'expliqua d'ailleurs en entretien avoir quitté l'enseignement et s'être orienté vers la police autant pour des raisons financières que pour suivre la voie de son frère et de sa sœur à qui il vouait une profonde admiration. Mais à côté de son métier, Francisco nourrissait le rêve d'une carrière d'acteur et de réalisateur dans le milieu du cinéma. Il avait découvert le théâtre à l'école secondaire et avait contribué à monter une troupe indépendante avec d'anciens camarades. C'est d'ailleurs par l'intermédiaire de mon ami et colocataire, Tawonga Taddja Nkhonjera, l'une des figures de proue de la scène cinématographique malawite, que j'ai connu Francisco¹⁷⁰. Faute de moyens, cette activité était toutefois longtemps restée une passion à laquelle il se dédiait comme il le pouvait à côté du travail, laissant à un ami la gestion de la troupe de théâtre, avec laquelle il parvenait tout de même à se produire régulièrement dans les villes du pays. Entre 2014 et 2018, il participa par ailleurs à des sessions de formation aux métiers du cinéma ainsi qu'à plusieurs courts métrages amateurs et clips musicaux en tant qu'acteur et/ou réalisateur.

Son entrée dans l'institution policière lui a néanmoins permis de donner une dynamique inespérée à sa carrière cinématographique tout en orientant considérablement sa production artistique. Affecté à l'administration du poste de Soche en novembre 2017, Francisco a rapidement commencé à apporter son aide pour les sessions de médiation qui se tenaient au bureau du *community policing*. Il y découvrit les enjeux liés aux violences domestiques et se prit d'un intérêt pour la thématique de la « *gender-based violence* » (GBV). Il se mit alors à la traiter de manière croissante dans ses productions artistiques et à travers une action militante en parallèle de son travail de policier. Au printemps 2019, il relança notamment une association qu'il avait montée en 2012 lorsqu'il était étudiant à l'école des enseignants. Celle-ci visait initialement, m'avait-il expliqué, à « lutter contre les injustices et défendre les droits des citoyens malawites », mais elle était longtemps restée dormante. Il en élargit l'activité à la production audiovisuelle et réalisa plusieurs courts métrages abordant sous divers angles la question des violences faites aux femmes. Particulièrement actif sur les réseaux sociaux *Facebook*, puis *Instagram* et *Tiktok*, il s'investit par ailleurs à travers son association dans plusieurs campagnes visuelles de lutte contre ces violences (Illustration VI-7). Il y posait parfois personnellement en civil, mais aussi en uniforme de policier, s'y présentait comme « *law enforcer, filmmaker, actor, entrepreneur and gender-based violence activist* », et invitait les victimes et témoins à contacter sa « hotline » en donnant ses numéro de téléphone et adresse email personnels. À cette période, l'association s'institutionnalisa et se spécialisa dans la « GBV ». Elle se dota d'une page *Facebook* en novembre 2020, sur laquelle Francisco

¹⁷⁰ Moins directement liée à mon terrain, notre relation a vite pris une forme amicale, ce qui m'a permis d'avoir une connaissance particulièrement fine de sa vie. À l'instar de Francis Mponera, Francisco fut un contact précieux pour mieux comprendre les rouages de l'institution et la réalité de la vie de policier, que j'ai fréquenté autant sur son temps de travail que dans des sphères plus privées et avec qui je suis resté en contact étroit depuis la France.

relayait à la fois ses actions militantes, ses productions cinématographiques et les activités de sa compagnie de théâtre, dont le travail s'orientait lui aussi de façon croissante vers la thématique de la GBV. En juin 2021, elle fut officiellement inscrite au registre des associations de la ville de Blantyre. Tout en gardant la « GBV » pour principal objet, son engagement s'est également diversifié. En 2020, il s'investit notamment sur la prévention contre l'épidémie de COVID-19 et organisa une série de campagnes de nettoyage de la ville de Blantyre afin de collecter les masques chirurgicaux usagés jetés dans la rue, pour éviter que de nombreuses personnes pauvres ne les réutilisent et contractent le virus. Francisco devint rapidement une personnalité relativement connue localement et nationalement dans le monde des « activistes ». Il contribua à la formation de plusieurs autres associations locales spécialisées sur la GBV, s'investit également dans la lutte contre les violences faites aux personnes albinos et fut invité à de nombreux *workshops* et rencontres entre « activistes ». À partir de juin 2020, il participa régulièrement au programme matinal d'une chaîne de radio et de télévision nationale, en qualité de « *chief executive officer* » de son association / société de production, pour y parler de ces différents sujets. Il gagna même une stature plus internationale en participant à la délégation malawite du Parlement des Jeunes de la Communauté de Développement d'Afrique Australe en août 2020. Francisco mettait quotidiennement en scène sa « *success story* » sur les réseaux sociaux, posant en uniforme ou en civil, au travail ou dans ses différentes activités militantes. Il était devenu « quelqu'un », comme le soulignait une publication sur son compte Facebook en septembre 2021 comportant une photo de lui dix ans plus tôt, sur les bancs de l'école des enseignant·es, avec la mention « *This time I was Mr Nobody* ».

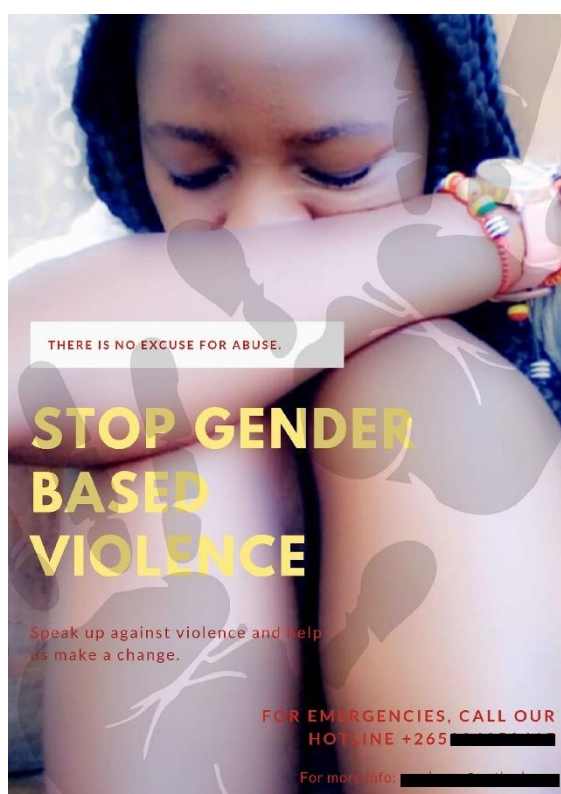


Illustration VI-7 : Campagne contre la « gender based violence » à l'initiative du sergent Francisco Phoya, 2019

Antérieurs à son entrée dans l'institution policière, son engagement militant et son activité artistique prirent tous deux une toute autre dimension à cette période et s'articulèrent désormais directement à son métier de policier. Interrogé sur le sujet, il m'affirmait participer à ces actions « à la fois en tant que policier et comme citoyen » : « *I got interested in GBVs as a police officer... when I was helping my colleagues from community policing but I do it with my own company. I'm just helping community policing through that*¹⁷¹ ». Pour comprendre cette articulation, il faut se pencher sur la question financière qui la sous-tend. C'est en effet lorsqu'il se spécialisa sur des thématiques « *bankables* », capables d'attirer les fonds de l'aide internationale, que Francisco parvint à obtenir des financements pour ses films¹⁷². C'est même à travers un partenariat entre le Malawi Police Service et sa société de production qu'il obtint un financement pour la réalisation de son premier long métrage portant sur les violences domestiques et dans lequel il embarqua les camarades de sa compagnie de théâtre. Fort de ces financements, il se fit un nom sur la scène cinématographique et commença à tourner avec des acteurs, scénaristes et d'autres réalisateurs de plus en plus renommés. Un soir, mon colocataire Tawonga reconnut l'ascension rapide de Francisco dans le milieu : « *This kid is smart, he is still a kid but he will go far* ». Sa carrière d'artiste prit elle aussi un tournant international lorsqu'il fut invité en Égypte en octobre 2019 à la 4^e édition de l'*Afro-Chinese Arts and Folklore Festival*, pour présenter une de ses productions sur les persécutions que subissaient les personnes albinos, puis sélectionné en septembre 2021 pour son long métrage sur les violences domestiques dans un petit festival indien.

Enfin, sa carrière de policier suivit un même mouvement ascensionnel et un même recentrement sur des thématiques centrales de la nouvelle doctrine policière. Désireux initialement de rejoindre le bureau des *prosecutions* où il pensait pouvoir au mieux mettre à profit ses compétences d'acteurs lors des plaidoyers à la cour, il finit par construire sa carrière autour de la question des « GBVs ». Début 2021, il apprit que l'institution recrutait de nouveaux formateurs pour des classes de « *gender and ethics* », ses thématiques de prédilection. Il décida donc de candidater et fut admis en mars après un entretien. Il commença de manière épisodique, avant de s'installer à temps plein à l'école de police de Limbe cinq ans à peine après y avoir été lui-même élève. Il me confiait au téléphone nourrir de grandes ambitions pour ce poste, car lors de son propre passage à l'école de police, ces questions n'avaient, à son avis, pas « convenablement » été enseignées¹⁷³.

¹⁷¹ Notes de terrain, chez Francisco Phoya,

¹⁷² Si le point dépasse largement notre sujet ici, notons toutefois que cette dépendance considérable des artistes malawites et plus généralement africains à ce type de financements de la part d'institution publiques, mais aussi et surtout d'organisations internationales, est un élément crucial pour comprendre l'écrasante domination des productions traitant de sujets relatifs au « développement » et aux « droits humains ». Il s'agit là d'un point que nombre de mes contacts regrettaient amèrement : « *I can't make art, pestait un soir mon colocataire, I just get money to make this uncontroversial shit* ».

¹⁷³ Conversation téléphonique, 7 août 2021.

4. La querelle des « anciens » et des « modernes »

Les écarts de pratiques et de positionnements moraux par rapport au métier et au traitement des populations gouvernées traduisent enfin une fracture générationnelle qui traverse la profession policière de manière croissante depuis l'enclenchement de la réforme policière.

Tous les agent·es dont il a été question dans les paragraphes précédents avaient été recrutés après le milieu des années 2000 et étaient nés pour la plupart peu avant la chute du régime de Banda. À l'inverse de leurs aînés, ils n'avaient pas été formés et n'avaient pas servi au sein de la Malawi Police Force et de sa culture autoritaire avant 1994. Tous recrutés avec le MSCE en poche, ils étaient par ailleurs plus diplômés que leurs aînés·es. L'influence des réformes successives depuis 1994 et des projets financés par une multitude de partenaires internationaux a par ailleurs contribué à l'évolution perpétuelle de la formation initiale qui a peu à peu intégré des formations spécifiques sur la médiation, les droits humains et le *community policing*. La fracture n'a donc fait que se renforcer entre une vieille garde attachée à la dimension disciplinaire, militaire et répressive de l'institution et une nouvelle génération qui s'appropriait plus volontiers le vocabulaire de la réforme et l'intégrait à ses stratégies d'avancement de carrière. Dès les années 1990 et la création « d'enclaves » censées servir « d'incubateurs » pour la réforme de la fonction publique, à partir desquelles idées et pratiques nouvellement promues devaient se diffuser au reste de l'appareil bureaucratique, Gerhard Anders mettait en lumière le fossé générationnel au sein de la haute fonction publique. Il opposait les « bureaucrates de la vieille école », aux faibles capitaux scolaire et socialisés à l'obéissance et au respect de la hiérarchie sous le régime autoritaire de Kamuzu Banda, et les « nouveaux technocrates » employés dans les nouvelles enclaves, diplômés du supérieur, tournés vers l'Occident et plus ouverts à la réforme¹⁷⁴. Ce conflit qui s'est longtemps structuré autour de l'opposition entre les enclaves et le reste de l'appareil d'État s'est désormais diffusé à l'ensemble de la fonction publique. En plaçant la focale sur le bas de l'échelle, on constate alors que ces inégalités scolaires et de formation et ces écarts dans la conception du métier se croisent avec la distribution des positions hiérarchiques. Les écarts dans les types de savoirs mobilisés au quotidien par les agent·es viennent alors complexifier les rapports entre les juniors et leurs supérieurs hiérarchiques locaux.

Évolutions et aléas de la formation initiale

La formation initiale dépend du corps policier qu'intègrent les recrues. Mis à part quelques anciens membres du *Police mobile service* qui avaient changé de branche, les agent·es que j'ai rencontrés avaient tous suivi la formation aux *general duties*. Mais avec des années de recrutement comprises entre 1979 et 2017, les agent·es en poste à Ndirande au moment de l'enquête étaient passés par des formations très différentes.

¹⁷⁴ G. Anders, *In the Shadow of Good Governance*, *op. cit.*, pp. 61–63.

L'intégration croissante du discours des « droits humains » à la formation initiale a constitué l'une des conséquences majeures du changement de paradigme de l'institution policière à la fin des années 1990. En pratique, cette intégration s'est étalée dans le temps. Selon le *commissioner of police* Blessings Chamewa, responsable de la formation policière aux quartiers généraux et partisan d'une réforme encore plus poussée de la formation, elle fut largement freinée par les formateurs eux-mêmes, dont l'essentiel de la carrière s'était déroulé sous le régime de Banda, qui « étaient réticents à donner les cours sur les droits humains, car ils ne comprenaient pas ce qu'ils enseignaient¹⁷⁵ ». Par ailleurs, pendant de longues années, les écoles de police ne disposaient d'aucun manuel pour enseigner les préceptes du *community policing* et former les recrues à la question des droits humains, à l'inverse des matières plus « traditionnelles » comme le droit pénal ou les procédures policières qui avaient toutes un curriculum bien établi. Les « nouveaux modules » reposaient alors sur un ensemble de supports produits par d'autres institutions policières africaines ou occidentales, qui circulaient d'un pays à l'autre : « *For a long time human rights were new so people would simply download whatever they found or what was brought on hard disk by those who were going abroad*¹⁷⁶ » poursuivait Blessings en entretien. En 2017 encore, le *constable* Francisco Phoya me montrait les présentations PowerPoint récupérées lors de sa formation : l'une sur le *community policing* produite par le Ghana Police Service, une autre sur le « public order management » par le South African Police Department. La publication en 2005 du premier manuel policier sur les droits humains au Malawi, en partenariat avec des défenseurs des droits humains et des enseignants de l'université de Mzuzu, et surtout sa mise à jour en 2014, ont à ce titre constitué des étapes importantes dans l'évolution de la formation. Les transformations du contexte politique national et international abordées plus tôt dans la thèse ont, elles aussi, joué un rôle décisif. Le financement de projets ambitieux par UKAid et l'accession au pouvoir de Joyce Banda en 2012 ont notamment remis la question des droits humains au cœur des questionnements politiques concernant le travail policier, après plusieurs années où elle avait été reléguée au second plan.

De fait, les nombreux policier·es recrutés après 2014 ont suivi une formation bien différente de leurs aînés de dix ans au plus. Les nouvelles matières mettant en avant les qualités psychosociales et la coopération avec la population y ont pris une place de plus en plus importante. Malgré cette évolution générale, le contenu des formations reste toutefois soumis aux aléas budgétaires de l'institution et à la temporalité des projets de réforme soutenus par des partenaires internationaux, mais également au bon vouloir des formateurs qui doivent composer avec toutes ces contraintes. De fait, d'une année à l'autre, le contenu de la formation peut varier considérablement. Recruté en 2002, dans une période de creux après plusieurs années de réforme où les projets se multipliaient, le sergent Oliver Sabola m'expliqua par exemple pendant une patrouille qu'à son époque les formations pratiques au *community policing* étaient inexistantes. Quant aux « droits humains », ils étaient plus évoqués qu'enseignés : « *The*

¹⁷⁵ Entretien téléphonique, responsable de la formation policière, 15 avril 2021.

¹⁷⁶ Idem.

*trainers... they mentioned that it was important to protect human rights. But it was not a very important part of the training*¹⁷⁷ ». De toute sa formation il n'avait reçu la visite d'aucun policier européen ni de représentants d'ONG. C'était seulement dans les leçons, données par les *Officers in Charge* des postes dans lesquels il avait travaillé, que ces questions de droits humains étaient parfois évoquées. Une expérience qui détonait avec celle d'un jeune *constable* participant à la même patrouille, dont la formation remontait à 2014, qui se remémorait les interventions de la Malawi Human Rights Commission, de l'UNICEF et d'autres ONGs lors des leçons sur les droits humains, sur le *community policing* et la protection des « personnes vulnérables¹⁷⁸ » mais aussi avec celles d'autres agents recrutés à la fin des années 1990 où les programmes internationaux influençaient davantage la formation.

Or, comme dans le cas de la formation de 2016 à laquelle avait participé Francisco, débutée avec près d'un mois de retard à la suite d'un scandale de recrutement¹⁷⁹, ce sont généralement les « nouvelles matières » qui passent à la trappe lorsque le temps ou les moyens manquent. Pour Blessings Chamewa, qui s'est investi depuis près de dix ans dans la réforme de la formation, le faible renouvellement des formateurs posait un problème de taille. Ceux encore en poste privilégiaient l'inculcation de la discipline et faisaient preuve d'un profond attachement à la dimension militaire du cursus, valeurs que Blessings jugeait « désuètes » :

Trainers said they did not find time to teach all the modules and especially the new ones were skipped... But the problem was not necessarily that the training was too small... of course, it was too small, but during six months you would find that they would only be learning for four months and for two months they would do preparation for pass-out parade. That is nonsense! You can't do two months preparing for graduation. It can be done in two weeks. Yet they were spending two months just doing parades from morning to sunset! And then they say, "Ah we don't have time to teach these human rights". These are things that we need to change. [...] The head of training is supposed to take the responsibility of guiding the training that is taking place at its training school. But these are old officers... all of that is done because of the background... the training from the British. That's how it was, doing parades all day long, and nobody wanted to change it. We take parade to be part of discipline. Teach discipline to the recruits. So, the British used to put a lot of emphasis then... They have moved on but people are stuck in the old ways of doing things. Our training is still mainly based on the British military kind of arrangements... there is a great need to change that¹⁸⁰.

De manière frappante, ses propos témoignent des tensions et des contradictions qui traversent l'institution policière depuis l'enclenchement du processus de réforme. Recruté en 2001 avec un *bachelor* en science politique en poche, diplômé en « public administration » et élève du professeur Tambulasi qui avait en partie rédigé le manuel de *community policing* utilisé à l'école de police, Blessing représente une nouvelle génération de gradés, disposant non seulement de capitaux scolaires élevés, mais qui a également construit sa carrière autour de la réforme de l'action policière. Préparant un doctorat sur « la transformation de l'action policière par l'intermédiaire du *community policing* », il a également été l'initiateur d'un projet de

¹⁷⁷ Notes de terrain, patrouille piétonne, Ndirande, 3 octobre 2017.

¹⁷⁸ Idem.

¹⁷⁹ Voir chapitre II, p. 181.

¹⁸⁰ Entretien téléphonique, responsable de la formation policière, 15 avril 2021.

réforme de la formation qui devait prendre effet en 2021 et qui prévoyait, entre autres, l'allongement de six à douze mois et une période de stage de douze mois encadrés par un *senior*. S'il pouvait lui aussi reproduire certaines pratiques jugées déviantes – il avait notamment été impliqué dans un scandale de corruption en 2019 – il exprimait malgré tout en entretien sa frustration face à l'inertie de l'institution que lui et certains de ses jeunes collègues tentaient de réformer.

Mais au-delà du contenu et de l'orientation de la formation, c'est son organisation et notamment l'importance prise par la formation pratique qui variait très fortement. En théorie, la formation de six mois à l'école de police devait être suivie d'un stage de trois mois dans un poste de police, au cours duquel les recrues passaient d'un département à l'autre et se familiarisaient avec le métier, avant de retourner pour trois semaines à l'école. Aucun des agent·es recrutés après 2011 n'avait profité de ce stage, à l'inverse de leurs aîné·es. Ces derniers, à l'instar de l'inspectrice Margaret Chimande, parlaient de cette étape comme de leur « véritable formation » :

The training is all about theory but then during the practicals, we could discover the real job. It was a very important moment because it was the only time where we could go in each police department. Learn the procedures and the specificities of each one. Now, the new recruits... they know nothing about police work! They all join the *investigation branch* after their training without knowing what we do in CID, in traffic police or in prosecution.¹⁸¹

Les propos de Margaret comme ceux de Blessings sur les enjeux de la formation témoignent en creux des conflits intergénérationnels autour du type de savoir mobilisés et valorisés par les agent·es dans le cadre de leur travail.

Savoirs de terrain contre savoirs scolaires

Le passage au rang d'inspecteur, premier grade *senior*, implique le suivi d'une formation de six mois, appelée *cadet course* et suivie au *police college* de Zomba. Les agent·es y « reprennent toutes les bases » et apprennent les principes du « management policier », comme me l'expliqua l'inspectrice Margaret Chimande. Pour elle, le principal apport de cette formation tenait à l'apprentissage poussé de la théorie de l'action policière et de la criminologie : « *At the Police Training we just learn the basics. But then with the cadet course we go deeper into the learning of criminology. I think I became a good police officer there...*¹⁸². » Cette meilleure connaissance du métier revendiquée par les *seniors*, acquise non seulement sur le tas, mais également par des formations auxquelles leurs *juniors* n'avaient pas accès peut être lue comme une revendication de légitimité de la part d'agent·es qui, bien qu'occupant des positions de cadres, souffraient d'un déficit très net de capitaux scolaires par rapport à leurs subalternes ; capitaux dont on a vu l'importance nouvelle dans l'institution policière. Cette situation complexifiait fortement les relations hiérarchiques.

¹⁸¹ Notes de terrain, discussion avec l'inspectrice Margeret Chimande Ndirande, 16 octobre 2017.

¹⁸² Idem.

Les statistiques produites à partir de la base de données répertoriant l'ensemble des 973 agents sous la tutelle du commissariat central de Blantyre en 2017 révèlent effectivement une facture importante entre *juniors* et *seniors* en termes de niveau d'étude. Si l'on trouve une plus grande proportion de très diplômés parmi les *seniors*, ce chiffre est gonflé par les quelques hauts gradés qui occupaient des postes à responsabilité dans l'administration du commissariat de Blantyre et des quartiers généraux. Mais les *seniors* qui composaient l'encadrement intermédiaire dans les postes de police de quartier étaient en moyenne bien moins diplômés que leurs subalternes : tandis que 86,7% des *juniors* étaient détenteurs du MSCE ou d'un diplôme du supérieur, la proportion tombait à 50% tout juste pour les *seniors*. Dans le détail, le niveau d'étude était négativement corrélé au grade : les *inspectors*, qui composaient la majorité du management local, étaient de loin les moins diplômés avec 47% de détenteurs du MSCE ou d'un diplôme du supérieur, suivi par les *sub-inspectors* (62,3%), les sergents (81,2%) puis les *constables* (99,4%) qui étaient, tous grades confondus, les représentants de l'institution policière les plus diplômés¹⁸³. Cette distribution inverse des positions hiérarchiques par rapport au niveau scolaire s'explique par le croisement des évolutions du recrutement et de la politique de promotion interne à l'institution policière qui, bien que très irrégulière, restait dominée par le principe d'ancienneté. Avec une ancienneté moyenne de 12, 17 et 22 ans respectivement pour les sergents, sous-inspecteurs et inspecteurs contre 3 ans pour les *constables*, une bonne partie du personnel recruté avant le changement de politique de recrutement de 2004 fixant le MSCE comme condition d'entrée occupait, au moment de mon terrain, des postes dans l'encadrement local. À l'inverse, les moins gradés étaient également ceux qui s'investissaient le plus dans des stratégies de poursuites ou de reprise d'études.

Ces derniers étaient alors généralement plus enclins que leurs supérieurs à valoriser les compétences mises en avant dans les nouvelles matières enseignées à l'école de police et associées à la réforme. C'était particulièrement le cas de ceux qui, comme le *constable* Abdullah Cassim, suivaient des formations directement en lien avec leur métier : en droit, en sécurité ou en administration publique et science politique. Abdullah considérait ainsi « avoir appris au moins autant de choses utiles à [son] travail de policier à l'université qu'en formation¹⁸⁴ » :

Abdullah: At Police Training School, we just learn the basics... But at university, I discovered so many things, not only about security. My program was having a focus on social and political sciences. I remember first semester we had sociology, history, anthropology, politics... it's quite relating to police work. Because sociology deals with how people behave in society, and what we are doing as police officers is to control what people can or cannot do in society. It helps to be a better police officer. As regard to history, what we are doing now is also related to what we were in the past... like upgrading. So, I think it's good to know where we come from as Malawi Police Service. To improve. Politics as well... it helps to understand how people make decisions... how to have compromise and consensus when there is a disagreement, how to make people come into the line and solve their disputes... I think that's politics.

¹⁸³ Voir annexe 4, tableau 7.

¹⁸⁴ Entretien avec le *constable* Abdullah Cassim, Blantyre Kanjedza, 24 septembre 2017.

Paul: And this understanding you now have about police work, you did not have it when you got out of the police training school?

Abdullah: Not really... (*rires*) As I already said, the training at police school mostly deals with police procedures and penal law, and apart from that, there is physical training¹⁸⁵.

S'il offrait un exemple paradigmatique de policier dont la trajectoire sociale était marquée par la réussite scolaire et le goût pour la réflexion, ses propos illustraient un rapport au métier fondé sur des savoirs scolaires issus des sciences humaines (psychologie, politique), par-là radicalement différent de celui de ses aînés et supérieurs hiérarchiques et qui, bien qu'à des degrés variés, était bien plus largement partagé par les jeunes policier-es.

Les jeunes *constables* avaient bien conscience que leur responsable de département, leur chef de patrouille ou d'intervention étaient « moins éduqués » qu'eux. Si le niveau de diplôme ne faisait pas tout dans un métier où l'expérience de terrain, mais aussi la discipline et le respect de la hiérarchie directe, étaient très valorisés, ces écarts de niveau scolaire pesaient tout de même lourdement dans les rapports entre les agent-es subalternes plus jeunes et les agent-es de l'encadrement plus vieux. Les cas de William Moffat, Daveson Kaliyako ou encore de Francis Mponera abordés plus tôt dans la thèse, dont l'avancement de carrière avait été contrarié par des chefs locaux plus vieux et cherchant à rabaisser ces jeunes revendiquant des savoirs nouveaux et concurrents des leurs en témoignent. L'extrait suivant, issu d'un échange que j'ai eu avec les *constables* Abdullah Cassim et Francisco Phoya au domicile de ce dernier, révèle également l'articulation difficile entre le nécessaire respect disciplinaire du supérieur hiérarchique et la moquerie, voire le rejet, du manque d'éducation et du côté « arriéré » de leurs aînés :

Paul: Is it true that the junior officers, the youngest... are more educated than the older ones?

Francisco: Where did you get that? (*rires*)

Paul: It's just that you say that "now" you are receiving classes in *community policing*... so maybe they were not before?

Abdullah: Yeah right. Things are changing, like modernisation.

Francisco: Yeah, that's true. In terms of taking intakes, back in old days, they would just pick some in the villages and say, "let's go for police".

Abdullah: They just see how fit you are without interviews.... no requirements, no question. But now, we have requirements. You need the MSCE with a credit in English. So that's different. That's why people know that the elders who are there are not educated. Cause I believe that some of senior officers who are older, they don't have even a primary certificate.

Francisco: Eish (*rires*). Very bad... Actually, these are people who are destroying police!

Paul: What do you mean?

Francisco: Backward mentality... They don't want to adapt.

Abdullah: Somehow for us you can say, the elders are more educated because for example the IG is a doctor... or even our OC was doing a master's degree in England. But now when we talk about the sergeants or sub-inspectors... even inspectors... these older ones are less educated than the young ones. Because the training is different. (*silence*). *Koma* (but) still they are our bosses and we have to respect them.

Francisco: Give them salute.

Paul: Even if they are stupid...

¹⁸⁵ Idem.

Abdullah: (*il éclate de rires*) Yeah exactly! Now we are using professional ethics and discipline.

Francisco: They are still our bosses. Even if they are stupid! (*ils rient de plus belle*)¹⁸⁶

Cet échange témoigne de la profonde rupture générationnelle que les réformes de l'institution et les transformations des modalités de recrutement avaient contribué à creuser. Les aînés n'étaient effectivement pas simplement moqués pour leur manque d'éducation ou de diplômes scolaires. Ceux qui se considéraient comme appartenant à une nouvelle génération de policier-es leur reprochaient également de freiner le processus de « modernisation » de la police.

Conclusion du chapitre

Personnalisation, privatisation et marchandisation des services publics sont des processus aujourd'hui largement documentés sur le continent africain, dans des secteurs aussi variés que la santé, la justice, la sécurité ou encore l'éducation. La plupart des travaux les décrivent comme des réponses pratiques aux dérèglements et dysfonctionnements des institutions bureaucratiques, consécutifs aux coupes budgétaires et aux réductions des effectifs imposés par les plans d'ajustement structurel des années 1980-1990 puis aux réformes des années 2000¹⁸⁷. Si, dans le cas du travail de la police au Malawi, elles proviennent effectivement d'une adaptation des policier-es et des gouvern-ées au manque de moyens et aux insuffisances du système judiciaire, l'analyse proposée dans ce chapitre montre en creux comment les réformes successives et l'introduction de la philosophie et des dispositifs du *community policing*, sans en être directement à l'origine, apportent elles-mêmes un surcroît de légitimité à ces évolutions des rapports policiers. Illégaux, la marchandisation du travail policier et son détournement pour régler les problèmes entre « amis », n'en sont pas moins grandement favorisés par la nouvelle rhétorique institutionnelle qui promeut la « coopération » entre civils et policier-es, « l'appropriation » de la police par la population et la mise de la police au « service » de la population.

À travers ces évolutions, les capitaux bureaucratique, social et économique et le statut social sont devenus particulièrement structurants dans la capacité des gouverné-es à capter efficacement la ressource policière pour résoudre les problèmes du quotidien. Nous avons vu que « gagner » ou « perdre » une affaire, qui plus est lorsque celle-ci est discutée et réglée directement au poste de police, dépend de leur capacité à la formuler dans un langage bureaucratique auquel les policier-es sont réceptifs, à mobiliser des réseaux à la fois externes et internes à l'institution pour faire pression sur la partie adverse et sur les agent-es en charge de l'affaire, et enfin à financer le travail d'investigation et rémunérer le « service » rendu par les agent-es. Un dernier paramètre,

¹⁸⁶ Notes de terrain, discussion avec les *constables* Francisco Phoya et Abdullah Cassim, Kandjeza, 27 juin 2018.

¹⁸⁷ Pour un panorama, voir notamment les travaux menés dans le cadre du projet « States at work » : T. Bierschenk and J.-P. Olivier de Sardan (eds.), *States at Work, op. cit.*. En matière de travail de police, ces dynamiques sont centrales dans l'essentiel des chapitres de l'ouvrage collectif : J. Beek et al. (eds.), *Police in Africa, op. cit.*

sur lequel les gouverné·es ont moins de prise, tient aux représentations morales que se font les policier·es des affaires qu'ils sont amenés à prendre en charge et des populations qu'ils sont amenés à policer et fréquenter au quotidien. D'abord, les affaires où les parties occupent des positions sociales très inégales et notamment celles où elles sont liées par une relation d'exploitation, révèlent le poids des revendications statutaires des policier·es dans les jugements qu'ils prononcent. Celles-ci les amènent très majoritairement à soutenir les actions des *bwana* et à condamner moralement celles de leurs employés. Une petite minorité fait toutefois preuve d'une plus grande empathie à l'égard de la misère sociale et développe des stratégies pour venir en aide aux plus démunis, contrevenant parfois aux procédures policières. La prise en compte des dispositions acquises à travers leurs expériences antérieures à l'entrée dans l'institution, mais aussi au contact du métier de policier·e dans le quartier, permet alors d'éclairer ces rapports variés aux populations gouvernées. Dans des quartiers où le quotidien est marqué par une grande promiscuité, une publicisation importante de la vie privée de chacun, l'origine géographique – urbaine ou rurale – fournit une clé analytique efficace de leurs pratiques sociales et professionnelles quotidiennes. Par ailleurs, comme pour les rapports à la violence étudiés au chapitre précédent, des déconvenues dans des milieux plus valorisés, directement antérieures au recrutement, favorisent le développement de rapports plus anxieux à leur propre position sociale et de visions plus pessimistes de l'avenir. Plus préoccupés de réaffirmer leur statut social et leur distinction à l'égard des classes populaires dont ils sont eux-mêmes originaires, certains agent·es condamnent plus facilement les pratiques des individus issus des marges sociales – travailleurs journaliers, jeunes sans emplois – et se rangent plus facilement du côté des *bwana*, même lorsque ceux-ci sont accusés de maltraiter les plus pauvres. À l'inverse, des origines sociales plus élevées, le fait d'avoir grandi au contact de fonctionnaires, un passé d'enseignant et une entrée dans le métier vécue plus positivement, contribuent à des degrés divers à la fois à l'adoption d'une posture plus empathique à l'égard des « populations vulnérables » et des plus pauvres et à la revendication d'une rupture avec un ordre institutionnel qu'ils jugent « dépassé ».

Les conclusions de cette recherche rejoignent celles de David Pichonnaz dans le cas de la réforme de la police suisse. Il oppose deux types d'« habitus professionnel » en fonction de leur « orthodoxie » à l'égard de la « doxa policière », c'est-à-dire aux normes professionnelles dominantes avant le processus de réforme. En venant perturber cette doxa, la réforme introduit des lignes de fractures dans l'institution qui favorise des appropriations socialement différenciées du rôle¹⁸⁸. Au Malawi, la réforme du *community policing* joue un rôle ambivalent. En renforçant la personnalisation et la marchandisation du travail policier, elle contribue d'une certaine manière au creusement des inégalités d'accès au service policier. Mais elle offre également de nouvelles opportunités d'accomplissement personnel et d'avancement de carrière pour cette nouvelle génération de policier·es aux profils plus hétérodoxes et plus à même de contrebalancer par leur action les inégalités de statut. Elle ouvre donc la voie à une polarisation croissante de l'institution policière et des rapports populaires à son action.

¹⁸⁸ D. Pichonnaz, *Devenirs policiers, op. cit.*.

Chapitre VII.

L'ordre des aînés

Policer les masculinités et les féminités urbaines

23 juillet 2018, bureau de l'*investigation branch* de Ndirande. Trois femmes (F1, F2 et F3) du voisinage très populaire de Majika sont assises sur le banc en compagnie de leurs trois maris. Elles ont été arrêtées la veille au soir après le signalement d'une voisine pour s'être battues dans la rue.

Pendant que le *constable* Henry Phalowa tente de faire le point avec elles, le reste des policier-es commente l'affaire. Une *constable* s'énerve : « *Let's just bring them all to court! They fought in a public space. It's a crime. We can produce a case and find a crime for that... let's accuse them of conduct likely to cause a breach of peace* ». Ses collègues ne partagent pas tous son avis. Le sous-inspecteur Richard Nswala qui dirige le bureau ce matin considère qu'il ne faut pas surcharger la cour avec des « affaires de familles insignifiantes ». Puis, agacé par le brouhaha qui monte alors que les femmes ne cessent de se couper la parole, il se lève et leur crie de se taire, avant de les sermonner comme s'il s'adressait à des enfants qui auraient fait une bêtise : « Il est intolérable que des femmes mariées comme vous se battent en public comme cela ! Vous devriez montrer l'exemple mais vous préférez vous comporter comme des animaux ». Il leur reproche de « donner une mauvaise image de leur communauté » et de faire « honte » à leurs maris : « Si ma femme se comportait comme vous, je serais mort de honte et énervé ! » Me prenant à témoin, il se désole qu'un « étranger » puisse penser que les Malawites sont violents et « ont un mauvais comportement ». Les trois femmes, les yeux rivés sur le sol, restent coites.

Il leur demande ensuite de clarifier la situation dans le calme si elles ne veulent pas finir au tribunal pour « *conduct likely to cause a breach of peace* ». F1 explique que F3 vit seule avec le neveu de son mari depuis que celui-ci est parti travailler à Lilongwe. Le jeune homme lui reprocherait de ne pas le nourrir et aurait bénéficié du téléphone de F2 pour s'en plaindre directement à son oncle. En apprenant cela, F3 les aurait alors trouvées, elle et F2, dans la rue pour hurler que F2 était une prostituée qui couchait avec son mari. Elle aurait alors essayé de la frapper tout en proférant des insultes que F1 préfère ne pas répéter ici. Henry lui explique qu'elle est ici à la police et « qu'elle est tenue de tout raconter sans rien cacher ». Elle s'exécute, expliquant que F3 accusait F2 de « vouloir les testicules de son mari » avant de s'en prendre physiquement à elle. F1 aurait alors essayé de défendre F2 et les choses se seraient envenimées jusqu'à ce que des policier-es interviennent et les conduisent toutes les trois au poste de police.

Les policier-es, qui considèrent F3 fautive, s'adressent exclusivement à elle. Henry conclut un premier sermon par une phrase en anglais « *Your family issues stay at home. You can't disclose them in public like that!* ». La sergente à ses côtés renchérit : « *Shame on her for speaking about the private parts of her husband like that!* » Henry reprend : « *There must be some gold somewhere... all those women have private parts... so why does he (il point le mari de F1) go to the neighbour when he can do what he wants with his wife? (il pointe F2) Maybe this one hides gold in her private parts* ». Ses collègues éclatent de rire. F3, en larmes, présente ses excuses, elle dit qu'elle ne recommencera plus. Les deux femmes qui l'accusent de les avoir physiquement agressées décident de ne pas porter leur plainte plus loin. Avant de clore la discussion et de les

renvoyer chez elles, le sous-inspecteur ajoute que si ses deux voisines n'étaient pas aussi clémentes, elle aurait sûrement fini en prison pour « *commun assault* ».

24 octobre 2019, vers 23h, les membres de la NW de Malasia à Ndirande entendent des bruits de pas et décident de tendre un guet-apens à la personne qui arrive en chantonnant. Il s'agit d'un jeune garçon d'une vingtaine d'années qui se retrouve immédiatement encerclé lorsqu'il passe à notre niveau. Peter, le *chairman*, le fait asseoir et commence à l'interroger agressivement. Il veut savoir ce qu'il fait dehors, ivre, à cette heure. Le jeune homme se défend de façon confuse. Peter s'impatiente, il demande à l'un de ses hommes de lui décrocher une fine branche de bois vert afin de lui « donner une leçon ». Il l'effeuille lentement jusqu'à obtenir un long morceau souple et nu qu'il abat sur le dos du jeune homme. Il lui fait vider ses poches, trouve un billet de 1000 kwachas¹ et des cigarettes qu'il écrase par terre. Les sermons ont remplacé les questions. L'adolescent explique que l'argent lui a été confié par son oncle pour acheter à manger. « Et ton oncle, qui t'héberge par la grâce de Dieu, devrait t'ouvrir la porte alors que tu rentres ivre chez lui ? C'est toi le big man à la maison ?! C'est toi qui peux boire et rentrer tard ?! », lui demande Peter. Il l'accuse d'être un « voleur » (*okuba*) qui préfère commettre des crimes plutôt que de finir ses études : « Tu bois tous les jours, tu fumes tous les jours ! Déjà l'autre jour on t'a attrapé ! Est-ce qu'un jour tu vas écouter ?! » répète-t-il alors plusieurs fois en entrecoupant ses paroles de coups de fouet, « Est-ce que je dois continuer à te battre pour que tu écoutes ? ». « *This one is a problem, everybody knows him in the neighbourhood... Daily drunk... daily drunk, when he goes there, to these shebeens, he causes problems. He has even been in prison for almost a year... he has committed a lot of things... he is a thief,* » me résume l'un des membres de la NW à mes côtés à qui je demande les raisons d'un tel acharnement, « *now he is drunk again, he has probably stole that money* ». Après une petite dizaine de minutes d'interrogatoire, ils décident de le conduire eux-mêmes chez son oncle qui réside à une centaine de mètres, tout en lui assénant gifles et coups de pieds en chemin. Sur place, l'oncle essuie lui aussi de vifs reproches de la part de Peter et du *chairman*. Ils l'accusent de ne pas faire attention à son neveu, de le laisser trainer dans la rue plutôt que de l'envoyer à l'école. Ils lui rappellent qu'ils ont le pouvoir de l'arrêter et de le mettre en prison s'ils le veulent. Ils lui remettent l'argent trouvé dans les poches de l'adolescent en lui disant d'acheter lui-même à manger plutôt que de le laisser gaspiller son argent dans l'alcool.

Quelques minutes plus tard, la NW croise une femme d'environ 25 ans. Les membres de la patrouille l'encerclent pendant que le *chairman* l'interroge : « Qu'est qu'une femme seule fait dans la rue à cette heure ? » Les plaisanteries et les insultes fusent. Les membres se disent entre eux qu'il s'agit d'une prostituée et qu'elle mériterait une bonne leçon. Elle nie, expliquant qu'elle revient d'un enterrement. Un membre lui montre le *sjambok* qu'il tient dans la main, « Arrête de mentir. On utilise ces armes avec les filles comme toi », puis pointant son sexe, « mais si celle-ci est inefficace on peut utiliser celle-là ». Les rires fusent. Elle subit un long interrogatoire de la part de Peter. Il insiste pour la faire avouer qu'elle revient de Bagdad ou d'un autre endroit où elle vend ses services sexuels, et qu'elle a bu de l'alcool. La jeune femme a une attitude fière, la tête haute, elle répond aux patrouilleurs en affichant un sourire moqueur et continue de nier ses allégations. Elle admet tout de même qu'elle ne revient pas d'un enterrement mais qu'elle rentre de chez son petit copain qu'elle a longuement attendu avant de se décider à rentrer chez elle. Cela énerve l'un des membres de la NW qui se tient à mes côtés : « *Look at this one, how she is dressed. I would not let my daughter dress like that. She is a prostitute, she needs to be taught a lesson but we can't raise a hand on a woman... Otherwise, they invent stories. They say that we have sexually assaulted them... You know, women have rights in Malawi now... they are like gods, you can't touch them! It's a very big problem.* ». Les membres de la patrouille décident finalement de la laisser partir, tout en la menaçant de la conduire au poste de police la prochaine fois qu'ils la croiseront.

¹ Pour rappel, 1000 kwachas représentaient un peu plus d'1 euro en 2019, de quoi se payer une bière, un kilo de sucre, ou deux aller-retour à Blantyre en minibus.

*

* *

Ces deux situations s'ajoutent à d'autres croisées au cours de la thèse², pour donner un aperçu des jugements patriarcaux et des pratiques punitives que les policier·es et les membres des structures locales du *community policing* réservent aux « jeunes » et aux « femmes ». Ce chapitre se penche sur l'analyse de ces jugements et pratiques, sur les injonctions sociales et comportementales associées au genre et à l'âge qu'ils contiennent et sur les mécanismes qui favorisent leur convergence. Il s'agit donc de poursuivre, à travers le prisme du genre et de l'âge, l'analyse des rapports entre travail de police et hiérarchisation sociale au quartier initiée au chapitre précédent.

Un tel objet renvoie à des questionnements classiques dans le champ africaniste autour des rapports entre « aînés » et « cadets sociaux³ », qu'une vaste littérature sur le vigilantisme s'est largement appropriés à la suite des remarques séminales de Ray Abrahams à la fin des années 1990⁴. À l'exception de publications directement liées à l'évaluation voire à la formulation de politiques publiques⁵, bien plus rares sont à l'inverse les travaux qui ont abordé le travail policier quotidien en Afrique au prisme du genre. Pourtant, comme le soulignait déjà Julia Horneberger au début des années 2000 dans le cas de l'Afrique du Sud, c'est en grande partie aux institutions policières réformées dans les années 1990 qu'a été confiée, entre autres, la mission de lutter contre les violences dites « de genre » (*gender-based violence*) : prise en charge des affaires par recours à la médiation, travail de sensibilisation et de prévention, accompagnement des « victimes »⁶. Ces affaires, qui ne se limitaient pas aux seuls cas de violences physiques mais concernaient l'ensemble des disputes conjugales, amoureuses et intra-familiales entre parents et enfants, constituaient de loin les plus nombreuses que les policier·es, mais aussi les comités de *community policing* de quartier prenaient en charge au quotidien lors de mon terrain à Ndirande entre 2016 et 2019. Elles constituent, avec les

² Voir par exemple : Encadré IV-3, p. 324; Encadré V-9, p. 412.

³ Voir notamment : G. Balandier, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire. Dynamique des changements sociaux en Afrique centrale*, Paris : Presses Universitaires de France, 1955 ; C. Meillassoux, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris : Maspéro, 1975 ; J.-F. Bayart, *L'État en Afrique...*, *op. cit.*.

⁴ R.G. Abrahams, *Vigilant citizens: Vigilantism and the State*, Cambridge : Polity Press, 1998, chap. 7. Voir par exemple : B. Oomen, "Vigilantism or alternative citizenship? The rise of *Mapogo a Mathamaga*", *African Studies*, vol. 63, n° 2, 2004, p. 153–171 ; A. Sen, "Everyday and Extraordinary Violence", art. cit. ; S. Jensen, "Policing Nkomazi...", art. cit. ; I. Nolte, "Without Women, Nothing Can Succeed", art. cit. ; H.M. Kyed, "Street Authorities", art. cit. ; L. Fourchard, *Trier, exclure, policer*, *op. cit.* ; L. Revilla, *Le travail de l'ordre*, *op. cit.*.

⁵ Voir par exemple : S. Howell (ed.), *Policing the Urban Periphery in Africa. Developing Safety for the Marginals*, Cape Town : African Policing Civilian Oversight Forum (APCO), 2019.

⁶ J. Hornberger, « Maman bat papa », art. cit.. Ce constat ne se limite pas aux polices africaines. Rares sont par exemple les travaux portant sur le traitement policier des violences morales, physiques et sexuelles à l'encontre des femmes dans les sociétés occidentales. Face à ce constat en France, de récents enquêtes académiques et journalistiques cherchent à combler ce vide. Voir notamment : V.L. Goaziou, *Viol*, Presses de Sciences Po, mars 12, 2019 ; O. Pérona, « Déqualifier les viols : une enquête sur les mains courantes de la police judiciaire », *Droit et Société*, vol. 99, n° 2, 2018, p. 341–355.

interactions observées lors de plusieurs patrouilles nocturnes, le corpus empirique sur lequel s'appuie l'analyse proposée dans ce chapitre. Le Malawi n'échappe donc pas au constat établi par Steffen Jensen selon lequel : « *some of the most important social conflicts [...] in Africa in general, which are negotiated in everyday policing are gender and generational conflicts*⁷ ». Or, à Ndirande comme ailleurs, les deux catégories de population qui nous intéressent ici, les « femmes » et les « jeunes », entretiennent des rapports ambigus à l'action des organisations policières et vigilantes : elles en constituent les principales cibles, tout en étant fréquemment partie prenante⁸. L'analyse de ces rapports permet donc de placer la focale sur un autre aspect des jeux de frontière entre le policier et le policé, précisément là où les frontières morales de la « communauté » sont négociées et débattues au sein même de ces institutions.

Comme le suggèrent les deux exemples proposés en exergue, ces interactions mettent en jeu la « respectabilité⁹ » des gouverné·es et de celle des personnes qui les contrôlent – de mère, d'épouse et d'homme pourvoyeur de ressources. Policier·es et participant·es au CP y sont engagés dans un travail de définition et d'inculcation de normes comportementales, associées aux « bonnes » et « mauvaises » masculinités et féminités urbaines. L'enjeu du chapitre est d'interroger leur rôle dans la (re)production d'un ordre patriarcal à l'échelle du quartier – fondé sur la domination d'une classe d'hommes, chefs de familles établis, sur les femmes et sur les hommes incarnant une masculinité juvénile et subordonnée – dont il s'agit de retracer l'historicité. Loin d'être figée, cette domination s'inscrit dans « un processus (jamais achevé) d'institutionnalisation de certaines pratiques et représentations de la masculinité¹⁰ ». À ce titre, les modèles de masculinité et de féminité morales réaffirmés dans les interactions observées au poste de police, au domicile des *CP chairmen* et lors des patrouilles nocturnes sont « investis d'imaginaires de l'authenticité [et] de la modernité¹¹ » qui renvoient à l'histoire du quartier mais aussi à celle, plus large, de la société malawite. Au Malawi comme ailleurs, la promotion de tels modèles fut centrale dans la formation de l'État depuis la situation coloniale : elle fut au fondement du droit coutumier et du gouvernement des populations colonisées, puis du nationalisme réactionnaire et autoritaire de Banda¹². Depuis les années 1990 et sous l'influence croissante des bailleurs internationaux, les discours sur la « vulnérabilité » des « femmes » et

⁷ S. Jensen, "Policing Nkomazi...", art. cit., p. 49.

⁸ Pour un résumé : R.G. Abrahams, "Some Thoughts on the comparative study of Vigilantism" in D. Pratten and A. Sen (eds.) *Global Vigilantes*, London : Hurst, 2007, pp. 438–440.

⁹ B. Skeggs, *Des femmes respectables. Classe et genre en milieu populaire*, Marseille : Agone, 2014 [1997] ; E. Salo, *Respectable Mothers, Tough Men and Good Daughters : Producing Persons in Manenberg Township South Africa*, Langaa RPCIG, 2018.

¹⁰ M. Gourarier et al., « Penser l'hégémonie », *Genre, sexualité & société*, n° 13, 2015, paragr. 3.

¹¹ A. Le Renard et É. Marteu, « Introduction: Genre et Nation », *Sociétés contemporaines*, n° 94, 2014, p. 6.

¹² Dans le cas du Nyasaland sous domination britannique et du Malawi sous la dictature de Banda, voir : M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, op. cit. ; L. Semu, "Kamuzu's Mbumba: Malawi Women's Embeddedness to Culture in the Face of International Political Pressure and Internal Legal Change", *Africa Today*, vol. 49, n° 2, 2002, p. 77–99 ; C. Gabay, "The Radical and Reactionary Politics...", art. cit. Voir aussi : A.L. Stoler, "Making Empire Respectable: The Politics of Race and Sexual Morality in 20th-Century Colonial Cultures", *American Ethnologist*, vol. 16, n° 4, 1989, p. 634–660 ; Dorothy Louise Hodgson and S. McCurdy (eds.), *"Wicked" women and the reconfiguration of gender in Africa*, Portsmouth, N.H : Heinemann, 2001.

des « jeunes » sont au cœur de l'agenda politique de la nouvelle société démocratique, irriguant, entre autres, la réforme de l'institution policière¹³. Clientèles privilégiées des policier·es et des comités de quartier, les « jeunes » et les « femmes » sont donc également des catégories politiques, produits d'une histoire locale, nationale et d'influences internationales, dont il convient de mesurer le poids sur le travail policier quotidien à Ndirande.

Ces questionnements en amènent un dernier, relatif à la féminisation du travail de police et de ses effets sur l'encadrement des masculinités et des féminités urbaines. Conséquence d'une politique dite de « *gender mainstreaming* » initiée à la chute de la dictature et concernant l'ensemble de l'appareil d'État et des dispositifs participatifs, le recrutement croissant de femmes est observable avant tout du côté de la profession policière, mais concerne aussi, dans une moindre mesure, les structures locales du CP. De ce point de vue, le développement du CP semble ainsi avoir eu des conséquences contraires pour la place des jeunes hommes et des femmes dans l'arène policière : tandis que les premiers, acteurs historiquement centraux, s'en sont vus peu à peu évincés au profit d'une classe d'homme plus âgés et établis socialement et économiquement, les secondes commencent peu à peu à y trouver leur place. Plusieurs travaux récents sur la question des rapports de genre au sein des institutions policières africaines et occidentales soulignent la portée des questionnements sur la construction de masculinités policières¹⁴. Le processus de féminisation observé au Malawi invite alors à interroger la centralité de certaines valeurs associées à la virilité dans l'organisation des rapports de domination au sein de ces institutions, et dans la façon dont leurs membres traitent leurs clientèles. Expression d'une masculinité visible et exacerbée, fondée sur un « idéal de force physique, de fermeté morale et de puissance sexuelle¹⁵ », auquel s'ajoute une « méfiance pour le féminin¹⁶ », la virilité demeure toutefois, comme la domination masculine, un produit historique instable, dépendant en partie des contextes institutionnels dans lesquels il se développe. Plusieurs travaux récents ont par ailleurs souligné l'importance de la division genrée du travail policier dans les organisations vigilantes et offrent des perspectives fécondes pour la compréhension des dynamiques propres aux groupes observés à Ndirande. Les femmes peuvent ainsi faire valoir des compétences spécifiques par rapport à leurs homologues masculins et se voir confier des tâches associées, qui, souvent, ne concernent pas directement l'exercice de la contrainte physique (soutien ou régulation des pratiques masculines, recrutement et entretien

¹³ J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, *op. cit.*, p. 53 et suivantes.

¹⁴ Ces questions demeurent encore peu explorées sur le continent africain, invitant, pour comparer, à se tourner vers certaines institutions occidentales mieux documentées sur le sujet. Voir dans les cas africains : A. Faull, « Fighting for respect. Violence, masculinity and legitimacy in the South African police Service », *art. cit.* ; J. Glasman, *Les corps habillés au Togo*, *op. cit.*. En France, plusieurs travaux soulignent la permanence d'un idéal viril et sa mise en débat dans la négociation des rapports de pouvoir au sein des forces de l'ordre : G. Pruvost, *Profession : policier*, *op. cit.* ; M. Darley et J. Gauthier, « Une virilité interpellée ? En quête de genre au commissariat », *Genèses*, n° 97, 2014, p. 67–86 ; Y. Selponi, « “Se claquer la bifle” avec ses enquêtés », *art. cit.*

¹⁵ A. Corbin et al. (dir.), *Histoire de la virilité. T. 2 Le triomphe de la virilité, le XIXe siècle.*, Paris : Seuil, 2011, p. 8.

¹⁶ C. Guionnet et É. Neveu, *Féminins / Masculins*, Armand Colin, 2021, p. 314.

des réseaux de sociabilité, tâches administratives)¹⁷. D'autres soulignent par ailleurs tout l'intérêt de l'approche biographique sur les déterminants de la mobilisation des femmes et révèlent l'incertitude et la contingence de leurs « carrières morales vigilantes¹⁸ ». Une telle approche permet notamment de mieux saisir tout l'ambiguïté politique de la « participation à l'ordre » et de comprendre comment une « participation conservatrice¹⁹ », promouvant des modèles genrés « traditionnels », peut également contenir des éléments favorisant l'émancipation de certaines catégories de femmes²⁰.

Évoquons, enfin, deux points de méthode relatifs au positionnement du chercheur, européen et de sexe masculin, lorsqu'il s'agit d'étudier le suivi d'affaires de violences conjugales et la production d'un ordre patriarcal dans une société non-occidentale. Un premier point concerne l'accès aux données. Si le terrain réalisé a permis de multiplier les observations des médiations au poste de police ou aux domiciles des CP *chairmen*, je n'ai que plus rarement pu m'entretenir personnellement avec les femmes plaignantes. Ces écarts de genre qui complexifiaient mon accès aux femmes dans le quartier se combinaient en effet à des enjeux linguistiques pour rendre particulièrement difficile la réalisation d'entretiens sans la présence d'un interprète. Or, compte tenu de l'intimité des sujets abordés, l'imposition d'une personne tierce dans l'interaction n'allait jamais de soi. Ces difficultés méthodologiques compromettaient la possibilité d'une étude des modes d'inculcation des féminités morales et immorales par l'ethnographie, qui soit attentive aux subjectivités des individus et notamment des premières concernées. La riche et récente enquête ethnographique conduite par Jessica Johnson auprès des femmes portant plainte à la *victim support unit* (VSU) d'un poste de police dans la région rurale de Chiradzulu à proximité de Blantyre permet de pallier en partie ce problème. En plus de fournir des clefs de compréhension concernant les motivations des plaignantes, son travail offre des éléments de comparaison avec ce que j'ai moi-même observé dans les postes de police urbains de Soche et Ndirande.

Un second enjeu est d'ordre plus théorique et tient à la politique de la recherche sur les questions liées au genre dans les sociétés postcoloniales. L'analyse des conditions de reproduction d'une domination patriarcale dans les quartiers populaires du Malawi ne peut ignorer les transformations, aujourd'hui largement documentées, dans les manières dont les discours sur le genre produisent de l'altérité ; non seulement au sein des groupes nationaux mais également entre ce que certains désignent, depuis le début des années 2000, comme des « blocs civilisationnels²¹ ». Comme Alexandre Jaunait, Amélie Le Renard et Élisabeth Marteu l'ont récemment souligné : « Le respect des droits des minorités participe d'une

¹⁷ I. Nolte, “Without Women, Nothing Can Succeed”, art. cit. ; L. Revilla, *Le travail de l'ordre*, op. cit.

¹⁸ L. Fourchard, « Engagements sécuritaires et féminisation... », art. cit..

¹⁹ Voir G. Gourgues et J. Le Mazier, « Participations à l'ordre et participations conservatrices », art. cit.

²⁰ Voir aussi : A. Sen, “Everyday and Extraordinary Violence”, art. cit.

²¹ Pour une revue critique : A. Jaunait et al., « Nationalismes sexuels ? Reconfigurations contemporaines des sexualités et des nationalismes », *Raisons politiques*, n° 49, 2013, p. 5–23.

rhétorique de la “démocratie sexuelle” comme avant-garde de la modernité démocratique qui permet d’opposer un “nous” européen et occidental protecteur des minorités sexuelles, à un “eux” non-occidental nouvellement caractérisé par une homophobie ou un sexisme pensés comme culturels²² ». Par conséquent, il est peut-être plus important ici qu’ailleurs de rappeler que l’expression de visions patriarcales du monde – à travers des propos et des pratiques sexistes – étudiées dans ce chapitre n’est pas singulière aux acteur·es de l’arène policière malawite. Comme on le verra à plusieurs reprises dans les pages qui suivent, elle constitue un trait commun à nombre d’institutions policières et judiciaires dans le monde et ne saurait donc être interprétée comme signe d’un prétendu « retard » civilisationnel.

Le chapitre commence par revenir sur le rôle des politiques de « gender mainstreaming » dans l’identification et la formation de certaines catégories de la population – les « femmes » et les « jeunes » – en clientèles policières. Il questionne alors le traitement par les différents acteur·es de l’arène policière, des affaires dites de « *gender-based violence* » (I). Nous explorerons ensuite plusieurs pistes d’interprétation possible des jugements patriarcaux qui sont produits lors du suivi de ces affaires (II), avant d’analyser les déterminants de la féminisation du travail de police et ses effets sur la prise en charge de ces populations (III).

I. De la « *gender-based violence* » aux « *family disputes* »

Dans les postes de police, l’institution au cœur de la stratégie de prise en charge des situations de « *gender-based violence* » est la *victim support unit* (VSU). À en croire l’affiche placardée dans le hall d’accueil du bâtiment du *community policing* attendant au poste de police de Ndirande, celle-ci apporte un espace de « conseil » pour les « victimes de *gender and domestic violence* ». Mais comme le suggère la présentation que le sergent Francis Mponera, *community policing coordinator* et responsable du département du *community policing* de Ndirande m’en fit lors de ma première visite au poste, ce n’étaient pas tant les « violences domestiques » que les disputes conjugales et familiales dans leur ensemble qu’il s’agissait de traiter : « *Here we are at the VSU. Our role is to look after cases of gender-based violence. We do mediation and counselling to solve family disputes without recording cases and proceeding them to the prosecutions*²³. » À la VSU comme dans les médiations organisées par les comités de CP du quartier qui prenaient en charge de nombreuses affaires similaires, l’enjeu est moins de sanctionner les auteurs des violences que de rechercher les responsabilités communes des disputes afin de préserver la stabilité des familles. Les paragraphes qui suivent montrent qu’une

²² Ibid. p. 10. Voir aussi : É. Fassin, ‘La Démocratie Sexuelle et Le Conflit Des Civilisations’, *Multitudes*, vol. 3, n° 26, 2006, p. 123–131. Si les recherches récentes autour des concepts « d’homonationalisme » et de « fémonationalisme » montrent que l’Islam et les « pays musulmans » constituent aujourd’hui la figure repoussoir par excellence, les sociétés non-occidentales et notamment les anciennes colonies continuent elles aussi d’incarner un ailleurs obscurantiste.

²³ Notes de terrain, poste de Ndirande, *Victim support unit*, 22 septembre 2017. Voir aussi : J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, *op. cit.*, p. 63.

telle conception des « *gender cases* » est le produit de la rencontre entre les attentes des plaignantes et les représentations que policier·es et participant·es au CP se faisaient de leur rôle.

1. « Now it's all about GBVs » : gender mainstreaming et travail de police

Lors de ma première journée au sein du poste de police de Ndirande, le *station officer* me résuma dans ces termes la situation criminelle et les principaux objectifs du travail policier dans le quartier :

Now, it's all about GBVs. [...] You should know that Ndirande is now a peaceful neighbourhood but it used to be a very very tough place... you found a lot of big criminals, and police work was very difficult. With the help of *community policing* structures, we managed to tackle down crime. Now we don't have so many serious offences as before, but we still receive more small cases like gender issues²⁴.

Au fur et à mesure des semaines passées dans les deux postes de police de l'agglomération de Blantyre, je recueillis des témoignages similaires de policier·es faisant état d'une explosion de la proportion de « *gender issues* » dans l'ensemble des affaires qu'ils recevaient au quotidien. Ils désignaient par-là les violences et disputes conjugales et, dans une moindre mesure, des plaintes de parents contre les pratiques de leurs enfants adolescents. À l'instar du *station officer* (SO) de Ndirande, nombre d'entre eux expliquaient cette hausse relative par un abaissement de la criminalité – vols, cambriolages, meurtres – depuis plus de dix ans et le renforcement de la participation citoyenne au travail de police. Selon les explications qui m'étaient généralement fournies, les habitant·es, moins préoccupés par l'insécurité, se focalisaient davantage sur des problèmes intrafamiliaux, que les policier·es jugeaient « mineurs ». Mais une autre interprétation, également proposée par mes interlocuteur·es aux postes de Ndirande et de Soche, mérite d'être analysée. Francis Mponera, commenta ainsi : « *These gender cases came with the introduction of the VSU and community policing in 1999*²⁵ ».

Après la réforme constitutionnelle de 1994 et la création d'un Ministry of Gender and Social Welfare Services, le gouvernement malawite, largement motivé par les bailleurs internationaux, s'engagea dans une politique dite de « *gender mainstreaming* ». L'ambition était d'introduire, dans l'ensemble des politiques de développement, des objectifs de participation « paritaire » des femmes et des hommes aux espaces de prise de décision et aux activités de développement, et de promotion des droits des femmes pour l'accès et le contrôle des ressources²⁶. En matière de police, cette politique se traduit à la fois par une accélération du recrutement de policières et par une focalisation sur la « *gender-based violence*²⁷ ».

²⁴ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau du *station officer*, 22 septembre 2017.

²⁵ Notes de terrain, Ndirande Chinseu, déjeuner avec le sous-inspecteur Francis Mponera, 15 octobre 2019.

²⁶ N.R. Kanyongolo, *Social security and women in Malawi*, op. cit., pp. 234–235.

²⁷ Une évolution qui n'a rien de spécifique au Malawi. Voir par exemple dans le cas sud-africain : J. Hornberger, « «Maman bat papa» », art. cit..

Circulant massivement à l'international, la notion est fondée sur l'identification de certaines catégories de la population comme « vulnérables ». Elle se réfère à l'ensemble des « violences » physiques, psychologiques et économiques dont sont « victimes » les « femmes » et les « enfants », notamment dans la « sphère domestique²⁸ ». Plusieurs anthropologues et féministes africaines soulignent que la préoccupation nouvelle pour les problématiques de genre s'inscrit dans la continuité d'une longue tradition occidentale consistant à présenter les femmes africaines comme des victimes, de la brutalité des hommes africains d'une part et de la « tradition » d'une autre²⁹. Selon l'anthropologue britannique Jessica Johnson, ces représentations ne se limitent pas aux organes de presses et aux organisations occidentales, mais influencent la façon dont les médias, institutions publiques et ONG locales abordent les relations hommes-femmes. L'espace public malawite est ainsi quotidiennement investi par des réunions publiques de sensibilisation, des sessions de formation, des programmes radio et des articles de presse portant sur « l'égalité des sexes » et les « violences de genre ». « *That women's rights and gender violence have gained prominence as issues of concern in the multiparty era, écrit Johnson, is evident in the designation of the Ministry of Gender, Children, and Community Development, the passing of the much heralded (yet little used) Prevention of Domestic Violence Act in 2006, and the strong governmental and civil society support for the police VSU programme³⁰.* »

La principale conséquence pratique de cette nouvelle orientation policière fut la création, dès le début des années 2000, des *victim support units*. Censées exister au sein de chaque poste de police du pays, elles furent conçues à la fois comme des espaces de refuge et de conseil pour les victimes de « *gender-based violence* » et de médiation avec leurs agresseurs. Lorsque la construction d'un bâtiment dédié fut terminée en 2019, la VSU de Ndirande disposait, en plus d'un guichet d'accueil séparé de celui poste de police, d'une salle allouée aux médiations, mais également d'une chambre individuelle (contenant un grand et confortable lit, deux fauteuils et un matelas une place) et d'une salle de bain avec douche et toilettes. Pendant les deux mois que j'y passai en 2019, au moins deux femmes y trouvèrent refuge après avoir subi des violences physiques au domicile conjugal, et un enfant de 9 ans, trouvé seul par un pasteur dans les rues du quartier y passa une nuit. Très fier au moment de me présenter ses nouveaux locaux pour lesquels il avait multiplié les demandes de financement, Francis Mponera considérait que leur taille et la qualité des équipements, bien supérieurs à ceux du bâtiment principal, attestait de

²⁸ UKaid - DFID, *Justice for Vulnerable Groups in Malawi, op. cit.*

²⁹ A. Cornwall, 'Introduction: Perspectives on Gender in Africa' in A. Cornwall (ed.) *Readings in Gender in Africa*, Oxford : James Currey, 2005, p. 1–19 ; Dorothy L. Hodgson, *Gender, Justice and the Problem of Culture: From Customary Law to Human Rights in Tanzania*, Bloomington : Indiana University Press, 2017. Voir aussi : S. Arnfred, *Sexuality and Gender Politics in Mozambique: Rethinking Gender in Africa*, Woodbridge : James Currey, 2011. Dans le cas du Malawi, Ulrika Ribohn montre comment les discours sur l'émancipation des femmes se sont articulés autour de l'idée d'une « culture » et d'une « tradition » oppressive contre les femmes : U. Ribohn, "'Human Rights and the Multiparty System Have Swallowed Our Traditions'. Conceiving Women and Culture in the New Malawi" in H. Englund (ed.) *A Democracy of Chameleons: Politics and Culture in the New Malawi*, Uppsala : Kachere Books, 2002, pp. 166–169.

³⁰ J. Johnson, *In Search of Gender Justice, op. cit.*, pp. 95 & 122–123.

l'importance prise par le *community policing* et l'aide aux « victimes de GBVs » dans le travail de police à Ndirande³¹. En charge de l'animation des VSU et de l'organisation des meetings sur le genre (*jenda*), les policier·es sont en première ligne de cette bataille. Au cours des trente dernières années les « femmes », mais aussi les « jeunes » mineurs, sont donc devenus des catégories de politique publique à part entière et des clientèles policières en partie imposée par le haut.

2. Les plaintes désignées comme « GBVs »

Avant d'analyser dans le détail le traitement que font les policier·es des affaires qu'ils classent dans la catégorie de « *gender-based violence* », arrêtons-nous sur les motivations des personnes qui les leur apportent.

Négocier sa place dans son couple et sa respectabilité dans le quartier

L'essentiel des plaintes enregistrées par les VSU visitées le sont par des femmes contre leur époux. Malgré les constats d'échec répétés des experts évaluant les accomplissements des politiques publiques au regard des engagements pris sur l'objectif d'« égalité des sexes », plusieurs enquêtes sociologiques et anthropologiques suggèrent que de nombreuses femmes malawites se sont approprié les discours sur le genre. Elles l'ont fait tant pour « formuler et négocier leurs demandes³² » concernant l'accès aux ressources, que pour dénoncer ce qu'elles considèrent comme des abus de la part de leurs conjoints, que ceux-ci tombent ou non sous le coup de la loi³³. Comme l'a toutefois suggéré Jessica Johnson, ce que viennent chercher les femmes qui s'adressent à la VSU n'a pas grand-chose à voir avec les fondements théoriques sur lesquels sont bâtis ces espaces de résolution des conflits. Malgré l'attention institutionnelle et médiatique portée à la « *gender-based violence* », les plaintes déposées par les femmes dépassent la seule question des violences pour concerner « l'organisation quotidienne de la vie conjugale » dans son ensemble : les accusations de coups et d'abus sexuels se mélangent avec celles d'adultère et celles relatives à la responsabilité financière des maris et des pères dans l'entretien matériel des membres du foyer.

Le concept de genre tel qu'il est importé au Malawi par l'industrie du développement et les organisations de défense des droits humains, écrit Johnson, « *encodes a particular vision of just gender relations, one that focuses on the desirability of the fundamental similarity of men's and women's roles within marriage*³⁴ ». Cette idée de « similarité fondamentale », répétée par les représentant·es d'ONG locales et internationales lors de réunions publiques ou de *workshops* à destination des « leaders locaux », suppose que chacun des conjoint·es doit pouvoir choisir, en toute indépendance, les tâches qu'il ou elle réalise pour le foyer et plus largement pour la

³¹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, VSU, 8 octobre 2019.

³² N.R. Kanyongolo, *Social security and women in Malawi*, op. cit., p. 235 et précédentes.

³³ J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, op. cit., p. 125.

³⁴ Ibid. p. 97.

communauté. Mais selon l'anthropologue, les rires moqueurs par lesquels ses enquêtées répondaient à la possibilité de voir une telle forme d'égalité s'installer au Malawi indiquent clairement que d'autres conceptions des rapports hommes-femmes prévalent. À partir de l'analyse détaillée de plusieurs sessions de médiations qui se déroulèrent à la VSU du poste de police local lors de son terrain, Johnson soutient au contraire que la « justice » recherchée par les femmes plaignantes repose sur l'idée contraire de « complémentarité » et de « réciprocité matérielle » des rôles genrés, dans le couple et dans la famille nucléaire. La notion de « complémentarité » qu'elle propose s'éloigne d'autres usages qui ont pu être faits du terme pour décrire un supposé « mariage africain » fondamentalement opposé aux unions « occidentales », où l'on rechercherait davantage la fonctionnalité que l'accomplissement émotionnel³⁵. Reprenant le cadre conceptuel proposé par Harri Englund à propos des « obligations matérielles réciproques » qui connectent les individus les uns aux autres et les constituent en « sujet³⁶ », elle propose à l'inverse une définition des rapports au sein du couple comme un « échange moral, matériel et émotionnel³⁷ » où les membres sont moralement liés l'un à l'autre par ces mêmes obligations :

We might fruitfully extend the concept of material morality to the realm of marital relationships to argue that the divergent, yet complementary, roles that men and women take on as husbands and wives both make visible and enact their existential moral obligations to one another. The differential contributions of husbands and wives establish the household unit at the same time as they constitute themselves, and each other, as adult spouses, mothers and fathers, sons- and daughters-in-law. In this sense, 'complementarity' can be understood as inherent in the material morality of marriage³⁸.

Les conditions concrètes de cette coopération entre époux ne sont pas des données immuables. Elles évoluent au gré des contextes historiques et des trajectoires de vie individuelles. Par exemple, l'accès facilité des femmes aux études longues et au numéraire, consécutivement à leur plus grande intégration à l'économie de marché au tournant du XXe, conjugué à la crise de l'emploi qui affecte durement les hommes, a largement rebattu les cartes dans la distribution des rôles conjugaux. De ce fait, rappelle Johnson, la division complémentaire du travail entre époux n'a pas pour corolaire l'immuable l'assignation des femmes au travail du « care » et des hommes à l'apport des conditions matérielles d'existence. Mais dans un contexte où la majorité des hommes est confrontée à une grande précarité économique, ces « attentes normatives » relatives aux échanges amoureux et conjugaux sous-tendent l'essentiel des conflits médiés à la VSU³⁹.

³⁵ Pour un aperçu de ces approches: J. Cole and L.M. Thomas, "Thinking Through Love in Africa" in J. Cole and L.M. Thomas (eds.) *Love in Africa*, Chicago University Press, 2009, p. 1–30.

³⁶ Voir notamment : H. Englund, "Extreme Poverty", art. cit..

³⁷ Elle reprend ici l'expression de Jennifer Cole décrivant des rapports amoureux similaires dans la ville de Tamatave à Madagascar : "Love, Money, and Economics of Intimacy in Tamatave, Madagascar" in J. Cole and L.M. Thomas (eds.) *Love in Africa*, Chicago : Chicago University Press, 2009, p. 119.

³⁸ J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, op. cit., p. 113.

³⁹ Cette mise en tension des rapports économique-sexuels et amoureux par la précarité économique qui affecte les hommes est également soulignée par Julie Castro dans le cas des quartiers populaires maliens : « "Les filles sont trop matérialistes". Tensions et soupçons dans les transactions sexuelles au Mali » dans D. Fassin et J.-S. Eideliman (dir.) *Economies morales contemporaines*, Paris : La Découverte, 2012, p. 330.

Cette complémentarité reste perpétuellement négociée, soumise à débats et réinterprétations. Elle est source de nombreuses tensions et de conflits d'interprétations qui, avant de défiler au poste de police et dans les salons des CP *chairmen*, ont longtemps trouvé leur scène d'expression dans les conseils de famille et dans les cours traditionnelles (voir *infra*). L'augmentation significative de la part des affaires dites de « genre », soulignée par les policier·es, ne traduit donc pas tant une hausse des violences conjugales, ni même seulement une plus grande préoccupation de l'institution policière pour ces violences, mais résulte aussi de la perception du poste de police comme d'un nouvel espace de résolution des affaires conjugales et familiales par les femmes. Celles-ci ne viennent pas y revendiquer l'égalité promue par les programmes de développement et d'éducation civique, ni même « remettre en cause la désirabilité ou la légitimité de la complémentarité des rôles des conjoint·es⁴⁰ ». L'enjeu de leurs plaintes est bien davantage de dénoncer les manquements de leurs époux à remplir leur rôle et, ainsi, de renégocier leur position dans leur couple, mais aussi dans le quartier.

On l'a vu, dans un contexte d'interconnaissance aussi important que celui de Ndirande, l'essentiel des conflits se retrouve rapidement exposé sur la scène publique. C'est particulièrement le cas des affaires conjugales et familiales. Historiquement médiés au sein des cours traditionnelles devant un public souvent nombreux, ces conflits et leurs implications morales sont publiquement débattus et la respectabilité des parties prenantes y est mise à l'épreuve. Important pour les jeunes hommes qui cherchent à réaffirmer leur capacité à revendiquer le statut d'homme pourvoyeur de ressources pour leur foyer et à faire ainsi reconnaître leur adultéité, cet enjeu est au moins aussi décisif pour les femmes qui y négocient leur respectabilité de mère et d'épouse au sein de la communauté. Comme dans les townships sud-africains étudiés par Elaine Salo, la « réputation morale » des femmes dans le quartier – « respectable » ou « mauvaise » – conditionne l'accès aux espaces de sociabilité et aux moyens de subsistance pour elles et leurs enfants⁴¹ : tontines, groupes de vendeuses au marché, etc. Bien davantage que celle des hommes, la « carrière morale » des femmes suppose une discipline personnelle particulièrement stricte. Elles sont d'abord tenues de veiller à soigner leur apparence en public : leur habillement – une femme « respectable » se couvre les jambes avec un pagne dans l'espace public et ne révèle jamais ses genoux – leur coiffure, etc. Associée en grande partie à leur statut de mère et d'épouse, la respectabilité des femmes se mesure également à l'aune de leur capacité à remplir leur rôle dans le foyer, notamment en préparant à manger et en comblant les « besoins » sexuels de leur mari, ainsi qu'à discipliner leur propre sexualité. Le départ d'un époux vers une autre femme – pour prendre une seconde épouse, fonder un nouveau foyer ou simplement pour fréquenter une amante – est alors fréquemment perçu comme une remise en cause de leur propre respectabilité. Elle fait l'objet de ragots au sein de leur famille et de leur voisinage. De fait, comme l'illustre l'affaire présentée en introduction du chapitre, la question de l'adultère des hommes est particulièrement centrale

⁴⁰ J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, *op. cit.*, p. 118.

⁴¹ E. Salo, *Respectable Mothers, Tough Men and Good Daughters*, *op. cit.*

dans les affaires dites de « *gender-based violence* » médiées à la VSU et aux domiciles des *CP chairmen*. Elles n'opposent pas seulement l'épouse à son mari, mais concernent bien souvent le conflit que la relation adultère, constatée ou supposée, a fait éclater entre les deux femmes, chacune cherchant à réaffirmer sa respectabilité et à en démontrer la supériorité par rapport à celle de l'autre⁴². Enfin, la respectabilité des mères est également évaluée au regard des pratiques sexuelles et des fréquentations de leurs enfants, notamment de leurs filles. Les jeunes femmes qui, par exemple, fréquentent des garçons considérés comme « criminels », parfois pour se protéger elles-mêmes des agressions⁴³, mettent en jeu leur propre respectabilité ainsi que celle de leur mère. De nombreuses plaintes labellisées comme « *gender-based cases* » sont ainsi déposées par des mères qui souhaitent recourir à l'autorité de la police ou des *chairmen* pour remettre leur enfant sur le droit chemin.

Dénoncer les violences domestiques

Quand bien même les affaires qui sont discutées à la VSU contiennent des actes de violence physique parfois extrêmes, les récits des plaignantes les associent toujours à d'autres types de rapports conjugaux plus prosaïques qui peuvent être tout autant source de conflits : le partage de l'argent, l'entretien et l'éducation des enfants, la répartition des tâches domestiques. Le suivi des affaires à la VSU de Ndirande invite toutefois à ne pas en conclure trop hâtivement, comme peut le sous-entendre Johnson à partir de ses propres observations, que ces actes seraient mis sur un pied d'égalité par les plaignantes avec d'autres « abus » de leurs conjoints. La violence physique semble en effet occuper une place plus importante dans le quotidien des VSU en milieu urbain que dans les villages de Chiradzulu où Johnson n'a relevé aucun autre cas de violence physique que l'agression d'un mari par sa femme alors qu'il et elle attendaient de passer devant le juge⁴⁴.

Les campagnes de sensibilisation semblent avoir eu un effet bien réel, sinon sur le niveau de tolérance des femmes à certaines pratiques violentes de leurs maris, du moins sur la perception de la police comme d'une institution qui s'occupe de ces problèmes spécifiques. De fait, si les violences domestiques s'inscrivent souvent dans des disputes bien plus larges que les plaignantes cherchent à résoudre, elles demeurent un déclencheur récurrent qui motive la sollicitation de la police plutôt qu'un autre espace de résolution des conflits. La généralisation des discours sur la GBVs a donc contribué à déplacer – ou du moins à étendre – le théâtre de résolution de ces affaires des conseils de famille et des cours traditionnelles vers le poste de police. Si les cas de violences physiques étaient eux aussi loin d'être les plus fréquents sur mon propre terrain, j'ai suivi plusieurs affaires où les femmes portaient plainte pour des violences particulièrement extrêmes : une jeune femme de dix-huit ans débarquant, un bébé dans les bras,

⁴² Reprenant le déroulé détaillé d'une affaire concernant le désir d'un homme de prendre une épouse, J. Johnson montre bien l'articulation de ces différents enjeux : *In Search of Gender Justice*, *op. cit.*, pp. 75–93. Voir aussi. E. Salo, *Respectable Mothers, Tough Men and Good Daughters*, *op. cit.*, pp. 131–139.

⁴³ Voir aussi: S.-J. Cooper-Knock, "Policing in intimate Crowds", *art. cit.*, p. 575.

⁴⁴ J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, *op. cit.*, p. 125

en larmes au poste de police le visage tuméfié après que son mari l'avait une nouvelle fois tabassée ; une autre portant plainte devant la cour du *group village headman* Makata contre les viols quotidiens et répétés, parfois jusqu'à dix fois par jours, par son mari ; de nombreuses femmes qui passaient la nuit dans la VSU pour fuir les violences de leurs maris.

Régulièrement, des femmes battues s'enquéraient à l'accueil de la VSU des « mesures possibles » contre les violences que leur faisait subir leur mari et voyaient dans la détention de celui-ci, même pour une courte durée, un moyen coercitif important que d'autres organisations ne pouvaient leur offrir. On retrouve là un usage de l'autorité policière par les gouvernés abordé plus en amont dans la thèse et qui ne se limite pas aux seuls cas des violences domestiques. Lors de mon terrain, les femmes victimes de violences conjugales comptaient néanmoins parmi les groupes les plus enclins à utiliser la police à des fins punitives immédiates avant de retirer leur plainte. De fait, comme l'a observé Julia Hornberger dans les townships de Johannesburg, « la fonction de l'intervention policière est d'adresser au coupable un avertissement, de gagner quelques jours de répit ou encore d'empêcher un acte de violence de se répéter⁴⁵ », bien plus que d'offrir la perspective de poursuite juridique et d'un éloignement prolongé du mari violent. Le personnel policier est alors moins considéré comme un ou une « agent·e de l'État neutre qui exécute la loi⁴⁶ », mais comme le prolongement des autres autorités en charge de réguler les rapports domestiques : des conseillers familiaux et garants de la stabilité de l'union (*nkhoswe*), des village *headmen*, mais aussi des comités de CP⁴⁷. Dans un milieu urbain où les femmes, pour la plupart coupées des réseaux de redistribution matriarcale en zone rurale, ont de longue date été rendues dépendantes des ressources financières de leur mari (voir *infra*), cet usage de l'autorité policière s'explique d'abord en grande partie par des raisons matérielles. Les quelques femmes avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger sur les motivations derrière le retrait de leur plainte dans ce type d'affaires affirmaient toutes ne pouvoir se passer, pendant plus de quelques jours, des apports de leur conjoint pour l'entretien du foyer. Mais les enjeux de réputation entourant la publicisation des affaires, évoqués précédemment, jouent également pour beaucoup alors que, comme me l'expliqua Redson Kunhago, *chairman* du CPF habitué à recevoir de telles affaires, les femmes plaignantes font généralement face aux pressions importantes des proches de leur mari :

You even find that the relatives of the man are putting pressure on the woman... they are there before she even goes to the police and threaten her... “make sure you come back with him”. If she doesn't, they say: “one of us has been arrested because of you”... So, if the man is taken to prison, the woman will suffer because he is not there to put food on the table... and his family will keep on pressurising her... it can go far... they can use charms...⁴⁸

⁴⁵ J. Hornberger, « «Maman bat papa» », art. cit., p. 89.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ On retrouve un rapport classique des classes populaires au système judiciaire et à la loi, notamment souligné par les travaux de Sally Engle Merry dans le cas de la justice américaine : *Getting Justice and Getting Even: Legal Consciousness Among Working-Class Americans*, University of Chicago Press, 1990.

⁴⁸ Entretien avec Redson Kunhago, école primaire de Makata, 15 octobre 2019.

Policier·es et chairmen face aux GBVs

Dans l'ensemble, policier·es et participant·es au CP partagent une conception similaire de la notion de « *gender-based violence* » que les femmes qui portent plainte. Ils catégorisent comme tel l'ensemble des affaires relatives aux disputes intrafamiliales et amoureuses, notamment conjugales, qu'elles comportent ou non des violences physiques. « *You see, these are what we call gender-based violence cases*⁴⁹ », m'expliqua ainsi le sergent Francis Mponera lors de mon premier jour à la VSU de Ndirande, après avoir conclu une médiation opposant un homme qui affirmait vouloir prendre une seconde épouse à sa femme, qui l'accusait en retour d'être parti vivre avec une autre femme sans prévenir et de ne plus lui laisser assez d'argent. De même, un matin, l'inspectrice Margaret Chimande me dressa la liste des affaires qu'elle avait prises en charge au cours d'une nuit de garde « très calme en termes de crime, mais très chargée en GBVs », illustrant parfaitement le type de *concept-stretching* dont sont capables les policier·es comme les gouverné·es :

First, a man came claiming that he had been beaten by his wife and her boyfriend. Then a woman had been beaten by the husband. She was in bad condition... her mouth was bleeding and one eye was swollen so I sent her to the hospital. Then again, a young girl, fifteen years of age, spent the night here... she was picked up by the patrol team walking alone in the street. She said she was going back home after a dispute with her grandmother whom she was staying with. It was not even midnight and we had already all these people at the station. But it was far from the end of the night! A woman came with two children around two in the morning claiming that she had been chased from home by her drunk husband. Then a mother came with two young girls around fifteen because she was accusing them of coming late at night and refused to give a good reason for being out so late. I tell you; it was a sleepless night! The whole station was like a hotel! I had to organise room for everyone so they can sleep a bit⁵⁰.

Comme le suggèrent les propos de l'inspectrice Chimande, ces affaires ne sont qu'exceptionnellement considérées comme de « vrais » crimes, même lorsqu'elles comportent des violences physiques parfois importantes. À l'exception des meurtres ou des abus sexuels sur mineurs, des actes pénalement répréhensibles perpétrés dans le cercle familial ou au sein d'un couple sont considérés comme relevant de la « GBV » et doivent être traités comme des affaires dites « civiles », par recours à la médiation. Ce fut par exemple le cas au poste de police de Soche où Lusungu (26 ans) porta plainte contre Arnold, son ancien petit ami, qui l'avait frappée puis menacée de meurtre à plusieurs reprises. Compte tenu des violences perpétrées et des menaces de mort répétées, l'affaire avait tous les aspects d'une affaire pénale. Mais s'agissant d'une dispute entre les membres d'un couple, elle fut considérée comme relevant des « GBVs » par le policier qui la reçut au guichet et qui l'adressa donc à la VSU.

⁴⁹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *Victim support unit*, 25 septembre 2017.

⁵⁰ Notes de terrain, chez l'inspectrice Margaret Chimande, Ndirande Makata, 27 octobre 2017.

Encadré VII-1 : « GBVs are supposed to be handled through mediation »

Lusungu se présente à la VSU accompagnée d'Arnold, qui tient une lettre de convocation à la main, et d'un ami à lui. Invitée par le sous-inspecteur Markus Masina, coordinateur du CP au poste de Soche et seul médiateur présent, elle raconte son histoire. Arnold, qui avait promis de l'épouser l'a quittée du jour au lendemain pour épouser une autre femme. La jeune femme, étudiante au Malawi College of Accountancy, explique qu'elle était d'abord abattue et frustrée, mais, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, elle a en profité pour se reconcentrer sur ses études plutôt que sur ses histoires d'amour. Mais voyant qu'elle ne se battait pas pour le récupérer, Arnold a commencé à la harceler, l'attendant à la sortie de l'école pour l'insulter et la menacer de la frapper. Il y a trois jours, jaloux de voir qu'elle parlait à un autre homme dans la rue, il l'a violemment prise à partie et l'a menacée de mort. C'est, dit-elle, ce qui l'a incitée à se plaindre à la police.

Markus propose alors au jeune homme de présenter sa version des faits. Arnold explique être le voisin de Lusungu. Ils sont tombés amoureux alors qu'il était déjà engagé avec une autre femme qu'il a fini par épouser. Lusungu s'est alors mise à chanter des chansons provocatrices lorsqu'elle sortait dans la cour devant chez elle ; chansons qu'il pouvait entendre puisqu'il réside dans le logement voisin. Mais après quelques jours, elle s'est désintéressée de lui. Encore amoureux de Lusungu, il affirme ne pas avoir supporté de voir qu'elle a décidé si vite de l'abandonner. Après avoir appris qu'elle fréquentait un autre homme, il l'a surprise l'autre jour en train de parler avec un homme dans la rue. Pensant que c'était son nouveau petit ami, il s'est emporté et l'a frappée puis l'a menacée pour, dit-il, « la forcer à revenir avec [lui] ».

L'autre jeune homme, qui se présente comme un ami d'Arnold corrobore ses propos. Après quelques questions visant à préciser leur relation et, notamment, savoir si des « médecines traditionnelles » ont été utilisées pour que l'autre soit toujours amoureux, le policier adresse des remontrances à Arnold pour son « mauvais » comportement. Il lui explique qu'il a désormais une femme avec laquelle il peut coucher quand il le veut et n'a donc plus besoin de fréquenter Lusungu. Il lui explique surtout que si cette dernière décide de porter plainte, il n'aura d'autre choix que de l'arrêter et de le mettre en cellule pour « *common assault* ». Il risque donc un jugement.

Puis il s'adresse plus longuement à la jeune femme. Il lui reproche d'abord d'avoir elle aussi un « mauvais caractère » et une « attitude provocatrice en se mêlant du mariage d'Arnold ». Elle savait en chantant ses chansons qu'Arnold, « ou pire sa nouvelle compagne », pouvait les entendre et « réagir violemment ». Il lui explique qu'elle s'est rendue coupable de « *conduct likely to cause a breach of peace* », ce qui est également une infraction reconnue par la loi. Il se lance alors dans un sermon très paternaliste, expliquant à la jeune femme qu'elle fait preuve « d'empressement au risque de menacer la paix dans la communauté ». Il lui demande donc de « changer d'attitude », de « respecter » les choix de mariage d'Arnold et, sur un ton moqueur, de « faire preuve de patience » : « [elle] aussi trouvera un mari ».

Puis il conclut par une plaisanterie grivoise en chichewa que je comprends mal, mais qui fait beaucoup rire les deux jeunes hommes. Ils semblent très à l'aise depuis qu'ils sont entrés dans le bureau, avachis sur leur siège, le visage fier et parlant haut et fort. Leur attitude contraste vivement avec celle de Lusungu qui s'est recroquevillée sur elle-même, tête baissée, les mains enfoncées entre les deux cuisses, les pieds noués sous sa chaise, et qui parle tout bas, s'adressant au policier avec des formules de politesse et de respect réservées aux aînés (« *abambo* », « *bwana* »).

Après cette longue intervention, Markus demande, comme à chaque fois dans les médiations de ce type : « *Maganizanu kuti bwanji ?* » (Qu'est-ce qu'on fait maintenant ?) Arnold prend la parole en premier en disant qu'il est d'accord pour laisser tomber cette histoire et se concentrer sur son mariage. Ne laissant pas à Lusungu l'occasion de s'exprimer, le policier clame alors « *So it's all fine ? Paul can take this one if you don't mind?* » en pointant la jeune femme du doigt. Les deux jeunes hommes éclatent de rire à nouveau tandis que la principale intéressée reste murée dans le silence, les yeux rivés au sol. Arnold dit que oui toujours en

rigolant. Il va désormais se contenter de lui dire simplement bonjour quand il la croisera dans la rue et espère qu'elle en fera autant. Elle dit simplement qu'elle veut récupérer un gilet à elle qu'il garde chez lui. Il accepte de le ramener mercredi au poste de police.

Une fois seul avec moi dans le bureau, Markus se félicite d'avoir convaincu la jeune femme de ne pas engager de poursuites judiciaires, car il s'agit d'une « affaire de GBV » qui doit donc être traitée par la médiation :

Paul: I'm surprised with the way you've handled that issue. Wasn't there a crime committed here? Why didn't you refer it to the *investigation branch* and prosecute the case? I have seen cases smaller than this one being prosecuted to court.

Markus: Of course, there was a crime as this man committed a common assault. But it's a matter of GBV here... GBVs are supposed to be handled here at the VSU, through mediation. By experience, we observe that these cases of GBV always settle easily in a good way like that, even if there are some potential charges against the accused person. We discover that some days after they are friends again. You will see that these two will be friends again very soon. If we send people to court too often, we are going to give a very bad image of the police... people would say that we encourage violence and animosity instead of promoting peace⁵¹.

On retrouve ici plusieurs aspects centraux des médiations abordées précédemment dans la thèse : la promotion de la réconciliation et de la paix au sein d'une « communauté » dont le policier s'autoproclame porte-parole et protecteur, l'articulation entre plusieurs registres d'expression du droit (voir chapitre IV). La médiation, sur laquelle nous reviendrons tout au long du chapitre, offre par ailleurs un exemple paradigmatique de l'attitude des policier·es lorsqu'ils gèrent ce qu'ils désignent comme des « GBVs ». Elle révèle notamment comment le classement d'une affaire dans la catégorie de « *gender-based violence* » par les policier·es contribue à relativiser des violences qu'ils pourraient considérer comme graves dans d'autres contextes.

Comme le sous-inspecteur Masina dans le cas ci-dessus, les policier·es justifient la légèreté singulière avec laquelle ils traitent les violences conjugales en se référant à leur « expérience » selon laquelle les deux parties finissent toujours par se réconcilier « facilement ». Ils en prennent pour preuve la tendance des femmes, qui ont initialement demandé l'incarcération de leur mari, à revenir le lendemain ou les jours suivants pour abandonner les poursuites et le faire libérer. Cela témoigne, à leurs yeux, d'un manque flagrant de détermination et de constance des plaignantes et confirme l'idée que de telles affaires ne sont pas « sérieuses » et ne méritent pas un traitement pénal. Dans la bouche des policier·es, le terme revêt donc un sens dépréciatif : « *this is just GBV, it's nothing* », entendais-je régulièrement à propos des affaires familiales et conjugales. Tel fut par exemple l'argumentaire employé par un *constable* de l'*investigation branch* de Ndirande lorsque je lui demandai pourquoi il n'ouvrait pas de « case file » suite à la plainte d'une femme accusant son mari de l'avoir frappée, alors qu'il venait d'en ouvrir un quelques minutes plus tôt pour des violences moindres perpétrées par un jeune homme sur sa voisine :

⁵¹ Notes de terrain, poste de police de Soche, *Victim support unit*, 29 juin 2018.

Paul: I'm confused, what is the difference between this case and the one of the boys who assaulted his neighbour?

Const: Aaaah, this one is just a family issue. It's nothing.

Paul: So, it's less important?

Const: Yes. If I open a case now, this woman will just withdraw it after some days... I don't want to do all this paperwork for nothing. You know... these women never know what they want. They come crying and begging you to stop their husband but when you put him in the cell they now come and beg you to release him! You see... these things are not serious⁵².

De plus, les policier·es, qui se montrent en général assez flexibles avec l'usage des documents administratifs et judiciaires ou de la détention pour faire pression sur les accusé·es, font preuve d'une rigidité toute particulière avec les épouses qui cherchent à punir leurs maris en les faisant incarcérer pour quelques jours au poste de police avant d'abandonner les poursuites⁵³. Lors de mon passage, leurs plaintes comptaient parmi les plus retoquées à l'accueil du poste de police et renvoyées devant d'autres instances. « *Aaaah this did not reach a state to come to the police, go back home and discuss together. Then go to your nkhoswe and to the village headman. We have other things to do here!* » trancha ainsi un sergent de l'*investigation branch* de Ndirande, coupant la parole à une plaignante qui avait à peine commencé à résumer la dispute avec son mari qui l'avait conduite au poste⁵⁴. On retrouve ici un rapport classique des professionnel·es de la justice à l'égard de ce que Sally Engle Merry désigne comme les « *garbage cases* » : l'ensemble des affaires « personnelles », généralement relatives aux disputes de voisinages, conflits conjugaux ou entre amis, que magistrat·es et policier·es considèrent comme à la fois « futiles et compliqués » et comme des « preuves que la population 'utilise' » leur autorité légale de manière détournée. Ces dernier·es « cherchent [alors] à régler ces problèmes personnels comme des conflits moraux plutôt que comme des affaires pénales sérieuses⁵⁵ ».

La même opposition entre la prise en charge des affaires conjugales et ce qui est perçu comme le « vrai » travail de police est également opérée par les CP *chairmen*. Mais comme l'indiquent les propos de Redson Kunhango, *chairman* du CPF de Ndirande, ils entretiennent des rapports plus ambigus que les policier·es face à ces affaires :

Redson: Instead of crime, we now have to handle gender-based violence... it's like every day someone has to come with a gender-based violence... On that issue, we have decided to talk to the chief... because this issue of gender-based violence is not the issue of the neighbourhood watch, but that is the issue of the chief. ... remember about the issue I told you... this money you are supposed to take to the chief before you can raise up your complaint. We call it *chapabwalo*. I wanted to talk about that with our chief. Because this money is just too much... you know there are so many families which are so poor they cannot afford to buy bread. They cannot afford to buy soap to bath... or wash their clothes. And now the chief is saying that they have to pay 3000... that's too much! So instead of them going to the chief, they will say, "what if I go to neighbourhood guys?" Because we don't charge anything. And actually, we help them the same way the chief does help them! So, we need to talk about that... some of these issues should go on their table. Because we are having a lot of issues to work rather than on the security issues. We spend our days solving family matters, gender-based issues... and we are overseeing the whole

⁵² Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *investigation branch*, 5 juillet 2018.

⁵³ Des observations congruentes avec celles de J. Hornberger : « «Maman bat papa» », art. cit.

⁵⁴ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *investigation branch*, 30 juin 2018.

⁵⁵ S.E. Merry, *Getting Justice and Getting Even*, op. cit., p. 1.

security issues because let's say if I go home right now... maybe I'll have... I'll find that there are three or four issues I have to sort out... do you think I can go on patrol? Every day like that... if we don't do anything, crime will be on the rise.

Paul: And this is not the job of the neighbourhood watch?

Redson: Neighbourhood watch is coming in if people have been beating... if... I think when it's only exchanging of words, the chief has to handle that. But if somebody has been beaten or blood has been spilt out, it's now the time for the neighbourhood to come in. It's now being a police case. But with family cases... it's different. Let me give you an example. There is this guy who beat his wife on the head... with a stick... When I get there, the people told me that the woman suspects that the husband has another wife who came in the house while she was at the village. The neighbours had seen this other woman coming to the house and told the wife... so when she came back, she accused the husband of cheating on her... they quarrelled and the husband started beating the woman with that big stick. So, I told her: "OK the issue has now happened, you need to go to the hospital. But I must also warn you that if you go to the police your husband will be locked up. Because of what happened..." She said "OK let's go to the police". So, I told her, "Don't come to my house tomorrow saying, 'I need my husband back'. Because otherwise I will not be following that issue... for your husband to be released." She said "I know, I will not do that." OK. "So, let's just go to the police first thing in the morning tomorrow". But when I went there in the morning, I found that now the woman had changed her mind. "I think that it is just a family issue so we will try to sort it out here today." "OK fine, if you feel you are not succeeding you will just call me." I left and she is still there now. The family is reunited, so it means she was not ready to divorce and send the husband to jail. So, it means that I made the right choice. Now she always greets me when I pass by there. "Muli bwanji? Muli bwanji? Muli bwanji?"

Paul: So, you did not have to go to the police?

Redson: We did not. Since they said they will sort it out in the family. You know... I was afraid that I would take the woman to the police, the guy will be locked up and the next day the woman will start saying, "I need my husband, please sort it out". That's what happens... out of experience, I have noticed that. They often say that they want their husband to be locked up... out of anger you know... but if you take them to the police and the police arrest the husband you will find that the woman is coming to your door saying she wants her husband back. "Can you please go there and ask them to release him?" And we look like fools coming back to them and beg for the release of that man⁵⁶!

D'une part, la façon dont Redson décrit l'attitude de la plaignante après son intervention souligne à la fois tout l'importance que revêt la prise en charge de ces affaires dans la légitimation de l'action des *CP chairmen* dans le quartier et de la fierté qu'ils en tirent. Mais ces affaires « compliquées » les plongent également dans un double embarras. D'abord, coincés entre des cours traditionnelles trop chères pour un grand nombre d'habitant·es et des policier·es qui poussent pour une prise en charge « locale » des affaires familiales et conjugales, ils voient le nombre de plaintes qui leur sont adressées augmenter sans cesse au point de les détourner de ce qu'ils considèrent comme leur « mission » première : assurer la « sécurité » et lutter contre la « [vraie] criminalité » dans leur quartier. Par ailleurs, comme dans le cas des policier·es, la question du retrait des plaintes par les épouses est au cœur de leurs préoccupations ; non pas tant parce qu'ils la considéreraient comme signe d'un manque de « sérieux » des affaires, mais parce que l'attitude des plaignantes les place en porte à faux par rapport à la police. Soucieux de ne pas refuser leur aide aux membres de leur « communauté », ils ont en parallèle le sentiment de perdre la face devant les policier·es en leur amenant des affaires qu'ils leur demandent de clore après quelques jours à peine.

⁵⁶ Entretien cité Redson Kunhango, 15 octobre 2019.

3. L'ordre des familles

Au-delà de cette conception commune des violences domestiques comme n'étant pas aussi « sérieuses » que les autres « crimes » contre lesquels ils se montrent bien plus fermes, la propension des policier·es et des participant·es au CP à traiter ces affaires à travers le recours à la médiation s'inscrit dans le même souci de préservation de la « paix » qui justifie cette pratique dans d'autres cas⁵⁷. Dans le cadre des affaires familiales et conjugales ainsi labellisées comme « *gender-based violence* », cet objectif consiste alors à préserver la stabilité et la pérennité des unions. Comme l'indiquent les propos de Monsieur Kunhango retranscrits ci-dessus, qui se félicitait d'avoir écarté la possibilité de faire emprisonner le mari et d'avoir « réuni la famille », l'enjeu des médiations est alors avant tout d'empêcher les couples de divorcer. Si l'on se fie à ce que m'expliqua le *constable* Adam Maploti du bureau du CP de Ndirande, c'est aussi la priorité que se donnent les policier·es :

Adam: Have you noticed that we get so many cases of gender-based violence?

Paul: Yes.

Adam: These cases, most of the time, they involve fights between a husband and a wife... so it can lead to divorce.

Paul: And you want to prevent that?

Adam: Yes, we do. For the sake of the family, our purpose is not to make people get divorce but instead to bring them back together. Like today we had a case where the wife was complaining that the husband was going to see other women, although they had already two children, and that he was not interested in her anymore... and the husband said that the wife was not satisfying him in bed and was not cooking enough food. The situation was bad as they disputed and even fought. The wife said that the husband was coming back home drunk and beating her. But we managed to reunite them.

Paul: But he beat his wife so it's a crime, no?

Adam: Although he beat her it's a family issue so we need to confront them, help them to reach an agreement where they can come back together in peace, in order to avoid the court.

Paul: How?

Adam: Our main focus is to counsel them, so that the family can be united again... as I said these situations can lead to a break into families, people get divorced. And then this can lead to even more trouble within the community⁵⁸.

Débriefant avec moi une journée particulièrement chargée en « *gender-based violence cases* », Markus Masina, à la tête du département de CP du poste de Soche, proposait une analyse similaire :

Markus: There is a lot of poor areas and rural areas here at Soche police... so we are always very busy... they bring a lot of gender-based violence cases

Paul: You receive fewer cases from Chitawira, for example⁵⁹?

Markus: Ah noooo... there, we don't have any cases... people are well civilised there. Whereas in rural areas and densely populated areas like Manje people have no education... so we equip them with family skills. People tell lies to each other, like if your partner is out, you start telling; lies to yourself about what he is doing. When they tell lies to themselves, the love is out and this

⁵⁷ Voir chapitre IV, pp. 341 et suivantes.

⁵⁸ Notes de terrain, dîner chez le *constable* Adam Maploti, Ndirande Magalassi, 11 octobre 2019.

⁵⁹ Un quartier de classe moyenne dans la juridiction du poste de police de Soche.

how conflicts arise. We need to keep love within the family, don't let it go out. So, we are used to counsel them so that they can have life models⁶⁰.

Comme le suggèrent les propos des deux policiers, la dimension pédagogique du rôle de policier·e, revendiquée par certains agent·es, trouve dans ces affaires son expression paroxystique. Les agent·es sont mus par l'idée que les violences conjugales sont le produit d'un manque d'éducation et d'une méconnaissance des « bonnes pratiques familiales » propres aux classes populaires. Il s'agit, autrement dit, de dérives comportementales qu'il est possible de corriger par la discussion et par le conseil, en identifiant ce qui, dans les rapports entre les conjoint·es, a pu y conduire. Cela ressortait particulièrement vivement dans l'intervention suivante des policier·es de la VSU de Ndirande qui tentèrent de dissuader une femme, qui accusait son mari de la battre quotidiennement, de divorcer.

Encadré VII-2 : Quand la stabilité du couple passe avant le traitement des violences à la VSU

Un couple se présente seul à la VSU de Ndirande. Quatre agent·es les reçoivent : le sergent Francis Mponera, la sous-inspectrice Jane Mambo et les *constables* Gladys Kalimula et Chifundo Kachimanga. Sur demande de Francis, la femme (Linda) explique que son mari (Joseph) la frappe quand il et elle sont en désaccord. Joseph était ouvrier à la fonderie Agrimal lorsqu'ils se sont mariés il y a cinq ans. Le couple a deux enfants, aujourd'hui âgés de quatre et deux ans. Il a depuis perdu son travail. Pour faire face aux dépenses du foyer, il a gagné un peu d'argent en enchaînant les emplois journaliers au marché tandis qu'elle s'est mise à vendre des beignets dans la rue. Il a commencé à rentrer tard, souvent ivre, et se plaignait qu'elle ne lui avait pas préparé assez de nourriture. Elle le soupçonnait en retour d'avoir une maîtresse et de dépenser le peu d'argent qu'il gagnait dans l'alcool, ne lui en laissant pas assez pour entretenir la famille avec leurs deux enfants. Lors de ces disputes devenues quotidiennes, elle reconnaît qu'il la frappait. Sur demande des policier·es, elle explique avoir parlé à son *nkhoswe* et avoir plusieurs fois tenté de résoudre les problèmes, mais en vain. Elle veut donc divorcer. Francis lui dit que si elle veut vraiment divorcer, il faudra aller au tribunal et qu'ils ne sont pas là pour régler des divorces. Elle explique qu'elle ne souhaite pas aller au tribunal. Considérant que l'enjeu principal n'est pas d'aider ce couple à divorcer, Francis n'insiste pas et s'enquiert de la version de Joseph.

Celui-ci explique qu'il ne souhaite pas divorcer. Il a retrouvé un emploi à Mangochi, à quatre heures de minibus de Blantyre. Il est installé là-bas depuis un mois et sa femme, qui est partie vivre dans la maison de sa famille en attendant, devrait le rejoindre dans un mois avec leurs enfants. Il affirme que les idées de divorce de Linda ont commencé après son départ et soupçonne la famille de celle-ci de lui mettre des idées dans la tête, car ils lui reprochent de ne pas apporter assez d'argent au foyer. Il conclut en accusant sa femme de fréquenter un autre homme depuis son départ et de vouloir le quitter pour partir avec lui.

Francis, qui est le seul policier à intervenir dans cette médiation, commence à expliquer à Joseph qu'il ne peut se comporter comme cela : il doit « aimer » son épouse s'il veut qu'elle « change » et non pas la frapper. Puis il se tourne vers Linda et lui explique qu'elle doit écouter son cœur et pas les pressions de sa famille pour décider si elle veut divorcer. Puisque son mari a retrouvé un travail à Mangochi, il lui conseille de réfléchir pendant ce mois-là, car, pour l'instant, elle réagit sous le coup de l'émotion et de la panique. Pendant ce temps, elle devrait se faire conseiller par les « bonnes personnes » et pas celles qui peuvent avoir une « mauvaise influence » sur elle. Il conclut son intervention en espérant qu'ils vont rester

⁶⁰ Notes de terrain, *Victim support unit*, poste de police de Soche, 27 juin 2018.

unis, car il est préférable de rétablir la paix dans les couples et les familles plutôt que de les rompre. Il est aussi plus facile, dit-il, d'élever leurs enfants à deux.

Une fois le couple parti, je demande à Francis s'il ne craint pas que Joseph recommence à frapper sa femme s'ils restent ensemble. Il affirme que non : « *I explained to him how he should behave as a loving husband. It will be fine now. You know, here in Malawi we believe that violence can solve our problems. Beat your wife or your children when you are not happy with the way they behave... to make them change. So, we have to explain to them that it's not right. People should not behave like that... there are other means of changing the behaviour of your wife and children*⁶¹ ».

Les priorités du policier dans cette affaire furent clairement exprimées : face à une femme décidée à divorcer, sa mission était de la raisonner. Convaincu que son intervention avait permis à l'homme de comprendre pourquoi il ne devait pas frapper sa femme lorsqu'il n'était pas « content de son comportement », il ne voyait pas le besoin de favoriser une séparation qui présentait à ses yeux une menace plus grande encore pour l'équilibre de la communauté et de la société dans son ensemble.

Éduquer les conjoint·es afin de garantir la stabilité des unions est également l'un des principaux objectifs des *milandu* (audiences) organisés par les comités de CP. « *Our role as community police is to make sure that there is peace within families. If people get divorce. It means that there is no peace. [...] People should not divorce. It's bad*⁶² » m'expliquait Mercy, une femme très active au sein du comité de Safarawo à l'issue d'une audience à la cour du *group village headman* Matope entre deux époux sur le point de divorcer. Considérant que la médiation par le chef ne s'était pas bien passée, elle prévoyait de retourner parler avec la femme pour la convaincre de « ne pas céder à son mari » qui souhaitait divorcer.

Encadré VII-3 : Assurer la stabilité des couples au domicile du *chairman*

Dans le vaste salon où se déroulent les médiations, Monsieur Makololo, le *chairman*, accompagné de Monsieur Gomani, fondateur du comité et trésorier du *community policing forum*, et trois autres membres, Miss Chatambala, Mercy et son mari Precious sont installés sur un imposant canapé et des fauteuils le long du mur du fond. Je m'assois à côté de ce dernier pour qu'il me traduise les échanges. Une table basse est posée devant eux. Elle les sépare d'un autre petit canapé sur lesquels s'installent les personnes dont les affaires sont discutées. Plusieurs affiches religieuses ornent les murs de la pièce : l'une présente un enfant en position de prière chrétienne, une autre contenant la mention « *God Loves You* ». Au-dessus du *chairman* assis au centre du canapé, une affiche présentant les « Dix Commandements de l'Amour » et enjoignant le lecteur à « aimer Dieu avant toute chose » est scotchée au mur.

Un grand nombre de personnes se presse aux abords de la maison et dans la salle. Elles sont venues par simple curiosité, pour se divertir, ou, pour une poignée d'entre elles, pour apporter des éclairages sur les affaires. Avant le début de la séance, le *chairman* prononce une prière et chacun-e est invité à se recueillir.

⁶¹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, VSU, 27 septembre 2017.

⁶² Notes de terrain, Ndirande Matope, 26 octobre 2019.

En milieu de soirée, un couple (Suzane et Thomson) s'installe sur le canapé face au *chairman*⁶³. Il est accompagné par une seconde femme (Gladys) qui s'assoit sur une chaise entre eux et les membres du comité. Suzane et Thomson saluent une à une les personnes présentes, s'adressant au *chairman* par son titre – « *achairman* » – et aux membres du comité par l'expression « *apolici* ».

Le *chairman* commence par expliquer les règles du *mlandu* puis⁶⁴, sur invitation de Mercy qui demande qui est la personne plaignante, Suzane se manifeste et présente les raisons de sa plainte : « Je suis venue porter plainte contre mon mari qui me trompe avec cette femme. Plusieurs personnes me l'ont dit alors j'ai voulu en avoir le cœur net et je les ai surpris en train de flirter dans la rue. J'étais énervée et j'ai voulu la frapper, mais j'ai finalement préféré prendre son pagne (*chitenje*) comme preuve. Je suis donc venue solliciter l'aide du *chairman* ». Elle pose le *chitenje* sur la table avant de poursuivre. Elle explique avoir des enfants avec Thomson et n'accepte pas qu'il ait des petites amies, car il se désintéresse d'elle et de ses enfants et ne leur laisse pas assez d'argent. Elle confirme également au *chairman* que son mariage avec Thomson s'est fait dans les règles du *chinkhoswe**.

Le *chairman* interroge alors Gladys : « Ce *chitenje* est-il le vôtre ? Que faisiez-vous en public avec le mari de cette femme ? Expliquez-vous ! ». Celle-ci nie : « Je connais cet homme depuis un mois. On discute. On se croise dans la rue et on se salue. Mais cette femme est venue me voir ce matin au puits pour me dire que son mari la trompe avec moi. Elle m'a accusée d'être responsable des problèmes dans sa famille. [...] Est-ce un crime de saluer son mari ? »

Thomson interrogé à son tour par le *chairman* avoue que Gladys est sa maîtresse et qu'il lui a offert ce *chitenje*. Voyant Gladys qui sourit face à la réaction émue de Suzane face aux aveux de son mari, Mercy s'indigne et l'accuse d'envenimer la situation. Le *chairman* poursuit l'interrogatoire de Thomson : « Que voulez-vous dire à la cour ? Ces deux femmes se battent à cause de vous. » L'accusé présente ses excuses.

Interrogée par Mercy, Gladys affirme qu'elle est mariée et qu'elle a deux enfants. Mercy se tourne alors vers Thomson : « Entendez-vous votre maîtresse ? [...] Elle est mariée. Voulez-vous l'enlever à son mari ? ». Celui-ci répond qu'il était au courant, mais a accepté car ils avaient un accord. Sur ces mots, Suzane se lève et fait mine de déposer son bébé dans les bras de Gladys : « En fait, je suis venue ici que pour remettre ce bébé à la nouvelle femme de mon mari ! » Cela provoque des cris d'indignation dans la salle. Elle est rappelée à l'ordre par Mercy qui lui dit de ne pas agir dans la précipitation, que son rôle est de prendre soin de sa famille et qu'elle ne peut abandonner son enfant comme cela : « Madame, vous croyez que cette femme s'occupera de votre enfant ? Qu'elle en prendra soin lorsqu'il sera malade ? Non. Ce que nous devons faire ici, c'est réparer votre mariage. Réfléchissez bien ».

Mercy parle ensuite longuement à Thomson. Elle lui demande de réfléchir et de ne pas faire de choses stupides. Elle explique que Gladys se comporte « comme une prostituée », que c'est une mauvaise femme qui met son mariage en danger en acceptant de coucher avec d'autres hommes : « Un homme raisonnable doit savoir que ce qu'elle a fait à un homme, elle le fera aussi avec vous si vous quittez votre femme pour aller vivre avec elle. » Elle lui rappelle qu'une telle affaire pourrait mal finir si l'autre mari l'apprenait et décidait de le confronter : « Ces femmes pourraient être blessées, vous auriez leur sang sur vos mains. Monsieur je vous le demande, quel est votre plan ? ». Thomson admet qu'il a quatre enfants avec Suzane et que son comportement met en péril la sécurité de sa famille. Il affirme qu'il aime Suzanne et qu'il prendra soin d'elle et de ses enfants et non de sa maîtresse.

⁶³ Voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, p. **Erreur ! Signet non défini.**

⁶⁴ Le terme de *mlandu* (pl. *milandu*), on l'a vu, désigne entre autres les sessions de médiation ou audiences qui se tiennent dans les cours traditionnelles et, par extension, celles organisées par les comités de *community policing*.

Mercy demande ensuite à Gladys de reconnaître le choix de Thomson : « Vous entendez ? Il dit qu'il a failli détruire sa famille par votre faute ! » Celle-ci proteste. Elle explique qu'ils avaient un accord : « J'ai accepté d'être sa maîtresse car il me donnait beaucoup d'argent. Qui va payer mon loyer maintenant ? Mon mari ne me donne que des broutilles ! » Ses mots provoquent un nouveau sursaut d'indignation dans la salle. « Elle dit ça comme si c'était une chose respectable ! » lance Miss Chatambala. Suzane crie et se lève pour frapper Gladys, mais Monsieur Gomani et Miss Chatambala l'en empêchent. Le *chairman* se lève et s'emporte : « De l'ordre ! Vous êtes ici à la cour du *chairman* ! » Une fois que la situation est calmée, le *chairman* leur explique que si elles se battent, il faudra les conduire à la police. Il demande donc à Suzane ne pas se comporter de manière « stupide » et de régler ça par la discussion. Gladys continue en affirmant qu'elle a besoin d'argent, car elle aime bien s'habiller, mais le *chairman* lui demande de se taire et demande à Suzanne ne pas réagir à ses provocations.

Mercy s'adresse à nouveau longuement à Thomson. Elle lui explique que si les gens voient Gladys marcher dans la rue avec de beaux vêtements, ils vont penser que c'est son mari et non lui qui lui a acheté. Pendant ce temps sa femme et ses enfants sont en guenilles et ne mangent pas à leur faim et les gens vont penser qu'il est pauvre : « Vous avantegez sa famille à elle au lieu de prendre soin de la vôtre. Vos enfants doivent vous maudire ! » Elle lui explique qu'il doit « bien réfléchir », car il n'agit pas correctement. « Vous vous êtes excusé. Maintenant, je veux que vos excuses s'accompagnent d'actes et de raison. Que voulez-vous accomplir dans la vie ? [...] Vous devez penser à l'avenir et avoir de l'ambition. Il y a des gens qui ont une voiture et qui ont l'ambition d'avoir un bus. Celui qui a un bus a l'ambition d'avoir un avion. Avoir une maison et l'ambition d'avoir plusieurs parcelles. N'avez-vous pas des ambitions plutôt que de gaspiller de l'argent pour elle ? [...] Vous devez acheter une terre et y construire une maison, payer les frais de scolarité de vos enfants... Si votre femme et vos enfants tombent malades, vous devrez aussi dépenser de l'argent. [...] Est-ce que votre salaire est au moins proche de 100,000 par mois ? Est-ce que vous avez 100,000 sur votre compte en banque en cas de coup dur ? » Il reconnaît que non. « Alors il faut que vous travailliez et mettiez de l'argent de côté, à la banque. Vous ne pouvez pas espérer avoir de l'argent si vous ne travaillez pas dur. Vous ne gagnez pas beaucoup d'argent et vous le gaspillez pour votre maîtresse. Finalement, ce serait mieux pour votre famille que ce soit votre femme qui couche ailleurs, car elle, au moins, elle ramènerait de l'argent dans le foyer, plutôt que vous qui en retirez. Les soustractions sont toujours douloureuses ».

Precious l'interpelle à son tour : « Si vous étiez un simple voisin qui n'avait pas d'argent et pas de travail, croyez-vous qu'elle vous aurait accepté comme petit-ami ? ». Thomson admet que non. « Vous voyez, cette femme n'est pas amoureuse de vous, mais elle en a juste après votre argent. C'est un prostitué. Il n'y a pas d'avenir avec elle. Vous savez que ce monde est dangereux maintenant, avec ces affaires. Un oiseau dans la main en vaut deux dans la brousse. Si vous achetez de beaux vêtements à votre femme, elle aussi sera belle. N'est-ce pas quelque chose qui vous rendrait fier ? » Thomson opine. Gladys rétorque qu'elle est une femme mariée.

Mercy la coupe : « Si vous vous comportez comme cela, vous n'avez pas le droit de porter ce chapelet [autour de votre cou]. Vous ne pouvez pas prétendre être une catholique ». Miss Chatambala renchérit : « Madame, vous dites que vous êtes une femme mariée. Quand une femme est mariée, elle doit bien se comporter. Si c'est le comportement que vous choisissez, vous n'êtes pas une femme respectable. » Le *chairman* poursuit : « Si vous continuez à faire des affaires, cette cour va contacter votre mari. À partir de maintenant, nous allons surveiller vos mouvements et vos relations avec d'autres hommes. Si vous recommencez, nous n'attendrons pas qu'une autre femme vous surprenne, mais nous nous occuperons directement de vous punir. » « Et si nous vous attrapons, renchérit Mercy, vous recevrez des coups de fouet (*sjambok*) ».

Monsieur Gomani prend la parole pour conclure. Il commence par remercier Suzanne de ne pas s'être fait justice elle-même puis se tourne vers Thomson : « Le plus important, c'est que

vosre mariage soit réparé et que vous profitiez des conseils que vous avez reçus aujourd'hui pour réaliser vos erreurs et prendre soin de votre famille. [...] Vous avez affirmé que vous ne retourneriez plus jamais avec cette femme, vos paroles sont retenues par mon comité, vous devez maintenant les respecter dans les actes. Soyez diligent et restez fort. Les femmes sont rusées et astucieuses. [...] L'argent que vous dépensiez pour acheter des bijoux à votre maîtresse, utilisez-le pour acheter des bijoux à votre femme ». Mercy le coupe « Mieux, donnez-lui de l'argent pour qu'elle s'achète elle-même ce qu'elle veut ! ». Les membres du comité échangent quelques réflexions à voix haute sur les raisons qui ont pu pousser cet homme marié à coucher avec une autre femme. Le *chairman* suggère que Gladys doit « jouir agréablement » et son explication est plébiscitée par les autres.

Monsieur Gomani se tourne finalement vers Gladys : « Madame, peut-être vouliez-vous trouver un nouveau mari, mais ce n'est pas acceptable qu'une femme qui prétend être mariée se comporte comme vous le faites. » Il lui reproche de menacer la paix dans la communauté avec son attitude et de mettre son avenir en péril avec un homme marié qui se débarrassera d'elle dès qu'elle tombera enceinte et lui causera du souci : « S'il vous plaît, apprenez la leçon de cette histoire. Cet amour de l'argent, vous finirez par recevoir de l'argent satanique. »

Gladys se lève et parle à l'assemblée : « Je dois également admettre avoir appris une leçon. Mesdames ici présentes, vous qui avez le même comportement que moi, s'il vous plaît, arrêtez. Voyez comment j'ai été humiliée. L'homme que j'aime est reparti avec sa femme. Ce n'est pas comme cela que je trouverai un mari et une famille stable. Je ne recommencerai plus. » Le *chairman* les congédie enfin en leur rappelant qu'ils ne doivent plus se disputer et encore moins se battre une fois qu'ils auront franchi le seuil de la salle : « Votre mariage doit recommencer comme au premier jour ». Mercy recommande à Suzanne de « prendre bien soin de [son] mari au lit ce soir », pour lui montrer qu'il a fait le bon choix. Gladys les remercie pour leurs « conseils » et demande à rester pour écouter l'affaire suivante pour « apprendre encore ».

Mercy se tourne vers moi et désigne Gladys : « *She is a prostitute. These women are a problem in our community* ». Je lui demande alors comment elle pense que cette histoire va se terminer : « *The husband will come back with his wife because he has understood that this one is a prostitute. He will never go back to her place*⁶⁵ ».

Comme l'indiquent les deux affaires ci-dessus, le poste de police et les comités de CP sont des lieux de production d'une conception commune de l'ordre social dont la famille nucléaire constitue l'un des principaux piliers et doit être protégée, par la violence s'il le faut. À la VSU comme lors des médiations présidées par les *chairmen* et leurs comités, l'impératif de préservation des unions matrimoniales prime systématiquement sur celui d'éloigner une victime d'un mari violent en le poursuivant en justice. Ce détournement, pour résoudre des conflits conjugaux, de dispositifs implantés dans l'optique de lutter contre les violences domestiques a plongé dans l'embarras certains des principaux partenaires internationaux qui les ont subventionnés. Dans une note de projet, le Département du Développement International britannique (DFID) s'inquiéta ainsi : « *A study commissioned by DFID in 2011 [had] mixed perceptions of the value of services offered by VSUs, with some appearing to act as marriage counsellors rather than focusing on gender-based violence*⁶⁶ ». L'organisation relança alors en

⁶⁵ Notes de terrain, audience à la maison du CP *chairman* du comité de Safarawo, 3 novembre 2019, propos enregistrés et traduits avec l'aide de Tawonga Taddja Nkhonjera, transcription complète en annexe 6.

⁶⁶ UKaid - DFID, *Justice for Vulnerable Groups in Malawi*, op. cit., p. 4.

2011 un projet prévoyant notamment d'orienter les efforts sur la formation des agent·es à la « *gender-based violence* ».

Les observations conduites à Ndirande et à Soche suggèrent toutefois que le « problème » identifié par les experts britanniques découle moins d'un manque de maîtrise des concepts et outils par les agent·es, que des ajustements entre les sollicitations des victimes et les dispositions des policier·es. Dans une certaine mesure on l'a vu, en privilégiant la réconciliation et la stabilité des couples et en rappelant chacun des conjoint·es aux responsabilités associées à son rôle, les personnels de police comme ceux des comités de quartier expriment des conceptions des rapports conjugaux similaires à celles de plaignantes⁶⁷. À l'instar de Thomson qui fut longuement sermonné par les membres du comité de Safarawo, les maris sont notamment incités à jouer leur rôle de père de famille et de pourvoyeur matériel pour leur famille. À ce titre, les femmes, pour qui l'éloignement est rarement une option envisageable en raison de la dépendance des leurs foyers aux ressources de leurs conjoint, trouvent dans ces espaces certains leviers pour faire pression sur les pratiques de ces derniers, leviers qu'elles ne trouvent pas ailleurs.

De plus, policier·es et *chairmen* sont en grande partie placés en première ligne d'un « combat » contre la « *gender-based violence* » que les gouvernements successifs ne leur donnent pas vraiment les moyens de mener. Les alternatives que les policier·es peuvent présenter aux femmes et aux enfants victimes de violence à qui ils offrent un refuge pour la nuit sont réduites à peau de chagrin et dépendent essentiellement des rythmes des projets montés par certaines ONG locales et partenariats qu'ils parviennent à instaurer avec elles. Un matin à la VSU de Ndirande, le sergent Francis Mponera se réjouit par exemple d'avoir pu réorienter trois mineures arrêtées pour « prostitution » par la patrouille nocturne de la veille vers un orphelinat géré par une ONG avec laquelle il avait des contacts⁶⁸. Mais les solutions pour les femmes mariées et les mères manquent considérablement. Les réponses que policier·es et comités de CP donnent à ces affaires peuvent être considérées comme relevant d'un certain pragmatisme face à une situation contre laquelle ils sont grandement démunis. C'est d'ailleurs ce qu'ils revendiquaient souvent lorsque je les interrogeais sur le sujet. « *If I do prosecute the case, this woman will come back in a day or two to drop the charges saying that she needs the man... this situation will remain like that until women have their own source of money* », constata ainsi Francis pour justifier l'absence de poursuites contre un mari accusé pour la troisième fois de violences physiques par sa femme⁶⁹. De même, lorsqu'une femme de 18 ans se présentait un soir en larmes à la VSU de Ndirande, des marques de coup sur le visage, le *constable* Nophiter Muyawa lui proposait de rester pour la nuit avant de regretter à mon adresse de ne pouvoir faire plus : « *At least we have the shelter here, but we have nothing more*

⁶⁷ C'est aussi ce que suggère J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, op. cit., p. 144.

⁶⁸ Notes de terrain,

⁶⁹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, Victime Support Unit, 12 octobre 2017.

*for these women. We just send them back to their families and we know that they go back with the husband. We lack everything to do a good job*⁷⁰ ».

Toutefois, l'agacement tout particulier dont font preuve policier·es et *chairmen* face aux nombreux retraits des plaintes de ces femmes suggère qu'ils ne se contentent pas d'abonder dans leur sens. Plusieurs éléments dans les médiations et extraits d'entretien présentés ci-dessus le confirment. Dans deux des affaires prises en charge par les policier·es, Lusungu et Linda affichèrent clairement leur intention de mettre un terme à leur relation, mais elles ne furent pas écoutées par les policier·es. Lusungu par exemple annonça vouloir privilégier la poursuite de ses études à la recherche active d'un mari et exprima ainsi son désir de suivre une autre trajectoire d'accomplissement statutaire que celle du mariage. Le sous-inspecteur Masina lui opposa à l'inverse sa propre vision morale des rapports de genre, où une femme de 26 ans qui n'était toujours pas mariée était nécessairement désespérée de l'être pour accéder, enfin, à la maternité et à un statut respectable. Ce fut pourquoi, malgré les dénégations de la jeune femme, il l'accusa d'avoir cherché à s'immiscer dans les préparatifs du mariage d'Arnold. De même, le sous-inspecteur Mponera s'efforça de convaincre Linda de l'importance d'assurer la pérennité de son couple malgré les violences exercées par son mari. Considérant qu'elle n'agissait que sous le coup de « l'émotion », il refusa de l'aider dans sa démarche de divorce. Enfin, selon Monsieur Kunhango, le *chairman* du CPF de Ndirande cité plus haut, c'était aussi sous le « coup de la colère » que les femmes victimes de violences domestiques affirmaient vouloir porter plainte contre leur mari violent avant de « réaliser » plus tard qu'elles ne souhaitaient pas réellement s'en séparer.

L'ensemble de ces interactions révèle en somme que les espaces de résolution des conflits familiaux, conjugaux et amoureux qui se sont ouverts au niveau du poste de police sont des lieux de débat et de confrontation entre des conceptions parfois antagonistes des rapports hommes-femmes, de la conjugalité et de la respectabilité des individus. Elles soulignent le rôle central des policier·es et des participant·es au CP dans l'affirmation d'un ordre social structuré autour de la famille, de l'âge et du genre. En revenant plus en détail sur les affaires présentées ci-dessus, la suite du chapitre explore les différentes dimensions de cet ordre social et interroge le rôle spécifique que jouent les femmes qui prennent part à ces institutions dans sa production et sa contestation.

⁷⁰ Notes de terrain, poste de police de Ndirande,

II. La production d'un ordre patriarcal

Au poste de police et dans les CPC-NW de Ndirande, l'identification des « femmes » et des « jeunes » comme populations « vulnérables », qui se trouve au fondement de la création des *victim support units*, ne fait pas l'unanimité. L'impératif de protection de ces catégories de population officiellement affiché par l'institution policière se confronte au quotidien avec l'idée largement partagée par les membres de ces institutions selon laquelle leurs pratiques sociales, sexuelles et leurs usages de l'espace public comptent parmi les principales menaces pour l'équilibre de la société. De fait, lorsqu'elles sollicitent l'aide des policier·es ou des *chairmen*, revendiquant le statut de victime, ces catégories sociales se retrouvent généralement désignées comme les principales responsables des troubles qui ont conduit à leur plainte. Les paragraphes qui suivent explorent ce processus d'inversion de leur statut, de victimes à accusé·es, et en propose plusieurs pistes d'interprétations en cherchant autant du côté de la production d'une masculinité dominante, centrée autour d'un « idéal de virilité », au sein de l'institution policière et des structures locales du CP que dans l'histoire des rapports de genre et d'âge dans les quartiers populaires.

1. « Victim » moralisation unit

Dans les médiations et lors des patrouilles nocturnes, le statut et la respectabilité des personnes jugées et/ou contrôlées sont en grande partie évalués à l'aune de leur situation vis-à-vis de l'institution matrimoniale et de la parentalité. Dans ce contexte, le poste de police et les CPC-NW s'imposent comme des lieux de reproduction d'un ordre patriarcal fondé sur la domination des maris sur leurs épouses et des adultes sur les jeunes, et sur l'antagonisation de la figure de la femme célibataire.

Contrôler les jeunesses subalternes

D'abord, les jeunes femmes et hommes qui n'ont pas encore atteint le statut de mère ou de père pourvoyeur de ressources économiques ne jouissent pas de la même considération de la part des policier·es et des participant·es au CP que les personnes à qu'ils reconnaissent le statut d'adulte. Leur parole est non seulement plus facilement remise en cause, mais leur position de « cadets sociaux » les expose également davantage aux sanctions des policier·es et des participant·es au CP qui se sentent investis d'une mission de redressement moral. On se souvient par exemple du cas de Lucy (14 ans), finalement condamnée par les policier·es de Ndirande pour s'être disputée avec la femme, enceinte, de son professeur particulier alors qu'elle accusait à l'origine ce dernier de tentative de viol⁷¹. De même, Chisomo (16 ans) fut sévèrement rappelée à l'ordre au poste de police de Ndirande pour avoir osé insulter une « aînée » alors qu'elle portait initialement plainte contre son voisin qui l'avait frappée et à

⁷¹ Encadré IV-1, p. 318.

moitié déshabillée dans la rue⁷². Les deux autres affaires discutées à la maison du *chairman* de Safarawo le soir de la dispute entre Suzane et Thomson concernaient elles aussi le redressement de deux jeunes adolescentes. La première concernait, la plainte d'une mère contre sa fille, âgée de 15 ans, qu'elle accusait de fréquenter, le soir, la maison d'un groupe de jeunes garçons. Mr Gomani, qui avait été informé de l'affaire en amont et avait mené sa propre enquête, les qualifia de « voyous » et de « voleurs » (*okuba*) car il avait appris qu'ils vendaient de l'alcool dans un *shebeen* et consommaient du cannabis. Il ordonna donc à la *watch* d'y retourner le lendemain pour y « faire un coup de force » : arrêter tous les jeunes qui s'y trouveraient et leur donner une leçon avant de les conduire au poste de police et de ramener l'adolescente chez sa mère. Elles devraient ensuite revenir toutes les deux au domicile du *chairman* pour une session de « conseil » : la mère sur la façon d'éduquer sa fille et la fille dont il fallait corriger le comportement, par la chicotte si nécessaire. Dans la dernière affaire, Liz, une adolescente accusée d'avoir fourni de fausses informations à ses voisines qui cherchaient à acheter une maison dans le quartier, se vit sévèrement réprimander par Mercy et par le *chairman*. Ils lui opposèrent son âge « qui ne lui donnait même pas le droit de se marier » au statut « d'aînées » de ses voisines et la menacèrent de coups de fouet si elle se moquait d'elles à nouveau.

En dehors des jugements moraux prononcés dans le huis clos des médiations, une bonne part des actions entreprises par les policier-es et les membres des comités de CP prend donc pour cible ceux qu'ils désignent comme les « jeunes » (*the youth*)⁷³ ; identité assignée en grande partie en fonction de la position occupée dans l'ordre familial, mais aussi de la situation socio-économique. L'essentiel des personnes identifiées à des « vagabonds » qu'ils contrôlent et sanctionnent lorsqu'ils patrouillent l'espace public nocturne rentre ainsi dans cette catégorie. De même, tandis que les petites tavernes « illégales » du quartier fréquentées par les jeunes hommes pauvres reçoivent la visite quotidienne des patrouilleurs qui les forcent à fermer et renvoient les clients chez eux, les bars fréquentés par les hommes adultes de la petite classe moyenne du quartier n'étaient quant à eux jamais dérangés, qu'ils possèdent ou non une licence. Interrogé sur le sujet, l'*officer in charge* de Ndirande établit une dichotomie entre « bons » et « mauvais » bars, recoupant des distinctions d'âge et de classe : « *Of course, the idea is to catch criminals, these young men who are not working and have no money but who are going to bars... a lot of them are criminals. But we don't want to arrest the respectable men who are working the whole day and who spend their money at the bar at night*⁷⁴ ». Les mêmes distinctions guident l'action des NW. Dans l'interaction présentée en exergue du chapitre, Peter Chiponda, *chairman* de la NW de Malaysia refusa ainsi au jeune homme qu'il contrôla dans la rue le droit de sortir dans les bars le soir, car il n'était pas le « big man » de sa famille, vivait sur les revenus de son oncle mais n'allait pas non plus à l'école et ne travaillait pas. Il s'arrogea

⁷² Voir p. 309.

⁷³ Voir aussi: S. Jensen, "Policing Nkomazi...", art. cit. ; L. Fourchard, "The Politics of Mobilization for Security...", art. cit..

⁷⁴ Notes de terrain, discussion avec l'*officer in charge* du poste de police de Ndirande, dans son bureau, 31 octobre 2017.

donc le droit de lui infliger une sanction corporelle particulièrement violente, cette fois comme à chaque fois qu'il le trouvait dans la rue la nuit. L'interaction, qui précédait le contrôle humiliant d'une jeune femme suspectée de « prostitution », survenait quelques minutes à peine après un échange bien plus courtois avec un homme d'une quarantaine d'années, d'apparence soignée, mais avançant titubant dans la rue, que les membres de la NW s'étaient contentés de saluer en lui donnant du « *bwana* ». La séquence, similaire à bien d'autres observées lors des NW que j'ai accompagnées, rappelle ainsi que les efforts pour « vider les rues » la nuit étaient avant tout déployés contre ces catégories spécifiques de la population à qui les patrouilleur·es ne reconnaissent pas le statut d'adulte et dont les pratiques subvertissent l'ordre moral dont ils et elles s'érigeaient comme garants.

Comme dans le cas des townships du Cap étudiés par Laurent Fourchard, policier·es et participant·es au CP « amalgament un combat contre l'atteinte légale aux biens et aux personnes à des normes morales construites contre la jeunesse⁷⁵ ». Comme ceux du Cap, ces jeunes hommes adoptent toutefois une attitude ambivalente à l'égard des NW : ils en « acceptent l'autorité » tout en déployant des techniques pour la contourner, voire la contester⁷⁶. Il est ainsi rare que les jeunes hommes et femmes s'opposent physiquement à leur contrôle lors des patrouilles. À ces occasions, ils multiplient généralement les marques de respect et de soumission envers les policier·es et les membres des NW, afin d'éviter des sanctions physiques voire une arrestation et une détention en cellule. Les châtiments corporels qu'ils reçoivent malgré tout ne semblent par ailleurs pas les dissuader outre mesure de reproduire les mêmes comportements que ceux pour lesquels ils sont sanctionnés. S'il reçut de nombreux coups de fouets et s'il ne chercha à aucun moment à se rebeller, s'adressant au contraire à Peter avec beaucoup de respect, le jeune homme contrôlé par la NW de Malaysia ce soir-là n'en était pas à sa première fois. Le déferlement de violence du patrouilleur venait alors tout autant manifester sa domination que son impuissance à corriger le comportement du jeune homme, qui finit même par rire de sa rencontre avec la *watch* avant de rentrer chez son oncle. En repartant, les patrouilleurs n'avaient aucun doute sur le fait qu'ils le retrouveraient vite dans un même état. Ces jeunes savaient par ailleurs identifier les espaces plus sûrs pour se retrouver et éviter le passage des patrouilles. Enfin, comme l'indique l'extrait de mon journal de terrain retranscrit ci-dessous, pendant les weekends où l'espace nocturne est bien plus fréquenté, le rapport de force s'inverse parfois. C'est alors aux patrouilleur·es, les policier·es tout autant que les membres des NW, de faire profil bas et d'essayer les moqueries des groupes de jeunes qui les dépassent largement en nombre. Comme le suggère également L. Fourchard, de telles interactions invitent à la prudence lorsqu'il s'agit de considérer les nouvelles collaborations entre policier·es et participant·es au CP comme l'expression d'une domination patriarcale hégémonique. Celle-ci reste circonscrite à des espaces précis et régulièrement contestée⁷⁷.

⁷⁵ L. Fourchard, *Trier, exclure, policer, op. cit.*, pp. 167–168.

⁷⁶ L. Fourchard, «The Politics of Mobilization for Security...», art. cit., p. 624.

⁷⁷ Ibid.

Encadré VII-4 : Quand les patrouilleur·es font profil bas

Aujourd'hui, samedi soir, l'ambiance est très différente des autres soirs de la semaine. Les rues sont encore bondées alors qu'il est déjà presque 23 heures. D'ordinaire fermés à cette heure, les nombreux *shebeens* qui s'étalent le long la rue principale de Safarawo sont pleins à craquer. Une musique assourdissante et des odeurs d'alcool et de cannabis s'échappent à travers les fenêtres ouvertes. Ma présence ne passe pas inaperçue dans ce quartier très fréquenté par les jeunes *call-boys* et autres *ganuy* du marché et de la gare routière où j'ai l'habitude de passer une bonne partie de mes journées. Des jeunes hommes m'interpellent à de nombreuses reprises pour m'inviter à les rejoindre.

Les membres de la patrouille adoptent une attitude bien moins dominante que lors des autres patrouilles auxquelles j'ai participé jusqu'à présent et où ils étaient les seuls à parader dans les rues, croisant des groupes de tout au plus trois à quatre personnes qu'ils pouvaient contrôler sans se poser de question. Ils essuient d'ailleurs de petites humiliations. Une poignée de jeunes garçons d'à peine vingt ans nous suivent à quelques mètres et imitent les patrouilleur·es, roulant des mécaniques, tandis que quelques moqueries et insultes fusent depuis les terrasses des *shebeens*. « *Zopusa!* » (Idiots !) entends-je crier à quelques reprises. D'ordinaire, les membres de la *watch* se seraient arrêtés et auraient couru après ces impertinents. Pas ce soir. Ils avancent au contraire en silence, quelques mains amies sont serrées au passage, mais sans jamais s'arrêter. Lorsque je m'arrête un instant pour répondre à une invitation d'un groupe de *call-boys* à jouer au billard, miss Chipotchola, d'ordinaire loquace et à l'attitude dominatrice me pousse dans le dos et me demande d'avancer sans traîner. Une fois la rue dépassée et le calme des petites ruelles retrouvées, les corps se détendent et les conversations reprennent.

Une dizaine de minutes plus tard, à un carrefour vide, les patrouilleur·es arrêtent un jeune homme seul. Il affirme rentrer du travail, mais n'a aucun papier pour le prouver. Il semble sobre et adopte une attitude respectueuse. Il reçoit tout de même une gifle en guise de leçon et est sommé de se rendre chez lui le plus vite possible s'il ne veut pas être conduit au poste de police.⁷⁸

Notons, enfin, qu'à Ndirande comme dans d'autres contextes urbains similaires, jeunes hommes et femmes ne sont pas exposés aux mêmes types de sanctions ni au même niveau de violence de la part des policier·es et des NW, notamment car ils et elles ne sont pas associés aux mêmes « crimes » et déviances morales⁷⁹. Pour les policier·es comme pour les membres des NW, le profil type du voleur est un jeune homme pauvre et déscolarisé qui vit des opportunités que lui offre l'économie de la rue. Ceux identifiés comme des membres de « gangs », des « voleurs » et des « cambrioleurs » qui s'exposent à des interactions parfois fatales avec la police ou les vigilants, appartiennent en grande majorité à cette catégorie de la population⁸⁰. Les jeunes femmes issues des mêmes marges sociales se tournent davantage vers le travail domestique ou, pour certaines, sexuel. Celles suspectées de « prostitution » – et on verra que, dans la bouche des policier·es et des membres des NW, l'accusation peut s'appliquer à la moindre femme célibataire présente dans des bars ou dans la rue la nuit – sont exposées à des corrections physiques de la part des policier·es et des vigilant·es : notamment à l'usage de

⁷⁸ Notes de terrain, Neighbourhood Watch, Ndirande Safarawo, 26 octobre 2019.

⁷⁹ R.G. Abrahams, *Vigilant Citizens*, *op. cit.*, pp. 140–141.

⁸⁰ Malgré un niveau de violence policière sans commune mesure avec le cas malawite, Tessa Diphoorn et Naomi van Stapele dressent un constat similaire dans les quartiers populaires de Nairobi: 'What Is *Community policing?*', art. cit. ; N. van Stapele, 'Police Killings...', art. cit..

la chicotte comme en furent menacées Gladys et Liz lors de leur passage devant le comité de Safarawo, mais aussi, sans que le terrain n'ait toutefois permis de le constater, à des violences sexuelles régulièrement dénoncées par les médias et des rapports d'ONG (voir *infra*)⁸¹. Toutefois, les femmes semblent encore davantage sujettes aux violences, parfois mortelles, de la part d'hommes de leur entourage proche – petits-amis, frères. Qu'elles soient considérées comme des (jeunes) femmes célibataires immorales ou reconnues comme des femmes mariées respectables, les femmes trouvent alors assez peu de soutien du côté de la police et des CPCs pour faire sanctionner les violences qu'elles dénoncent ou pour faire pression sur les hommes qui les leur infligent.

La menace de la femme célibataire

En réinsérant les violences domestiques dans le cadre, plus large, des disputes conjugales et amoureuses, policier·es et *chairmen* les considèrent moins comme les symptômes d'une éventuelle domination masculine que comme les signes de crises conjugales et familiales dont les responsabilités sont imputables aux femmes autant qu'aux hommes. À l'instar de la superintendante adjointe Catherine N'gongoma, responsable de la VSU de Ndirande, les policier·es se plaignent régulièrement de recevoir uniquement des plaintes de femmes et considèrent qu'attirer les hommes victimes de violences conjugales constitue l'un de leurs principaux « défis » :

Catherine: Women easily come here to complain that she had been beaten by her husband. Unlike men... but men suffer from domestic violence as well! This is one of the main challenges we have at the VSU in Ndirande. We want to do more outreach meetings to sensitise men on that issue.

Paul: Don't you think that women are more easily beaten by their husband than men...?

Catherine: Maybe yes but a lot of women can also be violent with their husband or their lovers. But men won't tell. If a husband for instance has been victimised, he cannot come to tell me that "ah my wife did this and that to me"... because here in Malawi men are considered as superiors. Like heads of families. And they feel that they cannot report to the police because they would appear weak...⁸²

Sans être entièrement légitimées⁸³, les violences domestiques sont alors systématiquement mises sur un pied d'égalité par rapport à d'autres pratiques considérées comme inacceptables dans les rapports amoureux et conjugaux. L'identité de « victime » sur laquelle se fonde le concept de « *gender-based violence* » tel qu'il a été introduit au Malawi devient alors particulièrement floue et contestée. Les femmes, sans pour autant « mériter » les violences exercées par leur mari ou leurs amants, pourraient bien, par leur comportement, en être en partie responsable. Deux types de disputes particulièrement récurrentes dans les VSU et les *milandu* éclairent parfaitement ce point : celles qui s'articulent autour des relations sexuelles et amoureuses extra-conjugales ou de la polygamie, et celles qui concernent la distribution des

⁸¹ A. Meerkotter et al., *No Justice for the Poor*, *op. cit.*, pp. 85–100.

⁸² Entretien cité, superintendante adjointe Catherine N'gongoma, 21 octobre 2019.

⁸³ Comme elles pouvaient par exemple l'être par certains policiers sud-africains interrogés par J. Hornberger, qui considéraient que certaines femmes « n'écoutaient pas avec les oreilles », mais « entendaient [seulement] à travers leur peau » : « «Maman bat papa» », *art. cit.*, p. 92.

revenus au sein du couple. Dans l'affaire suivante comme dans la majorité des disputes conjugales discutées au poste de police, ces deux aspects des rapports entre conjoint-es sont imbriqués.

Encadré VII-5 : De victime à accusée à la VSU

Ce matin, une femme (Martha) se présente à VSU de Ndirande et explique que depuis deux semaines son mari (Justin) l'a renvoyée de la maison qu'elle occupait avec leur bébé. Il lui avait promis qu'il quitterait son autre femme pour s'installer définitivement avec elle, mais ne l'a finalement pas fait. Il a commencé à ne plus s'occuper d'elle et à la délaisser jusqu'au jour où il l'a mise à la porte et ne lui donnait plus d'argent pour vivre. Depuis, elle est retournée chez ses parents avec son enfant. Ce matin elle s'est rendue au domicile où il réside avec sa première femme pour le supplier de l'aider. La première femme s'est énervée de la voir devant chez elle et Justin l'a frappée pour la faire partir. Elle a des ecchymoses sur le visage. Elle se met à pleurer. Le *constable* Chikundo Kachimanga soupire et manifeste bruyamment son dédain par un « Aaaaaaaaah ». Je lui demande pourquoi il réagit comme cela : « *This case is nothing... It's not interesting. This woman is just crying for nothing* ». Il lui remet tout de même une lettre qu'elle doit remettre à son mari par l'intermédiaire de son *village headman* ou du *community policing chairman* de son voisinage.

Le couple se présente à la VSU dans l'après-midi du même jour. Justin est invité par les policier-es à présenter sa version des faits, qu'il détaille longuement. Il explique que Martha est sa seconde femme. Il devait l'épouser, mais ils ont commencé à se disputer régulièrement. Elle lui reprochait de ne pas être assez à la maison et de ne pas lui laisser assez d'argent. Elle l'accusait d'avoir des maîtresses et pouvait parfois s'énerver au point que les voisins entendent les disputes. Alors il a décidé de la quitter et lui a donc demandé de libérer le logement dans lequel elle s'était installée et qui était à lui. Il l'accuse d'avoir emporté avec elle du mobilier et de la vaisselle qu'il avait lui-même payés. Puis hier, elle se serait présentée à son bureau pour demander de l'argent. Comme il n'était pas là, elle aurait affirmé à ses collègues qu'elle pouvait lui prendre 4000 kwachas et se serait servi dans le tiroir de son bureau où il garde de l'argent. Puis, ce matin, elle s'est présentée au domicile de sa première femme pour demander de l'huile de cuisson et les deux femmes se sont disputées. Il explique que ces deux derniers événements l'ont fortement énervé et il admet avoir repoussé Martha physiquement.

Martha s'apprête à prendre la parole à son tour, mais le sergent Francis Mponera l'interrompt aussitôt et lui demande sèchement si elle a bien pris des affaires de la maison. Elle confirme. Elle n'aura alors plus le droit de dire quoi que ce soit de la médiation, « car elle a menti », m'explique Francis : « *When she came this morning, she was saying that she was chased from home but now we learn that she stole some furniture in this man's house!* ». Jusqu'ici, le policier semblait faire preuve de dédain pour l'histoire qui lui était racontée, jouant sur son téléphone pendant que le mari parlait. Il est désormais très investi et parle à Martha avec autorité et agressivité. Il lui parle de sa « responsabilité » dans la « survie de sa famille » et lui reproche d'avoir « perturbé le mariage » entre Justin et sa première femme : « Vous saviez qu'il avait une épouse et pourtant vous avez accepté de coucher et de faire un enfant avec lui ». Il me prend à témoin : « *You see Paul, this woman knew that this man had a family. Then she knew that he could leave her at any moment... This woman has a very bad behaviour... this is this type of behaviour that contributes to the spread of HIV. This country will never get developed with people behaving like that!* » Il reprend son réquisitoire, l'accusant par-dessus tout de finalement se rendre coupable de vol quand Justin l'a quittée puis de venir se plaindre ici au poste de police et de leur mentir. Martha essaie à plusieurs reprises de se défendre, expliquant qu'elle ne souhaite pas perturber le mariage de Justin, mais qu'elle accepte d'être sa seconde épouse, mais il la coupe systématiquement.

La *constable* Eunice Makonomba, qui n'appartient pas au bureau du *community policing*, mais qui était occupée à lire des magazines, assise sur un muret à côté de nous, s'insère dans

la discussion. Elle s'adresse elle aussi à Martha en lui disant qu'elle doit présenter des excuses à Justin et aux policier·es pour son comportement. Elle lui reproche notamment de s'être rendue sur le lieu de travail de Justin puis au domicile de sa première épouse. Elle lui explique que ses affaires de couple sont « privées » et qu'elle ne peut se rendre comme cela au bureau de son mari pour les « exposer publiquement ». Le *constable* Chifundo Kachimanga en rajoute une couche, l'accusant de « faire honte » à son mari devant ses collègues qui vont penser qu'il n'est pas capable de maintenir ses mariages en ordre. Il lui reproche par ailleurs d'avoir provoqué des troubles au village en allant voir Justin chez sa seconde épouse pour y causer une dispute. Si elle a des problèmes, dit-il, elle doit les régler avec ses conseillers familiaux ou ici au poste de police, mais pas en public comme elle l'a fait. Ses actions risquent désormais de « compromettre l'équilibre de son couple » et peuvent inciter Justin à « se débarrasser » d'elle, ce qui serait encore plus dommageable pour tout le monde. En allant chez la seconde femme de Justin elle pouvait également se rendre coupable d'infractions punies par la loi et finir devant le juge si cela tournait mal. Eunice reprend pour lui dire qu'elle a désormais compromis la stabilité de sa famille et l'avenir de son enfant par ses actions, mais que si elle s'excuse maintenant, peut être que son mari voudra bien la reprendre. Martha a les yeux rivés au sol pendant que les policier·es s'adressent à elle. Elle formule des excuses à voix basse en disant qu'elle ramènera les fournitures qu'elle a prises dans la maison de Justin.

La *constable* Monica Chikonde, restée silencieuse depuis le début de l'échange, prend la parole à son tour. C'est la première à s'adresser à Justin. Elle lui dit « qu'en voulant punir la femme c'est son enfant qu'il fait souffrir ». Elle lui rappelle qu'il s'est engagé auprès des deux femmes et qu'il a désormais des enfants avec chacune. Il doit maintenir ses deux unions en paix et assurer la subsistance de son enfant pour éviter ce genre de situation. Elle lui demande donc de prendre le temps de réfléchir et de penser avec son « cœur ». Martha saisit l'opportunité pour s'exprimer et explique que son fils a un ver sous la peau des fesses, mais qu'elle n'a pas les moyens de le soigner. Sur demande de la policière, Justin accepte de lui laisser l'argent qu'elle a pris dans son bureau pour payer les dépenses médicales.

La discussion se conclut là-dessus. Francis leur dit de régler leur problème avec leurs conseillers familiaux et informe Martha que si elle se rend coupable de vol à nouveau il sera obligé de la mettre derrière les barreaux. Celle-ci étant coupable aux yeux des policier·es, ils ne sermonnent pas Justin davantage et les deux repartent.⁸⁴

Dans cette médiation, le désintéret, voire le dédain, clairement manifesté par les policier·es au début de l'échange se mua soudainement en une succession de prises de paroles passionnées lorsqu'ils apprirent comment Martha avait réagi à son expulsion. L'histoire, qualifiée « d'insignifiante » et « inintéressante » par Chifundo lorsqu'il reçut la plainte de Martha, était devenue une affaire sérieuse. Ce changement d'attitude s'accompagnait très nettement d'une inversion du statut de la plaignante. Celle-ci, qui revendiquait le statut de victime et sollicitait l'aide des policier·es pour forcer son mari à lui verser de l'argent et pour le punir des coups qu'il lui avait infligés, se retrouva finalement dans la peau de l'accusée. Comme dans d'autres situations, les violences physiques étaient certes secondaires dans le récit qu'elle fit de la dispute, mais elles n'en demeuraient pas moins l'élément déclencheur de la plainte. Martha avait patienté quinze jours après avoir été mise à la porte sans solliciter l'aide de la police et ce fut le jour même où Justin s'en prit physiquement à elle qu'elle se rendit finalement au poste, évoquant directement les coups reçus dans sa plainte. Ces violences furent pourtant ignorées

⁸⁴ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, VSU, 24 octobre 2017.

par les policier·es. Notons toutefois qu'il s'agit là d'un cas limite dans la mesure où ce fut la seule fois dans les médiations de ce type auxquelles j'ai assisté, que les violences physiques n'étaient pas *a minima* condamnées verbalement par les agent·es. Le fait que Martha n'a pas mentionné les meubles qu'elle avait pris dans la maison avant de la quitter, ce que le sous-inspecteur Mponera considérait comme un grave mensonge, semble en être la cause. Convaincu de son immoralité, le policier ne s'intéressait alors plus aux reproches qu'elle adressait à Justin. En revanche, le décalage saisissant dans la façon dont les agent·es appréhendèrent les actions de la femme et celles de son mari n'a, lui, rien d'exceptionnel. L'affaire et son traitement par les policier·es de Ndirande ne sont en effet pas sans rappeler la dispute entre Suzane, Thomson et Gladys médiée par le CPC de Safarawo⁸⁵. Chacune à sa manière, ces deux affaires témoignent de la façon dont les femmes identifiées comme « célibataires », c'est-à-dire ne pouvant légitimement prétendre au statut d'épouse, voient leur respectabilité remise en question tout au long du processus de médiation.

Deux couples étaient en jeu dans ces deux affaires. Un premier que les policières et les membres du comité considéraient comme un mariage légitime (entre Justin et sa première femme et entre Thomson et Suzane) et un second qu'ils se refusaient à considérer comme tel malgré les déclarations des deux hommes. Dans les deux cas, policier·es et membres du CPC, en position de médiateur·es, revendiquaient ainsi un statut proche de celui d'un juge capable de statuer sur la nature des unions. Ils assignèrent alors aux femmes le statut de femme mariée et respectable ou de femme célibataire immorale. Gladys revendiquait le statut de femme mariée, mais se le vit refusé du fait de son comportement par les membres du comité CPC de Safarawo. Elle avait certes des enfants, mais fréquentait plusieurs hommes dont elle recevait des cadeaux et de l'argent. Elle fut donc considérée comme une « prostituée ». De la même manière, Martha qui avait pourtant un enfant avec Justin se vit, elle aussi, refuser le statut d'épouse légitime. Interrogé à l'issue de la médiation entre Justin et Martha, le *constable* Chifundo Kachimanga fit du statut de Martha la clé pour comprendre la façon dont lui et ses collègues avaient géré l'affaire :

Paul: So, if I understand well, it's OK for a husband to beat his wife in a situation like that?

Chifundo: No, it's never OK to use violence to solve problems. But we have to consider here that this woman had started the whole thing. She had provoked him...

Paul: What do you mean?

Chifundo: OK... she was just his girlfriend, OK? Not his wife. Yet she went to his office to take some money... had it been she was the wife... but the unofficial girlfriend no.

Paul: But I understand that they had a kid together... so she is more than the girlfriend, no?

Chifundo: She said so. But a woman who sleeps with a married man... who knows who the real father is? Maybe she is just trying to get money from this man.

Paul: ... You think she was lying? She was even crying this morning. She seemed desperate to me.

⁸⁵ Voir *supra*, Encadré VII-3, p. 562.

Chifundo: Even if she was not lying. She was a second wife anyway. She knew that this man had another wife and she went to his home to fight with the first wife... that's why I say that she provoked him⁸⁶.

Il était donc clair, pour les policier·es, que la femme célibataire s'était ainsi rendue coupable d'avoir entretenu une relation et fait un enfant avec un homme marié. La situation compliquée dans laquelle elle se trouvait n'était que la conséquence de ses actes inconsidérés. Par rapport à ses actions, les infidélités de Justin apparaissaient comme secondaires. Seule la *constable* Monika Chikonde en fin de médiation rappela au mari sa part de responsabilité dans l'affaire et lui reprocha de ne pas assumer son rôle de pourvoyeur, après avoir fait un enfant avec Martha. Les membres du CPC de Safarawo se montrèrent moins conciliants avec Thomson que les policier·es avec Justin, puisque c'est bien son attitude et non celle de sa femme qui était remise en question. C'est lui que les membres du comité sermonnèrent et conseillèrent à tour de rôle. Mais son comportement restait à leurs yeux bien moins immoral et condamnable que celui de Gladys. En « séduisant » Thomson et en « acceptant » d'échanger ses faveurs contre son argent, c'est bien elle qui fut tenue responsable des déboires auxquels était confronté le couple « légitime » entre Thomson et Suzane.

En séduisant des hommes mariés, ces femmes célibataires se voient alors non seulement accusées de compromettre la stabilité des unions, mais également de menacer l'ordre public et moral de la communauté. Policier·es et membres des CPC ne se contentent alors pas toujours de réprimander moralement leur comportement. Ils n'hésitent pas puiser dans le répertoire de sanctions physiques, mais aussi juridiques, à leur disposition pour les punir. Reprochant à Gladys de compromettre la stabilité de la « communauté » dont ils se portaient garants, les membres du comité de Safarawo promettaient ainsi de la surveiller étroitement à l'avenir et de la sanctionner de coups de fouet si elle était à nouveau surprise à séduire des hommes mariés. La criminalisation dont ces femmes font l'objet au poste de police reste toutefois partielle dans la mesure où elle ne conduit qu'exceptionnellement à des poursuites judiciaires et des sanctions pénales. Le recours au registre pénal sert avant tout à appuyer le réquisitoire des agent·es contre les pratiques des femmes. Il vient également, plus ou moins consciemment, contraindre les marges de manœuvre des plaignantes pour faire changer le comportement de leur mari ou amant et pour renégocier leur position dans leur couple. À la VSU de Soche, le sous-inspecteur Markus Masina ne fit par exemple pas grand cas des violences physiques et menaces de mort d'Arnold à l'encontre de Lusungu, et refusa de les traiter indépendamment de l'attitude de la jeune femme, qu'il considérait comme « provocatrice ». En qualifiant les actes de Lusungu et ceux d'Arnold comme illégaux et pénalement répréhensibles, par le recours à des catégories pénales de gravité similaire⁸⁷, il dissuadait la jeune femme d'engager des poursuites judiciaires

⁸⁶ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, VSU, 24 octobre 2017.

⁸⁷ On a pu voir au chapitre V que le choix des catégories pénales retenues pour classifier les infractions commises relève grandement de la discrétion des agent·es qui savent jouer sur le niveau de gravité et sur les peines encourues pour faire pression sur les gouverné·es. La peine encourue pour « common assault » va jusqu'à un an d'emprisonnement tandis que trois mois de prison et une amende sont requis contre une « conduct likely to cause a breach of peace ». Le « common assault » est toutefois l'infraction la plus mineure

contre son ex-petit ami. De même, en accusant Martha de « vol » pour avoir emporté des meubles lorsqu'elle s'était fait mettre à la porte par Justin, le sergent Francis Mponera ne cherchait pas tant à trouver un moyen de l'inculper qu'il n'agitait la menace de potentielles poursuites si elle se comportait à nouveau de la sorte.

La respectabilité de mère et d'épouse en question

Si les femmes célibataires font l'objet d'une surveillance accrue de la part des policier·es et des membres des CPCs, allant jusqu'à limiter leur capacité à dénoncer et faire sanctionner les violences physiques et économiques qui leur sont infligées par leurs amants et par les pères de leurs enfants, celles dont l'identité de femme mariée est reconnue comme légitime voient, elles aussi, leur respectabilité de mère et d'épouse remise en question dans ces espaces.

Si l'idée d'une complémentarité des rôles genrés dans le couple informe les jugements prononcés dans les VSU et les milandu autant qu'elle guide les plaintes des femmes, policier·es et *chairmen* expriment une vision bien plus rigide des responsabilités des épouses que de celles de leurs maris. Ces derniers y bénéficient d'une plus grande indulgence que leurs épouses qui se retrouvent bien plus fréquemment accusées de menacer l'équilibre conjugal. Cette idée m'était résumée de manière limpide par le *constable* Adam Maploti que j'interrogeai sur le traitement des « GBVs » au poste de police de Ndirande :

Paul: Talking about these GBV cases... I have noticed that women generally come as complainant but in the end, you find that they are the ones you accuse of misbehaving during the mediation.

Adam: Yes exactly. The thing is... we discover that these women are often the ones causing the trouble at the beginning.... Because of their behaviours.

Paul: What do you mean?

Adam: OK... let's take an example. A woman came to complain to the VSU this week that her husband beat her. The husband leaves at 6 in the morning and go for work. Then he leaves 1500 kwachas to the wife for house expenses. Then he comes back at night and discovers that there is not food on the table and the wife has been gambling the whole money... she even used to drink alcohol! When he starts yelling at her... instead of being apologetic, she can insult him... and now when he beats her, she comes and complains! That's what women do! So, the man is tired.... He got some hard work and now he has to handle insult from his wife. So, he slaps her and she comes straight to police... that is not right. When we do the mediation, it's when we discover that the wife has been misbehaving at first... she started the whole thing.

Paul: Maybe one of the problems then is that women don't have their own money...

Adam: Exactly. But there is more... the main problem of women is that they refuse to work... they generally remain idle the whole day. They don't like working and rely on men's wage. That is not good!⁸⁸

À Soche, le sergent Markus Masina qui présidait l'essentiel des médiations à la VSU m'exposait une lecture similaire des responsabilités des femmes dans les affaires conjugales :

dans la catégorie des « assaults ». Si le policier avait souhaité attirer l'attention sur la gravité de l'acte du jeune homme, il aurait par exemple pu insister sur les menaces de mort accompagnant les violences pour lesquelles la peine encourue est de dix ans d'emprisonnement. Voir : Laws of Malawi, Chapter 7:01, Penal Code, s88/181/253.

⁸⁸ Notes de terrain, Ndirande, 14 octobre 2019.

There should be some reasons in the wife's behaviour. The wife can be a costumer to the husband and the husband be a costumer to the wife. So, if the family is not conducive for the husband, he will go out. So, we ask them what makes them move out, and they reveal. Maybe he is not satisfied in bed, maybe the wife talks too much... maybe she does not cook well. So, the wife can learn about her problems and at the end of the day they can solve their own problems. The solution is themselves. I can be blaming you when I don't realise that I am the real problem. If the wife is the problem, then she can be a solution and if it's the husband, then he can be the solution.⁸⁹

Les épouses qui cherchent auprès d'eux des solutions pour contraindre les pratiques de leurs maris se voient donc opposer par les policier·es et les membres des CPC une vision morale des rôles genrés qui limite parfois encore davantage leurs marges de manœuvre. Leur supposées vérialité, paresse, attirance pour le jeu et inconstance émotionnelle sont autant de stéréotypes féminins qui viennent disqualifier leurs plaintes et souligner leur culpabilité. Les démarches qu'elles entreprennent pour faire pression sur leurs maris viennent alors souvent compromettre leur respectabilité aux yeux des agent·es. C'est notamment le cas lorsqu'elles exposent publiquement les déboires de leurs couples, les infidélités de leur mari ou leur refus de les soutenir financièrement. Les policier·es de la VSU de Ndirande reprochèrent ainsi à Martha de s'être rendue au domicile de la première femme de Justin pour le confronter à ses promesses et à ses responsabilités à son égard et à celle de leur enfant. On se souvient également de la réaction indignée des policier·es de l'IB de Ndirande dans la médiation mentionnée en exergue du chapitre, lorsqu'ils apprirent qu'une des femmes avait mentionné les « parties intimes » de son mari en public lors de la dispute qui l'opposaient à sa voisine, qu'elle soupçonnait de coucher avec son mari. « *Your family issues stay at home* », lança un policier aux deux femmes, pour leur rappeler que la respectabilité d'une épouse tient à sa capacité à maintenir ses relations amoureuses et sexuelles dans l'intimité du foyer. La palme de l'immoralité revient toutefois aux mères qu'ils accusent « d'abandonner » leur enfant. Suzane provoqua ainsi un tôle lorsqu'elle fit mine, en pleine médiation, de remettre son bébé à Gladys, qu'elle désigna comme la « nouvelle femme de [son] mari ». Indignés, les membres du comité la rappelèrent immédiatement à l'ordre et lui signifièrent qu'elle encourait des poursuites pénales pour « abandon d'enfant ». Comme l'indique l'affaire suivante, ces femmes risquent même un séjour en cellule de plusieurs jours si elles sont dénoncées à la police.

Encadré VII-6 : Punir une mauvaise mère au poste de police

Lorsque j'arrive à la VSU de Soche ce matin, un jeune homme est là avec un nourrisson dans les bras. Deux policières l'aident à préparer un biberon. Le sergent Markus Kasiya m'explique que la mère du bébé accuse le père de ne plus l'aider financièrement depuis qu'il l'a quittée pour s'installer avec une autre femme. Elle est alors venue remettre l'enfant à son père sur son lieu de travail ce matin en guise de protestation. Le policier est furieux : « *Can you see what this woman has done?! She abandoned her own child! Her own child! And this man was working! He had to quit his job to come here... this is not a way to behave. This woman is problematic... very problematic. She can abandon her own child* ». Il l'a donc immédiatement « convoquée » au poste de police : « *We are waiting for her to come here and*

⁸⁹ Notes de terrain, *Victim support unit*, poste de police de Soche, 27 juin 2018.

we will put her in a cell for two days. She will learn a lesson. Then we will let her go because the kid cannot live without his mother for too long ».

Plusieurs affaires se succèdent pendant la matinée, quand des cris nous parviennent soudainement de l'extérieur. L'entrée du poste de police est plongée dans une profonde agitation. La mère est arrivée et a immédiatement été saisie par deux policières qui ont cherché à la mettre en cellule. Elle s'est débattue, mais a été conduite de force derrière le guichet d'accueil. La quasi-totalité des agent-es en service ce matin est amassée à l'entrée et lui hurle dessus. Lorsque j'arrive enfin à me frayer un passage, j'aperçois un jeune *constable* brandissant un morceau de tuyau en plastique souple qu'il menace d'abattre sur la femme assise au sol. Un inspecteur du CID à côté de moi commente : « *This one is an evil woman. Abandoning a child like that! That's why people are upset, she has a very bad behaviour. She should not involve her child in her personal conflicts! And this woman... she plays with money... she likes betting with her friends!* ». La femme est mise en cellule et tous les agent-es retournent à leur poste. Elle restera finalement enfermée jusqu'au lendemain matin. Markus m'explique deux jours plus tard, à mon retour au poste, que le père ne pouvait s'occuper seul de l'enfant et n'avait personne à qui le confier, sa famille résidant trop loin. Il risquait de perdre son emploi si l'enfant restait seul avec lui. L'agent a donc pris la décision de libérer la femme plus tôt que prévu et de la renvoyer chez elle, non sans lui donner une leçon, sur « l'importance de prendre soin de son enfant ». La question de la responsabilité financière du père n'a pour l'instant pas été abordée, mais il a conseillé à la femme de revenir en discuter à la VSU si elle ne trouvait pas de solution auprès de ses conseillers familiaux.⁹⁰

Alors qu'ils décortiquent, analysent, jugent moralement, voire sanctionnent les pratiques quotidiennes des femmes, les policier-es estiment généralement que les relations amoureuses extra-conjugales et l'usage que font les hommes de leur argent relèvent de leur « liberté individuelle » et de leur « vie privée ». Ce fut, souvenons-nous, ce que m'expliqua la sous-inspectrice Jane Mambo de la VSU de Ndirande après avoir listé poste par poste les dépenses quotidiennes de Glory, première épouse d'Hassan, pour déterminer combien son mari devait lui laisser chaque jour pour survivre avec ses deux enfants. La policière justifia ainsi le fait de ne pas avoir également scruté les revenus et les pratiques de consommation d'Hassan, ni de l'avoir sermonné pour avoir épousé deux femmes dont il n'assurait apparemment pas la subsistance⁹¹. De même, dans les propos retranscrits plus haut où il évoquait une affaire qu'il avait prise en charge, le *constable* Adam Maploti exprima clairement l'idée selon laquelle l'homme pouvait disposer de l'argent du foyer comme il l'entendait, au contraire de sa femme. À ses yeux, celle-ci ne pouvait légitimement se plaindre à la police si son mari s'énervait et la frappait en découvrant le soir qu'elle n'avait ni acheté ni préparé à manger, mais avait dépensé l'argent que lui laissait dans les jeux. Dans les rares cas où policier-es et membres des CPC considèrent le mari comme principal responsable de la crise que traverse le couple, ils lui laissent également plus de liberté pour en décider le sort. De fait, s'ils demandent généralement aux hommes « d'avoir du cœur » et cherchent à les convaincre de « faire un effort » en donnant un peu plus d'argent à leur compagne, les rappelant à leur responsabilité de mari et de pourvoyeur matériel pour leur foyer, les policier-es se montrent toujours moins injonctifs avec eux qu'avec leurs compagnes.

⁹⁰ Notes de terrain, poste de police de Soche,

⁹¹ La médiation complète est présentée au chapitre V, Encadré V-4, p. 386.

Il convient ici de mesurer que le parti pris des policier·es et des *chairmen* ne reflète ni le point de vue du droit sur les rapports hommes – femmes, ni un point de vue qui ferait l'unanimité dans la société malawite. Comme l'a souligné Jessica Johnson avec l'exemple de la polygamie, les rapports conjugaux font, en effet, l'objet d'un cadre juridique ambigu qui laisse une grande marge d'interprétation aux acteurs des médiations⁹². On l'a vu par ailleurs, loin d'être une donnée « culturelle » immuable et incontestable, la définition des rôles genrés dans le couple et dans la communauté est soumise à d'incessants débats. Les jugements prononcés dans les quelques médiations décrites dans les pages précédentes ne sont toutefois pas non plus le fait d'individus singulièrement misogynes ou conservateurs par rapport au sein de ces organisations. On a pu voir au contraire que le sous-inspecteur Francis Mponera, mais aussi plusieurs de ses jeunes collègues au sein du département du *community policing*, comme Adam Maploti et Chifundo Kachimanga, incarnaient une figure policière spécifique caractérisée par sa plus grande appropriation des concepts et idéaux portés par la réforme policière. À Soche, le sous-inspecteur Masina, qui avait intégré en 1995 un Malawi Police Service à peine sorti de la dictature de Kamuzu Banda et représentait une autre génération de policier·es, s'enorgueillissait toutefois de compter parmi les premier·es du pays formés au *community policing* et à la lutte contre la « *gender-based violence* ». De même, s'ils témoignent d'une préoccupation accrue pour l'ordre moral au sein de leur quartier, les *chairmen* et les membres de leurs comités s'illustrent également par une plus grande porosité au discours de la réforme qui irrigue l'institution policière avec laquelle ils sont en contact régulier, dont la question des « *gender-based violence* » constitue une dimension centrale. Les situations que j'ai observées à Soche comme à Ndirande semblent toutefois se distinguer des médiations suivies par Jessica Johnson dans la région rurale de Chiradzulu, où l'anthropologue décrit un traitement nettement moins asymétrique des époux par les agent·es⁹³. Cela invite alors à étudier la double spécificité en milieu urbain du travail de police d'une part et des rapports hommes-femmes d'autre part, et ses conséquences sur les pratiques policières.

⁹² J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, *op. cit.*, p. 83. De la même manière, les recherches d'O. Pérona révèlent dans le cas français que la « (dé)qualification » des violences sexuelles par les policier·es et leur capacité à reconnaître aux plaignantes le statut de victime « est tributaire de et produit des représentations normatives sur la sexualité et le consentement sexuel ». « Déqualifier les viols », art. cit., p. 344.

⁹³ Voir par exemple : J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, *op. cit.*, pp. 75–81. L'affaire décrite en détail par Johnson, concerne la dispute et les coups échangés entre deux femmes qu'un homme désigne comme ses deux épouses. Les deux femmes sont rappelées à l'ordre par les intervenants de la VSU qui leur rappellent qu'elles peuvent être arrêtées et condamnées pénalement pour leurs actes. Mais la responsabilité de la dispute est imputée à l'homme. Les policiers lui reprochent notamment de n'avoir pas avoir « suivi la procédure » pour prendre une seconde épouse, en n'accordant pas la « liberté » aux deux femmes de choisir si elles voulaient ou non s'engager dans une relation polygame.

2. La construction d'une masculinité policière dominante

Au quotidien les policier·es, évoluent dans un environnement professionnel hypersexualisé et hétéronormé où les qualités viriles sont particulièrement valorisées. Partant d'un même constat dans de nombreuses organisations policières européennes et nord-américaines, plusieurs travaux ont cherché à mieux saisir l'articulation entre la « culture professionnelle » machiste et l'action concrète des agent·es sur le terrain. Un consensus s'est établi autour de l'idée formulée par le criminologue Peter A. J. Waddington selon lequel le culte de la masculinité, exprimé dans les moments de pause et de sociabilité entre collègues, aurait un rôle essentiellement symbolique. Il servirait à définir les frontières morales du groupe professionnel bien plus qu'à guider les pratiques des agent·es qui seraient avant tout déterminées par des enjeux situationnels⁹⁴. En suivant les propositions de Geneviève Pruvost dans le cas de la police nationale française, nous proposons toutefois de faire un pas de côté par rapport à ces analyses sur la « culture professionnelle » pour se concentrer sur l'analyse empirique des « coulisses » policières⁹⁵. Erwing Goffman désigne par ce terme les activités de relâchement qui se déroulent en marge du travail à proprement parler⁹⁶. Dans notre cas, les coulisses s'étendent au-delà du lieu de travail. Elles incluent l'ensemble des moments d'homosociabilité virile que les policiers partagent entre collègues et avec d'autres hommes appartenant à la même classe sociale qu'eux, dont certains *chairmen* et membres des comités de quartier, en dehors du poste de police. En s'intéressant notamment aux moments où ces coulisses surgissent sur la scène policière, on peut alors mieux saisir l'articulation entre construction d'un modèle professionnel viril et traitement des gouverné·es.

Un environnement social et professionnel viril

Les activités de coulisse que partagent policier·es et de nombreux membres des CPC jouent un rôle central dans la production d'un modèle de virilité au sein de ces organisations (Encadré VII-7). Comme dans le police française, ces coulisses sont marquées par « un niveau de relâchement élevé, en termes de vulgarité langagière, de vie festive et de sexualisation de l'environnement⁹⁷ ».

Encadré VII-7 : Un dimanche avec des policiers et leurs amis

Ce dimanche, le sergent Francis Mponera, coordinateur du *community policing* de Ndirande, m'a invité à l'accompagner avec ses amis. Il m'a donné rendez-vous au marché central de Blantyre où son ami Brad Mulangeni, superintendant responsable de l'unité de police du marché, nous récupère en voiture pour nous conduire dans le *compound* d'une ONG installée

⁹⁴ P.A.J. Waddington, "Police (canteen) sub-culture. An Appreciation", *British Journal of Criminology*, vol. 39, n° 2, 1999, p. 287–309. Voir aussi: C. Shearing and R.V. Ericson, "Culture as Figurative Action", *The British Journal of Sociology*, vol. 42, n° 4, 1991, p. 481–506.

⁹⁵ Pour une perspective similaire dans le cas français, voir : G. Pruvost, « Ordre et désordre dans les coulisses d'une profession », art. cit..

⁹⁶ E. Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, Paris : Les Éditions de Minuit, 1973.

⁹⁷ G. Pruvost, « Ordre et désordre dans les coulisses d'une profession », art. cit., p. 85.

à Sunny Side, un quartier résidentiel aisé de Blantyre. En chemin, ils passent acheter deux bouteilles de brandy à 6500 kwachas la bouteille, quelques bouteilles de Coca-Cola et des cartons de Chibuku, une bière de maïs faiblement alcoolisée. Dans la voiture conduite par Brad, se trouve également le sergent Patson Chapima, un ancien membre du *community policing* de Ndirande désormais rattaché au poste de Soche en détachement comme garde à la Banque Centrale. On retrouve plusieurs amis à eux, tous des hommes, au domicile de l'un deux, gardien et jardinier de l'ONG. Nous sommes neuf au total. Seuls Patson, Francis, Brad et deux autres sont policiers. En plus du gardien, trois autres sont employés : l'un chez Airtel, un à la National Bank, un autre est chauffeur de camion à son compte. Un dernier, plus jeune est étudiant à la faculté avec Brad.

La pièce dans laquelle nous nous réunissons est très grande et quasiment vide. Seuls quelques canapés défoncés sont installés le long des murs et deux tables basses sont posées devant. Je m'installe dans un coin. Il est autour de 9h du matin, sitôt arrivés, les hommes débouchent une première bouteille de Brandy et une de *kachasu* que notre hôte sort d'un placard et qu'ils se font tourner, se servant des shots d'alcool pur dans le bouchon. Je refuse poliment et demande une bouteille de Coca-Cola. Francis insiste pour que je verse au moins un bouchon de Brandy dedans. Je dois me battre pour pouvoir boire mon Coca non alcoolisé. Je prétexte un mal de ventre. J'espérais que nous aurions *a minima* déjeuné avant d'attaquer les boissons. Les policiers et leurs amis s'amusent de mon attitude. Ils me disent que je me comporte « comme une femme », tout en saluant mon abnégation. Francis explique à ses amis que je suis un « smart drinker », je ne bois jamais beaucoup et toujours le soir, une bière ou deux : « *But me, I can't resist* », dit-il en riant avec de reprendre une rasade de Brandy. Je lui fais remarquer que la veille, il dénigrait lui-même les jeunes déscolarisées que l'on trouve chaque jour dans les tavernes du quartier à boire et fumer du cannabis. Il m'explique qu'il y a deux types de bars à Ndirande, les bars que je vois le long de la route principale par exemple, avec les peintures vertes et les publicités pour la marque de bière Carlsberg sont sous licence, tandis que les *shebeen* qui pullulent un peu partout dans le quartier n'ont pas de licence et sont, en théorie, illégaux. Lui et la plupart de ses collègues se rendent généralement dans les bars de la première catégorie, à moins qu'ils n'aillent ponctuellement dans certains *shebeen* pour y glaner des informations sur les milieux criminels du quartier. Leur consommation d'alcool à eux, sur leur jour de repos, n'a donc rien à voir avec celle des jeunes « qui n'ont rien à faire » et qui se saoulent à longueur de journée. Le jeune étudiant se roule un joint. Je tente une plaisanterie en lui disant que Francis risque de l'emmener finir sa journée en cellule. La discussion embraye sur la consommation de cannabis chez les policiers qui est, m'affirment-ils, tout aussi fréquente que dans le reste de la population. Selon Brad : « *Even our bosses smoke weed! You know Wa kwachasulu Nkhonje from CID. He smokes weed sometimes. Even our boss at Blantyre smokes!! And this one smokes a lot! He even smokes in his office* ». Ses amis éclatent de rire.

Nous passons toute la matinée enfermés dans la salle à boire et fumer. Ils sont tous ivres au bout d'une demi-heure à peine. Ils se racontent des histoires à tour de rôle et rient beaucoup. Je perds le fil des échanges qui se déroulent essentiellement en chichewa. Je saisis tout de même que l'ensemble des histoires tournent autour de leurs performances sexuelles et de leurs maîtresses. Ils font de nombreuses blagues grivoises et rigolent grassement. Brad m'explique que Francis et Patson ont tous les deux plusieurs copines et une maîtresse régulière en dehors de leur mariage. Francis a même un enfant en dehors de son mariage, mais qu'il fait tout pour ne pas que ça se sache en raison de son travail au *community policing*. Francis nie à demi-mots. Il se justifie en disant que tous les policiers ont des copines et me raconte notamment le cas d'un collègue de Blantyre que la femme a trouvé au lit avec sa copine et qui a pris son uniforme pour l'emmener elle-même au poste de police, le forçant à se rendre en sous-vêtements au travail et à se ridiculiser devant ses supérieurs : « *How can he justify that in front his bosses?!* » s'amuse un Francis avant d'ajouter : « *That's why we need to be very careful with our girlfriends* ».

Brad me parle ensuite de ses études de droit et de son travail à l'unité du marché central de la métropole. Patson commente son travail au sein du CP qu'il apprécie particulièrement pour le nombre de personnes influentes qu'il est amené à côtoyer. Tous deux me racontent leur vie en dehors du travail et notamment les activités commerciales qu'ils essaient de développer dans le secteur agricole. Patson m'explique avoir également financé des études de couture pour son épouse et l'avoir aidé à s'installer à son compte à domicile : « *She has her own money now, she won't come to me each and every day to get money* », lâche-t-il en riant. Les blagues potaches continuent pendant une heure avant que nous ne repartions. Brad, encore ivre au volant, me dépose chez moi tandis que les policiers se rendent dans un autre bar de la ville⁹⁸.

Comme dans l'exemple cité ici, les relations entre collègues dépassent largement le seul cadre professionnel. Les policiers ont l'habitude de se fréquenter le soir et pendant leurs jours de congés, se réunissant les uns chez les autres ou dans les bars du quartier et de la ville en compagnie d'autres hommes de leur milieu social. La consommation d'alcool, souvent démesurée occupe une place centrale dans ces moments de sociabilité. Pendant les moments de pause au travail, les policiers parlent beaucoup de leurs virées au bar, évoquent leurs beuveries, se moquent des collègues encore ivres de la veille. Ce type de consommation est généralement présenté comme un moyen de tenir le coup face à un travail fatiguant, sans pause et source de stress. On l'a vu par ailleurs, ils opposaient, à l'instar de Francis ce jour-là, leur propre consommation d'alcool à celle des jeunes hommes sans emploi qui fréquentaient les tavernes mal famées du quartier dont ils préféraient eux-mêmes se tenir à distance pour fréquenter les bars où se côtoient les hommes de la classe moyenne. À l'inverse des policiers, qui buvaient pour « oublier le travail » sur leurs journées de repos, ces jeunes « n'avaient rien à faire » à part boire toute la journée. Le rapport à l'alcool jouait donc un rôle primordial dans la construction d'une masculinité qui comprend des enjeux centraux de classe. Les deux *Chibuku Taverns*, lieux de sociabilité parmi les plus importants de la classe moyenne masculine du quartier, constituent sur ce point des espaces propices à l'observation des rapports de domination qui lient les trois rapports sociaux (dessinant des groupes sociaux) qui nous intéressent dans ce chapitre : genre, ânesse et argent. Les deux *Chibuku Taverns* sont gérées par des groupes de femmes qui occupent une position centrale dans la production et la vente d'alcool depuis la situation coloniale. Ce sont elles qui servent les bidons de Chibuku. Elles jouent également un rôle central dans le contrôle de ces espaces, pouvant aller jusqu'à collectivement expulser des personnes au comportement inadapté en sollicitant parfois l'aide d'autres clients. Mais les interactions qu'elles ont avec les clients sont également l'occasion pour ces derniers de manifester leur virilité et un certain contrôle sur les corps des femmes, à travers des allusions grivoises, des tapes sur les fesses voire en les attrapant par la taille pour leur toucher les fesses et les seins. Par ailleurs, si on y retrouve principalement des hommes établis, installés à l'ombre de petites tonnelles circulaires à boire de la bière, d'autres, appartenant à des classes inférieures, notamment des jeunes, y font parfois des intrusions plus éphémères. Ils gravitent entre les tonnelles pour vendre des vêtements, des cacahuètes ou des sauterelles frites ou simplement

⁹⁸ Notes de terrain, Blantyre Sunny Side, 24 septembre 2017.

attendre qu'un client leur confie une mission. Les clients manifestent leur statut social élevé à travers l'achat de bidons de 5 litres de *Chibuku* qu'ils partagent avec les membres de leur groupe, mais aussi en achetant les marchandises à ces jeunes hommes ou en les sollicitant pour aller acheter un ticket de crédit téléphonique, un pack de lait pour diluer la bière de maïs et en leur laissant généralement un petit pourboire. Ces interactions sont également très souvent teintées de mépris. J'eus un après-midi avec le groupe d'amis du sous-inspecteur Richard Nswala une démonstration exemplaire de ces rapports lorsqu'un vendeur de cacahuètes s'approcha de moi pour m'en vendre et peina à me les proposer en anglais, restant muet et me tendant une cuiller. Les membres du groupe d'amis de Richard se moquèrent de lui en lui dictant hilares quoi dire en anglais : « *Hello, how are you doing, do you want some groundnuts?* ». Le vendeur répéta le mot « *around* », n'arrivant pas à prononcer « *groundnuts* », provoquant un fou rire général que j'interrompis en disant en chichewa que je ne voulais pas de cacahuètes.



Illustration VII-1 : Le sous-inspecteur Richard Nswala (à gauche) avec son groupe d'ami à la Chibuku Lower Tavern, octobre 2019

Viril, l'environnement policier est également hypersexualisé. La sexualité des policier·es a d'ailleurs constitué un objet de préoccupation politique majeur depuis les années 1990 alors que la profession présente les taux de prévalence du VIH les plus hauts du pays⁹⁹. Les déviances sexuelles extrêmes des agent-es – abus sexuels de femmes prévenues et notamment des travailleuses du sexe (voir *supra*) dans les quartiers populaires, mais aussi avec des plaignantes – ont alors été régulièrement pointées du doigt dans la presse et dans des rapports d'ONG.

⁹⁹ Voir par exemple : “Malawi cops close to ‘prostitutes’ in high Aids Rate” [online], *Malawi Nyasa Times*, August 5, 2011, <https://www.nyasatimes.com/malawi-cops-close-to-prostitutes-in-high-aids-rate/> (consulté le 6/9/2021).

Malgré la publicisation du « problème » de la sexualité policière, l'humour libidineux, l'exhibition du désir sexuel et la promotion des relations extra-conjugales et d'une vie sexuelle hyperactive restent des caractéristiques centrales des coulisses policières. Comme le rappelait Francis à Brad qui le taquinait sur ses maîtresses¹⁰⁰, tous les policiers ont des relations sexuelles et amoureuses en dehors de leur mariage et s'en vantent quotidiennement auprès de leurs collègues. La mention de ces relations illégitimes leur permet d'évoquer dans le détail leurs performances sexuelles sans faire honte à leur épouse légitime, dont on ne peut convenablement mentionner publiquement les parties intimes et l'appétence sexuelle. Ils exagèrent alors largement les faits, parlent des médecines traditionnelles qu'ils prennent pour rallonger la durée de leurs rapports et que certains désignent, hilares, par le terme de « fracasse vagin » (*chesuwa be*). Ces discussions quotidiennes invitent à la surenchère, comme me l'expliqua un jour le sergent Isaac Kungwezo :

You don't want to look like a fool... to be the guy who does not have a girlfriend and who only sleeps with Madam. So, you talk about your girlfriends. The more you tell the better. Take Mponera, for example. He had a girlfriend in Chirimba when he was there. We have heard about her... what? 5 million times? She had huge tits, she was fucking like this and like that. Every day a new story! But most of these stories are false. Yesterday Chamwala spent the whole day saying he had been fucking a girl for five hours the night before. Seriously?! Nobody can fuck a girl for five hours... even if you take cheswa be (rires). Your dick would be dead my friend.¹⁰¹

Si les récits qu'ils en font sont donc l'occasion de se mesurer les uns aux autres, les relations extra-conjugales participent par ailleurs au renforcement d'une solidarité masculine entre collègues qui se couvrent les uns les autres face à leurs compagnes. Ces discussions entre hommes, auxquelles j'étais malgré moi associé, sont par ailleurs l'occasion de se plaindre de leurs compagnes ou de leurs maîtresses, multipliant les stéréotypes sur les femmes. Un dimanche après-midi, alors que je rentrais à pied d'un bar très fréquenté avec un groupe de policiers de Ndirande, nous croisâmes la petite amie du *constable* Chifundo Kachimanga qui dut alors supporter les rires moqueurs de ses collègues : « *She causes me a lot of trouble*, m'a-t-il alors confié, *she always aks for money* ». De même, un soir que nous buvions une bière, Isaac me parla de sa dernière maîtresse, une magistrate de la cour centrale de Blantyre, dont il essayait « désespérément de se débarrasser » :

Isaac: My friend, she was too good. The way she was fucking me... dog style you know? You can't expect your wife to fuck you like that! That's why we have girlfriends. If your wife let you fuck her from behind, you can be suspicious about her. That means she is seeing someone else. A wife cannot accept to be fucked like that.

Paul: OK thanks for the advice, but you were telling me that you want to "get rid of her". Why?

Isaac: Because now she started being romantic... women are too romantic. They are born like that... You can't help. Women are made for love. [...] What I liked about this one at first was... her independence... I mean, she was not like these women who talk about marriage... She had a husband already... all our meetings were secret. It was exciting, you see? [...] We had a rule: no phone call, no messages. I didn't even have her phone number! We would meet at court; I would tell her where and when... It was a dream my friend! But I told you she became jealous. She got my number... I don't know how! And she started texting me all the time. She was now being dangerous; my wife might have seen her messages. I told you... women are like that. They are

¹⁰⁰ Encadré VII-7, p. 581.

¹⁰¹ Notes de terrain, discussion avec le sergent Isaac Kungwezo, Ndirande, 6 novembre 2019.

made to obey the man, so they can't accept to be sharing you with another one. Their behaviour is erratic, they can become mad! ... My friend. Never trust a woman who says she just want sex. She will get what she wants. To marry you and get your money. A woman wants you all for herself. She does not really love you but she only wants to possess you. That's why we can't let our wives have boyfriends. Unlike men, they can't only have a boyfriend for sex. They will leave you for him.¹⁰²

Si, on l'a vu, elles font l'objet d'investissements socialement différenciés en fonction de l'origine sociale des agent-es, les coulisses jouent malgré tout un rôle fondamental dans la production d'un « nous » policier qui transcende les frontières de classe et d'âge au sein de la profession. Seules les distinctions de grade s'y maintiennent, partiellement, alors que les responsables du poste ne s'autorisent que de rares écarts avec leurs subordonné-es. Si la manifestation d'une masculinité virile n'épargnait pas les bars plus huppés que fréquentaient les gradés, certains cherchaient toutefois à se distinguer de certaines formes de virilité « populaire » qu'incarneraient les *juniors*. Les écarts parfois importants dans l'incarnation du rôle professionnel par les agent-es, que nous avons mis en lumière au chapitre précédent, ne semblent pas réellement influencer leur investissement dans les coulisses, ni leur mise en avant de valeurs viriles. Les cas de Francis comme celui d'Isaac, que nous avons pris pour exemples typiques de policiers préoccupés par les injustices, sensibles aux discours de la réforme et qui incarnaient un style policier soigné et affable, l'illustrent parfaitement.

Mais en définissant des normes comportementales spécifiques, ces coulisses permettent également de tracer les frontières internes à la profession. Comme le soulignent les propos de Isaac sur sa femme et sa maîtresse, la promotion d'un modèle professionnel viril passe en effet par la disqualification de stéréotypes associés à la féminité : l'expression des émotions, le travail domestique et l'indisponibilité qui l'accompagne, la fragilité. Le monde féminin est alors érigé en référentiel antagonique. Les policières, et peut-être plus encore leurs collègues masculins, qui ne correspondent pas aux normes masculines ainsi valorisées voient leur intégration au groupe professionnel rendue difficile. À Ndirande par exemple, le *constable* Stewart Chawila, s'autodéfinissait comme un homme « moderne » qui avait intégré les enseignements sur le « genre ». À la maison, c'était généralement lui qui cuisinait pour sa femme, il prenait également sa part dans d'autres travaux domestiques comme la lessive, le ménage et passait beaucoup de temps avec sa fille de huit mois : « *I do all these things because I like doing it... I enjoy cooking, for example. Why should it be only the wife who cooks for the husband and not the contrary? Now there is gender... don't we say that men and women are equal? Women can do men's job so men can also do women's job*¹⁰³ ». Des voisins ont toutefois colporté l'information selon laquelle il « faisait le travail d'une femme ». Celle-ci est rapidement parvenue aux oreilles de collègues résidants dans son voisinage et a gagné le poste de police. Il faisait alors quotidiennement l'objet de moqueries sur son orientation sexuelle et était souvent mis à l'écart des groupes de travail, ses collègues ne lui proposant par exemple

¹⁰² Notes de terrain, soirée au bar avec le sergent Isaac Kungwezo, Ndirande Magalassi, 31 octobre 2019.

¹⁰³ Notes de terrain, discussion avec le *constable* Stewart Chawila, poste de police de Ndirande, 10 juillet 2018.

plus de participer aux arrestations avec eux. Il aimait pourtant particulièrement ces tâches dans lesquelles il s'investissait tout particulièrement pour montrer qu'il était aussi apte aux tâches physiques et ainsi sauver la face. En juillet 2018, trois ans après son installation à Ndirande, il m'expliquait que sa place au sein du General Duty était devenue « insupportable » :

Stewart: Yes... I had never imagined it could go so far.... Now I even fear for my life. People say I'm homosexual. They threaten me... they can even chase me.

Paul: People from the village?

Stewart: Yes... but not only. At the station as well. How can you work when people talk behind you... and insult you at your workplace? It's a job where... as a man you are supposed to be tough with people... be hard on the suspect. Be a man you know? If you refuse to beat someone... they will say, you are not a man. So, they will not give you a man's job. But I am not like that. I don't like to beat people. You see this one, for example? (Il me désigne un jeune *constable* réputé pour son agressivité avec les habitant·es du quartier et pour fréquenter les établissements mal famés du quartier) I don't want to be like that! [...] my hope is to leave Ndirande for a quiet place where I could start from scratch. Here it is very difficult to separate the work and the private life. People will always talk behind my back¹⁰⁴.

Il finit par déménager dans un autre quartier où il était plus anonyme et où il espérait pouvoir « recommencer de zéro ». Il nourrissait en parallèle l'espoir d'un transfert au sein du département du *community policing* et multipliait les services rendus à l'équipe, participant à de nombreux meetings de sensibilisation dans les écoles, pour pousser dans ce sens. Il finit toutefois par obtenir de l'aide du responsable de la discipline et des affectations au poste de police auprès duquel il se confiait régulièrement. Celui-ci l'a d'abord affecté à des postes où il était moins exposé aux quolibets de ses collègues, avant de le transférer définitivement à l'unité de Chapima, sous l'autorité du poste de Ndirande, située dans un quartier plus rural et plus paisible et occupé par une poignée d'agent·es seulement. Je l'y retrouvai un après-midi particulièrement épanoui, heureux d'avoir pu prendre un « nouveau départ » au sein d'un groupe professionnel où il se « sentait bien ».

Mais en dehors de cette opportunité d'*exit* qui s'est offerte à Stewart, l'intégration dans le groupe professionnel implique surtout des stratégies d'adaptation et de conformisme aux normes dominantes. Lorsqu'il était encore au poste principal de Ndirande, Stewart s'efforçait de rigoler aux plaisanteries libidineuses de ses collègues. C'est lui aussi qui, au cours d'une patrouille composée d'agents particulièrement enclins à mettre en scène une virilité exacerbée, me parlait ostensiblement de sa consommation d'alcool et de *kachasu*. Mais au-delà du cas relativement extrême de Stewart, un grand nombre d'agents est contraint à de nombreux accommodements avec sa vie personnelle. Isaac dont on vient de voir les propos particulièrement misogynes sur les femmes vivait par ailleurs dans un couple qu'il définissait lui-même comme « moderne ». Sa femme, institutrice dans le quartier voisin de Chirimba, apportait au foyer un revenu à peine inférieur au sien. Elle n'était pas toujours disponible pour cuisiner et s'occuper à manger, forçant un partage des tâches ménagères qu'il me confiait en privé sans pour autant l'assumer publiquement devant ses collègues.

¹⁰⁴ Idem.

Quand les coulisses surgissent sur la scène policière

Comme dans tout milieu professionnel où la part de relâchement est importante, les coulisses sont censées rester en arrière-plan de la scène professionnelle dont elles constituent l'envers. Mais dans les postes de police de Ndirande et de Soche, on l'a vu, la séparation entre travail et hors travail est loin d'être étanche. Les relations privées qu'entretiennent les agent·es parmi les populations gouvernées influencent considérablement les interactions qui s'y tiennent. Il en va de même pour les coulisses qui sont à la fois perméables aux sociabilités extra-professionnelles tout en étant inséparables des espaces et des moments de travail, et qui surgissent alors régulièrement sur la scène policière.

On a pu voir notamment comment la désinvolture, comme celle affichée par le sergent Francis Mponera qui jouait sur son téléphone au début de la médiation entre Justin et Martha, permet aux policier·es de maintenir une distance avec les gouverné·es et d'imposer leur propre rythme aux interactions. Dans un autre registre, commentaires sexistes et plaisanteries paillardes s'invitent régulièrement sur la scène policière sans que les agents qui les formulent ne semblent transgresser une règle fondamentale. La frontière entre temps de relâchement et temps de travail est alors bien difficile à tracer. Par exemple, l'idée que les femmes sont responsables des abus de leurs maris n'est pas seulement exprimée dans l'intimité des échanges entre collègues, ou dans le cadre souvent privé des discussions que j'avais avec les policier·es (voir *supra*), mais peut être énoncée devant les populations concernées elles-mêmes, dans le cadre des médiations ou comme dans l'extrait suivant, au milieu d'un meeting de sensibilisation sur la « *gender-based violence* ». En juillet 2018, l'équipe du *community policing* de Soche se rendait dans un village de la périphérie rurale de la ville pour y tenir une réunion de formation d'une NW :

Une inspectrice du CID, seule femme disponible pour cette rencontre, est chargée de faire un point sur les GBVs. Elle aborde d'abord la question des détournements de mineurs. Elle rappelle que les jeunes filles de seize ans sont formées, mais restent mineures devant la loi. Il est donc illégal d'avoir des rapports sexuels avec une fille de cet âge comme avec tous les enfants. Elle parle notamment des violences sexuelles qu'exercent les pères adoptifs, car, dit-elle, les viols sont plus fréquents dans ces situations-là. Elle invite donc toute personne informée de ce genre de violence – victimes, mères et voisins – à venir porter plainte à la police. Elle leur dit de ne pas hésiter et de ne pas craindre que leur identité soit révélée : « *we work professionally* », explique-t-elle alors. Elle fait ensuite une remarque sur l'usage de la drogue et de l'excès d'alcool qui favorise les comportements violents et les agressions sexuelles, préconisant le « *smart drinking* ».

Sur ces mots, le sous-inspecteur Markus Masina, *community policing coordinator* du poste de police et maître de cérémonie reprend la parole pour dire que si les pères violent leurs enfants, c'est sûrement que les femmes ferment trop leurs jambes. Tout le monde éclate de rire. Il demande donc aux femmes de satisfaire les « besoins physiques » de leurs maris pour éviter qu'ils ne commettent des agressions sexuelles. Puis, il demande aux hommes d'arrêter de coucher avec de jeunes filles alors qu'ils peuvent « avoir » leurs femmes tant qu'ils le veulent et quand ils le veulent. Il conclut sur ton blagueur pour conseiller aux hommes d'éviter de consommer des drogues, car cela affecte leur « pompe » et risque de frustrer leurs compagnes. L'assemblée rit à nouveau. Le jeune policier qui m'aide à traduire ses propos rit lui aussi et me dit : « *Masina is a very good coordinator. He knows that we need to entertain people to carry our message* ». ¹⁰⁵

¹⁰⁵ Notes de terrain, meeting de création d'un *community policing committee* au village Matalala, poste de police de Soche, 13 juillet 2018.

La configuration des postes de police où aucun espace de détente n'est réellement prévu et où très peu d'espaces sont isolés du regard des gouverné·es ne fait que renforcer cette porosité entre la scène et les coulisses. Or, même dans un poste de police aussi « occupé » que celui de Ndirande l'attente occupe une place importante dans le quotidien des agent·es. Nombreux sont alors ceux qui prennent leur pause dans le bureau de l'*investigation branch*, ou bien sous le préau où le *community policing* a établi ses quartiers, pendant que des affaires sont discutées et se permettent alors des interventions intempestives. L'essentiel des agents en pause se réunit toutefois autour du jeu de *bawo* qui trône à l'entrée du poste de police. Il constitue un lieu de relâchement privilégié où s'échangent histoires policières et faits d'armes, où les agents, très majoritairement des hommes, parlent ouvertement de leurs frustrations et de leurs projets personnels, racontent leurs soirées, leurs conquêtes amoureuses et leurs performances sexuelles, se plaignent de leurs femmes et de leurs proches autant que de la hiérarchie. Mais ainsi positionné à l'entrée du poste de police, l'espace autour du jeu de *bawo* fonctionne également comme une sorte de second guichet où des plaignant·es se présentent directement sans passer par l'accueil pour parler aux agents qu'ils connaissent et où les policiers peuvent recevoir les personnes dont ils gèrent les affaires. Ce qui constitue dans d'autres contextes un « entre soi de l'espace professionnel¹⁰⁶ » devient ici un forum public auquel n'importe quel visiteur a accès, et où de nombreux amis des policiers viennent jouer et discuter avec eux. Ce brouillage, dans un même espace, entre des pratiques relatives à la sociabilité virile et d'autres plus directement liées au travail de police, favorise la formulation de propos sexistes et dégradants pour les femmes dans les interactions que les policier·es ont avec les gouverné·es. Ce fut par exemple le cas lorsque le sous-inspecteur Jewel Kaluwa, qui jouait au *bawo* avec ses collègues, attrapa Justin par le bras alors qu'il sortait du poste à l'issue de la médiation qui l'opposait à Martha et lui lança : « *Iwe! (Eh toi !) Men don't beat women, OK? Women are delicate. If you want to fight with your wife, you use that* »¹⁰⁷. Il saisit alors fermement son sexe à travers le pantalon de son uniforme et mima un coït devant ses collègues hilares avant de reprendre : « *If you beat your wife, you use your pencil there, not this!* » Levant le poing, il fit mine de menacer Justin qui recula, puis se rassit pour reprendre sa partie de *bawo* là où il l'avait laissée¹⁰⁸.

Lors des médiations, ces brefs moments font basculer l'interaction bureaucratique dans le registre de la flagornerie masculine et participent activement à l'éviction des femmes dont la place est devenue problématique, tout en renforçant la connivence des agents avec les hommes. Lors de la médiation entre Lusungu et son ex-petit ami Arnold, l'attitude légère du sous-inspecteur Masina et ses nombreuses remarques grivoises contribuèrent par exemple à mettre à l'aise les deux jeunes hommes rieurs tandis que la jeune femme, d'abord à l'aise pour formuler sa plainte, se recroquevilla sur sa chaise et s'enferma dans le mutisme. Généralement destinées à amuser les collègues, ces plaisanteries contribuent donc également à la formulation des jugements patriarcaux dans les interactions avec les gouvernées.

¹⁰⁶ D. Fassin, *La force de l'ordre*, op. cit., p. 253 ; P.A.J. Waddington, "Police (canteen) sub-Culture...", art. cit.

¹⁰⁷ Encadré VII-5, p. 573.

¹⁰⁸ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 24 octobre 2017.

L'empathie sélective des policiers et des chairmen avec les hommes accusés

La plupart des hommes dont se plaignent les femmes qui se présentent à la VSU ressemblent grandement aux policiers et aux *chairmen* qui reçoivent leurs plaintes. Ce sont les mêmes hommes qu'ils côtoient quotidiennement dans les bars du quartier ou autour des jeux de *bawo*, avec lesquels ils se plaignent de leurs maîtresses qui leur coûtent cher, de leurs épouses qui gaspillent l'argent du foyer dans les jeux ou qui refusent de cuisiner pour eux après une dispute.

Cette homologation de position favorise l'adoption d'une attitude compréhensive à l'égard des problèmes de ces hommes qui défilent à la VSU ou au domicile des *chairmen*, et, à l'inverse, plus intolérante à l'égard des plaintes des femmes, qui ressemblent pour beaucoup à celles que leurs épouses peuvent leur adresser au quotidien. Cette posture empathique ressortait de manière saisissante dans les propos du *constable* Adam Maploti, cités plus en amont, qui s'indignait de voir une femme porter plainte contre son mari pour quelques coups reçus alors qu'elle avait dépensé tout l'argent qu'il lui avait laissé dans les jeux et n'avait rien préparé à manger lorsqu'il revint du travail. De même dans la médiation entre Justin et Martha¹⁰⁹, le *constable* Chifundo Kachimanga appuyait son réquisitoire contre la jeune femme en évoquant la « honte » qu'elle avait causée à son mari en exposant publiquement leurs problèmes de couple. S'indignant de voir sa « petite amie » venir l'humilier ainsi sur son lieu de travail, il se mettait alors à la place de Thomson pour justifier pourquoi il ne l'avait pas arrêté, malgré les coups qu'il avait portés à Martha. C'est une même projection dans la peau d'un mari adultère, humilié par la crise de sa femme qui osait mentionner ses organes sexuels en public, qui poussait le sous-inspecteur Nswala à s'emporter contre l'une des trois femmes impliquées dans l'affaire présentée en introduction du chapitre : « Si ma femme se comportait comme vous, je serais mort de honte et énervé ! ».

Cette homologation de positions guide également les décisions prises par les *chairmen* dans les affaires conjugales. Ce fut par exemple la projection de ses propres rapports à sa conjointe et à son entourage qui poussa Peter Chiponda, ancien *chairman* de la patrouille de Malaysia et secrétaire du CPF, à empêcher une femme plaignante d'accéder à son domicile pendant que son mari était en détention :

Peter: There was this story the other day... (*il est alors interrompu par sa femme qui demande de l'argent pour aller faire les courses*) You see Paul... I'm just sitting there and she is asking for money. That's what women do! (*il rit*) Where am I getting the money? I'm working hard! (*il rit de plus belle*) Yeah... hum... like there was this other issue. A certain lady called me saying, "You have to come immediately!" I had to leave work and get there... just to find the husband there and the woman crying. [...] She said... because her husband, actually, he sells newspapers. These newspaper guys, they work hard my friend. They wake up very early in the morning to be on the road on time. On that day he just woke up around 4 in the morning. When he is going out, he just tells his brother who stays with them to lock the door behind him. He did the same thing on that morning. When he comes around 9, he found his wife crying. Saying that there was this guy who came in the house with a razor blade in his hand and said, "Now today I'm going to show you, you have been insolent and arrogant with me. It's your husband who assigned me to tell you this

¹⁰⁹ Encadré VII-5, p. 573.

and do this to you.” Then he took the razor blade and cut her in some parts. Then he took some sand, put it on the board... like the way Jesus wrote in the sand in this story of adultery. That's what she pretended that the guy said and did. The husband was denying. The moment I came the woman was like... of course she was not full of blood but... so, I said, “OK since the blood has been shed, and we don't know who is telling the truth, let's just go to the police.” [...] So, we took those people to the police... then the guy was arrested. After the issue was taken to court. There was a first hearing and a second. But surprisingly, according to all of the elements that had been gathered, the judge said, “There is no issue there”. Because what she claimed that the man said cannot be a proof. He said that she had already tried to settle her family matters at the churchman's house in front of everyone. So, anyone could hear and think of doing that and claiming that the husband had ordered it.

Paul: But there was no proof that the woman was actually cut?

Peter: Ah not that razor blade cut. She had to show her cuts at the courts but according to their observations, they concluded that it was not razor cuts. So, at the end we found that the woman did that to herself. Just because of the family matters. She wanted to get the properties in the house and get a new husband while the other one is in prison. Because I remember... after some days, the women called me... saying... because I instructed that no one should enter the house until the guy is out of prison. Because he was the owner of the house so, the only who have to handle the property should be him with the wife. But I could not let her enter the house alone. Then after the instruction there is this policeman who called and said, “you know Mister Chiponda, we just want to escort the woman to the house so that she can get some things in the house. She is missing some clothes and some stuff.” By then it was already two weeks after the husband was arrested. How comes she needed the stuff only now? So, I said, “No, I can't allow that unless this issue is resolved. It's only when the man is out that I can give her permission to go in the house. But not only her, with the husband.” That is what I said.

Paul: So, during the case she could not go into the house?

Peter: She could not because that is the order I gave. Because I had heard that from the neighbours. After the scene I went there and I did my own investigation. I talked to the neighbours, because they are the ones who can tell what has really happened. Sometimes these women they do talk, you know... they talk too much when they go out and have their conversations. So, she had told her neighbour about her plan. You know... these women, that's what they do. They make plans. The husband can work so hard to bring money to the family but they just make plans to get rid of him and take everything for them. And the neighbour told me that no one came in the house that morning: “So I am telling you that now but don't tell it to anyone. It's a lie. She wants the man to be in the police cells while she gets all the things in the house and run away”. So, I decided to close the house, at least to protect the things until the man comes out of the cell.¹¹⁰

Interrompu par sa femme qui lui demanda de l'argent, Peter établit immédiatement un parallèle entre sa propre position de salarié, et d'homme marié pourvoyeur de foyer, et celle du mari accusé. Il souligna à plusieurs reprises ce parallèle en multipliant les généralités sur le dévouement des hommes à rapporter de l'argent au foyer et sur la légèreté et la vénalité des femmes qui le dépensaient sans compter, ou qui imaginaient des stratégies pour se l'approprier. On comprend alors que cette projection avait guidé son interprétation de la situation et son empressement à donner du crédit aux rumeurs du voisinage selon laquelle la femme, vénale, avait monté toute cette affaire, au point de se scarifier elle-même, dans l'intention de saisir certains biens dans la maison et partir avec un autre homme.

¹¹⁰ Entretien avec Peter Chiponda, CPF Secretary, chez lui à Ndirande Malaysia, 14 octobre 2017.

S'estimant comme les garants d'une masculinité dominante policiers et *chairmen* n'hésitent toutefois pas non plus à « donner une leçon » aux maris lorsque leur comportement n'était pas approprié. C'est ce que me rétorqua Francis Mponera lorsque je lui fis remarquer que lui et ses collègues semblaient plus enclins à sermonner les femmes plaignantes que leurs maris accusés :

Even men... we advise them. We just tell them that “you can have a girlfriend but at least respect your wife”. Because if you have a girlfriend and you don't provide the necessities at your house... if you don't provide for food, offer good clothes at your wife. Automatically she will become furious when she knows that you spend your money for your girlfriend. When the husband is maintaining his family very well and has a girlfriend outside, then the wife cannot complain. Because the husband is providing everything for the family. Unlike a family where a husband has a girlfriend and he is failing to provide for the family.¹¹¹

Comme l'illustre néanmoins la comparaison entre l'affaire opposant Suzane, Gladys et Thomson discutée au domicile du *chairman* du comité de Safarawo et celle entre Martha et Justin, à la VSU de Ndirande¹¹², les maris infidèles semblent s'exposer à des rappels à l'ordre moral plus sévères dans les *milandu* qu'au poste de police. Tandis que Justin s'en sortait quasiment sans sermon des policier·es, les membres du comité de Safarawo se succédèrent pour condamner l'attitude de Thomson dans l'affaire qui l'opposait à sa femme Suzane. Ils le rappelèrent à ses obligations de chef de famille et cherchèrent à l'éduquer pour lui faire adopter les bonnes pratiques du bon père de famille : il devait épargner pour faire face aux coups durs, penser à l'avenir et notamment à la scolarité de ses enfants, et payer des vêtements et du savon à sa femme au lieu de dépenser son argent pour une « prostituée ». Il faut dire qu'à Ndirande, la plupart des CP *chairmen* incarnent un modèle de masculinité, celui du bon père de famille et du citoyen à la moralité exemplaire, légèrement distinct de celui valorisé dans le milieu professionnel policier. Sensiblement plus âgés que les policiers, ils sont également moins portés sur la boisson et sur les relations extra-conjugales, et se montrent donc moins enclins à publiciser leur activité sexuelle mais également à tolérer les écarts des autres hommes.

Enfin, dans un contexte où, on l'a vu, cette masculinité policière est aussi une masculinité tournée contre les hommes que la précarité économique a en partie « émasculés », les appartenances de classe jouent également pour beaucoup dans la posture adoptée par les policiers et les *chairmen* lorsqu'ils prennent en charge les affaires conjugales. Leur identification aux hommes accusés par leurs compagnes est d'autant plus grande que, comme dans le cas de Justin ou dans celui mentionné par Peter ci-dessus, ils sont salariés ou entrepreneurs, chefs de famille et appartiennent aux mêmes classes sociales qu'eux. À l'inverse, comme l'illustre l'affaire suivante, ils se montrent moins conciliants avec des hommes qui incarnent à leurs yeux une masculinité défailante : notamment des jeunes hommes sans emploi et déscolarisés ou des hommes plus âgés, mais incapables de satisfaire aux exigences matérielles de leur statut d'homme marié.

¹¹¹ Discussion avec le sous-inspecteur Francis Mponera, poste de police de Ndirande, bureau du CP, 15 octobre 2019.

¹¹² Encadré VII-3, p. 562 & Encadré VII-5, p. 573.

Encadré VII-8 : « This man is not serious »

Un couple se présente seul à la VSU de Ndirande. Elle, Maria, est âgée d'une quarantaine d'années tandis que lui, Moses, est plus proche de la soixantaine. C'est elle qui a porté plainte la veille au poste de police. Elle accuse son mari de ne pas l'aider assez pour payer ses dépenses quotidiennes du foyer alors qu'il l'a prise pour femme. Trois agent-es sont présents ce matin : le sergent Francis Mponera, accompagné de deux femmes *constables*, Gladys Kalimula et Monica Chikonde.

Après les avoir fait asseoir sur le petit banc en bois en face de lui, le sergent Francis Mponera leur demande des détails sur leur histoire. Moses explique avoir quitté sa première femme pour se remarier avec Maria deux mois plus tard. Sur ces mots, les deux femmes *constables* plongent la tête sous la table pour laisser échapper un rire sonore. Après avoir retrouvé son calme, Monica affirme que l'homme s'est remarié beaucoup trop tôt pour être « honnête ». Les autres agent-es opinent. Tou-tes sont convaincus qu'ils avaient une relation depuis bien plus longtemps et qu'il a simplement divorcé de sa première femme pour se marier avec Maria. Celui-ci affirme au contraire qu'il n'a pas réellement divorcé, mais qu'il est juste parti du domicile conjugal et que deux mois plus tard il vivait avec Maria. Il n'a pas pour autant l'intention d'abandonner son premier mariage. À tour de rôle, les policier-es le sermonnent et moquent son comportement. Francis lui demande pourquoi il s'est marié avec une seconde femme s'il tient encore à son premier mariage. L'homme répond alors qu'il n'est pas encore officiellement marié avec Maria et qu'il peut la quitter quand il veut. Les policier-es laissent échapper un nouveau fou rire. « *This man is not serious* », me glisse Francis en anglais. Maria se met, elle aussi, à rire de concert avec les agent-es, visiblement satisfaite de le voir ainsi tourné en ridicule.

Moses s'emporte alors et affirme sur un ton péremptoire qu'il peut tout à fait épouser les deux femmes s'il le souhaite. Cela ne calme pas pour autant les policier-es qui continuent à rire. Francis lui reconnaît volontiers ce « droit » mais lui rétorque qu'il n'a clairement pas les moyens d'entretenir deux femmes et qu'il ferait mieux de se concentrer sur une seule.

La discussion se poursuit comme cela pendant quelques minutes avec lui avant d'être interrompue par Francis qui affirme avoir d'autres affaires à traiter. Il lui demande de mettre ses histoires de mariage au clair et de choisir avec qui il veut vivre. Pendant tout ce temps, Maria est restée silencieuse.¹¹³

En somme, si les espaces de résolution des conflits conjugaux dans le quartier sont principalement des lieux de contrôle et de sanction des féminités urbaines, ils constituent également des espaces propices à l'inculcation d'un modèle masculin correspondant précisément aux projections statutaires des policiers et de ceux qui s'investissent dans les instances locales du *community policing*.

¹¹³ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *Victim support unit*, 25 septembre 2017.

3. L'historicité de la domination patriarcale en milieu urbain

Par de nombreux aspects que nous avons détaillés au cours de la thèse, la scène policière à Ndirande est particulièrement perméable aux dynamiques sociales du quartier. Lieux d'émergence d'une nouvelle division sexuelle du travail favorisée par le développement de l'économie coloniale, les espaces périurbains ont toujours constitué des territoires à part où la place des femmes est considérée comme problématique. Tout au long du vingtième siècle, autorités étatiques et élites économiques locales masculines ont cherché à contrôler et limiter leur présence et leurs pratiques sociales en ville. Depuis le début des années 2000, l'institutionnalisation du *community policing* et les intenses circulations entre personnels policiers et petites élites urbaines qu'elle a permises, renforcent un contrôle resserré des féminités urbaines qui s'inscrit donc en partie dans la continuité des dispositifs hérités de la situation coloniale et de la dictature¹¹⁴.

Droit coutumier, domination patriarcale et construction d'un espace urbain moral au XXe siècle

Au Malawi comme dans bien d'autres contextes africains coloniaux et postcoloniaux, les dynamiques sociales propres aux mondes urbains ont joué un rôle central dans la formation des dispositifs de contrôle des femmes et des jeunes¹¹⁵. L'histoire des quartiers populaires tout au long du XXe siècle fut en grande partie marquée par la collusion entre autorités étatiques coloniales et postcoloniales, chefs « traditionnels » et élites urbaines masculines.

D'abord, la distinction entre femmes célibataires et femmes mariées, et l'émergence de dispositifs de contrôles spécifiques de ces deux catégories, prirent racines dans la société urbaine coloniale. Le développement rapide et faiblement régulé des villages périurbains au début du XXe siècle était, on l'a vu, une source importante de préoccupation pour les autorités coloniales et pour les colons blancs installés en ville. Les effets jugés néfastes sur la moralité des populations urbaines colonisées de la présence croissante de femmes célibataires apparemment incontrôlables dans ces territoires les inquiétaient tout particulièrement. Dès 1907, le District Commissioner de Blantyre s' alarma ainsi de la présence de « prostituées » aux abords du marché central de la ville et, faute d'un cadre légal pour les poursuivre, il demanda aux *town askaris* de procéder régulièrement à leur éviction¹¹⁶. Comme le montrent bien les travaux de Joey Power, ces préoccupations ont rencontré celles des autorités traditionnelles et des nouvelles élites économiques réunies dans les Native Associations. Ces dernières se montrèrent particulièrement pressantes pour imposer des restrictions à l'indépendance des femmes en milieu urbain. En 1924 par exemple, la *Southern Province*

¹¹⁴ Voir les observations similaires de Laurent Fourchard en Afrique du Sud et au Nigéria : L. Fourchard, *Trier, exclure, policer, op. cit.*, chap. 1-4.

¹¹⁵ Voir dans le cas sud-africain : L. Fourchard, *Trier, exclure, policer, op. cit.* et dans le cas tanzanien : C. Cross, *Community policing through Local Collective Action in Tanzania...*, *op. cit.*, p. 58 et suivantes.

¹¹⁶ Cité dans J. Power, "Eating the Property", *art. cit.*, p. 84.

Native Association adressa une pétition au gouvernement pour demander qu'un ticket d'identité soit remis à chaque femme célibataire en ville, de manière à faciliter l'identification des « femmes de mauvaises mœurs » et limiter la diffusion de maladies vénériennes parmi les travailleurs¹¹⁷. Mais, à l'inverse d'autres villes coloniales, où les autorités étatiques parvenaient à encadrer le peuplement urbain en forçant les populations dans des « *native locations* » sous contrôle, imposant comme à Lusaka en Rhodésie du Nord un certificat de mariage qui en contraignait l'accès aux femmes¹¹⁸, elles se montrèrent bien incapables au Nyasaland de maintenir les femmes célibataires en dehors des villages sur lesquels leur pouvoir était limité. À défaut, des alliances de circonstance se sont alors nouées pour contraindre leurs pratiques. La régulation du commerce de *kachasu* en fournit un exemple paradigmatique. Faute de terres à cultiver en quantité suffisante, c'est vers la distillation et la commercialisation de cet alcool que se tournait l'essentiel des femmes urbaines qui, pour certaines, parvenaient à maintenir un apport régulier en matières premières grâce aux terres que leurs sœurs cultivaient au village¹¹⁹. Très intensive en main-d'œuvre, elle réussissait plus favorablement aux femmes célibataires – qui pouvait y consacrer plus de temps et développer des groupes d'entraide – à qui elle offrait une alternative plus stable et plus rémunératrice que la prostitution¹²⁰. Avec £8 à £10 par an de bénéfice pour les plus fortunées, l'activité leur apportait des revenus comparables à ceux des hommes salariés ou indépendants. À l'instar de certains hommes entrepreneurs, plusieurs parvenaient à scolariser leurs enfants au *Henry Henderson Institute* (HHI) à la Blantyre Mission ou dans des écoles privées renommées, leur payaient des uniformes et des vêtements de qualité et pouvaient largement faire face aux amendes que la police leur infligeait¹²¹. Ces bouilleuses de cru, femmes entrepreneuses et célibataires, cristallisaient l'inimitié de la société patriarcale urbaine, tant européenne qu'africaine. Les autorités, qui ne parvinrent toutefois pas en à faire cesser ni la production ni la consommation, malgré son interdiction formelle en 1909 et une importante répression policière, décidèrent, en 1917, de confier aux *headmen* le soin de les encadrer¹²². Cette mesure, renforcée en 1931 par la création de *beer halls*, administrés par les *headman*, uniques lieux autorisés pour la consommation d'alcool, marqua la fin de l'autonomie des groupes de brasseuses, qui étaient désormais placés sur la tutelle des autorités traditionnelles masculines¹²³.

Le même type d'alliance de circonstance entre autorités coloniales, *native authorities* et élites urbaines masculines s'observe dans l'élaboration d'un cadre juridique nouveau autour des unions conjugales, au service d'un contrôle renforcé des femmes mariées. Pendant les trois

¹¹⁷ Ibid..

¹¹⁸ Sur la controverse autour de l'adoption de tels certificats, voir M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, *op. cit.*, pp. 206–212.

¹¹⁹ H.D. Ng'wane, 'Economics of Kacasu Distilling and Brewing of African Beer in Blantyre-Limbe Villages', *art. cit.*

¹²⁰ J. Power, *Individual Enterprise...*, *op. cit.*, pp. 1998–201.

¹²¹ Blantyre Monthly Police Reports, years 1944 & 1946. MNA POL 5/2/2.

¹²² Voir aussi, chapitre I, pp. 115-118.

¹²³ J. Power, "Eating the Property", *art. cit.*, p. 86.

premières décennies de domination coloniale, l'administration coloniale passa d'une attitude protectrice à l'égard des épouses à une volonté de contrôler étroitement leurs pratiques. Les premiers administrateurs coloniaux affichèrent ainsi leur volonté de « libérer les femmes » de la « barbarie » des « traditions africaines », rendant notamment illégaux les châtiments corporels en cas d'adultère. Toutefois, indignés par l'explosion des divorces qu'ils associèrent à une « immoralité nouvelle » des femmes ainsi libérées, ils changèrent rapidement d'attitude pour militer en faveur d'une plus grande stabilité des mariages¹²⁴. Comme le souligne Martin Chanock, ce fut dans la fabrique du droit coutumier qu'ils trouvèrent réponse à leurs problèmes, alors que les cours traditionnelles dirigées par les *headmen* se virent confier par l'État la prise en charge des affaires conjugales¹²⁵.

Pour comprendre l'investissement des élites colonisées masculines – autorités traditionnelles et petits entrepreneurs – dans l'élaboration de dispositifs d'encadrement des femmes, il faut remonter aux transformations brutales que l'émergence des villes coloniales et de l'économie capitaliste a provoquées dans les rapports générationnels et de genre dans les sociétés matrilineaires Yao et Nyanja majoritaires dans les Hauts Plateaux. Dans ces sociétés rurales, à l'arrivée des colons, les sororités (*mbumba*) constituaient la base de chaque village. Les mariages étaient exogames et la paternité non reconnue. À la tête de chaque *mbumba*, un homme (le *nkhoswe*), généralement l'oncle ou le frère aîné était responsable de ses sœurs et neveux. Les femmes gardaient toutefois, en tant que seules « membres permanentes » des villages, une autonomie importante. À travers le *mbumba*, elles présidaient la sélection des chefs et l'organisation du travail agricole. Elles contrôlaient l'essentiel des moyens de production et des terres. Les hommes, et même les *nkhoswe*, pourtant autorités suprêmes dans leurs propres villages, étaient des étrangers dans celui de leur femme. Ils venaient s'y installer et cultiver la terre, payant ainsi en nature le droit d'épouser une de ses membres¹²⁶. Leur dépendance matérielle à l'égard des femmes se manifestait notamment par l'usage que ces dernières faisaient du divorce pour contrôler leurs maris. Selon Joey Power, la dépendance et l'insécurité matérielle des hommes explique en partie leur migration vers les villes, et leur entrée volontaire dans l'économie de marché et dans le travail salarié¹²⁷. En leur absence, leurs épouses prirent de nouveaux amants et quittèrent parfois les villages pour tenter leur chance en ville¹²⁸. De fait, au tournant des années 1920-1930, tant les autorités traditionnelles qui s'institutionnalisèrent que les hommes installés en ville manifestèrent leur inquiétude face à ce qu'ils percevaient comme l'indiscipline sexuelle croissante des femmes et l'effondrement de

¹²⁴ M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, op. cit., pp. 145–151.

¹²⁵ Ibid. pp. 185–189: « *The 'customary law', it is clear, had been about the practices followed by men in their disputes about their rights over women. [...] Both institutionalisation and legalisation occurred at the expense of women's interests* ».

¹²⁶ Voir aussi M. Vaughan, « Which Family?: Problems in the Reconstruction of the History of the Family as an Economic and Cultural Unit », *The Journal of African History*, vol. 24, n° 2, 1983, pp. 276–278. Comme le rappellent entre autres les travaux de J. Johnson, il s'agit là d'une situation qui perdure dans l'essentiel du sud rural du Malawi : J. Johnson, *In Search of Gender Justice*, op. cit.

¹²⁷ J. Power, « Eating the Property », art. cit., p. 83.

¹²⁸ Ibid..

l'institution matrimoniale. Les questions relatives à l'adultère, au mariage et aux relations sexuelles des femmes s'imposèrent comme les principaux sujets de préoccupation des Native Associations. Plusieurs d'entre elles allèrent jusqu'à pétitionner le gouvernement pour systématiquement punir d'emprisonnement les femmes adultères et les hommes avec qui elles avaient affaire¹²⁹.

L'énergie que les chefs et les hommes installés en ville déployèrent alors pour renforcer le contrôle des femmes s'ancrait aussi dans une transformation radicale des rapports matériels qui liaient les époux en ville à leurs épouses et à leurs clans de leurs épouses en milieu rural. Comme le souligne Martin Chanock : « *The conditions of urban life also favoured a drift towards increase of bridewealth. It was no longer possible for a man with a job in town to obtain the consent of a woman's family by a prolonged period of residence and service in her village. This was replaced by payments of cash and cloth made at the beginning of the relationship*¹³⁰ ». Le paiement de dots (*lobola*) permettait aux hommes d'emmener leurs épouses sur leur lieu de vie et de travail. Coupées de leurs terres et du soutien matériel de leur clan, les femmes qui rejoignaient leurs maris en ville étaient entièrement dépendantes de leurs revenus. Dès le milieu des années 1930 en milieu urbain, cette situation a grandement contribué à la généralisation du modèle de la famille nucléaire sous l'autorité du père et mari en capacité de contrôler la redistribution des ressources en son sein. Percevant des dots de plus en plus importantes, mais également des dons monétaires pour « surveiller » les épouses restées au village, les *native authorities* se montrèrent particulièrement dures avec les femmes et réticentes à accorder le divorce à celles qui le demandaient¹³¹. Celles se virent de plus en plus contraintes de rester avec un mari violent : « *A woman married then, really was married for life* » résumait ainsi, à propos de la dot, un témoin dans une affaire conjugale¹³².

Les jeunes « délinquants » constituaient la seconde catégorie de population identifiée comme « problématique » par les autorités coloniales en ville. Une fois encore, une alliance tacite de circonstance semble avoir longtemps opéré avec les élites capitalistes africaines. Celles-ci tirèrent notamment profit de la bienveillance des juges et administrateurs coloniaux sur la question du travail des mineurs pour employer de nombreux jeunes déscolarisés dans les briqueteries. Comme l'observe Joey Power : « *Since educational facilities were so inadequate, it is likely that the authorities were happy to have children and youths gainfully employed rather than "loitering" in the town precincts and possibly devising ways of absconding with the property of non-Africans. [...] The use of child labour, then, was one of the rare practices which served the ends of the colonial authority and the African producer in town*¹³³ ». Cette

¹²⁹ M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, op. cit., pp. 193–194.

¹³⁰ Ibid. p. 180.

¹³¹ Ibid. pp. 188–90. Voir aussi : L. Vail and L. White, 'Tribalism in the Political History of Malawi' in L. Vail (ed.) *The Creation of Tribalism in Southern Africa*, Berkeley : University of California Press, 1989, pp. 158–163.

¹³² Cité dans M. Chanock, *Law, Custom and Social Order*, op. cit., p. 184.

¹³³ J. Power, *Individual Enterprise...*, op. cit., p. 359.

connivence explique sans doute en partie le fait que le « problème » de la délinquance juvénile n'ait pas été réellement soulevé par les autorités coloniales avant la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Elles s'inquiétèrent alors de l'existence d'une classe de jeunes hommes mineurs, pauvres, sans emploi et déscolarisés, comptant un millier d'individus vivant dans les villes du protectorat en dehors de tout contrôle parental¹³⁴. Une première « *Children and Young Persons Ordinance* », calquée sur le droit britannique, fut adoptée en 1946. Elle interdit l'usage de la chicotte, qui primait jusque-là lors de leur arrestation par la police. Elle créa également la *Chilwa Approved School*, secondé en 1959 par la *Mpemba Boys' Home* en banlieue de Blantyre. Ces établissements étaient spécialisés dans l'incarcération et le redressement moral des « jeunes délinquants » en vue de leur réinsertion sur le marché du travail. D'après les travaux de Martin Kanyuka, la création tardive de ces écoles : « *symbolises, in a concrete way, the tension between punishing young offenders for their criminal activities, and the caring philosophy of the juvenile justice system*¹³⁵ ». Mais, faute de moyens investis dans les mesures sociales – le premier *Welfare Officer* dans le sud du protectorat fut nommé en 1949 et focalisa son attention sur les enfants orphelins – et conformément à l'idéologie dominante parmi les dirigeants coloniaux, la solution punitive et répressive prima. Elle ne parvint toutefois pas à enrayer la « criminalité » des « bandes jeunes » qui, selon les rapports policiers « *prey on bus passengers and market hawkers indulge in petty pilfering in Indian stores*¹³⁶ ». Le nombre d'arrestations de mineurs augmenta sensiblement au tournant des années 1960 – passant d'une cinquantaine par an tout au long des années 1950 à 365 en 1963¹³⁷ – à une période, on l'a vu, où l'institution policière se structurait et se renforçait face à la menace du mouvement indépendantiste. Comme le suggère Laurent Fourchard dans le cas sud-africain, cette augmentation soudaine semble donc moins liée aux transformations des modes de vie urbains sur cette période qu'à « l'identification d'un groupe spécifique et à la criminalisation de ses comportements puis à l'augmentation du taux d'incrimination due à l'expansion bureaucratique des services sociaux, de la police et de la justice¹³⁸ ».

L'idéologie patriarcale du régime de Banda

Comme ailleurs sur le continent africain, la production d'un espace urbain moral duquel étaient exclues les femmes et les jeunes subalternes fut au cœur du projet nationaliste et de l'exercice du pouvoir sous la dictature postcoloniale. Comme l'a récemment souligné Clive Gabay, le nouveau régime autocratique de Banda s'appuyait sur un cadre idéologique ambigu, notamment à l'égard de la ville et des populations urbaines, fondé sur des rapports complexes à l'héritage colonial¹³⁹. D'une part, il faisait de la ville le symbole d'une nation moderne,

¹³⁴ J. Iliffe, "The poor in the modern history of Malawi", art. cit., p. 270.

¹³⁵ M.C. Kanyuka, "Social control and punishment of young offenders in Malawi", *Acta Criminologica: Southern African Journal of Criminology*, vol. 2, n° 1, 1989, p. 66–76.

¹³⁶ Cité dans J. Iliffe, "The poor in the modern history of Malawi", art. cit., p. 270. Voir aussi: M.C. Kanyuka, "Social Control...", art. cit..

¹³⁷ J. Iliffe, "The poor in the modern history of Malawi", art. cit., p. 271.

¹³⁸ L. Fourchard, *Trier, exclure, policer*, op. cit., p. 134.

¹³⁹ Voir C. Gabay, "The Radical and Reactionary Politics...", art. cit., pp. 8–9.

indépendante et tournée vers l'avenir, enjoignant ses compatriotes à « ne pas apporter la vie villageoise en ville » car « la ville [était] faite pour les personnes civilisées¹⁴⁰ ». Il promouvait ainsi un habillement moderne et occidental, notamment parmi les élites urbaines, qui devait incarner le « développement » du pays. La période fut par ailleurs marquée par la rénovation des centres villes, l'érection de nombreux immeubles accueillant les sièges sociaux des grandes entreprises publiques, la construction de Lilongwe, nouvelle capitale, et du quartier « Capital Hill » où avec ses grandes avenues et les imposants bâtiments où s'établirent les ministères et le parlement. L'ambition modernisatrice du régime dans l'espace urbain se concrétisa notamment à la fin des années 1980 par le lancement de la « Red Star Directive », vaste campagne par laquelle Banda fit apposer, jusque dans les quartiers populaires, une croix rouge sur les bâtiments insalubres à démolir¹⁴¹. Mais à l'instar d'autres régimes post-coloniaux de la région comme la Tanzanie de Julius Nyerere, il s'illustrait également par un conservatisme patriarcal directement hérité des dirigeants coloniaux. Cette continuité se fit notamment à travers la promotion du mode de vie et des valeurs rurales et une méfiance affichée à l'égard des classes urbaines¹⁴². En ville, le conservatisme du régime s'illustrait particulièrement vivement avec le *Decency in Dress Act* adopté en 1971, interdisant le port du pantalon et de la minijupe pour les femmes et des cheveux longs pour les hommes et la criminalisation des sociabilités juvéniles. Ces continuités étaient également visibles dans le rôle central des cours traditionnelles, mais aussi de la police, dans le contrôle des mœurs et dans le maintien de cet ordre social tout au long de la dictature.

Le néo-traditionalisme caractéristique du régime de Kamuzu Banda consistait à « transformer les rapports lignagers [traditionnels] en relations politiques » en insistant particulièrement sur la dépendance des femmes et des jeunes à l'égard des hommes, chefs de famille et de clan¹⁴³. Dès les premières années, comme l'observe Rijk van Dijk, « il était devenu clair aux yeux de la jeune garde du mouvement indépendantiste, qui avait initialement placé Banda à sa tête, qu'elle avait aidé à l'accession au pouvoir d'un nouveau dirigeant gérontocrate¹⁴⁴ ». On a vu plus tôt dans la thèse que les jeunesses partisans étaient soumises à l'autorité des *party chairmen* locaux qui les utilisaient souvent comme une police personnelle tandis que le mouvement des *Malawi Young Pioneers* était créé pour discipliner la jeunesse et en faire les fers de lance du « développement » de la nation¹⁴⁵. Les trente ans de dictature ont ainsi largement contribué au renforcement de la « domination gérontocratique », « reléguant

¹⁴⁰ Extraits d'un discours prononcé par Kamuzu Banda en 1988, cité dans : I.M. Jimu, 'Negotiated Economic Opportunity and Power', art. cit., p. 44, traduction personnelle.

¹⁴¹ L. Riley, "Operation Dongosolo...", art. cit., p. 448.

¹⁴² Voir aussi : A. Ivaska, *Cultured States: Youth, Gender, and Modern Style in 1960s Dar Es Salaam*, Durham : Duke University Press Books, 2011.

¹⁴³ U. Ribohn, "Human Rights...", art. cit., p. 168.

¹⁴⁴ R. van Dijk, "Pentecostalism, gerontocratic rule and democratization in Malawi: The changing position of the young in political Culture" in J. Haynes (ed.) *Religion, globalization and political culture in the Third World*, New York : St. Martin's Press, 1999, p. 170, traduction personnelle.

¹⁴⁵ Chapitre I, pp. 119-123.

les jeunes à un espace social et politique particulièrement restreint et sous contrôle¹⁴⁶ ». Les jeunes subalternes, qui ne s'inscrivaient pas dans les cadres partisans et ne rejoignaient pas les organisations de jeunesse du régime, faisaient par ailleurs l'objet d'une répression accrue. Ce fut largement contre leur présence dans l'espace public que les activités policières s'intensifièrent dans les quartiers populaires comme Ndirande. Les rapports policiers sur la période font ainsi état d'un nombre particulièrement élevé d'affaires pour « vagabondage » à l'encontre de ces catégories de la population mais aussi de patrouilles destinées à les expulser de l'espace public. Comme l'observe d'ailleurs Harri Englund, les jeunes subalternes, laissées pour compte de la dictature, furent les premières à « embrasser la cause du multipartisme » et participèrent largement à la chute du régime : « *as the most vocal and visible supporters, "youngsters" (anyamata) were perceived by many villagers as epitomes of matipati' [multiparty in the vernacular]*¹⁴⁷ ».

Les femmes entretenaient à l'égard des élites masculines et notamment du dictateur Banda, une même relation de subordination. Banda revendiquait ainsi le titre « *Nkhoswe Number One* », oncle et protecteur des femmes de tout le pays qui composaient « son *mbumba* ». Celles-ci étaient alors présentées comme les porteuses des « traditions », mères et sœurs de la nation, et leurs pratiques sociales et politiques étroitement encadrées et surveillées. Centrale dans l'implantation du mouvement nationaliste tant en milieu urbain que rural¹⁴⁸, la « *women's wing* » du Malawi Congress Party à laquelle toutes les femmes étaient en théorie encartées, a joué un rôle capital dans la promotion de ce modèle après l'indépendance¹⁴⁹. Lors des tournées présidentielles dans le pays, les femmes étaient par exemple tenues de se rendre aux meetings, vêtues avec le pagne du parti pour danser et chanter en l'honneur du président ; quittant parfois leur domicile pour plusieurs jours¹⁵⁰. Plusieurs auteur·es soulignent toutefois l'ambiguïté de la position des femmes sous la dictature. Mobilisée essentiellement à des fins de contrôle des femmes, la figure traditionnelle du *mbumba* leur a également conféré une certaine centralité dans la vie partisane locale et a favorisé une politisation qui ne se limitait pas entièrement à l'expression unilatérale de leur allégeance aux élites partisans masculines¹⁵¹. Cette situation

¹⁴⁶ R. van Dijk, « Pentecostalism, gerontocratic rule and democratization in Malawi », art. cit., p. 166, traduction personnelle.

¹⁴⁷ H. Englund, « Between God and Kamuzu: The transition to multiparty politics in central Malawi » in R. Werbner and T. Ranger (eds.) *Postcolonial Identities in Africa*, London : Zed Books, 1996, p. 120. Un élément que le Malawi partage avec bien d'autres sociétés autoritaires africaines : Jean-François Bayart, 'Civil Society in Africa' in Chabal, Patrick (ed.) *Political Domination in Africa*, Cambridge : Cambridge University Press, coll. 'African Studies', 1986, p. 119–120.

¹⁴⁸ Voir J. Power, *Political Culture and Nationalism in Malawi*, op. cit., pp. 106–109.

¹⁴⁹ Pour un regard comparatif sur l'engagement des femmes en politique dans la seconde moitié du XXe siècle : G. Geisler, *Women and the Remaking of Politics in Southern Africa: Negotiating Autonomy, Incorporation and Representation*, Nordiska Afrikainstitutet, 2004

¹⁵⁰ Sur cette pratique, voir L. Gilman, *The Dance of Politics. Gender, Performance and Democratization in Malawi*, Philadelphia : Temple University Press, 2009.

¹⁵¹ Dans le secteur de Ndirande Mpemba par exemple, la *chairlady* du parti s'imposa comme la principale figure d'autorité politique du quartier et centralisa plusieurs réseaux de captation monétaire. MNA, MYP Election 5, Rapports d'Espionnage, 598 to HQ, Mai Ligowe, 11/6/1990. Sur la politisation des femmes dans les partis politiques de la dictature à l'époque contemporaine, voir aussi : W.C. Chirwa, « Dancing towards

donnait alors « l'illusion que les femmes étaient les principales bénéficiaires du régime », alors qu'elles étaient en réalité maintenues à l'écart des principaux réseaux de redistribution et de prise de décision politique¹⁵². Cette illusion servit toutefois de terreau au ressentiment de nombreux hommes à l'égard des femmes. Il a trouvé son expression à la chute du régime quand les appels à « réduire le pouvoir des femmes » se sont multipliés. À l'instar de Sam Mpasu, plusieurs détenus politiques déclarèrent publiquement avoir été incarcérés suite aux fausses dénonciations de leurs femmes ou amantes, jalouses, qui auraient profité de leur accès privilégié aux réseaux internes du parti pour se venger¹⁵³. Certains affirmèrent ne plus oser porter plainte pour adultère de peur des représailles et dénoncèrent l'« incontrôlabilité » des femmes. D'autres se plaignirent d'avoir perdu leur autorité de mari ou de *nkhoswe* au profit du parti et du chef de l'État. Dès l'année 1992, les femmes arborant le pagne du parti furent la cible privilégiée de lynchages et de viols, notamment dans les quartiers populaires des grandes villes¹⁵⁴. Dans les années qui suivirent la chute du régime et jusque dans les années 2000, plusieurs observateur·es ont constaté un sursaut de violences à l'égard des femmes, commises généralement en toute impunité, leur mise à l'écart des instances de pouvoir locales, et une volonté très claire de « rétablir » l'autorité des maris, « comme un moyen de régler de vieux comptes¹⁵⁵ ».

L'ordre patriarcal contemporain et la question du « développement »

Sans chercher à établir de causalité directe entre les ordres patriarcaux coloniaux, postcoloniaux et contemporains, ce détour permet de mesurer la profondeur historique des préoccupations d'une classe moyenne d'hommes urbains pour la question de la stabilité des unions et pour le contrôle des féminités et des masculinités juvéniles en milieu urbain ; classe dont policiers et *chairmen* contemporains sont en partie les héritiers.

On retrouve notamment dans les discours de ces derniers, les mêmes préoccupations pour l'ordre moral local, mais aussi pour le « développement » et le devenir de la nation qui ont façonné la production de modèles de féminité et de masculinité légitimes à travers le XXe siècle. Gladys et Martha, deux femmes célibataires aux mœurs sexuelles jugées immorales par les membres du comité de quartier et par les policier·es qui prenaient en charge leurs affaires¹⁵⁶, étaient ainsi accusées de compromettre le « développement du pays ». En ayant des enfants hors mariage, elles ne pouvaient leur offrir un avenir stable et prenaient le risque d'en faire des délinquants. En multipliant les partenaires sexuelles, elles risquaient de répandre le VIH,

Dictatorship...», art. cit. ; P. Grassin, « Pagnes partisans, fabrique des partis et participation politique des femmes des classes populaires au Malawi », *Politique africaine*, n° 144, 2017, p. 95–113.

¹⁵² L. Semu, « Kamuzu's Mbumba », art. cit., p. 84.

¹⁵³ S. Mpasu, *Political Prisoner 3/75 of Dr. H. Kamuzu Banda of Malawi*, Harare : African Publishing Group, 1995.

¹⁵⁴ MNA, MYP Elections 5, Notes d'Espionnage.

¹⁵⁵ Voir : L. Semu and E.C. Kadzamira, *The Malawi Platform for Action: Peace, Violence Against Women, the Girl Child, and Economic Empowerment : Final Report*, Zomba, Malawi : Mwayalillor College, 1995, p. 5 et suivantes.

¹⁵⁶ Encadré VII-3, p. 562 & Encadré VII-5, p. 573.

question sanitaire étroitement associée à celle du (sous-)développement dans un pays qui a longtemps connu les taux de prévalence du virus parmi les plus élevés du monde. Comme l'illustrent ces propos du *constable* Mike Chimwana, les visites dans les *shebeens* lors des patrouilles policières en journée sont également l'occasion pour les agent·es d'exprimer leur désarroi à l'égard d'une jeunesse qui « préférerait boire et fumer plutôt que travailler » et qui se rendait ainsi responsable de la « pauvreté du pays » :

Mike: Have you seen this drunk woman? This is very bad for development!

Paul: What do you mean?

Mike: These people... they remain idle, they don't work... they just spend their days drinking. These are the people who commit crime... if our country is so poor it's also their fault.¹⁵⁷

Cette articulation entre pratiques sociales et sexualités féminines et juvéniles et devenir national ressortait particulièrement vivement lors des meetings de sensibilisation tenus par les policier·es.

Encadré VII-9 : La sexualité des jeunes femmes et le développement

Ce matin, le sous-inspecteur Francis Mponera et les *constables* Monica Chikonde et Chifundo Kachimanga tiennent ce qu'ils appellent un « meeting de sensibilisation » (awareness meeting) dans une école secondaire privée du voisinage de Chinseu. Le directeur de l'école passe nous prendre en voiture au poste de police. Pendant le court trajet qui nous sépare de l'établissement, Francis m'explique qu'il essaie d'organiser des meetings de ce genre avec les « jeunes » le plus souvent possible : « *These youth are the one who can turn into thieves and criminals if they don't focus on their studies. So, if we want to fight crime, we need to focus on the youth who are not yet desperate and divert them from criminal life* ». Il a pris avec lui ces deux *constables*, car Monica est « spécialisée » sur la « gender-based violence » et doit parler des risques d'abus sexuel sur mineurs. Chifundo, en qualité de « child protection officer » doit leur parler des dangers des pratiques déviantes, notamment sexuelles et de la consommation de drogues.

Arrivés à l'école, on pénètre dans une grande salle de classe où une quarantaine d'adolescent·es entre 15 et 18 ans nous attend. Francis se présente ainsi que ses collègues puis il explique la raison de ma présence. Le directeur me demande alors d'improviser un rapide cours de Français avant de commencer.

Après quelques minutes de questions-réponses avec les élèves, je parviens à redonner la parole aux policier·es. C'est Francis qui intervient le premier, tandis que Monica et Chifundo se plongent dans leur téléphone sans plus lever la tête. Le policier dit aux élèves d'avoir de l'ambition dans la vie et de travailler dur pour atteindre leurs objectifs. Il leur explique que le pays a besoin de « leaders » et que c'est parmi « l'élite scolaire » des écoles secondaires que les leaders de demain se trouvent. Il plaisante en disant que, peut-être, le futur président est assis devant lui. Les élèves rient. Il poursuit en donnant les exemples des métiers de médecin et de policier : s'ils veulent devenir comme eux, « être fiers de protéger la vie et les biens de la population », ils doivent s'en donner les moyens et cela passe par beaucoup de travail. Il leur dit ne pas croire qu'ils trouveront un travail « digne » s'ils ne font pas d'effort. Leurs parents « se sacrifient » pour leur payer des études secondaires. Ils doivent « honorer ce sacrifice » et saisir leur chance sinon « ils vont finir en call-boy, prostituées ou à faire du *ganuy* » (travail journalier) et « à boire toute la journée » sans avoir de famille à nourrir et protéger. Il explique que les « call-boys » (*call-boys* à la gare routière et dans les marchés) ne regrettent rien, car ce sont eux qui ont choisi de quitter l'école ou bien, car leurs parents n'ont pas payé pour leur éducation. Ils sont nés comme cela et n'auront jamais les moyens

¹⁵⁷ Notes de terrain, enquête dans le quartier avec le *constable* Mike Chimwana, 20 juillet 2018.

de faire mieux. Mais eux ont cette chance de peut-être devenir policier ou médecin et ne doivent pas finir *call-boy*. Ils viennent de familles stables qui ont les moyens de les envoyer à l'école et ils ne sont donc pas prêts à la vie difficile de *ganuy* ou de *call-boy*. Il explique qu'il insiste sur l'exemple des *call-boys* car c'est une activité illégale et que s'ils se font prendre ils auront des problèmes avec la police. Alors ils feraient mieux de rester chez eux à étudier et de trouver un « vrai travail ». Il dit que le premier moyen de devenir un *call-boy* est de lâcher l'école et « ne rien faire de sa vie », d'être flemmard et de ne pas se donner les moyens de réussir. Il insiste donc sur le fait qu'il faut travailler, être sérieux et ne pas traîner dans la rue à boire, fumer, avoir des relations sexuelles avec des filles et des prostituées, ou encore se battre. Il explique que tous ces problèmes sont connectés, car on voit bien que ceux qui sont violents et commettent des crimes sont toujours des jeunes qui font du *ganuy* ou des *call-boys*.

Monica embraye sur la question du « vandalisme » et des « gender-based violence ». Elle reproduit en substance le discours de Frank sur le travail et les risques à traîner dehors, commettre des crimes, consommer de l'alcool et des drogues et avoir des rapports sexuels. Elle insiste par ailleurs sur les cas d'abus sexuels sur mineurs (*defilement*) et de viol. Elle rappelle aux garçons qu'il est illégal de forcer une femme à avoir des rapports sexuels avec eux et qu'ils risquent la prison pour cela. Elle explique que si les victimes se cachent et ne vont pas rapporter leurs problèmes à la police, elles risqueront d'avoir des problèmes, de tomber enceintes sans avoir de mari pour s'occuper de l'enfant, de contracter des maladies mortelles comme le VIH. Elle demande donc aux filles de ne pas traîner avec les garçons, d'éviter d'avoir des rapports sexuels et, si elles en ont, de toujours utiliser un préservatif. Elle leur parle ensuite du mariage en leur expliquant qu'elles ne peuvent être forcées d'épouser un homme. Une jeune femme lui demande ce qu'elle doit faire si ses parents la forcent à se marier. « Tu as quel âge ? » lui demande la policière. « 16 ans ». « Alors tu dois venir nous voir au poste de police, car ce que font tes parents est illégal ». Monica poursuit ensuite en parlant des jeunes femmes qui fréquentent des hommes plus âgés et plus riches et qui se font offrir des cadeaux comme des téléphones, des vêtements, du maquillage. Elle explique que ces hommes sont dans l'illégalité si les filles sont mineures. Ce sont souvent des hommes mariés qui ne cherchent pas à les épouser. Elles n'ont donc rien à espérer de ces relations et doivent se concentrer sur leurs études puis sur leur travail pour espérer s'acheter elles-mêmes ce qu'elles veulent et ne pas dépendre d'un homme. Elle prend son exemple, montre son smartphone et explique que c'est parce qu'elle est policière qu'elle a pu se l'offrir, sans avoir à coucher avec un homme riche pour l'avoir. Elle rappelle par ailleurs que cette pratique est une forme de prostitution punie par la loi.

Chifundo prend ensuite la parole. Il se concentre sur le sujet de la consommation d'alcool. Il rappelle qu'elle n'est pas autorisée avant 18 ans. Il oppose à nouveau un modèle de « bon comportement » à celui des « *call-boys* » et des jeunes déscolarisés qui boivent de la *kachasu* dans les *shebeens*. Il rappelle que ces lieux sont illégaux et les mets en garde : « si vous vous trouvez dans ces lieux à boire de l'alcool et à fumer du cannabis, vous pouvez avoir des problèmes avec la police ». Il explique alors que ceux qui boivent le matin et la journée n'ont « rien à faire », ils ne travaillent pas et n'ont pas d'avenir. Eux sont des étudiants. Ils doivent donc se concentrer sur leurs études et ne pas se laisser détourner de leur avenir par les drogues et l'alcool. Les drogues altèrent la capacité de discernement. Ceux qui en consomment n'ont aucune chance de réussir leurs études et de décrocher le travail dont ils rêvent. Ils risquent par ailleurs de se laisser plus facilement aller à des pratiques à risque : avoir des rapports sexuels non protégés, attraper des maladies et, pour les femmes, avoir des enfants hors mariage. Une fois qu'elles se retrouvent seules avec un enfant, la plupart des jeunes filles quittent l'école et ne peuvent pas espérer avoir leur propre *business*. Elles vont alors désespérément chercher un homme pour les entretenir, mais il sera difficile de trouver un mari si elles ont déjà un enfant, alors elles se tourneront plus facilement vers la prostitution.

À la fin de l'intervention du *constable* Kachimanga, le sous-inspecteur Mponera annonce la fin de la réunion. Il dit qu'il espère que les élèves ont bien retenu ce qu'ils leur ont dit. Il leur

rappelle que l'avenir du pays repose sur eux. Il rappelle surtout aux jeunes filles de ne pas se laisser attirer par les garçons : « Comment peut-on espérer que le pays se développe si les étudiantes comme vous ne sont pas '*business oriented*' ni focalisées sur leurs études ? Si vous faites des enfants trop jeunes et n'êtes pas indépendantes financièrement, vous serez un poids pour vos proches, votre communauté et pour le pays. Il faut donc que vous songiez à finir votre éducation et trouviez un travail ou ouvriez un *business* avant tout. » Il rappelle enfin que la police est là pour servir la population et invite toutes les victimes de viol, d'abus sexuels ou de violences domestiques à venir en parler au poste de police. La VSU est là pour résoudre leurs problèmes.

Le directeur nous raccompagne finalement dehors. Il me remercie spécialement d'être venu de France pour parler à ses élèves et espère que mon exemple les inspirera pour faire de « grandes études ».¹⁵⁸

Comme dans l'exemple cité ci-dessus, la question des pratiques sexuelles des jeunes femmes, et dans une moindre mesure celle des jeunes hommes, est abordée dans ces meetings suivant un modèle binaire. Les policier·es du CP confrontèrent ici une première figure associant sexualité précoce, mariage ou grossesse précoces et pauvreté et une seconde associant parcours scolaire accompli, travail ou *business* indépendant puis mariage, développement et prospérité. Ils ne manquèrent d'ailleurs pas à plusieurs reprises de se placer comme parangon de cette seconde figure de citoyen modèle. Tout au long de leur présentation, les agent·es opposèrent leurs propres conceptions des « rêves » des adolescent·es auxquels ils s'adressaient, à la figure repoussoir de la jeune mère célibataire et « prostituée » ou à celle du jeune homme employé journalier à la gare routière et au marché. Mais ce discours, qui parle en partie d'accomplissement personnel, ne concerne pas seulement les individus : en articulant des questions de comportement individuel avec des considérations sur le « développement », il montre bien que l'avenir de l'ensemble de la « communauté », locale et nationale est en jeu.

¹⁵⁸ Notes de terrain, meeting de sensibilisation du CP de Ndirande dans une école secondaire privée du secteur de Chinseu, 12 octobre 2017.

III. La féminisation du travail de police : une révolution ?

Nous avons jusqu'ici mis en évidence les liens entre l'appartenance d'une fraction importante des policiers et *chairmen* à une classe moyenne masculine composée de chefs de famille, salariés ou *businessmen* et la production d'un contrôle moral resserré des femmes et des jeunes, notamment subalternes. Cela invite à questionner les effets de la féminisation du travail de police – tant au niveau de la profession policière que de la participation citoyenne au travail de police – sur la prise en charge de ces catégories de la population.

1. Les femmes policières et l'ordre patriarcal

Des femmes dans un métier d'homme

À bien des égards, la féminisation de la profession policière malawite constitue, comme dans la plupart des institutions policières étudiées sous cet angle, une « révolution silencieuse, car respectueuse¹⁵⁹ » du modèle professionnel viril dominant. Si elles étaient nombreuses, on l'a vu, à exprimer leur fierté d'exercer un métier traditionnellement réservé aux hommes, les policières interrogées n'ont jamais manifesté la volonté de promouvoir un style professionnel différent de leurs collègues masculins ; ni en amont de leur entrée dans l'institution ni après leur prise de poste. On l'a vu, rares sont par exemple les policières qui dénoncent les stéréotypes de genre sur lesquels, vient largement s'appuyer la division genrée du travail au sein du poste de police. C'est au bureau du CID que l'on retrouve l'essentiel de celles qui s'investissent dans les tâches majoritairement réservées aux hommes et qui revendiquent une même légitimité à participer au travail de terrain. Mais à l'instar de la sergente Brenda Chikuti croisée au chapitre II, elles reprennent largement à leur compte l'argumentaire de leurs collègues masculins pour dénigrer l'essentiel de leurs collègues féminines « *who stays at the office spending the whole day chatting*¹⁶⁰ ». Elles accordent alors principalement leur confiance aux hommes lorsqu'il s'agit de les accompagner pour mener les enquêtes ou procéder aux arrestations¹⁶¹. Ces femmes négocient leur place dans le groupe professionnel en participant, à la marge, à certaines activités de coulisses. Elles assurent par exemple les arrières de leurs collègues masculins infidèles :

Je suis en train de discuter avec Ben Kolossi, *constable* à l'IB de Ndirande, quand la sergente Lucy Tasauka du bureau du CID, qui est sa voisine, nous interrompt. Elle l'informe qu'une autre voisine avec qui il a des problèmes répand des rumeurs sur lui. Il y a quelques jours, elle l'avait surpris chez lui en compagnie sa maîtresse et lui avait reproché de tromper sa femme dans son propre domicile. Il l'avait alors brutalement renvoyée de chez lui. La nuit dernière, en représailles, elle a brisé ses fenêtres et fait désormais courir la rumeur qu'il couche avec des prostituées et refuse de les payer. Elle lui conseille donc de mettre de l'ordre dans ses affaires avant que sa femme ne revienne du village et ne découvre ses infidélités.¹⁶²

¹⁵⁹ Pour un résumé, voir : F. Jobard et J. de Maillard, *Sociologie de la police, op. cit.*, p. 92.

¹⁶⁰ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, bureau du CID, 12 octobre 2017.

¹⁶¹ Des observations similaires ont été faites par Mathilde Darley et Jérémie Gauthier à propos des femmes policières en France : « Une virilité interpellée ? », art. cit..

¹⁶² Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 6 novembre 2017.

À l'exception toute relative du département du CID, qui se distingue par un esprit de corps et un élitisme propices à l'effacement des distinctions de sexe, la participation des femmes aux espaces de sociabilité policière masculine reste toutefois très marginale. Aucune femme « respectable » ne peut par exemple sortir dans les bars du quartier le soir, et les quelques femmes qui s'y trouvent sont considérées comme des prostituées avec lesquels il est permis d'entretenir, sans retenue, des jeux de séductions. Aucun policier avec qui je me suis entretenu sur le sujet n'envisageait sérieusement la possibilité de s'y faire accompagner par sa femme : « *If I take my wife here, people will think that I've taken a prostitute... that's how she will look like. So, I can't do that*¹⁶³ » commenta par exemple le sergent Ben Kolosi alors que nous nous trouvions dans un bar que fréquentait pourtant la petite élite socio-économique du quartier. Il joignit le geste à la parole en donnant une fessée à l'une d'entre elles, qui passait à côté de lui. De fait, les quelques femmes qui apprécient et reproduisent le type de sociabilité virile mis en avant par leurs collègues trouvent d'autres espaces pour s'y consacrer. C'était le cas de Brenda Chikuti qui achetait ses bières et regardait les matchs de football chez elle, en compagnie de son mari mais aussi parfois de « copines » : des membres de sa tontine et d'autres collègues du CID de Ndirande ou des quartiers voisins.

À l'inverse des commissariats de police français décrits par Geneviève Pruvost, où les femmes, peu nombreuses, sont disséminées et s'intègrent, non sans mal, aux coulisses masculines¹⁶⁴, la féminisation relativement élevée de la profession policière malawite (37% en 2017 contre 28% en France¹⁶⁵) et la stricte division genrée du travail policier favorisent la formation de groupes de travail et de coulisses strictement féminines. Tandis que les hommes occupent les espaces extérieurs, les bureaux, on l'a vu, sont un territoire majoritairement féminin. Certains, comme l'administration, sont exclusivement occupés par des femmes. Elles y sont souvent rejointes par plusieurs collègues d'autres départements qui viennent y passer leurs moments de pause. La pause déjeuner, où des groupes essentiellement non mixtes se forment, est un moment particulièrement propice à l'observation de cette répartition genrée. Régulièrement par exemple, un petit groupe de policières de Ndirande prenait ainsi une longue pause déjeuner pour se rendre dans un restaurant fréquenté par la classe moyenne de la ville, empruntant le véhicule du poste. De même au bureau du *community policing*, tandis que les policiers rentrent généralement chez eux pour manger ce que leur ont préparé leurs épouses, plusieurs policières qui résidaient loin restaient au poste, se cotisaient pour aller au marché et cuisinaient sur place, dégageant parfois un petit profit en vendant des assiettes aux membres des autres départements. Leurs collègues masculins ne s'inséraient que très exceptionnellement dans ces espaces auxquels je n'ai moi-même été convié qu'à de très rares occasions. Les blagues potaches que je reçus un midi après quelques jours à peine au poste de Ndirande, en revenant d'un restaurant non loin du poste où j'avais invité une policière pour parler au calme

¹⁶³ Notes de terrain, Ndirande Magalassi, 13 juin 2018.

¹⁶⁴ G. Pruvost, « Ordre et désordre dans les coulisses d'une profession », art. cit., pp. 91–93.

¹⁶⁵ Voir annexe X, tableau X. Les chiffres pour la France sont ceux communiqués par le ministère de l'Intérieur.

de son rapport au travail, me convainquirent de cette relative imperméabilité des espaces de sociabilité. Enfin, les policières étant davantage contraintes que les hommes par les tâches ménagères, leurs pratiques de sociabilité dans le quartier sont à la fois moins régulières et moins étendues, mais elles sont elles aussi largement non-mixtes : tontines, chœur et section féminine de leur église, groupes de danse, etc.

Les positions ambiguës des policières face aux « GBVs »

D'après les observations réalisées à Ndirande et Soche, l'existence de groupes de travail et de coulisses policières exclusivement féminins ne semble toutefois pas avoir débouché sur la formation d'un modèle professionnel alternatif capable de concurrencer le modèle viril dominant et n'a qu'un impact très limité sur la prise en charge des gouverné·es.

Une première explication peut résider dans le fait que les espaces et les pratiques investis par les femmes comptent à la fois parmi les plus isolés et les moins valorisés au sein de la profession. Cela les amène à entrer moins souvent en interaction seules avec les gouverné·es. Lorsqu'elles sont présentes dans ces interactions aux côtés de leurs collègues masculins, comme dans les médiations qui se tiennent dans les bureaux, elles sont généralement en retrait par rapport à ces derniers qui mènent les échanges, s'effaçant même devant des agents moins gradés qu'elles. Lors de mon terrain à Ndirande, la VSU et l'*investigation branch* étaient toutes deux dirigées par des femmes superintendantes, mais je n'ai jamais assisté à une médiation entièrement dirigée par une policière dans la première et très exceptionnellement dans la seconde. Les femmes y interviennent essentiellement pour compléter et appuyer les jugements moraux patriarcaux des hommes, mais rarement pour les nuancer ou les contredire. On se souvient par exemple de l'intervention d'une sergente de l'IB de Ndirande à la fin de la médiation entre Lucy (14 ans) et l'épouse de son professeur particulier qu'elle accusait d'agression sexuelle¹⁶⁶. La policière soutenait le réquisitoire de ses collègues contre l'adolescente en l'accusant de « pêcher » pour s'être battue avec une femme mariée et enceinte, « créature parmi les plus fragiles et les plus importantes, car elles portent la vie¹⁶⁷ ». De même à la VSU de Ndirande, la *constable* Eunice Makonomba prolongeait les propos culpabilisateurs de ses collègues sur le comportement de Magda¹⁶⁸ à qui elle reprochait d'avoir couché avec un homme marié et compromis la stabilité de son mariage.

À l'instar des policiers qui cherchent à incarner et à inculquer aux hommes gouvernés un modèle de masculinité spécifique, les policières s'illustrent par une même volonté de promouvoir un modèle de féminité face aux gouvernées. Ce modèle est non seulement celui de la bonne épouse et mère de famille, mais également celui de la femme autonome financièrement, qui ne repose pas uniquement sur les revenus de son mari. Les adolescentes

¹⁶⁶ Encadré IV-1, p. 318.

¹⁶⁷ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *investigation branch*, 28 juin 2018.

¹⁶⁸ Encadré VII-5, p. 573.

non mariées et « irrespectueuses » comme Lucy, celles qui sortent avec des garçons et prennent le risque d'être mère célibataire avant même d'avoir fini l'école, ou encore les femmes célibataires comme Magda qui entretiennent des rapports sexuels avec des hommes mariés constituent des figures antagoniques à ce modèle qu'il s'agit de sermonner pour remettre sur le droit chemin. Les femmes mariées qui transgressent les limites de leur rôle s'éloignent-elles aussi de ce modèle : celles qui publicisent leurs affaires de couple, qui parlent des « parties intimes » de leur mari dans la rue, ou encore celles qui dilapident l'argent du foyer dans les jeux. Elles font face aux remontrances et à la sévérité des policières autant qu'à celle des policiers. Catherine N'gongoma, superintendante adjointe responsable de la VSU, articula ainsi en entretien la mise en avant du modèle de la femme mariée et indépendante financièrement – modèle dont elle se présentait comme une représentante – et la dénonciation du mauvais comportement de nombreuses femmes, qui s'exposaient alors aux violences de leurs maris. Elle concevait son travail comme visant à « éduquer » les femmes dès le plus jeune âge, de manière à transformer leur comportement pour les prémunir des violences domestiques et les rendre plus indépendantes de leurs maris :

Catherine: You know... most women they contribute for the violence to happen in the family. Like here in Ndirande, they engage in other activities, like *kuyenda juka* (*jeux d'argent*). Let's say the husband has given her money for food. You find the woman will take the money for betting...

Paul: But a lot of men do that as well...

Catherine: Yeah... but here in Ndirande many women do that instead of using that money to buy food. So, the husband can become furious. At the end he will beat her.

Paul: So, in this situation you think that the woman has started the problem?

Catherine: Yeah! So, gender-based violence is mostly affecting women because most women are not... most women depend on the husband for everything. There are not working, they are not doing business. So, that's why the most vulnerable group is women.

Paul: So, you consider your role as VSU now is more to educate women to behave properly?

Catherine: Exactly.

Paul: Do you feel your role is more to teach women how to behave properly or to tell men that they should not react like that?

Catherine: Both. The women, we sensitise them to behave properly. And we sensitise men that if there is an issue, they should not take action. They should report to their marriage councillor or police or church. Before taking actions.

Paul: So according to you, apart from betting, what are the bad behaviours women can have?

Catherine: Some women are too talkative. They are disrespectful of their husbands... these are some of the challenges. So, we advise them to change their behaviour.

Paul: How precisely? What is behaving properly according to you?

Catherine: Behaving... OK. Every marriage has its own rules. Like in my marriage, my husband can tell me: "my wife I don't want you to do this this this and this". As far as what he tells does not contravene with the law, I have to follow. So, we tell women that they should not be discussing all what the husband orders. [...]

Paul: And do you understand that women... some women I met in the township they say that even when they go to police, their men keep doing the same behaviour?

Catherine: Yes... but when we ask if they want to arrest the husband, they come back the following day and say, "release my husband. If you don't, I will not appear before court". So, what will the police do? They will release him. We don't want to look like fools at court... It's a challenge. The problem is that women depend on the husband for everything. So, they feel that if the husband goes to prison, who will provide for the family? That's why they will come and just

ask that we punish him... That's what they want. And yet for us we would like to prosecute that person. He should be arrested and be charged and serve at the prison. [...]

Paul: So according to you what would be the best solution in all that?

Catherine: We need to empower girls... when they still are children. To get educated. Because if you are working. Like me. It's rare for my husband to abuse me. Because he knows that even if... I... OK if we separate, I will still be independent, without depending on him. I will pay for my rent for my children school fees. I will manage. Unlike if you are a housewife. If you are not doing anything and depend on that man. So, you will be staying in an abusive relationship and you will never be financially stable. So that's why we go to schools to empower girls "please get educated. At least you should be someone else in the future." We go around schools, civic educating girls.¹⁶⁹

De fait, si elles s'illustrent par une plus grande propension que les hommes à dénoncer les violences masculines – Catherine suggérant par exemple que les hommes responsables devraient être envoyés en prison – ces policières ne remettent pas fondamentalement en cause l'idée selon laquelle le comportement des femmes peut être à l'origine des violences des hommes. C'est donc, selon elles, autant sur l'éducation des victimes que des agresseurs qu'il faut se concentrer.

À l'instar de Catherine N'gongoma, les femmes du département du *community policing* comptent parmi les policières les plus exposées aux discours des ONG sur le « genre ». L'extrait ci-dessus révèle d'ailleurs assez nettement comment elles se réapproprient une partie de ce discours pour promouvoir l'autonomie et l'indépendance financière des femmes tout en le réinsérant dans un discours moralisateur sur les responsabilités des épouses vis-à-vis de leur mari, d'autant plus lorsqu'il est en position de principal pourvoyeur économique pour le foyer. C'est la synthèse de ces deux dimensions qui forme la base du modèle de féminité qu'elles cherchent à promouvoir, mais aussi à incarner au quotidien. Comme la plupart de ses collègues, Catherine était mariée et mère (de trois enfants). Son salaire complétait celui de son mari sans pour autant s'y substituer. Résidant à proximité du poste, elle rentrait généralement chez elle le midi pour cuisiner pour lui, mais sa position de femme salariée lui permettait d'exiger une répartition des tâches ménagères plus égalitaire. Elle utilisait son salaire pour ses besoins personnels, mais aussi pour les dépenses du foyer, contribuant notamment au paiement des frais de scolarité de ses enfants. Elle revendiquait également de ne pas avoir de relation extra-conjugale. Dans le quartier, elle ne sortait jamais le soir et fréquentait en journée uniquement des lieux « respectables » pour une femme : elle se rendait au marché pour faire les courses, son diplôme universitaire en comptabilité lui avait valu d'être élue trésorière de sa tontine et de son église, où elle était également membre du conseil des « aîné·es ». Son action dans la promotion d'une féminité exemplaire ne se limitait par ailleurs pas à son cadre professionnel, puisqu'elle profitait de sa double casquette de policière et de membre exécutive de plusieurs associations dans le quartier pour délivrer à leurs membres des formations sur la « bonne » féminité :

¹⁶⁹ Entretien cité, superintendante adjointe Catherine N'gongoma, 21 octobre 2019.

Catherine: At the village bank, members are only women. So, I advise them to be self-reliant. I take my personal example to show them that it's possible and good to have your own money. I encourage women to start small *businesses* instead of depending on their husband for everything.

Paul: And do you sometimes receive complaints directly there? At the village bank or at church?

Catherine: Yes, I do! They even come to my house to chat... "I have seen the problem, what can I do about it?"

Paul: So, what do you do in these situations?

Catherine: I advise the wife at first. When you receive a complaint, the first thing to do is to scrutinise. Because most of the complaints, you find that the women start it... So, I try to identify what was wrong in her behaviour and explain to her how to change so that her husband will be satisfied with her... "If you change this or this, I think that your husband will stop beating you".¹⁷⁰

Toutefois, plus sensibles aux discours sur le « genre », les policières du CP sont aussi les plus critiques des normes viriles internes à la profession policière. Quelques minutes après avoir insisté sur la responsabilité de nombreuses épouses dans les violences de leurs maris, Catherine N'gongoma dénonça les « fausses idées » sur laquelle se fondait une division du travail qui cantonnait les femmes au poste de police, renforçait l'inégale connaissance du quartier entre policiers et policières et provoquait des inégalités d'accès aux affaires les plus « intéressantes¹⁷¹ ». De même, la *constable* Gladys Kalimula blâmait le « manque d'éducation » de ses collègues féminines qui cédaient leurs affaires aux hommes contre une petite rémunération, suggérant que les femmes policières ne seraient « jamais les égales des hommes » si elles devaient toujours dépendre d'eux pour mener les enquêtes et procéder aux arrestations¹⁷². Enfin, davantage formées aux « gender-based violence » et plus concernées que leurs collègues des autres départements par un sujet qui occupe une part importante de leur travail, elles se distinguent par une plus grande propension à formuler des jugements différents de ceux de leurs collègues masculins dans le cas des affaires conjugales. En effet, si elles ne se montrent pas moins sévères qu'eux avec les femmes plaignantes, ce sont notamment elles qui prennent la parole pour condamner le comportement des maris lorsqu'ils ne le font pas. Dans le cas de l'affaire entre Magda et Justin par exemple¹⁷³, la *constable* Monica Chikonde intervint, après plus de vingt minutes d'échanges au cours desquelles les policiers se succédaient pour condamner l'attitude de Magda. Elle rappela Justin à ses responsabilités, dénonça ses infidélités et lui fit accepter de payer les dépenses médicales de l'enfant qu'il avait avec la plaignante. Comme dans le cas suivant, il leur arrive même parfois de formuler, en privé, un avis contradictoire lorsqu'elles estiment que la décision prise est injuste pour la plaignante¹⁷⁴.

Encadré VII-10 : Débats moraux entre agent-es à la VSU de Ndirande

Un couple (Julius et Ellen) se présente à la VSU cet après-midi. Ils sont déjà venus ce matin, mais les policier-es leur ont demandé de revenir plus tard avec leurs enfants, témoins de leurs disputes. Le sergent James Mandala, membre de l'IB qui vient donner un coup de main à l'équipe de la VSU ce matin, me résume la situation : il s'agit d'un ancien couple, séparé

¹⁷⁰ Idem.

¹⁷¹ Idem.

¹⁷² Notes de terrain, déjeuner avec la *constable* Gladys Kalimula, poste de police de Ndirande, 26 octobre 2017.

¹⁷³ Encadré VII-5, p. 573.

¹⁷⁴ Encadré VII-7, p. 581.

« illégalement » depuis cinq ans. Hier, Julius s'est présenté chez Ellen. Ils se sont disputés et elle l'accuse de l'avoir tabassé et d'avoir dérobé 83.000 kwachas dans son coffre, une petite boîte en bois cassée qu'elle présente aux membres de la VSU. Le sergent s'en saisit et remarque une trace qui, dit-il, « pourrait être une empreinte de pied ».

Chaque enfant est interrogé à tour de rôle pendant que l'autre est maintenu à l'écart. Ils déclarent tous deux avoir vu leur père battre leur mère, mais ne mentionnent pas le vol de l'argent, affirmant qu'ils n'ont pas vu ce qu'il a fait dans la chambre de leur mère. Alors que le sergent explique qu'il sera difficile de prouver le vol dans ces conditions, la *constable* Gladys Kalimula suggère de parler en privé avec chacun des enfants sans la présence de leurs parents pour qu'ils se sentent plus libres de parler. Elle les emmène un par un dans la petite salle des radios qui donne sur le préau où se tient la médiation.

Pendant ce temps la discussion se poursuit sur les raisons de la dispute entre les anciens époux. Ellen explique qu'ils se sont séparés suite aux infidélités de Julius qui sortait tard le soir et n'avait jamais d'argent pour elle. Ils se disputaient régulièrement et il était devenu violent avec elle. Mais la séparation n'a pas mis un terme à leurs disputes, car son mari refuse de lui verser de l'argent pour la nourriture et l'éducation des enfants.

Quelques minutes plus tard, Gladys ressort du bureau et affirme que les enfants ont tous deux déclaré avoir vu leur père briser la boîte et prendre l'argent qu'elle contenait. Celui-ci continue de nier le vol, mais accepte tout de même de verser 83.000 kwachas à Ellen pour « en finir avec cette histoire ». Le rendez-vous est pris ici même pour la fin de semaine.

Avant de les laisser partir, le sergent revient sur leur situation familiale qu'il juge « problématique ». Selon lui, tous leurs problèmes découlent de leur « divorce illégal ». Il explique que la loi considère qu'ils sont toujours mariés et que si Ellen souhaite avoir de l'argent de son mari, elle doit aller au tribunal pour signer le divorce et obtenir un ordre du juge pour le versement d'une pension. Celle-ci refuse d'aller devant le juge. Gladys, assise à côté de moi, soupire : « *These people never act according to rules. Yesterday we gave her a medical report for the hospital to prove the beatings but she did not bring it today...* ». Julius affirme alors qu'il ne souhaite pas divorcer, mais Ellen refuse de se remettre avec lui. Le sergent se tourne alors vers elle. Il lui explique qu'elle ne devrait pas chercher à briser son couple, car il est préférable d'élever ses enfants et de faire face aux dépenses du quotidien à deux. Il leur conseille donc de parler avec leurs conseillers et de se remettre ensemble.

Après le départ du couple, Gladys, qui me résume les échanges, réagit à voix haute aux dernières paroles du sergent : « *I don't think it was right here. If the husband abuses the wife, maybe we should not push them to go back together* ». Les sergents James Mandala et Francis Mponera, présents dans un coin depuis le début de la médiation à remplir les statistiques mensuelles du département du *community policing*, ne sont pas de cet avis. James reste sur la posture qu'il avait adoptée face au couple : « *A single woman like that cannot really manage to educate her children without a husband. Those who are suffering now are the children. People should stop fighting and getting divorced for anything* ». Pour Francis, le problème est même d'ordre public : « *Generally divorces lead to more fights and to a breach of peace. Our role is to prevent these fights... not to help people get divorced* ». La discussion s'arrête sur ses mots alors qu'un autre couple qui attendait à l'entrée du préau vient s'asseoir sur le banc devant nous.¹⁷⁵

Ce genre de débat entre collègues était rare et pouvait être facilité par ma présence qui, par mes questions répétées, incitait les policier·es à un retour réflexif immédiat sur leurs pratiques. Notons par ailleurs que Gladys a pu se sentir d'autant plus légitime à formuler une critique qu'elle s'adressait à un sergent qui n'était pas membre de la VSU et qui n'était donc pas son

¹⁷⁵ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, *Victim support unit*, 26 juin 2018.

supérieur direct. Mais en dehors de ces circonstances précises, le cadre délibératif de la médiation peut également s'avérer propice à l'expression de points de vue contradictoires sur les rapports conjugaux et les violences conjugales, notamment entre des policiers et des policières. De la même manière que les premiers peuvent s'identifier aux hommes accusés par leurs épouses, les secondes peuvent elles aussi projeter leur propre position de femme mariée dans les demandes et les récits formulés par les plaignantes qui leur ressemblent le plus, adoptant plus facilement une posture compréhensive à leur égard. Dans le cas évoqué ci-dessus, Gladys m'expliquait d'ailleurs plus tard que la femme plaignante avait une petite activité commerciale qui semblait pouvoir l'émanciper des ressources financières apportées par son mari et soulignait que c'est lui et non elle qui était venu voler une somme assez considérable d'argent chez l'autre. Sa proximité avec le modèle féminin mis en valeur par les policières peut alors probablement expliquer l'attitude bienveillante de Gladys à son égard face au sergent qui insistait pour qu'elle se remette avec un mari abusif. Ces débats suggèrent donc que, sans avoir profondément transformé les modalités de traitement policier des affaires conjugales, la féminisation de la police peut contribuer à faire évoluer, à la marge, la négociation des frontières morales du groupe professionnel.

2. *Community policing* : la mobilisation des mères et des épouses « respectables »

Au regard de la participation importante des femmes à l'activité sociale et politique locale dans les quartiers populaires au Malawi¹⁷⁶, leur engagement dans les structures locales du CP demeure remarquablement faible. Des deux comités dont j'ai suivi le quotidien à Ndirande, celui de Malaysia, fondé et présidé par Peter, ne comptait aucune femme tandis que deux seulement participaient à celui de Safarawo, dirigé par Monsieur Gomani. De même, dans un quartier où les femmes ont la réputation d'être davantage présentes que les hommes aux réunions publiques, sur les trente-huit membres des différents comités du quartier présents au poste de police pour la réunion de présentation du nouvel *officer in charge*, treize seulement étaient des femmes. Parmi elles, cinq n'appartenaient pas directement à un comité de quartier, mais étaient des représentantes de l'association des femmes de l'église adventiste et quatre seulement occupaient un siège au bureau de leur comité. Ces chiffres suggèrent, à l'inverse d'une profession policière fortement féminisée, que la participation citoyenne au travail de police demeure, au Malawi comme ailleurs, une activité essentiellement masculine¹⁷⁷. Ils ne doivent pas pour autant conduire à sous-estimer les singularités de l'engagement particulièrement intense de certaines femmes, à l'instar de Mercy et de Miss Chatambala jouant un rôle central au sein du comité de Safarawo ou encore de Joyce Zalewa à la tête du CPF de

¹⁷⁶Voir par exemple : P. Grassin, « Pagnes partisans, fabrique des partis et participation politique des femmes des classes populaires au Malawi », art. cit.

¹⁷⁷ Voir en France : E. Elguezabal, « Quand la gendarmerie devient participative », art. cit. ; M. Gardenier, « La surveillance a-t-elle une couleur politique ? », art. cit..

Ndirande entre 2012 et 2015¹⁷⁸, impliquées, on l'a vu, aux côtés de leurs homologues masculins dans les patrouilles de nuit pour traquer voleurs et « vagabonds ».

Des modes d'engagement non spécifiquement féminins

Par bien des aspects, leur participation ne se distingue pas radicalement de celle des hommes. Comme leurs homologues des townships sud-africains qu'a suivies Laurent Fourchard et contrairement, par exemple, aux femmes de l'Oodua People's Congress au Nigéria suivies par Insa Nolte, l'engagement de ces femmes ne repose pas sur compétences spécifiques ni sur un rôle complémentaire à celui des hommes¹⁷⁹. Tandis que l'essentiel des organisations politiques locales et nationales malawites et bien d'autres organisations vigilantes sur le continent comportent une « *women's wing* » autonome qui coordonne le travail militant spécifique des femmes membres, hommes et femmes sont mélangés au sein des structures du *community policing* à Ndirande¹⁸⁰. Cela contribue en partie à une certaine indifférenciation de leurs pratiques et de leur rapport à l'action vigilante. De fait, l'engagement initial des femmes rencontrées s'inscrit dans une même disponibilité biographique, un même rapport au territoire en tant que propriétaires, et une même préoccupation pour la sécurité autour de leur lieu de vie que celui des hommes que nous avons croisés dans la thèse¹⁸¹. À l'inverse de Peter Chiponda, Monsieur Gomani ou Monsieur Kadzamowa, aucune d'entre elles n'était toutefois à l'origine d'une watch. Leur entrée, plus individuelle, se fit plus tard, sous la forme d'un recrutement par les responsables masculins du comité de leur voisinage.

Originaire de Zomba, Mercy Kapoloka vint s'installer à Ndirande à l'âge de deux ans, en 1985, avec sa mère, veuve, et ses quatre frères et sœurs. Lors de notre rencontre, elle résidait encore dans le voisinage de Safarawo, dans le *compound* acheté par sa mère à l'époque, alors employée dans la maison d'une expatriée religieuse américaine au sein du Henry Henderson Institute (HHI). Le décès de sa mère en 1998 mit un terme à ses études à la fin de l'école primaire à quinze ans. Elle hérita, avec ses frères et sœurs, de sa maison et de sa machine à coudre. Elle se lança alors dans la confection de poupées qu'elle vendit à la sortie des crèches de la ville. Elle profita également des anciens contacts de sa mère à HHI pour se faire employer comme ménagère dans les familles expatriées chez qui elle résidait avec son mari, plombier et ses quatre enfants. Elle perdit son poste en 2014 suite au départ de la famille canadienne pour laquelle elle travaillait, se réinstalla au domicile familial de Safarawo et se lança dans un petit commerce de produits importés d'Afrique du Sud où résidait son frère. À peine cinq mois après son retour dans le quartier, elle rallia la patrouille de son quartier que son mari ne la rejoignit quelques mois plus tard :

¹⁷⁸ En infériorité numérique

¹⁷⁹ L. Fourchard, « Engagements sécuritaires et féminisation... », art. cit., pp. 74–75 ; I. Nolte, “Without Women, Nothing Can Succeed”, art. cit..

¹⁸⁰ I. Nolte, “Without Women, Nothing Can Succeed”, art. cit. ; R.G. Abrahams, “Sungusungu”, art. cit..

¹⁸¹ Voir chapitre III, pp. 237-239.

Mercy: I joined the neighbourhood patrol soon after coming back to Safarawo. By that time there were a lot of thieves... you could hear about breakings almost two to three times a week, just in the neighbourhood. So sometimes I woke up at night to patrol around my house... I did not have a job by then... so I could stay awake up to 4 o'clock and then sleep in the morning up to 10. [...] My husband is a plumber. He was doing piecework and I was doing small *business*... like selling *mandasi* (*beignets*) or sometimes my brother would send some stuff from South Africa and I sell them here. But mainly I was just staying.

Paul: You were patrolling around your house, you mean, with the neighbourhood watch?

Mercy: No, at first, I was doing it alone. I used to take a stick for protection and I was staying outside in case I would see criminals passing by. When I heard quarrels, I went there and... I helped the people... so it started like that... Then Mr Gomani came to me. He said that he had heard about me and he asked, "why are you doing this alone? I am a *chairman* for that." So, I said, "I am just helping people, so I don't have people fighting and stealing around my house. I don't like that so; I just help them." That's how he recruited me in the neighbourhood watch.¹⁸²

L'entrée de Joyce Zalewa (née en 1957) en 2008 dans la patrouille du voisinage de Makata où elle était propriétaire, suite au décès de son mari, la perte de son emploi et le départ du domicile familial de la plupart de ses enfants désormais âgés, répondit à des logiques similaires. Pour elle comme pour Miss Chatambla (née en 1960), également veuve et mère d'enfants âgés et relativement indépendants, l'allègement des contraintes de la maternité et de la conjugalité jouèrent un rôle central dans leur mobilisation. Mis à part un rôle actif comme secrétaire puis *chairperson* de son groupe de voisinage à l'Église Catholique de Ndirande, l'action au sein de la NW fut son premier engagement bénévole au sein de son quartier. En entretien, elle me présenta sa disponibilité nouvelle, après plusieurs décennies « à [se] lever tôt le matin pour travailler et à rentrer tard le soir », et sa grande préoccupation pour la criminalité dans son voisinage, comme des facteurs décisifs de son engagement. Mais son engagement s'inscrivit également dans la continuité d'une formation militaire au sein des Malawi Young Pioneer dans les années 1970, qui lui avait notamment permis de se rendre à Taiwan pour y recevoir un entraînement spécifique sur la sécurité :

Joyce: My first voluntary work was this *community policing*... At first, I was working with the Blantyre Water Board. That's how I managed to buy this place. Then, after I quit my job and my husband passed away, that's how I joined this group... [...] You know there were so many criminals in the area. So, it touched me... I wanted to do something on that.

Paul: When you say it touched you... were you a victim of robbery or other crime?

Joyce: No but other people... what I was doing was that if at least there were robbers, thieves or criminals here at my place, I was giving them information. "Come at this place, there is such such, such illegal activities". If you know about some criminal activities around your house, you have to report because if you don't you are killing yourself, next day they will come to rob you... if you just look. But if you report, you will save your life and other people's lives.

Paul: Report to whom? To the police?

Joyce: Yes. To the neighbourhood police, that's how they told me to join them. Because I was so active in reporting crime. It's a matter of... I was doing it for myself. There were many thieves. You have to understand. They were many! This time it's alright you can walk at night, there are no such things. Of course, they cannot all finish, all of them... but at least.

Paul: So, you never had any personal experience that made you think that you should join this group.

¹⁸² Entretien avec Mercy, chez elle à Ndirande Safarawo, 14 octobre 2019.

Joyce: Well... I've worked for *Malawi Young Pioneers*, at first. I was a member there. I was at Nasawa Training Base as a Pioneer. And after training there, I was sent to China¹⁸³ for further training. So, from there I came back.

Paul: You trained in what?

Joyce: As a Pioneer you know, about security. We learned everything. How to handle a weapon, how to do patrols... how to handle a thief. How to catch a thief. We trained.

Paul: And then after, you did not work for security?

Joyce: No, I was just a secretary... I took up security work with the *community policing*.¹⁸⁴

Joyce fut la seule femme *chairperson* dont j'eus connaissance à Ndirande et l'une des rares à avoir brigué des positions officielles dans les structures locales du *community policing*. Quelques mois après son entrée dans son groupe de voisinage, elle fut élue *chairperson* du comité de Makata, puis monta les échelons jusqu'au poste de *chairperson* du CPF de Ndirande. Elle l'occupa entre 2012 et 2016 avant de perdre les élections face à son rival, Redson Kunhango, qui l'accusa de corruption¹⁸⁵. Son ascension rapide au sein des structures du *community policing* reposa sans doute moins sur des qualités spécifiques associées à son identité de femme que sur sa maîtrise des techniques policières, sa capacité à utiliser la coercition et ses compétences bureaucratiques et organisationnelles en grande partie héritées de ses formations et expériences professionnelles, ainsi que sur un capital social particulièrement élevé et une certaine proximité avec le pouvoir central. Après une scolarité complète, sa formation au sein des MYP et sa sélection parmi la poignée de recrues envoyées à l'étranger, elle fut en effet employée comme « *chief protocol officer* » au siège du MCP de Lilongwe puis secrétaire auprès de Gwanda Chakuamba, alors ministre de la Jeunesse et commandant des MYP. Après son installation à Ndirande dans les années 1980, elle fut employée au siège du Malawi Post Office puis du Blantyre Water Board, organisme public de gestion de l'eau dans l'agglomération. Si elles restaient pour la plupart de simples membres de comités locaux, les quelques femmes que j'ai suivies au quotidien s'illustraient par un investissement particulièrement fort au sein de leurs groupes. À l'inverse de son mari qui s'y rendait de manière plus épisodique, Mercy ne ratait aucune patrouille, audience ou réunion du comité de Safarawo. Elle était reconnue comme un point de référence pour l'ensemble des membres et même du *chairman* ou de Monsieur Gomani, qui se montraient moins assidus qu'elle, au point d'être officieusement désignée comme « *chairlady* » aux côtés du *chairman*. Sa position centrale ressortait particulièrement dans la médiation entre Suzane, Thomson et Gladys qu'elle dirigeait largement¹⁸⁶.

¹⁸³ Joyce confond très certainement ici la Chine avec la République de Chine, l'autre nom de Taiwan où de nombreux MYP ont été envoyés en formation. Voir : R. Chirambo, "Operation Bwezani", art. cit., p. 153.

¹⁸⁴ Entretien avec Joyce Zalewa, chez elle, Ndirande Makata, 22 octobre 2019.

¹⁸⁵ Voir chapitre III, p. 267.

¹⁸⁶ Encadré VII-3, p. 562.

Mères « exemplaires » et jeunes « délinquants »

Si la question sécuritaire autour de leur résidence et notamment la lutte contre les cambriolages est un élément central de la mobilisation initiale de ces femmes, leur engagement sur le temps long s'inscrit dans un même rapport moral à l'ordre social que pour la majorité des hommes engagés de longue date dans les dispositifs du *community policing*. Elles sont dans l'ensemble assez âgées – Mercy, la plus jeune, avait autour de 40 ans, tandis que Joyce et Miss Chatambala avait toutes deux plus de 60 ans – et mères d'enfant·es dont certains étaient eux même déjà adultes. Elles appartiennent ainsi à une même « communauté de parents¹⁸⁷ », caractérisée par une grande disponibilité à l'engagement bénévole, des conceptions similaires de l'ordre et de la justice et préoccupée avant tout par le contrôle et la protection des enfants et des jeunes face aux dangers de la rue, à la consommation d'alcool et de stupéfiants. Si les effectifs des patrouilles ont largement diminué avec la baisse des cambriolages dans le quartier après 2015, et remontent épisodiquement en fonction de la situation criminelle dans chaque voisinage, l'action de ces femmes est restée constante, car, selon elles, le problème des jeunes sans emploi qui traînent dans la rue et dans les *shebeens* n'est pas résolu. Au Malawi comme l'a observé Laurent Fourchard dans le cas sud-africain, « la participation de ces mères de famille aux patrouilles perpétue donc une pratique [...] qui associe étroitement délinquance et jeunesse¹⁸⁸ ».

Sur ce point, l'engagement sur le long terme de ces femmes semble présenter une plus grande cohérence que celui de leurs homologues masculins. Il puise dans un ensemble de représentations sociales associées à la figure de la « mère » et de ses responsabilités. À l'inverse des *chairmen* qui manifestent leur lassitude pour la prise en charge des « *gender issues* », qui les détourneraient du travail purement sécuritaire, elles font de l'encadrement des jeunes, mais aussi de la prise en charge des problèmes familiaux et conjugaux le cœur de leur action. Leur travail bénévole dans le quartier ne se limite alors pas au seul *community policing*, mais comprend divers engagements dans des groupes ou organisations de travail social, tous tournés vers ces mêmes enjeux. Du fait son engagement, Joyce Zalewa était connue dans tout Ndirande sous le nom de « Amayi Zalewa » (lit. « Maman Zalewa »). Pas une journée ne passait sans qu'elle ne fût occupée à représenter la chefferie à un enterrement, à participer à un workshop sur la sexualité des jeunes filles, ou à une réunion du comité de l'école du quartier, du centre de santé ou d'une des nombreuses organisations où elle occupe des positions officielles. À l'instar de Mercy Kapoloka qui se faisait, elle aussi, appeler « *mama* » ou « *amay*i » par les jeunes hommes sans emploi de son quartier de Safarawo, elle occupait une bonne partie du temps qui lui restait à arpenter les rues du quartier pour sermonner les jeunes hommes qu'elle surprenait à trainer, jouer à des jeux d'argent ou consommer de l'alcool et du cannabis et qui, selon elle, incarnaient la figure archétypale du « délinquant ».

¹⁸⁷ L. Fourchard, « Engagements sécuritaires et féminisation... », art. cit., p. 75

¹⁸⁸ Ibid.

Ces divers engagements reflètent toute l'ambiguïté de l'approche privilégiée par ces mères de famille à l'égard des problèmes sociaux qui sous-tendent à leurs yeux la question criminelle. Elles associent des formes parfois extrêmes de coercition à un travail social et de conseil mené sur le long terme auprès des jeunes et de leurs parents. Amayi Zalewa se définissait par exemple elle-même comme un « modèle moral » (*role model*) pour les jeunes et insista en entretien sur sa « responsabilité » de femme et de mère exemplaire dans l'éducation des jeunes filles et garçons du quartier. C'est à ce titre qu'elle arpentait des lieux aussi divers que les rues, les écoles et les bars du quartier pour donner des leçons aux élèves et aux jeunes. Mais en plus de discuter quotidiennement avec ces jeunes qu'elles ne considèrent pas comme les seuls responsables de leur sort, ces femmes se rendent également régulièrement chez leurs parents afin de les conseiller et les aider à mieux planifier leur budget, dégager de l'argent pour renvoyer leurs enfants à l'école au lieu de les envoyer dans la rue et au marché à la recherche de petits travaux journaliers. Comme l'illustre parfaitement la leçon de vie et de parentalité que Mercy Kapoloka donna à Thomson, mais aussi à sa femme Suzane à qui elle reprocha de vouloir abandonner son enfant en le donnant à la maîtresse de Thomson¹⁸⁹, ces femmes promeuvent et cherchent à incarner une parentalité exemplaire et n'hésitent pas à traquer et sermonner celles et ceux qu'elles identifient comme de mauvais parents, notamment les mères.

Encadré VII-11 : Traquer les mauvaises mères

Cet après-midi, j'accompagne Mercy sur les hauteurs de Safarawo, au domicile d'un homme qui héberge cinq orphelins (Illustration VII-2). Il nous accueille dans une pièce dégarnie. Il siège au centre, derrière une machine à coudre et des piles de vieux vêtements qu'il raccommode pour gagner sa vie. Sept enfants, entre à peine un an et une dizaine d'années, sont assis par terre devant un vieux poste de télévision. Trois femmes dont deux voisines sont également présentes, assises sur des chaises en plastique au fond de la salle.

Il y a huit mois, la mère des enfants, une voisine qui les élevait seule depuis son divorce, se réfugia chez lui et sa femme après l'effondrement de sa maison. Quelques jours plus tard, elle disparut sans crier gare, laissant les enfants à leur charge. Depuis, elle revient environ une fois par mois pour voir ses enfants et laisser un peu d'argent si elle le peut. L'homme explique à Mercy ne plus pouvoir s'occuper d'eux. Il reçoit des pressions de sa femme et de ses proches qui ne supportent pas de le voir dépenser le peu d'argent qu'il gagne pour des enfants qui ne sont pas les siens, alors qu'il a déjà deux enfants à élever. Il admet ne pas non plus savoir comment contraindre leur mère de les reprendre. L'un d'eux est très malade et il craint d'avoir des ennuis s'il venait à décéder.

Alertée de la situation par une autre voisine présente avec nous ce jour-là, Mercy a déjà mené son enquête. Elle affirme que la mère en question est une « prostituée » qui traîne dans les bars pour gagner sa vie : « *This woman is a very bad mother. Look how she left her kids... they are wearing rags, they are sick. A mother cannot leave her children to stay with another woman thinking that she will take care of them as if they were her own children* », me confie-t-elle. Elle se donne alors pour mission de retrouver la mère, de la sermonner puis de la conduire à la police pour qu'elle soit conseillée et sanctionnée, et que les enfants puissent être conduits dans un orphelinat.¹⁹⁰

¹⁸⁹ Encadré VII-3, p. 562.

¹⁹⁰ Notes de terrain, Ndirande Safarawo, après-midi avec Mercy Kapoloka, 16 octobre 2019.



Illustration VII-2 : Mercy Kapoloka en tournée dans son voisinage de Safarawo pour régler les problèmes familiaux, octobre 2019

À l'issue d'une rencontre dans la rue avec un groupe de jeunes hommes, Mercy m'expliqua concevoir son travail social auprès de certains jeunes de son quartier et la lutte contre la criminalité comme intimement liés, dans la mesure où les bons rapports qu'elle développait avec eux devenaient un moyen de se doter d'informateurs privilégiés dans la lutte contre les réseaux criminels :

Paul: You seem to be very well respected by these youth...

Mercy: Yes, I used to chat with them so they tell me their problems... sometimes when we want to catch a thief, we use these people so... they tell us "That guy is stealing something..." Sometimes if our group wants to beat them, I just say, "no leave them... just tell them what is happening. So, they will tell us where to go..."

Paul: Because your group sometimes want to beat those youth?

Mercy: Yes.

Paul: Why?

Mercy: They just want to fight them... because they are staying around and drinking beers... They look like thieves so if there are thefts in the neighbourhood, we go for them...

Paul: And you don't agree with that?

Mercy: No... I prefer to chat with them. Because sometimes... for example, that guy is looking like a thief so if somebody says, "he is stealing something from me". But sometimes it's not real... and they tell "No I did not steal anything but I know who did" and they can take you to the real person. Then we go with them to catch the thieves. After some time, some of them even decide to join our patrols. So, it's good to have good relations with these youths.¹⁹¹

Contrairement à ce que les propos de Mercy laissent entendre, l'observation des pratiques des différentes patrouilles de quartier révèle davantage un consensus autour de la nécessité de l'approche répressive que sa mise en débat. Aucune de ces femmes ne s'opposait aux pratiques punitives employées par les NW pour faire fermer de force les *shebeens*, pour contrôler les

¹⁹¹ Notes de terrain, Ndirande Safarawo, après-midi avec Mercy Kapoloka, 29 octobre 2019.

personnes « suspectes » qu'elles croisaient dans la rue ou sanctionner les jeunes garçons et filles dont le comportement était jugé immoral. On l'a vu par exemple, Mercy elle-même n'hésita pas à menacer de coups de fouet une jeune adolescente accusée d'avoir escroqué sa voisine en organisant la fausse visite d'une maison (voir supra, pp. 564). Elle s'impliquait également directement dans les contrôles et interrogatoires musclés que subissaient de nombreux jeunes hommes pendant les patrouilles nocturnes. De même, Joyce Zalewa qui mettait en avant son travail social auprès des jeunes du quartier me décrit également en entretien une intervention punitive qu'elle avait elle-même menée avec la patrouille de son voisinage contre un adolescent qui s'était présenté ivre à l'enterrement de son père :

We had a young child the other day. At a funeral. The one who has passed away is his father. But instead of going to the funeral... to be there, feeling sympathy with other people for the death of his father, he was dancing, chanting and talking nonsense... because he had taken beers. So, I counselled the child but eish... that was tough for him to understand. So, I had to slap him and then I went to tell the *chairman* for the neighbourhood that when the funeral is over, we need to tie him to the tree and teach him a lesson. That's what we did. We tied him and slapped him. We do that to give a lesson to the other small boys, that they should not behave like that... If you tie him in public, some will see that and they will be afraid.¹⁹²

Leur participation aux NW ne semble donc pas avoir de réel impact sur le niveau de violence que celles-ci emploient : c'est davantage la complémentarité entre le travail social et l'usage de chicotte qui caractérise leur approche du maintien de l'ordre moral.

Un vigilantisme de « bonne épouse »

L'exemple de Mercy et de Miss Chatambala révèle une dernière dimension particulièrement singulière de la mobilisation féminine au sein des structures locales du *community policing*, qui tient à la place centrale prise par les questions de genre. Si ces questions étaient étrangères à son entrée dans la patrouille de son quartier en 2015, Mercy les considérait comme structurantes de son engagement lorsque je la rencontrai en 2018. Comme l'indique ce long extrait d'entretien, elle se montrait particulièrement attentive aux problèmes spécifiques des femmes et dédiait une part significative de son temps à tenter de les résoudre ; reprenant parfois à l'encontre des maris violents des techniques punitives qu'elle employait contre les délinquants dans le cadre de la watch :

Paul: What are the main security issues you face in the neighbourhood.

Mercy: Now Ndirande is more quiet than the time I joined the neighbourhood watch... breakings have gone down. The main problem now is family matters. Because... so many women are staying with family problems... sometimes they even kill themselves... so, I chat with them... to change the mindset...

Paul: And what are the problems that they face to end up killing themselves?

Mercy: If they hear that their husband has another wife.... they can kill themselves.

Paul: That is the main issue? There are other issues that women face?

Mercy: Sometimes they are failing to feed their children... failing to pay the rent... because the husband is not providing anything for them... or because they are alone if their husband has gone with another wife. So, they just... they think that "If I'm dead... it's fair". They think so...

Paul: So, what do you do? You mentioned the other day that you have a group...

¹⁹² Entretien cité, Joyce Zalewa, 22 octobre 2019.

Mercy: Yes... this group. We help the women to protect their families yes.

Paul: What do you do?

Mercy: We go door by door and talk with the women to hear their problems... and others tell us "My husband is doing this, doing that...". So, we help them... when she meets her friend with the same problem, she then tells her, "go to miss Kapoloka".

Paul: You do that with the neighbourhood watch?

Mercy: No, it's different. I created it with Miss Chatambala.

Paul: Miss Chatambala from the neighbourhood watch?

Mercy: Yes.

Paul: So, it's a bit connected to the neighbourhood watch...

Mercy: No... It's just that me and Miss Chatambala we saw that so many women had problems and we thought that we should assist them.

Paul: How did you see that women had problems? You did not know it before?

Mercy: Maybe... But with the neighbourhood watch we saw. You came to the *mlandu*. You saw... so many family problems... and many women are helpless.

Paul: But they can go to the chief or to the police... they don't receive help there?

Mercy: Sometimes they do... but the chief is expensive. It's 3000 kwachas. Many women cannot pay... so, we send them to the police... but most of the time they are not satisfied.

Paul: What makes them unsatisfied?

Mercy: Because they are accused... because they... the man... they have advantage at the police... they can do anything.

Paul: Why?

Mercy: They tell the police: "she does not want to sleep with me... she does not cook well... chan chan... so, I took another woman". So, the police say that if they take another woman, they have to treat both the same way. "If you give this woman 5000 and that other woman 5000; then it's OK". But many women are not satisfied with that.

Paul: And are police women more assisting women? Or they are all the same?

Mercy: All the same...

Paul: Why is that so?

Mercy: Sometimes... other women are not good to women... sometimes the police... they consider how a woman is looking like and they judge her according to that... they say that they are villagers... that they don't know how to behave. Even police women. [...]

Paul: You never go to the police to tell them that they have mistreated a woman?

Mercy: No. I cannot do that... They tell us that we are not educated. They know the law and we are just villagers... So, we are powerless...

Paul: So, when a woman comes to you saying that her husband is beating her or is cheating... what do you do with your group?

Mercy: We go to chat with the husband.

Paul: What do you tell them?

Mercy: I tell them... I just chat like... one another... we greet them... "I want to chat with you." And we tell, "Why is your wife looking like that?" Sometimes they tell us... "Ah she is a crazy woman..." So, I used to chat with them, if they agree to chat with me. Sometimes others don't want to talk with me... they chase us.

Paul: In that case what do you do?

Mercy: We chat with the lady to advise her... then if they change, they come to me and say, "my husband has changed".

Paul: And if the husband keeps beating or cheating her?

Mercy: Sometimes we decide... when the man don't want to agree what we tell him, we choose to panic him... by ourselves....

Paul: What do you mean by "we panic him"?

Mercy: We tie the man and beat him. Then they agree to do what we tell them.

Paul: And you do it with your group of women? With your friend miss Chatambala?

Mercy: Yes... and sometimes we also threaten him to take him to the police.

Paul: So, this thing of tying and beating... you do that when? Before taking him to the police?

Mercy: Yes. Sometimes... if he agrees to talk with us, we are just talking... we ask him to change. If he agrees, we leave him. But if he beat the woman again, we panic him. And then we take him to police. Sometimes before we take him to police if we panic him, he says that “no don't take me to police I will change”.

Paul: So... what are the cases... the type of cases where you would decide to “panic” the man?

Mercy: If they cheat their wives... the police will do nothing... so we have to beat them to make them change. Or sometimes... as I said, the police sometimes, they are not assisting the woman. So, it's difficult to us because when they go to police or to the chief... hummm... now after the husband come to me and say, “They said that she is not a good wife. So why are you telling me that? Why are you bothering me?” So, now if he refuses to change, we can only use force.¹⁹³

Si Mercy distingue nettement ici son travail d'accompagnement des femmes du quartier de son action policière dans la NW de son voisinage, les deux sont en réalité intimement liées. Premièrement, c'est bien sa participation à cette dernière qui permit son passage à l'action en 2016. À l'époque, ses contacts avec l'institution policière étaient encore ténus, elle n'avait pas d'autre engagement associatif et bénévole dans le quartier, ne participait à aucun *workshop*. Ce ne semble donc pas tant être du côté d'une éventuelle exposition aux discours sur le « genre » et sur la « gender-based violence » qu'il faudrait rechercher les raisons de sa prise de conscience des problèmes spécifiques vécus par les femmes du quartier, que dans sa participation régulière aux *milandu* où les problèmes conjugaux et familiaux étaient de loin les plus récurrents. Dans la médiation entre Thomson, Suzane et Gladys, Mercy et Miss Chatambala jouèrent un rôle central non seulement dans la réprobation des actions de Gladys, mais aussi dans la leçon donnée au mari infidèle. Mercy prit la responsabilité de lui apprendre à se comporter comme un « bon mari », à planifier son budget, fournir de la nourriture et des ressources économiques à sa femme et ses enfants. Elle l'accusa de gaspiller son argent pour la femme d'un autre au lieu de se concentrer sur sa propre famille. Elle se rangea donc du côté de la femme trompée d'une manière bien plus franche que je n'ai pu l'observer dans les médiations conduites au poste de police. Les espaces de délibération que constituent les *milandu* agissent donc ici comme des vecteurs de politisation pour ces femmes. Elles y gagnent en « compétence oratoire¹⁹⁴ », mais aussi une certaine expertise sur les souffrances que subissent les femmes. Mercy m'expliquait en effet avoir pris de plus en plus la parole lors des *milandu* après avoir passé de longs mois à simplement écouter le *chairman* parler. Désormais, elle se permettait même de le couper ou de le corriger lorsqu'elle estimait que son jugement n'était pas juste. Dans le cas étudié ici, elle le reprit en incitant Thompson à ne pas se contenter d'acheter des vêtements à Suzane, mais à lui donner directement de l'argent pour qu'elle s'en achète elle-même. L'acquiescement du *chairman*, qui ne se montra pas offensé par son intervention intempestive, témoigne de la reconnaissance de sa compétence sur le sujet au sein

¹⁹³ Entretien cité, Mercy Kapoloka, 14 octobre 2019.

¹⁹⁴ Sur la question de la « compétence » oratoire, voir : F. Brisset-Foucault, « “Polis Academy”. Talk-shows radiophoniques, pluralisme et citoyenneté en Ouganda », *Politique africaine*, n° 113, 2009, p. 167–186.

du comité. L'extrait suivant révèle par ailleurs l'importance des mécanismes d'identification aux souffrances des femmes trompées ou victimes de violence dans la prise de position de ces femmes intervenant lors des *milandu* :

Je suis moi aussi mariée et lorsque j'entends certaines histoires sur mon mari, je souffre énormément. Votre comportement m'est insupportable, car il fait ressurgir de mauvais souvenirs. Alors peu importe ce qu'il se passera ici, moi demain j'irai voir le mari de votre maîtresse et je lui dirai tout. Ces deux femmes pourraient être blessées par votre faute. Vous auriez leur sang sur vos mains. Je vous le demande donc maintenant, qu'est-ce que vous comptez faire avec cette femme ?

La séquence souligne l'influence des histoires d'adultère et de violences domestiques qu'elle contribue à médier quasi quotidiennement, et de leur résonance avec sa propre vie privée, sur sa perception de la situation des femmes mariées de son quartier et sur son engagement auprès d'elles.

Deuxièmement, les deux pratiques sont marquées par un rapport similaire à la police et à la justice de l'État. Le sentiment de combler un vide policier semble avoir été tout aussi déterminant dans ce type d'engagement qu'il le fut dans la mobilisation pour la lutte contre les « délinquants » dans le quartier. Elle présenta comme l'une des causes de son action le traitement jugé « insatisfaisant » des conflits conjugaux par la police et la justice, et notamment la culpabilisation des femmes violentées au poste de police. L'exemple éclaire de manière saisissante, la centralité des questions morales dans les rapports populaires à l'action policière et judiciaire de l'État. En effet, lorsqu'elles sanctionnent elles-mêmes des maris infidèles, Mercy et ses comparses ne viennent pas suppléer la défaillance des policier·es à lutter contre des pratiques illégales. Elles agissent *au-delà* de la loi pour pallier l'incapacité de l'appareil judiciaire et policier à défendre un ordre moral et à garantir leur respectabilité de femme mariée. En outre, Mercy formula sa condamnation de l'action policière en termes de distinction de classe plutôt que de solidarité de genre. Selon elle, le mépris des policières à l'égard des « villageoises qui ne comprenaient rien » les rendait aussi peu sensibles à leur problème que leurs collègues masculins. Aussi, bien que bénéficiant d'un meilleur accès aux policières du fait de son action dans les structures locales du PC, elle estimait qu'elle ne pouvait pas soulever la question auprès d'elles.

Troisièmement, la rencontre avec Miss Chatambala au sein de la watch, une femme plus âgée qu'elle, dont elle admirait la « force » et la « détermination » et qui devint vite une amie proche, fut également déterminante. C'est ensemble qu'elles décidèrent, à partir de leur expérience dans la patrouille de se rendre auprès des femmes pour recueillir leurs problèmes. Enfin, la continuité entre l'action policière et celle auprès des maris violents s'observe dans les pratiques punitives employées ; le mode opératoire décrit correspondant à celui présenté par Joyce Zalewa lorsqu'elle me relata la punition infligée à un jeune garçon ivre par la patrouille de son voisinage (voir *supra*).

Ce type de pratique nécessiterait une étude plus approfondie que le terrain réalisé, qui n'a permis que de l'effleurer. Je ne découvris cette modalité spécifique de l'engagement de Mercy qu'à la fin de mon dernier terrain et n'eut, par conséquent, pas l'occasion d'observer ces interventions musclées auprès des maris accusés de violences. Les parallèles évidents, qui transparaissent dans ses propos, entre l'action dans les structures du CP et cette forme de vigilantisme féminin, plus autonome et illégal, permettent toutefois de suggérer qu'une mobilisation conservatrice et réactionnaire de défense d'un ordre social centré autour de valeurs patriarcales – celui au sein de la NW – peut s'accompagner de certaines formes d'émancipation et de pratiques d'autodéfense féminine. Analysant les pratiques de sections locales féminines du Shiv Sena, mouvement d'extrême droite nationaliste indoue à Bombay, Atreyee Sen arrive à des conclusions similaires. Elle décrit ainsi des pratiques vigilantes destinées à « servir et protéger les intérêts des femmes qu'elles avaient contribué à développer sur le temps long » et à satisfaire certaines « demandes pour la justice de genre¹⁹⁵ ». Faute de solutions institutionnelles et légales ou, à l'inverse des femmes du Shiv Senna, d'un mouvement politique d'ampleur dans lequel s'insérer, les solutions trouvées pour obtenir justice et contester la domination masculine restaient néanmoins précaires et fortement localisées. Soulignons par ailleurs que ces formes de solidarité féminine qui se développent à travers l'engagement de ces femmes dans les structures locales du *community policing* à Ndirande restent restreintes aux seules mères et femmes mariées. Ce point les distingue également des femmes Sena de Bombay qui recrutent majoritairement parmi des femmes « partiellement émancipées de la tutelle des hommes [...] et souvent, les mères célibataires¹⁹⁶ », et dont les critères de sélection sont moins liés à des considérations sur le statut matrimonial qu'à des principes de divisions ethnonationalistes. Si, comme on l'a vu dans les cas de Joyce et de Miss Chatambla, l'émancipation de la tutelle d'un mari et des contraintes de la maternité joue un rôle décisif dans leur mise en disponibilité pour l'action bénévole au sein des patrouilles de quartier, la femme célibataire et généralement jeune, est une figure repoussoir pour ces mères de famille mariées ou veuves. Perçue comme étant perpétuellement en quête d'un mari qui apportera sa contribution financière au foyer, ou comme une « prostituée » gagnant sa vie grâce à ses relations sexuelles tarifées avec des hommes souvent mariés, elle constitue une menace permanente pour l'équilibre de leurs propres familles. C'est ce qui explique en partie l'empressement de Mercy à retrouver la mère des cinq orphelins et à la conduire au poste de police¹⁹⁷. C'est aussi ce qui permet de comprendre l'énergie qu'elle et Miss Chatambala employaient pour sermonner Gladys, accusée de gagner sa vie en entretenant des rapports sexuels et amoureux avec des hommes mariés, allant jusqu'à la menacer de la traquer et de la fouetter si elles l'attrapaient à nouveau (Encadré VII-3).

¹⁹⁵ A. Sen, "Everyday and Extraordinary Violence", art. cit., p. 75. Notons toutefois que la mobilisation des femmes Sena dont il est question dans le travail de Sen relève davantage d'un projet politique conservateur et réactionnaire d'ampleur nationale que d'une mobilisation locale comme dans notre cas.

¹⁹⁶ Ibid. p. 72.

¹⁹⁷ Encadré VII-11, p. 617.

*

* *

Les exemples de Mercy, Joyce et Miss Chatambala rappellent que des groupes sociaux hétérogènes revendiquent à tour de rôle le droit de défendre la « communauté », d'en définir et d'en contrôler les frontières morales. Ces frontières et les critères d'appartenance à la communauté morale sont donc perpétuellement contestés, au sein même des structures locales du CP. Ces femmes incarnent une « communauté de mères » et d'épouses « respectables » dont l'engagement sur le temps long dans ces structures contribue à la promotion d'un modèle moral de féminité proche de celui mis en avant par les policières. À l'instar des *moeders* du township de Manenberg au Cap qu'a suivi l'anthropologue Elaine Salo, ces femmes « assurent une vigilance permanente sur leurs comportements et sur ceux des autres femmes de leur communauté de manière à empêcher que le chaos social, sexuel et économique ne vienne en menacer l'ordre¹⁹⁸ ». Cela se fait au détriment des jeunes femmes célibataires qui voient leurs pratiques sexuelles d'autant plus contrôlées et qui se retrouvent exclues des modes de solidarité féminine que les femmes des comités de quartier développent par ailleurs. Mais en ciblant plus spécifiquement les maris violents et adultères, leur action participe également à la désignation et à la sanction de « nouveaux ennemis » intérieurs à la communauté.

Conclusion du chapitre

La préoccupation croissante de l'institution policière pour la « gender-based violence », ainsi que sa manifestation concrète avec la création des *victim support unit*, ont fait du poste de police l'un des principaux forums où sont débattus et jugés les conflits conjugaux et familiaux. Régulés par les « cours traditionnelles » depuis le début du XXe siècle, ces conflits trouvent aujourd'hui également à s'exprimer dans les *milandu* organisés par les comités de *community policing* qui tirent une part importante de leur légitimité en les prenant en charge.

L'analyse révèle alors toute l'ambiguïté de ces espaces de résolution des conflits qui émergent dans le cadre de la réforme du CP. D'une part, la question des violences domestiques y semble davantage prise au sérieux qu'ailleurs. Les femmes battues, trompées et délaissées par leurs maris viennent y négocier leur respectabilité de mère et d'épouse. Mais les pratiques sociales et sexuelles féminines et juvéniles y font l'objet d'une stigmatisation et d'un contrôle resserré. La domination historique d'une petite classe moyenne masculine, dont policiers et *CP chairmen* s'imposent comme les représentants contemporains, y est réaffirmée. Ces espaces participent à ce titre à la reproduction d'un ordre patriarcal en grande partie hérité de la colonisation. Comme le constatait Charlotte Cross dans le cas des *sungusungu* en Tanzanie, il ressort clairement de cela que policier-es et participant-es au *community policing* n'agissent

¹⁹⁸ E. Salo, *Respectable Mothers, Tough Men and Good Daughters*, op. cit., p. 139

pas au nom de la communauté dans son ensemble, « mais sanctionnent les ‘crimes’ en accord avec les principes moraux de ses membres dominants, à savoir une classe d’hommes, maris et pères de famille socialement établis¹⁹⁹ ». D’une certaine manière, la lecture du « genre » et de l’âge centrée sur la désignation des « femmes » et des « jeunes » comme « populations vulnérables », qui s’est imposé au cœur de l’agenda politique et de l’action policière comme un moyen d’agir au nom de ces populations, s’est donc traduite en pratique par un contrôle et une criminalisation renforcée de certains comportements associés à des féminités et des masculinités déviantes.

Les effets très limités de la féminisation du travail de police, encore relative en ce qui concerne la participation citoyenne au maintien de l’ordre, soulignent quant à eux la permanence de cet ordre social. Les femmes policières et celles qui s’investissent au quotidien dans l’activité des comités de quartier s’approprient de manière ambivalente les discours sur le « genre ». Cette appropriation sert notamment d’appui pour le développement d’un « vigilantisme féminin » à la fois émancipateur pour une catégorie de femmes correspondant au modèle féminin qu’elles incarnent et valorisent, et conservateur dans la mesure où il promeut un contrôle plus étroit des femmes érigées en contre modèles.

Ce qui ressort en somme, c’est la complexe articulation entre le genre, l’âge et le statut social dans le travail quotidien des acteurs de l’arène policière. La formation des catégories de « jeunes » et de « femmes » et leur désignation comme « clientèle policière » peut être à géométrie variable en fonction des personnes qui s’en saisissent et des publics qu’elles ciblent. Reste désormais à voir ce que font ces populations désignées comme « déviantes » et comme « indésirables » des dispositifs déployés pour les encadrer et les sanctionner. L’analyse a montré jusque-là que l’investissement inégal des femmes dans les dispositifs du CP contribuait à brouiller les frontières entre le policier et le policé. Les jeunes *ganuys* et *call-boy* sont quant à eux marqués par une éviction plus systématique de l’arène policière. Ils font alors l’objet d’une stigmatisation et d’une répression quotidienne plus marquées. Le prochain chapitre revient sur leur rôle dans les mobilisations protestataires dans le quartier et sur les techniques qu’ils déploient pour réclamer ou (re)conquérir leur place dans l’arène policière et dans le champ politique en général.

¹⁹⁹ C. Cross, *Community policing through Local Collective Action in Tanzania...*, *op. cit.*, p. 51.

Chapitre VIII.

Jeunesses « émeutières », policier·es et partisan·es Dynamiques de la violence politique

Le 20 juillet 2011, plusieurs milliers de personnes, en grande majorité des habitant·es des quartiers populaires des grandes villes, prenaient la rue, répondant à l'appel d'un regroupement d'organisations dites de la « société civile » (CSOs). Elles manifestaient leurs colères contre le président Bingu Wa Mutharika et sa gestion d'une grave crise économique qui avait vu le prix des biens de première nécessité s'envoler. Les « marches pacifiques » appelées par les CSOs dans les centres-villes se transformèrent vite en de violents affrontements avec les forces de l'ordre. L'épicentre de la protestation se déplaça rapidement des centres-villes, où se déroule habituellement ce type de marches, vers les quartiers populaires. De nombreux bâtiments furent pillés et détruits, notamment dans les quartiers. Si la protestation fut d'une ampleur sans précédent dans la courte histoire de la démocratie malawite du point de vue du nombre de manifestants, ce fut également le cas de la répression policière. Celle-ci devint rapidement indiscriminée, prenant pour cible toute personne se trouvant dans l'espace public et suspectée d'être protestataire. Elle fut également particulièrement sanglante alors que plusieurs dizaines de personnes furent blessées et que 20 dans tout le pays furent tuées par des tirs policiers. À Ndirande, où les affrontements furent particulièrement intenses, deux jeunes hommes furent abattus à proximité du marché et de la gare routière. Exceptionnels par leur ampleur, ces heurts s'inscrivaient néanmoins dans un ensemble d'événements où les formes prises par la protestation et par la répression policière avaient été similaires. D'abord, ils n'étaient pas sans rappeler les émeutes de mai 1992 qui avaient accompagné la chute du régime de Banda. Celles-ci étaient parties du quartier avant de s'étendre à l'espace urbain puis d'autres villes du pays. Les affrontements avec les forces de l'ordre s'étaient cristallisés autour des mêmes lieux, les protestataires avaient pillé les mêmes bâtiments symbolisant le pouvoir étatique. Les habitant·es du quartier et les policier·es interrogés les comparaient également aux émeutes qui avaient éclaté à la suite de l'annonce des résultats de l'élection présidentielle de 2004. Des centaines de personnes avaient alors pris d'assaut et réduit en cendres le siège du United Democratic Front au pouvoir. Ils protestaient contre l'élection de Bingu Wa Mutharika, considéré comme un outsider du parti et un pantin de l'ancien président, Bakili Muluzi. Lorsque

nous revenions sur les violences de 2011, mes interlocuteurs évoquaient également les élections de 2014 qui s'étaient tenues dans un climat particulièrement tendu alors que des rumeurs à propos de fraudes par le parti au pouvoir circulaient. À Ndirande, une école hébergeant un centre électoral avait été prise d'assaut, du matériel électoral soupçonné d'être frauduleux brûlé et des affrontements avec la police avaient éclaté autour de la gare routière et en plusieurs endroits du quartier. En juin 2017 enfin, une manifestation de chauffeurs de minibus et de call-boys protestant contre une loi réduisant leurs quotas de passagers et de marchandises avait débouché sur de violents affrontements de plusieurs heures entre protestataires et forces de l'ordre. Dans les entretiens, mes interlocuteur·es les rattachaient également aux épisodes précédemment décrits, les récits qu'ils faisaient des uns et des autres se mélangeant bien souvent.

Chacun de ces événements répond à des logiques propres. À bien des égards, les violentes protestations d'électeurs de 2004 et 2014 n'ont que peu à voir avec celles des opérateurs de minibus de 2017. Ensemble, ils dessinent toutefois une histoire commune des mobilisations protestataires dans les quartiers populaires depuis la fin de la dictature au milieu des années 1990. Cette histoire est en grande partie celle de la violence : celle des jeunesses partisans, celle des protestataires contre les symboles de ce contre quoi ils protestent, celle de la répression policière et enfin celle des affrontements qui opposent systématiquement policier·es et protestataires. À ce titre, comme l'a également souligné Fabien Jobard dans le cas français, on observe une certaine routinisation de la forme protestataire émeutière dans ces territoires, qui devient partie intégrante de la « normalité des quartiers défavorisés¹ ». Si les groupes protestataires sont marqués par leur grande hétérogénéité sociale, les jeunes hommes marginalisés qui vivent quotidiennement des petites opportunités offertes par l'économie informelle de la rue y jouent toujours un rôle central, notamment dans la mise en œuvre des actions violentes et dans les affrontements avec les forces de l'ordre. Ce sont ces deux dimensions des dynamiques protestataires dans le quartier – routinisation de la violence et rôle joué par les jeunes hommes marginalisés – que ce chapitre cherche à explorer. Pour cela, il revient notamment sur le déroulement détaillé de deux événements précis. D'une part, la crise politique de 2011 et les manifestations du 20 juillet sont étudiées à partir du point de vue des habitant·es et des policier·es de Ndirande et de Zingwangwa, un autre quartier populaire de la ville où les affrontements furent également intenses. D'autre part, nous nous intéressons à la protestation des opérateurs de minibus du 22 juin 2017, événement survenu pendant mes années de terrain, pour lequel la mémoire de mes enquêté·es était la plus fraîche. L'enjeu n'est toutefois pas de chercher à expliquer les comportements des protestataires ni d'épuiser les raisons de leur mobilisation. Il s'agit au contraire d'analyser ce qui s'est joué dans ces moments de crise et d'explorer les multiples sens que les protagonistes – protestataires et policier·es – leur donnaient.

¹ F. Jobard, "Riots in France.: Political, proto-political, or anti-political Turmoils?" in D. Pritchard and F. Pakes (eds.) *Riots in France.*, Palgrave MacMillan, 2014, p. 132–150.

Comme le rappelle la vaste littérature existante sur les événements protestataires, s'intéresser à ce qui se joue dans le temps court de la crise suppose de réinsérer les événements dans leur contexte historique social et politique et de les penser au regard des rapports politiques routiniers². Cela permet notamment d'éviter un premier écueil consistant à surinterpréter la spontanéité de protestations aussi ponctuelles que violentes sans les reconnecter à toutes les formes d'expression quotidiennes et plus silencieuses de la contestation, des « colères ordinaires³ » ou du « non consentement⁴ ». Deux pistes de recherche récemment explorées dans plusieurs contextes apparaissent alors particulièrement fécondes pour interpréter ces événements dans le cas malawite : la première explore la relation étroite entre réseaux de patronage et activité protestataire, et la seconde s'intéresse plus précisément aux rapports entre protestataires et forces de l'ordre.

Depuis la formation du *Nyasaland African Congress*, ancêtre du *Malawi Congress Party* (MCP) ayant mené la lutte pour l'indépendance, des liens politiques clientélares fortement personnalisés structurent verticalement les organisations partisans et, plus largement, les rapports entre leaders politiques et gouverné·es au Malawi⁵. Cette organisation politique, poussée à son paroxysme au cours de la dictature hypercentralisée de Banda, a perduré malgré les changements de régime⁶. Les organisations partisans nées de la libéralisation politique consécutive à la chute du régime de Banda ont été calquées sur le modèle pyramidal du MCP. Moins centralisées que le MCP sous Banda, celles-ci se sont structurées autour de réseaux de « big men » (« *bwana wa chipani* ») – et de manière croissante de femmes, désignées par leurs dépendants par le terme de « *mama* » – à la tête de mini-empires clientélistes partiellement autonomes⁷. De fait, les allégeances politiques sont désormais davantage fondées sur l'entretien de rapports personnalisés avec un ou une patron·e politique que sur l'allégeance au parti. Ces

² Voir par exemple : M. Diani and D. McAdam (eds.), *Social movements and networks : Relational approaches to collective Action*, Oxford : Oxford University Press, 2003 ; P. Bourgois and N. Scheper-Hugues, "Introduction: Making sense of Violence" in P. Bourgois and N. Scheper-Hugues (eds.) *Violence in War and Peace: an anthology*, Malden MA : Blackwell, 2004 ; F. Rueedi, "'Siyayinyova!': Patterns of violence in the African townships of the Vaal Triangle, South Africa, 1980–86", *Africa: The Journal of the International African Institute*, vol. 85, n° 3, 2015, p. 395–416 ; M. Keith, *Race, riots and Policing*, op. cit. ; J. Auyero, *Routine Politics and Violence in Argentina...*, op. cit. ; A. Motta, *J-1*, op. cit..

³ V. Bonnacase, « Sur la chute de Blaise Compaoré. Autorité et colère dans les derniers jours d'un régime », *Politique africaine*, n° 137, 2015, p. 151–168.

⁴ J. Siméant, « Protester/mobiliser/ne pas consentir. Sur quelques avatars de la sociologie des mobilisations appliquée au continent africain », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 20, n° 2, 2013, p. 125–143 ; J.C. Scott, *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, Londres : Yale University Press, 1985.

⁵ Voir aussi : H. Englund, "Winning Elections, Losing Legitimacy...", art. cit. ; "Introduction...", art. cit. ; D. Cammack, "The politics of chameleons revisited: The burden of Malawi's political Culture", art. cit..

⁶ Le cas du Malawi confirme donc un fait désormais largement établi mais qu'il n'est jamais superflu de rappeler, selon lequel les processus de démocratisation et de « modernisation » politique n'ont pas fait disparaître les modes de structuration clientélaire du politique, mais dans bien des cas, contribuent même à leur renforcement. Voir : J.-L. Briquet, « La Politique clientélaire. Clientélisme et processus politiques » dans J.-L. Briquet et F. Sawicki (dir.) *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris : Presses universitaires de France, 1998, p. 7–37.

⁷ D. Cammack, "The politics of chameleons revisited: The burden of Malawi's political Culture", art. cit.

réseaux s'articulent largement autour du genre, de l'âge et de la classe. Les femmes et les jeunes, notamment issues des classes populaires, occupent une position subordonnée par rapport aux leaders, notamment masculins. Loin de se limiter à de simples relations électorales basées sur l'échange de biens contre des voix, ces réseaux fonctionnent avant tout comme des « chaînes de prestations⁸ ». L'activité des client·es s'apparente alors à un travail au service d'un patron·e en échange d'une rémunération financière, symbolique ou matérielle.

Une telle structuration de la vie politique à tous les échelons de la société invite alors à s'intéresser, en s'inspirant des remarques de Javier Auyero à partir de cas sud-américains, aux articulations entre politique clientélaire et mobilisations protestataires ou non protestataires. Auyero met notamment en lumière diverses formes de « soutien relationnel » des réseaux clientélistes à l'action collective que l'on retrouve au Malawi : le soutien officiel et public ou bien clandestin de patron·es politiques à l'action protestataire ou, à l'inverse, la potentielle « réaction à une menace » de la part de « ceux qui sont en charge de la distribution clientéliste » et « qui voient leur position de monopole menacée⁹ ». S'intéresser aux liens entre patronage et exercice de la violence politique amène par ailleurs à mesurer l'étendue de ce qu'Auyero nomme la « zone grise politique ». Il désigne par-là « la zone formée par les liens souvent invisibles tissés entre les acteurs politiques bien établis et les instigateurs de violence collective, ou d'autres formes de "sale boulot" politique, ces derniers n'occupant aucune position politique officielle¹⁰ ». On questionnera notamment les trajectoires des jeunes hommes des quartiers populaires qui s'investissent dans ces réseaux et parviennent à s'y maintenir de manière plus ou moins durable. S'intéresser aux modalités d'utilisation des jeunes populaires par les patron·es politiques dans la poursuite de leurs intérêts politiques personnels ne doit pas pour autant conduire à négliger les « partenariats moraux » sur lesquels ces échanges clientélistes sont fondés. La prise en compte de cette dimension morale des rapports politiques verticaux permet notamment d'éclairer les « formes quotidiennes de négociation des termes de l'échange [clientélaire]¹¹ ». Elle met par ailleurs en lumière d'autres types de liens entre clientélisme et mobilisation protestataire, comparables à ceux mis en valeur par Edward Palmer Thompson lorsqu'il analyse l'« économie morale de la foule » en Angleterre au XVIII^e siècle : lorsqu'une altération inattendue de « l'équilibre particulier entre l'autorité paternaliste et la foule » constitue une « cause d'action directe¹² ». De ce point de vue, le clientélisme en tant que tel n'engage pas uniquement des patron·es et des client·es unis par des relations durables et mutuellement bénéfiques, mais influence également le rapport au politique de ceux qui se trouvent à la marge. Une telle perspective invite notamment à analyser les modalités de

⁸ H. Combes et G. Vommaro, « Relations clientélistes ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques latines*, n° 69, 2012, p. 22

⁹ J. Auyero et al., « Contestation et patronage : intersections et interactions au microscope », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 17, n° 2, 2010, p. 98

¹⁰ J. Auyero et M. Mahler, « Relations occultes et fondements de la violence collective », art. cit., pp. 116–117.

¹¹ H. Combes et G. Vommaro, « Relations clientélistes ou politisation », art. cit., p. 25.

¹² E.P. Thompson, *Les usages de la coutume: traditions et résistances populaires en Angleterre, XVIIe-XIXe siècle*, Paris : EHESS Gallimard Seuil, 2015.

mobilisation de populations qui se considèrent comme les exclues ou les perdantes de l'organisation clientélaire des rapports politiques. Elle incite par ailleurs à questionner les conceptions de la justice qui transparaissent dans les pratiques protestataires populaires et à réinvestir les questionnements classiques autour de la morale du vol et de la destruction¹³.

La seconde piste de recherche consiste à analyser les événements protestataires à l'aune des rapports entre protestataires et policier·es. La plupart des travaux sur le sujet ont privilégié une approche macrosociologique, s'intéressant aux évolutions des doctrines et pratiques du maintien de l'ordre ou aux effets de la répression sur l'activité protestataire dans une société¹⁴. Plus rares sont ceux qui abordent ces dynamiques à l'échelle d'un événement, d'une ville ou d'un quartier¹⁵. Comme l'a récemment rappelé Vincent Bonnacase, une telle perspective centrée sur les pratiques et sur le déroulement des faits permet notamment de « ne pas naturaliser une « violence manifestante ». Elle invite au contraire à saisir en quoi celle-ci est en étroite interaction avec la violence elle-même hétérogène des forces de l'ordre¹⁶ ». À la suite des propositions programmatiques d'Emmanuel Blanchard et Emmanuel Droit proposant de s'intéresser « aux forces de l'ordre au cœur de l'événement » : « l'objectif est ici de porter une attention égale tant à l'événement pensé, c'est-à-dire l'événement non voulu et contre lequel on prend en amont des mesures préventives, qu'à l'événement vécu par les acteurs sociaux et qui vient perturber la routine de l'ordre social et politique¹⁷ ». S'intéresser à l'événement pensé, c'est d'abord étudier la formation d'une mémoire commune des événements protestataires dans le quartier et son influence sur les actions des protestataires et policier·es. C'est aussi le réinsérer dans un contexte politique plus large, en le confrontant notamment aux autres types d'événements protestataires qui se tiennent ailleurs dans l'espace urbain. Sur ce point, Fabien Jobard et Olivier Fillieule invitent à prendre en compte le travail de catégorisation policière des groupes et des situations protestataires. Ils soulignent son influence sur l'application différenciée de la doctrine du maintien de l'ordre en fonction des publics et des territoires¹⁸. Nous nous intéresserons notamment à la catégorisation policière des formes de la protestation dans le quartier comme des « émeutes » et des populations du quartier comme

¹³ E. Hobsbawm, *Bandits*, 1969 ; D. Crummey, "Introduction: 'The Great Beast'" in D. Crummey (ed.) *Banditry, Rebellion and Social Protest in Africa*, London : James Currey, 1986, p. 1–33. Pour une perspective similaire, voir : V. Bonnacase, « Ce que les ruines racontent d'une insurrection », art. cit..

¹⁴ Voir : O. Fillieule et D. Della Porta (dir.), *Police et manifestants*, op. cit. ; H. Combes et O. Fillieule, « De la répression... », art. cit..

¹⁵ Pour quelques exceptions notables, voir : A. Dewerpe, *Charonne, 8 février 1962: anthropologie historique d'un massacre d'État*, Paris : Gallimard, 2006 ; V. Bonnacase, « Ce que les ruines racontent d'une insurrection », art. cit. ; F. Jobard, « Le spectacle de la police des foules : les opérations policières durant la protestation contre le CPE à Paris », *European Journal of Turkish Studies. Social Sciences on Contemporary Turkey*, n° 15, 2012 ; L. Mucchielli et V. La Goaziou (dir.), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris : La Découverte, 2007.

¹⁶ V. Bonnacase, « Ce que les ruines racontent d'une insurrection », art. cit., p. 10.

¹⁷ E. Blanchard et E. Droit, « Forces de l'ordre et crises politiques au 20e siècle », art. cit., p. 10. Voir aussi l'analyse que propose Michael Keith des « émeutes » de Londres en 1981: « *Civil disorder can be seen as a two-faced phenomenon: a set of preconceptions about violent conflict co-exist alongside the empirical reality of rioting* ». *Race, riots and Policing*, op. cit., p. 4.

¹⁸ O. Fillieule et F. Jobard, *Politiques du désordre*, op. cit., pp. 48–68.

« populations émeutières ». Dans le cas du Malawi comme dans d'autres contextes dits de « transitions démocratiques », ce travail de catégorisation doit être pensé en relation avec un autre processus : l'institutionnalisation de formes démocratiques et autorisées de la protestation et leur inscription dans des territoires protestataires légitimes¹⁹. La production des « catégories de l'entendement policier²⁰ » relatives à l'activité protestataire s'inscrit donc dans un contexte politique plus large favorisant la stigmatisation des pratiques protestataires dans les quartiers populaires comme « anti-démocratiques ». Cela participe à la détermination des habitudes et routines du maintien de l'ordre²¹. Enfin, dans un contexte où les policier-es qui interviennent en premier lieu dans ces situations ne sont pas les corps spécialisés dans le maintien d'ordre public mais les policier-es du poste du quartier, ces événements doivent également être pensés en lien avec la façon dont se structurent les rapports quotidiens entre policier-es et populations mobilisées²². L'événement protestataire permet alors de prolonger l'analyse des dynamiques propres à l'arène policière menée dans cette thèse et de mesurer la « consistance des ordres sociaux²³ » locaux produits par l'institutionnalisation du *community policing* (CP). Il s'agira notamment de questionner le rôle joué par les participant-es au CP dans ces situations où les frontières entre policier-es et populations du quartier se raidissent.

Le chapitre explore ces différentes pistes d'analyse en partant de l'idée qu'elles fournissent toutes des clefs d'interprétation complémentaires d'événements traversés par des dynamiques hétérogènes et souvent contradictoires. Il revient dans un premier temps sur le rôle historique des partis et des réseaux de patronages dans l'activité protestataire et dans la direction de la violence politique avant de détailler la façon dont les partenariats moraux au cœur de ces échanges clientélares servant de levier pour l'action protestataire (I et II). La dernière sous-partie explore les dynamiques propres aux rapports entre populations des quartiers et forces de l'ordre en situation protestataire (III).

S'il aborde les événements protestataires comme une nouvelle scène d'interactions entre police et populations des quartiers populaires en cherchant à voir ce qui se joue lorsque l'arène policière entre en crise, ce chapitre fait également un pas de côté en réancrant ces dynamiques locales dans le champ politique national. Il s'appuie donc sur un ensemble de données spécifiques. C'est en grande partie ce qui explique le statut d'épilogue que nous lui avons choisi. À l'observation des interactions quotidiennes entre police et population, s'ajoute alors un travail de reconstitution des événements qui se sont déroulés en 2011 et 2017 à Ndirande et Zingwangwa, un autre quartier populaire de la ville placé sur l'autorité du poste de police de Soche. Ce travail fut essentiellement fondé sur le recueil de témoignages de participant-es – policier-es et protestataires. Un travail complémentaire d'objectivation fut par ailleurs d'autant

¹⁹ Voir aussi : J. Siméant, *Contester au Mali, op. cit.*, chap. 1 et 2.

²⁰ O. Fillieule et F. Jobard, *Politiques du désordre, op. cit.*, p. 48.

²¹ Pour une approche similaire, voir: M. Keith, *Race, riots and Policing, op. cit.*

²² Voir aussi : Ibid.

²³ J. Gavelle et al., « Le court terme de la légitimité », art. cit., p. 26.

plus nécessaire que les entretiens ont parfois été conduits plusieurs années après les faits – dans le cas des manifestations de juillet 2011 notamment. Si les sources de presse se sont avérées précieuses, le traitement médiatique de l'activité protestataire est, au Malawi comme ailleurs, extrêmement lacunaire et ne rend compte que très faiblement des mobilisations ponctuelles dans les quartiers populaires²⁴. Ces sources furent donc complétées par une collecte tous azimuts de données permettant le recoupement des informations : le suivi en direct des événements par la radio indépendante Zodiak dont j'ai pu me procurer les enregistrements, celui effectué par plusieurs témoins sur Twitter, les vidéos et photos amateurs qui circulaient encore en 2016, mais aussi les archives policières ou encore les rapports produits par la Malawi Human Rights Commission et par la commission d'enquête mandatée par le gouvernement après les événements. S'ajoutent enfin les résultats d'un terrain mené en 2015 et 2016 au sein des réseaux locaux de plusieurs partis politiques, notamment auprès de membres des sections de jeunes (« *youth wings* ») qui fonctionnent comme les principales interfaces entre monde politique et monde de la rue. Ce terrain fut complété entre 2017 et 2019 par des entretiens plus ponctuels et le suivi de campagnes politiques à Ndirande. Les enjeux méthodologiques propres à l'intégration dans les réseaux clientéaires des partis politiques sont explorés au cours de l'analyse.

I. Patronage et travail ordinaire de la violence politique

Aux côtés des organisations religieuses²⁵, les partis politiques au Malawi jouent un rôle historique central dans les processus de mobilisation, dans la mise en œuvre d'actions collectives contestataires et dans l'organisation de la violence politique. « *Political parties in Malawi play a large role in demonstrations. I would argue that they are the spearhead and vehicle. Civil Society Organisations depend on them*²⁶ », m'expliquait ainsi une activiste impliquée dans l'organisation des « manifestations pacifiques » de juillet 2011. C'est sur ce double rôle joué par les organisations partisanses et leurs leaders en tant que « vecteur » (« *vehicle* ») et « fer de lance » (« *spearhead* ») de la contestation que reviennent les paragraphes à venir. L'analyse révèle comment les réseaux clientéaires entre leaders politiques, citoyen·es et opérateurs de violence engagés dans la zone grise sont activés sur le temps court de l'événement. Les formes prises par la participation des jeunes hommes gravitant

²⁴ O. Fillieule, « On n'y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires » dans P. Favre et al. (dir.) *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris : La Découverte, 2007, p. 215–240.

²⁵ Les liens historiquement étroits entre mobilisations religieuses et mobilisations protestataires constituent un élément central de l'histoire politique du Malawi qui a encore fait l'objet de peu de travaux. Voir: M. Schoffeleers, *In Search of Truth and Justice: Confrontations Between Church and State in Malawi 1960-1994*, Blantyre, Malawi : Kachere Series, 2000 ; J. McCracken, *Politics and Christianity in Malawi, 1875-1940: The impact of the Livingstonia Mission in the Northern Province*, Blantyre, Malawi : Kachere Books, 2000 ; J. Newell, “‘A Moment of Truth’?”, art. cit..

²⁶ Entretien avec Jesse Kabwila, Parlement du Malawi, Lilongwe, 23 août 2016.

autour des partis politiques à ces événements dépendent alors en grande partie de leur niveau d'inclusion dans les réseaux de redistribution clientélaire partisans.

1. Le rôle des partis et des « big men » dans la mobilisation protestataire

Mobilisations protestataires et formation des grands partis historiques

L'histoire des deux partis politiques historiques du Malawi – le Malawi Congress Party (MCP) et l'United Democratic Front (UDF) duquel sont issus le Democratic Progressive Party (DPP), le People's Party (PP) puis plus récemment l'United Transformation Movement, pour ne citer que les principaux – est indissociable de celle des grands mouvements sociaux qui y rythmé l'histoire du pays. Au risque de donner artificiellement un biais urbain à l'histoire d'un pays très majoritairement rural, le rapide compte rendu qui en est fait ici se focalise exclusivement sur le versant urbain de ces mouvements²⁷.

Joey Power a souligné le rôle clé des réseaux clientélares établis au sein des classes populaires urbaines puis rurales par les petites élites capitalistes colonisées installées dans les villages périurbains, dans l'enracinement et dans le financement du mouvement indépendantiste des années 1950²⁸. C'est à Blantyre que les premiers liens entre les élites du *Nyasaland African Congress* et les classes populaires s'établirent : d'abord à travers leur investissement dans les luttes locales et territoriales – notamment contre la planification urbaine de 1948, les déguerpissements et les spoliations de terres « traditionnelles » par la commune qu'elle occasionna – puis de manière plus ambiguë, dans l'organisation du mouvement ouvrier²⁹. Plusieurs personnalités centrales du Congrès à Blantyre comme Lawrence Makata et Lali Lubani portaient à la fois les casquettes de leaders des principaux syndicats de travailleurs et de principaux entrepreneurs et employeurs africains du protectorat. S'ils furent largement écartés au moment de la conquête du pouvoir par Banda et leur rôle effacé de la mémoire officielle, ils comptèrent parmi les principaux financeurs du mouvement nationaliste et participèrent activement à mobiliser leurs dépendant-es dans les villages périurbains, organisant des meetings et offrant voitures et camions pour y transporter les habitant-es³⁰. La formation de l'UDF qui accompagna la chute du régime de Banda suivit un processus similaire³¹. Comme quarante ans auparavant sous la domination coloniale, ce fut dans les quartiers populaires et notamment à Ndirande que se structurèrent les réseaux clandestins de

²⁷ Rappelons toutefois, comme le révèlent les travaux de Joey Power que des dynamiques comparables ont joué dans la mobilisation des campagnes, bien plus peuplées, qui fut décisive dans leur succès. Voir : *Political Culture and Nationalism in Malawi, op. cit.*

²⁸ Ibid.

²⁹ Voir aussi : J. McCracken, "Blantyre Transformed", art. cit.

³⁰ Ibid. p. 264

³¹ Au Nord, l'Alliance For Democracy (AFORD) se structura de manière différente autour de personnalités aux forts capitaux scolaires et tournés vers l'international, et peina à gagner un ancrage populaire. J. Lwanda, "Kwacha", art. cit..

l'opposition³². Ils unissaient de riches entrepreneurs exclus des réseaux de patronage du MCP – de nombreux étant tombés en disgrâce après avoir longtemps constitué des cadres du régime – et les populations urbaines les plus marginalisées que la crise économique des années 1980 et les plans d'ajustement structurel successifs avaient plongées dans une extrême pauvreté³³. Les liens de patronage entre ces deux populations, établis à travers leur participation conjointe à une économie informelle en plein essor depuis le milieu des années 1970, jouèrent une fois encore un rôle décisif dans l'enracinement du mouvement. Les leaders agissaient principalement en secret tandis que leurs dépendant·es s'occupaient du travail de mobilisation et furent au-devant des principales manifestations et actions collectives contre le régime et ses représentant·es. John Lwanda a notamment souligné le rôle central de l'argent dans la massification d'un mouvement qui prit rapidement la forme d'un ensemble de réseaux clientélares concurrents³⁴. Il révèle notamment comment la vieille garde écartée des cercles du régime et convertie aux idéaux démocratiques pour retrouver le pouvoir, bien plus riche et disposant de plus vastes réseaux de patronage que les nouveaux entrants en politique, est parvenue à prendre la tête du mouvement puis du pays après la chute de Banda³⁵.

Patronage et mobilisation des ressources protestataires en démocratie

Avec l'instauration du multipartisme, la capacité à « avoir des gens » et pouvoir les mobiliser s'est imposée comme un critère central de crédibilité politique pour les partis et les leaders politiques. Elle devint une condition pour l'accès aux positions de pouvoir. Certains « big men » parviennent alors à établir des réseaux clientélares à travers le patronage de mobilisations protestataires dans leurs localités. C'était le cas de Songwe Kabaghe, candidat sans étiquette élu en 2014 au poste de conseiller municipal dans le canton populaire de Mapanga en périphérie de Blantyre. Sa carrière politique débuta lors d'une mobilisation contre un projet de lotissement dans son village.

Encadré VIII-1 : D'une lutte pour la terre au conseil municipal – trajectoire politique d'un « big man » local

Songwe incarnait parfaitement la figure du « *big man* » local. Titulaire d'un *bachelor* en gestion des entreprises de l'université polytechnique, il fit carrière dans la publicité, fonda sa propre agence et développa de nombreux contacts parmi d'importantes entreprises nationales et internationales. Il s'impliqua très tôt dans la vie économique et associative locale, en ouvrant une école privée où il scolarisait un grand nombre d'orphelin·es et d'enfants de familles pauvres à côté des élèves plus riches. Propriétaire d'un club de football local, il possédait par ailleurs plusieurs minibus connectant le quartier au centre Blantyre, dont un avec lequel il assurait le ramassage scolaire dans le canton, un camion qui commerçait avec la Tanzanie et une vaste maison au cœur du canton. Il réinvestit ensuite ses profits dans diverses associations, profitant de ses réseaux dans de grandes entreprises et de ses compétences en montage de projets pour les financer. Il avait ainsi contribué à la création

³² Ibid. ; G. Mhone, "The Political Economy of Malawi - An Overview" in M. Guy (ed.) *Malawi At The Crossroads. The Post-Colonial Political Economy*, Harare : SAPES Books, 1992, p. 1–34. Entretien Peter Chupa, chez lui à Blantyre Sunny Side, 12 juillet 2017.

³³ W. Chilowa, *Food Insecurity...*, op. cit..

³⁴ J.L. Lwanda, *Promises, power politics and Poverty*, op. cit..

³⁵ J. Lwanda, "Kwacha", art. cit.

d'un orphelinat, avait monté une association d'insertion des jeunes déscolarisés de son canton sur le marché de l'emploi et une autre d'aide médicale aux personnes atteintes du VIH. Il se déplaçait toujours entouré d'un groupe de jeunes hommes qu'il employait comme chauffeurs de minibus, gardes dans son école, secrétaires et « aides de camp ».

Son entrée en politique peut être située au début de l'année 2012 lorsque la commune de Blantyre céda une vaste terre de son village à une ONG, le Center for Community Development (Ccode), pour la construction de logements sociaux. Selon les témoignages recueillis sur place auprès des habitant·es, le terrain en question était une ancienne plantation coloniale employant des métayers. À l'indépendance du pays, le système de métayage fut aboli, et la parcelle aurait été informellement cédée aux métayers que leurs descendants, une centaine de personnes, continuaient à cultiver et à en revendiquer la propriété en 2012. La version défendue par la commune différait sensiblement. S'appuyant sur des actes et des titres de propriété officiels, elle affirmait que la terre avait été récupérée par l'État au départ des planteurs puis inscrite au territoire de la commune en 1971, placée sous l'administration de la *Malawi Housing Corporation*, institution publique de gestion des terres publiques. Ne reconnaissant pas la légitimité des revendications de propriété des descendants des métayers, l'ONG et la mairie acceptèrent de les dédommager pour les récoltes détruites par les travaux mais pas pour la terre³⁶. Enfin, un dernier groupe auquel appartenait Songwe avait plus récemment racheté certains lots à des descendants de métayer et possédait des documents attestant de la transaction³⁷. Ils obtinrent donc un dédommagement pour leur parcelle.

Indirectement concerné, Songwe joua pourtant un rôle central dans l'organisation de la résistance opposée par les usager·es du lieu au projet, mettant ses capitaux sociaux, ses compétences techniques et ses ressources économiques à son service. Dès le lendemain de la réunion publique organisée par les services de la mairie pour les informer du projet, c'est lui qui les invita à se réunir dans son école et à élire un comité de direction qu'il intégra en qualité de « consultant ». D'après les témoignages d'habitant·es, c'est par son action que ceux-ci "ont été mobilisés" et sont parvenus à s'organiser. C'est également sur ses conseils et grâce à ses réseaux qu'ils recrutèrent un avocat et portèrent l'affaire en justice, après avoir tenté de bloquer la construction et s'être fait une première fois déloger par la police appelée par l'ONG. En dehors du soutien extérieur apporté par quelques figures de l'opposition au gouvernement, il fut également l'un des principaux contributeurs matériels et financiers de la mobilisation. Il paya une grande partie des frais d'avocat, de transport et de restauration pour les membres du comité et hébergea l'ensemble des réunions dans les locaux de son école. Après l'obtention d'un arrêté de la High Court en mai 2012 suspendant les travaux, ils perdirent finalement leur jugement en mai 2013, faute de documents permettant d'attester leur propriété de la terre. Le jour même, alors qu'en apprenant la nouvelle les usager·es se rendirent sur place pour détruire les bâtiments en cours de construction, Songwe compta parmi la poignée de personnes qui se déclarèrent « responsables » et furent arrêtées par la police. La mobilisation ne faiblissant pas, il fut finalement libéré. Sa décision de candidater aux élections de 2014 pour le poste de représentant du canton au conseil municipal s'inscrivit alors dans la continuité de cette lutte et de ces premiers échecs : « *I really wanted to know how the city council came up with the idea... to bring up this NGO to that land without implicating the people. And I wanted to see if I could help from the inside. That's what made me to do this*³⁸ », m'expliquait-il en entretien. Son implication dans le combat des usager·es au point de se faire arrêter par la police avait considérablement renforcé sa popularité locale déjà bien établie. Il disposait par ailleurs d'un comité qui lui était fidèle et qui soutenait sa

³⁶ High Court of Malawi, 'Land Case N°3 of 2012: Edward Mdeza & 120 Others v Blantyre City Assembly', Court Ruling, p. 3. Entretien avec un employé du Blantyre City Council, Limbe, 25 juin 2016 ; entretien avec M'bwana Nkhata, Ccode Blantyre Projects Officer, au téléphone, 15 mars 2022.

³⁷ C. Boone, *Property and Political Order in Africa: Land Rights and the Structure of Politics*, Cambridge University Press, 2014.

³⁸ Entretien cité, M'bwana Nkhata, 15 mars 2022.

démarche. Certains de ses membres jouèrent un rôle clé dans l'organisation de sa campagne victorieuse³⁹.

Profitant de sa position officielle de conseiller municipal, il parvint à rétablir les négociations entre les habitant·es et les représentants de l'ONG, qui avait suspendu les travaux depuis les violences de mai 2013. Selon le responsable de Ccode à l'époque : « *Mr Kabaghe played a key role in the whole process. The situation had been stuck for quite some time, but because of him, it was now getting settled in a peaceful way. He is the one who convinced the city officials to let these have some land*⁴⁰ ». Lors d'ateliers coordonnés par les employés de l'ONG, le comité fut directement impliqué dans la formulation et cartographie du projet. Ils demandèrent à conserver les terres le long de la rivière pour la culture et que chacun des 120 usager·es puisse bénéficier d'un lot parmi les 500 délimités dans le projet initial. Ils proposèrent par ailleurs qu'une partie de la terre soit allouée à la construction d'infrastructures à l'intention des habitant·es : un marché, un terrain de sport, un cimetière et un centre de santé. Sous ses conditions acceptées par l'ONG, ils cessèrent leur occupation de la terre et la perturbation des travaux. Mais compte tenu des délais, les fonds avaient été réalloués sur d'autres projets en cours si bien que les aides à la construction de logements pour les plus pauvres ne furent pas versées⁴¹. Nombre des bénéficiaires qui obtinrent leur titre de propriété en 2017 décidèrent donc de revendre leur lot à des particuliers bien plus aisés qui y firent construire des maisons d'un tout autre standing.

Les relations initiales entre Songwe et les usager·es des parcelles n'étaient pas à proprement parler clientélares. S'il comptait parmi les principaux « *big men* » de son village, les usager·es de la terre n'appartenaient pas à ses dépendant·es mais des liens plus horizontaux les unissaient. L'affaire et son déroulement révèlent néanmoins comment carrière politique personnelle, mobilisation protestataire et réseaux clientélares peuvent se renforcer mutuellement. Songwe patronna en effet largement la mobilisation à travers des financements, de l'aide matérielle et une implication directe dans sa structuration. À travers cet investissement, il commença à développer des rapports de patronage plus verticaux avec les membres du comité dont certains rejoignirent son équipe de campagne et contribuèrent directement à son élection au siège de conseiller municipal ; élection qui garantissait que leurs revendications continueraient d'être portées au sein du conseil municipal et qui, *in fine*, leur permit d'obtenir un titre de propriété sur la terre qu'ils cultivaient jusqu'alors sans véritable reconnaissance légale. S'il s'inscrivait dans la continuité de la mobilisation pour la terre, Songwe voyait également dans son accès au poste de conseiller municipal une première étape avant de briguer un mandat de député, idée qu'il abandonna finalement et se focalisa sur un nouveau mandat de conseiller pour lequel il ne fut toutefois pas réélu en 2019. Sous son mandat, les membres de son comité conservèrent et gagnèrent une position centrale dans la vie politique locale. Le comité s'imposa notamment comme principal négociateur dans la conduite du projet et comme instance d'allocation des parcelles et de régulation des conflits entre les habitant·es devenus officiellement propriétaires de leur lot.

³⁹ Entretien, Edward Mdeza, *chairman* du comité de défense de la parcelle de Machinjiri, 11 décembre 2016.

⁴⁰ Entretien cité, M'bwana Nkhata, 15 mars 2022.

⁴¹ *Idem*.

Partis politiques et organisations de « société civile »

La centralité des réseaux clientélares dans la mobilisation protestataire et dans la mobilisation des ressources nécessaires à sa réalisation s'est donc maintenue après la libération politique des années 1990, malgré l'émergence de nouvelles organisations labellisées de la « société civile » (« *Civil Society Organisations* », CSOs), fortement internationalisées. Capables de capter certaines ressources de l'international auxquelles les partis politiques n'ont pas toujours accès, ces organisations se sont imposées dans le paysage politique malawite, proposant de nouvelles formes de mobilisations et d'actions, protestataires ou non : rassemblements, *sit-in*, marches pacifiques, pétitions, workshops (voir *infra*). Comme observé dans d'autres contextes, l'émergence de telles organisations n'est toutefois pas venue remettre en cause la prédominance du clientélisme politique dont elles s'accommodent en pratique tout en le dénonçant publiquement. Elles n'ont pas non plus concurrencé les partis politiques avec lesquels elles entretiennent de nombreux liens, à commencer par un personnel dirigeant qui circule largement des unes aux autres⁴².

Le cas des grandes mobilisations de juillet 2011 illustre bien ces continuités. Il révèle par ailleurs les effets de cadrage relatifs à l'implication des partis dans les mouvements initiés par des CSOs. De février à fin juin, le ton était progressivement monté entre le président Bingu Wa Mutharika et un regroupement d'associations de défense des droits humains, d'organisations religieuses et de syndicats. Les CSOs dénonçaient à la fois les conséquences économiques des pénuries de carburant qui affectaient le pays depuis la fin de l'année 2010, et ce qu'elles identifiaient comme un « virage autoritaire » du régime suite à l'adoption d'une série de lois jugées liberticides. Parmi les mesures dénoncées se trouvaient notamment l'adoption d'une nouvelle *Police Bill* en décembre 2010 donnant aux policier·es le droit de fouiller des propriétés sans mandat et, début février 2011, un amendement à la section 46 du Code Pénal permettant à l'exécutif d'interdire unilatéralement des médias qui « menaceraient l'intérêt public⁴³ ». Les CSOs remirent une première pétition au gouvernement en février, lui imposant un « ultimatum » de 14 jours pour y apporter des réponses sans quoi elles promettaient d'organiser d'importantes manifestations. De mars à juillet, les pouvoirs publics refusèrent systématiquement d'accorder les autorisations que les CSOs sollicitaient pour organiser des « marches pacifiques ». En parallèle, le président Mutharika multipliait les interventions publiques dénonçant la tentative de « coup d'État des militants des droits de l'homme ». Avant le début du mois de juillet, les principaux partis de l'opposition étaient restés particulièrement discrets. Se contentant de rares

⁴² Voir : C. Gabay, *Exploring an African Civil Society*, *op. cit.*. Des observations similaires sont par exemple faites par Alexis Roy dans le cas du Mali des années 2000 : « La société civile dans le débat politique au Mali », *Cahiers d'études africaines*, n° 178, 2005, p. 573–584. Si, comme l'a souligné Johanna Siméant dans le cas du Mali, le « monde de la société civile » possède ses spécificités et ne peut être réduit à la pure instrumentalisation d'un registre en vogue à l'international par des élites déjà fortement ancrées dans le champ politique, il convient donc de ne pas établir de séparation trop stricte entre mobilisations partisans et celles des CSOs. Voir : J. Siméant, *Contester au Mali*, *op. cit.*, pp. 30–33.

⁴³ Sur le contexte politique précédant les manifestations de juillet, voir : D. Cammack, « Malawi in crisis, 2011–12 », art. cit.

réactions médiatiques aux prises de parole controversées du président, ils ne se joignirent pas à la pétition adressée par les CSOs en février et ne soutinrent pas les marches qu'elles tentèrent d'organiser. En mai, l'annonce d'une nouvelle suspension des élections locales jusqu'à 2014, déjà repoussées depuis 2005, suscita une première réaction médiatique coordonnée des partis d'opposition. Puis, au début du mois de juillet, alors que le regroupement de CSOs avait annoncé la tenue de grandes manifestations partout dans le pays le 20, ils annoncèrent publiquement leur ralliement aux marches⁴⁴. Ce ralliement contribua alors grandement à infléchir le cadrage politique du mouvement. Comme me le résumait un responsable de l'UDF de l'époque : « *We asked to the CSOs, "what is your aim"? They said, "No, we just want to make the president change a few things" but we told them, "Now that we are getting involved, it's a matter of taking that government down, who is going to take over?"* »⁴⁵. Le 17 juillet en effet, soit quatre jours après l'annonce officielle de leur ralliement aux marches du 20, les principales figures de l'opposition au parlement affirmèrent publiquement « être prêtes à gouverner si les manifestations en venaient à chasser le président⁴⁶ ». Un tel cadrage fut alors largement repris par plusieurs représentants du regroupement de CSOs appartenant à son pôle le plus proche des organisations partisans, qui demandèrent publiquement au président de « satisfaire [leurs] demandes ou de démissionner⁴⁷ ». En l'espace de quelques jours et sous l'influence des partis de l'opposition, ce qui avait longtemps été un mouvement formulant des revendications précises au gouvernement sans remettre en cause sa légitimité à gouverner posait désormais publiquement l'hypothèse de son renversement.

D'après les témoignages recueillis auprès de cadres des principaux partis d'opposition de l'époque et de membres des CSOs, le soutien des partis aux manifestations de 2011 a par ailleurs largement dépassé la simple prise de position publique pour concerner l'ensemble de la logistique et du travail de mobilisation. « *Organising a demonstration is more or less the same as organising a political rally during a campaign* », m'avait résumé un cadre partisan en entretien⁴⁸. Profitant en partie des fonds que les CSOs étaient parvenues à collecter auprès de leurs partenaires internationaux, les réseaux clientélares des partis furent ainsi réactivés au cours des semaines qui ont précédé les manifestations. Cette contribution fut toutefois bien plus discrète puisque les membres impliqués avaient reçu l'instruction de ne pas parler au nom du parti et de se rendre aux manifestations sans signe d'identification partisane. À Ndirande et Zingwangwa, plusieurs jeunes hommes proches des réseaux de l'UDF, parti encore fortement implanté en milieu urbain dans la région Sud à l'époque, m'ont affirmé avoir été remobilisés et payés par leurs responsables directs dans le parti pour lancer des discussions politiques dans les *shebeens*, les minibus, au marché et à la gare routière et inciter la population à rejoindre les

⁴⁴ "MCP, UDF, Petra to join Protest", *The Nation*, July 13, 2011.

⁴⁵ Entretien avec Kenneth Msonda, secrétaire général adjoint de l'UDF en 2011, 9 août 2016.

⁴⁶ "Party leaders to join Marchers", *The Nation*, July 18, 2011.

⁴⁷ "Address issues or resign, Bingu Told", *The Nation*, July 18, 2011.

⁴⁸ Entretien avec Lemani, Regional Youth Director pour le People's Party, dans sa voiture à Zingwangwa, 7 novembre 2016.

manifestations des CSOs. Comme me l'a expliqué ce jeune call-boy de Zingwangwa qui avait participé aux manifestations dans son quartier, et comme me l'ont confirmé de nombreux habitant·es des quartiers visités, ce fut en grande partie à travers les structures partisans locales et par l'intermédiaire des jeunes proches des réseaux de l'opposition que les informations concernant l'organisation des marches circulèrent :

On était au courant des marches parce que tout le monde en parlait dans les minibus, aux arrêts... et on tenait les autres au courant dans le quartier... et des call-boys de l'UDF nous tenaient aussi au courant. Des amis qui faisaient la route vers Limbe avaient même reçu des t-shirts qu'ils distribuaient à Zingwangwa... et puis d'autres jeunes de l'UDF, au marché.⁴⁹

S'ils semblent avoir constitué une petite minorité de manifestant·es, des membres de l'UDF dans ces deux quartiers m'ont également expliqué avoir été directement mobilisés par le parti pour rejoindre les marches organisées dans le centre-ville de Blantyre. C'est également à travers les sections locales de jeunes de l'UDF dans les quartiers populaires et parmi les caïds et les gangs gravitant autour des réseaux partisans, habitués aux affrontements avec la police et avec les supporters du parti au pouvoir, qu'ont été recrutés les membres du service d'ordre de la manifestation⁵⁰. Parmi ces jeunes hommes, nombreux participèrent également aux émeutes et aux pillages dans les quartiers populaires de la ville.



Illustration VIII-1 : Le service d'ordre de la manifestation du 20 juillet 2011 à Blantyre, reproduction autorisée par le journal Malawi Nation

⁴⁹ Entretien avec Mark (23 ans), call-boy à l'arrêt de bus de Zingwangwa, 9 août 2016. Propos traduits du chichewa, sur les enjeux autour de l'usage du français et de l'anglais, voir pp. 83-87.

⁵⁰ Entretien cité, Kenneth Msonda, 9 août 2016. Entretien avec Alex Black Moses, chez lui, Machinjiri, 9 août 2016.

2. Les « party cadets » : spécialistes de la violence politique

Au Malawi, l'organisation des partis politiques en sections – « section principale » (« *main wing* »), « section des femmes » (« *women's wing* ») et « section de jeunes » (« *youth wing* ») – reflète la division du travail militant en fonction de l'âge et du sexe. L'exercice de la violence politique constitue l'une des principales formes de « sale boulot » pour lequel les jeunes hommes plus ou moins fortement ancrés dans les réseaux clientélares des patron·es politiques sont recrutés. Les sections de jeunes des partis constituent ainsi le cœur de la « zone grise » : les principaux points de contact entre le milieu partisan et les opérateurs de violence. Leurs responsables locaux, régionaux et nationaux occupent des positions de courtier entre ces deux mondes. C'est largement à travers eux que sont recrutés les groupes exerçant la violence, groupes dont ils sont parfois eux-mêmes issus et au sein desquels ils restent souvent implantés. Il convient toutefois de saisir que, pour ces jeunes, les modalités d'inclusion dans les réseaux clientélares varient grandement en fonction des capitaux qu'ils peuvent mobiliser. Deux types d'investissement dans la zone grise semblent alors exister entre ceux qui parviennent à en vivre durablement et qui se considèrent comme des « travailleurs » du parti et ceux qui, à l'inverse, sont « utilisés » (« *used* ») par les patron·es de manière plus ponctuelle pour exercer certaines basses œuvres.

Entre violence protestataire et violence répressive

L'enrôlement de la jeunesse dans l'exercice de la violence politique trouve ses origines, on l'a vu, dans la pratique du pouvoir de Kamuzu Banda et du MCP entre la fin des années 1950 et 1994. Les *youth leaguers*, membres de la section jeune du parti, furent d'abord employés pour diriger la violence dans les manifestations anticoloniales et intimider voire éliminer les figures de la collaboration avec l'État colonial. Une fois l'indépendance obtenue, leur rôle fut de « discipliner » ou éliminer les personnes suspectées de dissidence ou d'infidélité au président. Initialement formés au début des années 1990 pour protéger leurs patron·es politiques face à la violence des *youth leaguers*, les *Young Democrats* – section de jeunes de l'UDF comptant de nombreux *youth leaguers* reconvertis après 1994 – jouèrent un rôle similaire dans le mouvement qui renversa Banda puis dans l'exercice du pouvoir de Bakili Muluzi et de l'UDF ; rôle que reprirent à leur tour les « *DPP cadets* » du parti au pouvoir entre 2004 et 2012 puis entre 2014 et 2020. Pour Peter Chupa, un ancien cadre de l'UDF des années 1990-2000 et personnalité centrale de la vie politique du Ndirande et du pays depuis la fin de la dictature, cette utilisation des jeunes par les leaders politiques constituait l'un des principaux héritages de la période Banda :

P. Chupa: Now the unfortunate thing is that what you see today with DPP... young men trying to prevent people from holding meetings, intimidating people... this is a carryover from what was happening from Doctor Banda into Bakili's time, into Bingu's time. These people, these young men, sprout out during UDF time to say, "We are in power we are in control and this is our territory". But it also takes the leadership to instigate or control that. And unfortunately, the Muluzi regime was instigating this violence. They... or we... were part and parcel of this; trying to claim territory.

Paul: It was more or less what the *youth leaguers* were doing...

P. Chupa: No. We were worse. During MCP era, the *youth leaguers* would not come and disturb a meeting, dismantle a podium... no, no, no. But when we came into power, I think we were worse. [...] I experienced the same when I fell out of favour with Dr Bakili Muluzi in 2000 over a third bill, that's when I got fired and we formed our own party with Brown Mpinganjira, the National Democratic Alliance, we went through the same problems... same problems... I had to hide because I was warned that “thugs” were coming to deal with me... Young Democrats... [...] having troubles in holding meeting we fought back, *using our boys*... since we were in the system, we fought back. I know that during our time, one life was lost in such a fight. It's something that I look back to with regret, to say, we should have been much more tolerant, as people that came from an oppressive government, then we have achieved what we thought was independence, and everybody else should be free, but that wasn't to be... that wasn't to be.⁵¹

Comme le suggèrent ces propos, l'exacerbation de la compétition politique ouverte par le multipartisme a encore davantage renforcé l'importance prise par ces spécialistes de la violence dans le champ politique. D'abord, ils exercent toujours un travail similaire à celui des *youth leaguers* de l'époque du MCP : espionnage, intimidation des rivaux·les et opposant·es politiques et en « punissant » (*disciplining*) les membres du parti qui seraient trop critiques du leadership. Gaston, un jeune « cadet » du DPP depuis 2010, me décrivait ainsi les activités qu'il était amené à réaliser :

The cadets just make sure that people do follow the government. What I do mainly is going in the shebeens or in groups, functions, meetings... I stay there within the group and I listen to what the people are saying. Then I report to the Youth *Chairman*, the Regional Governor and other big guys. We also go intimidating guys just to maybe change their mind about the government. Like the other day, there was this guy at a bar who was talking bad about the government, we were like five cadets there. Our *chairman* just told us, “teach him something”. So we went out and removed his wheels. (rises) [...] Or maybe you have seen the other day that MCP guy who was beaten at Mchinji, I was there, he was removing party flags for the campaign, we were sent to deal with him. [...] I'm in it, I know what happens. I know they can even beat their own guys. If he is misbehaving on some other things. We even go to the councillors sometimes. If we hear that this guy or this guy is not respecting the party or the government... we can threaten him... we can even beat the wife, “tell you husband to respect our president or we'll deal with him” and she off goes there. That's what we do. To make sure that the guys... will be following the party.⁵²

À l'instar de Peter Chupa cité dessus, de nombreuses personnalités politiques tombées en disgrâce ainsi que des activistes et militants étaient régulièrement confrontés à la violence des « cadets ». Comme me le confiait en entretien un activiste politique et « militant des droits humains » célèbre : « *I received so many death threats in my life... so many... me, my wife... my relatives... The life of a human rights activist in Malawi is a life of death threats*⁵³ ». Par ailleurs, comme me le résumait Madaliso, un jeune caïd né en 1983 qui avait grandi à Ndirande puis à Zingwangwa et avait gravité autour des réseaux de l'UDF dans les années 2000, ils participent activement à la compétition pour l'accès aux positions de pouvoir de leurs partis et patron·es respectifs :

We were sent to do jobs like “behind” ... when there is a meeting, setting up the stage, mixing in the crowd to make security... and going to other parties' meetings... You start a commotion... like fighting... you just start talking, bring confusion and the function should not go well. You know here in Malawi, when we have like a campaign, when you want to be in power and I want

⁵¹ Entretien cité, Peter Chupa, 14 juillet 2017.

⁵² Entretien avec Gaston, DPP *cadet*, dans un café de Blantyre, 5 novembre 2017.

⁵³ Entretien avec Billy Mayaya, militant pour les droits humains, 1^{er} août 2016.

to be in power. You will take your guys and I will take my guys... to give us morale. That's what we were doing, going around, in bars... talking to people, "Hey, this boss is good, if you vote for him, he is going to give food to your family what what...". But my morale guys would also go and fight your morale guys.⁵⁴

Les campagnes politiques et les élections où éclatent régulièrement des affrontements violents, parfois à mort, entre les jeunes client·es de patron·es ou partis rivaux, mais aussi les moments de crise politique – lorsque les élites au pouvoir voient leurs positions menacées et que celles de l'opposition voient une opportunité de le détrôner – constituent alors des moments où les transactions propres à la zone grise deviennent plus visibles. Ce fut notamment le cas de la crise de 2011, au cours de laquelle nombre d'épisodes violents furent le fait de groupes de jeunes hommes appartenant aux réseaux clientélares du parti au pouvoir et à ceux de l'opposition : une violence répressive déployée contre les opposant·es par les cadets du parti au pouvoir et une violence protestataire en partie orchestrée par ceux de l'opposition.

Dès le début du mois de mars, le président Bingu Wa Mutharika tint un meeting au Kamuzu Stadium de Blantyre – symbole du pouvoir présidentiel où le dictateur tenait ses principaux meetings – lors duquel il reprit l'essentiel des codes langagiers et le mode de gouvernement oral de l'ancien dictateur. Il appela les membres du DPP à « s'occuper des confusionnistes » et à « restaurer la discipline dans le pays » : « *Malawi Congress Party's (MCP) Dr. Kamuzu Banda and United Democratic Front's (UDF) Bakili Muluzi were protected by their parties. They never took to the streets to fight people. Their parties did*⁵⁵ ». Ce mot d'ordre public a coïncidé avec l'ouverture d'une séquence de terreur pour les opposant·es les plus virulents au régime de Mutharika ; séquence rappelant les éliminations politiques du régime de Banda et, plus récemment, la période de violence qui a accompagné la tentative de transformation de la Constitution par Bakili Muluzi en 2001 pour pouvoir briguer un troisième mandat aux élections de 2004⁵⁶. Dans les semaines et mois qui suivirent, plusieurs représentants des CSOs à l'origine de la pétition puis des manifestations de juillet furent la cible de menaces de mort voire d'attaques jusqu'à leur domicile. Certains, à l'instar de Rafiq Hajat, figure de proue du mouvement à Blantyre, qui vit le bureau de son organisation incendié par des cocktails Molotov le 2 septembre, décidèrent de s'exiler après ces attaques⁵⁷. La veille des manifestations du 20 juillet, un véhicule conduit par le DPP *Youth Director* du district de Blantyre paradait également dans les rues de Blantyre avec à son bord une dizaine de jeunes hommes revêtant les T-shirts du parti et, armés de machettes, menaçant de « s'occuper » des personnes qui « critiquaient le président⁵⁸ ». Pendant les manifestations en revanche, leur présence ne fut signalée que de manière sporadique, comme à Ndirande où des cadets défendirent le bureau du

⁵⁴ Entretien avec Madaliso, jeune homme proche de l'UDF, Zingwangwa, 10 août 2016.

⁵⁵ "Deal with my critics, Bingu tells DPP Rally", *The Nation*, March 7, 2011.

⁵⁶ J. Lwanda, "Kwacha", art. cit.

⁵⁷ Entretien avec Rafiq Hajat, activiste politique et « militant des droits humains », Blantyre, 2 août 2016.

⁵⁸ "Yemwe anyoze Bingu lero, sagona timpweteka. Yemwe anyoze Boma, sagona timpweteka" (« Si vous critiquez le président, on va s'occuper de vous. Si vous critiquez le gouvernement, on va s'occuper de vous »). "DPP cadets brandish pangas in Blantyre", *The Nation*, July 1, 2011.

parti que menaçait un groupe de protestataires. La séquence se conclut à la fin du mois de septembre par l'assassinat de Robert Chasowa, un étudiant en quatrième année d'ingénierie mécanique à l'université polytechnique de Blantyre. Les circonstances de sa mort révèlent l'étendue de la zone grise et l'existence d'un « système politico-sécuritaire criminel⁵⁹ » associant certains pans de l'institution policière aux réseaux clandestins du parti au pouvoir. Robert Chasowa avait grandi au sein d'une famille modeste dans le quartier populaire de Kameza à Blantyre. Il appartenait à la New Vision Youth Organisation, une petite association regroupant des jeunes hommes de plusieurs quartiers populaires de la ville qui disposaient de contacts dans le monde politique et cherchaient à monter différents projets pour « travailler avec le gouvernement⁶⁰ ». Début août 2011, le groupe parvint notamment à se faire recruter par Peter Mukhito, l'Inspecteur Général de la police et proche du président Mutharika, pour convaincre les CSOs et leaders de l'opposition d'annuler les nouvelles manifestations prévues à Blantyre pour le 17. Celui-ci leur remit 300 000 kwachas pour les frais de mission. Il leur loua un véhicule et une maison qui devait leur servir de quartier général pour l'occasion et les mit en contact avec les services policiers de la région Sud⁶¹. D'après leurs témoignages devant la commission d'enquête, ils reçurent chacun 50 000 kwachas d'argent de poche et se firent promettre 10 millions à se partager si le plan réussissait. Les membres du groupe auraient alors rémunéré plusieurs leaders étudiants et promis des sommes importantes à des leaders politiques impliqués dans planification des marches en échange de leur collaboration. Ils auraient également révélé à Rafiq Hajat et Ken Mhango, deux figures de l'opposition au régime, une liste de noms de « cibles à éliminer », qu'ils s'étaient procurée auprès de « *cadets* » du parti⁶². Le 13 août, ils se virent toutefois notifier par le Commissaire de police régional, avec lequel ils interagissaient depuis le lancement de leur mission, que l'accord était annulé. Ils durent rendre le véhicule prêté, les clés de la maison et faire un trait sur la rémunération promise. Cette volteface aurait poussé Robert Chasowa à révéler publiquement les manœuvres clandestines du gouvernement. Il s'associa alors à Alex Black Moses, un caïd installé dans le quartier de Machinjiri à Blantyre qui travaillait dans l'ombre pour de nombreuses personnalités politiques de différents partis. Celui-ci s'était présenté lors de notre entretien comme « un ami d'enfance de Robert⁶³ ». À travers des contacts familiaux dans le monde politique, Black Moses se voyait remettre des informations sur les tensions internes au DPP et sur la corruption de ses élites qu'il publiait dans un livret hebdomadaire distribué clandestinement dans Blantyre. Ces publications lui avaient déjà valu une première arrestation par la police en décembre 2010. Les deux hommes collaborèrent sur une série de numéros particulièrement à charge contre le gouvernement qu'ils publièrent au courant du mois d'août et de septembre 2011. Elle fut toutefois brutalement interrompue par le décès de Robert, retrouvé mort au pied de sa résidence étudiante sur le

⁵⁹ R. Banégas, « Putsch et politique de la rue au Burkina Faso. Quand les étudiants débattent du Régiment de sécurité présidentielle », *Politique africaine*, n° 139, 2015, p. 147–170.

⁶⁰ Entretien avec un membre fondateur de la New Vision Youth Organisation, 12 août 2016.

⁶¹ Ces faits ne furent remis en question par aucun des protagonistes lors de leur audition par la commission d'enquête.

⁶² Information confirmée en entretien par Rafiq Hajat. Entretien cité, 2 août 2016.

⁶³ Entretien cité Alex Black Moses, 9 août 2016.

campus de l'université Polytechnique le matin du 24 septembre. La piste du suicide, d'abord officiellement validée par la police, fut finalement écartée par la commission d'enquête indépendante mandatée par la présidente Joyce Banda lors de sa prise de pouvoir en avril 2012, qui conclut à un assassinat politique. Si les circonstances de sa mort demeurent particulièrement floues⁶⁴, certains éléments avérés et validés par plusieurs témoignages recueillis sur le terrain confirment l'implication de plusieurs responsables policiers dans le financement du projet clandestin de sabotage des manifestations, ainsi que leur association avec des groupes de caïds proches de responsables politiques du DPP dans la traque, l'intimidation et l'assassinat de l'étudiant.

Des transactions similaires au sein des réseaux partisans de l'opposition ont joué dans le déroulement des émeutes qui ont eu lieu dans les différents quartiers populaires de Blantyre et des autres villes du pays les 20 et 21 juillet. À Ndirande, Robson (né en 1993), travailleur journalier qui avait participé aux émeutes dans le quartier, me décrivait ainsi les personnes qui se trouvaient à « la tête » de leur groupe :

Paul: Do you think there were some leaders in this?

Robson: Yeah... by that time I was thinking that an organisation, a certain organisation was providing something to the people.

Paul: Yeah? What made you think that?

Robson: Because there are always some guys at the forefront, they know what to do... we were just followers. And those people at the fore front, they are being paid... they are close to these big bosses.⁶⁵

De même, à l'instar de Jimmy, chauffeur de bus, plusieurs participant·es aux émeutes dans le quartier de Zingwangwa se souvenaient également avoir été « guidés » par des meneurs qu'ils connaissaient pour être des « jeunes des partis » (*anyamata wa chipani*) :

Jimmy: Il y avait des meneurs qui guidaient la foule et qui motivaient les gens... ils étaient à l'avant... des jeunes des partis.

Paul: Ils portaient les couleurs de leur parti?

Jimmy: Non.

Paul: Comment tu sais que c'était des jeunes des partis ?

Jimmy: On les connaît! Ils sont dans le quartier tous les jours avec nous mais on sait qu'ils sont avec tel ou tel parti. Quand il se passe quelque chose comme ça, une émeute, ils sont toujours là.⁶⁶

Parmi ces jeunes, Madaliso, qui comptait en 2011 parmi les personnes de confiance du *Regional Youth Director* de l'UDF, avait été missionné, quelques jours en amont de la manifestation, pour former un groupe d'une dizaine de personnes capables de « faire face à la police si les choses tournaient mal dans le quartier ». Pour cela il n'était pas passé par les structures locales

⁶⁴ Le travail de la commission fut notamment remis en question pour s'être en partie appuyé sur au moins un faux témoignage incriminant des policier·es qui étaient en réalité décédés au moment des faits.

⁶⁵ Entretien avec Thoko et Robson, participant·es aux émeutes du 20 juillet 2011 à Ndirande, dans le *shebeen* de Thoko, gare routière de Ndirande, 9 juillet 2016.

⁶⁶ Entretien avec Mphatso, travailleur journalier et *chairman* du Labour Office de Kudya, et Jimmy, chauffeur de minibus à Zingwangwa, 9 août 2016, propos traduits du chichewa.

officielles du parti mais avait recruté parmi ses propres réseaux au sein des « *tough guys* » du quartier :

Paul: The crew you had on that time... was it composed by you or it was a crew you found? Like the UDF youth branch in the township?

Madaliso: No, no, no those guys from the UDF, most of the guys here cannot do something like that. It was a special crew. Not just anyone... even if you go to the area *chairman* and ask, “do you know that this, this, this and that happened here?” He will tell, “no”.

Paul: Because he is afraid of saying or he would not actually know?

Madaliso: He would not actually know because it's two different things.

Paul: Ok. And what type of people did you need? Students... tough guys?

Madaliso: Whoever says is willing... and is able to do it. But not someone we need to help when he has to do things... in the demonstration when we need to run and we should carry them... no, no, no... they have to be strong. Fast and strong.⁶⁷

Ils ne s'étaient pas rendus aux marches dans le centre-ville, mais s'étaient « tenus prêts » à intervenir dans le quartier, contribuant à installer puis à tenir des barrages routiers pour empêcher la police de pénétrer dans le quartier⁶⁸.

À la différence des *youth leaguers* sous Kamuzu Banda, les jeunes mobilisés par les partis pour exercer le « sale boulot politique » ne sont désormais plus nécessairement officiellement affiliés au parti qui les embauche. S'ils peuvent fréquenter les sections de jeunes du parti, ils sont essentiellement recrutés au sein de groupes capables d'exercer la violence et agissent en échange d'une rémunération. D'après les témoignages recueillis, les sommes touchées varient fortement et peuvent atteindre des plafonds élevés pour les tâches les plus risquées. Selon le rapport de la commission d'enquête sur la mort de Robert Chasowa, chacun des « *DPP cadets* » ayant paradé armés de machettes dans les rues de Blantyre reçut 1000 kwachas des mains du Regional Youth Director⁶⁹. Gaston m'expliquait quant à lui en entretien pouvoir recevoir jusqu'à 50 000 kwachas lorsqu'il était envoyé dans un territoire pour y collecter des informations sur l'opinion de la population sur l'action du gouvernement. Il me rapportait par ailleurs un épisode au cours duquel il s'était retrouvé dans le bureau d'un cadre du parti en septembre 2011, en présence de trois caïds de Ndirande réclamant la somme d'un million de kwachas :

I don't know what these guys had been doing... and it was better not to ask! (*rires*) But it was some time after Rafiq Hajat's office was torched... maybe they were the ones who did it... You see, these guys, they are like street kids... muscle guys. These are proper bad people. They can receive a lot of money. These are offered cars, houses, phones for the job they do.⁷⁰

En plus de son historicité dont nous avons rendu compte à plusieurs moments dans la thèse⁷¹, le clientélisme politique s'est largement nourri de la détresse économique d'une grande

⁶⁷ Entretien cité, Madaliso, 10 août 2016.

⁶⁸ Voir les cartes des manifestations du 20 juillet 2011 à Ndirande et : Illustration VIII-6 & Illustration VIII-7, pp. 705-706.

⁶⁹ Commission of Inquiry into the Death of the Late Robert Chasowa, *Report of Findings and Recommendations*, September 2012.

⁷⁰ Entretien cité, Gaston, DPP cadet, 5 novembre 2017.

⁷¹ Voir notamment chapitre III pp. 222-228 & chapitre VII pp. 598-601.

majorité de la population, à laquelle la démocratisation et les plans d'ajustement structurel des années 1980-1990 n'ont offert aucune solution sinon de l'aggraver⁷². Comme l'a également constaté Amin Allal dans la Tunisie de Ben Ali, les redistributions clientélares constituent « l'un des rares leviers de subsistance dans une situation économique dévastée⁷³ ». Dans un tel contexte, suite aux plans d'ajustement structurel et à la libéralisation politique, l'argent occupe ainsi une place croissante dans la structuration des rapports politiques verticaux qui s'apparentent de plus en plus à des rapports de travail⁷⁴.

« *Travailleurs* » réguliers et « *used youth* »

Aussi centrales soient-elles dans la vie politique et économique malawite, il convient toutefois de mesurer que ces relations clientélares ne concernent pas toutes les citoyen·es de la même façon. Certains parviennent ainsi à établir des relations clientélares durables et à en tirer des revenus suffisant pour survivre, voir vivre confortablement. Pour l'écrasante majorité des classes populaires en revanche, les promesses des leaders politiques et les maigres redistributions clientélares n'existent que le temps des campagnes et des événements partisans⁷⁵.

Un ensemble de capitaux sociaux et politiques et de compétences spécifiques sont nécessaires pour tirer des revenus réguliers d'un engagement dans la zone grise et dans les réseaux clientélares des partis. Ceux qui, parmi mes contacts, y étaient parvenus étaient nombreux à appartenir à des familles occupant une position centrale dans le champ politique, parfois depuis la situation coloniale, et comptaient encore parmi leurs parents, même éloignés, des personnalités importantes du parti. Ces relations familiales favorisaient notamment l'accès aux petites positions de pouvoir dans les instances locales des partis. Le *Constituency Governor* pour le DPP dans la circonscription de Ndirande Malabada par exemple était un parent du député Aaron Sangala, descendant d'une dynastie de politiciens depuis la lutte pour l'indépendance. Nommé lorsque son député avait été élu sous la bannière de l'UDF en 2004, il avait suivi ses changements d'étiquettes politiques et s'était maintenu au poste de gouverneur⁷⁶.

⁷² H. Englund, "Winning Elections, Losing Legitimacy...", art. cit.

⁷³ A. Allal, « « Avant on tenait le mur, maintenant on tient le quartier ! » », art. cit., p. 64.

⁷⁴ Voir aussi : J.L. Lwanda, "Changes in Malawi's Political Landscape between 1999 and 2004: Nkhope ya Agalatia" in *The Power of the Vote. Malawi's 2004 Parliamentary and Presidential Elections*, Zomba, Malawi : Kachere Books, 2004, pp. 61–62. On retrouve un mode de recomposition des dynamiques clientélares également observé en Égypte par Marie Vannetzel : les affiliations clientélares se retrouvent davantage liées à l'argent et moins aux anciens réseaux personnalisés. Voir : M. Vannetzel, « "Ils nous ont déjà essayés !" - Clientélisme et mobilisation électorale frériste en Égypte », *Politique africaine*, n° 108, 2007, p. 47–66

⁷⁵ C'est une caractéristique que les quartiers populaires malawites partagent avec bien d'autres quartiers populaires dans le monde, tant au Nord qu'au Sud. Voir par exemple : N. van Stapele, "When the Numbers Stop Adding?. Imagining Futures in Perilous presents among youth in Nairobi Ghettos", *European Journal of Development Research*, vol. 33, n° 3, 2020, p. 130–146 ; M. Di Nunzio, *The Act of Living...*, op. cit. ; C. Goirand, *La politique des favelas*, Paris : Karthala, 2001 ; L. Mucchielli et A. Aït-Omar, « Les émeutes de novembre 2005: les raisons de la colère » dans L. Mucchielli et V. La Goaziou (dir.) *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris : La Découverte, 2007, p. 11–35.

⁷⁶ Entretien, DPP Governor, Malabada Constituency, Ndirande Makata, 7 octobre 2017.

C'était également le cas de Lemani, âgé d'une quarantaine d'années, père de trois enfants et résidant depuis sa naissance dans le quartier populaire de Chilobwe à Blantyre. Malgré son âge et son statut qui l'éloignait de la catégorie de « jeune », il occupait le poste de *Youth Director* pour la région Sud au sein du People's Party de Joyce Banda lorsque je l'ai rencontré en 2016. Il brigait un poste au sein du comité exécutif du parti à l'échelle nationale qu'il obtint en 2018. Fils aîné d'un cuisinier et d'une femme de ménage, Lemani n'avait pas grandi dans la pauvreté mais n'appartenait pas non plus à l'élite économique qui gouverne le pays. Toutefois, Lemani avait la « politique dans le sang » comme il l'avait formulé en entretien. Comme de nombreux militant·es occupant des postes centraux dans les partis politiques il avait tenu à me lister les noms de ses ancêtres ayant joué un rôle dans l'ensemble des événements politiques de l'histoire du pays. Depuis l'indépendance, la plupart des députés de la circonscription dont il était originaire étaient ainsi issus de sa famille, jusqu'à son oncle, en fonction entre 1999 et 2019 et qui avait également occupé des postes de ministre. La carrière politique de Lemani avait quant à elle débuté en 2005 après la prise de pouvoir de Bingu Wa Mutharika. Il rejoint donc la section de jeunes de parti et profita rapidement des contacts de son oncle pour en monter les échelons jusqu'au poste de *deputy youth director* pour la région Sud. En 2012, il suivit néanmoins Joyce Banda, dont il s'était rapproché, lorsqu'elle fut expulsée du DPP et participa à la fondation de son nouveau parti, le People's Party, en qualité de *regional youth director*. Son engagement politique au service de différents partis au pouvoir lui avait permis d'accroître considérablement ses revenus :

Lemani: By the time I was a football player, I was well known... to me it was like a booster. But it was hard financially. By that time, we would receive 25 kwacha a month, we could afford to board a minibus... you can eat, buy clothes, but not as much as you can think of. As I'm talking now, I'm better off. My life is at balanced level. I cannot sleep without food. I can drink, I can relax a little bit.

Paul: Politics brought you where you are now?

Lemani: Definitely. When I was with Dr Joyce Banda... she groomed me a lot. To be where I am today it's because of JB, I'm having a house, I'm having this car. I can drive, I can sleep at a good place.⁷⁷

Il profitait alors de sa position dans le parti pour reproduire des rapports de patronage au sein des groupes de jeunes placés sous sa responsabilité, qui lui permettaient de développer ses propres activités commerciales. Avec un associé rencontré au sein du parti, il avait ainsi monté une société privée de recouvrement de dettes, qu'il dirigeait depuis son bureau au siège du parti et avec laquelle il employait « ses » jeunes *cadets* pour intimider les mauvais payeurs.

Les « *outsiders* », qui n'avaient pas de contacts privilégiés dans le parti avant de le rejoindre, m'avaient quant à eux confié avoir été « repérés » à un moment où leurs compétences s'étaient avérées utiles pour leur patron·e. On se souvient par exemple que la force physique et le capital de violence, ainsi que ses contacts dans plusieurs gangs des quartiers populaires de Blantyre, avaient permis à Matthew Balaka, l'un des *chairmen* de la gare routière de Ndirande, d'intégrer

⁷⁷ Entretien cité, Regional Youth Director pour le People's Party, 7 novembre 2016.

le patronage de leaders du DPP au pouvoir en 2011 et de travailler comme garde du corps d'Arthur Peter Mutharika (« APM »), alors frère du président Bingu Mutharika et ministre de l'Éducation⁷⁸. La trajectoire politique de Gaston, un jeune homme de 33 ans résidant dans le quartier populaire de Zingwangwa et travaillant lui aussi pour le Democratic Progressive Party (DPP) au pouvoir, rend quant à elle bien compte des modalités d'engagement partisan des jeunes diplômés capables de convertir certains capitaux en ressources politiques. Gaston était le petit fils d'un ancien District Commissioner, également député d'une circonscription rurale. Il m'avait toutefois expliqué en entretien avoir grandi en ville avec sa mère et n'avait que très peu connu son grand-père resté « au village ». Un tel héritage avait d'après lui peu pesé dans son entrée en politique survenue lorsqu'il était jeune adulte mais il permet de situer sa famille socialement, politiquement et économiquement. Gaston avait accompli une scolarité complète et possédait un diplôme universitaire de commerce. Sa carrière politique débuta réellement pendant la campagne de 2009, alors qu'il était âgé de 22 ans et revenait d'Afrique du Sud où résidait son frère et où il s'était formé au métier de DJ, qu'il exerçait désormais à Blantyre. Les contacts établis lors des événements qu'il animait lui avaient permis d'être recruté en 2009 pour animer la campagne victorieuse de l'homme d'affaires Felix Njawala au poste de député dans sa circonscription de Blantyre Kabula. Il se fit alors repérer par Patricia Kaliati une personnalité centrale du parti au pouvoir et du gouvernement et intégra son équipe en tant que DJ. Cette nouvelle position lui permit de fréquenter d'autres personnalités centrales dans le parti – notamment le *Regional Youth Chairman* et le *Regional Governor* – et à travailler plus régulièrement pour eux. Il ne se contentait alors plus de faire le DJ dans les meetings mais travaillait en tant qu'agent de renseignements pour le parti. Il était envoyé dans les différents districts du pays, notamment en amont des meetings prévus par le parti, pour y lancer des discussions politiques, relever les avis des citoyen·es et remettre des rapports aux responsables partisans (voir *supra*). Lorsque je l'ai rencontré, cela faisait huit ans qu'il travaillait pour le parti. Il ne l'avait pas quitté, à l'inverse de beaucoup d'autres entre 2012 et 2014, lorsque celui-ci s'était retrouvé dans l'opposition. Il se souvenait d'une période dangereuse pour les cadets du parti où il était important de faire « profil bas », mais aussi d'un moment où il avait beaucoup de travail et pouvait donc se faire de l'argent alors que les leaders du parti cherchaient à reconquérir le pouvoir. Sa loyauté lui avait permis de compter parmi les cadets « de confiance » invités à l'essentiel des événements du parti, des fêtes organisées pour les militant·es importants. Il comptait ainsi parmi la quarantaine de cadets convoqués par le président en personne suite à la déroute du parti aux élections partielles de Ndirande en 2017 et envoyé aux quatre coins du pays pour préparer la campagne (voir *infra*). Il tirait un revenu régulier de son activité politique, m'affirmant toucher autour de 200 000 kwachas dans les « bons » mois en combinant les revenus de ses activités politiques et les activités de DJ qu'il continuait à mener. Il parvenait ainsi à envoyer son fils, pour lequel il m'expliquait « faire tout cela », dans une bonne école privée et avait acheté une maison dans le quartier de Chirimba où résidaient sa femme et son fils.

⁷⁸ La trajectoire de Matthew est détaillée au chapitre III, pp. 276-285.

Tous ces jeunes hommes mettaient fièrement en avant leur statut de « travailleur du parti » et réaffirmaient leur distinction avec ceux qu'ils appelaient les « *used youth* » : « utilisés » ponctuellement par les patron·es pour se peindre le corps, danser et chanter en leur honneur lors des meetings (« *kupatsa moto* » en chichewa, lit. « donner du feu » ; ils emploient l'expression « *to give morale* » lorsqu'ils parlent en anglais ; voir Illustration VIII-2). Par exemple s'il revendiquait le titre de « cadet », signe de son engagement régulier au service du parti, Gaston tenait en entretien à marquer ses différences avec cette autre classe de militant·es moins respectable :

I am also called a cadet because I work for the party. But I have never been doing that cadet thing you know, like painting my body, dancing *chan chan*. Those who are doing that are morale guys... they give morale to the leaders. A lot of these guys are like street kids, some are like minibus call-boys... Ok, they are called "DPP cadets" but these people just come and go... they are seasonal, you see? They can be registered in the party but they don't do anything on the ground. They are active only when there is a rally or a campaign... But you also have people who are there, that's their job. Like what I do, it's like a job, I get paid every month. I get allowances, equipment... everything. It's a full-time job.⁷⁹

Pour ceux désignés comme « *used youth* », qui n'ont pas suffisamment de capitaux à convertir durablement dans le champ politique, les opportunités de travail offertes par les patron·es partisans prenaient à l'inverse la forme du *ganuy* (travail journalier). Elles ne différaient pas de toutes les autres petites opportunités d'emploi qu'ils obtenaient au quotidien. Au carrefour de Kudya, à l'entrée du quartier populaire de Zingwangwa, plusieurs dizaines de jeunes hommes sans emploi se réunissaient chaque matin dans l'espoir de se faire recruter pour la journée. Comme me l'expliquait l'un d'eux, les patron·es politiques pouvaient venir leur offrir du travail au même titre que tout autre patron·e privé : « On est ici pour trouver du travail... si on ne travaille pas, on dort le ventre vide, alors si les partis politiques viennent et proposent du travail, on le fait⁸⁰ ». Ces jeunes sont alors recrutés essentiellement pendant les campagnes politiques ou lors d'événements ponctuels, se font parfois offrir des T-shirts aux couleurs du parti pour l'occasion et sont mobilisés pour diverses tâches : préparer et installer un meeting, en assurer la sécurité, mais aussi soutenir le parti et les leaders qui les recrutent pour danser et chanter leurs louanges, ou bien pour aller perturber le meeting d'un parti rival. S'ils demeurent ponctuels et bien plus faibles que ceux des travailleurs plus réguliers présentés plus haut, les revenus collectés lors de ces événements s'insèrent directement dans leurs stratégies de subsistance⁸¹. Plusieurs d'entre eux m'ont ainsi confié que les campagnes politiques, au cours desquelles ces opportunités s'enchaînaient quotidiennement, étaient souvent l'occasion de solder une dette ou rattraper un retard de loyer.

⁷⁹ Entretien cité, Gaston, DPP cadet, 5 novembre 2017.

⁸⁰ Entretien cité, Mphatso, Kudya, 7 novembre 2016.

⁸¹ Lisa Gilman montre par exemple que pour les militantes régulières, la pratique de la danse dans les meetings politiques participe directement à la subsistance du foyer : *The Dance of Politics...*, *op. cit.*, chap. 6.



Illustration VIII-2 : Performance d'un « cadet » dans un meeting de campagne du DPP, 7 octobre 2017

“Politics can take you very high... and also very low”

S'ils dépendent en grande partie des capitaux que ces hommes de main peuvent mobiliser, ces rapports inégaux qu'entretiennent les jeunes hommes des quartiers populaires à la redistribution clientélaire sont toutefois loin d'être figés. Nombreux sont en effet les exemples de personnes qui ont pour un temps bénéficié de retombées clientélares substantielles au point de « mener la grande vie », avant de retomber dans l'anonymat et la pauvreté voire tout simplement de disparaître. Ils servent d'exemple à ceux qui tentent l'aventure en politique. « *Politics can take you very high... and also very low* », commentait ainsi Matthew⁸² :

For example, there is a certain K. who was living in Bagdad, he was employed as a driver at the MRA although he had no qualification. When he got the job, he went to Machinjiri to settle there and he was killed there. Everybody knew that he was killed because of politics. These stories are well known in here. It's the same about Tom Njilika. He was a prominent *businessman* in Ndirande, one of the biggest. He was selling paints. He was very close to Bingu [Mutharika] and [Noel] Masangwi. He had cars, buses... shops in Blantyre and Lilongwe, he was driving a big 4x4. Now you know what he does? Nothing! He is even not driving a small car!

Comme l'a rappelé Javier Auyero, l'incertitude et l'insécurité sont des caractéristiques centrales de la relation clientélaire qui affectent tout particulièrement les individus évoluant dans la zone grise⁸³. Les patron·es s'efforcent en effet de maintenir dans la clandestinité les

⁸² Notes de terrain, discussion avec Matthew Balaka, gare routière de Ndirande, 16 octobre 2017.

⁸³ J. Auyero et M. Mahler, « Relations occultes et fondements de la violence collective », art. cit., pp. 126–129

relations qu'ils tissent avec les opérateurs de violence. Ils n'hésitent alors pas à se débarrasser d'eux lorsqu'elles risquent d'être dévoilées ou lorsque leurs actions criminelles les compromettent trop fortement. Matthew, on l'a vu, en avait lui-même fait les frais lorsque plusieurs leaders de son groupe, dont le *chairman*, avaient été impliqués dans le scandale lié à l'assassinat de Robert Chasowa. Le groupe étant tombé en disgrâce pendant de longues années avant que son *chairman* ne remonte en grâce auprès de Kondwani Nankhumwa, figure montante du parti, en 2018. S'il avait repris du service ponctuellement, assurant la sécurité aux conventions du parti, Matthew n'avait jamais pu profiter de ces premiers contacts pour entretenir des rapports réguliers avec les cadres du parti et en intégrer durablement les réseaux clientélares.

Comme observé dans d'autres contextes, cette asymétrie des relations de patronage contribue à renforcer la loyauté des militant·es et inhibe l'expression de revendications ou de désaccords avec la façon dont les élites dirigent le parti ou le pays⁸⁴. En août 2016, un ancien cadet du DPP me résumait très clairement la situation des « *party cadets* » :

If you are a DPP cadet, you are supposed to give morale to the president. You are expected to praise the party and its leaders. If you want to raise a point or criticise the leadership of the party, it is going to be very difficult... if not impossible. We are in a situation where speaking is not the best way to change things. You end up risking too much... Let me give you one example. Recently I went to a public lecture given by Allan Ntata⁸⁵. He was talking about the Cashgate. That guy released a report on corruption within the government. Soon after the lecture, I was very upset and I released a post on Facebook quoting the report and accusing the government of not doing enough to solve that problem. I received instantly inbox messages from many of my friends, even from relatives telling me to pay attention to what I was doing: "You should not do that", "You are risking your career"... Even from my relatives! I tell you, when you join active politics, it is a risk, because you always threaten your career⁸⁶.

De même, si Gaston tirait un revenu satisfaisant de son travail pour le parti, il se devait d'être toujours disponible pour les missions qu'il recevait afin que sa loyauté ne soit pas mise en doute. Il savait que le moindre faux pas pouvait lui coûter cher. Depuis la naissance de son fils, il appréhendait davantage les risques que comportait son engagement partisan, notamment dans une période de fortes tensions politiques, où le niveau de violence entre les cadets du parti et ceux de l'opposition était monté d'un cran. Il espérait donc trouver une porte de sortie, mais savait que tant que son parti restait au pouvoir, les opportunités étaient limitées tant les moyens de pression dont disposaient ses supérieurs étaient importants :

Gaston: Sometimes I feel that I can die any day because of what is happening now, people are mostly on the opposition side. If they realise that I'm with the DPP, they can even kill me maybe,

⁸⁴ Si ce point dépasse notre analyse ici, les entretiens réalisés avec plusieurs ministres et députés suggèrent qu'en situation démocratique aussi bien que sous le régime de Banda, la pression à faire publiquement preuve de son allégeance au leader du parti et la difficulté à exprimer des critiques à son égard concernent tous les échelons politiques. Nombreux sont les exemples de personnalités politiques de premier plan à avoir été mises de côté par leur parti pour en avoir simplement remis en cause les orientations.

⁸⁵ Allan Ntata est un juriste malawite installé au Royaume-Uni et ancien conseiller du président Bingu Wa Mutharika. En 2016, il était réputé pour être un critique du leadership de Peter Mutharika et pour ses prises de position contre la corruption politique au Malawi. Il avait notamment publié des rapports mettant en cause plusieurs personnalités politique de premier plan.

⁸⁶ Entretien, DPP cadet, Lilongwe, 22 août 2016.

anything can happen. But how am I going to leave this thing? When you are a cadet like me, they make sure that if you join, you stay with them.

Paul: How?

Gaston: Because you know more about DPP and what they do so... if you just leave. They think that maybe you will take it out to other guys... other parties. So, they will be following you... because you have been with them for a long time, they know where you stay, they know where your parents are... you know I have a kid and wife, I must be careful so, they don't stay with me, and the party don't know where they live. I keep low profile. I do my job but very few people know that I'm a cadet. It's better that way.

Paul: So how do you intend to leave this?

Gaston: It's only if the party loses... (rires) That's when I can have a say. I think in 2019 election it will lose maybe, people are not very happy with the DPP... That's why, as of now I'm preparing, I'm buying good equipment for my job as a DJ, then when this thing is over, I can rely only on that⁸⁷.

Ce contrôle resserré de la parole et des mouvements des *cadets* a posé d'importantes contraintes sur la conduite du terrain au sein des réseaux partisans. D'abord, le fait que leurs activités étaient majoritairement clandestines et ponctuelles a rendu difficile l'intégration durable au sein de groupes de sections de jeunes, forçant le recours aux entretiens pour collecter des données. Il m'a fallu de longs mois et l'aide de Meshack, un jeune homme à la longue expérience politique avec lequel je m'étais lié d'amitié et qui accepta de me guider dans les méandres des milieux partisans de Blantyre. Ce n'est qu'à travers lui et avec des personnes dont il avait la confiance que j'obtins des entretiens qui ne se limitaient pas à quelques éléments superficiels. Gaston par exemple ne m'avait accordé un entretien que l'avant-veille de mon départ pour la France et après plusieurs rencontres en compagnie de Meshack, qu'il connaissait de longue date (voir *infra*). Tout au long de notre discussion, il avait souligné les « risques » qu'il prenait si l'on apprenait qu'il dévoilait de telles informations. Il avait tenu à le faire à l'arrière d'un bar qu'il connaissait et, s'il avait fini par accepter l'enregistrement, il avait choisi une table à côté d'une soufflerie qui couvrait largement le son de sa voix.

*

* *

La présence dans les émeutes du 20 juillet 2011 de jeunes hommes habituellement employés pour réaliser le « sale boulot » politique, mais aussi la grande régularité des formes prises par la violence collective et des cibles des pillages dans presque tous les quartiers populaires du pays ce jour-là, soulève la question du degré de planification « par le haut » de ces épisodes de violence collective. L'argument fut très vite mobilisé par le pouvoir en place qui dénonça « l'instrumentalisation » des masses pauvres par les leaders de l'opposition. Interrogé en juillet 2018, John Bande, ministre du Développement urbain et député DPP de la circonscription de Blantyre Est en 2011, pourtant passé, depuis, dans les rangs du People's Party de Joyce Banda et membre de l'opposition au DPP, continuait par exemple de soutenir la thèse d'un « coup planifié » :

⁸⁷ Entretien cité, Gaston, DPP *cadet*, 5 novembre 2017.

John Bande: I am sure that there was someone behind this. Some should have been masterminding this. It was all prepared. The same happened everywhere. In the North, the Centre, the South... the same. Same shops, same thing. It was masterminded I tell you.

Paul: By whom?

John Bande: By politicians. That's how politics work in Malawi. You know, here in Malawi we say that politics is a dirty work... when you want to take over, you use your boys to start a fire.⁸⁸

Si elle pointe une modalité centrale de la participation politique des jeunes, notamment ceux issus des classes populaires, recrutés par les patrons politiques pour réaliser les basses œuvres, une telle posture conduit toutefois à double écueil. D'abord, elle ne permet pas de rendre compte de l'ambiguïté propre aux rapports clientélares, à leur dimension morale et aux marges dont disposent ces jeunes pour négocier les modalités de leur enrôlement dans la politique partisane. Par ailleurs, en se focalisant sur la façon dont la violence protestataire a été guidée et cadrée par les instances partisans, elle tend à sous-estimer « l'autonomie des mobilisés vis-à-vis des organisations, non seulement dans leur manière de donner un sens à la colère, mais aussi dans leurs modes d'action collective⁸⁹ ». « *Things got out of hand* » concluait pourtant Madaliso lorsqu'il revenait sur les événements des 20 et 21 juillet 2011 à Zingwangwa, alors que ni le pillage du magasin Chipiku, ni l'intensité des affrontements avec les policier·es n'avaient été anticipés par son équipe financée par l'UDF. La section suivante explore ces autres dimensions de la politique clientélaire et de la mobilisation protestataire dans les quartiers populaires.

II. Clientélisme moral et mobilisations protestataires dans les quartiers

1. Négocier son enrôlement dans la politique partisane

La grande incertitude dans laquelle sont placés celles et ceux qui s'engagent dans les réseaux partisans et notamment dans l'exercice du « sale boulot » politique favorise le développement de rapports ambigus au parti et à ses élites. Si, on l'a vu, ils sont largement soumis au bon vouloir de leurs patron·es qui disposent de moyens de pression pour s'assurer de leur loyauté, ces jeunes savent tout aussi bien jouer sur les spécificités des échanges clientélares pour négocier les conditions de leur participation à la politique partisane. Sans pour autant s'y limiter, la question de l'argent se retrouve au cœur de ces négociations. Elle explique grandement comment certains groupes peuvent, dans une même séquence politique, servir les intérêts des élites au pouvoir et ceux de l'opposition.

⁸⁸ Entretien, John Bande, ancien député de la circonscription de Blantyre Est, 26 juillet 2018.

⁸⁹ V. Bonnecase, « Sur la chute de Blaise Compaoré », art. cit., p. 163.

Tenir les patron·es

Dans un contexte où ils peuvent, du jour au lendemain, perdre les bénéfices qu'ils tirent de leurs relations avec leurs patron·es, les jeunes hommes cherchent généralement à les faire perdurer le plus longtemps possible. La trajectoire de Meshack, qui était parvenu à s'insérer durablement dans des rapports clientélares lucratifs avec des personnalités politiques de premier plan de chacun des partis au pouvoir, fournit un exemple saisissant des hauts et des bas qui caractérisent ces relations clientélares. Elle révèle en creux les attentes que ces jeunes hommes y placent et les stratégies de négociation qu'ils déploient pour maintenir des liens durables avec leurs patron·es.

La carrière politique de Meshack, comme celle de nombreux jeunes passés par l'université où les partis politiques sont très présents et financent de nombreuses associations étudiantes⁹⁰, avait débuté lorsqu'il était étudiant en journalisme à l'université privée Skyway à Lilongwe. Il avait alors contribué avec des camarades à former une « organisation de jeunesse » (« *youth organisation* »), qui s'apparentait davantage à un petit groupe de jeunes qu'à une véritable organisation durable, visant à « promouvoir des élections présidentielles pacifiques » en 2009. Le groupe était entré en contact avec la ministre Patricia Kaliati qui l'avait ponctuellement soutenu. Meshack avait alors participé à l'organisation de quelques événements publics sur son campus et couvert certains meetings de la ministre en tant que journaliste. Si cette expérience et le contact avec le milieu du journalisme avaient aiguisé son intérêt pour les problématiques politiques, ce n'est qu'en 2011 à l'âge de 24 ans que sa carrière prit un réel tournant. Il avait été recruté pour animer, en tant que *Master of Ceremony*, un événement auquel assistait Jean Kalilani, députée de son district natal de Dowa et personnalité centrale du DPP au pouvoir qui avait apprécié ses qualités d'orateur et son aisance en public. Quelques jours plus tard, il avait été contacté par l'un des bras droits de Kalilani pour participer à la coordination et à l'animation de ses meetings. À l'instar de Gaston ci-dessus, c'est au contact de cette personnalité politique qu'il s'est retrouvé au cœur de la vie partisane et que son engagement s'est intensifié et diversifié. Poursuivant par ailleurs ses activités de journaliste indépendant, il fut notamment rémunéré pour publier des articles promouvant l'action du gouvernement et des leaders du parti au pouvoir et critiquant les personnalités de l'opposition, sur les réseaux sociaux qui gagnaient alors en importance dans la vie politique du pays.

⁹⁰ Comme me l'ont confirmé plusieurs anciens leaders étudiants, les élections des leaders étudiants dans les grandes universités publiques sont ainsi fortement politisées. Elles s'apparentent à de vraies élections politiques avec la tenue d'événements financés par des personnalités politiques nationales de premier plan et l'établissement de relations clientélares. Si le sujet dépasse notre propos, notons donc que l'on retrouve au Malawi certaines homologues structurales entre champ politique partisan et champ universitaire. Un travail plus approfondi mériterait d'être mené sur le rôle historique central qu'elle semble jouer dans la mobilisation politique des jeunesses étudiantes, comme peut notamment l'observer Camille Popineau dans ses recherches doctorales en Côte d'Ivoire, thèse à paraître.

Comme pour de nombreux « travailleur-es » des partis, l'engagement politique de Meshack combinait des préoccupations matérielles avec un intérêt réel pour la vie politique – la compétition partisane mais aussi les enjeux de société. S'il avait bénéficié du soutien d'une tante pour financer son *diploma* en journalisme achevé en 2010, il n'avait plus de ressources à la sortie de l'université et fut contraint de chercher des petits boulots (« *pieceworks* »), tentant à côté de percer dans le journalisme. Les opportunités financières offertes par le parti furent donc une aubaine pour lui qui venait tout juste d'être papa. Toutefois, le décès du président Mutharika et la prise de pouvoir de Joyce Banda et de son nouveau parti au printemps 2012 marquèrent un premier coup d'arrêt à sa carrière. Ses sources de revenus politiques s'amointrissant, il partit travailler comme employé de maison pour une sud-africaine installée à Johannesburg avec laquelle il était entré en contact quelques mois auparavant. Il s'inscrivit en parallèle à un *bachelor* de journalisme de l'université publique de la ville mais ses revenus ne lui permirent pas d'achever son diplôme. De là-bas, il continuait par ailleurs à suivre la politique malawite et à poster des articles de manière sporadique. Revenu au Malawi à la fin de l'année 2013, il parvint, grâce à un contact, à rentrer au service du fils de la présidente Joyce Banda qui recrutait des jeunes spécialisés dans les médias et les réseaux sociaux pour animer la campagne en vue du scrutin présidentiel de 2014. Entre 2014 et 2017, il resta actif au service du People's Party malgré son échec aux élections et son entrée dans l'opposition, profitant du patronage des proches de l'ancienne présidente et notamment de sa sœur. Les revenus irréguliers qu'il parvenait à en tirer ne suffisaient pas à sa subsistance et il continua à chercher du travail, enchaînant les contrats courts avec plusieurs stations de radio et de télé.

C'est à cette période, en août 2016, que je le rencontrai, grâce à l'intermédiaire de mon colocataire, alors que je cherchais des points d'entrée dans les milieux partisans et dans les quartiers populaires de la ville. Il accepta de travailler pour moi entre août et décembre 2016, en échange d'une rémunération mensuelle fixe de 80 000 kwachas (soit un peu plus de cent euros), particulièrement intéressante pour un emploi qui lui laissait la plupart de son temps libre pour ses autres activités. Il devait m'aider à obtenir des entretiens avec de jeunes cadets et des personnalités politiques ainsi qu'auprès de personnes ayant participé aux émeutes de juillet 2011 et que je peinais alors à obtenir seul. Il m'accompagnait dans ces rendez-vous et me traduisait les échanges qui se tenaient en chichewa lorsque je ne les comprenais pas. Hormis la rémunération qu'il en tirait, Meshack trouvait dans ce travail une opportunité d'enrichir son capital social dans le champ partisan en profitant de la carte de visite d'un chercheur occidental. À la suite de notre collaboration, il parvint notamment à maintenir des rapports avec certaines personnalités rencontrées auprès desquels il obtint des missions. Cette relation me permit par ailleurs de mesurer la profondeur de l'intérêt de Meshack pour la politique au-delà des seuls enjeux matériels : il appréciait de décrypter pour moi le fonctionnement de la politique malawite, lançait régulièrement de longues discussions sur des sujets comme le développement, la démocratie ou la place des jeunes dans la société et commentait avec passion les incessants revirements, coups bas et accusations de corruption qui rythmaient la vie politique.

Enfin, notre relation reproduisait à bien des égards les échanges clientélares qu'il avait l'habitude de nouer en dehors ; en témoignaient les flatteries et les marques de respect, voire de déférence, qu'il manifestait régulièrement à mon égard malgré mes réprobations. Elle me permit notamment de mieux saisir les fondements moraux sur lesquels ces relations reposent, comprendre les attentes que les clients y placent ainsi que les stratégies qu'ils peuvent déployer pour garder leur patron·e le plus longtemps possible. Depuis la fin de ses études, une part importante de la vie de Meshack consistait à rechercher la protection d'un ou de plusieurs patron·es, dans le monde politique comme en dehors. Chaque nouvelle relation établie était l'occasion pour lui de se projeter dans un avenir plus serein. Dans les années qui suivirent notre rencontre, il me tenait au courant de ses relations avec tel nouveau « boss » pour lequel il travaillait comme chauffeur et qui lui promettait un travail à temps plein, tel autre patron du parti au pouvoir qui devait lui offrir un poste de fonctionnaire dans l'administration pénitentiaire et tel autre encore dans l'administration de l'aéroport de Lilongwe. Si ces relations lui permirent de dégager un revenu parfois confortable, au point par exemple de posséder sa propre voiture à partir de 2019, elles restaient éphémères et ses aspirations statutaires se confrontaient à de manière répétée à un plafond de verre⁹¹. D'une certaine manière, le système clientéliste au Malawi s'apparente ainsi à une « *politics of limited entitlement* » tel que l'a définie Marco Di Nunzio à partir des rapports entre l'État éthiopien et les jeunesses « marginalisées » d'Addis-Abeba : en « *empêchant les pauvres de vivre avec "trop peu", mais en s'abstenant également de "donner trop"* », il maintient les client·es dans la précarité⁹².

L'enjeu pour les personnes placées en position de clientes est donc de parvenir à nouer des relations suffisamment lucratives et durables pour s'extraire du statut de « *cadet* » et embrasser celui de « *bwana* », comme Meshack l'avait un jour publié sur son compte Facebook, ou du moins, pour les plus pauvres, d'accéder à une stabilité économique qui peut leur permettre de revendiquer leur adultéité⁹³. L'interruption de ce type de relations est largement considérée comme la rupture d'un contrat moral : elle ouvre non seulement une nouvelle période difficile économiquement pour le client·e mais vient également brutalement réaffirmer la distance sociale qui le sépare de son ou sa patron·e. J'en pris notamment conscience le dernier jour de mon terrain de 2016 lorsque Meshack disparut de chez moi quelques heures avant mon vol en emportant avec lui mon appareil photo qui contenait quelques enregistrements et de nombreux clichés de mon terrain. Il ressortait alors assez clairement de nos échanges qui ont suivi mon retour en France que son acte répondait à la détresse dans laquelle le plaçait la fin de notre collaboration. Mon départ rabattait l'échange sur sa dimension purement matérielle plutôt qu'inscrite dans la durée. Ses messages d'excuses évoquaient pêle-mêle les périodes de grande

⁹¹ Sur les enjeux liés à l'avenir dans la construction des rapports des jeunes urbains à l'État, voir aussi: N. van Stapele, ““When the Numbers Stop Adding””, art. cit.

⁹² Voir M. Di Nunzio, “Marginality as a politics of limited entitlements: Street life and the dilemma of inclusion in urban Ethiopia”, *American Ethnologist*, vol. 44, n° 1, 2017, p. 97.

⁹³ “2019 a cadet, 2020 becoming a bwana ?” postait-il en commentaire d'une photo qui le présentait dans un costume impeccable, chaussures cirées, adossé à une voiture dont il tenait ostensiblement les clefs.

pauvreté qu'il avait traversées depuis la fin de ses études lorsqu'il ne trouvait plus de travail, la « honte » qu'il éprouvait lorsqu'il devait dépendre des revenus de sa compagne, fonctionnaire, pendant ces périodes, la « confusion » dans laquelle il s'est trouvé lorsqu'il a réalisé que je partais et qu'il n'avait pas mis suffisamment d'argent de côté. Le plus remarquable est sans doute le fait qu'il n'a finalement pas vendu l'appareil photo. Il m'en tint informé pendant la dizaine de mois que je passais en France et me l'a rendu intact à mon retour. Ce faux vol s'apparentait donc moins à une tentative de me soutirer de l'argent, qu'à un moyen d'inverser la relation de dépendance qui nous liait et de me garder à proximité malgré mon départ.

« *Youth can move with the wind* » : *circuler entre des réseaux rivaux*

Toutefois, face à l'inconstance dont font preuve les patron·es, la stratégie la plus efficace pour les client·es reste d'en reproduire le comportement et de circuler entre des réseaux clientélares concurrents. Sur ce point, l'émergence de la compétition électorale et la relative instabilité politique qui l'a accompagnée ont considérablement fait évoluer le rapport de force au cœur des relations clientélares. Comme l'écrivait Rijk Van Dijk dès la fin des années 1990, l'allégeance de la jeunesse aux élites politiques gérontocratiques ne va plus de soi⁹⁴. Aussi, la « démocratie de caméléons » évoquée par Harri Englund pour rendre compte de la capacité de la classe dirigeante à changer de couleur politique sans changer d'objectif et de pratiques⁹⁵, concerne aussi bien les stratégies politiques des dominé·es que celle des dominant·es⁹⁶.

Cette évolution des termes de l'échange clientélaire et les nouvelles ambiguïtés qui en découlent dans le rapport des classes populaires au politique – entre dépendance matérielle accrue aux patron·es politiques et accroissement des marges de négociation des client·es – permet de comprendre pourquoi Gaston évoquait dans un même entretien son sentiment d'être « enfermé » dans sa position de cadet du parti au pouvoir avant de clamer « *as youth we can move with the wind* » et de m'expliquer par le menu comment certains jeunes parviennent à circuler d'un parti ou d'un patron·e à l'autre :

If a new party wins, you can go and join them. They will welcome you. Because most of the time when some big guys join the party you see it in the newspapers: “The former governor from this party is now with this one”. It's the same with the cadets. If they know you were from one party and now you joined the ruling, they will show it saying, “Look, we are attracting other party members, that means we are strong”. You can change. People offer money, if you need money, they can pay. If MCP wins, they will need people, especially people with experience, so if you join them, they are OK, your life will be okay again, you will be protected again.⁹⁷

⁹⁴ R. van Dijk, “Pentecostalism, gerontocratic rule and democratization in Malawi”, art. cit..

⁹⁵ Voir : H. Englund, “Introduction...”, art. cit. ; L. Rakner et al., “Fissions and Fusions, Foes and Friends Party System Restructuring in Malawi in the 2004 General Elections”, *Comparative Political Studies*, vol. 40, n° 9, 2007, p. 1112–1137.

⁹⁶ Julieta Quiros observe des stratégies similaires chez les *piqueteros* argentins : *La politique vécue: Péronisme et mouvements sociaux dans l'Argentine contemporaine*, Paris : L'Harmattan, 2016.

⁹⁷ Entretien cité, Gaston, DPP *cadet*, 5 novembre 2017.

Meshack incarnait parfaitement ces jeux de va-et-vient : « *It's a question of opportunities, m'avait-il expliqué alors que je cherchais à comprendre comment il faisait pour passer d'un patron rival à un autre, if your party loses and your bwana remains in the opposition, you weigh the opportunities and decide if you want to stay with him or switch to the ruling side*⁹⁸ ». En 2017, alors que ses contacts au sein du People's Party devenaient moins rentables et ses missions moins régulières, il était ainsi parvenu à réintégrer le patronage de personnalités centrales de son ancien parti, le DPP de retour au pouvoir depuis 2014, à qui il vendit ses talents et son expérience de plume politique.

Ces circulations du petit personnel politique d'un parti à l'autre favorisent les interconnaissances et permettent la formation de relations et de petites solidarités horizontales, entre « cadets », qui transgressent les affiliations partisans. Gaston avait par exemple rencontré Meshack lorsque celui-ci couvrait les meetings de Patricia Kaliati en 2009. Ils avaient continué à se fréquenter malgré le fait que Meshack change de parti. De même, interrogé sur la rivalité qui pouvait l'opposer aux *Youth Directors* des autres partis politiques sur son territoire, Lemani m'expliquait :

Lemani: Most of the time it happens during campaign time, everybody wants to be a star, wants to protect the image of the party. That's when we start exchanging blows. But after elections we come together. As I'm talking now, I can meet the director of youth for DPP, I can meet the director of youth for UDF. We usually talk, some are even my friends.

Paul: Even the one from the ruling DPP if you are with the opposition?

Lemani: Yes! The youth director there is a good friend of mine! I was his boss at DPP back then. He was at district and I was at region.⁹⁹

Les bars et les quelques lieux où se concentre le monde de la nuit de Blantyre constituent autant d'espaces où cette jeunesse se côtoie et se lie d'amitié. J'avais pu par exemple le constater à l'anniversaire de Black Moses organisé dans un fameux bar de la ville où je retrouvais Lemani, plusieurs caïds du groupe de Matthew Balaka mais aussi plusieurs *cadets* du DPP au pouvoir occupant des postes à responsabilité dans les sections locales et régionales du parti. Certains de ces espaces leur offraient l'occasion de partager leurs expériences de "cadets" en politique et de critiquer en privé leurs patron·es dont ils dressaient les louanges en public. Surtout, ceux qui parvenaient le mieux à circuler, voire à travailler en même temps pour des patron·es rivaux, recevaient l'admiration des autres et suscitaient de nombreux fantasmes quant à leur succès. Gaston ne cachait pas son admiration pour Meshack au cours de notre entretien et s'imaginait qu'il gagnait des sommes bien plus importantes que je ne l'avais moi-même constaté. Il justifiait par ailleurs la confiance qu'il plaçait en Meshack par le fait qu'il était capable de trahir ses propres patron·es pour préserver ses intérêts de cadet :

He is good, he is very good! (rires) That's why I'm talking to you... I've known him for some time, I trust this guy. I know he can't betray me, because I know Meshack has been working for different parties. He now works with the ruling but he also works with a PP guy... all these guys they don't know that he is working for this side and the other! He knows how to hide. He can

⁹⁸ Notes de terrain, discussion avec Meshack, Blantyre, 16 octobre 2017.

⁹⁹ Entretien cité, *People's Party Youth Regional Director*, 7 novembre 2016.

even lie to his boss there, supporting DPP, backing MCP, backing UDF, nobody knows which side he is. So, it's not like I feel that I'm not safe, I trust him most of the time.¹⁰⁰

Meshack, en somme, avait beau travailler pour un parti rival, il avait prouvé qu'il n'était pas « vendu » aux patrons et qu'il ne risquait pas de trahir un semblable. Cette revendication d'une forme de solidarité entre « cadets », récurrente dans les entretiens réalisés, invite à prendre au sérieux les discours et pratiques de ceux qui revendiquent le titre de « portes paroles » ou « leaders » de la jeunesse. Ceux qui, comme Lemani, avaient atteint le rang de *Youth Director*, occupaient certes des positions de patrons auprès des jeunes de leur parti et des jeunes marginalisés des quartiers populaires qui les considéraient comme appartenant au monde des « big men¹⁰¹ ». Ils conservaient toutefois un statut de « youth », subalterne dans la structure du parti par rapport aux cadres de la branche principale. En 2016, Lemani avait par exemple participé à un séminaire organisé par le *Center For Multiparty Democracy* (ONG malawite affiliée à l'ONG néerlandaise *Netherlands Institute for Multiparty Democracy*), regroupant l'ensemble des *youth directors* des différents partis politiques. Ils avaient alors décidé de solliciter une entrevue avec le président pour lui demander de rajeunir son gouvernement : « *if you look at his cabinet, there is no youth, all of them are old-timers. So when are we going to have a chance to be in cabinet? To be in big positions? It's the time mister president. Listen to our voice* », avait-il clamé en entretien, faisant écho aux prises de parole récurrentes de ces « leaders de la jeunesse » dans l'espace public. De tels discours et actions relèvent en partie de la présentation héroïque de soi à laquelle s'adonnent régulièrement patrons et intermédiaires politiques pour se présenter comme de « bons leaders » lors de leurs prises de parole publiques ou lorsqu'on les interroge sur leur carrière¹⁰². Mais ils traduisent également les tensions générationnelles qui structurent historiquement le champ politique du Malawi et les stratégies individuelles et collectives déployées pour y faire face. Elles révèlent en un sens les difficultés qui se présentent aux « jeunes » pour briguer les positions de pouvoir et rappellent qu'on peut rester « jeune » en politique jusqu'à un âge avancé.

Une même capacité à circuler entre des réseaux rivaux et une même défiance à l'égard des leaders partisans caractérisent les rapports à la politique partisane des personnes qui n'ont pas suffisamment de capitaux à convertir durablement dans le champ politique. À l'instar de nombreuses femmes des classes populaires qui possèdent les pagnes de l'ensemble des partis politiques et les portent dans les meetings où elles vont danser pour espérer profiter des dons

¹⁰⁰ Entretien cité, Gaston, DPP cadet, 5 novembre 2017.

¹⁰¹ En entretien un jeune travailleur journalier de Zingwangwa interrogé sur les relations que les jeunes de son « groupe » entretenaient avec Lemani m'avait ainsi expliqué : « *These big men... we don't see them often, they just come to use us when they need us* ». Entretien avec Mphatso, travailleur journalier et *chairman* du Labour Office, traduit en direct par Meshack, Kudya, 7 novembre 2016.

¹⁰² Ces mises en récit de leur rôle de « leader », rappellent Hélène Combes et Gabriel Vommaro, ne permettent pas tant de mesurer le clientélisme, qu'elles « renvoient souvent à la perception qu'ils ont de leur propre rôle et aux doubles injonctions réelles ou perçues auxquelles ils sont soumis ». Voir : « Relations clientélaires ou politisation », art. cit., pp. 27–28.

pécuniaires offerts par les leaders¹⁰³, les « *used youth* » décrits plus en amont n'hésitent pas à offrir leurs services à l'ensemble des patron·es qui les sollicitent. Certains vont même jusqu'à s'inscrire sur les listes des sections locales du parti au pouvoir dans l'espoir qu'une telle affiliation leur permettra plus facilement de trouver du travail. Ces stratégies d'affiliation partisane sont alors largement dissociées de la question de l'adhésion et du vote. Une femme peut danser au meeting du parti au pouvoir, un pagne à l'effigie du leader noué autour de la taille, ou un jeune homme arpenter les rues du quartier, le corps peint aux couleurs du parti, et haranguer la foule en chantant les louanges du big man sans pour autant voter pour lui. Dans un contexte où l'exhibition publique d'allégeances politiques variées s'inscrit dans des stratégies de subsistance, la dimension secrète du vote prend alors une dimension particulièrement centrale. Aucun habitant·e de Ndirande, militant·es des partis inclus, interrogés sur le sujet n'avait accepté de me dire pour qui il votait, arguant systématiquement que leur vote était « dans leur cœur » et qu'il devait « rester secret »¹⁰⁴. Un exemple éclatant était survenu lors de la déroute du DPP aux élections partielles d'un canton de Ndirande en octobre 2017. Le parti avait fait de gros efforts financiers pour ce scrutin important situé à quelques mois du lancement de la campagne présidentielle : des groupes de jeunes hommes vêtus aux couleurs du parti arpentaient quotidiennement les rues du quartier en chantant, des meetings se tenaient chaque jour dans différents voisinages du canton afin de « mobiliser » les militant·es, expliquer la procédure de vote et leur remettre de nombreux cadeaux dont d'importants stocks de pagnes et de T-shirts aux couleurs du parti. Au début de la campagne, le *Constituency Governor* du parti affichait une grande confiance dans les chances de son candidat, revendiquant, listes à l'appui, plusieurs milliers d'adhérents au parti dans la circonscription, davantage que tous les autres partis réunis¹⁰⁵. Dans un canton comptant plus de 15 000 habitant·es en âge de voter, seuls 2356 suffrages ont toutefois été exprimés et le DPP n'en a recueilli que 910, derrière le MCP vainqueur avec 969.

« *Give morale* » : entre preuve d'allégeance et manifestation de défiance

Ces formes instrumentales de participation à la politique partisane n'excluent donc pas d'autres rapports plus désintéressés au politique, qu'il s'agisse de manifester son attachement à son parti voire à l'inverse une défiance à l'égard des dirigeant·es.

D'abord, les jeunes et les femmes des classes populaires, qui sont les plus sollicités pour dresser les louanges des leaders dans les meetings, trouvent des moyens de distinguer leurs performances au service du parti qu'ils soutiennent de celles qu'ils accordent aux autres. Nous avons par exemple pu montrer dans un autre travail que les usages que font les femmes des

¹⁰³ Voir : P. Grassin, « Pagnes partisans, fabrique des partis et participation politique des femmes des classes populaires au Malawi », art. cit..

¹⁰⁴ Voir aussi les observations similaires de Richard Banégas dans le cas ivoirien : « “Bouffer l'argent”. Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin » dans J.-L. Briquet et F. Sawicki (dir.) *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Presses Universitaires de France, 1998, pp. 84 et suivantes.

¹⁰⁵ Entretien cité, DPP Malabada Constituency Governor, 7 octobre 2017.

pagnes aux couleurs des partis qu’elles reçoivent en cadeau dans les meetings constituent de bons indicateurs de leur allégeance partisane. Si elles n’hésitent pas utiliser les tissus des autres partis dans la vie de tous les jours – comme rideaux, linge de maison, ou pour transporter leurs marchandises dans les marchés – elles accordent un soin bien plus important aux pagnes de leur parti de « cœur ». Si le fait de porter le pagne de son parti au quotidien est généralement considéré comme un « bon usage » militant, elles savent que ces usages détournés et purement utilitaires de tissus qui finissent vite délavés et abîmés « salissent l’image du parti ». Ils font alors l’objet d’une récupération politique par les militant·es des partis politiques rivaux, qui en postent des photographies sur les réseaux sociaux comme preuve que le « parti décline ». Lorsqu’elles les portent dans les meetings, elles se contentent d’enrouler le pagne autour de leur taille, sans le travailler. Elles peuvent à l’inverse dépenser des sommes considérables au regard de leurs revenus pour se faire tailler d’impressionnants costumes avec les pagnes du parti qu’elles « aiment ». Le degré de raffinement avec lequel il est taillé n’est donc ni à coup sûr une preuve de la position dans la hiérarchie du parti, ni forcément un moyen de manifester un statut socio-économique élevé, mais il est systématiquement considéré par les militantes rencontrées comme une marque d’engagement pour leur parti¹⁰⁶.



Illustration VIII-3 : Différentes manières militantes de porter le pagne du parti, meeting du PP, mars 2014.

¹⁰⁶ Ces modalités de participation des femmes des classes populaires à la politique partisane prise à travers les usages des pagnes partisans font l’objet d’une analyse plus détaillée dans : P. Grassin, « Pagnes partisans, fabrique des partis et participation politique des femmes des classes populaires au Malawi », art. cit.

Par ailleurs, les performances artistiques populaires, visibles dans les meetings politiques depuis les années 1960 et dans lesquelles sont engagés de nombreux jeunes hommes, contiennent une ambiguïté que leur simple usage à des fins de propagande politique par le dictateur Kamuzu Banda et ses successeur·es démocratiquement élu·es ne permet pas de saisir. Depuis la situation coloniale puis leur inscription dans le répertoire de la lutte pour l'indépendance, les danses « traditionnelles » et la musique populaire furent en effet intégrées à des répertoires hégémoniques mais aussi contre-hégémoniques¹⁰⁷. Les sociétés secrètes *nyau*, en partie organisées autour d'un rituel de danse masquée, le *gule wamkulu* (grande danse), central dans l'accès des jeunes hommes au statut d'adulte dans les sociétés chewa du centre du pays, ont par exemple joué un rôle important dans la lutte pour l'indépendance. Puis, comme de nombreux autres symboles culturels chewa, elles ont été intégrées à l'entreprise hégémonique de Banda, qui en a censuré le contenu afin de les vider de leur portée critique et de leur potentiel subversif¹⁰⁸. Enfin les danses et chants politiques notamment pratiqués par les femmes dans les meetings délivrés par le dictateur servaient le même projet d'hégémonie culturelle et de propagande. Comme l'ont constaté historiens et anthropologues de cette période, l'ensemble de ces pratiques sont restées des arts populaires et de puissants vecteurs de discours politiques difficilement réductibles à leur instrumentalisation politique¹⁰⁹. Wiseman Chirwa remarque ainsi que les danses et les chants dans les meetings politiques ont joué un rôle central dans la mobilisation protestataire qui a précipité la chute du régime de Banda ; comme elles l'avaient fait trente ans plus tôt à l'indépendance. Reproduisant à l'identique les rituels institutionnalisés dans les meetings de Banda, elles visaient, à travers de nouvelles chansons chargées d'ironie, à remettre en cause la légitimité du régime, à en dénoncer la violence et à exprimer un désir de changement. « *As was the case in the 1960s, observe Chirwa, the key performers were mostly young people, the underprivileged, and those who did not benefit much from the Banda regime*¹¹⁰ ». Depuis l'instauration du multipartisme, ces différentes performances auxquelles s'ajoutent des saynètes de théâtre, encore pratiquées exclusivement par de jeunes hommes et des femmes issues des classes populaires, sont des éléments incontournables des meetings et campagnes électorales. Elles sont désormais moins contrôlées et censurées par le régime et, si elles servent encore en grande partie à faire l'apologie des leaders du parti et à dénoncer ou critiquer leurs adversaires, elles contiennent des séquences où les artistes expriment plus directement leurs attentes et critiques, voire tournent leur auditoire en dérision. L'anthropologue Peter Probst relevait par exemple dans les années 1990 des chants intégrés à certains rituels *nyau* remettant en cause l'action du gouvernement pour faire face à l'épidémie de Sida ou à la grande sécheresse¹¹¹.

¹⁰⁷ R.M. Chirambo, “‘Mzimu wa woldier’: Contemporary Popular Music and Politics in Malawi” in H. Englund (ed.) *A Democracy of Chameleons: Politics and Culture in the New Malawi*, Uppsala : Kachere Books, 2002, p. 103–122.

¹⁰⁸ D. Kaspin, “Chewa visions and revisions of power: Transformation of the Nyau dance in Central Malawi” in Jean Comaroff and J. Comaroff (eds.) *Modernity and its malcontents: Ritual and Power in Postcolonial Africa*, Chicago University Press, 1993, p. 34–57 ; P. Probst, « Danser le sida. Spectacles du nyau et culture populaire chewa dans le centre du Malawi », *Autrepart*, n° 1, 1997, p. 91–112.

¹⁰⁹ R.M. Chirambo, “‘Mzimu wa Woldier’”, art. cit.

¹¹⁰ W.C. Chirwa, “Dancing towards Dictatorship...”, art. cit..

¹¹¹ P. Probst, « Danser le sida », art. cit..



Illustration VIII-4 : Performance de gule wamkulu, meeting du MCP, mars 2014.

Rappeler les patron-es à leurs responsabilités

Ces performances et les discours critiques qu'elles contiennent ne viennent alors pas tant remettre en cause l'organisation clientélaire de la vie politique qu'elles servent à réaffirmer les fondements moraux de ces échanges et rappeler les patron-es à leurs responsabilités redistributives. Plus les rapports sont locaux et personnalisés et plus les client-es disposent de moyens de pression sur leurs chef-es et élu-es qui résident généralement dans les territoires qu'ils gouvernent. Harri Englund a ainsi montré comment l'autorité des chefferies traditionnelles, fondée en partie sur l'hérédité, est loin d'être un pouvoir despotique mais implique d'importantes responsabilités morales à l'égard des villageois. En analysant la distribution de l'aide alimentaire placée sous la responsabilité des *village headmen*, il montre qu'ils sont aussi « vulnérables » aux exigences et aux « passions » de leurs administré-es que ces dernier-es sont dépendants de la façon dont ils distribuent l'aide. Il relève ainsi plusieurs cas de *headmen* sujets à des attaques de sorcellerie, voire même destitués par des villageois mécontents de leurs pratiques¹¹².

Des rapports comparables de dépendance mutuelle sont observables entre les élus locaux et les habitant-es de leur canton, notamment avec ceux qui ont contribué à les faire élire et avec

¹¹² H. Englund, "Poverty", art. cit..

lesquels ils établissent des relations réciproques de patronage. L'enjeu d'apparaître comme un « bon » responsable politique local, celui qui doit incarner, par sa stature et son portefeuille, la richesse de ses dépendant·es et qui en assure la subsistance par ses capacités redistributives¹¹³, était une préoccupation centrale des conseiller·es municipaux élus en 2014, que j'ai accompagnés entre janvier et juin 2015. Pour elles et eux, qui n'avaient pas la richesse des patron·es politiques briguant les mandats de député ou des postes haut placés dans les organisations partisans, l'accès aux fonds alloués au développement local par l'État s'avérait décisif et constituait l'un des principaux sujets de conflit avec leurs députés¹¹⁴. Mais dans l'ensemble, tous les revenus qu'ils parvenaient à tirer de leur activité venaient s'insérer dans ces stratégies clientélares. En février 2015, un événement *a priori* anecdotique avait révélé la pression que les administré·es faisaient peser sur leurs épaules. Une ONG danoise avait organisé un séminaire de deux jours dans un hôtel non loin de Blantyre pour former les conseillers aux questions de « gouvernance décentralisée ». Afin de lutter contre la « corruption », les organisateurs avaient refusé de leur remettre des *per diem* et s'étaient chargés de payer pour le transport, le gîte et le couvert. Ils ont alors dû faire face à la fronde des élu·es qui ont unanimement refusé cette procédure, exigeant leurs *per diem* et expliquant qu'ils s'organiseraient seuls pour manger et dormir à la place. Chacun restant campé sur ses positions, le séminaire fut annulé. Interrogé sur le sujet, le conseiller d'un canton très populaire en périphérie de Blantyre m'avait résumé ainsi les enjeux moraux que charriait cette controverse :

Councillor: We councillors, we are coming from poor areas. When people hear that the councillor has gone to a seminar, they think that when he is coming back there, he is going to come up with something that would assist two or three people. [...] Now you come from there, your people welcome you and they find that there is nothing. They are disappointed! “Ah why did you go there? You could have just stayed here and work for the ward”.

Paul: So, when you come back from a seminar, people come and ask you what you have for them?

Councillor: Ah no! They never ask, but... it's a matter of relationship... we should move together. I have many people who are in need in my area... and now I'm going for two days, I've been eating chicken, *chambo* (fish), and I come back without anything? That's not good, people will say that you have been eating the money. That can lead to more problems...¹¹⁵

À partir d'observations similaires en Côte d'Ivoire, Richard Banégas défend l'idée selon laquelle la relation clientélaire politique n'est pas une simple relation d'exploitation des classes dominées par les dominants dans la compétition pour les positions de pouvoir mais peut être « l'instrument d'une revanche historique » par les « en-bas-du-bas » sur les « en-haut-du-haut ».

¹¹³ Englund compare ainsi les élites politiques locales et nationales à des « piggy banks » (lit. « tirelire ») : « *a big man or woman who embodies the welfare of the dependants in his or her person and who, as such is constituted him or her-self by those relationships. The popular idea of the political change is not to break the piggy bank and to dissipate its content, but to ensure the growth of the piggy bank on a par with the prosperity of its subjects.* » H. Englund, “Winning Elections, Losing Legitimacy...”, art. cit., p. 176.

¹¹⁴ Sans conseillers locaux depuis 2005, les élections locales ayant constamment été repoussées depuis la fin du mandat des premiers conseillers élus en 2000, les députés s'étaient accaparés ces fonds et voyaient d'un mauvais œil les velléités de ces nouveaux élus.

¹¹⁵ Entretien, conseiller municipal Blantyre South Ward, 25 avril 2016.

Or en dehors de ces diverses pressions déployées au quotidien, c'est aussi plus exceptionnellement par l'action collective protestataire que les populations qui se considèrent comme les « exclues » ou les « perdantes » de la redistribution clientélaire peuvent rappeler aux élites politiques leurs responsabilités à leurs égards. C'est notamment le cas lorsqu'elles cherchent à exprimer leurs colères à l'égard des élites politiques et économiques sur lesquelles elles ont moins de prise au quotidien. La crise de 2011 sur laquelle nous revenons plus en détail dans la section suivante, qui vit un grand nombre de résident·es des quartiers populaires prendre la rue pour exprimer leur colère contre le gouvernement en place, fournit une bonne occasion pour mesurer les conditions de mobilisation des classes populaires et les modes d'action protestataires qu'elles déploient.

2. 2011 : quand les exclus de la redistribution clientélaire se mobilisent

Les rares analyses disponibles sur la mobilisation de 2011 s'appuient sur la liste de revendications formulées par les ONG pour en faire un mouvement essentiellement de « classes moyennes » préoccupées par un pouvoir d'achat et d'investissement en berne et par le virage autocratique pris par le régime de Bingu Wa Mutharika. Comme l'a notamment rappelé Diana Cammack, la spécificité de la crise économique qui frappa le Malawi à partir de la fin de l'année 2010 est d'avoir durement affecté une "classe moyenne" composée d'entrepreneurs tournés vers le commerce international et de salariés du tertiaire diplômés du supérieur, très largement urbaine, qui s'était peu à peu consolidée depuis la fin du régime de Banda et constituait l'une des bases électorales du régime de Mutharika. Sur fond de pénurie de carburant et de devises étrangères, la crise fit ressortir de manière criante l'incapacité du régime à « combler les besoins » et les « aspirations modernes » de cette élite urbaine : les affaires étaient au point mort, les coupures électriques incessantes et les citoyen·es manquaient de carburant pour se rendre au travail ou de devises étrangères pour scolariser leurs enfants dans les établissements privés et internationaux¹¹⁶. À certains égards, les CSOs qui recrutaient en partie dans cette population se firent l'écho de son mécontentement. Mais la contribution de cette classe – par bien des aspects, plus « supérieure » que « moyenne » – aux mobilisations demeure très incertaine. De plus, la focalisation sur le cadrage de la crise par les CSOs conduit à surévaluer le rôle des organisations et le poids du rejet de l'autoritarisme de Mutharika dans la mobilisation. Tandis que la participation concrète de ces groupes sociaux aux manifestations du 20 juillet n'a pas été clarifiée, il est clair que les habitant·es des quartiers populaires ont massivement pris la rue. Loin de constituer une armée de réserve à disposition des élites urbaines pour « mener leurs propres batailles » comme nombre de commentateur·es l'ont dénoncé¹¹⁷, ces dernier·es ont profité de l'appel des CSOs et des partis politiques pour exprimer leurs propres colères. Les foules qui ont manifesté le 20 juillet étaient à l'image de la population

¹¹⁶ D. Cammack, "Malawi in crisis, 2011–12", art. cit., pp. 376–377

¹¹⁷ Voir par exemple: D. Nyamgulu-Chipofya, "Exploitation of Malawi's poorest Poor", *Sunday Time*, July 24, 2011.

des *townships* : socialement hétérogènes. Les jeunes hommes déscolarisés et sans emploi, qui gagnent leur vie grâce aux petites opportunités de la rue ont constitué le gros des manifestant·es et ont joué un rôle clef dans la mise en œuvre des actions protestataires. Ils étaient néanmoins accompagnés de petits fonctionnaires, d'étudiant·es, d'employés, d'infirmières et de médecins, de petits entrepreneurs... Saisir les multiples manières dont la crise économique et politique a affecté ces populations, permet alors de comprendre comment celles-ci se sont approprié le cadrage proposé par les organisations de la « société civile » et ont massivement rejoint leur appel à manifester.

La crise économique de 2011 vue des quartiers populaires : l'agglomération des colères contre le président

D'abord, les questions relatives à la vie chère dominaient largement les souvenirs des participant·es interrogés quelques années plus tard sur ce qui les avait poussés à rejoindre les manifestations, pour la plupart pour la première fois de leur vie. Dans un pays enclavé et dépendant des importations extérieures pour l'approvisionnement de nombreux biens de consommation courante, les pénuries de carburant ont provoqué une hausse brutale du coût de la vie. Toutes les fractions des classes populaires et des petites classes moyennes résidant dans les quartiers populaires ont alors été affectées à leur manière par la flambée des prix, bien que les objets précis de leur ressentiment fussent différents. Pour les uns, ce fut l'impossibilité de payer les frais de scolarité des enfants ou ses propres frais d'université, pour d'autres de faire circuler son minibus ou de maintenir son commerce ouvert, confronté aux impayés des client·es, et pour beaucoup la forte inflation également accompagnée de la perte d'un emploi.

La crise a alors contribué à la mise en tension des réseaux de dépendance sur lesquels repose « l'économie de la confiance¹¹⁸ » qui lie les différentes strates sociales des quartiers populaires. L'accès quotidien au numéraire et aux moyens de subsistance des plus précaires dépend en effet des opportunités d'emploi journalier, des crédits et des petites redistributions que leur accordent leurs proches mieux lotis, propriétaires d'échoppes, artisans ou titulaires d'un emploi plus stable¹¹⁹. Dans un tel contexte, la flambée des prix est alors venue doublement frapper les plus précaires dont les faibles revenus ne leur permettaient plus de couvrir les dépenses du quotidien et qui ne bénéficiaient plus non plus des mécanismes de microredistribution quotidienne. Pour eux, la question de la subsistance s'est rapidement posée. L'aggravation brutale des conditions d'existence ne permet pas, à elle seule, d'expliquer le passage à la révolte – les grandes famines auxquelles a fréquemment été confrontée la population malawite n'ont par exemple jamais donné lieu à des mobilisations massives. Elle a néanmoins constitué l'un des principaux prismes à travers lesquels les classes populaires ont interprété la controverse politique grandissante entre les CSOs et le président et a, à ce titre, contribué à leur

¹¹⁸ H. Englund, *Prisoners of Freedom*, op. cit., pp. 185–190.

¹¹⁹ J. Ferguson, *Give a man a Fish...*, op. cit., chap. 3.

politisation¹²⁰. Commentée quotidiennement à la radio, celle-ci animait les discussions quotidiennes dans les minibus, les marchés, les tavernes. Elle ouvrit donc de nombreux espaces d'expression et de partage des colères ordinaires qui entrèrent en résonance. Pour de nombreux habitant·es des quartiers, la perspective d'une mobilisation massive et de leur propre participation aux marches a commencé à devenir de plus en plus concrète. Moses, un homme d'une quarantaine d'années habitant un voisinage relativement aisé de Zingwangwa et se définissant comme un « *businessman* qui s'en sortait plutôt bien », me résumait ainsi l'atmosphère dans le quartier dans les semaines qui précédèrent les marches :

Moses: You could just say “ah people are going to protest” you know. Cause things were hard that time... that's why people like us were also involved you know. Things were hard... like the way the president was driving this country, we could not even have fuel... a lot of things, we could not have medication... when the price of petrol is on rise, everything goes up... the price of sugar was like 200 and some days after up to 320 and then up to 700... and the way the president was talking to the people it was the things that made people to be furious with him... that's why people said, “No it's too much”.

Paul: People were hearing in the radio the way he was talking?

Moses: Yeah... every day. When people say we don't have fuel in this country, the president could just say, “If you don't have fuel in this country just go and sleep on the road there, you are not going to die”. When people say “We are going to march,” he would say, “Go and we'll meet you there”. He was supposed to talk to people... show us direction, but he was unpredictable...

Paul: The way he was behaving?

Moses: Yeah... I don't know what came over him but the first term he served, people could even compare him with Moses, in the bible... He did a lot! He did quite good. But now at the second term it turned upside down. So that's when people have started fuming. It even went up to maybe 8 months where people were complaining... a year... people still complaining but he did not do anything.

Paul: So, people were complaining...

Moses: Everywhere! Every day, everywhere people were complaining! People were just talking about this and that... and the way the president was behaving.¹²¹

Comme l'indiquent les propos de Moses, ces colères variées se sont cristallisées autour de la figure du président Mutharika, identifié comme principal responsable des problèmes rencontrés au quotidien. « *Bingu Achoke* » (« *Bingu Dégage* ») était de loin le slogan le plus entendu dans les cortèges du centre-ville comme dans les quartiers populaires¹²². C'est en grande partie par son attitude dans le temps court de la crise que la légitimité de Mutharika, pourtant très populaire à peine deux ans auparavant, s'effondra. Interrogé sur ce qu'il l'avait poussé à se rendre pour la première fois de sa vie à une manifestation dans le centre-ville,

¹²⁰ Voir aussi les remarques de Quentin Ravelli sur l'importance de la conjoncture économique dans le soulèvement des Gilet Jaunes en France : ‘Fuel Feud. The Political Economy of the Yellow Vest’ in J. Goodwin and M. Schwartz (eds.) *The Political Economy of Social Movements*, à paraître.

¹²¹ Entretien avec Moses (environ 40 ans), transporteur, chez son cousin Ladj (environ 40 ans), transporteur, à Ndirande, 6 août 2016.

¹²² Un tel slogan peut aisément évoquer l'idée d'une contagion des printemps arabes. Cette dimension fut néanmoins peu évoquée sur le terrain. L'enjeu est ici davantage de faire ressortir les dynamiques propres au contexte historique malawite, sans non plus préjuger de l'absence de lien avec les événements qui se déroulaient en Afrique du Nord à la même époque.

Thoko, propriétaire d'un *shebeen* à la gare routière de Ndirande commençait lui aussi par évoquer les « provocations » du président :

Le président était devenu têtue. Tout le monde se plaignait... il n'y avait pas d'argent et il n'écoutait pas... Tous les jours il provoquait les gens. Tous les jours ! On l'entendait à la radio.¹²³

De même, Justin, travailleur journalier au marché de Ndirande, se remémorait : « *all I wanted to do was to bring the big man to his senses... people were starving and he was just saying "I'll meet you in the streets"*¹²⁴ ». Les propos de Thoko comme ceux de Justin faisaient écho à ceux de Mark, *call-boy* à l'arrêt de bus de Zingwangwa :

Le prix des produits [de première nécessité] était devenu trop haut pour que les gens comme nous puissent les acheter... on devait sauter des repas plus souvent. Et le président n'écoutait pas, il se comportait comme un dictateur... on avait l'impression qu'il n'en avait rien à faire de nos problèmes.¹²⁵

Contrairement à ce qu'ont pu suggérer la plupart des analyses disponibles, trop centrées sur la dimension idéologique de la crise¹²⁶, la question des libertés politiques et du virage autoritaire du régime, qui a cristallisé l'attention médiatique et celle des CSOs pendant les semaines qui ont précédé les manifestations, ne semble pas avoir constitué un sujet de préoccupation central pour la majorité des manifestant·es. Sur ce point, la situation politique des quartiers populaires en 2011 fut très similaire à celle de Ouagadougou de 2015 dans les mois qui précédèrent la chute de Blaise Compaoré telle que l'a décrit Vincent Bonnacase. S'ils faisaient bien de l'inflexibilité de Mutharika tout au long de l'année 2011 l'un des ressorts de leur mobilisation, nombre de mes interlocuteurs à Ndirande ou Zingwangwa étaient en même temps enclins à valoriser d'autres leaders autocratiques à l'instar de Kadhafi en Lybie ou de Robert Mugabe au Zimbabwe, dont les portraits ornaient les pare-brises de nombreux minibus qui sillonnaient la ville. Justin cité ci-dessus, affirmait par exemple : « *Malawi needs a strong leader, [...] but Mutharika was not listening to our problems, he had to go*¹²⁷ ». Beaucoup évoquaient d'ailleurs avec nostalgie, et sans toujours l'avoir connu, le régime de Kamuzu Banda comme d'une époque où « les services publics fonctionnaient » et où « le président était là pour les plus pauvres¹²⁸ ». Il faut dire qu'au Malawi comme dans bien d'autres contextes post-autoritaires, « l'introduction du multipartisme a coïncidé avec [...] le démantèlement d'institutions qui régulaient ou donnaient l'impression de réguler l'accès aux ressources¹²⁹ » et ne fut pas accompagnée d'une réelle amélioration de la situation matérielle des plus pauvres ni de leur inclusion dans les réseaux de la redistribution clientélaire du régime.

¹²³ Entretien cité, Thoko et Robson, Ndirande, 9 juillet 2016. Propos traduits du chichewa.

¹²⁴ Entretien avec Justin (25 ans), travailleur journalier au marché de Ndirande, 15 juillet 2016.

¹²⁵ Entretien cité, Mark, Zingwangwa, 9 août 2016, propos traduits du chichewa.

¹²⁶ Voir par exemple: D. Cammack, *Malawi's political settlement in Crisis*, Overseas Development Institute, Background Paper, 2011, n° 4.

¹²⁷ Entretien cité, Justin, Ndirande, 15 juillet 2016.

¹²⁸ V. Bonnacase, « Sur la chute de Blaise Compaoré », art. cit., p. 165.

¹²⁹ Ibid.

On rejoindra donc volontiers Clive Gabay lorsqu'il affirme à propos des manifestations de 2011 que : « *ordinary protesters, whose complaints were largely economic and material in nature, [...] conveyed a message that bore a much closer resemblance to the kinds of state-led development promoted by Hastings Banda during the first half of his rule than the market fundamentalism promoted by the international donor community during the 1980s and pursued by Malawi's post-Banda presidents*¹³⁰ ». Ces manifestant·es, remarque Gabay, ont d'ailleurs continué à protester de manière épisodique sous la présidence de Joyce Banda. Celle-ci incarnait, certes, un style de gouvernement aux antipodes de l'autoritarisme de Mutharika mais elle poursuivait également une politique économique néolibérale qui abandonnait les plus pauvres sans pour autant parvenir à freiner une inflation galopante. À l'inverse, l'essentiel des leaders des CSOs les plus virulents en 2011 lui affichaient publiquement leur soutien, voire prenaient place dans son gouvernement¹³¹. Derrière le rejet du président s'exprimait donc, pour ces exclus de la redistribution clientélaire du régime, un ensemble « d'attentes normatives de ce que devrait être l'État et qu'il n'est pas (ou plus)¹³² ». Loin d'induire un rapport purement intéressé au politique, ces attentes renvoient à « l'obligation morale » de l'État « d'assumer une responsabilité vis-à-vis [...] des difficultés de ceux et celles qui partagent ou que l'on imagine partager les mêmes conditions que soi¹³³ ». Or, dans le contexte actuel du Malawi où l'exercice du pouvoir est fortement personnalisé et centralisé autour de la figure du président, c'est en grande partie en lui que sont placées ces attentes. C'est ce qui permet de comprendre comment un président aussi populaire au moment de sa réélection triomphale en 2009 a pu être unanimement rejeté par la rue deux ans plus tard. Dans une certaine mesure en effet, à la fin de son premier mandat, Bingu Mutharika incarnait ce développementalisme d'État qui a grandement contribué à sa victoire de 2009. La crise économique brutale de 2010/11 et l'attitude dédaigneuse du président vint alors saper les fondements d'un régime ayant fondé sa légitimité sur la reprise en main de l'économie et sur l'implication de l'État dans le quotidien matériel des populations.

Jeunesses marginalisées et mobilisations protestataires

Gardons-nous alors de surinterpréter les désirs de « changement » exprimés pendant les manifestations. Grand nombre de manifestant·es ne semblaient en effet pas davantage mus par la volonté de remettre en cause les fondements de l'ordre politique clientélaire (ou « néopatrimonial » selon les auteur·es¹³⁴) qu'ils ne cherchaient à défendre les fondements de la démocratie libérale que les actions de Mutharika auraient menacés. C'est davantage une place

¹³⁰ C. Gabay, "The Radical and Reactionary Politics...", art. cit., p. 1135.

¹³¹ Ibid.

¹³² V. Bonnacase, « Sur la chute de Blaise Compaoré », art. cit., p. 167. L'aspiration à la démocratisation de la rente clientélaire fut également une importante clé d'explication des « transitions démocratiques » des années 1990. Voir par exemple : R. Banégas, *La démocratie à pas de caméléon: transition et imaginaires politique au Bénin*, Paris : Karthala, 2003

¹³³ V. Bonnacase, « Sur la chute de Blaise Compaoré », art. cit., p. 167.

¹³⁴ La dénonciation du « néo-patrimonialisme » est pour D. Cammack un autre paramètre central de la mobilisation de 2011 : *Malawi's political settlement in Crisis*, op. cit.

dans la redistribution clientélaire du régime que beaucoup revendiquaient. Le gros des troupes manifestant·es était en effet issu des populations de *street vendors* et d'opérateurs de minibus qui, comme Thoko, comptaient parmi les perdants de la prise de pouvoir Mutharika, ou du moins se considéraient comme tels. Si la délégitimation du régime s'est largement jouée entre mars et septembre 2011, le ressentiment de ces fractions des classes populaires urbaines à son égard s'ancrait donc dans une histoire plus longue.

On l'a vu, la présence, les modes de sociabilité et les pratiques de subsistance des jeunesses subalternes dans l'espace urbain ont fait l'objet d'une criminalisation quasiment constante depuis la situation coloniale¹³⁵. Seul le régime de Bakili Muluzi entre 1994 et 2004 faisait partiellement exception. Après plusieurs décennies d'emprise étatique sur l'économie, celui-ci s'était construit sur la promotion de la libre entreprise. La période fut marquée par l'explosion du secteur informel et notamment de la population de petits commerçants de rue (*vendors*), parallèlement au démantèlement des services publics et de nombreuses industries. Cette population, qui s'était longtemps vue refuser le droit de fréquenter et tirer un revenu de la rue, profita alors d'une grande liberté de mouvement et de commerce dans l'espace public urbain. Elle constituait par ailleurs l'une des principales clientèles politiques de Muluzi, autoproclamé « *Minister of vendors*¹³⁶ », et de son parti, l'UDF¹³⁷. Comme se le remémoraient plusieurs policier·es en fonctions sous sa présidence, le conflit quotidien qui les opposait aux *vendors* autour du contrôle de la rue était alors perturbé par le soutien qu'accordait le parti au pouvoir à ces derniers. En 2004, à quelques semaines de l'élection présidentielle, une opération policière décidée par le maire de Blantyre, destinée à déplacer de force les *vendors* dans des zones de marché spécifiques, fut par exemple annulée sur demande du président pour ne pas risquer de se mettre à dos une partie de l'électorat du parti¹³⁸. L'image d'un président engagé à leurs côtés continuait plusieurs années plus tard de dominer les récits que faisaient mes enquêtés de cette période, bien qu'en pratique, bien peu des *vendors* jouissaient de la « nouvelle prospérité » et des opportunités de crédit promises par le régime, la majorité demeurant plongée dans une grande pauvreté¹³⁹.

En rupture avec le « libéralisme » de son prédécesseur, Bingu Wa Mutharika, un technocrate passé par la Banque Mondiale élu en 2004, promu un État fort, hérité du régime de Kamuzu Banda, directement impliqué dans le contrôle de la population et de l'économie¹⁴⁰. Soucieux d'offrir une nouvelle assise électorale au DPP contre un UDF fortement ancré dans le secteur informel en ville mais aussi associé aux deux grandes famines de 2001/2 et 2004/5, Mutharika

¹³⁵ Chapitre VII, p. 594-605.

¹³⁶ H. Kayuni and R.I.C. Tambulasi, 'Political Transition and Vulnerability of Street Vending in Malawi', *Theoretical and Empirical Researches in Urban Management*, vol. 3, n° 12, 2009, p. 79-96, citation p. 85.

¹³⁷ L. Riley, "Operation Dongosolo...", art. cit., pp. 454-455.

¹³⁸ Ibid. p. 449.

¹³⁹ H. Englund, "Winning Elections, Losing Legitimacy...", art. cit., pp. 179-180.

¹⁴⁰ R.M. Chirambo, "A monument to a tyrant, or reconstructed nationalist memories of the father and founder of the Malawi nation, Dr. H.K. Banda", *Africa Today*, vol. 56, n° 4, 2009, p. 2-21.

concentra l'essentiel des efforts de l'État sur un programme de subventions agricoles et d'aide alimentaire à l'attention de la majorité rurale. En parallèle, il s'attaqua directement aux fondements de l'assise électorale de l'UDF en ville en soutenant le secteur formel et les classes moyennes et en désignant les *vendors* et autres jeunes hommes évoluant dans l'économie informelle comme principaux responsables des désordres et de la criminalité. Décidée en 2006, l'opération « Dongosolo » symbolisa ce renversement politique. Elle visait l'expulsion par la force de la population de *street vendors* de principales métropoles du pays et le démantèlement des réseaux de caïds et de *call-boys* contrôlant les gares routières et arrêts de bus. Dans un discours précédant de quelques jours l'opération, le président donna « carte blanche » aux policier-es pour « tabasser » tout *vendor* qui se trouverait sur leur chemin¹⁴¹. Pour le géographe Liam Riley, « *Dongosolo showed the DPP government's disregard for the needs of vulnerable urban households, focusing its urban policy on social order and middle-class amenities*¹⁴² ». Comme observé dans d'autres contextes en Afrique australe où des mesures similaires furent appliquées¹⁴³, les conséquences politiques et matérielles d'une telle politique urbaine fondée sur la criminalisation des stratégies de subsistance des plus pauvres furent durables. Non seulement nourrirent-elles le ressentiment de ces fractions spécifiques des classes populaires urbaines à l'égard d'un régime qui les antagonisait, mais elles contribuèrent également à leur exposition particulièrement forte à la crise économique de 2010-2011. Comme l'a constaté Amin Allal dans le cas des jeunes hommes des quartiers populaires de Tunis lors des révoltes de 2011, « leur situation de marginalité sociale et politique [fut] une caractéristique centrale des raisons d'être de leur mobilisation¹⁴⁴ ».

Pour mes jeunes interlocuteurs de Ndirande et Zingwangwa, l'expérience quotidienne de la marginalité se situait quelque part entre la criminalisation de leurs pratiques et un certain laissez-faire policier souligné à plusieurs reprises dans la thèse¹⁴⁵ ; entre exclusion sociale et inclusion ponctuelle dans les réseaux clientélares des partis politiques¹⁴⁶. Ce rapport ambigu au monde politique et au reste de la société fait de ces fractions des classes populaires une population particulièrement sujette à la mobilisation protestataire. On a ainsi montré en amont comment leur disponibilité les rendait perméables aux techniques de recrutement des partis

¹⁴¹ 'President Shifts Vendor Eviction to April 18', *The Daily Times*, April 12, 2006.

¹⁴² L. Riley, "Operation Dongosolo...", art. cit., p. 450.

¹⁴³ D. Potts, 'The Urban Informal Sector in Sub-Saharan Africa: From Bad to Good (and Back Again?)', *Development Southern Africa*, vol. 25, n° 2, 2008, p. 151–167.

¹⁴⁴ A. Allal, « « Avant on tenait le mur, maintenant on tient le quartier ! » », art. cit., p. 55. Voir aussi les remarques de F. Rueedi à propos des protestations violentes dans le cas des townships du triangle du Waal and Afrique du Sud, pour qui, la combinaison entre aggravement de la pauvreté et de la répression policière « *contributed to a state of mind among many young black people that was marked by anger, frustration and impatience* » : F. Rueedi, "«Siyayinyova!»", art. cit., p. 405.

¹⁴⁵ Cette tension, on l'a vu, est particulièrement visible dans le cas des *shebeens*, tolérés la plupart du temps mais parfois objet de violentes descentes nocturnes.

¹⁴⁶ Elle était à ce titre comparable à celle des jeunes hommes des quartiers populaires d'Addis Abeba qu'a suivi Marco Di Nunzio : leur intégration dans la société est le résultat de la « combinaison d'inégalités sociales croissantes, d'une exclusion sociale persistante et d'une mobilisation forcée dans la machine politique et développementaliste du parti au pouvoir » : *The Act of Living...*, op. cit., pp. 11–14, traduction personnelle.

politiques, notamment lors des campagnes électorales. L'accumulation de ces expériences leur permettait en retour d'acquérir des savoir-faire militants facilement monnayables en contexte protestataire : techniques de mobilisations, compétences physiques et capacité à employer la violence. Par ailleurs, si l'expérience de l'exclusion sociale et de la précarité matérielle favorise une certaine atomisation des trajectoires individuelles, elle constitue également un terrain favorable à l'établissement de réseaux horizontaux d'interdépendances. Pour eux comme pour les jeunes hommes marginalisés d'Addis-Abeba qu'a longuement fréquenté Marco Di Nunzio, « coincés » dans la pauvreté faute de diplômes pour espérer un poste dans la fonction publique et de soutien familial, attendre que les opportunités se présentent « n'était pas une option¹⁴⁷ ». Ils devaient être constamment en mouvement, à la recherche d'un moyen de gagner leur pain, acceptant tout type de travail qu'ils pouvaient trouver. Du jour au lendemain, ils pouvaient être sur le départ pour une autre ville lorsqu'un patron là-bas leur proposait du travail. Cette capacité à être en mouvement et notamment à repousser plus loin les frontières économiques et géographiques de ses déplacements est alors autant une compétence socialement valorisée qu'une nécessité. Ceux qui profitaient par exemple d'une opportunité pour se rendre en Afrique du Sud en Tanzanie ou au Mozambique, bénéficiaient d'un prestige particulier, quand bien même pour eux l'expérience s'était soldée par un échec – emprisonnement, chômage, pauvreté – qu'il s'agissait de maquiller par des récits héroïques de leur aventure¹⁴⁸.

Partis pour quelques jours, semaines ou mois au service d'un nouveau patron, mes interlocuteurs à Ndirande revenaient toujours dans le quartier où vivaient leurs éventuelles femmes et enfants et où se trouvait leur groupe de pairs, celui avec lequel ils avaient débuté dans l'économie de la rue et noué des rapports de solidarité. Dans le groupe de call-boys et chauffeurs de la gare routière de Ndirande au sein duquel je m'étais le plus intégré, si l'un des membres était absent, les autres savaient toujours où il était, ce qu'il était parti faire et ne doutaient pas qu'il reviendrait. À côté des réseaux familiaux sur lesquels ils se reposaient lors des périodes les plus difficiles – se rendant chez un parent au village pour aider dans les champs, profitant de l'hospitalité d'une mère résidant dans un autre quartier de la ville –, ces relations horizontales jouaient un rôle central dans leurs stratégies de subsistance au quotidien¹⁴⁹. L'unique forme de solidarité dont bénéficiaient en effet ceux qui ne trouvaient pas de travail pour la journée était celle de leurs pairs plus chanceux. Les membres du groupe partageaient les repas, un peu de l'argent gagné et ceux en emploi laissaient leurs camarades les relever pendant leurs pauses sans leur imposer de récupérer l'éventuel bénéfice (Illustration VIII-5). Ces rapports horizontaux qui se distinguaient d'autres formes d'amitiés nouées dans le quartier étaient régulés par un ensemble de normes et de conventions plus ou moins formelles. À la gare

¹⁴⁷ M. Di Nunzio, "Marginality as a politics of limited Entitlements", art. cit., p. 95

¹⁴⁸ Voir aussi : J.A. Andersson, "Informal moves, informal Markets", art. cit. ; S. Bredeloup, « L'aventurier... », art. cit.

¹⁴⁹ Daniel Mains souligne, chez les jeunes hommes éthiopiens, une même importance des relations interpersonnelles avec ceux qu'ils désignent comme leurs « *zemed* », leurs « proches » parents et amis auprès desquels ils peuvent trouver du soutien dans les moments difficiles. Voir : D. Mains, *Hope is Cut, op. cit.*, pp. 113–134.

routière de Ndirande par exemple chaque groupe de *call-boy* s'occupait d'une ligne précise. Leurs membres se reconnaissaient mutuellement et régulaient eux-mêmes l'accès aux différentes tâches rémunérées disponibles chaque jour. Seule la cooptation pouvait permettre à de nouveaux arrivants de venir chercher des opportunités de travail sur leur territoire. On l'a vu, par ailleurs, des personnes auxquels ils reconnaissaient une autorité quasi paternelle et qu'ils désignaient comme leurs « *chairmen* », à l'instar de Matthew Balaka, jouaient un rôle de contrôle en dernier recours, réglant les conflits et la répartition du travail.



Illustration VIII-5 : À la gare routière de Ndirande, un collecteur (à droite) et un chauffeur de bus (à gauche) partagent leur repas avec deux « *call-boys* » qui n'ont pas de travail ces jours-ci. Octobre 2019.

Au-delà de la régulation quotidienne des rapports d'entraide et de travail au sein des territoires qu'occupent ces jeunes hommes, ces rapports horizontaux peuvent également servir d'appui à la mise en œuvre d'actions collectives protestataires : pour négocier localement avec leurs patrons ou pour protester contre l'action du gouvernement. En 2015, dans le quartier populaire de Zingwangwa, une quarantaine de jeunes hommes qui se réunissaient chaque matin aux aurores à Kudya – l'un des carrefours du quartier où différents patrons pouvaient venir les recruter pour la journée – avaient par exemple monté un collectif nommé le « *Labour Office* » en référence aux bureaux publics officiels où étaient publiées les offres d'emploi formel mais où « [ils] ne trouvaient jamais de travail¹⁵⁰ ». Inspiré du modèle des tontines mais

¹⁵⁰ Entretien cité, Mphatso, *chairman* du Labour Office, 7 novembre 2016, traduit du chichewa.

aussi de l'association des vendeurs du marché du quartier auquel Mphatso, l'un de ses fondateurs, avait participé lorsqu'il y possédait un stand de sacs plastiques, celui-ci avait émergé lorsqu'un d'entre eux avait été grièvement blessé en effectuant un *ganuy* pour une entreprise de construction mais n'avait reçu aucune compensation de son patron. Ses membres contribuaient ainsi à hauteur de 600 kwachas par semaine de manière à pouvoir faire face à d'éventuels autres événements similaires. Le groupe avait également pour objectif de constituer un capital afin de faire des prêts à ses membres qui souhaiteraient monter un *business*. Mais il fonctionnait également comme une sorte de syndicat défendant les intérêts de ses membres et régulant le fonctionnement du carrefour. Des règles avaient été établies pour interdire la présence de personnes alcoolisées. Les bagarres étaient sanctionnées d'une journée de suspension. Par ailleurs, le groupe distribuait équitablement les offres de *ganuy* entre ses membres. Enfin, les membres du comité médiaient les conflits avec les patron·es abusifs, notamment lorsque ceux-ci ne payaient pas les membres comme promis. Ils parvenaient généralement à leurs fins sans avoir besoin de solliciter la police auprès de laquelle, on l'a vu, il était difficile d'obtenir gain de cause dans ce genre de situation. En fournissant une main-d'œuvre sûre, ils étaient ainsi parvenus à sécuriser des rapports privilégiés avec certains patron·es et, en contrepartie, parvenaient à négocier des conditions de travail et de rémunération moins précaires.

À la gare routière de Ndirande, on retrouve un même lien entre structuration horizontale et mobilisation protestataire. Particulièrement organisés au quotidien, les opérateurs de minibus constituaient également l'une des populations les plus promptes à réagir collectivement aux politiques et mesures gouvernementales qui allaient à leur rencontre. La majorité des mobilisations et actions protestataires qui se tenaient dans le quartier portaient ainsi de ce territoire et étaient mises en œuvre par ces jeunes hommes. Leur pouvoir de nuisance, en bloquant le premier, et souvent le seul, moyen de transport des travailleur·es en ville comme à la campagne, est tel que leurs mobilisations s'étendent vite à d'autres groupes sociaux et sont particulièrement redoutées par le gouvernement. En juin 2017 par exemple, l'adoption d'une loi limitant encore davantage les quantités de marchandises et de passagers que pouvaient embarquer les minibus interurbains provoqua, dès le lendemain, une vaste mobilisation du secteur dans l'essentiel des quartiers populaires du pays, bloquant la circulation dans la plupart des grandes métropoles. Malgré une forte répression policière, ils obtinrent rapidement la suspension de la mesure.

Des frappes chirurgicales : les pillages et leurs cibles

Exceptionnelles par leur envergure nationale et leur portée politique, les mobilisations de 2011 s'inscrivent néanmoins dans un ensemble de mobilisations plus ponctuelles au sein desquelles les jeunes hommes marginalisés jouent un rôle décisif. D'autres continuités peuvent également être établies avec d'autres types de mobilisations, comme les situations dites de « mob-justice » abordées plus en amont dans la thèse, où une partie de la population s'en prend

violemment à des personnes ou des lieux symbolisant un pouvoir accusé de ne pas assurer sa protection. Harri Englund propose d'étudier ces formes de mobilisation populaires comme des « paniques morales » : « *extraordinary collective actions that seek to counter perceived threats to fundamental values*¹⁵¹ ». La prise en compte des continuités entre ces différents types de mobilisations où les rapports moraux aux élites économiques et dirigeantes jouent un rôle structurant fait ressortir la grande régularité des modes d'action des mobilisations protestataires dans ces territoires, notamment le recours au pillage et à la destruction de bâtiments symbolisant l'autorité contre laquelle on se mobilise.

La centralité de la violence lors des événements protestataires des 20 et 21 juillet 2011 amenait nombre de mes interlocuteurs à Ndirande et Zingwangwa à employer le lexique du chaos pour décrire les manifestations qui se sont déroulées dans leur quartier ces jours-là. Loin de l'image de la foule homogène agissant comme un seul homme, la population protestataire était en effet composée d'une multitude petits groupes hétérogènes partant dans plusieurs directions et impliqués des actions variées, se rassemblant et se disloquant selon l'intensité des affrontements avec les policier·es. Au milieu de cette apparente désorganisation, la grande régularité des formes d'action à l'échelle nationale et l'extrême précision des cibles des violences à l'échelle locale ressortent tout particulièrement. Par exemple, ni à Ndirande ni à Zingwangwa (et je n'ai trouvé aucune occurrence ailleurs dans le pays), les manifestants n'ont pillé ou détruit les petites échoppes, étals et propriétés d'habitant·es ordinaires du quartier ; c'est-à-dire des personnes qui n'étaient pas directement associées au parti au pouvoir et/ou qui ne disposaient pas de richesses bien supérieures au reste de la population, les deux étant souvent corrélés. Des bâtiments ont ainsi été pillés puis brûlés sans que ceux qui les jouxtent aient subi le moindre dommage. Les seuls petits commerces locaux qui ont vu certains de leurs biens saisis se trouvaient à des positions stratégiques au plus près des affrontements avec la police et offraient des marchandises pouvant être utilisées pour bloquer la route (*voir infra*). Ces pillages stratégiques sur lesquels nous reviendrons plus en aval différaient des autres formes qui nous intéressent ici, pour lesquels la destruction et le vol s'apparentaient à une fin en soi et revêtaient un caractère souvent politique.

Si l'on se fie au décompte officiel de la commission d'enquête mandatée par le président Mutharika, une centaine de bâtiments ont été pillés et/ou détruits dans tout le pays au cours des deux journées¹⁵². Avant de nous concentrer sur les pillages qui se sont déroulés directement dans les quartiers populaires, revenons sur les diverses catégories de cibles identifiables à l'échelle des différentes villes. Notons d'abord que l'extrême majorité d'entre elles étaient

¹⁵¹ H. Englund, *Prisoners of Freedom*, *op. cit.*, p. 172

¹⁵² Ce décompte basé en partie sur les déclarations des victimes demeure incomplet et sous-estime sans doute le nombre de victimes individuelles, notamment parmi les plus démunis, qui n'ont pas toujours fait l'effort de renseigner les dommages, n'attendant aucune réparation. Il donne malgré tout un aperçu de l'ampleur des pillages. Voir: 20th and 21st July 2011 Commission of Inquiry, *Report of findings and Recommendations*, Presidential Commission of Inquiry into the Demonstrations, Deaths, Injuries, Riots, Looting, Arson, Public Disorder and Loss of Property that Took Place on 20th and 21st July 2011, March 2012, pp. 73–76.

directement ou indirectement associées au gouvernement. À l'exception notable de la police, les institutions publiques n'ont fait l'objet que d'une attention marginale des protestataires : dans l'ensemble du pays, seuls l'Assemblée municipale de Blantyre et le Conseil municipal de Mzuzu ont signalé des dommages mineurs, ainsi que des véhicules gouvernementaux stationnés et brûlés à Lilongwe. Bien plus nombreuses ont été les cibles directement ou indirectement associées au parti au pouvoir. En dehors des bureaux locaux du parti, souvent âprement défendus par des groupes de jeunes cadets comme ce fut le cas à Ndirande¹⁵³, ce sont notamment les propriétés privées des leaders du parti, des figures du gouvernement, et tout particulièrement les locaux de leurs entreprises et les symboles de leur richesse et de leur pouvoir, qui ont fait l'objet de pillages et de destructions. Parmi eux, Vuwa Kaunda, conseiller personnel du président, ministre de l'Information et porte-parole de l'un des projets de loi liberticides les plus décriés proposant d'interdire les injonctions judiciaires contre le gouvernement. Son domicile abritant les bureaux régionaux du DPP à Mzuzu ainsi que les locaux de son agence immobilière à proximité du quartier populaire de Mchesi à Lilongwe où la mobilisation fut particulièrement forte furent pillés et brûlés. Parmi les cibles privilégiées par les manifestant·es figuraient également des propriétés d'importants hommes d'affaires connus pour leurs liens clandestins avec le régime. Les plus importants d'entre eux, les « *Mulli Brothers* » virent plusieurs de leurs propriétés détruites ou pillées. Leurs liens avec le DPP et le régime de Mutharika étaient un secret de polichinelle et faisaient l'objet de nombreuses rumeurs plus ou moins fondées, notamment dans les mois et semaines qui précédèrent les manifestations. Il était ainsi de notoriété publique que les deux frères comptaient parmi les principaux financeurs du DPP et de la campagne victorieuse de 2009. Ils étaient également soupçonnés d'être directement impliqués dans la rémunération des « mafias » recrutées pour intimider voire éliminer les opposants au régime pendant la crise politique de 2011. Il se disait également que Leston Mulli était derrière l'organisation, finalement avortée, de contre-manifestations progouvernementales le 20 juillet. Les frères Mulli étaient également célèbres pour être fortement impliqués dans le *Mulhako wa Alhomwe*, une association fondée par Bingu wa Mutharika en 2007 promouvant la culture du groupe ethno-national Lhomwe dont il était originaire et dont la supposée influence occulte sur le gouvernement faisait, elle aussi, l'objet de nombreuses rumeurs. Régulièrement, mes interlocuteur·es à Ndirande ironisaient sur le fait que la « mafia Mulli » serait en réalité les « vrais dirigeants » du pays. Parmi leurs nombreuses propriétés, les protestataires s'attaquèrent essentiellement aux symboles de leurs liens avec l'État : plusieurs bus de la National Bus Company qu'ils avaient rachetée en 2007 au moment de la liquidation judiciaire de la compagnie publique Shire Buses Company, les entrepôts de leur filiale agroalimentaire Chombe Food et de Sunrise Pharmaceuticals, symboles des juteux contrats publics qu'ils avaient obtenus pour la livraison de l'aide alimentaire, des engrais subventionnés et des médicaments. En se concentrant sur ces cibles spécifiques, les manifestants ont non seulement visé les détenteurs officiels du pouvoir mais également les réseaux semi-clandestins au cœur du fonctionnement de l'État depuis les années 1990 et

¹⁵³ Entretien cité, Justin, Ndirande, 15 juillet 2016.

régulièrement dénoncés dans les scandales de corruption impliquant le détournement des fonds publics au détriment des plus pauvres. Ces attaques traduisaient donc les représentations populaires du mode de « gouvernement privé indirect » tel que l'ont théorisé Achille Mbembe et Béatrice Hibou et qui prime au Malawi comme dans la plupart des sociétés africaines : un mode de gouvernement au sein duquel les opérateurs privés tirent non seulement profit de leurs liens personnels avec les élites dirigeantes mais participent également directement à l'exercice du pouvoir et de la contrainte, « selon des procédures parfois informelles mais agréées par l'État¹⁵⁴ ».

Dans les quartiers populaires comme Ndirande et Zingwangwa, les manifestant·es s'en sont pris quasiment exclusivement à deux chaînes de supermarchés, Chipiku et People's Trading Center. Implantés dans tout le pays, ces établissements ont de loin constitué les cibles les plus régulières des pillages. Les témoignages des participant·es à ces attaques font toutefois ressortir la pluralité des significations, parfois contradictoires, qu'ils leur accordaient. Dans des territoires où les propriétés des élites dirigeantes et des riches entrepreneurs proches du pouvoir sont rares, ces cibles étaient d'abord largement perçues comme un moyen de s'en prendre directement au gouvernement. Les deux chaînes furent en effet créées sous le règne autocratique de Kamuzu Banda et étaient intégrées au consortium Press Holding Limited (PHL), propriété personnelle du président, à travers lequel il détenait des parts dans presque tous les secteurs de l'économie malawite¹⁵⁵. L'implantation de ces supermarchés dans la plupart des quartiers populaires du pays symbolisait l'ambition modernisatrice du régime en milieu urbain. Ils devinrent les principaux symboles du pouvoir présidentiel dans ces territoires, mais également de la confusion entre biens publics et propriétés privées des élites politiques, caractéristique du pouvoir (post)colonial au Malawi. Lors des émeutes nationales de 1992, initiées à Ndirande avant de s'étendre à l'ensemble du territoire, et qui précipitèrent la fin du régime de Banda, ces magasins constituèrent déjà les cibles privilégiées des protestataires. Cette conception populaire des supermarchés PTC et Chipiku survécut largement à leur privatisation par le régime de Bakili Muluzi à la fin des années 1990. Pour l'ensemble de mes interlocuteur·es à Ndirande et Zingwangwa, il ne faisait encore aucun doute qu'il s'agissait de « magasins du gouvernement ». Comme me l'expliquaient Joshua, Robson et Thoko dans le *shebeen* de ce dernier situé juste en face de l'unique PTC de Ndirande, le pillage de ce magasin est devenu une modalité d'action routière sous le régime de Muluzi pour les jeunes hommes du quartier. Il survenait notamment à l'issue des matchs de football qui se tenaient au stade situé aux abords du quartier et qui avait pris une dimension fortement politique à cette période¹⁵⁶ :

¹⁵⁴ Nous reprenons une interprétation également proposée par V. Bonnacase analysant les cibles des pillages lors des manifestations contre Blaise Compaoré au Burkina Faso en 2015 : « Ce que les ruines racontent d'une insurrection », art. cit., pp. 20–28, cit. p. 22. Johanna Siméant dresse un constat similaire dans le cas des émeutes à Bamako : *Contester au Mali*, op. cit., chap. 3. Voir : A. Mbembe, « Du gouvernement privé indirect », *Politique africaine*, n° 73, 1999, p. 103–121 ; B. Hibou, « La "Décharge"... », art. cit..

¹⁵⁵ J. McCracken, *A History of Malawi*, op. cit., pp. 369–370.

¹⁵⁶ Sur la centralité des clubs de football dans la structuration du pouvoir de Muluzi, voir : J. Lwanda, « Kwacha », art. cit.

Robson: The first president of the multiparty democracy, Doctor Bakili Muluzi was saying to people: “Go to the stadium I have already paid!” and people were now entering the stadium for free chanting, “*Bakili walipira kale*”¹⁵⁷...

Joshua: Because here in Malawi we have two rivals, *Big Bullets* and *Wanderers*. When one team loses, its fans just vandalise...

Robson: So, they are coming from the match saying, “*Bakili walipira kale*”... and they are attacking the PTC in the name of “*Bakili walipira kale*”. Because *Big Bullets* is Ndirande team, and it was once called *Bakili Bullets*... because it was owned by Bakili himself!

Paul: So, they loot and say that the president has already paid?

Joshua: Yeah! So, people were just used to that, that's why during the demonstrations, people do the same. (...) People think that PTC had shares with government so when they break the PTC government will react and will see that the people were angry...¹⁵⁸

Depuis les émeutes de 1992, le pillage du PTC est donc devenu une modalité parmi d'autres d'expression politique pour les classes populaires de Ndirande et notamment pour les jeunes hommes vivant des opportunités de la rue¹⁵⁹. Il s'est imposé au cœur de leurs interactions avec le chef de l'État, comme un moyen de lui exprimer directement leur mécontentement. C'est aussi ce qui ressortait de cet échange avec Jossam, *call-boy* et chauffeur de minibus de Ndirande croisé à plusieurs reprises dans la thèse, que j'interrogeais sur la pratique du vol et du pillage dans les manifestations. Il affirmait d'abord se méfier des « voleurs » qui pouvaient « se mélanger » aux manifestant·es car ils « discréditaient » ceux qui étaient « vraiment là pour protester ». Mais selon lui, l'attaque du PTC prenait une toute autre signification :

Paul: Don't you think that accusing those who loot to be thieves taking advantage of the demonstration is an argument used by the government to discredit the protest?

Jossam: No, you should understand that this is real... we have many thieves in Ndirande who steal in our houses at night. These people take advantage of demonstrations to mix up in the crowd... they think “ok, let me sneak in here and see what I can be stealing”. You see, last time when there was a demonstration here, there were some works on the road. All the furnitures were stolen... so the works were delayed... you see these thefts are not good for us.

Paul: And those who loot the PTC... those are thieves as well?

Jossam: No that's different... when there is a demonstration, the police is always coming to protect the PTC... if it's protected by the police, it means it belongs to the government... because the police always protect the government. So, people think, « we can steal all what's in there, because it's the government. So, the government will pay! » And you know... this fucking government is letting us suffer while they are eating good food... so if we can make the government suffer, we do it.¹⁶⁰

Toutefois, si dans le cours de la manifestation aucune voix ne semble s'être élevée pour s'opposer à ces pillages, cela ne signifie pas pour autant qu'ils faisaient l'unanimité parmi les manifestant·es, ni qu'ils revêtaient la même signification politique pour l'ensemble des participant·es. Flora, âgée de 20 ans et étudiante à l'école secondaire en 2011 avait par exemple rejoint la foule mobilisée dans son quartier de Zingwangwa en fin de matinée. Elle avait marché

¹⁵⁷ ‘Bakili a déjà payé’

¹⁵⁸ Entretien cité, Thoko et Robson, Ndirande, 9 juillet 2016.

¹⁵⁹ Voir les remarques de Jonathon Glassman sur la violence comme forme de discours politique : *War of Words, War of Stones: Racial Thought and Violence in Colonial Zanzibar*, Indiana University Press, 2011, chap. 7.

¹⁶⁰ Notes de terrain, discussion enregistrée avec Jossam à la gare routière de Ndirande, 10 octobre 2017.

dans la rue principale du quartier et chanté des slogans contre le gouvernement mais s'était contentée de regarder l'ouverture du Chipiku de loin avant de rentrer chez elle. Sans réellement dénoncer ce mode d'action, elle craignait d'être dénoncée et de se faire arrêter par la police après coup. Justin, *call-boy* à la gare routière de Ndirande avait quant à lui participé aux marches dans le centre-ville le matin avant de poursuivre la protestation sous une forme plus violente dans son quartier. S'il avait aidé à tenir les barricades qui bloquaient l'accès au quartier et avait suivi un groupe qui se dirigeait vers les bureaux du parti avec l'intention de le saccager, il considérait le pillage du PTC comme « inutile ». Selon lui, les personnes qui y participaient « n'étaient pas réellement des protestataires » mais « profitaient » de la manifestation pour voler¹⁶¹. À l'autre extrémité du spectre protestataire se trouvait toute une population spectatrice qui avait rejoint la foule au moment des pillages. C'était le cas d'Eric âgé de 30 ans, qui possédait une petite épicerie au marché de Zingwangwa à l'époque. Eric m'affirmait qu'il comprenait les manifestant-es et partageait une partie de leur colère. Lui-même avait particulièrement souffert de la crise et craignait de devoir fermer son échoppe. Il avait toutefois eu peur d'y participer car il craignait la réaction violente des policier-es et ne croyait pas que la manifestation soit un bon moyen de protester. Il avait donc passé une bonne partie de la journée à observer de loin les affrontements entre policier-es et manifestant-es, restant non loin du marché au cas où les protestataires s'en prendraient à son échoppe. Quelque temps après que le Chipiku fut ouvert et constatant que la police ne revenait pas, il se décida finalement à prendre part au pillage :

Eric: It's when the police was gone that people got chance. They entered the Chipiku and started taking everything. I even went there, I picked one bale of sugar. Those big bags with 20 small bags inside.

Paul: Yes, you went inside?

Eric: Yes! Why not? Things were now cool, no police was coming, nothing was... people were just busy taking things from the Chipiku. So I thought, "Ah, why can't I go"... and I went... (rires). Nothing is free for people like us so... it was time to get things for free (rires).¹⁶²

Comme l'a également suggéré Johanna Siméant à partir d'émeutes à Bamako au Mali, pareil témoignage invite à ne pas « surinterpréter le sens forcément politique de ces moments » : « être placé dans ces conditions peut aussi générer cette soif de luxe, d'abondance et de consommation/destruction des biens qui s'exprime si souvent dans les émeutes¹⁶³ ». C'est aussi ce que traduisent les nombreuses attaques constatées ce jour-là de magasins de luxe ou de biens de consommation non-alimentaire associés à un certain niveau de vie – électroménager, multimédia –, installés dans les centres-villes et possédés par des personnes dont les accointances avec le régime ne faisaient l'objet d'aucune suspicion. Mais même lorsque, comme Eric, ils ne semblent pas accorder à leur action un sens politique direct, celle-ci traduit certaines conceptions populaires de la répartition des richesses. Dans un contexte où, observait-il, « rien n'est gratuit pour les personnes comme [eux] » et où à l'inverse la prédation des ressources publiques par les élites dirigeantes est connue de tous, l'émeute devient un moment

¹⁶¹ Entretien cité, Justin, Ndirande, 15 juillet 2016.

¹⁶² Entretien avec Eric (30 ans), propriétaire d'une épicerie au marché de Zingwangwa, 23 juillet 2016.

¹⁶³ J. Siméant, *Contester au Mali*, op. cit., p. 97.

où l'on revendique aussi le droit de se servir. Comme l'a également remarqué Vincent Bonnacase au Burkina Faso, les scènes de revente ou de redistribution gratuite des produits volés qui se tenaient parfois directement devant les portes des magasins, ou bien plus tard au sein des réseaux de redistribution familiaux plus classiques, ne sont d'ailleurs pas sans rappeler les « taxations populaires » soulignées par Thompson lorsqu'il élabore le concept d'économie morale¹⁶⁴.

III. « Manifestant·es », « émeutier·es » et policier·es : la coproduction de la violence

Une dernière dimension centrale pour comprendre le déroulement des événements protestataires et les ressorts du passage à la violence dans le quartier tient aux relations entre manifestant·es et forces de l'ordre. Peu utiles pour analyser les modes d'action protestataire et les populations qui les mettent en œuvre dans la mesure où elles dépendent largement de l'action (anticipée) des forces de l'ordre, les catégories d'« émeute », de « marches pacifiques » ou de « manifestation » ne demeurent pas moins au cœur des discours politiques, médiatiques et policiers produits sur les événements protestataires. En tant que « catégories d'entendement policier », elles déterminent notamment le découpage du territoire urbain et des populations qui l'habitent entre des zones où l'usage protestataire de la rue est considéré comme acceptable et doit être toléré, voire favorisé, et d'autres où la répression est non seulement plus routinière mais aussi plus légitime¹⁶⁵. Dans les quartiers, les événements protestataires offrent alors l'occasion de rejouer, dans le temps court, certains conflits sociaux et luttes de territoires propres à l'arène policière locale qui se sont enracinés sur le temps long¹⁶⁶. Les policier·es cherchent, par la répression, à réaffirmer leur autorité dans des territoires où ils considèrent qu'elle est quotidiennement remise en cause tandis que les jeunes hommes sans emploi cherchent à renégocier leur place au sein d'une arène policière dont ils ont peu à peu été relégués à la marge.

¹⁶⁴ « Taxation », rappelle V. Bonnacase, est entendue par Thompson au sens « ancien » de « fixation des prix » : « Ce que les ruines racontent d'une insurrection », art. cit., p. 24. On peut toutefois, dans notre cas, élargir ce sens pour signifier également l'idée d'une forme de prélèvement populaire de biens associés à l'État.

¹⁶⁵ Il s'agit l'un d'un processus qui ne se limite pas aux seules sociétés dites « transitionnelles » mais qui concerne également les démocraties occidentales. Dans le cas français, voir : O. Fillieule et F. Jobard, *Politiques du désordre*, op. cit., p. 91 et suivantes. Voir aussi : O. Fillieule et D. Della Porta (dir.), *Police et manifestants*, op. cit.

¹⁶⁶ C'est aussi ce que constate Michael Keith dans le cas des émeutes de Londres en 1981 : *Race, riots and Policing*, op. cit., chap. 6.

1. Policer les usages protestataires de la rue

Au Malawi le droit de manifester est un principe constitutionnel depuis 1994. Si les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir depuis ont régulièrement violé ce droit par l'usage de techniques d'intimidation, de pressions et de la répression policière contre les organisateurs et les participants, la manifestation pacifique s'est néanmoins peu à peu imposée comme une pratique routinière de la nouvelle société démocratique. Elle est notamment promue par les bailleurs internationaux comme la bonne forme démocratique d'expression du désaccord, par opposition aux protestations laissant éclater la violence manifestante ou policière. Pour les gouvernements, l'enjeu fut double : garantir le droit de manifester tout en lui imposant un cadre contraignant. L'institutionnalisation de la « marche pacifique » comme mode d'action protestataire légitime s'est alors accompagnée d'un double mouvement : d'une part l'imposition d'un contrôle policier resserré sur les usages protestataires de la rue et la soumission croissante du droit de manifester aux enjeux d'ordre public et d'autre part la délimitation de l'espace urbain entre territoires protestataires légitimes et illégitimes¹⁶⁷.

Respecter le droit de manifester dans un pays sous régime d'aide

Comme l'a récemment démontré un ouvrage collectif dirigé par Tobias Hagmann et Filip Reyntjens, les principaux bailleurs internationaux s'accommodent souvent des pratiques illibérales et des violations des principes démocratiques par les régimes qu'ils financent¹⁶⁸. Valable pour certains régimes autoritaires que les performances économiques ont placé au rang de « *donor darlings* » recevant une part considérable de l'aide internationale, qui représente une part tout aussi considérable de leur budget, ce constat l'est également en partie pour le Malawi qui n'a jamais prétendu à un tel statut. L'exemple du régime de Banda analysé par Paul Chiudza Banda est paradigmatique. Sa position géostratégique pendant la Guerre Froide, en tant qu'un des seuls États indépendants non socialistes dans cette région d'Afrique (le seul à partir de 1979), lui a permis de recevoir une aide budgétaire continue et de bénéficier d'une large mansuétude de la part d'une communauté internationale silencieuse sur les nombreuses atrocités commises¹⁶⁹. Depuis 1994 néanmoins, les organisations internationales et les principaux bailleurs ont officiellement placé les enjeux liés au respect des principes démocratiques et de « bonne gouvernance » au cœur de leur politique d'aide au développement,

¹⁶⁷ Il s'agit l'un d'un processus qui ne se limite pas aux seules sociétés dites « transitionnelles » mais qui concerne également les démocraties occidentales. Dans le cas français, voir : O. Fillieule et F. Jobard, *Politiques du désordre, op. cit.*, p. 91 et suivantes.

¹⁶⁸ L'observation est valable pour les démocraties occidentales, dont il a souvent été trop rapidement présumé qu'elles conditionnaient leur aide au respect de normes démocratiques ou de bonne gouvernance, que pour les régimes autoritaires comme la Chine ou la Russie qui s'imposent aujourd'hui comme de nouveaux bailleurs particulièrement influents sur le continent africain. Voir : T. Hagmann and F. Reyntjens, *Aid and Authoritarianism in Africa: Development Without Democracy*, Zed Books, Limited, 2016.

¹⁶⁹ La Tanzanie, la Rhodésie du Nord (Zambie), Mozambique et Rodhésie du Sud (Zimbabwe) deviennent respectivement indépendantes et socialistes en 1964, 1975 et 1979. P. Chiudza Banda, "Hastings Kamuzu Banda: How the Cold War Sustained Bad Leadership in Malawi, 1964–1994" in B.G. Jallow (ed.) *Leadership in Postcolonial Africa. Trends Transformed by Independence*, New York City : Palgrave MacMillan, 2014, p. 27–44.

devant, notamment, les garanties en matière de lutte contre la pauvreté¹⁷⁰. Si le respect de l'agenda néolibéral en matière de politique économique, de réduction de la taille et des dépenses de l'État, la tenue des élections et la question de la corruption ont largement focalisé l'attention des bailleurs, le respect des libertés publiques et du droit à manifester s'est également imposé comme un élément important des rapports des gouvernements démocratiquement élus avec la communauté internationale. La crise de 2011 et ses suites, dont Daniel Wroe a souligné la dimension internationale, l'ont révélé avec acuité. Avec elle, ces enjeux prirent une importance nouvelle dans la (dé)légitimation internationale du régime.

Si, on l'a vu, la délimitation du régime de Bingu wa Mutharika s'enracinait dans une histoire longue, la répression sanglante des manifestations précipita sa déchéance à l'international. La presse européenne et américaine, d'ordinaire peu intéressée par la politique malawite, relayait largement l'information tandis que les principaux bailleurs suspendirent unilatéralement leur aide, pour une durée indéfinie, dans les jours qui suivirent les manifestations. Parmi les nombreuses conséquences durables de la crise, le respect du droit de manifester « pacifiquement » devint l'une des clefs des rapports entre l'État malawite, l'institution policière, les organisations de la société civile et les bailleurs. Devenue présidente en avril 2012 et « accueillie par la communauté internationale [et par une partie conséquente de la société civile locale] comme un antidote au comportement erratique et autocratique de son prédécesseur¹⁷¹ », Joyce Banda cultiva son image de marque auprès des bailleurs et s'efforça tout au long de son mandat de donner des garanties dans ce sens. D'une part, on l'a vu, elle missionna une commission d'enquête sur les événements du 20 juillet 2011 de manière à identifier et poursuivre les « responsables ». Elle accéléra également le processus de réforme de l'institution policière, profitant de nouveaux projets financés par le Département du Développement International britannique. Ces projets, on l'a vu, visèrent au renforcement des dispositifs du *community policing* abordé plus en amont dans la thèse. Un second volet se pencha sur le « renforcement des capacités du Malawi Police Service en matière de maintien de l'ordre public », alors que l'impréparation, le manque d'équipement et l'incompétence des agent·es pour encadrer des manifestations de grande ampleur furent identifiés comme les principales causes du bain de sang de juillet 2011¹⁷². Les efforts financiers et techniques furent portés sur la formation au maintien de l'ordre public et sur la fourniture d'équipement antiémeute – équipement personnel de protection et armes non létales – avec pour ligne de mire les élections présidentielles de 2014 pour lesquelles d'éventuels troubles étaient attendus¹⁷³. D'après le coordinateur pour le maintien de l'ordre public au sein de la division de Blantyre du *Police mobile service*, les événements de 2011 marquèrent un tournant dans l'évolution des pratiques de maintien de l'ordre. Selon lui, ce fut à partir de cette période que l'approche dite

¹⁷⁰ Voir: C. Gabay, *Exploring an African Civil Society*, op. cit. ; H. Englund, *Prisoners of Freedom*, op. cit.

¹⁷¹ C. Gabay, «Two 'Transitions'», art. cit..

¹⁷² UKaid - DFID, *Malawi Policing Improvement Programme*, op. cit..

¹⁷³ UKaid - DFID, *Malawi Policing Improvement Programme. Project Completion Review - Top Sheet*, 2016.

de « *riot drill* » privilégiée sous Banda fut plus systématiquement remplacée par celle dite « maintien de l'ordre public » (« *public order management* ») qu'il définissait comme suit :

When it was Malawi Police Force, we had no public order management, but we were using “riot drill”. So “riot drill” is a tactic, whenever there is disorder somewhere, you don't compromise, you just go there and disperse using teargas and force. There is no question of asking “why” ... no discussion. [...] In riot drill we skip away from human rights activities, but in “public order management” we work hand in hand with human rights ethics, because you cannot disperse without telling them what they have done and you need to, first of all tell them that what they are doing is not the right thing at the right place. So, you need to tell them in their own vernacular language... because the language you are using should be well understood to them. That is now public order management.¹⁷⁴

Alors que cette transition constituait l'un des objectifs de la réforme de l'institution dès le milieu des années 1990, le coordinateur, qui avait rejoint la police en 1985 et avait été formé au maintien de l'ordre public par des Britanniques en 2002 soulignait les nombreuses résistances en interne auxquelles ils avaient dû faire face. Il insistait alors sur la prise de conscience en interne qu'avaient provoqué les événements de 2011 auxquels la police n'était, selon lui, pas préparée, mais aussi sur le rôle des fonds finalement débloqués par les britanniques pour accélérer le processus :

After big events like that we have debriefings. Debriefing can assist us to identify the areas where we have not done well and adapt our approach. This time, it was the biggest demonstrations we had to handle since 1994, we were not well prepared for that... So we had to adapt and change with the time. [And we also] received more training and equipment from the British. Because tactics of public order management can go well only if you have enough equipment that's all. When I am talking about equipment, I'm not talking about rifles. In public order, using rifle is not vital. But first of all, we need PPE, personal protective equipment, leg guards, arm guards, shields, helmets. Everyone should have one, because when you face a disorder, people can be in large numbers and violent... if you fear for your life, you can end up killing someone. We also need teargas, riot guns... they are very effective, very effective.¹⁷⁵

D'autre part, dans un tel contexte, l'organisation en janvier 2013 des premières grandes manifestations pacifiques après le désastre de juillet 2011 fit l'objet d'une attention toute particulière, aussi bien au sein de la société malawite que de la communauté internationale. Dans les semaines et mois qui précédèrent, de vifs débats opposèrent les CSOs entre elles et le gouvernement sur la pertinence d'organiser des manifestations. Certains activistes rappelèrent au gouvernement son « devoir de respecter le droit de manifester pacifiquement¹⁷⁶ » tandis que de nombreuses voix s'élevèrent – au sein du gouvernement mais aussi parmi les principales organisations religieuses et les partis d'opposition – pour enjoindre les organisateur-es à privilégier la « voie du dialogue » plutôt que celle de la « confrontation¹⁷⁷ ». Ces prises de position publiques traduisaient notamment les lignes de fractures politiques qui divisaient une société civile en partie absorbée par le parti au pouvoir et le gouvernement de Banda¹⁷⁸. Mais

¹⁷⁴ Entretien avec le coordinateur pour le maintien de l'ordre public à la division de Blantyre du *Police mobile service*, dans son bureau au campement de Blantyre Kanjedza, 14 novembre 2016.

¹⁷⁵ Idem.

¹⁷⁶ 'Activists Caution Joyce Banda on Demos', *The Nation*, December 13, 2013.

¹⁷⁷ Voir: 'UDF, MCP Urge for Dialogue', *The Nation*, January 8, 2013 ; 'Churches Say No to Demos', *The Nation*, January 13, 2013.

¹⁷⁸ C. Gabay, "Two 'Transitions'", art. cit.

elles révélèrent également les enjeux de légitimité que soulevaient ces manifestations pour les uns et les autres, alors que planait le « risque d'une répétition de 2011 ». La question de la violence était au centre du débat, au sein duquel s'immiscèrent également plusieurs diplomates représentant les principaux bailleurs internationaux. L'ambassadeur norvégien demanda par exemple publiquement aussi bien aux organisateur·es qu'au gouvernement de « respecter le droit de manifester » mais de « renoncer à la violence »¹⁷⁹. Une fois les manifestations confirmées, l'ensemble des parties concernées s'appliquèrent à en faire une vitrine pour leurs partenaires internationaux : les CSOs en suivant étape par étape la procédure de demande d'autorisation et en multipliant les promesses de « non-violence » ; le gouvernement et l'institution policière en garantissant publiquement la sécurité des manifestant·es. De ce point de vue, les « marches pacifiques » furent un « succès » unanimement salué dans les médias. *The Nation*, le principal journal indépendant du pays, alla jusqu'à titrer sur sa une, « *Consumers, Government make history – hold peaceful marches in the cities* », avant de continuer dans le cœur de l'article :

As the sun set and the day closed yesterday, it marked one of the most memorable chapters of modern Malawi history – a successful and peaceful demonstration against government had been held without bloodshed. [...] Police, largely known for their confrontational approach to such issues conducted themselves professionally and treated the protesters with dignity. No single protester carried a dangerous weapon. No one stoned anything and the police arrested no one, at least in Blantyre.

Dans une contribution au même journal, Edge Kanyongolo, juriste et universitaire renommé, salua également le « sérieux » des organisateurs et le « professionnalisme » de la police qui avaient permis d'« inscrire les événements du 17 juillet dans les annales de l'histoire¹⁸⁰ ». De manière saisissante, dans ce cas précis comme dans la plupart des grandes manifestations organisées depuis 2011, la question de la forme a relégué au second plan les autres enjeux politiques. Le succès des marches est évalué à l'aune de leur conformité au modèle protestataire légitime plus qu'en fonction du nombre de personnes qu'elles mobilisent – bien moindre en 2013 qu'en 2011 – ou de leur capacité à faire plier le gouvernement. De fait, la tenue réussie de ces rituels démocratiques initialement organisés pour instaurer un rapport de force avec le gouvernement peut alors paradoxalement venir en consolider la légitimité, notamment auprès des bailleurs. En 2012, Joyce Banda parvint ainsi à tirer un surcroît de légitimité internationale d'un événement initialement organisé pour dénoncer sa gestion calamiteuse de la crise économique qui laissait l'inflation s'envoler et affecter durement les classes populaires¹⁸¹. Le chantage, les menaces et pressions exercées en amont pour faire annuler les manifestations et l'absence totale de réponse politique aux demandes des manifestations furent largement passés sous silence ce qui, entre autres éléments, amenèrent plusieurs observateurs à conclure que, sous Joyce Banda, « *business may be continuing as usual*¹⁸² ». Comme l'a montré Clive Gabay,

¹⁷⁹ 'Refrain from Violence - Norwegian Ambassador', *The Nation*, January 17, 2013.

¹⁸⁰ Fidelis E. Kanyongolo, 'Jan 17 Demos: A Postscript', *The Nation*, January 23, 2013.

¹⁸¹ Sur la gestion de la crise économique par Banda : C. Gabay, "Two 'Transitions'", art. cit.

¹⁸² Ibid. p. 377 ; D. Cammack, 'Empty Pumps and Rising Prices: Politics as Usual in Joyce Banda's Malawi?' [online], *The Guardian*, December 17, 2012, <https://www.theguardian.com/global-development/poverty-matters/2012/dec/17/pumps-prices-politics-joyce-banda-malawi> (consulté le 22/4/2022).

il fallut attendre que l'assassinat d'un haut fonctionnaire vienne faire éclater le plus gros scandale de corruption de l'histoire du pays en 2014 pour que son image internationale soit finalement (et brutalement) remise en cause¹⁸³.

L'institutionnalisation de la « manifestation pacifique »

Au Malawi comme dans bien des contextes africains, l'institutionnalisation de la manifestation comme forme légitime d'expression de la protestation s'est accompagnée de la formalisation de contraintes pesant sur les usages protestataires de la rue. Comme l'a montré Johanna Siméant dans le cas du Mali, ces contraintes contribuent à « inscrire [les manifestations] dans un espace fortement institutionnel¹⁸⁴ » duquel sont exclus ou s'autoexcluent, par manque de « compétence » ou « d'appétence¹⁸⁵ », des franges importantes de la population.

Le droit de manifester est régi par le Police Act, largement révisé en 2010. Il s'inscrit dans une législation plus large régulant la tenue de toute manifestation publique, protestataire ou non. Celle-ci est d'abord conditionnée à l'envoi, entre 14 jours et 48 heures avant, d'une demande écrite d'autorisation aux pouvoirs publics : une copie au *District Commissioner* et une autre à l'*officer in charge* du commissariat de police local. En septembre 2017, un employé de l'hôtel de ville de Blantyre m'a laissé consulter le classeur où étaient archivées les demandes et réponses concernant la tenue de 104 manifestations publiques dans la ville entre janvier et décembre 2016 ; les seules que les services de la mairie avaient conservées selon lui¹⁸⁶. Si cette liste est incomplète et ne permet pas de fournir un panorama exhaustif des usages protestataires légaux de la rue¹⁸⁷, ces demandes écrites et leur traitement par les autorités constituent des sources particulièrement fécondes pour saisir à la fois l'avènement d'un répertoire d'action protestataire « autorisé » et l'intériorisation des contraintes institutionnelles par les organisateurs¹⁸⁸. Elles révèlent d'abord que « le monde de la manifestation est aussi un monde de papier », fortement bureaucratisé¹⁸⁹. D'après l'article 94 du Police Act de 2010, les demandes doivent en effet renseigner l'état civil et le contact d'un responsable et d'un adjoint, le lieu et la date de l'événement. Dans un contexte où l'obtention d'une autorisation demeure très incertaine (voir *infra*) les organisateur-es anticipent par ailleurs les attentes des autorités et ajoutent de nombreux éléments qui ne sont pas requis par la loi. L'ensemble des lettres consultées étaient ainsi rédigées dans un anglais très formel, parfois alambiqué, multipliaient

¹⁸³ C. Gabay, *Exploring an African Civil Society*, *op. cit.*

¹⁸⁴ J. Siméant, *Contester au Mali*, *op. cit.*, p. 53.

¹⁸⁵ *Ibid.* p. 55.

¹⁸⁶ Les services du District Council qui reçoivent initialement les demandes m'ont renvoyé vers ceux de la mairie de la ville à qui elles sont transférées en pratique.

¹⁸⁷ Les manifestations d'étudiants dans le cadre du mouvement contre la hausse des frais d'inscription, qui s'est étalé entre les mois de juin et novembre, ou encore les imposantes « marches pacifiques » contre l'avortement et contre la perspective d'ouvrir le mariage aux personnes de même sexe, toutes ayant fait l'objet de demandes d'autorisation parfois refusées, ne sont par exemple pas renseignées.

¹⁸⁸ C'est notamment ce que montre le travail de Johanna Siméant sur les « politiques de la rue » à Bamako : *Contester au Mali*, *op. cit.*, pp. 43–69.

¹⁸⁹ *Ibid.* p. 53.

les formules de politesse, donnaient des garanties sur le sérieux et la motivation « non violente » des organisateurs, présentaient leurs objectifs et leurs éventuels parrains internationaux. Autant d'éléments qui, dans un pays où, on l'a vu, la maîtrise de l'écriture administrative et des codes bureaucratiques est si faiblement et inégalement distribuée, ne vont pas de soi pour la majeure partie de la population. Comme l'a suggéré J. Siméant au Mali, cette « raison graphique [...] contribue sans doute à en faire un moyen peu évident, pour des raisons qui ont moins à voir avec une faible appétence à la contestation [d'une majorité de la population] qu'avec des barrières plus subtiles à l'égard de cette forme protestataire et de ce qu'elle suppose de rapport à la formalité voire à l'écrit¹⁹⁰ ».

Ensuite, le sort réservé à ces lettres révèle la tension existante entre le droit de manifester théoriquement garanti à tou·tes par la Constitution et la façon dont les pouvoirs publics l'octroient en pratique. « *Advise them that the request is not approved* » : cette formule manuscrite lapidaire du District Commissioner, retrouvée sur la demande adressée par « *a registered non-profit making and non-governmental youth group* » pour la tenue d'une campagne de levée de fonds au profit d'un orphelinat, indique que les autorités ne prennent pas toujours la peine de fournir d'explication détaillée aux organisateurs. C'est également ce que m'expliquait, en novembre 2016, le président du syndicat des étudiants de l'université polytechnique qui avait vu sa demande de manifestation éconduite en pleine mobilisation contre la hausse des frais d'inscription :

Leader étudiant: We followed each and every step of the procedure, yet they just refuse to allow us organise this peaceful march.

Paul: Did you have a meeting or something with them? Did they give you any reason why?

Leader étudiant: No, I had to seek an explanation and they just said that police were afraid of public disorder... but it's supposed to be their responsibility to provide security!¹⁹¹

Les rares moments où les pouvoirs publics se justifient publiquement révèlent par ailleurs que leur décision n'est pas toujours fondée sur des arguments juridiques ou de référence à l'ordre public. Au contraire, ils s'arrogent le droit de dire si une manifestation a de « bonnes raisons » de se tenir ou non. Ce fut par exemple le cas en février 2011 lorsque le City Council de Lilongwe interdit une marche pacifique contre les « pénuries de carburant » en arguant à la presse que : « *there is no need to demonstrate since fuel is available in most petroleum stations*¹⁹² ». Dans le cas de manifestations ouvertement protestataires, ces décisions sont essentiellement guidées par des considérations politiques. Comme me le suggérait alors en entretien une personnalité centrale de la « société civile » malawite qui avait, disait-il, « passé sa vie à organiser des marches pacifiques », elles restreignent d'autant plus l'accès à cette pratique protestataire aux seules organisations disposant de relais médiatiques et politiques suffisant pour faire pression sur les autorités¹⁹³.

¹⁹⁰ Ibid..

¹⁹¹ Entretien avec le président du syndicat des étudiants de l'université de polytechniques, dans sa chambre sur le campus, 28 novembre 2016.

¹⁹² «Violating the right to Demonstrate», *The Nation*, February 25, 2011.

¹⁹³ Entretien cité, Billy Mayaya, 1^{er} août 2016.

Comme observé dans d'autres contextes, il semble exister une corrélation entre les interdictions de manifester décidées par les autorités et le niveau de violence lorsque les actions protestataires ont lieu malgré tout, notamment lorsqu'elles surviennent dans le cadre d'un mouvement social important marqué par un fort niveau de conflictualité entre les groupes mobilisés et l'État¹⁹⁴. D'une part, comme l'observait Alain Dewerpe à propos du massacre de Charonne le 8 février 1962 à Paris, « interdire, c'est, pour le pouvoir, s'autoriser à la brutalité¹⁹⁵ ». D'autre part, les acteurs qui prennent la rue dans un tel contexte doivent le faire malgré la répression policière déployée pour faire respecter l'interdiction. Elles sont davantage susceptibles de mettre en œuvre des moyens d'action violents. Régulièrement interdites, les manifestations étudiantes sont par exemple souvent le théâtre d'affrontements avec les forces de l'ordre, les manifestant·es recourant à des moyens d'action similaires à ceux décrits plus en amont dans le cadre des mobilisations des townships : *roadblocks*, jets de pierres, pillages. Interdites à la dernière minute grâce à une injonction de la High Court obtenue par un proche du parti au pouvoir, les manifestations du 20 juillet 2011 fournissaient un autre exemple paradigmatique de ces dynamiques. D'après de nombreux témoignages recueillis par la presse et par les agent·es de la Malawi Human Rights Commission qui m'ont laissé consulter les *verbatim*s de leurs entretiens, dès le matin, notamment à Lilongwe, des policier·es s'appuyèrent sur l'interdiction de manifester pour s'attaquer violemment aux personnes qu'elles trouvaient dans la rue arborant le T-shirt rouge symbolisant leur participation à l'événement : certains militant·es furent arrêtés ou séquestrés plusieurs heures dans un *compound* par des policier·es¹⁹⁶, d'autres se virent intimer l'ordre de rentrer chez eux après avoir essuyé des coups. À Blantyre, les manifestant·es purent rejoindre le point de ralliement mais furent interdits de le quitter pendant plus de trois heures ce qui, d'après l'ensemble des témoignages que j'ai recueillis, contribua à faire monter le niveau de conflictualité et constitua l'un des éléments déclencheurs des affrontements qui débutèrent avant même la levée de l'injonction et le début officiel de la « marche pacifique »¹⁹⁷.

Comme l'indiquent par ailleurs les propos du leader étudiant cités ci-dessus, si le District Commissioner est désigné par le Police Act de 2010 comme l'autorité compétente pour autoriser ou non les manifestations publiques, c'est en pratique la police qui demeure l'institution régulatrice centrale, contrôlant l'accès à l'espace public et ses usages protestataires. Le coordinateur du maintien de l'ordre public au camp du PMS de Blantyre me le confirmait en entretien, témoignant par ailleurs du large spectre des informations sur lesquelles ils fondaient leur décision d'accorder ou non l'autorisation de manifester :

¹⁹⁴ Voir aussi: N. van Stapele and T. Diphoorn, “‘Ready to Shoot!’ Vs ‘Ready to Loot!’”, art. cit.

¹⁹⁵ A. Dewerpe, *Charonne, 8 février 1962*, op. cit., p. 243.

¹⁹⁶ Entretien cité, Billy Mayaya, 1^{er} août 2016.

¹⁹⁷ La commission d'enquête officielle mandatée par le président imputa elle aussi largement l'émergence de la violence à l'interdiction de manifester promulguée à la dernière minute : 20th and 21st July 2011 Commission of Inquiry, *Report of findings and Recommendations*, op. cit.

If the District Commissioner tells us, “We have a letter of application that some people want to demonstrate”, it's up to us to go and ask them what type of demonstration, why are they intending to demonstrate, where are they going to demonstrate...?¹⁹⁸

L'influence de l'institution policière dans la régulation de l'espace protestataire légitime contribue à faire des préoccupations liées à l'ordre public un enjeu central. On l'a vu en effet, les policier·es interprètent habituellement le droit en fonction de leurs propres rationalités et des représentations qu'ils se font de leur mandat. Dans un contexte où les policier·es sont en mesure de peser sur les autorisations de manifester dans l'espace public, le droit de manifester est alors soumis à l'impératif policier de maintien d'un certain ordre public et social. Certaines catégories de la population, comme les étudiant·es, plus facilement associées par les policier·es au potentiel de désordre, se voient ainsi plus facilement refuser l'accès à ces formes de protestation quand bien même elles répondent aux exigences bureaucratiques de la demande écrite. La question des barrières pratiques au droit de manifester s'articule à celle de la responsabilité des organisateur·es comme des participant·es à respecter les « bonnes formes » de la marche pacifique. C'est ce qui ressort notamment de cet extrait d'entretien avec le coordinateur du maintien de l'ordre au sein du PMS de Blantyre :

Coordinateur: According to our constitution, when somebody needs to demonstrate, it means he needs to write a letter of application [...] so that whenever you demonstrate if something might happen, during the demonstration, everybody should be engaged on that demonstration. So, in public order we normally inform them, before their demonstration that “you need to do A B C D”. That is... we need to meet these following issues cause in a demonstration anything can happen, can be a loss of life, we can have injuries, an eruption of fire somewhere, even the traffic jam within the roads. So, we normally inform them before that “these are the issues that we need to handle”. Because the police is not... we are not supposed to say, “You should not do demonstrations, no”. Let them do the demonstration, but we are there to tell, “how to do a demonstration”.

Paul: So, what is a good way to demonstrate?

Coordinateur: You can go even to the roads to demonstrate but it should be peaceful. You know. When I am using my rights, I should not destroy somebody's rights. If I want to demonstrate by walking on the road, I make sure that road should be passable to other people who are not demonstrators. So, we normally tell them, “You should use this road but half of it so that on the other side vehicles should pass”. So, we facilitate the movement of the people while they are on the ground demonstrating, so that we should not have traffic jams. This is our duty.¹⁹⁹

Comme l'ont souligné Tessa Diphooorn et Naomi Van Stapele dans le cas du Kenya, l'incitation des citoyens à exercer leur droit de manifester dans le cadre d'une société démocratique accomplie s'ancre dans une idéologie participative reposant sur un principe de responsabilité individuelle qui laisse la possibilité à l'État de « faire reposer sur les citoyen·es la responsabilité de protéger l'ordre public dans ces situations²⁰⁰ ». Dans ces conditions, écrivent-elles, « l'accès à l'espace protestataire démocratique, même s'il est garanti par la Constitution, n'est accordé qu'aux citoyen·es responsables, à condition qu'il ne transgresse pas les frontières de l'ordre social [dominant]²⁰¹ ». Si, comme on le verra plus en détail en aval, l'identification des

¹⁹⁸ Entretien cité, coordinateur pour le maintien de l'ordre public, PMS « *B company* », 14 novembre 2016.

¹⁹⁹ *Idem*.

²⁰⁰ N. van Stapele and T. Diphooorn, “‘Ready to Shoot!’ Vs ‘Ready to Loot!’”, art. cit., pp. 30–31.

²⁰¹ *Ibid*.

populations capables de manifester de manière « responsable » dépend largement des représentations sociales des policier·es en position d'autoriser une manifestation ou d'y intervenir, elle est également le résultat de barrières plus matérielles. Pour un groupe de citoyens ou une organisation non affiliée à l'État, l'obtention d'une autorisation de manifester dans l'espace public est en effet soumise au paiement de frais de dossier d'au moins 10 000 kwachas. Il s'agit là d'une somme modeste pour la plupart des organisations évoluant dans une société civile fortement internationalisée, mais qui constitue un sacrifice financier non négligeable pour nombre de groupes de citoyens moins formalisés.

En dehors de l'institution policière, les organisations dites de la « société civile », qui font de la marche pacifique l'un de leurs principaux modes d'action, participent elles-mêmes à la domestication des usages protestataires de la rue. Soulignons d'abord que les marches pacifiques ouvertement protestataires sont rares et s'inscrivent dans un ensemble bien plus important de marches non protestataires qui se déroulent dans les mêmes lieux. Malgré un possible biais dû à un archivage sélectif, soulignons tout de même que 103 des 104 manifestations publiques recensées dans le classeur de la mairie de Blantyre relevaient ainsi du registre de la « mobilisation non protestataire » : « *peaceful march* » ou « *big walk* » destinées à « sensibiliser le public », lever des fonds pour une cause ou, pour un grand nombre d'entre elles tenues par des organisations religieuses, pour « prêcher la parole divine »²⁰². Une seule était donc ouvertement protestataire. En mars, la Consumer Association of Malawi (CAMA) dirigée par John Kapito, l'une des figures de proue de la société civile internationalisée parmi les plus critiques contre l'action des gouvernements et l'un des principaux organisateurs de ce type d'action protestataire, avait obtenu l'autorisation de tenir une « *peaceful march* » à l'occasion de la Journée Mondiale des Consommateurs. Le leader de l'organisation en avait profité pour dénoncer devant les médias présents à la fois l'inaction du gouvernement en faveur des plus pauvres et des partis d'opposition « avides de pouvoir n'offrant aucune perspective pour les pauvres »²⁰³. Marchant derrière lui, les personnes mobilisées par l'organisation y arboraient des pancartes à l'apparence soignée et calibrée, toutes similaires et reprenant les mêmes slogans écrits en chichewa²⁰⁴. Qu'elles aient ou non une visée protestataire, ces marches

²⁰² On peut y voir, avec Clive Gabay, un effet d'importation renforcé par l'extrême dépendance matérielle des organisations de la société civile à des bailleurs internationaux qui, non seulement, promeuvent des actions protestataires policées et non violentes, mais qui favorisent également une certaine routinisation des mobilisations non protestataires, notamment à travers les fréquentes « visites de terrain » du personnel occidental : meetings, campagnes de sensibilisation, etc. Si l'enjeu dépasse le cadre de cette recherche, il faut toutefois, comme le montre Emmanuelle Bouilly dans le cas du Sénégal, s'intéresser à l'historicité et à la popularité de ces modes de mobilisation au-delà de leur seule importation par des acteurs tournés vers les ressources de l'internationale. Voir : C. Gabay, *Exploring an African Civil Society*, *op. cit.* ; E. Bouilly, *Du couscous et des meetings*, *op. cit.*

²⁰³ «Kapito faults opposition over economic turmoil: Leads consumer rights demo in Malawi» [online], *Nyasa Times*, March 24, 2016, <https://www.nyasatimes.com/kapito-faults-opposition-over-economic-turmoil-leads-consumer-rights-demo-in-malawi/> (consulté le 25/4/2022). Propos traduits de l'anglais.

²⁰⁴ « Les opposants au gouvernement sont de plus en plus avides de pouvoir » (« *Otsutsa boma achuluka dyera lofuna kulomulira dziko alibe mafundo* ») ; « Le gouvernement n'a pas réussi à résoudre le problème des pénuries d'eau et des pannes d'électricité » (« *Boma lalaphera kutetsa vuto lokusowa kwa madzi kuzimazima kwa kwa magetsi* »). Voir : *Ibid.*

pacifiques reprennent également des thèmes et un lexique correspondant au « registre de la mobilisation d'ONG internationalisée²⁰⁵ » mais qui irriguent tout autant les discours officiels des politiques publiques de l'État : les droits humains, les droits des consommateurs, la lutte contre la pauvreté, contre la *Gender Based Violence* et pour l'égalité de genre. Il n'est, à ce titre, pas surprenant de trouver dans les organisateurs des marches recensées à Blantyre en 2016 des ONG et des associations internationalisées ou des organisations religieuses, mais aussi des entreprises privées impliquées dans l'action publique²⁰⁶, voire des groupes plus directement rattachés à l'appareil d'État²⁰⁷.

Il n'aura pas échappé au lecteur qu'en plus de reprendre les mêmes formes et les mêmes codes visuels – ceux de la manifestation à pancartes et banderoles sérigraphiées arborant les logos des organisations – ces événements se tenaient également pour l'essentiel dans les mêmes lieux de la ville, un espace qui « incarne bien cette dimension institutionnelle et de contrôle²⁰⁸ ». Partant soit de l'ancien hôtel de ville érigé à l'époque coloniale au pied de l'avenue Victoria ou du rond-point de Clock Tower où se trouvaient le siège du Malawi Congress Party sous la dictature, elles empruntaient ensuite la Chipembere Highway reliant sur plusieurs kilomètres le centre-ville au quartier de Chichiri où se trouve le nouvel hôtel de ville. Le cordon policier qui les encadre et la physionomie de l'avenue, composée de quatre voies séparées par un imposant terre-plein central, que les cortèges n'empruntent que sur une moitié, voire parfois sur une seule voie, limite toutefois considérablement les perspectives d'un renversement de l'ordre. Comme me le confirmait d'ailleurs le coordinateur pour le maintien de l'ordre au sein du PMS en entretien, la police est favorable à l'inscription des marches sur ce territoire « facile à policer²⁰⁹ ». Si elles passent devant plusieurs lieux symboliques du pouvoir étatique – la prestigieuse université Polytechnique où sont formés les futurs hauts fonctionnaires et cadres des grandes entreprises, l'hôpital, les quartiers généraux régionaux du Malawi Police Service, la High Court – avant de déboucher sur le luxueux centre commercial de Chichiri et le Kamuzu Stadium, qui constituent autant de cibles potentielles en cas de soulèvement, les quelques dizaines voire centaines de manifestant·es qu'elles rassemblent généralement se retrouvent largement isolés dans cet espace monumental, au milieu de la circulation et loin des territoires habituellement fréquentés par l'essentiel de la population urbaine. Depuis l'inscription de la marche pacifique au cœur du répertoire d'action protestataire, ce territoire s'est imposé comme

²⁰⁵ On retrouve une fois de plus un élément observé par J. Siméant à Bamako : *Contester au Mali, op. cit.*, p. 53.

²⁰⁶ Le 26 avril, l'entreprise Carlsberg Malawi, sponsor du Malawi Police Service et partenaire de nombreuses autres institutions publiques, organisait une « marche de sensibilisation » sur le VIH dans la Chipembere Highway. Le 1^{er} avril, la banque internationale de microcrédit FINCA tenait une « parade » sur la même avenue pour « promouvoir ses produits ».

²⁰⁷ Début mai, le Women Police Network marchait le long de la Chipembere Highway pour promouvoir le « gender mainstreaming » dans l'institution policière et lever des fonds pour faciliter ses actions de « plaidoyer » en faveur de « l'égalité des carrières ». Le 30 mars, les femmes de policier faisaient de même pour alerter sur la situation des veuves de policiers. Enfin, le 18 octobre, le département pour l'éducation du District Council organisait une « big walk » pour sensibiliser le public sur le droit des filles à l'éducation.

²⁰⁸ J. Siméant, *Contester au Mali, op. cit.*, p. 49.

²⁰⁹ Entretien cité, coordinateur pour le maintien de l'ordre public, PMS « *B company* », 14 novembre 2016.

le territoire protestataire légitime. Largement assigné par les pouvoirs publics, il n'est pas pour autant remis en question par les organisateur·es des marches. L'écrasante majorité des lettres retrouvées à l'hôtel de ville de Blantyre demandait ainsi l'autorisation de tenir leur marche dans cet espace sans que la police n'ait à l'imposer.

Les témoignages recueillis dans les quartiers populaires renvoyaient assez largement ce type d'usage de l'espace public à un « autre monde ». En dehors des barrières bureaucratiques soulevées plus haut, la confusion des formes, des lieux et des acteurs qui l'investissent, contribuait d'autant plus au fait que ce mode d'action n'était pas considéré comme un débouché naturel pour exprimer leur colère et pour interpeller le gouvernement.

Réprimer les « émeutier·es »

Par les acteurs qu'elles impliquent, les lieux qu'elles investissent et les pratiques protestataires qu'elles déploient, le contraste est saisissant entre ces marches pacifiques et les mobilisations protestataires qui se tiennent dans les quartiers populaires. L'institutionnalisation des premières comme mode d'action protestataire légitime dans la société malawite démocratique a contribué à la stigmatisation des secondes comme des « émeutes » (*riots*), des formes protestataires antidémocratiques, symboles d'une certaine inadaptation des classes populaires à la démocratie. Cette posture, largement partagée par la plupart des médias, par les représentants de la société civile et par la classe politique, apporte un surcroît de légitimité à l'approche répressive systématiquement privilégiée par les forces de l'ordre dans ces événements. Tandis que les marches pacifiques font l'objet d'une attention médiatique et politique très forte, rares sont les événements protestataires dans les quartiers qui parviennent ne serait-ce que jusqu'aux colonnes de la presse nationale. Lorsqu'ils les abordent, les articles emploient rarement le lexique de la manifestation et de la protestation mais évoquent au contraire des « désordres » et des « affrontements » entre la police et des « jeunes vagabonds » (« *erratic youth* »). Ces représentations sont également dominantes au sein de l'institution policière. Elles ne se contentent pas de légitimer les interventions policières de l'extérieur mais les orientent doublement de l'intérieur. D'une part, elles guident la façon dont la hiérarchie policière appréhende les mobilisations dans les quartiers. Mais dans un contexte où les agent·es en intervention sont largement livrés à eux-mêmes, elles viennent également se combiner à leur expérience quotidienne des interactions avec les populations du quartier pour guider leurs pratiques²¹⁰.

Un matin d'octobre 2017, je me présentais au poste de police de Ndirande muni d'un document à l'attention du sergent responsable des archives, dans lequel je sollicitais l'accès aux rapports d'activité de plusieurs journées où des événements protestataires s'étaient tenus dans le quartier. En parcourant ma requête, le sergent s'arrêta sur une ligne qu'il commenta à voix haute :

²¹⁰ C'est aussi ce que remarque Micheal Keith dans le cas des émeutes de 1981 à Londres : M. Keith, *Race, riots and Policing, op. cit.*, p. 61 et suivantes.

“Any document related to demonstrations in Ndirande, like activity reports”... I think it’s the word “demonstration” that causes some trouble here. There are no demonstrations in Ndirande, people here just know how to riot. They don’t know how to demonstrate but they are only there to steal and loot the PTC.”²¹¹

Dans les semaines et mois qui suivirent des propos similaires revenaient dans chacun des échanges que j’ai eus avec des agent·es du poste évoquant les événements protestataires dans le quartier. Mes interlocuteurs insistaient sur la forme prise par ces actions, les comparant aux marches pacifiques dans le centre-ville, et sur les procédures légales à respecter pour qu’une action protestataire soit considérée comme une véritable « manifestation », renvoyant les modes d’action plus spontanés et offensifs habituellement déployés par les groupes protestataires dans le quartier dans la catégorie de « l’émeute ». Cela ressortait de manière limpide dans l’échange suivant, que j’ai eu avec le *station officer* à propos de la manifestation des opérateurs de minibus de juin 2017 lors de laquelle il avait décidé d’envoyer immédiatement ses agent·es disperser le rassemblement devant la gare routière :

SO: That’s what happens with these people in Ndirande, when they want to protest, they never respect the procedure. They just go to the streets and do their things, block the road, burn tyres and they go to break the PTC. Is that a demonstration?

Paul: I don’t know... you tell me.

SO: No, it’s not! If you want to demonstrate in Malawi, you need to write a letter and inform us. So, we can sit down and discuss the way forward, where are they going to march? Is there a risk of public disorder... who are the people responsible for that matter? People have the right to demonstrate in Malawi, it’s not a matter of saying, “No you are not allowed to demonstrate”, but what they are doing is not demonstrating.²¹²

Ces propos révèlent en somme la façon dont les représentations sociales autour des « bonnes pratiques » protestataires en démocratie déterminent l’interprétation que font les policier·es des actions protestataires dans le quartier comme étant illégitimes et répréhensibles²¹³. Ils témoignent des représentations, communes au sein l’institution policière, des populations des quartiers populaires comme des « populations émeutières » : des « voyous » (thugs) qui ne cherchent pas réellement à « manifester » mais à « voler » et « piller » ou à en découdre avec les policier·es.

Quelle qu’aient été leur ancienneté dans le quartier et leur rapport à la population au quotidien, tous mes interlocuteurs au poste de Ndirande s’accordaient ainsi pour faire de ces « émeutes » des moments de tension, symbole de l’ingouvernabilité du quartier, où les frontières entre police et population, brouillées dans le temps quotidien, se matérialisaient brutalement. En entretien, le *constable* Loveson Chiteya m’expliquait par exemple se plaire en tant que policier à Ndirande et trouver que les rumeurs circulant autour de la dangerosité du quartier étaient exagérées, sauf en ce qui concernait les « émeutes » :

²¹¹ Notes de terrain, poste de police de Ndirande, 6 octobre 2017.

²¹² Notes de terrain, discussion avec le *station officer* de Ndirande, dans son bureau, 24 octobre 2017.

²¹³ On retrouve un mécanisme également observé dans le cas français par Fabien Jobard et Olivier Fillieule : « Les fonctionnaires, écrivent-ils, portent toujours un jugement explicite sur la légitimité des manifestants ». Voir : O. Fillieule et F. Jobard, *Politiques du désordre*, op. cit., p. 48.

When I came to Ndirande, I was afraid because of what people are saying about Ndirande but now that I have been here for quite some time, I feel good here, I have many friends... So, I can say that the relationship between police and people is quite good now... but when there is a riot, they behave like savages... When they see you, they will start throwing stones... in these moments, you have to forget that they are your friends.²¹⁴

Comme dans l'extrait ci-dessus où Loveson rappelait que lui et ses collègues « *devaient* oublier » que les manifestant-es étaient leurs voisin-es et leurs ami-es, le lexique de la « nécessité » revenait systématiquement dans les discussions avec les agent-es pour justifier une approche répressive des rassemblements dans le quartier. Le *constable* Clement Madeya justifiait ainsi leur action particulièrement brutale lors des manifestations contre les « suceurs de sang » d'octobre 2017 :

Paul: If the protesters were peaceful, why did you disperse them?

Clement: But they were burning tyres on the road. Ok... they were peaceful, but they were burning tyres. *We had to disperse them...* and people here in Ndirande they are used to attack the PTC so, in this type of situation, the best is to disperse them. [...] These are people who have nothing to do... those who participate into these demonstrations. We, the police, we know... we live here... if we did not come on time, they would have burned the PTC.

Paul: But you know that they started at Safarawo, it's far away from the PTC...

Clement: Of course, those thugs who do demonstrate are always found in Safarawo... it's where you find the thieves... mostly, criminals are found there.²¹⁵

Présentés comme des désordres publics et comme des actes (potentiellement) criminels, les rassemblements protestataires dans le quartier « doivent » donc être dispersés ; peu importe que les protestataires soient manifestement pacifiques avant l'intervention policière ou que celle-ci ait, de l'aveu même des agent-es, contribué à alimenter leur animosité.

Il convient toutefois de souligner que nombre de mes interlocuteurs qui relayaient ces représentations, parfois avec beaucoup d'aplomb, n'avaient eux-mêmes jamais vécu ce genre de situation. L'institution policière dispose d'une branche, le *Police mobile service* (PMS) reconnaissable au treillis militaire que portent ses agent-es, spécialisé dans le maintien de l'ordre public. Mais, pour des raisons essentiellement matérielles – la division de Blantyre ne comptant que deux pick-up pouvant transporter 10 agent-es à la fois pour couvrir l'ensemble de la Région Sud –, celle-ci manque de réactivité. Lors des manifestations plus spontanées qui ont lieu dans les quartiers, elle n'est donc appelée en renfort que lorsque la situation devient ingérable pour les agent-es locaux²¹⁶. Ce sont donc essentiellement les agent-es du poste de quartier qui sont envoyés en premier pour disperser les manifestants dans le quartier. Ces derniers sont peu formés à ce type d'intervention, mal équipés et mobilisés au pied levé. En 2011 et en 2017, nombre d'entre eux intervenaient pour la première fois dans un événement de la sorte. Initié en amont, dès l'école de police et au contact des collègues dans le quartier, ce travail d'étiquetage des groupes protestataires ne servait donc pas uniquement à justifier *a posteriori* le traitement répressif d'un événement protestataire, mais fournissait également un

²¹⁴ Entretien avec le *constable* Loveson Chiteya, chez lui à Ndirande Magalassi, 5 octobre 2017

²¹⁵ Entretien avec le *constable* Clement Madeya, chez lui à Ndirande Majika, 22 octobre 2017.

²¹⁶ Entretien cité, coordinateur pour le maintien de l'ordre public, PMS « *B company* », 14 novembre 2016.

cadre interprétatif préparant les agent·es à la possibilité de l'affrontement et à l'usage de la violence, avant même leur confrontation aux manifestant·es. Ce cadre était déterminé à la fois par leur propre expérience quotidienne du quartier et par les récits qui circulaient au sein du poste de police et de l'institution policière en général. Deux types de rapports contradictoires aux événements protestataires ressortaient alors de nos échanges, permettant tous deux de fournir des clefs d'interprétation à l'approche répressive privilégiée dans ce type d'événement. D'abord, à l'instar du *constable* Clement Madeya ci-dessus ou du sergent James Mandala ci-dessous, avec qui j'échangeais pendant une patrouille, nombre d'agent·es incluait les personnes qui prenaient part aux manifestations dans le quartier dans la catégorie des « anti-police » qu'ils mobilisaient au quotidien pour désigner certaines populations du quartier :

In these moments, anti-police feel strong, they think that they can overpower police. Many of these call-boys and pieceworkers at the market or at the bus depot are anti-police... that's why when they demonstrate they attack police officers. When we intervene in their riots, we must teach them a lesson.²¹⁷

Récurrents, de tels propos traduisaient la façon dont les policier·es interprétaient les interactions vécues dans le cadre des événements protestataires à l'aune des échanges quotidiens qu'ils avaient avec les populations qu'ils y retrouvaient. S'ils justifiaient toujours leur intervention répressive par la « nécessité » de rétablir l'ordre, « l'émeute » était donc également une occasion pour eux de réaffirmer leur autorité sur un territoire où elle était régulièrement remise en question²¹⁸.

Parallèlement, plusieurs témoignages de policier·es qui me faisaient le récit de leurs interventions passées faisaient état de sentiments plus ambivalents et insistaient sur la peur qu'ils avaient ressentie au moment d'être envoyés – pour la première fois de leur vie, mal préparés et faiblement équipés – contre des manifestant·es qu'ils s'imaginaient prêts à en découdre. La valeur explicative de tels témoignages est difficile à estimer. Ceux-ci pouvaient en effet tout aussi bien venir justifier *a posteriori* une intervention qui avait mal tourné. De très nombreux travaux toutefois ont souligné de manière convaincante le rôle de la peur, et peut-être encore plus de la frustration face à une perte de contrôle, dans l'emploi d'une violence extrême par des agent·es mal formés, mal équipés et mal commandés²¹⁹. Nous avons par ailleurs souligné à plusieurs reprises comment la peur, basée sur des représentations largement fantasmées du quartier et de ses habitant·es, constituait un élément central de l'expérience quotidienne des policier·es à Ndirande. Elle se retrouve alors à jouer un rôle certainement déterminant dans des situations où le niveau de conflictualité est grand. Les récits que m'ont faits participant·es et policier·es des divers événements protestataires dans le quartier mettaient

²¹⁷ Notes de terrain, patrouille piétonne, 10 octobre 2017.

²¹⁸ Voir aussi : N. van Stapele and T. Diphooorn, “‘Ready to Shoot!’ Vs ‘Ready to Loot!’”, art. cit., p. 32.

²¹⁹ Voir : P.A.J. Waddington, *The Strong Arm of the Law: Armed and Public Order Policing*, Oxford : Oxford University Press, 1991 ; F. Jobard, « L'impossible répression » dans Fillieule, O. et D. Della Porta (dir.) *Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Presses de Sciences Po, 2006, p. 175–199 ; A. Peterson, « La Suède et le Danemark face aux mobilisations altermondialistes » dans Fillieule, O. et D. Della Porta (dir.) *Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Presses de Sciences Po, 2006, p. 307–329.

ainsi en avant les effets d'escalade causés par de telles émotions. Au fur et à mesure de l'émeute, les actions de policier·es de plus en plus débordés par les événements perdaient en rationalité, des agent·es isolés se retrouvaient pris à partie par des groupes de protestataires et vice versa. Face à l'impossibilité de prendre le contrôle sur des protestataires souvent pacifiques avant leur arrivée, les policier·es se retrouvent contraints de faire appel à la police antiémeute voire à l'armée qui recourt à une violence supérieure destinée à mettre un terme définitif aux affrontements. Ce fut le cas lors de la manifestation des opérateurs de minibus en juin 2017. Willy Makolo participait à sa première intervention de « maintien de l'ordre public ». Envoyé sur place avec dix autres collègues, sans casque ni autre équipement de protection, il s'était retrouvé face à des groupes de manifestant·es bien plus nombreux qu'eux. Les premiers *roadblocks* qu'ils avaient trouvés, gardés par des groupes de jeunes hommes qui les insultaient et leur lançaient des pierres de loin étaient alors venus confirmer les images qu'ils s'étaient faites de ces événements et avaient motivé leur approche répressive. Il s'agissait pour eux de disperser les manifestant·es en couvrant la zone de gaz lacrymogènes à distance de manière à éviter des affrontements rapprochés qu'ils n'étaient pas certains de dominer :

Willy: When we arrived close to the second roadblock there was now a bigger crowd blocking the road. They were chanting on us, calling us “zopusa”, what, what... These teenagers who like insulting police... you see?

Paul: What were they chanting exactly?

Willy: They were just saying “Ah we are not afraid of you! Come, come, we will deal with you.” So, we were going towards them from a distance. We throw teargas, they started running away and throwing stones. How can you clear the road while they are throwing stones? We had to chase them away.

Paul: Because the stones could reach you?

Willy: No, we stayed at a distance, the teargas has a long range.

Paul: You said that they were peaceful at the beginning and just chanting, why do you throw teargas to disperse them?

Willy: Because these people want to deal with you... so many people are just taking advantage to go against the police. They show you they are not afraid of you and they were numerous while we were just a few officers, we could not get close without taking unnecessary risks. They are against you for no reason. Mainly they were just the call-boys. And those people are just... *basi*, they are those who have nothing to do. They are just here to steal. Because had it been they had something to do, they would have gone to their work and do their *business* instead of blocking the road.²²⁰

Dans le récit qu'il me fit des événements, Willy reconnaissait que leur approche avait non seulement augmenté le niveau de détermination mais aussi le nombre de protestataires. Ceux-ci se dispersaient lorsqu'ils projetaient du gaz mais revenaient toujours plus nombreux. Cette escalade dans la violence manifestante, provoquée par leur intervention, était alors venue confirmer à ses yeux et aux yeux de ses collègues les représentations qu'ils se faisaient de la population du quartier et ses pulsions émeutières. Elle avait accru la peur et la frustration qu'ils et elles avaient ressenties face à des protestataires qui continuaient à les insulter et leur montraient qu'ils n'avaient pas peur d'eux : tout·es me décrivent des scènes de chaos et firent état de leur perte de contrôle alors qu'ils arrivaient au bout de leurs stocks de gaz lacrymogène.

²²⁰ Entretien cité, *constable* Willy Makolo, 15 octobre 2017.

Les policier·es firent alors appel au PMS dont la violence de l'intervention leur permit de reprendre le dessus et de disperser définitivement les manifestant·es.

L'analyse révèle en somme comment l'articulation et le renforcement mutuel d'un ensemble de facteurs – représentations partagées à propos des tendances émeutières de certains groupes sociaux du quartier, appréhension ressentie au moment d'intervenir – privilégient des techniques offensives et dispersives contre des manifestants souvent initialement pacifiques. Elle souligne également les effets de la répression sur l'escalade de la violence manifestante, effets sur lesquels nous nous penchons dans les paragraphes qui suivent.

2. Faire face à la police : les effets contradictoires de la répression policière

Comme l'ont souligné Hélène Combes et Olivier Fillieule, une vaste littérature a fait ressortir toute l'ambiguïté des effets de la répression sur l'activité protestataire, certains travaux soulignant son rôle dans la « radicalisation de la contestation » tandis que d'autres au contraire mettent davantage en valeur ses effets dissuasifs²²¹. Plusieurs travaux analysant ces dynamiques sur le temps long et dans une perspective macrosociologique font alors ressortir l'importance de prendre en compte les cycles de mobilisation pour comprendre ces effets contradictoires. À partir des cas du Salvador et du Guatemala sous la dictature, Charles Brockett montre par exemple qu'un niveau élevé de répression préventive et quotidienne maintient les formes visibles de la protestation au plus bas, sans pour autant faire disparaître les formes plus silencieuses et clandestines de la contestation²²². En revanche, lors des pics de mobilisation, dans le temps fort du cycle, « une violente attaque d'agents de l'État contre un membre du groupe (comme des parents, des amis proches, des anciens du village ou le leader syndical d'une usine) peut jeter des individus jusque-là non impliqués dans la contestation, pas nécessairement dans un souci d'autodéfense, mais par rage et désir de vengeance²²³ ». Dans notre cas, la prise en compte de ces dynamiques dans une perspective plus micro, en s'attachant à décrire les interactions entre forces de l'ordre et protestataires à l'échelle d'un événement dans un territoire donné, permet de poursuivre ces réflexions en montrant comment la répression peut, dans un temps court, produire les mêmes effets contradictoires que ceux observés sur le temps long des cycles de mobilisations : « élément déclencheur²²⁴ » de l'émeute, elle est également souvent celle qui en marque le terme. Une telle perspective permet notamment de préciser le rôle des émotions – la colère, le sentiment d'injustice, la solidarité ou

²²¹ H. Combes et O. Fillieule, « De la répression... », art. cit., p. 1051.

²²² Sur ce point, voir par exemple les remarques de Marie-Laure Geoffroy sur la contestation en contexte autoritaire : « Étudier la contestation en contexte autoritaire : le cas cubain », *Politix*, n° 93, 2011, p. 29–45.

²²³ C.D. Brockett, *Political Movements and Violence in Central America*, New York : Cambridge University Press, 2005, p. 24, cité et traduit dans : H. Combes et O. Fillieule, « De la répression... », art. cit., p. 1058.

²²⁴ Le rôle des interventions policières jugées illégitimes dans le déclenchement de mobilisations émeutières est souligné dans d'autres contextes. Dans le cas français, les travaux d'Alessio Motta montrent bien tout l'intérêt qu'il y a à faire une sociohistoire des « signes déclencheurs types » pour saisir les enjeux moraux et politiques des émeutes : *J-I, op. cit.*

la peur provoqués par l'action répressive des policier·es – comme « composante cruciale de la motivation individuelle et collective des groupes²²⁵ » ou au contraire de leur démobilisation.

Répression, radicalisation et élargissement de la protestation

D'abord, dans les deux événements considérés, l'action répressive des forces de l'ordre a contribué à la fois à la radicalisation des personnes déjà mobilisées, favorisant notamment le passage à la violence, et à l'élargissement de la protestation à des catégories de population jusqu'alors non mobilisées.

Au cours d'une même journée, nombre d'individus passent du statut de « manifestant pacifique », voire de simple « spectateur », à celui « d'émeutier », en fonction de l'action des forces de l'ordre. La trajectoire de Justin, travailleur journalier au marché de Ndirande croisé plus en amont dans le chapitre, le 20 juillet 2011 est en cela exemplaire de celle de nombreux autres habitant·es des quartiers populaires de Blantyre ce jour-là. Justin s'était décidé à participer aux « marches pacifiques » organisées par les CSOs dans le centre-ville depuis plusieurs jours, après en avoir entendu parler à la radio. Il s'était procuré un T-shirt rouge comme le recommandaient les organisateurs et avait rejoint le centre-ville tôt le matin avec un groupe d'amis, eux aussi travailleurs journaliers ou *call-boys* à Ndirande. Son minibus avait été arrêté à un barrage de police à l'entrée de la ville et il avait été contraint de finir la route à pied jusqu'au rassemblement devant l'ancien hôtel de ville. Il avait attendu de longues heures avec les autres que l'interdiction de manifester soit levée puis s'était retrouvé au milieu des gaz lacrymogènes lorsqu'avaient éclaté les affrontements avec les forces de l'ordre. Lui et ses amis avaient tenté de repousser les policier·es avant de se replier sur le marché central désert où ils étaient parvenus à semer un groupe de policier·es qui les poursuivaient. Ils parvinrent ensuite à regagner Ndirande où ils se sentaient plus en confiance pour continuer à manifester. Une fois aux abords du marché du quartier, ils s'associèrent à d'autres groupes qui, comme eux, fuyaient le centre-ville par peur de se faire arrêter. Ils installèrent des *roadblocks* délimitant un périmètre sur la route principale qu'ils se mirent à arpenter en chantant des slogans et en dansant. Là, ils furent à nouveau confrontés à la police, celle du quartier cette fois, qui intervint pour les disperser. Peu nombreuse et peu équipée, celle-ci fut rapidement débordée par les protestataires, plus nombreux. Justin se joignit alors à un petit groupe qui prit la direction du bureau du DPP au pouvoir avec l'intention de le piller. Ils rencontrèrent toutefois la résistance d'un groupe de cadets du parti qui les força à se replier sur le marché. Lorsqu'il y parvint, la police antiémeute était déjà sur place et Joseph, un vendeur de pneus qui tentait de protéger ses marchandises entreposées non loin des affrontements venait d'être abattu par un tir policier. La plupart des protestataires s'étaient dispersés, fuyant les tirs à balles réelles des policier·es. Comme nombre d'habitant·es du quartier, Justin pouvait être considéré comme un « manifestant pacifique » ou un « émeutier » en fonction du moment de la journée et du lieu où

²²⁵ C.D. Brockett, *Political Movements....*, *op. cit.*, p. 3, cité et traduit dans : H. Combes et O. Fillieule, « De la répression... », *art. cit.*, p. 1058.

il se trouvait mais aussi de son exposition à l'action des forces de l'ordre. S'il avait mis à profit certaines connaissances et compétences tirées de sa maîtrise de la rue au service de la mobilisation – en participant activement à la construction des *roadblocks* et aux affrontements avec les policier·es notamment –, il n'avait pas été motivé initialement par l'idée de recourir à la violence. Au contraire, il en voulait directement à la police de les avoir « empêchés de marcher » dans le centre-ville. Comme le montre son cas, le recours à la violence n'est pas nécessairement privilégié par les jeunes hommes des quartiers populaires pour manifester leur colère mais il émerge avant tout comme une réponse à l'action des policier·es. Une dynamique similaire fut constatée à Zingwangwa où de nombreuses personnes, doutant que les manifestations aient réellement lieu, avaient préféré se réunir autour du marché qui s'étendait le long de la route bitumée. Des dizaines de petits groupes massés autour de postes de radio écoutaient les informations sur les événements dans le centre-ville et dans le reste du pays. À l'instar du récit que me fit Mark, l'ensemble des témoignages recueillis décrivaient la façon dont un projet de manifestation contre le gouvernement s'était, sous l'effet de la répression, transformé en affrontements avec les policier·es :

Quand le pick-up est arrivé, on était tous surpris... « pourquoi ils viennent ici le matin en pick-up ?! ». Les policiers ne voulaient pas qu'on se réunisse dans la rue, ils ont crié à tout le monde de rentrer chez eux, puis ils ont lancé des grenades lacrymogènes et ils sont descendus du pick-up pour nous disperser... ils avaient des matraques et des *sjambocks*, ils frappaient et fouettaient tout le monde. Ça a énervé tout le monde... les gens criaient « ah mais on n'est même pas en train de marcher ! pourquoi ils nous lancent des gaz lacrymogènes alors qu'on est juste là, à rien faire ?! » Après, c'était comme un seul groupe marchant contre la police... comme un affrontement... Ils nous lançaient des gaz lacrymogènes et nous on leur lançait des pierres pour les faire reculer, jusqu'à Kudya où on a bloqué la route pour pas qu'ils puissent revenir. Ça a énervé les policiers qui sont revenus avec d'autres voitures plus grosses qui pouvaient passer à travers les barrages. Ils ont lancé beaucoup de gaz... partout dans le quartier... ils en lançaient même dans les maisons ! Alors encore plus de monde est sorti pour nous rejoindre... les gens étaient furieux et on a réussi à repousser les policiers qui ont dû partir une nouvelle fois. C'est là que des gens se sont organisés pour aller piller la station-service de Kudya et après le Chipiku.²²⁶

Dès le matin, Mark se préparait à participer aux manifestations pacifiques organisées par les CSOs, mais l'intervention policière fit basculer son engagement dans un registre plus violent mais aussi plus localisé. Rejoindre le centre-ville et les marches pacifiques n'était plus l'objectif principal. Il s'agissait désormais de défendre le quartier contre la police.

Pour d'autres personnes présentes comme Jimmy et Mphatso, respectivement chauffeur de bus et propriétaire d'une épicerie au marché de Zingwangwa, qui se trouvaient aux abords du marché de Zingwangwa le matin du 20 juillet 2011 avec l'intention de travailler, l'action répressive des policier·es fut l'élément déclencheur de leur entrée dans l'action protestataire :

Paul: À quel moment avez-vous décidé de rejoindre la manifestation?

Jimmy: Le matin je voulais travailler parce qu'on pensait que même si la manifestation avait lieu, les gens allaient continuer à prendre le bus. Mais très vite, les policiers ne laissaient pas les voitures circuler. Et puis le marché était fermé. Alors on n'avait rien à faire. On s'est retrouvé là au marché et on a rejoint la manifestation... à cause de ce qu'a fait la police, ça a affecté nos *business*.

²²⁶ Entretien cité, Mark, Zingwangwa, 9 août 2016, propos traduits du chichewa.

Paul: Vous avez rejoint la manifestation à cause de la police?

Mphatso: Oui, ce qu'il se passait n'était pas bien. Quand on s'est retrouvés au marché, les policiers sont venus et ont dispersé tout le monde comme ça... alors qu'on ne faisait rien, on était juste là sur la route ! Ça a énervé tout le monde. Si on restait là, à ne rien faire, on était du côté des perdants... alors on a aidé à repousser la police et à installer les barrages.²²⁷

La géographie du quartier et la nature de l'habitat comptent pour beaucoup dans la diffusion de la protestation à de nouvelles catégories de population sous l'effet de la répression policière. Dans des territoires aussi densément peuplés, un grand nombre de personnes restées en retrait se retrouvent affectées par les gaz lacrymogènes qui se diffusent sur plusieurs centaines de mètres autour du lieu des affrontements et pénètrent dans les habitations aux portes et aux fenêtres très perméables. Forcées de fuir leurs domiciles envahis par les gaz, ces personnes se retrouvent dans la rue, exposées aux affrontements en cours et à la répression violente et indiscriminée des policier·es. Nombre d'entre elles viennent grossir les rangs des groupes protestataires. L'action des policier·es favorise alors le regroupement de populations jusqu'alors dispersées et qui ne partageaient pas nécessairement la même lecture de la situation ni les mêmes motivations. Elle entraîne alors de nouvelles solidarités entre des populations mues par un même sentiment d'injustice et par la nécessité de se défendre.

Il convient ici de souligner le rôle des rumeurs à la forte dimension morale à propos de l'action répressive des policier·es dans l'élargissement et la radicalisation de la protestation. Leur évocation était récurrente dans les témoignages que j'ai recueillis à propos des divers événements protestataires qui se sont déroulés dans les quartiers concernés. En juin 2017 par exemple plusieurs dizaines de personnes fuyant les gaz avaient trouvé refuge dans l'hôpital situé juste en retrait de la gare routière. Le répit fut bref puisque plusieurs grenades atterrirent dans l'enceinte, non loin de la salle de travail de la maternité. Tous les témoignages que j'ai recueillis sur cette journée reprenaient la rumeur, démentie par le médecin-chef de la clinique, selon laquelle trois nourrissons auraient suffoqué à mort à cause des gaz. Celle-ci se serait rapidement répandue au sein de la population réfugiée dans l'hôpital et en-dehors et aurait contribué à accroître l'indignation des personnes présentes qui seraient venus grossir les rangs des protestataires. Dans les récits que l'on me faisait du 20 juillet 2011 à Zingwangwa, l'histoire d'un enfant qui aurait, chez lui, reçu une grenade lacrymogène dans la tête, tirée par un policier depuis la fenêtre de sa maison, revenait également très souvent. La véracité de ces histoires importe ici bien moins que leur importance dans l'évolution de la protestation et dans la mobilisation d'une large partie de la population. Elles montrent que la répression est vécue comme une agression : elle provoque un choc moral, non seulement pour les personnes mobilisées mais également pour tous ceux qui la subissent. Comme l'a souligné C. Brockett dans le cas du Guatemala, « *repression is an additional grievance, one that is often powered by very strong emotions of anger on the one hand and solidarity on the other*²²⁸ ». Au moment d'évoquer les effets de l'intervention des forces de l'ordre, l'essentiel des personnes

²²⁷ Entretien cité, Mphatso et Jimmy, 9 août 2016, propos traduits du chichewa.

²²⁸ C.D. Brockett, *Political Movements...., op. cit.*, p. 291.

interrogées, qu'elles aient ou non soutenu la mobilisation initiale, se mettaient alors à parler non plus de groupes protestataires identifiables – les « *call-boys* », les « *vendors* » – mais de « la population du quartier » dans son ensemble, soulignant ainsi l'effet fédérateur de la répression sur les populations du quartier, pour qui repousser la police devint une motivation en soi.

Bloquer les routes : tenir le quartier contre la police

Dans le cas des manifestations de juillet 2011 comme dans celles de juin 2017 aucun véritable effort ne semble toutefois avoir été mis en œuvre au sein de la population protestataire pour empêcher l'expression de la violence. Le 20 juillet 2011, à Zingwangwa comme à Ndirande, l'ouverture du Chipiku et du PTC et les petites victoires contre les policier·es étaient au contraire accueillies avec des clameurs. La violence semble donc avoir été à la fois un moyen de faire peur et de renverser les relations de pouvoir, notamment avec la police, en imposant, le temps de l'émeute, un ordre social concurrent de l'ordre légal et policier routinier. C'est aussi en partie à cet aune que l'on peut interpréter le rôle central pris par les jeunes hommes sans emploi et ceux engagés dans le réseau des minibuses dans ce type d'événement.

On l'a vu, l'essentiel des jeunes hommes de Ndirande et Zingwangwa qui avaient rejoint les marches pacifiques dans les centres-villes le matin du 20 juillet 2011, se sont repliés sur leur quartier lorsqu'ont éclaté les premiers affrontements avec les forces de l'ordre. « *Here is the place where we are used to fight* » m'avait répondu Ncheu, un *call-boy* du groupe Chilobwe-Ndirande présent quotidiennement à la gare routière Ndirande depuis la fin des années 2000, lorsque je lui demandais les raisons d'un tel repli. L'argument renvoyait à l'expérience quotidienne de l'espace public urbain que partageaient ces jeunes hommes et aux différents types de savoir-faire qu'ils en tiraient. On l'a vu, la rue représentait non seulement le territoire qu'ils investissaient quotidiennement pour en dégager un revenu, mais il s'agissait également d'un territoire soumis à un contrôle policier resserré où leur présence faisait l'objet d'une répression étatique importante. Dans un tel contexte, ils considéraient le quartier et notamment les espaces autour du marché et de la gare routière comme un refuge au sein duquel ils s'efforçaient de maintenir la police en respect. Le centre-ville à l'inverse demeurait un territoire plus policé, qu'ils ne fréquentaient qu'occasionnellement et où ils se sentaient plus vulnérables. Le « combat » que Ncheu et ses amis revendiquaient d'avoir l'habitude de mener dans le quartier se référait alors autant aux techniques de subsistance qu'ils mettaient quotidiennement en œuvre qu'aux conflits parfois violents qui les opposaient à des groupes rivaux ou à la police pour le contrôle du territoire. Ces espaces constituent en cela des lieux d'apprentissage de la confrontation à la police. C'est ce que suggérait Jossam lors d'un échange sur la violence des manifestations à Ndirande, « *People from the market and the [bus] depot, when we see the police coming with their cars and their teargas, we know what to do, because we are used to fighting with police here*²²⁹ ». Ces jeunes hommes jouent alors un rôle central dans le

²²⁹ Notes de terrain, discussion avec Jossam à la gare routière de Ndirande, 10 octobre 2017.

décryptage de la répression et dans l'apprentissage des moyens d'y faire face pour d'autres populations qui, on l'a vu, se retrouvent impliquées de force dans l'événement et n'ont pas leur expérience. À l'instar de Flora à Zingwangwa, de nombreux habitant·es des quartiers populaires qui participaient à leurs premières manifestations le 20 juillet 2011 soulignaient ainsi le rôle des « *anyamata ya minibus* » (« les jeunes hommes des minibus ») et des « *jeunes de la rue* » dans la direction de la foule :

Paul: Do you remember if there were people at the front?

Flora: Yeah, we were following these young boys... minibus call-boys, vendors, touters... they were the ones setting up the roadblocks, throwing stones at police officers. [...] Compared to us, these guys are not afraid of police, they know what to do. When the police was throwing tear gas many people ran away but they could stay and confront them.²³⁰

Si l'expérience directe de la répression compte pour beaucoup dans le passage à la violence de certains protestataires, il convient donc de prendre également en compte les effets d'anticipation, par habitude, d'une réponse agressive des forces de l'ordre. À l'instar de Stan, l'ensemble des jeunes hommes qui fréquentaient quotidiennement les abords du marché et de la gare routière de Ndirande s'accordaient pour dire que les policier·es venaient systématiquement en force pour les disperser :

It's always the same with the police! When we start demonstrating they come to disperse us... and people think, "ah, is it a demonstration or a fight?!" That's why we set up roadblocks... so that the police will not come and disturb us while we are doing our demonstration.²³¹

Les actions déployées par certains groupes protestataires peuvent donc également être interprétées comme le résultat de l'intériorisation de la répression policière et de certaines dispositions à y faire face. « *Is it a demonstration or a fight?!* » s'interrogeait ainsi Stan, suggérant que lui et ses camarades décelaient dans la répression, des modalités d'action correspondant à d'autres types d'interactions qu'ils avaient l'habitude d'avoir avec les policier·es lors d'événements protestataires antérieurs mais aussi lors d'interventions plus routinières : arrestations spontanées à la gare routière ou au marché, au stade lors des matchs de football, ou la nuit lors des descentes dans les *shebeens*. Ces situations protestataires exceptionnelles constituent alors autant d'occasions, pour ces jeunes hommes, de rejouer ces luttes de territoire avec la police, mais également de réemployer les savoir-faire appris au quotidien afin de s'imposer comme protagonistes d'un jeu politique dont ils sont habituellement relégués à la marge. L'érection de barrages routiers (« *roadblocks* ») coupant les accès au quartier, systématique dans ce type d'événement, bien souvent avant même que les policier·es ne soient intervenus, rend parfaitement compte de cette double dimension de l'émeute (voir *infra*, Illustration VIII-6 & Illustration VIII-7).

Le premier sens que mes interlocuteurs de Ndirande et Zingwangwa donnaient aux *roadblocks* était celui de maintenir les policier·es en dehors du quartier. C'est ce que m'expliquait Jimmy,

²³⁰ Entretien cité, Flora, Zingwangwa, 15 août 2016.

²³¹ Notes de terrain, gare routière de Ndirande, 25 octobre 2017.

chauffeur de bus à Zingwangwa, qui se souvenait avoir contribué à l'érection d'un des deux barrages coupant les accès à la route qui traversait le quartier le 20 juillet 2011 :

Jimmy : J'ai aidé à installer un barrage à Kudya pour que la police ne puisse pas venir à Zingwangwa. D'autres ont fait pareil de l'autre côté pour que la police ne puisse pas contourner.

Paul : Donc l'objectif des barrages c'est d'empêcher la police d'entrer dans le quartier ?

Jimmy : Oui, pour dire à la police « vous ne devez pas venir de ce côté ». C'est ça l'objectif.²³²

Ces barrages sont généralement composés de grosses pierres, branchages et pneus auxquels les manifestant·es mettent le feu. Les protestataires peuvent toutefois également utiliser du mobilier urbain à leur disposition voire récupérer le matériel trouvé dans les pillages. De nombreuses vidéos d'amateurs tournées pendant les manifestations de juillet 2011 montraient ainsi le mobilier de bureaux du parti au pouvoir directement placé en travers de la route et enflammé pour bloquer l'avancée des forces de l'ordre. À Zingwangwa, les témoins se souvenaient qu'un imposant conteneur, qui avait un temps abrité une unité de police sur le bord de la route traversant le marché et l'arrêt de bus du quartier, avait été placé en travers la route. De la même manière à Ndirande en juin 2017, les call-boys protestant contre les mesures entravant leur commerce avaient déplacé un pilonne électrique ainsi qu'une carcasse de bateau qui gisait non loin de la route. En outre, certaines interventions policières sensibles donnent également lieu à l'érection de barrages routiers identiques. De ce point de vue, le « *roadblock* » est similaire à la barricade²³³ ; mode d'action apparu en Bohême au XIV^e siècle puis réémergent dans le Paris de la fin du XVI^e siècle avant de se diffuser largement en Europe au XIX^e siècle, associé au répertoire émeutier et que l'on retrouve depuis le XX^e siècle dans de nombreux contextes insurrectionnels, notamment urbains, partout dans le monde²³⁴. En Afrique, la barricade a émergé après la seconde guerre mondiale, à Alger notamment où elle fut intégrée au répertoire d'action des ultras et utilisée pendant la guerre d'indépendance²³⁵. Plus récemment, on l'a retrouvée dans les révolutions dites des « Printemps arabes », notamment dans le Tunis de la révolution de Jasmin²³⁶. Si, comme le rappelle Danielle Tartakowski, les formes et objectifs de la barricade changent en fonction des contextes, elle demeure généralement une technique essentiellement défensive et locale, destinée à protéger un territoire de l'intrusion d'un ennemi extérieur, notamment la police ou l'armée²³⁷.

²³² Entretien cité, Mphatso et Jimmy, Zingwangwa, 9 août 2016, propos traduits du chichewa.

²³³ Je reprends ici une comparaison également effectuée par F. Brisset-Foucault à partir du cas Ougandais, particulièrement heuristique pour comprendre les spécificités de ce mode d'action au Malawi. Voir : F. Brisset-Foucault, « Debate and Punish. The 2009 Protests in Luganda », *European Conference of African Studies*, Paris, June 2015

²³⁴ Pour une histoire de ce mode d'action spécifique, voir : A. Corbin et J.-M. Mayeur (dir.), *La barricade*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 1997 ; M. Offerlé, 'Barricades' in D. Snow et al. (eds.) *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and Political Movements*, Oxford : Blackwell Publishing, 2013.

²³⁵ D. Tartakowsky, « 1919-1968 - Des barricades ? » dans A. Corbin et J.-M. Mayeur (dir.) *La barricade*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2016, pp. 405-406.

²³⁶ A. Allal, « « Avant on tenait le mur, maintenant on tient le quartier ! » », art. cit.

²³⁷ D. Tartakowsky, « 1919-1968 - Des barricades ? », art. cit..

Outil défensif contre la police, le *roadblock* qu'érigent et défendent ces jeunes hommes est également un dispositif de filtrage et de contrôle au service de la mobilisation protestataire. En bloquant les accès au quartier, ceux qui les érigent et les gardent ne se contentent pas de définir les frontières d'un territoire protestataire contre une menace extérieure ; ils cherchent également à discipliner les comportements des personnes qui se trouvent sur ce territoire, qu'elles participent ou non à la protestation²³⁸. Selon Jimmy, le 20 juillet 2011, une fois la police repoussée hors du quartier, des groupes de jeunes hommes continuèrent ainsi à tenir les *roadblocks* à l'entrée du quartier pour s'assurer que les voitures de police ne reviendraient pas, mais aussi pour sanctionner ceux qui « boycottaient » la manifestation :

Certaines personnes boycottaient le travail mais d'autres boycottaient la manifestation... ils insistaient pour aller travailler. Quand ils essayaient de passer les barrages, ils disaient que ce qu'il se passait ne les concernait pas. Ça rendait fou les gens qui tenaient les barrages... certains ont été frappés... les gens lançaient des pierres sur leurs voitures.²³⁹

Plusieurs témoins des manifestations de juin 2017 à Ndirande se souvenaient également que les *roadblocks* servaient à filtrer la circulation. Si les minibus étaient systématiquement empêchés de circuler et ceux qui insistaient pouvaient voir leur véhicule réduit en cendres, certains véhicules privés pouvaient passer : ceux qui témoignaient leur soutien aux manifestants se voyaient acclamer et ouvrir le passage tandis que d'autres qui affichaient leur mécontentement pouvaient voir leur véhicule endommagé et le passage refusé. Le *roadblock* est donc un dispositif contribuant et à redéfinir, le temps de la protestation, les comportements acceptables de ceux jugés répréhensibles²⁴⁰.

²³⁸ Voir aussi : F. Brisset-Foucalt, "Debate and Punish", *loc. cit.* ; A. Allal, « « Avant on tenait le mur, maintenant on tient le quartier ! » », art. cit., p. 60.

²³⁹ Entretien cité, Mphatso et Djribil, 9 août 2016, propos traduits du chichewa.

²⁴⁰ Hors contexte protestataire, Saïba Issou montre également toute l'ambiguïté de la pratique de l'embuscade dans le bassin du lac Tchad : entre pratique criminelle et technique vigilante. « Bandits de grands chemins » tournés vers la prédation et l'accumulation et n'ayant « rien à voir avec le bandit social de Hobsbawn », les coupeurs de route « se font [également] moralisateurs, se prenant pour la "police de la brousse", "collecteurs de la dîme non payée", "régulateurs des disparités sociales illégalement bâties", en un mot la mauvaise conscience de ceux qui ne respecteraient pas les rouages de la société ». S. Issa, « L'embuscade sur les routes des abords sud du Lac Tchad », *Politique africaine*, n° 94, 2004, p. 82–104, cit. p. 84.

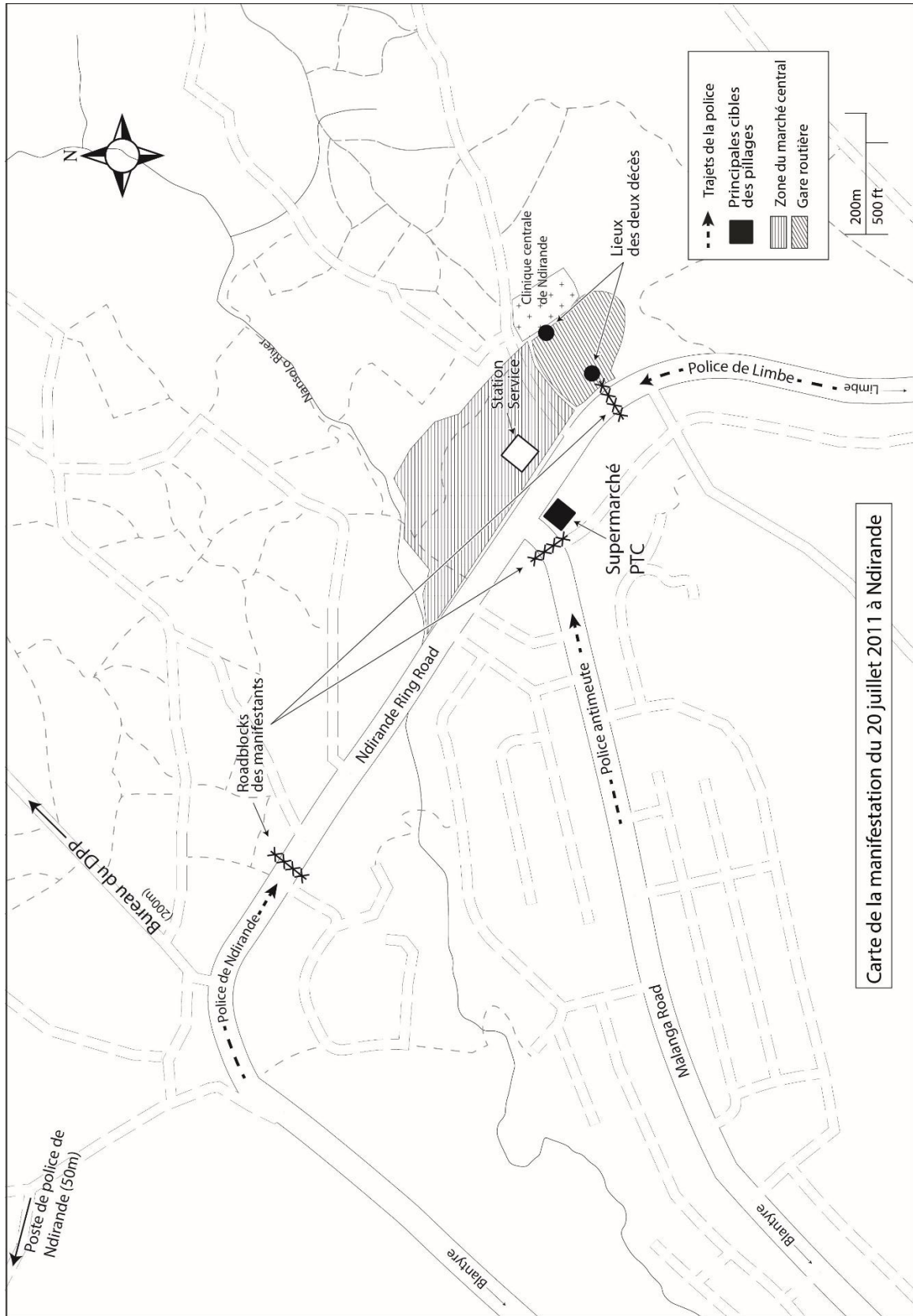


Illustration VIII-6 : Carte de la manifestation du 20 juillet 2011 à Ndirande

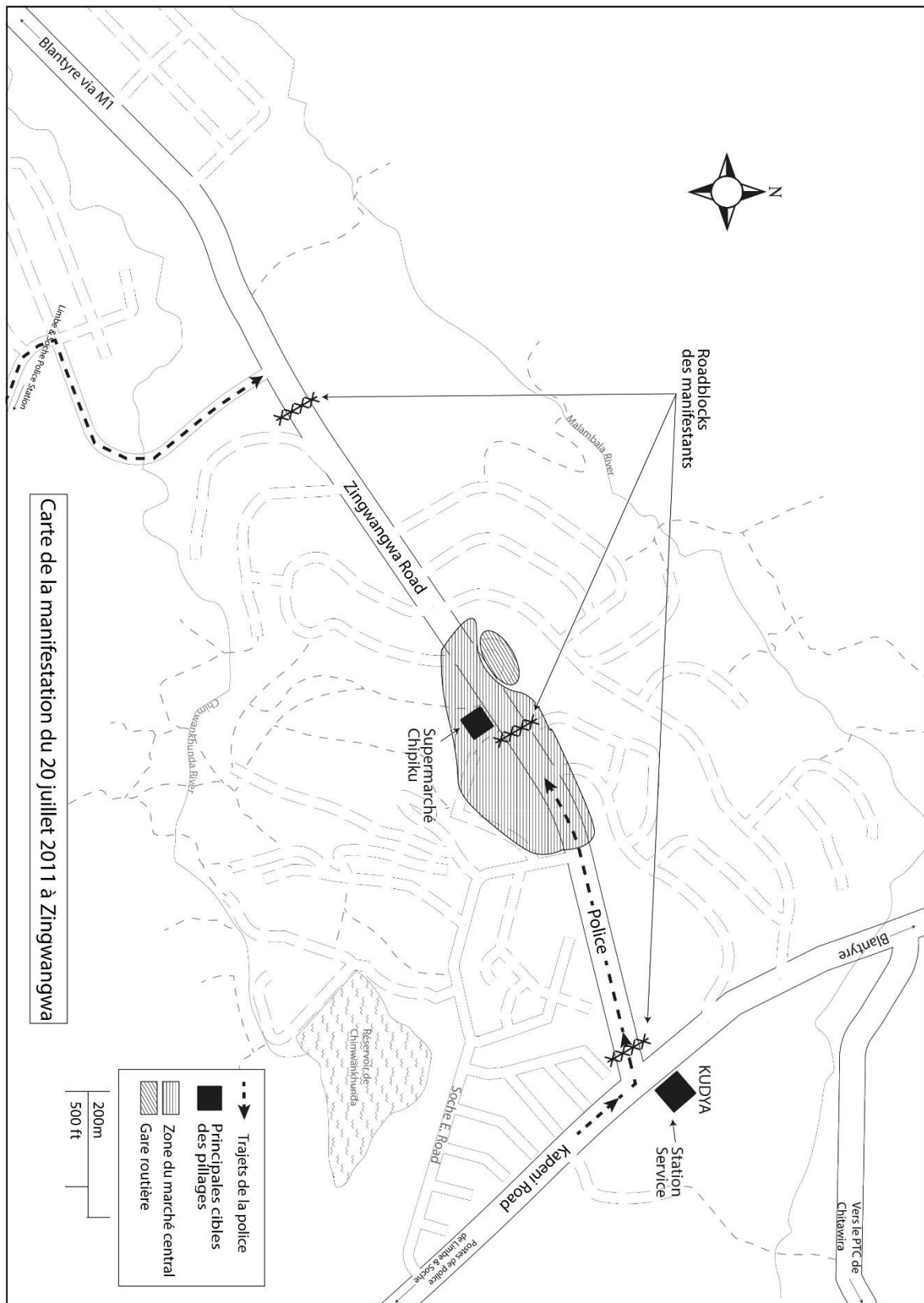


Illustration VIII-7 : Carte de la manifestation du 20 juillet 2011 à Zingwangwa

Rappelons à ce propos qu’historiquement, au Malawi comme dans bien d’autres contextes, le *roadblock* est à la fois un mode d’action protestataire et un dispositif policier utilisé par l’État²⁴¹. D’après la presse coloniale, dès les premières années de la domination coloniale, de tels barrages ont parfois été mis en place par les *askaris* sur certains axes de transport de marchandises à la demande des planteurs préoccupés par les vols que leurs porteurs subissaient²⁴². Parallèlement, on en retrouve des traces dans plusieurs révoltes coloniales comme lors des émeutes paysannes de 1953 contre les mesures agricoles prises par le nouveau gouvernement fédéral, où des groupes d’hommes armés bloquèrent pendant plusieurs semaines la route menant à Cholo à l’aide de branches et de tranchées²⁴³. C’est toutefois au moment de l’indépendance et de l’instauration de la dictature postcoloniale que la pratique se généralisa tant dans le répertoire d’action protestataire que dans celui des forces de l’ordre. D’abord en tant que technique insurrectionnelle en 1959 et 1960, au plus fort du mouvement indépendantiste. Les rapports policiers documentent en effet l’érection et la défense de « *roadblocks* » aux quatre coins du pays, en ville comme en zone rurale, toujours composés de branches, de tronc d’arbres et de pierres, par des « *gangs of unemployed youth armed in some instance with axes, spears and other weapons* » pouvant rassembler jusqu’à plusieurs centaines de personnes affrontant la police²⁴⁴. Dans les années qui suivirent l’indépendance, l’intégration des *youth leaguers* à l’appareil policier étatique a ensuite coïncidé avec le réemploi du *roadblock* comme technique contre-insurrectionnelle, le maillage de barrages routiers contrôlés par des jeunes du parti servant notamment en 1964-1965 à la traque et à la mise en défaite de la guérilla de Chipembere qui cherchait à faire tomber le nouveau régime autoritaire de Banda²⁴⁵. Depuis, le *roadblock* est devenu un mode d’action récurrent des révoltes populaires, notamment au début des années 1990 dans les manifestations contre le régime de Banda, mais également une pratique routinière des forces de l’ordre. Les nombreux barrages policiers installés de manière permanente sur l’ensemble des axes routiers du pays pour contrôler la circulation et le trafic de marchandises comptent désormais parmi les principaux lieux d’interactions quotidiennes des citoyen·es avec les forces de l’ordre ; notamment pour les jeunes hommes travaillant dans le secteur des minibus dont on a souligné le rôle central dans les mobilisations protestataires. En tant que lieu de contrôle où se négocient notamment les amendes, ils constituent par ailleurs l’un des premiers symboles de la « corruption » policière²⁴⁶. À ce titre, les *roadblocks* policiers sont régulièrement pris pour cibles lors des événements protestataires et font l’objet d’un retournement par les manifestant·es qui en chassent les policier·es et en prennent temporairement le contrôle.

²⁴¹ C’est aussi ce que constate F. Brisset-Foucault en Ouganda : F. Brisset-Foucault, “Debate and Punish”, *loc. cit.*

²⁴² Voir : *Central African Times* 17/2/1900.

²⁴³ J. McCracken, “Coercion and Control in Nyasaland”, art. cit., p. 139.

²⁴⁴ MSL Box n°17 Annual Reports of the Nyasaland Police Force, 1959 p. 9-15 & 1960 p. 10-11.

²⁴⁵ C.A. Baker, *Revolt of the Ministers*, op. cit., p. 240.

²⁴⁶ Voir aussi dans le cas ghanéen : J. Beek, “Money, Morals and Law. The Legitimacy of Police Traffic Checks in Ghana”, art. cit.

Par certains aspects, comme dans le Tunis de la révolution de Jasmin où des barrages similaires ont été mis en place par les protestataires, « la maîtrise et la gestion du quartier par les protestataires se calquent [donc] sur la matrice des pratiques policières qui y [ont] cours²⁴⁷ ». En cherchant à maintenir la police hors du quartier, l'émeute traduit la volonté de reprendre en main certaines responsabilités policières locales pour des jeunes hommes qui, on l'a vu, ont longtemps été au cœur de l'arène policière locale, avant d'en être peu à peu relégués à la marge dans le cadre du *community policing*, par la police et par une population plus âgée et plus établie socialement et économiquement. Il s'agit alors non seulement d'exclure les policier·es mais également de se substituer à eux et de revendiquer un certain savoir-faire policier ; notamment une capacité à contenir et à diriger la violence manifestante. En dehors du contrôle des *roadblocks*, certains de ces jeunes hommes s'investissent également d'une mission de contrôle moral des personnes qui se trouvent sur le territoire protestataire et de discipline des pratiques protestataires. En juin 2017 par exemple, Jossam et certains de ses amis au sein du groupe de Ndirande-Chilobwe, n'ont pas hésité à sanctionner physiquement et expulser du territoire protestataire ceux qu'ils identifiaient à des « voleurs » profitant du chaos pour commettre leurs larcins. En protégeant les propriétés des habitant·es, notamment les petits commerces et étals qui se trouvaient à proximité de l'émeute, ils affirmaient ainsi leur rôle de gardien du quartier. De même, le pillage du supermarché Chipiku le 20 juillet 2011 à Zingwangwa est exemplaire du rôle de certains jeunes hommes dans l'encadrement de la violence manifestante. Aux alentours de 14h, une foule de plusieurs centaines de personnes dont la plupart venaient mettre à sac la station-service située à quelques centaines de mètres faisait face aux deux policier·es qui gardaient le supermarché. Malgré les tirs de sommation du policier et le jet d'une grenade lacrymogène par la policière, les protestataires ne s'en sont pas pris physiquement à eux, à part quelques jets de pierres lointains. Au contraire, l'essentiel des témoignages de participant·es et observateur·es convergeaient pour dire que les jeunes hommes à l'avant du cortège avaient pris le temps de leur parler pour les mettre en garde puis les avaient laissé partir sans dommage. Ce n'est qu'après leur départ que le magasin fut ouvert puis pillé.

La mise en récit de ces épisodes et la production d'une mémoire valorisant ce rôle de gardien prennent alors un caractère primordial. À travers les différentes versions produites, c'est la question de la légitimité à tenir le quartier qui est en jeu. À Zingwangwa par exemple, une rumeur colportée par les réseaux locaux du parti au pouvoir avait largement circulé après le 20 juillet 2011, selon laquelle la femme policière qui gardait le supermarché Chipiku aurait été déshabillée puis jetée en l'air par les groupes de jeunes hommes qui composaient la tête du cortège. En 2016 lors de mon terrain, de nombreuses personnes qui n'avaient pas directement assisté à l'émeute reprenaient encore cette version des faits lorsque j'abordais le sujet avec elles. Elle fut à l'inverse vigoureusement dénoncée par les principaux intéressés. En entretien par exemple, Madaliso, croisé plus en amont et qui affirmait avoir été de ceux qui ont conseillé à la policière de quitter les lieux, tenait à rétablir la « vérité » :

²⁴⁷ A. Allal, « « Avant on tenait le mur, maintenant on tient le quartier ! » », art. cit., p. 59

Paul: Some people have told me that the police man managed to run away but that the woman was caught, people stripped her half naked and threw her in the air...

Madaliso: No, that did not happen! This was just a rumour. On the contrary we managed to let the woman away after that man escaped. I was one of the guys. We approached her... Because after she threw teargas people were mad, they could have killed her. So, told her, "Run away from this place otherwise you will not manage to defend yourself." So, she ran away, the same direction as that police man.²⁴⁸

De même, la fierté d'avoir tenu le quartier et su maintenir l'ordre et la frustration de s'être vu immédiatement nier ce droit par la police ressortait explicitement dans ce récit que me fit Jossam de la manifestation de juin 2017 :

Jossam: Things were going so fine. We had sat down early in the morning to prepare the demonstration. All drivers and call-boys sitting down here on the road to discuss the way forward. And we decided that no should be on the road that day.

Paul: And no drivers resisted? Saying they wanted to keep on doing *business*?

Jossam: Yes... about ten of them. But we told them that the same was going on everywhere. They could take their bus and leave from here but they will be blocked at Ginnery Corner... maybe worse. Their bus could be stoned or set ablaze by protesters. It can be very frustrating where you are sacrificing your own *business* to protest while others keep on doing *business*. So, they had to understand.

Paul: You were saying that things were going fine... that was before the police come?

Jossam: Yes, [...] we had convinced the people from the township that the government was punishing everybody, because the price of the trips would be on the rise. A lot of people had joined us... we had blocked the road, preventing cars from passing by... and then we started chanting and marching, going down to Chinseu and back to the market. It was good.

Paul: What were you chanting?

Jossam: That the government was not supporting us... they do their own *businesses*, their corruption... while us here, we suffer.

Paul: And the police came to stop your demonstration?

Jossam: Yes, because they say that we cannot block the road. They don't even discuss... I know that people in Ndirande can be violent but at least we can discuss... but no, they come and disperse. They directly throw teargas. But we knew what we were doing! We were man guarding the roadblocks so that authorised cars could pass. For example, there was this ambulance who was willing to go to the hospital, we removed the roadblock to let it go through. [...] And we were not asking for money as police do at roadblocks.²⁴⁹

Nombre de témoignages comme ceux-ci venaient en somme rappeler que dans l'émeute se rejoue un conflit autour du droit à policer le quartier et de la définition des « bonnes pratiques policières » qui s'enracine dans l'histoire longue des interactions entre la police et certaines catégories de la population du quartier.

²⁴⁸ Entretien cité, Madaliso, 10 août 2016.

²⁴⁹ Notes de terrain, discussion enregistrée avec Jossam, 10 octobre 2017.

Répression, démobilisation

Il convient toutefois de mesurer que le rôle de la répression dans l'élargissement et l'intensification de la protestation dépend largement du niveau de répression déployé. Les groupes protestataires sont d'autant plus amenés à s'opposer frontalement à l'action policière que celle-ci leur apparaît surmontable. À l'inverse, lorsque la violence et l'ampleur de la répression atteignent un certain seuil, elle met rapidement un terme aux velléités protestataires. Au Malawi, le niveau de répression est largement incarné par des corps de police spécifiques : tandis que les policier·es du quartier, peu équipés et mal formés, sont perçus comme des adversaires à leur portée, l'intervention de la police antiémeute, voire de l'armée, ont systématiquement pour effet de disperser plus rapidement les groupes protestataires.

Interrogés sur la résistance violente qu'ils opposaient aux forces de l'ordre dans ces situations malgré le danger que cela pouvait représenter, la plupart de mes interlocuteurs à Ndirande comme à Zingwangwa insistaient sur le fait de ne pas avoir peur des policier·es locaux qui intervenaient habituellement. De telles postures revendiquées fièrement dans le calme d'un *shebeen* ou dans des discussions quotidiennes relevaient certes en partie de la fanfaronnade destinée à m'impressionner, moi ainsi que les personnes présentes. Mais confrontées aux récits que ces mêmes interlocuteurs donnaient de l'intervention des unités spécialisées dans le maintien de l'ordre public lors des mêmes événements, elles témoignaient aussi de la représentation qu'ils se faisaient des différents corps de police et des enjeux propres à leurs interventions. Jossam par exemple, qui se vantait d'avoir tenu le *roadblock* de la route de Limbe à la gare routière toute la matinée de juin 2017 évoquait de manière beaucoup moins bravache la suite des événements une fois que le *Police mobile service* était arrivé :

Paul: You were not afraid to face police officers with their teargas, riot guns...?

Jossam: Ah no, these people are weak, they are the one afraid of us! (*rires*) You should see, they are just kids, they send those kids... They don't even have full riot equipment... unlike that riot police. I tell you. They come with their uniform, no helmet... nothing... they are too afraid of us!

Paul: So, you were there the whole day fighting the police... did you win?

Jossam: Of course, in the morning we could fight them... these police officers were running out of teargas, we were on the winning side! But now when the *mbaula* (le camion antiémeute du PMS) came in, this was another story... these guys are not joking... they don't know us, they don't care about our problems... they come into the *shebeens*, the houses... *pam pam pam*... they beat everyone they found and they shoot with their rubber bullets. When they come, we can't fight anymore, we just run away... throw stones and run away again... until everybody goes home.²⁵⁰

Les journées du 20 juillet 2011 à Ndirande et Zingwangwa avaient suivi le même déroulement. En fin de journée à Ndirande, l'intervention du PMS Mobile Force était accompagnée de l'utilisation de balles réelles qui avait causé la mort de deux jeunes hommes du quartier. Elle avait rapidement mis un terme à la dynamique protestataire, en forçant la grande majorité des manifestant·es à regagner leurs domiciles. Dans les jours qui suivirent, le PMS et l'armée furent déployés dans plusieurs quartiers, installant des barrages sur l'ensemble des axes de circulation,

²⁵⁰ Notes de terrain, discussion enregistrée avec Jossam, gare routière de Ndirande, 10 octobre 2017.

empêchant tout rassemblement. Si, comme à Zingwangwa, certains groupes isolés cherchèrent en vain à reprendre le contrôle des barrages qu'ils avaient eux-mêmes installés lors de la première journée de protestations, l'essentiel de la population resta enfermé à domicile pendant deux à trois jours, sans même reprendre leur activité économique quotidienne. Une dynamique similaire fut enfin observée à Ndirande lors des importantes manifestations nocturnes du 20 octobre 2017 contre les « suceurs de sang²⁵¹ ». Cette fois-ci en revanche, le PMS et l'armée furent directement mobilisés pour disperser la foule protestataire qui s'était réunie au marché pour une manifestation la nuit du 20. Elles se tenaient prêtes alors qu'un premier petit rassemblement avait eu lieu la veille que les policier·es du poste local étaient alors parvenus à déloger sans problème. Lorsque les policier·es du quartier arrivèrent sur place à minuit, le PMS et l'armée étaient déjà là. Le lieu du rassemblement était couvert de gaz lacrymogène et la foule s'était dispersée dans le quartier. Après avoir fait fermer les bars du marché et de Chinseu, ils se joignirent aux militaires et aux PMS lancés aux troussees des protestataires, pénétrant dans les *compounds* et les maisons pour procéder aux arrestations, tabassant ceux qu'ils parvenaient à attraper. Tous les témoignages des participant·es interrogés, policier·es et habitant·es, soulignèrent la brutalité de la répression. Le *constable* Clement Madeya, qui avait participé à la répression de la manifestation des opérateurs de minibus quelques mois plus tôt, s'étonnait de la faible réaction de la population protestataire, pourtant très nombreuse, face à l'intervention policière :

Paul: You were following people inside their homes... it's not something you normally do during a protest?

Clement: Not us. But that's what these guys from PMS do. We thought that these people were going inside the *compounds* to gather again but we discovered that they were just going back home...

Paul: So, people were running away... they were not resisting?

Clement: No, no one was resisting. It was very strange. Normally, when we go to disperse them, they throw stones at us, they escape and they regroup somewhere and they come in larger numbers. That's what happened with the minibus callers in June. But not this time. I think it's because of the PMS and the army... it was the same with the minibus callers, when the PMS came, people now just ran away.²⁵²

Policier·es du quartier, PMS et militaires organisèrent des patrouilles conjointes tous les soirs qui suivirent. Malgré quelques tentatives sporadiques, aucun autre rassemblement aussi massif ne fut observé. Comme l'ont constaté les chercheur·es dans d'autres contextes, la répression n'a donc pas toujours les mêmes effets en fonction de son intensité, mais aussi de la perception que les protestataires se font des corps de police qui se trouvent en face d'eux. Les interventions en dernier recours des policier·es antiémeute ou des militaires que les groupes protestataires connaissent moins, sur lesquels ils ont moins de prise au quotidien et qui ont la réputation de « ne pas plaisanter », ont ainsi un effet démobilisateur sur ces actions faiblement organisées.

²⁵¹ Voir chapitre III, p. 240.

²⁵² Entretien avec le *constable* Clement Madeya, chez lui à Ndirande Majika, 22 octobre 2017.

3. Les Community-Policing *chairmen* face aux “émeutes”

Dans un contexte où l'émeute constitue un moment spécifique où se rejouent, sur une nouvelle scène, nombre de conflits propres à l'arène policière locale, il convient de se pencher enfin sur l'attitude adoptée lors de ce type d'événement protestataire par les membres des comités locaux de *community policing*, dont a révélé tout au long de la thèse les liens d'interdépendance quotidienne avec le personnel policier.

Soulignons d'abord que l'essentiel des personnes interrogées tenait à marquer ses distances avec les usages protestataires de la rue. Il s'agit en partie d'une posture de classe. Par exemple, parmi les pères et mères de familles, membres des petites classes moyennes de Ndirande et Zingwangwa, qui avaient rejoint les marches « pacifiques » dans le centre-ville de Blantyre le matin du 20 juillet 2011 avec lesquels j'ai pu m'entretenir, une minorité avait participé aux émeutes dans leur quartier l'après-midi. Ceux qui y prirent part restèrent généralement à distance des affrontements avec la police, certains se contentant tout au plus d'aller se servir dans le PTC ou le Chipiku ouvert par d'autres manifestant·es. La plupart avaient poursuivi aux côtés des CSOs jusqu'à l'hôtel de ville pour remettre la pétition à l'adresse du président ou étaient rentrés chez eux lorsque les affrontements avec la police avaient débuté. Le positionnement à l'égard des manifestations dans le quartier, dominant parmi mes interlocuteurs du CP mais aussi parmi les personnes qui se considéraient comme des habitant·es « respectables » du quartier, m'était parfaitement résumé en entretien par Redson Kunhango, le *chairman* du CPF :

You know Ndirande is a place with great inequalities. We have categories here. We have people with high standards and others from the slum. These youths you see at the market... these call-boys... I cannot go to the PTC and start looting... but these youths from the slum... that's what they do.²⁵³

De tels propos tendent à naturaliser à l'excès l'usage de la violence manifestante en l'associant exclusivement à certaines catégories de la population. On l'a vu en effet, les foules qui se massèrent autour des supermarchés éventrés étaient plus hétérogènes que ne le sous-entend Redson. Ils traduisent néanmoins certaines lignes de fracture bien réelles qui divisent les populations des quartiers populaires et qui s'actualisent dans formes spécifiques de participation (ou non-participation) aux événements protestataires.

Cependant, dans le cas précis des personnes actives au sein des structures locales du CP, les relations privilégiées avec l'institution policière et ses agent·es viennent se combiner à ces logiques d'appartenance de classe et à d'autres formes d'intérêt pour influencer leur rapport aux actions protestataires mises en œuvre dans le quartier. Ceux-ci ne se contentent alors pas de se tenir à distance des émeutes, mais ils peuvent également s'avérer de précieux alliés dans le travail de répression policière. Soulignons d'abord que les participant·es au CP ne sont

²⁵³ Entretien cité, Redson Kunhango, 15 octobre 2019.

jamais officiellement associés aux opérations de maintien de l'ordre de l'institution policière. Leur contribution est alors plus informelle, les groupes locaux pouvant, par leur présence plus discrète au plus près des protestataires, servir d'informateurs clés pour les policier·es. C'est notamment le cas des associations de marchands du marché central, dont les stands et les marchandises se situent non loin des habituels points d'ancrage des actions protestataires qui menacent alors directement leurs intérêts commerciaux. Lors de la manifestation de juin 2017 par exemple, la Nasolo Timber Association, une association de vendeurs de bois de construction avait joué un rôle important dans la mise en échec de la mobilisation. L'association était impliquée de longue date dans le dispositif du CP et son *chairman* avait noué des liens d'amitié avec le sergent Francis Mponera qui dirigeait le département du CP au poste de police du quartier. Soucieux de voir les *call-boys* ériger des *roadblocks* non loin de leurs stands situés le long de la rue principale, ils avaient pris la décision d'en informer eux même les policier·es :

I can say in our section, we agree that we don't want to have those unnecessary demonstrations here. Because they bring unnecessary problems to our *business* places. Because people just come and burn things on the road. And maybe they can steal things at your shops... and they can set them on fire. That day, we were right here to protect our *katundu* (marchandises). So, when we saw some people burning tyres, we chased them from our area! And that time we begged the police to give us security. [...] It was about 6 in the morning, we called them to warn them that these call-boys were organising roadblocks on the main road.²⁵⁴

Ce matin-là, les membres de l'association participèrent doublement au travail de répression de la manifestation : en empêchant physiquement les protestataires d'installer leurs *roadblocks* près de leurs stands et en tenant informés les policier·es des préparatifs de la manifestation. Les informations qu'ils transmirent directement au *station officer* sur son téléphone privé avaient ainsi permis une intervention précoce des policier·es. La dizaine d'agent·es qui se présentaient au poste à six heures furent immédiatement chargés à l'arrière d'un pick-up et envoyés sur place. Préférant éviter d'intervenir de front en traversant le quartier par la rue centrale et risquer d'être encerclés, ils l'ont contourné par la zone industrielle de Makata. D'après les témoignages de plusieurs agent·es ayant participé à l'opération, leur progression fut considérablement ralentie par les nombreux *roadblocks* installés par les protestataires. Bloqués pendant plus d'une heure aux marges du quartier, loin du cœur de la manifestation ils étaient tenus informés par téléphone de ce qui s'y déroulait par les membres de la Nasolo Timber Association. La contribution de ces derniers à la répression des « émeutiers » ne s'arrêta toutefois pas là. Dans les jours qui suivirent, ils contribuèrent en effet activement à l'identification de plusieurs « meneurs » parmi les *call-boys* mobilisés qui furent ensuite arrêtés. De telles arrestations ne sont pas automatiques après ce type d'événements mais ce jour-là le *station officer* avait laissé tomber son pistolet sur la chaussée et celui-ci avait été ramassé par des manifestant·es. L'histoire avait fait grand bruit tant au sein du poste de police où elle était vécue comme une humiliation qu'au sein de la gare routière où elle était racontée avec un mélange de moquerie et de fierté dans des récits parfois fantaisistes. Les policier·es avaient donc mis les moyens pour retrouver l'arme et les *call-boys* suspectés avaient, d'après les récits que m'en firent certains,

²⁵⁴ Entretien avec les membres de la Nasolo Timber Association, marché de Ndirande, 21 octobre 2019.

subi des interrogatoires particulièrement musclés²⁵⁵. S'il était resté discret, le rôle joué par les marchands de la Nasolo Timber Association dans la répression des *call-boys*, pendant le temps de la protestation et dans les jours qui suivirent, était un secret de polichinelle au sein du marché et de la gare routière. C'est en discutant avec plusieurs *call-boys* que je l'avais moi-même appris avant que les marchands eux-mêmes ne me le confirment. Toutefois, si l'épisode semble avoir marqué un précédent dans leurs relations qui restaient fraîches lors de mes séjours dans le quartier en 2018 et 2019, il n'a pas pour autant donné lieu à des représailles directes de la part des *call-boys*.

Concluons sur ce point en rappelant toutefois que le positionnement des participant-es au CP par rapport aux dynamiques protestataires dans le quartier demeure plus ambigu que ne le laisse penser l'exemple de la *Nasolo Association* ci-dessus. D'abord, on l'a vu, plusieurs caïds comme Matthew Balaka, désigné par les *call-boys* comme leurs « *chairmen* », occupent au sein de la gare routière une position d'intermédiaire avec les autorités policières et les instances de régulation du trafic urbain. En 2017, le dispositif du CP n'était pas encore implanté à la gare routière et Matthew était encore davantage connu au poste de police pour ses séjours répétés en cellule que pour son rôle dans la régulation d'un secteur de la gare. Il n'en restait pas moins un employé de la Minibus Owners Association of Malawi (MOAM) qui contrôlait le réseau de minibus, statut qui l'empêchait de prendre la tête d'un mouvement de grève comme celui-ci. Lui et ses pairs à Ndirande s'en tinrent donc à distance. D'après Jossam, les caïds avaient joué un rôle ambigu vis-à-vis de leur grève et des modes d'action choisis :

Jossam: In the morning when we sat down to discuss, Balaka and the likes came to discuss with us as well. They told us that it was good to protest but they advised us not to do stupid things like blocking the road or force those who wanted to work to be on strike...

Paul: So, they were supporting you? They participated?

Jossam: No, they just stayed and watched. Especially when we decided to set up roadblocks. Balaka was angry at us. He said to his guys, "let them be on their own"... because we did not go through him to channel our problems to the MOAM. He said that if we want to protest, we should go through him... but since we protested on the street and blocked the road, he said that he will not support us.²⁵⁶

En 2017, le rejet de la grève exprimé par Matthew tenait donc essentiellement à son poste à la MOAM et à son rôle d'intermédiaire entre les autorités et les *call-boys*. Se sentant court-circuité, il avait décidé de laisser les grévistes se débrouiller seuls, quand bien même nombre d'entre eux comptaient parmi ses dépendants à la gare. Sa nomination comme CP *chairman* à la fin de l'année 2018 avait alors renforcé l'ambiguïté de son positionnement à l'égard des modes d'action privilégiés par les *call-boys* lorsqu'ils souhaitaient exprimer leur désaccord vis-à-vis de l'action du gouvernement. Ne pouvant être mêlé aux affrontements directs avec les policier-es, il cherchait, bien que sans grand succès, à dissuader les *call-boys* d'opter pour des modes d'action comme le *roadblock* qui débouchaient habituellement sur ce type d'opposition frontale. En revanche, il ne pouvait faire lui-même appel aux policier-es dans ce type

²⁵⁵ Voir le témoignage de Ncheu au chapitre V, p.410.

²⁵⁶ Notes de terrain, discussion enregistrée avec Jossam, 10 octobre 2017.

d'événement ni faciliter l'arrestation des « meneurs » après coup, sous peine de se voir accusé de trahison par les *call-boys* sous sa responsabilité. De même, s'il ne soutenait pas leurs actions protestataires, c'est lui qui se rendait au poste et qui jouait de ses contacts pour négocier la gestion des affaires des participants éventuellement arrêtés.

Par ailleurs, même les CP *chairmen* qui n'entretenaient pas ce type de rapport d'interdépendance avec les groupes protestataires ne condamnaient pas unilatéralement la violence manifestante pour se ranger du côté des forces de l'ordre. Ils étaient au contraire nombreux à considérer comme tout aussi problématique la gestion policière des protestations dans le quartier et profitaient des espaces de concertation avec les agent·es du poste pour le leur faire savoir. C'est par exemple ce que m'expliquaient en entretien le *chairman* de la Nasolo Timber Association et son adjoint. Quelques minutes à peine après avoir vertement dénoncé les modes d'action violents et « inutiles » des *call-boys*, il reprochait aux policier·es leurs modes d'interventions jugés « provocateurs ». De manière saisissante, les marchands mobilisaient le même argument pour condamner aussi bien la violence policière que la violence manifestante : la défense de leurs intérêts commerciaux. Cela venait rappeler les logiques sur lesquelles se fondent les compromis que ces groupes établissent avec les policier·es :

Chairman: Sometimes the people are so calm but the way the police handle those demonstrations... it just spoils them. If the police come and find that there is just a handful of people, they come in large numbers and send tear gas. So, the people are like "aaah what is going on?" Now, they start exchanging.... Throwing stones... Even the people who are quiet in the location they do come to see what is going on. And if the police the police don't handle so well that group... if they start throwing tear gas and start chasing them, they start exchanging.

Paul: Even people who are not demonstrating at first?

Chairman: Yes! They feel that police is aggressing them now. You see? Handling of the situation is what matters most.

Vice chairman: We do have meetings at the police on how to handle those riots or demonstrations, we use to share our knowledge to the police officers, because we know how people are behaving on the ground. And how the police must do...

Chairman: Because when they come and start tear-gassing them. You see? They are so unfriendly...

Vice chairman: Even we use to beg the police even not put on their uniform. To work as civilians. So that when they are passing by, people would think, "Ah this is our friends", while they are working. But in uniform they just boost the morale to those people who are doing the riots.

Paul: So, you would think that police should come without uniforms in a riot?

Chairman: Yeah, they should not come in large number...

Vice chairman: They should just catch this one who is boosting this.

Paul: But who can assist them in identifying those who are boosting it?

Vice chairman: Like ourselves! The police they are here to protect our *business* and stuff. So most of the time we use to work hand in hand with them. "Just go straight to the PTC there are other people doing this and this".²⁵⁷

Si les groupes du CP ne sont pas directement impliqués dans le maintien de l'ordre public comme ils peuvent l'être dans le travail de police au quotidien, leur rôle actif dans la coproduction de l'action policière leur offre donc des espaces pour tenter de peser sur ses

²⁵⁷ Entretien cité, Nasolo Timber Association, 21 octobre 2019.

modalités. Lors de mon terrain, ces critiques et ces doléances, répétées après chaque événement protestataire qui avait débouché sur ce genre d'affrontements violents n'avaient toutefois permis d'évolutions concrètes des interventions policières. Il s'agissait en effet d'un domaine que les policier·es considéraient comme relevant de leur stricte compétence et pour lequel ils ne se montraient pas aussi enclins à prêter l'oreille à l'avis des comités de quartier que pour d'autres pans de leur travail.

Conclusion du chapitre

Dans un contexte où d'importants moyens ont été déployés pour pacifier les rapports entre policier·es et populations des quartiers populaires à travers la mise en œuvre de la doctrine du *community policing*, ce chapitre a porté la focale sur une série d'événements qui viennent *a priori* contredire ce récit officiel. Dans une société démocratique, qui met en avant les libertés fondamentales et où le droit de manifester est garanti à tou·tes par la Constitution, les événements protestataires dans les quartiers populaires débouchent systématiquement sur des affrontements violents entre policier·es du quartier et des groupes protestataires au sein desquels les jeunes hommes marginalisés occupent une place centrale. En proposant plusieurs angles d'approche complémentaires de ces événements, le chapitre a cherché à problématiser les dynamiques que la violence qui s'y répètent et la participation spécifique de ces jeunes hommes.

La prise en compte de l'institutionnalisation d'un répertoire d'action légitime – la marche pacifique avec ses lieux et ses procédures modalités spécifiques – a notamment fait ressortir l'évolution différenciée des techniques de maintien de l'ordre en fonction des territoires et des populations et permis de mettre en perspective la régularité de l'approche répressive privilégiée dans le quartier. Si la doctrine dite du maintien de l'ordre public s'est imposée dans le cadre des marches pacifiques du centre-ville, c'est encore le « *riot drill* » qui prime lorsqu'il s'agit de faire face aux actions protestataires dans les quartiers. On retrouve alors un constat classique selon lequel « les protestations de groupes marginalisés seraient particulièrement touchées par la répression²⁵⁸ ». On y observe, à l'occasion de plusieurs événements, une réification soudaine des lignes de fracture entre policier·es et habitant·es que le dispositif CP a pourtant contribué à brouiller au quotidien. En réinsérant ces événements dans l'histoire plus longue des rapports entre police et populations dans les quartiers, nous avons néanmoins pu montrer que ces lignes de fractures observables dans le temps de l'émeute recourent assez largement les divisions sociales construites sur le long terme et que l'institutionnalisation du *community policing* a contribué à renforcer. L'événement offre alors une nouvelle scène d'expression au conflit opposant policier·es et membres du dispositif du CP aux jeunes hommes sans emploi, vivant

²⁵⁸ H. Combes et O. Fillieule, « De la répression... », art. cit., p. 1054

des opportunités de la rue, qui ont été poussés à la marge d'une arène policière au sein de laquelle ils ont longtemps occupé une place centrale.

Explorer la participation de ces différentes populations aux événements protestataires a par ailleurs permis de réinvestir certains questionnements transversaux à l'analyse des mobilisations protestataires dans le monde. Dans un pays où le clientélisme structure les rapports au politique des classes populaires, nous avons notamment pu rendre compte de la pluralité des liens effectifs entre réseaux clientélares et action collective. Nous avons, d'une part, mis en lumière le rôle historique des réseaux clientélares clandestins des partis politiques dans la mise en œuvre de la violence protestataire ou à l'inverse de la violence répressive. Nous avons, d'autre part, souligné les effets de la rupture des partenariats moraux sur lesquels sont fondés les rapports clientélares dans la mobilisation de ceux qui se considèrent comme les « perdants » de l'échange. Penser la pluralité et la complémentarité de ces liens nous a notamment permis de comprendre la pluralité des modes de participation à un même événement protestataire, et des significations que les participant·es donnent à leurs actions.

Conclusion générale

Cette thèse a porté sur le processus historique de formation de l'État dans un quartier populaire du Malawi, à travers la formation d'une arène policière, c'est-à-dire un champ du pouvoir localisé et territorialisé dans lequel les logiques bureaucratiques de l'État se confrontent à d'autres formes d'autorité et d'autres logiques de régulation des rapports sociaux. Le propos s'est notamment focalisé sur les modalités concrètes d'implantation du dispositif du *community policing* dans le quartier depuis le milieu des années 1990 et sur ses conséquences sur les rapports de force qui structurent l'arène et sur la fabrique des ordres public, social et politique dans le quartier. Au terme de cette analyse, plusieurs conclusions peuvent être établies à la fois à propos des concepts d'arène policière et de fabrique de l'ordre qui ont aiguillé le propos, ainsi que sur la méthode de l'ethnographie symétrique employée pour étudier cet objet situé à cheval sur les frontières entre l'État et la société civile et entre plusieurs ordres sociaux concurrents. Un premier ensemble de questions renvoie à la fabrique et la légitimation d'un « nouvel » ordre public favorisé par la réforme de l'action policière (I). Un second concerne le rôle du travail de police dans la fabrique des ordres sociaux et politiques dans le quartier (II).

I. *Community policing* et construction d'un « nouvel » ordre public participatif

L'enjeu de la réforme de l'action policière tient à la création d'un nouvel ordre public au sein duquel la police doit assumer un rôle nouveau. Ce nouvel ordre public est en partie résumé dans certains slogans, répétés à l'envi dans tous les espaces de concertation et de coproduction de l'action qui ont émergé dans le quartier : *apolici ndi abale athu* (La police est votre famille), « Partout où il y a des gens qui vivent, il doit y avoir une police. Et là où il y a la police, il doit y avoir une communauté », etc. À bien des égards, ces slogans correspondent à une internationalisation du mot d'ordre policier. Ils renvoient aux nouveaux habits pris par une idéologie participative, aujourd'hui promue par les organisations et bailleurs internationaux mais qui n'a cessé de se métamorphoser depuis ses premières formulations par les administrateurs coloniaux¹. Ces slogans ne sont pourtant pas extraits des plaquettes de communication officielle promouvant la réforme du système de justice et sécurité malawite. Ils ont été prononcés par mes enquêtés, policier-es et représentant-es des instances locales du

¹ A. Mazeaud et al., « Les circulations transnationales de l'ingénierie participative », art. cit. ; J.-P. Chauveau, « Participation paysanne et populisme bureaucratique... », art. cit..

community policing, en entretien ou lors de réunions publiques auxquelles j'ai assisté. L'un des objectifs de cette thèse a alors été de prendre ces nouveaux discours et savoirs policiers au sérieux : non seulement de comprendre de quelles transformations sociales et politiques ils sont les signes, mais aussi d'analyser les dispositifs de pouvoir auxquels ils se rattachent et d'en comprendre les effets concrets sur la société urbaine malawite.

1. La « communauté » et sa « police » : une police « pastorale » ?

Cet ordre public qui s'est consolidé depuis le début des années 1990 passe d'abord par le développement d'une nouvelle force de police étatique et de son installation dans le quartier. Elle constitue l'une des manifestations locales de nouveaux savoirs de gouvernement promus par les organisations internationales. Ceux-ci présentent les institutions policières – dénoncées, quelques années plus tôt, comme les bras armés et répressifs des pouvoirs despotiques – comme « les solutions » aux problèmes de « bonne gouvernance démocratique » et de respect des « droits humains ». La sécurité – des biens et des corps – devient la nouvelle condition de l'*empowerment* des plus pauvres². L'institution policière se renforce et devient l'une des clés de voute de l'État et de la nouvelle société démocratique. Elle fait alors également l'objet d'une attention médiatique et politique sans précédent, tant « par le bas » que « par le haut », tant localement qu'aux échelles nationale et internationale. Le concept clé de la réforme des pratiques policières est celui de « professionnalisation ». Dans le contexte malawite, il comprend deux dimensions centrales. D'une part, il s'agit de prendre pour cible les pratiques professionnelles des agent·es et de viser à un « meilleur » respect de principes bureaucratiques centraux du mandat policier : impartialité, lutte contre la corruption, usage « raisonnable » de la contrainte physique. D'autre part, la « professionnalisation » poursuit un objectif de resserrement des liens entre la police et la population gouvernée. L'articulation de ces deux objectifs stratégiques est source d'injonctions contradictoires qui pèsent sur les modalités socialement différenciées qu'ont les agent·es d'occuper leur rôle. Focalisons-nous ici sur la seconde dimension et sur la forme policière spécifique à laquelle il renvoie.

On assiste, sur la période, à une redéfinition même de la police, de son rôle et de sa place dans la société et dans le quotidien des populations. Cette forme policière est incarnée par un nouveau type d'agent·e de terrain en uniforme : le « *community police officer* », vivant dans le quartier et disponible jour et nuit, jusqu'à son domicile, pour résoudre les problèmes et conflits du quotidien. Il ou elle représente une institution policière au « service » de la population, nouvellement connectée à son environnement social et évoluant au grès de ses attentes. Cette police se développe au sein d'une société où les rapports à l'État évoluent. Avec l'avènement d'un public dont la soumission à l'autorité n'est plus aussi évidente que sous le régime de Banda, les demandes de police exprimées par les populations gouvernées se font plus explicites et impérieuses. Un nouveau rapport à l'ordre public émerge alors, au sein duquel la police joue

² J. Hornberger, *Policing and Human Rights*, op. cit., pp. 1–11.

un rôle de régulateur social « de l'intérieur » et non plus un rôle de contrôleur, essentiellement répressif et marqué par son extériorité. À travers lui, c'est une recomposition de la société et des relations sociales qui se joue. Son unité de base devient la « communauté », organisée et réunifiée autour de – et par – « sa » police, pleinement engagée dans la production de sa propre sécurité, dans le contrôle de ses frontières morales et dans la discipline de ses membres. Ce moment historique se rattache en dernière instance au processus de formation de l'État : il s'apparente à un moment de pénétration sans précédent de l'État – en tant qu'appareil de contrôle et en tant qu'idée – au cœur de la société. C'est ce mouvement que nous avons désigné dans la thèse par la notion d'étatisation de l'arène policière.

Cette forme policière invite à se positionner par rapport à l'approche du pouvoir de Michel Foucault, l'une des plus influentes de ces dernières décennies sur les sciences sociales du politique et notamment de la domination policière. Si elle a été jusqu'ici, volontairement laissée aux marges de l'analyse, pour ne pas surcharger l'appareil théorique de la thèse, ses propositions ont fortement irrigué cette recherche. L'examen des relations entre policier·es et gouverné·es étudiées dans la thèse fait manifestement écho à l'analyse foucauldienne du pouvoir relationnel³. En effet, ces relations correspondent moins à un modèle du pouvoir monolithique et souverain – un pouvoir qui s'exercerait d'en haut et de l'extérieur du corps social – qu'à un type de relation spécifique entre individus qui se diffuse au sein de la société. Elles traduisent à ce titre une recomposition du processus de « disciplinarisation » selon des modalités comparables à celles décrites par Foucault à propos de l'Europe du XIXe siècle⁴. En favorisant une multiplication des points d'exercice du pouvoir étatique et du contrôle des populations urbaines, les nouveaux rapports entre l'institution policière et les groupes locaux engagés dans le travail de police, correspondent aux modes « d'essaimages disciplinaires » qu'évoque Foucault⁵. Le philosophe propose notamment une lecture de la « police » comme un « art de gouvernement pastoral », c'est-à-dire un ensemble de « techniques de pouvoir tournées vers les individus et destinées à les diriger de manière continue et permanente » qui, selon lui, trouve son apogée avec l'avènement de l'État moderne⁶. Comme l'écrit Quentin Deluermoz, dressant des conclusions remarquablement similaires à propos des transformations de la police parisienne dans la seconde moitié du XIXe siècle : « Il s'agirait ainsi à la fois d'assurer leur bonheur et de permettre l'accroissement de l'État. Cette police, certes liée à l'État, obéirait également à un autre rythme et à un autre mode d'action. Plus proche de la vie sociale, elle ferait corps avec cette dernière et serait chargée de l'organiser de l'intérieur⁷ ».

³ M. Foucault, *Il faut défendre la société...*, *op. cit.*, leçon du 14 janvier.

⁴ M. Foucault, *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard, 1975.

⁵ Cité dans Q. Deluermoz, *Policiers dans la ville*, *op. cit.*, p. 320.

⁶ M. Foucault, « "Omnes et singulatim", vers une critique de la raison politique » dans *Dits et Écrits, t. II*, Paris : Gallimard, 2001 [1981], p. 952–980.

⁷ Q. Deluermoz, *Policiers dans la ville*, *op. cit.*, p. 321.

Les relations étudiées résonnent également avec la conception que propose Hélène L'Heuillet, prolongeant les réflexions de Foucault, de la police comme « clinique de la société » : « le policier [...] maintient l'ordre en veillant sur les autres. Il est philanthrope, pense au bien, mais rappelle chacun à son devoir⁸ ». L'analogie permet notamment d'aborder, d'un point de vue plus théorique, certains effets concrets d'une réforme du *community policing* parfois trop rapidement classifiée sous le label de « réforme néolibérale », à partir de cadres théoriques parfois hors sols ou de contextes historiques radicalement différents. Pour Foucault, le pouvoir pastoral se distingue d'autres arts de gouvernement par sa dimension bienveillante. L'État providence est alors considéré comme « l'une des extrêmement nombreuses réapparitions du délicat ajustement entre le pouvoir politique exercé sur des sujets civils, et le pouvoir pastoral qui s'exerce sur des individus vivants⁹ ». À bien des égards, la figure du policier communautaire qui émerge à travers l'implantation de la réforme se situe effectivement à l'intersection des deux, entre le droit (le pouvoir de la loi) et le biopouvoir (le pouvoir sur des corps). Plus qu'une atrophie de l'État providence au profit de l'État pénal, souvent présentée comme la conséquence d'un nouveau gouvernement policier néolibéral et mondialisé, c'est sa recomposition que la réforme favorise. Elle procède à un transfert de certaines de ses prérogatives sur une institution policière qui occupe une place de plus en plus centrale au sein de l'appareil d'État.

En suivant Foucault, l'analyse a également laissé de côté la question de l'intentionnalité de la réforme pour se focaliser sur ses effets concrets, là « où son intention – si intention il y a – est entièrement investie à l'intérieur de pratiques réelles et effectives¹⁰ ». La démarche a alors permis de mettre en lumière ses effets « collatéraux » et involontaires sur la légitimation de certaines évolutions du travail de police : personnalisation des rapports entre policier·es et gouverné·es, marchandisation des « services » publics, détournement des procédures pour produire une justice sur le champ et contourner les tribunaux. Ces évolutions ressortent alors non seulement comme des « réponses pratiques » des acteur·es aux dysfonctionnements des appareils bureaucratiques¹¹ – ce qu'a richement documenté l'anthropologie de l'État au concret en Afrique –, mais également comme des évolutions que la réforme contribue à entériner et à légitimer.

Toutefois, la réalité observée à Ndirande ne correspond que partiellement aux rapports de pouvoir acéphales et sans substance que développe Foucault. Une telle approche du pouvoir présente en effet le risque de diluer les problématiques propres à l'appareil d'État et à sa matérialité, dont on a souligné toute l'importance dans la structuration de l'arène policière locale. Elle peine notamment à rendre compte des mécanismes de réification des frontières

⁸ H. L'Heuillet, *Basse politique, haute police...*, *op. cit.*, p. 326.

⁹ M. Foucault, « “Omnes et singulatim” », *art. cit.*.

¹⁰ M. Foucault, *Il faut défendre la société...*, *op. cit.*, p. 25.

¹¹ Pour une synthèse de ces approches : T. Bierschenk and J.-P. Olivier de Sardan (eds.), *States at Work*, *op. cit.*.

entre le policier et le civil, à travers lesquels l'autorité étatique se matérialise dans des objets et surtout dans des lieux précis. En effet, le processus historique décrit est plus ambivalent que celui d'une police amenée à faire corps avec sa communauté. Plus l'exposition des policier-es aux attentes et aux pressions des populations gouvernées est grande, plus des stratégies de repli s'inscrivent dans leur répertoire d'action : sur leur rôle bureaucratique et sur des territoires où leur contrôle du temps et des corps ne souffre d'aucune contestation.

Enfin, si l'idée d'une disciplinarisation (ou de domestication¹²) de la société correspond bien à la trajectoire historique des villes européennes du XIXe siècle au sein desquels l'État s'affirme au centre de l'accumulation des capitaux, elle ne cadre que partiellement avec celle des métropoles africaines contemporaines. Elle trouve surtout ses limites pour aborder les modalités de l'engagement dans les dispositifs de participation à l'ordre vus dans la thèse. On a montré, en effet, que le nouvel ordre public et les rapports à la police qui l'accompagnent ne sont pas expérimentés sur le seul mode de la contrainte. Aller au-delà de « l'hypothèse répressive du pouvoir » critiquée par Foucault, c'est donc également penser la productivité du pouvoir la manière dont la discipline produit des subjectivités, des formes de valorisation et d'estime, de sorte que les sujets ne sont seulement ce sur quoi le pouvoir s'exerce, mais les relais de son efficacité. Les espaces participatifs qui s'institutionnalisent sont à la fois le lieu d'un investissement positif pour leurs membres et de négociation des rapports de pouvoir.

2. Participation : disciplinarisation ou légitimation ?

Le second aspect de la réforme policière sur lequel s'est penchée cette recherche concerne l'émergence et la consolidation de dispositifs de participation citoyenne au travail de l'ordre. Aborder la participation comme une technique de gouvernement a notamment permis d'éclairer la question du degré d'encadrement étatique des organisations policières non-étatiques, dont la plupart préexistaient ou se sont développés en parallèle de ces dispositifs. L'enquête a alors révélé que les formes prises par cette participation « encadrée » à l'ordre dépendent largement des contraintes que les groupes préexistants imposent au processus d'étatisation de l'arène policière. Cette thèse invite en somme à penser les mécanismes d'institutionnalisation qui se déroulent en dehors de l'État et de considérer leurs effets sur les dispositifs d'encadrement étatique.

Nos conclusions rejoignent ainsi les observations récentes de Côme Salvaire à propos de la gestion des déchets dans les quartiers populaires de Lagos et Mexico. Ses travaux invitent à étudier les dynamiques urbaines et les dispositifs de contrôle étatiques contemporains en tenant compte de « l'autonomisation relative », « par le bas », des arènes politiques de quartier par

¹² Selon le terme de proposé Thomas Kirsch et Tilo Grätz reprenant l'analyse foucauldienne du pouvoir pour étudier la réforme de la participation à l'ordre en Afrique : *Domesticating vigilantism in Africa, op. cit.*

rapport à « l'étreinte étatique », au cours des années 1980-2000¹³. Au Malawi comme dans de nombreux autres contextes africains, la mise en place des plans d'ajustement structurel dès le début des années 1980, et les saignées dans l'appareil d'État qui les ont accompagnés, ont coïncidé avec un relâchement des liens clientélistes verticaux qui assuraient la centralisation du contrôle étatique et l'inclusion des arènes politiques locales dans l'arène politique nationale. Cela s'est traduit à la fin des années 1980 par une relative autonomisation des instances partisans locales et des jeunesses miliciennes du régime, favorisant l'émergence de mini-empires clientélistes locaux, et par l'explosion de l'économie informelle dans laquelle évolue notamment un sous-prolétariat urbain en pleine expansion. La chute de la dictature de Banda et le démantèlement consécutif des milices qui assuraient une importante part du maintien de l'ordre se sont ancrés dans ce double mouvement. C'est dans ce contexte où l'État n'a plus les moyens ni la volonté de prendre en charge divers pans de la société qu'émergent, au tournant des années 1990-2000, des « formations policières » non étatiques plus ou moins pérennes et institutionnalisées : des mobilisations spontanées et éphémères de justice de rue mais aussi des groupes vigilants de voisinage qui tirent un prestige certain de leur capacité à sanctionner les « criminel-es » et à régler gratuitement les conflits dans le village. Si l'émergence de ces groupes s'est faite de manière concomitante au redéploiement de l'État par la décentralisation, cette thèse a montré qu'elle ne s'y réduisait pas mais répondait à des logiques locales de voisinage.

Dans notre cas, les correspondances avec le modèle de la « ville plébéienne » que Côme Salvaire reprend des travaux de Max Weber sur la ville, où les formes « d'autonomie populaire » sont essentiellement étudiées comme des obstacles à l'entreprise de contrôle étatique, trouvent néanmoins leurs limites. Dans certains secteurs, ces limites sont flagrantes. Au marché ou à la gare routière, où ces autonomies sont les plus structurées et où les intérêts locaux entrent plus directement en contradiction avec ceux de l'État, l'avancée de la police se heurte à des résistances parfois farouches. L'impossibilité d'y installer une unité de police malgré la volonté des pouvoirs publics et des élus locaux, même après que le dispositif du *community policing* avait fini par s'y implanter, en est l'un des exemples les plus saisissants. En dehors du seul cas du travail de police, l'étude dans le dernier chapitre de la résistance des usager·es d'une terre dans le quartier de Machinjiri contre sa cession par la mairie à une ONG pour y construire des logements sociaux, peut être également interprétée sous cet angle. Mais l'étude des modalités d'implantation et de consolidation du *community policing* à Ndirande a également révélé que ces formes d'autonomie populaire sont loin de seulement limiter le processus d'étatisation et d'institutionnalisation de l'arène policière. Elles le conditionnent et contribuent à le façonner et, dans la plupart des cas, l'accompagnent voire le facilitent. Repensons, pour s'en convaincre, aux efforts déployés par l'un des groupes étudiés pour construire et aménager, à ses frais, un bâtiment destiné à accueillir une unité de police dans leur voisinage où les policier·es n'étaient jusqu'alors que peu présents. Nos observations viennent

¹³ C. Salvaire, « Le retour de la ville plébéienne », art. cit..

alors confirmer les hypothèses « contre-intuitives » récemment formulées par Vincent Dubois à propos du champ du pouvoir : « le pouvoir politique ne s'exerce pas nécessairement au détriment de l'autonomie des champs sociaux ; cette autonomie ne constitue en retour pas nécessairement un obstacle à l'exercice de ce pouvoir dont elle peut au contraire servir la légitimation¹⁴ ».

Au-delà de la seule question de l'encadrement et de la disciplinarisation, c'est donc celle de la légitimation qui s'est imposée comme le meilleur angle pour comprendre les dynamiques de stabilisation de l'ordre public qui se jouent à Ndirande depuis le milieu des années 1990. En s'intéressant à la dimension horizontale de légitimité, à partir d'une relecture de Max Weber par Michel Dobry, l'analyse a confirmé que l'acceptation d'une domination ne repose pas uniquement sur l'obéissance¹⁵. L'ordre public tient alors avant tout en raison de la participation volontaire à une même activité de différents groupes ancrés dans des ordres sociaux concurrents. L'ethnographie symétrique, consistant à déjouer les logiques de « l'enclichage » pour s'immerger au sein de différents groupes sociaux composant l'arène policière, s'est alors avérée particulièrement pertinente pour mettre en lumière les « constellations d'intérêts¹⁶ » au fondement du nouvel ordre public. Cette thèse a alors montré comment la soumission de certains acteur·es à leur nouvel encadrement par l'État s'ancre dans des logiques de légitimation réciproque : la reconnaissance et la consolidation de leur propre position dans l'arène va de pair avec celle de la police. Explorer les dynamiques de leur coopération et de la division locale du travail de police a alors révélé les mécanismes d'hybridation au cœur de l'implantation de la réforme du CP : entre ordre bureaucratique et ordre clientélaire ; entre registre moral et registre juridique ; et entre vigilantisme, *community policing* et travail de la police.

3. Policier·es vigilants et vigilant·es policiers : dynamiques d'hybridation

L'analyse symétrique de la rencontre entre l'institution policière, les groupes non-étatiques engagés dans le travail de police et les populations gouvernées a notamment fait ressortir deux modalités, convergentes, de l'action policière, de part et d'autre de la frontière étatique.

D'abord, l'ancrage des policier·es dans le tissu social local – leur implication au sein de denses réseaux de sociabilité dans le quartier, leur exposition aux demandes des populations gouverné·es et leur fréquentation de groupes de voisinage impliqués dans le travail de police – favorise l'émergence d'un « vigilantisme policier » spécifique. Le concept a été mobilisé dans de nombreux contextes dits de « pluralisme policier » pour rendre compte des usages illégaux,

¹⁴ V. Dubois, « L'action de l'État... », art. cit., p. 21.

¹⁵ M. Dobry, « Légitimité et calcul rationnel », art. cit..

¹⁶ Ibid.

et souvent létaux, de la violence par les policier·es¹⁷. Il vient alors souligner l'influence des représentations populaires de la violence légitime sur les conduites professionnelles des policier·es et les traitements réservés aux personnes désignées comme « criminelles ». Ces usages de la violence sont alors ancrés dans des rapports conflictuels au système judiciaire, que partagent policier·es et gouverné·es, tantôt accusé de laxisme envers les « vrai·es criminel·es » ou inversement d'emprisonner des personnes qui ne mériteraient qu'une simple « leçon ». Dans tous les cas, le recours à la sanction physique vient se substituer à la voie légale, les policier·es agissant en qualité de « justicier·es en uniforme ». Dans un tel contexte, l'uniforme n'incarne alors plus tant la présence d'un ordre légal, mais bien plutôt la capacité à utiliser la coercition dans un cadre extralégal. Par ailleurs, avec les *neighbourhood watches* auxquels plusieurs agents participent en civil, le *community policing* ouvre de nouveaux espaces où les agent·es peuvent recourir à la violence, tout en se libérant des contraintes de l'uniforme. Ces espaces de coproduction de l'action policière entre fonctionnaires et civil·es favorisent alors le transfert de pratiques vigilantes vers l'institution policière. En prenant en compte les jeux de circulations entre les différents espaces de production du travail de police et en insérant la perméabilité des pratiques policières aux conceptions populaires, conflictuelles, du juste et de l'injuste, la thèse permet alors de revisiter certaines interrogations classiques sur les dilemmes moraux au cœur des usages policiers de la violence¹⁸. Le cas de Ndirande suggère toutefois d'élargir la portée du concept à d'autres modalités d'exercice de la domination policière. En effet, les chefferies ont occupé, depuis l'institutionnalisation de leurs fonctions policières et judiciaires dès la fin du XIXe, une position centrale dans l'arène policière. Ces autorités « traditionnelles », qui se distinguent par des méthodes pacifiques de maintien de l'ordre, fournissent à ce titre une référence centrale pour les protagonistes plus récents. Le recours à la « médiation », même dans des affaires qui devraient théoriquement demander un traitement pénal, fournit ainsi un bon exemple d'une pratique inspirée des cours traditionnelles qui, sous l'influence de la réforme, s'insère dans le répertoire d'action des policier·es par l'intermédiaire des leaders locaux du *community policing*. Ce type de détournement des procédures policières peut lui aussi être considéré comme une forme de vigilantisme policier.

Dans un mouvement inverse, la confrontation plus régulière avec l'institution policière agit sur le processus de bureaucratisation des groupes impliqués dans le travail de police également observé dans d'autres contextes¹⁹. Les pratiques se formalisent et deviennent plus « policées », non seulement sous le contrôle et la direction des policier·es mais également par imitation et par imprégnation. Si ce processus n'a, pour certains groupes, pas débuté avec leur reprise en

¹⁷ J. Eckert, "The 'Trimurti' of the State", art. cit. ; S.J. Cooper-Knock and O. Owen, "Between vigilantism and Bureaucracy", art. cit. ; B. Jauregui, "Just war: The metaphysics of police vigilantism in India", art. cit. ; N. van Stapele, 'Police Killings...', art. cit..

¹⁸ Ces analyses s'articulent notamment autour de la figure de « Dirty Harry », proposée par Carl Klockars, contraint d'employer de « mauvais » moyens pour parvenir à des « fins justes » : "The Dirty Harry Problem", *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 452, n° 1, 1980, p. 33-47.

¹⁹ L. Fourchard, *Trier, excludre, policer*, op. cit. ; R. Da Cunha Dupuy, "Bureaucratizing Self-Defence...", art. cit..

main par la police, son intensification favorise la centralisation de l'arène policière autour d'une poignée de leaders capable d'accumuler et de réutiliser du capital bureaucratique. Elle contribue alors à consolider les barrières à l'entrée de l'arène pour des catégories sociales qui en sont dépourvues. Dans notre cas, ce capital s'apparente à une combinaison de capital social et de capital culturel. Capital culturel ou « informationnel » d'abord, dans la mesure où il repose sur un ensemble de « savoir-faire » et de « savoir-être²⁰ » associés à la maîtrise de l'écrit et à la connaissance des procédures et des arcanes institutionnels. Mais il dépend également de l'entretien d'un réseau de contacts dans l'institution, à plusieurs échelons administratifs, et d'une capacité à maîtriser les rapports clientélares qui la traversent. Il s'apparente à ce titre à du capital social politique, offrant également une possibilité d'accumulation pour des profils aux compétences scolaires plus faibles, notamment au contact des policier·es. Le cas de Matthew étudié au chapitre III est emblématique : ses capitaux scolaires et l'entregent au poste de police – uniques parmi les caïds contrôlant la gare routière – ont favorisé son accession à la fonction de *community policing chairman* en charge de ce territoire. Enfin, l'entrée par le capital bureaucratique, qui s'accumule et se fait valoir aussi bien au sein de l'appareil d'État qu'en dehors, et que certains protagonistes de l'arène mobilisaient déjà bien avant l'implantation du *community policing*, a permis d'appréhender les pratiques des groupes engagés au regard de leur histoire et de l'historicité de leurs rapports à l'État. Le regard historique déployé dans la thèse a notamment permis de relativiser la nouveauté de certains aspects de l'ordre public qui s'est institutionnalisé dans le sillage de la réforme.

4. L'arène policière comme produit d'une sédimentation

Pour rendre compte des dynamiques de formation et de légitimation de l'ordre public qui se jouaient au moment du terrain, on s'est alors efforcé, le plus systématiquement possible, d'armer l'ethnographie symétrique du travail de police par le regard historique. Enchâsser les historicités – des groupes et institutions composant l'arène policière, des rapports entre la police, les populations du quartier et l'État, des modalités d'exercice du travail de police et de justice – s'est avéré incontournable pour mesurer les pesanteurs du passé. Cela a permis de comprendre comment les dispositifs de pouvoir observés et les acteur·es qu'ils impliquent ont émergé et se sont recomposés sur le temps long, changeant parfois davantage de noms que de pratiques et d'idéologie. Cette thèse a ainsi montré que l'arène policière et l'ordre public contemporain sont les produits d'une sédimentation dont on peut retracer certaines dynamiques depuis l'époque précoloniale. L'effort d'historicisation prenant chaque période, coloniale et postcoloniale, au sérieux a notamment fait ressortir les tâtonnements et les contradictions au cœur de la formation de l'arène policière.

Cette recherche a notamment montré la profondeur historique du pluralisme policier. Émergeant au début du XX^e siècle, en grande partie pour répondre aux préoccupations de la

²⁰ É. Neveu, « Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux ? », art. cit., p. 347.

communauté européenne installée en ville face à la « menace » qu’incarnaient, à ses yeux, les populations colonisées installées dans les villages périurbains, la police étatique n’a jamais été seule à prendre en charge le travail de police dans ces territoires. Elle n’a revendiqué le monopole de la violence légitime qu’à de rares moments dans son histoire. L’enjeu fut alors avant tout d’analyser les formes prises par le travail de police et de justice au quotidien dans le quartier au cours du XX^e siècle et de questionner les modalités de leur (non-)encadrement par l’État. L’idéologie participative qui inspire la réforme du *community policing* depuis les années 1990, consistant à laisser à la charge des populations le soin d’assurer une bonne partie de leur propre sécurité, n’est donc pas sans lien avec la façon dont l’État colonial appréhendait la sécurité des villages périurbains. Davantage centralisé par l’État sous la dictature de Kamuzu Banda, le maintien de l’ordre n’en était pas davantage placé sous la seule responsabilité de la police. Celle-ci devait composer avec d’autres institutions affiliées au parti-État, qui jouissaient bien souvent d’une plus grande autorité, d’un meilleur accès au pouvoir central et d’une plus grande légitimité aux yeux de la population que le personnel policier. Les milices et les instances locales du parti ont alors constitué un terrain favorable à la formation d’un imaginaire spécifique de la participation à l’ordre, largement associé à la jeunesse, à la violence et à l’arbitraire. Régulée par le pouvoir central, cette participation n’en était pas moins le lieu d’une politisation qui se ne limitait pas à la seule expression de l’allégeance au régime, mais était également déterminée par des logiques d’intérêt personnel, symbolique et matériel.

Les pratiques et la composition sociale des groupes qui forment l’arène policière aujourd’hui sont alors profondément marquées par les héritages contradictoires de ceux qui les ont précédés dans la prise en charge du travail de police. En dehors du cas des autorités traditionnelles évoqué plus haut, les détours historiques qui ponctuent la thèse ont notamment révélé toute l’ambiguïté de l’héritage de la dictature et de ses milices. Trente ans après leur dissolution, il pèse encore largement sur les rapports qu’entretiennent les protagonistes de l’arène policière entre eux et avec les populations gouvernées. Régulièrement érigé en contre-modèle, la dictature est également investie d’une mémoire nostalgique basée sur les récits souvent fantasmés du passé : par les groupes vigilants qui cherchent à s’émanciper de l’ombre des milices et du parti tout en s’appuyant sur la légitimité de la figure du *chairman* au cœur de l’appareil de domination du *Malawi Congress Party* ; par de nombreux policier·es qui affirment que l’institution a tourné la page de la répression sanglante de Banda et insistent sur l’importance des « droits humains » tout regrettant une époque où les policier·es étaient « craints » et « respectés » ; par les populations gouvernées qui mettent régulièrement en pratique leur droit « démocratique » à critiquer l’action de l’État en s’appuyant largement sur la mémoire d’un État paternaliste qui, sous Banda, assumait son emprise sur le quotidien matériel des populations. Ces héritages contradictoires jouent alors un rôle central dans la régulation des arènes politique et policière locales, mais aussi dans leur perturbation, dans la mesure ils déterminent partiellement les demandes d’État formulées, parfois dans la violence, par les populations gouvernées.

Enfin, l'effort d'historicisation a révélé comment la succession de dispositifs de pouvoirs incertains et contradictoires – de l'invention coloniale de la « tradition » à sa réinvention postcoloniale, des *native associations* de la première moitié du XX^e siècle aux *community policing committees* d'aujourd'hui – « ont, sur la longue durée, réifié, solidifié et naturalisé des différences²¹ » fondées sur l'âge, le genre et la position dans l'organisation des rapports de production. Malgré les limites initiales de l'emprise étatique sur ces territoires, les alliances de circonstance, souvent tacites, entre dirigeants nationaux, autorités « traditionnelles » et petites élites socio-économiques masculines locales ont, dès la situation coloniale, contribué à la fabrique de catégories d'exclusion et à la désignation de clientèles policières (femmes célibataires, jeunes déscolarisés et travailleurs journaliers), catégories encore largement opérantes aujourd'hui. Ce travail a ainsi souligné les continuités historiques des ordres moraux locaux – produits de dynamiques politiques nationales, de l'expérience urbaine et des « historicités microlocales²² » – au profit des notabilités masculines locales.

II. Une analyse des (dés)ordres sociaux et politiques

1. Du « travail de police » à la fabrique de l'ordre social et politique

L'une des principales ambitions théoriques de la thèse a été de s'appuyer sur les apports des travaux, notamment anthropologiques, qui ont contribué, ces vingt dernières années, à redécouvrir les institutions policières africaines, afin d'en éclairer certains angles morts. L'analyse part notamment du constat qu'en se concentrant essentiellement sur les formes prises par le « travail » de la police, cette anthropologie en a parfois négligé la finalité. Ainsi, elle a très peu mobilisé la notion d'ordre, conduisant inévitablement à négliger d'une part, les façons dont l'action de la police travaille concrètement la société et les rapports de domination qui la structurent, et d'autre part, les rapports politiques à l'État du personnel policier. À la même période pourtant, à la suite, notamment, des travaux séminaux de Ray Abrahams, la recherche sur le vigilantisme avait plus systématiquement placé de tels questionnements au cœur de ses réflexions²³. L'enjeu a donc été de croiser ces deux littératures afin d'analyser comment l'action des différents protagonistes de l'arène policière, de part et d'autre des frontières de l'appareil d'État, façonne les ordres social et politique. Il est alors apparu nécessaire de revenir aux fondements de la notion de « police » de manière à souligner que le travail de police n'est pas un travail comme les autres. Avant de renvoyer à une institution étatique, la « police » désignait essentiellement « le “bon ordre”, une sorte d'état souhaité, qu'il se manifeste dans une communauté, dans une ville, un métier, un marché ou tout autre ensemble humain²⁴ ». La

²¹ L. Fourchard, *Trier, exclure, policer, op. cit.*, p. 311.

²² Ibid.

²³ R.G. Abrahams, *Vigilant Citizens, op. cit.*.

²⁴ C'était, rappellent Fabien Jobard et Jacques de Maillard, le sens que revêtait la « police » au Moyen Âge : *Sociologie de la police, op. cit.*, pp. 24–25.

définition que nous en retenons au terme de l'analyse rejoint celle proposée par Jacques Rancière, qui désigne ainsi « l'ensemble des processus par lesquels s'opèrent l'agrégation et le consentement des collectivités, l'organisation des pouvoirs, la distribution des places et fonctions et les systèmes de légitimation de cette distribution ». La police n'est donc pas un appareil d'État, mais c'est un « ordre des corps » ou un « mode de symbolisation de l'ordre commun » qui définit le partage des modes de faire, d'être, de dire²⁵. Dans le même ordre d'idée, si son propos se focalise sur la police en tant qu'institution étatique, Pierre Favre rappelle que le propre de l'activité policière est « d'exprimer [la] normalité sociale et de l'imposer concrètement dans le quotidien²⁶ ». À ce titre étudier le travail de police, c'est étudier le travail de l'ordre : la détermination conflictuelle des frontières du juste et de l'injuste, du normal et du pathologique, du dangereux et de l'inoffensif. C'est analyser la production et la renégociation des hiérarchies sociales et morales au sein d'un ensemble humain.

C'est avec la notion d'« arène policière » que nous avons cherché à croiser un regard anthropologique, porté sur les pratiques et les objets, les représentations et les discours, avec la boîte à outils de la théorie des champs attentive aux trajectoires sociales individuelles, aux capitaux et aux dispositions des acteur·es et des groupes, de leurs stratégies de lutte et de positionnement. Cette thèse a ainsi montré que l'essentiel des affaires que les policier·es et les membres des *community policing committees* prennent en charge jouent un rôle central dans la négociation des rapports de domination : entre époux, voisin·es, parents et enfants, patron·es et travailleur·es. En identifiant les capitaux structurant l'arène policière et les fluctuations de leur valeur, dans le temps et dans l'espace, l'analyse a pu mesurer les recompositions des rapports de domination entre les groupes qui la composent. Mais la démarche a également permis d'éclairer les capacités inégales des gouverné·es à recourir à l'action policière pour renégocier leur position dans leurs communautés – familiale, de pairs, de voisinage.

2. Des policier·es interchangeables ? Une contribution à une sociologie du pouvoir discrétionnaire

De tels questionnements ont amené à se demander comment les policier·es réagissent aux demandes qui leur sont formulées par les gouverné·es et aux situations concrètes auxquelles ils et elles sont confrontés. Autrement dit, cette thèse a placé au cœur de l'analyse la question classique du pouvoir discrétionnaire des agent·es. Cette question s'est avérée d'autant plus importante que, comme le rappelle Pierre Favre, c'est en raison des importantes marges de manœuvre dont ils disposent dans l'exercice quotidien de leur travail que les policier·es jouent un rôle aussi déterminant dans la fabrique de l'ordre social²⁷. Or, dans un contexte où l'autorité policière fait l'objet de stratégies d'appropriation et de contrôle par les gouverné·es dans la

²⁵ J. Rancière, *La Méésentente*, Paris : Galilée, 1995, pp. 51–52.

²⁶ P. Favre, « Quand la police fabrique l'ordre social », art. cit., p. 1234.

²⁷ P. Favre, « Quand la police fabrique l'ordre social », art. cit.

régulation des conflits qui les opposent, les policier·es étudiés correspondent davantage à la figure de l'agent aux compétences et aux ressources fortement personnalisées qu'au modèle du bureaucrate interchangeable de Max Weber. Comprendre le pouvoir discrétionnaire des agent·es suppose alors de s'intéresser de près à leurs dispositions individuelles.

Malgré certaines appréhensions communes partagées par les policier·es à propos des risques et de l'incertitude associés à leur carrière et à leur vie dans le quartier, cette recherche a fait ressortir toute la diversité de leurs schèmes de perception, de leurs rapports au quartier et aux groupes sociaux qui l'habitent, et de leurs manières d'incarner leur rôle professionnel. La thèse révèle que ces différences sont largement influencées par les conditions matérielles d'exercice du métier et de vie quotidienne dans le quartier. Mais elle montre surtout qu'elles sont également le produit de pentes personnelles, marquées par la sédimentation de dispositions contradictoires au cours de leurs trajectoires de vie. Poids du genre, misère de position, micromobilités sociales ascendantes ou descendantes avant et après leur recrutement dans la police et leur affectation dans le quartier, héritages familiaux, connexions politiques, projections statutaires déçues, ruptures biographiques, origine géographique, etc. : tous ces éléments se combinent pour guider les pratiques des agent·es, leur inégale sensibilité aux publics marginaux et leurs rapports contrastés à la violence.

L'analyse confirme notamment que des origines sociales modestes, partagées par la grande majorité des agent·es, ne présupposent pas leur plus grande bienveillance à l'égard des populations socialement et économiquement dominées. De même, si le genre s'est avéré une clé analytique et heuristique pertinente, il n'explique pas à lui seul le traitement policier des populations gouvernées ni les pratiques sociales des agent·es dans le quartier en dehors de leur travail. Les policiers font ainsi preuve d'une empathie plus grande à l'égard des maris accusés de violences, avec lesquels ils partagent des positions sociales comparables, et une plus grande sévérité à l'encontre des femmes plaignantes, remettant en cause leur respectabilité et leur moralité lors des médiations qui se tiennent au poste de police. L'inverse est en revanche moins vrai pour leurs collègues féminines. Certes plus empathiques à l'égard de certaines femmes plaignantes, ces dernières partagent malgré tout avec leurs collègues masculins une même tendance à trouver dans le comportement des épouses les origines des troubles conjugaux qui débouchent sur les violences qu'elles subissent. Dans l'ensemble, deux profils types d'agent·es ressortent. D'une part, une entrée dans la profession à la suite d'une expérience frustrée dans un milieu socioprofessionnel plus valorisé – échec dans le monde du *business* par exemple – un niveau de diplôme plus faible et des origines sociales plus modestes, prédisposent les agent·es à davantage de pessimisme à l'égard de leur environnement social et de leur carrière et à davantage de frustration face à la faiblesse de leurs salaires. Ces agent·es se montrent plus enclins à résider à l'extérieur du quartier et à imposer une distance sociale plus grande avec les populations gouvernées. Moins sûrs de leur position sociale, ce sont ceux qui se distinguent par ailleurs par de plus grandes dispositions à user de la violence physique, notamment contre les

personnes issues des marges sociales. Cette disposition à la violence est par ailleurs d'autant plus forte lorsqu'ils ont lié des rapports clientélares avec des cadres de la hiérarchie policière qui leur assurent une plus grande impunité. De l'autre côté du spectre, on a pu identifier un profil d'agent·e marqué par des expériences professionnelles antérieures similaires – en tant qu'enseignant ou dans le monde des ONG – pour qui l'entrée dans la profession a été vécue de manière positive comme une perspective d'ascension sociale. Diplômés du supérieur, ils témoignent d'un attachement plus grand à la dimension de « service public » de leur métier et font preuve d'une plus grande bienveillance à l'égard des publics dominés.

L'analyse dispositionnelle du travail des policier·es a par ailleurs aidé à comprendre ce qui se joue au sein d'une intuition perçue comme défailante par ses propres agent·es. Elle a alors permis d'approfondir la question des rapports politiques complexes des policier·es à l'État qui les emploie. D'abord, le sentiment partagé d'évoluer dans une institution non seulement démonétisée – qui ne leur fournit les moyens financiers ni pour satisfaire leurs ambitions statutaires personnelles ni pour mener à bien ce qu'ils identifient comme étant leur mission de policier –, mais également opaque et politisée – au sein de laquelle les perspectives d'avancement sont hasardeuses –, est à la source d'un malaise qui pèse fortement sur les loyautés policières au pouvoir politique. La crise politique de 2011 et ses conséquences ont ainsi permis de montrer que, dans un moment de tension politique, alors que l'action policière fait l'objet de vives critiques de la part des organisations de la société civile et de la communauté internationale, la question du malaise des policier·es surgit plus facilement dans le champ politique. Elle favorise alors la mise sous condition de leur allégeance à un régime accusé de ne pas les soutenir. À peine nommée présidente, Joyce Banda, qui s'était illustrée par ses vives critiques contre la répression policière des manifestations de juillet 2011, a ainsi vu ses efforts de réformer rapidement l'institution, contrariés par une grève de policier·es inédite dans l'histoire du pays.

L'analyse a néanmoins montré que ce malaise ne produit pas d'effets homogènes. L'approche ethnographique et la prise en compte des trajectoires biographiques individuelles ont ainsi permis d'interpréter la diversité des réponses apportées. Certain·es déploient des stratégies d'évitement, profitant de leurs horaires flexibles pour concentrer leur énergie dans les activités commerciales qu'ils parviennent tant bien que mal à établir à côté du travail, ou mettent en place des stratégies prédatrices pour tirer un revenu de leur travail. D'autres se distinguent à l'inverse par un surinvestissement du rôle promu par l'institution, par une certaine forme de compensation symbolique, témoignant d'un profond attachement à l'uniforme et d'une volonté réformatrice face à la misère sociale. Dans le prolongement de ces questionnements, ce sont alors les conditions concrètes de réception et d'appropriation socialement différenciées de la réforme policière par les agent·es de terrain que ce travail a permis d'éclairer. Il montre que l'investissement dans les espaces ouverts par la réforme au sein de l'institution s'inscrit bien souvent dans des stratégies d'avancement professionnel et d'ascension sociale, pour des agent·es prédisposés, par leurs expériences professionnelles antérieures, à davantage d'aisance avec les mots et les outils de la réforme.

3. (In)stabilité de l'ordre public

L'analyse du rôle de l'action policière et des rapports de force au sein de l'arène policière dans la fabrique des ordres public, social et politique dans le quartier a fait ressortir deux processus concomitants et contradictoires.

D'une part, le processus d'étatisation de l'arène policière et d'institutionnalisation de la participation citoyenne à l'ordre s'est accompagné d'une marginalisation des jeunes urbaines – notamment pauvres et masculines – qui y occupaient une position centrale jusqu'au début des années 2000, au profit d'une classe d'hommes plus âgés et plus établis socialement et économiquement. Occupant une position dominante dans les instances locales du *community policing*, ces derniers tirent de leur collaboration avec les policiers de nouveaux moyens et un surcroît de légitimité pour discipliner les jeunes hommes déscolarisés, les travailleurs journaliers, les femmes célibataires, les épouses joueuses ou infidèles et les « mauvaises mères », accusées de menacer l'équilibre moral de la communauté. Ces catégories sociales composent alors le principal gibier de la police et des patrouilles de quartier dans l'espace public. Elles font également face à des difficultés plus grandes pour faire sanctionner un mari ou un parent violent ou un patron abusif par l'intermédiaire des policier·es ou des comités de *community policing*.

Parallèlement, le nouvel ordre public qui émerge ouvre de nouveaux espaces propices à la contestation et la renégociation des frontières morales des communautés. La pénétration des discours des « droits humains » dans la société, et notamment la controverse autour des lois sur le vagabondage, héritées du droit colonial, sert par exemple d'appui aux catégories marginalisées pour contester leur contrôle dans l'espace public. Par ailleurs, la féminisation du travail de police et de la participation à l'ordre, favorisée par l'implantation du *community policing* et la généralisation des discours sur la *gender-based violence*, a permis le développement d'un vigilantisme féminin spécifique. Les mères de famille et épouses « respectables » qui investissent les instances locales du *community policing* cherchent non seulement à discipliner les femmes de mauvaises mœurs, mais leur action conduit également à désigner et à sanctionner de nouveaux ennemis de l'intérieur, associés à la figure du mari infidèle et violent. Cela vient confirmer que les contributions des participations citoyennes au travail de police à la reproduction de l'ordre social sont loin d'être univoques. Une mobilisation largement conservatrice peut contenir en elle des éléments favorisant le changement social. Par ailleurs, bien que reléguées à la marge de l'arène policière locale, certaines jeunes urbaines, notamment masculines, conservent une position centrale dans la « zone grise » politique et dans l'exercice du travail ordinaire de la violence politique. Elles tirent de leur expérience quotidienne de la rue et des liens clientélares plus ou moins durables qu'elles parviennent à établir avec des patron·es politiques, des ressources qui leur permettent en retour de réaffirmer, ponctuellement et dans la violence, leur place dans la société et dans l'arène policière.

Fondé sur le resserrement des liens à la communauté et à l'État, le nouvel ordre public, produit de la réforme de l'action policière, n'en est donc pas moins un ordre en tension et marqué par la conflictualité. Les épisodes de justice de rue et les événements protestataires qui se tiennent dans le quartier et où se rejouent systématiquement de violents affrontements entre la police et certaines catégories sociales mobilisées viennent le rappeler. Ces conflictualités invitent à se positionner par rapport au débat sur la « pacification », de la société et des rapports à l'État, à laquelle sont censées contribuer les réformes des systèmes de justice et de sécurité. Au regard de l'arbitraire et de la brutalité de la police et des milices partisans sous Banda et de la fréquence des affrontements entre divers groupes sociaux et policier·es pendant les années 1990-2000, on constate bien un abaissement du niveau de violence et une normalisation des rapports à la police. Toutefois, si l'on resserre la focale sur les interactions du quotidien, la violence et les conflits sociaux demeurent omniprésents. Les châtimens corporels sont au cœur du répertoire d'action des patrouilles civiles comme du personnel policier, qui partagent un imaginaire commun de la « guerre » contre les « criminel·es ». Il semble clair au terme de cette recherche qu'un vigilantisme « policé » n'est pas pour autant un vigilantisme dont la violence serait nécessairement édulcorée. En parallèle, comme le rappelle la figure du « policier vigilant », la réforme a ouvert de nouveaux espaces pour l'exercice de la violence policière. La centralité nouvelle des « droits humains » et des organisations qui les promeuvent dans la société malawite semble alors avoir eu pour conséquence non pas tant de réduire l'intensité des usages policiers de la violence, mais bien plutôt de les déplacer vers des territoires plus invisibles et de les réorienter vers des populations plus marginalisées, moins capables de se défendre. En parallèle, l'augmentation relative du coût de la contrainte physique favorise le recours à d'autres mécanismes de soumission des corps, la domination bureaucratique prenant une importance nouvelle dans les rapports des policier·es à leur environnement social. À ce titre, si leurs pratiques se sont codifiées et incluent des modalités de résolution des conflits cherchant à éviter le recours aux tribunaux, elles traduisent toujours des rapports de domination. L'attention portée aux usages des artefacts bureaucratiques a notamment montré que les tactiques de repli sur le rôle bureaucratique sont avant tout des outils de contrainte. C'est le cas lorsque les personnels policiers refusent de prendre une plainte au prétexte qu'elle ne relèverait pas de leur juridiction, lorsqu'ils imposent un renvoi au tribunal ou encore lorsqu'ils remplissent ostensiblement un procès-verbal pour forcer l'une des parties d'une affaire à céder aux exigences de la partie adverse. Ces tactiques gagnent alors à être étudiées sous l'angle de la violence *sociale* qui s'exerce à travers elles. La prise en compte des rapports ordinaires à la domination policière a alors permis de mieux préciser les contours de la « violence policière », tel qu'elle est perçue et définie par les personnes qui la subissent. Or, pour nombre de personnes issues des marges sociales et économiques de l'espace social, la violence légale d'un emprisonnement ou d'une amende est parfois considérée comme plus illégitime et insupportable que les « leçons » physiques illégales reçues entre les murs du poste de police.

Par ailleurs, comme l'ont souligné tragiquement les événements du 20 juillet 2011, une société dite « pacifiée » et « démocratique » n'est pas vaccinée contre la possibilité d'un « massacre d'État²⁸ ». À ce titre, la thèse a montré que le haut niveau de violence – des pratiques protestataires mais surtout de la répression policière – qui caractérise l'essentiel des événements protestataires dans le quartier, ne symbolise pas « l'échec » de la réforme policière – comme l'ont suggéré les rapports du *Department for International Development* britannique au moment de promouvoir un nouveau cycle de projets après juillet 2011. Au contraire, il peut être interprété comme la conséquence des nouveaux rapports à l'ordre public, social et politique favorisés par la réforme : stigmatisation des catégories sociales les plus promptes à se mobiliser, de leurs pratiques protestataires et de leurs tendances « émeutières » ; relégation des jeunes urbaines à la marge de l'espace social et de l'arène policière avec la promotion d'une participation à l'ordre bénévole et apaisant ; déstabilisation des réseaux de redistribution clientélaire à travers lesquels les classes populaires urbaines sont, de longue date, connectées à l'arène politique nationale.

Le caractère perpétuellement négocié de l'action policière invite alors à se questionner la stabilité des ordres public, social et politique qui découlent des configurations de pouvoir décrites dans la thèse. Comme le soulignent Lars Buur et Stefen Jensen à partir du cas sud-africain : « *the communities in which we find forms of everyday policing are inherently unstable and no groups are permanently able to hegemonise or stabilise a particular reading of the moral community*²⁹. » D'une part, les nouvelles collaborations entre l'institution policière et les autres groupes investis quotidiennement dans le travail de l'ordre semblent avoir contribué à une certaine stabilisation de l'arène policière. Certains signaux ne trompent pas. Les comités de *community policing* instables et aux pratiques prédatrices, décrits par Diana Cammack et Edge Kanyongolo au milieu des années 2000, ont laissé place à des groupes stables organisés autour de leaders en poste depuis plus de dix ans. Ces groupes occupent une place reconnue tant par les agent·es de l'État que par les populations gouvernées dans l'administration de la justice locale. Malgré d'éventuels coups durs, ces leaders bénéficient du soutien de l'institution policière à laquelle ils prêtent leur allégeance. Aussi, au marché central où le poste de *chairman* était jusqu'alors marqué par sa grande instabilité en fonction du contexte politique, Mwayali et Phalomwe, qui avaient été les premiers *chairmen* à intégrer le dispositif du CP et qui avaient contribué à pacifier les rapports à la police, étaient restés en place malgré les changements de parti au gouvernement. De même, à la gare routière, Clement Balaka avait pu bénéficier de ses liens au poste de police pour se maintenir en poste malgré la tentative de renversement par un groupe de caïds proches du nouveau parti au pouvoir en 2020. Dans le même temps, l'institution policière a fait une avancée sans précédent dans le quartier où elle a vu sa place se normaliser. Par exemple, en 2019, un caïd de la gare routière en sollicita pour la première fois l'intervention pour mettre un terme à un conflit devenu violent entre des opérateurs de mototaxis et des commerçants. Enfin, l'ordre social et moral patriarcal largement hérité des dictatures coloniale et postcoloniale fut d'autant plus renforcé par

²⁸ A. Dewerpe, *Charonne, 8 février 1962, op. cit.*

²⁹ L. Buur and S. Jensen, "Introduction", art. cit., cit. p. 146.

l'instauration du *community policing*. Malgré la violence de certains événements protestataires et la place centrale prise par les jeunes hommes marginalisés dans ces situations, ceux-ci n'ont, à ce jour, jamais permis de perturber les arrangements qui se sont structurés sur le temps long et qui ont conduit à leur marginalisation. Sûrs de leur domination, les responsables d'une section de *community policing* du marché voisin de la gare routière en étaient mêmes venus à aider la police à identifier et sanctionner les « meneurs » à la suite d'une mobilisation de *call-boys* qui avait tourné à l'émeute, sans craindre de représailles. De même, si l'investissement de femmes dans les instances locales du CP contribue à faire bouger, à la marge, les frontières morales des communautés que ces groupes cherchent à délimiter, leur position dominée ne leur permet pas d'imposer leur propre agenda à ces groupes et de faire efficacement sanctionner les maris violents. Les actions vigilantes qu'elles déploient à l'encontre de ces derniers s'opèrent alors en dehors de ces espaces et demeurent marginales. Les configurations de pouvoir étudiées dans la thèse n'en demeurent pas moins dépendantes d'arrangements très locaux et hyper-personnalisés. La centralisation de l'arène locale autour d'une poignée de leaders clés suscite des interrogations quant à la longévité de leurs groupes et des collaborations avec la police lorsqu'ils ne seront plus là. De même, si le propos s'est focalisé sur certains groupes apparemment stables, d'autres comités du quartier n'ont pas connu la même trajectoire et sont restés embourbés dans des conflits de pouvoirs partisans ou internes à la chefferie locale, rappelant la profonde dépendance du dispositif aux rapports de pouvoir locaux. Aussi, sans remettre en cause l'importance des phénomènes décrits, il convient toutefois de rappeler un résultat de recherche important sur les mécanismes d'institutionnalisation et les processus de mise en ordre du social et du politique : ceux-ci ne sont, non seulement, pas univoques ni inéluctables mais ils ne sont pas non plus définitifs. Ils procèdent par tâtonnements, émergent comme des constellations de rapports de force et de domination, de collaborations et conflits sociaux.

III. Ouvertures

Cette recherche s'est efforcée de prendre pour objet une arène policière dans son ensemble et non seulement une institution ou un groupe social qui y prendrait part. Elle ne prétend pas pour autant avoir embrassé, dans une même analyse, l'ensemble des protagonistes investis dans le maintien de l'ordre au quartier. Il ressort de cette étude qu'une telle entreprise serait impossible. Chacun des chapitres montre, à sa façon, que les ordres sociaux se fabriquent au quotidien sur d'innombrables scènes sociales, au sein d'une multitude d'institutions plus ou moins formalisées, dans des interactions aussi banales que celles de vendre des pièces détachées au marché, faire les courses pour son foyer, garer son minibus à la gare routière, recruter un travailleur journalier, etc. L'enjeu ne fut donc pas d'étudier l'ensemble des institutions et les groupes qui composent l'arène policière mais de montrer la portée heuristique d'une analyse symétrique des interactions qui lient, sur le temps long, quelques-uns de ses protagonistes ; ceux qui y occupent des positions centrales mais aussi certains groupes sociaux qui y occupent une position plus marginale et/ou qui constituent les principales cibles des groupes dominants.

Soulignons ici quelques autres acteur·es et institutions clés de l'arène que l'analyse a, dans un souci de clarté, volontairement laissé de côté.

Si la fréquentation du poste de police et des comités de *community policing* a permis d'aborder la production et la réaffirmation d'un ordre patriarcal articulé autour de l'institution familiale, le terrain est néanmoins resté aux portes des familles. S'intéresser à la figure contemporaine du *nkhoswe*, figure masculine garante de l'équilibre de l'institution matrimoniale, permettrait notamment de mieux comprendre ce qui se joue au sein des familles, avant que les conflits étudiés ne débouchent sur la scène policière. Un tel travail porté sur une figure qui a traversé les époques depuis la situation précoloniale offrirait également un regard complémentaire à celui proposé dans la thèse sur les transformations contemporaines des masculinités au Malawi.

Ensuite, outre les autorités traditionnelles restées relativement aux marges de l'analyse et qui mériteraient, elles aussi, qu'une recherche plus spécifique leur soit dédiée, les institutions religieuses jouent un rôle déterminant dans la fabrique des ordres sociaux et politiques, et que cette thèse ne peut que laisser supposer. À l'échelle nationale, la contribution décisive des Églises à de nombreux événements clés de l'histoire politique du pays n'a encore été que peu étudiée. À l'échelle locale, la pratique religieuse occupe une place centrale dans le quotidien de la grande majorité de la population. Les groupes religieux constituent à ce titre des espaces primordiaux dans la négociation des rapports de domination, notamment genrés. Plusieurs figures religieuses jouent un rôle important au sein des *victim support units*, dont je n'ai pris la mesure que trop tardivement pour l'inclure dans l'analyse. Une recherche qui leur serait dédiée permettrait sans aucun doute de compléter les conclusions proposées dans la thèse à propos de la production et la négociation des modèles de féminité et de masculinité morales³⁰. Enfin, au-delà de ces angles morts de la thèse propres à l'arène policière locale, il est possible d'esquisser deux principales pistes de recherche, vers lesquelles les données recueillies par l'ethnographie et le travail d'archives invitent désormais à se tourner.

1. Analyser les modalités de la domination policière sous la dictature

L'attention répétée aux dynamiques historiques qui ont structuré l'arène policière locale n'a pas seulement permis d'éclairer, par l'histoire, les pratiques policières contemporaines. Cette recherche s'est également attachée à spécifier les modes de domination policière sous la colonisation et sous la dictature postcoloniale. Si l'histoire de la première a fait l'objet d'une riche historiographie, notamment grâce à l'œuvre magistrale de John McCracken, à celle de Martin Chanock et des nombreux historien·es qu'elles ont influencé, le second reste pour l'instant très mal connue. Cette thèse a cherché à en éclairer certains pans. En rendant compte

³⁰ À la manière de ce qu'a réalisé Katrien Pype dans le cas de Kinshassa : "Blackberry Girls and Jesus's Brides", art. cit..

des contradictions internes à l'appareil policier et aux tensions entre les organisations qui le composaient – police et milices partisans –, elle invite notamment à relativiser le consensus qui s'est longtemps établi autour de la domination hégémonique du régime, sur la société et sur l'appareil d'État, rejoignant en cela les observations d'une historiographie émergente sur la période³¹.

Pour autant, le travail réalisé demeure parcellaire. En dehors du seul cas des quartiers populaires, les matériaux recueillis permettent davantage d'esquisser des hypothèses de recherche que d'établir des conclusions robustes. L'avancée du traitement des archives postcoloniales au sein des Archives nationales du Malawi doit désormais permettre une enquête plus systématique sur la domination policière sous la dictature, en adoptant une approche d'histoire sociale et politique. Un fonds d'archive a particulièrement attiré notre attention. Il s'agit des dossiers personnels des policier-es. Ceux-ci présentent les carrières des agent-es, leurs mouvements, promotions et l'ensemble procédures disciplinaires dont ils et elles ont fait l'objet. Ils contiennent également des pièces plus originales, à commencer par les lettres de motivation que les candidat-es ont adressée à la commission de recrutement et les enquêtes conduites par l'institution auprès de leur entourage pour évaluer leur moralité et leur respectabilité. Ces archives offrent ainsi un point de vue unique sur le fonctionnement d'une institution centrale de l'appareil de domination du régime, sur les profils des agent-es et sur ce que signifiait, à l'époque, de se projeter dans une carrière policière. Une telle recherche, qui croiserait au traitement des archives policières et à celles des *Malawi Young Pioneers*, autre organisation centrale dans l'appareil policier du régime, la conduite d'entretiens avec celles et ceux qui peuplaient ces institutions, permettrait d'approfondir les pistes esquissées dans la thèse sur la domination politique et policière sous Banda.

2. De l'arène policière locale au champ policier internationalisé ?

La seconde piste de recherche, complémentaire de la première, consisterait à sortir de l'arène policière pour s'interroger sur la formation d'un champ policier national et sur les conditions de son internationalisation. En suivant les remarques programmatiques récentes de Vincent Dubois, les outils analytiques de la sociologie des champs, employés dans cette thèse pour analyser la négociation du travail policier et des ordres public, social et politique à l'échelle locale, nous semblent particulièrement transposables à l'échelon national³². Une telle perspective suppose ainsi de s'intéresser à l'ensemble des groupes sociaux engagés dans la formulation des politiques publiques, en portant le regard sur les rapports de force qui les opposent.

³¹ Voir notamment les contributions de Jessica Johnson, Luke Messac, Geoffrey Traugh et Daniel Wroe dans : Z. Groves and J. Johnson (eds.), 'Malawi: Enduring Concerns and New Directions', *Journal of Southern African Studies*, vol. 46, n° 2, 2020. Voir aussi: C. Gabay, "The Radical and Reactionary Politics...", art. cit..

³² V. Dubois, « L'action de l'État... », art. cit.

Élargir la focale aux échelles nationales et internationales permettrait d'éclairer certains pans des politiques publiques de maintien de l'ordre que la thèse s'est contentée d'effleurer. Cela permettrait d'abord de revenir plus en détail sur le processus de réforme en s'intéressant aux autres scènes de circulation du modèle du *community policing*. Cela supposerait notamment de porter attention au champ de l'expertise internationale en matière d'action policière, là où les modèles sont discutés, et aux espaces de rencontre entre acteur·es internationaux – réformateur·es, formateur·es – et agent·es nationaux³³. Mais, partant des observations faites à Ndirande, cela supposerait également ne pas négliger la place des acteurs issus de la société civile, investis dans les instances nationales et régionales du *community policing* et dans la fabrique de l'action policière. La carrière de M. Kadzamowa, ancien *chairman* du *community policing* forum de Ndirande et désormais cadre régional du dispositif souligne par ailleurs tout l'intérêt qu'il y aurait à connecter les différentes échelles d'analyse pour approfondir notre compréhension des modes d'appropriation de la réforme. Problématiser la formation d'un champ policier national permettrait également de prolonger les questionnements abordés dans la thèse à propos de la politisation de l'action policière, en insérant dans l'analyse les élites policières, à cheval entre champ policier et champ du pouvoir. Cela permettrait au passage d'éclairer les dynamiques sociales et politiques d'une population de fonctionnaires que l'anthropologie et la sociologie du travail policier en Afrique ont, jusqu'à présent, laissée aux marges de l'analyse pour se focaliser sur les fonctionnaires d'interface³⁴.

³³ Pour une démarche similaire, voir aussi : J. Beek and M. Göpfert, "Travelling Police", art. cit.

³⁴ Pour une exception, voir : A. Hills, "Police Commissioners, Presidents and the Governance of Security", art. cit.

Bibliographie

I. Ouvrages et articles scientifiques

1. Malawi

- ANDERS, Gerhard, “The normativity of numbers in practice: Technologies of counting, accounting and auditing in Malawi’s civil service Reform”, *Social Anthropology*, vol. 23, n° 1, 2015, p. 29–41.
- , “Old-school Bureaucrats and Technocrats in Malawi: Civil Service Reform in Practice” in BIERSCHENK, Thomas and Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN (eds.) *States at Work: Dynamics of African Bureaucracies*, Leiden ; Boston : Brill, 2014, p. 329–348.
- , *In the Shadow of Good Governance: An Ethnography of Civil Service Reform in Africa*, Leiden ; Boston : Brill, 2010.
- , « Redimensionner la fonction publique au Malawi : préceptes des organisations internationales et réalités administratives », *Critique internationale*, n° 35, 2007, p. 85–99.
- , *Civil Servants in Malawi: Cultural Dualism, Moonlighting and Corruption in the Shadow of Good Governance*, PhD Thesis, Rotterdam : Erasmus University, 2005.
- , “Like Chameleons: Civil Servants and Corruption in Malawi” in GIORGIO BLUNDO and Pierre-Yves LE MEUR (eds.) *Governance of daily life in Africa: public and collective services and their users*, Münster : LIT Verlag, 2004, p. 119–141.
- ANDERS, Gerhard, Fidelis E. KANYONGOLO and Brigitte SEIM, “Corruption and the impact of law enforcement: Insights from a mixed-methods study in Malawi”, *The Journal of Modern African Studies*, vol. 58, n° 3, 2020, p. 315–336.
- ANDERSSON, Jens A., “Informal moves, informal markets: International migrants and traders from Mzimba District, Malawi”, *African Affairs*, vol. 105, n° 420, 2006, p. 375–397.
- ASHFORTH, Adam, “When the Vampires Come for You: A True Story of Ordinary Horror”, *Social Research*, vol. 81, n° 4, 2014, p. 851–882.
- BAKER, Colin Arthur, *Revolt of the ministers: The Malawi cabinet crisis, 1964-1965*, London, New York : I.B. Tauris, 2001.
- , *State of emergency: Crisis in Central Africa, Nyasaland 1959-1960*, London / New York : Tauris academic studies, 1997.
- , *The Evolution of Local Government in Malawi*, University of Ife Press, 1975.
- BETTISON, David and R. J. APHORPE, “Authority and Residence in a Peri-urban Social Structure - Ndirande, Nyasaland”, *The Nyasaland Journal*, vol. 14, n° 1, 1961, p. 7–40.

- CAMMACK, Diana, “Malawi in crisis, 2011–12”, *Review of African Political Economy*, vol. 39, n° 132, 2012, p. 375–388.
- , “Peri-urban governance and the delivery of public goods in Malawi, 2009-11”, Overseas Development Institute, London, Africa Power and Politics Research Report, 2012, n° 03.
- , “Malawi’s political settlement in Crisis”, Overseas Development Institute, Background Paper, 2011, n° 4.
- , “The politics of chameleons revisited: The burden of Malawi’s political Culture” in OTT, Martin and Edge KANYONGOLO (eds.) *Democracy in Progress: Malawi’s 2009 parliamentary and presidential elections*, Balaka : Kachere Series, 2010, p. 153–184.
- CAMMACK, Diana and Edge KANYONGOLO, *Local Governance and Public Goods in Malawi*, Overseas Development Institute, London, Africa Power and Politics Working Paper, 2010, n° 11.
- CAMMACK, Diana, Edge KANYONGOLO and Tam O’NEIL, “Town Chiefs” in Malawi, Overseas Development Institute, London, Africa Power and Politics Working Paper, 2009, n° 03.
- CARVER, Richard, *Where Silence Rules: The Suppression of Dissent in Malawi*, New-York : Human Rights Watch, coll. “Africa Watch report”, 1990.
- CHANOCK, Martin, *Law, Custom and Social Order: The Colonial Experience in Malawi and Zambia*, Cambridge : Cambridge University Press, 1985.
- , “Neo-Traditionalism and the Customary Law in Malawi”, *The Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*, vol. 10, n° 16, 1978, p. 80–91.
- , “The New Men Revisited. An Essay on the Development of Political Consciousness in Colonial Malawi” in MACDONALD, Roderick J. (ed.) *From Nyasaland to Malawi: Studies in Colonial History*, Nairobi : East African Publishing House, 1974, p. 234–253.
- CHILOWA, Wycliffe, *Food Insecurity and Coping Strategies Among the Low-Income Urban Households in Malawi*, Bergen, Norway : Christian Michelsen Institute, 1991.
- CHINSINGA, Blessings, “Malawi’s Political Landscape between 2004 and 2009” in OTT, Martin and Edge KANYONGOLO (eds.) *Democracy in Progress: Malawi’s 2009 parliamentary and presidential elections*, Balaka : Kachere Book Series, 2010.
- , *Democracy, Decentralisation, and Poverty Reduction in Malawi*, Köln : Köppe, 2007.
- CHIPAO, Dennis and Thomas PROBER, ‘The Accessibility of Policing in Informal Settlements around Lilongwe, Malawi’ in HOWELL, Simon (ed.) *Policing the Urban Periphery in Africa. Developing Safety for the Marginals*, Cape Town : African Policing Civilian Oversight Forum (APCO), 2019, p. 41–64.
- CHIRAMBO, Reuben Makayiko, “‘A monument to a tyrant,’ or reconstructed nationalist memories of the father and founder of the Malawi nation, Dr. H.K. Banda”, *Africa Today*, vol. 56, n° 4, 2009, p. 2–21.
- , “Democracy as a Limiting Factor for Politicised Cultural Populism in Malawi”, *Africa Spectrum*, vol. 44, n° 2, 2009, p. 77–94.
- , “‘Operation Bwezani’: The Army, Political Change, and Dr. Banda’s Hegemony in Malawi”, *Nordic Journal of African Studies*, vol. 13, n° 2, 2004, p. 146–163.

- , “‘Mzimu wa woldier’: Contemporary Popular Music and Politics in Malawi” in ENGLUND, Harri (ed.) *A Democracy of Chameleons: Politics and Culture in the New Malawi*, Uppsala : Kachere Books, 2002, p. 103–122.
- CHIRWA, Wiseman Chijere, “Dancing towards dictatorship: Political songs and popular culture in Malawi”, *Nordic Journal of African Studies*, vol. 10, n° 1, 2001, p. 1–27.
- CHIUDZA BANDA, Paul Brenard, *State counter insurgency and political policing in colonial and Post-colonial Malawi, 1891-1994*, PhD Thesis, West Virginia University, 2019.
- , “Hastings Kamuzu Banda: How the Cold War Sustained Bad Leadership in Malawi, 1964–1994” in JALLOW, Baba G. (ed.) *Leadership in Postcolonial Africa. Trends Transformed by Independence*, New York City : Palgrave MacMillan, 2014, p. 27–44.
- CHIWEZA, Asiyati L., “The Ambivalent Role of Chiefs: Rural Decentralization Initiatives in Malawi” in BUUR, Lars and Helene Maria KYED (eds.) *State Recognition and Democratization in Sub-Saharan Africa: A New Dawn for Traditional Authorities?*, New York : Palgrave Macmillan, 2007, p. 53–78.
- DIJK, Rijk van, “Pentecostalism, gerontocratic rule and democratization in Malawi: The changing position of the young in political Culture” in HAYNES, J. (ed.) *Religion, globalization and political culture in the Third World*, New York : St. Martin’s Press, 1999, p. 164–188.
- EGGEN, Øyvind, “Performing Good Governance: The Aesthetics of Bureaucratic Practice in Malawi”, *Ethnos*, vol. 77, n° 1, 2012, p. 1–23.
- , “Chiefs and Everyday Governance: Parallel State Organisations in Malawi”, *Journal of Southern African Studies*, vol. 37, n° 2, 2011, p. 313–331.
- ENGLUND, Harri, ‘Human Rights and Village *Headmen* in Malawi: Translation Beyond Vernacularisation’ in ECKERT, Julia, Brian DONAHOE, Christian STRÜMPPELL, et al. (eds.) *Law against the State: Ethnographic Forays into Law’s Transformations*, Cambridge : Cambridge University Press, 2012, p. 70–93.
- , “Poverty” in FASSIN, Didier (ed.) *A Companion to Moral Anthropology*, Chichester : Wiley-Blackwell, 2012.
- , *Human Rights and African Airwaves: Mediating Equality on the Chichewa Radio*, Bloomington : Indiana University Press, 2011.
- , “Extreme Poverty and Existential Obligations. Beyond Morality in the Anthropology of Africa?”, *Social Analysis*, vol. 52, n° 3, 2008, p. 33–50.
- , “Witchcraft and the Limits of Mass Mediation in Malawi”, *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 13, n° 2, 2007, p. 295–311.
- , *Prisoners of Freedom: Human Rights and the African Poor*, Berkeley : University of California Press, 2006.
- , “Ethnography after Globalism: Migration and Emplacement in Malawi”, *American Ethnologist*, vol. 29, 2002, p. 261–286.
- , *From war to peace on the Mozambique-Malawi Borderland*, Edinburgh : Edinburgh University Press, 2002.
- , “Introduction. The Culture of Chameleon Politics” in ENGLUND, Harri (ed.) *A Democracy of Chameleons: Politics and Culture in the New Malawi*, Uppsala : Kachere Books, 2002, p. 11–24.

- , “The Village in the City, the City in the Village: Migrants in Lilongwe”, *Journal of Southern African Studies*, vol. 28, n° 1, 2002, p. 137–154.
- , “Winning Elections, Losing Legitimacy: Multipartyism and the Neopatrimonial State in Malawi” in COWEN, Micheal and Liisa LAAKSO (eds.) *Multiparty Elections in Africa*, Oxford : James Currey, 2001, p. 172–186.
- , “The Self in Self-Interest: Land, Labour and Temporalities in Malawi’s Agrarian Change”, *Africa: Journal of the International African Institute*, vol. 69, n° 1, 1999, p. 139–159.
- , “Between God and Kamuzu: The transition to multiparty politics in central Malawi” in WERBNER, Richard and Terence RANGER (eds.) *Postcolonial Identities in Africa*, London : Zed Books, 1996, p. 107–135.
- , “Witchcraft, Modernity and the Person: The Morality of Accumulation in Central Malawi”, *Critique of Anthropology*, vol. 16, n° 3, 1996, p. 257–279.
- FIEDLER, Klaus, ‘Power at the Receiving End: The Jehovah’s Witnesses’ Experience in One-Party Malawi’ in ROSS, Kenneth (ed.) *God People and Power in Malawi*, Blantyre, Malawi : Kachere Books, 1996.
- FORSTER, Peter G., “Culture, Nationalism, and the Invention of Tradition in Malawi”, *The Journal of Modern African Studies*, vol. 32, n° 3, 1994, p. 477–497.
- GABAY, Clive, “The Radical and Reactionary Politics of Malawi’s Hastings Banda: Roots, Fruit and Legacy”, *Journal of Southern African Studies*, vol. 43, n° 6, 2017, p. 1119–1135.
- , *Exploring an African Civil Society: Development and Democracy in Malawi, 1994–2014*, Lanham : Lexington Books, 2016.
- , “Two ‘transitions’: The political economy of Joyce Banda’s rise to power and the related role of civil society organisations in Malawi”, *Review of African Political Economy*, vol. 41, n° 141, 2014, p. 374–388.
- GILMAN, Lisa, *The Dance of Politics. Gender, Performance and Democratization in Malawi*, Philadelphia : Temple University Press, 2009.
- GLOPPEN, Siri et Fidelis Edge KANYONGOLO, « Courts and the Poor in Malawi: Economic Marginalization, Vulnerability, and the Law », *International Journal of Constitutional Law*, vol. 5, 2007, p. 258-293.
- GRASSIN, Paul, « Les courtiers-producteurs du développement agricole : Tabaculture et différenciation sociale en zone rurale au Malawi », *Politique africaine*, n° 147, 2017, p. 135–157.
- , « Pagnes partisans, fabrique des partis et participation politique des femmes des classes populaires au Malawi », *Politique africaine*, n° 144, 2017, p. 95–113.
- GROVES, Zoe and Jessica JOHNSON (eds.), ‘Malawi: Enduring Concerns and New Directions’, *Journal of Southern African Studies*, vol. 46, n° 2, 2020.
- HANNA, Alexander J., *The beginnings of Nyasaland and North-eastern Rhodesia, 1859-95.*, Oxford University Press, 1956.
- HYND, Stacey, “Law, Violence and Penal Reform: State Responses to Crime and Disorder in Colonial Malawi, c.1900–1959”, *Journal of Southern African Studies*, vol. 37, n° 3, 2011, p. 431–447.

- ILIFFE, John, "The poor in the modern history of Malawi" in *Malawi: An Alternative Pattern of Development*, Edinburgh : Centre of African Studies - University of Edinburgh, Seminar Proceedings, vol. 25, 1985, p. 245–292.
- JIMU, Ignasio Malizani, 'Negotiated Economic Opportunity and Power : Perspectives and Perceptions of Street Vending in Urban Malawi', *Africa development : a quarterly journal of the Council for the Development of Social Science Research in Africa*, vol. 30, n° 4, 2005.
- JOHNSON, Jessica, 'Malawi: Taking Stock in Turbulent Times', *Journal of Southern African Studies*, vol. 46, n° 2, 2020, p. 195–207.
- , *In Search of Gender Justice: Rights and Relationships in Matrilineal Malawi*, Cambridge : Cambridge University Press, 2018.
- KALINGA, Owen J M, "The Production of History in Malawi in the 1960s: The Legacy of Sir Harry Johnston, the Influence of the Society of Malawi and the Role of Dr Kamuzu Banda and His Malawi Congress Party", *African Affairs*, vol. 97, n° 389, 1998, p. 523–549.
- ., "The Master Farmers' Scheme in Nyasaland, 1950-1962: A Study of a Failed Attempt to Create a 'Yeoman' Class", *African Affairs*, vol. 92, n° 368, 1993, p. 367–387.
- KANYONGOLO, Fidelis Edge, "The Rhetoric of Human Rights in Malawi: Individualization and Judicialization" in ENGLUND, Harri and Francis B. NYAMNJOH (eds.) *Rights and the Politics of Recognition in Africa*, London : Zed Books, 2004, p. 64–80.
- KANYONGOLO, Ngeyi Ruth, *Social security and women in Malawi : A legal discourse on solidarity of Care*, PhD Thesis, The University of Warwick, 2007.
- KANYUKA, Martin Cecil, "Social control and punishment of young offenders in Malawi", *Acta Criminologica: Southern African Journal of Criminology*, vol. 2, n° 1, 1989, p. 66–76.
- KASPIN, Deborah, "Chewa visions and revisions of power: Transformation of the Nyau dance in Central Malawi" in COMAROFF, Jean and John COMAROFF (eds.) *Modernity and its malcontents: Ritual and Power in Postcolonial Africa*, Chicago University Press, 1993, p. 34–57.
- KAYUNI, Happy and Richard I. C. TAMBULASI, 'Political Transition and Vulnerability of Street Vending in Malawi', *Theoretical and Empirical Researches in Urban Management*, vol. 3, n° 12, 2009, p. 79–96.
- KYDD, Jonathan, 'Malawi in the 1970s: Development Policies and Economic Change', *Malawi an Alternative Pattern of Development*, Proceedings of a seminar held in the Center of African Studies, University of Edinburgh, 1985, p. 295–381.
- KYDD, Jonathan and Robert CHRISTIANSEN, "Structural Change in Malawi Since Independence: Consequences of a Development Strategy Based on Large-scale Agriculture", *World Development*, vol. 10, n° 5, 1982, p. 355–375.
- LOVERING, Timothy John, *Authority and Identity: Malawian Soldiers in Britain's Colonial Army, 1891-1964*, PhD Thesis, University of Stirling, 2002.
- LUHANGA, Ivy Jullie, *Policy formulation in Malawi: Case of police reform 1995-2000*, Victoria University of Wellington, MAPP 570 Research Paper, 2001.
- LWANDA, John Lloyd C., *Kamuzu Banda of Malawi: A study in promise, power, and legacy (1961 to 1993)*, Zomba, Malawi : Kachere Series, 2009 [1993].

- , “Kwacha: The Violence of Money in Malawi’s Politics, 1954–2004”, *Journal of Southern African Studies*, vol. 32, n° 3, 2006, p. 525–544.
- , “Changes in Malawi’s Political Landscape between 1999 and 2004: Nkhope ya Agalatia” in OTT Martin et al. (eds.), *The Power of the Vote. Malawi’s 2004 Parliamentary and Presidential Elections*, Zomba, Malawi : Kachere Books, 2004, p. 49–86.
- , *Promises, power politics and poverty: Democratic transition in Malawi*, Glasgow : Dudu Nsomba, 1996.
- MAPANJE, Jack, “The Orality of Dictatorship: In Defence of My Country” in ENGLUND, Harri (ed.) *A Democracy of Chameleons: Politics and Culture in the New Malawi*, Blantyre, Malawi : Claim, 2001, p. 178–187.
- MARLOW, Cyril, *A History of the Malawi Police Force*, Zomba : Malawi Government Printer, 1971.
- MCCRACKEN, John (ed.), *Voices from the Chilembwe Rising: Witness Testimonies made to the Nyasaland Rising Commission of Inquiry, 1915*, Oxford University Press, 2015.
- , *A History of Malawi, 1859-1966*, Woodbridge : James Currey, 2012.
- , *Politics and Christianity in Malawi, 1875-1940: The impact of the Livingstonia Mission in the Northern Province*, Blantyre, Malawi : Kachere Books, 2000.
- , “Blantyre Transformed: Class, Conflict and Nationalism in Urban Malawi”, *The Journal of African History*, vol. 39, n° 2, 1998, p. 247–269.
- , ‘Authority and Legitimacy in Malawi: Policing and Politics in a Colonial State’ in ANDERSON, David M. and KILLINGRAY, DAVID (eds.) *Policing and Decolonisation. Politics, nationalism and the police, 1917-65*, Manchester University Press, 1992, p. 158–186.
- , “‘Marginal men’: The colonial experience in Malawi”, *Journal of Southern African Studies*, vol. 15, n° 4, 1989, p. 537–564.
- , “Coercion and Control in Nyasaland: Aspects of the History of a Colonial Police Force”, *The Journal of African History*, vol. 27, n° 1, 1986, p. 127–147.
- MHONE, Guy, “The Political Economy of Malawi - An Overview” in GUY, Mhone (ed.) *Malawi At The Crossroads. The Post-Colonial Political Economy*, Harare : SAPES Books, 1992, p. 1–34.
- MITCHELL, James Clyde, *The Yao village: A study in the social structure of a Nyasaland Tribe*, Manchester : Manchester University Press, 1956.
- MORROW, Sean, “‘War came from the Boma’: Military and police disturbances in Blantyre, 1902”, *The Society of Malawi Journal*, vol. 41, n° 2, 1988, p. 16–29.
- MWAMBENE, Lea, “Reconciling African customary law with women’s rights in Malawi: The proposed Marriage, Divorce and Family Relations Bill”, *Malawi Law Journal*, vol. 1, n° 1, 2007, p. 113–122.
- NEWELL, Jonathan, “‘A Moment of Truth’? The Church and Political Change in Malawi, 1992”, *The Journal of Modern African Studies*, vol. 33, n° 2, 1995, p. 243–262.
- NGALANDE, Banda, Flora Nankhuni ELLIAS and Ephraïm W. CHIRWA, “Economy and Democracy: Background, Current Situation and Future Prospects” in PHIRI, Kings M.

- and Kenneth ROSS (eds.) *Democratization in Malawi: A Stocktaking*, Blantyre, Malawi : CLAIM, 1998, p. 70–85.
- NG'WANE, H. D., 'Economics of Kacasu Distilling and Brewing of African Beer in Blantyre-Limbe Villages' in APHORPE, Raymond (ed.) *Present Interrelations in Central African Rural and Urban Life. Proceedings of the Eleventh Conference of the Rhodes-Livingstone Institute*, 1958, p. 133–148.
- NORWOOD, H. C., "Ndirande: A Squatter Colony in Malawi", *The Town Planning Review*, vol. 43, n° 2, 1972, p. 135–150.
- PACHAI, Bridglal, "African Initiatives in Local Administration in Colonial Malawi: The Case of the M'Mbelwa African Administrative Council of Mzimba District" in MACDONALD, Roderick J. (ed.) *From Nyasaland to Malawi. Studies in Colonial History*, Nairobi : East African Publishing House, 1975, p. 189–214.
- , *Malawi: The History of the Nation*, London : Prentice Hall Press, 1973.
- (ed.), *The Early History of Malawi.*, Northwestern University Press, 1972.
- PAMPUCH, Sebastian, "Socialist Opposition from Exile: The Example of Malawi", *African Socialism/Socialism in Africa*, Paris, 2016.
- PHIRI, Kings M., 'A Case of Revolutionary Change in Contemporary Malawi: The Malawi Army and the Disarming of the *Malawi Young Pioneers*', *Journal of Peace, Conflict and Military Studies*, vol. 1, n° 1, 2000, p. 1–10.
- POTTS, Deborah, 'The Urban Informal Sector in Sub-Saharan Africa: From Bad to Good (and Back Again?)', *Development Southern Africa*, vol. 25, n° 2, 2008, p. 151–167.
- , *Urbanization in Malawi with Special reference to the new capital city of Lilongwe*, PhD Thesis, London : University College, 1986.
- POWER, Joey, *Political Culture and Nationalism in Malawi: Building Kwacha*, University of Rochester Press, 2010.
- , "Remembering Du: An Episode in the Development of Malawian Political Culture", *African Affairs*, vol. 97, n° 388, 1998, p. 369–396.
- , "'Eating the Property': Gender Roles and Economic Change in Urban Malawi, Blantyre-Limbe, 1907-1953", *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, vol. 29, n° 1, 1995, p. 79–107.
- , "'Individualism is the antithesis of indirect rule': Cooperative development and indirect rule in colonial Malawi", *Journal of Southern African Studies*, vol. 18, n° 2, 1992, p. 317–347.
- , *Individual enterprise and enterprising individuals: African entrepreneurship in Blantyre and Limbe, 1907-1953*, PhD Thesis, Dalhousie University, 1990.
- PROBST, Peter, « Danser le sida. Spectacles du nyau et culture populaire chewa dans le centre du Malawi », *Autrepart*, n° 1, 1997, p. 91–112.
- PROWSE, Martin, "Becoming a Bwana and Burley Tobacco in the Central Region of Malawi", *The Journal of Modern African Studies*, vol. 47, n° 4, 2009, p. 575.
- PROWSE, Martin and Paul GRASSIN, *Tobacco, Transformation and Development Dilemmas from Central Africa*, Cham : Springer International Publishing, 2020.

- RAKNER, Lise, Lars SVÅSAND and Nixon S. KHEMBO, "Fissions and Fusions, Foes and Friends Party System Restructuring in Malawi in the 2004 General Elections", *Comparative Political Studies*, vol. 40, n° 9, 2007, p. 1112–1137.
- RIBOHN, Ulrika, "'Human Rights and the Multiparty System Have Swallowed Our Traditions'. Conceiving Women and Culture in the New Malawi" in ENGLUND, Harri (ed.) *A Democracy of Chameleons: Politics and Culture in the New Malawi*, Uppsala : Kachere Books, 2002, p. 166–177.
- RILEY, Liam, "Operation Dongosolo and the Geographies of Urban Poverty in Malawi", *Journal of Southern African Studies*, vol. 40, n° 3, 2014, p. 443–458.
- ROSS, Andrew C., *Colonialism to Cabinet Crisis: A Political History of Malawi*, Zomba : Kachere Books, 2009.
- , *Blantyre Mission and the Making of Modern Malawi*, Bonn : Verlag für Kultur und Wissenschaft, 1996.
- SCHOFFELEERS, Matthew, *In Search of Truth and Justice: Confrontations Between Church and State in Malawi 1960-1994*, Blantyre, Malawi : Kachere Series, 2000.
- SEMU, Linda, "Kamuzu's Mbumba: Malawi Women's Embeddedness to Culture in the Face of International Political Pressure and Internal Legal Change", *Africa Today*, vol. 49, n° 2, 2002, p. 77–99.
- SHORT, Philip, *Banda*, London : Routledge, 1994.
- SIDEBOTTOM, Aiden, "Repeat burglary victimization in Malawi and the influence of housing type and Area-level Affluence", *Security Journal*, vol. 25, n° 3, 2012, p. 265–281.
- TEINDAS, Nicolas, *La Démocratisation au Malawi*, Paris : Éditions L'Harmattan, 2004.
- TRAUGH, Geoffrey et Raphaël BOTIVEAU, « Construire une nation d'agriculteurs : l'"homme économique" et l'attente du développement dans le Malawi postcolonial », *Politique africaine*, n° 145, 2017, p. 27–49.
- VAIL, Leroy and Landeg WHITE, 'Tribalism in the Political History of Malawi' in VAIL, Leroy (ed.) *The Creation of Tribalism in Southern Africa*, Berkeley : University of California Press, 1989, p. 152–184.
- VAUGHAN, Megan, *The Story of an African Famine: Gender and Famine in Twentieth-Century Malawi*, Cambridge: Cambridge University Press, 1987.
- WHITE, Landeg, *Magomero: Portrait of an African Village*, Cambridge : Cambridge University Press, 1987.
- , "'Tribes' and the Aftermath of the Chilembwe Rising of 1915", *African Affairs*, vol. 83, n° 333, 1984, p. 511–541.
- WHITE, Luise, *Speaking with Vampires: Rumor and History in Colonial Africa*, Berkeley : University of California Press, 2000.
- WILLIAMS, T. David, *Malawi, the politics of Despair*, Ithaca, N.Y. : Cornell University Press, 1978.
- WROE, Daniel, 'Remembering Kamuzu: The Ambiguity of the Past in Malawi's Central Region', *Journal of Southern African Studies*, vol. 46, n° 2, 2020, p. 247–261.

———, “Donors, Dependency, and Political Crisis in Malawi”, *African Affairs*, vol. 111, n° 442, 2012, p. 135–144.

2. Maintien de l’ordre colonial

ANDERSON, David M. and David KILLINGRAY, *Policing the Empire: Government, Authority, and Control, 1830-1940*, Manchester University Press, 1991.

BAT, Jean-Pierre et Nicolas COURTIN, *Maintenir l’ordre colonial : Afrique et Madagascar*, Rennes : PU Rennes, 2012.

BLANCHARD, Emmanuel (dir.), « Ordre colonial », *Genèses*, n° 86, 2012.

———, « Ordre colonial », *Genèses*, n° 86, 2012, p. 2–7.

BLANCHARD, Emmanuel, Marieke BLOEMBERGEN and Amandine LAURO, “Tensions of Policing in Colonial Situations” in BLANCHARD, Emmanuel, Marieke BLOEMBERGEN and Amandine LAURO (eds.) *Policing in Colonial Empires Cases, Connections, Boundaries (ca. 1850-1970)*, Bruxelles : Peter Lang, 2019, p. 11–38.

ECKERT, Andreas, “Urbanization in Colonial and Postcolonial West Africa” in AKYEAMPONG, Emmanuel Kwaku (ed.) *Themes in West Africa’s History*, Oxford : James Currey, 2006, p. 208–223.

GLASMAN, Joël, “What is the Concept of Professionalization Good For? An Argument from Late Colonialism.” in BEEK, Jan, Mirco GÖPFERT, Olly OWEN, et al. (eds.) *Police in Africa: the street level view*, London : Hurst, 2017, p. 27–39.

———, *Les corps habillés au Togo: genèse coloniale des métiers de police*, Karthala, 2014.

LONSDALE, John and Bruce BERMAN, “Coping with the Contradictions: The Development of the Colonial State in Kenya, 1895–1914”, *The Journal of African History*, vol. 20, n° 4, 1979, p. 487–505.

MAMDANI, Mahmood, *Citizen and subject: Contemporary Africa and the legacy of late Colonialism*, Princeton : Princeton University Press, 1996.

M’BOKOLO, Elikiam, « Peste et société urbaine à Dakar : l’épidémie de 1914 », *Cahiers d’Études Africaines*, vol. 22, n° 85/86, 1982, p. 13–46.

THOMAS, Martin, *Violence and Colonial Order: Police, Workers and Protest in the European Colonial Empires, 1918-1940*, Cambridge University Press, 2012.

———, “‘Paying the Butcher’s Bill’: Policing British Colonial Protest after 1918”, *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, vol. 15, n° 2, 2011, p. 55–76.

TIQUET, Romain, « Maintien de l’ordre colonial et administration du quotidien en Afrique », *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, n° 140, 2018, p. 3–13.

3. Travail de police (1) : institutions policière et métiers de l'ordre

- ALAIN, Marc, « Une mesure de la propension des policiers québécois à dénoncer des comportements dérogatoires, éléments de culture policière et cultures organisationnelles », *Déviance et Société*, vol. 28, n° 1, 2004, p. 3–31.
- BAYLEY, David H. and Clifford SHEARING, *The new structure of policing: Description, conceptualization and research Agenda*, National Institute for Justice, 2001.
- BEEK, Jan, “Money, Morals and Law. The Legitimacy of Police Traffic Checks in Ghana” in BEEK, Jan, Mirco GÖPFERT, Olly OWEN, et al. (eds.) *Police in Africa: the street level view*, London : Hurst, 2017, p. 231–248.
- , *Producing Stateness: Police Work in Ghana*, Leiden ; Boston : Brill, 2016.
- , “‘There should be no open doors in the police’: Criminal investigations in northern Ghana as boundary Work”, *The Journal of Modern African Studies*, vol. 50, n° 4, 2012, p. 551–572.
- , « Étiqueter les “déviantes” : le travail des policiers au Nord-Ghana », *Déviance et Société*, vol. 34, n° 2, 2010, p. 279–290.
- BEEK, Jan, “Money, Morals and Law. The Legitimacy of Police Traffic Checks in Ghana” in BEEK, Jan, Mirco GÖPFERT, Olly OWEN, et al. (eds.) *Police in Africa: the street level view*, London : Hurst, 2017, p. 231–248.
- , *Producing Stateness: Police Work in Ghana*, Leiden ; Boston : Brill, 2016.
- , “‘There should be no open doors in the police’: Criminal investigations in northern Ghana as boundary Work”, *The Journal of Modern African Studies*, vol. 50, n° 4, 2012, p. 551–572.
- , « Étiqueter les “déviantes” : le travail des policiers au Nord-Ghana », *Déviance et Société*, vol. 34, n° 2, 2010, p. 279–290.
- BEEK, Jan and Mirco GÖPFERT, “Travelling police: The potential for change in the wake of police reform in West Africa”, *Social Anthropology*, vol. 23, n° 4, 2015, p. 465–479.
- , “Police violence in West Africa: Perpetrators’ and ethnographers’ dilemmas”, *Ethnography*, vol. 14, n° 4, 2013, p. 477–500.
- , “State Violence Specialists in West Africa”, *Sociologus*, vol. 63, n° 1–2, 2013, p. 103–124.
- BEEK, Jan, Mirco GÖPFERT, Olly OWEN, et al. (eds.), *Police in Africa: The street level View*, London : Hurst, 2017.
- BELUR, Jyoti, *Permission to Shoot?: Police Use of Deadly Force in Democracies*, New York : Springer-Verlag, 2010.
- BIERSCHENK, Thomas, “La police, la bureaucratie et l’État”, Johannes Gutenberg-Universität, Mainz, Working Papers of the Department of Anthropology and African Studies, 2019, n° 185, p. 1–22.
- BITTNER, Egon, « Florence Nightingale à la poursuite de Willie Sutton. Regard théorique sur la police », *Déviance et Société*, vol. 25, n° 3, 2001, p. 285–305.

- , “The Police on Skid-Row: A Study of Peace Keeping”, *American Sociological Review*, vol. 32, n° 5, 1967, p. 699–715.
- BLACK, Donald, « L’organisation sociale des arrestations [1968] » dans BRODEUR, Jean-Paul et Dominique MONJARDET (dir.) *Connaître la police. Grands textes de la recherche anglo-saxonne*, Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, 2003, p. 73–104.
- BLANCHARD, Emmanuel, « La colonialité des polices françaises » dans GAUTHIER, Jérémie et Fabien JOBARD (dir.) *Police: questions sensibles*, Paris : Presses Universitaires de France, coll. « La Vie des Idées », 2018, p. 38–50.
- , « Quand les forces de l’ordre défient le palais Bourbon (13 mars 1958). Les policiers manifestants, l’arène parlementaire et la transition de régime », *Genèses*, n° 83, 2011, p. 55–73.
- BLANCHARD, Emmanuel et Emmanuel DROIT, « Forces de l’ordre et crises politiques au 20e siècle », *Vingtième Siècle. Revue d’histoire*, n° 128, 2015, p. 3–14.
- BLUNDO, Giorgio and Joël GLASMAN, “Bureaucrats in Uniform”, *Sociologus*, vol. 63, n° 1–2, 2013.
- , “Introduction: Bureaucrats in Uniform”, *Sociologus*, vol. 63, n° 1–2, 2013, p. 1–9.
- BRODEUR, Jean-Paul, *Les visages de la police. : Pratiques et perceptions*, PU Montréal, 2003.
- BRUNET, Jean-Paul, *La police de l’ombre. Indicateurs et provocateurs dans la France contemporaine*, Paris : Seuil, 1990.
- CALDEIRA, Teresa P.R., “The paradox of police violence in democratic Brazil”, *Ethnography*, vol. 3, n° 3, 2002, p. 235–263.
- CHAN, Janet, “Changing police culture: Policing in a multicultural Society”, *British Journal of Criminology*, vol. 36, n° 1, 1996, p. 109–134.
- CHAN, Janet., Chris DEVERY and Sally DORAN, *Fair Cop: Learning the Art of Policing*, University of Toronto Press, January 2003.
- CONTI, Norman, “A Visigoth System: Shame, Honor, and Police Socialization”, *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 38, n° 3, 2009, p. 409–432.
- COOPER-KNOCK, Sarah Jane, “Beyond Agamben: Sovereignty, policing and ‘permissive space’ in South Africa, and Beyond”, *Theoretical Criminology*, vol. 22, n° 1, 2018, p. 22–41.
- COOPER-KNOCK, Sarah Jane and Olly OWEN, “Between Vigilantism and Bureaucracy: Improving our Understanding of Police Work in Nigeria and South Africa”, *Theoretical Criminology*, vol. 19, n° 3, 2014, p. 355–375.
- DARLEY, Mathilde et Jérémie GAUTHIER, « Une virilité interpellée ? En quête de genre au commissariat », *Genèses*, n° 97, 2014, p. 67–86.
- DE ALBUQUERQUE, Carlos Linhares and Eduardo PAES-MACHADO, “The hazing machine: The shaping of Brazilian military police Recruits”, *Policing and Society*, vol. 14, n° 2, 2004, p. 175–192.
- DEBOS, Marielle, *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l’entre-guerres*, Paris : Karthala, 2013.
- DEBOS, Marielle et Joël GLASMAN, « Politique des corps habillés. État, pouvoir et métiers de l’ordre en Afrique », *Politique africaine*, n° 128, 2012, p. 5–23.

- DIAS FELIX, Annabelle, « La police “démocratique” comme productrice de (dés)ordres sociaux : les cas du Brésil et du Mexique », *Lien social et Politiques*, n° 84, 2020, p. 260–283.
- DIPHOORN, Tessa, “Moonlighting. Crossing the Public-Private Policing Divide in Durban, South-Africa” in BEEK, Jan, Mirco GÖPFERT, Olly OWEN, et al. (eds.) *Police in Africa: the street level view*, London : Hurst, 2017, p. 135–147.
- DIPHOORN, Tessa and Naomi VAN STAPELE, ‘What Is *Community policing*?: Divergent Agendas, Practices, and Experiences of Transforming the Police in Kenya’, *Policing: A Journal of Policy and Practice*, vol. 15, n° 1, 2021, p. 399–411.
- DUPREZ, Dominique et Michel PINET, « La tradition, un frein à l’intégration. Le cas de la police française », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 45, 2001, p. 111–138.
- ECKERT, Julia, “The ‘Trimurti’ of the State: State Violence and the Promises of Order and Destruction”, *Sociologus*, vol. 55, n° 2, 2005, p. 181–217.
- ERICSON, Richard V., *Reproducing Order: A Study of Police Patrol Work*, University of Toronto Press, 1982.
- FASSIN, Didier, *La force de l’ordre : une anthropologie de la police des quartiers*, Points Seuil, 2011.
- FAULL, Andrew, “Fighting for respect. Violence, masculinity and legitimacy in the South African police Service” in BEEK, Jan, Mirco GÖPFERT, Olly OWEN, et al. (eds.) *Police in Africa: the street level view*, London : Hurst, 2017, p. 171–189.
- FAVRE, Pierre, « Quand la police fabrique l’ordre social », *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 6, 2009, p. 1231–1248.
- FIELDING, Nigel, *Joining Forces : Police Training, Socialization & Occupational Competence*, New York : Routledge, 1988.
- FILLIEULE, Olivier et Donatella DELLA PORTA (dir.), *Police et manifestants: maintien de l’ordre et gestion des conflits*, Paris : Presses de Sciences Po, 2006.
- FILLIEULE, Olivier et Fabien JOBARD, *Politiques du désordre. Police et manifestations en France*, Editions du Seuil, 2020.
- FRANCES, David, *Policing in Africa*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2012.
- GAUTHIER, Jérémie, « Des corps étrange(r)s dans la police ? Les policiers minoritaires à Paris et à Berlin », *Sociologie du travail*, vol. 53, 2011, p. 460–477.
- , « Esquisse du pouvoir policier discriminant. Une analyse interactionniste des cadres de l’expérience policière », *Déviance et Société*, vol. 34, n° 2, 2010, p. 267–278.
- GÖPFERT, Mirco, *Policing the Frontier: An Ethnography of Two Worlds in Niger*, Ithaca : Cornell University Press, 2020.
- , “Bureaucratic aesthetics: Report writing in the Nigérien gendarmerie: Bureaucratic Aesthetics”, *American Ethnologist*, vol. 40, n° 2, 2013, p. 324–334.
- HAARR, Robin N., “‘They’re making a bad name for the department’: Exploring the link between organizational commitment and police occupational deviance in a police patrol Bureau”, *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, vol. 20, n° 4, 1997, p. 786–812.

- HILLS, Alice, “Epilogue” in BEEK, Jan, Mirco GÖPFERT, Olly OWEN, et al. (eds.) *Police in Africa: the street level view*, London : Hurst, 2017, p. 263–268.
- , “Police Commissioners, Presidents and the Governance of Security”, *The Journal of Modern African Studies*, vol. 45, n° 3, 2007, p. 403–423.
- HOLDAWAY, Simon, “The Police Station”, *Urban Life*, vol. 9, n° 1, 1980, p. 79–100.
- HORNBERGER, Julia, “From General to Commissioner to General: On the Popular State of Policing in South Africa”, *Law and Social Inquiry*, vol. 38, n° 3, 2013, p. 598–614.
- , *Policing and Human Rights: The Meaning of Violence and Justice in the Everyday Policing of Johannesburg*, London : Routledge, 2011.
- , “‘My Police — Your Police’: The Informal Privatisation of the Police in the Inner City of Johannesburg”, *African Studies*, vol. 63, n° 2, 2004, p. 213–230.
- , « “Maman bat papa”. La loi sur la violence domestique à Sophiatown, Johannesburg », *Politique africaine*, n° 91, 2003, p. 83–99.
- HÜTTERMANN, Jörg, “Policing an ethnically divided neighborhood in Germany: Day-to-day strategies and Habitus”, *Policing and Society*, vol. 13, n° 4, 2003, p. 381–397.
- JACOBS, David and Robert M. O’BIEN, “The Determinants of Deadly Force: A Structural Analysis of Police Violence”, *American Journal of Sociology*, vol. 103, n° 4, 1998, p. 837–862.
- JAUREGUI, Beatrice, “Just war: The metaphysics of police vigilantism in India”, *Conflict and Society*, vol. 1, n° 1, 2015, p. 41–59.
- JOBARD, Fabien, “Riots in France.: Political, proto-political, or anti-political Turmoils?” in PRITCHARD, David and Francis PAKES (eds.) *Riots in France.*, Palgrave MacMillan, 2014, p. 132–150.
- , « Le spectacle de la police des foules : les opérations policières durant la protestation contre le CPE à Paris », *European Journal of Turkish Studies. Social Sciences on Contemporary Turkey*, n° 15, 2012.
- , « Le gibier de police immuable ou changeant? », *Archives de politique criminelle*, vol. 32, n° 1, 2010, p. 93–105.
- , « L’impossible répression » dans FILLIEULE, Olivier et Donatella DELLA PORTA (dir.) *Police et manifestants. Maintien de l’ordre et gestion des conflits*, Presses de Sciences Po, 2006, p. 175–199.
- , « Le nouveau mandat policier : faire la police dans les zones dites de “non-droit” », *Criminologie*, vol. 38, n° 2, 2005, p. 103–121.
- , *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, Paris : La Découverte, 2002.
- , « Comprendre l’habilitation à l’usage de la force policière », *Déviance et Société*, vol. 25, n° 3, 2001, p. 325–345.
- JOBARD, Fabien et Jacques DE MAILLARD, *Sociologie de la police*, Paris : Armand Colin, 2015.
- JUNIOR, Domicio P. and Jacqueline MUNIZ, “‘Stop or I’ll Call the Police!’: The Idea of Police, or the Effects of Police Encounters Over Time”, *The British Journal of Criminology*, vol. 46, n° 2, 2006, p. 234–257.

- KELLING, Georges L., « L'expérience de Kansas City sur la patrouille préventive [1974] » dans BRODEUR, Jean-Paul et Dominique MONJARDET (dir.) *Connaitre la police. Grands textes de la recherche anglo-saxonne*, Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, 2003, p. 191–228.
- KLOCKARS, Carl B., “The Dirty Harry Problem”, *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 452, n° 1, 1980, p. 33–47.
- KYED, Helene Maria, “Inside the Police Stations in Maputo City. Between Legality and Legitimacy” in BEEK, Jan, Mirco GÖPFERT, Olly OWEN, et al. (eds.) *Police in Africa. The street level view*, London : Hurst, 2017, p. 213–230.
- LARKINS, Erika Robb, “Performances of Police Legitimacy in Rio’s Hyper Favela”, *Law & Social Inquiry*, vol. 38, n° 03, 2013, p. 553–575.
- LEVY, René, « Scripta manent : la rédaction des procès-verbaux de police », *Sociologie du travail*, vol. 27, n° 4, 1985, p. 408–423.
- L’HEUILLET, Hélène, *Basse politique, haute police. Une approche historique et philosophique de la police*, Paris : Fayard, 2001.
- LINDENBERGER, Thomas, « Secret et public : société et polices dans l’historiographie de la RDA », *Genèses*, n° 52, 2003, p. 33–57.
- , Meur, D. (trad.), « La police populaire de la RDA de 1952 à 1958. Une micro-étude sur la gouvernementalité de l’État socialiste », *Annales*, vol. 53, n° 1, 1998, p. 119–152.
- MANNING, Peter K., “A Dialectic of Organisational and Occupational Culture” in O’NEIL, Megan, Monique MARKS and Anne-Marie SINGH (eds.) *Police Occupational Culture: New Debates and Directions*, Bingley : Emerald Group Publishing, 2007, p. 1–37.
- , *Police Work: The Social Organization of Policing*, Cambridge, MA : MIT Press, 1977.
- MARENIN, Otwin, ‘Policing African States: Toward a Critique’, *Comparative Politics*, vol. 14, n° 4, 1982, p. 379–396.
- MARKS, Monique, Clifford SHEARING and Jennifer WOOD, “Who should the police be? Finding a new narrative for *community policing* in South Africa”, *Police Practice and Research*, vol. 10, n° 2, 2009, p. 145–155.
- MARTIN, Jeffrey, “A Reasonable Balance of Law and Sentiment: Social Order in Democratic Taiwan from the Policeman’s Point of View”, *Law & Society Review*, vol. 41, n° 3, 2007, p. 665–698.
- MEEHAN, Albert J., “Record-Keeping Practices in the Policing of Juveniles”, *Urban Life*, vol. 15, n° 1, 1986, p. 70–102.
- MONJARDET, Dominique, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris : La Découverte, 1996.
- , « La culture professionnelle des policiers », *Revue française de sociologie*, vol. 35, n° 3, 1994, p. 393–411.
- MONJARDET, Dominique et Catherine GORGEON, « La culture professionnelle des policiers, une analyse longitudinale », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, vol. 56, n° 1, 2005, p. 291–304.
- MOREAU DE BELLAING, Cédric, *Force publique : une sociologie de l’institution policière*, Paris : Economica, 2015.

- , « Comment (ne pas) produire une critique sociologique de la police », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 4, 2012, p. 665–673.
- MOUHANNA, Christian, « Le policier face au public : le cas des banlieues » dans ROCHE, Sebastian (dir.) *En quête de sécurité: Causes de la délinquance et nouvelles réponses*, Paris : Armand Colin, 2003.
- , « Faire le gendarme : de la souplesse informelle à la rigueur bureaucratique », *Revue française de sociologie*, vol. 42, n° 1, 2001, p. 31–55.
- MUIR, William Ker, *Police: Street corner Politicians*, Chicago : University of Chicago Press, 1977.
- OWEN, Olly, “The Police and the Public: Risk as Preoccupation”, *Sociologist*, vol. 63, n° 1–2, 2013, p. 59–80.
- , « Maintenir l’ordre au Nigéria: vers une histoire de la souveraineté de l’État », *Politique africaine*, n° 128, 2012, p. 25–51.
- PAPERMAN, Patricia, “Surveillance Underground: The Uniform as an Interaction Device”, *Ethnography*, vol. 4, n° 3, 2003, p. 397–419.
- PERONA, Océane, « Déqualifier les viols : une enquête sur les mains courantes de la police judiciaire », *Droit et Société*, vol. 99, n° 2, 2018, p. 341–355.
- PETERSON, Abby, « La Suède et le Danemark face aux mobilisations altermondialistes » dans FILLIEULE, Olivier et Donatella DELLA PORTA (dir.) *Police et manifestants. Maintien de l’ordre et gestion des conflits*, Presses de Sciences Po, 2006, p. 307–329.
- PETERSON, Abby and Sara UHNOO, “Trials of loyalty: Ethnic minority police officers as ‘outsiders’ within a greedy Institution”, *European Journal of Criminology*, vol. 9, n° 4, 2012, p. 354–369.
- PICHONNAZ, David, *Devenirs policiers : une socialisation professionnelle en contrastes*, Lausanne : Éditions Antipodes, 2017.
- , *Former pour réformer: sociologie de l’hétérodoxie policière et de l’entrée dans la profession*, Thèse de doctorat, Paris - Fribourg : École des hautes études en sciences sociales - Université de Fribourg, 2014.
- POPPE, Julie, “The Power of the Uniform: Paramilitary Foresters and Rangers at the W Park, Burkina Faso”, *Sociologist*, vol. 63, n° 1–2, 2013, p. 11–36.
- PRUVOST, Geneviève, « Ordre et désordre dans les coulisses d’une profession », *Sociétés contemporaines*, n° 72, 2008, p. 81–101.
- , « Enquêter sur les policiers. Entre devoir de réserve, héroïsation et accès au monde privé », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 48, 2007, p. 131–148.
- , *Profession : policier : Sexe : féminin*, Paris : Maison des Sciences de l’Homme, 2007.
- PRUVOST, Geneviève et Ionela ROHARIK, « Comment devient-on policier? 1982-2003. Évolutions sociodémographiques et motivations plurielles », *Déviance et Société*, vol. 35, n° 3, 2011, p. 281–312.
- REINER, Robert, Benjamin BOWLING and James W. E SHEPTYCKI, *The politics of the Police*, Oxford University Press, 2019.

- RIGOUSTE, Mathieu, *La domination policière. Une violence industrielle*, La fabrique, 2012.
- SCHLICHTER, KLAUSS, Joël, “Policing Africa: Structures and Pathways” in BEEK, Jan, Mirco GÖPFERT, Olly OWEN, et al. (eds.) *Police in Africa: the street level view*, London : Hurst, 2017, p. 19–26.
- SHEARING, Clifford and Richard V. ERICSON, “Culture as Figurative Action”, *The British Journal of Sociology*, vol. 42, n° 4, 1991, p. 481–506.
- SKOGAN, Wesley G., *Police and Community in Chicago: A Tale of Three Cities*, Oxford University Press, 2006.
- SKOLNICK, Jerome H. and David H. BAYLEY, “Theme and Variation in *Community policing*”, *Crime and Justice*, vol. 10, 1988, p. 1–37.
- STEINBERG, Jonny, *Thin Blue: The Unwritten Rules of Policing South Africa*, Johannesburg : Jonathan Ball Publishers, 2008.
- TANKEBE, Justice, “Police Legitimacy” in *The Oxford Handbook of Police and Policing*, Oxford University Press, 2014, p. 238–259.
- , “In Search of Moral Recognition? Policing and Eudaemonic Legitimacy in Ghana”, *Law and Social Inquiry*, vol. 38, n° 3, 2013, p. 576–597.
- TITECA, Kristof, “Congolese traffic police reform: To what extent can entrenched power and profit be Changed?”, ASAUK Conference, Cambridge, UK, September 9, 2016.
- TYLER, Tom R. and Jeffrey FAGAN, ‘Legitimacy And Cooperation: Why Do People Help the Police Fight Crime in Their Communities?’, *Ohio Journal of Criminal Law*, 2008, p. 231–275.
- VAN MAANEN, John, « Comment devient-on policier? [1978] » dans BRODEUR, Jean-Paul et Dominique MONJARDET (dir.) *Connaître la police. Grands textes de la recherche anglo-saxonne*, Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, 2003, p. 129–154.
- , “The Asshole” in MANNING, Peter and John VAN MAANEN (eds.) *Policing. A View from the Street*, Santa Monica : Goodyear Publishing Company, 1978, p. 221–238.
- , ‘Police Socialization: A Longitudinal Examination of Job Attitudes in an Urban Police Department’, *Administrative Science Quarterly*, vol. 20, n° 2, 1975, p. 207–228.
- VAN MAANEN, John and Ralph KATZ, “Police Perceptions of their Work Environment: An Exploratory Study into Organization Space and Time”, *Sociology of Work and Occupations*, vol. 6, n° 1, 1979, p. 31–58.
- VAN STAPELE, Naomi, ‘Police Killings and the Vicissitudes of Borders and Bounding Orders in Mathare, Nairobi’, *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 38, 2019, p. 1–19.
- WADDINGTON, Peter A. J., “Police (canteen) sub-culture. An Appreciation”, *British Journal of Criminology*, vol. 39, n° 2, 1999, p. 287–309.
- , *The Strong Arm of the Law: Armed and Public Order Policing*, Oxford : Oxford University Press, 1991.
- WESTLEY, William, « Les racines de l’éthique policière [1950] » dans BRODEUR, Jean-Paul, et Dominique MONJARDET, *Connaître la police. Grands textes de la recherche anglo-saxonne*, Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, 2003, p. 29–45.

WOOD, Jennifer and Clifford SHEARING, *Imagining Security*, Portland : Willan Publishing, 2007.

YOUNG, Malcolm, “Black Humour - Making Light of Death”, *Policing and Society*, vol. 5, n° 2, 1995, p. 151–167.

4. Travail de police (2) : pluralisme policier et participation à l’ordre

ABRAHAMAS, Raphael Garvin, “Some Thoughts on the comparative study of Vigilantism” in PRATTEN, David and Atreyee SEN (eds.) *Global Vigilantes*, London : Hurst, 2007, p. 419–442.

———, *Vigilant citizens: Vigilantism and the State*, Cambridge : Polity Press, 1998.

———, “Sungusungu: Village Vigilante Groups in Tanzania”, *African Affairs*, vol. 86, n° 343, 1987, p. 179–196.

ABRAHAMSEN, Rita and Michael C. WILLIAMS, “Security Beyond the State: Global Security Assemblages in International Politics”, *International Political Sociology*, vol. 3, n° 1, 2009, p. 1–17.

ALBRECHT, Peter and Helene Maria KYED (eds.), *Policing and the politics of Order-making on the urban Margins*, London : Routledge, 2016.

BAKER, Bruce, *Multi-choice policing in Africa*, Uppsala : The Nordic Africa Institute, 2008.

———, “Conflict and African Police Culture: The Cases of Uganda, Rwanda, Sierra Leone” in O’NEILL, Megan, Monique MARKS and Anne-Marie SINGH (eds.) *Police Occupational Culture*, Bingley : Emerald Publishing, 2007, p. 321–347.

BRISSET-FOUCAULT, Florence, « Démocratiser le fusil. L’imagination composite d’une citoyenneté coercitive en Ouganda », *Participations*, n° 29, 2021, p. 123–156.

BROGDEN, Mike, “‘Horses for Courses’ and ‘Thin Blue Lines’: *Community policing* in Transitional Society”, *Police Quarterly*, vol. 8, n° 1, 2005, p. 64–98.

———, “*Community policing*: A panacea from the West”, *African Affairs*, vol. 103, n° 413, 2004, p. 635–649.

BUUR, Lars, “Domesticating Sovereigns. The Changing Nature of Vigilante Groups in South Africa” in KIRSCH, Thomas G. and Tilo GRÄTZ (eds.) *Domesticating Vigilantism in Africa*, Oxford, UK : James Currey, 2010, p. 26–51.

———, “The Sovereign Outsourced: Local Justice and Violence in Port Elizabeth” in HANSEN, Thomas Blom and Finn STEPPUTAT (eds.) *Sovereign Bodies: Citizens, Migrants and States in the Postcolonial World*, Princeton University Press, 2005, p. 192–217.

BUUR, Lars and Steffen JENSEN, “Introduction: Vigilantism and the policing of everyday life in South Africa”, *African Studies*, vol. 63, n° 2, 2004, p. 139–152.

CROSS, Charlotte, *Community policing through Local Collective Action in Tanzania: Sungusungu to Ulinzi Shirikishi*, PhD Thesis, University of Sussex, 2013.

DA CUNHA DUPUY, Romane, Snow, W. (tran.), “Bureaucratizing Self-defence and reframing identities. The case of Koglwéogo in Burkina Faso” in AWENENGO DALBERTO, Séverine and Richard BANÉGAS (eds.) *Identification and Citizenship in Africa. Biometrics, the*

- Documentary State and Bureaucratic Writings of the Self*, London : Routledge, 2021, p. 279–292.
- DI NUNZIO, Marco, “Thugs, Spies and Vigilantes: *Community policing* and Street Politics in Inner City Addis Ababa”, *Africa*, vol. 84, n° 3, 2014, p. 444–465.
- DIPHOORN, Tessa, *Twilight policing: Private security in Durban, South Africa*, PhD Thesis, University of Utrecht, 2013.
- ELGUEZABAL, Eleonora, « Quand la gendarmerie devient participative : l’engagement des voisin-es dans les réseaux officiels de vigilance en France », *Participations*, n° 29, 2021, p. 73–96.
- FAVAREL-GARRIGUES, Gilles et Laurent GAYER, *Fiers de punir. Le monde des justiciers hors-la-loi*, Paris : Éditions du Seuil, 2021.
- , « Violier la loi pour maintenir l’ordre », *Politix*, n° 115, 2016, p. 7–33.
- (dir.), « Justiciers hors-la-loi », *Politix*, n° 115, 2016.
- FOURCHARD, Laurent, « État de littérature. Le vigilantisme contemporain. Violence et légitimité d’une activité policière bon marché », *Critique internationale*, vol. 78, n° 1, 2018, p. 169–186.
- , « Engagements sécuritaires et féminisation du vigilantisme en Afrique du Sud », *Politix*, n° 115, 2016, p. 57–78.
- , “The Politics of Mobilization for Security in South African Townships”, *African Affairs*, vol. 110, n° 441, 2011, p. 607–627.
- , “A New Name for an Old Practice: Vigilantes in South-Western Nigeria”, *Africa*, vol. 78, n° 1, 2008, p. 16–40.
- GARDENIER, Matthijs, « La surveillance a-t-elle une couleur politique ? Cercles de vigilance, capital social et compétition municipale dans des espaces périurbains en France », *Participations*, n° 29, 2021, p. 97–122.
- GOURGUES, Guillaume et Julie LE MAZIER, « Participations à l’ordre et participations conservatrices », *Participations*, n° 29, 2021, p. 7–40.
- GRÄTZ, Tilo, “Dévi & his Men. The Rise & Fall of a Vigilante Movement in Benin” in KIRSCH, Thomas G. and Tilo GRÄTZ (eds.) *Domesticating Vigilantism in Africa*, Oxford, UK : James Currey, 2010, p. 79–97.
- HÖNKE, Jana and Markus-Michael MÜLLER, “Governing (in)security in a postcolonial world: Transnational entanglements and the worldliness of ‘local’ Practice”, *Security Dialogue*, vol. 43, n° 5, 2012, p. 383–401.
- JENSEN, Steffen, “Policing Nkomazi: Crime, Masculinity and generational Conflicts” in PRATTEN, David and Atreyee SEN (eds.) *Global Vigilantes*, London : Hurst, 2007, p. 47–68.
- KIRSCH, Thomas G. and Tilo GRÄTZ (eds.), *Domesticating vigilantism in Africa*, Oxford, UK : James Currey, 2010.
- , “Vigilantism, State Ontologies and Encompassment. An Introductory Essay” in KIRSCH, Thomas G. and Tilo GRÄTZ (eds.) *Domesticating Vigilantism in Africa*, Oxford, UK : James Currey, 2010, p. 1–25.

- KYED, Helene Maria, “Street Authorities: *Community policing* in Mozambique and Swaziland”, *PoLAR: Political and Legal Anthropology Review*, vol. 41, n° S1, 2018, p. 19–34.
- , “*Community policing* in Post-war Mozambique”, *Policing and Society*, vol. 19, n° 4, 2009, p. 354–371.
- KYED, Helene Maria and Peter ALBRECHT, “Introduction - Policing and the Politics of Order-Making on the Urban Margins” in ALBRECHT, Peter and Helene Maria KYED (eds.) *Policing and the Politics of Order-Making*, London : Routledge, 2016, p. 1–23.
- LAR, Jimam, ‘Policing Actors, Plural Processes and Hybridisation: Histories of Everyday Policing Practice in Central Nigeria’, *Stability: International Journal of Security and Development*, vol. 7, n° 1, 2018, p. 11.
- , “Historicizing Vigilante Policing in Plateau State, Nigeria” in BEEK, Jan, Mirco GÖPFERT, Olly OWEN, et al. (eds.) *Police in Africa. The street level view*, London : Hurst, 2017, p. 79–99.
- , *Vigilantism, State, and Society in Plateau State, Nigeria: A History of Plural Policing (1950 to the Present)*, Thèse de Doctorat, Université de Bayreuth, 2015.
- LOADER, Ian, “Plural Policing and Democratic Governance”, *Social & Legal Studies*, vol. 9, n° 3, 2000, p. 323–345.
- MALOCHET, Virginie, « La sécurité est-elle vraiment “l’affaire de tous” ? Les limites de la participation citoyenne en France dans un domaine typiquement régalien », *Participations*, n° 29, 2021, p. 41–71.
- MEAGHER, Kate, “Hijacking civil society: The inside story of the Bakassi Boys vigilante group of south-eastern Nigeria”, *The Journal of Modern African Studies*, vol. 45, n° 1, 2007, p. 89–115.
- NOLTE, Insa, ““Without Women, Nothing Can Succeed”: Yoruba Women in The Oodua People’s Congress (OPC), Nigeria”, *Africa*, vol. 78, n° 1, 2008, p. 84–106.
- OOMEN, Barbara, “Vigilantism or alternative citizenship? The rise of *Mapogo a Mathamaga*”, *African Studies*, vol. 63, n° 2, 2004, p. 153–171.
- OTISO, Wycliffe Nyachoti, “*Community policing* and Vigilantism in Kisii: Towards Non-violent and Inclusive Non-State Policing”, *Les Cahiers d’Afrique de l’Est / The East African Review*, n° 50, 2015, p. 99–111.
- PICCOLI, Emmanuelle, *Les Rondes Paysannes. Vigilance, Politique et Justice Dans Les Andes Péruviennes*, Louvain : L’Harmattan / Academia, 2011.
- PRATTEN, David, “Bodies of Power. Narratives of Selfhood & Security in Nigeria” in KIRSCH, Thomas G. and Tilo GRÄTZ (eds.) *Domesticating Vigilantism in Africa*, Oxford, UK : James Currey, 2010, p. 118–138.
- , ““The Thief Eats His Shame’: Practice and Power in Nigerian Vigilantism”, *Africa*, vol. 78, n° 1, 2008, p. 64–83.
- PRATTEN, David and Atreyee SEN (eds.), *Global Vigilantes*, London : Hurst, 2007.
- REVILLA, Lucie, « Hiérarchies sociales, réforme morale et précarité économique au sein de l’Oodua People’s Congress : de l’expérience vigilante radicale au travail de sécurité à Lagos (Nigéria) », *Participations*, n° 29, 2021, p. 189–213.

- , *Le travail de l'ordre : Hiérarchies sociales et ancrages policiers dans les quartiers populaires de Khartoum et Lagos*, Institut d'Études Politiques de Bordeaux, mars 2021.
- RUTEERE, Mutuma and Marie-Emmanuelle POMMEROLLE, "Democratizing Security or Decentralizing Repression? The Ambiguities of *Community policing* in Kenya", *African Affairs*, vol. 102, n° 409, 2003, p. 587–604.
- SEN, Atreyee, "Everyday and Extraordinary Violence: Women Vigilantes and Raw Justice in the Bombay Slums" in PRATTEN, David and Atreyee SEN (eds.) *Global Vigilantes*, London : Hurst, 2007, p. 69–92.
- VACHER, Kevin, « Quand les politiques sécuritaires se veulent participatives » [en ligne], Métropolitiques, février 2017, <https://metropolitiques.eu/Quand-les-politiques-securitaires.html> (consulté le 20/10/2021).

5. Villes, quartiers populaires et maintien de l'ordre urbain

- APPADURAI, Arjun, "Deep Democracy: Urban Governmentality and the Horizon of Politics", *Public Culture*, vol. 14, n° 1, 2002, p. 21–47.
- BALANDIER, Georges, *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris : Armand Colin, 1955.
- BANEGAS, Richard et Jean-Pierre WARNIER, « Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir », *Politique africaine*, n° 82, 2001, p. 5–23.
- BARAL, Anna, "Beyond Unrest: Changing Masculinities and Moral Becoming in an African Urban Market", *Etnofoor*, vol. 28, n° 2, 2016, p. 33–53.
- BAYAT, Asef, "Politics in the City-Inside-Out", *City & Society*, vol. 24, n° 2, 2012, p. 110–128.
- BEEK, Jan et Alena THIEL, « Orders of trade: regulating Accra's Makola market », *The Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*, vol. 49, n° 1, 2017, p. 34–53.
- BOURGOIS, Philippe, « Violences étatiques et institutionnelles contre le lumpen aux États-Unis » dans BRUNETEAUX, Patrick et Daniel TERROLLE (dir.) *L'arrière-cour de la mondialisation. Ethnographie des paupérisés*, Paris : Croquant, 2010, p. 125–150.
- BOZON, Michel, *Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province. La mise en scène des différences*, Presses universitaires de Lyon, 1984.
- BREDELOUP, Sylvie, « L'aventurier, une figure de la migration africaine », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 125, n° 2, 2008, p. 281–306.
- BRENNER, Neil, Jamie PECK and Nik THEODORE, "Variegated neoliberalization: Geographies, modalities, Pathways", *Global Networks*, vol. 10, n° 2, 2010, p. 182–222.
- BRENNER, Neil and Nik THEODORE, "Cities and the Geographies of 'Actually Existing Neoliberalism'", *Antipode*, vol. 34, n° 3, 2002, p. 349–379.
- CALDEIRA, Teresa P. R., *City of Walls: Crime, Segregation, and Citizenship in São Paulo*, Berkeley : University of California Press, 2010.
- CARTIER, Marie, Isabelle COUTANT et Yasmine Siblot et Olivier MASCLET, *La France des « petits-moyens »*, La Découverte, 2008.
- CISSOKHO, Sidy, « Les relations de travail dans la gare routière de "Pompiers" (Sénégal). Représentations spatiales, enjeux hiérarchiques et compétition dans les interstices », *Terrains & travaux*, vol. 25, n° 2, 2014, p. 179–197.

- COOPER-KNOCK, Sarah Jane, "Policing in intimate crowds: Moving beyond 'the mob' in South Africa", *African Affairs*, vol. 113, n° 453, 2014, p. 563–582.
- DAVIS, Mike, *Le pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris : La Découverte, 2007.
- DE BOECK, Filip and Marie-Francoise PLISSART, *Kinshasa : Tales of the Invisible City*, Leuven University Press, 2004.
- DELUERMOZ, Quentin, *Policiers dans la ville. La construction d'un ordre public à Paris (1854-1914)*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2012.
- DI NUNZIO, Marco, *The Act of Living. Stret Life, Marginality, and Development in Urban Ethiopia*, Ithaca : Cornell University Press, 2019.
- , "Marginality as a politics of limited entitlements: Street life and the dilemma of inclusion in urban Ethiopia", *American Ethnologist*, vol. 44, n° 1, 2017, p. 91–103.
- DUGRAND, Camille, « "Prendre la rue" : les parcours citadins des Shégués de Kinshasa », *Politique africaine*, n° 130, 2013, p. 189–212.
- FARGE, Arlette, *Vivre dans la rue à Paris au XVIIIe siècle*, Paris : Gallimard, 1979.
- FOUQUET, Thomas (dir.), « Blackness », *Politique Africaine*, n° 136, 2014.
- , « Construire la blackness depuis l'Afrique, un renversement heuristique », *Politique africaine*, n° 136, 2014, p. 5–19.
- , « Les aventurières de la nuit dakaroise. Esquisses d'un art de la citoyenneté subalterne » dans DIOUF, Mamadou et Fredericks ROSALIND (dir.) *Les arts de la citoyenneté au Sénégal. Espaces contestés et civilités urbaines*, Editions Karthala, 2013, p. 131–157.
- FOURCHARD, Laurent, *Trier, exclure et policer. Vies urbaines en Afrique du Sud et au Nigéria*, Paris : Presses de Sciences Po, 2018.
- (dir.), *Gouverner les villes d'Afrique : État, gouvernement local et acteurs privés*, Paris : Bordeaux : Karthala, 2007.
- , « L'Etat et la ville. Héritages historiques et nouvelles politiques de décentralisation en Afrique » dans FOURCHARD, Laurent (dir.) *Gouverner les villes d'Afrique : État, gouvernement local et acteurs privés*, Paris : Bordeaux : Karthala, 2007, p. 9–20.
- , « Les territoires de la criminalité à Lagos et à Ibadan depuis les années 1930 », *Revue Tiers Monde*, n° 185, 2006, p. 95–111.
- , « Sécurité, crime et ségrégation : une perspective historique » dans FOURCHARD, Laurent et Isaac Olawale ALBERT (dir.) *Sécurité, crime et ségrégation dans les villes d'Afrique de l'ouest du 19e siècle à nos jours*, Paris : Karthala, 2003, p. 1–23.
- GESCHIERE, Peter, *The Perils of Belonging: Autochthony, Citizenship, and Exclusion in Africa and Europe*, Chicago : University of Chicago Press, 2009.
- GESCHIERE, Peter and Piet KONINGS, *Itinéraires d'accumulation Au Cameroun*, Paris : Karthala, 1993.
- GOFFMAN, Alice, *On the Run: Fugitive Life in an American City*, Picador, April 7, 2015.
- GOIRAND, Camille, *La politique des favelas*, Paris : Karthala, 2001.

- GOLDSTEIN, Daniel M., *Outlawed: Between Security and Rights in a Bolivian City*, Durham : Duke University Press, 2012.
- GÖPFERT, Mirco, “Security in Niamey: An anthropological perspective on policing and an act of terrorism in Niger”, *The Journal of Modern African Studies*, vol. 50, n° 1, 2012, p. 53–74.
- HAENNI, Patrick, *L'ordre des caïds. Conjurer la dissidence urbaine au Caire*, Paris - Le Caire : Karthala, 2005.
- HANSEN, Karen Tranberg, “Getting Stuck in the Compound: Some Odds against Social Adulthood in Lusaka, Zambia”, *Africa Today*, vol. 51, n° 4, 2005, p. 3–16.
- HARVEY, David, “The Right to the City”, *New Left Review*, n° 53, 2008, p. 23–40.
- HILGERS, Mathieu, « Politiques urbaines, contestation et décentralisation Lotissement et représentations sociales au Burkina Faso », *Autrepart*, vol. 47, n° 3, 2008, p. 209–226.
- HOWELL, Simon (ed.), *Policing the Urban Periphery in Africa. Developing Safety for the Marginals*, Cape Town : African Policing Civilian Oversight Forum (APCO), 2019.
- KALIFA, Dominique, « Délinquance et insécurité urbaine en France (19e - 20e siècles) : un contre point » dans FOURCHARD, Laurent et Isaac Olawale ALBERT (dir.) *Sécurité, crime et ségrégation dans les villes d'Afrique de l'ouest du 19e siècle à nos jours*, Paris, France : Karthala, 2003, p. 73–85.
- KEITH, Michael, *Race, riots and policing: Lore and disorder in a multi-racist Society*, Londres : UCL Press, 1993.
- LE GALÈS, Patrick, “Neoliberalism and Urban Change: Stretching a Good Idea Too Far?”, *Territory, Politics, Governance*, vol. 4, n°2, 2016.
- , *Le retour des villes européennes: sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, France : Presses de Sciences Po, 2003.
- MAINS, Daniel, *Hope is cut: Youth, unemployment, and the future in urban Ethiopia*, Philadelphia : Temple University Press, 2013.
- MALAQUAIS, Dominique, « Villes flux. Imaginaires de l'urbain en Afrique aujourd'hui », *Politique africaine*, n° 100, 2005, p. 15–37.
- MAUPEU, Hervé, « Mungiki et les élections. Les mutations politiques d'un prophétisme kikuyu (Kenya) », *Politique africaine*, n° 87, 2002, p. 117–137.
- MBEMBE, Achille and Sarah NUTTALL, “Writing the World from an African Metropolis”, *Public Culture*, vol. 16, n° 3, 2004, p. 347–372.
- MEAGHER, Kate, *Identity Economics Social Networks and the Informal Economy in Nigeria*, Suffolk : Boydell & Brewer, 2013.
- , “Informal Economies and Urban Governance in Nigeria: Popular Empowerment or Political Exclusion?”, *African Studies Review*, vol. 54, n° 2, 2011, p. 47–72.
- MERRIMAN, John, *Aux marges de la ville. Faubourgs et banlieues en France (1815-1870)*, Paris : Seuil, 1994.
- MOHAMMED, Marwan, *La formation des bandes: entre la famille, l'école et la rue*, Presses universitaires de France, 2011.

- MUTAHI, Patrick, “Hybrid Security Governance in Nairobi’s Informal Settlements” in MKUTU, Kennedy Agade (ed.) *Security Governance in East Africa: Pictures of Policing from the Ground*, Rowman & Littlefield, 2017, p. 59–78.
- PRINCE, Ruth J., “‘Tarmacking’ in the Millennium City: Spatial and Temporal Trajectories of Empowerment and Development in Kisumu, Kenya”, *Africa*, vol. 83, n° 4, 2013, p. 582–605.
- RALPH, Michael, “Killing Time”, *Social Text*, vol. 26, n° 4, 2008, p. 1–29.
- RODGERS, Dennis, “When Vigilantes Turn Bad: Gangs, Violence, and Social Change in Urban Nicaragua” in PRATTEN, David and ATRAYEE SEN (eds.) *Global Vigilantes*, London : Hurst, 2007, p. 349–370.
- , ‘Living in the Shadow of Death: Gangs, Violence, and Social Order in Urban Nicaragua, 1996–2002’, *Journal of Latin American Studies*, vol. 38, n° 2, 2006, p. 267–292.
- RODRIGUEZ-TORRES, Deyssi, *Au cœur du bidonville de Mathare Valley. La politique du ventre vide à Nairobi*, Nairobi : Paris : Karthala, 2014.
- SALVAIRE, Côme, « Le retour de la ville plébéienne », *Revue française de science politique*, vol. 71, n° 2, 2021, p. 197–217.
- SIMONE, AbdouMalik, « Reaching Larger Worlds. Negotiating the Complexities of Social Connectedness in Douala », *Politique africaine*, n° 100, 2005, p. 38–53.
- TISSOT, Sylvie, *L’État et les quartiers: genèse d’une catégorie de l’action publique*, Ed. du Seuil, 2007.
- TOPALOV, Christian, « Les divisions de la ville: Une approche par les mots » dans TOPALOV, Christian (dir.) *Les divisions de la ville*, Éditions UNESCO, 2002, p. 1–8.
- VAN STAPELE, Naomi, “‘When the Numbers Stop Adding’. Imagining Futures in Perilous presents among youth in Nairobi Ghettos”, *European Journal of Development Research*, vol. 33, n° 3, 2020, p. 130–146.
- VINCOURT, Sarah et SOULEYMANE KOUYATE, « Ce que “parler au grin” veut dire : sociabilité urbaine, politique de la rue et reproduction sociale en Côte d’Ivoire », *Politique africaine*, vol. 127, n° 3, 2012, p. 91–108.
- WACQUANT, Loïc, “Bourdieu Comes to Town: Pertinence, Principles, Applications”, *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 42, n° 1, 2018, p. 90–105.
- , *Punishing the Poor: The Neoliberal Government of Social Insecurity*, Durham : Duke University Press, 2009.
- , *Urban Outcasts: A Comparative Sociology of Advanced Marginality*, Cambridge : Polity Press, 2007.
- WARD, David, ‘The Progressives and the Urban Question: British and American Responses to the Inner City Slums 1880-1920’, *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 9, n° 3, 1984, p. 299–314.

6. Genre, sexualités et ordre moral

- ARNFRED, Signe, *Sexuality and Gender Politics in Mozambique: Rethinking Gender in Africa*, Woodbridge : James Currey, 2011.
- BAYART, Jean-François, « Hégémonie et coercition en Afrique subsaharienne. La “politique de la chicotte” », *Politique africaine*, n° 110, 2008, p. 123–152.
- BONINCHI, Marc, *Vichy et l'ordre moral*, Paris : Presses Universitaires de France, 2005.
- CASTRO, Julie, « “Les filles sont trop matérialistes”. Tensions et soupçons dans les transactions sexuelles au Mali » dans FASSIN, Didier et Jean-Sébastien EIDELIMAN (dir.) *Economies morales contemporaines*, Paris : La Découverte, 2012, p. 309–330.
- CINDOGLU, Dilek and Didem UNAL, “Gender and sexuality in the authoritarian discursive strategies of ‘New Turkey’”, *European Journal of Women’s Studies*, vol. 24, n° 1, 2017, p. 39–54.
- COLE, Jennifer, “Love, Money, and Economics of Intimacy in Tamatave, Madagascar” in COLE, Jennifer and Lynn M. THOMAS (eds.) *Love in Africa*, Chicago : Chicago University Press, 2009, p. 109–134.
- , “The Jaombilo of Tamatave (Madagascar), 1992-2004: Reflections on Youth and Globalization”, *Journal of Social History*, vol. 38, n° 4, 2005, p. 891–914.
- COLE, Jennifer and Lynn M. THOMAS, “Thinking Through Love in Africa” in COLE, Jennifer and Lynn M. THOMAS (eds.) *Love in Africa*, Chicago University Press, 2009, p. 1–30.
- COMFORT, Megan, *Doing time together: Love and family in the shadow of the Prison*, Chicago : University of Chicago Press, 2008.
- CORBIN, Alain, Jean-Jacques COURTINE et Georges VIGARELLO (dir.), *Histoire de la virilité. T. 2 Le triomphe de la virilité, le XIXe siècle.*, Paris : Seuil, 2011.
- CORNWALL, Andrea, ‘Introduction: Perspectives on Gender in Africa’ in CORNWALL, Andrea (ed.) *Readings in Gender in Africa*, Oxford : James Currey, 2005, p. 1–19.
- FASSIN, Éric, ‘La Démocratie Sexuelle et Le Conflit Des Civilisations’, *Multitudes*, vol. 3, n° 26, 2006, p. 123–131.
- GEISLER, Gisela, *Women and the Remaking of Politics in Southern Africa: Negotiating Autonomy, Incorporation and Representation*, Nordiska Afrikainstitutet, 2004.
- GOURARIER, Mélanie, Gianfranco REBUCINI et Florian VÖRÖS, « Penser l’hégémonie », *Genre, sexualité & société*, n° 13, 2015.
- GREEN, Maia, *Priests, witches and power: Popular Christianity after mission in Southern Tanzania*, Cambridge University Press, 2003.
- GUIONNET, Christine et Érik NEVEU, *Féminins / Masculins*, Armand Colin, 2021.
- HODGSON, Dorothy Louise., *Gender, Justice and the Problem of Culture: From Customary Law to Human Rights in Tanzania*, Bloomington : Indiana University Press, 2017.
- HODGSON, Dorothy Louise and Sheryl MCCURDY (eds.), “Wicked” women and the reconfiguration of gender in Africa, Portsmouth, N.H : Heinemann, 2001.
- IVASKA, Andrew, *Cultured States: Youth, Gender, and Modern Style in 1960s Dar Es Salaam*, Durham : Duke University Press Books, 2011.

- JAUNAIT, Alexandre, Amélie Le RENARD et Élisabeth MARTEU, « Nationalismes sexuels ? Reconfigurations contemporaines des sexualités et des nationalismes », *Raisons politiques*, n° 49, 2013, p. 5–23.
- LE GOAZIOU, Véronique, *Viol*, Presses de Sciences Po, 2019.
- LE RENARD, Amélie et Élisabeth MARTEU, « Introduction: Genre et Nation », *Sociétés contemporaines*, n° 94, 2014, p. 5–18.
- MASQUELIER, Adeline, “Teatime: Boredom and the Temporalities of Young Men in Niger”, *Africa: The Journal of the International African Institute*, vol. 83, n° 3, 2013, p. 385–402.
- MEILLASSOUX, Claude, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris : Maspero, 1975.
- POSEL, Deborah, “The scandal of manhood: ‘Baby rape’ and the politicization of sexual violence in post-apartheid South Africa”, *Culture, Health & Sexuality*, vol. 7, n° 3, 2005, p. 239–252.
- PYPE, Katrien, “Blackberry Girls and Jesus’s Brides. Pentecostal-Charismatic Christianity and the (Im-)Moralization of Urban Femininities in Contemporary Kinshasa”, *Journal of Religion in Africa*, vol. 46, n° 4, 2016, p. 390–416.
- RATELE, Kopano, “Sexuality as Constitutive of Whiteness in South Africa”, *Nordic Journal of Feminist and Gender Research*, vol. 17, n° 3, 2009, p. 158–174.
- SALO, Elaine, *Respectable Mothers, Tough Men and Good Daughters : Producing Persons in Manenberg Township South Africa*, Langaa RPCIG, 2018.
- SILBERSCHMIDT, Margrethe, “Masculinities, Sexuality, and Socio-economic Change in Rural and Urban East Africa” in ARNFRED, Signe (ed.) *Rethinking Sexualities in Africa*, Uppsala : Nordiska Afrikainstitutet, 2004, p. 233–250.
- SKEGGS, Beverly, *Des femmes respectables. Classe et genre en milieu populaire*, Marseille : Agone, 2014 [1997].
- STOLER, Ann L., “Making Empire Respectable: The Politics of Race and Sexual Morality in 20th-Century Colonial Cultures”, *American Ethnologist*, vol. 16, n° 4, 1989, p. 634–660.
- VAUGHAN, Megan, “Which Family?: Problems in the Reconstruction of the History of the Family as an Economic and Cultural Unit”, *The Journal of African History*, vol. 24, n° 2, 1983, p. 275–283.

7. Clientélisme, protestation et violence politique

- ABBINK, Jon and Ineke VAN KESSEL (eds.), *Vanguard Or Vandals: Youth, Politics And Conflict In Africa*, Brill Academic Publishers, 2004.
- ALLAL, Amin, « “Avant on tenait le mur, maintenant on tient le quartier !” Germes d’un passage au politique de jeunes hommes de quartiers populaires lors du moment révolutionnaire à Tunis », *Politique africaine*, n° 121, 2012, p. 53–67.
- AUYERO, Javier, *Routine Politics and Violence in Argentina: The Gray Zone of State Power*, Cambridge University Press, 2007.

Bibliographie

- AUYERO, Javier, Pablo LAPEGNA et Fernanda Page POMA, « Contestation et patronage : intersections et interactions au microscope », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 17, n° 2, 2010, p. 71–102.
- AUYERO, Javier et Matthew MAHLER, « Relations occultes et fondements de la violence collective », *Politix*, n° 93, 2011, p. 115–139.
- BANEGAS, Richard, « Putsch et politique de la rue au Burkina Faso. Quand les étudiants débattent du Régiment de sécurité présidentielle », *Politique africaine*, n° 139, 2015, p. 147–170.
- , « La politique du “gbonhi”. Mobilisations patriotiques, violence milicienne et carrières militantes en Côte-d’Ivoire », *Genèses*, n° 81, 2010, p. 25–44.
- , *La démocratie à pas de caméléon: transition et imaginaires politique au Bénin*, Paris : Karthala, 2003.
- , « “Bouffer l’argent”. Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin » dans BRIQUET, Jean-Louis et Frédéric SAWICKI (dir.) *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Presses Universitaires de France, 1998, p. 75–109.
- BAYART, Jean-François, Béatrice HIBOU et Stephen ELLIS, *La Criminalisation de l’État en Afrique*, Bruxelles : Editions Complexe, 1997.
- BOUILLY, Emmanuelle, *Du couscous et des meetings contre l’émigration clandestine. Mobiliser sans protester au Sénégal*, Paris : Dalloz, coll. « Nouvelle Bibliothèque de Thèses », 2019.
- BONNECASE, Vincent, « Ce que les ruines racontent d’une insurrection. Morales du vol et de la violence au Burkina Faso pendant les journées insurrectionnelles des 30 et 31 octobre 2014 », *Sociétés Politiques Comparées*, n° 38, 2016.
- , « Sur la chute de Blaise Compaoré. Autorité et colère dans les derniers jours d’un régime », *Politique africaine*, n° 137, 2015, p. 151–168.
- BRIQUET, Jean-Louis, « La Politique clientélaire. Clientélisme et processus politiques » dans BRIQUET, Jean-Louis et Frédéric SAWICKI (dir.) *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris : Presses universitaires de France, 1998, p. 7–37.
- BRISSET-FOUCAULT, Florence, “Debate and Punish. The 2009 Protests in Luganda”, European Conference of African Studies, Paris, June 2015.
- BROCKETT, Charles D., *Political Movements and Violence in Central America*, New York : Cambridge University Press, 2005.
- COMBES, Hélène et Olivier FILLIEULE, « De la répression considérée dans ses rapports à l’activité protestataire. Modèles structuraux et interactions stratégiques », *Revue française de science politique*, vol. 61, n° 6, 2011, p. 1047–1072.
- COMBES, Hélène et Gabriel VOMMARO, « Relations clientélares ou politisation : pour dépasser certaines limites de l’étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques latines*, n° 69, 2012, p. 17–35.
- CORBIN, Alain et Jean-Marie MAYEUR (dir.), *La barricade*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 1997.
- CRUMMEY, Donald, “Introduction: ‘The Great Beast’” in CRUMMEY, Donald (ed.) *Banditry, Rebellion and Social Protest in Africa*, London : James Currey, 1986, p. 1–33.

- DEWERPE, Alain, *Charonne, 8 février 1962: anthropologie historique d'un massacre d'État*, Paris : Gallimard, 2006.
- GAVELLE, Julien, Johanna SIMEANT et Laure TRAORE, « Le court terme de la légitimité : prises de position, rumeurs et perceptions entre janvier et septembre 2012 à Bamako », *Politique africaine*, n° 130, 2013, p. 23–46.
- GEOFFRAY, Marie-Laure, « Étudier la contestation en contexte autoritaire : le cas cubain », *Politix*, n° 93, 2011, p. 29–45.
- GLASSMAN, Jonathon, *War of Words, War of Stones: Racial Thought and Violence in Colonial Zanzibar*, Indiana University Press, 2011.
- GORE, Charles and David PRATTEN, 'The Politics of Plunder: The Rhetorics of Order and Disorder in Southern Nigeria', *African Affairs*, vol. 102, n° 407, 2003, p. 211–240.
- HOBBSAWM, Eric, *Bandits*, London: Weidenfeld and Nicolson, 1969.
- ISSA, Saïbou, « L'embuscade sur les routes des abords sud du Lac Tchad », *Politique africaine*, n° 94, 2004, p. 82–104.
- ISSA, Saïbou, « L'embuscade sur les routes des abords sud du Lac Tchad », *Politique africaine*, n° 94, 2004, p. 82–104.
- JENKINS, Sarah, "Good Guest, Bad Guest: The Micro-Geographies of Violence in Urban Kenya", *Civil Wars*, vol. 17, n° 2, 2015, p. 222–241.
- JONES, Gareth A. and Dennis RODGERS (eds.), *Youth Violence in Latin America: Gangs and Juvenile Justice in Perspective*, New York : Palgrave Macmillan US, 2009.
- MBEMBE, Achille, « Du gouvernement privé indirect », *Politique africaine*, n° 73, 1999, p. 103–121.
- MOTTA, Alessio, *Sociologie des déclenchements d'actions protestataires*, Paris : Éditions du Croquant, 2022.
- MUCCHIELLI, Laurent et Abderrahim AÏT-OMAR, « Les émeutes de novembre 2005: les raisons de la colère » dans MUCCHIELLI, Laurent et Véronique LA GOAZIOU (dir.) *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris : La Découverte, 2007, p. 11–35.
- , « Les émeutes de l'automne 2005 dans les banlieues françaises du point de vue des émeutiers », *Revue internationale de psychosociologie*, vol. XIII, n° 30, 2006, p. 137–155.
- MUCCHIELLI, Laurent et Véronique LA GOAZIOU (dir.), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris : La Découverte, 2007.
- OFFERLE, Michel, 'Barricades' in SNOW, David, Donatella DELLA PORTA, Bert KLANDERMAS, et al. (eds.) *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and Political Movements*, Oxford : Blackwell Publishing, 2013.
- QUIROS, Julieta, *La politique vécue: Péronisme et mouvements sociaux dans l'Argentine contemporaine*, Paris : L'Harmattan, 2016.
- RAVELLI, Quentin, 'Fuel Feud. The Political Economy of the Yellow Vest' in GOODWIN, Jeff and Micheal SCHWARTZ (eds.) *The Political Economy of Social Movements*, à paraître.

- RUEEDI, Franziska, “‘Siyayinyova!’: Patterns of violence in the African townships of the Vaal Triangle, South Africa, 1980–86”, *Africa: The Journal of the International African Institute*, vol. 85, n° 3, 2015, p. 395–416.
- SIMEANT, Johanna, *Contester au Mali: formes de la mobilisation et de la critique à Bamako*, Paris : Karthala, 2014.
- , « Protester/mobiliser/ne pas consentir. Sur quelques avatars de la sociologie des mobilisations appliquée au continent africain », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 20, n° 2, 2013, p. 125–143.
- , « “Économie morale” et protestation - détours africains », *Genèses*, n° 81, 2010, p. 142-160.
- TARTAKOWSKY, Danielle, « 1919-1968 - Des barricades ? » dans CORBIN, Alain et Jean-Marie MAYEUR (dir.) *La barricade*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2016, p. 400–411.
- THOMPSON, Edward Palmer, *Les usages de la coutume : traditions et résistances populaires en Angleterre, XVIIe-XIXe siècle*, Paris : EHESS Gallimard Seuil, 2015.
- VANNETZEL, Marie, « “Ils nous ont déjà essayés !” - Clientélisme et mobilisation électorale frériste en Égypte », *Politique africaine*, n° 108, 2007, p. 47–66.
- VAN STAPELE, Naomi and Tessa DIPHOORN, “‘Ready to Shoot!’ Vs ‘Ready to Loot! The Violent Potentialities of Demonstrations in Kenya” in RUTEERE, Mutuma and Patrick MUTAHI (eds.) *Policing Protest in Kenya*, Nairobi : Centre for Human Rights and Policy Studies, 2019, p. 22–43.

8. Formation de l’État et ordinaire bureaucratique

- AUYERO, Javier, *Patients of the State: The Politics of Waiting in Argentina*, Durham : Duke University Press Books, 2012.
- BARRAULT-STELLA, Lorenzo, *Gouverner par accommodements: stratégies autour de la carte scolaire*, Paris : Dalloz, coll. « Nouvelle bibliothèque de thèses », 2013.
- BAYART, Jean-François, *L’État en Afrique, la politique du ventre*, Paris : Fayard, 2006 [1989].
- , « L’Historicité de l’État importé », *Les Cahiers du CERI*, n° 15, 1996, p. 1–44.
- BERMAN, Bruce and John LONSDALE, *Unhappy valley: Conflict in Kenya and Africa*, London : James Currey, 1992.
- BIERSCHENK, Thomas, “The Everyday Functioning of an African Public Service: Informalization, Privatization and Corruption in Benin’s Legal System”, *The Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*, vol. 40, n° 57, 2008, p. 101–139.
- , *Les effets socio-politiques de la démocratisation en milieu rural au Bénin*, LIT Verlag Münster, 1995.
- BIERSCHENK, Thomas, Jean-Pierre CHAUVEAU et Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, *Courtiers en développement: les villages africains en quête de projets*, Paris : Karthala, 2000.
- BIERSCHENK, Thomas and Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN (eds.), *States at Work: Dynamics of African Bureaucracies*, Leiden ; Boston : Brill, 2014.

- , “Studying the dynamics of African bureaucracies. An introduction to States at Work” in BIRSCHENK, Thomas and Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN (eds.) *States at Work: Dynamics of African Bureaucracies*, Leiden ; Boston : Brill, 2014, p. 3–34.
- , « Les arènes locales face à la décentralisation et à la démocratisation. Analyses comparatives en milieu rural béninois » dans BIRSCHENK, Thomas et Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN (dir.) *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris : Karthala, 1998, p. 11–51.
- BLUNDO, Giorgio, « La corruption et l’État en Afrique vus par les sciences sociales. Un bilan historique » dans BLUNDO, Giorgio et Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN (dir.) *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Benin, Niger, Sénégal)*, Karthala, 2007, p. 29–77.
- , “Dealing with the Local State: The Informal Privatization of Street-Level Bureaucracies in Senegal”, *Development and Change*, vol. 37, n° 4, 2006, p. 799–819.
- BLUNDO, Giorgio et Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Benin, Niger, Sénégal)*, Paris : Karthala, 2007.
- , *Everyday Corruption and the State: Citizens and Public Officials in Africa*, Zed Books, 2006.
- BOONE, Catherine, *Property and Political Order in Africa: Land Rights and the Structure of Politics*, Cambridge University Press, 2014.
- BOURDIEU, Pierre, « Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en oeuvre des règlements », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 81-82, 1990, p. 86–96.
- CARTIER, Marie, *Les facteurs et leurs tournées. Un service public au quotidien*, Paris : La Découverte, 2003.
- CHARTON, Hélène, « Penser la fabrique de l’école comme un objet politique », *Politique africaine*, vol. n° 139, n° 3, 2015, p. 7–21.
- CHAUVEAU, Jean-Pierre, « Participation paysanne et populisme bureaucratique: essai d’histoire et de sociologie de la culture du développement » dans LAVIGNE DELVILLE, Philippe et Jean-Pierre JACOB (dir.) *Les Associations Paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris : Karthala, 1994, p. 25–60.
- COPANS, Jean, « Afrique noire : un État sans fonctionnaires ? », *Autrepart*, n° 20, 2001, p. 11–26.
- DARBON, Dominique et Olivier PROVINI, « “Penser l’action publique” en contextes africains », *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n° 2, 2018, p. 9–29.
- (dir.), « “Penser l’action publique” en contextes africains », *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n° 2, 2018.
- DUBOIS, Vincent, *La vie au guichet. Administrer la misère*, Paris : Éditions Points, 2015 [1999].
- , « L’action de l’État, produit et enjeu des rapports entre espaces sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 201-202, 2014, p. 11–25.
- FLEURIEL, Sébastien, « De la vocation artistique à la précarité : devenir professeur de danse jazz », *Sociologie de l’Art*, vol. 15, n° 1, 2010, p. 137–157.

- GOODY, Jack, *The logic of writing and the organization of Society*, Cambridge University Press, 1986.
- GUPTA, Akhil, *Red Tape: Bureaucracy, Structural Violence, and Poverty in India*, Duke University Press Books, 2012.
- HAGMANN, Tobias and Didier PÉCLARD, “Negotiating Statehood: Dynamics of Power and Domination in Africa”, *Development and Change*, vol. 41, n° 4, 2010, p. 539–562.
- HAGMANN, Tobias and Filip REYNTJENS, *Aid and Authoritarianism in Africa: Development Without Democracy*, Zed Books, Limited, 2016.
- HAHONOU, Eric Komlavi, « Cultures politiques, esclavage et décentralisation », *Politique africaine*, vol. 111, n° 3, 2008, p. 169–186.
- HANSEN, Thomas Blom and Finn STEPPUTAT, *Sovereign Bodies: Citizens, Migrants, and States in the Postcolonial World*, Princeton University Press, 2005.
- , “Introduction: States of Imagination” in HANSEN, Thomas Blom and Finn STEPPUTAT (eds.) *States of Imagination: Ethnographic Explorations of the Postcolonial State*, Durham: Duke University Press, 2001, p. 1–38.
- HERZFELD, Michael, *The Social Production of Indifference. Exploring the Symbolic Roots of Western Bureaucracy*, Chicago: University Of Chicago Press, 1992.
- HERZFELD, Michael, *The Social Production of Indifference. Exploring the Symbolic Roots of Western Bureaucracy*, Chicago: University Of Chicago Press, 1992.
- HIBOU, Béatrice, « Introduction. La bureaucratisation néolibérale ou la domination et le redéploiement de l’État dans le monde contemporain » dans HIBOU, Béatrice (dir.) *La bureaucratisation néolibérale*, Paris: La Découverte, 2013.
- , *La Bureaucratisation du monde à l’ère néo-libérale*, Paris: La Découverte, 2012.
- , « De La Privatisation des économies à la privatisation des États. Une analyse de la formation continue de l’État. » dans HIBOU, Béatrice (dir.) *La Privatisation des États*, Paris: Karthala, 1999, p. 11–67.
- , « La “Décharge”, nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, n° 73, 1999, p. 6–15.
- HILGERS, Mathieu, “The historicity of the neoliberal State”, *Social Anthropology*, vol. 20, n° 1, 2012, p. 80–94.
- LABZAE, Mehdi, *La terre est au gouvernement. Droits fonciers, encadrement bureaucratique et conflictualité politique dans deux périphéries éthiopiennes*, Thèse de Doctorat, Paris: Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2019.
- , « Les travailleurs du gouvernement. Encadrement partisan et formes du travail administratif dans l’administration éthiopienne », *Genèses*, n° 98, 2015, p. 89–109.
- LAURENS, Sylvain, *Les courtiers du capitalisme. Milieux d’affaires et bureaucrates à Bruxelles*, Marseille: Agone, 2015.
- , « Les agents de l’État face à leur propre pouvoir. Éléments pour une micro-analyse des mots griffonnés en marge des décisions officielles », *Genèses*, n° 72, 2008, p. 26–41.

- LAURENS, Sylvain et Delphine SERRE, « Des agents de l'État interchangeables ? L'ajustement dispositionnel des agents au cœur de l'action publique », *Politix*, vol. 115, n° 3, 2016, p. 155–177.
- LIPSKY, Michael, *Street Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, Russell Sage Foundation, 1980.
- LONSDALE, John, 'States and Social Processes in Africa: A Historiographical Survey', *African Studies Review*, vol. 24, n° 2/3, 1981, p. 139.
- LUND, Christian, "Twilight Institutions: Public Authority and Local Politics in Africa", *Development and Change*, vol. 37, n° 4, 2006, p. 685–705.
- MERTON, Robert K., "Bureaucratic Structure and Personality" in *Social Theory and Social Structure*, New York : The Free Press, 1968 [1949], p. 249–261.
- MIGDAL, Joel and Klauss SCHLICHTE, "Rethinking the State" in SCHLICHTE, KLAUSS (ed.) *The Dynamics of States: The Formation and Crises of State Domination*, London : Routledge, 2005, p. 1–40.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre et Mahaman TIDJANI ALOU (dir.), *Les Pouvoirs locaux au Niger. Tome 1 : En Attendant La Décentralisation*, Paris - Dakar : Karthala - Codesria, 2009.
- PADIOLEAU, Jean G., *L'État au concret*, Presses universitaires de France, 1982.
- POPINEAU, Camille, « Mimer l'Etat : la (re)production de l'autorité légitime chez les Forces Nouvelles de Côte d'Ivoire (2002-2011) » dans GRAJALES, Jacobo et Romain LE COUR GRANDMAISON (dir.) *L'État malgré tout. Produire l'autorité dans la violence*, Paris : Karthala, 2019, p. 245–270.
- SCOTT, James C., *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, Londres : Yale University Press, 1998.
- , *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, Londres : Yale University Press, 1985.
- SHARMA, Aradhana and Akhil GUPTA, "Introduction: Rethinking Theories of the State in the Age of Globalization" in SHARMA, Aradhana and Akhil GUPTA (eds.), *The Anthropology of the State: A Reader*, London : Wiley-Blackwell, 2006, p. 1–41.
- SIBLOT, Yasmine, *Faire valoir ses droits au quotidien : Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris : Presses de Sciences Po, 2006.
- SPIRE, Alexis, *Résistances à l'impôt, attachement à l'Etat*, Paris : Le Seuil, 2018.
- , « État des lieux. Les policy feedbacks et le rapport ordinaire à l'État », *Gouvernement et action publique*, vol. 5, n° 4, 2016, p. 141–156.
- , *Faibles et puissants face à l'impôt*, Paris : Raisons d'agir, 2012.
- , *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris : Raisons d'agir, 2008.
- , « Histoire et ethnographie d'un sens pratique : le travail bureaucratique des agents du contrôle de l'immigration » dans ARBORIO, Anne-Marie, Yves COHEN, Pierre FOURNIER, et al. (dir.) *Observer le travail*, Paris : La Découverte, 2008, p. 61–76.

TIDJANI ALOU, Mahaman, « La corruption dans le système judiciaire » dans BLUNDO, Giorgio et Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN (dir.) *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Benin, Niger, Sénégal)*, Paris : Karthala, 2007, p. 141–177.

WELLER, Jean-Marc, *Fabriquer des actes d'État: une ethnographie du travail bureaucratique*, Paris : Economica, 2018.

9. Droit et justice

BLACK, Donald J., “The Mobilization of Law”, *The Journal of Legal Studies*, vol. 2, n° 1, 1973, p. 125–149.

COMAROFF, Jean and John L. COMAROFF, “Law and Disorder in the Postcolony. An Introduction” in COMAROFF, Jean and John L. COMAROFF (eds.), *Law and Disorder in the Postcolony*, The University of Chicago Press, 2006, p. 1–56.

COMAROFF, John and Jean COMAROFF, “Policing Culture, Cultural Policing: Law and Social Order in Postcolonial South Africa”, *Law & Social Inquiry*, vol. 29, n° 3, 2004, p. 513–545.

DEZALAY, Sara, « Les juristes en Afrique : entre trajectoires d'État, sillons d'empire et mondialisation », *Politique africaine*, n° 138, 2015, p. 5–23.

DEZALAY, Yves and Bryant G. GARTH, “Introduction” in DEZALAY, Yves and Bryant G. GARTH (eds.) *Global Prescriptions: The Production, Exportation, and Importation of a New Legal Orthodoxy*, University of Michigan Press, 2002, p. 1–11.

GLUCKMAN, Max, *The Judicial Process Among the Barotse of Northern Rhodesia (Zambia)*, Manchester University Press, 1973 [1955].

JOHNSTONE, Gerry, *Restorative justice: Ideas, values, Debates*, Portland : Willan Publishing, 2002.

LEFRANC, Sandrine, « La justice de l'après-conflit politique : justice pour les victimes, justice sans tiers ? », « *Négociations* », n° 24, 2015, p. 101–116.

———, « Le mouvement pour la justice restauratrice : “an idea whose time has come” », *Droit et Société*, vol. 6364, n° 2, 2006, p. 393–409.

——— (dir.), *Après le conflit, la réconciliation ?*, Paris : Michel Houdiard Éditions, 2006.

———, « La “juste distance” face à la violence », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 174, 2002, p. 505–513.

MERRY, Sally Engle, *Getting Justice and Getting Even: Legal Consciousness Among Working-Class Americans*, University of Chicago Press, 1990.

SEIZELET, Eric, « La contrainte physique et l'aveu dans la procédure pénale japonaise contemporaine », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, n° 4, 1997, p. 805–819.

10. Méthodologie, épistémologie des sciences sociales et théorie politique

- ALLAL, Amin, « Penser global, agir dans un bocal », *Gouvernement et action publique*, vol. 5, n° 2, 2016, p. 153–181.
- ARNAUT, Karel et Christian K. HØBJERG, Gibert, M. (trad.), « Gouvernance et ethnographie en temps de crise. De l'étude des ordres émergents dans l'Afrique entre guerre et paix », *Politique africaine*, n° 111, 2008, p. 5–21.
- BAILEY, Frederick George, *Les règles du jeu politique. Étude anthropologique*, Paris : Presses Universitaires de France, 1971.
- BALANDIER, Georges, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire. Dynamique des changements sociaux en Afrique centrale*, Paris : Presses Universitaires de France, 1955.
- BARRAULT-STELLA, Lorenzo, Antoine MAILLET et Gabriel VOMMARO, « Étudier les transformations de l'action publique en Amérique latine », *Gouvernement et action publique*, vol. 8, n° 1, 2019, p. 9–34.
- BARRAULT-STELLA, Lorenzo, Antoine MAILLET et Gabriel VOMMARO, « Étudier les transformations de l'action publique en Amérique latine », *Gouvernement et action publique*, vol. 8, n° 1, 2019, p. 9–34.
- BAYART, Jean-François, « Comparer en France. Petit essai d'autobiographie disciplinaire », *Politix*, vol. 83, n° 3, 2008, p. 205–232.
- , « Culture et développement : les luttes sociales font-elles la différence ? », *Afrique contemporaine*, vol. 226, n° 2, 2008, p. 85–110.
- , *L'Illusion identitaire*, Paris : Fayard, 1996.
- , 'Civil Society in Africa' in CHABAL, Patrick (ed.) *Political Domination in Africa: Reflections on the Limits of Power*, Cambridge University Press, 1986, p. 109–125.
- , « Le politique par le bas en Afrique Noire. Question de méthode », *Politique africaine*, n° 1, 1981, p. 53–83.
- BAYART, Jean-François et Romain BERTRAND, « De quel "legs colonial" parle-t-on ? », *Esprit*, n° 12, 2006, p. 134–160.
- BEHREND, Andrea, Sung-Joon PARK, SUNG-JOON and Richard ROTTENBURG, "Travelling Models: Introducing an Analytical Concept to Globalisation Studies" in BEHREND, Andrea, Sung-Joon PARK and Richard ROTTENBURG (eds.) *Travelling Models in African Conflict Management*, p. 1–40.
- BERGAMASCHI, Isaline, « "Appropriation" et "lutte contre la pauvreté" au Mali », *Revue Tiers Monde*, vol. 205, n° 1, 2011, p. 135–150.
- BOURDIEU, Pierre, "Social Space and the Genesis of Appropriated Physical Space", *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 42, n° 1, 2018, p. 106–114.
- , *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris : Raisons d'Agir / Seuil, 2015 [2012].
- , *Sociologie générale, vol. 1. Cours au Collège de France (1981-1983)*, Paris : Raisons d'Agir / Seuil, 2015.

- , *Sociologie générale, vol. 2. Cours au Collège de France (1983-1986)*, Paris : Raisons d'Agir / Seuil, 2015.
- , *Méditations pascalienues*, Paris : Points Seuil, 2003.
- , *Contre-feux. Tome 1 : Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néolibérale*, Paris : Raisons d'agir, 1998.
- (dir.), *La misère du monde*, Paris : Seuil, 1993.
- , *Homo academicus*, Éditions de Minuit, 1984.
- BOURDIEU, Pierre et Rosine CHRISTIN, « La construction du marché. Le champ administratif et la production de la "politique du logement" », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 81, n° 1, 1990, p. 65–85.
- BOURDIEU, Pierre and Loïc WACQUANT, *Réponses. Pour Une Anthropologie Réflexive*, Paris : Le Seuil, 1992.
- BOURGOIS, Philippe and Nancy SCHEPER-HUGUES, "Introduction: Making sense of Violence" in BOURGOIS, Philippe and Nancy SCHEPER-HUGUES (eds.) *Violence in War and Peace: an anthology*, Malden MA : Blackwell, 2004.
- BRIQUET, Jean-Louis et Frédéric SAWICKI, « L'analyse localisée du politique. Lieux de recherche ou recherche de lieux ? », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 2, n° 7, 1989, p. 6–16.
- BRISSET-FOUCAULT, Florence, « "Polis Academy". Talk-shows radiophoniques, pluralisme et citoyenneté en Ouganda », *Politique africaine*, n° 113, 2009, p. 167–186.
- CARDON, Dominique, Jean-Philippe HEURTIN et Cyril LEMIEUX, « Parler en public », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n° 31, 1995, p. 5–19.
- CEFAÏ, Daniel, « Introduction - L'engagement ethnographique » dans CEFĂÏ, Daniel (dir.) *L'engagement ethnographique*, Paris : Éditions de l'EHESS, 2010, p. 7–21.
- CHAMBOREDON, H  l  ne, Fabienne PAVIS, Muriel SURDEZ, et al., 'S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontr  s par des sociologues d  butants dans la pratique et l'usage de l'entretien', *Gen  ses. Sciences sociales et histoire*, vol. 16, n   1, 1994, p. 114–132.
- COOPER, Frederick, *Colonialism in question: Theory, knowledge, History*, University of California Press, 2005.
- DARBON, Dominique et Comi TOULABOR, *L'invention des classes moyennes africaines. Enjeux politiques d'une cat  gorie incertaine*, Paris : Karthala, 2014.
- DIANI, Mario and Doug MCADAM (eds.), *Social movements and networks : Relational approaches to collective Action*, Oxford : Oxford University Press, 2003.
- DOBRY, Michel, *Sociologie des crises politiques : la dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris : Presses de Sciences Po, 2009 [1986].
- , « L  gitimit   et calcul rationnel. Remarques sur quelques "complications" de la sociologie de Max Weber » dans FAVRE, Pierre, Yves SCHEMEIL et Jack HAYWARD (dir.) *  tre gouvern  .   tudes en l'honneur de Jean Leca*, Presses de Sciences Po, 2003, p. 127–147.

- DULONG, Delphine, « Au dedans et au dehors: la subversion en pratiques » dans LAGROYE, Jacques et Michel OFFERLE (dir.) *Sociologie de l'institution*, Paris : Belin, 2010, p. 248–265.
- DURKHEIM, Émile, *De la division du travail social*, Presses Universitaires de France, 2013 [1893].
- ELIAS, Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie?*, Paris : Presse Pocket, 1993 [1970].
- FERGUSON, James, *Give a man a fish: Reflections on the new politics of Distribution*, Durham : Duke University Press, 2015.
- , *The Anti-politics Machine: "Development," Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge : Cambridge University Press, 1990.
- FILLIEULE, Olivier, « On n'y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires » dans FAVRE, Pierre, Olivier FILLIEULE et Fabien JOBARD (dir.) *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris : La Découverte, 2007, p. 215–240.
- , 'Temps Biographique, Temps Social et Variabilité Des Rétributions' in FILLIEULE, Olivier (ed.) *Le désengagement militant*, Paris : Belin, 2005, p. 17–45.
- FLIGSTEIN, Neil, "Social Skill and the Theory of Fields", *Sociological Theory*, vol. 19, n° 2, 2001, p. 105–125.
- FLIGSTEIN, Neil and Doug MCADAM, *A Theory of Fields*, New York : Oxford University Press, 2012.
- FOUCAULT, Michel, « "Omnes et singulatim", vers une critique de la raison politique » dans *Dits et Écrits, t. II*, Paris : Gallimard, 2001 [1981], p. 952–980.
- , « *Il faut défendre la société* » : *Cours au Collège de France, 1976*, Paris : Gallimard, 1997.
- , *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard, 1975.
- FRANÇOIS, Étienne, « Les "trésors" de la Stasi ou le mirage des archives » dans BOUTIER, Jean et Dominique JULIA (dir.) *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire*, Paris : Éditions Autrement, 1995, p. 145–151.
- GAXIE, Daniel, « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 27, n° 1, 1977, p. 123–154.
- GOFFMAN, Erwing, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, Paris : Les Éditions de Minuit, 1973.
- , *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris : Éditions de Minuit, 1968 [1691].
- , *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris : Éditions de Minuit, 1963.
- GOURGUES, Guillaume, Sandrine RUI et Sezin TOPÇU, « Gouvernementalité et participation », *Participations*, vol. N° 6, n° 2, 2013, p. 5–33.
- HASSENTEUFEL, Patrick et Jacques de MAILLARD, « Convergence, transferts et traduction. Les apports de la comparaison transnationale », *Gouvernement et action publique*, vol. 2, n° 3, 2013, p. 377–393.
- HIBOU, Béatrice, *Anatomie politique de la domination*, Paris : La Découverte, 2011.

- HUGHES, Everett C., *The Sociological Eye. Selected Papers*, New Brunswick : Transaction Publishers, 1993 [1971].
- , *Men and Their Work*, Glencoe : Free Press, 1958.
- JERVEN, Morten, *Poor Numbers: How We are Misled by African Development Statistics and What to Do about It*, Ithaca, N.Y. : Cornell University Press, 2013.
- LACROIX, Bernard, “Ordre Politique et Ordre Social” in *Traité de science politique. Tome 1. La science politique, science sociale. L’ordre politique*, Paris : Presses Universitaires de France, 1985, p. 469–565.
- LAGROYE, Jacques, “On ne subit pas son rôle (entretien accordé à la revue)”, *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 10, n° 38, 1997, p. 7–17.
- , “La Légitimation” in *Traité de science politique. Tome 1. La science politique, science sociale. L’ordre politique*, Paris : Presses Universitaires de France, 1985, p. 395–467.
- LAGROYE, Jacques et Johanna SIMEANT, « Gouvernement des humains et légitimation des institutions » dans FAVRE, Pierre, Yves SCHEMEIL et Jack HAYWARD (dir.) *Être gouverné. Études en l’honneur de Jean Leca*, Presses de Sciences Po, 2003, p. 53–71.
- LAHIRE, Bernard, *Monde pluriel: penser l’unité des sciences sociales*, Paris : Seuil, 2012.
- , *La Culture Des Individus*, Paris : La Découverte, 2004.
- LASCOUMES, Pierre et Patrick LE GALES, *Sociologie de l’action publique*, Paris : Armand Colin, 2012.
- LEFEBVRE, Rémi, « Se conformer à son rôle. Les ressorts de l’intériorisation institutionnelle » dans LAGROYE, Jacques et Michel OFFERLE (dir.) *Sociologie de l’institution*, Paris : Belin, 2010, p. 219–247.
- LEMIEUX, Cyril, « À quoi sert l’analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d’histoire intellectuelle*, n° 25, 2007, p. 191–212.
- MAUGER, Gérard, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, vol. 6, n° 1, 1991, p. 125–143.
- MAZEAUD, Alice, Magali NONJON et Raphaëlle PARIZET, « Les circulations transnationales de l’ingénierie participative », *Participations*, vol. 14, n° 1, 2016, p. 5–35.
- MEMMI, Dominique, « Entre domination physique et domination symbolique: une économie de la menace » dans *La gouvernabilité*, Paris/Amiens : PUF/CURAPP, 1996, p. 45–62.
- NALLET, Clélie, *Identifier les classes moyennes africaines: Diversité, spécificités et pratiques de consommation sous contrainte*, Institut Français des Relations Internationales, Paris / Bruxelles, 2015.
- NEVEU, Érik, « Les sciences sociales doivent-elles accumuler les capitaux ? A propos de Catherine Hakim, *Erotic Capital*, et de quelques marcottages intempestifs de la notion de capital », *Revue française de science politique*, vol. 63, n° 2, 2013, p. 337–358.
- NUBUKPO, Kako et Boris SAMUEL, « Entre les plans d’émergence sans vision et des visions sans émergence: la difficile appropriation par l’Afrique de ses trajectoires de développement », *Politique africaine*, vol. 145, n° 1, 2017, p. 51–63.

- NUGENT, Paul, Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, Olivier VALLEE, et al., « Autour d'un livre : Brenda Chalfin, *Neoliberal Frontiers. An Ethnography of Sovereignty in West Africa*, Chicago, University of Chicago Press, 2010, 320 pages », *Politique africaine*, vol. 123, n° 3, 2011, p. 137–159.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, *La revanche des contextes. Des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà*, Karthala, 2021.
- , « Développement, modes de gouvernance et normes pratiques (une approche socio-anthropologique) », *Revue canadienne d'études du développement*, vol. 31, n° 1, 2010, p. 5–20.
- , *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain : Academia Bruylant, 2008.
- , « La politique du terrain », *Enquête*, n° 1, 1995, p. 71–109.
- , *Le développement comme champ politique local*, Marseille, Bulletin de l'APAD, 1993, n° 6.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre et Mahaman TIDJANI ALOU, « Introduction : Le local comme enjeu politique et enjeu scientifique » dans OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre et Mahaman TIDJANI ALOU (dir.) *Les Pouvoirs locaux au Niger. Tome 1 : En Attendant La Décentralisation*, Paris - Dakar : Karthala - Codesria, 2009.
- PAGIS, Julie et Paul PASQUALI, « Observer les mobilités sociales en train de se faire », *Politix*, n° 114, 2016, p. 7–20.
- PINÇON, Michel et Monique PINÇON-CHARLOT, *Voyage en grande bourgeoisie*, Presses Universitaires de France, 2005.
- PROVINI, Olivier, Cédric MAYRARGUE et Ibrahim CHITOU, « Étudier l'enseignement supérieur dans les Afriques : pour une analyse scientifique des réformes du secteur », *Les Cahiers d'Afrique de l'Est / The East African Review*, n° 54, 2020.
- RANCIERE, Jacques, *La Méésentente*, Paris : Galilée, 1995.
- RETIERE, Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. n° 63, n° 3, 2003, p. 121–143.
- RIDDE, Valéry, 'Réflexions Sur Les per Diem Dans Les Projets de Développement En Afrique', *Bulletin de l'APAD*, n° 34–36, 2012.
- RIPOLL, Fabrice, « Quelle dimension spatiale des structures sociales chez Bourdieu ? Localisations résidentielles et jeux d'échelles dans *La Distinction* » dans COULANGEON, Philippe et Julien DUVAL (dir.) *Trente ans après La Distinction, de Pierre Bourdieu*, La Découverte, 2013, p. 379–388.
- ROY, Alexis, « La société civile dans le débat politique au Mali », *Cahiers d'études africaines*, n° 178, 2005, p. 573–584.
- ROY, Donald, *Un sociologue à l'usine: textes essentiels pour la sociologie du travail*, Paris : La Découverte, 2006 [1952].
- SAWICKI, Frédéric, « Les politistes et le microscope » dans BACHIR, Myriam (dir.) *Les méthodes au concret*, Paris - Amiens : PUF/CURAPP, 2000, p. 143–164.
- SCHWARTZ, Olivier, « L'empirisme irréductible » dans ANDERSON, Nels, *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Paris : Armand Colin, 2011 [1993–1923], p. 265–305.

- , « Peut-on parler des classes populaires ? » [en ligne], *La Vie des idées*, 2011, <http://www.laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html> (consulté le 1er/10/2018).
- , *La notion de « classes populaires »*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Versailles - Saint-Quentin en Yvelines, 1997.
- SELPONI, Yohan, « “Se claquer la bifle” avec ses enquêtés », *Geneses*, n° 112, 2018, p. 103–122.
- SIMEANT, Johanna, « Localiser le terrain de l'international », *Politix*, n° 100, 2012, p. 129–147.
- SUAUD, Charles, « Contribution à une sociologie de la vocation : destin religieux et projet scolaire », *Revue française de sociologie*, vol. 15, n° 1, 1974, p. 75–111.
- VAN MAANEN, John, “On Watching the Watchers” in MANNING, Peter and John VAN MAANEN (eds.) *Policing. A View from the Street*, Santa Monica : Goodyear Publishing Company, 1978, p. 309–349.
- WEBER, Florence, *Le travail à-côté: étude d'ethnographie ouvrière*, Paris : EHESS & INRA, 1989.
- WEBER, Max, *La Ville*, Paris : Les Belles Lettres, 2020 [1920].
- , *Le Savant et Le Politique*, Paris : La Découverte, 2003 [1917].
- , *Économie et société. t.1 : Les catégories de la sociologie*, Paris : Pocket, 1995 [1921].

II. Ouvrages utilisés comme matériaux

- BANDAWE, Mataka Lewis, *Memoirs of a Malawian. The Life and Reminiscences of Lewis Mataka Bandawe*, Blantyre : Claim, 1971.
- DUFF, Hector L., *African Small Chop*, London : Hodder and Stoughton, 1932.
- DZONZI, Lot T. P., ‘The Malawi Police Reform and Human Rights’ in IMMINK, Bodo (ed.) *From Freedom to Empowerment: Ten Years of Democratization in Malawi*, Lilongwe : Forum for Dialogue and Peace, 2003, p. 173–187.
- KIRK-GREEN, A. H. (ed.), *Native administration and political development in British tropical Africa. Confidential Reports for the British Government by Lord Hailey (1940-42)*, Nendeln, Liechtenstein : Kraus Reprint, 1979.
- MACDONALD, Duff, *Africana; or, The Heart of Heathen Africa. Vol. I Native Customs and Beliefs*, London : Simpkin Marshall & Co., 1882.
- , *Africana; or, The Heart of Heathen Africa. Vol. II Mission Life*, London : Simpkin Marshall & Co., 1882.
- MARLOW, Cyril, *A History of the Malawi Police Force*, Zomba : Malawi Government Printer, 1971.
- MORRISON, James H., *Streams in the Desert. A Picture of Life in Livingstonia*, London : Hodder and Stoughton, 1919.
- MORTON, Geoffrey Jackson, *Just the Job. Some experiences of a colonial Policeman*, London : Hodder & Stoughton, 1957.
- MPASU, Sam, *Political Prisoner 3/75 of Dr. H. Kamuzu Banda of Malawi*, Harare : African Publishing Group, 1995.

III. Rapports, statistiques et textes de loi

1. Utilisés comme source secondaire

- COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE, *Systèmes judiciaires européens - Efficacité et qualité de la justice*, Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ), Études de la CEPEJ, 2018, n° 26.
- KALEMBERA, Sylvester, "Jurisdictional Limits for Magistrates are Hindering Access to Justice in Malawi" in *Goal16 of the Sustainable Development Goals: Perspectives from Judges and Lawyers in Southern Africa*, Southern Africa Litigation Center, 2017.
- KANYONGOLO, Fidelis Edge., *Malawi Justice Sector and Rule of Law*, AfriMAP and Open Society Initiative for Southern Africa, 2006.
- KAUNDA, Jim, *A Report on the Security Interviews Administered on Senior Malawi Police Service Officers and Results of the On-Spot Security Investigations Conducted in Blantyre and Zomba*, Malawi Human Rights Commission, 2015.
- , *Report on Investigations into Police Shootings of Crime Suspects and Attacks by Civilians on Police Installations*, Malawi Human Rights Commission, 2015.
- MEERKOTTER, Anneke, Victor MHANGO, Nora KHONJE, et al., *No Justice for the Poor: A Preliminary Study of the Law and Practice Relating to Arrests for Nuisance-Related Offences in Blantyre, Malawi*, Southern Africa Litigation Centre and Centre for Human Rights Education, Advice and Assistance, 2013.
- NEWMAN, Gareth, Themba MASUKU and Jabu DLAMINI, *Diversity and transformation in the South African police service. A study of police perspectives on race, gender and the community in the Johannesburg policing Area*, Centre for the Study of Violence and Reconciliation, Braamfontein, South Africa, 2006.
- SEDRA, Mark, "Introduction : The Future of Security Sector Reform" in SEDRA, Mark (ed.) *The Future of Security Sector Reform*, Center for International Governance Innovation, 2010, p. 16–27.
- (ed.), *The Future of Security Sector Reform*, Center for International Governance Innovation, 2010.
- SEMU, Linda and Esme C. KADZAMIRA, *The Malawi Platform for Action: Peace, Violence Against Women, the Girl Child, and Economic Empowerment : Final Report*, Zomba, Malawi : Mwayalillor College, 1995.
- UNICEF MALAWI and MINISTRY OF GENDER, CHILDREN AND COMMUNITY DEVELOPMENT, *All Children Count: A Baseline Study of Children in Institutional Care in Malawi*, Lilongwe, Malawi : UNICEF, 2011.
- UNITED NATIONS HUMAN SETTLEMENTS PROGRAMME, *Malawi: Blantyre Urban Profile*, 2011.

2. Utilisés comme matériaux

- 20TH AND 21ST JULY 2011 COMMISSION OF INQUIRY, *Report of findings and Recommendations*, Presidential Commission of Inquiry into the Demonstrations, Deaths, Injuries, Riots, Looting, Arson, Public Disorder and Loss of Property that Took Place on 20th and 21st July 2011, March 2012.
- BERG, Julie, *Police Accountability in Southern African Commonwealth Countries*, Institute of Criminology, University of Cape Town, 2006.
- CENTRE FOR SOCIAL CONCERN, “CFCS Basic Needs Basket, July 2018” [online], *Centre for Social Concern*, s.d., <https://www.cfscmafr.org/wp-content/uploads/2021/02/2018-07-BNB-Data.pdf> (consulté le 6/4/2021).
- COMMISSION OF INQUIRY INTO THE DEATH OF THE LATE ROBERT CHASOWA, *Report of Findings and Recommendations*, September 2012.
- GHANA POLICE SERVICE, ‘*Community policing as a Crime Reduction Strategy*’, PowerPoint presentation, March 20, 2006.
- GOVERNMENT OF MALAWI, *Malawi Population and Housing Census Report*, National Statistical Office, 2018.
- , *Monitoring the Situation of Children and Women: Malawi MDG Endline Survey 2014*, Zomba, Malawi : National Statistical Office, 2015.
- , *Malawi Population and Housing Census Report*, National Statistical Office, 1998.
- HIGH COURT OF MALAWI, « Land Case n°3 of 2012: Edward Mdeza & 120 others v Blantyre City Assembly ».
- HUTTON, Lauren and Shiv BAKHRANIA, *GFN-SSR Regional Guide: Security Sector Reform in Southern Africa*, GFN-SSR, Birmingham, 2010.
- KAINJA, GEORGES, “Malawi Police Service: its roles and functions”. PowerPoint presentation by the Officer in Charge of *Community policing* Services Branch, Malawi Police Service, 2010.
- , “*Community policing and Customer Care for Tanzania Police Force. Community policing at Work in Malawi*”, PowerPoint presentation by the Officer in Charge of *Community policing* Services Branch. Malawi Police Service, ESAMI, November 2, 2009.
- MALAWI HUMAN RIGHTS COMMISSION, *20 July 2011 Demonstration – Final Report*, 2011.
- MALAWI POLICE SERVICE, “Courses Conducted at Mtakataka and Limbe Police Training Schools, from 1977 to 2016”, Internal Communication.
- , *Crime, Prosecution, Community policing and Road Traffic Accidents Bi-Annual Report*, Malawi Police Service, Research and Planning Southern Region Police Headquarters, Blantyre, 2016.
- , *Police Training Manual on Human Rights*, Malawi Human Rights Commission, Malawi Police Service, 2nd edition, 2014.
- , *Crime, Prosecution, Community policing and Road Traffic Accidents Annual Report*, Malawi Police Service, Research and Planning Southern Region Police Headquarters, Blantyre, 2014.

- , *Crime, Prosecution, Community policing and Road Traffic Accidents Annual Report*, Malawi Police Service, Research and Planning Southern Region Police Headquarters, Blantyre, 2013.
- , *Blantyre Community policing Annual Report*, Malawi Police Service, Blantyre Police Station, 2012.
- , *Crime, Prosecution, Community policing and Road Traffic Accidents Annual Report*, Malawi Police Service, Research and Planning Southern Region Police Headquarters, Blantyre, 2010.
- , *Public Order Management*, Conflict Management, Police College, Zomba, s.d.
- MENESES, Maria Paula, “The Malawi Village Mediation Programme: Promoting Social Cohesion and Protecting Rights”. United Cities and Local Government Committee on Social Inclusion, Participatory Democracy and Human Rights, 2011.
- OCDE, *The OECD DAC Handbook on Security System Reform: Supporting Security and Justice*, 2007.
- , *Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance. Principes et bonnes pratiques*, 2005.
- PELSER, Eric, Patrick BURTON et Lameck GONDWE, *Crimes of Need: Results of the Malawi National Crime Victimisation Survey*, Institute for Security Studies, Pretoria, 2004.
- REPUBLIC OF MALAWI, *Economic and Fiscal Policy Statement, Ministry of Finance, Economic Planning and Development*, 2018.
- , *Financial Statement*, Ministry of Finance, Economic Planning and Development, 2013/2014.
- , ‘Police Act’, 2010.
- , *Constitution of The Republic Of Malawi*, 1994.
- , “Penal Code”, *Laws of Malawi*, chap. 7:01.
- , “Criminal Procedure and Evidence Code”, *Laws of Malawi*, chap. 8:01.
- , “Police”, *Laws of Malawi*, chap. 13:01.
- SEDRA, Mark and Geoff BURT, *Integrating SSR and SALW Programming*, London : Ubiquity Press, May 2016.
- UKAID - DFID, *Malawi Policing Improvement Programme. Project Completion Review - Top Sheet*, 2016.
- , *Malawi Policing Improvement Programme*, 2013.
- , *Justice for Vulnerable Groups in Malawi*, 2011.
- , *Safety Security and Accessible Justice: Putting Policy into Practice*, 2002.

IV. Presse et billets de blog

- CAMMACK, Diana, 'Empty Pumps and Rising Prices: Politics as Usual in Joyce Banda's Malawi?' [online], The Guardian, December 17, 2012, <https://www.theguardian.com/global-development/poverty-matters/2012/dec/17/pumps-prices-politics-joyce-banda-malawi> (consulté le 22/4/2022).
- KANYONGOLO, Fidelis E., 'Jan 17 Demos: A Postscript', The Nation, January 23, 2013.
- KAPINDU, Redson Edward, "Malawi Legal System and Research Resources" [online], Globalex - NYU School of Law, January 2019, https://www.nyulawglobal.org/globalex/Malawi1.html#_edn52 (consulté le 9/8/2019).
- NYAMGULU-CHIPOFYA, Deborah, "Exploitation of Malawi's poorest Poor", Sunday Time, July 24, 2011.
- SANDE, Christopher, "Rising Mob Justice Cases Worry Police" [online], Zodiak Malawi, April 14, 2021, <https://www.zodiakmalawi.com/nw/national-news/66-news-in-southern-region/3319-rising-mob-justice-cases-worry-police> (consulté le 16/11/2021).
- "Rising Maize Prices Hit Poor Families" [online], The Nation, November 7, 2019, <https://www.mwnation.com/rising-maize-prices-hit-poor-families/> (consulté le 6/4/2021).
- "Escom Busts Illegal Connections" [online], The Nation, January 10, 2018, <https://www.mwnation.com/escom-busts-illegal-connections/> (consulté le 16/4/2021).
- 'The Tenure of IG Rodney Jose Ends the Same Way It Began with Controversy' [online], The Maravi Post, August 22, 2019, <https://www.maravipost.com/the-tenure-of-ig-rodney-jose-ends-the-same-way-it-began-with-controversy/> (consulté le 29/4/2021).
- "Police, Others To Get Pay Late" [online], The Nation, August 25, 2017, <https://www.mwnation.com/police-others-get-pay-late/> (consulté le 6/4/2021).
- « Malawi : combattre le chômage des jeunes » [en ligne], Africanews, 13 juillet 2016, <https://fr.africanews.com/2016/07/13/malawi-combattre-le-chomage-des-jeunes/> (consulté le 9/12/2021).
- "Recruitment Mess at Police" [online], The Nation, May 20, 2016, <https://www.mwnation.com/recruitment-mess-at-police/> (consulté le 23/4/2021).
- 'Malawi Legal Aid Bureau Puts Hold on Murder Cases: No Funds', Nyasa Times, March 30, 2016.
- "Kapito faults opposition over economic turmoil: Leads consumer rights demo in Malawi" [online], Nyasa Times, March 24, 2016, <https://www.nyasatimes.com/kapito-faults-opposition-over-economic-turmoil-leads-consumer-rights-demo-in-malawi/> (consulté le 25/4/2022).
- 'Angry Mob Sets Court on Fire, Attack Malawi Police Officers: Two Arrested' [online], Nyasa Times, February 4, 2016, <https://www.nyasatimes.com/angry-mob-sets-court-on-fire-attack-malawi-police-officers-two-arrested/> (consulté le 6/1/2022).

- « Police Denies “shoot-to-kill” Policy » [en ligne], The Nation, 15 juillet 2015, <https://www.mwnation.com/police-denies-shoot-to-kill-policy/> (consulté le 1er/5/2021).
- ‘Activists Caution Joyce Banda on Demos’, The Nation, December 13, 2013.
- “Chirimba Residents Demolish Police Unit” [online], The Nation, November 2, 2013, <https://www.mwnation.com/chirimba-residents-demolish-police-unit/> (consulté le 1st/6/2021).
- “Malawi - Food Security Outlook Update” [online], Famine Early Warning Systems Network, June 2013, <https://fews.net/southern-africa/malawi/food-security-outlook-update/june-2013> (consulté le 26/3/2021).
- “July 20 killings: Ruling on bail application for Malawi Cops on Murder”, Nyasa Times, May 10, 2013, <https://www.nyasatimes.com/july-20-killings-ruling-on-bail-application-for-malawi-cops-on-murder-rap-monday/> (consulté le 25/6/2018).
- “Police staff houses not fit for Humans”, The Nation, March 20, 2013.
- ‘Refrain from Violence - Norwegian Ambassador’, The Nation, January 17, 2013.
- ‘Churches Say No to Demos’, The Nation, January 13, 2013.
- ‘UDF, MCP Urge for Dialogue’, The Nation, January 8, 2013.
- “IG Dzonzi authors fourth Book”, The Nation, December 9, 2012.
- “Security lapse worries Government”, The Nation, July 28, 2012.
- “Police promotions raise Discontent”, The Nation, July 12, 2012.
- “IG refuses to bow down to Pressure”, The Nation, July 9, 2012.
- “Lack of vehicles worries Blantyre Police Station”, The Nation, May 26, 2012.
- “Police to return July 20 Money”, The Nation, December 25, 2011.
- “Mukhito: Police chief or mafia Don?” [online], Nyasa Times, November 12, 2011, <https://www.nyasatimes.com/mukhito-police-chief-or-mafia-don/> (consulté le 29/4/2021).
- “Malawi cops close to ‘prostitutes’ in high Aids Rate” [online], Malawi Nyasa Times, August 5, 2011, <https://www.nyasatimes.com/malawi-cops-close-to-prostitutes-in-high-aids-rate/> (consulté le 6/9/2021).
- ‘US, UK Condemn Bingu for Deaths’, The Nation, July 23, 2011.
- « President defends cops after riot deaths » [en ligne], Independent Online, 22 juillet 2011, <https://www.iol.co.za/news/africa/president-defends-cops-after-riot-deaths-1104421> (consulté le 1er/5/2021).
- “Adress issues or resign, Bingu Told”, The Nation, July 18, 2011.
- “Party leaders to join Marchers”, The Nation, July 18, 2011.
- “MCP, UDF, Petra to join Protest”, The Nation, July 13, 2011.
- “DPP cadets brandish pangas in Blantyre”, The Nation, July 1, 2011.

“Deal with my critics, Bingu tells DPP Rally”, *The Nation*, March 7, 2011.

“Violating the right to Demonstrate”, *The Nation*, February 25, 2011.

‘President Shifts Vendor Eviction to April 18’, *The Daily Times*, April 12, 2006.

V. Archives

1. Malawi National Archives, Zomba, MNA

Malawi Police Force:

- Blantyre Monthly Reports 1974-1978
- Malawi Police Annual Reports: 1973-74
- CID HQ Weekly Report, 1966
- CID Case Files, 1967-1979
- Personal Files

Malawi Young Pioneers:

- Intelligence: 1, 2, 6, 7, Confidential Box 1
- Elections: 3, 4, 5

Minutes of the Blantyre City Council: 1963-1969

2. Library of the Malawi Society, Blantyre, Madala House, MLS

Police Annual Report 1959-1961

3. Police Training School, Limbe & Police College, Zomba, PTS

Correspondances internes : Malawi Police Force Orders – 1966-1994

4. *World Newspaper Archive – African Newspapers (en ligne)*

The Central African Times/Nyasaland Times (Blantyre, Malawi) 1899– 1908, 1911–22.

5. Documentation policière contemporaine

Rapports et registres du poste de police de Ndirande

ANNEXES

Annexe 1.

Liste des entretiens

Il a été précisé dans l'introduction de la thèse que cette recherche s'appuie finalement peu sur les entretiens. En plus d'être intimidante pour nombre de mes enquêtés qui n'en comprenaient pas bien le cadre et souvent angoissante pour moi qui ne savait comment générer un échange fluide, évoquait également la figure de l'espion dans un pays où la mémoire de la dictature est encore vive. Pourtant, les malawites que j'ai rencontrés adoraient échanger et n'étaient que rarement intimidés pour le faire, mais, notamment dans les quartiers populaires, la parole se libérait plus facilement dans un cadre moins formel que celui de l'entretien. Il peut sembler paradoxal alors de livrer une si longue liste d'entretiens pour une thèse qui n'en mobilise que très peu. À bien des égards, la liste ci-dessus sert moins de contrôle à ce qui est dit dans la thèse qu'elle ne montre le cheminement de la recherche et les nombreux espaces et champs que j'ai fréquentés pour construire mon objet de recherche. Les entretiens sont donc listés ici dans un ordre chronologique thématique et non pas ordre d'importance et d'utilisation dans l'analyse. Le poids des milieux par rapport à l'arène policière dans cette liste traduit quant à lui assez bien les deux façons radicalement différentes avec lesquelles j'ai approché ces deux mondes. Les entretiens réalisés au cours des années 2015-2017 sont peu mobilisés dans l'analyse, à part dans le dernier chapitre) mais ils m'ont aidé peu à peu à mieux comprendre la société dans laquelle j'évoluais. Ils doivent être estimés à l'aune de l'assise qu'ils ont donné à l'ethnographie qui s'est développée par la suite.

Notons toutefois que dans cette liste, tous les échanges enregistrés n'ont pas le même statut. D'abord, ceux indiqués avec un astérisque à côté du nom (anonymisés lorsqu'il ne s'agit pas de personnes publiques) ont été réalisés en chichewa, traduit en direct par une personne proche, de moi ou de l'enquêté·e ou, pour les entretiens réalisés en 2019, sans interprète. Ensuite si les entretiens de 2015 et 2016 et tous ceux menés avec des personnalités politiques ou des cadres de la fonction publique ont fait l'objet d'une procédure formelle de prise de rendez-vous, certains de ces échanges sont davantage des discussions enregistrées sur le vif, avec l'autorisation de la personne avec qui j'échangeais alors. Je sortais l'enregistreur, l'enclenchais et faisais signe à mon interlocuteur. De cette manière, j'obtiens des enregistrements d'une qualité que les entretiens programmés en amont n'avait jamais atteints.

I. Monde politique

Conseiller·es Municipaux				
N°	Nom	Statut / Position	Lieu de l'entretien	Date
1	Leonard Chibade (66 ans)	Conseiller Municipal, DPP, Ndirande Nyambadwe Ward, depuis 2014.	Chez lui, Ndirande Magalassi	13/04/2015
2			Chez lui, Ndirande Magalassi	29/06/2016
3			Chez lui, Ndirande Magalassi	14/07/2016
4	Mike Mambo (59 ans)	Conseiller Municipal, DPP, Blantyre South Ward, depuis 2014.	Chez lui, Blantyre Manase	16/04/2015
5	Georges Chipwete (41 ans)	Député de Mangochi (2005-2009), Conseiller Municipal, DPP, Blantyre Soche West Ward, depuis 2014.	Chez lui, Blantyre New Naperi	23/04/2015
6	Songwe Kabaghe (45 ans)	Conseiller Municipal, Indépendant, Blantyre Mapanga Ward, depuis 2014.	Dans son bureau à son école	20/05/2015
7			Chez Edward Mdedza	27/11/2016
8	Joyce Malunga (34 ans)	Conseillère Municipale, DPP, Blantyre Green Corner Ward, depuis 2014	Blantyre City Council, salon des conseillers	25/05/2015
9	Cecilia Phiri (environ 50 ans)	Conseillère Municipale, DPP, Blantyre Ndirande Makata Ward, depuis 2014.	Blantyre City Council, salon des conseillers	30/05/2015
10	Bosco M. Banda (environ 60 ans)	Conseiller Municipal, DPP, Blantyre Gamulani Ward, depuis 2014.	Chez lui, Ndirande Makata	06/06/2015
11	Mary Kachale (65 ans)	Conseillère Municipale, DPP, Blantyre Nkholokoti Ward, depuis 2014.	Dans le cabinet médical de son mari, Blantyre Nkholokoti	17/06/2015
12	Sinzio Makawa (54 ans)	Conseiller Municipal, DPP, Ndirande Matope Ward, depuis 2014.	Matope Primary School	02/06/2016
Députés et Ministres				
13	Allan Ngumuya (49 ans)	Député DPP, Blantyre South Constituency, depuis en 2014.	Terrasse du Mount Soche Hotel	14/04/2015
14			Blantyre Grace Bandawe Conference Center	30/04/2015
15	Temba Mkandawire	Député DPP, Blantyre City Central Constituency, depuis 2014	Chez lui, Ndirande New Lines	28/04/2015
16			Chez lui, Ndirande New Lines	16/10/2017

17	John Bande (41 ans)	2005 -2014 Député, Blantyre City East Constituency 2005 -2009 – Deputy Minister of information and tourism ; deputy minister of labor 2010-2014 : Minister of land and urban development; Head minister of mining Depuis 2014: membre du bureau national du People's Party	Terasse du Mount Soche Hotel	11/06/2015
18			Terasse du Mount Soche Hotel	26/07/2018
19	Aaron Sangala	Député de Ndirande, depuis 2004 Ancien Ministre de l'intérieur (2009-2012)	Chez lui à Blantyre	21/06/2015
20			Chez lui à Lilongwe	19/08/2015
21	Jesse Kabwila	Député de Zomba, depuis 2014 Ancienne professeur de Chanco et militante politique en 2011	Parlement du Malawi	23/08/2015
22	Peter Chupa	Ancien député de Ndirande Malabada et ancien ministre sous Bakili Muluzi	chez lui à Blantyre Sunny Side	12/07/2017

Milieu partisan et zone grise

N°	Nom	Statut / Position	Lieu de l'entretien	Date
23	Redson Misale	Trésorier MCP, Blantyre South Constituency <i>Chairman</i> of Welfare Committe BT City South Ward	Chez lui à Chimwankhunda	29/04/2015
24	Alick (environ 30 ans)	Aide de Camp et cousin du député Allan Ngumuya	Chez moi à New Naperi	10/05/2015
25	Maria (environ 45 ans)	DPP Governess Bt South Consituency	Chez elle à Manase	12/05/2015
26	Harri Chamamuna (52 ans)	Secrétaire du Comité de campagne d'Allan Ngumuya	Chez lui, Zingwangwa	14/05/2015
27	Tyson Kapito (environ 50 ans)	DPP Blantyre South Constituency Governor	Chez lui, Kudya	25/05/2015
28	Paula*	DPP Youth <i>Chairman</i> - Chinseu Branch		04/07/2016
29				10/11/2016
30	Gertrude Paseli*	Habitante de Ndirande UDF treasurer 1992	Chez elle à Ndirande Goliyo	07/07/2016
31	MR. Malindi	Ancien trésorier de l'UDF pour la région Sud (jsuqu'à 2016)	Chez lui à Ndirande Madalo	13/07/2016
32		Membre du conseil du Group Village <i>Headman</i> Makata		22/10/2019
33				24/10/2019
34	Peter	Youth <i>Chairman</i> UDF Branch, Ndirande	Chez lui à Ndirande Madalo	28/07/2016
35			Chez lui à Ndirande Madalo	15/08/2016
36	Ken Msonda	PP Spokesperson et ancien UDF Operations Manager		09/08/2016
37	Alex Black Moses*	Gangster proche de plusieurs partis politiques	chez lui à Machinjiri	09/08/2016
38	Madaliso	Ancien UDF Youth <i>Chairman</i>	Dans un bar à Zingwangwa	10/08/2016
39			Chez lui à Zingwangwa	16/08/2016

40	Leonard*	DPP Youth Cadet à Zingwangwa	Chez un ami à Zingwangwa	10/08/2016
41	Loyd	ancien associé de Rochert Chasowa	Blantyre	12/08/2016
42	Lameck	Ancien DPP cadet	Chez un ami à Lilongwe	22/08/2016
43	Lemani	UDF Youth Director Southern Region	dans sa voiture à Zingwangwa	07/11/2016
44	Edward Mteza	<i>chairman</i> du comité de défense de la parcelle de Machinjiri Membre du comité du conseiller municipal Songwe Kabaghe		11/12/2016
45	George	DPP Malabada Constituency Governor	Au bureau du DPP de Ndirande Malabada	07/10/2017
46	Gaston	DPP cadet	Terasse du Mount Soche Hotel	05/11/2017

II. Quartiers populaires

Habitant·es de Zingwangwa				
N°	Nom	Statut / Position	Lieu de l'entretien	Date
47	Chipiku Regional Officer	Témoin des manifestations de 2011	Dans son bureau	20/07/2016
48	Mc Pherson	Journaliste indépendant, témoin des manifestations de 2011		22/07/2016
49	Eric (30 ans)	Propriétaire d'une épicerie au marché de Zingwangwa	Dans son échoppe	23/07/2018
50	Paul et John	Paul, employé d'Alpha Security résident à Zingwangwa et John, cordonnier à l'arrêt de bus de Zingwangwa, témoins des manifestations de 2011	À l'arrêt de bus de Zingwangwa	25/07/2016
51	Elisa et Peter	Commerçants au marché de Zingwangwa	Dans l'échoppe d'Elisa	27/07/2016
52	Isaac (45 ans)	Habitant de Zingwangwa, 45 ans		29/07/2016
53	Moses et Ladji	<i>Businessman</i> transporteurs installés à Zingwanwga, participants à la manifestation de 2011	Chez Ladji à Ndirande	06/08/2016
54	Mark (21 ans)*	Call-boy à l'arrêt de bus de Zingwangwa	Dans un bar de Zingwangwa	09/08/2016
55	Mphatso*	Travailleur journalier à Zingwangwa, <i>chairman</i> du "Labor Office" de Kudya	Dans un bar de Zingwangwa, avec son ami Jimmy, chauffeur de minibus	09/08/2016
56			A Kudya	07/11/2016
57	Vincent Kumwenda	Habitant de Zingwangwa, étudiant à l'université et blogueur politique	Mandala House	07/08/2016
58	Flora (24 ans)*	Jeune femme participant aux émeutes de Zingwangwa,	Chez elle	15/08/2016
59	Nyalubwe*	Habitant de Zingwangwa	Dans un bar de Zingwangwa	15/08/2016

60	Lamikani (29 ans)	Habitant de Zingwangwa	Au marché de Zingwangwa	01/12/2016
Habitant·es de Ndirande				
N°	Nom	Statut / Position	Lieu de l'entretien	Date
61	Bine Nkholokossa*	Témoin des manifestations de 2011	Chez lui à Ndirande Chinseu	02/07/2016
62	Rex	Propriétaire d'une échoppe de CD à la gare routière de Ndirande	Dans son échoppe	03/07/2016
63	Joshua (30 ans)	Travailleur journalier, Participant aux manifestations de 2011 Ancien UDF Young Democrat	Chez son père à Ndirande Makata	05/07/2016
64			À la gare routière de Ndirande	10/08/2016
65	Thoko & Robson	Participants aux manifestations de 2011	Dans le <i>shebeen</i> de Thoko à la gare routière de Ndirande	09/07/2016
66	Moses	Boucher, témoin des manifestations de 2011 à Ndirande	Chez lui à Ndirande Madalo	14/07/2016
67	Justin (25 ans)*	Call-boy, participant aux émeutes de 2011	Gare routière de Ndirande	15/07/2016
68	Chifundo	Journaliste indépendant, témoin des manifestations de 2011 à Ndirande	Dans un restaurant de Ndirande	17/07/2016
69	Franck	Ptc ndirande manager	Dans son bureau au ptc de ndirande	18/07/2016
70	Trois jeunes hommes de Ndirande	Étudiants à l'école secondaire et participants aux manifestations de 2011	Blantyre Secondary School	27/07/2016
71	Djibril Sangala	Médecin à la clinique centrale de Ndirande	Dans son cabinet	29/07/2016
72	Marcus	Fils du <i>businessman</i> Paseli, dont le domicile fut attaqué lors d'une panique morale en 2009	Chez lui à Ndirande Madalo	16/08/2016
73	Micheal Wildon Thyangathyanga	Enseignant retraité de Ndirande	Ndirande Chibiku Upper Tavern	08/11/2016
74	Matthew Balaka	Caïd de la gare routière, proche du DPP au pouvoir	Ndirande Chibiku Upper Tavern	08/11/2016
75			Gare routière de Ndirande	16/10/2017
76	Snowden Njati	Résident de Ndirande depuis le début des années 1960	Chez lui à Ndirande Goliyo	25/09/2017
77	Thoko	Call-boy à la gare routière de Ndirande	Gare routière de Ndirande	26/09/2017
78	Jossam (40 ans)	Chauffeur de bus à la gare routière de Ndirande	Gare routière de Ndirande	14/10/2017
79	Martin (33 ans)	Travailleur journalier	Chez lui à Ndirande Zambia	20/10/2017
80	Ncheu*	Call-boy	Gare routière de ndirande	25/10/2017
81	Patrick*	Vendeur de métaux au marché central de Ndirande	Chez lui à Ndirande Makata	30/10/2017
82	Chemali Zeni	Retraité installé à Ndirande depuis 1968	Chez lui à Ndirande Goliyo	12/07/2018
83	Chiku	Travailleur journalier	Dans un <i>shebeen</i> du marché central de ndirande	28/10/2018
84	Mercy	Plaignante	Chez elle à ndirande makata	14/10/2019
85	Felix	Vendeur de métaux au marché central de Ndirande	Chez lui à Ndirande Makata	19/10/2019

86	Stan	Call-boy	Gare routière de Ndirande	24/10/2019
87	Gabriel Chapiko	Musicien qui a grandi à Ndirande, un de mes colocataires	Chez nous à Blantyre Namiwawa	26/10/2019
88	Milwa	Call-boy régulièrement arrêté	Gare routière de Ndirande	29/10/2019
89	Mike*	Chauffeur de minibus	Gare routière de Ndirande	30/10/2019
90	Dalitso	<i>Street vendor</i>	Gare routière de Ndirande	02/11/2019
91	Lexon*	Call-boy régulièrement arrêté	Gare routière de Ndirande	04/11/2019
92	Laudan*	Call-boy régulièrement arrêté	Gare routière de Ndirande	05/11/2019
93	Phylis	Marchand de métaux au marché de Ndirande	Blantyre Secondary School	06/11/2019
Community policing Ndirande				
N°	Nom	Statut / Position	Lieu de l'entretien	Date
94	« Chief » Chidzulo	<i>Chairman</i> d'une neighbourhood watch à Chinseu, et son comité	Au <i>shebeen</i> de Francis Chidzulo	01/08/2016
95	<i>Phalomwe</i>	<i>Chairman</i> adjoint du marché central de Ndirande	Chez lui à Ndirande Mpembu	01/08/2017
96	Stewart Chawila	<i>Constable</i> , general duties	Chez lui à Ndirande Majika	11/10/2017
97	Peter Chiponda	Secrétaire du <i>Community policing</i> Forum et fondateur de la patrouille de Malaysia	Chez lui à Ndirande Malaysia	14/10/2017
98			Ndirande Chinseu	07/11/2019
99	<i>Mwayali*</i>	<i>Chairman</i> du marché de Ndirande	Ndirande Chibuku Upper Tavern	17/10/2017
100	Collectif	Comité des vendeurs de métaux du marché	Au marché	01/11/2017
101	M. Kadzamowa	Ancien <i>chairman</i> du CPF de Ndirande et désormais <i>Chairman</i> Regional du <i>Community policing</i>	Siège de la Minibus Owners Associations	07/11/2017
102	Matthew Balaka	CP <i>chairman</i> de la gare routière	Chez lui à Ndirande Safarawo	09/10/2019
103	Mercy Kapoloka	Membre du CPC de Safarawo	Chez elle à Ndirande Safarawo	14/10/2019
104	Redson Kunhango	<i>Chairman</i> du CPF de Ndirande	Ecole primaire de Makata	15/10/2019
105	Collectif	Comité de la Nasolo Timber Association, section du marché de Ndirande	Dans son l'échoppe du <i>chairman</i> au marché de Ndirande	21/10/2019
106	Joyce Zalewa	Ancienne <i>chairwoman</i> du CPF de Ndirande	Chez elle	22/10/2019

III. Policier·es

Policiers de Ndirande				
N°	Nom	Statut / Position	Lieu de l'entretien	Date
107	John N'gongoma	Sergent, <i>community policing</i>	Dans un café à Blantyre	01/08/2016
108		Suspendu après les manifestations de 2011	Chez lui aux Ndirande Police Lines	14/08/2016

109	William Moffat	Jusqu'à septembre 2016: <i>constable</i> , general duties Après 2016, Public Relation Officer au commissariat central de Limbe	Dans sa voiture	11/08/2016
110	Nophiter Muyawa	<i>Constable</i> , general duties	Chez lui, Ndirande Makata	06/11/2016
111	Kapiri Khonyongwa	Sous-inspecteur, Lines in charge	Au poste de police de Ndirande	29/11/2016
112	Loveson Chiteya	<i>Constable</i> , general duties	Chez lui à Ndirande Magalassi	05/10/2017
113	Willy Makolo	<i>Constable</i> , general duties	Chez lui à Ndirande Goliyo	15/10/2017
114	Clement Madeya	Sergent, general duties	Chez lui à Ndirande Majika	22/10/2017
115	Patson Chapima	Sergent, <i>community policing</i>	Chez lui aux Ndirande Police Lines	02/11/2017
116	Mike Chimwana	Sergent, general duties	Chez lui à Ndirande Magalassi	13/10/2019
117	Catherine N'gongoma	Coordinatrice de la VSU de Ndirande	Dans le bureau du CP de Ndirande	21/10/2019
118	Francis Mponera	Sous-inspecteur, Responsable du <i>Community policing</i>	Chez lui aux Ndirande Police Lines	05/11/2019
119	Isaac Kungwezo	Sergent, prosecutions	Dans un bar de Ndirande Magalassi	05/11/2019
120	Mrs Bingala	Ancienne Officer in Charge de Ndirande	Chez elle à Nyambadwe	07/11/2019
Policiers de Soche				
N°	Nom	Statut / Position	Lieu de l'entretien	Date
121	Collectif	Deux sergents, general duties	Dans un café à Blantyre	19/11/2016
122	Francisco Phoya	Recrue en formation puis <i>constable</i> , administration branch	Blantyre Chichiri Mall	26/11/2016
123	Abdullah Cassim	<i>Constable</i> , general duties	Chez Francisco Phoya	24/09/2017
Cadres policiers				
124	Lexten Kachama	Inspecteur Général du MPS (2015-2018)	Dans son bureau au GQ national du MPS	23/08/2016
125	Oliver	Coordinateur du CID pour la région Sud (jusqu'à 2019) Officer in Charge, poste de police de Ndirande (après 2019)	Dans son bureau au QG régional du MPS	26/11/2016
126	Blessings Chamewa	Responsable de la formation policière	Au téléphone	15/04/2021
Police mobile service				
127		<i>Constable</i> en détachement à la State House	Chez lui aux polices lines de la State House	13/08/2016
128		Coordinateur du Maintien de l'Ordre PMS B Division	Dans son bureau	24/11/2016
129		<i>Constable</i>	Chez lui au camp des PMS	10/12/2016
130		Sous-inspecteur	Chez lui aux polices lines de Limbe	14/12/2016
131		Sous-inspecteur	Chez lui au camp des PMS	15/12/2016

IV. Autres

Autres fonctionnaires				
N°	Nom	Statut / Position	Lieu de l'entretien	Date
132	Jeune femme (environ 30 ans)	Assistant Community Officer Blantyre City Council	Restaurant, Blantyre	14/05/2015
133	Peter Chipanga (environ 50 ans)	Committee Service Officer au Blantyre City Council	Restaurant, Limbe	25/06/2016
134	Janet	Cadre au Ministère de l'Information	Chez elle, Lilongwe	20/09/2017
Militants politiques, leaders étudiants et journalistes				
135	Vera Chirwa (83 ans)	Avocate militante pour les droits humains, ancienne militante anticoloniale et prisonnière politique sous Banda	Chez elle, Blantyre Sunnyside	20/05/2015
136			Chez elle, Blantyre Sunnyside	22/06/2015
137	Thoni Khoza	Journaliste	Café à Blantyre	16/07/2016
138	Emanuel Chibwana	Journaliste	Blantyre	21/07/2016
139	Rafiq Hajat	Militant politique, ancien cadre de l'UDF	Restaurant à Blantyre	02/08/2016
140	Noel Mwenye	Représentant des étudiants de Polytechnique en 2011	Chez lui, Blantyre Soche	13/08/2016
141	Billy Mayaya	Militant politique, <i>chairman</i> du Public Affairs Committee	Mount Soche Hotel	16/08/2016
142	Ayube	Leader du mouvement étudiant contre la hausse des frais d'inscriptions au <i>Mwayalilor</i> College	Lilongwe	25/08/2016
143	Philip	Leader du mouvement étudiant contre la hausse des frais d'inscriptions à Polytechnique	Campus de Polytechnic	28/11/2016

Annexe 2.

Portraits de quelques protagonistes de l'arène policière

I. Community Policing

Peter Chiponda, (environ 40 ans) technicien informaticien diplômé de l'université Polytechnique. Né à Ndirande, il a fondé sa propre patrouille de voisinage avec des proches en 2009. Fort de ses compétences bureaucratiques et de ses liens privilégiés avec la chefferie, il parvient à développer son groupe et à lui donner une importance centrale dans le maintien de l'ordre local, prenant en charge nombre de conflits de voisinages. Il est officialisé *community-policing* chairman en 2012 et occupe le poste de Secrétaire du *Community Policing Forum*. Enquêté central présent tout au long de la thèse, son portrait est néanmoins détaillé aux pp. 236-238 & 256-258.

Redson Kunhango, (environ 50 ans) résident de Ndirande depuis son enfance également. En 2008 il contribua à la formation d'une patrouille de voisinage après une longue carrière politique dans les instances partisans de plusieurs partis au pouvoir, interrompue après la formation du DPP par Bingu Mutharika. Vendeur de pommes de terre au marché de Makata, il organise son temps entre le *community policing* et son commerce tenu par sa femme. Élu secrétaire de son comité de *community policing* lors de l'officialisation de son groupe par la police, puis *chairman* du *community policing forum* de Ndirande en 2016 en évinçant Joyce Zalewa qu'il accuse de corruption. Son portrait est analysé aux pp. 258-263.

Joyce Zalewa, (autour de 70 ans) s'installe à Ndirande dans les années 1970 alors qu'elle travaille pour le Malawi Congress Party au pouvoir puis pour la Blantyre Water Board, agence publique de gestion de l'eau dans l'agglomération. Ancienne membre des Malawi Young Pioneers, elle a profité de ses contacts haut placés dans l'appareil partisan pour se former au maintien de l'ordre à Taiwan. Ce n'est qu'à la fin des années 2000, alors qu'elle est veuve et prend sa retraite, qu'elle est recrutée dans sa patrouille de quartier par le chairman qui a repéré son engagement dans le village et notamment son engagement dans la discipline des jeunes. Membre de nombreuses associations et du conseil du Group Village Headman Makata, elle est

aussi *chairwoman* du *community policing* forum de Ndirande avant d'en être évincée en 2016. Son portrait et son engagement sont analysés aux pp. 608-614.

Mercy Kapoloka, (32 ans) a en partie grandi à Ndirande et en partie dans les compounds des familles où sa mère faisait la femme de ménage et gouvernante, métier qu'elle a repris ensuite. Installée avec son mari et ses trois enfants dans le voisinage de Safarawo après avoir perdu son emploi, elle occupe son temps libre à garder les environs de son compound la nuit. Cela lui vaut d'être recrutée dans la *neighbourhood watch* de son voisinage. Elle y découvre les enjeux autour des conflits conjugaux et s'investit dans la discipline des « mauvaises mères » : elle commence par ailleurs à développer une forme spécifique de « vigilantisme féminin » contre les maris violents et/ou infidèles, en parallèle de son engagement sécuritaire. Son portrait et cet engagement sont détaillés aux pp. 608-619.

Matthew Balaka, (né en 1984) constitue l'une des charnières de cette thèse, sur à peu près, tous les groupes étudiés, celui des policier·es mis à part. Matthew est orphelin d'une de parents issus de la petite classe moyenne de Ndirande, poussé vers l'économie de la rue suite à leur décès. *Call-boy* devenu, grâce à son capital de violence, caïd contrôlant un secteur de la gare routière, il est également fortement impliqué dans la zone grise politique, servant de garde du corps et d'homme de main à plusieurs personnalités politiques de premier plan, pour le meilleur comme pour le pire, comme lorsqu'il est associé de loin à un assassinat politique et tombe en disgrâce. Connu des policier·es pour ses larcins, sa centralité dans la gare routière et son implication dans la régulation de l'ordre sur ce territoire, mais aussi sa proximité avec moi, et un capital culturel et scolaire exceptionnel dans ce secteur lui valurent toutefois d'être nommé *community policing chairman* en 2019. Son portrait, ses différents engagements et ses rapports ambigus aux policiers sont détaillés aux pp. 275-284, 370 & 641-648.

II. Policier·es

Le sergent (puis sous-inspecteur) Francis Mponera (né en 1982), est le *community policing coordinator* du poste de Ndirande, responsable du département du même nom. Il occupe une place centrale dans l'arène car c'est lui qui encadre les instances locales du *community policing* et supervise la *victim support unit*. Policier au capital scolaire important, recruté en 2005 après de nombreuses années à vivoter, il se distingue par un fort investissement au travail et dans une carrière de *community policing officer* qui lui offre de nombreux espaces d'accomplissement personnel. Très présent tout au long de la thèse, on retrouve son portrait aux pp. 519-524.

Le sergent Isaac Kungwezo, (né en 1988) est rentré dans l'institution en 2014 après une carrière dans l'hôtellerie de luxe qui lui a permis de côtoyer l'élite nationale mais aussi internationale du pays. Il tire de ces expériences une volonté d'afficher ses « valeurs occidentales », son attachement aux droits humains qui lui permettent de se distinguer du reste d'une profession qui

représente pour lui un milieu social inférieur de celui dont il vient. Très attaché à la dimension de « service » de son métier, comme certain·es autres collègues partageants des trajectoires sociales comparables, il incarne un modèle de « justicier en uniforme » spécifique. Profitant de sa position au bureau des prospections, il contourne le droit pour une justice qu'il estime plus noble, en détournant des tribunaux les affaires des personnes qu'il considère comme de « pauvres innocent·es ». Son portrait et celui de ceux qui se démarquent, comme lui, par cette incarnation spécifique de leur rôle sont étudiés aux pp. 504-515.

Henry Phalowa, (né en 1989) incarne le modèle du policier « proactif », pour qui le travail de police mobilise le corps et l'esprit 24h/24 et 7j/7. Origine de Nsanje, petit chef-lieu d'un district rural et fils de petits fonctionnaires, il est pourtant très à l'aise à Ndirande, contrairement à nombre de ses collègues de la même extraction géographique, où il a épousé la fille d'un riche garagiste ce qui lui a permis de rapidement accumuler capitaux économiques et sociaux qu'il convertit dans son activité de policier transformée en petit business : il retrouve les téléphones volés et résout de nombreuses affaires en dehors de son temps de travail en échange de « récompenses » monétaires. S'il en fait profiter certains collègues, d'autres jalourent sa position. Reconnu pour son travail, il a tout de même intégré le prestigieux *criminal investigation department* après seulement trois ans dans le métier. Son portrait est discuté aux pp. 487-493.

Kennedy Chikalipo (né en 1988), se fait surnommer « B company », en référence au nom de la police antiémeute de Blantyre réputée pour sa maîtrise de la force physique plus que des procédures bureaucratiques. Originaire d'un milieu paysan modeste, il est toutefois recruté dans la police grâce à un contact dans les hautes sphères policières, il est rentré dans l'institution policière après un échec dans le monde plus valorisé du *business* et développe des rapports antagonistes tant à son métier qu'aux habitant·es du quartier. Membre des *general duties*, il se contente de ses heures de service, réside en dehors du quartier, est souvent ivre au travail et se distingue par une forte propension à user de la violence physique à l'égard des gouverné·es, notamment les personnes issues des marges sociales. Ses relations clientélares en haut lieu lui assurent une plus grande impunité malgré ses pratiques déviantes. Son portrait est détaillé aux pp. 428-433.

Brenda Chikuti (née en 1978), est membre du *criminal investigation department*, originaire d'une famille d'agriculteurs, elle se rêvait infirmière mais ses résultats scolaires ne lui ont pas permis d'intégrer l'école. Elle revendique néanmoins qu'être policière a toujours été son second choix et, comme nombre de ses collègues, elle affiche avec fierté son implication dans un « métier d'hommes ». Mais à l'inverse de la majorité des autres policières, elle ne se contente pas de la division sexuelle du travail et s'investit pleinement dans les tâches les plus physiques du métier. Son affectation au bureau du CID est venue couronner son engagement et elle est réputée pour sa violence lors des interrogatoires. Comme d'autres collègues de ce département, elle réside en dehors du quartier. On la retrouve aux pp. 167-171 & 487-490.

Annexe 3.

Brève chronologie de l'histoire du Malawi et de l'arène policière

XV^e siècle – fin du XVIII^e siècle : domination du royaume *Maravi*, empire bantou centralisé.

XIX^e siècle : conquêtes *angoni* (du Sud) et *yao* (de l'Est), développement de l'esclavage interne et du commerce d'esclaves vers l'océan indien, dans le dernier quart de siècle. Le paysage politique des Hautes Terres est morcelé entre des royaumes Yao rivaux et marqués par une importante instabilité politique interne.

1861 : première mission de la société missionnaire anglaise *Universities' Mission to Central Africa*, à *Magomero*, non loin de l'actuelle Blantyre, décimée par la malaria.

1870-1900 : consolidation de la présence européenne dans les Hautes Terres :

- **1876** : début de la construction de la Blantyre Mission par des missionnaires de la Church of Scotland.
- **1877** : création de la société de commerce *African Lakes Company*, dont le siège est installé sur la colline de Mandala, non loin de la mission religieuse en construction.
- **1880-1900** : développement des villages périurbain et gain en importance politique et judiciaire des chefs Yao de l'actuel Ndirande.
- **1883** : Blantyre officielle désignée « poste consulaire » britannique.
- **1891** : Promulgation du Protectorat Britannique d'Afrique Centrale couvrant la partie sud de l'actuel Malawi.
- **1891-1898** : conquête coloniale et fixation des frontières du Protectorat, encore celles du Malawi aujourd'hui.
- **1898** : d'élimination du *township* de Blantyre et instauration de la ségrégation raciale sur son territoire, création de la première *township police*, financée par les résidents européens de Blantyre.

1900-1915 : formation de l'administration coloniale et consolidation de sa domination, mise au travail paysan et collecte de l'impôt par les *askari*.

1907 : Officialisation du *Nyasaland Protectorate*.

1912 : promulgation de la *District Administration (Native) Ordinance*, première pierre de l'*indirect rule* mais faiblement mise en œuvre.

1915 : Révolte de Chilembwe dans le district de Chiradzulu, voisin de Blantyre.

1920 : création de la *Malawi Police Force* et du *Criminal Investigation Department*

1933 : promulgation de la *Native Authorities Ordinance*, officialisation de l'*indirect rule*.

Années 1930-1940 : émergence d'une petite bourgeoisie entrepreneuriale colonisée dans les villages périurbains, qui forme des espaces de politisation alternatifs aux chefferies

1944 : Formation du *Nyasaland African Congress*.

- 1946** : *Natural Resources Ordinance*, tentative de transformation forcée des pratiques agricoles en contournant les chefs.
- 1948** : *Town and Country Planning Ordinance*, mobilisation conjointe des élites urbaines colonisées et des autorités traditionnelles contre les déguerpissements.
- 1953** : Promulgation de la Fédération du Nyasaland et de la Rhodésie. Violentes protestations en ville et à la campagne contre les mesures coercitives et la Fédération.
- 1950-1959** : Renforcement de l'institution policière, création de la *Police Special Branch* et de la *Police Mobile Force* spécialisées dans l'espionnage et la contre-insurrection.
- 1959** : État d'urgence et violentes manifestations anticoloniales. Formation du Malawi Congress Party et des naissances de la League of Malawi Youth, qui se spécialise dans la violence politique.
- 1961** : victoire électorale des indépendantistes et premier gouvernement africain.
- 1963** : Création des *Malawi Young Pioneers*, organisation de jeunesse et milice paramilitaire.
- 1964** : promulgation de l'indépendance du Malawi.
- 1964-1965** : « *Cabinet Crisis* », répression des ministres dissidents et de leurs supporteur-es et promulgation de la dictature du Président à vie, Hastings Kamuzu Banda.
- 1965** : *Public Security Regulations* qui instaurent un appareil répressif et de contrôle composé de la police, de la *League Of Malawi Youth* et des *Malawi Young Pioneers*, ces derniers étant placés au-dessus des lois.
- 1981** : Premier Plan d'ajustement structurel imposé par la Banque Mondiale, le régime extrêmement tenu d'une main de fer par Banda et sa coterie commence à se fissurer.
- 1970-1990** : Explosion de la population des quartiers populaires et de l'économie informelle.
- 1988-1992** : Formation des mouvements dissidents implantés dans l'économie informelle. Émeutes dans les quartiers populaires.
- 1994** : Chute du régime de Banda par référendum, promulgation de la démocratie représentative, élection de Bakili Muluzi et du *United Democratic Front*.
- 1994-2000** : Mise en place de la réforme policière en parallèle d'importantes mesures de « réduction » de la fonction publique.
- c. 2000** : Naissance des premières *Neighbourhood Watches* à Ndirande.
- 1994-2011** : Développement d'un vigilantisme de voisinage.
- 2002** : Crise alimentaire nationale, tentative de Muluzi de changer la constitution pour briguer un troisième mandat, violentes protestations.
- 2004** : Élection de Bingu Mutharika et formation du *Democratic Progressive Party*
- 2011** : Crise politique majeure aux répercussions internationales. Manifestation du 20 juillet faisant 20 morts, essentiellement dans les quartiers populaires des grandes villes. Assassinat de Robert Chasowa sur le campus de l'école Polytechnique le 24 septembre.
- 2012** : Nomination de Joyce Banda à la tête du pays après le décès de Bingu Mutharika.
- 2012-2014** : Intensification du processus de réforme policière, consolidation de la « deuxième génération » de *neighbourhood watch* et « grève des policier-es ».

Annexe 4.

Statistiques sociographiques sur la profession policière

L'ensemble des données présentées dans cette annexe proviennent du traitement de la base de données obtenue auprès de la hiérarchie des quartiers généraux de la Région Sud du Malawi Police Service et des chiffres du recensement national effectué par le National Statistical Office of Malawi en 2018.

I. Socio-démographie et carrières des agent·es en poste dans l'agglomération de Blantyre en octobre 2017

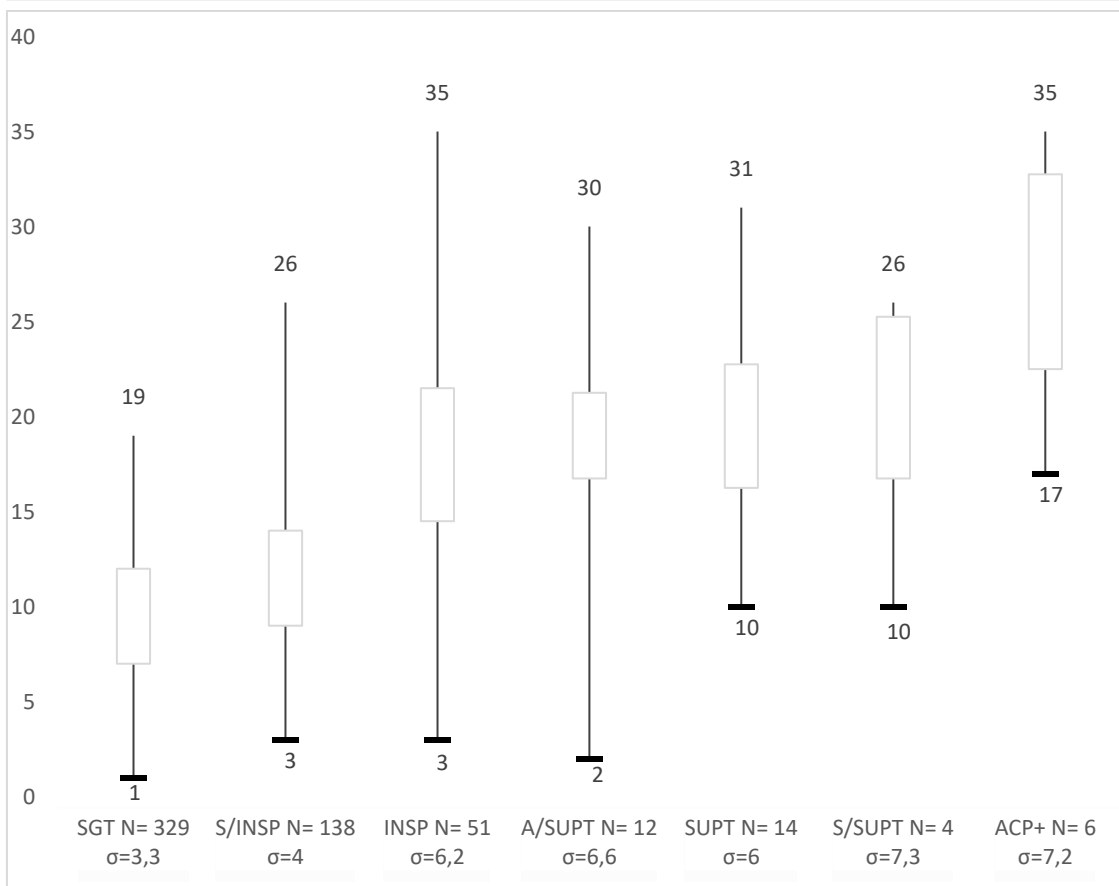
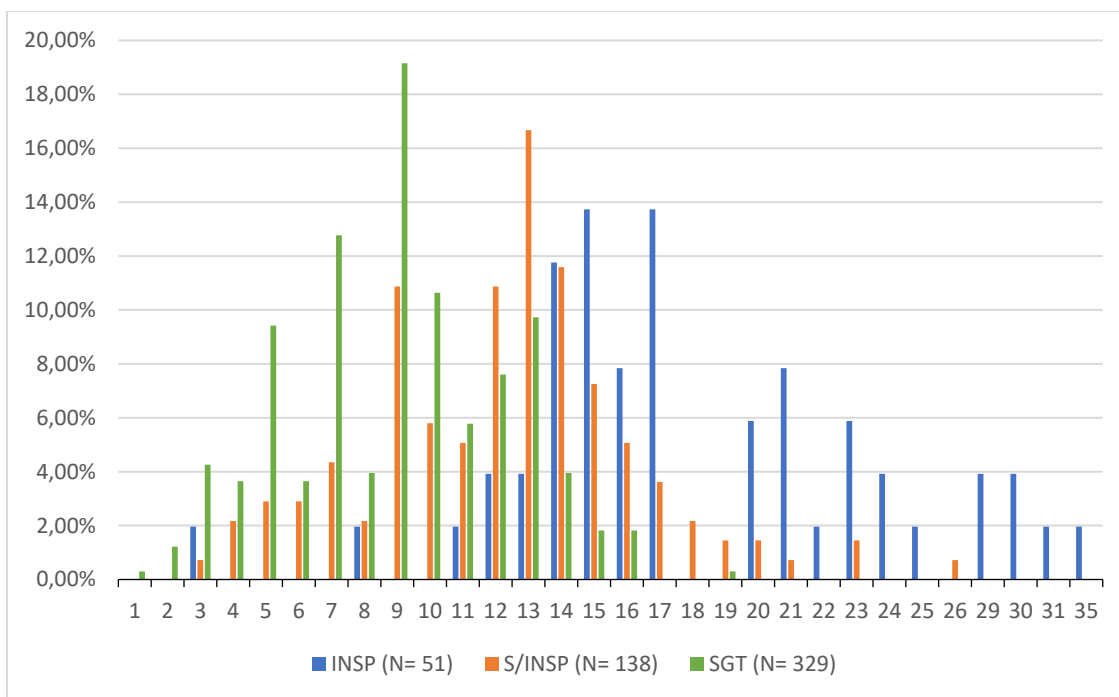
1. Statistiques générales

	Moyen	Médian
Âge	33 ans et 9 mois	34 ans
Ancienneté au poste	4 ans	2 ans
Ancienneté dans le métier	10 ans	11 ans

2. Grades et carrières

Tableau 2: Répartition des agent·e·s par grade

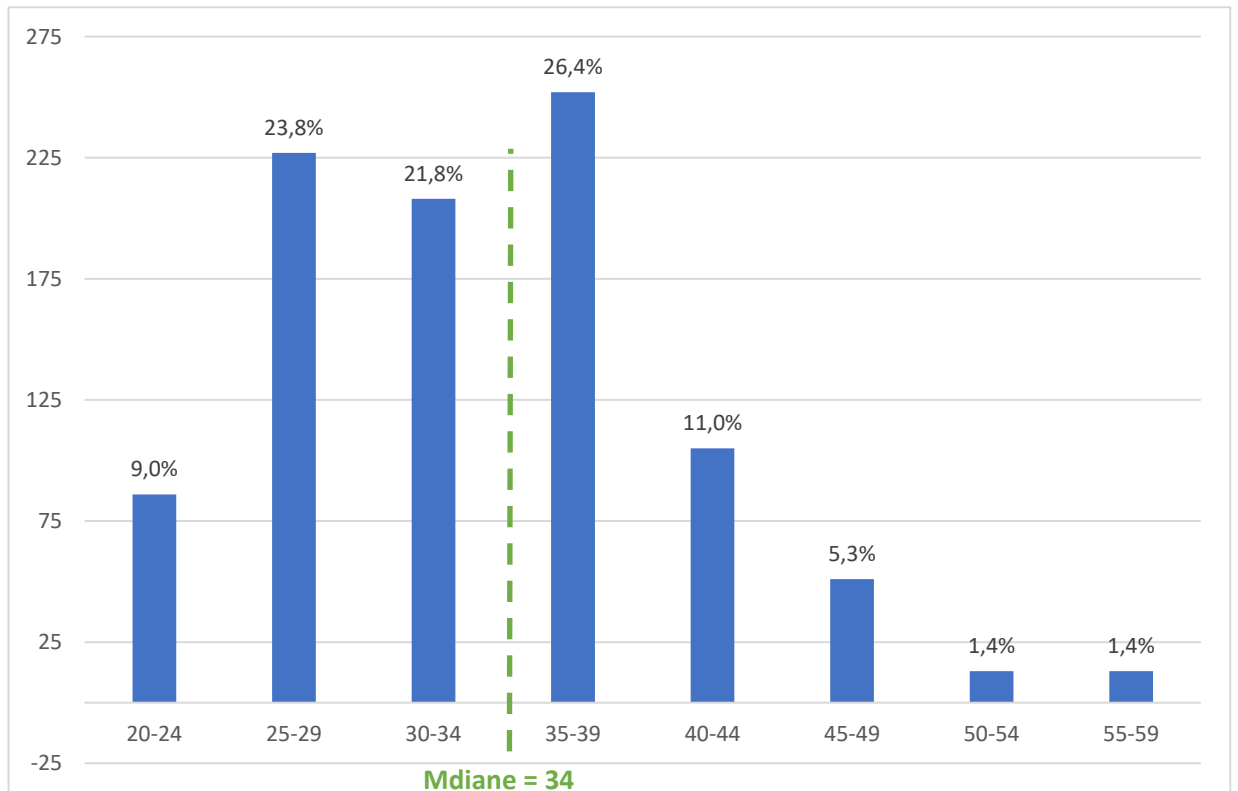
Grade	N=	%
CONST	394	41,3
SGT	336	35,1
S/INSP	138	14,5
S/Total Junior	868	90,8
INSP	51	5,3
A/SUPT	12	1,3
SUPT	14	1,5
S/SUPT	4	0,4
ACP +	6	0,6
S/Total Senior	87	9,2
Total général	955	100



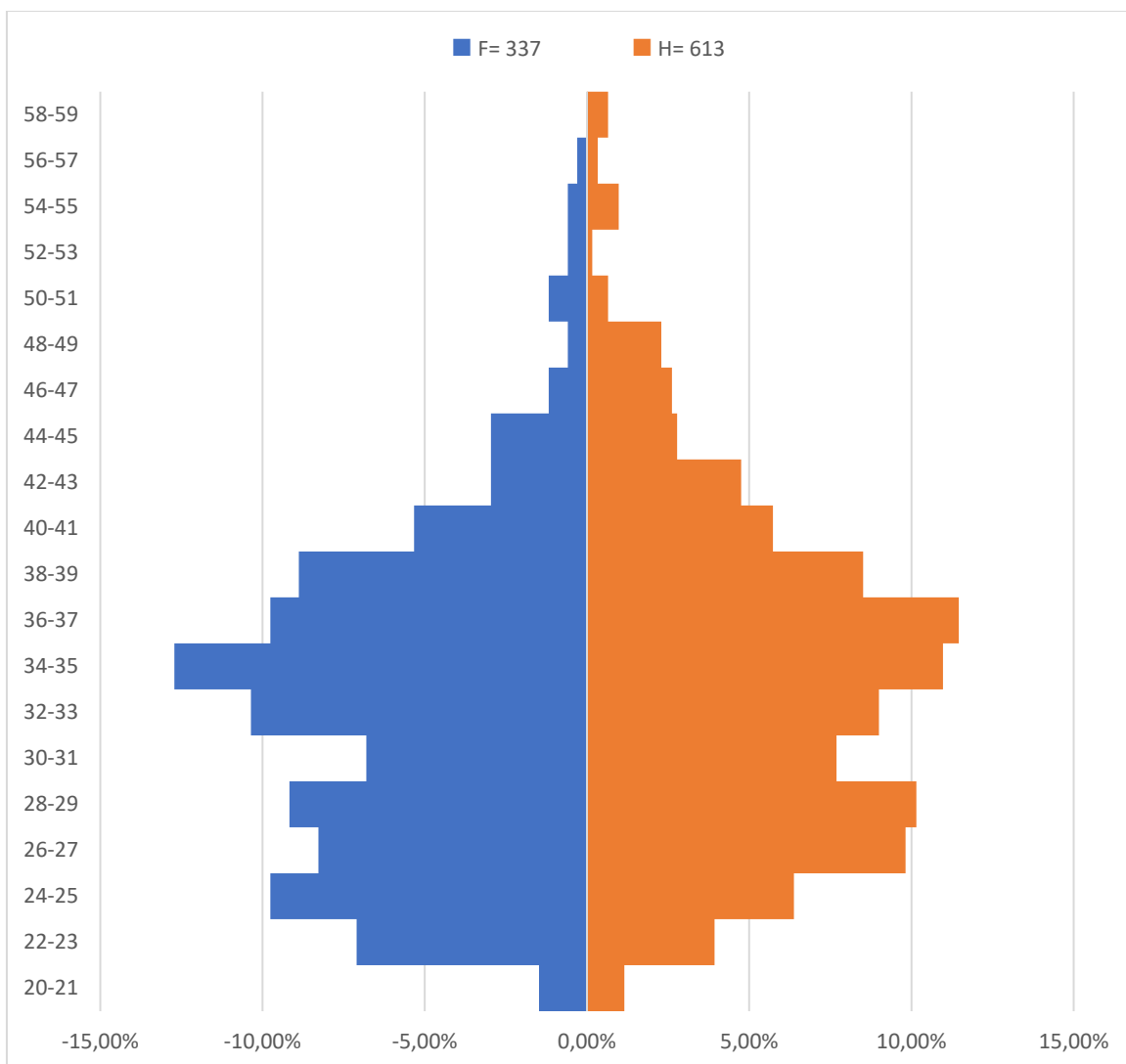
Graphique 1 : Distribution des années de carrière avant la dernière promotion

3. Répartition par âge

Âge	N=	% cumulés
20-24	86	9,0%
25-29	227	32,8%
30-34	208	54,6%
35-39	252	80,9%
40-44	105	91,9%
45-49	51	97,3%
50-54	13	98,6%
55-59	13	100,0%
Total général	955	



Graphique 2: Âge des agent·e·s



Graphique 3: Pyramide des âges

4. Âge de recrutement des agent·e·s

Tableau 4: Âge de recrutement

Étiquettes de lignes	N=	% cumulés
17-19	31	3,2%
20-22	253	29,7%
23-25	489	80,9%
26-28	162	97,9%
29-31	12	99,2%
32-34	5	99,7%
35-37	3	100,0%
Total général	955	

5. Ancienneté dans le métier et dans le poste d'affectation

Tableau 5: Ancienneté des agent·e·s dans le métier

Années de recrutement	Ancienneté en années	N=	%	% cumulés
2013-2017	0-4	322	33,7%	33,7%
2008-2012	5-9	146	15,3%	49,0%
2003-2007	10-14	206	21,6%	70,6%
1998-2002	15-19	191	20,0%	90,6%
1993-1997	20-24	53	5,5%	96,1%
1988-1992	25-29	22	2,3%	98,4%
1983-1987	30-34	10	1,1%	99,5%
1978-1982	35-39	5	0,5%	100,0%
Total général		955	100,0%	

Tableau 6: Ancienneté des agent·e·s dans leur poste d'affectation

Ancienneté au poste	N=	%	% cumulés
0-2	561	58,8%	58,8%
3-5	146	15,3%	74,1%
6-8	89	9,3%	83,4%
9-11	73	7,7%	91,1%
12-14	64	6,7%	97,8%
15-17	17	1,8%	99,6%
18-21	4	0,4%	100,0%
Total général	954	100,0%	

6. Répartition par niveau de diplôme

Tableau 7: Niveau d'étude des agent·e·s par années de recrutement

Diplôme	DEGREE		DIPLOMA		MSCE		JCE		PSLC	
	N=	%	N=	%	N=	%	N=	%	N=	%
<1994					19	41,3	21	45,7	6	13
1994-1998	1	1,2	3	3,7	44	54,3	33	40,7		
1999-2003	3	1,5	6	3,0	108	53,5	85	42,1		
2004-2008	2	1,0	8	3,8	196	94	3	1,4		
2009-2013	1	1,0	5	5,2	90	93,8				
2014-2018	4	1,2	2	0,6	315	97,8	1	0,3		
Total général	11	1,2	24	2,5	772	80,8	143	15,0	6	0,6
N= 955										

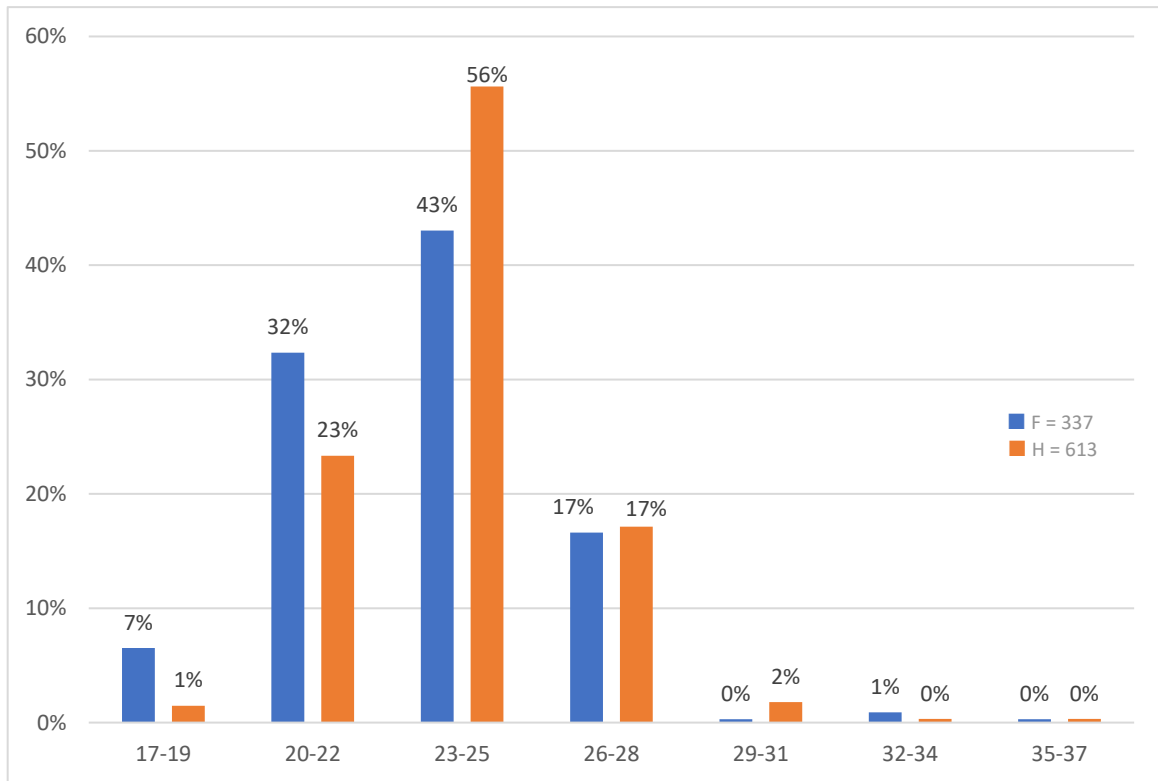
Grade	% de diplômé·e·s par grade						
	DEGREE	DIPLOMA	MSCE +	MSCE	JCE	PSLC	S.D ¹
CONST	0,8	1,3	99,4	97,5	0,5	0	
SGT	0,3	2,4	81,2	79,1	18,2	0	
S/INSP	2,2	6,5	62,3	53,6	37	0,7	
S/Total Junior	0,8	2,5	86,7	83,4	13,1	0,1	
INSP	0	3,9	47	43,1	45,1	7,8	
A/SUPT	8,3	0	75	66,7	25	0	
SUPT	14,3	0	92,8	78,6	0	7,1	
S/SUPT	25	0	100	75	0	0	
ACP +	0	0	66,7	66,7	33,3	0	
S/Total Senior	4,6	2,3	62,1	55,2	32,2	5,7	
Total général	1,2%	2,5%	84,4%	80,8%	14,9%	0,6%	0%
N=955							
Estimation du niveau d'étude de la population de Blantyre en âge d'obtenir chaque diplôme²	5%	6%	36%	24%	16%	18%	25%

7. Genre

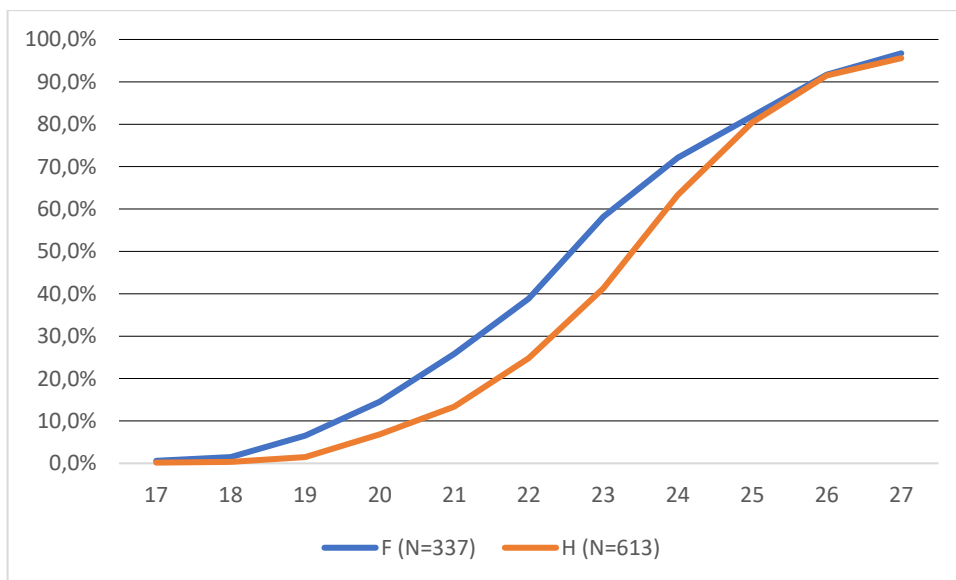
Genre	Diplômes					
	DEGREE	DIPLOMA	MSCE +	MSCE	JCE	PSLC
Femmes	0,6%	2,1%	78,9%	76,3%	20,5%	0,6%
Hommes	1,5%	2,6%	87,6%	83,5%	11,7%	0,7%
Total général	1,2%	2,4%	84,5%	80,9%	14,9%	0,6%
N=950						

¹ Sans diplôme.

² Les statistiques officielles sont très imprécises sur le niveau d'étude de la population. Seules les données concernant l'ensemble de la population de l'agglomération âgée de 5 ans et plus sont publiées. Pour les diplômes allant du MSCE aux diplômes du supérieur, on obtient une estimation assez précise du niveau de diplôme des vingt ans et plus en retranchant du total l'ensemble des personnes âgées de moins de 18 ans, dans la mesure où l'âge théorique pour passer le MSCE est 18 ans. Suivant la même logique, la même opération a été effectuée avec les moins de 16 ans pour le JCE et les moins de 15 ans pour le PSLC. La proportion de non-diplômé·e·s est, elle, calculée pour les 15 ans et plus (en soustrayant du total donné par le recensement, l'ensemble des enfants âgés entre 5 et 15 ans) alors qu'aucun diplôme ne peut théoriquement s'obtenir en deçà de cet âge.



Graphique 4: Âge de recrutement des agent·e·s en fonction du sexe



Graphique 5: Âge du recrutement en fonction du sexe (fréquences cumulées pour les 17-27 ans)

Tableau 10: Répartition des agent·e·s par grade selon leur sexe

Grade	Hommes		Femmes		NR	Total
	N=	%	N=	%	N=	N=
CONST	250	63%	143	37%	1	394
SGT	227	67%	107	32%	2	336
S/INSP	81	58%	55	41%	2	138
S/Total Junior	558	64%	305	36%	5	868
INSP	32	63%	19	37%		51
A/SUPT	8	66%	4	33%		12
S/SUPT	9	64%	5	36%		14
SUPT	3	75%	1	25%		4
ACP +	3	50%	3	50%		6
S/Total Senior	54	62%	33	38%	0	87
Total général	557	63%	305	37%	6	955

II. Socio-démographie et carrières des agent·es en poste à Ndirande en octobre 2017

1. Statistiques générales

	Moyen	Médian
Âge	32 ans et 3 mois	32 ans
Ancienneté au poste	4 ans	2 ans
Ancienneté dans le métier	8 ans et 10 mois	7 ans

2. Grades et carrières

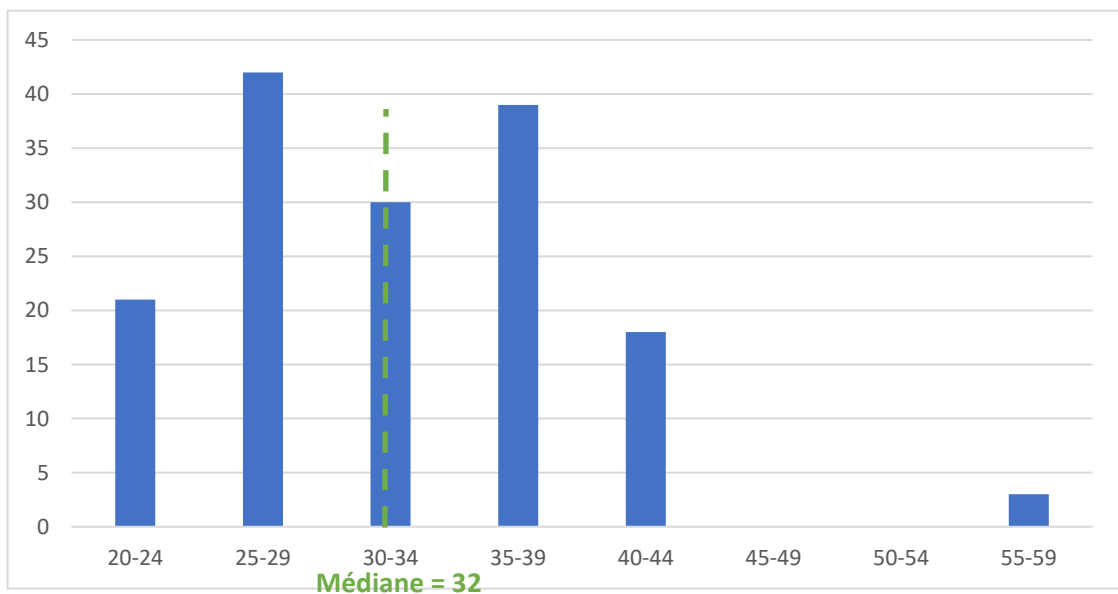
Tableau 11: Répartition des agent·e·s par grade

Grade	N=	%
CONST	394	52,3
SGT	336	27,5
S/INSP	138	13,7
S/Total Junior	143	93,5
INSP	5	3,3
A/SUPT	1	0,7
SUPT	2	1,3
S/SUPT	1	0,7
ACP +	1	0,7
S/Total Senior	10	6,5
Total général	143	100

3. Répartition par âge

Tableau 12 : Âge des agent-e-s comparé à celui de la population de Ndirande (2017)

Âge	Policier-es		Population Ndirande	
	N=	% cumulés	%	% cumulés
< 20	0	0%	48,6%	48,6%
20-24	21	13,7%	11,9%	60,5%
25-29	42	41,2%	9,4%	69,9%
30-34	30	60,8%	8,6%	78,5%
35-39	39	86,3%	7,3%	85,8%
40-44	18	98,0%	5,1%	90,9%
45-49	0	98,0%	3,0%	93,9%
50-54	0	98,0%	2,0%	95,9%
55-59	3	100,0%	1,3%	97,2%
> 60	0	100,0%	2,8%	100,0%
Total général	143		100%	



Graphique 6: Âge des agent-e-s de Ndirande en 2017

Tableau 13: Âge de recrutement

Étiquettes de lignes	N=	% cumulés
17-19	4	2,6%
20-22	43	30,9%
23-25	80	83,6%
26-28	21	97,4%
29-31	4	100,0%
Total général	152	30,9%

4. Ancienneté dans le métier et dans le poste

Tableau 14: Ancienneté des agent-e-s dans le métier

Années de recrutement	Ancienneté en années	N=	%	% cumulés
2013-2017	0-4	66	43%	43,1%
2008-2012	5-9	23	15%	58,2%
2003-2007	10-14	22	14%	72,5%
1998-2002	15-19	35	23%	95,4%
1993-1997	20-24	4	3%	98,0%
1988-1992	25-29	0	0%	98,0%
1983-1987	30-34	1	1%	98,7%
1978-1982	35-39	2	1%	100,0%
Total général		955	100,0%	

Tableau 15: Ancienneté des agent-e-s dans leur poste d'affectation

Ancienneté au poste	N=	%	% cumulés
0-2	95	62,1%	62,1%
3-5	12	7,8%	69,9%
6-8	22	14,4%	84,3%
9-11	12	7,8%	92,2%
12-14	7	4,6%	96,7%
15-17	5	3,3%	100,0%
Total général	153	100,0%	

5. Répartition par niveau de diplôme

Tableau 16: Niveau d'étude en fonction du grade

Grade	% de diplômé-e-s par grade				
	DEGREE	DIPLOMA	MSCE +	MSCE	JCE
CONST	1,3	1,3	99,4	97,5	0
SGT	0	4,8	81,2	69	26,2
S/INSP	0	9,5	62,3	52,4	38,1
S/Total Junior	0,7	3,5	86,7	82,5	13,3
INSP	0	0	47	80	20
A/SUPT	0	0	75	100	0
SUPT	0	0	92,8	100	0
S/SUPT	0	0	100	100	0
ACP +	0	0	66,7	0	100
S/Total Senior	0	0	80	80	20
Total général	0,7%	3,3%	86,3%	82,4%	13,7%
N=153					

Tableau 17: Niveau d'étude des agent·e·s par années de recrutement

Diplôme	DEGREE		DIPLOMA		MSCE		JCE	
Recrutement	N=	%	N=	%	N=	%	N=	%
<1994							3	100
1994-1998					8	80	2	20
1999-2003			2	5,9	17	50	15	44,1
2004-2008			1	4,2	22	91,7	1	4,2
2009-2013			1	6,3	15	93,8		
2014-2018	1	1,5	1	1,5	64	97		
Total général	1	0,7	5	3,3	126	82,4%	21	13,7%
N= 153								

6. Genre

Tableau 18: Répartition des agent·e·s par grade selon leur sexe

Grade	Femmes		Hommes		Total
	N=	%	N=	%	N=
CONST	27	34%	53	66%	80
SGT	12	29%	30	71%	42
S/INSP	12	57%	9	43%	21
S/Total Junior	51	36%	92	64%	143
INSP	2	40%	3	60%	5
A/SUPT		0%	1	100%	1
S/SUPT	1	50%	1	50%	2
SUPT		0%	1	100%	1
ACP +		0%	1	100%	1
S/Total Senior	3	30%	7	70%	10
Total général	54	35%	99	65%	153

Tableau 19: Répartition des agent·e·s par département selon leur sexe

		Hommes	Femmes	Total Dep.
Direction	N	2	0	2
	%	100%	0%	1%
Administration	N	3	5	8
	%	37%	63%	5%
CID	N	19	7	26
	%	73%	27%	17%
Community Policing	N	4	5	9
	%	44%	55%	6%
GD	N	58	30	88
	%	66%	34%	58%
Prosecutions	N	4	3	7
	%	57%	42%	5%
Signals	N	1	2	3
	%	33%	66%	2%
Traffic	N	8	2	10
	%	80%	20%	6%
Total H/F	N	99	54	153
	%	65%	35%	

Annexe 5.

Récits de patrouilles

On trouvera dans cette section des récits de patrouilles. Trois patrouilles policières (deux nocturnes et une diurne) et deux *neighbourhood watches*. L'intérêt de cette présentation est quadruple. Il s'agit d'abord de rendre compte des différences et des similitudes entre les patrouilles du jour et de la nuit et entre police et comités de community policing. Il s'agit ensuite de rendre compte d'une pratique dans sa globalité, même si tout n'a pas pu être pris en note ; ce qu'il n'était pas possible de faire dans le corps de la thèse. Troisièmement, ces récits montrent bien l'importance de la patrouille dans le dispositif d'enquête. Si les extraits du journal de terrain présentés ici en constituent des morceaux de choix par la qualité des interactions avec les gouverné·es observées ces fois-là, les patrouilles m'ont au moins autant servi à recueillir des témoignages personnels sur la vie des agent·es et des participant·es au CP, discuter de nombreux sujets avec eux. Elles ont en parfois pu remplacer des entretiens plus difficiles à mener ou servit à en préparer certains. Dernièrement, l'enjeu est de rendre compte de la façon dont s'est construit mon journal de terrain. Les trois récits présentés ici sont extraits de la version dactylographiée du journal. L'une d'entre elles a été enregistrée intégralement et sa reprise dans le journal s'est faite en plusieurs fois. Les autres ont été rédigés à la main pendant la patrouille et repris à l'ordinateur dans les jours qui ont suivi.

I. Patrouille de police piétonne, en journée, 28/9/2017

Ce matin je me rends à la station de police de Ndirande à 7h40 pour faire ma première patrouille à pied dans le quartier avec une équipe de *general duties officers (GD)*. Lorsque j'arrive au poste de police, il y a beaucoup de monde et d'activité. Beaucoup de jeunes agent·es qui s'activent à l'extérieur et à l'intérieur. Ils ne savent pas encore où ils vont patrouiller. Le « *lines in charge* » qui s'est chargé de m'affecter à une équipe de patrouille n'est pas encore là, c'est son assistant que j'ai rencontré lors d'une précédente session de CP lundi dernier qui me présente à la sergente Jaily qui va diriger l'équipe.

Avant la patrouille, discussion portrait d'un jeune constable GD

En attendant qu'il arrive, je commence à discuter avec Wilson, un jeune constable qui me demande ce que je fais ici. Il est au poste de Ndirande depuis deux ans seulement. Il est encore dans le service de GD, il aime bien le travail au CID car, dit-il, « c'est là qu'on fait le vrai travail

de police, qu'on gagne en expérience et en compétence car c'est là qu'on a affaire aux vrais criminels ». Mais être GD lui convient aussi très bien car contrairement aux agent-es affectés à des départements fixes qui travaillent de 7:30 à 16:30 lui travaille de 6:00 à 12:00 ce qui lui donne tout le reste de la journée pour faire des activités à côté.

Avant d'être policier il avait un commerce de vêtements de seconde main et vendait aussi des biens de première nécessité (huile de cuisine, savon, etc.) dans une échoppe à Ndirande d'abord, puis sur la route de Zomba. Cependant faisant face à des problèmes financiers et se sentant en insécurité en ne dépendant que de son business il se met en quête d'un travail salarié. Il commence par être chauffeur de taxi pour un particulier mais il explique que ce n'est vraiment pas facile de travailler pour un particulier car il y a toujours des choses qui ne vont pas. Son patron refusait parfois de le payer, etc. Alors il a pensé au Malawi Police Service (pas très clair pourquoi, il serait bien d'en reparler). On ne discute pas plus car le « lines in charge » vient me chercher pour me présenter à ma responsable d'équipe. Penser à revenir avoir lui sur ces éléments biographiques.

La patrouille

Les présentations sont extrêmement succinctes, je suis très surpris de la banalité avec laquelle on m'accueille ici. Il y a un mélange d'étrangeté (les questions qu'on m'adresse le prouvent) d'intérêt à mon égard et de véritable plaisir à m'avoir dans leur station. On me demande beaucoup ce que je fais là, pourquoi j'ai choisi Ndirande, on me dit tout le temps que je suis le bienvenu. Les officiers ne s'embarrassent jamais à me mettre vraiment en condition. J'ai déjà remarqué ça au bureau du Community Policing.

Le premier jour où j'étais arrivé avec Francis, l'équipe s'occupait d'un cas. Francis a suspendu la séance deux minutes tout au plus pour me présenter en lisant le papier sur lequel je lui avais écrit mes références (« voici Paul Grassin, il est doctorant de France et il travaille sur le community policing ») et me présenter les membres de son équipe. Suite à cela, la séance avait repris sans que ma présence ne la perturbe en aucune mesure, à part pour Francis qui s'est lancé dans une présentation exhaustive des activités du community policing à Ndirande.

Ce matin encore une fois, il n'y a pas vraiment d'autre introduction que le nom de la sergente. Elle ne me donne pas son prénom. Je commence à marcher avec elle pour lui demander où on va aller aujourd'hui. Elle m'explique qu'on va faire une patrouille piétonne au marché et dans les environs : Safarawo, Makata, Zambia, quartiers qui excèdent très largement les environs du marché. Elle m'explique que nous serons 6 avec moi. On se place sur la route devant le poste en attendant les autres qui arrivent au compte-goutte:

- A – Henry Phalowa: homme, constable 28 ans; porte un uniforme marron et un képi et tient deux téléphones dans ses mains pour tout équipement. Originaire de Nsanje en zone rurale,

père petit fonctionnaire dans un dispensaire et mère enseignante. Il a depuis épousé une femme d'un riche garagiste de Ndirande ce qui a considérablement élargi son réseau social. Pendant la patrouille, il m'explique par ailleurs qu'il a un commerce de rideaux importés d'Afrique du Sud à côté de son travail. Henry possède également une voiture qu'il a eue de son beau-père, ce qui l'aide beaucoup pour faire des activités de police hors travail.

- B: homme, constable, 23 ans; porte un pantalon marron et une chemisette bleue, 3 grenades lacrymogènes à la ceinture
- C: Wilson, homme, constable 21 ans; porte un uniforme marron, un képi, une grenade lacrymogène et un spray au poivre à la ceinture, une munition pour le riot gun dans les mains
- D: Chisomo Jaily, femme, sergent, 33 ans; porte un uniforme marron, un képi, un bâton en bois avec les embouts en métal et un gilet jaune de sécurité porte le logo « MPS » et celui de Carlsberg Malawi avec la mention « sponsored by ». Dans le dos est écrit « Drive responsibly » avec la même police que celle utilisée sur le logo de Carlsberg. Je trouve ça drôle, la principale marque de bière du pays qui sponsorise la sécurité routière, ça me fait penser aux compagnies internationales de tabac qui sponsorisent des écoles dans les villages ou les conditions de travail agricole (en partie liées aux conditions imposées par les compagnies) imposent souvent de faire travailler les enfants... Elle a commencé sa carrière en 2006 et travaille d'abord à Lilongwe avant d'être mutée à Ndirande en 2008. À cette époque la criminalité dans le quartier de Ndirande a commencé à baisser mais elle est encore très haute. Elle n'est pas rassurée à l'idée de venir travailler ici en tant que policière. Maintenant c'est bien différent me dit-elle. Je lui demande ce qui posait problème à l'époque : « people did not understand what democracy means by that time... when we wanted to go somewhere, they would say, 'now we are in democracy, you can arrest us' »
- E: femme, constable, 24 ans: porte un pantalon marron et une chemisette bleue, une grenade lacrymogène à la ceinture et un fusil antiémeute dans les mains.

La moyenne d'âge est de 26 ans. Je remarque que personne ne porte de fusil.

À 8h, on quitte le poste pour notre marche dans le quartier. Je discute assez vite avec chacun d'eux mais hormis Henry et Chisomo ils et elles sont tou·tes très timides. Henry m'explique rapidement le rôle de la patrouille: « the main thing is to discourage thieves and criminals. If they see us with our uniforms, they won't do crime. » Nous croisons une policière qui travaille au service radio et qui s'avère être la responsable du « Welfare » du poste de Ndirande. Elle sollicite les contributions des membres de l'équipe pour soutenir un collègue à l'hôpital mais leurs poches sont vides, disent-ils.

La patrouille prend la route pour rejoindre Chinseu et embraye dans le marché de Chinseu. Les gens nous regardent passer l'air très interrogateur. Je tente des interactions avec certain·es pour voir comment ça prend. Il semble que ma présence dans une équipe de police surprend mais elle ne complique pas plus que ça les interactions. Mes salutations verbales et non verbales suscitent les mêmes réactions que lorsque je me promène seul dans le quartier apparemment, on croise un call-boy que je connais, les policier·es sont surpris de le voir me saluer chaleureusement. Je ne me décide pas tout de suite à prendre des notes et perds quelques échanges au début.

Nous arrivons au marché de Chinseu et je sors mon carnet car je vais manquer beaucoup trop d'informations autrement, tout en me promettant de ne pas avoir tout le temps le nez dedans. Chisomo salue la sœur de son mari, qui tient une petite épicerie au marché de Chinseu. Nous arrivons ensuite à l'arrêt de bus de Chinseu. Chisomo m'explique que tous les cinq vivent à des endroits différents de Ndirande mais qu'ils n'ont malheureusement pas pu bénéficier des logements de la police. Je lui demande ce que ça fait de vivre dans le même quartier dans lequel elle est policière: « it's important, people enjoy life with police officers around. They feel reassured having us around to look for them ». Je lui demande si ce n'est pas énervant, si les gens ne l'embêtent pas pour des histoires en dehors de son travail. Elle répond un peu à côté : ne nie pas mais me répond qu'elle les renvoie au poste de police. Je pousse un peu, elle m'explique que des fois elle prend les affaires chez elles, mais la plupart du temps elle donne rendez-vous au poste à ceux qui la dérangent chez elle ou dans la rue. Voilà un sujet que je promets de creuser !

On parle ensuite assez peu pendant que l'on remonte le long de Ndirande Ring Road vers le marché de Ndirande. Henry marche devant avec un homme en civil qui lui tient la main, signe de proximité. Il m'explique un peu après que c'est quelqu'un qu'il a « aidé » auparavant sur une affaire et que maintenant ils se parlent quand il vient au marché. Il lui fournit des informations. Quand il résout des cas il essaie toujours de rester en contact avec les gens qu'il a « aidé » car c'est comme ça ensuite qu'il obtient des informations sur d'autres affaires. On longe les ateliers des charpentiers et métallurgistes puis, avant d'arriver au niveau du marché on tourne à droite pour s'enfoncer dans le quartier de Mapoloti. C'est un quartier où habitent les classes moyennes de Ndirande, c'est-à-dire les fractions les plus aisées des classes populaires urbaines, qui occupent généralement un emploi salarié ou possèdent un petit business. Une nouvelle fois A s'arrête pour saluer un homme. Nous remontons Mlanga Road quelques mètres. Un métallurgiste qui travaille le long de la route plaisante en disant que je suis à la poursuite des policiers et que je devrais sûrement arrêter la sergente. Nous rentrons dans la zone la plus riche de Mapoloti. Je demande comment se décide le trajet de la patrouille. Il est décidé en amont mais les patrouilleurs s'adaptent. Chisomo marche devant, je discute avec elle ou avec Henry et parfois Wilson qui marchent à ses côtés. Au bout de quelques mètres, je remarque que Chisomo demande le chemin à Henry qui indique de tourner ici. C'est pourtant Chisomo la responsable de la patrouille.

Perception des habitants du quartier

Alors que nous descendons dans Mapoloti elle m'explique que la route que nous prenons est régulièrement empruntée par des voleurs car il y a des industries derrière. C'est pourquoi ils viennent souvent ici même si c'est un quartier calme comme je le fais remarquer.

Henry a son idée sur pourquoi Mapoloti est un quartier calme: selon lui les habitants d'ici ont l'habitude de bruler vif les voleurs. Quand ils arrivent, ils trouvent que la personne est déjà morte. Il m'explique qu'il y a eu déjà trois ou quatre cas rien que sur ce coin-là ces dernières années. Selon lui, ici ça arrive particulièrement. Il explique que tout dépend des contacts que les policiers ont dans le coin et de la façon dont les gens se comportent dans une telle situation: « if some people bring the idea that they should not kill the thief but bring him to police and others call us to warn us that there is a mob justice going on, then we have chances to rescue the person before he is dead. But when nobody warns us... they just burn him dead ». Nous traversons Mapoloti en passant par un chemin entre des maisons puis nous débouchons dans New Lines, le quartier le plus aisé de Ndirande, intégré à la planification urbaine dans les années 1960 et construit par la Malawi Housing Corporation. Les habitations y sont espacées, parfois entourées d'une enceinte en brique ou au moins de haies ; la route est bitumée et avec de larges bas-côtés. Nous y croisons le chairperson du Community Policing dans ce quartier de Ndirande. Les policier·es le saluent et discutent 5 minutes avec lui en chichewa, Wilson m'explique qu'ils font un point sur la « situation du crime » dans ce voisinage, le chairman dit qu'il a relevé une hausse des cambriolages récemment.

Nous arrivons ensuite à nouveau sur Ndirande Ring Road et redescendons vers le marché. Je demande à Henry ce qu'il pense de Ndirande: « Ndirande is nice but eiss... too much crime here. Ndirande is a bit tough... » Il vient de Nsanje, un district rural, il appréhendait un peu à l'idée de venir à Ndirande en raison de la réputation du quartier comme le plus tendu du pays. Je lui demande s'il a peur des fois ici: « There are a lot of gyms here in Ndirande (salles de musculation). They go there to have big muscles (il mime)... so when they fight, you don't want to be the one who will arrest them... ». Il me désigne au passage quelques gros bras qui travaillent à la gare routière que nous longeons.

J'appréhende un les réactions des jeunes call-boys qui traînent dans les *shebeens* aux alentours ou qui s'affairent autour des minibus et qui me connaissent. J'ai peur d'être désormais vu comme quelqu'un qui travaille avec la police et de perdre leur confiance. C'est quelque chose qui m'avait freiné l'an dernier au moment de prendre la décision de patrouiller. Jossam m'avait convaincu que ça ne poserait pas de problème. C'est confirmé, je me fais un peu charrier au passage mais aucune animosité. Ncheu, dont j'ai appris qu'il avait reçu de mauvais traitements lors d'un passage au poste, me demande où est mon uniforme mais il dit ça avec un ton très blagueur. Certains m'invitent à les rejoindre mais je leur explique de loin que j'observe le travail de la police aujourd'hui mais que je reviens vite. Nous croisons un jeune homme que Henry salue: un ancien suspect de viol mais qui a été relâché suite à l'enquête de Henry. Ils partent tous les deux à quelques mètres pour parler.

Nous n'entrons pas vraiment dans le marché ni dans la gare routière mais restons sur la route qui les sépare et qui monte vers Safarawo. Il y a beaucoup d'échoppes le long. Des étalages de

fruits et légumes et de vêtement à même le sol. Henry s'arrête pour contrôler un gros sac en toile rouge qu'un homme porte sur sa tête. Il contient une télévision et Henry lui demande s'il possède des papiers pour ça car il le soupçonne de l'avoir volée quelque part et de venir ici pour la revendre. L'homme lui explique qu'il a un business et qu'il déplace la télé tous les jours par peur qu'elle ne soit volée en son absence. (B) et Wilson l'ont rejoint. Ils laissent partir l'homme. Pendant ce temps-là Chisomo fait du shopping dans un stand de sous-vêtements de seconde main. Nous quittons la route bitumée pour rentrer dans le quartier en direction de Bagdad, un quartier organisé autour du bar d'une boîte de nuit du même nom. Nous passons devant la mosquée.

Mob-justice : ordre social des affaires

Alors que nous approchons de Bagdad, nous apercevons un attroupement devant nous au niveau du croisement. Une assemblée composée essentiellement de femmes occupe la rue et est tournée vers un groupe d'une dizaine de jeunes hommes d'environ 18-20 ans debout, adossés au mur du bar de Bagdad. Un jeune homme est au milieu, au-dessus du caniveau, il regarde par terre et se tient la joue. Je remarque qu'il saigne. Son short est plein de boue, sa chemise couverte de sang est déchirée, il a une contusion à l'œil gauche et des égratignures sur le coude.

Nous nous approchons et les policiers pénètrent dans la foule sans la disperser. Je suis assez surpris de la manœuvre car nous sommes en plein milieu d'un groupe sans avoir d'idée très claire de ce qu'il s'est passé. J'ai encore en tête les discours de Henry sur la mob justice tout à l'heure qui décrivait les habitant·es comme des bêtes sanguinaires. La réalité a l'air plus complexe... Une rumeur parcourt l'assemblée : « *apolici* ».

Henry s'adresse immédiatement au jeune homme qui tient celui qui saigne par le bras. Chisomo est à côté de lui avec B. Je suis avec Wilson et E juste derrière eux. E m'explique qu'il s'agit d'un voleur. Il a volé des patates douces pour un montant de 16 000 kwachas à celui qui le tient et les a vendues pour 1000mk à une femme qui n'est pas là. La situation est assez confuse et le jeune homme semble mal en point. Je fais remarquer à E qu'il saigne. Elle me dit qu'il s'est fait frapper par les jeunes hommes qui sont derrière lui. Henry discute brièvement avec eux. Ils lui expliquent que le jeune homme en question est connu dans le quartier pour être un « voleur » (*okuba*). Il est pauvre, n'a pas d'emploi et sa mère est veuve. Il n'y a pas de tension. Pendant ce temps Wilson passe des menottes au voleur et Chisomo l'emmène en dehors de l'attroupement, nous avons passé à peu près trois minutes en plein milieu. Les femmes qui sont attroupées là portent toutes de grosses bassines en plastique et étaient là pour récupérer de l'eau au puits qui est juste là. Wilson demande à Chisomo: « what should we do Madam ? » Chisomo utilise son propre téléphone pour appeler un collègue au poste afin qu'on envoie un véhicule récupérer le suspect.

Henry m'interpelle: « have you seen what they have done to him ? They beat him hard... they tortured him... these women say that if we had not come here, he would probably be dead. » Je

lui demande s'ils vont arrêter ceux qui lui ont fait ça, mais il me répond qu'ils ne savent pas qui sont les coupables : « if we ask them, they will say that it's not them. » Résultat ils n'embarquent personne d'autre que le voleur. Je suis revenu sur l'affaire lors de la pause (voir plus bas) en demandant qui avait battu le voleur selon eux. L'équipe est unanime: ce sont les jeunes hommes qui le tenaient et l'entouraient quand on est arrivé. Ils n'ont d'ailleurs pas demandé à la victime de désigner ceux qui l'ont attaqué mais se contentent de conclure « qu'il n'est pas possible de savoir qui a fait ça ». L'infraction principale aux yeux des policiers reste donc le vol.

Henry s'adresse ensuite à un petit groupe de femmes qui gère le point d'accès à l'eau du marché. Il me propose ensuite de rentrer dans le bar « Bagdad » qui a donné son nom au quartier : il s'agit d'une taverne entièrement fermée mais à ciel ouvert où on boit de la Chibuku ou de la Carlsberg Green ou Special pour ceux qui en ont les moyens. Une table de billard est dans un coin de la cour tandis que des bancs sont disposés un peu plus loin dans la cour fermée devant un grand écran de télévision. J'y ai joué au billard deux jours auparavant avec un call boy que j'avais interrogé sur sa vie, son travail et sur ses rapports à la police. Une fois de plus j'appréhende un peu que les gens du bar soient surpris de me voir avec la police cette fois. Henry interagit avec un peu tout le monde. Il m'explique qu'il vient régulièrement ici car c'est ici que les gens ont les informations sur ce qu'il se passe dans le quartier. Je salue quant à moi les hommes qui étaient là deux jours auparavant. Un homme est très excité par ma présence, il dit que moi au moins « je ne suis pas comme les Indiens car je viens les voir ici, je viens avec eux ». On ressort. Les autres sont toujours devant avec le suspect. Henry revient vers le groupe de femmes qui puise de l'eau. Il cherche la femme qui a acheté les patates douces. Personne ne semble savoir où elle est. Faute de pistes, les policier-es décident de partir avec le seul suspect du vol. Henry plaisante avec les femmes et Wilson le rappelle à son travail. Il se montre assez énervé par l'aisance de Henry avec les gens, lui qui est visiblement bien plus timide et moins à son aise dans ce territoire. Je demande à Chisomo pourquoi ils cherchaient la femme alors qu'il avait la victime du vol déjà, elle m'explique que c'est illégal d'acheter des produits volés alors ils doivent l'arrêter : « She is guilty of 'buying stolen property', that's what we call it, m'explique-t-elle, she should have asked where they were coming from and why they were so cheap. We should be arresting her as well. »

On repart donc avec la victime, un ami à lui et le suspect. Il y a eu trois infractions de commises dans cette affaire: un vol de patates douces pour une somme de 16 000mk, la « torture » du voleur par les jeunes et l'achat des patates douces volées par la femme du marché mais seul le voleur est arrêté et emmené au poste de police. On sent que les policiers ne sont pas en capacité d'interpeller tout le groupe de jeunes qui a battu le voleur car cela pourrait provoquer des tensions avec les personnes présentes qui pourraient ne pas l'accepter. C'est en substance ce que me confie Chisomo pendant que l'on repart. Je me demande toutefois si ça ne dépend pas aussi d'une sorte d'accord implicite et de classification morale des crimes qui fait que le vol des produits d'un marchand passe avant les autres. La voiture de police ne pourra

pas venir jusqu'ici alors nous redescendons en direction de la route de Safarawo pour remettre les trois aux policiers qui viennent les chercher. Sur la route, Henry s'arrête encore une fois pour saluer et parler à deux hommes.

Rapports police manifestants

En descendant, je marche à côté de Wilson. Je remarque à voix haute que les relations avec les habitants ont l'air bonnes. Il dit que oui, ils coopèrent beaucoup. Je lui demande alors que, si les relations sont si bonnes, pourquoi les manifestations sont toujours aussi violentes. Selon lui le problème sont les « anti-police »: « some like police but others don't. Those who demonstrate don't like police. These people who are going to demonstrations are just thugs who are just interested in stealing things, so when they see us, they attack us. They throw stones, set up roadblocks to prevent us from coming so that they can do their crime, stealing and destroying properties. »

Collaboration civils - police

Nous rencontrons les policiers en contre bas mais ils ne sont que deux et ils sont à pieds car il n'y avait pas de véhicule disponible. On change les menottes du suspect et les deux policiers accompagnés du suspect embarquent à l'arrière du camion d'un riverain qui offre ses services pour les accompagner au poste. Chisomom'explique que c'est souvent comme ça. (E) fatigue et donne le fusil à Wilson.

Nous remontons la route de Safarao qui a été bitumée trois mois auparavant. Les bulldozers ont creusé une véritable tranchée aux parois très abruptes sur environ trois mètres. Les maisons jouxtent la route en surplomb à flanc des parois de cette tranchée. Certaines se sont écroulées, d'autres sont à deux doigts. Les habitants ont taillé des petites marches le long de la paroi pour monter chez eux. Par endroits la paroi est creusée et les fondations des habitations déjà vétustes reposent sur une maigre couche de terre au-dessus d'un vide. Je me demande ce qu'il se passe. Chisomo m'explique que le gouvernement a payé les riverain·e·s pour qu'ielles partent mais ielles ne sont pas parti·e·s : « they took the money from the government but they stay there. Some have even took the money to move away but they rent this one to other people without tell them that it we be destroyed ». Je demande s'ils peuvent les arrêter en tant que policier. En théorie oui me dit-elle, mais ils ne viennent jamais porter plainte. Je me dis qu'il faudrait creuser cette question de l'usage de la police. J'ai déjà remarqué au CP qu'au concret, le travail de la police au bidonville dépend étroitement des attentes, demandes et usages de la population.

Arrivés à l'antenne téléphonique de Safarawo nous rentrons à nouveau dans les ruelles du quartier en direction du marché de Safarawo. Il est 9h40, nous marchons depuis 1h40. Nous faisons une halte sous le porche d'une échoppe qui est fermée. (E) va dans la maison à côté et revient avec un pichet d'eau et des verres qu'elle sert aux trois hommes. Henry et Wilson sont

assis sur le muret à une extrémité de la véranda. (B) est assis au sol sur le rebord à leurs pieds. Chisomo est assise sur un muret qui coupe la véranda en deux, elle tourne le dos à (E) qui est assise sur le muret à l'autre extrémité, à l'écart du groupe.

On reprend la discussion sur les échanges avec les civils et je les interroge sur les *neighborhood watch*. Ils m'expliquent que parfois, les CP chairmen se prennent trop pour des policier·es alors qu'ils n'en sont pas. Wilson, qui a désormais le fusil antiémeute dans les mains explique par exemple que les « neighbourhood patrols » ne peuvent pas porter d'armes : « These guys from neighbourhood watches are not police officers even though they do patrols. Of course we need them to maintain peace with the communities, but you will never see a neighbourhood patrol walking around with one of these! ». Puis c'est au tour de Henry de marquer la frontière qui les sépare des *watchmen* alors que je demande s'il n'y a que la question des armes : « No ! Only police officers can open a case, take people to court, write statements... that's our job. These people are not police officers, they are stupid, they don't even know how to write ! » lance-t-il faisant rire ses collègues.

Perception des habitants : manifestations

Je profite de cette pause pour discuter avec eux sur leurs rapports à la population. Je leur demande par exemple s'il arrive qu'ils se fassent agresser pendant les patrouilles. Henry me dit que non, ça n'arrive jamais. « - Only during demonstrations ? – Yeah then it's different. During demos, they are unhappy about something... sot hey don't understand why we come and restore public order... they tell us that we have nothing to do... they say, “We are unhappy because of this and that, you should let us demonstrate”. » Chisomo: « Like this other time... these call-boys and minibus drivers... that was something ! They were furious. We had to intervene! » Je demande s'il arrive que leurs maisons personnelles soient menacées. C'est à nouveau Henry qui réagit: « No, our houses are not being attacked. People sometimes think that but it never happens ». - C'est comme en 2011, je dis, les gens menaçaient la police... Cette fois Chisomo réagit: « but in 2011 it was worse. – You were there ? Chisomo: yes, I came here in 2008. This time it was much worse because it was mixed with politics. It was very very big. – You had to call the PMF (la police antiémeute)? - Chisomo: PMS came yes (c'est bien la première que j'entends dire PMS au lieu de PMF), Police Mobile Service, we call them when we are overpowered and when we cannot control the situation alone. – And when they come, you leave the place? - Chisomo: Noooo, we work together. Even last time with the minibus we had to call them. »

Après ça, les policier·es profitent de la pause pour aller sur Whatsapp et nous restons en silence.

Policer le marché : avis de policier sur l'unité de construction au marché

Je décide malgré tout de relancer une discussion et aborde le sujet de l'unité de police que j'ai remarqué à l'arrière du marché de Ndirande et qui n'était pas là l'an dernier. Henry réagit de suite. Il m'explique que cette unité est en construction, ils ont fini l'extérieur mais il reste des aménagements à faire à l'intérieur avant qu'ils ne bougent dedans. Mais il enchaîne tout de suite : « This location is very bad! – Why ? - Henry: in the middle of the market like that, it's like sticking our nose directly into their illegal *business*! It's too dangerous. This place is full of shebeens where people drink and smoke Indian hemp, they don't have a clear head. These people in the market are violent... this unit will be destroyed a few weeks only after we get inside. » Ses collègues approuvent. Il reprend: "It was so stupid to put it here, stuck in the market like that... a unit should be at least 200 meters away from any other building so that we can deploy forces if we need. – So, if it's a bad location, why are they building it? – You should ask to the MP, he is the one who had it built. These politicians... they make decisions without consulting us and they spend development money for nothing. »

À l'issue de cet échange, le silence retombe un peu puis Henry fait remarquer à Chisomo qu'il est presque 10h30 et que nous devrions repartir, après une pause de 40 min. Il est 10h20, nous avons une grosse heure et demie pour redescendre au poste de police à l'autre bout du quartier. Nous arrivons d'abord au marché de Safarawo. C'est le marché le moins cher de Ndirande et aussi un des quartiers les plus pauvres, les plus densément peuplés et les plus animés. On trouve au marché de Safarawo beaucoup de vendeurs de charbon de bois. Les maisons autour sont noircies et le sol est recouvert d'éclats de charbon. Une fois encore c'est Henry qui indique la route à suivre. Alors que nous tournons pour descendre la pente du marché jusqu'au pont de la rivière Nansolo, Henry s'arrête à nouveau à une échoppe. Pendant que nous descendons, je fais remarquer à Chisomo que Henry semble être un bon policier. J'ai remarqué qu'elle se réfère à lui pour connaître la route à prendre ce qui me semble être un signe de confiance. Elle me répond : « Henry is a very good police officer. Very active. He is a fast learner. And he know the township very well although he has been here for three years only. » Ayant remarqué qu'elle le laisse prendre la direction de la patrouille malgré son grade inférieur et sa moins grande expérience, je lui demande si c'est pour le récompenser, mais elle répond autrement : « Men know the neighbourhood much better than us, the women. They are always found outside, walking around... going to bars... we, the women, we stay at home to cook food, take care for the children... so, we don't know what's going on in the township, we don't know what locations we should patrol each and every time. »

Nous continuons à descendre mais il est toujours à discuter à l'entrée du marché ce qui énerve Wilson qui se plaint à sa supérieure hiérarchique : « Madam, Henry is behind again... he is playing solo while it's supposed to be a team work. » (B) approuve. Nous attendons Henry qui arrive tout sourire tout en disant à nouveau bonjour, rapidement à une femme qui passe.

Nous passons le pont au-dessus de la rivière Nansolo et entrons dans Mpembu. J'avance en discutant avec Chisomo qui se trompe de chemin et se fait rappeler par Henry. Nous descendons jusqu'à un autre pont et entrons dans Makata.

Sur le chemin je fais remarquer à Henry qu'il a l'air de connaître plein de monde à Ndirande. Il m'explique qu'il est très connu dans le quartier car il aime s'occuper de plein d'affaires : « even outside working hours... when I finish my duty I take off my uniform and I go assist people on their cases. »

Contrôle d'un shebeen

Après le pont entre Mpembu et Makata, Chisomo s'arrête devant une taverne aux murs blancs marqués d'une multitude de crois rouges. L'endroit est caractéristique des *shebeens* au Malawi: la porte est fermée par un simple voile en tissu, on entend des voix d'homme à l'intérieur, une petite fenêtre apporte un peu de lumière et des bouteilles de *cachasu* et de *chibuku* sont sur le rebord avec des paquets de cigarettes et une boîte d'allumettes suspendue. Sans préavis, elle utilise son bâton pour écarter le voile en tissu et se met dans l'encadrement de la porte. J'aperçois à l'intérieur des hommes qui jouent aux dames. Chisomo les salue: « muli bwanji? » J'entends qu'on lui répond « ah cha bwino Madam » (ça va bien Madam). Elle ressort vite. Son attitude montrait une volonté de faire preuve d'autorité mais le très court moment qu'elle a passé dans la taverne semble dire le contraire. Une fois ressortie, elle m'explique que c'est un endroit où il y a souvent des jeux d'argent et du trafic de cannabis alors ils surveillent régulièrement. Je lui demande si c'est vraiment efficace car on est pas bien discrets... ils nous voient arriver de loin et ont tout le temps de cacher leurs activités illégales. Elle concède. Je demande si dans tous les cas d'ailleurs ces établissements ne sont-ils pas illégaux. Elle concède également.

On veut repartir mais on attend encore une fois Henry qui parle avec une jeune femme de l'autre côté du pont. Wilson revient sur ses pas et lui fait remarquer que c'est un travail d'équipe et pas un travail solitaire. S'il a des choses à faire, il doit les faire avec eux. On avance jusqu'à Makata Primary School. Une fois encore c'est Henry qui indique le chemin à Chisomo. Nous arpentons une ruelle qui zigzague entre les maisons et débouchons sur le marché de Makata où on vend notamment de la canne à sucre en vrac en plus de nombreux fruits et légumes. Chisomo me fait remarquer que ce marché est très peu onéreux et qu'elle vient des fois faire ses courses ici même si elle reste à Chinseu. Elle s'arrête saluer une vendeuse du marché qu'elle me présente comme sa voisine. Elle m'explique Makata Market est appelé *msika wa njala* (le « marché de la faim ») car ici on trouve de tout et pour pas cher. Au cœur du marché nous traversons la foule en rang d'oignon. Chisomo demande à nouveau son chemin à Henry, nous remontons à droite et arrivons sur la route principale qui traverse Ndirande entre Chinseu et la colline qui surplombe Ndirande. Là, Henry s'arrête pour parler avec un contact et Chisomo rentre dans une taverne de la même manière qu'elle est rentrée dans le premier. Ils plaisantent sur le type

d'alcool qu'ils vendent car il est contenu dans des bouteilles de vin rosé. Elle ressort et m'explique : « here they sell *kachasu*, it's a local spirit » et s'amuse du fait que je connaisse déjà. Je lui demande si ces tavernes sont légales, elle me dit que non. Quand je demande s'ils ne vont pas les arrêter elle me dit que ce n'est pas possible de les arrêter tous de toute façon, alors ils font gaffe que tout va bien et qu'il n'y a pas de mineur dedans ni de choses trop illégales : « Our role is to maintain peace within the community. Of course, if we just had to enforce the law, we would start going into each and every shebeen and closing it down for illegally selling alcohol... but we would be creating more trouble... So, as police officers, we need to adapt. So, we just come and keep good relations with them so that if there is bigger troubles, they can think, “Ah, these officers are friendly, we should call them”. By doing so, we can also advise them to find a job and not to drink during the day... we check if there are no underage children smoking *chamba*... We like talking with people... that's how we dissuade them for doing crimes »

On traverse la route et on entre dans les hauteurs de Zambia. Zambia est construit sur une pente douce et très rocailleuse. Entre les maisons on aperçoit la roche sous la couche de poussière du sol. Les habitations les plus insalubres sont dans la partie basse de Zambia, un des quartiers les plus pauvres et mal famés de Ndirande tandis que sur les hauteurs on trouve à l'inverse des maisons privées assez cossues, avec les plantes sur la véranda, une peinture fraîche, des barreaux aux fenêtres et un grillage et des haies pour clôturer la propriété. Ici l'habitat n'est pas ordonné comme à New Lines ou Mapoloti mais certains habitants, probablement des familles établies ici de longue date, sont parvenus à faire de leur maison un espace assez joli. Nous marchons en silence jusqu'à déboucher sur la rue principale qui traverse Zambia et rejoint Chinseu. Henry s'arrête une fois encore pour parler avec une jeune femme. Je rigole et fais remarquer à Chisomo que Henry a vraiment l'air de connaître tout le monde à Ndirande. Elle m'explique que c'est parce que sa femme est d'ici. Donc il a beaucoup de membres de la famille aussi. On arrive dans le quartier de Zambia où est produite la fameuse *kachasu*. Nous serpentons entre les maisons et passons à côté des barils d'alcool scellés par des joints en terre et posés sur des feux. L'odeur est très forte et me donne des nausées. Il fait une chaleur étouffante depuis bientôt deux heures ce que Wilson fait remarquer pour la quatrième fois depuis que nous sommes partis. (E) se plaint de la fatigue également et Chisomo suggère en riant que Henry la porte. Nous arrivons enfin en dehors du dédale de Zambia et débouchons sur la route qui rejoint Nyambadwe et la M1.

La patrouille se termine. Je suis épuisé et je fais remarquer à Henry qu'il est bien courageux de quitter son uniforme et de continuer à arpenter le quartier une fois sa journée de travail terminée. Il rigole et me dit: « Ity's important to work outside office hours. There is so much to do outside working hours here in Ndirande, investigations that you cannot do with your uniform. Police job is 24/7 ! » Il est 11h40. Nous remontons vers le poste et faisons une pose

sous un arbre devant les lignes d'habitations de police. Nous rentrons finalement à au poste vers 11h50.

Une fois arrivée, l'équipe se dissout immédiatement. Je repère quelques visages connus de policiers sous l'arbre devant la station. Ils mangent du poulet fris qu'un vendeur présent sur une grand plateau en bois et jouent au bawo. Ils rigolent en me voyant fatigué et s'enchantent que je fasse ces expériences. Je dis que je vais en faire d'autres et ça les amuse. Je reste là quelques minutes puis je vais récupérer les informations pour la patrouille de demain soir. En sortant Adam du CP me demande de jouer au bawo avec lui mais il perd contre la personne avec qui il joue. Je perds à mon tour et nous partons.

I. Patrouille de police nocturne piétonne – 6 octobre 2017

Au poste de police

Lorsque j'arrive pour la patrouille de 22h, le poste de police de Ndirande est en proie à une forte agitation. Le responsable de la garde de nuit est très remonté car un des agents de la patrouille s'est porté malade à la dernière minute et il doit trouver à le remplacer au pied levé. Golden Bakali, un jeune constable des *General Duties* est là également. À son grand désarroi, le sergent de garde l'a affecté à l'accueil pour la nuit. À en voir son accoutrement, il s'était préparé à venir en patrouille... et à réaliser une patrouille pour le moins sportive : paire de rangers dans lesquelles est rentré un pantalon camouflage, pull, bonnet... L'absence d'un des agent·es lui donne un ultime espoir de participer. Il me dit qu'il apprécie particulièrement les patrouilles de nuit car ils peuvent procéder aux arrestations et au « vrai travail de police » : « *At night, streets are empty. Night is only for police! People can't ask so many questions when we do an arrest as they would do during the day.* » Il est finalement laissé au guichet car le responsable a besoin de quelqu'un ici, quitte à sacrifier la patrouille. Le sergent en charge ne décolère pas. Un nouveau problème vient de s'ajouter à celui des effectifs : le SCIO, chef du département du CID, vient de l'appeler pour lui faire savoir à que lui et ses agent·es vont avoir besoin du véhicule normalement destiné à la patrouille pour procéder à un « raid » : « *What these people call raids are generally simple arrests. They are not more dangerous or important than the one GDs do alone and on foot... But they want to show off* », peste le sergent qui, lui, appartient au *General Duties*, Il m'explique que le CID est un service qui impose souvent ses conditions aux autres services. Selon lui, ce raid est une excuse. Il pense que l'agent du CID de garde et la policière avec qui il va faire le raid se sont « arrangés pour être tous les deux » et qu'il se trame quelque chose : « *They are going to take the car, have sex somewhere and come back empty handed!* » Ça amuse ses collègues.

Départ à pieds de la patrouille

« *We have two car for the whole station but only one driver is on duty tonight. So, we'll have to go on foot patrol* », m'explique le constable Chosadziwa Kadzitche, l'un des deux constables avec qui je devrais partir. À l'inverse de mes deux compères qui semblent fort contrariés, je suis ravi car il devrait y avoir davantage d'interactions avec la population que la dernière fois où la traversée du quartier consistait à voir des groupes d'habitant·es fuir en courant à la vue du pick-up, provoquant les rires des agent·es présents qui leur criaient à la fenêtre de rentrer chez eux. Ils me demandent si on peut prendre ma voiture pour la patrouille mais je prétexte que ce n'est pas la mienne et décline. On part donc bien à pied. Justin Tembo (35 ans, constable), est dans la police depuis douze ans et vit à Ndirande depuis sept ans, déjà mais ça n'a jamais reçu aucune promotion (« *God May help* » dit-il) et Chosadziwa (22 ans, constable) a rejoint la police en 2015. Ndirande est sa première affectation. En raison de son ancienneté, c'est Justin qui dirige la patrouille. L'équipement change peu par rapport aux patrouilles de jour : ils ont sur les épaules de gros manteaux chauds fluorescents mais n'en ont aucun à me prêter, un fusil automatique remplace également le lanceur de grenade lacrymogène.

Nous descendons la butte sur laquelle est construit le poste de police en direction du secteur de Chinseu. En chemin, on inspecte un camion qui est garé là et qui pourrait transporter des marchandises suspectes. Justin monte dans la remorque du 33T en s'éclairant avec la torche de son téléphone. On repart vite après un rapide contrôle.

Trois interactions, trois publics et trois attitudes différentes

Passé le carrefour de Chinseu, on s'engouffre dans un chemin de terre qui passe devant la taverne du *Chief Chidzulo* et la taverne Chibuku de ce secteur. Nous traversons la rivière Nasolo empruntant sur le pont construit par le député de Ndirande, comme le signale un écriteau, puis remontons de l'autre côté de la rivière dans les ruelles désertes du quartier résidentiel de Goliyo. On serpente quelques minutes, empruntant des chemins de terre qui montent de façon abrupte à travers les maisons avant de déboucher sur des rues mieux dessinées, toujours en terre et toujours désertes. On croise un jeune homme d'environ vingt-cinq ans. Les deux policiers l'arrêtent, lui pointent la lumière de leur téléphone dans la figure et lui demandent où il va. Il répond à voix basse et l'air intimidé qu'il rendre chez lui. On attend quelques secondes en silence. Puis Justin lui dit de reprendre sa route mais qu'il se dépêche de rentrer.

On débouche ensuite Malanga Road, route de tarmac qui relie le marché de Ndirande à la ville de Blantyre et que l'on remonte en direction du centre du quartier. On marche sur le bord de la chaussée. Arrivé aux abords du carrefour du marché où se situent de nombreux bars, la population présente dans la rue se fait plus nombreuse. Les lumières de quelques réverbères et

des bars nous sortent de l'obscurité dans laquelle nous étions plongés jusqu'ici. On croise de nombreux groupes de jeunes hommes mais cette fois-ci les policiers n'arrêtent personne pour leur demander ce qu'ils font. Deux jeunes passent à côté de nous, apparemment ivres. Ils insultent les policiers de *zopusa* (idiots) et crachent par terre. On passe notre chemin comme si de rien n'était.

Chosadziwa: You see ? That's what makes our job difficult. People don't respect us here.

Paul: So, why didn't you react?

Chosadziwa : There is too many people in here. It would be too risky... people are drunk... a lot of anti-police... people who don't respect police. So, it's better to pass by without reacting. Things could turn bad for us, and we have you with us.

Un peu plus loin, un homme plus âgé, de toute évidence sobre salue amicalement les policiers et leur demande ce qu'ils font là fait. Il s'agit du chairman de la NW du secteur de Newlines où nous nous situons. Ils n'ont pas l'habitude de voir les policiers patrouiller à pied la nuit alors il pense qu'on va arrêter quelqu'un mais n'a pas été prévenu. Quand il apprend qu'on est en patrouille, il nous souhaite bon courage.

On arrive au niveau de Ndirande Ring Road, l'axe central de Ndirande qui le traverse d'Est (vers la ville de Limbe) en Ouest (vers le centre de Blantyre) et qui passe par le marché central et celui de Chinseu. On traverse la route de bitume pour pénétrer, par la rue des vendeurs de bois et des forgerons, dans un marché désert, loin du tumulte qui le caractérise en journée. Lorsque l'on arrive aux grilles délimitant le périmètre officiel du marché, un camion est en train d'en sortir. À cette heure, les policiers suspectent du trafic de cèdre de contrebande. Il y a une filière importante et très puissante à Mulanje et une partie se retrouve en vente ici à Ndirande m'explique Justin. Il arrête donc le chauffeur d'un signe de la main et monte dans la remorque. Ce n'est pas du cèdre alors les policiers s'apprêtent à le laisser partir mais ils souhaitent d'abord s'entretenir avec le gardien du marché pour contrôler qu'il ne s'agit pas de contrebande où d'un cambriolage déguisé en livraison. Celui-ci confirme avoir été informé de la venue du camion et avoir lui-même ouvert les grilles. Les policiers lui rappellent tout de même que les livraisons doivent normalement se dérouler en journée pour éviter le trafic illégal. Il ne devrait donc pas être surpris à ouvrir les portes à des camions dans la nuit. Suspicieux, Justin décide de pénétrer dans le marché avec le gardien pour une rapide inspection.

Pendant ce temps Chosadziwa et moi continuons à avancer dans la ruelle très sombre encadrée d'étalages vides, en direction du pont de Makata situé à une trentaine de mètres. Là devant un étalage, on surprend un jeune homme et une jeune fille sur lesquels le policier pointe sa petite torche. Il s'approche et leur demande agressivement ce qu'ils font là. Le jeune homme répond qu'ils ne font que discuter mais il ne convainc pas Chosadziwa qui affirme les avoir vus enlacés. Le policier lui ordonne de vider ses poches. Dans un petit sac en plastique se trouve de l'herbe : « *Hey, look at what we've found*, me dit-il, puis, se tournant vers le jeune homme, *My friend, it's not your lucky day.* » Il devient plus agressif, se place devant le jeune homme,

lui administre une gifle et le force à tourner le dos et à poser les mains sur la porte de l'échoppe pendant qu'il le fouille.

Justin est désormais ressorti du marché mais il est toujours en train de parler avec le gardien et le chauffeur du camion. C'est lui qui a les menottes et le fusil et Chosadziwa regrette de ne pouvoir neutraliser le jeune homme. Tout en gardant une main sur sa nuque, il se tourne vers la jeune fille qui n'a pas bougé et lui demande son âge. Celle-ci, tête baissée et regard rivé sur ses pieds, marmonne qu'elle a dix-sept ans. « *Oh but that's child prostitution now!* », s'exclame le policier avant de souffler à l'oreille du jeune homme : « *I told you, it's not your lucky day* ». Il leur ordonne de s'asseoir mais tandis que la jeune fille s'exécute, le jeune homme se dégage brusquement et prend ses jambes à son coup disparaissant très vite entre les étalages. Le jeune policier ne bouge pas. Il commente: « *If it was a sweeping exercise, we would have chased him and beat him but here we are just two and Justin is still there so we won't* ».

Deux jeunes apparemment ivres se pointent. Dans la nuit ils n'avaient pas vu le policier qui les fait sursauter et leur somme de s'asseoir mais ils partent eux aussi en courant. Le jeune constable commente à nouveau à mon égard : « *When I told you about respect... these people don't obey to police officers. We need to be more respected* ». Il se retourne vers la jeune fille qui elle n'a pas bougée et la menace de la frapper si elle ne lui dit pas où est parti son ami. Il lui dit aussi qu'elle ne devrait pas se prostituer à son âge. Elle pleure et dit qu'elle n'est pas prostituée mais que le jeune homme est simplement son petit ami. Chosadziwa explique la situation à Justin qui nous rejoint. Apparemment peu intéressé par cette histoire, celui-ci décide de simplement raccompagner la fille jusque chez elle. On longe la rivière, asséchée à cette période de l'année, en suivant un petit sentier sur quelques dizaines de mètres, on laisse la jeune fille rentrer dans une maison qu'elle désigne comme celle de ses parents et on retourne au pont avant de s'engouffrer dans la rue principale du secteur de Makata.

Contrôle d'un bar : irruption et intimidation

En chemin, Chosadziwa, qui est bien plus bavard que son compère, me parle des *sweeping exercises*. Il m'explique qu'ils en font généralement. Ils sont prévenus le matin même ou l'après-midi en fonction de l'heure à laquelle ils feront leur descente. Généralement une équipe assez large d'une bonne dizaine, voire quinzaine de policier·es, tous départements confondus, est mobilisée :

Chosadziwa: There, we go in the *shebeens*, or in the streets at night and we arrest as much as people as we can. To show the example. We use force, we chase people who run away. It's very good. It teaches them respect. The lines in charge and the SO never tell us before because some officers would warn their friends and everybody would know so they would all stay home on that day... These are traitors.

Paul: There are a lot of traitors in the police?

Chosadziwa: Hey, my friend. A lot! A lot of drunkers who go in the *shebeens*. They have their friends there. They don't work from the government but they work for themselves!

En remontant dans une rue encore une fois déserte vers Makata Market, on croise trois jeunes que les policiers arrêtent et qui affirment rentrer chez eux. Chosadziwa leur dit agressivement qu'ils n'ont rien à faire dans la rue et qu'ils devraient rentrer chez eux. Plus loin, au croisement du petit marché du secteur, un groupe de femmes qui rentrent d'une *bridal shower* et rigolent fort dans la rue ont droit au même traitement. Elles sont six, de tous âges dont une très jeune d'une dizaine d'années. Chosadziwa leur dit que des femmes ne devraient pas traîner dans la rue la nuit car on va les prendre pour des prostituées. Il leur ordonne de rentrer chez elles.

À ce moment-là, un jeune homme arrive passe en courant et s'arrête en reconnaissant les policiers. Il prenait le chemin du poste de police pour rapporter une agression dans un bar voisin. On le suit en s'enfonçant dans les étalages en bois du marché. Après deux minutes à serpenter dans un dédale d'étalages en bois et de ruelles étroites, on pénètre dans un bar discothèque qui crache une musique assourdissante. Une jeune femme assise dans la véranda à l'entrée se tient la tête dans les mains. Elle nous explique qu'elle vient de se faire frapper par un homme qui est encore à l'intérieur. Elle n'a rien dit tout haut pour ne pas qu'il prenne la fuite et à simplement prévenu son ami pour qu'il aille chercher la police. Sans attendre, les deux policiers rentrent dans le bar. Ils font le tour de la première salle, mains sur la ceinture, torse bombé. Dès qu'ils les voient, la plupart des clients s'arrêtent de parler mais restent là. Justin pénètre dans la deuxième salle et ramène les clients qui s'y trouvaient, son fusil pointé vers eux. Une fois rassemblés il les fait tous asseoir en pointant son fusil vers eux. Ils sont quinze, dont quatre femmes. Pendant ce temps Chosadziwa se dirige vers le comptoir, protégé du reste de la salle par une grille en fer et ordonne au barman d'arrêter la musique. Les clients, tous âgés entre quinze et vingt-ans semblent effrayés. Les deux policiers les questionnent. Leur demandent leurs noms. Ils ne sont pas plus jeunes que Chosadziwa et ses 22 ans mais l'appellent « uncle », « sir », « bwana » et « boss ». J'assiste à une réelle démonstration de force des policiers alors qu'il est clair depuis le début que les clients du bar sont intimidés par leur seule présence ici. Sans surprise, l'auteur des violences est parti quand il a vu le garçon partir prévenir la police. Ils interrogent chaque client pour savoir où est l'agresseur. Ils les menacent de tous les arrêter. Ils leur rappellent que le bar devrait fermer la nuit et qu'ils peuvent les embarquer pour ça. Un des jeunes a 16 ans et se prend une gifle de Chosadziwa qui lui dit qu'en tant que mineur il n'a rien à faire ici. Finalement ils les laissent partir et ordonnent la fermeture du bar. En passant devant les policiers qui encerclent la porte de sortie, un des jeunes dit à Chosadziwa : « *Thank you uncle for not arresting us.* » Celui-ci l'attrape alors par le col et lui administre une gifle avant de le relâcher : « *You thank me? You better run before I change my mind.* » Les clients partent tous. Justin dit qu'il en a marre et suggère d'accélérer pour finir la patrouille et rentrer se coucher. On retourne donc vers le marché de Makata, rejoignons Makata Road sans nous arrêter ni interpellé les quelques individus que nous croisons avant de redescendre la route de tarmac qui rejoint Chinseu. Les policiers sont silencieux et marchent vite. Justin

nous quitte au carrefour de Chinseu pour rentrer chez lui. En bas de la butte qu'il nous reste à gravir pour rejoindre le poste de police, c'est Chosadziwa qui m'abandonne cette fois pour ne pas avoir à rester au poste toute la nuit.

II. Patrouille de police nocturne motorisée – 13 octobre 2017

Au poste de police : attente d'un agent absent

Ce soir nous sommes six au poste, en plus d'un agent du CID qui reste, comme à chaque nuit que j'ai passé ici, enfermée dans son bureau. J'arrive vers 22h15, dans un poste très calme, deux constables jouent au bawo sur le banc dans le hall d'accueil. Le constable Loveson Chitey (29 ans) revient de « Queen's », l'hôpital central de Blantyre où il a accompagné une femme au service psychiatrique après que son oncle et son mari l'ont amené en affirmant qu'elle était devenue « folle » et incontrôlable. Le constable Gift Namkudja (24 ans), que j'avais déjà accompagné en patrouille nocturne à la fin du mois de septembre est encore là. Il m'a expliqué l'autre jour qu'il est quasiment exclusivement affecté aux nuits grâce à un accord avec le *Station Officer* afin de pouvoir continuer ses études et suivre ses cours en journée.

Loveson est en charge d'une affaire qu'il a récupéré la veille et il en discute avec l'IBO, responsable de l'Investigation Branch qui est là ce soir. Il souhaite profiter de la patrouille de ce soir pour procéder à l'arrestation et sa cheffe valide l'idée.

À 22h30, on attend encore le constable Justin Tembo, dernier membre de la patrouille ce soir. Ses collègues ne sont pas surpris de son absence qu'ils commentent en rigolant. Justin est coutumier du fait car il a d'autres business à côté de son boulot de policier et il arrive souvent qu'il soit occupé et privilégie ses affaires personnelles au travail. La nuit, il y a moins d'agents au poste de police et la plupart des responsables ne sont pas là. C'est déjà ma quatrième nuit et la quatrième fois que je suis confronté à l'absentéisme d'un agent qui compromet la tenue de la patrouille. Si certains responsables de la garde de nuit s'en plaignent, il est exceptionnel que les absents soient dénoncés à la hiérarchie par leurs collègues. Aujourd'hui toutefois c'est l'IBO qui est responsable. Elle remplace un autre inspecteur qui s'est fait porter pâle. C'est la cheffe du département de Justin. Il pourrait donc avoir des ennuis. Elle l'appelle à plusieurs reprises sur son téléphone, en vain. Loveson qui est proche de Justin sait qu'il ignore ce remplacement de dernière minute. Il lui envoie donc un message pour l'informer que l'IBO est là : « He will realise that he can be in trouble and he will surely come » me glisse-t-il.

Première arrestation

Ce dernier se pointe finalement vers 23h30, s'excusant pour son retard en prétextant une indigestion. Le sous-inspecteur Bennister Mwale, le chauffeur, est nommé responsable de la

patrouille en tant que plus haut gradé. On embarque dans le pick-up qu'il a garé en pente pour pouvoir démarrer car la batterie est à plat. Il m'explique que les véhicules du poste de police sont en triste état et qu'ils doivent toujours les conduire à l'atelier du commissariat central de Blantyre pour les réparer. Je m'installe à l'arrière avec les jeunes constables, Gift et Simon Gulani (23 ans) alors que Loveson et Justine prennent place dans l'habitacle.

Contrairement aux deux autres patrouilles nocturnes motorisées où l'on empruntait la route principale pour faire le tour des stations-service et se rendre à la zone industrielle de Makata, on se dirige cette fois vers le cœur de Ndirande en empruntant le chemin de terre qui descend de la butte. On se rend directement au secteur de Makata pour procéder à une première arrestation.

Il s'agit de l'affaire que Loveson a récupéré la veille alors qu'il était au guichet. Il s'agit d'un cas de « unlawful wounding » m'explique-t-il : une femme est venue se plaindre que dans le cadre d'une dispute l'opposant à une voisine, celle-ci l'a frappé et blessé. Il lui a fait remettre une lettre de convocation mais elle ne s'est pas présentée au poste ce matin comme lui ordonnait le courrier.

Après quelques minutes à serpenter dans les ruelles cahotantes du quartier, on finit se gare dans une sorte de cour entourée de maisons de laquelle partent plusieurs ruelles trop étroites pour nous engager. En arrivant sur place, deux jeunes hommes qui étaient assis là partent en courant ce qui fait rire les deux jeunes hommes qui sont avec moi à l'arrière du pick-up : « *Iwe, choka! Pita kunyumba kwako*¹ » lance Simon. Loveson appelle la plaignante pour lui indiquer notre position. On attend dans le noir, toutes lumières éteintes qu'elle nous rejoigne et nous indique la maison de la suspecte. Un homme âgé d'une quarantaine d'année, ivre passe à côté de la voiture et salue les agent-es. Justin, sans l'arrêter lui demande où il va. L'autre répond qu'il rentre chez lui et le policier lui dit de faire vite.

Il est déjà minuit et demi lorsque la plaignante se pointe. C'est une femme âgée d'une quarantaine d'années. Bennister reste à la voiture tandis que Loveson, Justin, Gift, Simon et moi la suivons. Elle nous guide dans un dédale de ruelles. On serpente ainsi entre les maisons pendant cinq petites minutes en silence. En chemin, Justin et Loveson marchent devant avec la plaignante tandis que les deux autres policiers suivent à une bonne dizaine de mètres. Ils n'ont pas décroché du téléphone de Gift sur lequel ils regardent des vidéos humoristiques depuis que nous avons quitté le poste de police. Ils parlent et rigolent fort. Simon ironise sur le fait que Justin est affecté aux patrouilles de nuit depuis un mois. Il lance « Tembo back to GD », car Justin retrouve les « *normal duties* » (les horaires de jour) à partir de la semaine prochaine. Lorsque je demande pourquoi il a ainsi enchaîné les nuits, personne ne sait me répondre : « There is a big question mark on that. » lance Gift, tandis que Simon s'amuse à imaginer qu'il

¹ « Eh toi ! Dégage ! Rentre chez toi ! »

a couché avec la femme du lines in charge avant de se faire demander le silence par Loveson qui marche devant. Il est difficile de se repérer. Je fais remarquer à Gift que je serais bien incapable de retrouver mon chemin tout seul pour retourner au pick-up. « *Even myself I would be lost, me lance-t-il, this is not my neighbourhood. I stay at Chinseu so I don't really know Makata, and by night like that it's difficult.* »

On arrive devant une maison que la plaignante désigne comme celle de la suspecte. Justin frappe à la porte et s'annonce comme étant de la « police de Ndirande » tandis que Loveson fait signe à la plaignante de partir. Les deux jeunes sont en retrait et continuent de regarder des vidéos sur Whatsapp. Ils plaisantent sur la présence d'un chien à côté de la porte que personne n'avait remarqué dans le noir et sur lequel Loveson a failli marcher. On attend une trentaine de secondes sans réaction. Tembo se demande s'il faut forcer la porte mais une femme finit par l'entrouvrir et jeter un œil dehors. Les policiers ne prennent pas vraiment la peine de lui expliquer la situation car, me dit Loveson, « *she knows why we are here* ». Elle repart à l'intérieur pour se vêtir et revient. Elle explique qu'elle s'est déjà rendue au poste avec sa lettre de convocation dans l'après-midi mais que l'agent en charge de l'affaire n'était pas là, alors la personne au guichet lui a dit de revenir. Loveson concède qu'il s'était absenté dans l'après-midi mais précise qu'elle aurait dû venir dès le matin. Elle s'adresse aux policiers en les appelant « bwana ». Elle est malade et trousse beaucoup et promet qu'elle se présentera à nouveau demain matin. Justin et Loveson hésitent mais décident finalement d'emmener la femme au véhicule pour recueillir l'avis de Bennister, le responsable de la patrouille. C'est lui qui doit prendre la décision. On repart dans le noir, à la lumière de la pleine lune. On croise de nouveau un homme qui a apparemment bu. Loveson le stoppe, l'inspecte, lui demande ce qu'il fait là. L'homme revient de Neighbours, un bar discothèque dans le secteur du marché. La police lui dit de vite rentrer dormir car dans son état il pourrait se faire agresser. Une fois arrivé au véhicule, il présente la situation au chauffeur : elle s'est présentée d'elle-même une première fois au poste de police, elle semble coopérative, Tembo rajoute qu'elle est malade. Bennister convient qu'il est préférable de ne pas s'encombrer et de la laisser dormir chez elle. En la laissant repartir, Loveson lui dit d'être là à 8h précise demain, autrement il enverra des policiers la chercher et la ramener de force car il sait maintenant où elle habite.

Contrôle du marché au charbon de Makata

On repart donc pour une autre arrestation. Le suspect habite aussi à Makata mais plus proche de Chinseu. En chemin on passe devant le marché au charbon de Makata. Un camion 33t est garé là. Justin descend du véhicule pour en contrôler l'intérieur mais il est fermé et on ne trouve pas de trace du chauffeur. Justin et Loveson qui est descendu aussi partent réveiller l'un des gardes du marchés qui dort sur une paillasse et le moquent copieusement pour dormir pendant ses heures de travail. Celui nous les informe que le chauffeur est parti dormir chez des proches aux alentours mais il ignore quelle est sa maison. Les policiers décident de ne pas attendre et

repartent dans avoir visité le camion. Assis à l'avant avec eux, je discute avec Loveson et Justin de la situation de ce marché alors que le gouvernement a réitéré l'interdiction du commerce du charbon. Le marché au charbon est donc censé être illégal. Loveson m'explique que c'est un cas assez compliqué. En théorie ils devraient le faire interdire mais ils n'en ont pas les moyens, le commerce du charbon est un gros business, ils ne peuvent pas simplement venir et faire fermer le marché, les gens se défendraient. Et puis, me dit-il, la question du charbon est sous la responsabilité du Forestry Office et non de la police, ce n'est donc pas directement leur problème. Une dernière chose importante, explique le policier, c'est le fait que le gouvernement ne propose rien en compensation du retrait du charbon. Or l'électricité au quartier est très irrégulière et elle coûte cher. Beaucoup de maisons n'en sont d'ailleurs pas équipées. La population dépend donc très largement du charbon pour se nourrir. Il est donc impensable de faire cesser la consommation et la vente du charbon. Je lui demande donc pourquoi avoir tout de même contrôlé le camion et il me répond qu'ils « s'assurent tout de même qu'il n'y a rien de trop illégal » comme d'autres types de trafic.

Deuxième arrestation

Pendant ce temps, la voiture descend le long de Makata Road. La rue est déserte. Bennister se gare finalement sur le bas-côté devant la propriété du Group Village Headman Makata. Comme tout à l'heure, il reste dans le véhicule pendant que les autres descendent et se préparent à partir à pied.

Il s'agit cette fois-ci d'une affaire de vol, plus sérieuse que la précédente qui demande un petit briefing de Loveson à ses collègues. L'homme en question n'en est pas à sa première arrestation. C'est un *kabwere-kabwere* dit-il. Un client régulier qui « revient » (*kubwera*) toujours en cellule malgré les punitions et les incarcérations. Il va donc falloir la jouer finement pour ne pas revenir bredouille. Ils sont quatre agents pour participer à l'arrestation. Ils disposent d'un fusil mitrailleur que Justin tient en bandoulière. Loveson présente son plan. Il a repéré le logement du suspect dans la journée en compagnie du suspect mais celui-ci doit normalement se tenir à disposition au téléphone en cas de problème. Le suspect vit dans un garage, ce qui amuse Simon. Il n'y a qu'une seule porte d'entrée mais aussi une fenêtre. Il faut donc se tenir prêt à ce qu'il tente de s'échapper. Simon et Gift se positionneront près de la fenêtre pour prévenir toute issue par ce biais et doivent se préparer à « immobiliser » le suspect s'il tente de s'enfuir. « *Use force if necessary* » leur glisse Loveson. Lui et Justin toqueront à la porte et rentreront de force si l'homme n'ouvre pas. Je dois rester avec eux car ils seront armés. Ils ont le nombre et les moyens de l'appréhender sans problème affirme le policier. Après ce briefing, on part à pied, Loveson en tête. Les policiers, semblent particulièrement motivés par la perspective de procéder à cette arrestation.

On suit d'abord un petit chemin le long du ruisseau qui est à sec à cette période de l'année, le lit est couvert d'un énorme tas de déchets mélangés à la terre qui s'étend sur plusieurs centaines de mètres et sur lequel on marche avant de parvenir à un premier pâté de maison. On tourne en rond pendant dix bonnes minutes, revenant plusieurs fois au même point avant que Loveson concède qu'il n'arrive pas à retrouver le chemin exact dans l'obscurité. Le plaignant reste quant à lui injoignable au téléphone ce qui a le don de l'agacer. Au loin la musique de Bagdad nous parvient au grès du vent. Le plan savamment orchestré par Loveson commence à s'effriter.

Au détour d'un pâté de maisons, je reconnais celle du sergent Oliver Sabola que j'avais visité quelques jours auparavant et ne peux retenir une exclamation, assez fier d'arriver à me repérer dans le quartier même la nuit. Ça suffit pour que Loveson retrouve lui aussi ses marques. Le logement du suspect est dans un garage non loin de la maison de Sabola dit-il et quelques dizaines de mètres plus loin, on tombe en effet dessus. Requinqués, les policiers se mettent en place comme convenu.

Justin frappe à la double porte de métal du garage. Pas de réponse. Il fait alors sauter le cadenas à moitié cassé d'un coup de ranger et se faufile à l'intérieur, suivi de Loveson et moi. La pièce est plongée dans l'obscurité, éclairée par les torches des téléphones des deux agents. Elle ressemble davantage à un atelier de réparation de voitures qu'à un logement bien qu'un matelas soit étalé à même le sol dans un coin. Loveson trouve l'interrupteur et allume. Il n'y a bel et bien personne à l'intérieur. Selon Loveson, le suspect a été mis au courant que la police le recherche et il est sûrement parti dormir ailleurs pendant quelques jours. Ils décident donc de repartir bredouilles et de repartir à la pêche aux informations demain en journée. Cette fois-ci, on se repère plus facile et on rejoint le véhicule en cinq petites minutes. Bennister qui nous voit arriver les mains vides après plus d'une demi-heure se moque de ses collègues. Il indique qu'il est fatigué et décide de ramener le véhicule. Loveson et Justin rentrent chez eux sans même repasser par le poste, je finis le chemin seul avec Blessings et Bennister.

III. Neighbourhood watch à Chinseu, 11/11/2016

J'ai eu l'idée de mener cette observation à Ndriande après avoir découvert le rôle des dispositifs de police communautaire dans le maintien de l'ordre social dans les quartiers populaires. Certains soirs entre 10 et 15 personnes se regroupent pour patrouiller dans les rues de leur voisinage le soir. À Chinseu, celui qui se fait appeler « Chief Chidzulo » sans pour autant avoir le statut d'autorité traditionnelle est très impliqué dans ce dispositif. C'est un homme qui a gagné le statut de leader communautaire grâce à ses accointances avec l'UDF lorsque le parti était au pouvoir. À défaut de *village headman* dans ce secteur de Ndirande, il tient des fonctions de chef depuis le début des années 2000. Il réunit régulièrement les

patrouilles de nuit, « environ trois fois par semaine » m'avait-il dit en entretien. Mais en réalité j'ai constaté que c'était bien plus rare que cela.

Il y a une semaine, j'ai prévenu Joshua, un jeune homme rencontré à la gare routière, qui habite dans le secteur et participe parfois aux patrouilles, que je souhaitais en accompagner une en tant qu'observateur. J'ai insisté sur fait que la patrouille ne devait pas être « organisée » pour moi mais avoir lieu dans des conditions « normales ». Connaissant l'effet de ma présence, notamment sur les jeunes du quartier (susceptibles d'être membre de ces patrouilles) j'ai demandé à Joshua la plus grande discrétion sur ma présence : il ne devait prévenir que le chef et William, un policier de Ndirande, proche du chef et que je connais depuis quelques temps. Premièrement, l'observation devait avoir lieu le mardi soir avant que Joshua n'annule au dernier moment car il n'avait pas « préparé le terrain ». Le lendemain nous devions donc rejoindre la patrouille mais celle-ci n'a finalement pas eu lieu. Joshua a prétexté que ce n'était pas son tour donc que nous n'irions pas ce jour-là. J'ai commencé à avoir des doutes sur la tenue de ces patrouilles je et finis par me demander s'ils ne sont pas simplement en train d'en « monter » une pour moi. Jeudi, je reçois finalement un coup de téléphone Joshua qui me dit que le chef compte faire une patrouille le vendredi. Nous avons donc rendez-vous à 20H30, à la taverne tenue par le chef, lieu de rassemblement de la patrouille.

18h30 Je retrouve Joshua chez lui et nous nous rendons ensemble pour parler au chef de village. Attendant à sa maison, il possède une sorte de préau ouvert, en béton, au milieu duquel trône une belle table de billard. Se réunit régulièrement ici une dizaine d'hommes entre 30 et 50 ans (businessmen, policiers, artisans, etc.) pour boire un mélange d'alcool et de lait commercialisé par l'adjoint du chef qui tient son échoppe à quelques pas. Dans la cour entre le préau et la maison du chef, une petite cour comporte un unique arbre sous lequel le chef a pour habitude de rassembler les villageois lorsqu'il veut leur parler ; où se tiennent également les « milandus », les affaires, souvent conjugales, que lui apportent les habitant·es du village et qu'il prend en charge avec son comité. Nous arrivons vers 19h45 et nous nous installons avec un petit groupe d'hommes installés sous le préau pour boire et discuter. William est présent mais ne nous accompagnera pas pendant la patrouille, il m'explique que certains de ses collègues accompagnent parfois les patrouilles mais lui n'aime pas ça. Vers 20h40, seulement trois jeunes hommes autour de la vingtaine sont venus s'asseoir près de la maison. Joshua ne veut pas que nous les rejoignons car ils pourraient être surpris de ma présence, c'est le chef qui viendra me chercher ici me dit il.

Chief Chidzulu arrive et nous échangeons quelques mots sur le déroulé de la patrouille. Il est frustré qu'aussi peu de monde se soit présenté au rendez-vous. Le chef envoie les trois jeunes chercher d'autres personnes et s'armer de bâtons. Il peste contre la faible affluence et surtout le manque de régularité des membres de la watch. Depuis quelques années, la police les aide à s'organiser pour patrouiller et leur demande de s'enregistrer mais c'est difficile de garder

le compte des membres qui vont et viennent : « *Those who come are young men, they are here just to enjoy free time outside at night or because they look for money... but most of them don't come back and new ones come. They never register in our community policing book* ». Nous attendons jusqu'à 21h30 environ, je vois du mouvement dans la cour, de plus en plus de jeunes hommes sont présents, entourant le chef et son adjoint.

21h45 Nous sommes un groupe d'une grosse dizaine, incluant le chef, son adjoint, Joshua et moi et de jeunes hommes en tenue du quotidien, la plupart en tongs. Personne n'a de lampe torche. Le chef possède une vraie matraque qu'il a récupérée d'un agent de sécurité tandis que seulement deux des jeunes hommes présents sont « armés »: l'un possède un sjambok, une sorte de bâton en plastique très fin et flexible et l'autre possède une barre de fer. La patrouille commence. Nous remontons une ruelle qui part derrière la maison du chef et qui s'enfonce dans le quartier de Mapoloti. Nous passons d'abord récupérer deux jeunes hommes qui fermaient leur échoppe, l'un est le fils de l'adjoint. Le chef marche devant. Je profite de la pause pour discuter avec le jeune homme à la barre de fer: il porte des baskets et un jogging et à l'air d'être expérimenté. Il m'explique avoir fabriqué cette arme pour les patrouilles, mais ne s'en est encore jamais servi sur qui que ce soit. Il vient patrouiller « tous les soirs ». C'est clairement exagéré puisque j'ai bien compris qu'on ne patrouille pas tous les soirs ici, mais je comprends que c'est un habitué. La boutique étant enfin close, nous repartons recruter encore quelques autres membres chez eux. Nous arrivons à la maison d'un charpentier qui rentre tout juste de son atelier. Nous sommes dans la rue en l'attendant. Une bouteille de *kachasu* circule « pour tenir se chaud ». Des blagues viriles sont échangées, on se cherche un peu. Un homme passe, certains du groupe font semblant de l'intimider... « c'est un ami » me dit Joshua, « les gars le connaissent, il sait qu'on n'est pas des voleurs ». Pendant ce temps d'autres jeunes nous ont rejoints. Plus de bâtons également. Je n'ai pas le temps de les compter car nous repartons. Il n'y a que des hommes entre 18 et 35 ans hormis le chef et son adjoint qui mènent le groupe et qui sont plus âgés.

22h Nous repartons, le groupe s'éparpille, les hommes de tête marchent vite mais beaucoup ne suivent pas, ils sont encore à discuter à l'endroit de la pause. La marche met un peu de temps à se coordonner. Nous longeons la rivière qui borde le voisinage car, m'explique le chef, étant à sec pendant cette période de l'année c'est par ici que les voleurs passent le plus souvent. Arrivés à la limite de la zone d'opération du chef, nous empruntons une ruelle qui nous ramène vers la route en bitume qui traverse Ndriande. C'est une ruelle très empruntée car elle connecte au guet de la rivière où les habitants ont l'habitude de traverser pour rejoindre le voisinage de l'autre côté. Nous croisons un couple qui revient de la route du marché. À notre vue, l'homme part en courant dans la direction opposée, laissant sa partenaire seule avec nous et provoquant les rires de tous les hommes de la patrouille. Il nous a pris pour un groupe de brigands et c'est ce qui les amuse tant. On moque sa couardise et le fait qu'il n'a pas hésité à laisser « sa meuf » (« *his bitch* ») derrière, seule avec nous. Le chef lui demande où ils allaient et ce qu'ils faisaient.

Les moqueries s'accroissent lorsqu'on découvre le fuyard était en fait un ami de la plupart des membres de la patrouille. Je note donc qu'ils semblent tous se connaître. La façon dont procède le recrutement semble effectivement passer par les réseaux sociaux et groupes d'amis gravitant relativement proches du chef et de son entourage. Je ne suis pas franchement surpris que le jeune nous ait pris pour un groupe de bandit et ait décidé de prendre la poudre d'escampette avant de savoir vraiment qui nous sommes : personne ne porte de signe distinctif pour reconnaître la patrouille, nous n'avons pas lampe et le chef ne s'annonce pas avant de s'approcher, disant seulement un « hey, mwaswera? » (ce qui veut dire « hey comment ça va? »).

On redescend alors vers notre point de départ à l'autre extrémité du voisinage. Le chef prend la tête d'un groupe qui va longer la rivière tandis que Joshua et moi suivons son adjoint et son groupe qui ne repassent pas l'intérieur du village. Nous récupérons un dernier membre sur le chemin, je remarque par ailleurs qu'un chien nous accompagne maintenant mais je n'arrive pas à savoir depuis quand. Il est très discret et n'avait pas couru après le jeune qui a pris la fuite. Dix minutes plus tard, nous retrouvons le chef et son groupe au pont qui passe au-dessus de la rivière marque la limite Sud du village. Sur le chemin j'ai parlé avec le propriétaire du chien qui habite ici et travaille dans l'échoppe de son père.

22h15 Nous sommes au pont. J'en profite pour faire une revue d'effectifs au clair de lune. La patrouille se compose de 18 hommes dont 15 ont moins de 30 ans et d'un chien. La grande majorité n'est pas armée ni équipée. Outre le sjambok, la barre de fer et la matraque du chef, je désormais quatre « armes », toutes différentes: un gros bâton légèrement incurvé que le porteur a l'habitude de trainer au sol pendant qu'il marche, une barre en fer d'une soixantaine de centimètres de long pour deux de large, et un autre sjambok que son propriétaire a acheté 5000 kwachas (ce qui représente une somme importante pour nombre d'habitantes de Ndirande qui ne gagnent pas plus de 1000 kwachas par jour) dans une boutique indienne spécialisée dans le « self-defence » à Limbe. Les jeunes hommes marchent de manière un peu désordonnée, beaucoup portent des tongs et portent des shorts « taille basse » mais personne n'a l'air d'appartenir aux classes sociales les plus précaires du quartier. La patrouille n'est pas non plus des plus discrète, ça discute, plaisante et rigole beaucoup...

22h20 Nous quittons les bords de la rivière et remontons vers la taverne du bar par une ruelle déserte et très dégagée. Les membres vérifient les étalages en bois du marché de Chinseu, où ils m'expliquent que de nombreux voyous dorment ou se cachent en attendant de dépouiller les passants la nuit. C'est un axe très fréquenté qui rejoint l'autre côté de la rivière au quartier de Zambia où on trouve la plus grande concentration de bars « chauds » de Ndirande. Joshua m'explique que les voyous se placent le plus souvent ici car les clients des bars reviennent souvent alcoolisés de Zambia et de Chinseu rentrant chez eux au voisinage plus riche de Golyio, de l'autre côté de la rivière. Nous nous arrêtons à la taverne du chef pour un briefing. Un groupe de trois hommes qui remontent de la rivière arrive à notre hauteur. Quatre membres de la

patrouille les arrêtent et leur demandent d'où ils viennent à cette heure. Ils rentrent de l'usine, l'entreprise n'assurant plus le transport des ouvriers ils doivent rentrer à pied et ils s'escortent. Ils peuvent passer leur chemin.

22h30 Nous sommes tous réunis sous le préau du chef. Celui-ci tient un bref discours. Il accueille les nouveaux membres, leur rappelle qu'ici ce n'est pas les vacances et qu'ils sont attendus les autres fois aussi. Le chef demande à tous de revenir le lendemain dans la journée pour s'inscrire sur le registre de la watch.

22h40 A la fin de son discours nous nous séparons en trois groupes de six. Je suis avec Joshua, l'adjoint du chef, le jeune homme au sjambok, celui au gros bâton qui traîne sur le sol et un dernier non armé. Nous marchons d'abord dans la rue en direction de la station-service et croisons un homme qui marche dans notre direction. Les trois jeunes de notre groupe vont à sa rencontre et bloquent le chemin pour lui demander ce qu'il fait. Il revient de Zambia où il a bu. Il est clairement alcoolisé. Il rentre chez lui et compte traverser la rivière en utilisant le pont. Le jeune qui tient le gros bâton, lui administre une grosse gifle très sonore et l'homme est libre de continuer son chemin. Je demande à l'adjoint pourquoi ils l'ont frappé : « *It's important to give a physical lesson to those vagabonds at night. We teach them to be careful and don't be caught in the street at night because they can be assaulted* ». Je reste pantois. Nous reprenons notre patrouille. Au milieu du quartier nous passons à côté d'un terrain vague avec un promontoire et un bosquet. L'adjoint du chef envoie deux membres inspecter les lieux pendant que nous continuons la patrouille. Nous arrivons une fois de plus sur le chemin d'un jeune alors que nous arrivons près de la ruelle entre la route principale et la rivière. Une fois de plus il prend la poudre d'escampette sitôt qu'il nous aperçoit. Les deux mêmes membres de la patrouille le prennent en chasse. Avec les autres membres, nous contournons le bloc de maisons par l'autre côté et nous nous positionnons le long de la route de bitume. Quelques minutes plus tard, les autres membres nous rejoignent, bredouilles.

23h15 Il est temps de rejoindre les autres groupes pour clore la patrouille. Tout le monde est réuni au centre du carrefour près du compound du chef. Une personne arrive non loin et détaille en courant en nous voyant, quelques-uns rigolent et lui hurlent d'aller se coucher. Avant de nous séparer, j'apprends qu'un militaire retraité fait partie de la patrouille.

IV. Neighbourhood watch à Malaysia, 24/10/2019

Note : cette patrouille a été enregistré, certaines discussions et extraits de discussions ont été retranscrits a posteriori pour être insérés dans l'analyse.

Je retrouve Peter, secrétaire du community policing forum, le chairman de la watch et sept autres membres de la patrouille à 23h le long de Makata road au cœur de Ndirande et à l'entrée du voisinage dont Peter et ses compagnons ont la responsabilité de contrôle. Nous nous enfonçons dans le quartier dans la pénombre. Peter a une lampe torche, plusieurs membres portent des rangers. Ils sont tous âgés d'au moins 30 ans, pères de famille, tous salariés ou commerçants dans le quartier. La plupart sont armés de bâtons, sjambok et barres de fer, deux portent de vraies matraques. Les rues sont calmes. Les patrouilleurs portent des gilets jaunes réfléchissants fournis par la police. Le chairman n'aime pas ces gilets car ils les rendent trop visibles mais la police les leur a imposés, Peter affirme qu'ils préféreraient avoir des cartes d'identification, c'est en négociation avec l'institution policière mais les policiers bloquent. Il ne sait pas trop pourquoi mais selon lui, les policier-es ont peur que si les *watches* deviennent trop officielles, les policier-es n'auraient plus de travail, ça fait rire ses camarades. Il dit que les patrouilles de quartier sont plus efficaces que celle de police car eux, au moins, ils connaissent le territoire et ses habitant-es. Ils savent reconnaître les « criminel-es ».

Nous nous dirigeons vers l'extrémité du voisinage, les maisons se raréfient. Cette partie de Ndirande est très calme et résidentielle, la vie s'y apparente davantage à celle d'un petit trading center rural. D'ailleurs, à la limite des habitations, des champs, notamment s'étendent. Peter me confie que les « voleurs » ont l'habitude de s'y cacher.

On récupère un des membres qui habite dans un pâté de maisons isolé du reste du voisinage. « *He is one of the soldiers !* » me lance un membre. Je me mets vite à parler avec lui car il parle bien anglais, il travaille pour une confédération de syndicats, il était occupé dernièrement avec la grève des chauffeurs de camion. Il a rejoint le groupe l'an dernier après avoir été invité par des membres dont il était proche. Il m'explique qu'il a quand même dû passer un petit entretien avec le « big man » (il parle de Peter) et que son ami a dû donner des garanties sur son honnêteté avant d'être accepté dans la patrouille.

Notre discussion est interrompue car nous approchons d'un « *hot spot* » selon Peter : un endroit où les « criminel-es » se cachent avant de commettre des larcins. Il s'agit d'une maison en construction à l'écart du reste des habitations. D'après lui, il est facile de venir ici sans se faire repérer à d'attendre que les rues soient vides pour aller cambrioler des maisons. Le chairman et trois autres membres rentrent dans l'habitation dont seuls les murs ont été érigés : pas de toits, ni de portes, fenêtres et dalle de bétons. Après une trentaine de seconde un cri nous parvient de l'intérieur. Un homme était là à dormir dans l'une des pièces, c'est lui qui a crié quand le chairman l'a vivement saisi par le cou pour le faire se relever et le trainer dehors. L'homme subit un interrogatoire d'abord froid et menaçant puis de plus en plus musclé alors que ses réponses ne convainquent pas les patrouilleurs. Il affirme qu'il revenait du travail dans le quartier de Chirimba et il s'est arrêté en chemin car il était épuisé. Il habite à Safarawo, qui est encore loin et comme il faisait nuit, il a préféré s'arrêter là pour passer la nuit. Peter affirme

qu'il sent l'alcool. D'autres soutiennent qu'il n'a pas « l'air de rentrer du travail » mais qu'il ressemble à un « voleur » (*okuba*). Il supplie les « *bwanas* » de le laisser partir, affirmant qu'il va rentrer chez lui. Peter lui demande sa carte d'identification de son travail mais l'homme explique qu'il l'a laissé au travail pour être sûr de ne pas la perdre. Ça ne joue pas en sa faveur. Deux patrouilleurs le jettent au sol et lui assènent des coups de pied. Il est passé à tabac pendant près de cinq minutes pendant que Peter appelle un policier de veille. Celui-ci envoie le véhicule de patrouille pour conduire l'homme au poste. Nous marchons vers Makata road et nous postons là en attendant les policier·es qui arrivent après quelques minutes. L'échange est bref, les patrouilleurs résumant la situation aux agent·es qui embarquent l'homme qui a très clairement été battu sans demander de grandes explications.

La patrouille repart en descendant Makata road vers le cœur du quartier. Je reprends la discussion avec le syndicaliste. Il vit à Ndirande depuis 1996, il a vécu à Makata, Mpembu, Safarawo. Il a été induna, messenger du chef quand il vivait à Machinjiri. Il m'explique que son travail était de réunir les gens lorsque le chef tenait une réunion publique ou d'organiser la cour traditionnelle, de récupérer les personnes convoquées, etc. Il trouve certaines continuités dans le travail du comité de *community policing* avec cette ancienne activité, notamment en raison des *milandu* qui se tiennent parfois au domicile du chairman mais il pense aussi que la *watch* est bien plus efficace que les autorités traditionnelles pour sanctionner efficacement les « criminel·es » : « *we are more like neighbourhood police* ». Il est donc très content de son travail à la *watch*, il se souvient avoir arrêté une dizaine de voleurs depuis qu'il a commencé :

Patrick: Yes, I am very glad to have been chosen to be part of the watch.

Paul: What do you enjoy in that activity?

Patrick: Security... OK... since I joined, I have already helped to arrest about ten thieves who are now in jail and who won't trouble people anymore. You see, we bring security to our community. Can you see? (il fait un geste pour montrer la rue autour de nous) The streets are empty. It's only us!

Paul: People should not be out at night? I myself, I feel more secure in the street at night when there are many people around.

Patrick: No, at this time people should be home now. What time is it? 11 p.m.? To be found outside at 11 p.m. means you are probably preparing something bad! The night is for the police and the neighbourhood watch! (il clame cette dernière phrase fièrement)

Paul: You like it? Being the only one outside at night?

Patrick: Yes! Why not? It's good! (il rit)

On croise un premier homme d'environ 45 ans. Peter lui demande de s'arrêter. Il a bu mais on le laisse partir en lui donnant du *bwana*. Quelques secondes après un jeune de 22 ans qui rentre du pub arrive à notre hauteur. Il se fait également arrêter. Il subit un interrogatoire plus agressif mais sans violence physique. Il explique qu'il a arrêté l'école pour des pb d'argent et se fait sermonner pour ça, les patrouilleurs lui disent que s'ils le reprennent comme ça il ne se contenteront pas de le sermonner mais lui donneront une « leçon physique ». Il s'excuse d'être dehors à cette heure et il est autorisé à repartir. Plus loin, le chairman demande à deux jeunes

hommes qui jouent au bawo à la lumière d'un réverbère de rentrer chez eux car ce n'est pas une heure pour être dehors.

Alors que nous descendons la rue, un jeune passe à distance et insulte les patrouilleurs de « zopusa », une insulte que je n'ai pour l'instant entendue que proférée contre les policier-es, le chairman le laisse aller, « tu aurais du le choper qu'on lui donne une leçon (tikamenya) » dit l'un deux mais il explique qu'il le connaît et que de toute façon il était trop loin. '

On s'enfonce dans l'intérieur du quartier. Des bruits de pas de font entendre et les membres décident de tendre un guet-apens à la personne qui arrive en chantonnant. Il s'agit d'un jeune garçon d'une vingtaine d'années qui se retrouve immédiatement encerclé lorsqu'il passe à notre niveau. Peter, le *chairman*, le fait asseoir et commence à l'interroger agressivement. Il veut savoir ce qu'il fait dehors, ivre, à cette heure. Le jeune homme se défend de façon confuse. Peter s'impatiente, il demande à l'un de ses hommes de lui décrocher une fine branche de bois vert afin de lui « donner une leçon ». Il l'effeuille lentement jusqu'à obtenir un long morceau souple et nu qu'il abat sur le dos du jeune homme. Il lui fait vider ses poches, trouve un billet de 1000 kwachas et des cigarettes qu'il écrase par terre. Les sermons ont remplacé les questions. L'adolescent explique que l'argent lui a été confié par son oncle pour acheter à manger. « Et ton oncle, qui t'héberge par la grâce de Dieu, devrait t'ouvrir la porte alors que tu rentres ivre chez lui ? C'est toi le big man à la maison ?! C'est toi qui peux boire et rentrer tard ?! », lui demande Peter. Il l'accuse d'être un « voleur » (*okuba*) qui préfère commettre des crimes plutôt que de finir ses études : « Tu bois tous les jours, tu fumes tous les jours ! Déjà l'autre jour on t'a attrapé ! Est-ce qu'un jour tu vas écouter ?! » répète-t-il alors plusieurs fois en entrecoupant ses paroles de coups de fouet, « Est-ce que je dois continuer à te battre pour que tu écoutes ? ». « *This one is a problem, everybody knows him in the neighbourhood... Daily drunk... daily drunk, when he goes there, to these shebeens, he causes problems. He has even been in prison for almost a year... he has committed a lot of things... he is a thief,* » me résume l'un des membres de la NW à mes côtés à qui je demande les raisons d'un tel acharnement, « *now he is drunk again, he has probably stole that money* ». Après une petite dizaine de minutes d'interrogatoire, ils décident de le conduire eux-mêmes chez son oncle qui réside à une centaine de mètres, tout en lui assénant gifles et coups de pied en chemin. Sur place, l'oncle essuie lui aussi de vifs reproches de la part de Peter et du *chairman*. Ils l'accusent de ne pas faire attention à son neveu, de le laisser trainer dans la rue plutôt que de l'envoyer à l'école. Ils lui rappellent qu'ils ont le pouvoir de l'arrêter et de le mettre en prison s'ils le veulent. Ils lui remettent l'argent trouvé dans les poches de l'adolescent en lui disant d'acheter lui-même à manger plutôt que de le laisser gaspiller son argent dans l'alcool.

J'ai dû mal à bien saisir la teneur de l'échange. L'interrogatoire est violent mais le jeune homme garde un ton qui m'a l'air espiègle et provocateur tout du long, les nombreuses marques de respect qu'il adresse au chairman ont l'air fausses. Il a même plaisanté avec un patrouilleur

pendant le chemin vers chez son oncle. Notamment lorsque nous croisons un groupe de trois jeunes call-boys qui portent d'énormes paquets emballés sur leur tête. Les patrouilleurs sont très suspicieux et les accusent d'avoir volé les marchandises. Il y a une discussion entre les membres pour savoir s'ils les laissent partir. Les trois affirment qu'ils déménagent des affaires vers une maison à Chinseu ce qui provoque le fou rire des patrouilleurs et du garçon qu'ils ramènent vers chez son oncle. Les membres doutent de la véracité de leur propre mais ils mentionnent des noms de proches que le chairman et Peter connaissent alors ils s'accordent pour les laisser partir. Peter me glisse : « They gave us good references so we think they are OK ». Ils leur disent tout de même de ne pas recommencer car ils pourraient croiser des voleurs. Les trois demandent alors à être escortés mais les patrouilleurs leur disent que ce n'est pas leur boulot : « On n'est pas des gardes privés ! » s'énerve le chairman.

Quelques minutes après avoir déposé le jeune homme chez son oncle, la patrouille NW croise une femme d'environ 25 ans. Les membres de la patrouille l'encerclent pendant que le *chairman* l'interroge : « Qu'est qu'une femme seule fait dans la rue à cette heure ? » Les plaisanteries et les insultes fusent. Les membres se disent entre eux qu'il s'agit d'une prostituée et qu'elle mériterait une bonne leçon. Elle nie, expliquant qu'elle revient d'un enterrement. Un membre lui montre le *sjambok* qu'il tient dans la main, « Arrête de mentir. On utilise ces armes avec les filles comme toi », puis pointant son sexe, « mais si celle-ci est inefficace, on peut utiliser celle-là ». Les rires fusent. Elle subit un long interrogatoire de la part de Peter. Il insiste pour la faire avouer qu'elle revient de Bagdad ou d'un autre endroit où elle vend ses services sexuels, et qu'elle a bu de l'alcool. La jeune femme a une attitude fière, la tête haute, elle répond aux patrouilleurs en affichant un sourire moqueur et continu de nier ses allégations. Elle admet tout de même qu'elle ne revient pas d'un enterrement mais qu'elle rentre de chez son petit copain qu'elle a longuement attendu avant de se décider à rentrer chez elle. Cela énerve l'un des membres de la NW qui se tient à mes côtés : « *Look at this one, how she is dressed. I would not let my daughter dress like that. She is a prostitute, she needs to be taught a lesson but we can't raise a hand on a woman... Otherwise, they invent stories. They say that we have sexually assaulted them... You know, women have rights in Malawi now... they are like gods, you can't touch them! It's a very big problem.* ». Les membres de la patrouille décident finalement de la laisser partir, tout en la menaçant de la conduire au poste de police la prochaine fois qu'ils la croiseront.

Nous revenons sur la route principale. Une moto arrive et se fait arrêter. C'est bon, le chairman connaît le passager. Mais Peter demande au conducteur de la moto-taxi de rentrer chez lui après car il est trop tard pour faire du business. Nous nous installons là quelques minutes en entendant que Jossam ne vienne me chercher avec son minibus pour me reconduire chez moi. Nous parlons de leurs relations aux policier·es. Ils apprécient les policier·es qui patrouillent avec eux, notamment Adam Maploti du CP qui vient souvent. Ils sont alors en civil et portent eux aussi des bâtons et parfois aussi une arme à feu. Je leur demande si la présence

des policier·es modifie leur façon de patrouiller et s'il doivent se montrer moins « dur » (tough) avec les personnes qu'ils arrêtent mais non, le syndicaliste mais lance : « Your friends from the police... They never hide when there is a need to teach a lesson to those drunkards who hang out at night. Last week, Maploti was patrolling with us... he was carrying a big stick like those we have and he was the one who taught a lesson to that same kid we beat up earlier... and I can tell you that he was not refraining himself! » Nous embrayons donc sur l'usage de la violence en général. Ils disent que Ndirande était un quartier très violent mais que maintenant c'est passible grâce à eux. Les « honnêtes gens » (good people) peuvent dormir tranquilles car ils sont là pour « protéger leurs propriétés et leurs vies » (c'est aussi l'un des slogans de la police : « protect life and property »). Par contre eux ne se voient pas vraiment infliger de limites sur l'usage de la violence, il faut juste qu'ils ne le fassent pas trop au grand jour car, « à cause des droits humains », ça devient difficile d'arrêter les gens. Notamment avec la controverse sur la loi qui punit le vagabondage. Peter dit que le délit de vagabondage a disparu et que désormais les patrouilleurs n'ont plus vraiment de sens s'il n'y a plus de loi qui fixe des couvre-feux : « people tell us 'ah I have my human rights to walk at night, you can't arrest me' ». Ce n'est pas la première fois qu'on en parle. Pourtant, je fais remarquer qu'ils se permettent sans trop de problèmes d'infliger des leçons aux personnes qu'ils trouvent « suspectes ». Ils confirment : « fortunately, the police is out ours ide, they will not arrest us for beating a thief », me lance le syndicaliste, « at least if we keep it a bit hidden ». La nuit, les rues étant vides, il est effectivement plus facile de sanctionner les déviants sans trop de témoins. Je fais donc remarquer que leur violence doit rester « secrète » d'une certaine façon. Il me lance, sagace, « yes, but people must know that we can also teach them a lesson... it's an open secret ».

Annexe 6.

Retranscription d'une médiation à la cour d'un *community policing chairman*

Le lecteur·e trouvera ci-dessous la transcription complète de l'échange à partir duquel la note de terrain VII-3, présentant la médiation entre Suzane, son mari Thomson et Gladys, la femme que Suzane accuse d'être la maîtresse de Thomson. Entière enregistré, l'échange a été traduit du chichewa à l'anglais avec l'aide de Tawonga Taddja Nkhonjera, mon colocataire au Malawi. La version française est donc une traduction d'une première version anglaise obtenue. Le chichewa n'est pas une langue très parlée en Europe, encore moins en France mais peut être que dans un avenir plus ou moins proche, cette transcription littérale pourra être utile. Dans tous les cas, la version française intégrale peut aider le lecteur·e à comprendre comment ces situations observées sur le terrain ont été converties en encadrés ethnographiques dans le corps de la thèse.

Dans le vaste salon où se déroulent les médiations, Monsieur Makololo, le *chairman*, accompagné de Monsieur Gomani, fondateur du comité et trésorier du *Community policing Forum*, et trois autres membres, Miss Chatambala, Mercy et son mari Precious sont installés sur un imposant canapé et des fauteuils le long du mur du fond. Je m'assois à côté de ce dernier pour qu'il me traduise les échanges. Une table basse est posée devant eux. Elle les sépare d'un autre petit canapé sur lesquels s'installent les personnes dont les affaires sont discutées. Plusieurs affiches religieuses ornent les murs de la pièce : l'une présente un enfant en position de prière chrétienne, une autre contenant la mention « *God Loves You* ». Au-dessus du *chairman* assis au centre du canapé, une affiche présentant les « Dix Commandements de l'Amour » et enjoignant le lecteur à « aimer Dieu avant toute chose » est scotchée au mur.

Un grand nombre de personnes se presse aux abords de la maison et dans la salle. Elles sont venues par simple curiosité, pour se divertir, ou, pour une poignée d'entre elles, pour apporter des éclairages sur les affaires. Avant le début de la séance, le *chairman* prononce une prière et chacun·e est invité à se recueillir.

Après avoir discutée une première affaire concernant les « mauvaises » habitudes d'une adolescente accusée par sa mère de se rendre régulièrement dans une maison habitée par cinq jeunes hommes célibataires et d'y rester dormir, un couple (Suzane et Thomson) s'installe sur le canapé face au *chairman*. Il est accompagné par une seconde femme (Gladys) qui s'assoit sur une chaise entre eux et les membres du comité. Suzane et Thomson saluent une à une les personnes présentes, s'adressant au *chairman* par son titre – « *achairman* » – et aux membres du comité par l'expression « *apolici* ».

Mr. Makololo: Zikomo, mwalandiridwa. Mukhale omasuka. Mkwabwino kuti muyankhule chilungamo chokhachokha, osanama, osaonjezera popeza kotero kusokoneza nkhani. Mukambe zokhazikika kuti tikuthandizeni mwachangu. Poyamba, timva kwa odandaula, kenako odandaulidwa apatsidwa mpata wofunsa Mafunso kenako mkunena mbali yawo imenenso odandaula afunsa. Wina wa inu akaona kuti sitinathandize bwino pa nkhani yi mokhutitsidwa, mutha kuitengera ku bwalo lina la mlandu. Tiri ndi chikhulupiliro kuti timvetsetsana komanso kuthandizana bwino. Mkwabwino kukhala odekha pamene tikuyankhula. Tiri pano kudzetsa mtendere osati kuchita ndewu. Musamudule wina pamene wina akuyankhula.

Mr Gomani: Pakapezeka wina amene adzidula mzake pamene akuyankhula, adzapeleka chindapusa.

Mercy: Pamene wina akuyankhula, mverani ndithu. Ngakhale akunama musamudule, ponena kuti, pamenepo akunama. Ingomverani, kenako mupatsidwa mpata oonetsa bodza komanso zoonza za nkhani yi. Ife timva ndithu mbali zonse.

Suzane: Ine.

Mercy: Mukambe bwino nkhani mwabwela nayo moosapysatira.

Suzane: Ndabwera pano ndi dandaulo kuti amuna anga akuchita chibwenzi ndi mzymayi ali apa yu. Ndakhala ndikumva kwa anthu koma ndimafuna nditagwira

M. Makololo : Ok, vous êtes les bienvenus. Sentez-vous libre. Il est important de ne dire que la vérité, pas de mensonges, n'ajoutez rien, car cela compliquerait les choses. Veuillez-vous en tenir aux faits afin que nous puissions résoudre le problème à temps. Nous entendrons d'abord le plaignant, puis le défendeur pourra poser des questions et ensuite exposer son cas, auquel le plaignant posera également des questions. Si l'un d'entre vous estime que nous n'avons pas résolu son cas de manière satisfaisante, il est libre de porter son affaire devant un autre tribunal. Mais nous espérons que nous pourrions nous comprendre et nous aider mutuellement. Il est important de rester calme lorsque vous parlez. Nous nous ne sommes pas ici pour nous battre mais pour résoudre cette dispute. Ne coupez pas la parole à quelqu'un qui parle au milieu d'une phrase.

M. Gomani : Si quelqu'un persiste à couper la parole à un autre orateur, il se verra infliger une amende.

Mercy : Quand quelqu'un parle, contentez-vous d'écouter. Même si l'orateur ment, n'intervenez pas pour dire : « c'est un mensonge ». Écoutez et ensuite vous aurez l'occasion de souligner les mensonges et les faits. Nous écouterons les deux côtés. Qui est le plaignant ?

Suzane : Moi.

Mercy : Présentez votre plainte clairement.

Suzane : Je suis venue porter plainte contre mon mari qui me trompe avec cette femme. Plusieurs personnes me l'ont dit alors j'ai voulu en avoir le cœur net et je les ai surpris

ndekha. Patapita nthawi, ndidawagwira ndithu ndipo umboni ogwirika uliponso. Ndidakwiya kwambiri kufuna kumumenya mzimayi yo koma ndinangomulanda chitenje, ichi chiri apa. Choncho, ndabwera kuno kuti mundithandize ngati wa mkulu wa dera.

M. Makololo: Ndiye dandaulo lanu ndi lotani?

Suzane: Dandaulo langa ndi lakuti mundithandize, mzimayi uyu ndi amuna naga akugonana.

Mercy: Tikuthandizeni bwanji?

Suzane: Nzoona, Mamuna uyu ndi mamuna wanga. Ndipo ndamugwira akundizembera. Ndiri nawo ana. Choncho, ndabwera kwa inu aakulu a dera kuti mundithandize. Sindinabweletse chisokonezo ndinangogwira chitenje mkufika nacho kuno kuti mundithandize.

Precious: Tithandize bwanji? Chifukwa...

M. Gomani: Mukufuna kuti muthetse banja lanu ndi amuna anu kuti apite ndi mzimayi wina yu kapena...

Gladys intervient, coupant Suzane (peu audible). Elle demande à Suzane pourquoi elle affirme que son mari venait chez elle sans preuve... M. Makololo la coupe.

M. Makololo: Mudzipeleketsa nokha ndi mafunso anu! Suzane akukamba za dandaulo lawo inu mukufunsa mafunso pofuna Kudziwa kuti ngati nkhani ili yoona.

Mzimayi: Kuonetsa kuti mukuvomeleza...

M. Gomani: Kodi nkhani ndi yoona? Ndi nkhani yoyongoka?

Gladys: Ayi nkhani imeneyi siyoona. Mayiyu angoganizira chabe.

M. Gomani: Muli ndi mafunso?

Mercy: Ngati mulibe funso, mutuize kuti mulibe funso.

Gladys: Kodi ichi mchitenje change?

en train de flirter dans la rue. J'étais énervée et j'ai voulu la frapper, mais j'ai finalement préféré prendre son pagne (chitenje) comme preuve. Je suis donc venue solliciter l'aide du *chairman*.

M. Makololo : Donc quelle est votre plainte ?

Suzane : Ma plainte est que vous devez m'aider. Mon mari et cette femme couchent ensemble.

Mercy : Comment pouvons-nous vous aider ?

Suzane : Eh bien, cet homme est mon mari et je l'ai surpris en train de me tromper. J'ai des enfants avec lui. Alors, je suis venue vous voir, monsieur le *chairman*, pour que vous m'aidiez. Je n'ai pas causé d'ennuis. J'ai juste pris ce chitenje comme preuve, pour pouvoir recevoir votre aide.

Precious : Quel genre d'aide ? Parce que...

M. Gomani : Voulez-vous mettre fin à votre Thomson et que votre mari parte aille avec cette femme, ou...

M. Makololo : Allez au diable avec vos question ! La plaignante expose son cas et vous posez des questions pour mettre en doute sa parole alors qu'elle a déjà répondu à cela.

Mercy : Comme si vous admettiez...

M. Gomani : Est-ce que cette histoire est vraie ? Est-ce une affaire simple ?

Gladys : Non, l'histoire n'est pas vraie. Cette femme ne fait que spéculer.

M. Gomani : Avez-vous des questions ?

Mercy : Si vous n'avez pas de questions, déclarez que vous n'avez pas de questions.

Gladys : Est-ce mon *chitenje* ?

Suzane: Eya mchitenje chanu?

Gladys: Ine ndilibe chitenje ngati chimenechi.

Mercy: Ayi mayi. Koma mukudziwa mmene mukuyenela kufunsa pa nkhani iyi?

Gladys: Eya, ndikudziwa ndithu.

M. Makololo: Mukuyankhatu mafunso anu omwe.

Mercy: Mukufunsa komanso kudziyankha nthawi imodzi nokha. Takuuzani kuti mungofunsa basi. Ngati chitenje sichani mungoti eya. Mkupita funso lina. Ngati palibe funso lina mungonena kuti inu simunapezeke ndi mamuna wa mwini wake yu. Chinachitika mchiyani? Mumachita chani pamene munapezekapo?

Gladys: Kapena mumangochezatu...

Suzane : Oui, c'est le vôtre.

Gladys : Je n'ai pas de chitenje comme celui-ci.

Mercy : Non madame. Comprenez-vous comment poser vos questions ?

Gladys : Oui, je le sais.

M. Makololo : Vous répondez à vos propres questions.

Mercy : Vous demandez et répondez en même temps. Nous avons dit que vous deviez simplement poser vos questions Ce chitenje est-il le vôtre ? Que faisiez-vous en public avec le mari de cette femme ? Expliquez-vous.

Gladys : Peut-être que si vous discutez avec lui...

Silence

M. Gomani : Palibenso funso lina?

Gladys: Eya ndili nalo.....

M. Makololo: Funsani komaliza kuti tipite patsogolo.

Gladys: Mudandilanda kutiko chitenje chimenechi?

Suzane: Mukusonyeza kuti mukukana kudandaulidwaku?

Mercy: Ayi, musafunse funso nanu. Ingoyankhani funso lafunsidwali.

M. Gomani: Kodi zikutanthauza kuti chitenje mwini wake ndi odandaulidwayu?

Mercy: Kodi munamulanda kuti mzimayi odandaulidwayu?

Suzane: Ndinamulanda pa mjigo pamene anali ndi mamuna wanga.

Mercy: Chabwino.

M. Gomani : Y a-t-il d'autres questions ?

Gladys : Oui.

M. Makololo : Posez votre dernière question que nous puissions passer à autre chose.

Gladys : Où m'avez-vous pris ce chitenje ?

Suzane : Cela signifie-t-il que vous niez les accusations ?

Mercy : Non, ne pose pas une autre question. Répondez à la question posée.

M. Gomani : Confirmez-vous que le chitenje est celui de l'accusée ?

Mercy : Où l'avez-vous pris ?

Suzane : Je l'ai pris quand elle était avec mon mari, près du puit.

Mercy : Ok

Suzane: Potenga madzi.....ndipo nthawi idali 3.00

Mercy: 3.00 mammawa kapena usiku?

Suzane: Idali masana.

Gladys: Ndadziwana nawo bambo awa kwa mwezi. Timayankhulana. Amandipatsa moni inenso ndimawapatsa moni. Pa tsiku limeneli, ndinakomana ndi mayi awa ndipo anayamba kunena kuti mamuna wake akupanga chibwenzi ndi ineyo. Zinthu pakhomo sizikuyenda chifukwa cha inuyo. Ana anga akunzika chifukwa cha inu. Ndinawauza kuti akundilakwitsa. Kodi mku-lakwa kupatsana moni ndi amuna anu? Kenako anati, khalidwe la amuna anga kunyumba lasintha. Ndakhala ndikungo-wayang'ana panopa ndawagwira. Adayamba kukweza mawu nanenso ndinakweza mawu, mpakana kukanganako kudafika pogwira-nagwirana. Pa tsikuli ndinavala zitenje ziwiri, china pamwamba. Anandilanda chi-tenje cha pamwambacho mkumanena kuti ndi umboni kuti ndikugonana ndi mamuna wake.

Mercy: (*kwa Suzane*) Inu mukutipo chani?

Suzane: Kodi mzimayi yu akukana.....

M. Makololo: Ayi, musatifunse ife, koma odandaulidwa

Suzane: (*kwa Gladys*) Chabwino, kodi mukukana kuti ndinakupezani muli ndi amuna anga?

Gladys: Ndikukana kuti munandipeza ndi amuna anu pa malo pobisika.

Mercy: Iyayi mayi, odandaula sananene kuti anakupeza pa malo obisika. Koma mumadziwa pobisika?

M. Makololo: Mukukana kapena kuvomeleza?

Gladys: (*kwa Suzane*) Munandipezadi ndi amuna anu.

Mercy: Funso lina.

Suzane: Mtakupezani, sindinakufunsi kuti mukupanga chani ndi mamuna wanga?

Suzane: Au puit... Il était environ 3 heures.

Mercy: 3 heures du jour ou de la nuit ?

Suzane: Dans l'après-midi.

Gladys: Je connais cet homme depuis un mois. On discute. On se croise dans la rue et on se salue. Mais cette femme est venue me voir ce matin au puits pour me dire que son mari la trompe avec moi. Elle m'a accusée d'être responsable des problèmes dans sa famille : « Les choses ne vont pas bien à la maison à cause de toi. Mes enfants souffrent à cause de toi. » Je lui ai dit qu'elle avait tort. Est-ce un crime de saluer son mari ? Puis elle a dit que le comportement de son mari à la maison avait changé : « Je l'ai observé et maintenant je l'ai surpris ». Elle s'est mise à crier et je n'ai pas reculé et j'ai crié à mon tour jusqu'à ce qu'on en vienne aux mains. Ce jour-là, j'avais porté deux chitenjes, l'un par-dessus l'autre. Elle a pris le chitenje du haut et est partie en disant qu'elle l'avait pris comme preuve que je couchais avec son mari.

Mercy: (*à Suzane*) Votre réponse ?

Suzane: Cette femme refuse-t-elle...

M. Makololo: Non, adressez-vous à elle, pas à nous.

Suzane: (*à Gladys*) Ok, vous niez que je vous ai trouvée avec mon mari ?

Gladys: Je nie que vous m'ayez trouvée avec votre mari dans un endroit caché.

Mercy: Non madame, le plaignant n'a pas parlé d'un endroit caché. Connaissez-vous un endroit caché où vous vous retrouvez ?

M. Makololo: Vous niez ou bien vous admettez ?

Gladys: (*à Suzane*) Vous m'avez trouvée avec votre mari.

Mercy: Question suivante.

Suzane: Alors quand je vous ai trouvé, ne vous ai-je pas demandé ce que vous faisiez avec mon mari ?

Gladys: Ndinati ndimawadziwa, timagwira ntchito limodzi.

Suzane: Ndiye mungamacheze chonchija ndi munthu amene mumagwira naye ntchito limodzi?

Gladys: Izo zidachitika chifukwa timakambisana za ku ntchito kwathu.

Suzane: Ndiye ndi nkhani zANJI za ku ntchito zimene mungamakambitsane ndi mamuna wokwatira komanso kumubisira mkazi wake?

M. Makololo: Pofunsa, chonde onetsetsani kuti akhale otithandiza kuti nkhani yi tikuthandizeni bwino. Zikuoneka panopa mulibenso funso lina...*(kwa bambo)* Muli ndi mawu oti munene?

Thomson : Eya ndiri nawo

M. Gomani: Kapena zomwe mkazi wanu wanena ndi zoonaa?

Thomson: Nzoonadi ndithu. Mbali yanga ndikupepesa.

M. Gomani: Kodi awa ndi chibwenzi chanu?

Thomson: Ayi

Mercy : Koma mwavomelezatu kuti zonse akamba mkazi wanu mzoona...

M. Makololo: Ndiye mukupepesanji? Kodi sizoonaa kuti mkazi wanu anakupezani pa malo osakhala bwino ndi mzimayi uyu?

Thomson: Nzoona, mkazi wanga anadabwitsika ndi mmene tidaimira ndi mzimayi yu.

M. Makololo : Ndiye mukamayankhula... chonde mukambe zomveka kwa ife. Mayi uyu ndi mkazi wanu. Nanga mzimayi winayu ndi ndani wanu?

Gladys : J'ai dit que je le connaissais. Nous sommes collègues de travail.

Suzane : Alors, est-ce que vous discuteriez avec un collègue de travail comme vous le faisiez ce jour-là avec mon mari ?

Gladys : C'est parce que nous discutons de trucs de travail.

Suzane : Alors, quels genres de trucs de travail avez-vous à dire à un homme marié qui devraient rester secrets pour sa femme ?

M. Makololo : Lorsque vous posez des questions, veillez à faire avancer le dossier afin que nous puissions vous aider efficacement. Il semble que pour l'instant vous n'avez plus de questions. *(Au mari)* Avez-vous quelque chose à dire ?

Thomson : Oui.

M. Gomani : Est-ce que ce que votre femme dit est vrai ?

Thomson : Oui, c'est vrai. Je dois présenter mes excuses.

M. Gomani : Est-ce votre maîtresse ?

Thomson : Non

Mercy : Mais vous venez d'admettre que tout ce que votre femme a dit est vrai...

M. Makololo : Alors, de quoi vous excusez-vous ? N'est-il pas vrai que votre femme vous a trouvé dans une situation compromettante avec cette femme ?

Thomson : Oui, ma femme a été surprise de voir comment nous nous tenions.

M. Makololo : Donc quand vous parliez... clarifiez-nous s'il vous plaît. Cette femme est votre épouse. Et l'autre femme ?

Silence

M. Makololo: Uyu ndi mkazi wanu. Nanga uyu amene munapezeka nayeyu? Pali ubale wanji pakati panu?

M. Makololo: Cela là est votre femme. Et cette femme avec laquelle votre épouse vous a surpris, quelle relation y a-t-il exactement ?

Silence

Suzane :Yankhani mwachangu !!!

Suzane : Répond !!!

Mercy : Chonde.

Mercy : S'il vous plaît.

Suzane: Zikundipweteka mtima.

Suzane : Ça me fait mal au cœur.

M. Makololo: Khazikani mtiman pansi. Dekhani. Atsala pang'ono kuyankha, tidikire.

M. Makololo : S'il vous plaît, restez calme. Il est sur le point de répondre.

Thomson: Ndi chibwenzi change.

Thomson : Elle est ma maîtresse.

M. Makololo: Chabwino, pitirizani.

M. Makololo : Ok, poursuivons.

Mercy: (*Kukamba za Gladys*) Akumwetuliranso mzimayi. Izi nzoopsyaa kwambiri.

Mercy : (*à propos de Galdys*) Regardez, elle ose même sourire ! C'est très grave.

M. Makololo: Kodi muli ndi ana angati?

M. Makololo: Combien d'enfants avez-vous ?

Thomson: Anayi.

Thomson: Quatre.

M. Makololo: Mayi, kodi banja lanuli liri ndi ankhoswe?

M. Makololo: Madame, est-ce que vous et votre mari avez un conseiller conjugal ?

Suzane: Eya

Suzane : Oui.

Miss Chatambala : (kwa mamuna za ma neighbourhood watch kwa patsogolo) Aubrey, Aubrey, choka pano.

Miss Chatambala : (à l'homme de la neighbourhood watch) Aubrey ! Aubrey, sort de la salle s'il te plaît.

Aubrey: Awa ndi abale anga.

Aubrey: Mais ce sont des membres de ma famille !

Miss Chatambala : Inutu sizikukhudzani nkhani yi. Inu ndi oyang'anira/ongoteteza mdera lino. Chokani.

Miss Chatambala : Tu n'es pas impliqué dans cette affaire. Tu fais juste partie de l'équipe de surveillance du voisinage. Pars.

M. Makololo: (*kwa Thomson*) Kodi mukuona kuti mkwabwino kuwasiya ana anu...

M. Makololo : (*à Thomson*) Pensez-vous que c'est bien de quitter votre femme et vos enfants...

Miss Chatambala: Atsogoleri, Aubrey achokepo pano.

Miss Chatambala: Monsieur le *chairman*, Aubrey devrait partir.

M. Gomani: Aubrey, chonde choka.

M. Gomani : Aubrey, s'il te plaît, pars.

Miss Chatambala: Usakhale wamakani apa.

Miss Chatambala: Arrête de te mêler de tout.

Aubrey: Koma anabwera ku nyumba kwathu kufuna kumenyana ndipo ndi ineyo ndimalekanitsa.

Mercy: Sizikugwirizana. Mchifukwa chani ukukakamira? Chonde choka.

Aubrey: Mais ils sont venus chez nous pour se battre et c'est moi qui les ai séparés.

Mercy : C'est hors de propos. Pourquoi es-tu entré ? S'il te plaît, pars.

Aubrey sort

M. Makololo : (*kwa Thomson*) Chabwino, ndikufunsi. Mwasiya mkazi wanu ndi ana kunyumba kupita kwa chibwenzi. Mkazi wanu wakugwirani. Mukuona kuti mukuchita bwino pamenepo?

Thomson: Pepani, bwana

M. Makololo: Nkhondo zikuchitika apa izi mchifukwa cha inu tu. Kodi munawauza akazi anu kuti mukufuna kutenganso mkazi wina wachiwiri?

Thomson: Ayi, sindidatero.

M. Makololo: Ndiye bwalo lino muliuza zotani? Mkabwino kwa inu kuti mukhale ndi chibwenzi? Kodi dandaulo la mkazi wanu ndi lomveka kapena ayi?

Thomson: Ndi dandaulo loona.

M. Makololo: Inu munenapo chani tsopano? Zonse izi mchifukwa cha inu.....muli uza chani bwalo lino?

Thomson: Ah bwana...um, ahem...

M. Makololo: Popeza pano tiri ndi chogwirika cha mlandu wu makamaka chitenje. Mayi, kodi munangotenga chitenje chokha? Munakwanitsakonso kutenga chovala cha amuna anu?

Suzane: Ayi, mamuna wanga atandiona anathawa pomwepo.

M. Makololo: Tsopano ndiye kuti munangolanda chitenje?

Suzane: Chifukwa mamuna wanga anathawa mwachangu

M. Makololo: Tsopano uwu siumboni okwanira. Mkotheke kulanda chitenje cha wina aliense mu nsewu, ngakhale kuti mulibe naye mlandu munthu yo. Mpovuta kuti bwalo lino livomele umboni oterewo

M. Makololo : (*à Thomson*) Ok, je veux vous demander... Vous laissez votre femme et vos enfants à la maison pour une maîtresse. Votre femme vous surprend. Est-ce que vous croyez que vos actes sont bons ?

Thomson : Excusez-moi *bwana*.

M. Makololo: Ces deux femmes se battent à cause de vous. Avez-vous dit à votre femme que vous vouliez prendre une seconde épouse ?

Thomson : Non. Je ne l'ai pas fait.

M. Makololo : Alors que voulez-vous dire à la cour ? Est-ce bien pour vous d'avoir une maîtresse ? Les plaintes de votre femme sont-elles justifiées ou non ?

Thomson : Oui, elles sont justes.

M. Makololo : Alors, qu'avez-vous à dire ? Tout ça, c'est à cause de vous. Que dites-vous à la cour ?

Thomson : Aaaah bwana...um, ahem...

M. Makololo : Parce que nous avons des preuves ici avec ce *chitenje*. Madame, avez-vous pris seulement le *chitenje* de cette femme ? Avez-vous réussi à prendre des vêtements de votre mari également ?

Suzane : Non, quand mon mari m'a vu, il s'est enfui.

M. Makololo : Donc vous avez seulement le *chitenje* ?

Suzane : Oui, parce que mon mari s'est enfui rapidement.

M. Makololo : Alors cette preuve n'est pas suffisante. Il est possible d'attraper un *chitenje* de n'importe qui dans la rue, sans même avoir un dossier contre eux. Il est difficile pour nous d'accepter cette preuve.

popeza ngwa mbali imodzi. Uwu ndi umboni wa pompopompo omwe mumayenela ku-kambirana ndi mamuna wanu kunyumba ko. Chabwino, mutabwelela kunyumba kuwa-funsa amuna anu, iwo adayankha motani?

Suzane: Adovomeleza

M. Makololo: Adanenanso chani..

Suzane: Adanena kuti ndi iwowo anamugulira chitenje cho

M. Makololo: Ndiye pakukambirana, mamuna wanu ananena chani?

Suzane: Amandiyankha mwathambo. Ichi mchifukwa chake ndabwera kuno.

Mercy: (*kwa Gladys*) Mayi, kodi inu muli pa banja?

Gladys: Eya, ndiri pa banja.

Mercy: Muli ndi ana angati?

Gladys: Awiri

Mercy: Mamuna wanu ali kuti?

Gladys: Wapita ku ntchito

Mercy: Koma ali pafupi?

Gladys: Eya

Mercy: (*kwa Thomson*) Koma mukumva akunena bwenzi lanu li?

Thomson: Eya ndikumva ndithu.

Mercy: Akuti ndi wokwatiwa. Ndiye inu mukufuna mulande mkazi wa mnzanu?

Thomson: Nzoonadi, mukudziwa, ngati mamuna ndi mkazi, tidapanga mgwirizano.

Suzane: Mgwirizano othetsa banja lanu?!

Mercy: Mgwirizano wanu unali otani?

C'est une histoire que étiez cessée régler avec votre mari à la maison. Ok, quand vous êtes retournée chez vous et avez parlé avec votre mari, qu'a-t-il dit ?

Suzane : Il a admis.

M. Makololo : Qu'a-t-il dit d'autre ?

Suzane : Il a dit que c'était lui qui avait acheté le chitenje pour elle.

M. Makololo : Rien d'autre ?

Suzane : Il était agressif. C'est pourquoi je suis venu ici pour demander de l'aide.

Mercy : (*à Gladys*) Madame, êtes-vous mariée ?

Gladys : Oui, je suis marié.

Mercy : Combien d'enfants avez-vous ?

Gladys : Deux.

Mercy : Où est votre mari ?

Gladys : Il est parti travailler.

Mercy : Mais il est dans le coin ?

Gladys: Oui.

Mercy : (*à Thomson*) Entendez-vous votre maîtresse ?

Thomson : Oui.

Mercy : Elle dit qu'elle est une femme mariée. Voulez-vous l'enlever à son mari ?

Thomson : Oui, j'étais au courant. En tant qu'homme et femme, nous avons un accord.

Suzane : Un accord pour mettre fin à notre mariage ?!

Mercy : Quel était votre accord ?

Suzanne se lève. Et fait mine de donner son bébé à Gladys.

Suzane: Ine ndabwera kuno kuti ndidzawasiyire mwana yu mkazi watsopano wa mamuna wangayu !

Suzane : En fait, je ne suis venue ici que pour remettre ce bébé à la nouvelle femme de mon mari !

Gladys: Simungandisiyire ineyo mwana wanu.

Gladys : Vous ne pouvez pas laisser votre enfant avec moi.

Cris d'indignation dans l'assemblée.

Mercy: (kwa Suzanne) Ayi, ayi, ayi. Chonde musachite phuma. Sizithandiza kuchita motero. Zomwe mufuna kuchita muika moyo wa mwana pa chiswe. Ndiye mkazi winayu amuyamwitsa bwanji mwana yu? Mwana wanu atha kudwala, malungo kapena thupi Kutentha. Kodi mzimayi adzakwanitsa kumusamala? Mukuyenela kukonzanso banja lanu. Mzimayi akuti naye ngokwatiwa. Mamuna wanzeru akuyenera Kudziwa kuti mzimayiyu ngokwatiwa. Ngakhale atasiyana ndi mamuna wake mkukwatirana ndi mamuna wanu, mamuna wanzeru akuyenera kudziwa kuti nayenso adzamusiya. Atha kumuika mnyumba mwake, koma adzaisiya nyumba yo nakamagonana ndi amuna ena. Ngati akusiya amuna ake nabwera kwa inu, chimene chikukulimbitsani mtima kuti sagonana ndi amuna ndi chani?

Thomson: Um....

Mercy: Ndiye, zimenezi zikuku-sangalatsani?

Thomson: Ayi

Mercy: Mutha kupwetekedwa ndi zimene mukupangazi. Kodi amuna ake amayiyu akadzakugwira, mukuona kuti adzangokusiyani mudzipita mwamtendere? [...] Abambo, kodi mwagwira ntchito limodzi ?

Thomson : Ayi, ndi chibwenzi change, basi.

Mercy : Chibwenzi basi... chabwino, popeza mkazi wanu wadziwa pano, mayiyu nso mamuna wake adziwe. Mwina mungosinthana akaziwa. Inu mukhale ndi Chibwenzi chanuchi, pamene mkazi wanu naye apite kwa mamuna wa chibwenzi chanu, sichoncho ? Chabwino, ndikufunsemi kuti lingaliro lanu ndi lotani kwa azimayi awiriwa? Zimene mutanene

Mercy: (à Suzanne) Non, non, non. S'il vous plaît, ne soyez pas pressé. Cela ne sert à rien d'agir dans la précipitation. Ce que vous voulez faire serait dangereux pour le bébé. Madame, vous croyez que cette femme s'occupera de votre enfant ? Qu'elle en prendra soin lorsqu'il sera malade ? Non. Ce que nous devons faire ici, c'est réparer votre Thomson. Réfléchissez bien. Cette femme dit qu'elle est aussi mariée. Un homme raisonnable reconnaîtrait que cette femme est déjà mariée. Même si elle a quitté son mari et épousé le vôtre, il sait que cette femme le trompera à nouveau. Il peut l'accueillir dans sa maison, mais elle quittera cette maison et couchera avec d'autres hommes. Cette femme se comporte comme une prostituée. (*elle se tourne vers Thomson*) Un homme raisonnable doit savoir que ce qu'elle a fait à un homme, elle le fera aussi avec vous si vous quittez votre femme pour aller vivre avec elle.

Thomson : Um...

Mercy : Alors, ça vous plairait ?

Thomson : Non.

Mercy : Vous pourriez finir par être blessé à cause de vos bêtises. Si le mari de cette femme vous attrape, croyez-vous qu'il la laissera partir sans rien faire ? [...] Monsieur, travaillez-vous avec cette femme ?

Thomson : Non, elle est juste ma maîtresse.

Mercy : Juste une maîtresse... ok, acceptez-vous que nous allions dire au mari de votre maîtresse que vous êtes son petit ami ? Parce que votre femme le sait maintenant, donc le mari de cette femme doit le savoir. Vous devriez peut-être juste échanger. Vous restez avec votre maîtresse, et votre femme pars avec son mari. N'est-ce pas ? Ok, laissez-moi vous demander. Quel est votre

bwalo lino lidzagwira mawu anu. Ndikuuzeni ineyo, inenso ngokwatiwa. Ndikamva nkhani zokhudzana ndi mamuna wanga zimandipweteka kwambiri. Nkhani iyi ikundikumbutsa zoipa zomwe zidachitika mmbuyomu ndipo zonse zotsatira apa ndipita mkamuuze mamuna wake wa Chibwenzi chanu. Bambo, tiuzeni choona, dongosolo lanu ndi lotani.

Thomson: Ndinene choncho, ndili ndi ana anayi ndi mkazi wanga ndiye ndiyang'ana za banja langa, za Chibwenzi chi zatha.

Mercy: Mukutsimikiza kuti mukumusiya mkazi wa Chibwenzi yu?

Thomson: Eya, chatha Chibwenzi.

Mercy: Kodi mukusiyadi mzimayiyu chifukwa cha ana kapena pali zifukwa zina?

M. Makololo: Kapena chifukwa mkazi wanu wakugwirani?

Thomson: Pamene nkhani yi yafika, mchapafupi kuphwasula banja langa

Mercy: Mayi, mwaonano chinthunzi chenicheni? Mukumva zomwe bwenzi lanu lanena?

Gladys: Eya, koma tidapanga mgwirizano.

Mercy: Mwaona mmene akunenela kuti amawakonda akazi ake kuposa inu? Akuti akudandaula kuti aphwasula banja lake chifukwa cha inu. Zoonazake nazi, amangofuna akuvuleni akugwiritseni ntchito kenako akutayeni.

Gladys: Ndinavomela kukhala Chibwenzi chao popeza amandipatsa ndalama zochulukaka.

plan avec ces deux femmes ? La cour retiendra vos paroles. Je suis moi aussi mariée et lorsque j'entends certaines histoires sur mon mari, je souffre énormément. Votre comportement m'est insupportable, car il fait ressurgir de mauvais souvenirs. Alors peu importe ce qu'il se passera ici, moi demain j'irai voir le mari de votre maîtresse et je lui dirai tout. Ces deux femmes pourraient être blessées par votre faute. Vous auriez leur sang sur vos mains. Je vous le demande donc maintenant, qu'est-ce que vous comptez faire avec cette femme ?

Thomson: Le truc c'est que nous avons quatre enfants ensemble et donc je vais m'occuper de la famille, pas de la maîtresse.

Mercy : Affirmez-vous que vous quittez votre maîtresse ?

Thomson : Oui, c'est fini.

Mercy : Vous la quittez à cause de vos enfants ou pour une autre raison ?

M. Makololo : Ou parce que votre femme vous a surpris ?

Thomson : Là où cette affaire en est arrivée, je peux facilement détruire ma famille.

Mercy: Madame, vous voyez le tableau ? Vous voyez ce que votre amant est en train de dire ?

Gladys : Oui, mais nous avons un accord.

Mercy : Vous entendez ? Il dit qu'il aime sa femme plus que vous, dit qu'il a peur de détruire sa famille à cause de vous. La vérité, c'est qu'il voulait juste vous déshabiller, vous utiliser et vous jeter ensuite.

Gladys : J'ai accepté d'être son amante parce qu'il me donne beaucoup d'argent.

Cris d'indignation dans l'assemblée

M. Makololo: Mayiyu akuyankhula ngati ndi zabwino!

M. Makololo : Elle dit ça comme si c'était une chose respectable !

Suzane se lève pour frapper Gladys.

Suzane: Aaaaaaaa

Suzane : Aaaaaaaa

M. Makololo: Chete. Lino ndi bwalo tu.

M. Makololo: De l'ordre ! Vous êtes ici à la cour du *chairman* !

Mercy: (*kwa Thomson*) Zoono mumatenga ndalama kunyumba kwanu mkumakapeleka kwa mkazi wa wina?

Mercy : (*à Thomson*) Alors vous utilisez l'argent de votre maison pour le donner à la femme d'un autre homme ?

Gladys: Ndimavala zovala zapamwamba

Gladys : Je porte de beaux vêtements.

Mercy: Mkazi wanu adzivala zovala zakale pamene Chibwenzi chidzivala zatsopano. Akamavala zovala zapamwamba zabwino, inu mukuti anthu oona adziti akumugulira ndi ndani?

Mercy : Votre femme devrait porter de vieux vêtements alors que votre maîtresse en porte de nouveaux ? À votre avis, quand elle porte de beaux habits, les gens pensent que c'est vous ou son mari qui les lui achète ?

Mamuna: Mamuna wake.

Un homme : Son mari.

Mercy: Mukuona kuti anthu adziti mukugula ndinu zovala zo?

Mercy : Tu vois, les gens vont penser que c'est vous qui lui achetez ses vêtements ?

Thomson: Ayi, koma mamuna wake.

Thomson : Non. Son mari.

Mercy: Ndiye mkazi wanu komanso ana anu akamavala masanza, anthu adziti ndi ndani akuchititsa kuti avale masanzawo?

Mercy : Et quand votre femme et vos enfants portent des guenilles, qui, pensera-t-on, leur fait porter ces guenilles ?

Mercy: Ndalama zanu zimapita kuti?

Mercy : Où va votre argent ?

Thomson: Kwa Chibwenzi chi.

Thomson : Pour ma maîtresse.

Mercy: Tsopano mkazi ndi ana anu kuvala masanza kupita ku school mmimba mulibe kanthu, mukuona kuti anthu adziti akuchititsa zonsezi ndi ndani? Wasauka ndi ndani?

Mercy : Maintenant, votre femme et vos enfants portent des guenilles et vont à l'école l'estomac vide, qui pensez-vous que les gens diront qu'il les fait porter ces guenilles ? Qui est pauvre ici ?

Thomson: Ineyo

Thomson : Moi.

Mercy: Ndiye mu nseru zanu, mkoyeneleka kuti Mutenge ndalama zothandiza mnyumba mwanu mkukapatsa mkazi wa wina? Mkazi wako ndi ana ako azizunzika. Kodi simumafuna ana anu adye buledi, peanut komanso majalini chakudya cha mmawa? Mukupeleka ndalama zochulukira ku Chibwenzi kungotukula banja lake. Ife azimayi timakwanitsa kunamiza mamuna wathu. "Ndagula ma thilauza awa pantengo onenelela wa k500." Mkati mwa mtima

Mercy : Alors, pensez-vous qu'il est juste de prendre l'argent de votre maison et de le donner à la femme d'un autre ? Votre femme et vos enfants devraient souffrir. Ne voulez-vous pas que vos enfants aient du pain, du beurre de cacahuètes et de la margarine au petit déjeuner ? Vous avantegez sa famille à elle au lieu de prendre soin de la vôtre. Vos enfants doivent vous maudire ! Nous, les femmes, pouvons mentir à nos maris. "J'ai acheté ce pantalon à 500 kwachas de." Au fond d'elle-

akudziwa kuti munawapatsa K10,000 ndipo agula nsapato pa mtengo wa K4500. Mwana wake akuvala zovala zabwino mkumayendanso ndi bambo ake pamene wanu akudwala mu masanza akupitanso ku chipatala. Pali nseru pamenepo? Taganizani bwino. Anawa akukulatu. Inunso mukukula. Ndikufunsi. Mudzamwalira muli ndi zaka zingati? Chonde tangolingalira chabe. Ngakhale mutanena kuti ndi 100...

Thomson: Zaka 50.

même, elle sait que vous lui avez donné 10 000 kwachas pour une paire de chaussure que ne coutait que 4 500 kwachas. Son enfant porte de beaux vêtements que vous lui avez donnés, mais il se promène avec son père, tandis que le vôtre est malade et en haillons et va à l'hôpital. Y a-t-il un sens à cela ? Réfléchissez bien. Vos enfants grandissent. Vous vieillissez. Laissez-moi vous demander. À quel âge pensez-vous que vous allez mourir ? S'il vous plaît, estimez simplement. Même si c'est une centaine...

Thomson : 50 ans.

Rires dans l'assemblée

Mercy: Chabwino ndingophatikizapo. Mudzamwalira muli ndi zaka 70. Mudzakhala mwakula ndithu. Pakali pano muli ndi zaka zingati?

Thomson: Ndili ndi zaka 37.

Mercy: 37, chabwino. Mukachotsera pa 70, ndiye mutsala ndi zaka zingati zokhala ndi moyo.

Thomson: zaka 33

Mercy: Ndiye mkuona kwanu kufika zaka 33 mudzakhala a mphamvu be ngati pano? Kapena mu zaka 20 zikubwelazi.

Thomson: Ayi

Mercy: Muli ndi malo anu?

Thomson: Ayi

Mercy: Mukufuna mudzasiye ana anu akukhala munyumba za rent? Muku-khulupilira kuti pakali pano mutha kugula malo mkumanga nyumba ya ana anu?

Thomson: Ayi

Mercy: Mmalo mosunga ndalama zothandizira ana, mukufuna ana anu adzakhale otonzeka, adzidatembelala mafupa anu mutafa, kulephera kupeleka ndalama ya rent, pamene mukuononga ndalama ku mabanja ena. Ana anu alephere kupeleka school fees, mwina mayi awo adzakwanitsa yopeleka ku rent, koma adzalephere kupeleka fees ku

Mercy : Ok, laissez-moi juste ajouter. Disons que vous mourrez à 70 ans. Vous serez assez vieux. Quel âge avez-vous maintenant ?

Thomson : 37 ans.

Mercy : 37, ok. Si vous déduisez ça de 70 ans, combien d'années vous reste-t-il à vivre ?

Thomson : 33 ans.

Mercy : Dans 33 ans, pensez-vous que vous serez aussi fort que vous l'êtes aujourd'hui ? Ou même dans 20 ans.

Thomson : Non

Mercy : Avez-vous votre propre terrain ?

Thomson : Non

Mercy : Voulez-vous laisser vos enfants vivre dans des maisons louées ? Pensez-vous pouvoir acheter un terrain maintenant et construire une maison pour vos enfants ?

Thomson : Non

Mercy : Donc au lieu d'économiser l'argent pour vos enfants, vous voulez que vos enfants soient la risée de tous, que vos enfants vous maudissent, qu'ils souffrent pour payer le loyer chaque mois... pendant que vous donnez tout votre argent à une autre famille. Vos enfants devraient souffrir pour payer les frais de scolarité... peut-être que leur mère arrivera à trouver assez pour

sukulu pomwe mutha kukwanitsa kumasunga ku banki, kuti pamene mwamwalira adzakwanilitse kudzilipirira school fees, kusiyana mkumangomupatsa mzimayiyu.

Thomson: Nditha kukwanitsa. Mchifukwa chake ndikutero....

Mercy: Ndikufuna kupepesa kwanu mukhalenso ndi nzeru ndithu. Chonde ganizani mozama. Mukufuna mudzapange chani mumoyo? Mukakhala pakati pa anthu osaganiza umphawi umakhazikika mmaganizo. Mulibe Masomphenya. Masomphenya ama-thandiza. Pali ena ali ndi galimoto koma Masomphenya awo mkukhala ndi bus. Iye ali ndi bus akufunitsitsa kukhala ndi ndege. Kukhala ndi nyumba komanso malo ena ambiri. Kodi mulibe Masomphenya kapena zofuna kusiyana mkumaononga ndalama kwa chibwenzichi? Tangoganizani kuti akupanga thamo kuti mumamupatsa ndalama zochuluka. Angonena zimenezi mcholinga choti apweteketse mtima mkazi wanu. Mumamupatsa ndalama zingati? Mumalandira zingati pa mwezi? Kapena zimakwana 100 000 kwachas?

Thomson: Ayi.

Mercy: Ndiye mchifukwa chanu akuyankhula mwa thamo kuti mumamupatsa ndalama zochuluka? Muganizire bwino tsogolo lanu. Nanga mutadwala lero? (kwa Suzane) Mayi, mudzapanga bwanji?

Suzane: Ndimagulitsa makala.

Mercy: (kwa Thomson) Mukadwala mkugo-nekedwa ku chipatala, kodi si mkazi wanu ayenela Kubwela mkumadzakudwazikani? Mudasunga kodi ndalama zokwana 100000kwacha ku bank?

Thomson: Ayi

Mercy: Mukagonekedwa kuchipatala lero, nzoona malipiro anu mudzalandira, koma mumadziwa mmene zachipatala zimakhallira? Pamene mkazi wanu adzikudwazikani malonda a makala

le loyer, mais ils devraient échouer à payer les frais de scolarité... alors que vous auriez pu économiser l'argent à la banque...ainsi, même après votre mort ils devraient être en mesure de payer les frais de l'école secondaire... plutôt que de le dépenser pour cette femme.

Thomson : Je peux me débrouiller. C'est pourquoi je dis que...

Mercy : Vous vous êtes excusé. Maintenant, je veux que vos excuses s'accompagnent d'actes et de raison. S'il vous plaît, réfléchissez bien. Que voulez-vous accomplir dans la vie ? Lorsque vous vivez parmi des gens qui n'ont pas de bon sens, votre esprit est pauvre. Vous n'avez pas d'ambitions. Les ambitions sont importantes. Il y a des gens qui ont une voiture et qui ont l'ambition d'avoir un bus. Celui qui a un bus a l'ambition d'avoir un avion. Avoir une maison et l'ambition d'avoir plusieurs parcelles. N'avez-vous pas des ambitions plutôt que de gaspiller de l'argent pour elle ? Vous vous rendez compte, elle dit même que vous dépensez beaucoup d'argent pour elle. Elle dit cela pour rendre votre femme amère. Combien d'argent lui donnez-vous ? Quel est votre salaire mensuel ? Est-ce qu'il est proche de 100 000 kwachas ?

Thomson : Non

Mercy : Alors pourquoi est ce qu'elle affirme que vous lui donnez beaucoup d'argent ? Pensez à votre avenir. Et si vous tombiez malade aujourd'hui ? (à Suzane) Madame, vous travaillez ?

Suzane : Je vends du charbon de bois.

Mercy : (à Thomson) Si vous tombez malade et que vous êtes hospitalisé, votre femme ne devrait pas venir tous les jours pour vous assister ? Vous avez 100 000 kwachas sur votre compte en banque ?

Thomson : Non

Mercy : Si vous êtes hospitalisé aujourd'hui, certes, votre salaire peut encore être payé, mais savez-vous que les frais médicaux sont exorbitants ? Si votre femme s'occupe de vous, son commerce de charbon

adzathera pomwepo. Mudzakwanitsa kupeleka ndalama ya kuchipatala komanso kuyang'anira ana anu? Taganizani pa zimenezi. Bwanji mudzisunga ku bank mwezi ndi mwezi ndalama imene mumapeleka kwa chibwenzichi? Zidzakuthandizani motani? Zikadakhala bwino kuti mkazi wanu adzipanga zibwenzi popeza iyeyu adzibweletsa ndalama pakhomo osati inu amene mumatulutsa ndalama nu. Kuchotsera mkopweteka kwambiri. Ganizani mwakuya. Awa ndi mawu anga.

M. Makololo: Alipo wina amene ali ndi chonena?

Mzimayi woyendetsa mlandu wachiwiri: Ndiri ndi mawu pang'ono. Mayi inu, ndikudziwa mwati ndinu okwatiwa. Mkazi akakwatiwa, amafunika aonetse khalidwe labwino. Koma ngati khalidwe ili ndi limene mwasankha mudzachititsidwa manyazi.

Gladys: Ndimangofuna adzindipatsa ndalama za ulere.

Miss Chatambala: Ndalama? Mamuna wanu samakupatsani ndalama?

Gladys: Amandipatsa yochepe kwambiri.

Miss Chatambala: Ndiye mudaona kuti mudzichita Chibwenzi?

Gladys: Wachibwenzi amapeleka zochulukaka.

Mercy: Mayi uyu ngwachabechabe ndithu. (Kwa odandaula) Dekhani ndithu, awa angofuna akupyssetse mtima.

M. Gomani : Akuoneka mayiwa nga misala.

Mercy: Zomvetsa chisoni

M. Gomani: (kwa Thomson) Pali zinthu ziwiri apa. Chofunikira kwambiri mchoti mukonze banja lanu. Mverani malangizo amene mwapatsidwa pano. Mkazi wanu wakuonetsani kulakwa kwanu komanso njira yoyenera kuti musinthe kulakwako ndipo mwavomeleza kuti Mukuyenela banja lanu, ana anu nso. Mukabwerela kunyumba, Khalani pansu ngati banja

mourra. Serez-vous capable de payer les factures d'hôpital et de vous occuper des enfants ? Réfléchissez à ceci. Si vous mettiez chaque mois sur votre compte en banque l'argent que vous donnez à cette femme. Comment cela vous aiderait-il ? Finalement, ce serait mieux pour votre famille que ce soit votre femme qui couche ailleurs, car elle, au moins, elle ramènerait de l'argent dans le foyer plutôt que vous qui en retirez. Les soustractions sont toujours douloureuses. Réfléchissez bien. Ce sont mes paroles.

M. Makololo : Est-ce que quelqu'un d'autre a quelque chose à dire ?

Miss Chatambala : J'ai quelques mots à dire. Madame, je crois savoir que vous êtes une femme mariée. Quand une femme est mariée, elle doit avoir un bon comportement. Si c'est le comportement que vous choisissez, vous n'êtes pas une femme respectable.

Gladys : Je voulais juste de l'argent.

Miss Chatambala : De l'argent ? Votre mari ne vous donne pas d'argent ?

Gladys : Il ne me donne que des cacahuètes.

Miss Chatambala : Alors vous avez recours à une liaison secrète ?

Gladys : Un amant secret donne plus.

Mercy : C'est une mauvaise femme. (Au plaignant) Restez calme, elle veut juste vous énerver.

M. Gomani : Je pense qu'elle est folle.

Mercy : C'est triste.

M. Gomani : (à Thomson) Il y a deux problèmes ici. La chose la plus importante est que vous devez réparer votre Thomson. Tenez compte des conseils qui vous ont été donnés. (il montre Mercy) Cette femme vous a montré votre erreur et vous a montré comment changer votre comportement. Vous avez reconnu que vous vous comportiez mal et qu'avez fait le serment de

ndipo mukambirane. Ndithokoze mkazi wanu. Munachita bwino posachita ndewu. Pa ndewu, wina aliyense amatha kuvulala. Mukawapweteka enawa, sizimaonanso kuti ndi mamuna wanu koma lamulo lidzagwira ntchito napezedwa ndi mlandu. Mukakhale pansu ngati banja mkuyankhulana.

Gladys: Adandimenya. Sikuti sada-ndimenye.

Mercy: Mayi inu, mwavalatu korona mkhosimo; muthokoze Mulungu kuti zatha bwino, kodi inu si Katolika?

Gladys: Ikakhala nkhani ya ndalama, korona njopanda pake.

Mercy: Mukamapanga zopusa zanuzo ndi bwino mudzivula korona.

M. Makololo: Ndinene motsindika apa kuti mukapeza ndalama mudzidziwa kusunga kwake. Tonani apa, muli kale ndi mkazi, ndipo akazi ena akufuna kudya ndalama zanu zo.

Precious: Ndiyankhule naye pang'ono ?

M. Gomani: Pangani momwemo.

Precious: Tingoyelekeza kuti mulibe ndalama, ndinu munthu wamba chabe, kodi wachibwenzi yu akanakuvomelani?

Thomson: Kunena zoonu, mayiyu anaona...

Precious: Ayi, mundiyankhe ndithu. Mukanakhala kuti mulibe ndalama akadakulolani?

Thomson: Ayi.

Precious: Sakadalola chifukwa chani?

Thomson: Ndikutanthauza kuti adaona ndalama zimene ndimamupatsa.

M. Makololo wachiri: Mudziwa dziko li laipa ndi maubwenzi otere. Mbalame iri mmanja iposa ziwiri za kuthengo. Mukawavalika akazi ndi ana anu bwino,

prendre soin de votre famille, de vos enfants. Quand vous rentrerez chez vous, asseyez-vous en famille et parlez. Laissez-moi aussi remercier votre femme. Vous avez très bien fait de ne pas vous faire justice vous-même. Dans une bagarre, n'importe qui peut être blessé. Et si vous blessez cette femme, peu importe que cet homme soit votre mari, vous serez quand même accusé. Asseyez-vous et parlez en famille.

Gladys : Elle m'a frappé, ce n'est pas qu'elle ne m'a pas frappé !

Mercy : Madame, vous portez un chapelet, remerciez Dieu que tout se soit bien terminé. N'êtes-vous pas catholique ?

Gladys : Mais quand il s'agit d'argent, le chapelet ne signifie rien.

Mercy : Si vous vous comportez comme cela, vous n'avez pas le droit de porter ce chapelet. Vous ne pouvez pas prétendre être une catholique.

M. Makololo : Laissez-moi souligner que lorsque vous avez de l'argent, vous devez savoir économiser. Regardez maintenant, vous avez déjà une femme et d'autres femmes veulent manger le même argent.

Precious : Je peux lui parler un peu ?

M. Gomani : Allez-y.

Precious : Si vous étiez un simple voisin qui n'avait pas d'argent et pas de travail, croyez-vous qu'elle vous aurait accepté comme petit-ami ?

Thomson : Eh bien, le truc c'est qu'elle a vu...

Precious : Non, répondez-moi. Si vous n'aviez pas d'argent, cette femme vous accepterait-elle ?

Thomson : Non.

Precious : Pourquoi pas ?

Thomson : Je veux dire, elle a vu que je lui donne beaucoup d'argent.

Precious : Vous voyez, cette femme en a juste après votre argent. C'est un prostitué. Vous savez que ce monde est dangereux maintenant, avec ces affaires. Un oiseau

adzaoneka okongolanso ndithu. Kodi izi zomwe mungamakondwe nazo?

Thomson: Nzoonadi ndithu

Precious: Ndiye mufuna mudziveka mkazi wina ndi ana ena pamene wanu ndi ana anu akuyenda opanda nsapato?

Mayi Suzane: Sadavalenso za mkati.

Precious: Pali zinthu zina timaziputa dala

Mercy: (*kwa Suzane*) Mpatseni chitenje chake.

Precious: Musabweletse dala mavuto ku nyumba. Khalidwe limeneli simungasunge ndalama. Simungakwanitse kugula malo, chogonela kapena mipando pa khomo. Chonde muganizepo bwino pamenepo. Muyenela mukambirane ndi mkazi wani ndipo mukonze mawa la bwino.

Gladys: Ndiye... azilipira lendi ya nyumbayanga ndani?

M. Makololo: Si funso la bwalo ili. Ngati mupitirizabe kuchita zibwenzi ndi amuna, khoti ili lidzafikira ndi mwamuna wanu. Tidzamuza zoono zonse. Kuyambira pano, tikuwonera mayendedwe anu ndi abambo ena. Sizidzatengera ngakhale mkazi wina kuti akugwireni. Tikugwirani ife eni ndikupeza chilango choyenera.

Mercy: Mukagwidwanso mudzakwapulidwa ndi shamboko.

M. Makololo: Ndifunse, moona mtima, mayi inu ndi okwatiwadi?

Gladys: Eya

M. Makololo: Sindikukhulupilira.

Mercy: Sangakhaleli okwatiwa

M. Makololo: Muli ndi Chibwenzi chabe kapena mamuna wabanja?

dans la main en vaut deux dans la brousse. Si vous achetez de beaux vêtements à votre femme, elle aussi sera belle. N'est-ce pas quelque chose qui vous rendrait fier ?

Thomson : Oui.

Precious : Vous voulez habiller la femme et les enfants d'un autre homme alors que les vôtres marchent pieds nus ?

Suzane : Elle ne porte même pas de sous-vêtements.

Precious : Il y a certaines choses que nous provoquons délibérément.

Mercy : (*à Suzane*) Maintenant, rendez-lui son chitenje.

Precious : N'apportez pas délibérément des problèmes dans la maison. Avec cette vie, vous ne pouvez pas investir. Vous ne pouvez même pas réussir à acheter un terrain, des meubles ou des matelas pour votre maison. S'il vous plaît, réfléchissez bien. Vous devriez discuter avec votre femme et construire un avenir meilleur.

Gladys : Alors si c'est fini avec moi, qui va payer les loyers de ma maison ?

M. Makololo : Ce n'est pas une question pour cette cour. Si vous continuez à avoir des aventures avec des hommes, cette cour va contacter votre mari. À partir de maintenant, nous allons surveiller vos mouvements et vos relations avec d'autres hommes. Si vous recommencez, nous n'attendrons pas qu'une autre femme vous surprenne, mais nous nous occuperons directement de vous punir.

Mercy : Et si vous êtes prise, vous recevrez des coups de fouet.

M. Makololo : Laissez-moi vous demander, madame, honnêtement, êtes-vous vraiment une femme mariée ?

Gladys: Oui.

M. Makololo : Je ne le crois pas.

Mercy : Elle ne peut pas être mariée.

M. Makololo : Avez-vous un petit ami ou un mari ?

Gladys: Zoonadi, anasiya nyumba yake mkubwela kwa ine, umenewu si ukwati?

Precious: Mwina, ndi Chibwenzi chabe amangobwela mwa apo ndi apo?

M. Makololo: Mwinadi titero, ndikukaika kuti muli ndi mamuna amene mumakhala naye limodzi mnyumba.

Gladys: Nzoonadi, amabwera napitanso. Pena amakhala ndi ine pena sakhala ndi ine...

M. Makololo: Eya nzoonadi, ameneyo siwabanja lanu koma Chibwenzi chabe.

Precious: Sipanafike pa banja

Gladys: Ine ndimati ukakhala ndi mamuna masiku awiri kapena atatu, ndi banja?

M. Makololo: Ayi wapabanja amakhala nawe nthawi zonse. Sayenela kuchoka.

M. Gomani: Mumafuna kuyesa kaye mmene ziri eti. Mumafuna banja osadziwa zoyenela kuchita kuti pakhale banja?

Gladys: Chifukwa ine ndikufuna banja mmoyo wanga. Zonsezi chifukwa ndikufunafuna mamuna wa banja.

M. Makololo: (*kwa Mr. Gomani*) Bwana, mpata ndi wanu tsopano.

Mkulu wa bwalo: Ndithokoze kwambiri odzadandaula. Masiku ano zasanduka chizolowezi kuti mkazi akamva kuti mamuna wake wachita Chibwenzi, amayitanizana ndi anzake mkutenga malezala mkumucheka wachibwenzi yo. Ndikuthokozeni inu kuti mudalibe malingaliro amenewa. Zomwe aliyense muno ayenela Kudziwa ndi izi, tikamva kuti nzathu akuchita Chibwenzi sikoyenela kuitanizana mkupita kukamumenya mkazi wachibwenzi yo. Wina amavulala. Mutha kumucheka kapena kumupweteka, kapena kumupha kumene, ndende idzakudikirirani. Koma munasankha ganizo labwino. Pali ena akuyankhuleni mawu onyazitsa onyoza, kuti ndi ofooka, koma okhawo okufunirani zoipa adzikupatsani malangizo oipa ngati amenewa. Bambo,

Gladys : Eh bien, il a quitté sa maison et vit avec moi, n'est-ce pas un Thomson ?

Precious : Peut-être que c'est un petit ami qui vient la voir régulièrement ?

M. Makololo : Peut-être. Sinon, j'ai du mal à croire que vous avez un mari qui vit réellement dans votre maison tous les jours.

Gladys : Eh bien, il va et vient. Parfois il reste avec moi, d'autres fois non.

M. Makololo : Ah oui, ce n'est pas un mari. Juste un petit ami.

Precious : Ce n'est pas encore un mariage.

Gladys : Je pensais que si je restais avec un homme pendant deux ou trois jours, c'était un mariage ?

M. Makololo : Non, dans un mariage, l'homme vit avec vous à plein temps. Il ne va pas ailleurs.

M. Gomani : Oh, vous vouliez-vous marier sans savoir ce que cela implique ?

Gladys : C'est parce que je veux me marier un jour. Toute cette histoire s'explique parce que je suis à la recherche d'un mari.

M. Makololo : (*à M. Gomani*) Bwana, vous avez la parole.

M. Gomani : Permettez-moi de vous remercier tous, en particulier la plaignante. De nos jours, il est courant que les femmes, lorsqu'elles apprennent qu'un homme les trompe, appellent leurs amies et attaquent la maîtresse de leur mari avec des lames de rasoir. Je vous remercie de ne pas avoir eu de telles pensées. Ce que nous devrions tous savoir ici, c'est que, si votre conjoint vous trompe, il n'est pas recommandable de rassembler des amis pour aller frapper l'autre femme. Quelqu'un sera blessé. Vous pourriez la couper, ou la blesser d'une manière ou d'une autre, peut-être même la tuer. Dans ce cas, sachez que c'est la prison qui vous attend. Vous avez fait une bonne action en venant directement nous voir. Certains diront du mal de vous, vous traiteront peut-être de faible, mais ce ne sont que ceux qui vous veulent du mal qui vous

ndikufuna ndikuuzezi kuti akazi onse ndi amodzi. Onse sangakhale anu. Mukasiya mkazi wanu mkupita kwa wina, pamenepo mwachita zolakwika. Tsiku lina mudzaphedwa ngati galu. Kodi Chibwenzi chanuchi chitakhala kuti chili ndi mamuna okhazikika, ndiye wakupezelelani, mudzakhala mfulu?

Mercy: Angakumenyeni ndithu

M. Gomani: Mu nyengo zotere, atha kukuchekani ndithu mkukusiyirana mabala ndi zipsyera zokhazikika komanso simungapite kokasuma kuli konse chifukwa cha manyazi ndi kutsutsika. Mungayambe kuganiza kuti bolani ndingopita ku chipatala cholipira chodziimilira pa chokha, kuti mubisebe zomwe zakuchitikirani. Popeza kuti pano mwati ubwenzi ndi mayi awa atha, Khalani olimbika komanso osabwelela mmbuyo. Azimayi ngochenjela kwambiri. Pakuti amati mtima umafuna chimene wakonda. Koma iwalani za ubwenzi uwu. Kaya mumamva kukoma mukamagonana, iwalani zimenezo. Ngati nzimayi munachita naye Chibwenzi yi amavala mikanda wanu savala, mgulireni wanu adzivala.

Mercy: Apatseni ndalama akagule mikanda.

M. Gomani: Ndithudi, apatseni ndalama akadzigulire okha. Musafe pa chinthu chaching'ono. Moyo ndi choncho. Timaphunzira tsiku ndi tsiku.

Passage peu audible, le comité discute des raisons qui ont poussé Thomson à tromper Suzane avec Gladys.

M. Gomani: Kapena wachibwenzi amalirira kwambiri mukamagonana.

(Onse anadabwa)

M. Makololo: Kapenatu.....

conseilleront de faire autrement. (À Thomson) Monsieur, je veux vous dire que toutes les femmes sont les mêmes. Vous ne pouvez pas toutes les avoir. Si vous quittez votre femme et allez vers d'autres femmes, vous faites fausse route. Un jour, vous serez tué comme un chien. Si votre amante avait un mari stable et qu'il vous surprenait en flagrant délit d'adultère, pensez-vous que vous seriez en sécurité ?

Mercy : Il te fouetterait !

M. Gomani : Dans une telle situation, même s'il vous tailladait, laissant sur votre visage des blessures qui laisseraient des cicatrices permanentes, vous ne seriez pas en mesure de le signaler, même à la police, à cause de la honte et de la culpabilité. Vous préféreriez vous rendre dans un hôpital privé et à obtenir de l'aide, tout en essayant de garder le secret. Vous dépenseriez beaucoup d'argent. Vous avez affirmé que vous ne retourneriez plus jamais avec cette femme, vos paroles sont retenues par mon comité, vous devez maintenant les respecter dans les actes. Soyez diligent et restez fort. Les femmes sont rusées et astucieuses. On dit que le cœur veut ce qu'il veut. Mais oubliez cette liaison. Elle vous a peut-être donné du plaisir. Peut-être qu'elle est bonne sur le plan sexuel. Mais, oubliez-la. L'argent que vous dépensiez pour acheter des bijoux à votre maîtresse, utilisez-le pour acheter des bijoux à votre femme.

Mercy : Mieux, donnez-lui de l'argent pour qu'elle s'achète elle-même ce qu'elle veut !

M. Gomani : Oui c'est ça, donnez-lui l'argent pour s'acheter quelque chose. Ne mourrez pas pour une petite chose. C'est comme ça, la vie. On apprend tous les jours.

M. Gomani : Peut-être que l'amante jouit agréablement.

(Tous se demandent.)

M. Makololo : Peut-être...

M. Gomani: Mayi kapena inu simumadziwa kuti bambo wa ali kale pa banja. Ngati amakupatsani ndalama zambiri. Amapanga zimenezo kuti adzingokugonani basi osati banja. Amangosewera nanu.

Gladys: Anandiuza kuti alibe banja ndipo amakhala ndi abale ake. Mchifukwa chake ndidawavomela.

M. Makololo: Nzoona, tsopano mwadziwa kuti ali pa banja. Mapeto ake angopatsani mimba komanso pakhalo opanda kukusamalani ndi mimbayo. Sapeleka ng'ombe kuti akukwatireni. Akakupatsani mimba asiya kukusamalani komanso kukulabadirani. Mukhala nokha mkumazunzika ndi mazuvot osiyanasiyana. Chonde pezanipo phunziro. Ichi Chikondi chanu chandalama mulandira nazo ndalama za sataniki. Bwana wamkulu, ndaimira pompa.

M. Gomani: Zikomo nonse, ndikhulupilira mwakhutitsidwa; ngati simunakhutitsidwe mutha kutengera nkhanayi ku bwalo lina. Mayi, ndikukhulupilira kuti inu pamodzi ndi amuna anu mukakambirana bwino ndipo iwo asintha.

Gladys: Ndiloleni nanenso ndivomeleze komanso kutula pansu. Azimayi anzanga ngati kuli azimayi ena akhalidwe ngati langali chonde siyani ndithu. Onani kwa ine ndangochititsidwa manyazi.

M. Makololo: Oh, mwakuti pano mwasintha?

Gladys: Ndithu. Ndasiya ndithu zimenezi! Ndangoyalutsidwa pa bwalo pa zopanda pake. Taonani mamuna amene ndinachita naye Chibwenzi sanandikwatirensa. Wabwerera kwa mkazi wake. Chonde azimayi tisiye.

Mercy: (*Kwa Suzane ndi Thomson*) Mutha kupita tsopano.

M. Makololo: Nkhani yanu yatha.

M. Gomani : Madame, peut-être ne saviez-vous pas que cet homme était déjà pris. S'il vous donnait beaucoup d'argent, c'est qu'il voulait juste avoir des relations sexuelles avec vous. Mais il n'a aucun projet de mariage. C'était juste un jeu.

Gladys : Il m'a dit qu'il n'avait pas de femme, qu'il vivait avec un parent. C'est pourquoi j'ai accepté.

M. Makololo : Eh bien, maintenant vous savez qu'il a une femme. Au final, il vous mettra enceinte et il n'y aura personne pour prendre la responsabilité de cette grossesse. Il ne vous paiera pas de vaches pour la dot. Dès que vous serez enceinte, il ralentira et se désengagera. Alors, c'est vous qui aurez des problèmes, c'est vous qui souffrirez. S'il vous plaît, apprenez la leçon de cette histoire. Cet amour de l'argent, vous finirez par recevoir de l'argent satanique. Président, je n'ai rien à ajouter.

M. Gomani : Je vous remercie tous. J'espère que vous êtes tous satisfaits. Si vous ne l'êtes pas, vous pouvez saisir un autre tribunal. Madame, j'espère que vous et votre mari aurez une discussion franche et qu'il changera.

Gladys : Je dois également admettre avoir appris une leçon. Mesdames ici présentes, vous qui avez le même comportement que moi, s'il vous plaît, arrêtez. Voyez comment j'ai été humiliée. L'homme que j'aime est reparti avec sa femme. Ce n'est pas comme cela que je trouverai un mari et une famille stable. Je ne recommencerai plus.

M. Makololo : Oh, vous arrêtez maintenant ?

Gladys : Oui, j'arrête tout ça ! J'ai juste été humiliée publiquement pour rien. Ecoutez, l'homme avec qui j'avais une liaison ne m'a pas épousée. Il est retourné auprès de sa femme. S'il vous plaît, mesdames, arrêtez [de coucher avec des hommes mariés] !

Mercy: (*À Suzane et Thomson*) Vous pouvez partir maintenant.

M. Makololo : Votre affaire est réglée.

Mercy: Pakakhala nkhani zina zoyambikanso mutiuza tidziwe. (*kwa bambo ogwidwa*) Pakakhalanso mavuto ena ndi Chibwenzi munapangachi tifufuza tokha ndipo tidzakumanga ndithu.

Thomson: Oh, mudzawamanga nokha?

Mercy: Tidzawagwira.....

M. Makololo : Sitikufuna kumva kuti mwayamba ndeu mukachoka kuno.

Suzane: Ayi sitikamenya.

Mercy: Mugwirane chanza

Miss Chatambala: Simudutsa pano musanagwirane chanza.

M. Makololo: Banja lanu mukhalenso ngati mukuyambiranso kumene

Gladys: Mayi, mamuna wanu ndakusiyirani, tiyeni tigwirane manja.

Precious: (*Kukamba za Gladys*) Mayi awa ndi amisala.

Gladys: (*kwa Suzane*) Nsapato zanu izi.

M. Makololo: Nsapato izi ndi zandani?

Suzane: Ndi zanga. Ndinaziiwala.

M. Makololo: Zibwenzi zoterezi zimapangitsadi kuiwala nsapato.

Mercy: Mukawasamale bwino amuna anu kuchipinda lero.

Suzane: (*kwa Gladys*) Lero sakavala nsapato zimenezi.

Gladys: Adangondigulira ma silipasi koma mkazi wake nsapato. Basi ndathana nawo bambo wa.

M. Makololo : Musapitilizenso. Zofunikira zakambidwa pano. Pano timadzetsa mtendere osati kuphwasula. Mukalakwirana mkofunika kukhululukirana mmene mwachitira apa.....kusiya zonse zolakwika komanso zonse zikhale bwino.

Mercy : S'il y a d'autres problèmes qui se posent, vous nous le ferez savoir. (*À Thomson*) S'il y a d'autres problèmes avec cette femme avec laquelle tu avais une liaison, nous allons le découvrir par nous-mêmes et arrêter les coupables.

Thomson : Oh, vous les arrêtez vous-même ?

Mercy : Oui.

M. Makololo : On ne veut pas que vous commenciez à vous battre quand vous partirez d'ici.

Suzane : Nous ne nous battons pas.

Mercy : Vous devriez vous tenir la main.

Miss Chatambala : Vous ne sortirez pas d'ici si vous ne vous tenez pas la main.

M. Makololo : Votre mariage devrait être comme un nouveau départ.

Gladys : Madame, j'ai laissé votre homme pour vous. Tenez-vous la main.

Precious : (*à propos de Gladys*) Celle-ci est folle.

Gladys : (*à Suzane*) Voici tes chaussures.

M. Makololo : À qui sont ces chaussures ?

Suzane : Ce sont les miennes, je les avais oubliés.

M. Makololo : Ces affaires peuvent vraiment vous faire oublier vos chaussures.

Mercy : (*à Suzane*) Prenez bien soin de votre mari au lit ce soir.

Suzane : (*à Gladys*) Aujourd'hui, vous ne porterez pas ces chaussures...

Gladys : Il ne m'a acheté que des savates mais a acheté des belles chaussures à sa femme. Je le quitte pour de bon !

M. Makololo : C'en est assez Mesdames ! Les questions importantes ont déjà été discutées. Ici, nous voulons résoudre les conflits, pas détruire. Lorsque vous vous faites du tort, il est impératif de vous pardonner comme vous l'avez fait... d'arrêter de faire le mal pour que nous soyons en paix.

L'échange est perturbé par l'arrivée d'un autre groupe pour l'affaire suivante. Après quelques minutes M. Makololo invite Gladys à sortir.

M. Makololo: (Kwa Gladys) Mutha kupita nkhani yanu yatha.

Gladys: Zikomo kwambiri pondithandiza pondipatsa uphungu

M. Makololo: Mutha kutsala kuti mumvele nawo milandu ina

Gladys: Kuti ndiphunzire?

M. Makololo: Zedi

M. Makololo : (À Gladys) Vous pouvez partir maintenant. Votre affaire est terminée.

Gladys : Merci beaucoup de m'avoir aidé et conseillé.

M. Makololo : Vous pouvez rester si vous voulez écouter d'autres cas.

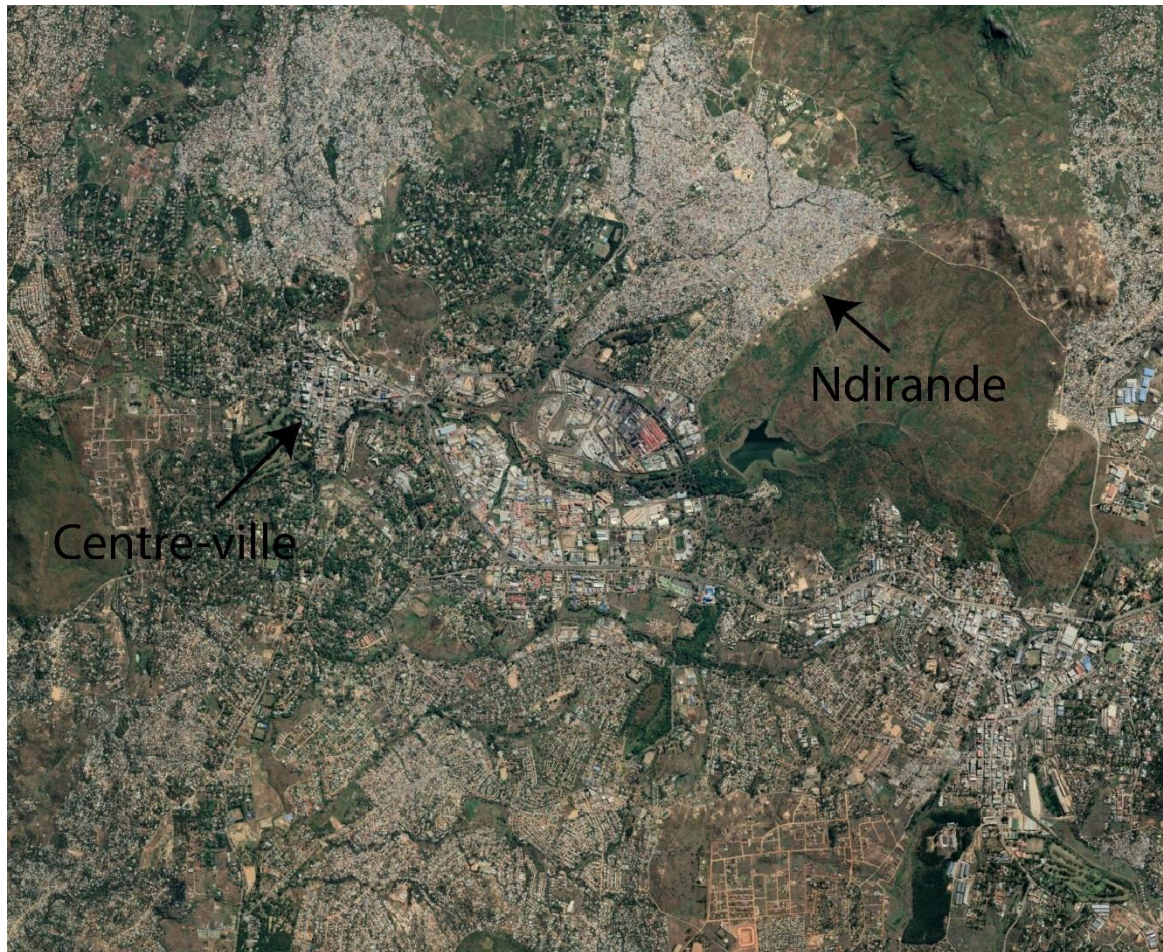
Gladys : Pour en savoir plus ?

M. Makololo : Bien sûr.

Annexe 7.

Vue aérienne de Blantyre-Limbe

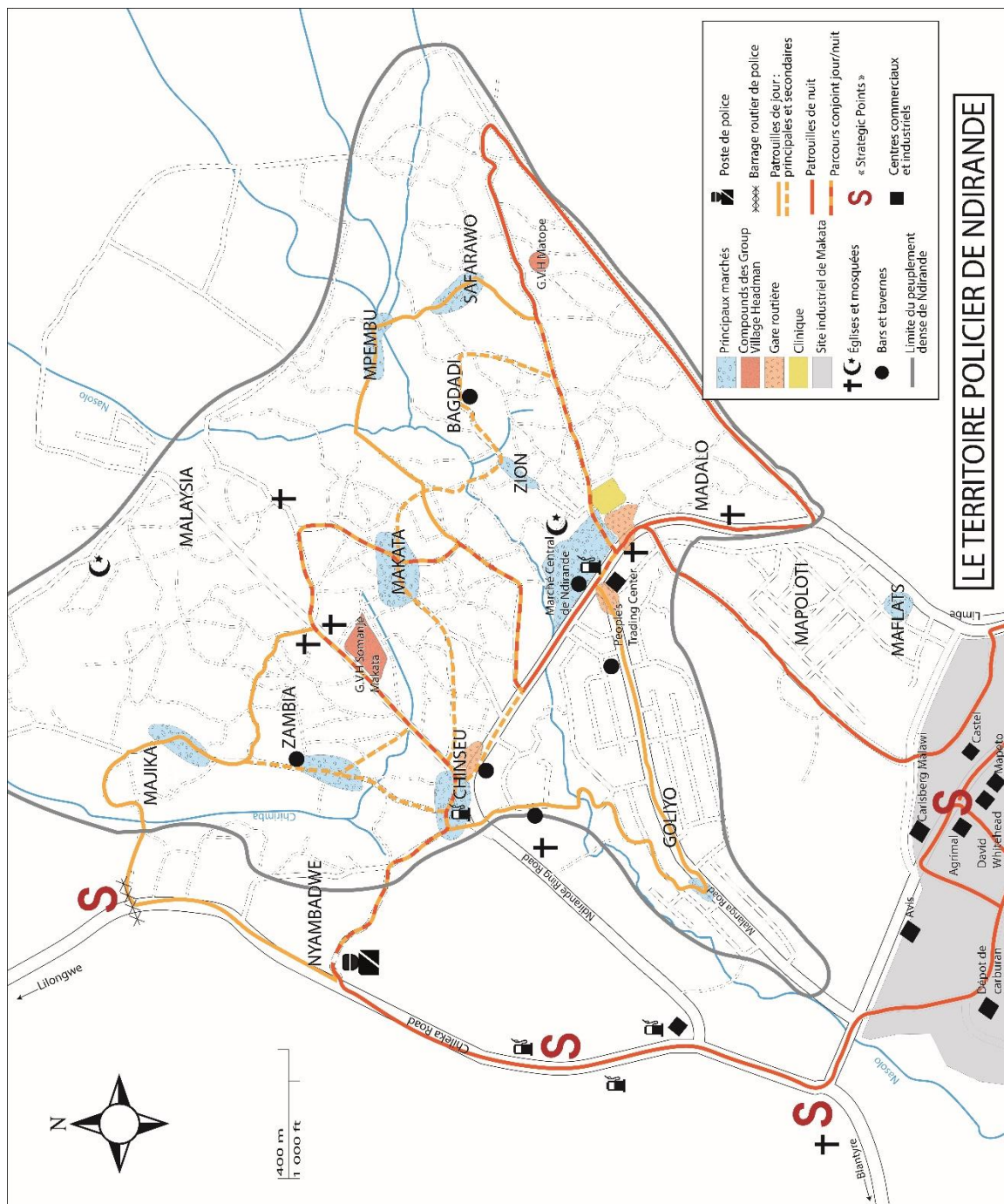
À de carte présentant les densités de populations de l'aire urbaine de Blantyre-Limbe, la vue aérienne ci-dessous montre bien l'importance démographique de Ndirande dans l'agglomération.



Annexe 8.

Carte de l'enquête

Il ressort de l'analyse que la dimension territoriale de l'arène policière est centrale. Ce croquis, également fourni sur feuille volante imprimée en A3, accompagne la lecture et souligne la spatialité des interactions décrites.



Résumé

Cette thèse montre que la formation de l'État dans un territoire donné – processus inconscient et contradictoire de vulgarisation du pouvoir étatique selon une perspective inspirée de B. Berman et J. Lonsdale – tient en grande partie aux positions sociales de ses agent·es et aux conditions pratiques de leur cohabitation avec les différents groupes sociaux et autorités politiques qui l'habitent. Elle se base sur l'ethnographie symétrique des rapports quotidiens entre fonctionnaires de police, individus engagés dans des organisations de police communautaire et habitant·es d'un quartier populaire de la capitale économique du Malawi. L'analyse interroge les effets sur les rapports de pouvoir qui structurent l'arène policière locale d'une réforme de l'action policière fondée sur la doctrine du *community policing*. Le propos consiste à articuler l'étude du travail de police avec celle de la fabrique des ordres public, social et politique. La thèse combine ainsi un regard sensible à l'analyse des pratiques et une attention à la production des hiérarchies sociales, aux dispositions, trajectoires et représentations sociales des individus. Menée entre 2015 et 2019, l'ethnographie se double d'un travail d'archives qui permet de restituer l'histoire sociale de la rencontre entre institution policière et habitant·es du quartier, de rendre compte des conditions d'émergence d'une pluralité d'organisations non-étatiques investies dans la production de sécurité, et d'appréhender l'historicité des ordres étudiés. Naviguant à l'interface entre le policier et le civil, cette thèse combine dans une même étude les réflexions sur les polices étatiques et celles sur le vigilantisme. Elle contribue à la réflexion sur ce qui se joue à la frontière entre ces deux mondes, sans perdre de vue les rapports ordinaires à l'action policière des gouverné·es. Elle se penche tout particulièrement sur les jeux de négociation au cœur du travail de police, conçus comme autant de révélateurs des processus de légitimation de l'ordre et, en creux, de la position de l'État dans le quartier.

Mots clés : travail de police, participation à l'ordre, légitimation, l'État, bureaucratie, ordre social, ordre politique, quartier populaire, violence politique, ethnographie symétrique, histoire sociale, Malawi

Summary

Title: Negotiated Orders. Legitimization of Police Work and Everyday Formation of the State in a Working-Class Neighborhood in Malawi

This thesis shows that the formation of the State in a given territory - an unconscious and contradictory process of vulgarisation of state power according to a perspective inspired by B. Berman and J. Lonsdale - is largely due to the social positions of its agents and to the practical conditions of their cohabitation with the different social groups and political authorities that inhabit it. It is based on a symmetrical ethnography of the daily relations between police officers, individuals involved in community policing organisations and residents of a working-class neighbourhood in the economic capital of Malawi. The analysis examines the effects of a police reform based on the doctrine of community policing, on the power relations that structure the local police arena. The aim is to articulate the study of policing with the making of public, social and political orders. The thesis thus combines a sensitive analysis of practices with an attention to the production of social hierarchies, the dispositions, trajectories and social representations of individuals. Conducted between 2015 and 2019, the ethnography is coupled with archival work that allows us to reconstruct the social history of the encounter between the police institution and the inhabitants of the neighbourhood, to account for the conditions of emergence of a plurality of non-state organisations invested in the production of security and to apprehend the historicity of the orders studied. Navigating at the interface between the police and the civilian, this thesis combines in the same study reflections on state policing and vigilantism. It contributes to the reflection on what happens at the frontier between these two worlds, without losing sight of the question of the ordinary relationship of the governed to police action. It focuses particularly on the negotiation games at the heart of police work, which reveal the processes of legitimisation of orders and, in turn, of the position of the State in the neighbourhood.

Keywords: police work, participation in order making, legitimation, State, bureaucracy, social order, political order, working class neighbourhood, political violence, symmetric ethnography, social history, Malawi

Table des matières

Remerciements.....	I
Sommaire	III
Table des illustrations	VII
Table des encadrés ethnographiques.....	IX
Glossaire	XI
Acronymes	XIII
Notices	XIV
Carte de l'enquête	XIV
Remarques sur l'écriture inclusive.....	XIV
Les lieux de l'enquête	XV
Introduction.....	1
I. Étudier la formation de l'État dans les quartiers populaires au Malawi au prisme du maintien de l'ordre.....	6
1. Saisir les processus de formation de l'État au niveau local	6
2. Les « quartiers populaires » et l'État au Malawi.....	9
Pour une étude des dynamiques urbaines au Malawi.....	10
Aux marges de la ville et de l'État ?	11
Du « bidonville global » aux « quartiers populaires » : un enjeu comparatiste.....	13
3. Problématiser l'arène policière	16
L'arène policière comme champ du pouvoir localisé	16
La police et les policier·es dans l'arène : penser la « rencontre policière »	20
Les quartiers populaires et les recompositions de la question policière	22
II. <i>Community policing</i> et fabrique d'un « nouvel » ordre public	25
1. Un nouvel interventionnisme « néolibéral » ?.....	25
L'historicité du pluralisme policier.....	26
Penser l'étatisation de l'arène policière	28
Le Malawi Police Service : entre main droite et main gauche de l'État.....	29

2. Par-delà la « success story » : penser l'appropriation du modèle	33
3. Production et légitimation de l'ordre public par accommodement.....	35
La politique du maintien de l'ordre : constellations d'intérêts et hybridations	35
« Mandat officiel » et « mandat populaire » : articuler le haut et le bas.....	37
Territoires et souveraineté policière.....	40
III. Travail de police et fabrique de l'ordre social et politique	43
1. Travail de police et (re)production des hiérarchies sociales	45
Policer et faire justice : la production de « communautés morales »	45
L'arène policière au prisme du genre et de l'âge	48
Les capitaux structurant l'arène policière	50
2. Une sociologie politique des policier-es	52
Pour un regard sociologique sur le travail de la police en Afrique.....	53
Une analyse dispositionnelle des pratiques professionnelles.....	56
Revisiter les rapports au politique des policier-es	59
3. L'arène policière dans la crise politique	61
IV. La politique du terrain	63
1. Une ethnographie symétrique de la rencontre policière	64
Objet imprévu et tâtonnements empiriques	64
Enquêter dans l'institution policière : ouvertures et fermetures du terrain.....	67
Croiser les points de vue : vertus heuristiques et contraintes de l'enquête symétrique	69
Engagement ethnographique et distance épistémologique : l'ambivalence des positionnements éthiques sur le terrain.....	74
2. Quelques remarques sur la production et la restitution des données	77
Éclectisme des méthodes et adaptation aux publics enquêtés.....	77
L'exploration archivistique de la domination policière sous les dictatures coloniales et postcoloniales.....	79
Observations, prise de note et adaptations linguistiques.....	83
V. L'organisation générale de la thèse.....	87
Partie I. <i>Community policing</i> . Construction et légitimation d'un nouvel ordre public.....	89
Chapitre I. Un nouveau mandat policier ? La police et les quartiers populaires (1870-1994) 91	
I. Les villages « périurbains » et le hors champ du maintien de l'ordre colonial	95
1. Les villages périurbains et la question policière	96

Des frontières du protectorat aux frontières de la ville : l'émergence de la police coloniale (1871-1920).....	96
Villages périurbains, « classes dangereuses » et professionnalisation de la police coloniale	99
Le biais urbain de la police coloniale.....	100
2. Loin des yeux, loin du cœur : la police coloniale et les villages périurbains (1920-1964)	101
La police et la brutalité coloniale	101
Policiers coloniaux, policiers colonisés	103
3. Gouverner le quotidien : l'autorité « traditionnelle » et ses limites	107
L'institutionnalisation précoce et informelle du rôle judiciaire des headmen en milieu urbain	108
Transformations urbaines et officialisation du pluralisme juridique	110
Des « native authorities » à la légitimité contestée et aux moyens limités.....	111
L'épreuve du mwavi ou l'impossible contrôle du travail judiciaire des headmen.....	113
4. Des territoires ingouvernables	115
II. L'état policier (1964-1994).....	118
1. <i>Young Pioneers, youth leaguers</i> et policiers : la <i>cabinet crisis</i> et la formation de l'arène policière postcoloniale	119
2. Territoires sous contrôle politique	123
La subordination des chefferies à l'État-Parti	123
Le maintien de l'ordre politique par la terreur	126
3. Les deux visages de la <i>Malawi Police Force</i>	128
Police et bureaucratie irréprochable.....	128
La police du quotidien.....	134
La police du peuple ?	136
Conclusion du chapitre.....	142
Chapitre II. L'impossible mise en ordre des policier·es ? Carrières policières et conflits de loyauté	144
I. Des rapports ambigus à la vocation policière.....	146
1. Une entrée fortuite dans le métier ?	146
Policier : une figure dévaluée.....	146
La sécurité de l'emploi avant tout.....	151

2. Des trajectoires d'entrée et des projections contrastées dans le métier	152
Des trajectoires personnelles frustrées	152
Policier : une étape dans la vie ?	154
La fonction publique comme lieu d'ascension sociale	158
Des stratégies familiales	160
3. « Bwana of peanuts » : argent, dépendant-es et rapport au métier.....	162
Objectiver le niveau de vie des policier-es en ville	162
« Can't I be a bwana ? » : Salaires et ambitions statutaires	166
Entre masculinité frustrée et fierté féminine.....	167
4. Servir l'État et défendre la société : la vocation policière comme retournement du stigmaté.....	171
« Représenter le gouvernement » : l'uniforme, symbole de l'appartenance à l'État	171
Garants de la loi et de l'équilibre de la société	175
II. Faire carrière dans une institution opaque et politisée.....	178
1. Recrutement, mutations, promotions : la « politique » des carrières	179
Les deux voies d'entrée dans l'institution	179
Des carrières inégales et hasardeuses	182
L'accès inégal à la formation continue	184
2. Police et politique : policer en terrain miné.....	185
« It's always the same who suffer » : les victimes du gouvernement	185
« Arresting the wrong guy can ruin your career »: le parti et ses clients	188
3. <i>Ulemu kwa bwana</i> : politique du bureau et pouvoir des chefs locaux.....	189
Discipline et respect du chef.....	189
Normes incertaines et arrangements locaux	191
Kuthana police	193
4. « Promotion comes when God remembers you » : entre lobbying et résignation.....	195
5. Le <i>business</i> à côté	197
Compléter ses revenus	198
Réussir sa vie dans le business.....	200
III. Démocratie et (in)subordination au pouvoir politique	202
1. « <i>Ops again</i> » : démocratie et soumission des policiers au pouvoir politique.....	202
2. Les « droits humains » contre les policier-es en situation post-autoritaire.....	205

3. 2011-2014 : la mise sous condition de l'allégeance politique des policier·es	207
Politisation de la sécurité et retour du « problème policier »	207
La « grève » de 2012-2014.....	210
Conclusion du chapitre.....	215
Chapitre III. L'ordre des « <i>chairmen</i> ». <i>Community policing</i> et étatisation de l'arène policière ..	216
I. L'étatisation partielle et tâtonnante de l'arène policière	221
1. Le spectre des milices du parti unique	221
Participer à l'ordre au sein du Parti-État	222
Community policing : la « communauté » et « sa » police	227
L'échec des premières watches : entre précarité économique, concurrence partisane et dérive criminelle.....	231
2. Crise de légitimité policière et recompositions de l'action vigilante	235
Un nouveau vigilantisme de voisinage	236
Des justiciers contre l'État ?	238
Justice de rue : imaginaire moral du vol et demande de police.....	239
3. « Ranimer » le <i>community policing</i> pour contrer la « <i>mob justice</i> ».....	243
II. Un vigilantisme « policé »	247
1. Inscription dans l'État et bureaucratisation du vigilantisme	247
Contrôle policier et formalisation des pratiques	247
Des autorités policière et judiciaire « officielles » et pérennes.....	250
Circulation des « invitation lettres » et frontières de l'arène policière	252
2. De nouveaux participant·es à l'ordre	256
La centralité nouvelle du capital bureaucratique.....	256
Une mobilisation d'établis	258
3. L'éthique du <i>chairman</i> et la « dépolitisation au carré » de l'engagement sécuritaire	260
« Security is about development » : l'apolitisme comme valeur	260
Discipliner les conduites	263
4. Un vigilantisme non violent ?	267
III. Division du travail et légitimations réciproques.....	272
1. Les nouveaux <i>chairmen</i>	272
Trajectoires de notabilisation et centralisation de l'arène policière.....	273
De call-boy à caïd, de caïd à chairman : officialiser sa notabilité.....	275

Pacifier les rapports police – population : le cas du marché central	284
2. Des auxiliaires à moindre coût de l'action policière ?	289
La communauté au service de sa police.....	289
La subordination des chairmen à la police.....	292
3. Des intermédiaires incontournables	294
Interventions policières sous conditions	294
Le double jeu des chairmen	297
Entre surveillants et porte-parole des agent-es de terrain	300
Conclusion du chapitre	302
Partie II. Au contact des gouverné-es. Négociation et légitimation de l'action policière	305
Chapitre IV. Police <i>mediation</i> . Contourner la loi pour maintenir la « paix ».....	307
I. Du « <i>mlandu</i> » à la « médiation » : circulation des affaires et hybridation des pratiques policières.....	311
1. L'international et le « traditionnel » comme sources d'inspiration.....	311
La médiation : un principe clé, mais mal défini du nouveau mandat policier	311
Le <i>mlandu</i> : historicité d'une pratique « traditionnelle »	313
L'organisation du <i>mlandu</i> : un modèle pour les policier-es.....	315
2. Du village au poste de police aller-retour : la circulation des affaires et des pratiques	317
L'hybridation des registres d'énonciation du droit et de la justice	322
La loi, le droit coutumier et les droits humains	325
Jugements moraux et morale chrétienne	326
II. Produire une justice « réparatrice » sur le champ	328
1. Porter plainte à la police : l'instrumentalisation de l'autorité policière.....	329
La délégitimation de la solution judiciaire.....	329
Obtenir réparation : les enjeux sociaux, moraux et matériels des plaintes	332
« Apolici ndi abale athu » : quand l'institution promeut la personnalisation du « service policier »	338
2. Réparer la société.....	339
La politique du chiffre nul : privilégier la « paix » à l'application du droit.....	339
« Problem-solving policing » : de la « paix dans les communautés » à la paix entre les parties.....	342

Des policier·es éducateur·es	346
3. « When offenders are in prison, the government suffers » : réparer le droit.....	348
La politique de la « diversion » : des textes à la pratique.....	348
Éviter la prison	350
III. La menace de la « <i>mob-justice</i> » : une police sous contrôle populaire ?.....	352
1. La justice de rue ou la « leçon » donnée à la police	353
2. « <i>Thieves are members of the community</i> » : les suspect·es et leurs proches.....	355
3. Policer un quartier « difficile ».....	359
Conclusion du chapitre.....	362
Chapitre V. Violences et territoires policiers. Domination physique et domination bureaucratique	364
I. L'ordre bureaucratique	367
1. Replis tactiques sur le rôle institutionnel	367
« This is not police work » : refuser les affaires « inintéressantes ».....	367
« We are going to court » : poursuivre les affaires pénales « dans les règles »	369
Formalisme bureaucratique : réordonner son environnement professionnel	373
2. L'arme, le droit, le stylo et le tampon : marquer les frontières du domaine policier ..	377
L'arme à feu et le monopole de la violence létale	377
Le monopole contesté de l'écriture bureaucratique	378
Policiers lettrés.....	380
3. Les gouverné·es et l'autorité bureaucratique des policier·es	382
Autorité de papier.....	382
Tenir son rôle	386
II. Violences et production du territoire policier	388
1. Le poste de police comme sanctuaire de l'autorité policière	388
2. Entre les murs : la gestion de l'incertitude.....	390
Gérer l'attente	390
Se rendre inaccessible	392
Contrôles d'identité et violence symbolique.....	395
3. Produire le territoire policier par la violence physique.....	397
La dimension spectaculaire de la violence.....	397

Les menottes, la chicotte et la cellule : l’inscription des suspects dans le territoire policier	401
4. Performances nocturnes : reprendre la rue par la violence	408
« Night is only for police » : patrouilles nocturnes et appropriation de l’espace public	408
Arrestations nocturnes et appropriation des espaces privés	411
« Sweeping exercise » : nettoyer le quartier de ses « indésirables »	414
III. « Reasonable force » : légalité et légitimité des usages de la contrainte	416
1. Un cadre juridique et institutionnel flou	417
2. Les « leçons » des policier·es : obtenir des aveux et produire de la déférence	418
Des « transactions par extorsion » : les dimensions punitives et instrumentales de la violence physique	418
“Those who come back challenge the government” : punir les kabwerebwere.....	421
Donner une « leçon » aux « anti-police »	423
Le soutien tacite de la hiérarchie policière et judiciaire.....	425
3. Des policier·es plus violents que d’autres	428
4. Violence et vigilantisme policier	433
De quelles violences parle-t-on ? Les gouverné·es face aux violences policières.....	433
Violences populaires et violences policières	435
Forcer les « arrangements » : les ressorts coercitifs de la médiation	439
Conclusion du chapitre	443
Partie III. Jeux de frontière entre le policier et le policé.....	445
Chapitre VI. Le policier et le populaire. Personnalisation, marchandisation et inégalités d’accès au « service » policier	447
I. La personnalisation des rapports policiers	449
1. Capital bureaucratique et capital social des gouverné·es dans la compétition pour la ressource policière	449
Savoirs écrits et savoirs oraux.....	449
« Alphabétisme formel » et « alphabétisme politique » : activer ses réseaux	454
2. Un capital social à l’efficacité inégale	457
L’accès inégal aux gradés	457
Des juniors connectés : quand le capital social local contrebalance le grade	460

3. Vivre et travailler au quartier	462
Se rendre visible et entretenir ses réseaux : la fonction sociale de la patrouille	462
Les policier·es et leurs « amis »	465
Gérer sa visibilité, gérer sa réputation.....	469
Policier·es des villes et policier·es des champs	470
Policer ses proches : les dilemmes moreaux des policier·es.....	473
II. <i>Police business</i> : la marchandisation du service policier.....	475
1. À la recherche des « <i>private duties</i> » : quand l’institution policière organise la privatisation du service policier	476
2. Policier·es d’ « affaires » : stratégies d’accumulation et registres de légitimation.....	479
Un bon « business » doit rester caché : de la rumeur à l’observation des faits.....	479
« <i>Police service is not free</i> » : tirer profit du manque de moyens	480
« <i>If people see that you are not corrupted, then they’ll give you a reward</i> »	482
3. <i>Business</i> et division sociale et sexuelle du travail au poste de police	487
Les inégalités d’accès aux affaires juteuses	487
La mutualisation des recettes : entre solidarité et protection	490
Le bon équilibre entre travail et business.....	493
III. L’ordre des <i>bwana</i> : des rapports policiers différenciés face à la misère sociale.....	495
1. Prendre parti pour les <i>bwana</i> : une question de statut social	496
Mépriser les « <i>ganuy</i> »	496
S’identifier aux <i>bwana</i>	498
2. Des policier·es au « service » des dominés.....	504
D’autres profils de « justiciers en uniforme »	504
Des dispositions communes	508
Des outsiders en croisade contre les mauvaises pratiques ?.....	511
3. « <i>Proactive police officers</i> ».....	515
Faire carrière dans les espaces de la réforme	516
Francis Mponera : une carrière de « <i>community policing officer</i> ».....	519
Francisco Phoya : policier, cinéaste et « <i>Gender Based Violence activist</i> ».....	524
4. La querelle des « anciens » et des « modernes ».....	528
Évolutions et aléas de la formation initiale	528
Savoirs de terrain contre savoirs scolaires	531

Conclusion du chapitre	534
Chapitre VII. L'ordre des aînés. Policer les masculinités et les féminités urbaines	536
I. De la « <i>gender-based violence</i> » aux « <i>family disputes</i> »	542
1. « Now it's all about GBVs » : gender mainstreaming et travail de police	543
2. Les plaintes désignées comme « GBVs »	545
Négocier sa place dans son couple et sa respectabilité dans le quartier	545
Dénoncer les violences domestiques	548
Policier-es et chairmen face aux GBVs	550
3. L'ordre des familles	555
II. La production d'un ordre patriarcal	563
1. « Victim » moralisation unit	563
Contrôler les jeunesses subalternes	563
La menace de la femme célibataire	567
La respectabilité de mère et d'épouse en question	572
2. La construction d'une masculinité policière dominante	576
Un environnement social et professionnel viril	576
Quand les coulisses surgissent sur la scène policière	583
L'empathie sélective des policiers et des chairmen avec les hommes accusés	585
3. L'historicité de la domination patriarcale en milieu urbain	589
Droit coutumier, domination patriarcale et construction d'un espace urbain moral au XXe siècle	589
L'idéologie patriarcale du régime de Banda	593
L'ordre patriarcal contemporain et la question du « développement »	596
III. La féminisation du travail de police : une révolution ?	600
1. Les femmes policières et l'ordre patriarcal	600
Des femmes dans un métier d'homme	600
Les positions ambiguës des policières face aux « GBVs »	602
2. <i>Community policing</i> : la mobilisation des mères et des épouses « respectables »	607
Des modes d'engagement non spécifiquement féminins	608
Mères « exemplaires » et jeunes « délinquants »	611
Un vigilantisme de « bonne épouse »	614
Conclusion du chapitre	619

Chapitre VIII. Jeunesses « émeutières », policier·es et partisan·es. Dynamiques de la violence politique	621
I. Patronage et travail ordinaire de la violence politique	627
1. Le rôle des partis et des « big men » dans la mobilisation protestataire	628
Mobilisations protestataires et formation des grands partis historiques	628
Patronage et mobilisation des ressources protestataires en démocratie	629
Partis politiques et organisations de « société civile »	632
2. Les « party cadets » : spécialistes de la violence politique	635
Entre violence protestataire et violence répressive	635
« Travailleurs » réguliers et « used youth »	641
“Politics can take you very high... and also very low”	645
II. Clientélisme moral et mobilisations protestataires dans les quartiers	648
1. Négocier son enrôlement dans la politique partisane.....	648
Tenir les patron·es.....	649
« Youth can move with the wind » : circuler entre des réseaux rivaux	652
« Give morale » : entre preuve d’allégeance et manifestation de défiance.....	655
Rappeler les patron·es à leurs responsabilités.....	658
2. 2011 : quand les exclus de la redistribution clientélaire se mobilisent	660
La crise économique de 2011 vue des quartiers populaires : l’agglomération des colères contre le président	661
Jeunesses marginalisées et mobilisations protestataires	664
Des frappes chirurgicales : les pillages et leurs cibles	669
III. « Manifestant·es », « émeutier·es » et policier·es : la coproduction de la violence....	675
1. Policer les usages protestataires de la rue	676
Respecter le droit de manifester dans un pays sous régime d’aide	676
L’institutionnalisation de la « manifestation pacifique »	680
Réprimer les « émeutier·es ».....	686
2. Faire face à la police : les effets contradictoires de la répression policière	691
Répression, radicalisation et élargissement de la protestation	692
Bloquer les routes : tenir le quartier contre la police	695
Répression, démobilité	704
3. Les Community-Policing <i>chairmen</i> face aux “émeutes”	706

Conclusion du chapitre	710
Conclusion générale.....	712
I. <i>Community policing</i> et construction d'un « nouvel » ordre public participatif	712
1. La « communauté » et sa « police » : une police « pastorale » ?.....	713
2. Participation : disciplinarisation ou légitimation ?	716
3. Policier·es vigilants et vigilant·es policiers : dynamiques d'hybridation.....	718
4. L'arène policière comme produit d'une sédimentation	720
II. Une analyse des (dés)ordres sociaux et politiques	722
1. Du « travail de police » à la fabrique de l'ordre social et politique.....	722
2. Des policier·es interchangeables ? Une contribution à une sociologie du pouvoir discrétionnaire.....	723
3. (In)stabilité de l'ordre public	726
III. Ouvertures.....	729
1. Analyser les modalités de la domination policière sous la dictature	730
2. De l'arène policière locale au champ policier internationalisé ?	731
Bibliographie	733
I. Ouvrages et articles scientifiques.....	733
1. Malawi	733
2. Maintien de l'ordre colonial.....	741
3. Travail de police (1) : institutions policière et métiers de l'ordre.....	742
4. Travail de police (2) : pluralisme policier et participation à l'ordre.....	749
5. Villes, quartiers populaires et maintien de l'ordre urbain.....	752
6. Genre, sexualités et ordre moral	756
7. Clientélisme, protestation et violence politique.....	757
8. Formation de l'État et ordinaire bureaucratique	760
9. Droit et justice.....	764
10. Méthodologie, épistémologie des sciences sociales et théorie politique	765
II. Ouvrages utilisés comme matériaux.....	770
III. Rapports, statistiques et textes de loi	771
1. Utilisés comme source secondaire	771
2. Utilisés comme matériaux	772
IV. Presse et billets de blog	774

V. Archives	776
1. Malawi National Archives, Zomba, MNA.....	776
2. Library of the Malawi Society, Blantyre, Madala House, MLS	776
3. Police Training School, Limbe & Police College, Zomba, PTS.....	776
4. <i>World Newspaper Archive – African Newspapers (en ligne)</i>	776
5. Documentation policière contemporaine	776
ANNEXES	777
Annexe 1. Liste des entretiens	778
I. Monde politique	779
II. Quartiers populaires	781
III. Policier·es.....	783
IV. Autres.....	785
Annexe 2. Portraits de quelques protagonistes de l’arène policière.....	786
I. Community Policing.....	786
II. Policier·es	787
Annexe 3. Brève chronologie de l’histoire du Malawi et de l’arène policière	789
Annexe 4. Statistiques sociographiques sur la profession policière	791
I. Socio-démographie et carrières des agent·es en poste dans l’agglomération de Blantyre en octobre 2017.....	791
1. Statistiques générales	791
2. Grades et carrières.....	791
3. Répartition par âge	793
4. Âge de recrutement des agent·e·s	794
5. Ancienneté dans le métier et dans le poste d’affectation	795
6. Répartition par niveau de diplôme	795
7. Genre.....	796
II. Socio-démographie et carrières des agent·es en poste à Ndirande en octobre 2017	798
1. Statistiques générales	798
2. Grades et carrières.....	798
3. Répartition par âge	799
4. Ancienneté dans le métier et dans le poste.....	800
5. Répartition par niveau de diplôme	800

6. Genre.....	801
Annexe 5. Récits de patrouilles	802
I. Patrouille de police piétonne, en journée, 28/9/2017	802
Avant la patrouille, discussion portrait d'un jeune constable GD	802
La patrouille	803
Perception des habitants du quartier	805
Mob-justice : ordre social des affaires	807
Rapports police manifestants	809
Collaboration civils - police.....	809
Perception des habitants : manifestations	810
Policer le marché : avis de policier sur l'unité de construction au marché.....	810
Contrôle d'un shebeen	812
I. Patrouille de police nocturne piétonne – 6 octobre 2017	814
Au poste de police.....	814
Départ à pieds de la patrouille	815
Trois interactions, trois publics et trois attitudes différentes	815
Contrôle d'un bar : irruption et intimidation.....	817
II. Patrouille de police nocturne motorisée – 13 octobre 2017	819
Au poste de police : attente d'un agent absent.....	819
Première arrestation	819
Contrôle du marché au charbon de Makata	821
Deuxième arrestation	822
III. Neighbourhood watch à Chinseu, 11/11/2016.....	823
IV. Neighbourhood watch à Malaysia, 24/10/2019.....	827
Annexe 6. Retranscription d'une médiation à la cour d'un <i>community policing chairman</i> .	833
Annexe 7. Vue aérienne de Blantyre-Limbe	855
Annexe 8. Carte de l'enquête.....	856
Résumé	857
Summary.....	857
Table des matières	858